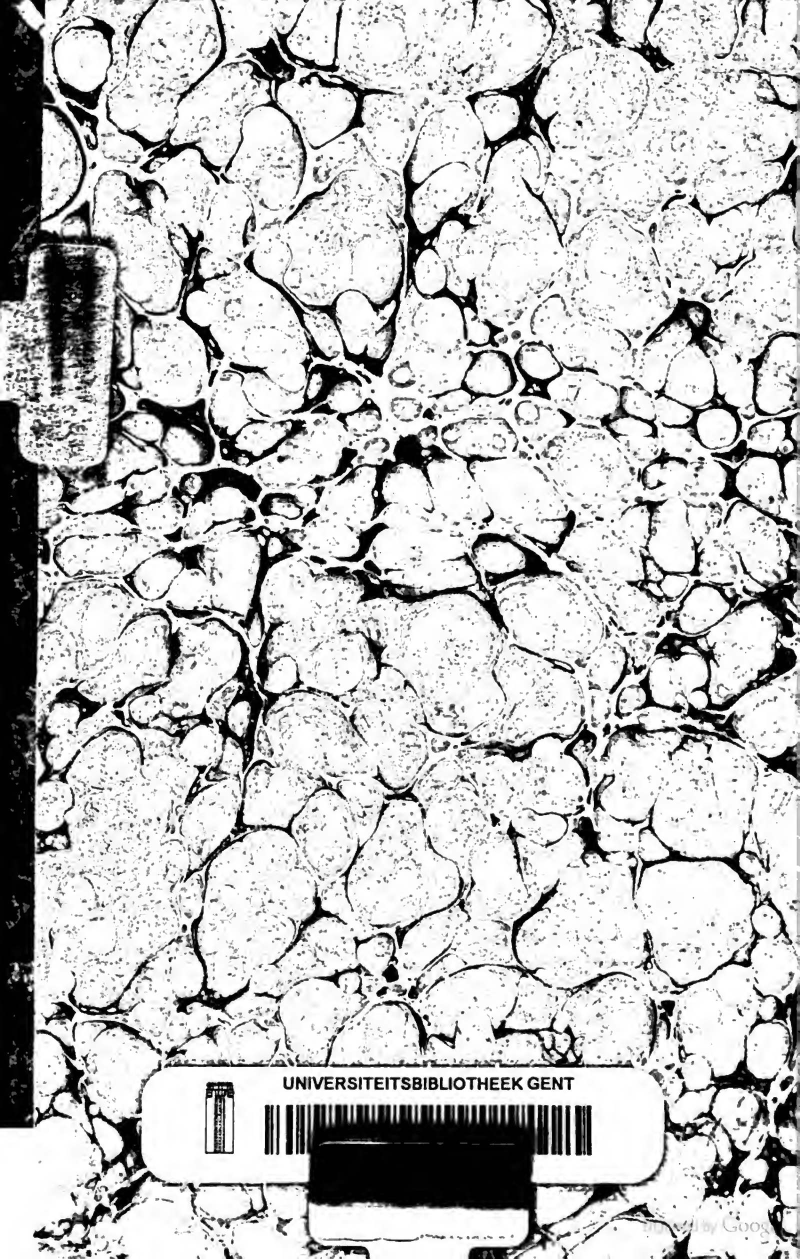



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



ENCYCLOPÉDIE

MODERNE,

OU

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

DES HOMMES ET DES CHOSES.

IMPRIMERIE DE P.-M. DE VROOM,
RUE DE LOUVAIN, PRÈS DU BOULEVARD.

ENCYCLOPÉDIE MODERNE,

OU

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

DES HOMMES ET DES CHOSES,

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

AVEC L'INDICATION DES OUVRAGES
OU LES DIVERS SUJETS SONT DÉVELOPPÉS ET APPROFONDIS;



ANCIEN MAGISTRAT,

ET PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

DEUXIEME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE

DE LA BIOGRAPHIE UNIVERSELLE DE TOUS LES HOMMES CÉLÈBRES (NATIONAUX ET ÉTRANGERS),
DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS.

TOME PREMIER.



CHEZ TH. LEJEUNE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES ÉPERONNIERS, Sn 8, No 397,
AU COIN DE LA RUE DE LA MADELAINE.

1827.



AVIS DE L'ÉDITEUR.

La France, comme tous les peuples de l'Europe civilisée, possédait *des Encyclopédies*, vaste dépôt des connaissances acquises jusqu'à l'époque de leur publication; mais, comme les autres peuples de l'Europe, la France ne possédait pas un *Dictionnaire* ABRÉGÉ *des hommes et des choses, des sciences, des lettres et des arts*. Faute d'un pareil livre, l'état actuel, et, pour ainsi dire, le budjet de l'esprit humain, ne pouvait être connu, apprécié, discuté que par le petit nombre de lecteurs à qui leur opulence permettait l'acquisition d'une immense bibliothèque.

Il fallait donc, comme en Allemagne, comme en Angleterre, mettre l'Encyclopédie à la portée de toutes les fortunes; il fallait que les citoyens industrieux pussent connaître les conquêtes de l'industrie, que la classe studieuse pût apprécier les progrès des connaissances humaines. Il n'en est pas de la véritable philosophie comme des fausses religions; Socrate révélait son génie à tous les Grecs; les prêtres de l'Égypte ne révélaient leurs mystères qu'à leurs plus zélés néophytes: la vérité n'a point de secrets, car elle n'a pas besoin des hommes, et les hommes ont besoin d'elle.

Un autre motif non moins puissant a déterminé la publication de cet ouvrage. La marche continuelle et progressive des lumières a rendu plusieurs parties de nos deux grandes Encyclopédies imparfaites, insuffisantes, et presque surannées. Quelle masse imposante de vérités acquises depuis trente ans en économie politique, dans la science du gouvernement et de la législation! La stratégie, perfectionnée par de grands capitaines, a traîné pendant trente ans la victoire à sa suite; les nouvelles conquêtes de l'astronomie prouveraient seules la puissance de l'esprit humain; la chimie est devenue

une science et la source inépuisable de toutes les créations de l'industrie; la géographie s'est enrichie d'immenses découvertes; la physique, d'une foule d'expériences; l'histoire naturelle, d'une multitude d'observations; la médecine a abandonné le champ des conjectures; la chirurgie marche d'un pas assuré sur le terrain de l'application; par leur alliance avec les sciences, les arts industriels ont fait d'incalculables progrès, et le génie du savant a ennobli la main jadis routinière de l'ouvrier; l'histoire du passé s'est ouvert dans l'Orient des routes naguère inconnues; des tribunes nationales nous ont rendu l'éloquence antique; les arts, rentrés enfin dans la nature et le vrai beau, ont donné à la France une école digne de la Grèce et de Rome; et la lyre des poètes a trouvé des accords nouveaux pour célébrer les nobles sentiments et les grandes actions.

Il nous fallait donc un ouvrage qui fût en harmonie avec les idées acquises, qui fût l'expression complète de l'état actuel de l'esprit humain. Plusieurs routes s'offraient à nous pour atteindre ce but, et nous devons compte à nos lecteurs des motifs qui nous ont fait préférer celle que nous avons suivie.

Il était facile d'extraire des Encyclopédies françaises les articles que les découvertes nouvelles n'avaient point vieillis. Mais d'abord, faits pour un ouvrage plus étendu, il eût fallu les resserrer dans un cadre plus étroit; et quelle main eût osé mutiler les productions de J.-J. Rousseau, de Voltaire, de d'Alembert, de Diderot? D'ailleurs les articles les plus parfaits sont incontestablement ceux de littérature et de philosophie; et toutefois qui ne sait que, familiarisés aujourd'hui avec les langues étrangères, les Français ont fait éprouver, à leur insu, et presque malgré eux, de grandes, d'heureuses modifications à leur système littéraire? Notre littérature sera toujours classique, et parce que nos grands modèles ont tracé la route, et parce que la précision de notre langue ne saurait se prêter au vague idéalisme de la Germanie, ou au fantastique romantisme de l'Angleterre; mais cependant il faut tenir compte de l'influence qu'exercent ces innovations exotiques sur nos productions indigènes, et, sous ce rapport, les meilleurs articles des anciennes

Encyclopédies sont incomplets. Il en est ainsi de leur philosophie; l'école écossaise et le kantisme ont influé, même pour ceux qui rejettent leurs systèmes, sur la doctrine de Locke et de Condillac : il faut donc comparer ces systèmes et ces doctrines, et mettre le lecteur à même de juger ces grands débats intellectuels. Enfin la révolution française nous force d'envisager la littérature et la philosophie dans leurs rapports avec l'état des gouvernements et des peuples; et ce point de vue qui relève la dignité des lettres, n'ayant pas été saisi par les grands talents du dix-huitième siècle, laisse encore incomplet ce qu'ils ont fait de mieux. Ce qu'on a le plus loué, ce qui méritait le plus d'éloges, ce sont les articles de Diderot sur les arts et métiers; et tous ces articles, écrits avant que le travail fût perfectionné, avant que nos machines fussent inventées, avant que la chimie fût appliquée aux arts, peuvent servir à leur histoire, mais n'en peuvent faire connaître ni les progrès ni l'état actuel.

Extraire ce qu'il y a de bien dans les anciennes Encyclopédies, traduire quelque Encyclopédie étrangère, était sans doute une spéculation utile aux intérêts d'un éditeur; mais par cela même elle ne pouvait séduire M. Courtin. C'est un monument qu'il veut élever aux sciences, aux lettres et aux arts, à qui la France doit sa plus belle illustration. Il n'a reculé devant aucun obstacle; ni le nombre des collaborateurs qu'il devait réunir, ni les frais d'une vaste entreprise, n'ont pu ralentir son ardeur. Les difficultés se multipliaient en vain devant ses pas; il les a écartées avec soin, ou surmontées avec zèle : et c'est par notre organe qu'il rend compte à nos souscripteurs du plan qu'il a cru devoir adopter pour cet ouvrage, et des moyens de l'améliorer qui sont encore en son pouvoir.

L'Encyclopédie moderne est une entreprise complétement neuve; ainsi elle tient lieu des deux anciennes Encyclopédies : elle est spécialement consacrée à enregistrer les progrès des sciences, des lettres et des arts pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler; ainsi elle continue et complète, pour ainsi dire, les deux anciennes Encyclopédies : de telle sorte que ceux qui auront celles-là ne

pourront se passer de celle-ci, et que ceux qui auront celle-ci pourront se passer de celles-là.

Un pareil ouvrage ne pouvait être confié qu'à des écrivains dont l'Europe littéraire connaît les ouvrages et apprécie les talents; et, parmi ceux qui veulent bien nous consacrer leur nom et leurs travaux, il nous suffira de citer, pour le premier volume, MM. Arnault, l'auteur de *Marius*, de *Blanche*, et de *Germanicus;* Berton, membre de l'Institut, et à qui nous devons la musique du *Délire*, de *Montano*, de *Virginie*; Bory de Saint-Vincent, recommandable par ses ouvrages d'histoire naturelle; Debret, architecte de l'Académie royale de musique, membre de la Société philotechnique; Dupaty, noblement courageux dans son poème des *Délateurs*, spirituellement gai dans ses pièces de théâtre; Eyriès, honorablement apprécié par ses écrits sur la géographie; Féburier, membre de plusieurs Sociétés savantes; Francœur, qui, par ses divers traités de mécanique, de statique, d'astronomie, de mathématiques, a pris une place élevée parmi les savants modernes; Éloi Johanneau, fondateur de l'Académie celtique, et l'un de nos plus savants antiquaires; Jouda, membre adjoint de l'Académie de médecine, ancien chirurgien-major de l'ex-garde impériale; le lieutenant-général comte Lamarque, dont la gloire militaire se rattache à tant d'illustres souvenirs; Lenormand, à qui les arts et métiers doivent d'utiles découvertes; Marc, membre de l'Académie de médecine et qui, par ses écrits de médecine légale, s'est acquis une juste célébrité; Millon, traducteur de la Politique d'Aristote, et professeur de philosophie à l'Académie de Paris; Nicolet, astronome adjoint au bureau des longitudes; Oudard, ancien conseiller à la Cour de cassation; Parisot, ex-officier de marine, connu par d'excellentes traductions d'ouvrages importants; le lieutenant-général baron Thiébault, aussi distingué par ses talents d'administration que par ses talents militaires, et dont les travaux sur la tactique et la stratégie ont été proclamés classiques par M. Carnot; Tissot, traducteur des Bucoliques et successeur de Delille; Thouret, qui, par la publication des *Tableaux historiques*, a associé son nom à celui d'un père honorablement célèbre, etc., etc., etc.

L'ordre alphabétique nous force à n'insérer que dans le second volume des articles d'un haut intérêt, et que nous devons à MM. le comte Lanjuinais, pair de France; Étienne, Alex. de Laborde, membres de la Chambre des députés; Benjamin-Constant, l'un de nos meilleurs orateurs, et le premier de nos publicistes; Jouy, l'auteur de l'*Ermite*, de la *Vestale* et de *Sylla*; Jay, l'historien du cardinal de Richelieu; Barbier, ancien bibliothécaire du roi, auteur du *Dictionnaire des anonymes*, etc., etc., etc.

D'autres écrivains non moins recommandables concourront à la rédaction des volumes suivants : leur nom se trouvera toujours en tête de chaque volume.

Tous ces noms qui valent des éloges, indiquent assez les soins de M. Courtin pour offrir à la France un ouvrage digne d'elle; il recevra avec reconnaissance les articles que les savants nationaux ou étrangers voudront bien lui envoyer; et, dès le premier volume, il doit témoigner sa gratitude pour les renseignements qui, par amour pour les lettres et la philosophie, lui ont été transmis par MM. Arnao, avocat au barreau de Madrid et membre de l'Académie de l'histoire de la langue espagnole; Barbier, ancien bibliothécaire du roi de France; Liagno, ancien bibliothécaire du roi de Prusse; Sarchi, avocat et membre de la Faculté de droit à l'université de Vienne (Autriche).

Tel est le plan que nous nous sommes imposé : maintenant nous devons compte à nos lecteurs du mode que nous avons cru devoir adopter pour en rendre l'exécution plus utile.

Autant que l'ordre des choses nous l'a permis, nous n'avons inséré que des articles généraux, sous lesquels venaient nécessairement se placer les articles particuliers; des mots collectifs autour desquels se groupaient naturellement les idées accessoires. C'est par cet unique moyen qu'il nous a été donné de pouvoir resserrer dans un cadre circonscrit l'immense amas des connaissances humaines. Ce plan avait encore pour le lecteur un grand avantage, il s'opposait aux répétitions des mêmes idées, et quelquefois des mêmes paroles, dans une foule d'articles qui, dérivant d'une source commune, appar-

tenant à la même famille, devaient porter la même empreinte. Toutefois il avait aussi un grave inconvénient : le lecteur pouvait chercher et ne pas trouver dans l'ouvrage un article de détail ; cet inconvénient disparaît : une *Table alphabétique*, publiée dans le dernier volume, *indiquera tous les motsparticuliers qui peuvent entrer dans une Encyclopédie complète, et renverra aux articles collectifs où ils sont traités dans l'Encyclopédie moderne*. Sans ce moyen, il nous eût été impossible de réduire à un aussi petit nombre de volumes un ouvrage dont chacun peut apprécier l'étendue.

L'ancienne Encyclopédie était précédée d'une table méthodique des connaissances humaines ; et la préface de d'Alembert, qui n'en est que le magnifique développement, suffirait seule à la renommée d'un grand philosophe. Cet ordre, s'il n'était pas naturel, était du moins alors nécessaire : il fallait montrer après Bacon, l'espace immense qu'embrassait l'esprit de l'homme, et révéler ainsi la haute importance de l'Encyclopédie ; mais aujourd'hui les lumières se sont étendues, et ce soin serait inutile. Nous aurons aussi une *Table méthodique*, et nous présenterons l'ensemble de toutes les connaissances humaines et l'enchaînement de ses diverses branches ; mais comme l'ordre synthétique ne doit point précéder l'analyse dont il n'est que le résultat, car la synthèse n'est que l'analyse réduite à sa plus simple expression, cette table terminera notre ouvrage, dont elle sera pour ainsi dire la substance et le couronnement.

Un dictionnaire composé d'articles épars n'offre que difficilement un corps complet de doctrines sur un sujet quelconque. Pour remédier à cet inévitable défaut de tous les livres par ordre alphabétique, nous lions par des renvois les articles qui traitent de la même matière, et ceux qui ont entre eux quelque corrélation, et ceux qui offrent quelques rapprochements ou quelques contrastes. Ce soin, tout utile qu'il peut être, ne nous a pas encore paru suffisant ; et les articles sont terminés par la *citation des ouvrages où les divers sujets sont développés et approfondis*. Nous n'avons pas besoin d'annoncer que, pour éviter les redites, les articles particuliers n'indiqueront ces ouvrages que lorsqu'il en existera qui

traitent spécialement du sujet de l'article, et que c'est sous les mots indicatifs de la science, tels que *astronomie*, *physique*, etc., etc., que se trouvera la nomenclature critique des divers traités consacrés à chaque partie. Cette dernière portion de notre travail, également importante et neuve, est confiée à M. Barbier, ancien bibliothécaire du roi, dont le public a accueilli avec tant d'intérêt le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*.

Chaque partie étant composée en entier ou entièrement surveillée par un seul écrivain, et tout l'ouvrage étant mis en ordre *sous une direction unique*, on y trouvera constamment un même esprit et une parfaite unité de doctrine. Ce mérite est rare dans les autres dictionnaires, où chaque rédacteur suit un système particulier, sans s'embarrasser s'il est en harmonie avec les autres articles sur la même matière.

Les ouvrages publiés par souscription sont presque toujours reçus avec défiance et défaveur; on craint de voir leur publication interrompue. Ici, cette crainte doit être vaine : M. Courtin, en plaçant son nom en tête de l'Encyclopédie, a éloigné l'idée de toute spéculation mercantile, et ce nom garantit qu'il n'abandonnera le monument qu'il élève qu'après y avoir posé la dernière pierre.

Nous ne pouvons terminer sans parler de l'esprit de notre ouvrage. Il ne peut être hostile, parce que la discussion de principes métaphysiques étant sans application spéciale, doit, pour cela même, être inoffensive. Toutefois nous devons déclarer que cet esprit est philosophique, parce que nous ne sommes pas du nombre de ces hommes à qui il est donné d'abdiquer le sens commun, et que, selon la profonde et ingénieuse pensée de saint Augustin, *Qui philosophiam fugiendam putat, nihil vult aliud quàm nos non amare sapientiam* (1).

(1) De Civitate Dei.

NOTE

DE L'ÉDITEUR DE BRUXELLES.

Nous avons augmenté notre édition de la BIOGRAPHIE UNIVERSELLE de tous les hommes célèbres (nationaux et étrangers), depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Nous avons ainsi réparé l'oubli de l'éditeur de Paris, et nous montrons combien nous sommes jaloux de perfectionner l'édition que nous livrons au public.

NOMS

DES PRINCIPAUX AUTEURS

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE.

MM.

AIGNAN, membre de l'Institut et traducteur d'Homère.

ALLIX, (lieutenant-général), auteur de la *Théorie de l'univers*, etc.

* AMAR, l'un des conservateurs de la *Bibliothèque Mazarine*, *éditeur de la nouvelle édition du Virgile de Heyne*, faisant partie de la *Collection des Classiques latins*, format in-12.

* AMAND-GUILLAUME, aide-garde des archives de Mgr. le duc d'Orléans.

ARNAO, avocat au barreau de Madrid.

ARNAULT, auteur de *Marius*, de *Blanche*, de *Germanicus*, etc., etc., etc.

AUBERT de VITRY, auteur d'*Essais sur l'éducation*, traducteur des *Mémoires de Goethe*, etc., etc.

* BARBIER, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien administrateur des bibliothèques du roi, et ancien bibliothécaire du conseil-d'état, auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, etc.

* BEAUVAIS (le général), auteur des *Victoires et conquêtes des Français*, etc.

BENJAMIN-CONSTANT, l'un de nos meilleurs orateurs et le premier de nos publicistes.

BERLIER, ancien conseiller d'état en France, auteur de plusieurs ouvrages.

BERTON (le chevalier), membre de l'Institut, à qui nous devons la musique du *Délire*, de *Montano*, de *Virginie*, etc., etc.

BORY DE SAINT-VINCENT, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire naturelle.

* BOUILLET, professeur de philosophie au collége de Sainte-Barbe, auteur du *Dictionnaire classique de l'antiquité sacrée et profane*.

CARRÉ, professeur de droit, auteur des *Traité et questions de procédure civile*.

* CHAMROBERT (Paulin), homme de lettres.

* CLAIR, avocat, l'un des rédacteurs du *Barreau français*.

COFFINIÈRES, avocat près la cour royale de Paris.

DEBRET, architecte de l'Académie royale de musique, membre de la Société philotechnique.

* DE CALONNE, professeur au collége de Henri IV, éditeur du *Tacite*, etc.

MM.

* DEFAUCONPRET (A.-J.-B.), traducteur des OEuvres de *sir Walter Scott*, auteur de divers ouvrages.

* DEFAUCONPRET (C.-A.), préfet des études au collége de Sainte-Barbe, l'un des auteurs du *Dictionnaire français-grec*.

* DELAROCHE jeune, peintre d'histoire.

* DESCURET, D. M., homme de lettres.

DUBRUNFAUT, auteur d'un *Traité sur la Distillation*.

DUFRICHE-VALAZÉ, maréchal-de-camp, inspecteur du génie.

DUMERSAN, du cabinet des antiques de la Bibliothèque du roi.

DUMOULIN (Évariste), l'un des rédacteurs du *Mercure du dix-neuvième siècle*.

DUPATY (Emmanuel), noblement courageux dans son poème *des Délateurs*, spirituellement gai dans ses pièces de théâtre.

* DUVIQUET, rédacteur de la partie dramatique du *Journal des Débats*.

ÉTIENNE, auteur de plusieurs ouvrages politiques, des *Deux Gendres*, de *Joconde*, etc.

* EUSTACHE DE SAINT-PAUL, avocat.

EYRIÈS, traducteur des *Tableaux de la nature*, par M. de Humboldt, l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle* et des *Annales des Voyages*.

FALRET, docteur en médecine, auteur de *Considérations sur l'hypocondrie et le suicide*.

* FAUDET (l'abbé), aumônier du collége de Sainte-Barbe, auteur de plusieurs ouvrages de théologie

FRANCOEUR, professeur d'algèbre à la Faculté des sciences et au collége de Charlemagne; auteur de divers traités de mécanique, de statique, d'astronomie et de mathématiques, qui lui ont donné une place élevée parmi les savants modernes.

FRIRION (le lieutenant-général baron), auteur d'ouvrages recommandables sur l'administration militaire et l'arme de l'infanterie.

JAY, auteur de l'*Histoire du cardinal de Richelieu*, du *Glaneur*, etc., etc.

JOUY, membre de l'Institut, auteur de l'*Ermite*, de la *Vestale*, de *Sylla*, etc., etc.

KÉRATRY, auteur de plusieurs ouvrages sur la philosophie, la politique et les beaux-arts.

LABORDE (le comte Alexandre de), auteur du *Voyage pittoresque et historique en Espagne.*

LACAUX, professeur de physique.

LAMARQUE (le lieutenant-général comte), dont la gloire militaire se rattache à tant d'illustres souvenirs.

LANJUINAIS (le comte), pair de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont les ouvrages et la conduite politique sont également recommandables.

LENOIR (le chevalier Alexandre), à qui la France a dû la belle collection du Musée des monuments français.

LENORMAND, membre de la Société royale académique des sciences de Paris, auteur de plusieurs ouvrages sur les arts et métiers.

* LESOURD, l'un des rédacteurs du *Journal des Débats.*

* MALTE-BRUN, auteur du *Précis de la Géographie universelle.*

MARBOT (le colonel), auteur des *Considérations sur l'art de la guerre, en réponse à l'ouvrage du général Rogniat.*

MARC (le chevalier), membre de l'Académie de Médecine, l'un des rédacteurs des deux *Dictionnaires des sciences médicales*, et qui, par ses écrits sur la médecine légale, s'est acquis une juste célébrité.

MARRON, homme de lettres, etc.

MÉRILHOU, avocat près la cour royale de Paris.

MILLON, traducteur de la *Politique* d'Aristote, et professeur de philosophie.

NICOLET, astronome adjoint au bureau des longitudes.

* NODIER (Charles), auteur des *Voyages pittoresques et romantiques*, du *Dictionnaire de la langue française*, etc., etc., bibliothécaire de l'Arsenal.

OUDARD, ancien conseiller à la cour de cassation, et l'un des rédacteurs du projet de Code criminel.

PAGÈS (J.-P.), auteur de plusieurs écrits de politique et d'histoire.

PARISOT (J.-T.), ex-officier de marine, connu par d'excellentes traductions d'ouvrages importants.

* PÉRIN (René), l'un des rédacteurs de la *Gazette de France*, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation.

* PICHOT (Amédée), docteur en médecine, auteur d'un *Voyage historique et littéraire en Angleterre et en Écosse.*

* PLANCHE, professeur de rhétorique au collège de Bourbon, auteur du *Dictionnaire grec-français*, etc.

* RAOUL-ROCHETTE, membre de l'Institut, auteur des *Lettres sur la Suisse*, etc.

* SABATIER, homme de lettres.

* SAGERET, homme de lettres.

SATUR, ancien professeur de philosophie.

* SOULICE, homme de lettres.

* SOULIÉ (Auguste), homme de lettres.

SURVILLE, ingénieur des ponts et chaussées.

* TAYLOR (le baron), commissaire du roi près le théâtre français, l'un des auteurs des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France.*

THIÉBAULT (le lieutenant-général baron), aussi distingué par ses talents d'administration que par ses talents militaires, et dont les travaux sur la statique et la stratégie ont été proclamés classiques par Carnot.

THOURET, qui, par la publication des *Tableaux historiques*, a associé son nom à celui d'un père honorablement célèbre.

TISSOT, traducteur des *Bucoliques*, et successeur de Delille.

VILLERMÉ, docteur en médecine, l'un des rédacteurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, auteur des *Prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être.*

WARDEN, ancien consul américain à Tunis, auteur de la *Description des États-Unis d'Amérique*, et d'un ouvrage sur les établissements consulaires.

NOTA. Les noms des auteurs qui sont précédés d'un * désignent les principaux rédacteurs des Articles biographiques de l'ENCYCLOPÉDIE MODERNE.

D'autres écrivains non moins recommandables concourent à la rédaction de cet ouvrage; leur nom se trouvera en tête de chaque volume.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU PREMIER VOLUME.

	MM.
A. V. A.	Arnault.
A. de V.	Aubert de Vitry.
B...n.	Berton, membre de l'Institut.
B. de St.-V.	Bory de St.-Vincent.
B...t.	Bouillet.
C...s.	Coffinières.
C...n.	Courtin.
D...t.	Debret.
D...h.	Delpech.
E. D.	Emmanuel Dupaty.
E...s.	Eyriès.
F...t.	Falret.
F...r.	Féburier.
F.	Francoeur.
G.	Gary.
H...de.	Le colonel Hortode.
F. D'H...t.	Le colonel D'Houdetot.
É. J.	Éloi Johanneau.
J.	Jourda.
L.	Lacaux.
M. L.	Lieutenant-général comte Lamarque.
L. Séb. L. et M.	L. Séb. Lenormand et Mellet.
Le Cl M...t.	Le colonel Marbot.
M. et A. f.	Marc et Andral fils.
M.	Millon.
N...t.	Nicolet.
O.	Oudard.
J. P. P.	J. P. Pagès.
J. T. P.	J. T. Parisot.
Pr.	Anonyme.
F. R...t.	Rattier.
S.	Saigey.
St. A.	St.-Amant.
S...r.	Satur.
J. H. S.	Schnitzler.
P. F. T.	Tissot.
Le Gl Th...t.	Lieutenant-général baron Thiébault.
Th.	Thouret.

N. B. Quelques Rédacteurs n'ayant inséré dans le premier volume que des articles peu importants, ont désiré n'être nommés que plus tard.

ENCYCLOPÉDIE MODERNE,

OU

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

DES HOMMES ET DES CHOSES,

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

(Les Articles biographiques indiqués par un * ne se trouvent dans aucune autre Édition.)

A. (*Antiquités.*) Cette lettre, la première des alphabets hébreu, grec et romain, était chez les Grecs une lettre numérale qui valait 1 : de là *alpha* signifie le premier, comme *omega* le dernier. Isidore de Séville prétend que les Romains ne faisaient point usage de ces lettres numérales : *Latini*, dit-il, *numeros ad litteras non computant.* Mais il était évidemment dans l'erreur, puisque les chiffres romains I, V, X, L, C, D, M, sont les lettres I, qui vaut un, parce qu'il figure un doigt ; V, qui vaut cinq, parce qu'il figure les cinq doigts de la main ; X, qui vaut dix, parce qu'il représente deux mains unies ; L, qui vaut cinquante, parce qu'il est la moitié du C, qui est l'initiale de *centum*, et qui se figurait ainsi [dans l'origine ; D, qui vaut cinq cents, parce qu'il est la moitié de M, qui est l'initiale de *mille*, et qu'on figurait CIO.

Ducange, dans son glossaire, explique au commencement de chaque lettre sa valeur en nombre. On la trouve aussi dans Calepin et dans Valérius Probus, qui fait partie du recueil des *Grammatici veteres* de Putschius, et des *Autores latini* de Godefroi, in-4°.

Les Grecs regardaient la lettre A comme de mauvais augure dans les sacrifices, et les prêtres commençaient par elle les imprécations qu'ils faisaient au nom des dieux : ce qui vient sans doute de ce qu'elle est l'initiale du mot grec ἀρὰ, *exsecratio*.

C'est ainsi que chez les Romains A était un signe d'absolution, parce que cette lettre est l'initiale d'*absolvo*, j'absous. Lorsqu'on devait prononcer sur une cause ou sur un crime, on distribuait à chaque opinant trois tessères ou bulletins, sur l'une desquelles était gravé un A, *absolvo*, j'absous ; sur l'autre un C, *condemno*, je condamne ; et sur la troisième une N suivie d'une L, *non liquet*, le fait n'est pas clair. C'est à cet usage que Cicéron fait allusion lorsqu'il appelle l'A *littera salutaris*, la lettre qui sauve.

A servait encore à rejeter une loi proposée dans les comices. Ceux qui s'opposaient à la nouvelle loi se servaient d'une tessère marquée d'un A, qui signifiait *antiquo*, je tiens, je vote pour l'ancienne loi, je refuse ; ou *antiqua sequor, nova non placent*, je tiens à l'ancienne loi, et je rejette la nouvelle. Les acceptants donnaient une tessère, sur laquelle on lisait V. R., *uti rogas*, comme vous le demandez.

A, dans le calendrier Julien, est la première des sept lettres dominicales ; c'était chez les Romains la première des lettres nundinales.

On prétend que cette lettre était, chez les Égyptiens, un hiéroglyphe qui représentait l'ibis ; mais tout ce qu'on a dit à ce sujet, tant pour cette lettre que pour la lettre B, est de pure imagination. Une lettre alphabétique étant la figure d'un son ou d'un mot, et un hiéroglyphe celle d'une personne ou d'une chose sacrée, comme l'indique ce mot lui-même, qui signifie sculpture sacrée, lettre alphabétique et hiéroglyphe impliquent contradiction. E. J.

A, a, a. (*Grammaire.*) *A*, lettre voyelle, est un substantif masculin invariable ayant plusieurs acceptions.

A, troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, exprime l'idée principale de possession : *il a du bien, des connaissances*. On dit par extension : *il a des chagrins, des douleurs, des soupçons*. *A* verbe n'est jamais marqué de l'accent grave par lequel nous distinguons la préposition *à*.

Dans ces locutions, *il y a des hommes, il y a des jours qui*, etc., *a* est le même verbe avec une extension plus grande encore. Voici comme l'analyse le démontre . *y* ou là, ou dans ce point, *il* ou cette chose, cet être à imaginer, *a des hommes, des jours qui*. Les autres langues disent simplement *des hommes, des jours sont qui*, etc.

A, préposition est toujours marqué de l'accent grave. Cette préposition, comme toutes les autres, indique le second terme d'un rapport que quelquefois elle exprime. Sa place est entre deux termes qu'elle lie, et le terme qui la suit se nomme son complément.

Mais la préposition *à* n'est jamais un adverbe, comme l'ont soutenu quelques grammairiens. L'adverbe renferme par sa nature une préposition avec son complément, et par suite présente un sens complet. La préposition *à*, comme toute autre, appelle un complément pour offrir un sens.

Elle concourt à former des expressions adverbiales, *à reculons, à tâtons*; elle prend des adverbes pour complément, *à toujours, à jamais*.

Si elle s'unit sans intermédiaire à la préposition *de*, elle fait partie d'une expression elliptique où son complément est sous-entendu, parce qu'on l'entend sans qu'il soit exprimé. Ainsi, *à de* si bonnes raisons est pour *à un nombre* de si bonnes raisons. Elle figure encore dans les ellipses suivantes : *il a à manger, donnez-lui à boire*, où l'on découvre aisément le premier terme du rapport qu'elle indique, et qui est, *des mets, une liqueur*, que ses compléments *manger, boire*, font suffisamment concevoir.

Elle forme les composés *au* pour *à le, aux* pour *à les*. Elle s'unit à certains adverbes composés, qui ajoutent ainsi à leur signification une nouvelle vue de l'esprit, dérivée toujours de la destination de cette préposition : *s'adonner à*, pour *se donner à ; amener*, pour *mener à ; apporter*, pour *porter à*.

Enfin elle se substitue à une multitude d'autres prépositions. On s'en convaincra aisément. Elle remplace ainsi *dans, sur, vers, avec, après*, etc. : *vivre à Paris, monter à cheval, venez à moi, aimer à la folie, pas à pas*, etc.

A, lettre première de presque tous les alphabets, semble devoir ce rang aux causes indiquées dans cet article. Lettre numismatique, elle désigne les monnaies grecques d'Argos et quelquefois d'Athènes; celles de Rome, sous les consuls; celles d'Antioche, d'Aquilée, d'Arles, durant le Bas-Empire; notre hôtel des monnaies de Paris, dans nos espèces d'or et d'argent. Lettre lapidaire, elle exprime, au gré du sens total d'une inscription, *augustus, ager, aiunt ;* double, elle désigne plusieurs *augustes ;* triple, *ære, argento, auro ;* simple, devant *miles, soldat jeune ;* suivie du *D, antè diem*.

Le son dont elle est le signe est consacré dans le dialecte dorien à exprimer l'énergie; chez les Latins, la douceur; chez les Italiens, une sorte de mollesse; les Espagnols semblent l'avoir adoptée pour l'emphase et l'ostentation. (*Voyez* Alphabet.) G.

A. (*Musique.*) Cette lettre désigne *la*, qui est la première note du tétracorde hyperboléen; elle répond maintenant à la sixième note de notre gamme, depuis que Gui d'Arezzo trouva dans l'hymne Saint-Jean, *ut queant laxis*, etc., le nom des six premières notes de notre échelle, qu'il commença par *ut*. Mais l'usage de donner des noms de lettres aux notes a prévalu; et, pour mieux désigner le ton, on en nomme la nominante immédiatement après la lettre. Ainsi, dans cette manière de désigner le ton, pour celui de *la*, on dit *A-mi-la ;* pour celui de *si, B-fa-si ;* pour celui de *ut, C-sol-ut*, etc. Quand on veut prendre l'accord dans un orchestre, on s'accorde sur le *la*. B.

A et *AB*. (*Antiquités.*) Ces prépositions étant suivies d'un nom substantif exprimaient les charges de la maison des Augustes ou des riches Romains, en sous-entendant *servus* ou *minister*. On trouvera dans Gruter, dans Muratori, et dans les grands dictionnaires d'antiquités, les inscriptions et les passages qui font connaître ces différents offices : nous nous bornerons à les expliquer brièvement.

A balneis, était l'intendant des bains. — *A bibliothecâ* et *à bibliothecis*, était le bibliothécaire. — *A calidâ*, était celui qui donnait

à boire de l'eau chaude : on sous-entendait *aquâ*. — *A cancellis*, était le chancelier. — *A codicillis*, était celui qui gardait les tablettes. — *A cognitionibus*, était le contrôleur : on le nommait encore *recognitor*. — *A commentariis*, était le greffier, celui qui tenait les registres (*commentaria*). — *A commentariis equorum*, était celui qui tenait les registres des cochers ou des chevaux destinés à courir dans le cirque. — *A commentariis fisci asiatici*, était celui qui avait la garde des revenus de l'Asie. — *A commentariis XV virorum S. F.* (*sacris faciundis*), était celui qui tenait les registres des quindécemvirs commis aux choses sacrées. — *A commentariis vehiculorum*, étaient ceux qui exigeaient les charrois (*les corvées*) pour l'entretien des chemins. — *A copiis*, était l'inspecteur des vivres ou des convois. — *A corinthiis*, ou *corinthiarius*, était préposé à la garde des vases de cuivre de Corinthe. — *A cubiculo* et *præpositus cubiculo*, était chargé de veiller à la garde de son maître et à celle de sa chambre. — *A curâ amicorum principis*, étaient des affranchis du palais impérial qui prenaient soin des amis du prince. — *A custodiâ armorum*, était un officier du palais qui gardait les armes de l'empereur. — *A diplomatibus*, étaient ceux qui tenaient les registres des chevaux, des voitures accordées par le prince, ou destinées à ses voyages. — *A frumento*, était l'affranchi ou l'esclave qui distribuait le blé à ses compagnons. — *A jano*, était celui qui aidait le portier à garder la porte. — *A jumentis*, était l'officier préposé à l'inspection des écuries du prince. — *A kalendario*, était celui qui plaçait à intérêt l'argent de son maître, et qui le retirait des mains des débiteurs aux *calendes* de chaque mois. — *A lagenâ*, était l'échanson; cet officier était le même que celui *à potione*, ou en différait bien peu : on lit dans une inscription, A POTIONE. ITEM A LAGUNA, où *laguna* pour *lagena* mérite d'être remarqué; c'est ainsi qu'on lit dans deux endroits de Phèdre *lagona* pour *lagena*. — *A libellis*, était l'officier chargé des requêtes présentées à son maître. — *A libris pontificalibus*, était l'écrivain chargé de transcrire les livres pontificaux. — *A manu*, et *servus à manu*, était le secrétaire qui écrivait les lettres ou les commandements de son maître. — *A marmoribus*, ou *à metallis*, était le contrôleur des marbres ou des métaux employés à quelque ouvrage. — *A memoriâ*, et *ad memoriam*, ou *magister ad memoriam*, était l'officier qui recevait les *mémoires* présentés à son maître. — *A mundo muliebri*, était la femme chargée du soin de la parure des impératrices, ou de la toilette d'une dame riche. — *A pedibus*, était le valet de pied : il suivait son maître. On l'appelait aussi *ad pedes*, *pedisequus*, et au féminin *pedisequa*. — *A pendice cedri*, était un officier de la maison d'Auguste qui veillait à la garde des cassettes et autres meubles de bois de cèdre. *Pendice* ne se trouve que dans une inscription; je crois que c'est une corruption, par métathèse, du mot grec et latin *pyxide*, boîte, cassette, s'il n'a pas été mal lu par Pignorius, qui cite cette inscription, et qui dit avec raison que c'est une sottise de le faire venir d'*appendix* : on aura dit *picide*, puis par métathèse *pidice*, *pindice*, *pendice*. — *A pugione*, désignait l'officier commis à la garde du poignard (*pugio*) ou du *parazonium*. — *A rationibus*, ou *ratiocinator*, était l'officier chargé des comptes de la maison des Augustes : Zonare l'appelle *præfectus fisci*. Ce serait chez nous le *maître des comptes*. — *A sandalio*, était la femme chargée du soin des chaussures de l'impératrice ou des princesses. — *A secretis*, était le secrétaire, qui est appelé *notarius secretorum*, par Vopiscus. — *A studiis*, était celui qui dirigeait le prince dans ses études. — *A supellectili*, était préposé au soin des meubles et de la vaisselle. — *A veste*, était chargé du soin de la garde-robe. — *A voluptatibus*, était l'intendant des plaisirs du prince, des menus plaisirs. Tibère créa cet office, et le voluptueux auteur du Festin de Trimalcion en fut revêtu sous Néron. — *Ab actis fori*, était le greffier qui rédigeait les actes du barreau, les sentences des juges, et qui appelait les causes. — *Ab actis senatûs*, était le greffier ou l'archiviste du sénat. — *Ab admissionibus*, ou *admissionales*, étaient les huissiers qui introduisaient auprès du prince, les introducteurs. — *Ab ægris cubiculariorum*, avait soin des valets de chambre malades. — *Ab atrio curando*, ou *atrii curandi*, était peut-être l'officier appelé *atriensis*, l'huissier de salle, le majordome : ce mot est dérivé d'*atrium*, vestibule. — *Ab ephemeride*, est un affranchi qui, sans doute, tenait l'*agenda* journalier du prince, ou note de ce qu'il faisait tous les jours. — *Ab epistolis*, était le titre du secrétaire. Narcisse avait cet emploi à la cour de Claude. — *Ab hortulo*, était le jardinier. — *Ab januâ*, était le portier. — *Ab ornamentis*, était une charge

de la maison d'Auguste qui consistait à contrôler ou inspecter tout ce qui était susceptible d'embellissement. E. J.

* AA (van der), nom d'une famille ancienne et distinguée des Pays-Bas. Les deux frères Adolphe et Philippe, et Gérard van der Aa, leur parent, se firent remarquer parmi les nombreux ennemis de l'oppression qu'exerçaient, au 16e siècle, les gouverneurs et autres agents de Philippe II dans les Pays-Bas, et ils contribuèrent à l'affranchissement de cette portion de l'héritage de Charles-Quint désignée depuis sous la dénomination de Provinces-Unies. *Voyez* Nassau (Maurice de).

* AA (Pierre van der), parent des précédents et jurisconsulte estimé, naquit à Louvain vers 1530. Il professa le droit dans cette ville, devint assesseur du conseil souverain de Brabant en 1565, président du conseil à Luxembourg en 1574, et mort en 1594. Il a laissé deux ouvrages : *Commentarium de privilegiis creditorum ;* et *Enchiridion judiciarium.*

* AA (P. van der), géographe et libraire-éditeur établi à Leyde, publia au commencement du 18e siècle un grand nombre de cartes géographiques, et des recueils de voyages, peu estimés aujourd'hui. Ses éditions des ouvrages sur la botanique, la médecine et les antiquités par Vaillant, Malpighi et Gronovius (*voyez* ces noms), ont obtenu plus de succès; il mourut vers 1730. On recherche encore son *Recueil de voyages curieux en Perse, en Tartarie,* etc., avec cartes et figures, Leyde, 1729; La Haye, 1735, 2 volumes in-4o, avec une *introduction* par Bergeron.

* AA (H. van der), frère cadet du précédent, graveur à Leyde, a consacré son burin aux entreprises de son aîné.

* AA (C.-C.-Henri van der), ministre luthérien, né à Zwolle en 1718, fut un des fondateurs et le secrétaire de la société des sciences établie à Harlem en 1752. Il prêcha dans cette ville avec un succès soutenu pendant 51 ans, et y mourut en 1792.

* AAGARD (Christian), né à Wiborg (Danemarck), en 1616. On a de lui des poésies latines, recueillies dans le tome premier des *Deliciæ quorumd. poetar. Dan. Frederici Rostgaard,* imprimé à Leyde en 1693. Ce poète mourut en 1664.

* AAGARD (Severin), fils du précédent, a écrit la *vie* de son père, insérée dans le recueil précité.

* AAGARD (Nicolas), frère de Christian, a publié quelques opuscules de philosophie et de physique, dont le plus remarquable est : *Disputatio de stylo Novi Testamenti,* Sora, 1655, in-4o. N. Aagard mourut en 1657.

* AAGESEN (Swend), historien danois, écrivait vers la fin du 12e siècle. Il est plus connu sous le nom latin de *Sueno Agonis filius ;* et il a écrit dans cette même langue une *Histoire abrégée des rois de Danemarck depuis Skiold jusqu'à Canut VI,* et une autre *Histoire des lois militaires de Canut-le-Grand.* Ces deux ouvrages ont été imprimés à Sora en 1642.

* AALAM, astrologue persan, vivait dans le 9e siècle. Admis à la cour du sultan de Perse, Adah-Eddoulah, il posséda sa confiance. Négligé par le successeur de ce prince, il crut devoir se retirer dans la solitude; il en sortit au bout de quelque temps pour voyager, et exercer sa science dans d'autres contrées de l'Orient. On ignore le lieu et l'époque de sa mort.

* AALSH (Évérard van), peintre de Delft, mort en 1658, était très-habile dans la peinture des fruits et des sujets galants.

* AALSH (William van), neveu du précédent, le surpassa dans son art, et lui fut attaché toute sa vie. Mort en 1679.

* AALST. *Voyez* Aelst.

* AAMA (Gullandin), roi d'Éthiopie dans le 8e siècle.

* AARE (Dirk van der), évêque et seigneur d'Utrecht au 13e siècle. Il fit la guerre contre Guillaume, comte de Hollande, auquel il disputait la souveraineté; s'empara de plusieurs places pendant la captivité du comte, fut fait prisonnier par le prince de Brabant, et acheta la souveraineté de la Hollande, du comte de Looz, au prix de 1,000 marcs d'argent. Mais il ne put entrer en possession de ce pays, et fut obligé de se retirer à Utrecht. Il mourut à Deventer en 1212.

* AARON, frère aîné de Moïse, auquel il s'associa pour délivrer les Juifs de la captivité d'Égypte. Cédant aux sollicitations des Israélites, il fit élever dans le désert un veau d'or, qu'ils adorèrent comme un dieu; s'étant ensuite repenti de cette idolâtrie, il fut élu grand-prêtre, c'est-à-dire premier pontife et sacrificateur des Juifs. On croit, d'après la Bible, qu'il mourut 1463 ans avant l'avénement de Notre-Seigneur.

* AARON (St), vivait dans le 6e siècle. Il fut abbé d'un monastère de l'Armorique

(depuis, la Bretagne), autour duquel fut batie plus tard la ville de St-Malo.

* AARON (St), des iles britanniques, souffrit le martyre avec son frère Julius, lors de la persécution de l'empereur Domitien.

* AARON, lévite juif de Barcelone, mort en 1292, a laissé un *catéchisme* de 613 préceptes de la loi de Moïse, en hébreu, Venise, 1523, in-4°.

* AARON-RASCHID. (*Voyez* HAROUN-AL-RÉCHYD.)

* AARON d'Alexandrie, prêtre chrétien et médecin, vivait au commencement du 7e siècle. Il est auteur d'un ouvrage en langue syriaque, intitulé *Pandectes*, divisé en 30 livres, et qui n'est qu'un faible commentaire des ouvrages des médecins grecs. C'est par le secours de cette version syriaque et de quelques autres que les Arabes commencèrent à connaitre les ouvrages des Grecs. Aaron est le premier qui ait décrit, dans un traité particulier, la petite-vérole, que les médecins grecs ne paraissent pas avoir connue. Il la fait originaire d'Égypte, où les Arabes la prirent et la répandirent en Afrique; et, par suite de leurs conquêtes, elle dut se propager successivement dans toute l'Europe.

* AARON (ISAAC), Juif, interprète de l'empereur Manuel Comnène, n'est connu que par son infidélité envers son maitre, dont il dénaturait les volontés en les expliquant aux ambassadeurs des princes d'Occident. Il eut les yeux crevés, et ensuite la langue coupée, en punition de ses perfidies.

* AARON-BEN-ASER, rabbin du 11e siècle. On a de lui des *Variantes du texte sacré*, insérées sous son nom dans les différentes bibles rabbiniques; un *Traité des accents*, pour faciliter l'étude de la langue hébraïque; une *Grammaire* de la même langue. Ces deux derniers ouvrages ont été imprimés, le premier en 1517, le 2e en 1615.

* AARON-HARISCON, rabbin caraïte, né à Constantinople au 13e siècle. Il est auteur de *Commentaires* sur le Pentateuque, sur les premiers prophètes, sur Isaïe, les psaumes et Job; d'un *Traité de Grammaire et de critique*; d'un *Ordre de prières selon le rit de la synagogue des caraïtes*.

* AARON-HACHARON, rabbin caraïte, né à Nicomédie au 14e siècle. Il a composé plusieurs ouvrages où sont exposés les principes dogmatiques de la secte des caraïtes. Ces ouvrages sont : *le Jardin d'Éden* ou *Livre de préceptes*; *la Couronne de la loi*; *le Gardien de la loi*. Les deux derniers sont des commentaires de la Bible.

* AARON-BEN-CHAIM, né dans le 16e siècle, à Fez en Afrique. Il a publié en hébreu, sous les titres de *Cœur*, *Offrandes* et *Qualités d'Aaron*, trois commentaires sur les livres de Josué, des Juges et du Lévitique; et un *Traité des treize manières d'expliquer la loi sainte*, 3 vol. in-fol. imprimés à Venise en 1609.

* AARON-ARIOB, rabbin juif, né à Thessalonique vers la fin du 16e siècle. Il a écrit en hébreu un commentaire sur le livre d'Esther, sous le titre bizarre de *Huile* ou *Essence de mirrhe, extraite des Commentaires des rabbins, etc.* 1 vol. in-4°, imprimé à Thessalonique en 1601.

* AARON-SCHASCON, rabbin, né à Thessalonique vers la fin du 16e siècle et mort vers 1650. On connait de lui deux ouvrages en hébreu : *la Loi* et la *Lèvre de la vérité*, espèce de commentaire sur la jurisprudence de la Bible.

* AARON de Pesaro, juif italien du 16e siècle. Il a publié en hébreu, sous le titre de *Générations d'Aaron*, un *index* général de tous les passages de l'Écriture sainte.

* AARON-BEN-SAMUEL, vivait sur la fin du 17e siècle. Il est auteur d'un index de la Bible, publié en hébreu sous le titre de *Maison d'Aaron*.

* AARON (PIÉTRO), chanoine de Rimini, vivait dans le 16e siècle. On a de lui divers ouvrages sur la théorie musicale de son temps.

* AARON de Raguse, rabbin du 17e siècle. Il a publié, sous le titre de *Barbe d'Aaron*, des remarques sur le Pentateuque et plusieurs autres livres de l'Écriture sainte.

* AARON de Bistra, né en Transylvanie. Il entra chez les jésuites, devint évêque de Fogaras, et mourut en 1760. Il est auteur d'un ouvrage sur le concile œcuménique de Florence, écrit en langue valaque.

* AARSCHOT (N..., duc d'), seigneur brabançon. Il refusa d'entrer dans la confédération des autres nobles des Pays-Bas contre Philippe II et le saint siége, et fit d'inutiles efforts pour arrêter les progrès du parti de la maison d'Orange. Fidèle au roi d'Espagne et à la croyance catholique, il crut devoir se retirer à Venise, où il mourut en 1595.

* AARSSEN (CORNEILLE van), né à Anvers en 1543. Il devint pensionnaire de Hollande et greffier des états généraux, place qu'il

exerça pendant près de 40 ans. Il a entaché sa mémoire par sa conduite envers Barneveldt (*voyez* ce nom), dont il devint l'ennemi, après avoir long-temps soutenu la même cause. Il mourut en 1624.

* AARSSEN (François van), fils du précédent, né à La Haye en 1572. Le crédit de son père lui ouvrit de bonne heure le chemin des hauts emplois dans sa patrie. Il fut successivement ambassadeur des états généraux en France, à Venise et en Angleterre. Ce fut d'après ses conseils qu'eut lieu le synode de Dordrecht, où Barneveldt et les autres adversaires du prince Maurice de Nassau (*voyez* ce nom) furent condamnés. La conduite du fils, en cette occasion, ne fut pas moins odieuse que celle du père. François Aarssen mourut en 1641. S'il faut en croire quelques historiens, Richelieu a dit qu'il ne connaissait que trois grands politiques, Oxenstiern, Viscardi (*voyez* ces deux noms) et Aarssen (François).

* AARSSEN (Corneille van), fils du précédent, passait pour le plus riche Hollandais de son temps. Il mourut en 1662, étant colonel de cavalerie et gouverneur de Nimègue. Son fils, Corneille van Aarssen, commandant à Surinam, fut massacré par ses troupes en 1688. Il avait un fils qui servit dans la marine, et mourut avec le rang de vice-amiral.

* AARSSEN (François), frère du second Corneille, voyagea en Europe, et se noya dans une traversée d'Angleterre en Hollande, l'an 1659. Il a laissé un *Voyage d'Espagne, historique et politique,* imprimé à Paris en 1665.

* AARTGENS ou AERTGENS (N...), né à Leyde en 1498. D'abord cardeur de laine, il prit du goût pour le dessin, et devint un peintre renommé. Il se noya par accident en 1564.

* AARTSBERGEN (Alexandre van der Capellen van), noble hollandais, né vers la fin du 16e siècle. Ami du prince Guillaume II de Nassau (*voyez* ce nom), il le seconda puissamment dans ses vues ambitieuses, et mourut à Dordrecht en 1656. Il a laissé des Mémoires publiés par son arrière-petit-fils Robert-Gaspard van der Capellen, en 1777, 2 vol. in-8o.

* AARTSEN (Pierre), appelé communément *Longe Pier* (le long Pierre) à cause de sa grande taille. Né à Amsterdam en 1507, il fut l'élève d'Allant Klaafssen, qui passait pour un des meilleurs peintres de cette époque. Admis parmi les maîtres de l'école d'Anvers, Aartsen s'attacha plus particulièrement à peindre des objets familiers, tels que des intérieurs de cuisine, des mets, gibier, poisson, fruits, etc. Il peignit aussi des tableaux pour quelques églises; mais ces derniers furent détruits en 1566, par suite des troubles religieux. Mort en 1573.

* AASCOW (A.-B.), médecin danois, mort vers 1780. Il a publié un *Journal d'observations* sur les maladies qui régnèrent à bord de la flotte danoise chargée de bombarder Alger en 1770.

AB, mot hébreu qui signifie *père*. C'est de là que les Chaldéens et les Syriens ont tiré leur *abba,* et les Grecs leur *abbas,* que les Latins ont adopté pour exprimer la même idée. La langue française a puisé dans cette source les mots *abbé* et *abbesse,* noms des supérieurs ou supérieures d'une réunion d'individus de l'un ou de l'autre sexe, formant un chapitre, un monastère, ou un couvent.

Ab, nom du onzième mois de l'année ordinaire des Hébreux; il correspond au cinquième de leur année sainte ou ecclésiastique, et à la lune de juillet. L'histoire de ce peuple raconte que c'est dans ce mois que furent détruits les deux temples de Jérusalem : le premier par les Chaldéens, 584 ans avant Jésus-Christ, et le second, l'an 69 de l'ère chrétienne, par les Romains sous les ordres de Titus, et que leur grande synagogue d'Alexandrie fut dispersée. On a observé aussi que c'est dans le mois de juillet que les Juifs ont été chassés de France, d'Angleterre et d'Espagne. Les Hébreux font, pendant la durée de cette époque, des jeûnes destinés à leur rappeler plusieurs événements mémorables.

Ab, nom syriaque du dernier mois d'été pour les chrétiens d'Orient, qui commencent avec ce mois un jeûne de quinze jours en l'honneur de la sainte Vierge. G.

* ABA, autrement OWON, roi de Hongrie. Il fut élu en 1041 à la place de Pierre dit l'Allemand, chassé par ses sujets à cause de sa conduite tyrannique. Cet exemple n'effraya point Aba, qui, ayant suivi les errements de son prédécesseur, fut massacré par ses soldats, en 1044, dans la guerre entreprise contre lui par l'empereur Henri III, et à la suite de laquelle Pierre l'Allemand remonta sur le trône.

* ABA, fille de Xénophanes, obtint, sui-

vant l'historien géographe Strabon, en toute propriété et souveraineté, d'Antoine et de Cléopâtre, la ville d'Olbus en Cilicie, dont son père avait été gouverneur.

* ABA, magicien, fut mis à mort par ordre du khalyfe Mervan, pour avoir persécuté les chrétiens.

* ABACUC. *Voyez* HABACUC.

* ABACUC (St.), martyrisé sous l'empire de Claude.

* ABACCO (ANTOINE), architecte et graveur, né et mort à Rome dans le 16e siècle, élève de l'architecte Ant. di Sam-Gallo (*voyez* ce nom); il a gravé les planches d'un ouvrage que ce dernier a publié sur *l'architecture*.

* ABAD Ier (MOHAMMED BEN ISMAEL, ABOUL CACIM BEN), premier roi maure de Séville, de la dynastie des Abadytes; il ajouta à son royaume celui de Cordoue, dont il fit périr le souverain. Mort en 1041 (433 de l'hégyre).

* ABAD III (MOHAMMED AL MOTAHMED IL ALLAH BEN), succéda à son père Amrou sur le trône de Séville, en 1065 (461 de l'hégyre). Il fit la guerre avec succès contre les chrétiens; mais, ayant conclu la paix avec Alphonse VI, roi de Castille, et lui ayant donné sa fille Zaïdah en mariage, les autres rois maures se liguèrent contre lui; et Youçouf-Trebefyn, sultan de Maroc, chef de cette coalition, après avoir d'abord vaincu Alphonse VI, vint ensuite attaquer Séville, fit Abad prisonnier, et l'envoya en Afrique, où ce prince mourut dans la misère. On a de lui quelques poésies où il rappelle sa grandeur passée, et se donne comme exemple de l'instabilité de la fortune.

* ABADI (EBN AL), auteur d'un livre sur la punition réservée aux pécheurs dans le Koran.

* ABAFFI ou APAFFI (MICHEL), noble de Transylvanie, fut élu prince par les états de ce pays, sous la protection du Grand-Seigneur. Après la levée du siége de Vienne par les Turks, Abaffi abandonna leur cause, et conclut avec l'empereur Léopold Ier (en 1687) un traité qui lui conservait les mêmes avantages que la Porte lui avait faits; il mourut en 1690. Son fils, Michel II, qui eut le célèbre Tékéli pour compétiteur, avait été d'abord reconnu pour successeur de son père par la cour de Vienne; mais il fut obligé de renoncer à la souveraineté, et finit ses jours à Vienne en 1713.

* ABAGA, khan des Tatars, recouvra ses états en 1280 par le secours des Turks, et fut formidable aux croisés.

* ABAGATHA, eunuque du roi Assuérus.

* ABAI (HOUSSEIN), auteur d'un livre où il cherche à accorder les différents commentateurs du Koran.

* ABAILARD (PIERRE), né près de Nantes en 1079. Passionné pour l'étude, dès son enfance, poésie, éloquence, langues anciennes, tout était de son ressort; il cultiva particulièrement la philosophie scolastique, la science favorite du temps; il eut bientôt épuisé le savoir de ses maîtres en Bretagne, et en vint chercher d'autres à Paris. D'abord disciple de Champeaux, archidiacre de Notre-Dame, il ouvrit, quelques années après, une école de rhétorique et de théologie, où se réunissaient plus de 3000 auditeurs de tous les âges, de toutes les nations, et d'où sortirent plusieurs hommes célèbres. A cette époque la jeune Héloïse, nièce de Fulbert, chanoine de Paris, était distinguée par son esprit, ses connaissances et sa beauté. Sous prétexte de suivre les études d'Héloïse, Abailard se mit en pension chez Fulbert, et bientôt leur commerce secret ne fut plus un mystère. Le chanoine, instruit par la notoriété publique, sépara les deux amants, mais il était trop tard: Abailard n'eut rien de plus pressé que d'enlever Héloïse et de la conduire en Bretagne, où elle accoucha d'un fils, qui mourut bientôt après. Ayant fait en secret à Fulbert la proposition de l'épouser, celui-ci donna son consentement, et ne fit point mystère de cette union; mais Héloïse, plus sensible à la prétendue gloire d'Abailard qu'à son propre honneur, nia ce mariage avec serment. Fulbert irrité ne fit plus que maltraiter sa nièce; et son époux l'ayant mise au monastère d'Argenteuil, Fulbert s'imagina qu'il voulait la faire religieuse, et ne songea plus qu'à se venger. Des brigands qu'il avait apostés entrèrent la nuit dans la chambre d'Abailard, et le mutilèrent. Les tribunaux ecclésiastiques et civils informèrent sur cet attentat. Fulbert fut dépouillé de ses bénéfices, et deux des coupables subirent la peine du talion. Héloïse prit le voile au couvent d'Argenteuil; et son époux alla se cacher dans l'abbaye de St.-Denis, où il se fit religieux. En 1122, deux professeurs de Reims ayant dénoncé au concours de Soissons son ouvrage sur la Trinité comme hérétique, il fut obligé de le brûler, et de se retirer à Nogent-sur-Seine, où il fit bâtir à ses frais un oratoire qu'il

nomma le Paraclet. Nommé abbé de St.-Gildas de Ruys, dans le diocèse de Vannes, il invita l'infortunée Héloïse et ses religieuses à venir habiter le Paraclet, où les deux époux se revirent pour la première fois, après avoir été séparés onze ans. Ayant voulu mettre la réforme dans son abbaye, ses moines tentèrent de l'empoisonner. Ainsi exposé à leur fureur, il était encore tourmenté par son amour, qui le suivait jusqu'au pied des autels. En 1140, St-Bernard dénonça ses écrits et sa doctrine au concours de Sens, le fit condamner par le pape, et obtint même un ordre pour le faire enfermer. Abailard publia son apologie, et partit pour Rome. Lorsqu'il passait à Cluny, Pierre le Vénérable entreprit de le réconcilier avec ses ennemis. Ce fut là qu'il vit St.-Bernard, et que ces deux hommes célèbres se jurèrent une amitié qui dura jusqu'à la mort. Il fut envoyé au prieuré de St.-Marcel, près de Châlons-sur-Saône, où il mourut en 1142. Ses restes et ceux d'Héloïse furent transportés à Paris, et sont déposés maintenant dans le grand cimetière de l'Est, connu sous la dénomination vulgaire de *Père La Chaise* (*voyez* LA CHAISE). Les Lettres d'Abailard et d'Héloïse ont été traduites en différentes langues, et souvent réimprimées. L'anglais Rawlinson en a donné une bonne édition; Londres, 1718; Oxford, 1728, in-8°. Un écrivain spirituel, Rémond Descours, publia en 1691 une traduction libre en français de la *Lettre* la plus passionnée d'*Héloïse à Abailard;* ce morceau eut un grand succès, et il fut bientôt suivi d'une réponse d'Abailard à Héloïse, et de plusieurs autres lettres des deux amants. Dom Gervaise, abbé de la Trappe, livra au public en 1723 une traduction fidèle, mais un peu paraphrasée, des *Véritables lettres d'Héloïse et d'Abailard*, accompagnée des textes latins; cette traduction a été retouchée en 1782 par le libraire Bastien, 2 vol. in-8° et in-12, réimprimée par le libraire Fournier en 1796, 3 vol. in-4°. On doit au célèbre Pope une héroïde en vers anglais imitée de la fameuse lettre d'Héloïse à Abailard. Colardeau l'a traduite librement en vers français. D'autres poètes français n'ont pas été aussi heureux dans leurs imitations en vers des lettres d'Abailard ou d'Héloïse. La duchesse d'Aiguillon a traduit en prose la lettre de Pope, 1758, in-8°. Le libraire Cailleau recueillit, vers 1790, des *Épîtres* et *Lettres amoureuses* d'Héloïse et d'Abailard, en prose et en vers, 2 vol. in-18, souvent réimprimés. Il y a de grossières méprises dans les avertissements de ce libraire; il confond le poète Malherbe, mort en 1628, avec un grammairien du même nom vivant en 1725; et il attribue au célèbre Bussy-Rabutin des traductions libres des lettres d'Héloïse qui sont de Rémond Descours (*voyez l'Examen critique des dictionnaires historiques*, par M. Barbier, au mot *Héloïse*). Il manquait à la littérature française une traduction de la longue lettre qui est pour ainsi dire la confession d'Abailard, et dans laquelle il raconte tous les malheurs de sa vie; l'abbé Turlot nous en a fait jouir en 1822, dans le volume qui a pour titre: *Abailard et Héloïse, avec un aperçu du douzième siècle, comparé avec le siècle actuel*, in-8°; le traducteur relève la méprise de Cailleau, relative à Malherbe, mais il reproduit encore les prétendues traductions de Bussy-Rabutin. *L'ancienne Héloïse, manuscrit nouveau, retrouvé, de lettres inédites d'Abailard et d'Héloïse, traduit par l'abbé de Long-champs*, Paris, Dentu, 1823, 2 volumes in-8°, est un ouvrage supposé; il ne mérite pas plus de confiance que les lettres de Ninon de Lenclos au marquis de Sévigné, les lettres de madame de Pompadour, et celles de Clément XIV. M. Loaisel de Tréogate a publié: *Héloïse et Abailard*, Paris, 1803, 2 volumes in-12; ouvrage historique précédé d'une courte préface qui renferme les méprises que nous relevons dans cet article, et d'autres encore plus fortes.

ABAISSEMENT DU DEGRÉ DES ÉQUATIONS. (*Algèbre.*) A proprement parler, on ne résout les équations des degrés supérieurs qu'en les ramenant à d'autres dont le degré est moins élevé. (*Voyez* l'art. ÉQUATIONS, où on a traité la résolution de celles du 2e, 3e et 4e degrés et de quelques autres.) Nous nous occuperons ici des procédés applicables à des cas particuliers pour en abaisser le degré.

I. Lorsqu'on connaît une racine $x=a$ d'une équation $x^m+px^{m-1}+qx^{m-2}+\ldots=0$, le premier membre est nécessairement divisible sans reste par $x-a$; et le quotient $x^{m-1}+p'x^{m-2}+\ldots=0$ est du degré $m-1$; ce quotient s'obtient très-aisément (*voyez* DIVISION et COMPOSITION DES ÉQUATIONS)., et on trouve les autres racines en résolvant une équation d'un degré moindre d'une unité que celui de la proposée

Si, par exemple, on sait que $x=1$ est racine de l'équation $x^3-7x+6=0$, en divi-

sant par $x-1$, on trouve l'équation du 2e degré $x^2+x-6=0$, d'où on tire $x=2$ et $x=-3$: les trois racines de la proposée sont donc connues.

II. S'il suit de la nature d'un problème que plusieurs des racines inconnues soient liées entre elles par une relation donnée, on peut toujours abaisser le degré de l'équation proposée : l'exemple suivant montre comment on doit gouverner le calcul.

Je suppose qu'on sache, par un moyen quelconque, que deux des racines x et a de l'équation $x^3-37x-84=0$ sont soumises à cette *condition* $a+2x=1$; outre ces deux équations, on a encore cette relation $a^3-37a-84=0$, qui exprime que a désigne une racine. Éliminons a de cette dernière équation, en substituant pour a sa valeur $1-2x$, tirée de la précédente, nous aurons

$$2x^3-3x^2-17x+30=0, \quad x^3-37x-84=0.$$

Ces équations ne peuvent coexister sans avoir une racine commune ; elles ont donc un facteur commun que le calcul apprend à trouver, et, en effet, on reconnait que $x+3$ les divise l'une et l'autre. En posant $x+3=0$, on a $x=-3$, et par suite $a=7$; ce sont les deux racines de la proposée qui sont liées par la relation donnée : quant à la 3e, on la trouve bientôt ; il suffit de recourir au premier cas traité ci-dessus. Elle est $x=-4$.

En général, si, entre les racines x, a, b... de l'équation $X=0$, il existe une relation connue, exprimée par l'équation $M=0$, en fonction de x, a, b..., on remplacera x, dans la proposée, par a, b..., et on aura des équations $A=0$, $B=0$..., qui exprimeront que a, b... sont des racines. A l'aide de ces équations, on éliminera (*voyez* ÉLIMINATION) de $M=0$ toutes ces racines a, b..., en sorte qu'il ne reste plus que x dans cette équation. Il devra exister un facteur commun entre cette équation finale en x et la proposée $X=0$, car, sans cela, la relation donnée $M=0$ serait absurde. La méthode du DIVISEUR COMMUN (*voyez* ce mot) fera connaître quel est ce facteur, que nous représenterons par $f(x)=0$. Cette équation étant résolue, on obtiendra celle de nos racines qui a été désignée dans M par la lettre x, et par suite on aura a, b... ; en sorte que le problème se trouvera ainsi ramené à la résolution d'équations de moindres degrés que $X=0$.

III. Les ÉQUATIONS RÉCIPROQUES sont celles dont tous les termes étant transposés dans un membre et ordonnés suivant les puissances de l'inconnue, ont des coefficients égaux de même signe pour les termes également distants des extrêmes. La forme générale des équations réciproques est

$$kx^n+px^{n-1}+qx^{n-2}\ldots+qx^2+px+k=0 \quad (1).$$

Il est d'abord évident que $x=-1$ est racine de cette équation, *quand le degré* n *est impair*, puisqu'en substituant -1 pour x, on a $-k+p-q\ldots+q-p+k$, quantité dont les termes s'entre-détruisent deux à deux, et qui se réduit par conséquent à zéro. En divisant la proposée par $x+1$, il n'y aura point de reste, et le quotient sera un polynome de degré pair ; il suit du fait même de la DIVISION (*voyez* COMPOSITION) que ce quotient forme une équation réciproque : il ne reste donc plus qu'à traiter les *équations réciproques de degré pair*, sous la forme

$$kx^{2m}+px^{2m-1}+qx^{2m-2}\ldots+qx^2+px+k=0 \quad (2).$$

Une propriété de ces équations c'est que, si l est une racine, $\frac{1}{l}$ en est une autre. Il suffit pour s'en convaincre de substituer pour x ces deux quantités, et de remarquer que les deux résultats sont

$$kl^{2m}+pl^{2m-1}\ldots+k, \quad \frac{k}{l^{2m}}+\frac{p}{l^{2m-1}}\ldots+k.$$

Or, ce dernier étant multiplié par l^{2m} reproduit tous les termes de l'autre en ordre rétrograde ; si donc le premier polynome est $=0$, le deuxième l'est aussi.

Accouplons deux à deux les termes de l'équation (2) qui ont même coefficient, et divisons tout par x^m (ce qui revient à multiplier par x^{-m}), il viendra

$$k(x^m+x^{-m})+p(x^{m-1}+x^{-(m-1)})+q(x^{m-2}+x^{-(n-2)})\ldots+t=0.$$

Comme l'équation (2) a un nombre impair de termes, celui du milieu, de la forme tx^m, est le seul dont le coefficient ne se répète pas, et la dernière équation est terminée par le terme constant t.

Soit posé $x+x^{-1}=z$.

D'où.... $x^2+x^{-2}=z_2-2$.

$x^3+x^{-3}=z^3-3(x+x^{-1})$.

$x^4+x^{-4}=z^4-4(x_2+x^{-2})-6$.

$x^5+x^{-5}=z^5-5(x^3+x^{-3})-10(x+x^{-1})$.

Ces équations s'obtiennent en élevant la première aux puissances 2, 3, 4, 5... ; il est clair qu'elles sont toutes comprises sous la forme

$$x^i+x^{-i}=z^i-i(x^{i-2}+x^{-(i-2)})-i\frac{i-1}{2}(x^{i-4}+x^{-(i-4)})+\ldots\ldots$$

Les coefficients sont ceux de la puissance i d'un BINOME (*voyez* ce mot), pris avec le signe —: les exposants de x descendent de deux unités dans les divers facteurs binomes successifs; le coefficient Q du terme moyen est le nombre constant qui termine le développement quand i est pair; et lorsque i est impair, ce dernier terme est $-Q(x+x^{-1})=-Qz$.

Il est bien facile maintenant de mettre dans l'équation ci-dessus, pour les binomes qui sont entre parenthèses, leurs valeurs, en commençant par les plus hautes puissances; et on voit qu'en définitive la transformée sera en z du degré m, moitié moindre que celui de la proposée.

Une fois z connu, la première équation (3), ou $x+\frac{1}{x}=z$, donne $x^2-zx+1=0$, d'où

$$x=\frac{1}{2}z\pm\sqrt{\left(\frac{1}{4}z^2-1\right)} \quad (4).$$

Ainsi, les diverses valeurs de x seront obtenues.

Par exemple, soit proposée l'équation réciproque

$$x^7-2x^6-x^5-x^4-x^3-x^2-2x+1=0,$$

on divise d'abord par $x+1$, et on a

$$x^6-3x^5+2x^4-3x^3+2x^2-3x+1=0.$$

Cette équation réciproque de degré pair reçoit, par le calcul indiqué ci-dessus, la forme

$$(x^3+x^{-3})-3(x^2+x^{-2})+2(x+x^{-1})-3=0.$$

Introduisant pour ces divers binomes leurs valeurs en z par les équations (3), on obtient

$$x^3-3x^2-z^3+3=0.$$

C'est l'équation du 3e degré qu'il s'agit de résoudre, au lieu de celle du septième qu'on avait proposée. Dans le cas actuel, le calcul peut être achevé, car cette équation a pour racines (*voyez* DIVISEURS COMMENSURABLES) $z=1, -1$ et $+3$: d'où on tire, par l'équation (4), les sept racines suivantes de l'équation proposée, x

$$x=\frac{\pm 1+\sqrt{-3}}{2},\quad x=\frac{3\pm\sqrt{5}}{2} \text{ et } x=-1. \text{ F.}$$

*ABAKA, khan des Tatars-Mogols, de la race de Genghis, régnait sur la Perse vers la fin du 13e siècle; il garantit ses états de l'invasion des Tatars septentrionaux, et mourut en 1282 (de l'hégyre 680).

*ABAKUM, ecclésiastique russe, chef d'une congrégation de Moscou, fut mis à mort dans une émeute élevée contre le patriarche, en 1684.

* ABALANTIUS (LEO), grec qui aida Zémiscès dans le meurtre de l'empereur Nicéphore.

*ABALPHAT, mathématicien, né à Ispahan, dans le 16e siècle; c'est à lui que l'on doit les trois derniers livres d'Appollonius de Perga sur les sections coniques, qui avaient été perdus, et qu'il reproduisit dans une version arabe qui a été traduite en latin (*voyez* ABRAHAM ECHELLENSIS).

*ABANCOUR (C.-X.-J. FRANQUEVILLE D'), ministre de la guerre sous Louis XVI, n'en remplit les fonctions que pendant six semaines, au bout desquelles il fut décrété d'accusation le 10 août 1792, et envoyé par devant la haute cour établie à Orléans: transféré à Versailles avec les autres victimes désignées à la fureur populaire, il fut massacré le 9 septembre suivant. M. d'Abancour était le neveu du célèbre contrôleur-général des finances de Calonne.

* ABANCOURT (C. FRÉROT D'), adjudant-général de l'armée française, mort à Munich en 1801, avait voyagé dans le Levant. Il a laissé des *Mémoires* sur la Turquie, qui sont au dépôt de la guerre.

* ABANCOURT (F.-J. WILLEMAIN D'), homme de lettres, né à Paris en 1745, mort en 1803. On a de lui quelques poésies et pièces de théâtre trop médiocres pour être citées.

ABANDON. (*Législation maritime.*) *Voyez* FRET.

* ABANTIDAS, tyran de Sicyone, dans le 3e siècle, avant Jésus-Christ, usurpa le pouvoir souverain après avoir tué Clinias, père du célèbre Aratus et premier magistrat élu par le peuple. Il fut bientôt après assassiné lui-même.

*ABANTIDES, nom des descendants d'Abas, roi d'Argos, tels que Persée, Danaé, etc.

ABAQUE, *Abacus*. (*Antiquités.*) Ce mot avait plusieurs acceptions.

1. L'*abaque*, en géométrie, était une table couverte de poussière, sur laquelle les géomètres traçaient des figures ou des chiffres: ils les traçaient aussi sur l'abaque avec de la craie.

2. L'*abaque*, en arithmétique ou à calculer, était composé chez les Grecs d'un carré long, évidé, sur lequel étaient tendus des fils auxquels on enfilait des boules. Chaque boule valait une unité ou une dizaine; on les ajoutait en les réunissant, on les soustrayait en les séparant. Le cabinet

de Sainte-Geneviève renferme un abaque qui paraît romain.

L'*abaque*, ou table de Pythagore, était une table de nombres qui servait à faciliter les opérations de l'arithmétique : c'était sans doute notre table de multiplication qu'on appelle encore *Table de Pythagore*.

3. L'*abaque* à jouer était la table ou échiquier sur laquelle on jouait à différents jeux, soit avec des jetons, *calculi*, soit avec des espèces de dames ou échecs, *latrunculi*.

4. L'*abaque* était encore un buffet ou armoire destiné à porter ou à renfermer les vases dont on se servait dans les repas.

5. L'*abaque*, en architecture, a deux acceptions : Vitruve appelle de ce nom, 1° des plaques de bronze carrées qu'on arrangeait par compartiments, et dont on incrustait les toits des palais et des maisons somptueuses ; 2° le couronnement du chapiteau de la colonne. Ce couronnement est carré dans l'ordre toscan, dans l'ordre dorique et dans l'ordre ionique antique, et échancré sur les faces dans le corinthien et dans le composite. Il porte communément le nom de tailloir, parce qu'étant carré il ressemble aux assiettes de bois que l'on nomme ainsi. C'est de là que l'ornement de tête ou la couronne que portaient anciennement les rois d'Angleterre, s'appelait l'*abacot*, ou petit abaque, comme si ces rois étaient les colonnes de l'état. C'est de là aussi que, par une continuation de la même figure, la trésorerie d'Angleterre et de Normandie se nommait et que la première se nomme encore l'*échiquier*, comme l'abaque ou la table à calculer et à jouer.

6. L'*abaque* à lire était une table sur laquelle on traçait les lettres pour apprendre à lire aux enfants. E. J.

* ABARCA-BOLEA-Y-PORTUGAL (D. Jerom.), seigneur aragonais, vivait au commencement du 16e siècle. Il composa une *Histoire du royaume d'Aragon*, restée en manuscrit, et que l'historien Zurita a beaucoup consultée.

* ABARCA-BOLEA Y-CASTRO, de la même famille, fut ministre de Charles-Quint et de Philippe II. On a imprimé sous son nom, en 1578, quelques poésies peu estimées, et on lui attribue une *Histoire de la grandeur et des merveilles des provinces du Levant*.

* ABARCA, roi d'Aragon et de Navarre, fit heureusement la guerre aux Sarasins. Il périt dans un engagement avec les Castillans, en 926.

* ABARCA (Pierre), jésuite espagnol, né à Jaca en 1619, mort en 1661, a publié des *Traités* de théologie en latin, et une *Biographie des rois d'Aragon* en espagnol.

* ABARIS (*Mythologie.*), Scythe, prêtre d'Apollon, vivait avant la guerre de Troie, ou, suivant d'autres traditions, du temps de Pythagore. Il voyagea par toute la Grèce, et se fit surtout admirer à Athènes. On croyait qu'il avait reçu d'Apollon une flèche volante avec laquelle il traversait les airs, et le don de divination ; on lui attribuait aussi de très-grandes connaissances en médecine, et Platon le regarde comme un grand maître dans l'art des incantations.

* ABARUS, citoyen de Numance, présenta une adresse à Scipion l'Africain en faveur de ses compatriotes.

* ABAS, nom assez commun dans l'ancienne mythologie. Le plus connu est celui qu'on suppose avoir été roi d'Argos vers l'an 1384 avant Jésus-Christ, et qui régna 32 ans. Il était fils de Bélus, ou, selon d'autres, de Lyncée et d'Hypermnestre, et fut père de Crœtus et d'Acrisius.

* ABAS, chef latin, secourut Énée contre Turnus.

* ABAS, devin en l'honneur duquel les Spartiates érigèrent une statue dans le temple d'Apollon, pour les services qu'il avait rendus à Lysandre.

* ABAS, sophiste auquel Suidas attribue des commentaires historiques et des traités de rhétorique.

* ABASCANTUS, médecin, né à Lyon dans le 2e siècle. Il est cité par Galien, qui vante son antidote contre la morsure des serpents. On pense qu'il a écrit en grec quelques ouvrages sur son art, qui ne sont point parvenus jusqu'à nous.

* ABASSA, officier turk, fut étranglé par ordre du sultan Mustapha en 1634, pour avoir succombé dans une expédition contre les Polonais.

* ABASSARUS, officier auquel Cyrus confia le rétablissement du temple de Jérusalem.

* ABASSON, imposteur qui se faisait passer pour le petit-fils d'Abbas-le-Grand, en imposa quelque temps à la France et au Grand-Seigneur ; mais ce dernier le fit arrêter et mettre à mort.

ABAT-FOIN. (*Agriculture.*) C'est une espèce de trappe qui, étant ouverte, établit une communication entre l'écurie et le grenier à foin. On doit le disposer de

maniere à ce qu'il ne puisse donner passage aux exhalaisons des fumiers, qui altéreraient nécessairement les fourrages. D.

* ABATI, nom d'une famille de Florence, à laquelle le Dante a donné de la célébrité dans son poème de *l'Enfer*, mais d'ailleurs fort peu connue dans l'histoire.

* ABATI, prêtre et poète, né à Carpi. On ne connait de lui que 4 sonnets imprimés à Venise en 1557.

* ABATI (Ant., Nicol. et Pierre), peintres de Modène au 16e siècle, furent employés en France au palais de Fontainebleau, et en Italie pour la galerie de Florence et plusieurs autres palais.

* ABATI (Ant.), poete, né à Gubbio, mort à Sinigaglia en 1667. Il fut attaché à l'archiduc Léopold, et a laissé trois recueils de poésies ainsi qu'une pièce lyrique intitulée : *Il Consiglio degli dei*, à l'occasion de la paix des Pyrénées, et du mariage de Louis XIV avec Anne d'Autriche.

* ABATI. V. Abbatius (Balde-Ange).

ABATIS. (*Fortification.*) Dans l'origine des sociétés, l'homme trouva nécessairement sur le sol qu'il foulait, des pierres pour armes; vaincu, il dut aller se réfugier dans les forêts, et la dépouille des arbres lui donna des armes offensives, telles que la massue, le javelot, l'arc et la flèche; et des armes défensives dans l'écorce qui lui fournit un bouclier.

L'état de sociabilité avançant toujours, et la guerre étendant ses ravages, des peuplades entières se trouvèrent en présence; le parti le plus faible se retrancha dans les forêts et s'en fit un abri capable d'égaler les forces du parti dominant et battant la campagne à découvert.

Ainsi furent faites les premières fortifications, avec des abatis d'arbres façonnés, aiguisés et jonchés sur la terre, de manière à braver les insultes de l'attaquant et à supporter ses efforts avec plus de chance et de sécurité.

Toutes les histoires de l'antiquité font mention de ce genre de fortification, qui sert encore dans nos armées.

En ne remontant pas au delà de l'époque historique, nous lisons dans Hérodote qu'à Marathon, Miltiade, adossant sa poignée de braves à un mont, s'utilisant d'un abatis sur sa droite, couvrant sa gauche d'un marais, déjoua les efforts de Datis, commandant les six mille immortels.

Camille, au rapport de Plutarque, venant au secours de l'armée romaine assiégée par les Volsques, trouva ces derniers fortement retranchés derrière des abatis, et ne dut la victoire qu'aux efforts redoublés des Romains.

Au siége d'Alésia, César s'en servit lui-même pour couvrir ses lignes de contrevallation et les mettre hors d'insulte de la part de la nombreuse cavalerie des Gaulois.

Germanicus, pénétrant dans la forêt de Cécia, dit Tacite, fortifiait journellement ses camps par des abatis à la manière des Germains.

De toutes les fortifications de campagne, les abatis sont, dans un pays couvert, ce qu'il y a de plus prompt, de plus commode et de plus fort. La guerre de la révolution nous en a offert une foule d'exemples. H...de.

ABAT-JOUR. (*Architecture.*) Baie dont le plafond ou l'appui, et fréquemment l'un et l'autre, sont inclinés de l'extérieur à l'intérieur pour y introduire la lumière.

Il se dit aussi du chapeau sphérique ou conique tronqué qu'on adapte au dessus d'une lumière pour en diriger les rayons. D...t.

ABATON. (*Antiquités.*) Nom d'un édifice construit par les Rhodiens pour ôter la vue d'un trophée et de deux statues de bronze qu'Artémise, reine de Carie, avait fait élever pour éterniser sa victoire, après qu'elle eut pris la ville de Rhodes. L'une de ces statues représentait cette reine, et battait de verges l'autre, qui représentait la ville de Rhodes captive. Les Rhodiens ayant dans la suite recouvré leur liberté, et n'osant détruire ce monument sacré, construisirent à l'entour un édifice si élevé qu'on ne pouvait voir les deux statues, et défendirent d'y entrer, d'où lui vint le nom grec ἄβατον, où l'on ne va point, où il n'est pas permis d'aller. On donnait par la même raison le nom d'*abaton* au sanctuaire des temples.—ABATOS. On donnait aussi le nom d'*abatos* à une île d'Égypte située au milieu du lac Mœris, où était le tombeau d'Osiris, et à un grand rocher, voisin et séparé de l'île de Philé, aux confins de l'Égypte et de l'Éthiopie, où la crue du Nil commençait à se faire sentir, et où l'on révérait également le tombeau d'Osiris, dans un temple qui lui était consacré. Les prêtres seuls avaient le droit d'y entrer. E. J.

ABATTOIR. (*Architecture.*) Établissement dans lequel se fait l'abattage de tous les bestiaux destinés à la consommation et à l'approvisionnement d'une ville.

Un abattoir se compose d'une avant-cour, dans laquelle sont : un corps de bâtiment consacré à l'administration ; des parcs, tant pour les bœufs que pour les moutons ; bouveries, bergeries, échaudoir, triperies, fondoir, remises, et écuries pour les bouchers ; de grandes conserves d'eau, tant pour l'assainissement que pour les besoins de chaque partie de l'établissement.

Selon les localités, cet édifice doit être placé intérieurement et proche des murs d'enceinte d'une ville, ou au dessous du cours du fleuve qui la traverse :

1°. Pour raison de salubrité ;

2°. Pour éviter le passage de bestiaux dans l'intérieur.

Au nombre des monuments utiles qui depuis vingt ans ont été élevés dans Paris, les abattoirs doivent assurément occuper le premier rang.

Cinq édifices de ce genre, construits avec une sage économie, mais spacieux, ne laissant rien à désirer quant aux besoins et à la grande disposition de l'établissement, sont placés à l'extrémité des faubourgs correspondants aux quartiers les plus populeux. Depuis 1812 et 1813, époque de leur achèvement, ils ont fait disparaître, du centre de la capitale, des tueries infectes que d'anciens usages avaient concentrées dans les rues les plus étroites.

Les architectes qui ont été chargés de ces monuments sont, pour l'abattoir du Roule, M. Petit-Radel ; de Roche-Chouart, M. Poitevin ; de Ménil-Montant, M. Happe ; de la Salpétrière, M. Le Loir ; des Invalides, M. Gisors. D...T.

On retire aujourd'hui un très-fort intérêt des sommes assez considérables qu'il a fallu mettre dehors pour l'érection de cet établissement. Le droit d'abattage que l'on perçoit est de six francs pour chaque bœuf, taureau ou vache grasse ; et les autres sortes de bétail doivent aussi, par chaque tête, une rétribution proportionnelle. Or les 75,000 bœufs nécessaires à la consommation de Paris donnent déjà 450,000 francs.

Ces établissements donnent aussi à l'administration une grande facilité pour faire surveiller l'état de santé des bestiaux que l'on y abat, et pour réprimer la cupidité des bouchers qui pourraient vouloir vendre la viande d'animaux morts de maladie. Une ordonnance de police prescrit que tout animal, qui meurt de la sorte dans la bouverie d'un abattoir, doit être porté à la ménagerie du muséum d'histoire naturelle, pour servir à la nourriture des carnivores qui y sont rassemblés.

* **ABATUCCI.** Il y eut deux généraux de ce nom sous la république française. La vie du 1er, né en Corse, et mort en 1795, n'offre aucune particularité bien remarquable ; mais le 2e Charles ABATUCCI, fils du précédent, a acquis de la célébrité. Élevé à l'école militaire de Metz, il en sortit en 1790 pour entrer dans le 2e régiment d'artillerie, comme sous-lieutenant. Au bout de 3 ans, il passa dans l'artillerie à cheval que l'on venait d'organiser, et devint aide-de-camp-capitaine du général Pichegru, en 1794. Nommé bientôt adjudant-général dans la campagne de Hollande, il fut en moins d'un an promu au grade de général de brigade. Il continua de se signaler pendant la campagne de 1796, devint général de division et fut chargé de la défense d'Huningue, où il fut tué dans la nuit du 1er au 2 décembre, à l'âge de 26 ans. Le général Moreau fit ériger en 1801 un monument en l'honneur de ce guerrier justement estimé et regretté de l'armée, sur le lieu même où il avait succombé avec gloire.

ABAT-VENT. (*Architecture.*) Petit toit placé dans des baies de tour ou de clocher, et qui, par l'inclinaison qu'on lui donne du dedans au dehors, sert non-seulement à garantir l'intérieur de la pluie ou de la neige, mais encore à rabattre le son des cloches. On le couvre ordinairement en plomb ou en ardoise. D...T.

* **ABAUNZA** (PIERRE), écrivain espagnol, né à Séville dans le 17e siècle. Il a composé sur les décrétales une dissertation qui se trouve dans le *Novus thesaurus juris civilis et canonici* de Gérard Meerman. Il existe de lui, dans la bibliothèque de Séville, un commentaire manuscrit sur quelques livres de Martial. Mort en 1649.

ABAUZIT (FIRMIN), né à Uzès en 1679, fut bibliothécaire de la ville de Genève. Après avoir fait ses études avec un succès éclatant, il visita l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre, fit connaissance avec les savants les plus distingués, tels que Bayle et Newton, et gagna leur estime avec leur amitié. De retour à Genève, il vécut retiré, et se rendit familières toutes les connais-

sances humaines : la physique, les sciences, l'histoire, les antiquités. Il était en correspondance avec les hommes les plus célèbres, qui le consultaient sur les questions les plus difficiles. Ce savant modeste n'a fait que des morceaux de peu d'étendue, dont la plupart n'ont été publiés qu'après sa mort. On connait le pompeux éloge qu'en fait J.-J. Rousseau, dans une note de la *Nouvelle Héloïse*. Il mourut à Genève, en 1767, âgé de 87 ans. Ses œuvres ont été recueillies en 1773, 2 volumes in-8°.

* ABAZA, successivement pacha d'Erzeroum, de Bosnie et de Van, vers le milieu du 17ᵉ siècle. Il prit prétexte de la mort violente du sultan Othman II pour se révolter contre son successeur Mustapha Iᵉʳ. Fait prisonnier, après avoir défait tour à tour trois grands-visirs envoyés contre lui, il obtint son pardon du sultan Amurath, ou plutôt Mourad IV, devint un sujet dévoué, et défendit avec un succès constant les frontières de l'empire, jusqu'à sa mort, arrivée en 1636 à Van, place forte dont les Persans, qui l'assiégeaient, s'emparèrent bientôt après.

* ABBACO (Paul de,), géomètre, astronome et poète florentin du 14ᵉ siècle. On ne connaît de lui que quelques poésies fort au dessous de celles du Dante, de Pétrarque, etc., ses contemporains.

* ABBADIE (Jacques), théologien protestant, né à Nay dans le Béarn, en 1654. Il a fait plusieurs livres de théologie, entre autres le *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, qui eut le suffrage des catholiques et des réformés; *l'Art de se connaître soi-même*, qui a été traduit en différentes langues, et réimprimé plusieurs fois en France. Abbadie mourut en Angleterre en 1727.

* ABBADIE, chanoine de Comminges, a publié en 1702 une dissertation où il cherche à prouver que le christianisme fut prêché dans les Gaules vers le milieu du 2ᵉ siècle.

* ABBADIE (Vincent), chirurgien de marine, a traduit de l'anglais les *Essais de Macbrède*, 1766.

*ABBAS, oncle de Mahomet; d'abord opposé à son neveu, il devint un de ses plus zélés partisans, et mourut en 652 (32 de l'hégyre), très-vénéré des musulmans. Son fils reçut le surnom de *Rabbhani*, c'est-à-dire docteur des docteurs, et mourut en 687.

*ABBAS, premier du nom, 7ᵉ châh de Perse, monta sur le trône en 1590, après avoir chassé son père et tué ses deux frères. Il fit plusieurs conquêtes sur les Othomans, et étendit beaucoup les limites de ses états. Les Anglais l'aidèrent à s'emparer de l'île d'Ormuz, que les Portugais possédaient depuis 122 ans. Mort en 1629. Abbas Iᵉʳ eût peut-être mérité le surnom de Grand, qui lui fut décerné par des flatteurs et quelques voyageurs et ambassadeurs européens bien accueillis par lui, si l'assassinat de ses frères, de son fils, et beaucoup d'autres crimes n'obscurcissaient point, aux yeux de la postérité, l'éclat de ses qualités guerrières et politiques.

*ABBAS II, fils du châh Sséfy, petit-fils d'Abbas Iᵉʳ, succéda à son père en 1642, à l'âge de 13 ans. Il conquit Candahar sur l'empereur du Mogol, et mourut en 1666, après un règne moins glorieux, mais non moins sanguinaire que celui de son aïeul. Il y eut un troisième châh de Perse du nom d'Abbas, mort en 1736, à l'âge de 4 ans. Il était fils du malheureux Thamas, et n'avait que 8 mois lorsque le fameux Thamas-Kouly-Khan (*voyez* ce nom) le fit proclamer souverain, envoya son père en exil dans le Khoraçan, et s'empara du pouvoir.

* ABBAS (Ali), astronome et médecin persan, vivait au 10ᵉ siècle. On a de lui un Traité intitulé : *le Livre royal*.

*ABBASSA ou ABBAÇAH, sœur du khalyfe Haroun-al-Réchyd, épousa le grand-visir Giafar (Dyafar), et partagea la disgrâce de la famille des Barmécides (*voyez* la Bibliothèque orientale de d'Herbelot).

* ABBASSIDES ou ABBACYDES, nom d'une dynastie musulmane qui disputa le khalyfat à la famille des Ommiades (*voyez* ce nom). Les Abbassides tiraient leur origine d'Abbas, oncle de Mahomet; mais ce ne fut que la 100ᵉ année de l'hégyre que Mohammet, son arrière-petit-fils, fit connaître ses prétentions à l'empire. On compte 37 khalyfes de cette maison, qui régnèrent depuis l'an 132 jusqu'en l'an 656 de l'hégyre (de 750 à 1258 de l'ère chrétienne).

* ABBATE (Nicolo dell'), peintre, né à Modène en 1509 ou 1512. Toute sa famille, de père en fils, fut vouée aux arts. On cite avec honneur, parmi les peintres modénois, Jean, son père; P.-Paul, son frère; Jules-Camille, son fils; Hercule, fils de Jules-Camille; et P.-Paul, fils d'Hercule. Les principales fresques de Nicolo sont à Bolo-

gne, dans les salles et sur les plafonds de l'Institut. Il mourut en 1571. Le Musée possède un de ses tableaux représentant le *Mariage mystique* de Ste-Catherine d'Alexandrie.

* ABBATIUS (Baldus-Angelus), médecin italien du 16e siècle, naquit à Gubbio. Son ouvrage intitulé : *de Admirabili viperæ naturâ*, et *de Mirificis ejusdem facultatibus*, eut quatre éditions depuis 1589 jusqu'en 1660. Il fit encore paraître : *Discussæ concertationes de rebus, verbis et sententiis controversis*, etc., Pesaro, 1594, in-4°.

* ABBATTEGIO (Mariano d'), moine célestin, né dans le 14e siècle. Devenu général de son ordre, il fut nommé gouverneur d'Aquila en 1317. On ignore les autres circonstances de sa vie et l'époque de sa mort.

* ABBATINA. *Voyez* Badena.

* ABBAUCAS, philosophe stoïcien, cité par Lucien pour avoir, dans un incendie, sauvé son ami de préférence à sa femme et à ses deux enfants, qu'il laissa périr dans les flammes.

ABBAYE. — ABBÉ. — ABBESSE. (*Voyez* Ordres religieux.)

* ABBEMA (Balthazar), magistrat hollandais, fut un des principaux chefs du parti patriotique dans l'insurrection de ce peuple contre le stathouder, vers 1784. Il se réfugia en France lors de l'entrée des Prussiens en Hollande en 1787, ouvrit à Paris une maison de banque, et retourna plus tard dans sa patrie avec le titre de ministre plénipotentiaire de Hambourg, où il est mort. Il a eu part à la construction de la cour Batave à Paris.

* ABBON, moine de St-Germain-des-Prés, composa en vers latins une *Relation exacte du siége de Paris par les Normands*, vers la fin du 9e siècle, dont il avait été témoin. Ce poëme, qui renferme plus de 1200 vers, se trouve dans la Collection de Duchesne et dans les *Nouvelles annales de Paris* de Toussaint Duplessis, bénédictin de la congrégation de St-Maur.

* ABBON, abbé de Fleury, ou de St-Benoît-sur-Loire. Il dédia aux rois Hugues et Robert un recueil de canons sur les devoirs des rois et des sujets. En 986, sous le pontificat de Jean XV; en 996, sous le pape Grégoire, il fit deux voyages à Rome avec une mission du roi Robert, et obtint tout ce qu'il voulut. A son retour en France, il fut envoyé pour rétablir l'ordre dans l'abbaye de la Réole, qui dépendait de celle de St-Benoît-sur-Loire. Mais un moine gascon le tua, dans une querelle, d'un coup de lance, dont il mourut le même jour, en 1004. Ses ouvrages se trouvent dans les *Acta sanctorum ordinis Sancti-Benedicti*.

ABBOT (George), fils d'un tisserand, né en 1562 à Guilford, dans le comté de Surrey, puritain zélé, l'un des prédicateurs de l'église anglicane, successivement doyen de Wincester, évêque de Lichfield et de Londres, archevêque de Cantorbéry. Il eut le courage de s'opposer à la cour dans plusieurs occasions, en particulier dans l'affaire du comte et de la comtesse d'Essex, dont le divorce était si vivement poursuivi par le roi. La dissolution du mariage ayant été prononcée à la majorité seulement de deux voix, l'archevêque protesta contre ce jugement. Il assista Jacques Ier à son lit de mort, et fut présent au sacre de Charles Ier. Ce roi venait de lever, sous le nom d'emprunt, un subside qui n'était pas autorisé par la loi. Un sermon, prêché aux assises de Northampton en faveur de cet emprunt, fut adressé au primat, avec un ordre de la cour qui lui enjoignait d'autoriser l'impression : ayant refusé sa signature, il fut relégué dans sa maison de campagne, et la primatie resta confiée à une commission. A la rentrée du parlement, la chambre des pairs réclama le rétablissement de l'archevêque; mais il perdit les bonnes grâces du roi. Ses ouvrages sont nombreux; il suffira de citer sa traduction du *Nouveau-Testament* et son *Histoire des massacres de la Valteline*. Il mourut en 1633.

* ABBOT (Robert), frère aîné du précédent, célèbre comme lui par ses sermons, né à Guilford en 1560. Jacques Ier le nomma son chapelain, et fut si content de son livre *de Antechristo*, qu'il en ordonna la réimpression avec celle de son propre ouvrage sur *la Révélation*. Son *Traité sur la suprématie des rois* lui valut en 1615 l'évêché de Salisbury. Il mourut deux ans après.

* ABBOT (Maurice), frère du précédent, fut directeur de la compagnie des Indes orientales, et lord maire en 1623. Il mourut en 1640.

* ABBOT (George), fils de Maurice, auteur de plusieurs ouvrages de piété. Né en 1600, mort en 1658.

* ABBOT (Hull), né dans le 18e siècle, élève du collége d'Harvard à Char-

leston, fut ministre dans cette ville pendant près de 60 ans, et mourut à l'âge de 80 ans, après avoir publié plusieurs sermons.

*ABBRACCIA VACCA, poète italien du 13e siècle. On a conservé de lui un sonnet inséré dans *l'Histoire de la poésie vulgaire,* par Crescembeni.

*ABBT (Thomas), né à Ulm en 1738; il dirigea ses études vers la philosophie et les mathématiques, abandonnant la théologie, à laquelle il s'était d'abord destiné. En 1760 il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à Francfort-sur-l'Oder, puis professeur de mathématiques à l'université de Rinteln en Westphalie. Il composa un assez grand nombre d'ouvrages en allemand ou en latin; les premiers sont sur des matières théologiques. L'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation est intitulé : *du Mérite.* Il coopéra avec Lessing, Moses Mendelssohn et d'autres écrivains du premier ordre, aux *Lettres concernant la littérature moderne,* journal qui fit époque dans l'histoire littéraire de l'Allemagne. Il mourut en 1766. Ses œuvres complètes ont été réimprimées à Berlin, 1790, 2 volumes in-8° ; traduites en français par J.-B. Dubois, Berlin, 1780, in-8°. On lui doit une traduction française des *Recherches* de Moses Mendelssohn *sur les sentiments moraux,* Genève, 1763; Berlin, 1764, in-8°.

ABCISSE. (*Voyez* Coordonnées et Courbes.)

* ABDALCADER, scheik persan dont les docteurs orientaux ont vanté la piété et le savoir.

* ABDALLAH, esclave arabe, conducteur de chameaux, père de Mahomet. Les docteurs musulmans, pour relever l'origine de leur prophète, ont donné sur la vie du père autant de détails fabuleux que sur celle du fils.

* ABDALLAH, oncle d'Aboul-Abbas-al-Saffah, le premier des khalyfes abbassides. Il réussit, par sa bravoure, à élever sa famille sur les ruines de celle des Ommiades; mais, ayant prétendu lui-même au khalyfat après la mort de son neveu, il fut tué dans l'Irac, en 755, par les troupes de Mansour, frère et successeur d'Aboul-Abbas.

* ABDALLAH-BEN-ZOBAIR, proclamé khalyfe de la Mekke et de Médine, en 680. Il régna 53 ans, et fut tué dans la Mekke lors de la prise de cette ville par l'armée d'Abdel-Melek (*voyez* ce nom), khalyfe de Syrie, en 733.

*ABDALLAH-IBN-CAIS-EL-SEZARI, le premier chef arabe de la côte d'Afrique qui fit une descente en Sicile vers l'an 667. Il rapporta au khalyfe Moawiah un riche butin ramassé dans cette expédition.

*ABDALLAH-BEN-JASIN, missionnaire musulman, fondateur de la secte des marabouts (*morabethoun*). Il parcourut les côtes de l'Afrique pour convertir diverses peuplades à l'islamisme. Retiré dans une île près de la côte, avec un des chefs de ces peuplades, il donna le nom de *morabethoun* aux nombreux néophytes attirés par ses leçons sur le Koran; et il en forma bientôt une petite armée, avec laquelle il entreprit d'étendre ses conquêtes spirituelles. Il périt dans une de ses excursions chez les tribus de Barakaouata, en 1059 (an 451 de l'hégyre).

* ABDALLAH, fils d'Abdallah, et auteur d'un livre sur l'astronomie.

* ABDALLAH, fils d'Abou-Bekr, auteur du livre intitulé : *Giauhar-al-Naki.*

* ABDALLAH, fils de Meheran, réputé saint parmi les musulmans.

*ABDALLAH, fils d'Omar, un des compagnons de Mahomet, renommé pour sa science et sa libéralité.

* ABDALLAH, fils de Saba, porta la vénération qu'il avait pour Ali (le prophète) jusqu'à l'adoration.

* ABDALLAH, fils de Salam, disciple de Mahomet, auteur d'un commentaire sur un prétendu livre du prophète Daniel. — Les historiens orientaux font mention d'un grand nombre d'autres Abdallahs sans donner d'ailleurs sur eux aucun détail important.

*ABDALLATIF ou ABDEL-LATHIF, né à Bagdad en 1161. Il étudia la médecine, qu'il professa jusqu'en 1185. Parmi les nombreux ouvrages qu'il composa, deux l'ont placé au rang des plus grands historiens de l'Orient : Une *description de l'Égypte ; Instructions et réflexions sur les objets et les événements vus en Égypte.* Ce dernier a été traduit en français par M. Sylvestre de Sacy, et publié en 1810, in-4°. Mort en 1231.

*ABDALLATIF, khan des Tatars-Usbeks, et de la famille de Genghis-khan, régnait en 1541. Les noms de ses successeurs ne sont pas connus; on croit seule-

ment qu'ils règnent aujourd'hui dans le Mauwral-Nahar.

* ABDALONYME ou ABDOLONYME, descendant des rois de Sidon, tomba dans une telle pauvreté, qu'il était réduit à cultiver son jardin de ses propres mains pour subsister. Lorsque Alexandre prit la ville de Sidon, il tira Abdalonyme de son obscurité pour le placer sur le trône.

* ABDAS, évêque de Perse, sous Théodose-le-Jeune, ayant fait abattre un temple consacré au feu par les païens, donna lieu à une persécution dirigée contre les chrétiens, puis à une longue guerre entre les Grecs et l'empire persan.

* ABDEL-AZYS, 2e gouverneur arabe d'Espagne. Il était fils de Mouça (*voyez* ce nom), lieutenant du khalyfe Walid Ier, et seconda son père dans la conquête de l'Espagne. Il fut assassiné dans une mosquée aux environs de Séville, en 717.

* ABDEL-AZYS, scheik ou prince des Wahabites, sectaires mahométans, vers la fin du 18e siècle. Il fut tué en 1803 par un Persan qui, pour se venger de lui, avait paru embrasser la croyance wahabite.

* ABDEL-CADIR-BEN-MOHAMMED, écrivain arabe, auteur d'un *Traité sur le café*, publié vers la fin du 16e siècle.

* ABDEL-CAHER-ABOU-BACHAR, grammairien arabe, mort en 1078, dont l'ouvrage le plus connu est un *Traité des particules* (A'Waniel), traduit en latin par Erpenius, et imprimé à Leyde, en 1617, avec une grammaire arabe intitulée : *Djeronmyyah*.

* ABDEL-MELEK, 5e khalyfe de Damas, de la dynastie des Ommiades, étendit ses conquêtes en Arabie, où il prit la Mekke, et dans les Indes. Mort en 705, après un règne de 21 ans.

* ABDEL-MELEK Ier, 5e prince de la dynastie des Sassanides, mort en 961. Les écrivains orientaux vantent la valeur, l'équité et les autres qualités de ce prince.

* ABDEL-MELEK II, 9e et avant-dernier prince de la même dynastie, ne régna que 8 mois et demi, et mourut dans la prison où le fit enfermer Ilek-khan, souverain du Turkestan (en 999).

* ABDEL-MELEK, roi de Fez et de Maroc, célèbre par la bataille qu'il livra en 1578 au roi de Portugal don Sébastien. Trois souverains y périrent : Abdel-Melek lui-même, Mahomet son neveu, et le roi Sébastien.

* ABDEL-MOUMIN, 2e chef ou prince (scheik) des Mowahhad (unitaires), né en Afrique en 1101 ; fils d'un potier de terre. Il s'attacha à Tomrhut, fondateur de cette secte, et qui visait à la souveraineté de la Mauritanie, au moyen de ses nombreux et ardents prosélytes. Celui-ci étant mort avant d'avoir accompli son dessein, Abdel-Moumin, son successeur, réussit à se faire proclamer khalyfe par les Mauritaniens, et fut chef d'une dynastie qui gouverna long-temps l'empire de Maroc. Il mourut en 1131, après un règne de 33 ans : il en avait vécu 63. Les historiens disent que son fils Abu-Yakoub n'hérita point de son génie, de son activité, de sa politique, et de sa douceur envers les peuples soumis à sa puissance.

* ABDEL-REZZAC, fondateur de la dynastie des Sarbédariens, au royaume de Sebzwar en Tatarie, régnait dans le 14e siècle.

* ABDEL-VAHEBTEMIN, né en 1183, a écrit en langue arabe une *Géographie d'Espagne*, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Leyde, et traduite en allemand par Karsten, Rostock, 1802.

* ABDÉNAGO ou AZARIAS, jeune Hébreu, fut jeté par ordre de Nabuchodonosor avec Ananias ou Sidrach et Misael dans une fournaise ardente, pour avoir refusé d'adorer la statue du roi, vers l'an 538 avant Jésus-Christ. Tous trois furent conservés miraculeusement.

* ABDÉRAME ou ABDOUL-RAHAMAN, fils d'Abdallah-el-Grafiki, gouverneur ou vice-roi d'Espagne, sous le khalyfe Yézid. Ce fut lui qui, étant entré en France à la tête d'une puissante armée, et s'étant avancé triomphant jusqu'au delà de Poitiers, fut complétement défait par Charles Martel à la célèbre journée dite de Poitiers, en 733. On ignore l'époque de sa mort.

* ABDÉRAME ou ABDOUL-RAHAMAN, fils de Moowyah, 1er khalyfe de la race ommiade en Espagne. Né à Damas en 731, il échappa au massacre des princes de sa famille, vint débarquer sur la côte du royaume de Grenade, et fut proclamé émir d'Occident, à Archidona, l'an 756. Devenu maître de presque toute l'Espagne par une suite de victoires, il gouverna ses nouveaux sujets avec modération, fit fleurir les sciences, les arts et le commerce, et mourut en 787. Il mérita le surnom de Juste, qui lui fut décerné par ses peuples.

* ABDÉRAME ou ABDOUL-RAHAMAN EL MOUZZAFER (le Vainqueur), 4e khalyfe ommiade d'Espagne. Il défit les chrétiens dans plusieurs rencontres, et repoussa les pirates normands des côtes de son empire. Sa cour fut la plus brillante de celles de l'Europe à cette époque; il avait attiré les savants et les poëtes de l'Orient. Mort en 852.

* ABDÉRAME ou ABDOUL-RAHAMAN, surnommé Al-Nassir-Sidyn-Allah (protecteur du culte de Dieu), 8e khalyfe ommiade d'Espagne. Tour à tour vainqueur et vaincu dans la lutte avec les princes espagnols chrétiens, il sema la division parmi eux, et pénétra souvent jusqu'au centre de leurs états. Les longues guerres qu'il eut à soutenir ne l'empêchèrent point de protéger les sciences et les arts, de bâtir des palais somptueux, et de déployer un luxe extraordinaire. Il fonda la 1re école de médecine qui ait existé en Europe depuis la chute de l'empire romain, et mourut en 961 après un règne de 50 ans.

* ABDIAS, un des petits prophètes, sous le règne d'Ézéchias, 626 ans avant Jésus-Christ, prédit la ruine des Iduméens, qui devaient faire la guerre aux Israélites.

* ABDIAS de Babylone, auteur d'une histoire fabuleuse du *Combat des apôtres*, dans laquelle il se vante d'avoir vu Jésus-Christ, d'avoir été un des 72 disciples, et d'avoir suivi en Perse saint Simon et saint Jude.

ABDICATION. (*Politique.*) Abandon de la puissance souveraine ou des droits de cité. Les princes peuvent seuls abdiquer le pouvoir; des citoyens peuvent seuls abdiquer leur patrie. L'abandon des suprêmes magistratures se nomme *abdication* lorsqu'il est volontaire, *déposition* lorsqu'il est forcé. Si un citoyen renonce volontairement à sa patrie, il l'*abdique;* s'il fuit pour se soustraire à des lois tyranniques, il *émigre;* s'il émigre au moment où le pays peut avoir besoin de ses secours, il *déserte;* s'il va se réunir aux étrangers contre la liberté de ses compatriotes, il devient *ennemi*. Coriolan, le connétable de Bourbon, et tous les émigrés qui leur ressemblent, sont des *transfuges*. L'abandon du pays peut être forcé. Il prend le nom d'*exil* lorsqu'il est temporaire et que la tyrannie s'arrête aux frontières: Athènes, Rome, toutes les républiques ont connu l'ostracisme; aucune n'a poursuivi l'exilé dans le lieu qu'il avait choisi pour refuge. Il prend le nom de *bannissement* lorsque le lieu d'exil est désigné et qu'un pouvoir arbitraire y surveille et tourmente ses victimes; c'est ainsi que l'aristocratie de Venise exilait ses ennemis. Si la puissance qui bannit n'est pas dans la loi, ou si la loi est l'ouvrage d'une faction, le bannissement prend le nom odieux de *proscription*. Ce genre d'exil convient admirablement aux ambitieux qui veulent usurper le trône, ou aux tyrans qui veulent en étendre les prérogatives; c'est celui qu'ont choisi Pisistrate, Sylla, les triumvirs, Tibère, et leurs innombrables imitateurs.

Le contrat qui lie le citoyen et la cité est synallagmatique: si le contrat est violé par la cité, le citoyen l'abdique; s'il est violé par le citoyen, la cité l'exile. Le Romain qui répudiait la république renonçait aux priviléges attachés au titre de citoyen; lorsque Rome répudiait un de ses enfants, elle lui interdisait l'eau et le feu sur tout son territoire. La chétive république de Genève priva J.-J. Rousseau de ses droits de cité; l'immortel philosophe abdiqua son ingrate patrie, et la priva par son absence d'une grande illustration.

Dans les pays qui admettent l'esclavage ou la servitude de la glèbe, le citoyen peut abdiquer sa liberté et devenir esclave volontaire, contrat illégal dont les Hébreux avaient adouci l'infamie en fixant la durée de ses effets. Certains états ont établi la puissance paternelle sur le modèle du despotisme, afin d'établir la puissance royale sur le type de la puissance paternelle. Alors le père peut abdiquer son fils; cette abdication déshérite comme l'exhérédation, et de plus elle peut exclure l'enfant de sa propre famille.

Le contrat qui lie le peuple et le monarque est aussi synallagmatique; et lorsqu'il est violé, il y a entre l'abdication et la déposition une corrélation naturelle et nécessaire. C'est ainsi qu'à Venise le sénat décida que les engagements entre le peuple et le prince étaient réciproques, et que le doge Carnaro ne pouvait abdiquer, par la seule raison que le doge Malipiero avait fait décider que le prince ne pouvait être déposé. Toutefois peu d'abdications furent un acte de vertu, peu de princes eurent le courage de s'exiler volontairement du trône et de congédier leurs flatteurs. Peu de peuples aussi eurent la force de déposer la tyrannie et de revendiquer la liberté. Quelques philosophes, ne considérant que les devoirs de la royauté, ont dit qu'abdiquer c'était déserter: les princes, en général, semblent partager cet

avis et borner leurs soins à vivre longuement et à mourir en paix à leur poste. Ceux qui n'ont envisagé que les droits du pouvoir prodiguent l'éloge aux rois qui s'en dépouillent ; ceux-là ne tiennent aucun compte des circonstances qui précèdent l'abdication ; ils ne voient pas que la main qui laisse échapper le sceptre n'est plus assez forte pour le porter, et que c'est la peur de tomber du trône qui donne le courage d'en descendre.

Pour abdiquer sans crainte et sans faste, il faut plus qu'un roi, il faut un grand homme. Pittacus abdique la souveraineté de Mitylène, « effrayé de voir Périandre devenir le tyran de Corinthe, après en avoir été le père. » Sylla, dont le bonheur insulte à la Providence, abdique sans peur et s'endort sur son épée brisée dans le sang qu'il a versé.

Les autres abdications sont l'ouvrage de la nécessité ou de la faiblesse. Dioclétien céda le trône aux manœuvres de Galère ; et si cet empereur mérita des louanges, c'est moins pour avoir quitté l'empire que pour ne l'avoir pas regretté. Charles-Quint, lassé par la prospérité de ses ennemis, abdiqua son pouvoir avec une fastueuse indifférence qui se démentit bientôt : « Il y a aujourd'hui un an, disait le cardinal de Granville, que l'empereur abdiqua. » « Il y a aujourd'hui un an qu'il s'en repent, » répondit Philippe II. Cette réponse est le mot de l'énigme de toutes les abdications. On peut l'appliquer à Christine : à peine descendue du trône, elle le regrette, elle redemande celui de Suède ; elle convoite celui de Pologne, et l'assassinat de Monaldeschi dans le palais de Fontainebleau prouve qu'elle conservait encore quelques habitudes du pouvoir.

On prétend que le soin de leur sûreté personnelle interdit l'abdication aux usurpateurs ; on cite le mot de Périandre aux Corinthiens qui le pressaient de quitter le trône : « Il est aussi dangereux pour un tyran d'en descendre que d'en tomber ; » et la réponse apocryphe de Cromwel à sa femme qui le sollicitait d'abdiquer en faveur de Charles II : « Puisque Stuart veut oublier ce que j'ai fait à son père, il n'est pas digne de la couronne qu'il me demande. » Dans de pareilles conjonctures, quel monarque est assez insensé pour se déterminer sous la sauvegarde de quelques exemples trompeurs ? Il faut consulter la nature des temps et l'esprit des peuples : lorsque la civilisation est avancée, le prince qui abdique de bonne foi n'a rien à craindre de celui qui lui succède. Le péril ne vient pas de l'abdication, mais du regret d'avoir quitté ce pouvoir, et des trames qu'on peut ourdir pour s'en emparer de nouveau. Malgré les craintes et les vengeances qui accompagnent ordinairement les restaurations, Richard Cromwel mourut en paix dans sa patrie. Les princes légitimes courent dans les pays barbares plus de risques que les usurpateurs chez les peuples civilisés : l'abdication de Pierre III fut son arrêt de mort, et Paul I[er] périt pour ne vouloir pas abdiquer.

L'abdication n'est donc que l'abandon du pouvoir qu'on ne peut plus conserver ; c'est ainsi qu'Auguste abdique le trône de Pologne sous l'épée de Charles XII, et qu'il y remonte après la mort de son ennemi. C'est quelquefois une vaine cérémonie ; Stanislas Leczinski, abdiquant deux fois une couronne qui ne s'était jamais reposée sur sa tête, en offre un exemple.

Les mots qu'emploie la politique ressemblent à la monnaie ; leur valeur est convenue et non intrinsèque. On appelle abdication la fuite de Jacques II, chassé d'Angleterre par le peuple ; Gustave IV abdique, le 14 mars 1809, le trône de Pologne ; il avait été déposé le 13. Ce mot pompeux d'abdication n'est qu'un voile apparent couvrant une nécessité cachée de descendre du trône. Il est vrai que, dans les pays livrés à la superstition, la peur de l'enfer peut l'emporter sur l'ardeur de régner. Philippe V et Amurath II quittèrent le pouvoir pour vivre avec des moines et des derviches ; mais bientôt le dégoût des derviches et des moines les replaça sur le trône.

Cependant, l'avant-dernier siècle nous a transmis l'exemple d'une abdication véritable et solennelle. Sous prétexte d'ôter à ses rois le pouvoir d'opprimer la liberté, l'anarchique aristocratie de Pologne leur avait enlevé la puissance de défendre le territoire. Casimir V, ne pouvant lutter ni contre les ennemis extérieurs, ni contre les factions intérieures, convoque une diète, fait aux palatins un tableau véhément des dissensions qui ruinent le pays : « Le Moscovite, leur dit-il, envahira la Lithuanie, la Prusse s'emparera de la grande Pologne, et je crois déjà voir l'Autriche dans Cracovie. » Après cette prophétique apostrophe, il dépose les insignes de la royauté. Louis, roi de Hollande, ab-

dique une couronne soutenue sur sa tête par la puissance alors colossale de l'empereur Napoléon, par la seule raison que son frère ne lui laisse pas le pouvoir de faire le bonheur des Hollandais. Nous venons de voir le roi de Sardaigne, n'aimant pas assez la liberté pour donner une constitution à ses peuples, n'aimant pas assez le pouvoir absolu pour le raffermir par d'arbitraires atrocités, abdiquer le trône et le livrer à son frère.

Ces exemples exceptés, l'abdication n'est que l'avant-scène d'une déposition; et les princes n'acceptent la première que pour éviter la seconde. La politique et l'histoire devraient renoncer à ces éloges menteurs prodigués à l'abandon d'une puissance qu'on ne peut plus conserver. Le siècle a montré trop à nu le positif de la royauté, pour qu'à l'avenir les hommes se laissent séduire par ce qu'elle avait d'idéal et de merveilleux. Les abdications de Pierre III, de Charles IV, de Ferdinand VII, de Gustave IV, du roi de Sardaigne, de Napoléon, de Louis, de Joseph, de Joachim, parlent plus vivement aux yeux que les mensonges des publicistes. Durant vingt ans, le plus obscur citoyen ne pouvait ouvrir sa fenêtre sans voir l'empire, la royauté, la papauté dans la rue; et le temps ne pourra peut-être replacer ces grands pouvoirs politiques dans la région mystérieuse d'où la révolution française les a fait descendre.

Les publicistes distinguent l'abdication de la *résignation*, acte par lequel le prince qui abdique investit de la royauté le successeur qu'il désigne. Napoléon, abandonné par la France dont il avait opprimé la liberté, par des amis ingrats qu'il avait comblés d'honneurs et de richesses, par la fortune lassée de sa longue prospérité, Napoléon abdique en 1814, et laisse le trône vacant; il résigne en 1815, et transmet la couronne à son fils. Toutefois la distinction des publicistes n'est pas heureuse : car si l'empire est électif, le prince, par son abdication, rend la souveraineté à la nation dont elle émane, et le successeur règne non par la force de la résignation, mais en vertu d'une élection nouvelle; si l'empire est héréditaire, le monarque ne peut abdiquer ou résigner qu'en faveur de son successeur légitime, puisque les droits n'appartiennent pas à la personne, mais à la race, et que le prince régnant n'en est que le dépositaire. Toutefois, dans les monarchies héréditaires, l'ordre naturel a été quelquefois interverti; c'est ainsi que, par son abdication, Alphonse, roi de Léon, appela au trône son frère Ramire, au préjudice de son propre fils Ordogno. Au surplus, ce sont là des questions de force et non de droit, elles se décident par le glaive et non par l'équité; et les publicistes qui les ont traitées, ou prennent le fait pour le droit, ou décident par des lois civiles ces grands actes politiques. Pour prendre encore Napoléon pour exemple, ce n'est pas sur deux feuilles de papier, c'est dans la retraite de Moscow que se trouve l'abdication de 1814; c'est dans le désastre de Waterloo que fut écrite la résignation de 1815; et pour connaître quels devaient être les effets de ces deux renonciations, ce n'est pas les actes écrits qu'il faut consulter, mais les résultats inévitables de ces deux grandes catastrophes militaires.

Les publicistes n'ont pas oublié les formes possibles et les conditions ordinaires de l'abdication. Ils eussent mieux fait de dire que la forme en est indifférente; Christine abdique au milieu du sénat; Dioclétien, devant son armée; Napoléon, par un acte authentique; Stanislas, par une lettre particulière; Jacques II, par sa fuite; Henri de Valois, en désertant la Pologne. Si l'abdication pouvait être véritablement volontaire, les conditions de cet acte seraient d'un haut intérêt : elles sont ou personnelles ou politiques. Le prince qui descend du trône craint toujours de se trouver seul à seul avec la vertu; la liberté des citoyens ne lui suffit point; il ne veut pas lutter par lui-même avec les difficultés de la vie. Ne pouvant plus commander, il ne veut pas obéir, et il s'entoure d'un vain simulacre de grandeur, pour que la vérité ne puisse pénétrer jusqu'à lui et lui reprocher ses fautes ou ses crimes. Il demande, et on lui accorde le titre de majesté, une fortune au dessus de celle des citoyens et de quelques flatteurs subalternes; c'est dans un nuage d'encens qu'on ensevelit ces idoles brisées. On prétend que, pour être valables, les conditions doivent être approuvées par l'autorité qui reçoit l'abdication; mais le sénat de Suède viola toutes les promesses qu'il avait faites à Christine, et Charles-Emmanuel, oubliant qu'il devait le jour et le trône à Victor-Amédée, fit arrêter son vieux père, le laissa languir dans le château de Rivoli, et l'envoya mourir dans les prisons de Mon-

calier. Les conditions politiques sont encore moins sacrées ; cela doit être ainsi : l'abdication est une véritable mort politique, et cet acte ressemble aux testaments des rois ; on sait comment celui de Louis XIV fut cassé par le parlement de Paris.

Sur toutes ces questions l'erreur des publicistes provient de ce qu'ils ont considéré l'abdication comme un contrat civil, et qu'ils l'ont soumise aux mêmes règles. Ils n'ont pas vu que les tribunaux sont institués pour garantir la foi des actes ordinaires, tandis que le prince régnant est l'unique arbitre du traité qu'il fait avec le prince déchu ; qu'il n'y a pas dans l'état de commun modérateur, de juge suprême entre eux ; qu'il est par conséquent oiseux de poser les conditions d'un contrat dont aucune puissance ne peut ordonner l'exécution, et qui, par la force des choses, est complétement livré à la loyauté ou au caprice du monarque qui, héritant du pouvoir, décide seul et souverainement entre ses propres intérêts et un roi délaissé dont il n'a plus rien à espérer ni à craindre.

J.-P. P.

* ABDON, 12e juge d'Israël, gouverna pendant 8 ans ; il laissa 40 fils et 30 petits-fils qui l'accompagnaient toujours dans ses tournées. Il y a eu trois autres Abdon, dont le plus connu est celui qui consulta, par l'ordre du roi Josias, une prophétesse sur l'authenticité du livre de la loi trouvé dans le temple de Jérusalem.

* ABDON (St), né en Perse, souffrit le martyre en 250, sous l'empereur Dèce.

* ABDOUL-FETA-BEY, vice-amiral othoman, fut envoyé par la Porte en 1799 dans la rade d'Aboukir pour remplacer Séid Mustapha fait prisonnier ; mais il fut encore plus malheureux, et périt massacré par ses troupes.

* ABDOUL-HAMID, sultan, monta sur le trône de Constantinople en 1774, après la mort de Mustapha III, son frère. Les Russes s'emparèrent, sous son règne, des provinces turkes au delà du Danube, et notamment de la Crimée, qui leur est restée. Ce prince, âgé de 50 ans à son avénement, sans caractère et sans énergie, mourut en 1789. Son successeur fut Sélim III (*voyez* ce nom).

* ABDOUL-KERYM, personnage distingué du pays de Kachemyr. Ayant échappé au carnage dont Nadir-Châh (Thamas-Kouly-Khan), remplit la ville de Dehly en 1738, dans son invasion du Mogol, il voyagea en Arabie et dans l'Inde. On a de lui des *Mémoires* curieux sur la vie de Nadir-Châh et les événements politiques de l'Indonstan, traduits en anglais et publiés à Calcutta, en 1788, 1 volume in-8o.

* ABDOUL-RAHHYM, écrivain mogol, aussi distingué par sa naissance que par ses talents, mourut à Dehly en 1628 (de l'hégyre 1036). Il a traduit en persan des *Commentaires* que l'empereur Babour avait composés en langue tatare-oigoure ; cette traduction se trouve à la bibliothèque du roi.

* ABDUS, eunuque parthe, qui a été assez célèbre pour que Tacite parle de lui, entra dans la conjuration que Finacès forma contre Artaban, roi des Parthes ; mais il en devint la première victime. Ce prince l'ayant invité à sa table l'y reçut avec beaucoup d'amitié et l'empoisonna dans le repas. Cette scène tragique se passa sous Tibère, l'an de Jésus-Christ 35.

ABEILLE. (*Histoire naturelle.*) Pour le vulgaire, qui voit dans la ressemblance extérieure, souvent la plus éloignée, la seule condition nécessaire pour établir l'identité d'espèce, l'abeille est une simple mouche ; pour le naturaliste, c'est un insecte de l'ordre des *hyménoptères*, c'est-à-dire du nombre de ceux qui volent à l'aide de quatre ailes nues, membraneuses, inégales et veinées. Le savant Latreille rangea cet insecte dans la tribu des mellifères ou apiaires, la deuxième de la famille qu'il établit sous le nom d'*anthophiles* (amies des fleurs). En effet, c'est parmi les corolles épanouies et parfumées dont la végétation se pare dans nos bois, dans nos jardins et dans nos prairies, que se plaisent les hyménoptères auxquelles fut accordée la singulière industrie d'extraire, du pollen, les matériaux d'habitation et de magasins d'abondance que nous savons nous approprier.

Cette famille des apiaires, dont les individus pratiquent un art qui devait nécessairement les conduire à quelque sorte d'état social, ne contient pas seulement ces abeilles que nous avons comprises au nombre de nos domestiques ; beaucoup d'autres espèces réparties dans trois autres genres s'y viennent grouper. Parmi ces genres, on remarque le bourdon, que les campagnards superficiels croient être un animal sans industrie, parce que, dans l'esprit d'indépendance qui le caractérise, c'est sous terre et loin de l'homme qu'il va cacher sa proprié-

té, consistant en des rayons moins considérables, à la vérité, que ceux de l'abeille, mais à la composition desquels préside encore beaucoup d'art.

La nature, qui divisa presque toutes les espèces dont elle se compose en deux ordres d'individus, les mâles et les femelles, ou qui, plutôt que de priver ces espèces de sexe, en accorda deux à quelques-unes, semble avoir voulu enfreindre les règles qui présidèrent au reste de l'organisation spécifique, pour singulariser les anthophiles mellifères, et joindre à l'industrie que ces mellifères lui devaient déjà, un élément nouveau de sociabilité; mais d'une sociabilité bien étrange, car l'inégalité des conditions en forme nécessairement la base, puisque trois castes, et peut-être même quatre, y sont anatomiquement caractérisées.

La société des abeilles offre, 1° des neutres divisées en deux classes, celle des ouvrières et celle des nourrices; 2° des mâles; 3° une seule femelle pour une population qui s'élève de quinze à trente mille individus. Dans cette quantité les mâles entrent pour six cents ou mille tout au plus.

Les ouvrières et les femelles sont seules armées d'aiguillons; les mâles, qui en sont dépourvus, sont plus gros que les premières, mais moins que les secondes; ils ont, en outre, la tête plus arrondie, les yeux alongés et unis au sommet. Inhabiles au travail, sans utilité dans une république où l'on ne tolère qu'une femelle destinée à la perpétuer, leur sort est digne de pitié, et l'on ne conçoit guère dans quelle vue la nature jeta au milieu de tant de petits citoyens armés et impitoyables des êtres sans défense et condamnés à devenir des fardeaux pour une multitude capable d'exterminer tout membre du corps social qui ne lui rapporte rien. La femelle rencontre un de ces mâles, vers lequel ne l'entraine aucun penchant particulier; elle s'unit à lui dans les plaines de l'air; elle ne cesse un instant d'y demeurer volante pendant la durée d'un acte qui parait bien moins être pour elle un plaisir que l'accomplissement d'un devoir. La femelle se trouve ensuite fécondée pour un an, et même pour toute sa vie, si l'on s'en rapporte à quelques observateurs; quant au mâle, il trouve la mort dans ses tristes amours; il ne doit point voir sa race; les organes sans lesquels la femelle fût demeurée stérile restent engagés dans ceux qui les reçurent, et l'être qui les a perdus ne survit guère à cette soustraction. Un seul mâle était donc indispensable où n'existait qu'une femelle, et mille autres mâles, destinés à ne pas même se douter qu'ils ont un sexe, deviennent bientôt des objets d'animadversion pour la multitude, dès que la progéniture de la femelle fécondée vient réclamer les soins des nourrices. Les ouvrières, afin que les provisions destinées à l'éducation des jeunes ne soient pas consommées par ces mâles, se jettent avec fureur sur eux, réalisant en quelque sorte la fable de ces amazones qui égorgeaient leurs époux quand ils les avaient rendues mères. Nul n'est épargné : le massacre, qui a lieu ordinairement vers le mois d'août, dure quelquefois jusqu'à trois jours. Les environs de la ruche sont alors jonchés de cadavres; il ne reste que la femelle et les neutres dans la ruche, après cette cruelle exécution.

La femelle qu'on appelle communément reine, parce qu'elle est l'objet du respect général, et pour ainsi dire d'une sorte de culte, peut être considérée, métaphore à part, comme la mère de son peuple. Swammerdam, qui en a fait l'anatomie avec le plus grand soin, a découvert dans son intérieur deux ovaires alongés, composés d'un grand nombre d'*oviductes* ou petits sacs remplis d'œufs très-difficiles à séparer les uns des autres; il a compté dans une seule plus de six cents de ces oviductes pareils, qui, chacun, renfermaient de seize à dix-sept œufs; tous communiquaient à l'orifice par où les œufs doivent sortir successivement, et près duquel existe une poche particulière, dont l'usage est de retenir les œufs afin qu'ils s'y enduisent d'une humeur visqueuse, sécrétée par une glande voisine, au moyen de laquelle ils se fixent au fond de l'alvéole destiné à les recevoir.

L'arme commune à la reine et aux neutres est composée de trois filets extrêmement grêles, qu'enferme une sorte de gaine arrondie en dessus, cannelée et ouverte en dessous; deux pièces écailleuses très-déliées, garnies chacune à leur extrémité de dix à seize dentelures, complètent cet appareil situé à l'extrémité postérieure du corps, et vers la base duquel il est probable, mais non prouvé, qu'existe une ampoule vénénifère. Quand l'insecte veut employer son aiguillon, les pièces du fourreau s'écartent après avoir servi de point d'appui aux efforts qu'il a faits pour l'enfoncer,

et les dentelures s'opposent souvent à ce qu'il puisse être retiré. Si, dans les mouvements que fait l'abeille pour abandonner le blessé à ses douleurs, l'aiguillon demeure engagé dans la plaie, l'abeille ne survit point à sa victoire. Ainsi, l'emploi de l'organe qui dans les mâles est destiné à donner la vie, et de celui qui dans les ouvrières est fait pour donner la mort, devient toujours funeste à l'animal qui s'en veut servir.

Virgile avait déjà indiqué la différence qui existe parmi les neutres, entre les ouvrières et les nourrices. M. Hubert, auquel nous devons une connaissance parfaitement exacte de l'histoire des abeilles, a vérifié ce que le premier poète de l'antiquité avait dit à ce sujet. La conformation des ouvrières semble leur commander le travail : les mandibules de leur bouche sont en forme de cuillere; leurs jambes postérieures présentent, vers l'extrémité de leur face extérieure, un enfoncement qu'on a comparé à une corbeille, et que bordent des poils disposés en brosse. C'est effectivement dans cette dépression que l'abeille ouvrière met son butin, qui consiste en de petites pelotes qu'elle prépare avec le pollen des étamines. C'est par le moyen d'autres brosses qui revêtent le côté interne du premier article des tarses postérieurs, qu'elle ramasse cette poussière fécondante qui devient, au sortir de la corbeille où elle est transportée, la nourriture des jeunes.

Les nourrices sont plus petites, plus timides, moins exercées au vol que les ouvrières, et vivent avec elles dans une parfaite intelligence; elles quittent rarement le toit domestique pour aller au loin caresser les fleurs; elles se tiennent autour d'une progéniture qu'elles surveillent, et pour laquelle on les voit préparer des aliments divers, selon qu'elles veulent produire des neutres ou des femelles. Effet miraculeux d'une sorte d'hygiène, qui parait presque incroyable, encore que l'expérience en ait démontré la réalité! Pour se convaincre de l'influence qu'exercent sur ce qu'on nomme le couvain les mets que les nourrices lui préparent, il faut d'abord connaitre les travaux des ouvrières, les pontes de leur reine, ainsi que le développement et l'éducation des larves qui sortent des œufs nombreux que la femelle dépose dans les alvéoles.

Les ouvrières recueillent sur les végétaux quatre substances fort différentes, dont une est employée par elles sans paraitre avoir éprouvé de modification, et dont trois autres, qui sont la cire, le miel et le pollen, nécessitent une préparation particulière pour être adaptées aux besoins communs. La substance que les abeilles emploient comme elles l'ont ramassée est ce que les anciens avaient appelé la propolis : résineuse, collante, tenace, cette propolis provient des bourgeons, et le peuplier parait être l'arbre qui en fournit davantage. L'hypocastane, vulgairement appelé marronnier d'Inde, en doit aussi donner. Il est employé à fermer les fentes et les trous des parois de l'habitation; cette habitation en est même souvent enduite en entier. La propolis se durcit, et n'étant point pénétrable à l'eau, met la république à l'abri de toute humidité : c'est encore avec cette substance que l'ouvrière recouvre les corps étrangers qui, introduits dans l'habitation commune, sont trop lourds pour en pouvoir être rejetés à l'aide d'efforts réunis, et dont la présence serait incommode.

Un agriculteur des landes aquitaniques, qui s'occupe essentiellement de l'éducation des abeilles, a recueilli à ce sujet un fait important qu'il nous a communiqué. Ayant une fois rencontré à l'époque où l'on récolte le miel un assez gros bloc de propolis entre deux gâteaux, il eut la curiosité de l'ouvrir, et trouva dans le milieu une petite musaraigne morte depuis fort long-temps, sans qu'on pût deviner comment elle était venue chercher un tel sépulcre. Il est probable qu'égarée dans la ruche, qu'elle venait peut-être dévaster, et tuée de mille coups de dards, les abeilles, après avoir reconnu l'impossibilité de l'extraduire, avaient deviné que, pour se mettre à l'abri de la mauvaise odeur qui devait résulter de sa putréfaction, il fallait la garantir du contact de l'air en lui formant une enveloppe impénétrable.

Lorsque l'habitation commune est bien enduite de cette propolis qui la doit protéger contre les intempéries des saisons, les ouvrières se mettent à l'ouvrage, et commencent à construire leurs gâteaux à l'aide de la cire que nous leur viendrons enlever. On a long-temps cru que cette matière était une préparation de la poussière des étamines opérée par l'estomac d'un insecte qui la dégorgeait, à peu près comme certaines espèces d'hirondelles qui, se nourrissant, au temps de la ponte, de varechs du genre plocamium, rendent par le bec une sorte de

gelée de couleur de corne, pour s'en construire des nids fort recherchés dans la cuisine indienne, et qui ne sont que le résultat d'une véritable digestion. Mais un cultivateur de l'Alsace ayant élevé des doutes sur ce mode d'élaboration de la cire, les naturalistes ont porté leurs recherches sur cet objet; ils ont trouvé, sous les anneaux de l'abdomen, des plaques de cire qui se forment là seulement; et quoiqu'on n'ait point encore découvert de communications bien distinctes entre la membrane composée d'innombrables cellules qui sécrète cette cire et le second estomac, où celle-ci subit sa première préparation, on ne révoque plus en doute l'importance du rôle que remplissent les anneaux de l'abdomen dans l'opération.

On a voulu savoir, en outre, quelle matière première était métamorphosée en cire par la combinaison de la digestion des abeilles et du jeu de cette membrane celluleuse qui en forme des plaques circulaires sous le ventre. On croyait que le pollen des fleurs déterminait seul l'existence de cette cire, et l'on a nourri, durant quelque temps, des abeilles privées de leur liberté avec du miel et de l'eau. Après cinq jours de réclusion, ces abeilles ont commencé à édifier des alvéoles; d'autres abeilles auxquelles on n'a présenté que des fleurs avec leur pollen n'avaient rien produit au bout de huit jours. Une livre de sucre raffiné, réduit en sirop et donné pour toute nourriture à des abeilles mises en expérience, leur a fourni la matière de dix à douze gros de cire; un poids égal de cassonade et de sucre d'érable en a donné le double. C'est conséquemment dans la substance sucree du miel même que se trouve la matière première de la cire.

Aussitôt que les abeilles ont pris possession de leur demeure, les ouvrières vont à la récolte du pollen et du miel, afin de nourrir leurs larves et de leur construire des berceaux appelés cellules, dont l'ensemble constitue ce qu'on nomme un gâteau. C'est lorsque les chatons du noisetier annoncent le retour de la belle saison, et promettent déjà une abondante récolte de poussière fécondante végétale, que les travaux reprennent vigueur. Pendant le printemps, ils durent toute la journée; dans les grandes chaleurs de l'été, ils commencent avec l'aurore, et sont interrompus lorsque le soleil approchant du méridien embrase l'espace, et ne convie pas moins au repos que le silence des nuits. Quand l'abeille a demeuré sur une fleur le temps nécessaire pour faire sa provision, que les poils qui la recouvrent sont chargés de la poussière des étamines dépouillées, elle rassemble cette poussière avec ses brosses, en forme deux petites pelotes dont elle remplit les corbeilles de ses pattes postérieures, et retourne à la ruche avec son butin.

De la cire élaborée par l'ouvrière se forment des gâteaux parallèles entre eux et que sépare un certain espace; de tels espaces sont autant de chemins par lesquels tout citoyen peut circuler dans la cité. Chaque gâteau a deux surfaces que couvre un nombre à peu près égal de cellules hexagones, artistement appliquées les unes contre les autres. Nous ne donnerons point une description minutieuse de ces gâteaux, que tout le monde a vus. Il suffira de dire que, fabriqués diligemment, ils sont l'ouvrage d'une multitude d'abeilles serrées en longs cordons sur la surface qui doit servir de base à leur construction.

On ne peut voir sans admiration la manière dont les fondements d'un gâteau sont jetés. Une ouvrière se détache de la chaine formée par ses pareilles sur la construction qu'il est question de perfectionner; elle perce la foule, et va placer, après les avoir taillées convenablement, des petites plaques pentagones de cire qu'elle a extraites de celles qu'elle porte en grandes plaques sous les anneaux de son ventre. Amollie en passant par la bouche de l'abeille, et rendue plus ténue par son mélange avec la liqueur dont sa langue est enduite, cette cire sort comme une espèce de ruban coupé, pour s'adapter en plaques servant de base à la nouvelle cellule, qui, bientôt achevée, n'a plus besoin, pour être parfaite, que d'être enduite d'une petite quantité de propolis, par laquelle l'ouvrage se consolide dans le plan que les abeilles ont adopté comme le plus convenable à leurs besoins.

Ces cellules ne sont pas toutes pareilles; les plus petites sont destinées à recevoir les larves des neutres; de plus grandes recevront celles des mâles; une seule, beaucoup plus considérable, sera le berceau de celle que les nourrices destinent à la royauté. Dans quelques ruches nombreuses où l'on médite sans doute des essaims ou colonies, les neutres construisent quelquefois plu-

sieurs de ces alvéoles privilégiés, dont le nombre est ordinairement de trois ou de quatre, mais dont certaines associations ont offert jusqu'à trente et quarante.

Les cellules royales n'ont pas tout-à-fait la même forme que les autres, et ne diffèrent pas seulement par leur volume, qui comporte une masse de cire capable de fournir à la construction de cent cellules ordinaires, mais par leur situation, qui est ordinairement marginale, c'est-à-dire comme pendante sur l'un des bords inférieurs des gâteaux en manière de stalactites, qui ne tiendraient à la masse que par des espèces de pédicules en cire.

La plus grande partie des cellules sont destinées à recevoir le miel; on dirait les tonneaux dans un riche cellier, qui, dès qu'on les a remplis, sont fermés hermétiquement avec un couvercle plat, que l'ouvrière a l'art de construire et de souder avec une adresse singulière.

Lorsque la reine fécondée reconnaît qu'on lui a construit des loges afin qu'elle y puisse déposer ses œufs, on la voit examiner soigneusement celles-ci, en y enfonçant d'abord la tête, et en les visitant en tous sens. Après avoir pris cette précaution, elle se retourne, y introduit l'extrémité de l'abdomen, et y dépose un œuf qui se fixe dans le fond au moyen de la matière visqueuse dont il s'est enduit en passant par la poche où se sécrète cette matière, et dont il a été question plus haut. Des reines d'une fécondité imprévue, pressées par le besoin de la ponte, et pour l'usage desquelles les ouvrières n'ont pu préparer assez de cellules, déposent jusqu'à trois œufs dans chacune; dans ce cas, les nourrices ont bien soin de séparer ceux-ci, et les détruiraient plutôt que d'exposer plusieurs larves à se nuire dans leurs développements.

La ponte se fait avec une telle rapidité que plusieurs centaines d'œufs en sont le résultat dans une seule journée de printemps. Cette ponte cesse en automne, où, le pollen nourricier venant à manquer, le miel se trouve nécessaire à la nourriture de la société entière. C'est ainsi qu'ayant tout calculé, la nature prévient l'épuisement des magasins, qui serait la conséquence d'une augmentation de consommation à l'époque où les provisions ne pourraient être renouvelées. La reine d'ailleurs s'engourdit pendant l'hiver.

Les œufs d'où sortiront des larves d'ouvrières sont pondus les premiers, parce que, sans les secours nourriciers de ces ouvrières, les mâles et les femelles ne pourraient se développer, et mourraient de faim dès leur naissance. Ce n'est que deux mois après cette ponte que la femelle dépose les œufs de mâles, et enfin plus tard qu'elle met au jour le petit nombre de ceux d'où sortiront ses pareilles. Tous ces œufs sont respectivement placés dans les alvéoles qui leur conviennent, sans que jamais la mère se trompe et mette au rang des ouvrières des reines ou des mâles, et dans les alvéoles de ces derniers des œufs de neutres. Ils sont ovales, oblongs, un peu courbés, d'un blanc bleuâtre, et longs d'une ligne. Ils éclosent dans l'espace de trois à six jours; un ver apode, c'est-à-dire sans pieds, en sort blanc, mou, ridé, et se tient courbé au fond de son berceau dans un état d'immobilité complète.

Aussitôt les nourrices accourent, vérifient la naissance en entrant dans la cellule, où elles se tiennent quelques instants, et donnent à la nouvelle larve la nourriture appropriée à son âge et à la caste dont elle doit faire partie. Cette nourriture consiste d'abord dans une espèce de bouillie insipide, épaisse et blanche. A mesure que la larve se développe, la bouillie devient plus sucrée et plus transparente. C'est un mélange de miel et de pollen, où le miel domine à mesure que l'insecte approche de sa première métamorphose. Cette métamorphose a lieu ordinairement six à huit jours après la naissance : la nourrice en connaît l'époque, et cesse d'apporter une nourriture qui deviendrait inutile; mais pour préserver sa pupille de tout accident, elle la mure dans son alvéole, en lui formant un couvercle qu'on distingue aisément de celui des cellules à miel, parce que le couvercle en est bombé, tandis que celui des magasins est parfaitement plat.

La larve, instantanément emprisonnée, file d'abord autour d'elle une soie très-fine au milieu de laquelle sa forme change; elle revêt la peau plus dure et tendue d'une nymphe, dans la demi-transparence de laquelle on peut distinguer l'organisation préparatoire de l'animal parfait. C'est au bout de douze jours que la jeune abeille brise les langes qui la tenaient captive; elle ronge le couvercle de sa prison et s'élève sur ses bords, où, surprise et comme interdite des facultés que lui révèle son nouvel

état, elle demeure d'abord immobile : aussitôt des nourrices se pressent autour de la nouvelle compatriote, la nettoient en la léchant comme le font les animaux mammifères; elles lui donnent son premier repas, et, pendant une nuit entière, la jeune abeille se tient immobile au milieu de l'atmosphère chaude de la ruche, qui achève d'emporter l'humidité surabondante dont elle était imprégnée.

Après avoir essayé ses ailes, dès la pointe du jour elle part avec des aînées expérimentées, chargées de diriger sa première excursion, et bientôt, initiée à toutes les fonctions d'une bonne ouvrière, elle prend part aux travaux communs.

Les reines, plus robustes, et se développant dans des cellules beaucoup plus considérables que celles de leurs sujettes, y sont solidement murées; leur prison est tellement renforcée de cire que, pour en rompre les parois, elles ont dû acquérir toutes leurs forces. Comme si, dépositaires de la puissance, elles ne devaient se montrer à leur peuple que majestueuses, et pour ainsi dire surnaturelles, elles ont eu, entre l'instant où elles sortirent de la nymphe et celui où elles sortent de leur cellule, le temps de se sécher, de se lécher elles-mêmes, et de se purifier de toutes les impuretés de l'enfance; aussi paraissent-elles, au sortir du berceau, resplendissantes de force, en état de faire respecter leur pouvoir, et capables de se livrer aussitot au vol. Naître et s'abandonner au vague de l'air en déployant ses ailes, sont deux choses simultanées chez l'abeille qui va régner, et le peuple entier reconnait sa dominatrice dans les indices d'une si grande supériorité d'instinct.

Mais cette supériorité morale, cette force physique, cette précieuse faculté de se reproduire et de goûter toutes les douceurs de la maternité après avoir épuisé les jouissances de l'amour, la reine les doit à son peuple, elle les tient de ces ouvrières laborieuses qui récoltèrent les matériaux de sa première habitation, de ces soigneuses nourrices surtout qui préparèrent ses premiers aliments; aliments de choix, d'une nature particulière, véritable ambroisie qui faisait participer les abeilles à la nature divine selon les anciens. Surpris du merveilleux accord et de l'admirable stabilité qu'on reconnait dans l'ordre social qui les rassemble, les anciens supposèrent ces animaux doués d'une parcelle de cette âme universelle dans laquelle ils cherchaient eux-mêmes la source de leur intelligence. Ainsi, pour des philosophes de l'antiquité, l'âme des abeilles et la leur avaient une origine commune.

Cette nourriture préparée pour les nourrissons royaux donne seule la royauté; c'est uniquement à elle qu'une larve doit l'avantage de parvenir à la première dignité. Plus substantielle que celle dont le reste des abeilles furent alimentées, ses propriétés sont telles qu'elle peut développer dans la larve d'une ouvrière qui en devait être dépourvue ce sexe dont aucune ne se soucie, encore qu'il donne la domination. Ce fait est tellement singulier, et présente si peu de rapport avec tout ce qui nous est connu, qu'on serait tenté de n'y point ajouter foi, si les observations les mieux faites, et le plus souvent répétées par des savants laborieux et dignes d'une parfaite confiance, n'en avaient démontré la réalité. En effet, c'est une chose étrange qu'un empire donné par la volonté de nourrices qui, ayant la faculté de constituer physiquement une femelle toute-puissante à leur choix, trouvent dans la pâtée qui résulte de leur digestion et qui se dégorge de leur estomac les titres d'une royauté légitime. Cependant tel est l'effet de cette pâtée royale, qu'on a vu, dans des ruches d'où la reine avait été soustraite, les nourrices choisir dans le couvain des neutres une larve qui n'eût point encore atteint sa troisième journée, agrandir sa cellule en la fortifiant, lui servir abondamment la nourriture transformatrice, et en faire une femelle en état de pondre et de régner, tout aussi féconde et tout aussi sage que celle qu'on songea sans doute moins à pleurer qu'à remplacer sans délai. Et dans ce cas, comme, la nouvelle cellule royale ne se trouvant pas isolée, des gouttes de la nourriture qu'on y porte tombent parfois dans les cellules voisines, les larves qui se trouvent déposées dans ces cellules avalent de ces gouttes égarées, et participent, en proportion de ce qu'elles en ont pris, au sexe que cette nourriture développe. Cette nourriture royale, irrégulièrement donnée, a produit des femelles incomplètes, qui s'étant unies à des males ont produit des œufs; mais ces œufs ne donnaient que des individus du sexe de leur père. Sage précaution de la nature, qui, par cette restriction, mit un obstacle organique à l'établissement d'une sorte d'aristocratie qui n'eût

pas manqué de s'établir où l'ordre social offrait des chances de domination !

On dirait que ces princes musulmans absolus, dont la politique consiste, pour éviter toute concurrence, à faire égorger, lorsqu'ils montent sur le trône, des frères dont ils redoutent l'ambition et les droits, ont calqué cette politique sur celle des abeilles, où le premier acte de la véritable reine est de se porter dans les cellules où d'autres femelles ont pu commencer à se développer, et de les exterminer jusqu'à la dernière. Cette manière violente de se réserver l'exercice du pouvoir est souvent imitée par les neutres, qui, dans la crainte de voir les mâles détruire l'égalité, base unique de toute société raisonnable, ne se bornent pas à exterminer ceux-ci quand la femelle, commençant à pondre, démontre leur inutilité, mais tuent dans leurs cellules toutes les larves de mâles qu'elles peuvent reconnaître. Ces cellules sont aussitôt vidées du petit cadavre, nettoyées, réparées, ainsi que celles d'où sont sorties naturellement les jeunes abeilles du couvain, et mises bientôt en état de servir de berceau à quelque nouvelle génération.

De tels massacres ont lieu particulièrement dans ces ruches d'où certains observateurs avaient, par expérience, soustrait toutes les femelles et introduit à leur place l'une de ces ouvrières chez lesquelles des gouttes égarées de la nourriture royale avaient imparfaitement développé le sexe. Accueillie, respectée, au moment de la ponte, la reine illégitime n'ayant produit que des œufs de mâles, et rempli conséquemment tous les gâteaux du couvain d'éléments de discorde et d'usurpation, l'on vit les ouvrières, non-seulement cesser de nourrir des larves proscrites, mais les tuer et les jeter dehors, à mesure que leur masculinité était reconnue.

Ce serait une question nouvelle et curieuse à examiner que l'origine de la société des abeilles. Cette société est-elle l'état inné de ces animaux? Ne dut-elle pas commencer avec eux, ou commença-t-elle plus tard, en se perfectionnant par degrés, avant de parvenir au mode de stabilité qu'elle a enfin acquis par l'organisation même des individus dont elle se compose? Les différences anatomiques qui distinguent les diverses castes dont se forme cet état social, doivent, au premier coup d'œil, faire supposer que les abeilles ne purent, dès l'origine, faire autrement que de se réunir, afin d'exercer une sorte d'existence commune, puisque cette communauté d'existence, des mâles désarmés, qui sont capables de pourvoir à leur propre nourriture, et des mulets auxquels tout sexe semble avoir été refusé, ne pouvaient guère se perpétuer.

Cependant il est possible que long-temps l'abeille soit demeurée dans un état sauvage. On en trouve encore qui vivent à peu près solitaires ou réunies en petit nombre dans les creux de quelques rochers écartés, ou dans les trous obscurs des vieux arbres. Comme d'autres apiaires, les bourdons et les guêpes par exemple, ces abeilles se construisent quelques rayons grossiers; mais leur association est toujours languissante, et semble l'effet d'un instinct peu développé. Dans un état de réunion si précaire, les abeilles ont pu remarquer à quel point leur existence comme espèce était menacée; des mâles ne voulant ou ne pouvant rien faire, les femelles plus puissantes, lasses de travailler pour eux, et réduites à voir périr la presque totalité de leur progéniture qu'elle ne pouvait nourrir, étaient de mauvais éléments de conservation. Les abeilles mères durent, d'ailleurs, s'apercevoir bientôt de l'influence qu'exerçait le genre de nourriture donné aux larves de leur sexe sur le développement des organes de la reproduction; elles purent concevoir un état social dans lequel cette nourriture, distribuée avec la mesure convenable, amoindrissant en quelque sorte la presque totalité de leurs enfants, leur en ferait nécessairement des sujets subordonnés. C'était imaginer une sorte de castration dans le berceau, au sortir duquel des êtres privés de la faculté de se reproduire, sans en éprouver de douleur ni de regret, purent bientôt reconnaître un si grand avantage dans cette modification d'eux-mêmes qu'ils la voulurent étendre à toutes les générations à venir. Dès lors les neutres, plus nombreux, actifs et laborieux par besoin, poussés par un instinct fraternel qui tenait aussi de la maternité, à nourrir leurs pareils, s'emparèrent de l'élection des chefs, puisque c'est par la nature des soins donnés aux larves qu'ils étaient les maîtres de développer les organes caractéristiques de la domination, ou d'anéantir sans retour l'influence de ces organes. Ils purent se réserver le choix de leur reine dès le berceau, puisque l'existence de celle-ci ne dépend que de cette

pâtée royale donnée à la larve qu'il est question d'élever au trône. Point de dissension civile ou d'usurpation à redouter. Toutes les larves à qui la reine donne le jour sont sœurs; aucune n'est plus qu'une autre l'objet d'une prédilection maternelle, qui, détruisant l'égalité, fonderait la dynastie; les nourrices décident seules quelle est celle des larves dont les organes détermineront la puissance future, et, par la plus admirable combinaison de réciprocités, une reine est l'ouvrage de son peuple, comme ce peuple, véritable race royale, est l'ouvrage de sa reine. Harmonie étrange, qui s'est établie sur les réalités de conformation qui assurent son éternelle existence, tandis que la civilisation humaine, fondée jusqu'à ce jour sur des choses hors de nature, conventionnelles, sujettes par force à des changements continuels, ne saurait encore présenter de stabilité! Celle-ci ne pourra jamais sans doute s'établir, comme celle des abeilles, sur la constitution organique des individus; mais, lorsque les vérités démontrées seules lui serviront de base, elle obtiendra, par d'autres moyens, cet équilibre que les abeilles ont trouvé dans la nature de leurs organes générateurs et de leur estomac.

Les abeilles qui naissent dans la belle saison, ne pouvant plus être contenues dans les ruches, forment des essaims ou colonies qui ne tardent point à quitter le lieu de leur naissance pour aller chercher une nouvelle patrie. Des signes certains annoncent leur départ. La reine se promène avec inquiétude au milieu des ouvrières, qui, cessant de travailler, ne tardent pas à participer à son trouble et produisent un bourdonnement sourd et particulier. Bientôt le signal est donné et l'émigration commence; l'essaim sort de la ruche et se disperse aussitôt dans l'air; mais dès que la reine s'arrête sur quelque branche, toutes ses sujettes s'y viennent grouper autour d'elle, et souvent en une masse compacte. C'est alors que l'homme recueille dans une ruche nouvelle, frottée de plantes odoriférantes et de miel, la jeune colonie, qui se hâte d'y construire les gâteaux destinés à nous fournir de la cire et du miel.

Une ruche bien peuplée peut émettre sans s'épuiser jusqu'à trois essaims par an; chaque essaim peut peser de cinq à six livres, et on en a observé qui en pesaient huit; le nombre des individus qui les composent est ordinairement de trois à quatre mille; on assure en avoir vu quelquefois qui allaient à quarante mille.

L'économie rurale s'est emparée des abeilles, et leur fait payer la protection qu'elle leur accorde dans ses ruches artificielles, par le larcin d'une partie des richesses de leurs récoltes. C'est dans l'article suivant qu'il sera question de la manière dont on ravit ces trésors à l'abeille et dont on les approprie à nos besoins.

Les abeilles ont des ennemis dangereux: les principaux sont des larves qui vivent aux dépens de leurs gateaux, quelques petits mammifères qui viennent ronger ceux-ci; le mérops ou guêpier, oiseau auquel son plumage sert de cuirasse, et qui vient, sans craindre leurs piqûres, les dévorer jusqu'à l'entrée de leur habitation. Les ours en détruisent aussi beaucoup, et, parmi les reptiles, les crapauds en sont très-friands.

Les anciens, croyant tout extraordinaire dans les abeilles, supposèrent que leur multiplication tenait aussi du prodige. C'est ainsi qu'ils imaginèrent qu'on en pouvait produire d'un taureau mort, comme ils pensaient que la moelle alongée d'un homme pourri produisait des serpents, et la chair d'un âne des limaçons. Quelque essaim arrêté sur le cadavre d'un taureau, comme on dit que Samson en avait trouvé un dans la gueule d'un lion, a pu donner lieu à de telles fables.

La chaleur est nécessaire aux abeilles, dont la réunion la développe à un certain degré. L'intérieur des ruches est fort chaud, et pour y renouveler l'air, les ouvrières agitent leurs ailes comme autant de ventilateurs pendant leur travail. Elles s'engourdissent dans les hivers rigoureux, et ne sortent point de leur habitation pour aller, durant la mauvaise saison, courir la campagne, où elles savent bien qu'elles n'auraient nulle récolte à faire.

Les mémoires de Réaumur et de M. Hubert, savants laborieux et patients qui se sont occupés spécialement de l'histoire des abeilles, sont les ouvrages qu'il faut consulter sur ces intéressants animaux; ils laissent peu à désirer, nous y renvoyons le lecteur. B. de St. V.

ABEILLES. (*Technologie*). Le miel et la cire que produisent ces insectes sont employés dans l'économie domestique et dans plusieurs arts; ils sont une source de richesse pour le cultivateur. Nous allons in-

diquer comment on fait la récolte de ces produits, après que nous aurons exposé la manière de recueillir les essaims et de disposer les ruches pour cet usage.

Pour arrêter un essaim qui s'enfuit, on jette en l'air de l'eau, du sable ou de la terre. Lorsqu'il s'est fixé en un lieu voisin, sur un arbre ou sur un buisson, on place la ruche dessous, et, en secouant la branche, on fait tomber les abeilles et on les y fait entrer.

Mais pour ne pas s'exposer au risque de perdre l'essaim, le cultivateur doit faire lui-même le partage des abeilles en devançant de quelques jours l'époque du départ. Le moment le plus favorable pour cette opération est le commencement du mois de mai, vers les dix heures du matin, parce qu'alors la moitié des ouvrières étant dehors, on en est moins embarrassé, on ne les fatigue pas inutilement, et on est assuré de l'égalité du partage. On dirige contre la porte de la ruche la fumée d'un linge à moitié brûlé. Aussitôt les gardes de service, ayant reconnu le danger, en portent la nouvelle dans toute la ruche, et on ne tarde pas à voir arriver une grande quantité d'abeilles pour le vérifier; il faut alors leur envoyer une nouvelle bouffée de fumée qui les oblige à remonter et à se réunir autour de la mère abeille pour la défendre. On peut alors soulever la ruche sans danger d'être piqué, et, pour plus de sûreté, on passe par dessous le linge fumant, et on le promène pendant une ou deux minutes sur l'extrémité des gâteaux.

On emporte ensuite la ruche à quelque distance des autres, on la renverse sens dessus dessous, et on la recouvre de celle qui est vide et qu'on a eu soin de mouiller. Bientot les abeilles montent dans la ruche vide accompagnées de la reine, et, ce passage étant effectué, on n'a plus qu'à séparer les deux ruches et les reporter à leurs places.

Les ouvrières de la nouvelle ruche se mettent aussitôt à l'ouvrage et le poursuivent avec une ardeur incroyable : souvent à la fin de la première journée il y a déjà quatre ou cinq gâteaux commencés, dont celui qui occupe le centre a 15 centimètres de long.

La vieille ruche, privée de femelle, s'occupe sur-le-champ d'en faire une; et comme il y en a toujours prêtes à naître à l'époque où l'on opère, elle en est de nouveau pourvue au bout de peu de jours.

On fait ordinairement la ruche en paille, en lui donnant la forme d'un dôme conique, ou bien en osier travaillé à la manière des paniers; dans d'autres endroits c'est un coffre en bois de 5 à 6 décimètres de large sur 8 de hauteur. Dans tous les cas on la pose sur une plate-forme en pierre ou en bois, un peu élevée au dessus du terrain afin de la préserver de l'humidité.

Les ruches de forme nouvelle sont plus commodes et d'un service plus facile pour l'extraction du miel et de la cire : qu'on se figure quatre tiroirs sans fond posés exactement les uns sur les autres en forme de parallélipipède vertical et recouvert supérieurement d'une planchette; on aura une idée des ruches nouvelles. Chacun de ces quatre cadres est traversé par des barres horizontales qui servent à soutenir les gâteaux. Cette disposition donne la facilité d'enlever le cadre d'en haut et celui d'en bas sans déranger les intermédiaires où se fait le travail. Ainsi rien de plus aisé que de faire la récolte du miel dans ces sortes de ruches. Lorsque la saison est venue, c'est-à-dire en automne, on commence par briser avec un couteau l'espèce de pâte résineuse avec laquelle les abeilles ont soudé les deux cadres supérieurs et bouché la fente qui les joint. Ensuite, avec un fil de laiton, on coupe à ras tout ce qui se trouve dans la place de ce joint, et on enlève le cadre de dessus. On place une autre planchette sur le second cadre devenu le premier, et on met un nouveau cadre vide en bas : on recueille alors facilement les gâteaux que contient le cadre qu'on a enlevé et qui forme le produit de cette année; on répète la même opération l'année d'après, et ainsi de suite, de sorte que dans l'espace de quatre ans tout est renouvelé.

Cette méthode présente les avantages suivants : on enlève chaque année une portion de miel et de cire sans faire périr les abeilles, ainsi qu'on a la coutume de le faire, ce qui épargne une barbarie inutile et funeste même aux intérêts du cultivateur; on ne court pas le risque d'être piqué, pour peu qu'on s'y prenne avec adresse; enfin, on peut augmenter ou diminuer la capacité de la ruche pour la proportionner à la population des abeilles, qui d'ailleurs s'aperçoivent à peine de la soustraction qu'on leur fait. D'un autre côté, le miel se trouvant dans la partie supérieure, le couvain n'est jamais attaqué, parce que celui-

ci se trouve en bas avec le *rouget*, espèce de miel imparfait destiné à la nutrition des jeunes vers. Aussi le miel qu'on retire est-il toujours le plus pur et de la meilleure qualité. (*Voyez* CIRE et MIEL.) L. S. L. et M.

* ABEILLE (GASPARD), naquit à Riez, en Provence, en 1648. Il vint très-jeune à Paris; le maréchal de Luxembourg se l'attacha en qualité de secrétaire. Il succéda à l'Académie française à Charles Boileau, abbé de Beaulieu; et il fut pourvu de la charge de secrétaire-général de la province de Normandie. Quoique prêtre, Abeille travailla pour le théâtre. On a de lui: *Argésie, reine de Thessalie*, tragédie en 5 actes, représentée en 1673 (imprimée en 1676); c'est le début de l'auteur; *Coriolan*, tragédie, qui eut 17 représentations; *Lyncée*, *Hercule*, qui obtint un grand succès; *Soliman*, tragédie: ces 2 dernières ont paru sous le nom de l'acteur La Thuillerie. L'abbé Abeille avait renoncé à mettre son nom aux ouvrages qu'il composait pour le théâtre. Quelques personnes prétendent que le Père Larue est le véritable auteur de *Soliman*. *Crispin bel-esprit*, comédie en 1 acte et en vers, jouée le 11 juillet 1681, eut du succès; il fut suivi de *Silanus* et *la Mort de Caton*, non imprimés; *Hésione* et *Ariane*, opéras. Suivant M. de Sacy, ces deux ouvrages, qui n'ont jamais été représentés, peuvent être comparés aux meilleurs opéras de Quinault. On doit encore à cet écrivain quelques épîtres, plusieurs odes, qui presque toutes ont été lues avec succès dans les séances de l'Académie; il a eu part aussi à la *Traduction de Justin*, par Ferrier. L'abbé Abeille mourut à Paris le 22 mai 1718, à l'âge de 70 ans.

* ABEILLE (SCIPION), son frère, chirurgien-major de l'hôpital du roi, mort en 1697, a laissé une excellente *Histoire des os*, Paris, 1685, etc. — Son fils, comédien de province, donna au théâtre *la Fille valet* et *Crispin jaloux*.

* ABEILLE (H.-PAUL), né à Toulouse en 1719, inspecteur-général des manufactures de France, et secrétaire du bureau de commerce. Il est auteur d'un ouvrage sur la *liberté du commerce des grains*, et de quelques autres opuscules sur l'économie politique. Mort à Paris en 1807.

* ABEL, deuxième fils d'Adam. Caïn, son frère aîné, jaloux de ce que les sacrifices d'Abel étaient reçus favorablement de Dieu, tandis que les siens étaient rejetés, lui donna la mort l'an 3874 avant Jésus-Christ.

* ABEL, roi de Danemarck, fils de Waldemar II. Il disputa le trône à Éric, son frère aîné, qu'il fit assassiner ensuite dans un repas. Les Frisons se révoltèrent contre lui et le tuèrent en 1252, après une bataille où son armée fut mise en déroute.

* ABEL (GASPARD), ministre luthérien, né en 1676, et mort en 1763, dans la principauté d'Halberstadt. On a de lui les *Antiquités allemandes*, *saxonnes*, *hébraïques* et *grecques*; une *Histoire des anciennes monarchies*; plusieurs *Dissertations* et *Traités* particuliers: il a traduit en vers allemands les *Héroïdes d'Ovide* et les *Satires de Boileau*.

* ABEL (FRÉDÉRIC-GODEF.) abandonna la théologie pour la méditation, qu'il exerça pendant 50 ans avec succès. Il a traduit *Juvénal* en vers allemands; mourut en 1794, à l'âge de 80 ans.

* ABEL (CHARLES-FRÉDÉRIC), né en 1719 à Coethen, s'est fait une réputation dans l'art musical comme compositeur et exécutant sur le violon. Il a laissé plusieurs *œuvres* gravés à Londres et répandus en France, en Allemagne et en Hollande. Il mourut en 1787.

* ABELA (JEAN-FRANÇOIS), commandeur de l'ordre de Malte, né dans cette île vers la fin du 16e siècle. On a de lui un ouvrage estimé, intitulé: *Malta illustrata*, etc., in-folio, publié en 1647.

* ABELL (JEAN), musicien anglais, chassé d'Angleterre sous Charles II comme catholique. Il parcourut une partie de l'Europe son luth sur le dos, et revint mourir dans sa patrie au commencement du 18e siècle. Il a publié un *Recueil de chansons* en plusieurs langues.

* ABELLA, Napolitaine, née à Salerne dans le 13e siècle, célèbre par ses connaissances en médecine a laissé un *Traité de la bile noire*, estimé des gens de l'art.

* ABELLIN (JEAN-PHILIPPE), historien, né à Strasbourg, mort vers l'an 1646. Il est plus connu sous le nom de Jean-Louis Gottfried ou Gothofredus, nom supposé qu'il a mis en tête de la plupart de ses ouvrages; il n'a publié sous son véritable nom que le 1er volume du *Theatrum europæum*, écrit en allemand, et quelques tomes du *Mercurius Gallo-Belgicus*, écrit en latin. Ses autres ouvrages sont: *P. Ovidii Nasonis Metamorphoseon plerarumque historica, naturalis, moralis*, ἐκφρασις; une traduction allemande *des Es-*

tats, empires, royaumes et principautez du monde, de d'Ativy; et une traduction latine sous le titre de *Archontologia cosmica*; le 12e et dernier volume de l'*Histoire des Indes orientales*; *Description du royaume de Suède*; la *Chronique historique*, ou *Description de l'histoire depuis le commencement du monde jusqu'en* 1619, enfin; *Historia antipodum*, ou *Description des Indes orientales*.

* ABELLY (Louis), né à Paris en 1605, confesseur du cardinal Mazarin, qui le fit nommer évêque de Baionne. Il se démit de son évêché 3 ans après sa nomination, pour se retirer dans la maison de Saint-Lazare. Les auteurs contemporains font l'éloge de ses vertus; ses ouvrages, aujourd'hui oubliés, furent estimés de son temps. Voici les principaux: *Medulla theologica*, qui lui fit donner dans le *Lutrin* le surnom de Moelleux Abelly; des *Méditations*, qu'il donna sous le nom de *Couronne chrétienne*, et qui furent appelées une couronne de pavots. Il mourut en 1691.

* ABÉLONIENS ou ABÉLOITES, secte d'hérétiques, qui s'était formée en Afrique près d'Hippone; ils défendaient d'avoir aucun commerce avec sa propre femme, tout en ordonnant le mariage, s'appuyant sur l'exemple d'Abel, mort sans postérité. Cette secte n'existait déjà plus du temps de saint Augustin.

* ABEN-BITAR, ou mieux AL-BEITHAR, botaniste et médecin arabe, né en Espagne, où il mourut en 1248. Il a écrit un *Traité* ou *Recueil de médicaments simples*, que le savant Casiri (*voyez* ce nom) a fait connaître.

* ABEN-DANA, Juif espagnol, mort en 1685, a écrit un *Spicilegium* ou *Commentaire hébreu de passages choisis de la Bible*.

* ABEN-GNEFHIL, médecin arabe du 12e siècle, a laissé un *Traité sur les vertus des médicaments et des aliments*, imprimé à Venise, in-folio, 1581.

* ABEN-HEZRA, rabbin, né à Tolède en 1119. Il étudia avec succès les sciences, apprit toutes les langues savantes, et fut un des plus célèbres commentateurs de la Bible. Il a laissé, indépendamment de nombreux ouvrages de théologie et de morale, un *Traité de la sphère*, traduit en français en 1273. Aben-Hezra mourut en 1174, suivant l'opinion commune.

* ABEN-MELEK, rabbin, a écrit en hébreu un *Commentaire sur la Bible*, imprimé in-folio à Amsterdam, et traduit en latin in-4o et in-8o, 1661.

* ABEN-PAGEH, ou mieux IBN-BADJEH, philosophe arabe, né à Cordoue et mort en 1138. Les savants arabes le placent au rang des premiers métaphysiciens et moralistes de leur nation. Il a écrit un *Commentaire sur Euclide*.

* ABEN-RAGEL (Ali), né à Cordoue au 11e siècle, est auteur de deux ouvrages traduit en latin sous ces titres: *De judiciis seu fatis stellarum*; et *De revolutionibus nativitatum*. Ces livres d'astrologie judiciaire sont fort estimés des mahométans.

* ABEN-SPERG (Nicolas, comte d'), remarquable par sa taille gigantesque, fut tué en 1487 par Christophe de Bavière, qui l'égalait en stature et en force.

* ABEN-ZOHAR, médecin arabe, né en Andalousie au 12e siècle. Il était de la religion judaïque. On a traduit en latin ses *Traités du régime, de la cure des maladies, et des fièvres*. — Son fils, né à Cordoue, s'est acquis également de la réputation en médecine.

* ABERCROMBIE (Jean), auteur écossais du 17e siècle, mort à Londres en 1606, où il avait une place dans les jardins royaux. Ses principaux ouvrages sont: *le Calendrier du jardinier*, qui parut sous le nom de M. Mawe, jardinier du duc de Leeds; le *Dictionnaire universel du jardinage et de la botanique*, 1779, in-4o; le *Dictionnaire du jardinier*, etc.; le *Vade-Mecum du jardinier*; le *Jardin potager*, et le *Traité des serres chaudes*.

* ABERCROMBY (Thomas), Écossais, né en 1656, fut médecin du roi Jacques II. Il est auteur des *Exploits militaires de l'Écosse*, 3 volumes in-folio, et d'un *Traité de l'esprit*. Mort en 1726.

* ABERCROMBY (sir Ralph), général anglais, né en Écosse vers 1740. Il passa successivement par tous les grades militaires, jusqu'à celui de lieutenant-général. Après avoir servi en Flandre et en Hollande, en 1793 et 1796, il commanda en Irlande en 1798, repassa en Hollande comme lieutenant-général sous les ordres du duc d'York, en 1799, et commanda ensuite l'armée anglaise en Égypte, où il fut blessé mortellement à la bataille de Canope, le 21 mars 1801. Il mourut 7 jours après, à bord de la flotte anglaise. Le gouvernement britannique récompensa ses services en conférant les honneurs de la pairie à sa veuve et à son fils.

* ABERLI (Jean-Louis), peintre de paysages, né à Winterthur en 1723, mort en

1786; ses paysages suisses coloriés ont fait époque dans l'histoire de la peinture : on en a trente planches ; les plus grandes et les plus belles représentent les vues de Cerlier, d'Iverdun, de Muri et de Vinnies.

* ABERNETHY (Jean), théologien anglais, né à Colraine en Irlande en 1680, mourut à Dublin en 1740 ; ses *Sermons* ont été imprimés à Londres après sa mort ; ils sont très-estimés.

ABERRATION. (*Physique.*) On distingue deux sortes d'aberrations en optique, l'aberration de sphéricité et l'aberration de réfrangibilité.

Lorsque des rayons de lumière qui ont été réfractés en passant par divers milieux, ne se réunissent pas au même point, il y a nécessairement une confusion dans les images représentées, et c'est là ce qu'on nomme aberration.

Cette confusion se manifeste, si l'on regarde des objets au travers d'un verre lenticulaire dont la courbure est sphérique ; les rayons qui le traversent, en se réfractant, ne se réunissent pas en un seul point, mais dans un espace qui a d'autant plus d'étendue que la surface sphérique qui les reçoit est plus grande ; il n'y a que ceux qui traversent une même circonférence concentrique à l'axe qui aboutissent à un même point de cet axe ; ceux qui passent par une plus grande circonférence se réunissent à un point de l'axe plus voisin de la surface réfringente. Or cette surface pouvant être considérée comme si elle était composée d'un nombre infini de circonférences inégales, il y aura sur cet axe un foyer qui sera alongé, tandis qu'il devrait n'être qu'un point ; d'où il résultera une multitude d'images de grandeur inégale, de l'objet observé, qui empêcheront que la plus vive paraisse nette et bien tranchée. On nomme aberration de sphéricité cette différence de point de concours.

Il était important, pour la perfection des lunettes, de chercher à faire converger les rayons en un même point. Descartes, Newton, etc., trouvèrent qu'en donnant aux verres une courbure parabolique ou hyperbolique, le foyer aurait moins d'étendue ; mais les artistes éprouvèrent tant de difficultés à construire des lentilles de cette forme qu'il fallut y renoncer. On verra à l'article *lunettes* que l'on est parvenu à atténuer cette aberration en multipliant les lentilles et en diminuant l'ouverture des lunettes.

Aberration de réfrangibilité. Il existe une autre aberration qui s'opposerait, bien plus que la première, à la perfection des lunettes ; elle est causée par la différence de réfrangibilité des rayons lumineux.

La lumière blanche est composée d'un assemblage de rayons hétérogènes de diverses couleurs ; Newton en a distingué sept (*voyez* Lumière), et ces rayons, lorsqu'ils traversent un verre lenticulaire, se réfractent inégalement ; ils forment sur l'axe autant de foyers qu'il y a de couleurs. Les images qui s'y produisent sont plus ou moins superposées et bordées de franges irisées.

Cette dispersion de couleurs est très-considérable et produit une aberration en longueur et en largeur.

Les rayons les moins réfrangibles vont se réunir plus loin que les autres, et forment l'aberration en longueur. Les plus grands recouvrent en partie ceux dont la lumière est la plus vive, et les entourent non-seulement d'un nuage, mais d'une sorte de couronne diversement colorée, ce qui forme l'aberration en largeur ; les images que l'œil aperçoit alors sont tellement diffuses qu'on a de la peine à reconnaître les objets qu'elles représentent. On a détruit ces deux aberrations en construisant des lunettes achromatiques. (*Voyez* Achromatisme et surtout Lun. achrom.)

L'aberration, en astronomie, est une illusion d'optique qui nous fait voir les étoiles où elles ne sont réellement pas. Elle a sa cause dans le mouvement progressif de la lumière, combiné avec le mouvement annuel de la terre.

La lumière que lancent les étoiles frappe notre œil, mais elle en est frappée aussi à cause du mouvement rapide de la terre dans son orbite. Les vitesses inégales de la lumière et de la terre nous font éprouver une sensation que nous ne devons pas, d'après les lois de la mécanique, rapporter au point où est le corps lumineux. En effet, si l'on représente par deux lignes le rapport de ces vitesses, et qu'on en construise un parallélogramme, sa diagonale sera l'expression de ces deux vitesses, et notre œil rapportera l'étoile observée dans la direction de cette diagonale, tandis qu'elle sera réellement dans la direction du côté qui représente la vitesse de la lumière.

Or, quelques étoiles fixes semblent dé-

crire des ellipses de 40″ de diamètre; la vitesse de la lumière étant à celle de la terre comme 10313 est à 1, on trouve, en combinant ces deux vitesses comme nous venons de l'indiquer, qu'une étoile placée au pôle de l'écliptique devrait être vue à 20″ de distance du point où elle est, ou bien se mouvoir dans un orbite de 40″ de diamètre, ce qui s'accorde exactement avec l'observation.

On conçoit d'après cela que les ellipses produites par les mouvements apparents des étoiles placées hors du pôle de l'écliptique, doivent être plus ou moins alongées, et que la quantité de leur aberration augmente ou diminue selon qu'elles s'approchent de l'extrémité du grand ou du petit axe.

Bradley découvrit en 1728 la cause de l'aberration des étoiles. L.

* ABERTINELLI (Mariotto), peintre florentin, mort vers 1512, se fit une réputation par les excellents élèves qu'il forma.

* ABEZAN ou IBZAN, 10e juge d'Israël, successeur de Jephté, gouverna 7 ans, et mourut à Bethléem.

* ABGARE, nom commun à plusieurs rois d'Édesse en Mésopotamie. Eusèbe rapporte que l'un deux, tourmenté de la goutte ou de la lèpre, écrivit pour implorer son secours à Jésus-Christ, qui lui envoya, avec son portrait, le disciple Thaddée, qui le guérit. Plusieurs savants ecclésiastiques ont contesté l'authenticité de ce fait, dont Eusèbe seul parle.

* ABIA, ABIAM ou ABIAS, 2e roi de Juda, succéda à son père 958 ans avant Jésus-Christ, et régna trois ans; il fut presque toujours en guerre avec Jéroboam, remporta sur lui une grande victoire la seconde année de son règne.—Il y a eu plusieurs autres Abia : un 2e fils de Samuel, un 2e chef d'une des 24 classes de prêtres juifs, dont faisait partie Zacharie, père de saint Jean-Baptiste. — Un roi des Parthes se nommait aussi Abia.

* ABIATHAR, grand-prêtre des Juifs, fils et successeur d'Achimélech, fut persécuté par Saül à cause de son attachement pour David. Salomon le priva du sacerdoce vers l'an 1014 avant Jésus-Christ, parce qu'il avait embrassé le parti d'Adonias.

* ABIATHAR, petit-fils d'Héli, partagea avec Achitob la grande sacrificature.

* ABICHT (J. George), théologien et orientaliste, mort en 1740, est auteur d'un grand nombre d'écrits philosophiques, philologiques et théologiques, et a travaillé aux *Acta eruditorum* de Leipsig.

* ABIDENO, célèbre historien cité par Eusèbe comme auteur d'une *Histoire des Chaldéens et des Assyriens*.

* ABIGAIL, femme de Nabal. David l'épousa après la mort de son premier mari, vers 1057 avant Jésus-Christ.

* ABILDGAARD (P. Christ.), médecin et naturaliste danois, mort en 1808. Il fut l'un des fondateurs de l'école vétérinaire de Copenhague, ainsi que de la société d'histoire naturelle de la même ville; il a publié plusieurs ouvrages sur la médecine, la minéralogie et la zoologie.

* ABILDGAARD (Nicol.), mort en 1806, fut peintre d'histoire à Copenhague.

* ABIMÉLECH ou ACHIMÉLECH, roi de Gérare, fit enlever Sara, femme d'Abraham, quoiqu'elle fût âgée de 90 ans, et que ce patriarche, dans ses voyages, la fit passer pour sa sœur : ayant appris qu'elle était femme d'Abraham, il la lui rendit. La Bible rapporte le même fait d'un autre Abimélech, successeur du précédent, à l'égard de Rébecca, femme d'Isaac.

* ABIMÉLECH, fils naturel de Gédéon, fit périr ses 70 frères, prit le titre de roi d'Israël à Sichem, vers 1236 avant Jésus-Christ, et régna 3 ans.

* ABIN, fils d'Aaron, fut dévoré par le feu céleste dans le tabernacle, vers l'an 1490 avant Jésus-Christ, parce qu'il avait mis du feu profane dans son encensoir.

* ABINGTON (lord), le Mécène des musiciens anglais, vivait à Londres en 1789; ses *compositions* sur la flûte ont de la mélodie, mais elles manquent d'expression.

* ABINGTON (Guill.), historien anglais, mort en 1659, a laissé une *Histoire d'Édouard*, roi d'Angleterre, et une tragédie intitulée : *la Reine d'Aragon*.

* ABIOSI (J.-Bapt.), médecin et mathématicien, né dans le royaume de Naples vers la fin du 15e siècle; il a écrit un *Dialogue sur l'Astrologie judiciaire*, avec une *Prédiction depuis le déluge jusqu'à l'an* 17 *de Jésus-Christ*, imprimés à Venise en 1494; et deux autres ouvrages sur l'astrologie et l'astronomie, imprimés également à Venise.

* ABIRAM, fils aîné d'Hilel de Béthel, fut une victime de la malédiction prononcée par Josué contre celui qui relèverait les murs de Jéricho.

AB IRATO. (*Législation.*) Par un homme en colère : on applique ces expressions,

parmi nous, aux actes dont la colère et la haine ont été le principe et la cause. (*Voyez* DONATION, NOTAIRE, TESTAMENT.)

Un testament n'est pas le seul acte qui soit de nature à porter ce déplorable caractère; un acte administratif en peut être entaché, et il rentre souvent dans la classe des actes arbitraires et punissables.

La colère peut aussi dominer une assemblée; le calme, si nécessaire pour délibérer avec maturité sur de grands intérêts, fait place à l'emportement; c'est ainsi qu'au sein des révolutions et des orages politiques tant de lois *ab irato* ont été portées; on ne saurait trop tôt les abroger. (*Voyez* ABROGATION, LOI.) C...N.

* ABIRON, Juif séditieux, fut englouti avec Coré et Dathan, pendant la traversée des Israélites dans le désert, pour s'être opposé à l'élévation d'Aaron au souverain pontificat.

* ABISAG, jeune fille de Sunam, d'une extrême beauté, que David épousa dans sa vieillesse.

* ABISAI, un des braves capitaines de David, fit périr de sa main 300 hommes, mit en fuite 18,000 Iduméens, et tua un géant philistin.

ABJURATION. L'abjuration, dans le sens le plus général, est l'acte par lequel on renonce solennellement et avec serment à une chose, à une erreur, surtout à une hérésie.

L'histoire et la jurisprudence nous offrent quatre espèces d'abjurations : *civile, féodale, politique, religieuse.*

1°. *Abjuration civile.* Les Romains appelaient abjuration de la chose la dénégation faite, avec faux serment, d'une dette, d'un gage, d'un dépôt. *Abjurare mihi certiùs est quàm dependere* (Cicéron); *j'aime mieux nier avec serment que de payer.* Dans ce sens, l'abjuration est la même chose que le parjure, et l'opposé d'éjuration.

2°. *Abjuration féodale.* Les anciennes coutumes d'Angleterre appelaient *abjuration* l'acte par lequel celui qui s'était rendu coupable de félonie jurait de quitter le royaume pour toujours, et par là s'affranchissait de toute peine. Il sortait librement d'Angleterre, en portant à la main une croix appelée *bannière de mère église.* Étrange manière de pourvoir à la sûreté et de faire justice! Elle fut abolie par le statut 21 de Jacques Ier.

3°. *Abjuration politique.* L'Angleterre nous fournit un exemple de cette espèce. Après la révolution de 1688, le parlement, qui avait appelé *abdication* la fuite de Jacques II en France, appela *abjuration* l'acte par lequel tout fonctionnaire civil, militaire ou ecclésiastique, jurait de ne jamais reconnaître l'autorité royale dans la personne du monarque fugitif ou de ses descendants.

4°. *Abjuration religieuse.* C'est l'acte par lequel on reconnait fausse la religion dans laquelle on a vécu, ou bien la doctrine qu'on professait, et qui est condamnée par l'église. On appelle *apostats* ceux qui renoncent à la foi chrétienne (*voyez* APOSTASIE). Nous ne parlerons ici que de la conversion des païens au christianisme, et de celle des protestants au catholicisme; nous ne citerons que les abjurations de quelques personnages célèbres, et nous renvoyons au mot CHRISTIANISME celles des peuples entiers.

On ne peut nier, et l'expérience le prouve, qu'il est bien rare d'embrasser par conviction une religion dont les principes n'ont pas été gravés en nous dès l'enfance. L'intérêt est si souvent la cause d'un tel changement, que l'abjuration excite presque toujours le mépris des honnêtes gens : on lui soupçonne un autre motif que l'amour de la vérité. Mais il faut convenir qu'en général le zèle est pur et désintéressé dans les premiers temps d'une secte nouvelle; alors les abjurations portent un caractère manifeste d'enthousiasme et de sincérité. La persécution ne les étouffe pas, elle les multiplie; elle affermit la foi, souvent même elle l'inspire. Le courage des martyrs frappe d'abord les imaginations, et finit par subjuguer les consciences. Les cœurs attendris sont bientôt convaincus, et la croyance véritable aux yeux des peuples est celle que sanctifient les supplices. *Sanguis martyrum, semen christianorum.*

En 311, *Constantin-le-Grand,* maître de la Gaule, se préparait à passer en Italie à la tête de toutes ses forces pour détrôner l'empereur Maxence. On dit qu'il aperçut dans les airs une croix lumineuse sur laquelle ces mots étaient tracés en lettres de feu : *In hoc signo vinces; par ce signe tu vaincras.* On ne trouve aucun monument contemporain de ce prétendu miracle. Ce ne fut point l'apparition d'une croix dans les nuées, mais une habile politique qui détermina Constantin à se faire chrétien : sa conver-

sion le mit à la tête d'une secte nombreuse et animée d'un enthousiasme invincible. L'année suivante il franchit les Alpes, remporta une victoire décisive sous les murs de Rome, et fit monter avec lui la religion chrétienne sur le trône des Césars.

Chlodovech, que nous nommons *Clovis*, roi des Francs, nouvellement établi dans le nord de la Gaule, avait pour voisins et pour ennemis les Visigoths, peuple redoutable qui occupait la partie méridionale de cette contrée. Afin de pouvoir leur résister avec plus d'avantage, il rechercha l'alliance des Bourguignons, possesseurs de la Gaule orientale, et demanda la main d'une princesse de leur sang; c'est ainsi qu'il épousa Clotilde ou plutôt Chrotéchilde, nièce du roi Gondebaud. Cette princesse, élevée dans la foi catholique, tâcha de convertir son époux idolâtre. Elle dut à la politique le triomphe de ses pieuses exhortations. La Gaule était remplie de chrétiens orthodoxes; les Visigoths professaient l'arianisme: Clovis sentit que le plus sûr moyen d'affermir et d'étendre sa domination était d'embrasser le christianisme et d'entrer dans la communion romaine. Il se déclara dans un de ces moments qui décident du sort des empires. Les Allemands avaient envahi une partie de son territoire; il leur livre bataille; déjà son armée commençait à plier; il s'écrie: *Dieu de la reine Clotilde, si vous m'accordez la victoire, je fais vœu de recevoir le baptême et de n'adorer que vous.* Ses troupes se rallient, et les Allemands sont enfoncés. Clovis fut baptisé à Reims, le 25 décembre 496, par l'évêque saint Remi. *Sicambre*, lui dit ce prélat, *baisse la tête, et désormais adore ce que tu brûlais, et brûle ce que tu adorais.* Saint Remi ajouta à la cérémonie du baptême celle du sacre; mais la fable de la sainte ampoule apportée du ciel par une colombe blanche n'a été inventée que 360 ans après par Hincmar, évêque de Reims. Trois mille Francs, et un grand nombre de femmes, parmi lesquelles se trouvaient les deux sœurs de Clovis, Alboflède et Lantechilde, se firent baptiser en ce jour mémorable. La conversion de Clovis eut les résultats qu'il s'en était promis. En peu de temps elle rangea sous sa dépendance tous les pays situés entre le Rhin, la mer, la Loire, et le royaume de Bourgogne. Alors la monarchie française fut assise sur des fondements solides. Clovis l'étendit par de nouvelles conquêtes; il marcha contre les Visigoths, et leur enleva les provinces méridionales. Il est remarquable qu'il déploya ses étendards au nom de la religion, et qu'il exhorta ses peuples à exterminer les hérétiques (1).

L'inquisition, ce tribunal à la fois atroce et absurde (car, comme le dit Montesquieu, en fait de religion il faut éviter les lois pénales), l'inquisition, dis-je, admettait à l'égard des hérétiques trois espèces d'abjurations: dans le cas de soupçon léger, *de levi;* dans le cas de soupçon véhément, *de vehementi;* et dans celui de l'hérésie notoire, *de formali.* Chacune de ces espèces était accompagnée de certaines cérémonies, qui avaient lieu dans l'église, en présence de tout le peuple. La France n'a jamais adopté ces distinctions, ni ces diverses solennités. Ses évêques et ses pasteurs puisaient, en général, les formalités de l'abjuration dans le pontifical romain.

Le jour de Pâques 1531, le parlement de Toulouse fit arrêter un grand nombre de citoyens qu'on soupçonnait d'avoir renoncé à la foi catholique pour embrasser le luthéranisme. Parmi eux se trouvait Jean Boissoné, professeur en droit civil, lequel, par sentence de l'official ou des grands-vicaires, fut condamné à faire publiquement abjuration de ses erreurs, avec l'amende de 1,000 livres envers les pauvres et confiscation de sa maison. — Ces abjurations ordonnées par justice se faisaient avec un appareil infamant. Le condamné, vêtu d'une robe grise, la tête nue et rasée, paraissait à genoux, sur un échafaud dressé contre le mur d'une église. L'inquisiteur de la foi, monté dans une chaire, voisine de l'échafaud, prononçait un discours, adressant la parole tantôt au peuple, tantôt au pénitent; après quoi celui-ci abjurait ses erreurs à haute voix, et signait le procès-verbal de son abjuration.

Le grand, le bon Henri IV, né dans la religion protestante, parvint au trône de France le 1er août 1589, par la mort de Henri III. La Ligue et l'Espagne étaient alors toutes-puissantes, et la France faisait des vœux pour que sa religion devînt celle

---

(1) Grégoire de Tours; — *Mémoire sur la politique de Clovis*, par le duc de Nivernois, dans le tome 20 des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, — les livres 4 et 5 de l'*Histoire de l'établissement des Francs dans les Gaules*, par l'abbé Dubos; — le P. Daniel, l'abbé Vély, le président Hénault, etc.

du nouveau monarque. Henri se fit instruire, et assista à plusieurs conférences entre des prélats et des ministres protestants. Voyant que ceux-ci convenaient qu'on pouvait se sauver dans la religion catholique : *Quoi ! dit Henri, tombez-vous d'accord qu'on puisse se sauver dans la religion de ces messieurs-là?* Les ministres ayant répondu qu'ils n'en doutaient pas, pourvu qu'on y vécût bien, le roi repartit : *La prudence veut donc que je sois de leur religion et non pas de la vôtre, puisqu'étant de la leur, je me sauve selon eux et selon vous ; et étant de la vôtre, je me sauve bien selon vous, mais non pas selon eux. Or, la prudence veut que je suive le plus assuré* (1). Le 25 juillet 1593, à neuf heures du matin, Henri se rendit à l'église de Saint-Denis, où l'archevêque de Bourges, faisant l'office de grand-aumônier, lui demanda : *Qui êtes-vous ? — Je suis le roi*, répondit Henri. — *Que demandez-vous ? — Je demande d'être reçu au giron de la sainte église catholique, apostolique et romaine. — Le voulez-vous sincèrement ? — Oui, je le veux et le désire.* Et à l'instant, à genoux et tête nue, il fit verbalement sa profession de foi en ces termes : *Je proteste et jure à la face du Tout-Puissant de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et défendre envers tous, au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires à icelle.* Il remit ensuite par écrit à l'archevêque de Bourges sa profession signée de sa main et ainsi conçue : « Moi, Henri, par la grâce de Dieu, » roi de France et de Navarre, reconnais- » sant l'église catholique, apostolique et ro- » maine, être la véritable église de Dieu, » maitresse de vérité et hors de toute erreur, » promets à Dieu et jure garder, observer » et entretenir tout ce qui a été arrêté et » déterminé par les saints canons, conciles » et constitutions reçues en ladite église, » suivant les instructions qui m'en ont été » données par les prélats et docteurs qui » m'ont assisté, et les articles qui m'ont été » lus et donnés à entendre, et d'obéir aux » ordonnances et commandements d'icelle, » et me départir, comme de fait je me dé- » pars, de toutes opinions et erreurs con- » traires à la sainte doctrine de ladite église. » Promets aussi obédience au saint-siége » apostolique, et à notre saint-père le pape, » telle qu'elle lui a été ci-devant rendue par » mes prédécesseurs, et ne me départir ja- » mais de ladite religion catholique, ainsi » d'y persévérer et mourir avec la grâce de » Dieu ; ainsi me soit-il en aide. Fait à Saint- » Denis, le 23e jour de juillet 1593. Signé » HENRI. » Alors le roi fut absous par l'archevêque de Bourges ; on chanta le *Te Deum*, et on célébra la grande messe du Saint-Esprit.

Sully explique très-bien les motifs et les circonstances de cette abjuration célèbre ; il avoue qu'elle fut dictée non-seulement par la politique, mais encore par la conviction ; en même temps il insinue que cette conviction n'eût pas été acquise si, dans les conférences tenues pour la conversion du roi, les ministres protestants eussent voulu défendre leur croyance. Voici ses propres paroles : « Je trahirais la vérité, si je lais- » sais seulement soupçonner que la politi- » que, la menace des catholiques, l'ennui » du travail, l'amour du repos, le désir de » s'affranchir de la tyrannie des étrangers, » le bien du peuple même, quoique fort » louable en soi, soient entrés seuls dans la » dernière résolution du roi. Autant qu'il » m'est permis de juger de l'intérieur d'un » prince que je crois avoir mieux connu que » personne, ce fut bien à la vérité par ces » motifs que lui vint l'idée de sa conversion, » et j'avoue moi-même que je ne lui en in- » spirai point d'autres, fortement persuadé, » comme je l'ai toujours été, quoique cal- » viniste, sur l'aveu que j'en ai arraché aux » ministres réformés les plus savants, que » Dieu n'est pas moins honoré dans l'église » catholique que dans la protestante ; mais, » dans la suite, le roi se sentit amené au » point de regarder la religion catholique » comme la plus sûre. Le caractère de can- » deur et de sincérité que j'ai toujours » remarqué dans ce prince me fait croire » qu'il aurait mal soutenu, pendant tout le » reste de sa vie, un pareil déguisement. » Au reste, qu'on ne juge point mal de l'aveu » que je fais ici. Il n'est pas surprenant que » Henri, qui n'avait jamais entendu parler » de religion que dans ces conférences et » controverses, se laissât entraîner du côté » qu'on avait soin toujours de rendre victo- » rieux ; car tout le monde, jusqu'aux pro- » testants, je dis plus, jusqu'aux ministres » mêmes réformés, employés dans les con- » férences, étaient convaincus que le change- » ment de religion du roi était absolument

(1) Péréfixe, *Histoire de Henri IV*, page 211, édition d'Amsterdam, Elzévirs, 1661, petit in-12.

» nécessaire pour le bien de l'état, pour la » paix, enfin pour l'utilité même des deux » religions. Les ministres réformés, ou ne » se défendaient plus, ou se défendaient si » faiblement que l'avantage demeurait tou- » jours du côté de leurs adversaires, ne » murmurant point de ce que souvent on se » passait d'eux dans ces conférences. Quel- » ques-uns qui approchaient le plus de la » personne du roi, et qu'il consultait le plus » sur ses difficultés, trahirent formellement » leur croyance, ou flattèrent par un em- » barras concerté la religion qu'on regardait » déjà comme celle du prince (1). »

Christine, reine de Suède, abdiqua en 1654. Luthérienne, elle avait déjà préparé sur le trône son changement de religion. Elle quitta la Suède, et traversa le Danemarck et l'Allemagne, en visitant tous les monastères et toutes les églises qui se trouvaient sur sa route. Enfin, après avoir embrassé la religion catholique à Bruxelles, elle abjura publiquement le luthéranisme à Inspruck, et prit cette devise assez peu dévote : *Fata viam invenient, les destins dirigeront ma route*. Cette action fut pour les catholiques un grand triomphe, comme si elle eût donné quelque nouveau degré de force à la religion romaine. Les protestants, au contraire, en ont témoigné, avec aussi peu de raison, un grand désespoir. Ils ont prétendu que Christine, indifférente pour toutes les religions, n'en avait changé que par convenance, pour vivre plus à son aise en Italie, où elle comptait se retirer. Ils citent, comme autant de preuves de cette indifférence, quelques lettres et quelques discours de Christine. On assure, par exemple, que les jésuites de Louvain lui promettant une place auprès de sainte Brigitte de Suède, elle répondit : *J'aime bien mieux qu'on me mette entre les sages.* Un certain Nicolas Pallavicini composa un ouvrage intitulé : *La défense de la providence divine par la grande acquisition qu'a faite la religion catholique en la personne de la reine de Suède.* Ce traité ne fut pas imprimé à cause de cinquante-quatre hérésies qu'on prétendait qui s'y trouvaient. Admirons la patience qui les a comptées (2).

Turenne, après avoir refusé l'épée de connétable, parce qu'il ne voulait pas quitter la religion protestante dans laquelle il avait été élevé, abjura en 1668, sans y être excité par la cour, et sans aucun motif humain. Ce fut pour la conversion de ce grand capitaine que Bossuet composa son livre intitulé : *Exposition de la doctrine de l'église catholique sur les matières de controverse ;* ouvrage qui passe généralement pour ce qui a été fait de plus solide contre la réforme.

Sous Louis XIV, on employa pour la conversion des huguenots un moyen souvent efficace, ce fut l'argent. Pélisson fut chargé de ce ministère secret. C'est ce même Pélisson si long-temps calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Foucquet, dont il avait été le premier commis, le favori et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Louis XIV lui confia le revenu des abbayes de Saint-Germain et de Cluny, vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Pélisson envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes distribuées à des indigents enflaient la liste que Pélisson présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout dans le monde cédait à sa puissance ou à ses bienfaits (1). Le prix courant de ces conversions était de 6 livres par tête ; il y en avait à plus bas prix. La plus chère qu'on ait trouvée, pour une famille nombreuse, est de 24 livres. Des commis examinaient si chaque quittance était accompagnée d'une abjuration en forme. Les dévots eux-mêmes plaisantaient de cette éloquence dorée, moins savante, disaient-ils, que celle de Bossuet, mais bien plus persuasive. D'année en année on augmenta les fonds destinés à cette corruption religieuse (2). En 1686, on acheta l'abjuration du marquis de Belzunce et de la dame Lance-Rambouillet, pour 2,000 livres de rente. Vivans, ancien brigadier de cavale-

(1) *Mémoires de Sully*, mis en ordre par l'abbé de l'Ecluse, livre 5, vers la fin.

(2) D'Alembert, *Mémoires sur Christine*, dans ses Mél. de littér., tome 2.

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. 36.

(2) *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, par Rulhière, tome 1, chap. VII.

rie, vendit la sienne pour une pension de deux mille écus (1).

Des mesures rigoureuses contre les protestants annoncèrent la révocation de l'édit de Nantes; elle fut prononcée par un édit du 22 octobre 1685, mais elle n'eut lieu qu'après la mort de Colbert, comme le remarque très-bien le président Hénault. On lit dans un discours prononcé par l'archevêque de Reims, à la tête du clergé, au mois de mai 1700 : « Nous protestons, sire, que » ce n'est point par la violence, mais par » la *douceur* et la *persuasion* que les évêques » veulent les ramener et les retenir (les » protestants), également résolus à les in» viter par la force des *instructions* et de la » *charité*, et à éloigner de la participation » aux saints mystères ceux qui n'ayant pas » la robe nuptiale ne peuvent que la pro» faner. » Paroles dignes du vertueux et tendre Fénélon! Ce discours, précédé de tant de lois tyranniques, fut suivi des ordonnances et jugements rendus, en 1703 et en 1704, contre les camisards. Nous ne rapporterons pas ces derniers monuments de l'intolérance; nous verrions des abjurations arrachées par les armes et par les supplices; nous verrions la patrie ensanglantée, la religion outragée se voilant et versant des pleurs. TH.

* ABLANCOURT (NICOLAS PERROT D'), de l'Académie française, naquit à Châlons-sur-Marne, en 1606; doué d'un esprit vif, pénétrant, d'un jugement sain, il a donné un grand nombre de traductions écrites d'un style correct et facile, quoique déjà suranné. Les plus connues sont : *Minutius Félix ; Quatre oraisons de Cicéron ; Tacite ; Lucien; la Retraite des dix mille* de Xénophon; *Arrien, ou guerres d'Alexandre; Thucydide; les Commentaires de César ; l'Histoire grecque de Xénophon; les Apophthegmes des anciens; les Stratagèmes de Frontin ; l'Histoire d'Afrique* de Marmol, ouvrage curieux. Ce traducteur infatigable mourut en 1664.

ABLATIF. *Voyez* CAS.

* ABLAVIUS, préfet du prétoire, et favori de Constantin-le-Grand, de 326 à 337. Après la mort de Constantin, Constance son fils le destitua et le fit périr.

* ABLE ou ABEL, théologien et chapelain de la cour d'Henri VIII. Ce prince le fit condamner à mort et exécuter en 1540, pour avoir décliné sa suprématie spirituelle. Il avait composé quelques écrits, qui se sont perdus.

ABLES. (*Histoire naturelle.*) Poisson de la famille des cyprins, vulgairement appelés *poissons blancs*, et dont diverses espèces fort répandues dans les eaux douces de l'Europe sont connues sous les noms d'ablette, d'aphie, d'aspe, de meunier, de vandoise, de véron, de gard et gardon, etc. Leur chair est généralement peu estimée, mais une propriété, que quelques-unes de leurs espèces partagent avec les argentines, rend les ables remarquables entre les poissons dont l'industrie humaine a su tirer parti.

L'ablette, ou l'able proprement dit, a les écailles des parties inférieures du corps d'un brillant argenté, dont l'aspect métallique frappe d'abord les regards. La substance qui produit cet effet est d'un grand usage dans la fabrique des perles fausses, et mérite toute l'attention des chimistes, qui ne l'ont pas suffisamment examinée. Cette substance ne se trouve pas seulement à l'extérieur, elle s'étend encore dans l'intérieur de la poitrine, de l'estomac et des intestins, parties qui en sont entièrement tapissées. Elle passe fort promptement à l'état putride quand il fait chaud, et devient aussitôt phosphorescente. On verra à l'article *perles*, comment cette substance est employée, sous le nom d'essence d'Orient, à l'un des principaux articles de la parure des dames. (*Voyez* PERLES.) B. DE ST-V.

ABLUTION. (*Religion.*) Nous ne dirons point avec la hardiesse d'un savant moderne: *Les ablutions sont en morale ce que les talismans sont en médecine.* Il ne faut considérer ici que l'origine de cette cérémonie religieuse chez les anciens, et le but de son institution primitive. Établie d'abord par un motif d'utilité générale, la propreté du corps, tous les peuples la pratiquèrent bientôt; et comme partout, chez les adorateurs des faux dieux et dans le vrai culte, la purification du corps est le symbole naturel de celle de l'âme, l'usage fut donc de se laver avant les sacrifices. Profitant de cette coutume si nécessaire à la santé dans les pays chauds, les législateurs et les théurgistes en ont fait un acte religieux. Jacob, avant d'offrir un sacrifice à Béthel, ordonne à ses serviteurs de se laver; Moïse prescrivit aux Hébreux un grand nombre d'ablutions, et Jésus-Christ les a consacrées par le baptême. (*Voyez* BAPTÊME.)

(1) *Histoire de Paris*, par Dulaure.

Les mahométans ont emprunté cette pratique des Juifs : chez eux l'ablution précède toujours la prière ; ils ont à cet effet des fontaines dans les parvis de toutes les mosquées. On peut lire dans les *Mœurs des Turks* comment leurs dogmes altèrent et dénaturent ce rit extérieur qu'ils multiplient à l'infini, parce que la moindre circonstance, comme le cri d'un porc, l'approche d'un chien, suffit pour neutraliser l'effet de l'ablution.

On sait que les païens pratiquaient aussi différentes especes d'ablutions; s'ils les tenaient des patriarches adorateurs du vrai Dieu, il faut convenir qu'ils en ont profané l'usage en leur attribuant une vertu que certes elles ne sauraient avoir.

Énée, tout fumant de carnage, se fait scrupule de toucher ses dieux pénates; il commence d'abord par laver ses mains teintes de sang dans une eau vive.

Les eaux du fleuve avaient-elles la propriété de purifier Turnus de l'horrible massacre qu'il venait de faire des Troyens? C'est le cas de s'écrier avec un autre poëte : « *Hommes trop indulgents pour vous-mêmes, pensez-vous que des meurtres puissent être effacés par les ondes ?* » Le sixième livre de l'Énéide nous parle de plusieurs autres genres de purifications ablutoires. Horace nous représente une mère superstitieuse qui, à l'aide de l'ablution, espère ôter ou rendre à son gré la fièvre au jeune enfant qu'elle nourrit.

Les Lacédémoniens de Lycurgue plongeaient leurs nouveau-nés dans l'Eurotas, coutume qu'on retrouve aussi chez les Gaulois nos ancêtres; et ce qui prouve que l'on ne devrait pas croire entièrement à la vertu des eaux, c'est qu'on ne peut attribuer qu'à cette pratique la difformité corporelle du célèbre Agésilas.

Nous pourrions citer encore divers peuples modernes qui emploient l'eau dans leurs purifications; il en est même, tels que les Parsis et les Indiens, qui croient se purifier avec l'urine de vache. D'autres enfin sont convaincus du pouvoir magique d'une pièce d'or trempée dans l'eau. Mais tous ces exemples ont moins de force que ceux qui nous sont donnés chaque jour par les nations du Nord. Et, en effet, les ablutions juives et celles des Orientaux ne sauraient faire consacrer cet usage : parce que les disciples de Moïse et de Mahomet l'ont adopté, il ne s'ensuit point qu'il doive être universel. Sous des climats aussi brûlants, cette précaution est nécessaire, indispensable pour prévenir les maladies de la peau, et le fléau plus terrible encore de la peste. On sait que les croisés qui négligèrent les précautions de propreté dans la Palestine, rapportèrent la lèpre en Europe. Notre fameuse expédition d'Égypte fut suivie des mêmes résultats. Déterminés par tous ces motifs, les législateurs hébreux et orientaux ont donc pu rattacher à des principes de religion un acte de propreté personnelle; il entrait même dans leur politique de le consacrer comme une doctrine, pour que l'exécution en devint rigoureusement obligatoire.

Mais pourquoi les peuples du Nord ont-ils adopté cet usage comme le reste de la terre? Pourquoi le Lapon et le Russe, au milieu de leurs glaces éternelles, reconnaissent-ils aussi le grand principe de l'ablution?... Le premier réformateur des Moscovites, Pierre-le-Grand, ne put jamais cependant surmonter la crainte que lui inspirait l'aspect d'une vaste étendue d'eau. Mais il n'en était pas de même de ses sujets, ni des Suédois leurs dignes rivaux de gloire; d'où l'on doit conclure que les peuples les moins favorisés par le climat pensent, au sujet des ablutions, comme les nations les plus civilisées.

Il est de mode chez les chrétiens de tourner en ridicule toutes les superstitions païennes; cependant ne leur devons-nous pas la plupart de nos cérémonies expiatoires, l'usage des bains, des purifications, des ablutions, et toutes nos imitations de l'*eau lustrale* des anciens?

Dans tous les temps et chez tous les peuples, les ablutions religieuses ont été en usage; l'église chrétienne n'a pu donc abolir un rit qui remonte au berceau du monde. Pendant les rogations, on bénit l'*eau* des puits, des citernes, des fontaines, des rivières et des sources, en priant le Seigneur d'en rendre l'usage salutaire aux fidèles. Pourquoi donc blâmer la crédulité des païens lorsqu'ils consacrent le culte de l'eau, lorsqu'ils peuplent les fleuves de divinités, qu'ils leur adressent leurs vœux et leurs hommages? L'utilité générale de cet élément doit rendre au moins une telle erreur excusable.

Ce qui fait que les *ablutions* n'ont point obtenu l'assentiment de quelques théologiens, c'est que, dans l'Écriture sainte, on compare quelquefois au débordement des ondes le fléau de la colère divine. Cepen-

dant les eaux désignent plus souvent les bienfaits de Dieu.

Chez les anciens, parmi les poètes et les philosophes du paganisme, les eaux sont également prises dans un sens métaphorique et dans deux significations opposées. On connait la victoire remportée par le dieu de Canope sur celui des Chaldéens; dans le début de sa première olympiade, Pindare fait un éloge magnifique de l'eau.

* ABNER, général des armées de Saül, qui avait épousé sa fille. Après la mort de ce roi, il maintint, pendant 7 ans sur le trône, Isboseth contre David; mais ensuite il embrassa le parti de ce dernier. Il fut assassiné peu après par Joab, général de David, dont il avait excité la jalousie. C.

* ABNER, rabbin, médecin, juif espagnol, se fit chrétien en 1295 sous le nom d'Alphonse de Burgos, sa patrie. On a de lui un *Traité sur la peste,* en espagnol, Cordoue, 1551, in-4°.

ABONDANCE. (*Antiquités.*) Divinité allégorique qu'on trouve représentée sur les médailles et sur les monuments, sous la figure d'une belle femme, couronnée d'une guirlande de fleurs, et tenant une ou deux cornes d'Amalthée remplies de toutes sortes de fruits, penchées vers la terre, et un faisceau d'épis. Sur les médailles on place à ses pieds un boisseau d'où sortent des épis et un pavot, symbole d'abondance et de fécondité. Elle est aussi nommée *Ops*, ce qui me fait croire que c'est alors la même divinité, sous un autre nom. Ovide dit qu'elle suivit Saturne lorsque Jupiter le détrôna, ce qui doit être vrai, puisque l'abondance était un des attributs de l'âge d'or ou du règne de Saturne, et qu'*Ops* ou *Rhéa* était la femme de ce roi fabuleux du Latium. Mais, sous le nom d'*Abondance*, elle n'avait ni temples ni autels. On l'honorait encore dans le moyen âge, comme une fée, sous le nom de *Dame Abonde* ou *Habonde*. E. J.

ABONDANCE. (*Économie politique.*) Il y a abondance dans un pays lorsque ses produits agricoles ou industriels dépassent ses besoins. Ce n'est pas le nécessaire, c'est le superflu qui constitue l'abondance. Elle provient de trois sources : l'agriculture, l'industrie, le commerce.

Dans plusieurs utopies l'on a cherché lesquels devaient plutôt parvenir à l'abondance, des peuples chasseurs, pasteurs, ou agricoles. On n'a point vu, 1° que les chasseurs, dévastant les forêts ou les rivières qui les nourrissent, sans avoir la puissance de les repeupler, devaient être incessamment dans la nécessité de périr de faim ou de se changer en peuples pasteurs; la vieille Amérique est la preuve de cette observation; 2° que les pasteurs, dans l'impossibilité de nourrir toujours leurs bestiaux dans les mêmes pâturages, devaient vivre en nomades comme les Tatars, et étaient forcés comme eux, par la stérilité des prairies et l'excès de population, de se changer en peuples agriculteurs ou de se répandre dans les pays nourris par les produits agricoles; 3° que les états exclusivement consacrés à l'agriculture ne pouvaient même arriver à l'abondance. La Chine, qui n'exporte jamais et conserve toujours l'excédant de ses besoins, voit chaque année, malgré sa prévoyance, quelques provinces en proie à la famine, tandis que dans les autres un peuple nu et dans la plus dégoûtante misère ne peut assouvir que sa faim.

Cette dernière observation suffit pour démontrer l'erreur des économistes, qui voyaient l'abondance partout où ils voyaient un superflu dans les produits agricoles. Les gouvernements d'Europe ont imaginé, depuis Colbert, qu'il y avait abondance chez tous les peuples qui vendent à l'étranger; mais les exportations prouvent seulement qu'il y a un plus grand bénéfice dans les marchés extérieurs : elles peuvent provenir non d'une supériorité de richesses, mais de l'inégalité de misère.

C'est le concours de l'agriculture, de l'industrie et du commerce qui peut seul produire l'abondance. Nous examinerons au mot *réglements* comment ces trois sources de la richesse publique peuvent être diminuées ou taries; nous verrons au mot *liberté* comment on peut les vivifier et les accroître.

En Europe, les gouvernements sont aussi embarrassés de l'abondance que de la disette. Pour remédier à l'une et à l'autre, Napoléon avait imaginé les greniers d'abondance. C'était transporter la Chine à Paris. Le gouvernement y trouvait deux bénéfices : il achetait à bon marché dans les années fertiles pour vendre cher dans les temps malheureux, et suivait ainsi l'exemple des accapareurs; d'un autre côté, en restant le maître de pourvoir aux premiers besoins du peuple, il prévenait ces déplorables rébellions inséparables des jours de disette, et que quelquefois une autorité

trop impitoyable a punies de peines cruelles. Il est encore un moyen usité par le pouvoir, mais qui est toujours arbitraire : dans l'abondance, il favorise outre-mesure les exportations ; durant la disette, il donne des primes d'encouragement aux importations. Cette sagesse est elle-même imprévoyante : les exportations sont si multipliées, qu'une année d'abondance se termine ordinairement par la disette ; et les importations sont si lentes, parce que le commerce va acheter loin du pays qui manque pour avoir meilleur marché, que les denrées arrivent toujours trop tard et en trop petite quantité.

Une science nouvelle, la statistique, a fait aujourd'hui assez de progrès en France pour qu'un ministre qui voudra sortir de l'ornière de la routine puisse facilement faire en sorte que ce beau pays ne manque jamais du nécessaire, et que le superflu devienne une source inépuisable de richesse. Pour y parvenir, il faut traiter la disette comme si on était très-loin de l'abondance, et l'abondance comme si on était à la veille de la disette. (*Voyez* DISETTE.) J.-P.P.

* ABONDIO (ALEX.), noble florentin de l'école de Michel-Ange, mort à Prague dans le 16e siècle, se fit une réputation par ses portraits en cire.

ABORDAGE. (*Marine.*) Choc de deux bâtiments qui se heurtent par accident, ou qui s'approchent pour que leurs équipages puissent combattre corps à corps. On se sert par extension du mot *abordage* et du verbe *aborder* dans divers autres cas. On dit qu'un vaisseau aborde un quai, une cale, lorsqu'il s'en approche pour débarquer ou embarquer divers objets. L'*abordage* est un genre de combat favorable à l'impétuosité française. Les marins anglais, plus flegmatiques que les nôtres, sont par là plus propres à soutenir un combat au canon, quelque long-temps qu'il se prolonge. Le marin français, trop ardent, se trouve bientôt avoir épuisé ses forces. C'est ce qui a déterminé autrefois les amiraux et capitaines de vaisseaux français à envoyer leurs marins à l'*abordage*. Cette manière d'attaquer leurs ennemis fut jadis couronnée par de nombreux succès. Les deux guerres maritimes de la révolution en ont offert aussi quelques exemples. L'un des plus honorables pour nos armes fut l'enlèvement à l'*abordage* de la frégate anglaise l'*Embuscade* par la corvette française la *Bayonnaise*. Un combat à l'*abordage* est terrible. Il exige beaucoup d'audace. Un capitaine doit donc être bien sûr de son équipage avant de se décider à tenter une action aussi vigoureuse. Il ne saurait même y songer s'il n'a, par de fréquents exercices, habitué ses marins aux divers mouvements qu'exige un *abordage*, et surtout au maniement des armes dont ils auront à se servir. Tous les marins indistinctement ne vont pas à l'*abordage*. Un équipage entier ne peut abandonner son bâtiment pour envahir le bâtiment ennemi, et l'on est obligé de mettre un frein à l'ardeur française qui porterait tout le monde, officiers, matelots et soldats à se précipiter sur leurs ennemis. Des escouades ou divisions destinées à l'*abordage* sont formées à l'avance. Chacun des hommes qui les composent (et ce sont les plus alertes qu'on choisit) est armé d'avance, ou connaît l'arme qu'il doit prendre, en abandonnant le service de l'artillerie ou la manœuvre du bâtiment pour aller à l'*abordage* ou pour repousser l'ennemi, si c'est lui qui tente l'*abordage*; cette dernière action s'appelle défendre l'*abordage*. Les armes dont on se sert communément pour défendre l'*abordage* sont le fusil armé de sa baïonnette et la pique. Les gens qui vont ou, comme on dit plus généralement, qui montent à l'*abordage*, sont armés de pistolets, de sabres et de haches d'armes (*voyez* HACHE D'ARMES). En disant plus haut que deux vaisseaux s'approchaient pour que leurs équipages pussent combattre corps à corps, nous n'avons pas voulu dire qu'ils cherchaient tous deux à se joindre et à s'*aborder*; ce cas est extrêmement rare. Il arrive plus ordinairement, et même presque toujours, qu'un des deux bâtiments cherche à *aborder* l'autre, ce qu'on appelle lui présenter l'*abordage*, tandis que celui-ci met tout en œuvre pour éviter d'être *abordé*, c'est-à-dire, techniquement parlant, refuse l'*abordage*. Lorsque le bâtiment qui veut *aborder* son ennemi est parvenu à le joindre, il faut qu'il tâche de l'accrocher, pour empêcher qu'il ne vienne à bout de s'écarter pendant l'action et de s'enfuir, emmenant avec lui la partie des assaillants qui seraient passés sur son bord. Un bâtiment en accroche un autre au moyen de forts crochets de fer à plusieurs branches nommés grappins d'*abordage*. Ces grappins, attachés à une chaine qui tient elle-même à un fort cordage, sont suspen-

dus au bout des basses vergues, d'où on les lance de manière à accrocher quelque partie du gréement du bâtiment ennemi. Lorsqu'ils tiennent bon, l'on hale sur le cordage, et les deux bâtiments s'approchent et demeurent accrochés tant que les chaînes qui tiennent les grappins ou les objets qu'ils ont saisis, ne rompent pas, ou que les abordés ne parviennent pas à s'en débarrasser. On lance aussi, de dessus les gaillards ou passavants du bâtiment, d'autres grappins plus légers nommés grappins à main.

Lorsque deux bâtiments sont accrochés de la sorte, ils s'envoient une dernière décharge pour vider leurs canons; puis les sabords se ferment afin d'empêcher que l'ennemi ne s'introduise par ces ouvertures; et l'on se dispose de part et d'autre à l'attaque et à la défense. Il n'arrive guère que l'équipage du bâtiment qui est venu *aborder* l'autre passe immédiatement à bord de l'ennemi. La difficulté du passage est très-grande, et résulte, 1° de la rentrée des deux bâtiments, qui, bien que se touchant par le bas, sont séparés, à la hauteur du plat bord, par un espace plus ou moins large selon le rang des bâtiments; 2° des mouvements de roulis; 3° du danger de tomber et d'être écrasé entre les deux bords; 4° de la présence sur le bord opposé d'hommes qui, au lieu de vous tendre la main, vous repoussent à coups de piques et de baïonnettes Il est donc nécessaire, avant de s'élancer sur le pont de l'ennemi, de l'en avoir délogé, sinon entièrement, au moins en partie, afin d'avoir un point sur lequel le passage puisse s'effectuer sans trop d'obstacles. C'est par un feu très-vif de mousqueterie, et en lançant, des passavants et du haut des hunes, des grenades sur le pont de l'ennemi, qu'on parvient à le lui faire évacuer. Ou il l'abandonne tout-à-fait pour se réfugier dans les entre-ponts, et dans ce cas la conquête du bâtiment devient facile, ou il évacue seulement un des gaillards et se retranche sur l'autre et sur les passavants. Alors les assaillants se précipitent en foule sur la partie du pont évacuée, et de là se portent sur l'ennemi. Celui-ci peut désormais non-seulement se défendre avec intrépidité, mais même chercher à repousser les assaillants sur leur bord, parce que la crainte de tuer leurs camarades dans la mêlée oblige les matelots restés sur le bâtiment abordeur à cesser en partie leur feu de mousqueterie et à ralentir le jet des grenades. En ce moment le combat devient sanglant, la victoire peut être long-temps disputée; mais le plus souvent elle demeure aux assaillants.

L'*abordage* n'a pas lieu seulement entre deux bâtiments de guerre de haut bord ou de bas bord. On voit souvent des embarcations, c'est-à-dire des chaloupes et des canots, venir attaquer (le plus ordinairement par surprise et lorsqu'ils sont à l'ancre) des bâtiments de guerre, tels que corvettes, bricks, canonnières, etc., pour les prendre à l'*abordage*. Ces tentatives réussissent quelquefois; d'autres fois elles échouent. L'une des attaques de ce genre les plus remarquables des dernières guerres est celle que les Anglais, sous les ordres de Nelson, tentèrent contre la flottille réunie dans la rade de Boulogne, en thermidor de l'an 9 de la république. La bravoure française triompha des vaillants efforts des marins anglais. Pas un seul des bâtiments de la flottille républicaine ne tomba en leur pouvoir. Les embarcations de Nelson, au contraire, furent prises, coulées ou mises en fuite après avoir perdu un très-grand nombre d'hommes, parmi lesquels plusieurs officiers de marque. Ce célèbre amiral avait été plus heureux dans une attaque semblable contre la flottille espagnole dans la rade de Cadix, en 1797.

Lorsque deux bâtiments s'abordent par accident, cet *abordage* cause d'ordinaire à l'un d'eux, et souvent à tous deux, un dommage qui, excepté le cas où ce sont deux batiments de l'état, peut donner lieu à une action civile. Le code commercial maritime, art. 218, statue qui si l'événement a été purement fortuit, le dommage est supporté sans répétition par celui des navires qui l'a éprouvé. S'il y a eu de la faute d'un des capitaines, c'est lui qui paie le dommage. Lorsqu'il y a doute sur les causes de l'abordage, le dommage est réparé à frais communs, et par égale portion, par les navires qui l'ont fait et souffert. Dans les deux derniers cas, il y a lieu à expertise. J.-T. P.

* ABOU-ABDALLAH. Il y a eu 3 saints musulmans de ce nom, dont Jaffey (*voyez* ce nom) a écrit les *Vies*.

* ABOU-ALI, géomètre et poète arabe, vivait en Égypte vers l'an 1135 (530 de l'hégyre).

* ABOU-ALI, surnommé Al-Aloavi, est auteur d'un *Traité de l'art poétique* qui est à la bibliothèque du roi, sous le n° 1143.

* ABOU - ALI - AL - HAÇAN. *Voyez* Al-Haçan.

* ABOU-ALI-AMER, saint musulman.

* ABOU-ALI-ATTALI, auteur d'un ouvrage sur la grammaire arabe, intitulé : *Bari.*

* ABOU - ALI - BEN-SINA. *Voyez* Avicenne.

* ABOU-ABSCHAR-MATTA, a traduit du grec en arabe les livres de l'*Interprétation*, et de la *Poétique d'Aristote.*

* ABOU-ASCHRAF, auteur d'une *Chronique des Abassides.*

* ABOU-BEKR, beau-père et successeur de Mahomet, fut élu 1er khalyfe en 632, et l'emporta sur Ali et Omar, ses concurrents. Le triomphe de la nouvelle religion fut assuré par les victoires des lieutenants de ce khalyfe en Arabie, en Syrie, etc., et par les soins qu'il prit de réunir les feuillets épars du Koran en un seul corps d'ouvrage. Il défit les troupes de l'empereur Héraclius en Palestine. Mort en 634 (an 13 de l'hégyre), il fut enterré à Médine auprès de son gendre.

* ABOU - BEKR, fils d'Abdallah, saint musulman dont Jaffey a écrit la *Vie.*

* ABOU-BEKR, fils d'Ibrahim, a recueilli les traditions musulmanes jusqu'à Mahomet; mort l'an 776 de l'hégyre.—Il y a eu encore 4 princes arabes ou persans du nom d'Abou-Bekr, qui occupent peu de place dans l'histoire.

* ABOU-BEKR-AL - DAKAH, autre saint musulman, se trouve aussi dans la *légende* de Jaffey.

* ABOU-BEKR-BEN-AL-BEDR, médecin du sultan d'Égypte Melek - Al - Nasser, est auteur d'un *Traité d'hippiatrique* qui se trouve à la bibliothèque du roi sous le n° 940.

* ABOU-DAOUD, a traduit et commenté *Aristote* en arabe.

* ABOU-DAOUD (Soliman-Al-Seghestani), auteur d'un livre arabe qui traite de la pratique et des exercices de l'islamisme.

* ABOU-DSCHAFAR (Mohammed, etc.), né en Perse en 784. Il a écrit une histoire ou *Chronique universelle.* Mort à Bagdad en 870.

* ABOU-DSCHAFAR (Achmed), médecin arabe, est auteur du *Viatique des pèlerins*, traité de médecine en 7 livres, traduit en latin et en grec. Mort en 1080.

* ABOU - DSCHAFAR-IBN-TOR'HAÎL, auteur d'un *Traité philosophique*, traduit par Pockocke (Édouard), Oxford, 1671, in-4°.

* ABOU - GEHEL, nom d'un Arabe que Mahomet a signalé dans le Koran comme l'ennemi de l'islamisme.

* ABOU-HAFEDH, auteur d'un livre qui traite des points principaux de l'islamisme, en vers arabes.

* ABOU - HAFEDH, 12e prince des Mowahedites. (*Voyez* Mawahedin.)

* ABOU - HAGELAH, auteur d'un livre intitulé : *Succardan* (sucrier), qui traite de différentes matières, et d'un *Commentaire* sur ce même livre.

* ABOU-HAMZAH-AL-BABELI, docteur célèbre chez les musulmans.

* ABOU-HANYFAH, surnommé Al-Nooman, chef des hanéfites, l'une des 4 sectes orthodoxes de l'islamisme, naquit en 699. Il a écrit des *Commentaires sur le Koran*, très-estimés des musulmans. Il mourut empoisonné à Bagdad en 767 (150 de l'hégyre).

* ABOU-JUSSUF, disciple du précédent, et l'un des docteurs de l'islamisme, contribua à répandre la doctrine de son maître, sous la protection des khalyfes Mehdy, Hady, et Haroun-Al-Réchyd.

* ABOU - MAASCHAR, par corruption ALBOU-MAZAR, astronome arabe, mort en 885, est auteur d'un *Traité d'astrologie* et de plusieurs autres ouvrages dont on trouve le catalogue dans la *biblioth.-arab.-hisp.* de Casiri.

* ABOU - MANSOUR (Jahya-ben-Ali), astronome arabe, né en 855 (de l'hégyre 241), dirigea les observatoires de Bagdad et de Damas. Il a composé un *Recueil de vies des poètes arabes.*

* ABOU-MANSOUR-MAUHOUA, auteur de trois poëmes arabes qui portent le titre de *Lamiat*, parce que la lettre finale de chaque vers est un L que les Arabes prononcent *Lam.*

* ABOU-NAOVAS, poète arabe dont on trouve plusieurs manuscrits dans les bibliothèques d'Europe. Il vécut à la cour du khalyfe Haroun - al - Réchyd, et mourut en 710.

* ABOU-OAEIDAH, compagnon de Mahomet, conquit la Syrie et la Palestine sous Omar, et mourut de la peste l'an 18 de l'hégyre (639).

* ABOU-OSAIBAH, médecin arabe du 13e siècle, auteur d'une *Histoire des médecins* depuis Esculape. Cette biographie importante se trouve manuscrite à la bibliothèque royale, et dans plusieurs autres de l'Europe.

Abou-Osaibah a écrit aussi un *Traité de médecine*.

* ABOU-RYHAN, astronome, astrologue et philosophe arabe, mort en 941 (de l'hégyre 330), est auteur d'une *Table astronomique*, d'une *Géographie*, d'un *Traité de chronologie* et d'une *Introduction à l'astrologie judiciaire*.

* ABOU-SAHAL, médecin arabe du 11e siècle, fut, dit-on, le maître du célèbre Avicenne. On a de lui un *Traité de médecine*, conservé à la bibliothèque royale, sous les nos 109 et 110.

* ABOU-SAID-BEHADUR-KHAN, sultan des Mogols, de la race de Genghis, mourut en 736 de l'hégyre (1335 de Jésus-Christ). Les Mogols ne reconnurent plus après lui aucun monarque de la race de Genghis, mais se cantonnèrent dans chaque province de l'empire, qui fut ainsi démembré et ravagé par les guerres que les souverains particuliers à chacune d'elles se firent entre eux.

* ABOU-SAID-BEN-ABOUL-HOCEIN, auteur d'une version arabe du *Pentateuque* qu'il entreprit pour remplacer celle du Juif Saadias, reconnue inexacte.

* ABOU-SAID-MYRZA, arrière-petit-fils de Tamerlan, fit valoir auprès du sultan Ouloug-Beyg ses prétentions à la souveraineté de quelques provinces de l'empire mogol, et se créa par ses victoires un état considérable, qui fut dissous à sa mort arrivée en 1469, dans une embuscade qui lui fut tendue par le sultan Ussun-Cassan.

* ABOU-TEMAN-HABYD-BEN-AWS, surnommé le *prince des poètes*, naquit en Syrie, l'an 787 (de l'hégyre 170). Il fut comblé de bienfaits par les khalyfes sous le règne desquels il vécut, et il les célébra dans ses vers. Il a composé 3 recueils de poésies extraites des œuvres des meilleurs poètes arabes avant et depuis Mahomet; les siennes en font partie.

* ABOU-THAHER, chef des carmathes, secte arabe qui s'éleva parmi les musulmans en l'an de l'hégyre 278 (de Jésus-Christ 891). Il pilla une partie de la Syrie et de l'Arabie, le temple de la Mekke, et se forma un état considérable aux dépens de l'empire des khalyfes. On croit qu'il mourut vers l'an 957.

* ABOU-THALEB-AL-HOCCENNY, est auteur de la traduction persane des *Institutes politiques et militaires* de Timour (Tamerlan), que le savant Langlès a traduites en français, Paris, 1787, in-8o.

* ABOUKIR, rade et fort d'Égypte à 10 lieues d'Alexandrie, célèbre par deux batailles, l'une navale, en 1789, où Nelson détruisit la flotte française; et l'autre sur la plage, en 1799, où les Turks furent complétement battus par les Français.

* ABOUL-ABBAS (Ahmed......), est auteur d'un livre où il traite de l'excellence et du privilége des esclaves noirs eunuques.

* ABOUL-ABBAS-AL-SAFFAH, 1er khalyfe abbasside, mourut l'an 136 de l'hégyre (753 de Jésus-Christ). Son oncle Abdallah s'éleva au pouvoir sur les ruines de la famille des Ommiades. Il ne régna que 4 ans, et eut pour successeur son frère Mansour (*voyez* ce nom).

* ABOUL-ABBAS-BEN-MARROUO, saint musulman compris dans la *légende* de Jaffey.

* ABOUL-ABBAS-CASSAB, docteur musulman et supérieur d'un couvent de derviches, fut célèbre dans l'Orient par sa piété.

* ABOUL-ABBAS-SAFFAH, 1er khalyfe de la dynastie des Abbassides, né en 722 (104 de l'hégyre), mourut en 754. (*Voyez* Abdallah, Abbassides et Aboul-Moslem.)

* ABOUL-ABBAS-SCHEHABELDIN, auteur d'une *géographie* arabe, écrite en 1301 (700 de l'hégyre).

* ABOUL-AÇAN (Ali), astronome arabe du 13e siècle, auteur d'un traité d'astronomie sous ce titre : *des Commencements et des fins*. La traduction française de cet ouvrage a valu à son auteur, M. Sédillot, la proposition d'un des prix décennaux en 1810.

* ABOUL-AHAB, oncle de Mahomet et l'un de ses persécuteurs. Il mourut subitement en voulant lancer une grosse pierre contre son neveu, circonstance que les commentateurs du Koran ont fait passer pour un miracle.

* ABOUL-AINA, docteur musulman, célèbre par son savoir et ses reparties spirituelles.

* ABOUL-AITH-CANDI, iman et jurisconsulte célèbre chez les musulmans. Il a composé un livre *des Préparations à la prière*, manuscrit de la bibliothèque royale, no 606.

* ABOUL-CACEM-SCHALAF-BEN-ABBAS, plus connu sous le nom d'Abu ou d'Albucasis, médecin arabe, mourut à Cordoue en 1107, auteur de divers ouvrages réunis sous le titre de *Méthode de pratique*, traduite en latin. On a plusieurs éditions de cette traduction.

* ABOUL-DEM (Ibrahim-ben-Abdallah),

auteur d'une *Histoire arabe*, et d'un traité *des Devoirs d'un bon juge*.

* ABOUL-FARADY (Ali), auteur arabe, né à Hispahan, en 897 (de l'hégyre 284). Il étudia la jurisprudence, la médecine, l'histoire et la poésie, à Bagdag, et se rendit célèbre par l'étendue de ses connaissances. On a de lui un ouvrage intitulé : *Kitab aghani*. C'est un recueil des anciens chants ou poésies arabes, en 4 vol. in-fol., rapportés d'Égypte par la commission des savants français en 1801, et déposés à la bibliothèque royale. Mort à Bagdag en 967 (356 de l'hégyre).

* ABOUL-FARADY (Grégoire), historien et médecin arabe du 13e siècle, né dans l'Asie-mineure en 1226. Il était de la secte des chrétiens jacobites, et mourut évêque d'Alep en 1286. Il a composé une *Chronique* ou *Histoire universelle depuis la création du monde*, ouvrage fort estimé des Orientaux, et dont Edm. Pockocke a donné la traduction latine sous le titre de *Specimen historiæ Arabum*, Oxford, 1650, in-4°.

* ABOUL-FAZEL, 1er visir et historiographe de l'empereur mogol Akbar (*voyez* ce nom), mourut assassiné en 1604 (de l'hégyre 1013). Il est auteur de l'ouvrage intitulé : *Akbar-nameh* (livre d'Akbar), qui renferme le précis historique des ancêtres de cet empereur, et l'histoire des événements de son règne.

* ABOUL-FÉDA, prince de Hamah, en Syrie, célèbre historien et géographe arabe, né à Damas en 1273, et mourut à Hamah en 1331. On a de lui deux ouvrages remarquables : le 1er a pour titre : *Histoire abrégée du genre humain*; le 2e *Vraie situation du pays*. Quelques parties de ces ouvrages ont été traduites en latin par divers savants, principalement ce qui concerne la géographie.

* ABOUL-GHAZY-BEADUR, prince de la famille de Genghis, et khan d'un pays de la Tatarie, appelé *Khawarizm*. Il naquit en 1606 (de l'hégyre 1054), et abdiqua la souveraineté quelques années avant sa mort, arrivée en 1664, pour se livrer à la composition d'une *Histoire des Tatars*, qui fut traduite d'abord en russe, puis en allemand par des officiers suédois relégués en Sibérie après la bataille de Pultawa. Une traduction française, faite d'après cette dernière version, a été publiée à Leyde en 1726, 2 vol. in-12, par Bentinck, qui l'a enrichie de notes savantes.

* ABOUL-MAHAÇAN, historien arabe du 15e siècle, auteur d'une histoire de l'Égypte et du Kaire, sous ce titre : *les Étoiles brillantes*. Dom Berthereau (*voyez* ce nom) s'est servi utilement de cet ouvrage dans son *Histoire des Croisades*.

* ABOUL-MOSLEM-MÉROVI, capitaine arabe, gouverneur du Khoraçan, fut massacré en 735 par l'ordre du khalyfe Aboul-Abbas qui lui devait en grande partie son élévation.

* ABOUL-MYAMEN (Mustapha), médecin arabe, a eu de la célébrité par un livre qu'il a écrit *sur la Physionomie*. Mort en 1606.

* ABOUL-OBAID-AL-BEN-CACEM-SALAM, auteur arabe du 9e siècle. Il a composé un traité *sur les Traditions populaires*, et un recueil de *Proverbes* ou d'*Apologues arabes*. Ces deux ouvrages se trouvent à la bibliothèque de Leyde.

* ABOUL-OLA, poëte arabe, né en Égypte en 973, et mourut en 1057. On a de lui des *poésies* sur divers sujets, où il professe une doctrine et des mœurs fortement censurées par les musulmans.

* ABOUL-VÉLYD-BEN-ZAIDOUN, poëte arabe, mourut en 1070. Il fut visir de Mohammed-ben-Asad, roi de Séville, et il a composé de nombreux ouvrages, dont il ne reste qu'une lettre remarquable par les grâces du style, publiée par Reiskius en arabe et en latin, Leipsig, 1756, in-4°.

* ABOUL-VÉLYD-IAN-ROCHD. *Voyez* Averrhoès.

ABOUTIR ou Amboutir. (*Architecture.*) Revêtir d'une feuille de plomb l'extrémité d'une pièce de bois, l'angle d'un toit, ou un membre de moulure sans lui faire perdre sa forme. D...t.

* ABOU-WALID-BEN-ZAIDOUN, célèbre poëte arabe, visir de Mothaded-ben-Asad, roi de Séville, mort en 1070 (463 de l'hégyre). On a de lui deux lettres écrites d'un style élégant, arab.-lat., Leipsig, 1756, in-4°, et dans les *Institut. ling. arab. de hist.*, in-12.

* ABOVILLE (Fr. Marie, comte d'), lieutenant-général, pair de France, né en 1730, commença à servir dans l'artillerie à l'âge de 14 ans. Parvenu de grade en grade jusqu'à celui de colonel, il fit en cette qualité la guerre d'Amérique sous le général Rochambeau. Maréchal de camp en 1789, lieutenant-général en 1792, il commanda l'artillerie des armées du nord et des Ardennes; devint

inspecteur-général de cette arme en 1800, sénateur en 1802, et commanda en 1805 et 1809 les gardes nationales de plusieurs départements. Au premier retour du roi, en 1814, il fut placé sur la liste des pairs de France. Conservé dans cette dignité par Bonaparte en 1815, il refusa; ce qui lui valut d'être maintenu au second retour du roi. Il mourut en 1819. On lui doit l'invention des *roues à voussoir* pour le service de l'artillerie.

* ABOVILLE (Aug. Gabriel), fils du précédent, né en 1773, et mort en 1820, servit également dans l'artillerie, fut successivement lieutenant, capitaine, chef de bataillon, colonel et maréchal de camp dans le cours des campagnes de 1792 à 1814; il reçut la croix de St.-Louis au premier retour du roi, et était au moment de sa mort un des inspecteurs de l'artillerie.

* ABRAAMIUS (St), évêque d'Arbelles, martyrisé sous Sapor en 348 de Jésus-Christ.

*ABRABANEL, ABARBANEL ou AVRAVANEL (Isaac), né à Lisbonne en 1345; ses ouvrages le placent à un rang distingué parmi les rabbins; il fut conseiller d'Alphonse V, roi de Portugal, puis de Ferdinand-le-Catholique, roi d'Espagne : il mourut à Venise en 1508. On a de lui des *Commentaires sur l'Ancien Testament*, et un livre intitulé : *Les œuvres de Dieu*, dans lequel il réfute Aristote sur la durée du monde. Il laissa trois fils : Juda, Joseph et Samuel; Juda, qu'on nommait ordinairement maître Léon, exerça la médecine à Gênes.

*ABRADATE, roi de Suze, se livra avec son armée à Cyrus, en reconnaissance de sa générosité envers son épouse; mais il fut tué peu après en combattant vaillamment; et Panthée, sa femme, se tua sur son cadavre, l'an 548 avant Jésus-Christ.

* ABRAHAH, roi d'Yémen et d'Éthiopie, dont l'expédition contre la Mekke a donné lieu à l'époque de l'éléphant, connue parmi les chronologistes arabes, et qui correspond à l'an 571 de l'ère vulgaire.

* ABRAHAM ou ABRAM, patriarche, fils de Tharé, et considéré comme le père de la nation juive. Il naquit à Ur en Chaldée, l'an 1996 avant Jésus-Christ; renonça à l'idolâtrie et quitta Ur pour s'établir, avec Sara son épouse, à Haran, où il perdit son père. Là, Dieu lui ordonna (1921) d'aller dans la terre de Chanaan (ou Palestine), lui promit de la lui donner tout entière, et de le rendre père d'une grande nation. Il sortit de Chaldée avec toute sa famille, et vint, à l'âge de 75 ans, s'établir à Sichem : sa femme l'obligea à aller en Égypte, d'où il revint bientôt pour se fixer à Bethel, fut obligé de se séparer de Loth son neveu, et se retira dans la vallée de Mambré. C'est alors que Dieu lui apparut de nouveau, fit alliance avec lui et tous ses descendants, et lui ordonna de se circoncire avec toute sa famille en signe de cette alliance. Abraham arrivé à l'âge de 100 ans, et craignant de n'avoir point d'enfants de Sara, qui était restée stérile jusqu'à l'âge de 90 ans, eut commerce avec Agar, une des esclaves de sa femme, et en eut un fils nommé Ismael (1910). Bientôt cependant des anges envoyés de Dieu lui promirent que Sara lui donnerait un fils dans l'année même; et en effet elle mit au monde Isaac (1896). Lorsque celui-ci eut atteint l'âge de 25 ans, Dieu, pour éprouver la foi d'Abraham, lui ordonna de le lui sacrifier. Abraham allait obéir, quand un ange substitua un bélier à son fils (*voyez* Isaac). Après la mort de Sara, il épousa Céthura et quelques autres femmes, dont il eut plusieurs enfants. Il mourut à l'âge de 175 ans, l'an 1821 avant Jésus-Christ.

* ABRAHAM (St), solitaire de Syrie, mort à Constantinople, où Théodose le fit venir en 439.

* ABRAHAM (St), autre solitaire de Syrie, fonda, dit-on, un monastère en Auvergne. Mort vers l'an 472.

* ABRAHAMA ou IBRAHIM, d'Antioche, fonda au 9e siècle la secte des abrahamites, qui n'est qu'une branche de celle des paulianistes (*voyez* ce nom).

* ABRAHAM-BEN-CHIZA, astrologien juif du 12e siècle; il prédit la venue d'un messie pour l'an 1358, et a laissé un *Traité des naissances*, et *la Sphère du monde*, imprimés en 1545 et 1546 à Rome et à Bâle.

* ABRAHAM-GALANTI, rabbin italien du 16e siècle, auteur d'un *Commentaire sur Jérémie*, Venise, 1611.

* ABRAHAM-DJEDDAOUY, rabbin de Syrie qui vivait en 1650, a fait un commentaire sur un autre commentaire de la Bible, intitulé : *Jalkut*. — Un autre Abraham, rabbin et médecin, a fait un *Traité des choses qui étaient dans le sanctuaire du temple*. Mantoue, 1612, in-fol.

* ABRAHAM-SCHALUM, rabbin espagnol, mort en 1593, auteur de deux traités intitulés : *Habitation de la paix* et *Médecine de l'âme*, Venise, 1593, in-fol.

* ABRAHAM-ZACHUT, rabbin polonais, auteur du *Livre des Familles*, Cracovie, 1541, in-4°.

* ABRAHAM-USQUE, Juif portugais, a traduit en communauté avec Tobie Athias, la Bible en espagnol, imprimée in-fol. à Ferrare, 1553.

* ABRAHAM DE BOLMA, né à Lucques, au 16e siècle, est auteur d'une *Grammaire hébraïque*.

* ABRAHAM DE SAINTE CLAIRE (ULRICH-MEGERLE), moine augustin, né en Souabe en 1642; il se fit une réputation par le comique et l'originalité de ses sermons : les titres de ses écrits ne sont pas moins singuliers : *Fi du monde; Judas archicoquin; Attention, soldat!* Mort à Vienne en 1709.

* ABRAHAM-ECHELLENSIS, du nom d'Eckel, sa patrie, savant maronite, professeur de syriaque et d'arabe à Rome, où il mourut en 1664. On a de lui : *Linguæ syriacæ sive Chaldaïcæ perbrevis institutio*, Rome, 1628, in-24; *S. Antonii magni Epistolæ viginti*, Paris, 1641, ibid. *Regulæ*, etc., 1646; *Semita sapientiæ*, Utrecht, 1709, traduit de l'arabe de Borhan-Eddyn (*voyez* ce nom); *de Proprietatibus ac virtutibus medicis animalium, plantarum*, etc., Paris, 1647, traduit de Soyouhy (*voyez* ce nom); *Apollonii Pergæi conic.* lib. V. VI et VII; *Paraphraste Abalphato Asphahanensi et Archimedis assumptorum libri, ex arab. lat. versi*, Florence, 1661, in-fol. (*voyez* ABALPHAT). Il a de plus fourni à la polyglotte de Lejay *le livre de Ruth* en syriaque, arabe et latin, et le 2e livre des *Machabées* en arabe.

* ABRAHAMITES. *Voyez* ABRAHAM d'Antioche.

* ABRAHAMSEN (ISAAC), né à Flessingue en 1663, mort en 1704. Il a laissé quelques écrits de piété, et une *Table chronologique de l'histoire ecclésiastique et civile, depuis la création*.

* ABRAHAMSON (P.), jurisconsulte suédois, a publié en 1704 une édition du *Jus Christophorianum*. (*Voyez* CHRISTOPHORUS.)

* ABRAM (NICOLAS), né en Lorraine en 1589, mourut professeur de théologie à Pont-à-Mousson en 1655. Il a composé des *Commentaires* sur les auteurs classiques; sur Virgile, dont M. Lallemant a publié un bon *abrégé*, Rouen, 1710, in-12, très-souvent réimprimé; sur les oraisons de Cicéron, dont on a détaché les analyses, qui valent mieux que le commentaire; un ouvrage de théologie intitulé : *Pharus Veteris Testamenti, sive sacrarum quæstionum libri XV*, qu'il a dédié à Dieu.

* ABRANCHES (ALVAREZ), Portugais, fut l'un des chefs de la révolution de 1640, qui porta au trône la maison de Bragance.

ABRAXAS ou ABRASAX. (*Antiquités.*) Nom d'une divinité des basilidiens, sectaires du commencement du 2e siècle de l'ère chrétienne. Les sept lettres grecques de ce nom, écrit *abraxas* ou même *abrasax*, par métathèse, étant prises selon leurs valeurs numérales et additionnées, forment 365, nombre des jours de l'année ou de la révolution du soleil dans le zodiaque; comme on peut s'en convaincre par la valeur numérique de chaque lettre de ce mot dans l'alphabet grec :

	Α	Β	Ρ	Α	Ξ	Α	Σ
365	1	2	100	1	60	1	200

ou

	Α	Β	Ρ	Α	Σ	Α	Ξ
365	1	2	100	1	200	1	60

Ce qui, dans les deux orthographes de ce mot factice et symbolique, revient toujours au nombre de 365.

Ce nom contenait les noms des sept anges qui présidaient aux sept cieux, avec leurs 365 vertus, une pour chaque jour de l'année. Ces sept anges étaient des émanations de ce dieu. Selon la doctrine des gnostiques, il y avait 365 cieux qui se concentraient tous dans le premier ciel, siége de la divinité représentée par le symbole du soleil. Les basilidiens écrivaient le mot *Abraxas* sur des pierres qu'ils regardaient comme des préservatifs, des amulettes ou des talismans; et c'est parce qu'on y trouve ce mot souvent écrit, qu'on a donné en général le nom d'*Abraxas* ou d'*Abrasax* à tous les amulettes semblables. C'est sans doute aussi à cause du nom de *Mithras* qu'on y trouve également, que saint Jérôme, et après lui plusieurs auteurs, ont cru que le dieu *Abraxas* n'était autre que *Mithras*, ou le soleil, qui parcourt le zodiaque en 365 jours dans son cours annuel.

Ce nom ne doit donc pas s'écrire autrement que *Abraxas* ou *Abrasax*.

Il existe encore un grand nombre d'amulettes sur lesquels est un Harpocrate assis sur son lotus, le fouet à la main, avec le mot *Abrasax*; quelques-uns représentent un homme armé d'une cuirasse, tenant un bouclier d'une main et un fouet de l'autre, avec la tête d'un roi et des pieds de serpent. On voyait autrefois dans le cabinet de Sainte-Geneviève un talisman avec une inscription grecque qui signifie *Iao Abrasax Adonaï saint nom, dignes* ou *favorables*

puissances, préservez Vibia Paulina de tout mauvais démon.

Beausobre a cherché l'étymologie de ce mot, mais c'est peut-être ici l'histoire de la dent d'or. Avant de donner cette étymologie, il faudrait s'assurer s'il y en a une, tandis que tout prouve au contraire que c'est un mot factice ou plutôt un nombre mystérieux exprimé en lettres, comme s'expriment tous les nombres possibles chez les anciens peuples, en particulier chez les Hébreux et chez les Grecs. C'est même d'après la valeur numérale qu'avaient les lettres de l'alphabet grec que je suis assuré que ce mot doit s'écrire *abrasax* ou *abraxas*, et non *abracas* ou *abraças*. De ces deux noms je préfère le premier, quoiqu'ils aient la même valeur numérale; et cela par la raison qu'on trouve le nom d'*abracadabra* écrit par un *sigma*, comme ABPACAΞ en lettres grecques. Car c'est incontestablement de ce mot qu'on a formé le mot mystérieux d'*abracadabra*, et la figure magique suivante avec les lettres qui le composent ainsi disposées :

ABRACADABRA
ABRACADABR
ABRACADAB
ABRACADA
ABRACAD
ABRACA
ABRAC
ABRA
ABR
AB
A

Ce qui le persuade, c'est 1° qu'on trouve ce dernier mot dans les anciens manuscrits, écrits en lettres grecques, ABPACAΔABPA où le C est la figure de l'ancien sigma grec : c'est 2° que ce mot est évidemment composé du nom d'*abrasax* et d'*abra*, les quatre premières lettres de ce nom répétées, en retranchant l'X finale, et ajoutant la lettre D en place, pour former les onze lettres de chacun des trois côtés de cette figure magique, qui est celle 1° d'une pyramide renversée; 2° d'un triangle équilatéral, symbole des trois personnes égales de la Trinité; 3° du delta grec Δ, lettre qui a remplacé sans doute pour cela l'X, dans le nom d'*abrasax*.

Je pense donc qu'on a tort d'écrire avec un C latin ABRACADABRA, qu'il faut l'écrire ABRASADABRA, avec l'S, pour remplacer le sigma grec ancien; car ce mot mystérieux perdrait toute sa vertu si on remplaçait ce sigma par le C latin, puisque cette vertu consiste dans la valeur numérique des lettres grecques qui le composent. Si les anciens l'ont écrit avec un C grec en caractères latins, c'était sans doute pour conserver cette valeur numérique, qui ne peut être exprimée en caractères latins ni par le C, ni par l'S; ce qui prouve qu'on ferait mieux de ne l'écrire, comme autrefois, qu'en caractères grecs.

Sérénus Sammonicus, médecin du 2e siècle, sectateur de l'hérétique Basilide, qui a composé un poëme latin, en vers hexamètres, des préceptes de la médecine, marque la disposition de ces caractères, et indique l'usage de les écrire sur une plaque, et de les attacher au cou des malades pour les guérir de leurs maladies. Voici la traduction de ce passage : « Tu écriras sur une plaque le mot ABRACADABRA, et tu le répéteras plusieurs fois, en écrivant chaque mot au dessous de l'autre, et en en retranchant la dernière lettre, de manière qu'il forme une pyramide renversée ou un triangle équilatéral. Souviens-toi ensuite de suspendre cette plaque au cou d'un malade, parce qu'elle guérit la langueur, et qu'elle chasse les maladies mortelles, par une puissance admirable. »

Les anciens croyaient sans doute, et cela est assez naturel, qu'en suspendant au cou d'un malade le nombre des 365 jours de l'année, on prolongeait ses jours d'autant. Le peuple s'imagine encore aujourd'hui que si l'on faisait telle chose on mourrait dans l'année. Pausanias, parmi nombre d'auteurs anciens, parle de cette croyance superstitieuse : il dit que c'était encore de son temps la croyance, que quiconque aurait osé entrer dans l'enceinte consacrée à Jupiter *Lyceus* serait mort dans l'année. Ce qui provenait sans doute de ce que le surnom de ce dieu était dérivé de λύκος, loup ou soleil, et de ce que *Lycabas*, nom sacré de l'année, était composé du même mot. (*Voyez* ma diss. sur l'origine du nom de l'année en grec, dans les Mém. de l'Acad. celt., t. 3, p. 145.)

Des auteurs modernes ont trouvé le même nombre de 365 dans les lettres qui composent le nom de *Belenus* et celui de *Mithras*; mais ces noms n'étant pas factices, c'est-à-dire imaginés pour faire ce nombre, et ayant un sens dans la langue à laquelle ils appartiennent, en outre ne s'écrivant pas exactement de même, comme ces auteurs l'ont

supposé pour trouver ce nombre, leur remarque est futile et ne mérite pas la moindre attention.

Parmi les *abraxas* publiés dans le *Miscellanea* de Spon, on lit, pag. 297, sur un jaspe au milieu duquel est un serpent debout, *numen dei abrasses*, pour *numen dei abraxas*. Sur une croix, Jupiter assis tient un foudre d'une main et a son aigle à ses pieds; on lit au revers, *Iao Sabaoth* : d'où l'on voit que les basilidiens étaient à la fois païens et chrétiens. Sur un autre onyx, un dieu, la main gauche élevée, est debout sur une base, entre deux enfants et deux flambeaux, un de chaque côté; on y lit ΔΙΑΦΥΛΑΣΣΕ; et au revers ΣΑΒΑΟΘ, *conserve Sabaoth*. Sur un jaspe on lit : ΙΑΩ ΣΑΛΟΜΟΝ ΣΑΒΑΟΘ. Sur un jaspe vert on voit un serpent debout; à l'entour on lit : ΙΑΩ CΑΒΑΩ ; et au revers, ΜΟΥCΗ (Moïse).

Il existe encore beaucoup d'autres talismans anciens tels que des plaques de métal, des pierres gravées, de petites figures chargées de caractères qui offrent le nom de *Jéhova*, celui d'un ange ou d'une puissance céleste, tantôt en grec, tantôt en hébreu, tantôt des mots grecs et hébreux mêlés ensemble, quelquefois même des mots et des lettres qui n'ont aucun sens. Ce qui est inintelligible a toujours paru plus mystérieux. E. J.

* ABRESCH (Fréd.-Louis), savant helléniste, né à Hambourg en 1699, mourut à Zwoll en 1782. Il fut recteur de plusieurs colléges en Hollande, et il a laissé un grand nombre d'écrits, dont les plus remarquables sont : des *Remarques sur Eschyle*, et des *Notes critiques sur les Lettres d'Aristenète*, dont il a publié une bonne édition, Zwoll, 1749, in-8°.

* ABREU (Alexis), médecin portugais du 17e siècle, est l'auteur d'un traité des maladies les plus communes aux gens de cour, écrit en latin sous le titre : *De septem infirmitatibus*.

* ABREU (D. J.-Ant.), publiciste espagnol du 18e siècle. On lui doit la *Collection de tous les traités des souverains d'Espagne* avec tous les états de l'Europe, 12 vol. in-folio en espagnol. Mort en 1775.

* ABREU (Emman.), missionnaire espagnol, mourut au Tonquin en 1736, victime de son zèle pour la foi.

* ABREU (Félix-Joseph), auteur d'un *Traité juridico-politique concernant les prises*, imprimé à Cadix, 1746, in-8°; traduit en français, 1758, in-12; réimprimé en 1802, avec des notes de M. Bonnemain.

ABRÉVIATIONS. (*Antiquités.*) Il y a deux méthodes d'abréviations : l'une est appelée βραχυγραφία, l'art d'écrire par abréviations, l'autre ταχυγραφία, l'art d'écrire promptement. Les abréviations reçurent différentes formes, et se multiplièrent surtout dans les écritures du moyen âge. Plusieurs antiquaires ont formé des recueils d'abréviations latines, rangées par ordre alphabétique, et suivies de leur explication, en faveur de ceux qui s'appliquent à lire les manuscrits et les diplomes. On n'a rien de plus étendu ni de plus parfait en ce genre que le *Lexicon diplomatique* de Walter, qui contient 225 planches d'abréviations expliquées. On trouvera dans le *Dictionnaire d'antiquités de l'Encyclopédie méthodique*, une table alphabétique des abréviations les plus usitées chez les Romains, et une autre des abréviations en usage dans les bulles. E. J.

* ABRIANI (Paul), prêtre et poète italien, mourut à Venise en 1699. Après avoir prêché dans plusieurs villes, il se fit séculariser, et publia des traductions en vers italiens d'Horace, de Lucain et autres poètes.

ABRICOTIER. (*Histoire naturelle, Botanique.*) Tout le monde connaît cet arbre et les nombreuses variétés qu'on en cultive; mais on ignore en général la première patrie de cet ornement de nos vergers, qui donne tant de sortes de fruits délicieux. L'abricotier, dont on a trouvé quelques pieds sauvages dans les collines du Piémont, paraît originaire de l'Arménie, d'où le nom de *prunus armeniaca* (prunier d'Arménie) que lui avait donné Linnée en le plaçant dans un genre dont il est effectivement fort voisin, mais dont les botanistes d'aujourd'hui ont cru devoir l'extraire pour en former un genre particulier. Ce genre ne renferme que deux espèces : l'abricotier commun, souche de tous les abricotiers dont les fruits parent nos desserts; et l'abricotier de Sibérie, arbre que la culture peut aussi perfectionner, et qui commence à se répandre dans les jardins de l'Europe. (*Voyez* Arbres fruitiers.) B. de St.-V.

ABROGATION. (*Législation.*) Action par laquelle on révoque ou annule une loi; et comme elle est *un acte de souveraineté*, qu'elle ne peut émaner que d'*un pouvoir qui est la toute-puissance humaine*, il n'appartient qu'à cette toute-puissance d'abroger la loi qu'elle a faite.

L'abrogation est expresse ou tacite. La première doit être littéralement prononcée par une loi nouvelle ; la seconde, dont il faut se garder d'étendre l'influence, résulte de cette maxime : *Posteriora derogant prioribus*. On peut considérer encore comme une abrogation tacite l'anéantissement de l'ordre de choses pour lequel la loi avait été faite.

Enfin l'usage, quand il est général, peut abroger une loi : telle était l'opinion du chancelier d'Aguesseau (1).

J.-J. Rousseau a prétendu, au contraire, qu'il ne fallait jamais souffrir qu'aucune loi tombât en désuétude ; qu'on devait l'*abroger* formellement ou la maintenir en vigueur (2).

D'autres questions d'une haute importance se rattachent à l'*abrogation* des lois ; nous en renvoyons l'examen aux mots *Belgique*, *Conquête*, *Législation*, *Traité*. Mais, dès ce moment, nous devons, sous le rapport de leur *abrogation*, distinguer les lois dites fondamentales ou constitutionnelles, notamment ces *chartes*, augustes contrats, qui lient les peuples aux souverains en fixant leurs droits et leurs devoirs mutuels, d'avec les lois qu'à l'exemple de *Domat* nous appellerons *arbitraires*.

Les premières (et nous n'avons besoin pour établir cette distinction que d'emprunter les expressions de ce savant jurisconsulte), « les premières *sont tellement » essentielles aux engagements qui forment » l'ordre de la société, qu'on ne saurait les » changer* (et à plus forte raison les abro- » ger), *sans ruiner les fondements de cet » ordre* ; les secondes peuvent être différem- » ment établies, changées et même abolies, » sans blesser les principes de l'ordre de la » société (3). » (*Voyez* Ab irato, Charte, Constitution.) C...n.

* ABROSI. *Voyez* Abiosi.

* ABROTA, femme de Nisus, roi de Mégare, qui lui fit élever un tombeau magnifique, et ordonna que les Mégariennes porteraient toujours des habillements de mêmes forme et couleur que ceux d'Abrota dans la dernière année de sa vie.

* ABROTELLA, femme de Tarente, citée par Jamblique comme un des soutiens de la secte de Pythagore.

(1) Tome 9, page 446, lettre du 29 octobre 1736.
(2) Sur la Pologne, chap. 10.
(3) Traité des lois, chap. 11.

ABROUTISSEMENT. Se dit des arbres qui ont été broutés par les bestiaux ou par le gibier.

* ABRUZZO (Barthélemi), jurisconsulte sicilien, mort en 1665, a publié divers ouvrages de droit civil et canon. — Abruzzo, architecte napolitain du 17e siècle, a orné sa patrie d'édifices publics et particuliers.

* ABSALON, fils de David et de Maocha. Il assassina dans un festin son frère aîné Amnon, et se révolta contre son père. Ayant été défait dans la forêt d'Éphraïm, il fut arrêté dans sa fuite par les branches d'un arbre dans lesquelles s'embarrassèrent ses longs cheveux. Joab, général de David, l'ayant rencontré dans cet état, le perça d'un coup mortel.

* ABSALON, archevêque de Lunden en Danemarck, fut le ministre et l'ami du roi Waldemar Ier, dans le 12e siècle. Il déploya autant de talents sur terre et sur mer, comme général, que dans l'administration. A ces qualités il joignit, disent les historiens danois, toutes les vertus civiles et religieuses. Il mourut en 1202.

* ABSALON, chanoine régulier de Saint-Victor au 13e siècle. Ses sermons ont été imprimés à Cologne en 1534.

ABSENCE, — ABSENT. (*Législation.*) On est absent lorsqu'on est hors de son domicile ; mais, dans le sens de la loi, l'absent est celui dont on n'a pas de nouvelles, et, qui, par cette raison, laisse des doutes sur son existence.

Le droit romain ni l'ancienne législation française ne contenaient point de dispositions précises sur ce sujet important ; les questions qu'il faisait naître étaient abandonnées à l'arbitrage du juge. Les relations du commerce extérieur, les temps de trouble, des guerres sanglantes et prolongées, avaient plus que jamais multiplié les absences ; on était donc arrivé au moment où il fallait remplir cette lacune ; tel est l'objet que les législateurs se sont proposé dans le titre 4 du livre 1er du Code civil.

La loi a gradué les précautions qu'elle a prises sur les différents degrés d'incertitude de la vie ou de la mort de l'absent. (*Voyez* Absent. — *Mathématiques.*)

La présomption d'absence suffit pour que le ministère public soit spécialement chargé de veiller aux intérêts de l'absent.

Après quatre ans, l'absence est constatée par une enquête ; le jugement qui la déclare

ne peut être rendu qu'un an après celui qui a ordonné cette enquête ; la loi exige qu'il soit donné à ces différentes décisions la plus grande publicité.

Si l'absent a laissé une procuration, elle a son effet pendant dix années depuis les dernières nouvelles ; l'absence ne peut être déclarée qu'à l'expiration de ce terme.

Quand l'absence est déclarée, les héritiers présomptifs de l'absent peuvent se faire envoyer en possession de ses biens, à la charge de donner caution.

Après trente ans depuis l'envoi en possession provisoire, ou cent ans depuis la naissance de l'absent, les cautions sont déchargées, et l'envoi en possession définitive peut être prononcé.

Si l'absent reparait, ou si son existence est prouvée après la déclaration d'absence, il recouvre ses biens ; mais la loi l'oblige à laisser aux possesseurs provisoires une portion des revenus, et cette portion est plus ou moins forte suivant la longueur de l'absence ; s'il ne revient qu'après l'envoi en possession définitive, il n'a droit à aucuns revenus, et il est obligé de prendre sa fortune dans l'état où elle se trouve.

Lorsque, pendant son éloignement, le décès de l'absent est prouvé, la succession est ouverte au profit des héritiers les plus proches à cette époque ; la loi n'autorise à réclamer un droit échu à un absent qu'autant que son existence aura été préalablement établie.

Quoique le Code ne se soit pas formellement expliqué sur la faculté ou l'incapacité de l'époux de contracter un nouveau mariage, une jurisprudence constante a établi que la présomption résultant de l'absence la plus longue et de l'âge le plus avancé, fût-il de cent ans, ne doit point être admise comme pouvant suppléer à la preuve du décès de l'un des époux. (*Voyez* MARIAGE, SUCCESSION, TESTAMENT.)

La législation anglaise ne renferme pas de dispositions précises relativement aux absents ; et cependant combien seraient-elles nécessaires chez une nation où les spéculations d'un commerce cosmopolite, les relations avec de nombreuses et riches colonies, le goût des arts, l'amour des découvertes, déplacent sans cesse les citoyens et les entraînent dans des régions lointaines !

En Autriche, la loi veille aux intérêts de l'absent (1). Sa mort est présumée après trois ans, s'il a été vu grièvement blessé à l'armée, ou exposé sur mer à un danger imminent ; hors ce cas d'exception, il faut qu'il se soit écoulé trente ans depuis la disparition, ou quatre-vingts ans depuis la naissance ; lorsque la demande de déclaration de mort est formée, il est nommé un curateur à l'absent, dans la personne duquel il est sommé de paraître ou d'indiquer son domicile ; après ces formalités, et dans le délai fixé par le tribunal, la déclaration de mort est prononcée, et elle peut étendre ses effets sur le lien matrimonial. Le même Code ne permet pas qu'on intente une action contre un homme ayant seulement quitté les états autrichiens, et quoiqu'on connaisse le lieu de sa résidence dans un pays étranger, sans qu'il lui ait été nommé un curateur, et qu'il y ait eu trois citations insérées dans les papiers publics.

Le Code prussien (1) renferme des dispositions analogues à celui de l'Autriche auquel il a servi de modèle ; seulement la déclaration de mort ne doit être demandée qu'après soixante-cinq ans, à dater du jour de la naissance, et prononcée que cinq ans après la demande. Cette déclaration peut cependant être rendue après dix années révolues, à dater du jour de la disparition aperçue ; quant à l'absent vu blessé à l'armée, il est réputé mort s'il n'est pas rentré, et qu'on n'en ait obtenu aucunes nouvelles un an après la signature du traité de paix.

La législation espagnole (2) ne renferme sur l'absence qu'un petit nombre de dispositions éparses et applicables dans quelques circonstances ; c'est ainsi qu'elle ordonne la nomination par le juge d'un curateur aux biens abandonnés par l'absent, et qu'elle permet la rupture du lien matrimonial, si l'un des époux a été absent sans donner de ses nouvelles pendant trois ans.

Nous avons pensé que quelques points de législation des principaux peuples de l'Europe, rapprochés des Codes français, seraient plus utiles que des détails purement historiques, et tant de fois reproduits dans divers ouvrages.

Il est maintenant facile d'apercevoir toute la supériorité de la loi française sur celle des autres peuples dans la partie qu'elle a non-seulement améliorée, mais en quelque

(1) Code autrichien, promulgué en 1811.

(1) Publié en 1794.

(2) Code principal, *Partidas del rey don Alonso*, et la collection espagnole, *Nuevisima recopilacion*.

sorte créée à l'avantage commun de ceux qui s'absentent de leur famille et de la société entière.

La législation des Hébreux établissait une distinction remarquable entre l'absence volontaire et l'absence involontaire. On peut consulter à cet égard Talmud Maimonide, *Manus fortis,* tit. des successions, chap. 7, *Karo.*

Les conséquences graves et souvent incalculables de l'*absence* d'un monarque que la politique, la guerre et ses chances entraînent et retiennent assez long-temps loin de ses états, appartiennent encore à la législation ; on doit rappeler, sous ce rapport, les règnes de Jean II, de Louis IX, de François Ier et de Charles XII, et l'entreprise audacieuse qui menaça le trône de Napoléon à l'instant même où il entrait triomphant dans Moscou. Différentes constitutions en Europe ont, par de sages dispositions, prévu de pareils dangers; nous en parlerons aux mots *Congrès, Constitution, Diplomatie, Politique.* Dans tout corps ou assemblée quelconque, on ne doit point avoir égard aux *absents,* lorsqu'ils ont été dûment convoqués, à moins que l'assemblée ne soit plus en nombre suffisant pour légalement délibérer; dans quelques pays et dans certains cas, les absents peuvent charger les présents de tenir leur place, ou donner même leur suffrage par écrit. (*Voyez* ASSEMBLÉE, DÉLIBÉRATION, VOTE.)

Malheur aux favoris qui s'absentent ! c'est pour eux qu'on a raison de dire : l'absent a toujours tort.

Il n'en est pas heureusement ainsi entre les amis : les liens de la véritable amitié seraient plutôt resserrés que rompus par l'absence; que d'exilés et de proscrits l'ont éprouvé !

Sur l'absence en matière criminelle, *voyez* CONTUMACE. C...N.

ABSENT. (*Mathématiques.*) C'est une question qui intéresse la législation, que de savoir jusqu'à quelle durée l'absence doit être prolongée, pour qu'un individu puisse être vraisemblablement décédé. Il ne s'agit pas simplement de fixer l'époque du décès probable, ce qui dépendrait des tables de MORTALITÉ (*voyez* ce mot), construites pour des voyageurs, dans des circonstances et des contrées analogues à celles où l'absent est allé; mais il faut en outre consulter la profession, le caractère, le tempérament de celui-ci, et une foule d'autres causes qui se rattachent nécessairement au sujet. Ainsi, la question est véritablement insoluble, parce qu'elle dépend d'éléments tout-à-fait inconnus. Mais ce qui complique encore plus le problème, c'est l'ordre légal des successions : car, suivant qu'un individu meurt avant un autre, ou lui survit, il arrive quelquefois que l'héritage prend des directions différentes dans des branches collatérales; en sorte qu'il faut que, si un jour on venait à apprendre avec certitude l'époque du décès, aucun héritier ne se trouvât lésé.

C'est Nicolas Bernouilli qui le premier s'occupa de cette question. Suivant lui, il suffisait, pour qu'on pût réputer l'absent mort, qu'il y eût deux fois plus à parier contre la vie que contre le décès. D'après cette hypothèse, il fallait chercher dans les tables de mortalité le nombre de vivants de l'âge qu'avait l'absent lors de son départ, prendre le tiers de ce nombre, et chercher, dans la même table, à quel âge correspondait ce tiers : cet âge est celui auquel il y a deux fois plus à parier que l'absent est mort qu'il n'y a à parier qu'il vit. Mais il est encore évident que, dans cet état de la question, il faudrait consulter des tables de mortalité construites pour les voyageurs qui sont dans les cas de celui dont il s'agit.

Buffon et Condorcet se sont déclarés contre l'hypothèse de Bernouilli, et on doit avouer que, malgré les travaux de ces savants, la question est encore indécise. Il reste toujours à déterminer avec équité quel est le temps qu'on doit laisser écouler pour réputer l'absent décédé, d'abord en exigeant caution des héritiers pour les biens qu'on leur livrerait, afin qu'en cas de retour l'absent pût rentrer en possession du capital et des intérêts, et aussi à quelle époque la caution même devrait être jugée inutile. Si la justice exige que la propriété de l'absent soit respectée, elle n'exige pas moins que, si l'absent est réellement mort, ses héritiers soient saisis. On conçoit combien ces deux conditions sont difficiles à remplir. F.

ABSOLU. (*Grammaire.*) Ce mot, en grammaire comme en philosophie, est opposé à relatif. Les mots, en général, sont employés d'une manière absolue quand, pour être compris, ils n'ont pas besoin d'être accompagnés d'autres mots qui les déterminent. *Dieu* est pris absolument dans cette phrase: *Dieu aime les hommes ;* et relativement dans cette autre : *Le Dieu des Juifs est tout-puissant.*

Outre cette signification générale, le nom

d'*absolu* s'applique spécialement à certaines espèces de mots ou à certaines formes; ainsi l'on distingue :

1°. Des cas absolus; ce sont les formes que reçoit le nom quand il est exempt de toute dépendance antécédente, quand il n'est gouverné par rien : tels sont, dans les langues qui ont des cas, le nominatif et le vocatif. On donne alors le nom de *cas relatifs* aux formes que revêt le nom quand il est soumis à quelque dépendance : tels sont le génitif, le datif, l'accusatif, l'ablatif. (*Voyez* Cas.)

2°. Des verbes absolus; ce sont ceux qui peuvent être employés sans complément : *Je dors, je veille,* etc. On nomme alors *relatifs* les verbes qui, pour former un sens, ont besoin d'un complément : *Je vois le ciel.*

3°. Des modes absolus; ce sont ceux dans lesquels le verbe exprime un fait exempt de toute condition, de toute dépendance : tel est l'indicatif. On nomme relatifs ceux dans lesquels le verbe est soumis à quelque dépendance : tels sont le subjonctif, l'optatif, etc. (*Voyez* Modes.)

4°. Des temps absolus; ce sont ceux qui expriment simplement l'époque du fait exprimé par le verbe, sans aucun rapport avec un événement soit antérieur, soit postérieur : *Il viendra demain, il est parti.* On nomme *temps relatifs* ceux qui, outre l'époque soit passée, soit future d'un fait, indiquent son rapport à quelque autre fait soit passé, soit futur aussi : *Il sera venu quand vous partirez; il était parti quand vous vîntes.* (*Voyez* Temps.)

Enfin on admet aussi des *propositions absolues,* et l'on en donne des exemples tels que ceux-ci : *Chemin faisant; eo consule,* etc. C'est ce que la routine des classes appelle en latin *ablatif absolu;* mais on a judicieusement remarqué que ces locutions ne sont ni des *propositions,* puisqu'on n'y trouve ni sujet, ni verbe, ni attribut; ni *absolues,* puisque, soit en français, soit en latin, ce sont toujours des expressions elliptiques devant lesquelles on sous-entend une préposition, et qui, par conséquent, sont sous une dépendance. On a proposé de les nommer plus philosophiquement *propositions adverbiales.* B...t.

ABSOLU. *Voyez* Pouvoir absolu.

ABSOLU. (*Philosophie.*) Connaissances absolues (*voy.* Connaissances). Une connaissance est une idée, un jugement. Les connaissances absolues sont des jugements absolus. Comme telles, elles sont indépendantes des circonstances au milieu desquelles nous nous trouvons placés, et restent invariables au sein des changements que notre existence éprouve. L'examen de cette espèce de connaissances formera un des objets particuliers de l'article général auquel nous le renvoyons. Ph.

ABSOLUTION. (*Législation.*) *Voyez* Jugement.

ABSOLUTION. (*Religion.*) L'absolution se donne en proportion de la faute ou du péché; elle est particulièrement relative à l'état du coupable; c'est le ministre ecclésiastique ou le juge civil qui la prononce; c'est par elle que l'accusé ou le pénitent rentre dans les droits de l'innocence.

Dans le droit canon, l'absolution est un acte juridique par lequel le prêtre, en qualité de juge et comme représentant de Jésus-Christ, remet les péchés à ceux qui, après la confession, paraissent avoir les dispositions requises.

L'absolution, chez les catholiques romains, forme une partie du sacrement de pénitence (*voyez* Pénitence). *Ego te absolvo à peccatis tuis :* telle est, d'après les conciles de Trente et de Florence, la formule de ce sacrement.

Absolue dans l'église romaine, et déprécatoire dans l'église grecque, elle fut en vigueur dans l'église d'Occident jusqu'au 13e siècle.

Les protestants soutiennent que le prêtre, en donnant l'absolution, déclare simplement au pénitent que Dieu lui a remis ses péchés, sans qu'il puisse les lui remettre lui-même, comme délégué de Jésus-Christ. Mais cette doctrine est en opposition avec celle de l'église catholique.

Lorsque l'absolution signifie une sentence déliant ou relevant un individu quelconque de l'excommunication qu'il avait encourue, elle rentre dans l'*excommunication.* (*Voyez* ce dernier mot.)

Dans ce sens, l'absolution s'emploie également chez les protestants et les catholiques. Dans l'église réformée d'Écosse, l'assemblée est-elle satisfaite de la pénitence d'une personne, le ministre adresse sa prière au Christ, le conjure de l'agréer et de pardonner; ensuite il prononce l'absolution : le premier arrêt aboli, le pécheur est admis de nouveau à la communion.

Dans le droit canonique, l'absolution a encore une acception différente : elle signi-

fie la levée des censures. Il y en a de deux sortes, lorsqu'il s'agit de relever quelqu'un de l'excommunication; l'une absolue et sans restriction, l'autre restreinte et sous réserve. Cette dernière est encore de deux genres : *Absolutio ad effectum ; absolutio ad cautelam.*

La première a pour motif de rendre celui qui l'obtient capable de jouir de la communion apostolique (*voyez* EXCOMMUNICATION, PAPE, COUR DE ROME). La seconde n'est en quelque sorte qu'une absolution provisoire.

Dans la chancellerie romaine, absolution *à sacris,* est la levée d'une irrégularité qu'un ecclésiastique a encourue pour avoir assisté à un arrêt ou à une exécution capitale.

La prière qui termine chaque nocturne et les heures canoniales s'appelle aussi *absolution :* on donne aussi ce nom aux prières en l'honneur des morts.

Chez les anciens, pour obtenir l'*absolution* des prêtres ou hiérophantes, il fallait subir une foule d'épreuves et d'initiations plus redoutables les unes que les autres. Comme parmi nous, il y avait des pénitences réglées, des ablutions, des purifications, des sacrifices expiatoires, avant que d'être relevé de ses fautes par une absolution complète (*voyez* EXPIATION, RÉSURRECTION, SACRIFICE). Il est inutile de signaler les abus qui s'introduisaient dans ces diverses cérémonies; le savant auteur d'*Anacharsis* offre sur ce grave sujet des pages pleines d'éloquence et de philosophie. On peut encore consulter à cet égard, sans toutefois en adopter entièrement les principes, l'*Origine de tous les cultes,* l'*Antiquité dévoilée,* le *Dictionnaire des hérésies,* le *De pœnitentiâ* du P. Morin, l'*Introduction à l'Écriture sainte* du P. Lamy, de l'Oratoire.

Nous renvoyons à l'article *sépulture* les refus d'absolutions ecclésiastiques dans les décès.

Depuis que le tribunal de l'inquisition a été aboli en France, on ne voit plus se multiplier ces sectes de pénitents qui, pour obtenir l'absolution de fautes souvent imaginaires, se soumettaient aux plus rigoureuses épreuves.

Cependant il n'est encore sorte d'austérités et de rigueurs que ne s'imposent les fanatiques idolâtres de l'Inde ; les vies des premiers solitaires et anachorètes de l'église chrétienne n'offrent rien de plus frappant. Mais quel que soit l'excès de leur aveuglement, de leur stupide obéissance au culte de leurs divinités mensongères, on préférera toujours les supplices et les tortures physiques dont ces malheureux s'accablent eux-mêmes, à ces pratiques féroces des nations du Nord qui croyaient ne pouvoir mériter l'absolution de leurs crimes que par des sacrifices de victimes humaines.

ABSORBANTS. (*Médecine.*) En général on désigne par ce mot toutes les substances capables d'absorber, de neutraliser un liquide nuisible à l'économie ; mais, dans l'acception la plus propre, les absorbants sont des moyens destinés à se combiner chimiquement avec des acides développés dans les voies digestives.

Lorsqu'on attribuait toutes les maladies à des altérations acides ou alcalines des humeurs, les médecins faisaient des absorbants un usage très-étendu; ils employaient comme tels une foule de préparations ayant pour base la magnésie, la chaux ou leurs carbonates ; c'étaient des yeux d'écrevisses, des os de poissons, des écailles d'huitres, des terres bolaires, des coquilles d'œufs.

Aujourd'hui, les progrès de la chimie ont conduit à substituer ici, comme dans la plupart des cas, les substances simples aux composées, et l'on préfère la magnésie pure ou son carbonate, et la solution aqueuse de chaux qu'on administre de différentes manières.

Les théories médicales actuellement en faveur ont beaucoup restreint la confiance qu'on accordait aux absorbants ; on ne les applique plus guère que comme moyens palliatifs, dans les affections qui ne laissent aucun espoir de guérison, et dans lesquelles on doit remédier aux aigreurs très-incommodes qui tourmentent les malades.

Les absorbants se prescrivent sous forme solide en pastilles et en masticatoires, et sous forme liquide en tisanes et en potions. Quelquefois aussi on les emploie comme antidotes dans l'empoisonnement par les acides.

Nous rappellerons encore ici qu'on a considéré vicieusement comme absorbants, les poudres diverses, la charpie, et les autres corps destinés à s'imprégner et à s'imbiber des liquides qui s'écoulent des plaies et ulcères. F. R.

ABSORPTION. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* NUTRITION.

* ABSTEMIUS (LAURENT), savant critique et fabuliste des 15e et 16e siècles. Il

a été imprimé avec les anciens fabulistes Esope, Phèdre, Gabrias, Avienus, etc. Son recueil a pour titre : *Hecatomythium*, c'est-à-dire recueil de 100 fables.

ABSTENTION DE LIEU. (*Législation.*) Mesure de haute police employée pour soustraire l'offensé aux violences de l'offenseur, et la société au danger que ferait craindre la présence de certains malfaiteurs.

Un arrêt célèbre, rendu le 13 avril 1778 par le parlement de Paris, fit défense aux sieurs Queyssat d'approcher de dix lieues des villes de Castillon et de Bordeaux, pendant la vie du sieur Daumade, sous *peine* de punition corporelle.

Les déclarations du 8 janvier 1819 et du 1er juillet 1822, les decrets du 19 ventose an 13 et du 17 juillet 1806, défendent aux forçats libérés de résider dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, ni à la suite de la cour, ni à Versailles, Fontainebleau et autres lieux où il existe des palais royaux, ni dans une ville de guerre, ni à moins de trois myriamètres de la frontière et des cotes, ni dans les ports où des bagnes sont établis.

Lorsque la prescription de la peine portée en matière criminelle est acquise, la loi défend au condamné de résider dans le département où demeure soit celui sur lequel ou contre la propriété duquel le crime a été commis, soit ses héritiers directs : le gouvernement peut assigner au condamné le lieu de son domicile.

Lorsqu'un individu a frappé un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, ou à l'occasion de cet exercice, la loi porte que le coupable peut être condamné à s'éloigner pendant cinq à dix ans du lieu où siège le magistrat, d'un rayon de deux myriamètres, et que cette disposition doit avoir son exécution à dater du jour où le condamné a subi sa peine.

Au surplus, cette mesure, qui est une exception à la liberté individuelle garantie par la charte, ne peut plus aujourd'hui être ordonnée si elle n'est autorisée formellement par une disposition législative. La cour de cassation, appliquant ce principe, a jugé, le 19 février 1807, qu'en faisant défense à Antoine Mazy d'approcher du domicile de la femme Legrand, et en invitant les bons citoyens et le commissaire de police à le surveiller, le tribunal de police avait commis une usurpation de pouvoir.

ABSTINENCE. (*Médecine.*) On entend par ce mot la privation totale d'aliments pendant un certain temps, ou la privation de certains aliments et de certaines boissons, ou enfin toute privation quelconque. Nous n'avons pas à considérer ici l'abstinence sous le rapport religieux. On ne peut douter toutefois qu'il ne soit du fait de la médecine de rechercher dans quelles vues les chefs de certaines sectes philosophiques et les fondateurs de certains ordres monastiques imposaient, les uns à leurs disciples, les autres à leurs religieux, de si grandes austérités dans le régime alimentaire. C'est encore à la médecine qu'il appartient de discuter si les règles diététiques établies par ces maîtres en l'art de la sagesse, et par ces pieux législateurs, étaient réellement de nature à procurer les effets qu'ils s'en étaient promis ; ou si, comme le croit Cabanis, l'usage des aliments appelés maigres, les jeûnes fréquents et prolongés, et toutes les pratiques instituées dans le but d'opérer ce qu'on appelait *minutio monachi*, *l'amoindrissement du moine*, remplissent mal l'intention d'éteindre les désirs, et de régler l'imagination, dont les désordres contribuent bien plus que les besoins physiques réels à nourrir des passions profondes et funestes. Mais, pour ne pas sortir du cercle plus resserré qui nous est tracé dans le plan de ce dictionnaire, nous allons nous borner à faire connaître quelques-unes des influences les plus remarquables de l'abstinence en général, et de quelques abstinences en particulier, sur l'homme sain et sur l'homme malade.

La nutrition est une des fonctions incessantes de notre corps; cette continuité de réparation et d'entretien est exigée par la continuité des pertes que subissent nos organes. Si donc notre alimentation devient nulle ou insuffisante, il ne saurait manquer de s'ensuivre inanition, dépérissement et mort. Il serait très-inexact de dire que la réparation est en raison de la masse d'aliments que l'on consomme ; car on ne se nourrit pas de tout ce que l'on mange, mais seulement de ce que l'on digère. Or, pour que la digestion s'exécute de la manière la plus complète, il faut que la masse des substances ingérées dans l'estomac ne dépasse point une certaine quantité qui n'a rien de fixe, et que modifient de mille façons, l'âge, le sexe, les travaux, la manière d'être individuelle, l'habitude et une foule d'au-

tres circonstances. Mais l'homme en santé qui, spontanément ou malgré lui, diminue la quantité de ses aliments, et n'en prend plus autant qu'il en peut digérer avec facilité, éprouve nécessairement une débilitation plus ou moins marquée, selon que le retranchement est plus ou moins considérable. Cet effet sera plus sensible si l'individu est livré à des travaux corporels dont résulte une grande fatigue, ou s'il se trouve à l'âge qui est l'époque d'un rapide accroissement. Car tout ce qui augmente l'activité des organes rend les effets de l'abstinence plus marqués. Si les insectes peuvent se passer de toute nourriture quand ils sont à l'état de chrysalide, c'est que l'activité de la vie est alors suspendue chez eux; et l'on en doit dire autant de ce qui a lieu chez les animaux hibernants pendant leur long sommeil hiémal. La soustraction de la nourriture ne peut devenir totale sans causer, et même assez promptement, la mort de l'individu qui est obligé de la souffrir, ou qui se l'impose, car on l'a vue résulter d'un acte de la volonté. Il serait très-difficile de déterminer le temps que peut vivre un homme réduit à une privation complète d'aliments et de boissons; mais nous croyons pouvoir affirmer que la mort produite par cette circonstance n'est pas à beaucoup près aussi affreuse qu'on le suppose ordinairement. L'épisode si célèbre du Dante nous paraît être une belle fiction, mais nous pensons que les tourments du comte Ugolin n'ont pas eu l'horrible énergie que leur prête le poète, à moins qu'on ne veuille les mettre presque tout entiers sur le compte de l'amour et du désespoir paternels. Nous avons vu, dans le mémorable blocus de Gênes, mourir de faim un nombre considérable des soldats du corps auquel nous étions alors attaché, et nous pouvons dire que ces malheureuses victimes de l'une des grandes nécessités de la guerre sont toutes passées de la vie au trépas de la manière la plus paisible, sans aucune marque de réluctance, sans aucune manifestation d'agonie. Souvent ce fut en voulant les éveiller pour leur assigner quelque devoir qu'on s'aperçut qu'il n'y avait plus rien à exiger d'eux, et qu'ils dormaient de l'éternel sommeil.

Ainsi le retranchement d'une partie de la nourriture exactement nécessaire au bon entretien des forces, doit nécessairement produire une diminution de ces mêmes forces, et le jeûne absolu, maintenu au delà d'une certaine durée, amène tout aussi nécessairement leur entière abolition. Mais, pour être exactement vraie, la première partie de cette proposition ne doit s'entendre que des forces corporelles, car les facultés mentales, les aptitudes intellectuelles acquièrent une prédominance, marquée par la constante observation d'une frugalité rigoureuse, dont le premier effet est de prévenir l'engourdissement et l'*hébétude* des sens internes.

Les substances animales étant d'une composition analogue à celle de nos parties, s'y assimilent avec plus de promptitude. Elles nous refont en moins de temps, et d'une manière mieux assortie à notre nature, des déperditions de tout genre que nous avons souffertes. Ainsi, l'homme qui se nourrit de viande est redevable à l'usage de cette sorte d'aliment d'une réparation plus sûre, plus prompte et plus marquée de la dépense de forces que lui occasione le travail; et si, par une circonstance quelconque, il vient à être privé de ce moyen de sustentation, il ne tarde pas à s'apercevoir du désavantage relatif des autres modes de nourriture. Il est bien vrai qu'on voit des hommes qui vivent dans un état de vigueur très-remarquable, et suffisent à tous les travaux du pénible métier d'agriculteur, sans autre aliment que des substances végétales et un peu de lait; mais il convient de faire observer que, pour eux, l'exclusion dont il s'agit n'est point une abstinence, mais un régime, ce qui comporte une très-notable différence. Pour déterminer le point où l'abstinence peut être utile, et jusqu'à quel degré on peut sagement la pousser, Hallé et Nysten ont établi qu'en général son effet doit être de faire renaître aux heures des repas le sentiment du besoin, mais qu'elle ne doit pas être portée beaucoup au delà de ce terme.

Si l'état de santé reçoit parfois quelques dommages des effets d'une abstinence volontaire ou obligée, on peut soutenir en revanche qu'il est très-peu de cas de maladie où elle ne soit pas salutaire. Dans les affections aiguës, la nature en impose elle-même la nécessité au sujet malade, par l'éloignement et le dégoût qu'il éprouve d'ordinaire pour toute espèce d'aliments. L'état chronique ne s'accompagne pas aussi communément de cette invincible répugnance; mais il n'en réclame pas moins, dans beaucoup

de cas, l'injonction sévère d'une abstinence que les gens du monde et la foule des médecins sont malheureusement portés à regarder comme exagérée. Les succès de la médecine physiologique feront revenir de cette funeste prévention. On reconnaitra que le médecin qui a préconisé dans son testament l'emploi de la diète et de l'eau, a dit, en cela, une chose très-philosophique. Il est bien avéré qu'on a guéri des syphilis profondes sans faire autre chose que de soumettre, pendant un certain temps, les malades au supplice de la faim.

Il existe de nombreux récits d'abstinences prolongées, sans que les individus qui en ont présenté le phénomène aient souffert des dérangements de santé fort considérables. Il ne faut pas admettre trop légèrement la réalité de ces sortes d'histoire dont la plupart ne sont pas suffisamment constatées. A l'égard de celles qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, il convient de remarquer, disent encore Hallé et Nysten, que les sujets qui ont offert des exemples de cette curieuse singularité étaient, le plus ordinairement, des femmes atteintes d'une lésion particulière du système nerveux, et chez qui les fonctions de décomposition étaient dans une inertie pour ainsi dire absolue, comme le prouvaient la sécheresse de la peau, l'absence des évacuations intestinales et de toutes les sécrétions muqueuses, l'absence de la menstruation, celle même de la sécrétion urinaire; ou, si l'urine se sécrétait, elle ne consistait qu'en un liquide limpide, sans couleur, sans odeur, sans saveur, dans lequel on ne pouvait trouver aucune trace sensible d'une matière animale. J.

ABSTINENCE. *Jeûne, carême, abstème.* (*Religion.*) L'abstinence, en morale, est cette vertu qui consiste à s'abstenir de certaines choses en vue d'un précepte moral ou d'une institution cérémonielle. Le philosophe stoïcien Épictète, dont le *manuel* se rapproche tant du christianisme, disait que ces deux mots, *sustine* et *abstine*, renfermaient toute la philosophie.

C'est surtout dans l'histoire de la religion que le mot *abstinence* occupe une place importante. En style mystique, la mortification des sens est le motif général de l'abstinence. C'est ce qu'avaient senti elles-mêmes la plupart des sectes de l'antiquité, les pythagoriciens, les orphiques, lorsqu'elles pratiquaient tant d'abstinences rigoureuses.

Il y a, en matière d'abstinence, deux excès à éviter et un milieu à suivre. Le premier excès est celui des hérétiques encratites, montanistes, manichéens, qui soutiennent que l'usage de la chair est impur, défendu, pernicieux en lui-même. On connait à cet égard l'éloquente réfutation de saint Paul. Le deuxième excès est celui de Savinien et des protestants, qui prétendent que l'abstinence de la viande est sans mérite, superstitieuse, judaïque, absurde.

L'église catholique décide que cette abstinence peut être louable, méritoire, commandée même par des motifs légitimes et dans certaines circonstances. Sur la fin du troisième siècle, il parut dans les Gaules et en Espagne une secte d'hérétiques appelés *abstinents*. On croit qu'ils avaient emprunté une partie de leurs opinions des gnostiques et des manichéens.

L'abstinence religieuse accompagnée de deuil et de macérations s'appelle *jeûne*. Cet usage remonte au berceau du monde : quelques théologiens en trouvent même l'origine dans l'histoire de notre premier père. Sans parler de la solennité du jeûne parmi les Juifs, il est constant que presque tous les autres peuples de l'antiquité, les Égyptiens, les Phéniciens, les Assyriens, avaient aussi leurs jeûnes sacrés. Les Grecs adoptèrent les mêmes coutumes. Plus superstitieux que les Grecs, les Romains perfectionnèrent en quelque sorte cette solennité. Numa observait des jeûnes périodiques. On lit dans Tite-Live que les décemvirs ayant consulté, par ordre du sénat, les livres sibyllins au sujet de plusieurs prodiges, ceux-ci déclarèrent que, pour en arrêter les suites, il fallait fixer un jeûne public en l'honneur de Cérès, et l'observer tous les cinq ans. Il y avait aussi à Rome des *jeûnes* réglés en l'honneur de Jupiter. Perse, dans sa deuxième satire (*des Vœux*), parle également des jeûnes des dévots; il termine ainsi :

Hinc cedo ut admoveam templis, et fare litabo.

Les Chinois ont, de temps immémorial, des jeûnes consacrés dans leur pays pour les préserver des années de stérilité, des inondations, des tremblements de terre et autres désastres. Enfin, les sectateurs de Mahomet suivent religieusement le même usage : ils ont leur *jeûne* ou ramadan, et des dervis qui outrent cette pratique.

Le jeûne, si généralement répandu, s'est donc établi de lui-même, et tous les peuples

l'ont adopté comme par un mouvement naturel.

En effet, les hommes affligés de calamités particulières ou publiques se sont livrés à la tristesse et ont négligé d'abord de prendre de la nourriture. Ensuite ils ont regardé comme un acte religieux cette abstinence volontaire : ils ont cru qu'en macérant leur corps quand leur âme était désolée, ils pourraient attendrir leurs dieux ou leurs idoles. Cette idée, s'emparant des peuples, a bientôt fait le tour de la terre : de là le deuil, les vœux, les prières, les sacrifices, les mortifications, le *jeûne* enfin et l'*abstinence*. L'apparition de Jésus-Christ ayant sanctifié le *jeûne*, toutes les sectes chrétiennes embrassèrent cette coutume. Il serait inutile de rappeler à ce sujet les rêves des platoniciens et des Orientaux. Les anciens philosophes, les sectateurs de Pythagore, quelques disciples de Platon, de Zénon, et plusieurs épicuriens eux-mêmes, ont aussi loué et pratiqué l'*abstinence* et le *jeûne*. L'histoire des saints de l'un et de l'autre sexe, celle même des rois et des simples particuliers, nous offrent des exemples merveilleux de *jeûne* et d'*abstinence*.

Il est une époque d'*abstinence*, de pénitence forcée, pendant laquelle chacun est tenu de jeûner quarante jours pour se préparer à la fête de Pâques ; c'est ce que nous appelons *carême*.

Il existe différentes versions sur l'origine des quarante jours du *carême* : serait-ce en mémoire du déluge qui dura quarante jours, ou des quarante années pendant lesquelles les Juifs parcoururent le désert, ou même des quarante jours qu'obtinrent les Ninivites pour faire pénitence? ou bien serait-ce pour perpétuer le souvenir des quarante jours de *jeûne* qu'observa Moïse en recevant la loi, ou des quarante jours de jeûne d'Élie, ou enfin a-t-on voulu consacrer par cet usage le jeûne de quarante jours de Jésus-Christ?

L'abstinence du *carême* diffère selon les pays : les Grecs ne s'accordent pas avec les Latins : ils le commencent une semaine plus tôt. Les bornes de cet article ne nous permettent pas de décrire les différentes espèces de *jeûnes* et les variations diverses qu'ils ont éprouvées depuis leur origine; mais, bien qu'on se soit peu à peu relâché de cette rigoureuse pratique, l'institution du *jeûne* n'en est pas moins restée sacrée, même chez les peuples modernes. Les historiens des premiers règnes de notre monarchie citent, à cette occasion, plusieurs traits qui prouvent tout le respect de nos aïeux et de leurs contemporains pour une aussi sainte solennité. Selon Froissart (livre 2, ch. 210), en 1360, lors de l'invasion des Anglais en France, leurs armées et les troupes françaises observaient l' *abstinence* et le *jeûne de carême*.

De nos jours, plus d'un auteur a prétendu que des motifs de bien public devaient engager les habitants de la capitale et des grandes villes à se relâcher de l'observation du *jeûne* du *carême*. Mais, comme l'a dit un illustre écrivain, la remarque est inutile; car *ce sont les riches qui n'ont pas la force de faire carême : les pauvres jeûnent toute l'année*.

Dans un article consacré à l'*abstinence*, nous ne pouvons omettre le mot *abstème* (qui ne boit pas de vin). Horace, dans le vers suivant de son épître à Iccius,

Si fortè in medio positorum *abstemius* herbis,

étend cette acception à quelque espèce de mets que ce soit. Les anciens nous offrent très-peu de détails sur ce terme; c'est aux querelles théologiques des calvinistes et des luthériens qu'il doit toute sa célébrité. On l'emploie rarement en français. On ne sait pourquoi *Rousseau* s'en est servi préférablement à celui de nazaréen : c'est sans doute parce qu'il fut élevé parmi les sectes protestantes. L'homme en naissant est nécessairement *abstème*. Dans le deuxième livre de son *Émile*, Rousseau semble faire entendre que l'eau pure, naturelle et sans mélange, est la boisson convenable à l'enfance et à tous les âges. *Nous serions* (dit-il) *tous abstèmes, si l'on ne nous eût donné du vin dans nos jeunes ans*. Et cette opinion est, à très-peu de chose près, celle des auteurs du Dictionnaire des sciences médicales.

Chez tous les peuples de l'antiquité, l'*abstinence* du vin était une des règles sévères que leur imposaient les plus sages législateurs. Dans la Judée, un des principaux vœux des nazaréens était de s'en abstenir. Suivant Xénophon, on n'en donnait point aux jeunes Perses durant tout le temps qu'ils fréquentaient les écoles. Les Crétois l'interdisaient pareillement dans les mêmes circonstances. Enfin, au rapport de Pline et d'Aulugelle, dans les premiers temps de la république romaine, toutes les dames devaient être *abstèmes*; et pour s'assurer si elles observaient cette coutume, c'était une règle de politesse généralement établie que,

chaque fois que des parents ou des amis les venaient visiter, elles les embrassassent.

On connait à cet égard la loi de Mahomet et ses ordonnances sévères : c'est à ce genre d'abstinence que les musulmans furent redevables de leurs conquêtes. Leur enthousiasme belliqueux disparut avec leur sobriété. Quels sont, en effet, les tristes résultats de l'intempérance? A la suite d'une partie de débauche, Octave et Antoine s'abandonnent mutuellement les têtes de leurs ennemis; Alexandre, dans l'ivresse, immole Clytus et court incendier Persépolis; le même conquérant expire en voulant vider la coupe d'Hercule.

Charles XII, Tiraqueau, célèbre jurisconsulte du 11e siècle, Balzac, émule et contemporain de Voiture, furent de véritables *abstèmes*.

ABSTRACTION. *Voyez* FACULTÉS INTELLECTUELLES. En renvoyant cet article particulier à l'article général des facultés de l'âme auquel il appartient, nous devons cependant ici dire un mot sur la confusion trop ordinaire de l'abstraction et de la généralisation. L'une est nécessaire à l'autre, mais elle n'est pas l'autre. La première est une force qui sépare une idée d'une autre idée ou une idée en ses éléments distincts; la seconde, une faculté qui rattache plusieurs idées particulières semblables à une généralité commune. L'abstraction divise, la généralisation unit. Ce sont donc deux formes bien distinctes de l'activité de l'âme. PH.

ABSTRACTION. (*Philosophie, Idéologie.*) Substantif du verbe abstraire; ôter, séparer : exclusion qu'on donne à une ou à plusieurs idées pour s'occuper particulièrement d'une ou de plusieurs autres; en philosophie, acte par lequel nous séparons dans un objet chacune de ses parties, qualités ou propriétés, et dans une pensée chacune des idées qu'elle renferme : dans le sens passif, ce mot au pluriel signifie les conceptions d'un esprit qui, au lieu de s'appuyer sur l'observation, ne travaille que sur ses idées.

Comme procédé de l'entendement, l'abstraction est élémentaire ou comparative. Élémentaire, si elle se borne à un seul objet physique ou moral; comparative, lorsque, séparant de plusieurs idées totales ce qu'elles ont de semblable, elle fixe la conception commune et générale qui en est le produit sous un signe matériel (*voyez* GENRE). L'abstraction est le fondement de la connaissance et de la science dans la doctrine des partisans de l'expérience; dans celle des philosophes rationalistes, qui attribuent à l'entendement des notions primitives et *congénérées*, la science et la connaissance sont constituées par le concours de l'abstraction et des notions (*voyez* NOTION). L'on distingue l'abstraction des sens, par laquelle chacun d'eux perçoit dans un corps la qualité qui lui est analogue; l'abstraction de la conscience, qui s'exerce sur le principe pensant, et l'abstraction de l'esprit, qui opère principalement par le langage. La première abstraction des sens est naturelle et spontanée; elle précède la synthèse, qui nous donne la connaissance des corps. Mais l'abstraction ultérieure que nous opérons sur chacune de nos perceptions est due à l'observation, et c'est par elle que nous découvrons dans les qualités des corps les modifications qui sont l'objet des sciences physiques et des arts qui en dérivent. Telle est la distinction que nous découvrons entre les qualités premières et les qualités secondes, l'étendue tangible et l'étendue visible; entre les diverses formes et les diverses couleurs; entre la force, le timbre, le ton et les voix dans le son; entre les directions et les inflexions du mouvement, etc. (*Voyez* SENSATIONS.)

L'abstraction de la conscience succède à l'abstraction des sens. Elle nous donne les éléments des sciences morales et métaphysiques : par elle, le moi s'ébranche en sujet sensible, sujet actif et sujet pensant, qui toutefois ne peuvent se manifester dans la conscience l'un sans l'autre; car si l'on excepte les impressions purement organiques et les idées qui semblent naître sans attention et spontanément, il n'est point de sentiment sans acte et sans idée, ni d'idée sans acte et sans sentiment. Voilà pourquoi, outre la faculté productrice des idées que nous divisons en sensation, mémoire, imagination, entendement, jugement, raison, nous trouvons dans toutes les langues des noms de sentiments distingués par la diversité des idées : l'amour de soi, l'amour-propre, la sympathie, la pitié, la bienveillance, l'amitié, l'amour du juste, du vrai, du beau; et par la tendance que suppose l'amour vers l'objet aimé, les mots de besoins, de désirs, de penchants, de passions, avec leurs divers modes et leurs nuances.

L'esprit s'empare du domaine qui lui est fourni par les sens et par la conscience; il

démêle, dans chaque perception complexe, les perceptions simples et particulières; il leur donne de la permanence en les nommant, il les réunit en groupe et leur affecte un nom qui lie toute la collection. Par divers points de vue, il décompose ensuite ce groupe artificiel en éléments qui n'ont point de modèle extérieur; et au moyen de signes qu'il leur impose, il les prépare à toutes les combinaisons de l'intelligence et de la pensée. Tel est le caractère de l'abstraction de l'esprit ou de la réflexion qui pénètre plus ou moins dans l'exercice spontané des sens et de la conscience.

Jusqu'ici nous avons considéré la faculté d'abstraire en elle-même ou dans ses instruments; il nous reste à la considérer dans la nature des objets qu'elle tire de l'ordre réel pour les faire passer dans l'ordre intellectuel; ce second rapport va nous donner lieu de fixer la distinction des sciences d'observation et des sciences de raisonnement, et le caractère des sciences physiques et des sciences morales. Les faits de la nature et les faits de l'esprit sont d'un ordre entièrement différent. Les premiers sont variables et d'une multiplicité que l'observation peut rarement apprécier; les seconds restent fixes du moment qu'ils sont enregistrés, et leur nombre est nécessairement connu. Pour qu'un fait naturel puisse devenir un fait intellectuel, il faut donc que le nombre des circonstances qui l'environnent soit donné et déterminé, que ces circonstances soient invariables ou du moins que leur variation puisse être appréciée, que le degré d'intensité de leur action soit susceptible d'être évalué, et que chacun de ces éléments puisse être amené à un tel état de simplicité qu'il soit représenté par des signes invariables. Alors en opérant sur les signes, on opère sur les faits, et l'on arrive à des résultats constants, absolus, et d'une évidence incontestable. Ainsi, considérant les corps comme des unités, nous les soumettons au calcul arithmétique; les considérant dans leurs dimensions, nous en tirons les constructions géométriques; les degrés du mouvement et ses directions nous donnent la mécanique; le mouvement et les inflexions de la lumière, l'optique; la propagation et l'intensité du son, l'acoustique; l'indication des événements d'après un nombre de causes connues, le calcul des probabilités. Les faits qui se dérobent au contraire à la fixité de l'attention, et qui ne peuvent se prêter à une détermination exacte de signes, ne sauraient passer entièrement du domaine de la nature dans celui de l'esprit; ils ne sauraient tous être évalués en idées précises et déterminées. Ceux-ci ont pour fondement l'analogie, comme dans les sciences morales et politiques et dans presque toutes les branches des sciences physiques, ceux-là ont pour fondement l'abstraction. La limite qui sépare les sciences abstraites des sciences analogiques est donc profondément tracée. Leur identité ne pourrait être que dans une combinaison artificielle de signes, qui, ne pénétrant point au fond des choses, offrirait la précision et la liaison dans les mots et nullement dans les idées. Ce serait l'erreur des esprits forts et méditatifs, habiles à manier le raisonnement. C'est celle de Hobbes, de Condillac, de Condorcet.

Un écueil d'un autre genre attend le métaphysicien : s'il se livre aux recherches physiques, rarement il séparera les phénomènes de la pensée de l'activité des organes, et le sentiment physique du sentiment moral. S'il se plaît aux opérations et aux combinaisons de signes, il voudra ramener au langage tous les procédés de l'entendement. S'il est préoccupé de l'indépendance de la pensée, il s'efforcera de l'affranchir des organes de la sensibilité, et n'attachera de réalité qu'aux phénomènes du moi intérieur. Il abstraira et coordonnera ses abstractions selon la diversité de ses études. Il ne méconnaîtra point toutefois l'existence distincte de la sensibilité organique, de la sensibilité morale, de l'intelligence, du langage; mais il s'efforcera de résoudre ces principes en un principe unique, selon les habitudes de son esprit, le cours de ses idées et l'importance qu'il accorde à la nature de leur objet. Il confondra donc les procédés du sens intime et ceux de l'observation physique; il ne remarquera pas que les mouvements de la sensibilité physique sont aveugles ou excités par la connaissance des choses, et que ceux de la sensibilité morale, toujours éclairés, le sont par la connaissance des personnes; que l'intelligence a sa nature propre et ses lois tantôt dépendantes du langage, tantôt indépendantes; qu'il n'y a point d'assimilation entre ces divers principes qu'une attention naïve distingue, et qu'ils ne peuvent être subordonnés à un seul que par un effort de la réflexion. Cette confusion systématique

provient, selon nous, de l'omission ou de l'oubli d'une première abstraction de conscience. D'autres erreurs multipliées sont dues à l'abus de l'abstraction de l'esprit, lorsque, s'élevant par degrés dans l'échelle de l'intelligence, on a négligé de faire une exacte revue des faits qui lui servent d'appui, et de vérifier le résultat sur les données de l'observation; deux règles indispensables, même dans les calculs mathématiques, pour assurer l'exactitude des résultats obtenus par l'abstraction.

Pour plus d'éclaircissement et de développement, consultez Locke, *Essai sur l'entendement humain*, liv. 3. — Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, la *Logique* et l'*Art de penser*. — *Leçons de philosophie* de M. Laromiguière, tom. 2. — *Traité des signes et de l'art de penser* de M. de Gérando. — *Traité de la philosophie de l'esprit humain*, traduit de l'anglais de Dugald Steward, tom. 1. — Les *Discours* mis en tête de la *Logique de Port-Royal*. — Les *Principes logiques* de M. Destutt-Tracy. S...R.

ABSTRAIT. (*Grammaire*.) On entend par *terme abstrait*, tout terme qui désigne une idée abstraite (*voyez* IDÉE ABSTRAITE); dans ce sens, tous les mots qui ne sont pas des noms propres sont des termes abstraits. Mais il est certaines espèces de mots auxquelles on applique plus particulièrement cette dénomination; c'est ainsi que l'on distingue le nom ou substantif abstrait et le verbe abstrait.

1°. Le nom abstrait est celui qui n'exprime ni des individus ni des choses entières, mais des qualités, des manières d'être ou d'agir que l'on considère indépendamment des êtres en qui elles se trouvent, ou qui en sont l'objet : tels sont ces mots : *amitié*, *crainte*, *vertu*, *sagesse*, etc.

Dans ce sens, nom abstrait est opposé à nom propre et à nom commun ou appellatif.

2°. Le verbe abstrait est celui qui n'exprime que l'idée d'existence sans déterminer la manière dont un être existe. Le verbe *être* est le seul qui porte ce caractère; tous les autres verbes expriment l'idée de quelque attribut mêlée à celle d'existence, et par conséquent sont *concrets* : *j'aime* est pour *je suis aimant*; on les nomme, par opposition au *verbe abstrait*, *verbes concrets* ou *attributifs*. B...T.

* ABSYMARE, empereur d'Orient en 698, élu par les soldats de Léonce, persécuta le pape Jean VI, et fut détrôné par Justinien-le-Jeune, en 705.

* ABSYRTE (*Mythologie*.), fils d'Éétès, roi de Colchos, et frère de Médée. Sa sœur le mit en pièces, et dispersa ses membres sur la route pour retarder ceux qui la poursuivaient.

* ABSYTUS, médecin né à Péruse au 4e siècle, est un des premiers qui aient écrit sur l'art vétérinaire, dont il nous a laissé des *fragments*.

* ABUCARA (THÉOD.), évêque de Carie, assista au concile de Constantinople en 869. On a de lui plusieurs *Traités de théologie sur les Juifs*, *les hérétiques*, et *sur l'Incarnation*, Ingolstadt, 1606 et 1683.

* ABUCKAYA, chargé d'affaires du dey d'Alger à Paris en 1798, fut emprisonné au Temple l'année suivante, par représailles de la conduite de son gouvernement. Mort en juillet de la même année.

* ABUNDANCE (JEHAN d'), poète français du 16e siècle, connu aussi sous le nom de maistre Tyburce, a composé un grand nombre de petits poèmes, ballades, rondeaux, chansons, mentionnés dans la *Bibliothèque* de Du Verdier. Mort vers 1550.

* ABUNDIUS, pieux et savant évêque de Come en Italie, fut légat de Léon au concile de Constantinople, en 450 de Jésus-Christ, et mourut en 469.

ABUS. (*Politique*.) L'abus est le mauvais usage que l'on fait d'une chose d'ailleurs bonne, vraie ou utile.

Les peuples ont souvent dû leur bonheur à la religion, à la royauté, à la liberté, à la noblesse même; souvent aussi les abus de ces choses ont produit le fanatisme, la tyrannie, la licence populaire, et l'oppression féodale.

La conservation des institutions humaines, sages dans leur origine, ne put être confiée qu'à des hommes sujets comme tous les autres aux passions, aux erreurs, et dont l'intérêt privé ne fut pas toujours d'accord avec l'intérêt général.

De là, l'abus de la force; dans l'ordre social, l'abus de tout ce que le genre humain avait fondé pour assurer sa conservation et son bonheur.

Un gouvernement imposé aux hommes au nom des dieux dut leur paraître sublime. Ils s'inclinèrent avec respect devant l'interprète de cette puissance invisible qui gouverne l'univers. Le druide inspiré les trouva dévoués et dociles. Prêtre, son pouvoir était grand; homme, son ambition n'était point satisfaite. Il appela à

son secours la superstition et le fanatisme ; on le prit lui-même pour un dieu. Pour persuader les hommes, il ne pouvait créer la vie, mais il pouvait donner la mort ; et, mêlées à de vils animaux, des victimes humaines, frappées du couteau sacré, vinrent ensanglanter les autels.

Seuls ils avaient gouverné les hommes, mais des chefs guerriers et des rois voulurent gouverner à leur tour. Il fallut faire alliance et partager le pouvoir. Les rois dirent aux prêtres : Annoncez les dieux aux peuples, et nous vous donnerons une part des dépouilles. Les prêtres répondirent aux rois : Partagez avec nous, et nous dirons aux peuples que les dieux ont fait les rois.

D'autres prêtres, en annonçant d'autres dieux, tinrent le même langage ; car ils avaient le même intérêt.

Mais pourquoi, dans les temps modernes, une religion véritable et sainte a-t-elle dû éprouver aussi la cupidité de quelques hommes ? L'intolérance, la superstition, le fanatisme, ont tenté de travestir la pureté de la morale évangélique. On sait ce que Charlemagne, Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe-le-Bel ont fait pour réprimer les abus du clergé. « Vous n'avez pas le droit, écrivait au dernier de ces rois l'orgueilleux Boniface VIII, de conférer des bénéfices, car vous nous êtes aussi soumis pour le temporel ; et ceux qui croiront autrement seront réputés hérétiques. » — « Nous en avons le droit, répondit Philippe, et ceux qui croiront autrement seront réputés fous et insensés. »

Tantot le zèle religieux fait exterminer tous les Juifs de l'Alsace ; en vain Louis de Bavière veut les protéger, sa dévote épouse lui fait servir de la viande un jour de jeûne. « Puisque les Juifs sont vos frères, lui dit-elle avec indignation, vivez comme les Juifs, sans respect pour les lois de l'église. » — Tantôt, abusant de la faiblesse d'un jeune prince, on épouvante l'univers par l'horrible massacre de la Saint-Barthélemi.

Ici, Philippe-le-Long chasse les Israélites de France pour avoir empoisonné les fontaines publiques ; là, Louis XI, aussi superstitieux que cruel, passe un contrat avec la vierge Marie, au sujet du droit et du titre de foi et hommage du comté de Boulogne.

Quel rapport peuvent avoir ces horreurs avec les principes de l'Évangile et la morale de Jésus-Christ? Et si l'on abuse a ce point des choses les plus sacrées, de quoi n'abusera-t-on pas sur la terre?

Princes et nobles ont-ils fait mieux? Il fut un temps à Rome où avec de l'or on se faisait empereur : qu'était l'autorité du sénat, et celle du peuple lui-même, lorsqu'un seul homme, dont les largesses avaient séduit le soldat, était à la fois tribun, proconsul, censeur, grand-pontife et consul, s'il le voulait encore? Lorsque, pouvant à lui seul accuser, juger, faire trainer au supplice l'innocent et le coupable, il s'embarrassait peu que sa puissance parût injuste et oppressive?

Sage et économe, un empereur redoutait les soldats avides qui juraient sa mort et désignaient son successeur parmi les plus riches. Oppresseur et cruel, les conspirations, les arrêts du sénat le menaçaient à toute heure. Un tel état de choses troublait Rome et ne cessait d'épouvanter l'univers.

L'or et la corruption avaient aussi perdu la Grèce, et depuis long-temps la tribune de Démosthène n'était occupée que par les lâches flatteurs des tyrans. En France, depuis le supplice de Brunehaut, les maires avaient gouverné sous les rois, mais la famille des Pépin s'éleva, et les princes furent esclaves. La seconde race tendit à détruire ce pouvoir immense usurpé par les maires, et à réduire ces grands vassaux trop indépendants du trône ; mais, dans ces débats, rien ne fut fait pour la nation, et elle parut seule rester neutre dans sa propre cause. Long-temps elle ignora à qui resterait le pouvoir, mais elle n'était que trop sûre d'être opprimée par le vainqueur, quel qu'il fût.

C'était de bonne foi qu'un roi considérait alors son peuple comme une propriété dont il pouvait user et abuser à son gré; et l'ordre de succession sembla toujours établi moins dans l'intérêt de l'état que pour la seule commodité de la famille régnante. (Montesq.)

Le prince, accoutumé aux abus, dédaigna même souvent jusqu'aux plus simples formalités de la loi, non qu'elles lui parussent dangereuses, mais parce qu'il les croyait indifférentes. Le jugement des Guises eût épouvanté la ligue ; leur mort ne fut considérée que comme un assassinat, et leur parti en fut fortifié, comme celui des protestants par la mort de Coligny.

Cependant le peuple, étranger à ces grandes querelles entre les rois et les nobles, était sans cesse invoqué par les uns et par les autres. C'était à lui que s'adressait le duc de Berry lorsque, l'appelant au secours des gentilshommes armés contre Louis XI, il reprochait, dans ses manifestes, au roi son frère d'avoir des ministres « qui forçaient les tribunaux à juger non selon la » justice, mais selon leurs volontés. » Le peuple sentit que ces reproches étaient fondés, mais il sentit aussi qu'un maître était plus supportable que cent maîtres, et il prêta son appui au roi, qui terrassa et humilia ses ennemis.

Les abus de toute espèce, dont je ne rappelle qu'un petit nombre, devaient un jour frapper la multitude éclairée. Quand le moment fut venu, elle jeta un regard en arrière, et se demanda quel était le sort de l'Europe depuis onze siècles. Elle vit cette belle partie du monde écrasée par l'empire romain, déchirée par les barbares, dévastée par les Normands, en proie à l'anarchie des fiefs, aux malheurs des croisades, aux querelles sanglantes des prêtres, des rois et des orgueilleux patriciens, enfin, opprimée par une foule de despotes subalternes, changeant de maîtres sans changer de sort, et désolée également par la torche du fanatisme et le fer des guerriers ambitieux. Dès lors on a osé parler de lois et de réformes. Le mot de liberté a retenti dans les airs. L'Angleterre la première a déclaré la guerre aux abus, et elle a abusé de ce qu'elle venait de conquérir. L'anarchie et Cromwel, qui lui a succédé, se sont chargés du soin de la punir. Cette leçon devait servir à la France. Une révolution a eu lieu. C'était encore les abus qu'il fallait détruire, et le peuple a encore abusé de ses droits et de sa liberté.

Cependant quel temps fut plus favorable pour la raison et la philosophie? Le fanatisme avait cessé, la superstition était éteinte; plusieurs rois tendaient aux peuples une main magnanime, et leur disaient eux-mêmes : « Vous avez aussi des droits. » La noblesse, impuissante et désarmée, ne pouvait plus nuire. On n'a point été satisfait. Ce qu'on devait obtenir par la justice, on a voulu le conquérir par la force. Sous prétexte de poser des limites au pouvoir, le peuple a pris un pouvoir sans limites.

Puisqu'il est vrai que l'exemple de l'histoire ne nous a point servi, profitons du moins de notre propre expérience. Sachons bien, et gardons-nous d'oublier, qu'un mal quelconque n'est pas plus à craindre qu'un bien dont on abuse. Certes la religion, si consolante et si douce au cœur des hommes; la royauté, maintenue dans les limites qu'impose le bien public, protégeant tous les citoyens et n'opprimant personne; la noblesse, servant d'intermédiaire entre le trône et le peuple, assez forte pour comprimer l'arbitraire, et trop faible pour tyranniser à son tour : toutes ces choses non-seulement sont compatibles avec le bonheur des nations, mais peuvent encore fonder leur repos et assurer leur puissance. Mais j'ai dit ce qu'il en avait été jusqu'à notre temps; j'ai dit aussi où conduisait l'abus des forces populaires. Que faut-il en conclure? que même dans tout ce qui est juste et bon la modération est nécessaire. Nous sommes à l'époque du patriotisme et de la philosophie. Ces deux vertus ont aussi leurs abus. La première peut conduire à l'égoïsme national, qui n'attache à la patrie qu'en isolant du reste de l'humanité; l'autre, ennemie de l'intolérance, doit se garder de l'imiter dans ses fureurs, et se rappeler sans cesse que certains hommes, s'ils ne sont pas plus que les autres, sont du moins autant qu'eux et ont droit aux mêmes égards. Sachons être fermes pour réclamer nos droits; mais sachons être modérés en les exerçant. Quoi qu'en disent les fanatiques de tous les partis et de toutes les sectes, la modération est forte et puissante, car son empire peut être éternel, quand celui des passions est inconstant et passager comme elles. Défions-nous des hommes, et demandons des institutions; car les hommes ont des caprices, et les choses n'en ont pas. Puis, avec le passé, léguons le présent à la postérité, et disons-lui : Si les hommes furent malheureux, c'est qu'ils abusèrent de tout. Ne souffrez pas que d'autres abusent, et vous-mêmes n'abusez de rien.

ABUS (Appel comme d'). (*Législation.*) Ce mot a toujours été spécialement employé pour désigner les entreprises des ecclésiastiques contre la juridiction et les droits des laïques : alors, pour arrêter l'abus, on en interjette appel.

On a eu deux fois le projet de déférer la connaissance des cas d'abus aux cours royales, mais ils sont restés dans les attributions du conseil d'état.

C'est au mot *clergé* que nous parlerons des mesures législatives qui nous paraîtraient de nature à concilier la dignité de la religion avec la tranquillité publique et les droits des citoyens. C...N.

* ABYDÈNE, historien grec, auteur d'une *Histoire des Chaldéens et des Assyriens*, dont Eusèbe a conservé un fragment dans le 9e livre de sa *Préparattion évangélique*. On le croit contemporain et disciple d'Aristote.

* ABYDOS, ville de l'Asie-Mineure, située dans la partie la plus étroite de l'Hellespont, en face de Sestos, est célèbre par les amours d'Héro et de Léandre, et par le pont de bateaux qu'y jeta Xerxès.

ABYDOS ou ABYDUS. (*Antiquités.*) Ville de la Troade, sur l'Hellespont, patrie de Léandre. L'ancre et le poisson sont le symbole ordinaire de ses médailles. On y voit aussi un masque et un aigle posé. L'ancre et le poisson convenaient bien à une ville maritime placée dans un fond, d'après son nom, qui vient du grec α privatif et βυθὸς fond, gouffre profond, et est une variante de ἄβυσσος, sans fond, abîme (1). On en attribuait la fondation aux Milésiens, sous Gygès, roi de Lydie et de toute la Troade. Elle a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguste, de Marc-Aurèle, de Vérus, de Commode, de Sévère, de Caracalla, de Mammée. Sur l'autre rive de l'Hellespont, en Europe, et à l'opposite, était la ville de Sestos, patrie de Héro, amante de Léandre. Il y avait une ville en Égypte nommée aussi *Abydos* : elle est célèbre par l'oracle du dieu Béza, par le temple et le tombeau d'Osiris, et par le palais superbe du roi Memnon, qui en avait fait sa résidence; c'était la plus grande après Thèbes. E. J.

ABYSSINIE. (*Géographie.*) Grand pays de l'Afrique orientale au sud de la Nubie. Les limites qui le séparent de cette contrée de celle des Gallas au sud et au sud-ouest, et du royaume d'Adel au sud-est, varient suivant le sort incertain des armes. Si l'on y comprend les côtes de la mer Rouge à l'est de l'Abyssinie, qui autrefois dépendaient immédiatement de ce royaume, et les provinces occupées par les Gallas, il peut avoir 200 lieues de longueur du 15e au 7e degré de latitude nord, sur 230 lieues de largeur du 32e degré de longitude est de Paris. L'Abyssinie forme un plateau doucement incliné au nord-ouest, avec deux grands escarpements, l'un à l'est vers la mer Rouge, l'autre au sud vers l'intérieur de l'Afrique. Les plus hautes cimes sont le Lamalmon, l'Hmba-Gédéon, le Samen, le Naméra ; ce n'est que sur ces deux dernières que l'on voit la neige rester un certain temps.

Un grand nombre de rivières considérables arrosent ce pays ; la plus célèbre est le Bahr-el-Azreck ou Nil d'Abyssinie, l'Astapus des anciens, qui traverse le lac Dembea. Ce sont les sources de cette rivière que Bruce a prises pour celles du Nil d'Égypte : elles avaient été découvertes avant lui, en 1618, par le P. Paez, missionnaire portugais.

L'élévation du sol, l'abondance des pluies pendant certaines saisons, les nombreux courants d'eau, rendent le climat des parties hautes de l'Abyssinie plus tempéré que sa position géographique ne le ferait croire ; mais, dans les plaines et les vallées basses, les chaleurs sont étouffantes à l'intérieur du pays. La saison des pluies, qui commence en juin, dure jusqu'en septembre ; elles sont fréquemment accompagnées d'orages affreux, et si abondantes qu'elles font suspendre tous les travaux et même cesser les opérations militaires. Les mois les plus sereins sont ceux de décembre et de janvier. Sur les bords de la mer Rouge, à l'est des montagnes, la saison des pluies commence lorsqu'elle a pris fin dans l'intérieur.

Les voyageurs qui ont visité cette contrée montagneuse ne parlent pas des mines qu'elle doit renfermer ; quelques relations disent néanmoins qu'il s'y en trouve de fer, de cuivre et de plomb ; probablement leur exploitation est très-imparfaite. On retire de l'or extrêmement pur du lavage des sables et graviers de quelques fosses peu profondes. On trouve l'or le plus fin au pied de quelques montagnes des provinces occidentales. Dans les plaines situées au bas de la chaîne, on rencontre du sel gemme en cristaux d'une dimension considérable.

De vastes forêts couvrent plusieurs cantons de l'Abyssinie ; on y remarque le cusso, le vouginos, l'érythrine à fruit de corail, le tamarinier, diverses especes d'a-

---

(1) C'est sans doute parce qu'elle était dans un fond, et comme dans un cloaque, que ses habitants avaient la réputation d'être mous et efféminés, et qu'on disait proverbialement : *N'abordez pas sans précaution à Abydos*.

cacias épineux, le dattier et d'autres arbres curieux. Le cafier croit spontanément sur quelques montagnes : les plus arides nourrissent des euphorbes ligneuses.

L'on cultive le sorgho ou millet, le froment, l'orge et le tef, graminée du genre des poa, dont la graine est extrêmement mince et sert à faire des gateaux. Deux récoltes ont lieu tous les ans, l'une pendant la saison des pluies, en juillet, août ou septembre ; l'autre au printemps : dans quelques endroits la terre donne jusqu'à trois récoltes. L'ensété, espèce de bananier, et la vigne obtiennent aussi les soins des Abyssins, mais ils font peu de vin ; ils aiment mieux une espèce d'hydromel. Les jardins offrent plusieurs espèces d'arbres fruitiers et de légumes ; les champs produisent des plantes oléagineuses inconnues en Europe. On trouve en Abyssinie le cypérus à papier, l'arbre qui donne le baume de Judée, et celui de la myrrhe ; enfin les campagnes sont embaumées de l'odeur suave qu'exhalent les roses, les jasmins, les lis, et les œillets.

Beaucoup de bêtes féroces, entre autres les lions, les léopards, les panthères, les lynx bottés, les hyènes, infestent l'Abyssinie. La girafe, diverses espèces de gazelles, des singes, des sangliers, des buffles, l'éléphant, le rhinocéros à deux cornes, et l'hippopotame, se trouvent aussi dans ce pays. Quelques voyageurs ont dit que le zèbre y errait au moins dans les provinces méridionales; ils font aussi mention de l'achkoko, petit animal de la famille des pachydermes. Les bœufs sont très-gros ; l'ane et le mulet remplacent le cheval dans cette région montagneuse ; les lacs et les rivières sont remplis de crocodiles. Les oiseaux aquatiques y sont rares ; plusieurs oiseaux singuliers font l'ornement des campagnes et des forêts; on y voit plusieurs espèces d'aigles et l'autruche. On ne connait pas bien les sortes de poissons de cette contrée. Les abeilles y donnent un miel excellent. Quelques-unes construisent leurs ruches sous terre. Les sauterelles causent quelquefois des dégâts effroyables; mais l'insecte le plus funeste est le zemb ou tsaltsalya, espèce de mouche dont la vue et même le seul bourdonnement répandent plus de terreur et de désordre parmi les animaux que tous les monstres de ces contrées ne pourraient en causer, quand ils seraient le double plus nombreux qu'ils ne sont.

Le nom d'Abyssin vient d'Abbas-chi, terme par lequel les Arabes désignent ce peuple, pour indiquer qu'il est d'une origine mélangée ; les Abyssins ne s'en servent pas volontiers, ils sont d'une taille élancée et bien prise; ils ont les cheveux longs et les traits du visage assez semblables à ceux des Européens ; leur teint est bronzé ou d'un brun foncé ; quelques-uns l'ont d'un brun olivâtre, d'autres de la couleur de l'encre pâle. On aperçoit dans leur physionomie quelques vestiges de celle des nègres. Les Énaréens, qui habitent dans le sud-ouest, ont le teint le plus clair ; les Chihos, qui vivent sur les cotes de la mer Rouge, sont les plus noirs; les Hazorta, leurs voisins, sont cuivrés.

Au milieu de l'Abyssinie vivent des peuples barbares presque semblables aux nègres; ils demeurent dans les cavernes et dans les bois. Ce sont les Agôs, les Founghis, les Gougas, les Gafates et les Gallas, qui occupent actuellement plusieurs provinces de ce pays. Les Falasjas sont une tribu juive qui formait autrefois un état à peu près indépendant.

Les Abyssins s'appellent eux-mêmes dans leurs livres Itiopiavans ou Éthiopiens; ils se désignent aussi par le nom de leurs provinces, par exemple Amharéens, Tigréens, etc., ou bien se donnent celui de Cachtams, c'est-à-dire chrétiens : c'est un titre dont ils sont très-fiers. Le nom de leur pays est *Manghesta Itiopia* (royaume d'Éthiopie), ou, en ghéez, *Ag-azi Ag-azian* (pays des hommes libres). Les Grecs les ont nommés Axumites, d'après la ville d'Axum, dans la province de Tigré; c'est l'ancienne métropole. On les a même appelés Indiens.

La langue ghéez, qui se parle dans le Tigré, et dans laquelle les livres abyssins sont écrits, est regardée comme un idiome dérivé de l'arabe. Son alphabet a de la ressemblance avec celui des Coptes; il n'est plus en usage que comme langue classique. Le ghéez est difficile à prononcer, mais moins encore que la langue amharique, usitée à la cour depuis le quatorzième siècle, et parlée dans la plupart des provinces. Ces deux langues ont surtout sept consonnes dont un organe européen ne saurait rendre la rudesse. L'amharique offre aussi beaucoup de racines arabiques ; mais on reconnait dans sa syntaxe des traces d'une origine particulière ; il n'a pas cette variété de for-

mes grammaticales qui est un des caractères des langues asiatiques. Enfin les Gallas et d'autres peuples ont des dialectes et même des idiomes particuliers.

Ces faits semblent indiquer que l'Abyssinie, peuplée d'abord d'habitants indigènes, en reçut ensuite qui lui vinrent de l'Arabie. La chronique des rois d'Axum commence, comme celle de la plupart des peuples, par des fables. A une époque difficile à déterminer, une tribu d'Arabes Couchites, dont il est question dans les livres des Hebreux, s'établit dans les parties septentrionales et maritimes de l'Abyssinie. Les rois de ce pays font remonter leur origine à Menilehek, fils de Salomon et de la reine de Saba : il portait aussi le nom de David. Ses descendants régnèrent sans interruption jusqu'en 960 de Jésus-Christ. Cette période fut la plus brillante de l'Abyssinie ; ses rois avaient porté leurs conquêtes jusque dans une partie de l'Arabie. Axum leur capitale était une ville magnifique et faisait un commerce très-étendu. Ils reçurent des ambassadeurs des empereurs de Constantinople ; leur puissance dans la mer Rouge les faisait respecter de tous les peuples voisins ; ils sont nommés plusieurs fois par les écrivains grecs et arabes, dont les récits sont en général très-conformes, quoique la différence d'orthographe des noms et divers passages obscurs aient jusqu'à présent causé de grandes difficultés lorsqu'on a voulu les concilier.

Cette splendeur s'éclipsa. En 925, Gudit, femme juive, fille des souverains de cette nation, qui occupaient un canton de l'Abyssinie, réussit, par ses intrigues, à se faire un parti puissant dans la province dont son mari était gouverneur. Profitant de la mort du roi décédé après un règne très-court, et de la désolation qu'une maladie contagieuse avait répandue dans l'empire, elle surprit la montagne de Damot, fit massacrer tous les princes de la famille royale qui, d'après l'usage, y étaient détenus, détruisit Axum, et transféra le siége du gouvernement dans le Carta. En langue amharique Gudit est nommée *Assaut* (le feu). Une nouvelle dynastie monta sur le trône, elle professait le judaisme ; au bout de cinq générations elle s'éteignit, celle qui lui succéda embrassa le christianisme. Cette dynastie zagaique rendit volontairement la couronne, en 1268, à un prince de l'ancienne race salomonique, qui s'était conservée dans la province de Choa. Celle-ci y fixa sa résidence qu'elle transféra ensuite à Gondar. Elle règne encore aujourd'hui, mais elle ne possède plus la totalité de l'Abyssinie.

Des guerres civiles désolèrent ce pays. Vers la fin du dix-huitième siècle, elles le bouleversèrent entièrement ; les Gallas en envahirent une partie. L'Abyssinie est aujourd'hui divisée en trois états indépendants les uns des autres : le Tigré au nord-est, l'Amhara à l'ouest, les provinces de Choa et d'Effat au sud. Le rejeton de la race de Salomon végète obscurément à Gondar, dans une province de l'Amhara; un ras ou vice-roi a la réalité du pouvoir ; un autre ras commande sans contrôle dans le Tigré : il a dans sa dépendance l'ancienne métropole d'Axum, et règne de fait. Sa résidence est à Antalo, dans la vallée de Chelicut. Les Gallas occupent en maîtres les deux provinces du sud, et, par leurs incursions, tiennent l'Amhara dans des alarmes continuelles. Leur capitale est Ankober. Cet état de choses représente assez bien celui de l'Europe féodale vers le treizième siècle.

A l'est du Tigré, différents territoires sont gouvernés par des chefs qui tous ne reconnaissent pas également l'autorité du ras. Enfin la cote d'Abesch, ou la lisière comprise entre les montagnes et la mer Rouge, et dont la partie méridionale a été nommée Dankali, est peuplée par les Hazorta, les Bejah, les Chiho, les Danakil, les Goba et d'autres hordes barbares, qui n'obéissent qu'à leur chef indigène. Les ports de Massouah et de Souakem sont entre les mains des mahométans, commandés aujourd'hui par des lieutenants du pacha d'Égypte. Leurs extorsions font le plus grand tort aux relations commerciales de l'Abyssinie de ce côté.

Une partie de cette côte aride et sablonneuse est inhabitable à cause du manque d'eau et de l'excès de la chaleur ; dans la saison des pluies, les lagunes fréquentes le long du rivage se remplissent de même que les puits creusés par les habitants. Des dattiers et d'autres arbres couvrent les îles et les plages. Le fond de la mer, peu profonde, abonde en corail. Un peu de pain, du poisson, du lait de chèvre ou de chameau, rarement la chair de ces animaux, font la nourriture des habitants. Les creux des rochers furent dans les temps anciens et sont encore leurs demeures : c'est de là

qu'est venu le nom de Troglodytes, par lequel on les désignait. La misère de ces hommes est si grande qu'ils ne peuvent offrir que de l'eau aux étrangers qui abordent chez eux : sous leur climat brûlant c'est un présent inestimable. Des voyageurs rapportent que les femmes Danakil ont la physionomie fort agréable.

L'empereur d'Abyissinie prend le titre de *Neguça Nagast'z Aitiopia*, roi des rois d'Éthiopie ; ce qui l'a fait désigner par quelques voyageurs sous le nom de *Grand-Négus*. Certains écrivains l'ont aussi nommé *Prêtre-Jean*, par suite de l'ancienne confusion de l'Inde avec l'Éthiopie. On savait que le monarque de l'Abyssinie était chrétien, et on ne crut pouvoir lui attribuer une dénomination plus convenable que celle qui impliquait des fonctions sacerdotales. Ce nom, qui prit naissance au milieu des ténèbres du moyen âge, est une corruption de *Presta-Kan*, prêtre-roi. Il appartenait à un prince mogol, de la secte des nestoriens ; les relations italiennes le travestirent en *Prêtre-Gianni*. Le premier voyageur qui parla de ce prêtre Jean, le plaça dans l'Inde habitée par des nègres. Or, lorsque les Portugais, dans le cours de leurs découvertes, furent arrivés au Congo, ils apprirent des habitants que, très-loin derrière eux, vivait dans l'intérieur de l'Afrique un prince chrétien ; il n'en fallut pas davantage pour transformer le Grand-Négus en Prêtre-Jean.

Quoique doués de bonnes qualités, car ils sont affables, prévenants et hospitaliers, et de dispositions heureuses qui se manifestent chez ceux auxquels l'éducation permet de les développer, les Abyssins, entourés de peuples à demi sauvages et dégradés par le gouvernement despotique, languissent dans un état voisin de la barbarie. Leur bravoure n'étant pas dirigée par la tactique ne leur sert qu'à se faire massacrer en plus grand nombre s'ils succombent dans le combat. Vainqueurs, ils se livrent à une extrême férocité, et dans leurs triomphes, peu fréquents, ils portent en trophée les parties sexuelles de leurs ennemis restés sur le champ de bataille. Bruce, voyageur anglais qui raconte cette coutume atroce, est d'accord sur ce point avec Ludolf. C'est aussi lui qui dit que, dans leurs festins d'apparat, les Abyssins découpent, pour les manger sur-le-champ, des tranches de chair d'un bœuf vivant, dont le sang ruisselle dans le vestibule, et dont les mugissements se mêlent aux cris de joie des convives ; il ajoute que l'hydromel renforcé d'opium anime la brutale gaîté de ces odieux banquets. Un autre Anglais, M. Salt, qui a visité l'Abyssinie depuis Bruce, affirme que sur ce point, comme sur quelques autres, son compatriote a exagéré les faits. Il convient que les Abyssins mangent de la viande crue qu'ils assaisonnent d'une sauce de sang frais ; il convient que cette chair crue est servie pendant que les fibres sont encore palpitantes, mais il assure que l'on commence par séparer la tête du corps de l'animal. Il dit aussi que Bruce s'est trompé en racontant que les grands seigneurs abyssins, par l'effet d'une indolence dédaigneuse, se font mettre par leurs serviteurs les aliments dans la bouche. Du reste, les Abyssins se feraient scrupule de manger avec d'autres qu'avec des chrétiens.

Les maisons des Abyssins sont des cabanes rondes, couvertes d'un toit conique. Ils ont pour vêtement une robe de coton et une espèce de manteau. Les enfants vont nus jusqu'à l'âge de puberté. Quelques tapis de Perse, de la poterie de terre noire, forment leurs principaux objets de luxe. Les arts et les métiers sont en grande partie abandonnés aux étrangers, et surtout aux Juifs ; ces derniers sont les seuls forgerons, maçons et couvreurs qu'il y ait dans le pays.

Les rois et les ras ont auprès d'eux des bouffons qui plaisantent tout le monde, comme le faisaient les fous que les princes de l'Europe entretenaient autrefois à leur cour, et qui, de même, disent parfois des vérités.

Chez un peuple vif et gai comme le sont les Abyssins, les mariages, les naissances, en un mot tous les événements importants sont célébrés par des fêtes et des réjouissances. C'est, dit M. Salt, une chose remarquable que la joie et la bonne intelligence qui règnent dans ces réunions ne soient pas troublées par les scènes d'ivresse qu'elles ne manquent jamais de produire. Il est très-rare qu'en pareille occasion il s'élève une querelle entre les personnes d'un rang élevé.

Le principal amusement des classes inférieures, dans les fêtes qui suivent la fin du carême, est le jeu du kersa, qui ressemble beaucoup au mail. De grandes troupes se réunissent ; quelquefois des villages entiers se défient réciproquement. Dans ce dernier cas, la partie est vivement disputée, et

lorsque les joueurs sont à peu près d'égale force, il faut souvent une journée entière pour la décider. Les vainqueurs retournent chez eux en dansant et en poussant de grands cris, et sont reçus au milieu des acclamations des femmes de leur parti. Souvent on s'échauffe tellement de part et d'autre que les antagonistes s'accablent mutuellement d'injures et s'adressent des menaces terribles; enfin, comme cela n'arrive que trop souvent dans des pays bien plus policés, on en vient aux coups, mais alors même on ne se sert que des crosses avec lesquelles on a joué : toutefois plus d'un combattant est laissé mort sur la place.

Il n'est pas étonnant que les Abyssins, joignant à une imagination vive une grande ignorance, soient en proie aux idées les plus extravagantes et les plus absurdes. Ils croient que la plupart de leurs maladies sont causées par la funeste influence de l'esprit malin. Ils supposent à tous les ouvriers en fer la faculté de se transformer en hyènes pendant la nuit et de se repaître alors de chair humaine, et sont persuadés que si ces hommes sont blessés durant leur métamorphose, la plaie se retrouve à la partie correspondante de leur corps lorsqu'ils ont repris leur forme naturelle. Du reste cette opinion existait chez les Grecs et les Romains.

Plusieurs usages des Abyssins rappellent ceux du peuple hébreu avant le règne de Solomon. M. Salt dit qu'il fut si frappé de cette ressemblance que parfois il avait peine à ne pas s'imaginer qu'il se trouvait au milieu des Israélites, et que, reporté à quelques mille ans en arrière, il vivait au temps où les rois étaient pasteurs et où les princes de la terre, armés de lances et de frondes, allaient sur des ânes ou des mulets combattre les Philistins. Les Abyssins nourrissent contre les Gallas les sentiments de haine invétérée dont les Israélites étaient animés contre leurs ennemis.

Presque tout le commerce de l'Abyssinie a lieu par Adoueh, ville du Tigré; on y apporte de Massouah du plomb, de l'étain, du cuivre, des feuilles d'or, de petits tapis de Perse de couleur éclatante, mais à bas prix; de la soie écrue, du coton, du velours, du drap de France, des maroquins d'Égypte, de la verrerie et de la verroterie de Venise; la plupart des ces marchandises qui viennent d'Europe sont expédiées d'Égypte par mer à Djeddah, sur la côte d'Arabie, d'où elles vont à travers le golfe à Massouah. L'Abyssinie commerce aussi par des caravanes avec l'Égypte; mais les marchands sont exposés à mille périls dans le long trajet par terre qui sépare les deux pays, et surtout en traversant la Nubie. L'Abyssinie fournit aux pays étrangers de l'ivoire, de l'or, enfin des esclaves, cette marchandise si commune en Afrique.

Le commerce intérieur ne peut que souffrir beaucoup des troubles continuels du royaume. Cependant Adoueh a des fabriques de toiles de coton fines et grossières. La matière première est fournie par les territoires que baigne le Tacazze; ce coton passe pour meilleur que celui que l'on tire de Massouah. Gondar a aussi des manufactures de toiles, de qualité inférieure à celles d'Adoueh. Les provinces situées au sud de cette dernière ville abondent principalement en bétail et en grains. On fabrique dans la province de Samen de petits tapis que M. Salt a trouvés bien supérieurs à ce qu'il s'attendait à voir sortir des ateliers de l'Abyssinie. Les habitants d'Axum et des environs sont renommés pour la préparation du parchemin. On façonne le cuivre et le fer dans toute l'étendue du royaume, mais les chainettes de ce dernier métal les mieux finies viennent des provinces du sud; on dit qu'elles sont l'ouvrage des Gallas.

Les Abyssins aiment beaucoup les peintures. Les murs de leurs églises en sont couverts : il n'est pas de chef qui ne soit charmé d'avoir un tableau peint sur une des parois de la salle principale. Les peintres abyssins exagèrent toujours d'une manière étrange les dimensions de l'œil, et représentent constamment le visage de face, excepté lorsque le personnage est un Juif; alors ils le montrent de profil.

Il est difficile d'avoir des données précises sur la population d'un pays gouverné d'une manière si peu régulière. On a évalué le nombre des habitants à 3,500,000. Ce nombre n'offre rien d'improbable. Il est même très-faible relativement à la surface du pays. Les revenus des souverains proviennent de la dîme en nature de toutes les productions des domaines, des péages, du tribut payé par les gouverneurs.

Peu de voyageurs européens ont pénétré en Abyssinie. Pierre Covilham, Portugais, y fut envoyé par son gouvernement à la fin du quinzième siècle. On pense qu'il y fut retenu par force; il y finit ses jours. Les Portugais y envoyèrent ensuite une ambas-

sade pompeuse qui fut suivie de tentatives pour y établir la religion catholique ; il en résulta des guerres qui ne finirent que vers le milieu du dix-septième siècle. Elles engendrèrent une haine profonde contre les chrétiens de l'Europe. Poncet, médecin français, alla en Abyssinie en 1700, pour guérir le roi d'une maladie devant laquelle l'art des docteurs du pays avait échoué ; il réussit, et put quitter le royaume. Des missionnaires, guidés par leur zèle, essayèrent ensuite d'y pénétrer : ils périrent. Enfin, en 1769, James Bruce, Écossais, excité par le désir de voir un pays si curieux, y arriva, y fit un long séjour, et en parcourut quelques provinces. Depuis son retour en Europe jusqu'en 1805, aucun voyageur n'avait obtenu la permission d'entrer en Abyssinie. A cette époque, M. Salt y parvint, et laissa en partant quelques-uns de ses compatriotes, pour essayer d'établir des relations commerciales entre cette contrée et sa patrie : il y est retourné en 1809, et en est reparti sans avoir pu effectuer son projet.

Legatio magni Indorum presbyteri Joannis ad Emmanuelem regem Lusitaniæ, etc., 1513 ; par Dam. A. Goez. Anvers, 1552, 1 vol. in-8°.

Alvarez (Franc.) verdadeira informaçion das terras do Preste Joam das Indias, Lisboa, 1540, in-fol.

Relation do ambaixada gõ Joad Bermudez trouxa do imperador da Ethiopia. Lisboa, 1563, in-4°.

De Abyssinorum rebus libri tres, P. N. Godigno, Lugduni, 1615, in-12.

Historia geral de Ethiopia a alta, etc., por Monoel d'Almeyda, abbreviada por Tellez. Coimbra, 1660, in-fol.

Historia geral de Ethiopia, por J. F. dos Santos. Evora, 1609, in-fol.

Relation historique de l'Abyssinie, trad. du portugais de Lobo, par Legrand. Paris, 1728, in-4°.

Relation du révérend patriarche d'Éthiopie, par Mendez, trad. du portugais. Lille, 1633.

Litteræ annuæ patrum Soc. Jesu. Gandavi, 1626.

Nuove e curiose lettere dell' Ethiopia. Florence, 1622.

Ludolf. *Historia æthiopica*. Francfort, 1681, in-fol.

— *Commentarius ad historiam*. Francfort, 1691, in-fol.

Poncet. *Voyage en Éthiopie* (se trouve dans les *Lettres édifiantes*, tome III, édition de 1781.

Bruce. *Voyages en Nubie et en Abyssinie*, 5 vol. in-4°.
Salt. 1er *Voyage*, dans ceux du lord Valentia.
— 2e *Voyage*. Londres, 1803, in-4°.
} Sont traduits en français.

E...s.

ABYSSINS. (*Religion.*) Les Abyssins, avant leur conversion, adoraient les dieux des sabéens, avec lesquels on croit qu'ils ont une origine commune. Ils ont été appelés au christianisme par Frumentius, que saint Athanase leur donna pour premier évêque. Leur croyance, dégénérée de la pureté primitive, se rapproche de celle des protestants ; ils admettent, comme profession de foi, le symbole de Nicée, et non celui des apôtres : ils rejettent la tradition, ne reçoivent comme parole de Dieu que les saintes écritures, avouent les canons et les constitutions apostoliques, nient le purgatoire, ne prient pas pour leurs morts, révèrent le pape, sans croire à sa primauté de droit divin, et traitent les orthodoxes d'hérétiques.

A l'exemple de quelques premiers chrétiens, les Abyssins observent le samedi ou sabbat aussi religieusement que le dimanche ; de là leur carême, qui est très-rigoureux, commence dix jours plus tôt que celui de l'église romaine, avec la même durée, parce qu'ils ne jeûnent ni le samedi ni le dimanche, et que le samedi saint n'en fait point partie. Ils croient que nos âmes émanent de celle d'Adam, et ne seront heureuses qu'après la résurrection générale. Ils honorent la sainte Vierge, en ardents adversaires de Nestorius, qui, comme on sait, ne voulait pas qu'on la nommât *la mère de Dieu* ; ils invoquent les anges et les saints ; ils ont en horreur les statues et les bas-reliefs qui les représentent. Aussi ne voit-on que leurs images en peinture et la croix dans leurs temples, où ils n'entrent jamais sans y porter quelque offrande. Ils ont enfin une vénération extraordinaire pour l'archange saint Michel. Leur grande fête est celle de l'Épiphanie, qu'ils célèbrent tous les ans avec beaucoup de pompe, le 11 janvier. Leur ère date de la 19e année de Dioclétien, et de la 302e de l'ère vulgaire.

Les moines abyssins n'ont pas la faculté de mendier : leurs prêtres sont mariés ; ils célèbrent le mystère de l'Eucharistie sur une table et non devant un autel. Ils ne conservent pas le pain sacré, et ne l'exposent jamais à l'adoration. Ils administrent la communion sous les deux espèces et la donnent aux enfants. En prononçant l'absolution des fautes, ils frappent le pénitent sur l'épaule avec un rameau d'olivier.

Le patriarche ou prélat suprême a le nom d'*Abuna, notre père*. Ce n'est point lui, mais l'empereur ou *Grand-Négus*, qui a la nomination des évêchés et de tous les béné-

fices. A sa mort, le prince s'empare des biens et des revenus du patriarcat. Ce patriarche dépendait autrefois de celui d'Alexandrie; il n'en relève à présent que sous quelques rapports de déférence et d'égards religieux : ainsi le patriarche d'Alexandrie est nommé avant lui dans quelques prières. Tous les sept ans il fait et bénit le chrisme et l'envoie en Abyssinie. Comme lui, le patriarche et l'église des Abyssins sont *jacobites eutychiens*, et honorent les trois saints de cette secte : Dioscore, patriarche d'Alexandrie, successeur de saint Cyrille; Sévère; et Jacob ou Jacques, Syrien d'origine, qui contribua beaucoup dans l'Orient à la propagation de la doctrine d'Eutychès. Les *jacobites* appellent *melchites* ou royalistes les catholiques romains, parce qu'ils prétendent que le concile de Chalcédoine ne condamna Eutychès que par l'influence du pouvoir impérial. Le mot *melchi* en syriaque et en hébreu signifie *roi*.

Les Abyssins n'observent plus autant qu'autrefois la cérémonie de la circoncision, quoiqu'il ne paraisse pas qu'elle ait jamais eu parmi eux un caractère religieux. Grotius prétend qu'ils avaient pris cet usage des enfants de Céthura, l'une des femmes d'Abraham, qui s'étaient établis en Éthiopie. Hérodote raconte que la circoncision existait chez les Éthiopiens de temps immémorial. Aussi le jésuite espagnol Suarès admet-il les Abyssins à la communion catholique, quoiqu'ils s'obstinent à retenir la circoncision, parce qu'il n'est pas constant qu'ils la regardent comme un article de foi.

Les Abyssins étaient dans une situation prospère et tranquille, quand tout à coup des troubles relig'eux et pol.tiques survinrent pour les diviser. Le parti faible invoqua le secours des Portugais, qui contribuèrent à les pacifier et leur donnérent un des leurs pour patriarche. C'était un médecin appelé Bermude, qui demanda à l'empereur abyssin un serment d'obéissance au pape, et, sans trop de ménagement pour un prince encore schismatique, l'exigea avec une instance et d'un ton qui déplurent. Il fut chassé : un moment soutenu par ses compatriotes, il ralluma les troubles; mais, obligé de fuir de l'Éthiopie, il laissa son siége à Oviédo, qui, rappelé par le pape, lui demanda des troupes au lieu de lui obéir, et lui promit la conquête des états de Mosambique et de Sofala à la religion catholique. Les jésuites, entrés avec lui chez les Abyssins, leur donnèrent la première idée des missions; ils eurent plus de succès. Oviédo mourut sans réaliser ses projets.

Presque en même temps, le sultan Segud envahit l'autorité suprême; ses violences lui avaient aliéné ses nouveaux sujets. Il sentit la nécessité d'un appui; les Portugais le lui offrirent par l'organe d'un missionnaire, à condition qu'il favoriserait la religion catholique, et il accepta. La dispute des *deux natures* de Jésus-Christ amena des excès de part et d'autre; et peut-être Segud sacrifia-t-il avec une aveugle cruauté à l'exaltation des opinions religieuses. La doctrine apostolique dut être adoptée par tous ses sujets, sous peine de la vie. Les troubles furent graves et sanglants. Segud éprouva le besoin d'y mettre un terme : il déféra sans effort à l'avis des grands qui soutenaient que la contestation engagée était plus du ressort des théologiens que d'un peuple qui ne la défendait ou ne la repoussait qu'en couvrant de morts les champs de bataille; et la liberté du culte et des sentiments religieux admise par ce prince arrêta l'effusion du sang. L'Abyssinie célébra par des transports de joie le rétablissement de l'ordre et de la paix qui furent les suites de cette tolérance.

La mort de Segud eut lieu peu de temps après, et fit passer la puissance entre les mains de Basilide, qui, épouvanté des souvenirs du passé, exila le patriarche catholique Mendès, refusa de céder aux prières qu'il lui adressa pour entrer dans son siége, bien qu'il promît de n'élever jamais qu'avec les savants de la nation la discussion du dogme qui avait été la source de tant de maux, et finit par l'exclure tout-à-fait de ses états quand il fut instruit que ce prélat cherchait à lui susciter une guerre avec le vice-roi des Indes. Cette précaution dissipa toutes les inquiétudes du prince, et ne permit plus de retour aux dissensions des sujets. B...T.

Abyssins. (*Histoire naturelle.*) Espèce du genre *homme*. (*Voyez* ce mot.)

ACACIA. (*Histoire naturelle.*) Comme les noms vulgaires ne désignent pas toujours les objets qui portent scientifiquement les mêmes noms, l'arbre ordinairement appelé acacia n'est pas celui que les botanistes appellent ainsi. L'acacia des botanistes est un genre formé aux dépens de celui des mimeuses de Linnée; la multitude des espèces assez disparates que celui-ci renfermait a suffisamment motivé la division qu'on en a

faite. Il sera question plus tard de ces mimeuses (*voyez* ce mot), qui méritent qu'on les distingue dans les forêts des pays chauds, par l'utilité qu'on retire de plusieurs d'entre elles.

L'acacia des gens du monde est fort différent; il appartient au genre robinier (*robinia*). Quoique ce nom de robinier ne soit pas aussi distingué que celui d'acacia, il doit être préféré, puisqu'il est celui de Jean Robin, professeur de botanique à Paris, au commencement du dix-septième siècle, et auquel on doit l'introduction en Europe d'un arbre qui fait l'ornement de nos promenades et de nos massifs de verdure, d'un arbre dont les fleurs répandent un parfum si doux, dont les feuilles sont une excellente nourriture pour les animaux domestiques, dont le bois n'est pas sans utilité, et qui réussit dans les mauvais terrains qui semblent repousser toute autre végétation.

Le premier pied d'acacia ou plutôt de robinier qui parvint en Europe fut planté à Bruxelles dans le jardin de l'archiduc, qui fait maintenant partie de l'établissement scientifique créé par le laborieux Dekin, et maintenant si bien dirigé par le savant Drapier. Cet arbre y existe encore; la foudre l'a cependant plusieurs fois frappé. Il est énorme, au moins par rapport à tous les rejetons qui sont sortis de lui, et qui se sont répandus si promptement dans toute l'Europe. Cet Adam des robiniers est originaire de l'Amérique septentrionale, ainsi que les robiniers roses et visqueux, connus également sous le nom impropre d'acacia.

L'arbre désigné dans certains mystères sous le nom d'acacia ne peut donc être le robinier, car ces mystères antérieurs à la découverte du nouveau monde n'en ont rien emprunté. Leur symbole vient des acacias qu'on trouve dans le Levant. C'est probablement le gommier, sorte de mimeuse, qui est le véritable acacia de la franche-maçonnerie. (*Voyez* Mimeuse.) B. de St. V.

* ACACIUS, surnommé le Borgne, évêque, disciple et successeur d'Eusèbe de Césarée, en 338, fut déposé au concile de Sardique. Il eut grande part au bannissement du pape Libère, et fit déposer saint Cyrille. Il mourut en 365.

* ACACIUS, évêque d'Amide sur le Tigre, en 420, vendit les vases sacrés pour racheter 7,000 esclaves perses, qu'il renvoya dans leur pays. Le roi de Perse, touché de cette générosité, fit la paix avec Théodose-le-Jeune.

* ACACIUS, évêque de Berée en Palestine, ami de saint Épiphane et de Flavien, persécuta saint Jean Chrysostôme. Il assista au concile de Constantinople en 381, et mourut en 432.

* ACACIUS, patriarche de Constantinople en 471, porta l'empereur Zénon à rendre un édit favorable aux eutychéens. Ayant été condamné par le pape Félix comme hérétique, il persécuta les catholiques et refusa de reconnaître le pape. Mort en 488.

* ACADÉMICIENS, secte de philosophes qui se réunissaient à Athènes dans les jardins d'Académus. Ce nom désigna d'abord les disciples purs de Platon; puis il fut donné à certains philosophes qui s'éloignèrent plus ou moins de la doctrine du fondateur; ce qui donna lieu à distinguer plusieurs académies: la première (*vetus*), fondée par Platon, dirigée ensuite par Speusippe, Xénocrate et Polémon, professait les dogmes de Platon; la seconde (*media*), fondée par Arcésilas, prétendait que l'on ne peut rien savoir; la troisième (*nova*), fondée par Carnéade, enseignait qu'on ne peut atteindre en tout que le probable. Quelques-uns reconnaissent une 4e et une 5e académies, dont les chefs sont Philon et Antiochus, qui s'éloignèrent du scepticisme de leurs prédécesseurs, pour se rapprocher de la véritable doctrine de Platon et la concilier avec celle de Zénon.

ACADÉMIE, ἀκαδημία. (*Antiquités.*) C'était un gymnase avec un jardin ou verger, situé dans le Céramique, un des faubourgs d'Athènes, à six stades et au nord-ouest de la ville. Ce lieu est devenu célèbre par les assemblées que Platon, qui y était né, et ses sectateurs y tenaient pour converser sur des matières philosophiques. Il était rempli d'eaux stagnantes et malsain. Cimon le dessécha, y planta des allées d'arbres et des bosquets, et il devint la promenade des Atheniens les plus distingués, et surtout des philosophes platoniciens, nommés de là *académiques*, comme le *lycée*, autre gymnase situé au sud-est d'Athènes, était la promenade des philosophes de la secte d'Aristote, appelés péripatéticiens (du grec περιπατέω, *obambulo*, je me promène à l'entour). On appelait l'académie, la promenade d'en bas, ou le gymnase inférieur; le

lycée, la promenade d'en haut, ou le gymnase supérieur. L'académie, faisant partie du Céramique, dont le nom vient de κέραμος, terre de potier, vase de terre, et qui était rempli en effet d'urnes cinéraires, était aussi consacrée aux sépultures : on enterrait dans son verger, comme dans un élysée, ceux qui avaient rendu des services signalés à la patrie.

Le nom d'*académie* vient d'*Académus*, qui découvrit à Castor et Pollux l'endroit où Hélène leur sœur s'était cachée avec Thésée son ravisseur : ils étaient venus, à main armée, la redemander aux Athéniens. Ceux-ci ayant répondu qu'ils ne savaient où elle était, *Académus*, pour arrêter la guerre qui allait commencer, leur apprit qu'elle était cachée à Aphidna. Ces deux frères allèrent attaquer cette ville, la prirent d'assaut et la rasèrent. Les Lacédémoniens, par reconnaissance de ce service, épargnèrent la maison et les jardins d'Athènes, appelés de son nom *Académie*, toutes les fois qu'ils ravagèrent les faubourgs de cette ville; et comme ils adoraient les Dioscures, ils honorèrent aussi la mémoire d'*Académus*; mais le farouche Sylla détruisit ses bosquets délicieux, et fit construire, avec les arbres, des machines de guerre pour s'emparer d'Athènes.

Quant au nom d'*Académus* même, il vient du grec ἄκος δῆμος, le remède ou le sauveur du peuple : ce nom est en rapport avec la fable, qui lui attribue d'avoir sauvé sa patrie, avec les surnoms d'*Acos* et de Sauveur (Σωτὴρ), donnés à Bacchus. *Académus* était, par conséquent, un surnom de Bacchus, qui était aussi appelé *Sauveur*, et qui était honoré à Athènes d'un culte particulier. Ce passage d'Eupolis, entre bien d'autres, ἐν εὐσκίοις δρόμοισιν Ἀκαδήμου θεοῦ dans les bosquets ombragés du dieu Académus, achève de prouver qu'Académus était en effet un dieu et non pas seulement un héros.

C'est par conséquent à Bacchus *Académus*, ou *le remède du peuple*, c'est-à-dire au *soleil bienfaisant des signes ascendants*, que l'*académie* et ses jardins furent consacrés; comme le *lycée* et son *téménos* ou *lucus* était consacré à Apollon *Lycéen*, dont le nom vient de λύκος loup, c'est-à-dire au soleil ravisseur ou destructeur des signes descendants. Ces deux maisons étaient donc deux thèmes célestes, ou les symboles des deux maisons des deux solstices, l'académie du solstice inférieur, le lycée du solstice supérieur : de là la position opposée de ces deux gymnases, et leurs noms de promenade inférieure et de promenade supérieure.

Cicéron voulut faire revivre le nom de l'*académie*; il le donna à sa maison de campagne près de Pouzzole. C'est là qu'il se plaisait à converser avec ses amis sur divers sujets de philosophie, et qu'il composa ses *Quæstiones academicæ*, ses livres de la *Nature des dieux*, et ses six livres de la *République* qui viennent d'être en grande partie retrouvés si heureusement par M. Angelo Majo, bibliothécaire du Vatican. E. J.

ACADÉMIE. (*Littérature.*) On désigne par ce mot une réunion de personnes qui professent les belles-lettres, les sciences ou les beaux-arts. Ce terme remonte à une haute antiquité. C'est dans les retraites mystérieuses des jardins d'Académus, si favorables par la fraîcheur de leurs ombrages aux méditations de la philosophie, que le divin Platon, surnommé *le Cygne de l'académie*, établit son école, rassembla ses disciples et professa sa morale sublime. La secte de cet illustre philosophe prit de là le nom de secte *académique*. Les sages qui adoptèrent ses doctrines furent appelés *académiciens*. Ce titre ne désigna pendant longtemps que les disciples de Platon, mais il fut donné par la suite à tous ceux qui firent partie des diverses sociétés savantes ou littéraires instituées sous le nom d'académies, pour étendre, à l'exemple de l'école d'Athènes, le domaine des connaissances humaines.

Les anciens, qui exprimaient leurs pensées par des allégories ingénieuses, représentaient l'académie sous les traits d'une femme d'un âge mûr, et d'un caractère grave, la tête ceinte d'une couronne d'or et revêtue d'un voile de couleurs variées. De la main droite elle tenait une lyre, avec cette devise : ***Detrahit atque polit, elle retranche et polit;*** et de la gauche une guirlande entrelacée de laurier, de lierre et de myrte, plantes poétiques qui faisaient allusion à la poésie heroïque, lyrique et pastorale : à la guirlande étaient suspendues deux grenades, symboles d'union. Elle était assise, au milieu d'un pays délicieux, sur un siége orné de branches d'olivier et de cèdre, emblèmes de la paix et de l'immortalité. Des livres étaient entassés à ses pieds, et les instruments de musique dont elle était entourée annonçaient que l'harmonie est nécessaire aux arts.

Plusieurs académies s'établirent dans Athènes et ne purent égaler la gloire de celle de Platon; ces académies n'étaient, à proprement parler, que des écoles où Arcésilas, Carneade, Philon, Antiochus et d'autres philosophes moins connus, expliquaient les différents systèmes qu'ils cherchaient tour à tour à faire prévaloir sur ceux de leurs prédécesseurs, et qui sont tombés depuis dans un profond *oubli*.

Ptolémée Soter, après qu'il se fut assuré par de brillantes victoires la paisible possession de l'Égypte, voulut unir au titre de conquérant le titre plus glorieux de protecteur des lettres. Il fonda, sous le nom de *Muséon*, la célèbre académie d'Alexandrie, dans laquelle il réunit les philosophes et les savants les plus distingués de son temps, et les chargea de travailler à la recherche des vérités philosophiques et au perfectionnement des arts. C'est par leurs soins que se forma la fameuse bibliothèque brûlée depuis par le farouche Omar. Cette académie s'honora par d'utiles travaux, étendit l'empire des sciences, et servit de modèle aux académies modernes, soit dans les formes, soit dans le but admirable de son institution. Elle s'associait tous les poètes, tous les philosophes étrangers; on venait de toutes les parties de la terre puiser ou déposer dans son sein de nouvelles connaissances. On s'y enrichissait mutuellement par l'échange des pensées et des découvertes. Cette illustre académie fut long-temps le centre de l'instruction. On y recueillait tous les trésors littéraires épars dans les contrées qu'envahissait la barbarie : elle hérita, vers le temps de la décadence de la Grèce, de la sagesse du portique, de la gloire du lycée, et brilla sur les bords du Nil, comme un phare étincelant, d'où partaient toutes les lumières qui éclairaient alors le monde, et dont les rayons ont traversé les âges et guidé les académies modernes dans la recherche des clartés et des vérités nouvelles.

Rome n'eut point d'académies. Les sciences ne parurent qu'un objet secondaire et de peu d'importance aux yeux des conquérants de l'univers. Virgile le reconnaissait lui-même, quand il disait dans l'Énéide que les Romains devaient céder aux autres peuples la gloire des arts, et se borner à la gloire des armes. Les poètes et les écrivains latins se formérent à l'école des Grecs. Aucun établissement national ne favorisa leurs progres, ni sous la république qui les dédaignait, ni sous les tyrans qui les redoutaient. Auguste lui-même ne récompensait dans les poètes que ses flatteurs; les réunions des écrivains célèbres chez Mécène pouvaient seules être regardées comme une sorte d'académie, dont le but était moins de propager la gloire des lettres que de goûter, dans les douceurs d'un commerce entièrement épicurien, les jouissances que leur doivent les esprits éclairés et délicats.

Quand le moyen âge commença à repousser les ténèbres dont plusieurs siècles d'ignorance avaient enveloppé l'Europe, la passion de l'instruction devint une mode, et créa une foule de sociétés savantes qui marchèrent simultanément à la recherche des sciences et des arts, oubliés et presque perdus dans les contrées mêmes où ils avaient eu le plus d'éclat. Les Gaules, éclairées par les Romains et par Julien-le-Philosophe, étaient retombées, sous les rois fainéants de la première race et les maires du palais, dans la plus profonde ignorance : les moines y passaient pour savants lorsqu'ils savaient lire. Ils s'opposaient par politique à l'instruction des peuples, ce qui faisait dire à Charlemagne : « Le clergé veut seul être » savant, et rester seul l'interprète des » sciences et des lois. » Cependant ce prince, digne de vivre dans un siècle moins barbare, tenta de ressusciter les lettres, dont il avait quelque connaissance, mais dont il retardait l'essor, sans s'en douter, en préférant trop exclusivement, selon les préjugés de cette époque, la littérature sacrée, qui n'est pas la meilleure, à la littérature profane. Il reprochait à Reibode, archevêque de Trèves, son admiration pour les poésies de Virgile, et lui disait *qu'il aimerait mieux posséder l'esprit des quatre évangélistes que celui des douze livres de l'Énéide.* Aussi eut-il la prétention d'être un habile théologien, et ne s'appliqua-t-il qu'à composer quelques cantiques, ce qui ne l'empêcha pourtant pas de fonder dans son palais même une académie consacrée à l'étude de la grammaire, de l'orthographe, de la rhétorique, de la poésie, de l'histoire, de l'astronomie et des mathématiques. Cette académie offrait plus de ressemblance avec notre institut actuel qu'avec l'université, dont quelques auteurs attribuèrent à tort la fondation à Charlemagne. Ce prince, qui aimait assez l'égalité pour dire aux nobles ambitieux et paresseux : « Je vois que vous » comptez sur le mérite de vos aïeux, mais

» apprenez qu'ils ont reçu leur récompense, » et que l'état ne doit rien qu'à ceux qui se » rendent capables de le servir et de l'ho» norer par leurs talents, » voulut effacer toute distinction de rang entre les académiciens, et exigea que chacun d'eux se choisît un nom purement littéraire, et qui ne rappelât ni sa dignité ni sa naissance. Égilbert, le plus spirituel des grands de sa cour, prit modestement le nom d'Homère; l'archevêque de Mayence s'appela Damœtus; Alcuin, Albinus; Éginard, Calliopus; Adélard, abbé de Corbie, Augustin; Théodulphe se nomma Pindare; et Charlemagne lui-même, sans doute à cause de son goût pour la composition des cantiques, se décerna le nom de David. L'académie de Charlemagne obtint une grande célébrité; quoiqu'elle ait laissé peu de monuments, elle prépara l'essor des sciences, en répandit le goût, et jeta peut-être les premiers fondements de la langue française, idiome encore grossier, composé d'un mélange barbare du langage des Goths, du latin et du vieux gaulois. L'académie de Charles soumit cette langue à des principes, et en fit une langue régulière, qui devint la langue romance. Charles voulut, contre l'usage de son temps, faire rédiger dans cette langue les hymnes, les prières et les lois; mais le clergé s'opposa opiniâtrément à cette innovation, qui lui aurait enlevé une partie de son influence, en lui ôtant l'interprétation des lois civiles et divines, et retarda ainsi les heureux résultats que Charles espérait obtenir de la fondation de son académie, dont les travaux utiles, quoique entravés dès leur naissance par l'intérêt personnel des moines, ne furent pas moins la source des premières clartés qui se répandirent sur la France, et la préparèrent à sortir de la barbarie.

Dans le siècle suivant, Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre, digne émule du premier législateur français, fonda la fameuse *académie* d'Oxford. Vers la même époque, les Maures d'Espagne, célèbres par leur galanterie, leurs mœurs chevaleresques et leur goût pour la poésie, la musique et les lettres, eurent aussi des académies à Grenade et à Cordoue.

En 1325, la France vit naître à Toulouse, sous le nom d'*Académie des Jeux Floraux*, la plus ancienne des académies qui subsistent encore aujourd'hui. Les membres de cette association littéraire prirent le nom de *mainteneurs de la gaie science*. Les prix que l'on décernait dans cette académie, et qui consistaient en fleurs d'or et d'argent, entretenaient l'émulation parmi les troubadours languedociens. Cette société, que Clémence Isaure dota de ses biens et fit son héritière, jouit encore d'une réputation méritée; et presque tous les jeunes poètes, en attendant qu'ils soient dignes de se couronner des véritables lauriers du Parnasse, vont au commencement de leur carrière y disputer la *violette*, le *souci*, l'*amarante*, et l'*églantine*.

La renaissance des lettres au quinzième siècle fit éclore une foule d'*académies*. C'est en Italie qu'elles furent plus nombreuses: chaque ville voulut avoir la sienne. Ces académies prirent les noms les plus bizarres ou qui peignaient le mieux la passion que l'on affectait alors pour les sciences. Rome eut ses *lincei*, Naples ses *ardenti*, Parme ses *insensasi*, et Gênes ses *addormentati*, noms que pourraient prendre beaucoup d'académiciens modernes. La plus célèbre de ces académies fut celle de la *Crusca* de Florence, qui a couvert le ridicule de son nom, qui veut dire *son*, et des attributs qu'elle s'est donnés, par des travaux utiles et la confection de son dictionnaire, *Vocabolario degli academici della Crusca*, qui fait encore loi en matière de goût dans la patrie du Dante, de Bocace et de Pétrarque.

Sous Charles IX, le poète Ronsard réunit à Saint-Victor les écrivains dont on admirait alors le génie. Ils formèrent une académie que Charles IX venait souvent présider; car ce prince eut, comme Denys-le-Tyran et Néron, avec lesquels il eut tant d'autres traits de ressemblance, la manie de faire des vers, et n'en fit comme eux que de mauvais. Cette société, renouvelée soixante ans après par Desmarets et Chapelain, devint, sous la protection du cardinal de Richelieu, l'*Académie française*, et reçut du roi Louis XIII, en 1635, des lettres patentes, que le parlement, qui craignait déjà les progrès des lumières, refusa de vérifier et d'enregistrer pendant deux ans.

Le chancelier Séguier fut, après la mort de Richelieu, le protecteur de cette illustre compagnie, qui réunissait tout ce que la France possédait de génies supérieurs. Elle dut bientôt une nouvelle splendeur à Louis XIV, qui la recréa pour ainsi dire, l'établit au Louvre et la gouverna despotiquement. Ses travaux, qui consistèrent principalement, comme ceux de l'académie

della Crusca, dans la confection d'un dictionnaire français, destiné à fixer le sens et l'application des mots de la langue, la rendirent moins célèbre que les talents et la réputation de ses membres. L'académie devint bientôt la pépinière des flatteurs de Louis XIV. Les grands seigneurs eurent l'ambition d'y pénétrer, et d'y remplacer des hommes de génie, ce qui fit dire à Patru « que lorsqu'il se brisait une corde à la lyre, on en remettait une d'argent qui ne rendait aucun son. » Cependant Louis XIV voulut, à l'exemple de Charlemagne, que l'égalité entre les membres fût la première règle de l'académie; et le cardinal d'Estrées, comme prince de l'église, s'étant fait apporter un fauteuil, le roi en fit donner à tous les académiciens. L'abbé Bignon, pour mettre la compagnie sous la dépendance du ministère et se rendre maître des nominations, offrit de lui accorder des jetons d'or qui auraient pu valoir 1200 francs de rente à chacun des membres; mais les plus pauvres mêmes, que leurs successeurs actuels n'ont guère imités, donnèrent le noble et inutile exemple de préférer leur indépendance à des pensions. Le mérite ne décida pas toujours du choix des candidats; Molière ne fut point admis parce qu'il était comédien; Pascal, les deux Rousseau, Diderot et plusieurs autres, furent constamment repoussés; Corneille même ne fut reçu que lorsqu'il se présenta pour la troisième fois. L'académie a cependant contribué puissamment à la prospérité des lettres; les prix qu'elle a décernés ont enflammé les jeunes littérateurs, et l'espoir de parvenir dans son sein a sans cesse entretenu l'émulation parmi les écrivains. En 1792 l'académie fut dissoute, et rétablie en 1803, sous la dénomination de *Classe de la langue et de la littérature française, faisant partie de l'Institut*; depuis 1815 elle a repris son ancien nom. Plusieurs membres furent alors *éliminés* ou *nommés* par *ordonnance*. Sans discuter l'équité de cette mesure, nous nous bornerons à faire observer que Louis XIV même laissa à la mort le droit des éliminations, et à l'académie l'apparence de la liberté dans ses choix. Depuis cette époque, les nominations, faites quelquefois sous l'influence de l'esprit de parti, n'ont pas toujours eu l'approbation générale. Le *fauteuil* est regardé comme le *bâton de maréchal* des littérateurs. On a vu souvent donner le bâton à des généraux qui avaient mal fait, mais rarement à des généraux qui n'avaient rien fait. Si l'académie ne revient à cet égard aux principes d'équité de Patru, si elle ne remonte sa lyre qu'avec des cordes d'argent, elle finira par perdre sa considération, sa gloire; et sa devise, *à l'immortalité*, ne sera plus qu'un vain mot.

Les académies des *sciences*, des *inscriptions et belles-lettres*, de *peinture* et de *sculpture*, et celle d'*architecture*, dont les noms désignent assez la destination, se sont réunies à l'académie principale, sous le titre de *classes*, et n'en forme plus qu'une seule appelée l'*Institut*, foyer de sciences et de lumière, destiné à renouveler la gloire de la fameuse académie d'Alexandrie, et à la surpasser par ses bienfaits.

Parmi les académies étrangères qui rivalisent avec la nôtre ou marchent du moins sur ses traces, on cite surtout la société royale de Londres, et les académies de Berlin, de Madrid et de Pétersbourg.

On appelait jadis *académie* l'école où l'on apprenait à monter à cheval et d'autres exercices militaires. Ce nom, qui désignait du temps de Platon l'école de la sagesse et de la morale, a été donné aux lieux infâmes où l'on joue sur une carte ou sur un dé sa fortune et son honneur.

Académie, en terme de peinture, est une figure entière dessinée d'après un modèle.

L'Opéra a reçu le titre d'académie royale de musique. Autrefois, quand Louis XIV figurait dans les divertissements de sa cour et montait sur le théâtre, les gentilshommes et les demoiselles nobles avaient le privilége de pouvoir chanter l'opéra sans déroger. Ce privilége s'explique aisément. É. D.

ACADÉMIE DES SCIENCES. — ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. *Voyez* INSTITUT.

ACADÉMIE DE PEINTURE, DE SCULPTURE, etc.

On appelle ainsi une compagnie d'artistes qui se rassemblent, avec l'autorisation et sous la protection du gouvernement, pour s'occuper de tous les objets qui concernent la peinture, la sculpture, etc., et pour en donner des leçons publiques.

L'Italie, que l'on regarde à juste titre comme le berceau de la civilisation moderne, vit naître dans son sein les premiers établissements de ce genre : Rome, Florence eurent des académies qui servirent de modèles à toutes celles qui se formèrent plus tard chez les autres nations de l'Eu-

rope. Le but des fondateurs fut de favoriser le perfectionnement des arts, et d'honorer les hommes qui les cultivaient avec distinction.

Ce fut aussi par les mêmes motifs que Louis XIV créa, en 1648, l'académie royale de peinture et de sculpture. Les artistes qu'on jugea dignes d'en faire partie obtinrent, outre le titre d'académistes et celui de peintres et de sculpteurs du roi, les mêmes avantages et les mêmes priviléges dont jouissaient déjà les membres de l'académie française. Cette faveur était juste, elle était nécessaire pour établir une ligne de démarcation entre ceux qui n'exerçaient qu'une profession mécanique et les artistes proprement dits, que l'on désignait tous à cette époque sous la dénomination générale d'ouvriers et d'artisans. On confondait tellement ces deux classes, que les peintres et les sculpteurs de l'académie se voyaient continuellement en butte aux persécutions du corps des doreurs, estoffeurs et marbriers, qui, sous prétexte de les forcer à se faire passer maîtres, s'arrogeaient le droit de visite dans leurs ateliers, et poussaient l'audace jusqu'à saisir leurs ouvrages, et à en solliciter la confiscation. Plusieurs arrêts rendus par le conseil d'état ne purent faire cesser entièrement ces abus; les académistes, après plusieurs années de débats, furent obligés de transiger avec le corps de la maîtrise, et d'opérer la jonction des deux corps en un seul, pour parvenir à faire enregistrer les lettres patentes du mois de février 1648, portant approbation des statuts de l'académie. L'arrêt d'enregistrement est du 7 juin 1652.

L'académie, qui avait eu si fort à se plaindre des tracasseries que l'esprit de corps lui avait suscitées, ne sut pas elle-même s'en affranchir. Elle s'était appuyée, dans toutes ses demandes, sur la nécessité d'accorder aux artistes cette noble indépendance, sans laquelle ils ne sauraient rien produire de grand et de digne de la postérité; mais elle fit voir bientot qu'elle avait plaidé dans l'intérêt de ses membres plutot que dans l'intérêt des arts : elle obtint, en 1654, le droit exclusif de l'enseignement, avec défense d'ouvrir des ateliers, de poser le modèle, et de donner des leçons publiques de peinture et de sculpture sans son autorisation; bien plus, quelques artistes n'avaient pas jugé à propos de solliciter l'honneur d'être admis dans son sein; on les y contraignit, sous peine d'être abandonnés aux poursuites du corps de la maîtrise; en un mot, il ne fut plus permis de professer les arts et d'avoir du talent qu'avec l'agrément et sous le bon plaisir de l'académie royale de peinture et de sculpture.

Cette compagnie a conservé son ancienne organisation et une grande partie de ses priviléges jusqu'en 1789, époque de son entière dissolution. Les arts cessèrent alors d'être soumis à un monopole odieux; chacun put les cultiver avec liberté, et suivre, sans entraves, la carrière où il était appelé par son génie. Les expositions publiques, où les académiciens avaient seuls le droit d'étaler leurs chefs-d'œuvre privilégiés, s'ouvrirent aux ouvrages de tous les artistes sans distinction; l'ignorance seule en fut exclue : utile concurrence, qui ne pouvait manquer d'exciter une noble émulation parmi les élèves, et d'empêcher les maîtres de se livrer à une orgueilleuse sécurité. On ne tarda pas à en ressentir les heureux effets · des jeunes gens presque inconnus parurent tout à coup avec un éclat qui fit pâlir les vieilles réputations académiques; formés par les leçons et par les exemples d'un peintre habile, qu'ils reconnaissent encore aujourd'hui pour leur maître, ils travaillèrent, de concert avec lui, à la restauration de notre école, au milieu des dissensions intestines qui désolaient la patrie, et tandis que nos jeunes soldats combattaient avec gloire pour assurer son indépendance.

Cependant l'horizon politique commençait à s'épurer; on avait beaucoup détruit, on voulut reconstruire. Le désir de donner une grande impulsion aux sciences, aux lettres et aux arts, engagea le gouvernement à réorganiser sur un plan nouveau les anciennes académies : l'institut fut créé et divisé en quatre classes; on plaça dans la dernière l'académie de peinture et de sculpture et celle d'architecture, on y joignit une section de musique; et cette classe ainsi composée porte aujourd'hui le titre d'*Académie des beaux-arts*. Elle compte au nombre de ses attributions la nomination de ses membres, le jugement des concours, et le choix des professeurs chargés de la surveillance et de la direction de l'école. Le mode suivant lequel elle exerce ses jugements a trouvé plus d'un censeur : on a prétendu, et ce n'est pas sans raison, qu'il

était absurde de soumettre les ouvrages de peinture, de sculpture et de gravure aux suffrages des musiciens et des architectes; et qu'il ne l'était pas moins de faire juger par des peintres, des sculpteurs et des graveurs, les projets d'architecture et les compositions musicales. Mais si ce vice d'organisation peut causer *quelques erreurs*, il en est un autre bien *plus grave*, bien plus préjudiciable aux *arts*, puisqu'il tend à les corrompre dans *leur source*, et à les précipiter dans une fausse direction, je veux parler du vice de l'enseignement. Ce sujet mérite, par son importance, d'être traité avec quelque étendue.

J'ai dit que l'académie avait été supprimée en 1789; malheureusement l'école ne fut pas comprise dans cette suppression. L'enseignement resta confié à d'anciens académiciens, qui, pour la plupart, dominés par les préjugés de leur jeunesse, et ne pouvant se résoudre à condamner les principes qu'ils avaient professés toute leur vie, se montrèrent constamment les ennemis déclarés des nouvelles doctrines, ou du moins ne les approuvèrent qu'avec de dangereuses restrictions. Placés sous l'influence de ces vétérans de l'école française dégénérée, les élèves pouvaient-ils embrasser la réforme avec cette franchise, cet enthousiasme, je dirais presque ce fanatisme, si nécessaires pour la rendre complète et durable? Non, sans doute. Le bien s'opéra, mais partiellement et avec lenteur; de précieuses semences commencèrent à éclore, mais mêlées à des germes vicieux qui en arrêtèrent le développement; la routine et le mauvais goût furent comprimés, mais non pas totalement anéantis; en un mot, la régénération de l'école était encore récente, et déjà tout semblait annoncer qu'une nouvelle décadence était prochaine et inévitable.

On m'objectera peut-être que ces fâcheux résultats n'auraient point eu lieu, si le choix des professeurs avait été fait avec plus de discernement. Ma réponse sera facile. Quelques circonstances favorables que l'on suppose, on ne pourra jamais trouver chez une même nation, et à une même époque, qu'un très-petit nombre de peintres et de sculpteurs tous également distingués par la pureté de leur goût et par l'excellence de leurs principes: on sera donc obligé d'admettre dans le corps chargé de l'enseignement, des hommes d'un talent médiocre; il est même démontré par l'expérience que leur nombre augmentera d'année en année, et l'on pourrait presque calculer le moment où ils s'y trouveront en grande majorité. Ainsi voilà, comme dans le premier cas, la jeunesse tombée entre des mains inhabiles et peu capables de guider son inexpérience. La conséquence se présente naturellement; les mêmes causes produiront les mêmes effets. En vain deux ou trois artistes, fidèles aux saines doctrines, viendraient, à de longs intervalles, lui indiquer la route qu'il faut suivre: leur voix étouffée par celles de leurs nombreux collègues serait à peine entendue, et leurs sages conseils ne produiraient qu'une impression éphémère sur la génération nouvelle, qui, habituée chaque jour à un autre langage, se trouverait bientôt hors d'état de les comprendre.

Sous quelque point de vue que l'on envisage l'enseignement exercé par un corps académique, il est impossible de ne pas être frappé de ses imperfections. Quoi de plus dangereux, par exemple, pour les jeunes gens qui fréquentent l'école, que la diversité des avis qu'ils reçoivent tour à tour de chacun des professeurs en exercice? Trop peu éclairés pour distinguer le vrai d'avec le faux, ils changent, malgré eux, de direction toutes les fois qu'ils changent de guide. Leur esprit se perd dans un chaos d'idées incohérentes et souvent opposées; ils marchent au hasard, sans but fixe, sans appui; et s'ils finissent, après de longues études, par acquérir quelque ombre de talent, c'est un talent sans caractère, sans originalité, où l'on peut remarquer un certain nombre de qualités médiocres, mais qui ne brille par aucune qualité supérieure.

D'un autre côté, comment le professeur pourrait-il prodiguer tous ses soins à un si grand nombre d'élèves à la fois? Quel intérêt veut-on qu'il prenne à leur avancement, lorsque la majeure partie d'entre eux n'appartiennent pas à son école particulière, et que leurs succès ne doivent faire rejaillir sur lui aucune espèce d'honneur? Il faut avoir assisté soi-même aux leçons académiques pour juger jusqu'à quel point elles sont données avec négligence et d'une manière tout-à-fait opposée au vrai système de l'enseignement. C'est presque toujours sans quitter son siége, et sans daigner jeter un seul regard sur le modèle, que le savant académicien, placé dans un des coins de la salle, corrige à la hâte les dessins qu'on

vient lui soumettre. Au lieu de comparer la copie à l'original qu'elle doit reproduire, il se contente de la juger d'après l'idée qu'il s'est formée, dans son imagination, de la figure humaine en général. Cependant la nature peut être belle de tant de manières différentes, elle se montre sous des formes et avec des effets si variés, elle présente des nuances si délicates et si difficiles à saisir, qu'il est impossible de la bien connaître et de la rendre avec fidélité et avec finesse, sans l'avoir étudiée d'abord avec une scrupuleuse naïveté. L'élève apprendra par la suite à distinguer ce qu'elle offre de beau ou de défectueux, son goût s'épurera, et, devenu imitateur moins timide, il l'embellira, mais en lui conservant ce caractère de vérité individuelle qui ajoute tant de charme aux productions des arts. Par la méthode opposée, il s'habitue à n'imiter de son modèle que les lignes principales de l'attitude et la disposition de chacune des parties; du reste, appliquant sans discernement à tous les individus le système de formes qu'on lui a démontré, il finit par dessiner une figure comme un architecte dessinerait une colonne, un pilastre, un entablement. Ainsi l'amour du beau et du vrai se perd insensiblement, et l'école se peuple d'une multitude d'artistes praticiens, véritables machines à peindre et à sculpter, dont les ouvrages, dépourvus de goût et de sentiment, tendent à faire redescendre les arts au rang des professions mécaniques.

Les inconvénients que présente le système d'enseignement pratiqué dans les académies, sont si évidents et si multipliés, que l'on pourrait ajouter beaucoup d'autres réflexions à celles qui précèdent; mais, resserré par l'espace, je crois en avoir dit assez pour qu'il me soit permis de conclure que ce système est faux, nuisible aux progrès des arts, et que la retraite lucrative qu'il assure à un certain nombre d'artistes est peut-être le seul avantage qu'il procure et qu'il soit impossible de contester. D...n.

ACADÉMIE. (*Architecture.*) Monument dans lequel se rassemblent des savants, des gens de lettres ou des professeurs d'arts libéraux, soit pour y traiter de leurs recherches et découvertes, soit pour y enseigner.

L'académie d'architecture fut fondée, sous Louis XIV, et par les soins du grand Colbert, en 1671.

Elle était composée d'architectes célèbres. Le professeur et le secrétaire devaient toujours être pris parmi les architectes particulièrement attachés aux bâtiments du roi: le titre d'académicien était conféré par un brevet.

En 1717, Louis XV, confirmant cette académie, s'en déclara le protecteur et lui donna de nouveaux réglements. Il la forma de trente-deux membres divisés en deux classes de seize chacune: dans la première devaient être pris le professeur et le secrétaire perpétuel, qui étaient à la nomination du directeur-général des bâtiments du roi. Aucun membre de cette classe ne pouvait faire d'entreprises; ceux de la deuxième avaient cette faculté, mais seulement dans les bâtiments de la couronne.

Une place de la première classe devenant vacante, l'académie proposait trois candidats pris dans la deuxième. Le roi sanctionnait la nomination de l'un d'entre eux.

Par suite de vacances dans la deuxième classe, l'académie nommait trois candidats pris hors de son sein, parmi lesquels le roi faisait également son choix. Il fut aussi créé deux classes d'associés libres, douze associés correspondants, dont neuf résidant en pays étranger, et trois en France, mais à cinquante lieues au moins de la capitale.

Les officiers des bâtiments du roi, tels que les intendants, contrôleurs-généraux et autres, avaient droit de siéger à l'académie, sans pourtant être architectes. Le premier architecte du roi était directeur de la compagnie. Deux de ses membres étaient professeurs, l'un d'architecture, l'autre de mathématiques, de géométrie, de mécanique et de stéréotomie.

Tous les ans, à la Saint-Louis, on distribuait aux élèves deux médailles d'or: la première donnait le droit d'être pensionnaire de l'académie de France à Rome.

M. Blondel obtint du roi de n'admettre au concours du grand prix que les élèves qui avaient remporté des prix mensuels, et qui, à ce titre, avaient reçu des médailles d'argent.

L'académie d'architecture tenait ses séances au Louvre tous les lundis, depuis trois heures jusqu'à cinq, dans l'appartement dit *le Salon de la reine*.

De la fondation de l'institut date l'organisation de l'école des beaux-arts, divisée ainsi qu'il suit:

Première section, école de peinture et sculpture;

Deuxième section, école d'architecture.

Ces deux sections ont pris, par ordonnance du roi du 11 août 1819, le titre d'académie royale des beaux-arts.

État actuel de l'école royale et spéciale d'architecture.

Cette école est sous la protection immédiate du roi.

L'enseignement de l'architecture se compose de leçons données dans des cours spéciaux par quatre professeurs : 1° de théorie, 2° d'histoire de l'art, 3° de construction et de mathématiques, 4° de perspective. Ce dernier est commun aux deux sections.

Il y a en outre, près de cette section, une commission pour l'assister dans les jugements des concours mensuels. Cette commission est composée de vingt membres choisis parmi les architectes les plus distingués ; ils sont élus par l'assemblée générale des professeurs de l'école, sur une liste de candidats presentée par la section d'architecture : il est rendu compte des nominations au ministre de l'intérieur. Les fonctions de la commission sont purement honorifiques, et consistent dans le jugement à porter, de concert avec les professeurs d'architecture, sur les résultats des différents concours d'émulation: ils jugent aussi le prix départemental ou d'excellence, qui est décerné à celui des élèves qui a réuni le plus de médailles dans le cours de ses études.

Les professeurs des deux sections se réunissent en assemblée générale, pour traiter de toutes les affaires qui intéressent l'école entière, et pour les élections aux places vacantes. Toute communication avec le ministre ne peut se faire que par une délibération prise par les deux sections réunies.

Chacune des deux sections s'assemble séparément toutes les fois que l'exige le service de la partie d'enseignement qui lui est confiée, et prend le titre de commission d'administration.

Un secrétaire archiviste est spécialement attaché à la section d'architecture, pour l'inscription des élèves, pour la rédaction des procès-verbaux des jugements des concours, et pour la conservation des archives de cette partie.

Toutes les élections aux chaires vacantes se font en assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Le résultat en est transmis au ministre, sans l'approbation duquel cette nomination serait annulée. Les élèves d'architecture sont divisés en deux classes qui concourent séparément : la première, formée de cinquante élèves, a seule droit aux médailles; la deuxième, dite d'aspirants, concourt pour prendre rang dans la première lorsqu'il y a une place vacante. Cette promotion a lieu en faveur des élèves qui ont obtenu le plus de succès dans les divers cours de leur classe.

Concours du grand prix. Les élèves de première classe sont seuls admis au grand prix sur un concours préliminaire, dit d'essa . Le programme de ce concours est donné par l'école et jugé par les huit architectes, membres de l'institut, faisant partie de la troisième section de la classe des beaux-arts, plus les président et le secrétaire perpétuel.

Trente élèves sont admis, sur ce premier concours, à un second, dont le programme est donné par les membres de l'institut cidessus désignés.

Huit des concurrents sont reçus et entrent en loges, pour faire la mise au net ou le rendu de leurs esquisses, dont ils ont levé un calque, et qui, dès ce moment, sont enfermées sous le scellé pour qu'il ne puisse y être fait de changement.

En sortant des loges, les projets des concurrents sont exposés dans les salles de l'école, et livrés à la censure publique.

Le jugement qui décide la question du grand prix est prononcé par les trois sections réunies de la classe des beaux-arts, savoir : quatorze peintres, huit sculpteurs, huit architectes, quatre graveurs, six musiciens, et le secrétaire perpétuel de la classe.

Le premier et le deuxième prix consistent en deux médailles d'or délivrées en séance publique de l'institut ; mais l'avantage inappréciable du premier est la pension de Rome accordée à l'élève pendant cinq années.

C'est dans ce sanctuaire des arts que, logé et nourri par la munificence du gouvernement, il se livre plus particulièrement à l'étude de l'antiquité, dont les monuments, quoique en ruines pour la plupart, décèlent encore aux regards déjà exercés la grandeur de ce peuple, qui, après avoir conquis le monde entier par la force de ses armes, le couvrit de ses monuments, témoignages irrécusables de son savoir et de sa magnificence. D...T.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. C'est le nom que l'on donne au grand Opéra, peut-être parce que c'est une réunion de tous les arts libéraux. La peinture, la musique et la danse sont les parties qui constituent ce spectacle enchanteur. L'opéra prit naissance à Venise; l'abbé Perrin, introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston, duc d'Orléans, fut le premier qui tenta ce spectacle à Paris. Il obtint des lettres patentes du roi, le 28 juin 1669, portant privilége pour l'établissement d'*Académies d'opéra en musique et en vers français* dans tout le royaume. Ce théâtre fut pendant quelque temps nommé *Théâtre des arts*; ce dernier titre fut sans doute inspiré par les vers suivants de Voltaire, qui donnent une définition juste de ce bel établissement:

Il faut se rendre à ce palais magique,
Où les beaux vers, la danse, la musique,
L'art de tromper les yeux par les couleurs,
L'art plus heureux de séduire les cœurs,
De cent plaisirs font un plaisir unique.

ACADÉMIE DE MARINE. Il existait sous ce nom, avant la révolution, une société savante composée d'hommes instruits dans les différentes branches de la science de la marine. Les premiers fondements de cette association furent jetés, en 1752, par quelques officiers de marine et employés supérieurs du port de Brest, qui se réunissaient de temps en temps pour conférer sur des sujets relatifs à leurs fonctions. Sur leur demande, le ministre d'alors, M. Rouillé, donna à leur société, avec une organisation régulière, le titre d'*Académie de marine*. Dès sa naissance, cette académie se distingua par d'utiles travaux et rendit d'importants services à la marine; mais la guerre qui éclata en 1756 lui porta un coup funeste en dispersant ses membres, ce qui engagea le ministre à arrêter le paiement des fonds assignés à l'académie. Au retour de la paix, plusieurs officiers d'un mérite éminent et quelques administrateurs éclairés travaillèrent au rétablissement de cette société. En 1769, le duc de Praslin la reconstitua sous le titre d'*Académie royale de marine*.

Il n'entre pas dans notre plan de faire l'énumération des travaux de cette académie; les lecteurs curieux de les connaître peuvent consulter ses mémoires : il suffit d'en citer quelques-uns, tels que le perfectionnement des moyens d'observer à la mer, l'invention du cercle répétiteur, la confection des cartes marines les plus importantes, la description claire et méthodique de la plupart des arts de la marine, la traduction des ouvrages de plusieurs savants étrangers, etc.

La guerre de 1778, quoique peu décisive, montra les heureux fruits retirés de l'établissement de l'académie de marine, dont elle n'interrompit pas entièrement les utiles opérations. Cette académie disparut dans la tourmente révolutionnaire avec toutes les institutions de l'ancien régime.

Au nombre des causes qui nous firent éprouver tant de revers dans les deux guerres maritimes que nous eûmes à soutenir de 1793 à 1814, peut-être faut-il ranger la suppression de l'académie de marine. Le mouvement qu'elle imprimait aux sciences et aux arts se trouva arrêté; l'émulation qu'elle excitait parmi les officiers de l'armée navale cessa d'exister; on n'en vit presque plus unir de grandes connaissances théoriques à l'expérience acquise à la mer; la pratique seule, c'est-à-dire la routine, régna sans partage pendant vingt années sur nos flottes, et, comme les occasions d'aller à la mer acquérir cette pratique devinrent de plus en plus rares, l'instruction s'éteignit graduellement dans le corps de la marine. L'un des moyens les plus sûrs pour en rallumer le flambeau serait le rétablissement de l'académie de marine. Huit ans se sont écoulés depuis le retour de la paix, et l'on a laissé passer l'époque la plus favorable pour ce rétablissement. Toutefois, si les circonstances ne nous engagent pas bientôt dans une nouvelle guerre maritime, il serait à propos de ne plus différer à ressusciter une institution aussi utile.

M. Charles Dupin, membre de l'institut, qui a publié, il y a quelques années, un mémoire sur la nécessité de rétablir l'académie de marine, s'exprime ainsi: « Quelle est la partie de la marine qui n'ait plus rien à demander, soit à la théorie, soit à l'expérience? Est-ce l'art de donner à nos vaisseaux les formes les plus parfaites, tandis que les plus simples phénomènes du mouvement des corps flottants sont encore autant d'énigmes pour nous? Est-ce la disposition militaire de nos vaisseaux, dont tous les marins habiles se plaignent amèrement? Est-ce l'art de manœuvrer nos vaisseaux, cette immense combinaison de tant d'éléments divers, et pour laquelle nous n'avons pas seulement un manuel uniforme

de préceptes, tandis que tous les temps de la charge d'un fusil ont été calculés et sont méthodiquement enseignés à nos soldats d'infanterie ? Est-ce enfin l'art d'appliquer les forces de l'homme et de la nature aux grands travaux de nos ports, quand jusqu'ici, malgré les meilleures intentions, tant de choses s'y font encore avec le plus de temps, d'hommes et d'argent possible? Puisqu'il nous reste encore tant à faire pour arriver au but, cherchons donc sans relâche les moyens les plus propres à nous y conduire. Il n'est que deux moyens pour produire de grandes choses dans un état, c'est de former la jeunesse et de tirer parti de l'âge mûr. On atteindra le premier but en fondant des écoles d'après des vues grandes et libérales; mais, pour tirer parti des connaissances acquises par l'âge mûr, il est des institutions scientifiques dont l'utilité peut être immédiate et démontrée à tous les yeux dès l'instant de leur création : ce sont les académies. Il suffit que le choix des membres soit bien fait; leurs travaux parleront pour eux. »

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur le plan qu'il conviendrait de suivre dans le rétablissement de l'académie de marine. Ce plan est parfaitement exposé dans le mémoire de M. Dupin que nous venons de citer, et nous y renvoyons nos lecteurs. Nous terminerons cet article en indiquant quelques travaux dont il importerait que l'académie de marine s'occupât aussitôt après son rétablissement. L'un des plus nécessaires serait sans doute la composition d'un dictionnaire de marine. En même temps que l'académie fixerait de la sorte notre langue maritime, elle pourrait entreprendre la description complète des arts de la marine. Les traités particuliers publiés sur ces arts sont presque tous à refaire. C'est principalement sur la manœuvre des vaisseaux, la navigation, l'artillerie et la tactique navale, que nous manquons de bons ouvrages, et qu'ils seraient le plus utiles, parce que c'est là ce qui touche le plus immédiatement à l'honneur du pavillon français, et à notre gloire nationale. J. T. P.

ACADÉMIE. (*Philosophie ancienne.*) On distingue trois académies : la *première* ou l'*ancienne*, fondée par le philosophe Platon; la *seconde* ou la *moyenne*, par Arcésilas; et la *troisième* ou la *nouvelle*, par Carnéade : telle est la division généralement adoptée.

Quelques-uns ajoutent une quatrième et une cinquième académie, aux trois que nous venons d'indiquer, l'une instituée par Philon, et l'autre par Antiochus.

Première académie. La première académie eut pour fondateur Platon, dont l'école eut beaucoup de célébrité de son vivant, et jeta un grand éclat après sa mort par le nombre et le mérite de ses disciples. (*Voyez* PLATONISME.)

Seconde académie. Arcésilas, auteur de la seconde académie, s'écarta en quelques points de la doctrine de Platon : le fond de son système était de ne rien affirmer, de douter de tout, de contredire dans la dispute tout ce qu'on avançait, soutenant ce qui paraissait le plus probable ou vraisemblable. Il ne voulut pas même admettre cette proposition de Socrate : *Je ne sais autre chose sinon que je ne sais rien*, observant qu'on pouvait faire contre cette maxime l'objection suivante : *L'homme peut donc savoir quelque chose, s'il sait seulement qu'il ne sait rien.* Arcésilas prétendait que nous ne savons pas même si nous ne savons rien; qu'il n'y a rien de certain; que la nature ne nous a donné aucune règle de vérité; que les sens et l'entendement humain ne peuvent rien saisir de vrai; qu'en toutes choses il se trouvait des raisons opposées d'une force égale; qu'aucune chose n'était plus vraie ni même plus vraisemblable qu'une autre; que tout était environné de ténèbres, et qu'en conséquence on ne devait rien approuver, ni rien affirmer, et qu'il fallait toujours suspendre son jugement. Ainsi jamais il n'exposait son propre sentiment, ne voulant pas même qu'on en eût; et si quelqu'un voulait déclarer le sien, il le combattait avec beaucoup d'adresse et de subtilité. Quoique Arcésilas ne rejeta pas le titre d'académicien, c'était réellement, à quelques nuances près, un véritable sceptique. Toutefois on peut dire qu'il rétablit le doute socratique, et c'est ce qui lui mérita le titre de réformateur de la première académie.

Arcésilas, qui, lorsqu'il s'agissait de philosopher, ne convenait pas qu'une chose fût plus véritable qu'une autre, suivait ce qui lui paraissait avoir le plus de probabilité lorsqu'il était question de la conduite de la vie. Comme il fallait adopter à cet égard des règles qui ne peuvent être établies sans un *criterium*, ou marque du vrai

et du faux, propre à indiquer le bonheur qui est le but de la vie humaine, il prétendait que c'est à la probabilité de diriger le choix de ce que nous devons rechercher ou éviter; ainsi le bonheur est le fruit de la prudence, qui consiste à se conduire avec droiture, c'est-à-dire de manière que nos actions puissent être justifiées par un motif probable.

Troisième académie. Carnéade, fondateur de la troisième académie, fut, comme Arcesilas, zélé partisan de la suspension du jugement: cependant il lui donna moins d'étendue et en restreignit l'usage, convenant qu'il y avait des vérités, mais soutenant qu'on ne pouvait en avoir la certitude, et qu'il fallait suspendre son jugement. Cependant, comme en plusieurs circonstances on est obligé de se déterminer et d'agir, il croyait qu'alors la probabilité devait suffire. Il permettait donc au sage d'*opiner*, c'est-à-dire d'affirmer ses sentiments d'après des motifs de probabilité, les seuls qu'il fût en son pouvoir d'acquérir. Mais, quant à la certitude, il prétendait qu'elle ne pouvait être le partage d'un être aussi faible, aussi borné que l'homme.

Ainsi, selon Carnéade, tout est incertain; la vérité n'a point un caractère immuable qui serve à la faire connaître; les perceptions, pour ce qui regarde les objets qui les produisent et qu'elles représentent, sont vraies ou fausses; elles annoncent la vérité ou elles trompent. Mais la vérité reste dans les choses mêmes qui n'entrent point dans notre esprit; nous n'en avons qu'une image ou ressemblance, qui d'ordinaire est trompeuse; nous ne connaissons aucune marque qui nous aide à distinguer les perceptions vraies des fausses; nous ne pouvons en saisir ni tenir aucune pour vraie. Il en est cependant qui peuvent paraître vraies et être jugées probables, parce que l'apparence de la probabilité existe; mais nous n'avons aucune marque de la certitude, c'est-à-dire que les perceptions vraies, en entrant dans notre esprit, ne sont distinguées par aucune marque si particulière et si sûre qu'en la saisissant nous puissions dire: *Cette perception est vraie;* cependant quelques-unes nous touchent et nous affectent tellement que nous les tenons pour probables et les jugeons plus vraies que d'autres. Dans le cours de la vie, pour ne pas rester dans l'inaction, il faudra faire usage de ces perceptoins probables, à défaut de la certitude. De même, par rapport aux notions, aux dogmes et à tout ce que nous concevons ou énonçons, on doit penser qu'il n'y a rien qui soit certain ou plus que probable. Tel est le sommaire de la doctrine de Carnéade.

Carnéade ne penchait pas pour le système du fatalisme adopté par les stoïciens; il professait au contraire la doctrine de la liberté autant qu'un académicien pouvait l'admettre. Ce philosophe, dit Cicéron (1), faisait consister cette liberté, dans un mouvement volontaire de l'âme, dont elle est la cause. Mais ce mouvement est-il spontané ou réfléchi? c'est sur quoi Cicéron garde le silence.

Par une conséquence de ses principes, Carnéade ne considérait pas la loi naturelle comme une règle fixe et immuable: il n'y trouvait pas plus de certitude que dans les objets purement spéculatifs; à l'entendre il n'y a point de justice. S'il y en avait, disait-il, elle serait fondée ou sur le droit positif ou sur le droit naturel. Or, selon sa doctrine, elle n'est fondée ni sur le droit positif qui varie selon les temps et les lieux, et que chaque peuple accommode à son avantage, ni sur le droit naturel, qui n'est autre chose qu'un penchant que la nature a donné à tous les êtres animés vers ce qui leur est utile; et l'homme ne peut se régler selon ce penchant sans commettre mille injustices; d'où il résulte que le droit naturel ne peut être le fondement de la justice. Par exemple, d'après Carnéade, nuire à son semblable, être cause de sa mort, c'est agir contre la justice. Que fera l'homme juste dans un naufrage? Si un plus faible que lui s'empare d'une planche pour se sauver, ne la lui arrachera-t-il pas pour se sauver lui-même? Ce sera prudence de sa part, autrement sa perte est assurée; au contraire, s'il aime mieux périr que de causer la perte de son compagnon, c'est un fou, un insensé. De là Carnéade concluait qu'il n'y a point de justice; car une vertu qui agit contre la prudence et contre la raison ne peut passer pour juste.

L'école académique ayant pris une nouvelle direction sous Philon et Antiochus, ce changement les fit regarder comme au-

---

(1) De fato, 11.

teurs d'une quatrième et d'une cinquième académie. Ils adoptèrent successivement un langage plus hypothétique, et se montrèrent médiateurs entre les stoïciens et les sceptiques.

Quant à Philon, en continuant à soutenir que les objets réels ne peuvent être connus par cette perception compréhensive que les stoïciens ont érigée en *criterium*, il admit que de leur nature ils sont susceptibles d'être connus.

Ce philosophe avait remarqué qu'une conséquence peut être vraie, quoiqu'elle se rattache à une supposition fausse. Il distinguait trois sortes de vérités : 1° celles qui sont déduites d'une proposition vraie elle-même dans le fait ; comme : *s'il fait jour, on jouit de la lumière ;* 2° celles qui sont déduites d'une proposition fausse, mais comme conditionnelle seulement; par exemple : *si la terre vole, la terre est ailée ;* 3° celles enfin dans lesquelles la conclusion présente non-seulement une vérité hypothétique, mais une vérité réelle, malgré le vice de la supposition; comme : *si la terre vole, elle existe.* Philon aurait donc distingué les vérités hypothétiques des vérités de fait, et admis à la fois les unes et les autres.

Antiochus, disciple de Philon, se montrant d'abord académicien très-zélé, soutint la doctrine de Carnéade, mais depuis il changea de sentiment; après avoir établi le doute, il se déclara pour la réalité des connaissances humaines.

Antiochus fit passer dans l'académie quelques dogmes des stoïciens qu'il attribuait à Platon, soutenant que la doctrine de ces philosophes, loin d'être nouvelle, n'était qu'une réforme de l'ancienne académie. Il publia en outre un ouvrage contre Philon son maître, ou plutôt contre lui-même, puisque cette doctrine qu'il combattait, il l'avait long-temps enseignée et défendue par de savants écrits. En cela il montrait combien les hommes sont éloignés de pouvoir jamais être assurés s'ils peuvent savoir ou non quelque chose de certain.

De plus, comme il se déclara contre le scepticisme avec beaucoup d'énergie, Cicéron, sans doute pour cette raison, le dit plus stoïcien qu'académicien. Toutefois, à bien saisir l'esprit de la doctrine d'Antiochus, on y trouvera plutôt un véritable éclectique, faisant consister la réalité des connaissances dans le témoignage des sens, dans celui de la conscience et dans la véracité des facultés de l'entendement. Ainsi cette cinquième académie, dont il fut, dit-on, le fondateur, n'en mérite pas le nom, puisqu'on ne peut la regarder comme ayant maintenu et enseigné les principes fondamentaux des académiciens; on n'y retrouve en aucune manière l'esprit de ces philosophes célèbres, mais bien plutôt celui des dogmatistes. En un mot, ce n'est qu'un mélange de la doctrine des stoïciens, altérée en plusieurs points, et de celle de l'ancienne académie, à peu près également mutilée ou réformée : ce qui établit entre ces deux doctrines un rapport, une analogie assez difficile à saisir et plus apparente que réelle.

D'après l'examen du caractère et de l'esprit particulier des différentes académies, on peut conclure, contre ceux qui en admettent cinq, qu'il n'y en a eu que quatre, plus ou moins distinctes.

Pour plus amples éclaircissements sur la doctrine des académiciens, on peut consulter Diogène Laerce ; Sextus Empiricus ; Cicéron, dans ses *Académiques;* saint Augustin, dans son *Traité contre les académiciens ;* et le P. Valence, dans l'ouvrage qu'il a donné sous le titre d'*Academica*. M.

*ACADÉMUS, Athénien qui révéla à Castor et à Pollux le lieu où était cachée Hélène leur sœur, que Thésée avait enlevée. On croit qu'il était possesseur du jardin où se rassemblèrent les platoniciens, et que c'est de lui qu'il prit le nom d'*académie*. Selon d'autres, Académus est un surnom de Bacchus, qui veut dire sauveur, et le nom d'académie fut donné au jardin parce qu'il était consacré à ce dieu.

ACAJOU. (*Histoire naturelle.*) Tout le monde possède aujourd'hui des meubles en acajou, et l'on s'inquiète peu de l'histoire de l'arbre qui produit un bois si précieux. Il est résulté du peu de soin que l'on a mis long-temps à le connaître, que ce nom d'acajou n'a pas été appliqué par les botanistes eux-mêmes à l'arbre qui le produit véritablement. L'acajou de ceux-ci est le cassuvium de M. de Jussieu, qui ne s'élève pas à une fort grande hauteur, et dont le tronc n'est jamais assez considérable pour fournir aux ateliers de l'ébéniste les pièces de bois considérables qu'il utilise.

Un fruit singulier, improprement appelé *pomme et noix d'acajou*, et qui est bien celui du cassuvium, a donné lieu à cette erreur. On l'apportait des colonies depuis

long-temps parmi diverses raretés, comme celui dont la graine produisait l'arbre d'où provenait un bois de plus en plus recherché. On voit souvent de ces fruits, très-gros, conservés dans des bouteilles remplies d'esprit-de vin, et dont l'orifice est si étroit qu'on ne conçoit guère comment ils y ont été introduits quand on ne connait point le procédé fort simple par lequel on fait mûrir dans un flacon un bourgeon à fruit introduit après la fécondation de l'ovaire par les étamines.

Le bois d'acajou provient de l'anacardier, arbre des Indes dont on connaît deux espèces qui atteignent aux dimensions de nos plus grands chênes.

Plusieurs autres arbres des pays chauds fournissent aussi dans le commerce du bois que l'on confond avec l'acajou ; tels sont ceux que les botanistes ont appelés *cedrella* et *switenia*. Ce nom d'acajou parait au reste n'être que la corruption des mots *caju* et *cazou*, qui, dans les langues de racine malaise, désignent simplement le bois de tout arbre, employé soit à la charpente, soit à la menuiserie ; d'où sont venus les noms de *caju areng*, qui est une sorte de bois d'ébène, de *caju radja* qui est le canneficier, et de *caju ular*, qui est un vomiquier employé contre la morsure des serpents, etc. (*Voyez* ÉBÈNE, CANNEFICIER, VOMIQUE et BOIS.) B. DE ST. V.

* ACALE, neveu de Dédale, inventa le compas et la scie. Dédale le tua par jalousie, et Minerve le métamorphosa en perdrix.

* ACAMAPIXTLI Ier, roi des Astèques ou anciens Mexicains, régna 40 ans, et mourut en 1420, regretté de ses sujets, auxquels il donna de sages lois. Ce fut lui qui réunit les tribus éparses jusqu'alors, et fonda la ville de Tenochtitlan, devenue depuis Mexico.

* ACAMAS, fils de Thésée et de Phèdre, fut député avec Diomède auprès des Troyens, pour leur redemander Hélène. Dans cette ambassade, il eut de Laodicée, fille de Priam, un fils nommé Manitus. Il alla au siége de Troie, et fut un de ceux qui s'enfermèrent dans le cheval de bois. A son retour à Athènes il donna son nom à la tribu acamantide.

ACANTHE. (*Architecture.*) En architecture, les deux espèces d'acanthe ont été particulièrement appropriées, tant par les Grecs que par les Romains, à orner non-seulement le chapiteau corinthien, mais encore une infinité de moulures, vases et meubles à leurs usages. (*Voyez* ORDRE CORINTHIEN.) D. T.

* ACANTHIUS (GEORGE), savant allemand du 16e siècle. On a de lui un poëme intitulé : *Philosophiæ platonicæ* libri III, Bâle, 1554, in-8o.

* ACARIE (MARGUERITE), religieuse carmelite, née à Paris en 1660, contribua à réformer son ordre et à le rendre plus austère. Sa *Vie* a été écrite et publiée à Paris par Tronçon de Chenevières, en 1690, in-8o.

* ACARNAS et AMPHOTERUS (*Mythologie.*), fils d'Alcméon et de Callirhoé, firent périr les meurtriers de leur père, et furent forcés après ce meurtre à quitter le Péloponèse ; ils conduisirent une colonie dans cette partie de l'Épire qui prit d'Acarnas le nom d'Acarnanie.

* ACARQ (N. d'), des académies d'Arras, de la Rochelle et de la Crusca, ci-devant professeur à l'école royale militaire, a donné en 1760 et 1761 une *Grammaire française philosophique*, 2 vol. in-12 ; *Observations sur Racine*, etc., etc., in-8o ; elles prêtent elles-mêmes à la censure, mais ne sont pourtant pas quelquefois sans justesse et sans profondeur ; *Discours de réception à l'académie de la Rochelle sur la balance philosophique*, 1763, in-8o ; *Portefeuille hebdomadaire*, 1770 ; *Plan d'éducation*, 1776 ; *Remarques sur la Grammaire française de Wailly*, 1787, in-8o.

* ACASTE (*Mythologie.*), fils de Pélias, roi de Thessalie. Irrité par les rapports calomnieux de sa femme, il abandonna Pelée aux bêtes féroces dans une partie de chasse ; mais ce prince, ayant échappé au danger, se vengea des deux époux avec le secours des Argonautes.

* ACCA (St.), moine de l'ordre de Saint-Benoit, évêque d'Hexam dans le comté de Northumberland. Il embellit sa cathédrale, et favorisa les arts dans son diocèse. On a de lui un *Traité sur les souffrances des Saints*, et des lettres à ses amis. Après sa mort, en 740, il fut mis au rang des saints.

* ACCA, célèbre courtisane sous le règne d'Ancus Martius, étant devenue subitement riche par son mariage avec Tartutius, fit le peuple romain héritier de ses biens. On institua par reconnaissance en son honneur des fêtes licencieuses sous le nom de la déesse Flore.

* ACCA-LAURENTIA, femme de Faus-

tulus, berger de Numitor, sauva et nourrit Romulus et Rémus. La licence de ses mœurs l'avait fait nommer *louve*, d'où vint la fable qui donne à Romulus une louve pour nourrice ; on célébra en son honneur des fêtes nommées *laurentales*.

ACCAPAREMENT. *Voyez* MONOPOLE.

* ACCARISI (ALBERT), grammairien, né dans le duché de Ferrare au 16e siècle. On a de lui : *Vocabulaire, grammaire et orthographe de la langue vulgaire italienne*, imprimé en 1543.

* ACCARISI (FRANÇ.), né à Ancône dans le 16e siècle, professa le droit civil à Sienne, ensuite à Pavie, et fut honoré du titre de conseiller par le duc de Parme. Mort en 1622. Accarisi n'a laissé aucun ouvrage ; son éloquence et son érudition l'ont fait comparer à Cujas.

* ACCARISI (JACQUES), professeur de rhétorique à Mantoue, en 1654, a publié un vol. de *Discours*, un autre de *Lettres*, une traduction de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, du cardinal Bentivoglio. (*Voyez* ce nom.)

ACCÉLÉRATRICE. *Voyez* FORCE.

ACCENSUS. (*Antiquités.*) C'était une espèce d'huissier attaché aux magistrats romains. Il était chargé d'assembler le peuple ; il introduisait auprès du préteur, et marchait devant le consul lorsqu'il n'avait point de faisceaux. Il avertissait le magistrat lorsqu'il était neuf heures, midi et trois heures du soir. Il servait aussi de greffier. On donnait encore le nom d'*accensi* à des soldats armés à la légère, qui combattaient avec des frondes et des pierres. Ce mot a la même étymologie que le précédent, puisque l'*accensus* marchait devant le consul, comme un flambeau pour l'éclairer, et que les *accensi* étaient des soldats qui, comme éclaireurs, servaient à commencer ou *enflammer* le combat ; car il ne faut pas confondre *accensi*, qui vient d'*accendo*, avec *accensiti*, enrolés, enregistrés, qui vient d'*accenseo*. E. J.

ACCENT. (*Grammaire.*) Ce mot exprime en même temps un signe de grammaire et la chose signifiée. L'usage du signe ne sera compris que quand on connaitra bien la chose signifiée.

L'accent dans la prononciation, c'est, comme l'indique l'étymologie (*accinere*, chanter), cette espèce de chant qui consiste dans le ton plus ou moins élevé, plus ou moins aigu avec lequel nous prononçons certains mots dans une phrase, ou certaines syllabes dans un même mot. On nomme plus particulièrement *emphase* l'élévation de la voix sur un mot, pour le distinguer au milieu d'une phrase ; *accent*, la modification propre à une syllable. Dans ce sens, il n'y a pas un mot, de quelque langue que ce soit, qui n'ait son accent. Mais les langues varient beaucoup sous ce rapport : les unes, comme la langue française, prononçant presque sur le même ton tous les mots d'une phrase, ou toutes les syllables d'un mot ; les autres, comme les langues grecque, latine, italienne, etc., marquant l'accent très-fortement et introduisant dans la prononciation une espèce de chant régulier. Dans les langues où l'accent est très-marqué, il était nécessaire de noter ces modifications du son par des signes particuliers qui ne se confondissent pas avec les signes du son même (les lettres), et c'est ce qui a fait inventer ces *accents* qui portent le même nom que ce qu'ils expriment. Les Grecs les premiers ont fait usage de l'accent ; mais ils n'ont senti ce besoin que fort tard, dans un temps où leur mélange avec des nations étrangères leur faisait craindre que la prononciation ne s'altérât, et faisait d'ailleurs sentir le besoin d'enseigner par principes ce que l'on apprenait jusque là par l'usage. C'est à Aristophane de Byzance, grammairien d'Alexandrie, sous Ptolémée Évergète, qu'on en attribue l'invention, vers la fin du troisième siècle avant Jésus-Christ.

Comme les principales inflexions de la voix consistent à l'élever ou à l'abaisser, ou à l'élever et à l'abaisser tour à tour sur une seule syllabe, on inventa trois accents : l'aigu (´) pour indiquer la première inflexion ; le grave (`) pour la deuxième ; et pour la troisième le circonflexe, formé de la réunion des deux autres (ˆ), ce que plus tard on changea en (^ et ˜). On n'attend pas sans doute que nous donnions ici les règles des accents dans les différentes langues ; c'est aux grammaires particulières, et plus encore, pour les langues vivantes, à l'usage qu'il faut recourir.

Nous avons aussi dans notre langue des signes que l'on nomme *accents*, mais ils n'ont avec ceux des Grecs de commun que le nom. Ils servent, non à marquer la voyelle sur laquelle la voix doit s'élever ou s'abaisser, mais seulement à suppléer à la pénurie des lettres, et à distinguer plusieurs

sons qui, dans une langue plus complète, devraient avoir des voyelles propres. C'est ainsi que les Grecs exprimaient par les voyelles ι et η, ce que nous indiquons par la même voyelle *e* avec l'accent aigu (*é*) ou l'accent circonflexe (*ê*). B... T.

ACCENTS. (*Antiquités.*) Ils étaient connus chez les Grecs et chez les Romains : Aristophane de Byzance, grammairien qui vivait deux siècles avant Jésus-Christ, passe pour les avoir inventés. (*Voyez* DANSSE DE VILLOISON, dans son Appendix à ses *Epistolæ vinarienses*, et THOMAS BURGESS, dans les *Miscellanea critica* de Dawes.) Saint Augustin témoigne aussi que, dès le quatrième siècle, on voyait des esprits dans les manuscrits grecs de l'ancien Testament. Winckelmann nous apprend qu'on a trouvé dans les manuscrits d'Herculanum, sur quelques lettres, des points et des virgules que nous nommons des *accents*, qu'on ne trouve plus de semblables marques dans les inscriptions faites après le siècle d'Auguste. Les accents étaient marqués sur un vers d'Euripide écrit sur le mur d'une maison qui faisait le coin d'une rue d'Herculanum. (*Voyez* ces inscriptions à cet article, dans le Dictionnaire d'antiquités de l'Encyclopédie méthodique.) E. J.

ACCEPTATION. (*Législation.*) C'est l'action de celui qui reçoit volontairement ce qui lui est proposé, offert, donné ou déféré. On connaît en droit beaucoup d'actes qui ne sont parfaits que par l'acceptation. (*Voyez* les mots COMMUNAUTÉ, DÉLÉGATION, DONATION, LEGS, LETTRES DE CHANGE, SUCCESSION.)

ACCERSITORES. (*Antiquités.*) Les Romains donnaient ce nom à des domestiques qu'ils faisaient aller devant eux pour annoncer leur arrivée. *Accersitor* signifie qui va appeler ou quérir, qui fait venir, d'*accerso*, mander, appeler, faire venir, envoyer chercher. E. J.

ACCÈS (*Théorie des*). *Voyez* LUMIÈRE.

ACCESSION. (*Législation.*) Signifie une manière d'acquérir la propriété de certaines choses, qui s'unissent à celles qu'on possédait déjà : aussi la loi a-t-elle consacré ce principe, que la propriété d'une chose, soit mobilière, soit immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit et sur ce qui s'y unit *accessoirement*, soit naturellement, soit artificiellement. (*Voyez* ALLUVION.)

ACCESSOIRE. (*Législation.*) Est ce qui accompagne une chose principale, ce qui s'y ajoute, ce qui s'y unit : les accessoires d'une chose ne sont jugés tels que par l'usage qu'on leur donne, et non par leur valeur, qui peut excéder de beaucoup le prix de la chose même. (*Voyez* ACCESSION.)

* ACCETTO (RÉGINALD), grammairien napolitain, mort à Naples en 1590, a publié un *Trésor de la langue vulgaire*, en italien, Naples, 1572.

* ACCIAJUOLI (REINIER), Florentin, né dans le 14e siècle. Il acquit, en 1364, les seigneuries de Vonitza et de Corinthe. Après s'être rendu successivement maître d'une grande partie de la Grèce méridionale, il partagea ses domaines en mourant entre les Vénitiens, son gendre, Th. Paléologue, et un fils naturel nommé Antoine ; son oncle, Nicolas Acciajuoli, était grand-sénéchal du royaume de Naples sous la reine Jeanne Ire, à laquelle il rendit des services signalés.

* ACCIAJUOLI (ANGE), archevêque de Florence, sa patrie, et cardinal légat, mourut en 1407, auteur d'un ouvrage en faveur d'Urbain VI, pour faire cesser le schisme qui divisait l'église.

* ACCIAJUOLI (ZANOBIO), dominicain, né à Florence en 1461, bibliothécaire du Vatican. Léon X le chargea de transporter de cette bibliothèque au château Saint-Ange les plus anciens manuscrits dont il rédigea la table qui a été publiée par Montfaucon ; c'est lui qui mit au jour les *Épigrammes grecques* d'Ange Politien qui l'en avait chargé au lit de la mort. Acciajuoli mourut en 1520.

* ACCIAJUOLI (P.-A.) et JACQUES, son fils, Florentins d'origine, nés à Ferrare dans le 16e siècle, ont composé des poésies latines qu'on ne connaît que par les éloges de quelques écrivains italiens.

* ACCIAJUOLI (DONAT), né à Florence en 1428, orateur, philosophe et mathématicien, remplit un grand nombre d'emplois publics, de commissariats, d'ambassades, et mourut pauvre en 1478. Les Florentins dotèrent ses deux filles, et donnèrent à ses trois fils pour tuteurs trois riches citoyens, et Laurent de Médicis lui-même. Ses ouvrages sont : *Expositio super libros ethicorum Aristotelis in novam traductionem Argyropili* ; *In Aristotelis libros VIII politicorum commentarii*. Dans les recueils des *Vies de Plutarque* en latin, celles d'Alcibiade et de Démétrius sont de lui, ainsi qu'une *Vie de Charlemagne*

qui se trouve à la fin de ces recueils. Il a traduit en langue vulgaire l'*Histoire latine* de Florence, de Léonard d'Arezzo.

* ACCIAJUOLI-SALVETTI (Madel.), dame de Florence, mourut en 1610. On a d'elle quelques poésies et 3 chants d'un poème intitulé : *David persécuté*, publié à Florence en 1590 et 1611, in-4°.

* ACCIAJO (Paris), sculpteur italien dont les principaux ouvrages sont le tabernacle du grand autel et les ornements de l'orgue de la cathédrale de Sarzana en Italie.

ACCIDENCE, ACCIDENT. (*Grammaire.*) On donne en grammaire le nom d'*accident* à la partie variable des mots, à ces formes diverses qu'ils reçoivent quelquefois pour exprimer certaines idées accessoires qui modifient le sens de l'idée principale, telles que celles du sexe, du nombre, etc. On nomme *accidence* la propriété de revêtir ces formes accidentelles. Ainsi tous les mots qui ne sont pas invariables ont leurs *accidents*. Les noms ont le genre, le nombre, le cas ; les adjectifs ont en outre, le comparatif, le superlatif ; les verbes ont, avec le nombre, la personne, le temps, le mode. (*Voyez* chacun de ces mots.) B...T.

ACCIDENT. (*Musique.*) On nomme *accident* en musique, les dièses, bémols et bécarres, parce que ces signes placés, devant les notes, les altèrent momentanément en les haussant ou baissant d'un demi-ton. (*Voyez* Dièse, Bémol, Bécarre.) B...N.

* ACCIEN, dont le nom véritable est BAGHYJYAN, émir ou prince d'Antioche, mentionné dans les histoires des croisades, tué en 1098, après la prise d'Antioche ; sa tête fut portée aux chefs de l'armée des croisés.

* ACCIO-ZUCCO, poète italien du 15e siècle, a traduit en autant de sonnets italiens les *Fables d'Ésope*, chacune précédée d'une épigramme latine, et suivie d'un second sonnet renfermant la moralité.

* ACCIUS, ou plus exactement ATTIUS (Lucius), tragique latin, naquit l'an de Rome 584, 170 ans avant Jésus-Christ. A l'exception de sa tragédie sur *l'expulsion des Tarquins*, il avait, comme Pacuvius, emprunté tous ses sujets du théâtre grec. Cicéron, qui le cite souvent, faisait cas surtout de son *Philoctète*. Indépendamment de ses tragédies, Attius avait rédigé en vers des *Annales historiques*, et célébré les exploits en Espagne du consul Décimus-Brutus, qui fut son protecteur et son ami. On lui attribue aussi deux comédies : le *Mariage* et le *Marchand*. Ce poète était tellement considéré à Rome, qu'un citoyen fut sévèrement réprimandé par le magistrat pour avoir irrévérencieusement prononcé son nom. Nous n'avons plus que les titres de ses pièces, et quelques vers épars dans différents ouvrages de Cicéron, et recueillis par Robert Étienne.

* ACCIUS TULLIUS. *Voyez* Tullius.

* ACCIUS NÆVIUS. *Voyez* Nævius.

ACCLAMATION. (*Antiquités.*) Cette manière d'exprimer son consentement était en usage à Athènes pour l'élection de quelques magistrats. On les nommait par acclamation ; mais on ne manifestait son choix qu'en élevant les mains sans proférer de paroles. Les sénateurs romains acceptaient une proposition par acclamation, lorsqu'ils se rangeaient tous du coté du proposant, ce qui s'appelait *ire in pedes alicujus*. L'acclamation des barbares s'exprimait par un bruit confus de leurs armes, et en frappant leurs epées sur les boucliers.

Les *acclamations* se faisaient entendre dans les mariages. C'était un heureux présage pour la destinée des époux. Lorsque les empereurs distribuaient un congiaire, le peuple faisait retentir des acclamations, et lui souhaitait de longues années :

Augeat imperium nostri ducis, augeat annos !

dit Ovide.

Les acclamations étaient fort usitées parmi les soldats : 1° Lorsqu'ils élisaient un commandant, ils criaient : *Dii te servent, imperator !* 2° Au moment où les armées s'ébranlaient pour combattre, ils criaient : *Victoria !* 3° Après la victoire, ils nommaient leur chef *imperator* par acclamation. 4° Lorsqu'ils accompagnaient un triomphateur au Capitole, ils criaient : *Io triumphe ! io triumphe !* ou bien :

De nostris annis tibi Jupiter augeat annos !

Les acclamations avaient lieu aussi quand les empereurs faisaient leur entrée dans Rome. On louait avec des acclamations répétées, telles que *bene et præclare !* ou *belle et festive, non potest melius !* les auteurs qui lisaient leurs ouvrages dans les écoles, dans des salles de lecture publiques ou particulières. Ils avaient soin d'inviter des auditeurs et des acclamateurs pour les entendre lire ou déclamer leurs compositions. C'était comme dans nos spectacles et dans nos athénées.

L'amphithéâtre retentit des premières acclamations. Ce ne fut d'abord que des cris et des applaudissements confus. Mais, dès le règne d'Auguste, on en fit un concert étudié : les courtisans sont nés avec les cours. Un musicien donnait le ton, et le peuple, faisant deux chœurs, répétait alternativement la formule d'acclamation. Le dernier acteur qui occupait la scène donnait le signal des applaudissements par ces mots : *Valete et plaudite.* Lorsque Néron jouait de la lyre sur le théâtre, Sénèque et Burrhus étaient alors les coryphées ou premiers acclamateurs ; de jeunes chevaliers se plaçaient dans différents endroits de l'amphithéâtre, pour répéter les acclamations ; et des soldats gagés à cet effet se mêlaient parmi le peuple, comme les espions dans nos fêtes, afin que le prince entendît un concert unanime d'applaudissements. Ces acclamations chantées, ou plutôt accentuées, durèrent jusqu'au règne de Théodoric.

L'entrée des princes et des hommes recommandables était accompagnée de longues et nombreuses acclamations. Sertorius fut reçu dans l'amphithéâtre avec des applaudissements répétés et de grandes acclamations. Le peuple romain, entendant Virgile réciter ses vers sur la scène, fut si touché de leur beauté qu'il se leva d'un commun accord, se tourna du côté du poète et le salua, comme il faisait à l'arrivée d'Auguste. (*Voyez* Quintilien, *de Orat.*, cap. 13, n° 3.)

Cet usage passa du théâtre dans le sénat. Les sénateurs exprimaient leur consentement aux volontés de l'empereur par ces formules : *Omnes, omnes, æquum est, justum est.* L'un d'eux prononçait une formule d'acclamation, et tous la répétaient à l'envi. Trébellius (*in Claudio*) nous assure que ces acclamations avaient été répétées jusqu'à soixante-dix fois et même quatre-vingts fois. Brisson et Ferrari en ont recueilli un grand nombre. Les médailles nous en ont aussi conservé, et nous apprennent que le peuple faisait par acclamation des vœux solennels pour la conservation des princes, et les renouvelait tous les cinq, les dix, les vingt ans, etc.

Les acclamations ou plutôt les vociférations furent aussi un témoignage public de la haine ou du mépris. C'est ainsi qu'après la mort de Domitien, le sénat, si soumis auparavant et si vil, se répandit en invectives contre ce tyran, et répéta les acclamations les plus injurieuses, dit Suétone. Lampride nous a transmis quelques formules de ces acclamations dans la vie de Commode, cap. 17.

L'acclamation ordinaire des Grecs était ἀγαθῇ τύχῃ ! bonne fortune ! Les chrétiens conservèrent l'usage des acclamations dans les églises et dans les conciles. La révolution l'a fait renaître parmi nous, et il a eu une grande influence sur sa marche et sur ses effets. E. J

* ACCOLTI (Benoit), né à Arezzo en 1415, commença par professer le droit à Florence ; ensuite, se livrant à l'étude de l'histoire, il publia, en 1532, un ouvrage intitulé : *de Bello à christianis contra barbaros gesto, pro Christi sepulcro et Judeá recuperandis* ; son second ouvrage : *de Præstantiá virorum sui ævi*, parut à Parme en 1689. Nommé citoyen, puis chancelier de la république de Florence, il mourut en 1466.

* ACCOLTI (François), frère du précédent, naquit à Arezzo en 1418, professa le droit à Bologne, puis à Ferrare, et mourut en 1483. Accolti réunissait à l'érudition d'un savant, l'imagination d'un littérateur et d'un poète ; il a laissé plusieurs ouvrages de jurisprudence et de philologie.

* ACCOLTI (Bernard), fils de Benoit, et né à Arezzo. La célébrité qu'il acquit comme poète le fit surnommer par ses contemporains l'*unico Aretino*. La postérité n'a point confirmé cette opinion quant à l'élégance du style de Bernard, mais on a reconnu dans ses vers l'imagination et la verve d'un poète. Ses *œuvres* ont été imprimées à Florence et à Venise en 1513 et 1519.

* ACCOLTI (Pierre), frère du précédent, étudia d'abord et professa le droit, entra ensuite dans les ordres, et fut nommé cardinal par le pape Jules II ; il a laissé quelques ouvrages de droit peu importants. Il s'était marié étant encore laïque, et il eut deux fils et une fille. Le second de ses fils, Benoit, chef d'une conspiration des Florentins contre Pie IV, en 1564, fut pris et pendu avec ses complices.

* ACCOLTI (Benoit), neveu du précédent, connu sous le nom de cardinal de Ravenne. Il eut pour père un 3e fils de Benoit le jurisconsulte et l'historien ; son oncle l'ayant fait avancer promptement dans l'église, il fut nommé cardinal à 30 ans par le pape Clément VII. Il mourut en 1549, après avoir composé quelques ouvrages latins dont on n'a imprimé qu'une partie.

* ACCOLTI (Léonard), petit-fils du

précédent, n'est connu dans les lettres que pour avoir publié avec son frère Pierre, en 1623, l'ouvrage de Benoit, leur quatrisaïeul, intitulé : *de la Guerre des Chrétiens contre les Barbares*, avec les notes de Thomas Dempster. (*Voyez* ce nom.)

* ACCOLTI (PIERRE), frère de Léonard, a laissé deux écrits : l'un est un *Panégyrique de Cosme II, duc de Florence ;* et l'autre un *Traité de perspective.*

ACCOMPAGNEMENT. (*Musique.*) On nomme *accompagnement* les accords dont on accompagne la voix ou quelque instrument. L'art des accompagnateurs est de faire valoir le chant ; ils doivent se guider sur la basse et soutenir la partie chantante, sans la couvrir, par des accords indiqués par la marche de cette basse ou par l'harmonie de la partition sur laquelle ils accompagnent.

Accompagnateur. On nomme ainsi celui qui avec un orgue, un piano ou tout autre instrument, soutient une ou plusieurs voix dans une église, un théâtre ou un concert. On peut accompagner aussi un instrument qui exécute un solo.

Accompagner, c'est exécuter, en même temps que le chanteur ou l'instrument qui récite, les parties qui soutiennent et suivent la mélodie. B...N.

* ACCORAMBONI (JÉRÔME), né dans le duché d'Urbin, enseigna la médecine à Padoue, et mourut en 1535. Il a laissé en latin des *Traités sur la corruption, le catarrhe et le lait*, Venise, 1534, 1536, in-8°.

* ACCORAMBONI (FÉLIX), un des fils du précédent, fut à la fois poète, médecin et philosophe. On a de lui des *Commentaires* sur Aristote, Galien et Théophraste, Rome, 1590, 1603, 4 vol. in-folio.

* ACCORAMBONI (FABIO), autre fils de Jérôme, professa le droit à Padoue, et exerça divers emplois près de la cour de Rome, où il avait été appelé par le pape Paul III. Il a composé quelques ouvrages qui lui ont fait moins de réputation qu'il n'en acquit de son temps comme négociateur, publiciste et homme d'état. Il mourut à Rome en 1559.

* ACCORAMBONI (VITTORIA), dame de la même famille, a eu de la célébrité par sa beauté et ses malheurs. Son *histoire* a été écrite en 1800, in-4°, et en 1807, in-12, par M. Adry. (*Voyez* ce nom.)

ACCORD. (*Musique.*) C'est l'union de plusieurs sons entendus simultanément. Le rapprochement des intervalles de douzième et de dix-septième produits par la résonnance du corps sonore harmonique (*voyez* ALIQUOTES) forme un accord composé d'une tierce et d'une quinte ; cet accord étant donné par la nature a été nommé *accord parfait ;* il est le type, la source de tous les autres, qui ne sont que des renversements, des retardements, des altérations, ou des augmentations de l'accord primitif.

Les *accords* se composant d'une réunion de sons musicaux, pour indiquer les rapports respectifs que ces mêmes sons ont entre eux dans la composition de tel ou tel accord, on les désigne par le titre d'intervalles. Le point de départ, qui est toujours pris du son le plus grave et que l'on nomme *basse*, est désigné par 1 ; et l'octave, qui est la répétition de la tonique, par 8. Ainsi donc, l'*accord parfait* se compose de 1,—3,—5,—8; si l'on voulait l'employer sur le ton de *fa* par exemple, la prime, ou 1, sera *fa ;* la tierce, ou 3, sera *la ;* la quinte, ou 5, sera *ut ;* et l'octave, ou 8, sera *fa* en haut. Ainsi de même pour tous les tons.

EXEMPLE DU RENVERSEMENT DE L'ACCORD PRIMITIF.

Accord primitif— 1, — 3, — 5.

Renversement.... { 1, — 3, — 6.
1, — 4, — 6.

(*Voyez* pour le détail de tous les accords, le *Traité d'harmonie* de M. le chevalier Berton, membre de l'institut.) B... N.

ACCORD. (*Grammaire.*) Les mots sont dits *s'accorder* entre eux quand ils revêtent les mêmes formes accidentelles, quand ils reçoivent les mêmes changements de genre, de nombre, de cas, etc. : ce qui n'a lieu que quand les idées qu'ils expriment sont tellement unies dans l'esprit qu'elles doivent subir à la fois les mêmes modifications, que l'on ne puisse concevoir de changement dans l'une qui ne s'opère en même temps dans l'autre. (*Voyez* CONCORDANCE, SYNTAXE.) B... T.

ACCORDER les instruments. (*Musique.*) C'est tendre ou lâcher les cordes ; alonger ou raccourcir les tuyaux de l'orgue, de la flûte, du cor; tendre ou lâcher les peaux des timbales ; en un mot, c'est augmenter ou diminuer la tension des corps sonores jusqu'à ce que toutes les parties de l'instrument soient au ton qu'elles doivent avoir. B... N.

ACCORDEUR. (*Musique.*) On nomme *accordeurs* d'orgue ou de piano ceux qui

vont dans les églises ou dans les maisons accorder ces instruments ; quand ces accordeurs raccommodent aussi ces instruments, ils prennent le titre de *facteurs*. (*Voyez* FACTEURS.) B... N.

* ACCORDS (des). *Voyez* TABOUROT.

* ACCORSO (MARIE-ANGE), un des plus savants critiques du 16e siècle. Il vécut longtemps à la cour de Charles-Quint, qui lui confia plusieurs missions en Allemagne, en Pologne et dans d'autres pays du nord. Il a publié, indépendamment de plusieurs opuscules de critique et de philologie : *Observations sur Ausone, Solinus* et *Ovide ;* une édition corrigée et augmentée d'*Ammien Marcellin ;* une édition des *lettres de Cassiodore* et de son *Traité de l'âme*, ouvrage qu'il a purgé des fautes nombreuses qui s'étaient glissées dans les éditions précédentes.

ACCOUCHEMENT. (*Médecine.*) On entend par ce mot l'expulsion spontanée du fœtus et de ses dépendances, par les contractions de l'utérus, aidées de celles des muscles abdominaux; et cette même expulsion, facilitée par les moyens de l'art, ou entièrement opérée par ces mêmes moyens, est devenue, dès lors, une sorte d'extraction. Dans le premier cas, on dit de l'accouchement qu'il est naturel, et l'on donne à cette fonction le nom plus spécial de parturition; les autres cas sont compris sous le nom d'accouchement artificiel. Celui-ci est appelé manuel ou contre nature, quand le secours de l'art se borne à l'application de la main ; et instrumental ou laborieux, quand la main seule ne peut suffire et qu'il faut se servir d'instruments.

Les causes prochaines de l'accouchement naturel sont donc les contractions spontanées de l'utérus; mais on ne sait pas bien par quoi sont déterminées ces contractions, et il ne résulterait aucune instruction solide et précise de l'exposé de diverses hypothèses qui ont été imaginées à ce sujet. Les signes précurseurs du travail de l'accouchement consistent dans les phénomènes suivants : à la fin du neuvième mois de la grossesse, le plus souvent avant cette époque, le ventre diminue de volume, ses parois se relâchent, la respiration est plus libre, la circulation plus facile; la femme se sent moins pesante. A ce bien-être de peu de durée succèdent de fréquents besoins d'uriner, de l'engourdissement dans toutes les régions de l'utérus ; la femme ressent du gonflement et de la pesanteur dans les parties sexuelles, lubrifiées alors par un mucus plus ou moins abondant auquel se mêle parfois un peu de sang. Les signes qui font connaître que le travail de la parturition s'accomplit sont en grand nombre et varient selon les phases de ce même travail, distinguées en quatre temps par les auteurs. Nous nous abstiendrons de faire ici l'exposé de ces signes, parce qu'il serait inintelligible pour des lecteurs dénués de connaissances anatomiques, et ne pourrait servir qu'à leur donner de très-fausses idées. Nous devons, pour la même raison, user de la même réticence à l'égard du mécanisme de la parturition.

Pour qu'un accouchement puisse avoir lieu naturellement et par les seules forces de la mère, il faut qu'il y ait à la fois conformation régulière des parties de la mère et du fœtus, et rapport convenable entre les dimensions de ces parties et celles du fœtus. Il faut encore que le fœtus présente le sommet de la tête ou les pieds. La présentation des genoux et celle des fesses n'excluent pas la possibilité de l'accouchement naturel. Toutes les fois que le fœtus présente une autre partie, par exemple le visage, un bras, une des régions de la poitrine, une des régions du ventre, son expulsion ne peut s'accomplir spontanément, et l'accouchement devient nécessairement manuel ou instrumental. Il ne suffit pas que le mode de présentation du fœtus soit favorable à son expulsion naturelle, il faut de plus que sa position ne contrarie pas cette expulsion. Je m'explique : l'enfant pourrait présenter le sommet de la tête, sans cependant que la parturition spontanée fût possible. C'est ce qui aurait lieu, par exemple, si le grand diamètre de sa tête se trouvait dans le sens de l'un des petits diamètres du bassin. Pour jeter une pièce de monnaie dans un tronc, il ne suffit pas de présenter cette pièce par son bord; il faut aussi que sa plus grande dimension, c'est-à-dire son diamètre, soit mise dans le sens de la plus grande dimension de l'ouverture du tronc.

Il peut arriver que toutes les conditions précitées d'un accouchement naturel ayant lieu, l'on soit néanmoins dans la nécessité d'en aider ou d'en précipiter la marche, et de le convertir pour cela en un accouchement artificiel. Les causes diverses par lesquelles on peut se trouver contraint à pren-

dre ce parti, sont une hémorragie abondante, des convulsions, des syncopes, la suspension ou la cessation des contractions de l'utérus, l'épuisement des forces de la femme en travail, une hernie menacée d'étranglement, un asthme, un anévrisme, le prolapsus du cordon ombilical.

Les manœuvres avec la main, au nombre desquelles nous ne comprenons pas le toucher simple, parce qu'il n'a pour but que de faire reconnaître l'état des choses, et non d'y changer quoi que ce soit, les manœuvres manuelles, disons-nous, accomplissent les diverses indications de percer les enveloppes du fœtus, pour procurer la sortie des eaux qu'elles contiennent, de remédier à une position défavorable de l'enfant, de décoler le placenta implanté sur l'orifice de l'utérus, de reporter le cordon ombilical dans l'utérus, d'opérer la version de l'enfant et son extraction par les pieds, d'aider à la dilatation, à l'épanouissement des parties de la mère susceptibles d'extension, etc.

L'application des différents instruments dont se sert l'accoucheur a pour but de reconnaître les dimensions des diamètres du bassin; de corriger une mauvaise position du fœtus, ce que faisait le Hollandais Roon-Huysen avec un levier qu'on a beaucoup vanté de son temps, et dont on ne se sert presque plus aujourd'hui; de tirer sur un ou plusieurs membres de l'enfant, ce que l'on exécute avec des lacs et des crochets émoussés; de diminuer le volume excessif de quelqu'une des grandes cavités du fœtus, en donnant issue à des fluides qui la remplissent; de se saisir puissamment de la tête du fœtus, de changer les rapports désavantageux où elle se peut trouver avec les divers détroits de la filière osseuse qu'elle doit parcourir, et d'exercer sur elle des efforts de traction par lesquels on parvient à la dégager. Ces derniers résultats s'obtiennent avec un instrument porté de nos jours au plus haut degré de perfection. Cet instrument, appelé *forceps,* représente des mains métalliques, qui, n'ayant presque point d'épaisseur, se glissent l'une après l'autre, de la manière la plus facile, entre les parties de la mère et la tête de l'enfant, et, soumettant celle-ci à une légère étreinte, lui font franchir des obstacles dont les seuls efforts de la nature ne fussent jamais parvenus à la dégager. On a vu des femmes qui, délivrées une fois par ce moyen, en réclamaient avec instance le bienfait dans des accouchements subséquents.

Quelquefois la conformation de la mère, ou la grosseur monstrueuse de l'enfant, ou la réunion de ces deux circonstances, rendent l'accouchement impossible même avec le secours des instruments, et ne laissent de ressource que dans la pratique d'opérations chirurgicales dont on a plusieurs fois obtenu d'heureux résultats, mais qui n'en sont pas moins extrêmement graves. L'une de ces opérations consiste dans la section de l'union des os pubis, au moyen de laquelle on obtient un écartement, une diduction des os du bassin, qui agrandit les passages et rend possible l'expulsion ou au moins l'extraction du fœtus. L'autre opération se pratique en incisant la paroi du ventre et l'utérus, et faisant sortir l'enfant de sa prison par cette douloureuse issue. On l'appelle opération *césarienne,* du nom de *César,* par lequel on désignait chez les Romains les individus venus au monde de cette manière, et qu'on avait, pour cette raison, appliqué à Jules-César. Il faut une certaine intrépidité pour oser administrer un semblable secours, et l'on peut croire que cette hasardeuse ressource n'est pas employée chaque fois qu'il s'en présente une occasion. Mais une chose bien merveilleuse, c'est que des animaux se soient en quelque sorte élevés, pour le fait dont nous parlons, à toute la hauteur de la raison de l'homme, et qu'on en ait vu se déchirer stoïquement eux-mêmes pour accomplir une parturition que des obstacles quelconques rendaient impossible par les voies naturelles. M. Maygrier, l'un des plus célèbres professeurs d'accouchements de Paris, et dont la véracité ne permet aucun doute sur les faits de la certitude desquels il se donne pour garant, M. Maygrier a vu une femelle de cabiai (petit mammifère plus connu sous le nom vulgaire de cochon-d'inde) qui, après avoir enduré, pour mettre bas, des souffrances aussi longues qu'inutiles, a fini par se pratiquer elle-même l'opération césarienne. La pauvre bête s'est déchirée avec ses dents pour procurer à ses petits un moyen de naître, et cette portée de nouveaux Césars est arrivée à la vie à travers les flancs lacérés de leur courageuse mère.

Les secours manuels ne sont pas les seuls que l'on emploie pour aider les accouchements; divers moyens de la thérapeutique y sont fréquemment mis en usage avec beau-

coup de succès, et l'on retire quelquefois de grands avantages des influences exercées sur le moral de la femme en travail, par les encouragements, les consolations, et la répression de certains écarts de la sensibilité.

Il ne faut pas croire au reste que le nombre des accouchements artificiels soit à celui des accouchements naturels dans une bien grande proportion. Les résultats de la pratique de Samuel Merrimann et de Robert Bland, professeurs d'accouchements à Londres, ne donnent qu'un accouchement artificiel sur quarante-trois; et la pratique de l'hospice de la Maternité de Paris n'en donne qu'un sur soixante-deux.

Le plus ou moins de convenance qu'il peut y avoir à confier à des femmes un office aussi important que celui de diriger la marche d'une fonction qui s'accompagne quelquefois de très-grands dangers, sera discuté à l'article *sage-femme*.

Les meilleurs traités de l'art des accouchements que nous puissions indiquer à des lecteurs français, sont ceux des professeurs Capuron, Gardien, Maygrier, et le *Mémorial de l'art des accouchements* de madame Boivin. M. Maygrier publie en ce moment sous le titre de *Nouvelles démonstrations des accouchements*, un ouvrage auquel il joint des planches de la plus belle exécution, et d'une vérité si exacte qu'elles peuvent suffire à donner une connaissance précise des détails dont elles offrent la représentation. J.

ACCOUCHEMENT. (*Législation.*) L'humanité n'a plus à gémir sur l'exécution de l'édit barbare qui voulait que toute femme ou fille qui n'avait point déclaré sa grossesse et son *accouchement* fût réputée convaincue d'avoir fait périr son enfant (*voyez* GROSSESSE, INFANTICIDE). La loi impose seulement au père ou aux docteurs en médecine ou en chirurgie, sages-femmes, officiers de santé, ou autres personnes qui auraient assisté à l'*accouchement*, le devoir de déclarer la naissance de l'enfant dans un délai de trois jours. (*Voyez* ÉTAT CIVIL, NAISSANCE, LÉGITIMITÉ, MARIAGE.)

Les médecins, les chirurgiens, officiers de santé et sages-femmes, peuvent seuls pratiquer l'art des accouchements; ceux qui exercent cet art sans qualité encourent les peines prononcées par la loi. (*Voyez* CHIRURGIEN, MÉDECIN, SAGE-FEMME.)

ACCOUCHEMENT. (*Antiquités.*) Les Grecs appelaient Εἰλείθυια ou Εἰλήθυια, quelquefois même Ἐλευθὼ d'ἐλεύθω, qui vient, qui arrive, la déesse qui présidait aux accouchements. Les Romains invoquaient, sous le nom de *Lucina* (dérivé de *lux*), a déesse qui met au jour, ou qui vient au petit jour : c'étaient des surnoms de Junon ou Latone. Ils invoquaient encore les *dii Nixii* ou *Nixi*, dont le nom vient du latin *nixus* ou *nixæ*, efforts ou douleurs d'une femme en travail d'enfant, *niti*, s'efforcer, faire effort pour accoucher : c'étaient trois dieux qu'on invoquait dans les accouchements difficiles; on les représentait accroupis sur les genoux, *nixi genibus*, agenouillés; et *nixus* est le nom de la constellation qui représente Hercule dans cette posture, laquelle est en effet le symbole de l'effort qu'on fait pour se lever ou accoucher; de là la cérémonie religieuse qui a encore lieu après l'accouchement, dite *les relevailles*. Festus dit qu'on voyait au Capitole, devant la chapelle de Minerve, trois statues agenouillées, et dans la posture d'accoucheuses. Mais les Romains invoquaient plus particulièrement encore les déesses *Prosa* ou *Prorsa* et *Postverta*, qui veillaient à la manière dont l'enfant se présentait au sortir de l'utérus.

Les Grecs croyaient aussi apporter du soulagement aux femmes en travail, en mettant dans leurs mains des palmes, symboles de victoire. Latone, étant sur le point d'accoucher d'Apollon, prit des palmes dans ses deux mains pour apaiser les douleurs qu'elle ressentait. L'hymne à Apollon, attribué à Homère, dit que sa mère accoucha de ce dieu sur les bords du fleuve Inopus, auprès d'un palmier.

On croyait, au moyen âge, que Marie avait conçu par l'oreille, et par suite que les enfants bâtards venaient au monde par l'oreille gauche : c'est d'après cette croyance populaire que Rabelais (liv. 1, chap. 6) fait une allusion maligne au second mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, regardé comme illégitime, à cause du premier qu'il avait contracté avec Jeanne de France, en disant que Gargantua sortit *par l'aureille senestre* de Gargamelle : c'est aussi de cette croyance ridicule que vient le nom de *mariage du côté gauche*, donné à une union illégitime, ou regardée comme telle, et la prose qu'on chantait à l'église :

Gaude, Virgo, mater Christi,
Quæ per aurem concepisti.

Sur un des vitraux qui étaient dans la salle du quinzième siècle de l'ancien musée national des Petits-Augustins, on voit d'un

côté la Vierge à genoux qui lit ses heures, de l'autre Gabriel; et dans un coin de la chambre le Saint-Esprit, du bec duquel part un rayon qui va droit à l'oreille de la mere de Dieu pour y déposer un embryon fort bien dessiné. Mais cette croyance remonte plus haut; on attribue à saint Éphrem ou à saint Grégoire de Néocésarée ou le Thaumaturge, la prose que nous venons de citer. Dans les anciennes prières de l'église on chantait du temps d'Agobard: *Le Verbe est entré par l'oreille de la Vierge;* dans le bréviaire des maronites on lit également : *Le Verbe du Père est entré par l'oreille de la femme bénie.* Saint Augustin et le pape Félix attestent que *la Vierge devint enceinte par l'oreille.* Enfin, *Jeschu* dit, au sujet de la conception de Marie : *Je suis entré en elle par le sommet de la tête.* (*Voyez* VOLTAIRE, Dict. phil., au mot GÉNÉALOGIE.)

E. J.

ACCOUPLEMENT. (*Histoire naturelle.*) Acte au moyen duquel deux êtres de sexe différent procèdent à la création ou plutôt au développement d'un troisième destiné à perpétuer l'espèce. On sent que des animaux privés de sexe, et peut-être il en existe, ou munis des deux sexes, au point que la participation mutuelle de deux individus ne soit pas nécessaire pour en former un troisième; on sent, disons-nous, que de tels animaux n'auraient pas besoin de s'accoupler pour se reproduire.

Le mode d'accouplement varie en raison de l'organisation des êtres à qui la nature en indique la nécessité par un attrait irrésistible. C'est au mot *génération* qu'il sera question des divers modes du rapprochement reproducteur. Il suffit de remarquer ici que, dans les plantes, on appelle fécondation le moyen qu'emploie la nature pour rendre la femelle féconde par l'effet de la poussière des étamines, véritable véhicule mâle dont se saupoudrent les organes femelles.

Il est cependant quelques végétaux qui pratiquent en quelque sorte un accouplement véritable; la valisniérie, par exemple, semble s'animer au moment où les chaleurs printanières, pénétrant les eaux qu'elle habite, y portent ces feux de l'amour que ressentent à peu près toutes les créatures, même celles que les profondeurs de l'onde semblent vouloir dérober à l'influence du jour. Au moyen de longues vrilles qu'elle déroule, la valisniérie mâle, flottant à la surface des étangs et des canaux, va chercher la valisniérie femelle qui rampait obscurément sur l'humide limon; quand les vrilles, qui font ici l'office des bras, l'ont saisie, elles se roulent de nouveau sur elles-mêmes pour ramener au jour les femelles avec lesquelles on voit les mâles s'entrelacer pour répandre sur les pistils un pollen générateur.

Nous avons observé et fait connaître, plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, une famille entière d'êtres mixtes, regardés trop légèrement comme les derniers des végétaux, et chez lesquels s'observe un mode d'accouplement plus animal encore, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que celui que nous venons de décrire. (*Voyez* GÉNÉRATION ET CONJUGÉES.)

B. DE ST. V.

ACCOUPLEMENT. (*Architecture.*) Se dit de deux colonnes ou pilastres qui supportent un même entablement, et sont à moindre distance que l'entre-colonnement prescrit par les règles de l'architecture.

D...T.

ACCROISSEMENT. (*Histoire naturelle.*) Série successive de phénomènes par lesquels passent les corps, soit bruts, soit organisés, pour augmenter en masse et en étendue, et pour parvenir au degré de développement qui leur est spécifiquement assigné. On sent que de tels phénomènes doivent présenter des différences très-notables, suivant qu'on les observe dans des êtres dont l'organisation n'est pas la même.

Chez les êtres organisés, l'accroissement est renfermé dans des limites qu'il ne lui est pas donné d'outre-passer et qui varient selon la durée de l'existence de chaque être, ou selon le rôle qu'il doit remplir au milieu de l'univers dont il fait partie.

Chez les êtres inorganisés, au contraire, l'accroissement est indéterminé; la durée n'y a point de bornes fixes; il est abandonné aux chances du hasard, ainsi qu'à l'action des agents chimiques et physiques.

Dans les premiers, l'accroissement est un résultat de la vie; dans les seconds, il n'est que l'effet de la juxta-position. (*Voyez* VIE et JUXTA-POSITION.) B. DE ST. V.

ACCROISSEMENT (Droit d'). (*Législation.*) C'est le droit en vertu duquel un héritier ou un légataire acquiert la portion de son cohéritier ou colégataire renonçant ou incapable.

ACCRUES. (*Agriculture.*) S'emploie quelquefois comme synonyme d'alluvions.

ACCRUS. (*Agriculture.*) Ce sont des rejetons produits par les racines des arbres. La prescription de trente ans s'étend aux accrus, et reconnait comme acquis au propriétaire d'un arbre le terrain sur lequel des accrus ont végété pendant cet espace de temps.

* ACCURSE ou ACCORSO (FRANÇOIS), né à Florence en 1151, d'autres disent en 1152, professa la rhétorique à Bologne; mais il abandonna les lettres pour revenir à l'étude du droit, et en moins de sept ans il acheva l'immense collection connue sous le nom de *Grande glose*. Toute la famille d'Accurse, hommes et femmes, se livrèrent à l'étude des lois. Fravenlobius raconte qu'une de ses filles excella dans ces études si étrangères à son sexe, et qu'elle donna des leçons publiques de droit romain à l'université de Bologne. Il mourut en 1229 dans sa ville natale. La meilleure édition de sa *Grande glose* est celle de Godefroi, imprimée à Lyon, 1589, 6 vol. in-folio.

ACCUSATIF. *Voyez* CAS.

ACCUSATION. (*Législation.*) *Mise en accusation, accusateur, accusé.*

Accusation, action publique intentée et suivie pour l'application de la peine contre un ou plusieurs individus par le procureur-général du roi, sur laquelle un arrêt de la cour royale a ordonné leur mise en accusation et leur traduction devant la cour d'assises, après qu'il a été reconnu, 1° qu'ils n'ont pas détruit les charges portées contre eux; 2° que le fait qui leur est imputé est de nature à entraîner l'une des peines portées par nos lois, depuis la plus grave jusqu'à l'une des peines infamantes inclusivement.

C'est s'exprimer improprement que de donner le nom d'*accusation* soit aux dénonciations et aux plaintes, soit aux premières poursuites qui ne sont que des actes de la police judiciaire. On est et l'on reste simplement *inculpé* lorsque les dénonciations, les plaintes, les informations ne fournissent ni indices, ni présomptions; on n'est encore que *prévenu* lorsqu'après les mandats d'amener, de dépot et d'arrêt, et les premiers interrogatoires, la cour royale n'a encore reçu aucun réquisitoire, ni rien prononcé. Enfin le prévenu ne devient *accusé* que lorsque, sur le réquisitoire du procureur-général, la cour royale a ordonné sa mise en accusation et sa traduction devant la cour d'assises.

Avant l'arrêt de mise en accusation, les magistrats chargés de la première instruction examinent dans la chambre du conseil, au nombre de trois juges au moins, si le fait est de nature à être puni de peines afflictives ou infamantes, et si la prévention contre la personne poursuivie est suffisamment établie. Lorsque les juges ou l'un d'eux sont de cet avis, ils décernent une ordonnance de prise de corps. Le procès est ensuite envoyé au procureur-général près la cour royale, et, s'il y a lieu, celui-ci requiert la mise en accusation du prévenu.

Pendant ce temps, la partie civile (1) et le prévenu peuvent fournir tels mémoires qu'il, estiment convenables. Le prévenu peut soutenir que le fait qui lui est imputé n'est défendu par aucune loi, ou qu'antérieurement il a été condamné ou amnistié par le même fait (2), ou que la cour royale ayant antérieurement décidé qu'il n'y avait pas lieu à l'en accuser, il n'est survenu aucune nouvelle charge contre lui (3). Il peut soutenir que le crime a été effacé par le pardon du roi (4), ou qu'il en a été acquitté (5), ou qu'il en a été absous (6), ou que le crime est prescrit (7). Il peut soutenir, sur le fond de l'accusation, qu'il n'existe aucune charge contre lui; il peut enfin donner telles explications et fournir telles pièces qu'il croira utiles pour sa justification. Toutes ces exceptions, tous ces moyens, il pourra les reproduire à toutes les solennités du procès.

Aussitot que la première instruction est transmise au procureur-général, il en fait son rapport à la cour royale.

La cour peut ordonner une instruction plus ample et se faire apporter les pièces servant à conviction jusque là restées au greffe du tribunal de première instance.

Enfin, lorsque l'instruction est complète, la cour passe à l'examen du procès en la chambre du conseil. Le greffier fait lecture de toutes les pièces en présence du procureur-général; elles sont laissées sur le bureau, ainsi que les mémoires des parties.

(1) *Voyez* PARTIE CIVILE.
(2) *Voyez* AMNISTIE.
(3) *Voyez* ci-après.
(4) *Voyez* GRACE.
(5) *Voyez* ACQUITTEMENT.
(6) *Voyez* JUGEMENT (sur l'absolution).
(7) *Voyez* PRESCRIPTION.

Le procureur-général dépose son réquisitoire écrit et signé, et se retire ainsi que le greffier.

Si la cour n'aperçoit aucune trace d'un délit prévu par la loi, ou si elle ne trouve pas des indices suffisants de culpabilité, elle ordonne la mise en liberté du prévenu ; ce qui est exécuté sur-le-champ, s'il n'est retenu pour une autre cause.

Dans ce cas, il ne peut plus être recherché à raison du même fait, à moins qu'il ne survienne de nouvelles charges. Ces nouvelles charges sont des déclarations de témoins, des pièces et procès-verbaux, qui, n'ayant pu être soumis à l'examen de la cour royale, sont cependant de nature soit à fortifier les preuves que la cour aurait trouvées trop faibles, soit à donner aux faits de nouveaux développements utiles à la manifestation de la vérité.

En ce cas, on procède de nouveau contre le prévenu, et l'on remet en question s'il y a lieu de prononcer l'accusation.

Si le fait est qualifié crime par la loi, et que la cour trouve des charges suffisantes pour motiver la mise en accusation, elle ordonnera le renvoi du prévenu à la cour d'assises; et si le crime est mal qualifié dans l'ordonnance de prise de corps, elle l'annulera et en décernera une nouvelle.

Un ou plusieurs prévenus peuvent être accusés d'être auteurs ou complices du même crime, ainsi que de plusieurs crimes et délits, connexes. Les délits sont connexes, soit lorsqu'ils ont été commis en même temps par plusieurs personnes réunies, soit lorsqu'ils ont été commis par différentes personnes, même en différents temps et en divers lieux, mais par suite d'un concert formé à l'avance entre elles, soit lorsque les coupables ont commis les uns pour se procurer les moyens de commettre les autres, pour en faciliter, pour en consommer l'exécution, ou pour en assurer l'impunité.

L'arrêt de mise en accusation doit être signé par chacun des juges au nombre de cinq au moins. Il y est fait mention, à peine de nullité, tant de la réquisition du ministère public que du nom de chacun des juges : l'ordonnance de prise de corps y est insérée.

Aussitot le procureur-général rédige un acte d'accusation, où il expose, 1° la nature du crime qui forme la base de l'accusation ; 2° le fait et les circonstances qui peuvent aggraver ou diminuer la peine. Le prévenu y est dénommé et clairement désigné; il est terminé par le résumé suivant : *En conséquence N.... est accusé d'avoir commis tel meurtre, tel vol, ou tel autre crime, avec telle ou telle circonstance.*

Jusqu'ici nous n'avons qu'une procédure secrète, une instruction lue et écoutée sans solennité, sans confrontation, sans débats, en l'absence du prévenu et des témoins, où la loi ne veut et ne doit rien voir que d'imparfait, et dont il ne peut sortir, même dans les cas les plus graves, que des indices suffisants, mais non jamais des preuves de culpabilité. Un procureur-général commettrait donc une faute très-grave, il ferait même injure à l'accusé, qu'il doit présumer innocent et qui peut-être sera acquitté, s'il avançait dans son acte d'accusation que d'une procédure aussi informe il résulte que tels ou tels faits sont *prouvés*.

Je remarque une faute de même nature dans un arrêt rendu par une cour royale en la chambre du conseil, qui décida que tel prévenu devait être mis en liberté parce que le crime n'était pas *suffisamment établi*. Ce n'est qu'au jury de jugement, après l'examen le plus solennel et le plus approfondi, qu'il appartient de déclarer que le crime est ou n'est pas *suffisamment* établi, ou, en d'autres termes, que l'accusé est ou n'est pas coupable (1).

L'instruction, qui fut secrète jusqu'à l'arrêt de mise en accusation, sera désormais manifestée par l'acte d'accusation et les débats qui le suivront, mais à l'égard des accusés seulement, et dans le seul intérêt de l'accusation. Quant aux personnes qui n'ont été qu'inculpées, et contre qui aucun mandat d'amener ou d'arrêt n'a été délivré; quant à celles contre qui il a été déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation, s'il n'est pas survenu de nouvelles charges, la justice est satisfaite ; le procès leur est devenu étranger. Pour eux il doit rester secret, parce que pour eux il est considéré comme non avenu. Un procureur-général commettrait donc une faute non moins grave s'il les impliquait dans son acte d'accusation, qui est fait pour être lu et discuté lors d'un débat public où ils ne seraient pas admis à se justifier. Un procureur-général ne doit pas oublier qu'il n'est pas investi de plus de pouvoir qu'il n'en faut pour le but que la loi s'est proposé ; que notre sûreté, l'opinion même

(1) Cet arrêt fut annulé par la cour de cassation le 27 février 1812.

de cette sûreté, notre réputation, notre honneur, sont choses considérables, et qu'il doit défendre lui-même au besoin.

L'arrêt et l'acte d'accusation doivent être signifiés à l'accusé ; il lui en est laissé copie. L'accusé est de suite transféré de la maison d'arrêt du tribunal d'arrondissement dans la maison de justice de la cour d'assises du département. Le procureur-général en donne avis au maire du lieu où l'accusé avait son domicile, s'il est connu, ainsi qu'au maire du lieu où le crime a été commis. Le procès et les pièces de conviction sont de même transmis sans délai au greffe de cette cour.

Dans les 24 heures, l'accusé est interrogé par le président ou par le juge qu'il a délégué. Il est interpellé de déclarer le choix qu'il a fait d'un conseil pour l'aider dans sa défense, sinon le juge lui en désigne un sur-le-champ, à peine de nullité. Ce conseil ne peut être pris que parmi les avocats ou avoués de la cour royale ou de son ressort. Ceux-ci peuvent néanmoins obtenir du garde-des-sceaux la permission de plaider hors du ressort de la cour royale ou du département où ils sont inscrits. L'accusé peut aussi obtenir du président la permission de prendre pour conseil un de ses parents ou amis : à Paris, l'ordre des avocats a pourvu par des mesures non moins généreuses qu'efficaces à ce qu'un accusé ne reste pas indéfendu.

L'accusé doit de plus être averti qu'il peut demander la nullité de l'arrêt de mise en accusation dans les cinq jours suivants, et qu'après l'expiration de ce délai, il n'y serait plus recevable. Si l'avis n'a pas été donné et constaté, l'accusé conserve le droit de former cette demande même après l'arrêt définitif. Le procureur-général a le même droit, dans le même délai, à compter de l'interrogatoire et sous la même peine de déchéance.

En déclarant l'un ou l'autre leur intention d'attaquer cet arrêt, ils doivent énoncer l'objet de leur demande, qui ne peut être formée que dans les cas suivants : 1° pour tout moyen d'incompétence, et notamment si le fait n'est pas qualifié crime par la loi ; 2° si l'officier public n'a pas été entendu ; 3° si l'arrêt n'a pas été rendu par le nombre de juges fixé par la loi. La cour de cassation est tenue de prononcer sur cette demande, toutes affaires cessantes.

Le conseil donné ou choisi peut communiquer avec l'accusé et prendre connaissance des pièces du procès sans déplacement et sans retarder l'instruction ; il peut encore faire prendre, aux frais de l'accusé, copie de telles pièces qu'il croira utiles à sa défense. Il n'est délivré gratuitement à tous les accusés qu'une seule copie des procès-verbaux constatant le crime, et des déclarations des témoins.

On peut joindre et soumettre aux mêmes débats plusieurs actes d'accusation dressés contre différents accusés à raison du même crime ; et lorsque l'acte d'accusation contient plusieurs crimes non connexes, on peut aussi ordonner que les accusés ne seront mis en jugement que sur l'un ou quelques-uns de ces crimes.

L'accusé a reçu copie de la liste des témoins que le procureur-général veut faire entendre contre lui : il a de même fait délivrer au procureur-général copie de la liste des témoins qu'il veut produire pour appuyer sa défense. Enfin on lui a notifié la liste des jurés.

En cet état, l'accusé comparait, libre et sans fers, devant la cour d'assises, d'abord pour concourir à la formation du tableau des douze jurés qui le jugeront, et pour être procédé de suite avec lui à l'examen et au jugement des différents chefs d'accusation.

C'est ici, à proprement parler, que commence l'accusation ; les actes antérieurs n'en sont que les préliminaires, le libelle et les motifs.

Ces actes ont lieu dans les cas ordinaires. Mais observons que l'article 33 de la charte constitutionnelle porte que la chambre des pairs connait des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état qui seront définis par la loi, et qu'aucune loi n'a encore donné cette définition, et que la cour des pairs n'a été mise en action que dans quelques circonstances particulières. Toutes les fois donc que des crimes de cette nature sont déférés au procureur-général, il ne peut, sous prétexte de cet article, requérir ni suspension ni renvoi. Au contraire, il devrait s'empresser de requérir non la suspension ou le renvoi, mais l'annulation de toutes poursuites contre un membre de la chambre des pairs, lequel ne peut être arrêté que de l'autorité de cette chambre et jugé par elle.

Il ne pourrait non plus laisser subsister ni poursuites ni mandats, hors le cas de flagrant délit en matière criminelle contre

un membre de la chambre des députés pendant le cours de la session.

Il n'appartient qu'à la chambre des députés d'accuser les ministres et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a le droit de les juger. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières doivent aussi spécifier cette nature de délits et en déterminer la poursuite.

Si un crime était imputé à un tribunal entier, correctionnel, de commerce ou de première instance, ou individuellement à un ou plusieurs membres des cours royales, conseillers, auditeurs, avocats-généraux, substituts, pour avoir été commis par eux *dans l'exercice de leurs fonctions,* la connaissance de ce crime étant réservée à la cour de cassation, le procureur-général et la cour royale seraient tenus de s'abstenir. Un tel crime doit être dénoncé ou au garde-des-sceaux, ministre de la justice, qui transmet, s'il y a lieu, la dénonciation au procureur-général près la cour de cassation, ou dénoncé directement à la cour de cassation, mais seulement lorsque les personnes lésées demanderont à prendre le tribunal ou le juge à partie : cette dénonciation peut aussi être faite incidemment à une affaire pendante à la cour de cassation.

Le premier président de cette cour désigne l'un de ses membres pour l'audition des témoins, et, tous les autres actes d'instruction étant terminés, le premier président décerne, s'il y a lieu, le mandat de dépôt, le procureur-général dénonce le prévenu à l'une des sessions de la cour, celle-ci délibère sur la mise en accusation en séance non publique; les juges doivent être en nombre impair. La mise en accusation est prononcée à la majorité des voix, et l'accusé transféré dans la maison de justice de la cour d'assises, qui est désignée par la cour de cassation. Cette instruction est commune aux complices, lors même qu'ils n'exerceraient point de fonctions judiciaires; elle ne peut être attaquée quant à la forme.

Si un crime de même nature est imputé à un juge de paix, à un juge faisant partie d'un tribunal de commerce, à un officier de police judiciaire, à un membre du tribunal correctionnel ou de première instance, ou à un officier du ministère public près l'un de ces tribunaux, les fonctions ordinairement dévolues au juge d'instruction et au procureur du roi, sont immédiatement remplies par le premier président et le procureur-général près la cour royale, ou par tels autres officiers qu'ils ont respectivement ou spécialement désignés; et, pour le surplus de la procédure, on suit les dispositions générales.

Il en est de même lorsque l'un d'eux est dénoncé pour avoir commis un crime *hors de ses fonctions.*

Enfin, si c'est un membre de la cour royale, ou un officier exerçant près d'elle le ministère public qui est dénoncé pour avoir commis un crime *hors de ses fonctions,* l'officier qui a reçu les dénonciations et les plaintes est tenu d'en envoyer de suite des copies au garde-des-sceaux, ministre de la justice, sans que l'instruction soit retardée, et lui envoie pareillement une copie des pièces. Le garde-des-sceaux les transmet à la cour de cassation, qui renvoie l'affaire, s'il y a lieu, à un juge d'instruction pris hors du ressort de la cour à laquelle appartient le membre inculpé. Et s'il s'agit de prononcer la mise en accusation, le renvoi est fait à une autre cour royale.

Tels sont les actes et les arrêts des cours royales, prescrits par le code d'instruction criminelle de 1808, sous le titre *justice,* qui doivent précéder la comparution de l'accusé devant la cour d'assises.

Nous renvoyons le lecteur aux mots, *Procureur-général, Cour royale, Cour d'assises,* et *Jury de jugement.* Nous dirons aussi, sous le titre *Grand jury anglais,* ou *Jury d'accusation,* comment l'accusation était admise en France avant le code, et enfin comment nous estimons que cette partie importante de notre législation pourrait être améliorée.

Les lois des autres nations de l'Europe sur la matière des accusations, sont nées soit des constitutions des empereurs romains, soit de quelques usages locaux, soit de quelques statuts spéciaux, et ne pourraient donner lieu qu'à des remarques plus curieuses qu'utiles. O.

* ACCURSE (François), son fils aîné, professa également le droit à Bologne avec un grand succès. Edouard Ier l'attira en Angleterre, d'où il revint dans sa patrie, et mourut en 1321.

* ACCURSE (Servo), frère du précédent, suivit la même carrière. Ses *gloses* sont peu estimées.

* ACCURSE ou ACCORSO, imprimeur

de Milan au 15e siècle, a publié divers ouvrages latins dont le catalogue se trouve dans les *Annales typographiques* de Maittaire.

* ACÉMÈTES ou ACOEMÈTES, mot grec qui signifie *non dormants*. On appelle ainsi des moines de Syrie chez qui les exercices de piété duraient jour et nuit sans interruption. Cet ordre fut fondé dans le 5e siècle par saint Alexandre.

ACÉPHALE. (*Médecine.*) Les médecins appellent acéphale le fœtus qui n'a point de tête et qui, par cette circonstance, ne peut vivre que dans le sein de sa mère, et meurt aussitot ou presque aussitôt que finit pour lui cette existence parasite. Les Grecs employaient aussi ce mot dans le sens figuré : ils appelaient *mythos akèphalos* un discours sans exorde, un récit sans préambule; *biblion akèphalon*, un livre auquel manquait le commencement; *airesis akèphalé*, une secte dont on ne connaissait plus le fondateur.

La monstruosité pour la désignation de laquelle les médecins ont emprunté ce mot de la langue grecque, est la plus importante de toutes celles qui ont lieu par defaut, et ne laisse pas de se présenter assez fréquemment. Elle s'observe à des degrés variables, car tel individu chez qui elle existe peut n'avoir de moins que l'encéphale (*le cerveau*), ou même seulement quelques portions de sa masse; tandis que chez tel autre il manque de plus le cou, quelquefois même la partie supérieure de la poitrine et les bras, et quelquefois aussi la totalité de la poitrine. On n'avait autrefois, pour exprimer ces divers états, que le mot qui sert de texte au présent article; mais le professeur Chaussier, qui s'est toujours efforcé de donner au langage de la science toute la précision du savoir qui le distingue, a créé les mots *anencéphale* et *anencéphalie* pour désigner la monstruosité par défaut qui consiste seulement dans l'absence d'une partie de la masse du cerveau. Les mots *acéphale* et *acéphalie* ne sont dès lors plus applicables que dans le cas où la téte manque tout entière, c'est-à-dire avec la face et les organes dont cette partie est le siége; soit, du reste, que le cou, la poitrine et les bras aient ou n'aient pas reçu leur ordinaire évolution.

La cause prochaine de ce genre de monstruosités est le manque primitif ou la destruction accidentelle d'un ou de plusieurs des centres nerveux, de chacun desquels les parties absentes auraient dû respectivement recevoir leur innervation. Car les nerfs, outre qu'ils sont les organes par lesquels l'animal reçoit les sensations et exerce les mouvements volontaires, ont de plus pour usage de présider au développement, à la nutrition et à l'accroissement des parties animées, phénomènes qui, sans eux, deviendraient impossibles. On voit donc toujours les acéphales manquer des parties tant externes qu'internes qui reçoivent leurs nerfs des centres nerveux dont le siége est dans les parties desquelles le fœtus se trouve privé. Il serait difficile de faire entendre bien clairement à des lecteurs qui n'ont aucune connaissance anatomique, ce que sont ces centres nerveux; mais il faut cependant que les personnes dépourvues de ces connaissances, qui tiendraient à se rendre à peu près compte de la manière dont ont lieu les monstruosités qui nous occupent, fassent en sorte de se représenter que toutes les parties de notre corps sont pénétrées, vivifiées, animées par des filets nerveux très-déliés et multipliés à l'infini; que ces filets naissent de rameaux plus considérables, et que l'origine première de cette espèce d'arbre est, d'une part, dans les couches les plus inférieures de la masse pulpeuse qui remplit le crâne, et, d'une autre part, dans de nombreux renflements d'une sorte de cordon également pulpeux, qui parcourt un long canal creusé dans toute la longueur de l'épine du dos, depuis l'occiput jusqu'au coccyx. Maintenant, supposons que, chez un fœtus, il y ait défaut de la partie supérieure du cerveau, celle qui, à partir à peu près du niveau des sourcils et du bord supérieur de l'oreille, occupe toute la voute du crâne; voici à quels résultats cette absence donnera lieu. La portion du cerveau que nous venons d'indiquer ne donnant naissance à aucun nerf, les organes des sens ne seront pas moins développés, et le fœtus n'aura pas moins des yeux, des oreilles, les appareils de l'odorat et du goût, et ceux de la déglutition et de la voix. L'état incomplet de la masse cérébrale n'aura nui qu'au développement de la voûte du crâne, dont les os divers manqueront ou seront à peine ébauchés. Les téguments, appliqués presque immédiatement sur la base du crâne, donneront aux yeux l'apparence d'être élevés au dessus de la tête. C'est aux

fœtus chez lesquels se remarque cette espèce de monstruosité que convient la dénomination d'anencéphales. Ceux-là peuvent exister quelque temps hors du sein de leurs mères ; on en a vu prolonger leur vie un à deux jours au delà du moment de leur naissance. Ils ne manquent, en effet, que de la portion nerveuse encéphalique qui préside à l'intelligence, et ils ont, au contraire, le bulbe supérieur de la moelle épinière, duquel émanent les nerfs des appareils digestifs et respiratoires. On se demande alors pourquoi la vie extra-utérine de ces monstres n'acquiert pas une plus longue durée. A cela les physiologistes répondent qu'il paraît qu'à mesure que l'on s'éloigne de l'instant de la conception, les *systèmes* nerveux *organiques* sont de plus en plus mis sous la subordination des systèmes nerveux *intellectuels*, c'est-à-dire du cerveau proprement dit.

Une telle explication n'est guère propre à satisfaire ; on pourrait même répliquer en disant qu'elle est contredite par certains faits. « Il est des enfants, dit Cabanis (*Rapports du physique et du moral de l'homme*, tom. 1, p. 141), chez lesquels l'état du cerveau empêche entièrement la pensée. Ils n'en vivent pas moins sains et vigoureux : ils digèrent bien ; tous leurs autres organes se développent ; et les déterminations instinctives qui tiennent à la nature humaine générale se manifestent chez eux à peu près aux époques et suivant les lois ordinaires. Il n'y a pas longtemps que j'eus l'occasion d'observer un de ces automates. Sa stupidité tenait à la petitesse extrême et à la mauvaise conformation de la tête, qui n'avait jamais eu de sutures. Il était sourd de naissance. Quoiqu'il eût les yeux en assez bon état, et qu'il parût recevoir quelques impressions de la lumière, il n'avait aucune idée des distances. Cependant il était d'ailleurs très-sain et très-fort. Il mangeait avec avidité ; quand on ne lui donnait pas bien vite un morceau après l'autre, il entrait dans une violente agitation. Il aimait à empoigner ce qui lui tombait sous la main, particulièrement les corps animés, dont la douce chaleur, et, je crois, aussi les émanations paraissaient lui être agréables. Les organes de la génération étaient chez lui dans une activité précoce ; et l'on avait des preuves fréquentes qu'ils excitaient fortement son attention. »

Si, par une cause quelconque, le nerf ethmoïdal, dans lequel réside le sens de l'odorat, est resté sans se développer, tout l'appareil olfactif participe à ce défaut d'évolution : l'os ethmoïde manque ; la place qui lui est assignée entre les orbites reste inoccupée ; les deux cavités ne sont séparées par rien ; les yeux se rapprochent, se confondent ; il n'y a qu'un seul appareil palpébral. L'animal qui offre cette difformité est désigné par les noms de *cyclope* ou de *monopse*.

L'acéphalie est la monstruosité par défaut la plus grande possible, celle où le fœtus est privé de la tête entière, et même parfois de toute la moitié supérieure du tronc, et restreint par conséquent à sa moitié inférieure et aux membres abdominaux. On ne voit jamais, et les explications données plus haut supposent clairement qu'il n'existe pas d'acéphales chez qui la tête soit la seule partie qui fasse défaut. Toujours ce manque de la tête s'accompagne de celui de quelqu'un des viscères des autres cavités. Les organes respiratoires et le cœur manquent souvent. Il en est de même du foie et de la rate; mais l'absence de l'estomac est beaucoup plus rare, et, quand son évolution a éprouvé des empêchements, on trouve au moins toujours quelque portion du canal intestinal. Les organes génitaux existent constamment.

Le résultat des observations les plus nombreuses a établi un fait qui n'est peut-être contredit par aucun exemple bien avéré, c'est que chez tous les monstres anencéphales ou acéphales, on remarque à la surface du corps incomplet, des vestiges, des inégalités, et comme des débris qui révèlent que, dans les premières phases de son existence intra-utérine, ce corps a dû être pourvu de quelques autres parties que celles avec lesquelles il se présente à l'instant de la naissance.

L'acéphalie s'observe plus fréquemment chez les jumeaux. La moitié des observations font mention de cette circonstance ; celles qui ne l'indiquent pas sont incomplètes, et aucune d'elles n'établit la circonstance opposée. On n'a pas aussi bien remarqué, pour les anencéphales, dans quelle proportion ces monstres sont avec les jumeaux.

Les cas de l'une et de l'autre monstruosité sont des plus nombreux. On en trouve des milliers d'exemples dans les divers recueils destinés à conserver les faits de cette espèce. Il est même peu de praticiens qui n'aient pas eu quelque occasion d'observer la dernière.

La cause première de ces bizarreries, très-improprement appelées des jeux de la nature (car la nature ne joue pas, et suit dans ses écarts les mêmes lois qui donnent lieu à ses phénomènes réguliers), a beaucoup occupé la sagacité des physiologistes. On peut réduire à trois hypothèses tous les modes d'explication par lesquels on a cherché à faire tomber un peu de jour sur ces mystérieuses singularités. Dans la première de ces suppositions, on les attribue à l'influence de l'imagination de la mère sur le fruit qui se développe dans son sein; dans la seconde, elles sont imputées à des tares, à des conditions défectueuses, dont on se figure que le germe a pu être primordialement affecté; dans la troisième, à des altérations accidentelles qu'il aura subies en se développant. Nous n'avons pas, à coup sûr, la prétention de concilier de tels dissentiments et de faire cesser une semblable controverse; mais le lecteur peut pressentir, et beaucoup d'hommes, dont le sentiment est d'un grand poids, ont déclaré que la dernière de ces opinions offre un degré de vraisemblance qui paraît voisin de la démonstration, tandis qu'il s'élève contre les deux autres une foule d'objections bien difficiles pour ne pas dire impossibles à résoudre.

Les écrits les plus instructifs sur cette matière sont un mémoire de M. le professeur Béclard, inséré dans les bulletins de la faculté de médecine, et l'article Monstruosités, de MM. Chaussier et Adelon, dans le grand dictionnaire des sciences médicales. A la suite de l'article Monstres, de ce même dictionnaire, est un index bibliographique très-étendu, et qui ne laisse rien à désirer relativement à l'indication des sources, où l'on peut puiser sur ce sujet, que nous avons à peine effleuré, une très-vaste érudition. J.

ACÉPHALE. (*Histoire naturelle.*) C'est-à-dire qui *n'a pas de tête*. Et qui croirait que des êtres organisés vivants pussent se passer de tête pour exister? Cependant il en est une multitude, et la moitié des animaux sont peut-être privés d'une partie sans laquelle le vulgaire ne conçoit pas qu'on puisse agir. Nous disons la moitié, parce que, outre les nombreuses tribus d'acéphales avérés que Linnée confondait dans son immense classe des vers, et que les naturalistes en ont aujourd'hui distinguées, ces myriades d'animalcules dont le microscope démontre l'existence, se meuvent, se recherchent, se fuient, jugent et exercent d'autres facultés, encore qu'ils n'aient pas de tête. Il en est qui n'ont pas même de partie antérieure déterminée, comme on le verra quand il sera question des genres *protée* et *volvoce*.

M. de Lamarck employa, dans la première édition de son précieux ouvrage intitulé *Histoire des animaux sans vertèbres*, le nom d'acéphales pour caractériser un ordre de mollusques dans lesquels on ne reconnaît pas de tête distincte. Cet ordre était loin de renfermer tous les êtres auxquels son nom eût pu convenir; il a donc été aujourd'hui appelé des *conchifères*, et renferme la plupart des coquilles à deux valves : en effet, qui n'a pas remarqué que la moule et l'huître n'offrent rien qui rappelle l'idée d'une tête, tandis que les univalves, dont les limaçons nous présentent un exemple vulgaire, en sont généralement munis? Aussi notre savant ami le baron de Férussac les appelle-t-il, par opposition, acéphales. (*Voyez* Coquilles.)

Dans le langage ordinaire, on a restreint la signification du mot acéphale aux petits des animaux d'ordre supérieur qui manquent de tête, ou d'une partie des organes qui constituent l'ensemble de cette partie; de tels acéphales ne sauraient vivre, dès que leur naissance les prive des secours nutritifs qu'ils devaient à leur mère. L'illustre Geoffroy de Saint-Hilaire s'est sérieusement occupé de ces acéphales; il a porté le plus grand jour dans leur histoire et rendu parfaitement raison des règles qui déterminent les causes de l'acéphalie.

Les acéphales, qui ont été l'objet des belles recherches de ce savant professeur, sont généralement regardés comme des monstres; en effet, dans l'acception rigoureuse de ce mot, qui suppose des êtres bizarres et hors des règles de la forme habituelle à leur espèce, les acéphales sont des produits monstrueux; mais ces produits monstrueux ne sont pas pour cela hors des lois qui président à une organisation régulière; car les lois imposées à la matière vivante ne sont pas capricieuses, elles sont le résultat des propriétés de cette matière même qui, placée dans telle ou telle circonstance, s'organise selon les éléments variés qui l'y poussent et dont les moindres changements peuvent déterminer un mode d'organisation nouveau. Peut-être les acéphales, comme tous les autres monstres, ne sont-ils que des espèces nouvelles qui ne

sauraient vivre, et conséquemment se perpétuer, que parce que des organes indispensables à leur existence viennent à leur manquer. En effet, on voit des monstres par excès, vivre, se reproduire et perpétuer leur monstruosité. Les monstres en moins paraissent au contraire condamnés à finir dès qu'ils ont vu le jour. C'est au mot *Monstre* que, nous occupant de toutes les aberrations organiques, nous tracerons l'abrégé de l'histoire des acéphales, d'après les lumineuses idées de M. Geoffroy.

B. DE ST. V.

* ACÉPHALES, hérétiques du 5e siècle, ainsi nommés parce qu'ils n'avaient point de chef. Leur doctrine était de confondre les deux natures en Jésus-Christ.

* ACERBO (FRANÇOIS), jésuite et poète napolitain né dans le 17e siècle. On a de lui un recueil de poésies sous ce titre : *Ægro corpori à musâ solatium.*

* ACERNUS (SEBAST.-FAB.), écrivain polonais, dont le vrai nom est Klonowicz, mort en 1608, est auteur d'un poème latin sur l'éducation d'un véritable héros, avec ce titre ; *Victoria deorum*, etc., qui l'a fait surnommer l'*Ovide Sarmate*, imprimé en 1600.

* ACESAS ou ACESEUS, Grec, né en Chypre, célèbre par son talent pour la broderie. Son fils, Hélicon, partagea ses travaux et sa réputation. Athénée, qui a fait connaître ces deux artistes, rapporte qu'on voyait de son temps, dans plusieurs temples d'Athènes, des ouvrages où leurs noms étaient inscrits, entre autres le manteau de Minerve Poliade.

* ACESE, évêque novatien, qui, au concile de Nicée, prétendit que l'on devait exclure de la pénitence ceux qui étaient tombés en faute après le baptême.

* ACESTE (*Mythologie.*), roi d'une partie de la Sicile, secourut Priam dans la guerre de Troie, et donna l'hospitalité à Énée, quand ce prince s'arrêta en Sicile.

ACETABULARII. (*Antiquités.*) C'étaient des joueurs de gobelets que les Grecs nommaient ψηφοπαίκται. Leur nom venait des *acetabula*, vases ou cornets sous lesquels ils cachaient des jetons ou des petites pierres. Sextus Empiricus en parle (*advers. mathem.* 11), et Sénèque aussi (*epist.* 45). L'*acetabulum* était non-seulement un cornet des joueurs de gobelets, mais un petit vase dans lequel on mettait du vinaigre, du sel ou du poivre, et une mesure de capacité pour les liquides et pour les grains. C'est de l'usage qu'on en faisait principalement pour y mettre du vinaigre, *acetum*, que vient son nom. E. J.

ACÉTATES. (*Chimie.*) Sels résultant de la combinaison de l'acide acétique avec les bases salifiables. L'odeur de vinaigre qu'ils répandent lorsqu'on les met en contact avec un acide puissant les fait aisément reconnaître. Ils sont tous plus ou moins solubles dans l'eau ; par la distillation, outre plusieurs gaz permanents, les uns donnent beaucoup d'acide acétique et quelques traces d'esprit pyro-acétique ; les autres, peu d'acide et beaucoup d'esprit.

L'*acétate neutre de plomb*, ou *sel de saturne*, s'obtient en traitant à chaud l'oxyde jaune de plomb par le vinaigre, puis faisant cristalliser. Ses usages sont importants ; on l'emploie comme médicament : c'est un bon réactif pour découvrir la présence d'un acide sulfurique dans un liquide : il sert avec l'alun à préparer l'acétate d'alumine qui entre comme mordant dans la teinture des toiles. Bouilli avec le double de son poids d'oxyde de plomb (litharge), il donne le sous-acétate de plomb nécessaire à la fabrication du blanc de céruse.

En versant peu à peu une dissolution de potasse du commerce dans un excès de vinaigre distillé, on obtient l'*acétate de potasse*, le plus déliquescent de tous les sels connus, employé en pharmacie comme fondant.

L'*esprit de Mindérérus* est un acétate d'ammoniaque.

L'*acétate de fer* au maximum d'oxydation, servant à la teinture en noir, se forme directement par la digestion de la tournure de fer dans du vinaigre exposé à l'air atmosphérique.

Si l'on étend du marc de raisin sur des planches de cuivre, on obtient, au bout de quelques semaines, une couche de vert-de-gris. Cette substance, dissoute à chaud dans du vinaigre, se change par cristallisation en acétate de deutoxyde de cuivre, appelé *verdet*, et employé pour le lavis des plans. S.

ACÉTATES. (*Technologie.*) Plusieurs de ces sels sont employés dans les arts ou dans la médecine : ce seront les seuls dont nous indiquerons ici la fabrication.

L'acétate d'alumine est très-employé dans la teinture, et surtout dans la confection des toiles peintes ; il remplace souvent, et avec avantage, l'alun ordinaire. On l'obtient par la double décomposition de l'alun et de

l'acétate de plomb, qu'on mêle à l'état de dissolution dans l'eau. Le sulfate de plomb qui se forme ne tarde pas à se précipiter, et l'acétate d'alumine reste en dissolution dans la liqueur.

L'acétate d'ammoniaque, employé en médecine, était autrefois connu sous le nom d'*esprit de Mindérérus*. On le prépare en saturant de l'acide acétique par du carbonate d'ammoniaque, il cristallise en prismes assez volumineux.

L'acétate de cuivre se fabrique à Montpellier. On fait dissoudre du vert-de-gris dans du vinaigre distillé; on décante et on concentre convenablement la dissolution, qu'on laisse ensuite exposée pendant quelques jours à une douce chaleur dans des pots de terre vernissée, nommés *oulas*. Là le sel cristallise autour de petits bâtons arrangés en pyramide quadrangulaire dans ces pots, et on obtient de cette manière de belles grappes formées par des cristaux d'acétate de cuivre, qu'on fait sécher pour les répandre ensuite dans le commerce, sous le nom de *verdet cristallisé*, *vert en grappes*, ou *cristaux de Vénus*. Chaque grappe pèse environ deux ou trois kilogrammes.

L'acétate de cuivre est employé dans la teinture, la peinture, et pour la fabrication du vinaigre radical (1).

L'usage de l'acétate de fer se répand de plus en plus chez les teinturiers, où il remplace le sulfate de fer pour la production du noir. On le prépare aisément en versant de l'acide pyro-ligneux purifié sur de la tournure ou des copeaux de fer. La dissolution se fait dans un tonneau qui prend en conséquence le nom de *tonneau noir*.

L'acétate de plomb, appelé encore quelquefois *sel de saturne*, *sucre de saturne*, est devenu depuis quelques années l'objet d'importantes fabrications, par suite de la grande extension qu'ont prise les manufactures de toiles peintes, auxquelles il fournit la base du mordant le plus employé. Ce sont les fabricants d'acide pyro-ligneux qui le préparent en grand, en faisant dissoudre de la litharge dans de l'acide acétique à l'aide d'une douce chaleur. On verse ensuite la dissolution dans des terrines ou cristallisoirs, où elle se prend en cristaux, que l'on retire et que l'on fait sécher dans une étuve modérément chauffée, pour ne pas faire effleurir le sel. On met ces cristaux dans des barils bien secs, et on les expédie dans le commerce.

Les trois acétates suivants, savoir celui de mercure, celui de potasse et celui de soude, ne sont guère employés qu'en médecine, et ils sont préparés dans les pharmacies. Ils étaient connus autrefois sous les noms de *terre foliée mercurielle*, *terre foliée végétale*, et *terre foliée minérale*, parce qu'ils se présentent sous la forme de petits feuillets ou de paillettes légères. On peut les obtenir en combinant directement l'acide acétique avec chacun des oxydes qui en forment la base. L'acétate de mercure s'obtient cependant plus promptement par la double décomposition du nitrate de mercure et de l'acétate de soude. L. S. L. et M.

* ACEVEDO (d. Alonz. Mar.), jurisconsulte espagnol, mourut en 1771. Il était avocat à Madrid, et il a publié des ouvrages estimés, parmi lesquels on doit distinguer celui où il attaque l'affreux usage de la torture, imprimés en 1770.

* ACEVEDO (Félix-Alvarez), militaire espagnol, un des principaux auteurs de la révolution d'Espagne en 1820, mourut cette même année. Il était avocat à Madrid, lorsqu'il renonça à cette profession pour entrer dans les gardes-du-corps du roi Charles IV. Il devint ensuite chef du 8e corps des volontaires de Léon en 1808, colonel l'année suivante; et se distingua dans les campagnes de 1808 à 1814 contre les Français. En 1820, il fut mis par le peuple de Galice à la tête de l'insurrection de cette province, et tué dans une embuscade, après avoir défait un corps d'Espagnols du parti du roi Ferdinand.

* ACHA (Maimoun-ben-Caïs), poète arabe du 6e siècle. Il est auteur d'un poème dont M. Sylvestre de Sacy a donné l'analyse dans le tome IV des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*.

* ACHAB, roi d'Israel, fils d'Amri, monta sur le trône l'an 918 avant Jésus-Christ, et régna 22 ans. A l'instigation de sa femme Jésabel, il éleva un temple à Baal, persécuta cruellement les prophètes, et n'eut recours au vrai Dieu que lorsqu'il se vit assiégé dans Samarie par Adad, roi de Syrie. Il tailla plusieurs fois en pièces les armées de ce prince et le fit prisonnier lui-même, mais il le rétablit dans ses états. Peu de temps après, la guerre s'étant ral-

(1) *Voyez*, pour plus de détails, le *Manuel du fabricant de vert-de-gris et de verdet cristallisé*, par M. Le Normand, in-8°, 1813.

lumée entre eux, il périt dans un combat, percé d'une flèche.

* ACHAB, faux prophète du temps de la captivité de Babylone, fut mis à mort par Nabuchodonosor.

* ACHÆMÈNES, chef d'une famille qui régna en Perse jusqu'à Darius Ier; ce qui a fait souvent donner aux Perses le nom d'Achéméniens.

* ACHÆMÈNES, fils de Darius Ier, roi de Perse, commanda la flotte d'Égypte dans l'expédition contre la Grèce. Il fut battu et tué par Inarus, chef des Égyptiens révoltés, 462 ans avant Jésus-Christ.

* ACHÆUS, poète tragique grec antérieur à Euripide et postérieur à Sophocle (vers la 74e olymp.). Des 30 ou 40 tragédies et autres ouvrages qu'il a écrits, il ne reste que des *fragments* conservés par H. Grotius.

* ACHÆUS, autre poète tragique grec, né à Syracuse vers 420 avant Jésus-Christ, avait composé dix tragédies, qui sont perdues.

ACHÆUS, parent et lieutenant d'Antiochus-le-Grand, se révolta contre ce prince et s'empara d'une partie de ses états. Après s'être soutenu 5 ans dans l'Asie-Mineure, il fut vaincu et mis à mort l'an 223 avant Jésus-Christ.

* ACHAIE, roi d'Écosse en 788, repoussa les incursions des Anglais et des Irlandais, fit alliance avec Charlemagne, et mourut en 819.

* ACHALEM, roi des Northumbres dans le 6e siècle, perdit son territoire et passa dans le pays de Galles où régnait son frère Arthaned. Ils sont tous les deux célèbres par une bataille livrée dans le comté de Cardigan, où, selon les chroniques anglais, ils montaient le même cheval.

* ACHAN, capitaine hébreu, lapidé par ordre de Josué avec sa femme et ses enfants, pour avoir dérobé, lors de la prise de Jéricho, 200 sicles d'argent, un manteau d'écarlate et un lingot d'or, contre la défense de Dieu.

* ACHARD DE SAINT-VICTOR, né vers le commencement du 12e siècle, chanoine régulier de Saint-Augustin, 2e abbé de Saint-Victor-lès-Paris. Henri II, roi d'Angleterre, le nomma au siége d'Avranches, et lui donna toujours des marques particulières d'estime. On a de lui : un *Traité sur l'Abnégation de soi-même*, un autre *sur la Division de l'âme et de l'esprit*, manuscrits de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, dont la bibliothèque de Cambridge a des copies. Il mourut en 1171.

* ACHARD, théologien célèbre dans le 12e siècle, fut l'un des maîtres de saint Bernard, qui le nomma directeur des novices du monastère de Clairveaux.

* ACHARD (ANTOINE), né à Genève en 1696, mourut en 1772, pasteur de l'église française et de l'académie de Berlin. Ce ministre, d'une constitution faible, et qui ne vécut pendant 20 ans que de laitage, avait au premier degré le talent de la déclamation, et prêcha souvent devant la famille royale de Prusse. Les mémoires de l'académie de Berlin renferment les matériaux d'un ouvrage qu'il faisait sur la liberté de l'homme, en réponse aux objections de Spinosa, de Bayle et de Collins. Ses *Sermons* ont été imprimés après sa mort.

* ACHARD (FRANÇ.), né à Genève en 1708, conseiller de justice à Berlin, a publié des *Réflexions sur l'infini mathématique*.

* ACHARD (FRANÇOIS-CHARLES), chimiste, né en Prusse en 1754, mort en 1821, a laissé : *des Mémoires physiques et chimiques*; des *Leçons de physique expérimentale*; une *Instruction sur la préparation du sucre brut, du sirop et de l'eau-de-vie de Betterave*; ces 3 ouvrages imprimés à Berlin, de 1780 à 1800, in-8°.

* ACHARD (CLAUDE-FRANÇOIS), médecin, né à Marseille en 1758 et mort en 1809, fut secrétaire de l'académie et bibliothécaire de cette ville. Il est auteur du *Dictionnaire de la Provence et du comtat Venaissin*, in-4°, 1787; *Description historique, géographique et topographique de la Provence et du comtat Venaissin*, in-4°, ibid; *Tableau de Marseille*, 1 vol. in-8°; *Bulletin des sociétés savantes de Marseille et des départements du midi* 1802; *Cours élémentaire de bibliographie, ou la science du bibliothécaire*. Marseille, 3 vol. in-8°.

* ACHARDS (ÉLÉAZAR-FR. DE LA BAUME DES), évêque missionnaire né à Avignon en 1679, prevot de la cathédrale de cette ville. Il se distingua lors de la peste de 1720, qui ravagea Marseille et la Provence, et pour cette raison fut nommé évêque d'Halicarnasse. Clément XII lui proposa d'aller, en qualité de vicaire apostolique, pacifier les différends qui s'étaient élevés entre les missionnaires de la Chine. Il partit en 1738. Après six mois de traversée et 3 ans de course et de travaux, il mourut à Cochin,

martyr d'un zèle infatigable, en 1741. L'abbé Fabre, provisiteur dans cette mission, en fit imprimer à Venise, 1753, une *relation* curieuse, mais diffuse.

* ACHARIUS (Éric), botaniste de Stockholm, mort en 1820, est auteur des ouvrages suivants : *Lichenographiæ Suecicæ prodromus* ; une *Méthode* (en latin) *pour classer les lichens selon leurs genres, leurs espèces et leurs variétés* ; une *Lichénographie universelle*.

* ACHARY, docteur musulman, chef de la secte des achariens, dont les points fondamentaux sont la prédestination gratuite et absolue, et la prédestination physique

ACHAT. (*Législation.*) C'est un contrat par lequel on acquiert la propriété d'une chose quelconque, moyennant un prix convenu. Le mot *achat* est corrélatif du mot *vente* : ces deux expressions désignent le même contrat; la première, par rapport à celui auquel la propriété est transmise ; la seconde, par rapport à celui qui transmet la propriété. (*Voyez* Vente.)

* ACHAZ, roi de Juda, fils et successeur de Joathan, vainquit d'abord Razin, roi de Syrie; mais ayant élevé des autels aux faux Dieux, et leur ayant même sacrifié son fils, Dieu permit qu'il fût vaincu à son tour par Razin et par Phacée, roi d'Israel. Il eut recours à Téglath-Phalasar, roi d'Assyrie, auquel il donna tout l'or du temple de Jérusalem. Il mourut après un règne de 16 ans, l'an 726 avant Jésus-Christ, et fut privé de la sépulture des rois.

ACHE, *apium.* (*Antiquités.*) Comme cette plante était consacrée aux cérémonies des funérailles, qu'on en mettait des couronnes sur les morts et les tombeaux, et que les jeux néméens étaient relatifs à la mort d'Archémorus, on y couronnait d'ache verte les vainqueurs. Suidas parle de ces couronnes funèbres, et dit que l'ache était destinée au deuil et aux larmes; d'où venait l'expression populaire : *Il n'a plus besoin que d'ache,* en parlant d'un malade désespéré. On donne deux origines à l'usage de couronner d'ache les vainqueurs des jeux néméens. L'une est prise des *némées*, juments consacrées à Junon, qui donnèrent leur nom à cette forêt où elles se nourrirent d'ache. Selon d'autres, Danaüs, maître de cette contrée, proposa des courses aux amants de ses filles, et les promit aux vainqueurs. Le terme de la course fut une borne couronnée d'ache ; le vainqueur l'ayant atteinte s'en couronna lui-même, pour preuve de sa victoire. Les vainqueurs des jeux isthmiques étaient aussi couronnés avec de l'ache ; mais on la choisissait desséché, pour la distinguer de celle qui servait de prix aux jeux néméens. E. J.

ACHE (le comte d'), vice amiral français, né en 1716, n'est célèbre que par ses revers; il soutint les combats les plus malheureux contre les Anglais, et laissa enlever tous les établissements français des côtes de Coromandel et de Malabar dans l'Inde. Mort vers la fin du 18e siècle.

* ACHÉENS (les), habitants de l'Achaie, occupèrent d'abord une contrée voisine d'Argos; mais chassés par les Héraclides, 80 ans après la guerre de Troie, ils s'emparèrent de la partie nord-est du Péloponèse, qui depuis a été nommée Achaie. Après avoir été quelque temps gouvernées par des rois, les villes de l'Achaie secouèrent le joug, et formèrent une confédération, qui ne fut soumise que par les rois de Macédoine, successeurs d'Alexandre. Les Achéens secouèrent le joug une seconde fois, et formèrent de nouveau une confédération devenue célèbre sous le nom de *ligue achéenne*, dans laquelle entrèrent plusieurs peuples du Péloponèse, et qui, pendant 135 ans, se rendit redoutable et conserva son indépendance; elle dut principalement ses succès aux vertus et aux talents de Philopémen, et d'Aratus ; elle combattit long-temps contre les Romains pour la liberté de la Grèce; mais elle fut détruite par le consul Mummius, l'an 146 avant Jésus-Christ.

* ACHELOUS (*Mythologie.*), fils de l'Océan et de Thétis, dieu du fleuve de ce nom et père des Syrènes ; épris des charmes de Déjanire, il osa la disputer à Hercule : vaincu dans une première lutte, il revint au combat sous la forme d'un serpent, et ensuite sous celle d'un taureau, mais il ne fut pas plus heureux, et céda le champ à son redoutable adversaire.

ACHÉMÉNIS, ou mieux *Achæmenis.* (*Antiquités.*) Plante à laquelle on attribuait la vertu de jeter la terreur dans les armées et de les mettre en fuite (*voyez* Pline). Son nom est le même que celui d'*Achæmenes*, fils d'Ægée, qui donna le sien, dit-on, à une partie de la Perse, sans doute à la partie méridionale ou inférieure, symbole des enfers dans les thèmes célestes des anciens. Mais ce doit être plutôt *Achæmenes*, dont les uns font un frère de Xerxès, les

autres un premier roi de Perse, très-riche, qui eut cet honneur, si ce n'est pas le même personnage mythologique, et le même que Plutus, dieu des richesses, ou Pluton, dieu des enfers. De là, dans les poètes, dans Horace et dans Lucain par exemple, *Achæmenius*, Perse, (Persan); *Achæmenii* et *Achæmenidæ*, les Perses; *Achæmenia*, la Perse. Tous ces noms, ainsi que celui d'*Achæmenides*, compagnon d'Ulysse, qui en est dérivé, et celui d'*Achéron*, fleuve des enfers, viennent du grec ἄχος douleur, chagrin; ce qui prouve que la plante *achæmenis* devait être le même symbole que l'ache, qui était consacrée au deuil et aux larmes, et qui servait à couronner les vainqueurs. E. J.

* ACHEN (Jean van), peintre, né à Cologne en 1556, et mort à Prague en 1621; il a composé un grand nombre de tableaux estimés, répandus en Italie, en Bavière, en Autriche et en Bohême, et dont les sujets sont presque tous religieux.

* ACHENWAL (Godef.), né en 1719, à Elbing en Prusse; il professa à Marbourg l'histoire, la statistique et le droit de la nature et des gens · les plus remarquables des ouvrages qu'il a laissés sont : *les Éléments du Droit naturel*, en latin, et *La Constitution des royaumes et états de l'Europe*. Le premier il fit une science de la statistique, qui n'existait avant lui que dans des matériaux épars.

* ACHÉRON (*Mythologie.*), fils du soleil et de la terre; il fut précipité dans les enfers, et y fut changé en un fleuve qui conserva son nom.

ACHÉRON. (*Antiquités.*) Fleuve de la Thesprotie qui prenait sa source au marais d'*Achéruse*, et tombait, près d'Ambracie, dans le golfe Adriatique. Son eau était amère et malsaine, et il coulait long-temps sous terre; ce qui l'a fait regarder comme un fleuve des enfers, ainsi qu'un autre fleuve du même nom en Italie, dans le pays des Brutiens. Leur nom est composé d'ἄχεος ῥέος, fleuve de douleur. On en a fait l'adjectif *achérontique*. On attribuait à Tagès, devin étrusque, quinze volumes, qu'on nommait *Achérontiques*. Les Étrusques les gardaient avec autant de soin que les Romains les livres *sibyllins*, ou attribués à la *sibylle* de Cumes. (*Voyez* Achéruse.) E. J.

ACHÉRUSE. (*Antiquités.*) Lac d'Égypte, près de Memphis, environné de belles campagnes qui étaient par conséquent le même symbole que celles des champs-élysées. Les Égyptiens venaient déposer leurs morts sur le rivage; là des juges examinaient la vie qu'ils avaient menée. Selon les bonnes ou mauvaises actions des défunts, on faisait passer leurs corps dans une barque, ou on les jetait à la voirie. Dans ces belles campagnes étaient un temple consacré à Hécate la Ténébreuse, et deux marais, appelés le Cocyte et le Léthé. Il y avait aussi dans la Thesprotie un lac d'*Achéruse*, d'où sortait le fleuve *Achéron*; ce qui devait être en effet, puisque ce lac est le symbole de l'amphora céleste, et le fleuve celui du fleuve du verseau qui sort de l'amphora, qu'*Achéruse* a la même étymologie qu'*Achéron*, et vient également d'ἄχος (*voyez* Achéron). C'est de là qu'on appelait *Achérusiade* une péninsule près d'Héraclée-du-Pont, par laquelle Hercule passa pour descendre aux enfers. Xénophon dit qu'on montrait encore de son temps des marques de cette descente; tant les peuples aiment le merveilleux et à prendre des symboles et des allégories pour des réalités. Le malheur, c'est qu'ils s'égorgent pour ces rêveries ingénieuses, et qu'il faut que le sage paraisse y croire s'il ne veut pas être la victime de leur aveugle crédulité. E. J.

* ACHERY (dom J.-Luc d'), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1609, mort à Paris en 1685, s'appliqua à la recherche de toutes les pièces de l'antiquité qui pouvaient être utiles aux modernes. On distingue surtout son *Veterum aliquot scriptorum spicilegium*, Paris, 1653, 1677, 13 vol. in-4°, réimprimés en 1723, 3 vol. in-folio; il publia en outre l'*Épître* attribuée à saint Barnabé, Paris, 1645, in-4°; les *OEuvres de Lanfranc*, 1648, in-folio; *OEuvres de Guibert*, abbé de Nogent, 1651, in-folio; *Regula solitariorum*, 1653, in-12; *Catalogue in-4° des Ouvrages ascétiques des Pères*, 1643 et 1671; il a eu aussi une très-grande part au *Recueil des actes des Saints de l'ordre de saint Benoît*, publié par le père Mabillon. Il joignait à une vaste érudition toutes les vertus de son état.

* ACHIAB, neveu d'Hérode-le-Grand, lui sauva plusieurs fois la vie.

* ACHILLAS, général de Ptolémée, roi d'Égypte, assassina Pompée par l'ordre de ce prince ingrat.

* ACHILLE, fils de Thétis et de Pélée, roi de la Phthiotide, le plus grand

des héros qui se signalèrent au siége de Troie. A sa naissance, Thétis le plongea dans le Styx, ce qui le rendit invulnérable dans toutes les parties du corps, excepté au talon par où elle le tenait. Il fut élevé par le centaure Chiron, qui le nourrit de moelle de bêtes fauves. Lorsque les Grecs se préparaient au siége de Troie, Thétis, craignant qu'il n'y pérît, l'envoya, déguisé en femme, sous le nom de Pyrrha, à la cour de Lycomède, dans l'île de Scyros. Achille y épousa secrètement Déidamie, fille du roi, et en eut un fils nommé Pyrrhus. Ulysse découvrit le lieu de sa retraite, le força par une ruse habile à se trahir, et l'entraîna au siége de Troie. Achille ne tarda pas à se distinguer par les plus grands exploits; mais Agamemnon lui ayant ravi Briséïs, jeune captive qu'il chérissait, le héros, irrité de cet affront, se retira dans sa tente, et ne voulut plus combattre jusqu'à la mort de son ami Patrocle : il reprit les armes pour le venger, tua Hector, et, dans sa fureur, le traîna trois fois autour des murs de Troie, attaché par les pieds à son char. Dans la 10e année de la guerre, Achille allait épouser Polyxène, fille de Priam, quand Pâris, l'ayant blessé d'un coup de flèche au talon, il mourut de cette blessure. On raconte sa mort de plusieurs autres manières, mais cette tradition est la plus reçue. Les Grecs déposèrent ses cendres au promontoire de Sigée. La colère d'Achille, après l'enlèvement de Briséïs, est le sujet de l'Iliade.

* ACHILLÉE ou ACHILLEUS, parent de Zénobie, se fit proclamer empereur en Syrie, sous le règne d'Aurélius; mais il fut bientôt soumis.

* ACHILLES TATIUS, écrivain grec d'Alexandrie, vivait vers la fin du 2e siècle; il embrassa le christianisme, et devint évêque; il est auteur du roman des *Amours de Clitophon et de Leucippe*, qui fait partie des *Scriptores erotici græci*, publié par Mitscherlich, Bip., 1794; de *Traités sur la Sphère*, *la Tactique*, et de *Mélanges historiques* sur les grands hommes. La meilleure traduction française de son roman est celle de Montenan et d'Égly, imprimée sans nom d'auteur, 1734, in-12.

* ACHILLES (Alexandre), noble prussien mort à Stockholm en 1675, a publié en allemand un *Traité* sur les causes des tremblements de terre et de l'agitation de la mer.

* ACHILLEUS (L. Elpidius), gouverneur d'Égypte, se révolta contre Dioclétien, et prit la pourpre dans sa province, l'an 287; après avoir régné 9 ans, il fut vaincu et mis à mort à Alexandrie.

* ACHILLINI (Alex.), professeur de philosophie et de médecine à Bologne, sa patrie, où il mourut en 1512. On a un recueil de ses ouvrages imprimé à Venise en 1545.

* ACHILLINI (Jean-Philothée), frère du précédent, auteur d'un poème intitulé : *il Viridario*, Bologne, 1513, in-4°; il mourut en 1538.

* ACHILLINI (Claude), petit-fils d'Alexandre, médecin, jurisconsulte, théologien et poète, mort en 1640, a composé des *Poésies* imprimées à Bologne en 1632, in-4°, et à Venise, 1662, in-12.

* ACHIMAAS, fils et successeur du grand-prêtre Sadoc, épousa une des filles de Salomon, et eut pour successeur, dans le pontificat, son fils Azarias.

* ACHIMÉLECH, grand-prêtre des Juifs, succéda à son frère Achia; il fut tué par les ordres de Saül, l'an 1061 avant Jésus-Christ, pour avoir favorisé David.

* ACHIOR, chef des Ammonites, se joignit à Holopherne pour assiéger Béthulie. Comme il était cependant assez favorable aux Hébreux, Holopherne, pour le punir, le fit attacher à un arbre; mais les Juifs ayant fait lever le siége le délivrèrent, et il embrassa leur religion.

* ACHIS, roi de Geth, donna l'hospitalité à David, prit les armes en sa faveur, et remporta une victoire où périrent Saül et ses enfants.

* ACHITOB, grand-prêtre, fils de Phinées, fut père d'Achias et d'Achimélech.

* ACHITOPHEL, conseiller de David et ensuite d'Absalon; il se pendit de désespoir parce que ce dernier prince n'avait pas suivi ses conseils.

* ACHMET ou AHMET-BEN-SEIRIM, auteur arabe du 16e siècle, a écrit un livre sur l'*Interprétation des Songes*, qu'on ne trouve plus en original, mais qui a été traduit en grec. Nicolas Rigault en a publié une version latine avec cette traduction grecque, à la suite de l'*Onéirocrit* d'Artémidore, Paris, 1603, in-4°.

* ACHMET, fils aîné du sultan Bajazet (Bayezid) II, devait remplacer celui-ci

qui venait d'abdiquer le trône en sa faveur; mais Selim Ier, fils cadet, s'empara du pouvoir par un double attentat, en faisant périr son père et étrangler Achmet, son frère.

* ACHMET Ier ou AHMED, sulthan ou empereur des Turks, fils du sulthan Mahomet (Mohammet) III; il lui succéda en 1603, et mourut en 1617, à l'âge de 29 ans.

* ACHMET II succéda à son frère Soliman II sur le trône de Constantinople, en 1691, à l'âge de 46 ans. Son règne fut court et malheureux. Une succession de mauvais visirs, des événements désastreux et la perte de plusieurs batailles, avaient placé l'empire othoman sur le penchant de sa ruine, lorsqu'Achmet mourut en 1695 (de l'hégyre 1106). Les historiens turks accordent quelques vertus à ce prince, mais le taxent de crédulité et de faiblesse.

* ACHMET III, fils du sulthan Mahomet IV, succéda à son frère Mustapha II, déposé par les janissaires révoltés, en 1703. Bien que cette sédition lui eût donné l'empire, il n'en fit pas moins périr les principaux chefs. Il amassa de grands trésors, altéra les monnaies, et augmenta les taxes publiques. C'est sous son règne que le célèbre Charles XII vint chercher un asile à Bender après la défaite de Pultawa (*voyez* Charles XII). Achmet III fit la guerre contre les Russes, les Persans et les Vénitiens, et enleva la Morée à ces derniers; mais ses armes échouèrent contre les Impériaux, commandés par le prince Eugène. Bientôt après, la milice toujours séditieuse des janissaires lui fit éprouver le sort de son frère, en le déposant (1730), et en appelant au trône Mahomet V, son neveu. Détenu dans le vieux sérail de Constantinople, il y mourut en 1736, l'âge de 74 ans.

* ACHMET-PACHA commandait l'armée othomane devant Rhodes, en 1522, lorsque le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, d'Aubusson, fut forcé de capituler après la plus héroïque résistance. Envoyé ensuite en Égypte, Achmet voulut s'y rendre indépendant, et traita même avec les chevaliers pour les faire rentrer dans la possession de Rhodes, mais il fut tué par le pacha Ibrahim, et sa tête fut portée au sulthan Soliman II.

* ACHMET-PACHA, grand-visir du même sulthan, fut étranglé en 1554, par suite des intrigues de la fameuse Roxelane (*voyez* ce nom), dont il avait contrarié les desseins dans la catastrophe du prince Mustapha.

* ACHMET-GHIEDIK. *Voyez* Ahmet-Ghiedik.

ACHROMATISME. (*Physique.*) On nomme achromatisme la destruction des couleurs étrangères que l'on aperçoit dans l'image d'un objet lorsqu'on le regarde à travers un verre lenticulaire.

On a vu à l'article Aberration de réfrangibilité, que les rayons dont la lumière est composée sont différemment réfrangibles, et qu'après avoir traversé un verre convergent ils forment plusieurs images de diverses couleurs qui se recouvrent en partie et rendent méconnaissables les objets qu'elles représentent.

Si tous les corps diaphanes, comparés entre eux, avaient des puissances réfringentes et dispersives proportionnelles, il serait impossible d'achromatiser la lumière convergente, puisque le corps employé à compenser la dispersion qu'un autre a produite compenserait aussi sa réfraction; il n'y aurait plus par conséquent de convergence. Mais si la proportionnalité que nous avons supposée n'existait pas, et que l'on trouvât, par exemple, deux substances diaphanes qui eussent des pouvoirs dispersifs égaux et des pouvoirs réfringents inégaux, on pourrait avec la plus réfringente construire une lentille convergente, avec l'autre une lentille divergente, et les opposer de manière à composer mutuellement leurs effets. Par ce moyen, toute la dispersion serait détruite, puisque nous l'avons supposée égale dans les deux lentilles. Il n'en serait pas de même de la réfraction qui était prédominante dans la première: il en restera un excédant qui fera converger les rayons, et ils ne seront plus dispersés.

Newton et plusieurs savants se mirent à la recherche des substances qui auraient pu remplir ces conditions; leurs expériences à ce sujet n'ayant pas été faites avec assez de soin, ils furent conduits à des résultats erronés, et en conclurent qu'il était impossible de construire des objectifs achromatiques. Mais Euler, considérant que la réfraction était réalisée dans la construction de l'œil, puisque cet organe a la propriété de réfracter les rayons sans altérer leur couleur, soupçonna la possibilité d'imiter la nature. Dollond, opticien anglais, s'em-

para de cette idée, et trouva qu'en employant le cristal artificiel (flintglass) et le verre ordinaire (crownglass), dont les réfractions moyennes étaient 160—155, et les dispersions comme 15—10, on pouvait, en disposant convenablement la courbure des objectifs, atteindre le but qu'on se proposait, et son procédé nous a donné les lunettes achromatiques. (*Voyez*, pour cette construction, LUNETTES ACHROMATIQUES.) L.

* ACICHORIUS, capitaine gaulois, l'un des compagnons de Brennus, le suivit dans son expédition en Grèce, et succomba avec ce chef et toute l'armée après le pillage du temple de Delphes.

* ACIDALIUS (VALENS), né à Wistoch en 1567, critique distingué, a composé quelques *poésies* latines. Il étudia la médecine en Italie, et se fit recevoir docteur, mais il ne pratiqua jamais. A son retour d'Italie, il embrassa la religion catholique, et continua ses travaux critiques. Il commenta Quinte-Curce, Velléius-Paterculus, Plaute, les douze panégyriques anciens, Tacite, et quelques autres auteurs. Il a laissé des notes sur Ausone et sur le dialogue *de Oratoribus* de Tacite ou de Quintilien. Il mourut en 1595; son frère publia après sa mort un *Recueil de ses lettres*.

ACIDE. (*Chimie.*) Avant d'exposer ce que l'on a entendu par cette dénomination, l'idée qu'on y attache aujourd'hui, et le vague qui en résulte pour la classification chimique, il faut faire connaître les substances auxquelles on donne communément ce nom. Il importe seulement de savoir ici que les acides, ordinairement aigres, rougissent les couleurs bleues végétales, et s'unissent à d'autres corps nommés *bases salifiables*, pour former des composés qui portent le nom générique de *sels*. Les acides sont formés de deux, de trois ou de quatre éléments; les acides binaires appartiennent ordinairement à la nature inorganique, les acides ternaires aux végétaux, et les acides quaternaires aux substances animales. Suivons cet ordre.

ACIDES MINÉRAUX.

Acides antimonique et *antimonieux* (antimoine et oxygène). Le premier s'obtient en chauffant fortement de l'antimoine en poudre avec un excès d'oxyde rouge de mercure; le second, en traitant l'antimoine par l'acide nitrique d'abord faible, puis concentré. Celui-là est jaunâtre, et celui-ci blanc.

Acides arsénique et *arsénieux* (arsenic et oxygène). Le second, appelé *mort-aux-rats*, se trouve en cristaux dans la nature, et se fait en grillant à l'air les mines qui contiennent de l'arsenic. En le traitant à chaud par les acides nitrique et hydro-chlorique, on forme le premier. Tous deux sont blancs, très-vénéneux. L'acide arsénique exposé à la chaleur se liquéfie d'abord, puis se partage en oxygène et en acide arsénieux qui est volatil.

Acide carbonique, gazeux, incolore, non respirable. Il est formé de carbone et d'un volume d'oxygène égal au sien. Il se produit dans la combustion de toutes les matières végétales et animales; mais, pour l'avoir pur, on l'extrait du carbonate de chaux, sur lequel on verse de l'acide hydro-chlorique étendu d'eau; le gaz acide carbonique se dégage alors en produisant une vive effervescence. On peut l'obtenir en dissolution dans l'eau; mais, pour en faire entrer une quantité sensible, il faut le comprimer fortement.

Acides chlorique et *chlorique oxygéné*. L'acide sulfurique, versé dans une dissolution de chlorate de baryte, produit un précipité de sulfate de baryte et une dissolution d'acide chlorique. On obtient l'acide chlorique oxygéné au moyen du chlorate oxygéné de potasse que l'on distille avec de l'acide sulfurique faible. Sa vapeur condensée contient de l'eau, et en outre des traces d'acide sulfurique et d'acide hydrochlorique, qu'il est aisé de chasser par quelques gouttes d'eau de baryte, et un peu d'oxyde d'argent. Ces deux acides ne peuvent être obtenus sans eau. Sur deux volumes de chlore, le premier contient cinq, et le second sept volumes d'oxygène.

Acide chromique (chrome et oxygène). Dissolvant le chromate jaune de baryte dans un peu d'acide nitrique faible, précipitant avec beaucoup de précaution la baryte par de l'acide sulfurique étendu d'eau, filtrant, et chauffant légèrement la liqueur, pour en chasser l'eau et l'acide nitrique, on obtiendra pour résidu une matière rouge qui est l'acide chromique. Il est sans usages.

Acide columbique ou *tantalique*, s'extrait de la pierre appelée *tantalite*: il est blanc, insipide, infusible, et sans usages.

Acide fluorique. Il existe dans la nature une pierre assez abondante, connue sous le nom de *chaux fluatée*, et dont on ignore la véritable composition. Si on chauffe dans une cornue de plomb un mélange de chaux fluatée pulvérisée et d'acide sulfurique concentré, il se dégagera des vapeurs d'acide fluorique, que l'on pourra condenser dans un récipient adapté au col de la cornue. Cet acide agit avec une énergie extrême sur les tissus organiques, sa vapeur même est très-dangereuse. On peut l'employer avantageusement dans la gravure sur le verre ; pour cela, on recouvre ce dernier d'un vernis qu'on fait sécher, on y grave avec un burin, et en pénétrant jusqu'à la surface du verre, le dessin qu'on veut obtenir, puis l'exposant à la vapeur d'acide fluorique, que l'on produit en chauffant légèrement du fluate de chaux avec de l'acide sulfurique dans une boite de plomb, le verre est corrodé dans les traits seulement où le vernis a été enlevé. Lorsque l'acide fluorique se combine ainsi avec la silice, qui fait partie du verre, il donne lieu à un gaz particulier connu sons le nom d'*acide fluorique silicé*, lequel, par le contact de l'eau, se transforme subitement en fluate de silice insoluble. L'acide fluorique se combine encore avec l'acide borique, et produit un gaz nommé *acide fluo-borique*, qui est de tous les gaz le plus soluble dans l'eau. Tous les phénomènes dus aux combinaisons de l'acide fluorique peuvent s'expliquer dans les deux hypothèses qui consistent à regarder cet acide comme un composé de *fluor* et d'hydrogène, ou comme un composé de *fluor* et d'oxygène inséparable d'une certaine quantité d'eau. Dans le premier cas, la chaux fluatée est un fluorure de calcium, et, dans le second, un fluate de chaux.

Acide hydro-sulfurique, ou *hydrogène sulfuré*, gazeux, incolore, ayant une odeur insupportable. Le chlore et l'iode, en raison de leur grande affinité pour l'hydrogène, le décomposent à froid. Il est très-utile pour précipiter à l'état de sulfure les métaux dissous dans les acides. Pour l'obtenir, on met dans un matras du sulfure d'antimoine en poudre, on y verse de l'acide hydro-chlorique, et on chauffe légèrement ; il se produit un chlorure d'antimoine et de l'acide hydro-sulfurique, qui se dégage à l'état de gaz. Cet acide contient précisément son volume d'hydrogène, ou en poids 100 de soufre et 6, 13 d'hydrogène.

Acide hydro-chlorique ou *muriatique*, gaz incolore, inaltérable par la chaleur. L'eau en peut dissoudre quatre à cinq cents fois son volume. Mêlé à l'acide nitrique, il constitue l'eau régale, ou acide hydro-chloro-nitrique. On l'obtient en versant sur du sel marin ou chlorure de sodium, de l'acide sulfurique du commerce ; il en résulte du sulfate de soude et du gaz hydro-chlorique qui se dégage. Un volume de cet acide contient un demi-volume de chlore et un demi-volume d'hydrogène.

Acide hydro-sélénique, ou *hydrogène sélénié*. Sa préparation, au moyen du séléniure de fer et de l'acide hydro-chlorique, est en tout semblable à celle de l'hydrogène sulfuré. Cet acide est gazeux et sans couleur : son action sur l'économie animale est des plus délétères. L'eau en dissout une assez grande quantité. Lorsqu'on fait passer un courant de cet acide dans une dissolution métallique, il arrive presque toujours que le métal en est précipité à l'état d'un séléniure plus ou moins brunâtre.

Acide hydriodique, gaz sans couleur, très-sapide, d'une odeur très-piquante. Le chlore lui enlève son hydrogène, et l'on voit apparaître les vapeurs violettes de l'iode. Les métaux le décomposent aussi : il en résulte un iodure et de l'hydrogène qui se dégage. L'eau l'absorbe rapidement. On l'obtient en chauffant dans un tube huit parties d'iode et une partie de phosphore humecté. Il renferme un demi-volume de vapeur d'iode et un demi-volume d'hydrogène, réunis en un volume.

Acide iodique. Il se forme lorsqu'on met le gaz oxyde de chlore en contact avec l'iode ; de leur réaction naît de l'acide iodique et du chlorure d'iode, qu'on expulse au moyen d'une douce chaleur. L'acide iodique devient solide par l'évaporation de son eau. Liquide, il attaque la plupart des métaux, même l'or et le platine. Il se décompose à une faible chaleur ; il est formé d'un volume de vapeur d'iode et de deux volumes et demi d'oxygène.

Acides molybdique et *molybdeux*. Le premier s'obtient en traitant le sulfure de molybdène par l'acide nitrique, et le second en faisant bouillir dans l'eau une partie de molybdène en poudre avec deux parties d'acide molybdique : l'un est blanc-grisâtre, et l'autre bleu.

Acides nitrique, nitreux et *hypo-nitreux*.

Ils résultent tous trois de la combinaison de l'azote avec diverses proportions d'oxygène. Sur deux volumes d'azote, le premier contient cinq volumes d'oxygène, le second quatre, et le dernier trois. Par analogie avec les autres acides, on devrait les appeler *acides azotique, azoteux*, etc.; mais leurs noms sont dérivés du mot nitre, substance d'où l'on extrait le premier de ces acides. Le nitre (ou salpêtre) est une combinaison d'acide nitrique et de potasse : aidé de la chaleur, l'acide sulfurique qu'on a versé dessus s'empare de la potasse, chasse l'acide nitrique; et ce dernier, sous forme de vapeurs blanches et épaisses, vient se condenser dans un récipient qu'on a soin de refroidir à l'extérieur. On le distille ensuite pour le purifier. Sa liquidité paraît tenir à une certaine quantité d'eau dont on ne peut le débarrasser entièrement, à moins de le combiner avec une base salifiable. Il est blanc à l'état de pureté ; mais accompagné d'une petite quantité d'acide nitreux, il se trouve coloré en jaune, en vert, ou en d'autres couleurs intermédiaires. Cet acide nitreux se forme sous l'influence de la lumière; et d'autant plus promptement que l'acide nitrique est plus concentré. Une chaleur modérée produit le même effet; mais à une température rouge, l'acide nitrique est complétement transformé en acide nitreux et en oxygène.

L'acide nitrique méritait à juste titre le nom d'eau-forte que les artisans lui avaient donné : c'est un des plus violents poisons que l'on connaisse; il est peu de matières végétales et animales qui puissent résister à son action corrosive. La plupart des métaux lui enlèvent de son oxygène pour passer à l'état d'oxyde, ou à celui d'acide. Dans le premier cas, l'oxyde se combine avec une portion de l'acide non décomposé pour former un nitrate ; dans le second cas, le nouvel acide reste isolé. Le bore, le carbone, le phosphore à froid, le soufre et le sélénium à chaud, décomposent encore l'acide nitrique pour former les principaux acides dont ils sont les radicaux. Dans toutes ces transformations, il y a dégagement d'azote, ou d'oxyde d'azote, ou de l'un et de l'autre, provenant de la portion d'acide nitrique décomposée.

Mélangé avec l'acide hydro-chlorique, il constitue ce que l'on appelait autrefois l'*eau régale*, parce que cette liqueur est capable de dissoudre l'or, qui, selon la manière de voir des alchimistes, était le roi des métaux. Le platine est aussi soluble dans l'eau régale.

Si, au lieu de faire agir l'acide sulfurique sur un nitrate pour en expulser l'acide nitrique, on se contente de calciner ce sel préalablement desséché, il y aura, pour l'ordinaire, dégagement d'oxygène et d'acide nitreux, provenant de la décomposition de l'acide nitrique. On choisit de préférence le nitrate de plomb sec et neutre, et l'on condense, dans un récipient adapté au col de la cornue qui le contient, l'acide nitreux qui apparaît sous forme de vapeurs rutilantes et fort épaisses. De 28°, température à laquelle il entre en ébullition, jusqu'à 0°, sa couleur passe du rouge au jaune fauve; il est presque incolore à — 10°, et à — 20° il est tout-à-fait sans couleur. Versé et agité dans une grande quantité d'eau, il se transforme subitement en acide nitrique, qui reste dans la liqueur, et en deutoxyde d'azote, qui s'échappe sous forme de gaz; mais lorsque la quantité d'eau est très-petite par rapport à celle de l'acide qu'on y verse, celui-ci ne laisse dégager que peu ou point de deutoxyde d'azote ; il passe alors à un vert très-foncé. L'acide nitreux se forme encore instantanément par le contact du deutoxyde d'azote avec l'oxygène de l'air. (*Voyez* OXYDES D'AZOTE.)

Lorsqu'on verse de l'acide nitreux sur une base salifiable, telle que la potasse par exemple, il se forme, non pas une combinaison directe de l'acide avec la potasse, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais un double composé d'acide nitrique et de potasse d'une part, de potasse et d'acide hypo-nitreux d'autre part ; l'acide nitreux s'est donc partagé en acide nitrique et en acide hypo-nitreux. Celui-ci ne peut s'obtenir isolément. (*Voyez* NITRITES.)

Acides phosphorique, phosphatique, phosphoreux et *hypo-phosphoreux*. Ces acides contiennent, pour la même quantité de phosphore, des quantités d'oxygène qui sont entre elles comme les nombres 10, 9, 6, et 3. L'acide phosphorique s'obtient en brûlant du phosphore à l'air, alors il est blanc, solide, et s'empare de l'eau avec une avidité remarquable. L'acide nitrique, chauffé avec du phosphore, cède de son oxygène à ce dernier, pour former de l'acide phosphorique liquide. Enfin, le phosphate de baryte dissous dans

l'acide nitrique peut être ensuite décomposé par l'acide sulfurique, qui forme un sulfate de baryte insoluble, et ne laisse dans la liqueur que l'eau, de l'acide nitrique et de l'acide phosphorique; par l'évaporation, on chasse une bonne partie de l'eau et tout l'acide nitrique. De ces trois procédés, le dernier est le plus économique.

L'acide phosphatique se produit par la combustion lente du phosphore dans un air humide. L'eau qu'il contient toujours lui donne l'aspect d'un liquide visqueux et incolore. Qu'on élève sa température, aussitôt il se transforme en acide phosphorique et en hydrogène phosphoré, ces deux produits provenant de l'acide phosphatique et des éléments (hydrogène et oxygène) de l'eau.

Il existe une combinaison de chlore et de phosphore qui, mise dans l'eau, la décompose, et produit de l'acide hydro-chlorique et de l'acide phosphoreux, l'hydrogène de l'eau se combinant avec le chlore, son oxygène avec le phosphore. Par une évaporation convenablement ménagée, l'acide hydro-chlorique et une grande partie de l'eau se dégagent, puis l'acide phosphoreux se prend en masse cristalline par refroidissement.

Enfin, toutes les fois qu'on délaie dans l'eau une combinaison de phosphore et d'alcali (telle que la baryte), l'eau est décomposée; il en résulte de l'hydrogène phosphoré qui se dégage, un précipité de phosphate de baryte, et une dissolution d'hypophosphite de baryte. En précipitant cette dernière substance par l'acide sulfurique, il ne restera dans la liqueur que l'acide hypophosphoreux, lequel ne peut être obtenu sans eau, et dont une faible chaleur même entraîne la décomposition.

Acide sélénique. Se forme immédiatement en brûlant le sélénium à l'air. Il est sans odeur, très-soluble dans l'eau, où il cristallise en forme d'étoiles.

Acides sulfurique, hypo-sulfurique, sulfureux, et *hypo-sulfureux.* Ils résultent de la combinaison de 100 parties de soufre, avec 150, 125, 100 et 50 parties d'oxygène, ou à fort peu près. Le soufre brûlé à l'air ne produit jamais qu'un gaz particulier que tout le monde connaît : c'est l'acide sulfureux. Mais cet acide, à l'état gazeux et humide, ou dissous dans l'eau, étant mis en contact avec l'acide nitreux, lui enlève une partie de son oxygène pour se transformer en acide sulfurique; il y a dégagement de deutoxyde d'azote provenant de l'acide nitreux décomposé, et formation subite d'une foule de cristaux blancs, composés d'acide sulfurique, d'eau et d'acide nitreux. Si l'on verse une certaine quantité d'eau sur cette cristallisation, l'acide nitreux s'échappe, et l'acide sulfurique reste seul en dissolution dans la liqueur. C'est sur ce fait qu'est fondée l'importante fabrication de l'acide sulfurique, fabrication dont le perfectionnement a produit en grande partie celui des arts industriels.

Dans un fourneau qui communique avec la partie inférieure d'une grande chambre de plomb dont le sol est recouvert d'eau, on calcine ensemble une certaine quantité de nitrate de potasse et dix ou douze fois son poids de soufre. Le soufre se partage en deux parties, l'une décompose l'acide nitrique du sel pour se transformer en acide sulfurique et s'unir à la potasse; l'autre s'empare de l'oxygène de l'air, devient acide sulfureux, passe dans la chambre de plomb avec le deuxtoxyde d'azote provenant de la décomposition de l'acide nitrique; et ce dernier gaz ne s'est pas plus tôt transformé en acide nitreux, au moyen de l'oxygène de l'air, que l'acide sulfureux en décompose une portion pour passer à l'état d'acide sulfurique, s'unit avec l'autre portion et une certaine quantité de vapeur aqueuse; et le composé cristallin qui en résulte se précipitant dans l'eau, celle-ci retient l'acide sulfurique, et rend à l'acide nitreux sa liberté. Le même phénomène se reproduisant aussi long-temps qu'il y a de l'acide sulfureux, du deutoxyde d'azote, de l'oxygène et de l'eau en présence, il est évident que ce liquide se chargera de plus en plus d'acide sulfurique; mais il faut arrêter l'opération quand on s'aperçoit qu'il n'y a plus d'avantages à la laisser se prolonger : ce cas arrive toutes les fois que l'eau de la chambre contenant déjà beaucoup d'acide, la vapeur aqueuse n'est plus assez abondante, ou ne se reproduit pas assez vite pour que la formation des cristaux marche avec rapidité; aussi l'acide sulfureux et l'acide nitreux, parfaitement secs, ne réagissent point l'un sur l'autre. Cette première opération terminée, on fait couler la liqueur acide dans de grandes chaudières de plomb; là, par un feu modéré, elle subit une première évaporation qui en chasse beaucoup d'eau, et le peu d'acide sulfureux qu'elle avait dissous. On distribue

ensuite la liqueur dans des cornues de verre ou de grès, où une chaleur plus intense lui fait acquérir son dernier degré de concentration, et chasse en même temps l'acide nitrique qu'elle contenait.

Cette liqueur est l'acide sulfurique du commerce. Outre l'eau indispensable à l'existence de l'acide, elle contient un peu de sulfate de plomb, et la plupart des impuretés de l'eau qu'on a employée. Pour la purifier, on lui fait subir, dans les laboratoires, une ou plusieurs distillations. La préparation de l'acide sulfurique, telle que nous venons de la décrire, n'est sans doute pas la plus économique. Les perfectionnements dont elle est susceptible, sont : 1° la production de deux courants, l'un d'acide sulfureux, et l'autre d'acide nitreux, qui afflueraient dans la chambre, et diminueraient la perte de ces gaz par un renouvellement moins fréquent de l'air de la chambre ; 2° la formation de chambres d'une grande superficie et d'une petite élévation, lesquelles pourraient être formées de briques recouvertes à l'intérieur d'un mastic inattaquable par les acides ; 3° enfin, la substitution de cornues de platine aux cornues ordinaires. Le premier et le dernier de ces moyens ont déjà été tentés avec succès.

Il reste à faire connaître les propriétés principales de l'acide sulfurique, et la manière dont il se comporte à l'égard des autres corps. Liquide, blanc, inodore, sa consistance est celle de l'huile ; violent, caustique, il désorganise la plupart des substances végétales et animales ; il s'empare des vapeurs d'eau contenues dans l'atmosphère. A une haute température, il forme avec l'hydrogène, de l'eau et du gaz sulfureux ou du soufre. Vers 150°, le charbon et le phosphore lui enlèvent une partie de son oxygène pour former, l'un de l'acide carbonique, l'autre de l'acide phosphorique ou phosphoreux. Chauffé avec du soufre, il ne produit jamais que du gaz sulfureux. Si on le verse sur le fer et le zinc, son eau est décomposée ; il y a dégagement d'hydrogène et formation d'un sulfate. Entre 100 et 200 degrés, tous les métaux s'oxydent aux dépens d'une partie de l'acide, laquelle se change en acide sulfureux, et s'unissent à une autre portion non décomposée ; il n'y a d'exception que pour l'or, le platine, et d'autres métaux très-rares, pour ceux-là mêmes sur lesquels l'acide nitrique n'a pas d'action.

Nous avons vu l'acide sulfureux se former directement par la combustion du soufre dans l'air. Mais pour l'avoir sans mélange d'aucun autre gaz, on chauffe dans une cornue de l'acide sulfurique et du mercure ; celui-ci en s'oxydant ramène une portion de l'acide sulfurique à l'état d'acide sulfureux, et se combine avec l'autre portion pour former un sulfate de mercure. L'acide sulfureux dégagé est reçu, au moyen d'un tube recourbé, sous une cloche pleine de mercure. Il ne faudrait pas lui faire traverser de l'eau, si on voulait l'avoir à l'état gazeux, car ce liquide est capable d'en dissoudre près de quarante fois son volume. L'acide sulfureux contient précisément un volume d'oxygène égal au sien, c'est-à-dire qu'en faisant brûler du soufre dans l'air, le volume de celui-ci n'en est point altéré.

Si l'on fait passer un courant de gaz acide sulfureux dans une eau tenant en suspension de l'oxyde noir de manganèse, il se forme une dissolution parfaitement neutre de sulfate et d'hypo-sulfate de manganèse, celui-ci ayant cédé une portion de son oxygène pour transformer l'acide sulfureux en acide sulfurique d'une part, et en acide hypo-sulfurique de l'autre. Versant ensuite de la baryte, elle se substitue à l'oxyde de manganèse qui se précipite ; en sorte que l'on a un sulfate et un hypo-sulfate de baryte. L'hypo-sulfate seul reste dissous, mais si on fait passer dans le liquide un courant de gaz acide carbonique, il se formera un carbonate de baryte insoluble, et l'eau ne retiendra plus que l'acide hypo-sulfurique. On pourra évaporer une partie de l'eau, soit sous la machine pneumatique, soit à une faible chaleur ; mais lorsque la concentration a atteint une certaine limite, ou que la chaleur approche de cent degrés, l'acide hypo-sulfurique se décompose de lui-même en acide sulfurique qui reste dans l'eau, et en acide sulfureux qui s'en échappe.

Quant à l'acide hypo-sulfureux, il n'existe qu'en combinaison avec les bases ; c'est l'analogue de l'acide hypo-nitreux. Rendez-le libre d'une manière quelconque, et il se transformera en soufre et en acide sulfureux.

Acide tungstique. Prenez de la pierre appelée *wolfram*, pulvérisez-la, chauffez-la dans une fiole avec de l'acide hydro-chlorique ; vous dissoudrez ainsi le fer et le manganèse que la pierre contenait. Sur le résidu

lavé par décantation, versez de l'ammoniaque, qui dissoudra l'acide tungstique seulement; filtrez la liqueur, puis versez-y un excès d'acide hydro-chlorique; une belle poudre jaune s'en précipitera : c'est l'acide tungstique, qui, pour être pur, n'a besoin que d'être lavé. Il est sans usages.

ACIDES VÉGÉTAUX.

Acide acétique. C'est de tous les acides végétaux celui qu'on rencontre le plus fréquemment dans la nature, et que l'art produit le plus facilement. Le vin aigri en contient une quantité notable, mais pendant long-temps on l'avait regardé comme un acide moins oxygéné : il portait le nom d'acide *acéteux*. Généralement on retire l'acide acétique des produits de la distillation du bois qui sert à faire le charbon. On met le bois dans un vaste cylindre de tôle, ou dans un trou pratiqué en terre. Un tube métallique adapté à ce cylindre est le seul canal par où puissent s'échapper les produits gazeux; on les condense par le froid, et l'on fait rentrer les gaz permanents sous le foyer même, pour mettre à profit la chaleur qu'ils ont conservée. Le liquide qui se dépose dans le tube est de l'acide acétique mélangé d'eau et de goudron. Celui-ci est séparé par décantation. En neutralisant l'acide par de la chaux, une nouvelle quantité de goudron apparait à la surface du liquide. On décante de nouveau et on concentre la liqueur. En y versant du sulfate de soude, il se produit de l'acétate de soude, qui reste dissous, et un précipité de sulfate de chaux. L'acétate de soude se prend par la concentration en une masse cristalline très-impure; on lui fait éprouver la fusion ignée pour détruire les dernières traces de goudron. On le remet dans l'eau, où il cristallise. Sur ces cristaux, sensiblement purs, on verse de l'acide sulfurique; de là du sulfate de soude qui cristallise, et de l'acide acétique liquide; on décante et on distille cet acide pour lui donner le dernier degré de pureté. S'il y restait un peu d'acide sulfureux, il faudrait s'en emparer au moyen de la baryte. En extrayant l'acide acétique de l'acétate de cuivre, on l'obtient encore plus concentré : il porte alors le nom de *vinaigre radical*. Cette opération se fait par la calcination dans des cornues de grès; une portion de l'acide acétique se décompose ainsi qu'une portion de l'oxyde de cuivre, et de là résultent de l'acide carbonique, de l'eau, de l'hydrogène carboné, et un peu d'esprit pyro-acétique. Tout le reste de l'acide acétique, uni à l'eau, se dégage sous la forme de vapeurs épaisses, en entrainant avec lui quelques atomes d'acétate de cuivre qui le colorent en vert. Il faut, pour l'en débarrasser, le distiller de nouveau. L'acide acétique ne peut être obtenu sans eau, et c'est vraisemblablement la cause pour laquelle il est volatil. Le plus concentré en contient une quantité telle que l'oxygène de l'acide est égal à l'oxygène de l'eau. A l'état sec, tel qu'il existe en combinaison avec les bases, il est formé de trois volumes d'oxygène sur six d'hydrogène et quatre de vapeur carboneuse; et, dans les acétates qui en résultent, l'oxygène de l'acide est encore égal à l'oxygène de la base. Si on calcine un acétate à base très-alcaline, l'acide est presque complétement décomposé; il se transforme en une nouvelle matière liquide, appelée *esprit pyro-acétique*, et qui brûle avec une flamme bleue.

Acide benzoïque. Se trouve dans quelques baumes, et principalement dans le benjoin (ou benzoin, d'où il tire son nom). Qu'on chauffe modérément cette dernière substance dans un vase surmonté d'un long cône de carton percé seulement à son sommet, l'acide benzoïque se volatilisera et s'attachera aux parois intérieures du cône en feuillets blancs d'une extrême minceur. On le purifie en séparant, par l'acide nitrique, la gomme qui lui donne son odeur. On se procure encore l'acide benzoïque en faisant bouillir dans l'eau quatre parties de benjoin avec une partie de chaux éteinte; on filtre la liqueur, et l'on obtient un benzoate calcaire qu'on décompose par l'acide muriatique. L'acide benzoïque, très-peu soluble dans l'eau, y cristallise. Ses dissolvants sont l'alcool et l'acide nitrique. Enfin il résulte de la combinaison d'un volume de vapeur carboneuse avec un volume d'oxygène et quatre volumes d'hydrogène.

Acide camphorique. N'existe point dans la nature, et se forme lorsqu'on traite à chaud le camphre par une grande quantité d'acide nitrique.

Acide citrique. Se rencontre dans les citrons, les oranges et la plupart des fruits acides. On exprime le jus du citron, et on y jette de la craie; on décompose ensuite par l'acide sulfurique le citrate de chaux

insoluble qui s'est formé. L'acide citrique cristallise. On l'emploie pour faire les limonades. Sa composition est la suivante : un volume d'oxygène, un d'hydrogène, et deux de vapeur carboneuse.

Acide ellagique. S'extrait de la solution de noix de galle (d'où il tire son nom par le renversement des lettres, et la terminaison *ique*), ou plutôt du dépôt qui s'y forme. Cet acide est insoluble dans la plupart des liquides, tels que l'eau, l'alcool, etc. Sans usages.

Acide fungique. Se trouve dans la plupart des champignons. Son nom vient de *fungus*. Sans usages.

Acide gallique. Il provient de la noix de galle. Il est très-difficile de le séparer du tannin, avec lequel il entre toujours en combinaison. Pour l'obtenir à l'état de pureté, on renferme une dissolution de noix de galle pendant deux mois ; on lave le précipité qui se forme, on le dissout dans l'alcool, et on le décolore par le charbon : après avoir filtré, puis évaporé, l'acide gallique cristallise en lames blanches et soyeuses. Sa dissolution dans l'eau se colore promptement à l'air ; ses combinaisons avec les bases salifiables changent de couleur, même pendant l'opération, parce que son hydrogène est brûlé en partie par l'oxygène de l'air. Sa composition est un volume d'oxygène, deux d'hydrogène, et quatre de vapeur carboneuse.

Acide igasurique. Dans quelques plantes du genre strychnos, comme la fève de Saint-Ignace, la noix vomique et le bois de couleuvre, en combinaison avec la strychnine. Son nom est tiré du mot malais qui désigne la fève de Saint-Ignace.

Acide kinique. Uni à la chaux dans le quinquina.

Acide laccique. Dans la gomme-laque.

Acide malique. Se rencontre dans presque tous les fruits, surtout dans les pommes, les groseilles, les framboises, etc. On l'extrait ordinairement de la joubarbe, dont on exprime le jus : celui-ci est un malate acide de chaux, dont on neutralise l'excès d'acide par une nouvelle quantité de chaux ; on lave le précipité qui se forme, et on le fait cristalliser dans de l'alcool faible. On verse sur ces cristaux du nitrate de plomb ; de là un malate de plomb, qu'il est facile de décomposer par un courant d'hydrogène sulfuré. L'acide malique cristallise assez difficilement.

Acide méconique. Ne se trouve que dans l'opium (de *meconium*, suc de pavot).

Acide mellitique. Combiné avec l'alumine dans la pierre du miel ou mellite.

Acide ménispermique. Dans le *menispernum cocculus*.

Acide morique. Combiné avec la chaux en petits grains, sur l'écorce du mûrier blanc (de *morus*, mûrier).

Acide mucique ou *sacco-lactique* ou *sachlactique*. S'obtient en traitant par l'acide nitrique quelques substances, telles que la gomme, la manne grasse et le sucre de lait ; sous forme de poudre blanche, croquant sous les dents ; peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool. (Mucique vient de *mucus*, et sachlactique de *saccharum lactis*, sucre de lait.)

Acide nancéique. Se développe dans les substances acescentes ; on le retire particulièrement du jus de betterave aigri. (De *Nanceium*, Nancy, ville où M. Braconnot en a fait la découverte.)

Acide oxalique. Il se trouve combiné avec la potasse dans plusieurs plantes et principalement dans les genres *rumex* et *oxalis*. On exprime le jus de la plante pour avoir le sel d'oseille ou oxalate de potasse. En y versant de l'acétate de plomb, il se précipite un oxalate de plomb que l'on décompose par l'hydrogène sulfuré. L'acide oxalique se dégage et cristallise. Traitées par l'acide nitrique, les matières végétales, et surtout l'amidon, le donnent aussi. On chauffe l'amidon avec l'acide nitrique jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de deutoxyde d'azote ; on laisse cristalliser l'acide oxalique qui s'est formé, et on le retire. On chauffe de nouveau, après avoir ajouté de l'acide nitrique. En fractionnant ainsi les produits, on soustrait l'acide oxalique à l'action décomposante de l'acide nitrique. On peut considérer l'acide oxalique comme un composé d'acide carbonique et d'hydrogène. Car les oxalates d'argent, de cuivre et de mercure, dont le poids égale celui de l'acide et de l'oxyde employés à leur formation, donnent par la calcination de l'acide carbonique, de l'eau, et un résidu métallique. L'eau proviendrait de l'hydrogène de l'acide combiné avec l'oxygène de l'oxyde. Les oxalates de plomb et de zinc desséchés perdent l'eau dont on vient de parler, et leur poids ne représente plus celui de l'acide et de l'oxyde employés ; par la calcination ils donnent de l'acide carbo-

nique, de l'oxide de carbone, et un oxyde métallique moins oxygéné que celui de l'oxalate. Par conséquent, une partie de l'oxygène de l'oxyde métallique, et ce qui manque à l'oxyde de carbone pour former de l'acide carbonique, a été employé pour faire avec l'hydrogène de l'acide l'eau qui a disparu pendant la dessiccation du sel.

Tous ces phénomènes pourraient encore s'expliquer dans l'hypothèse où l'acide oxalique serait un acide carboneux (qui a plus d'oxygène que l'oxyde de carbone, et moins que l'acide carbonique), inséparable d'une certaine quantité d'eau. La première hypothèse est la plus probable; et, d'après M. Dulong, l'acide oxalique, composé d'acide carbonique et d'hydrogène, serait un hydracide qui formerait de l'eau avec l'oxygène des bases salifiables, et laisserait son *radical* acide carbonique combiné avec un métal à l'état naturel. De pareils composés, tout-à-fait extraordinaires, qui cependant ont leur analogue dans les cyanures, devraient porter le nom de *carbonides*, pour les distinguer des carbonates qui réveillent l'idée d'un acide combiné avec un oxyde. (*Voyez* la fin de cet article.)

Acide subérique. S'obtient par l'action de l'acide nitrique sur le liége. (De *suber*, Liége.)

Acide succinique. Se retire du succin par la distillation. Pour le purifier on le combine avec la potasse, puis on traite ce sel par le charbon et par l'alcool. On peut former aussi directement le succinate d'ammoniaque. Ces deux sels sont utiles pour séparer l'un de l'autre les oxydes de fer et de manganèse.

Acide tartrique ou *tartarique*. Pendant la fermentation du vin, il se dépose une substance solide qu'on appelle crème de tartre, et qui est du tartrate acide de potasse. Pour en extraire l'acide tartrique, on dissout le tartre dans l'eau bouillante; on y verse de la chaux pour précipiter l'excès d'acide, puis du muriate de chaux qui décompose le tartre de potasse. On lave à grande eau le tartrate de chaux qui s'est formé. On déplace l'acide tartrique de ce sel par l'acide sulfurique faible, et on le fait cristalliser. Il se compose de cinq volumes d'oxygène, cinq d'hydrogène, et huit de vapeur de carbone. L'acide nitrique, aidé de la chaleur, le transforme aisément en acide oxalique.

ACIDES ANIMAUX.

Cyanogène et *acide hydro-cyanique* ou *prussique* ou *chyazique*. Le cyanogène résulte de la combinaison du carbone avec l'azote, et l'acide hydro-cyanique est formé d'hydrogène et de cyanogène. Pour obtenir l'un et l'autre, prenez du bleu de Prusse, qui peut être considéré comme une combinaison d'acide hydro-cyanique et de deux oxydes de fer, réduisez-le en poudre très-fine, et faites-le bouillir dans l'eau avec la moitié de son poids d'oxyde rouge de mercure. L'acide hydro-cyanique abandonnera les oxydes de fer pour se combiner avec celui de mercure; mais l'hydrogène qui fait partie de l'acide formera de l'eau avec l'oxygène du mercure, et celui-ci à l'état naturel restera combiné avec le cyanogène. Filtrez la liqueur, faites-la refroidir, et le cyanure de mercure cristallisera.

Si on calcine le cyanure de mercure bien desséché, le cyanogène s'en dégagera sous forme de gaz permanent que l'on recueillera sur le mercure. Ce gaz a une densité presque double de celle de l'air; son odeur est extrêmement vive et pénétrante. Il rougit les couleurs bleues végétales. Il supporte, sans s'altérer, une chaleur très-considérable; mais, par le contact d'un corps en ignition, il brûle avec une flamme violette : son carbone combiné avec l'oxygène de l'air pour former de l'acide carbonique, et son azote libre, sont les produits de cette combustion. Dissous dans l'eau, qui en prend quatre fois et demie son volume, il finit à la longue par s'altérer. L'alcool le dissout aisément. Un volume de cyanogène résulte de la combinaison d'un pareil volume d'azote et de deux volumes de vapeur de carbone.

Quant à l'acide hydro-cyanique, on l'obtient par la réaction des acides hydro-chlorique et hydro-sulfurique sur le cyanure de mercure; il en résulte un chlorure ou un sulfure de mercure, et des vapeurs d'acide hydro-cyanique que l'on condense par refroidissement. Un volume de cette vapeur se compose d'un demi-volume de cyanogène et d'un demi-volume d'hydrogène. L'acide hydro-cyanique est liquide, sans couleur; sa saveur fraiche devient âcre; son odeur est forte et insupportable. Il rougit faiblement les couleurs bleues végétales. Il bout à 26° et se congèle à 15° sous zéro. Abandonné à lui-même, il ne tarde pas à se décomposer comme le cyanogène; il prend feu aisément, est peu soluble dans l'eau, et très-soluble dans l'alcool. Son action sur l'économie animale est des plus terribles. D'après les ex-

périences de M. Magendie, une goutte de cet acide mise sur la langue ou sur les yeux, ou dans la veine jugulaire d'un chien vigoureux, suffit pour lui donner instantanément la mort.

Acide chloro-cyanique. Il se forme lorsqu'on fait passer un excès de chlore gazeux dans une dissolution d'acide hydro-cyanique. Par cette opération, l'hydrogène de ce dernier acide se combine avec une portion de chlore, pour former de l'acide hydro-chlorique qui reste dissous; une autre portion de chlore se combine avec le cyanogène et forme l'acide chloro-cyanique. Lorsqu'on chauffe la liqueur dans le dessein de la volatiliser, il se forme un gaz permanent qui n'est plus qu'un mélange d'acide carbonique et de vapeur d'acide chloro-cyanique. Si on veut l'obtenir pur, il faut le réduire en vapeur, sous la machine pneumatique, dans un flacon renversé sur un bain de mercure et plein de ce métal; quand le flacon ne renferme plus que de la vapeur d'acide chloro-cyanique, on fait rentrer l'air dans la machine, et le mercure, en se précipitant dans le flacon, y condense la vapeur. Dans cet état, l'acide chloro-cyanique est incolore, et son odeur est extrêmement vive. Un volume de sa vapeur est formé d'un demi-volume de cyanogène et d'un demi-volume de chlore. Ainsi, le chlore et l'hydrogène, d'ailleurs si différents par l'ensemble de leurs propriétés, jouent absolument le même rôle, l'un dans l'acide chloro-cyanique, et l'autre dans l'acide hydro-cyanique.

Acide hydro-cyanique-ferruré ou *chyazique-ferruré*. (*Voyez* Bleu de Prusse.)

Acide amniotique. Ne s'est encore trouvé que dans les eaux de l'amnios de la vache. En évaporant ces eaux, et traitant le résidu par l'alcool bouillant, l'acide s'y dissout, et se dépose ensuite par refroidissement. Solide, blanc, inodore, sans usages.

Acide butirique. Le beurre contient un principe odorant auquel il doit ses propriétés distinctives; c'est l'acide butirique. Mis dans l'acool, il produit un composé éthéré, qui a l'odeur des pommes de reinette.

Acide caséique. Il se forme dans le lait caillé ou caséum, abandonné à la fermentation putride. Lavant, faisant digérer le tout dans de l'alcool jusqu'à ce que la gomme s'en soit séparée, évaporant, versant sur le résidu une dissolution de carbonate de plomb, puis faisant passer dans la liqueur un courant d'hydrogène sulfuré, il ne restera en dissolution que les acides acétique et caséique : le premier sera expulsé par la chaleur, et l'acide caséique se prendra en masse d'un aspect mielleux, jaunâtre, d'une saveur amère. Le caséate d'ammoniaque a le goût de fromage. (*Voyez* Fromage.)

Acide cholestérique. S'obtient en traitant par l'acide nitrique la matière grasse des calculs biliaires de l'homme. Il est jaunâtre, et donne sa couleur aux sels qu'il forme. (De χολὴ, bile, et στερεὸς, solide.)

Acide delphinique. Dans l'huile de dauphin.

Acide formique. Extrait de la *formica rufa;* a beaucoup de ressemblance avec l'acide acétique.

Acide lactique. Se forme dans le lait aigri que l'on traite successivement par la chaux, par l'acide oxalique, l'alcool, le carbonate de plomb et l'hydrogène sulfuré. L'acide lactique ainsi obtenu est brun et ne cristallise pas. Il a la propriété de dissoudre le zinc et le fer.

Acide margarique (de *margarita*, perle, à cause qu'il présente l'éclat de la nacre de perle). Insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool. Pour le former, on fait chauffer ensemble dans l'eau cinq parties de graisse de porc et trois parties d'hydrate de potasse. Quand la pâte savonneuse qui se forme se dissout complétement dans l'eau, on décante la liqueur, et on fait bouillir la masse restante avec une nouvelle quantité d'eau. Le tout se prend en gelée par le refroidissement. On délaie cette gelée dans de l'eau froide, et il se dépose une matière nacrée qui est un surmagarate de potasse. On décompose ce sel par l'acide muriatique faible, et on dissout l'acide margarique dans l'alcool, pour lui faire acquérir son dernier degré de pureté. (*Voyez* Savon.)

Acide oléique. Se forme en même temps que l'acide margarique, lorsqu'on traite une graisse par la potasse et l'eau. Il reste dans la liqueur uni à cet alcali; on la concentre, on lave le résidu, on y verse de l'acide tartrique qui précipite en grumeaux l'acide oléique et le peu d'acide margarique qui restait. Pour chasser ce dernier, on recommence toutes les opérations précédentes. L'acide oléique, peu soluble dans l'eau et soluble dans l'alcool, a l'aspect et la consistance d'une huile jaunâtre. Il se solidifie à six degrés en aiguilles blanches. (*Voyez* Savon.)

Acide purpurique, ainsi nommé parce que la plupart des sels qu'il forme sont de couleur de pourpre. Il est produit par l'action

de l'acide nitrique sur l'acide urique. En versant de l'ammoniaque dans la liqueur, elle se colore en pourpre, et laisse déposer un purpurate d'ammoniaque; on transforme ce dernier en purpurate de potasse, et on décompose celui-ci par l'acide sulfurique. L'acide purpurique qu'on obtient alors est pulvérulent, jaunâtre, inodore.

Acide rosacique. Se dépose dans l'urine des fiévreux.

Acide sébacique. Il se forme par la distillation du suif. On lave, à plusieurs reprises, les produits par l'eau bouillante, refroidissant et décantant à chaque fois ; on y verse ensuite de l'acétate de plomb, qui donne lieu à un précipité de sébate de plomb; enfin on décompose ce dernier par l'acide sulfurique. L'acide sébacique, inodore, presque sans saveur, est fusible comme les graisses.

Acide urique. S'extrait de l'urine, en traitant le résidu qui s'y forme, et à chaud, par une dissolution de potasse caustique, puis filtrant et versant dans la liqueur de l'acide hydro-chlorique pour neutraliser l'alcali. L'acide urique se précipite en paillettes blanches et brillantes sans odeur et sans saveur. En le distillant dans l'eau, on produit l'acide pyro-urique, qu'on neutralise par le sous-acétate de plomb, et qu'on précipite ensuite par l'hydrogène sulfuré.

OBSERVATIONS.

Du mot ἀκις, pointe, les Latins ont formé l'adjectif *acidus;* et l'on a donné le nom d'*acide* à toutes les substances qui offraient une saveur aigre ou piquante. Ainsi cette dénomination fut d'abord appliquée au vin aigri, et aux sucs d'un grand nombre de fruits. De temps immémorial on a donc connu les acides acétique, citrique, etc.; mais on ne les avait point à l'état de pureté, on ne soupçonnait pas même qu'ils fussent autres que les liqueurs qui les contenaient. Par cela seul qu'ils connaissaient le soufre, les anciens avaient aperçu l'acide sulfureux; mais il faut aller jusqu'au commencement du treizième siècle pour voir s'opérer la découverte du premier acide que la nature n'ait pas offert elle-même. C'est vers 1225 que la découverte de l'acide nitrique fut faite par Raimond Lulle. Celle de l'acide sulfurique date de la fin du quinzième siècle : on l'attribue à Basile Valentin. Glauber retira l'acide muriatique du sel marin. En calcinant le calcaire, Vanhelmont entrevit l'acide carbonique; et Homberg fit quelques expériences sur le borax, d'où il dégagea l'acide borique. Enfin, pendant long-temps, on n'admit que trois acides essentiellement distincts; savoir: l'acide vitriolique (acide sulfurique), le plus puissant de tous; l'acide nitreux (nitrique); et l'acide marin ou muriatique (hydro-chlorique), le plus faible. Cependant, depuis Stahl jusqu'à la révolution chimique, le nombre des acides fut considérablement augmenté. Margraff découvrit l'acide phosphorique, Bergmann l'acide oxalique ; mais c'est surtout aux travaux de Schéele que la science fut redevable de ses nouvelles acquisitions : on lui doit la connaissance des acides fluorique, hydrosulfurique, hydro-cyanique, d'un grand nombre d'acides végétaux, et de plusieurs acides métalliques.

Lors de la découverte de l'oxygène, on fut obligé de modifier toutes les idées que l'on s'était formées sur la composition des acides et des corps brûlés en général. Les acides devinrent des substances composées dans lesquelles l'oxygène était le principe acidifiant, et l'élément avec lequel il se trouvait combiné, le *radical* de l'acide. Lorsque le même radical était commun à deux acides, le plus oxygéné prenait la terminaison *ique,* et le moins oxygéné la terminaison *eux;* de là les expressions *acide sulfurique, acide sulfureux,* etc. Les caractères des acides furent de rougir les couleurs bleues végétales, d'avoir une saveur aigre, de se combiner avec tous les alcalis, de les neutraliser et d'être neutralisés par eux, c'est-à-dire de perdre les uns et les autres leurs propriétés distinctives, en donnant naissance à un nouveau composé : celui-ci fut désigné par le nom de *sel,* et l'acception de ce mot irrévocablement fixée. Les acides pouvaient encore former des sels avec presque toutes les terres et la plupart des oxydes métalliques ou des métaux oxygénés.

Cette théorie était appuyée par des preuves qui semblaient devoir la rendre immuable. On avait trouvé de l'oxygène dans tous les acides connus alors : les acides les plus puissants en contenaient la plus grande quantité ; et les corps combustibles, en s'oxygénant de plus en plus, finissaient par s'acidifier. Cependant Berthollet ayant fait remarquer que l'hydrogène sulfuré rougissait les couleurs bleues végétales, et saturait les bases salifiables, il en concluait que ce corps devait être rangé dans la classe des acides, bien qu'il ne contînt que de

l'hydrogène et du soufre. La découverte du chlore, de l'iode, du sélénium et du cyanogène, et par suite celle des acides hydro-chlorique, hydriodique, hydro-sélénique, hydro-cyanique, a pleinement confirmé cette importante observation, que l'hydrogène, aussi bien que l'oxygène, jouissait de la propriété acidifiante. Il fallut donc former deux classes d'acides, les *oxacides* et les *hydracides*, les premiers ayant l'oxygène et les seconds l'hydrogène pour principe acidifiant.

On en était là lorsque Davy, en 1807, annonça la décomposition des alcalis, que l'on avait toujours regardés comme des corps simples : ce n'était plus que des oxydes. Ainsi les acides se combinaient avec des oxydes métalliques et des oxydes alcalins pour former des sels. Restaient les substances terreuses avec lesquelles les acides entraient en combinaison et donnaient naissance à des produits tout-à-fait analogues. On crut devoir regarder par analogie les terres comme des oxydes dont on parviendrait tôt ou tard à opérer la décomposition. Alors les acides furent définis « des corps formés d'un radical et d'oxygène ou d'hydrogène, et capables de se combiner avec les oxydes métalliques, alcalins et terreux, connus sous la dénomination générale de *bases salifiables*, de les neutraliser et d'en être neutralisés plus ou moins.

Cependant le nombre des acides allait toujours en augmentant. Une analyse perfectionnée déterminait la nature et les proportions de leurs éléments avec une précision inconnue jusqu'alors. Mais les acides végétaux n'offrirent point une composition toujours en harmonie avec les lois des proportions définies ; il en fut de même des acides extraits des animaux. Dans les uns et les autres, composés ordinairement d'oxygène, d'hydrogène, de carbone, et quelquefois d'azote, on ne vit point d'élément jouer le rôle de l'unité, comme le radical dans les acides binaires. L'oxygène même ne parut plus comme le principe acidifiant par excellence.

De plus, on avait l'exemple d'une base salifiable très-énergique, l'ammoniaque, dans laquelle n'entrait point d'oxygène ; et celui d'un acide qui ne contenait ni l'un ni l'autre des principes acidifiants, l'acide chloro-cyanique. En vain, pour expliquer ces anomalies et d'autres semblables, quelques chimistes ont supposé que l'azote et le chlore renfermaient de l'oxygène : les analogies fondées sur des faits dont l'explication est arbitraire ne peuvent plus appuyer les systèmes destinés à nous conduire dans l'étude de la nature.

On n'avait point encore de bases salifiables composées de plus de deux éléments analogues aux acides tirés de la nature organique. Sertuerner annonça leur existence dès l'année 1805 ; mais on ne s'occupa de cette belle découverte que onze ans après. Ces nouvelles substances renferment de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone, dans des proportions qui n'ont pas encore été déterminées. Il a donc fallu étendre la dénomination de bases salifiables à des corps dont la composition est tout-à-fait semblable à celle des acides végétaux.

Depuis quelque temps on avait remarqué qu'en plongeant dans la dissolution aqueuse d'un sel les extrémités ou pôles d'une pile voltaïque, les éléments du sel se quittaient, et se rendaient, l'acide au pôle positif, et la base au pôle négatif; l'un s'étant chargé d'électricité négative, l'autre d'électricité positive. L'acide fut en conséquence appelé l'*élément négatif*, et la base l'*élément positif* du composé salin. Ce fait, au premier abord, parut très-propre à caractériser les acides et les bases : mais on ne tarda pas à s'apercevoir que lorsque la pile est énergique, ou l'acide et la base facilement décomposables, ceux-ci se décomposaient en effet ; et l'on avait au pôle négatif le radical de la base seulement, et au pôle positif l'oxygène de celle-ci uni à l'acide s'il n'était pas au maximum d'oxygénation. Enfin on apprit que, toutes les fois que l'oxygène pouvait se dégager de ses combinaisons par l'intermède de la pile, cet élément se portait toujours au pôle positif; que d'autres éléments se rendaient au pôle positif lorsqu'ils entraient dans certains composés, et au pôle négatif lorsqu'ils faisaient partie d'autres composés : en sorte qu'ils étaient électro-négatifs par rapport à une série de corps, et électro-positifs par rapport à tous les autres. Les éléments matériels se trouvaient par là former une chaîne : ceux qui étaient placés à l'une des extrémités avaient le plus de tendance à jouer le rôle d'acide, et ceux de l'autre extrémité une plus grande tendance à jouer le rôle de base, sauf néanmoins de nombreuses anomalies. Dès lors les pro-

priétés acide et alcaline ne purent plus être attribuées exclusivement à l'oxygène, et à l'hydrogène ; elles résultèrent naturellement tout à la fois et des radicaux de l'acide et de la base, et du principe qui semblait les mettre dans le cas de manifester des propriétés si opposées.

En continuant ces recherches avec beaucoup de sagacité, Berzélius fut porté à placer au rang des acides non-seulement de certains oxydes métalliques, tels que ceux d'antimoine, de tellure, de molybdène, de titane, de tantale, d'urane, mais encore des terres, comme la silice et l'alumine. Ainsi les mêmes corps furent tantôt acides et tantôt bases salifiables. Il fut même permis de considérer des sels dans lesquels l'acide et la base auraient un radical commun ; le prétendu deutoxyde de fer fut érigé en ferrate de fer, l'oxyde au maximum y jouant le rôle d'acide, et l'oxyde au minimum celui de base. L'acide nitreux fut un composé d'acide nitrique et d'acide hypo-nitreux, etc. L'exemple des éléments de l'acide carbonique combiné avec des métaux à l'état naturel (*voyez* Acide oxalique), et l'acide oxalique considéré comme un hydracide ; enfin le radical composé dans l'acide hydro-cyanique, et peut-être aussi dans beaucoup d'acides du règne végétal et du règne animal, ont permis d'élever des doutes sur la nature des acides qui ne pouvaient être obtenus sans eau. Ne pourrait-on pas les considérer comme des hydracides dans lesquels l'hydrogène de l'eau qu'on y suppose serait le principe acidifiant, et le radical l'acide sec tel qu'on le conçoit ordinairement joint à l'oxygène de cette eau ? Tous les phénomènes d'ailleurs qui se passent lors de la formation des sels ne seraient pas moins aisés à expliquer dans cette nouvelle hypothèse que dans l'ancienne. Bien que celle-ci soit la plus probable, l'autre ne mérite pas moins d'être prise en considération ; car lorsqu'un même fait admet plusieurs explications, il ne faut pas donner un assentiment exclusif à l'une d'elles, la nature ne se jouant que trop souvent de nos systèmes. C'est ainsi qu'en partant de la connaissance des plus puissants acides et des plus fortes bases, les anciens chimistes avaient dû en former deux classes de corps bien distincts, possédant des caractères évidemment opposés. La découverte, continuellement répétée, de nouveaux acides et de nouvelles bases, offrit d'abord des rapprochements entre eux ; bientôt il n'y eut plus que des nuances, et les deux classes finirent par avoir un point de commum, et par se fondre l'une dans l'autre. Ainsi le caractère tiré de la saveur aigre manque totalement dans plusieurs acides, et dans beaucoup il est presque nul. Un grand nombre sont insolubles ou peu solubles. Il y en a qui ne rougissent point les couleurs bleues végétales, ou qui n'agissent sur elles que d'une manière insensible. Plusieurs ne s'unissent point aux bases pour former des sels : exemple, les acides nitreux et phosphatique. Peut-être même n'y a-t-il point d'hydro-chlorates, point d'hydro-sulfates, mais seulement des chlorures, des sulfures. Les acides se portent au pôle positif d'une pile, et les bases au pole négatif; mais ils s'y décomposent souvent, et d'ailleurs tous les corps qui ne sont point rangés dans l'une ou l'autre de ces classes se comportent de la même manière. Il semble, en un mot, que la distinction entre les acides et les bases est illusoire, ou qu'elle ne pourra être établie d'une manière positive que lorsqu'on sera parvenu à connaître les forces qui produisent les combinaisons chimiques. (*Voyez* Affinités.)

Il n'y a point d'ouvrages spéciaux sur les acides. Voyez la *Chimie de Thénard*, celle de *Tomson*, celle de *Berzelius*, les *Annales de chimie*, le *Traité chimique de l'air et du feu*, par Schéele, et l'*Essai sur la phlogistique et la constitution des acides*, par Kirvan. S.

ACIDES. (*Technologie.*) Les acides sont de tous les produits chimiques ceux qui donnent lieu aux fabrications les plus étendues. Employés dans une foule de circonstances et surtout dans les opérations des grandes manufactures, ils forment une branche de commerce considérable. Ceux dont les arts font la plus grande consommation sont l'acide acétique, l'acide hydrochlorique, l'acide nitrique, et l'acide sulfurique.

Comme la force des acides n'est pas proportionnelle à leur densité, l'aréomètre ne peut servir à mesurer leur énergie ; cependant il est un grand nombre de cas où l'on a besoin d'évaluer cette force, soit pour apprécier leur valeur, soit pour les employer à doses convenables dans les opérations de fabrique. On prend à cet effet, pour terme de comparaison, l'acide

sulfurique à 66°, c'est-à-dire porté au plus haut degré de concentration, et on convient que sa force sera représentée par 100°. Cela posé, si l'on veut évaluer la force d'un autre acide, tel que l'acide acétique, on éprouve combien ce dernier peut saturer de carbonate de soude comparativement à l'acide sulfurique; et si l'on trouve, par exemple, qu'il ne peut saturer que la moitié de ce que peut faire l'acide sulfurique, on dit qu'il est à 50°; si c'étaient les trois quarts, ils seraient à 75°; le quart, à 25°, et ainsi de suite.

Après ces notions générales, nous allons décrire la fabrication des acides qui se préparent dans les manufactures.

Acide acétique. Cet acide fait la base du vinaigre ordinaire; ses usages sont très-multipliés dans les arts et surtout dans l'économie domestique où il sert comme assaisonnement et comme anti-septique. On le prépare de deux manières différentes: on le produit par la fermentation de toutes les liqueurs vineuses en général, ou bien on l'extrait du bois à l'aide de la chaleur. Dans ce dernier cas il prend le nom d'acide pyro-ligneux. (*Voyez* VINAIGRIER et CARBONISATION DU BOIS.)

Acide hydro-chlorique. Connu dans le commerce sous les noms d'*acide muriatique, acide marin, esprit de sel*, cet acide se prépare en grand dans les ateliers des fabricants de soude. Pendant long-temps on a négligé de le recueillir, et les fabricants, pour se débarrasser de celui qui se formait pendant la décomposition du sel marin, étaient obligés de le lancer à l'état de gaz dans de vastes souterrains, où des courants d'eau le condensaient. Cette précaution était nécessaire pour éviter de brûler la végétation des campagnes environnantes, ainsi que cela était arrivé lorsque des brouillards ramenaient sur la terre le gaz acide hydro-chlorique émané des fabriques.

Maintenant que les usages de cet acide se sont étendus et que la valeur en est augmentée, les fabricants ont modifié leurs appareils de manière à pouvoir le recueillir entièrement, et ils se sont procuré ainsi un double avantage, en supprimant la source de ces vapeurs délétères et en recueillant un produit de plus.

Les manufacturiers, pour se procurer le sulfate de soude nécessaire à la fabrication de la soude factice, décomposent le sel marin ou hydro-chlorate de soude par l'acide sulfurique. Le résultat de cette réaction est, outre le sulfate de soude cherché, un dégagement considérable de gaz acide hydro-chlorique qu'il s'agit aussi de recueillir. Pour cet effet, l'opération se pratique dans de grands cylindres de fonte posés par paires dans des foyers de forme et de grandeur convenables. Le gaz qui se dégage pendant cette espèce de distillation sort de chaque cylindre par un tuyau recourbé qui communique avec le condensateur. L'appareil de condensation est formé d'un certain nombre de grandes bouteilles dites *bonbonnes*, à moitié pleines d'eau pure et communiquant les unes avec les autres. Le gaz se condense dans l'eau, qui se charge de deux cinquièmes de son poids; on entretient la chaleur pendant tout le temps de la distillation, et, quand elle est terminée, on délute l'appareil pour retirer le sulfate de soude produit. On tire aussi, à l'aide de siphons de verre, tout l'acide hydro-chlorique qui se trouve dans les *bonbonnes*, communément à 23 degrés, et on le reçoit dans de grosses bouteilles en grès, de 60 litres, emballées dans des paniers d'osier. C'est dans cet état qu'on le verse dans le commerce, où il est employé principalement à faire le chlore et l'eau régale, à extraire la gélatine des os, à préparer le muriate d'étain pour les teintures, à décaper les métaux, etc.

Acide nitrique. Cet acide est, après le vinaigre, celui dont la fabrication est la plus ancienne. Son origine remonte jusqu'à Raimond Lulle, célèbre alchimiste, qui le découvrit en distillant un mélange de salpêtre et d'argile, et on a long-temps suivi ce même procédé pour se le procurer en grand. Mais aujourd'hui on prépare l'acide nitrique en décomposant le salpêtre ou nitrate de potasse par l'acide sulfurique. L'opération se fait dans un appareil semblable et de la même manière que pour l'acide hydro-chlorique. L'acide ainsi obtenu n'est pas assez pur pour certains usages; mais il est facile de le purifier en le distillant dans des cornues de verre.

Le sulfate de potasse qui se forme par la décomposition du nitrate de potasse par l'acide sulfurique est employé ultérieurement à faire l'alun. L'acide nitrique lui-même sert pour la fabrication des acides

sulfurique oxalique et plusieurs autres ; il sert à dissoudre le mercure pour le secrétage des poils dans la chapellerie, à dissoudre les métaux, à graver sur le cuivre, à former l'eau régale, à la fabrication du précipité rouge, et de la liqueur d'essai des bijoutiers ; enfin il est employé dans la teinture, dans la dorure, dans l'essai des monnaies et pour le départ de l'or. Il est encore connu dans le commerce sous le nom d'*eau-forte*.

Acide sulfurique. Cet acide, qu'on appelait autrefois *huile de vitriole*, est celui dont l'emploi est le plus considérable ; il sert en effet à obtenir presque tous les autres, en les dégageant de leurs combinaisons : c'est ainsi que l'on prépare en grand les acides *nitrique*, *hydro-chlorique*, *hydro-sulfurique*, *tartarique*, *acétique*, *citrique*, etc. Il sert pour la fabrication des aluns, des couperoses vertes ou bleues, des sulfates de zinc, de potasse, de soude ; il entre dans la préparation de l'éther sulfurique, du phosphore, des eaux-de-vie et esprits produits par la saccharification de la fécule ; il sert à gonfler les peaux dans le tannage, à décaper les métaux et à reconnaitre la nature de beaucoup de substances par sa puissante qualité de réactif.

On le préparait d'une manière très-imparfaite il y a une quarantaine d'années ; le procédé le plus en usage alors consistait à lancer dans une chambre doublée de plomb intérieurement, et d'une capacité de cinq à dix mille pieds cubes, un chariot en fer qui portait une capsule en fonte pleine de soufre enflammé, et dont la combustion était aidée par un mélange de douze, quinze et même vingt pour cent de nitre. Quand on supposait la combustion achevée, et l'acide formé suffisamment condensé dans quelques pouces d'eau qui couvraient le fond de la chambre, on retirait le chariot pour vider le résidu de la combustion, on rechargeait la capsule de soufre et de nitre, et l'ón recommençait plusieurs fois l'opération. On retirait ensuite l'acide sulfurique de la chambre, et on le concentrait dans des cornues de verre en séparant l'eau par la distillation.

On a, depuis peu de temps, considérablement amélioré ce procédé. La fabrication se fait maintenant dans de vastes chambres de plomb de vingt mille pieds cubes de capacité. La combustion du soufre a lieu sur un plateau, dans un cylindre fixe de plomb, posé sur un foyer, et la formation de l'acide sulfurique est activée par deux jets continus de gaz nitreux et de vapeur d'eau qu'on fait arriver dans la chambre. Les premières cent livres de soufre qu'on a mises dans le cylindre étant brûlées, on laisse condenser la vapeur en tenant la chambre exactement close. On l'ouvre ensuite pour renouveler l'air de l'intérieur, et pour recommencer une autre opération ; ce qu'on fait deux ou trois fois par vingt-quatre heures. Le fond de la chambre doit être constamment recouvert d'une couche de liquide, et chaque jour on fait écouler une certaine quantité de cette liqueur acide, qui doit marquer 40° à l'aréomètre. C'est de l'acide sulfurique faible qu'il faut concentrer, en le portant jusqu'à 66°.

La concentration se commence dans des chaudières de plomb, et est poussée jusqu'à ce que l'acide marque 50°. Au delà, la chaleur pourrait faire fondre la chaudière. On sert alors l'acide pour le faire couler dans une chaudière de platine inattaquable par l'acide comme le plomb, mais, de plus, infusible : c'est là qu'on achève la concentration, et l'acide est versé ensuite par un siphon de platine dans des dames-jeannes en grès, fermées avec un bouchon en grès recouvert de terre glaise. Toutes ces précautions, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de détailler, sont absolument indispensables, à cause de l'action extrêmement corrosive avec laquelle cet acide attaque la plupart des substances.

Acide citrique. Le nom de cet acide indique assez son origine : on le trouve non-seulement dans les citrons, mais encore dans les oranges, les cédrats, les limons, et autres fruits de cette espèce. Toutefois, ce n'est que du citron qu'on l'extrait pour le besoin des fabriques.

On abandonne le jus de citron à lui-même pendant quelque temps, afin que la fermentation qui se développe en sépare le mucilage et autres matières qui en troublent la transparence et la pureté. On le décante ensuite dans une cuve de bois blanc, où l'on verse peu à peu de la craie ; il se dépose de la citrate de chaux, matière saline qu'on lave avec soin, et qu'on décompose ensuite par l'acide sulfurique faible, pour en séparer la chaux. Il se forme, en effet, du sulfate de chaux qui se précipite, et l'acide citrique reste en dissolution dans la liqueur. On décante, on filtre et on éva-

pore la dissolution pour l'amener à cristalliser. Les cristaux que l'on obtient par le refroidissement sont rhomboïdes; si l'on veut qu'ils deviennent bien blancs, il faut les redissoudre et les faire cristalliser plusieurs fois.

Cent soixante livres de suc de citron produisent dix livres d'acide citrique blanc.

L'acide citrique sert à faire la *limonade sèche* : c'est une poudre qui se prepare en faisant un mélange exact de demi-once d'acide en cristaux et d'une livre de sucre, le tout pulvérisé très-fin. On aromatise cette poudre avec cinq à six gouttes d'essence de citron, versées sur un morceau de sucre que l'on broie ensuite pour l'ajouter au reste.

L'acide citrique a aussi la propriété d'enlever les taches d'encre et de rouille, de blanchir et de durcir le suif; enfin il est employé en teinture pour aviver les couleurs.

Acide oxalique. Depuis quelques années on consomme beaucoup d'acide oxalique dans les fabriques de toiles peintes; on s'en sert pour l'avivage de quelques couleurs, et pour détruire les taches de rouille.

On l'extrait du sel d'oseille contenu dans l'*oxalis*, et dans le *rumex acetosella*, plantes qui croissent en abondance dans la Suisse, et y sont l'objet d'une exploitation particulière. On peut aussi le préparer par le procédé qu'a donné Bergmann, et qui consiste à traiter le sucre par l'acide nitrique; ce qui le change immédiatement en acide oxalique. Il s'en forme aussi pendant la fabrication de l'acide sulfurique.

L'*acide tartarique* s'extrait du tartre de la même manière que l'acide citrique du citron. Cet acide a beaucoup d'analogie avec les deux précédents, et il sert à peu près aux mêmes usages.

L'*acide carbonique* entre dans la composition de certaines eaux minérales artificielles.

L'*acide fluorique* est employé dans la gravure sur verre.

L'*acide hydro-sulfurique* est quelquefois employé pour donner des bains sulfureux, de même que le suivant.

L'*acide sulfureux* sert au blanchiment, à muter les vins, et à arrêter la fermentation des liqueurs spiritueuses, qu'il empêche de tourner à l'aigre. L. Séb. L. et M.

ACIER. (*Antiquités.*) Les anciens ont connu l'art de convertir le fer en acier; les Grecs le nommaient *chalybs* (χάλυψ, ϐος), et les Latins *acies*, d'où nous avons fait *acier*. Aristote (*Meteor.*, l. 4, c. 6) dit que « le fer forgé, travaillé même, peut se liquéfier de nouveau et de nouveau se durcir, et que c'est par la réitération de ce procédé qu'on le conduit à l'état d'acier. Les scories du fer se précipitent dans la fusion; elles restent au fond des fourneaux, et les fers qui en sont débarrassés de cette manière prennent le nom d'acier. Il ne faut pas pousser trop loin cet affinage, parce que la matière qu'on traite ainsi se détruit et perd beaucoup de son poids. Mais il n'en est pas moins vrai que moins il reste d'impuretés, plus l'acier est parfait. » E. J.

ACIER. (*Chimie.*) *Voyez* Carbure.

ACIER. (*Technologie.*) L'acier doit les propriétés qui le distinguent du fer, et qui le rendent plus précieux, à quelques millièmes de carbone qui entrent dans sa composition. Tous les aciers que l'on trouve dans le commerce peuvent se rapporter à trois espèces : l'*acier naturel* ou *acier de forge*, l'*acier poule* ou *acier cémenté*, et l'*acier fondu*.

L'*acier naturel* se retire de la fonte du fer dans les fourneaux d'affinerie; on l'extrait aussi directement du minerai de fer dans les forges catalanes : dans l'un et l'autre cas on obtient un acier qui a beaucoup de corps, mais qui est inégal et impur, étant mêlé de parties ferreuses qui ne sont pas aciérées. On se sert de cet acier pour les ouvrages les plus communs, parce qu'il est à bas prix. On tirait autrefois tous les aciers naturels de l'Allemagne, et surtout de la Syrie; maintenant, les aciers français qui sortent des usines de la Bérardière, de Saint-Étienne, de Bèze, de Rives, de Paris, etc., sont aussi estimés que les aciers naturels de l'étranger.

L'*acier cémenté* est ainsi nommé, parce qu'on le prépare en faisant *cémenter* le fer, c'est-à-dire en exposant ce métal à une haute température dans des caisses de tôle ou de fonte, et dans un cément composé de charbon pulvérisé, de suie, ou d'autres matières susceptibles de se transformer en charbon. Cette qualité d'acier est plus estimée que l'acier naturel; et pendant longtemps les Suédois, mais surtout les Anglais, ont été en possession de nous fournir cet acier fabriqué exclusivement avec le fer de Suède, qui est d'excellente qualité. Nos fabriques françaises donnent aujourd'hui des aciers qui rivalisent avec ceux-là : tels que les aciers d'Amboise, de Toulouse, de Givet, etc.

L'*acier fondu* est celui qu'on obtient en liquéfiant le fer ou la fonte, ou l'acier naturel, ou l'acier de cémentation, soit seuls, soit avec d'autres matières, en coulant cette fonte dans des moules, et en la forgeant ensuite.

L'acier fondu est le plus beau, le plus égal, le plus plein et le plus homogène des trois espèces connues; il prend à la trempe dans l'eau une grande dureté et beaucoup de ténacité; il est susceptible de prendre un superbe poli noir.

Jusqu'à ces derniers temps on a retiré d'Angleterre tout l'acier fondu que l'on employait dans les arts. Les deux variétés les plus fines et les plus renommées, l'*acier marschall* et l'*acier huntzmann*, n'y sont cependant fabriquées qu'avec de la fonte et des rognures d'acier cémenté. Des Français industrieux viennent d'établir en France ce genre de fabrication : les usines de la Bérardière fournissent à présent au commerce des aciers fondus qui ne le cèdent en rien aux meilleurs aciers connus.

Les usages de l'acier se retrouvent dans presque tous les arts, soit sous la forme d'outils, soit comme matière première. Mais quant à ses emplois principaux, on pourra consulter les articles AIGUILLES, ARMES BLANCHES, BIJOUTERIE D'ACIER, COUTELLERIE, FAUX, LIMES, RESSORTS, SCIES, etc.

Il est une espèce d'acier qui nous vient des Indes, sous le nom de *Wootz*, et dont la fabrication n'est connue que depuis peu de temps. (*Voyez* ALLIAGE.)

Voyez l'*Art de convertir le fer forgé en acier*, par Réaumur, de l'Académie des sciences, in-4°, 1820; le *Mémoire sur l'acier*, par J.-J. Perrot, couronné par la Société des arts de Genève, 1779; et la *Sidérotechnie* ou l'*Art de traiter les minerais de fer*, par Hassenfratz, 4 vol, in-4°, 1812.

L. Séb. L. et M.

* ACILIUS, nom d'une famille romaine anplébéienne, dont les branches principales sont celles des Aviola, des Balbus et des Glabrio. Les plus connus sont : Acilius-Glabrio, tribun du peuple l'an de Rome 551, qui étouffa avec une seule légion la révolte des esclaves en Étrurie. Nommé consul avec P. Scipion Nasica, l'an de Rome 553, il battit Antiochus aux Thermopyles, et obtint les honneurs du triomphe. Il disputa la censure à Caton. Un autre Acilius Glabrio, consul l'an de Rome 684, remplaça Lucullus dans le gouvernement de la Bithynie et du Pont, et dans la conduite de la guerre contre Mithridate.

* ACILIUS AVIOLA, lieutenant dans les Gaules, sous Tibère, l'an 19 de Jésus-Christ, soumit les Anduaves et les Turonces, habitants de l'Anjou et de la Touraine, qui s'étaient révoltés.

*ACIS (*Mythologie.*), berger de Sicile, fils de Faune et de la nymphe Siméthis, amant de Galathée, fut écrasé sous un rocher par le cyclope Polyphème, son rival; les dieux le métamorphosèrent en fleuve.

* ACKERMANN (J.-CHRIST.-GOTTELIEB), professeur de médecine à Altorf, en Franconie. Né en 1756, il étudia son art à Jéna et à Gottingue, et acquit de la réputation autant par sa science théorique que par son habileté pratique. Parmi ses écrits en latin et en allemand, il faut distinguer : *Institutiones historiæ medicinæ; Manuel de médecine militaire*, en allemand; *la Vie d'Hippocrate, de Gratien, de Théophraste*, etc., ouvrages imprimés à Nuremberg et Leipsig, 1792-98, in-4°.

* ACKERMANN (CONRAD), comédien, né au commencement du 18e siècle, passe pour le créateur du théâtre allemand. En 1765, il prit la direction de celui de Hambourg, où Lessing a fait jouer un grand nombre de ses pièces; et il mourut dans cette même ville en 1771. Il jouait les rôles comiques avec un talent remarquable.

* ACLOQUE (ANDRÉ-ARNOULT), brasseur de bière du faubourg Saint-Marcel, né à Paris, fut président de son district, chef de bataillon dans la garde nationale. A la journée du 20 juin 1792, étant de garde au château des Tuileries, ce citoyen, très-attaché à la cause royale, resta constamment, au péril de sa vie, auprès du monarque menacé des plus grands dangers, et assailli par les séides des anarchistes, qui le forcèrent à mettre le bonnet rouge sur sa tête auguste. Les scènes sanglantes qui amenèrent la mort de Louis XVI se multipliant, M. Acloque quitta la capitale et se retira à Sens, puis revint à Paris, où il mourut en août 1802.

* ACMÉ, confidente de Livie, femme d'Auguste, fut mise à mort pour avoir contrefait l'écriture de cette princesse. Catulle célèbre dans ses vers la beauté d'une autre Acmé, amante de Septimus.

* ACOLUTH (ANDRÉ), orientaliste et professeur de théologie à Breslaw en Silésie, mourut en 1704. On a de lui quel-

ques chapitres du Koran en langue arabe, persane, turke et latine, Berlin, 1701, in-folio; *Obadias, armenius et latinus*, Leipsig, 1680, in-4°. C'est le premier ouvrage imprimé en Allemagne avec des caractères arméniens.

* ACOMAT. *Voyez* AHMED-GHIEDIK.

* ACONCIO (JACQUES), philosophe, jurisconsulte et théologien, né à Trente dans le 16e siècle, se retira en Angleterre, où il embrassa le luthéranisme. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : un *Traité des stratagèmes de Satan*, Bâle, 1565 et 1610, in-8°; traduit en français, Bâle, 1565, in-4° (édition, estimée); Delft, 1611 et 1624, in-8°; réimprimé à Amsterdam, 1674, in-8°; *Méthode pour la recherche et la transmission des arts et des sciences*, en latin, Bâle, 1558, in-8°; l'*Art de fortifier les places*, italien et latin, Genève, 1585. Mort en Angleterre vers 1565.

AÇORES. (*Géographie.*) Archipel de l'Océan atlantique, situé à 280 lieues de la côte occidentale de l'Europe. Il s'étend de 37° à 39° 45′ de latitude nord, et de 25° 21′ à 31° 21′ de longitude ouest. Il est composé de neuf îles placées du sud-est au nord-ouest et formant trois groupes; savoir : Saint-Michel et Sainte-Marie à l'est; Terceira, Pico, Fayal, Graciosa et Saint-George, plus à l'ouest et au centre; enfin, plus au nord-ouest, Florès et Corvo.

L'aspect général des Açores indique une origine volcanique. On n'aperçoit que des rochers qui ont subi l'action du feu, des pierres ponces, des laves, des scories, des cratères de volcans éteints, des cavernes remplies de soufre et de stalactites vitrifiées. Le sol est souvent fendu par de larges crevasses. Les côtes sont généralement escarpées. Toutes ces îles sont hérissées de montagnes; le pic qui s'élève à 1250 toises au dessus du niveau de la mer, et qui a donné son nom à l'île où il est situé, est la plus haute de l'archipel. Les sources minérales et thermales sont nombreuses dans les Açores; on y rencontre plusieurs lacs.

La mer qui l'entoure renferme probablement plus d'un volcan semblable à ceux qui ont existé sur la terre ferme; celle-ci n'en a que deux, l'un à Saint-George, l'autre à Pico : leurs éruptions ne sont pas fréquentes. Les volcans souterrains, au contraire, avertissent plus souvent de leur existence. A la suite d'un tremblement de terre, qui, en 1757, bouleversa Saint-George, on vit sortir dix-huit îles de la mer à 300 toises de la côte. En 1638, en 1720, en 1811, des îles se sont élevées du sein des eaux dans les parages voisins de Saint-Michel. Leur apparition fut précédée de tremblements de terre, la mer bouillonna avec violence, une colonne de feu, de fumée, de cendre et de pierres ponces s'élança dans les airs; enfin on aperçut un îlot. Quelques mois après, la mer engloutit l'île nouvelle.

Malgré les tremblements de terre et les violents coups de vent auxquels les Açores sont sujettes, leur séjour est agréable. L'air y est sain et la température plus douce que dans les pays de l'Europe situés sous la même latitude. La chaleur de l'été est tempérée par les brises de mer; l'hiver n'est marqué que par un temps couvert, des pluies et des ouragans. Rarement la neige et la glace se montrent sur les plus hautes montagnes. Le sol, quoique peu profond, est fertile et généralement bien arrosé par des ruisseaux limpides. Le hêtre, le chêne, le myrte et d'autres arbres y font l'ornement des forêts. On y cultive également les plantes de la zone tempérée et une partie de celles de la zone torride. Quelques arbres fruitiers de l'Europe n'y ont pas réussi, mais les olives, les figues, les oranges, les citrons, le raisin, y abondent. Plusieurs de ces fruits et le vin forment une branche considérable de commerce. Le grain suffit à la consommation des habitants, et on en exporte, ainsi que du bétail, de la volaille, de l'orseille et de grosses toiles. La mer, autour de cet archipel, est très-poissonneuse. Autrefois on y faisait même la pêche de la baleine.

Cet archipel appartient au Portugal. Le gouverneur-général réside dans la ville d'Angra, capitale de Terceira, qui a le meilleur port de ces îles. Leur population s'élève à 200, 000 âmes. Les habitants sont tous blancs, à l'exception d'un petit nombre de nègres employés comme domestiques. Les hommes sont grands, bien faits, robustes, d'une physionomie agréable. Les femmes sont plus petites, ont l'air enjoué, les yeux vifs et la voix douce. Les Açoriens sont actifs et laborieux; mais, manquant de moyens d'instruction, leur ignorance est grande. On leur reproche du goût pour la chicane. Les moines, très-nombreux, jouissent de beaucoup de crédit.

Les Açores ont pu fournir des colons au

Brésil et même à quelques provinces du Portugal, où ils se distinguent par leur ardeur pour le travail. Cette qualité ne brille pas chez les *morgados* ou propriétaires de biens substitués, qui forment dans l'archipel une classe distincte; elle a peu de commerce avec les autres. Riche, mais négligé à l'excès dans ses vêtements, et laissant l'intérieur de sa maison dans un dénuement honteux, le morgado borne ses jouissances à dormir, à manger et à amasser; il enfouit la plus grande partie de son revenu; ce n'est qu'à l'instant de sa mort qu'il découvre à son héritier le lieu où il a caché son trésor. Presque toujours dépourvu d'éducation, il laisse aussi ses enfants croupir dans l'ignorance.

L'histoire de la découverte des Açores est enveloppée de beaucoup d'obscurité. On les voit figurées sur des cartes manuscrites du XIVe siècle; ainsi, dès cette époque, elles étaient confusément connues, entre autres Corvo et Saint-George. Ce fut en 1432 que Gonzalo-Velho Cabral aborda l'île Sainte-Marie; les autres furent trouvées successivement jusqu'en 1450. On les prit d'abord pour les Antilles, ou îles en avant des Indes de Marco Polo. Elles étaient inhabitées. Elles commencèrent à être peuplées en 1449. En 1466 la duchesse de Bourgogne y envoya une colonie de Flamands, ce qui aussi leur fait donner le nom d'Iles flamandes; les Anglais leur appliquent celui de *Western-Islands* (Iles occidentales).

On prétend que les premiers colons trouvèrent dans l'île de Corvo une statue équestre, qui, selon les uns, avait le doigt dirigé vers l'ouest, et, selon d'autres, faisait signe aux voyageurs de retourner sur leurs pas. On ajoute que la vue de cette statue enhardit Christophe Colomb à tenter la découverte qui a immortalisé son nom.

Barros. *Historia das Indias*, decada primeira.

Murr. *Geschichte des Ritters*, M. Behaim, Nuremberg, 1778, in-8°.

Cordegro. *Historia das islas sujettas o Portugal.*

Mason. *Notice sur l'île Saint-Michel.* (Transactions philosophiques, tome 68.)

Hebbe. *Description de l'île Fayal et des autres Açores* (en suédois), Stockholm, 1802, in-8°, traduite en français par J.-B. B. Eyriès, à la suite du Voyage de Mawe au Brésil.

Webster. *Description of the Island Saint-Michael*, Boston, 1821, in 8°, traduite dans les Nouvelles Annales des Voyages de MM. Eyriès et Malte-Brun.

E...s.

* ACORIS, roi d'Égypte, régnait dans le 4e siècle avant Jésus-Christ. Il fit la guerre à Artaxerce, roi de Perse, et mourut vers l'an 374 avant Jésus-Christ.

* ACOSTA (JOSEPH d'), jésuite espagnol, né vers l'an 1539. Il professa la théologie à Ocana, passa ensuite dans les Indes, et fut nommé provincial de son ordre au Pérou. Après avoir rendu compte de sa mission au général des jésuites, à Rome, il revint en Espagne, où il mourut recteur de Salamanque en 1600. On a de lui une *Histoire naturelle et morale des Indes* (en espagnol); *de Naturâ novi orbis; de Promulgatione Evangelii apud Barbaros; de Christo revelato;* un recueil de *Sermons* en latin.

* ACOSTA (GABRIEL d'), professeur de théologie à Coïmbre, mort en 1616, a laissé des *Commentaires* sur une partie de l'ancien testament.

* ACOSTA (CHRISTOPHE), chirurgien portugais, né en Afrique, a publié la *Relation de ses voyages aux Indes orientales;* un *Traité des drogues et plantes médicinales des Indes orientales*, en espagnol; plusieurs autres écrits peu connus sur la vie solitaire et religieuse, sur les femmes, sur l'amour divin et humain.

* ACOSTA (URIEL), noble portugais, né vers la fin du 16e siècle, à Oporto, acquit quelque célébrité par l'inconstance de ses opinions religieuses. Après avoir été successivement chrétien, matérialiste et Juif, il finit par se donner la mort, en l'an 1647. On a de lui deux ouvrages intitulés: *Examen traditionum pharisaicarum ad legem scriptam*, et *Exemplar vitæ humanæ.*

ACOTYLEDONES. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* COTYLÉDONS, GERMINATION et FAMILLES NATURELLES DES PLANTES.

*ACOUSMATIQUES, tiré du grec ἀκούω, nom des disciples de Pythagore, qui devaient pendant 5 ans écouter dans le silence ses leçons derrière un voile, après quoi ils étaient admis à jouir de sa présence.

ACOUSTIQUE. (*Physique.*) Nom qu'on donne à la partie de la physique qui traite de la production, de la propagation et de la comparaison des sons. (*Voyez* SONS, THÉORIE DES.)

ACOUSTIQUE. (*Musique.*) Doctrine ou théorie de l'appréciation des sons. (*Voyez* SON.)

* ACQUAVIVA. Nom d'une famille an-

cienne et illustre du royaume de Naples.

* ACQUAVIVA (And. Matt.), duc d'Atri, né en 1456, après avoir suivi la carrière des armes et servi les intérêts du roi de France Charles VIII, lors de son expédition en Italie, consacra le reste de sa vie à la culture des lettres. Le seul ouvrage de lui qui soit connu est un *Commentaire* sur une traduction latine du traité de Plutarque qui traite de la vertu morale. Mort en 1528.

* ACQUAVIVA (Bélisaire), frère du précédent, resta attaché au parti du roi Ferdinand lors de la conquête de Naples par Charles VIII; mais il suivit l'exemple de son aîné quant à la culture des lettres, et profita de son propre crédit auprès du successeur de Ferdinand, pour faire rendre à ce même frère les biens qui lui avaient été confisqués à la restauration. Il eut pour amis les principaux littérateurs de son temps, et il a laissé plusieurs *traités* sur différents sujets, réunis en un vol. in-fol., Naples, 1519. — D'autres membres de cette honorable famille ont également cultivé les lettres et surtout la poésie. Crescembeni, dans son *Histoire de la poésie italienne vulgaire,* cite deux d'entre eux avec éloge.

* ACQUAVIVA (Claude), général des jésuites, de la famille des précédents, né en 1543, mort en 1615. Il gouverna sa compagnie avec une fermeté mêlée d'obstination. On a traduit en français son *décret* contre la doctrine d'attenter à la personne des rois. Nous citerons parmi ses ouvrages, l'ordonnance connue sous le nom de *Ratio studiorum*, qui fut supprimée par l'inquisition; *Industria ad curandos animæ morbos*, dont il a paru une traduction sous le titre de *Manuel des supérieurs ecclésiastiques et réguliers.*

ACQUÊT. (*Législation.*) Ce mot désigne les objets acquis par le fait du propriétaire, et les distingue des objets échus.

La loi ne considère aujourd'hui ni la nature ni l'origine des biens pour en régler la succession, sauf l'exception tirée de l'établissement des majorats. Dans le cas de communauté entre époux, ou de toute autre espèce d'association, il importe beaucoup, pour le partage des biens, de reconnaître les acquêts à des règles sûres. (*Voyez* Communauté.)

ACQUIESCEMENT. (*Législation.*) C'est le consentement à faire une chose qui n'était pas obligatoire, ou à laisser exécuter un acte contre lequel on aurait pu proposer des moyens propres à en empêcher, suspendre ou modifier l'effet.

L'acquiescement produit des effets divers, suivant les circonstances dans lesquelles il intervient.

Ainsi, quand une partie fait une proposition, et que l'autre y acquiesce, il se forme entre elles un contrat sur ce qui était l'objet de la proposition.

Lorsqu'on acquiesce à une demande judiciaire, le procès est terminé par la décision du tribunal, qui donne acte de l'acquiescement, et ne fait ainsi que sanctionner l'espèce de condamnation volontaire que la partie défenderesse s'est imposée à elle-même.

Quelquefois, après avoir cherché à repousser une réclamation portée en justice, on acquiesce au jugement qui l'a accueillie.

Dans ce cas, l'effet de l'acquiescement est d'attribuer l'autorité de la chose souverainement jugée à la décision sur laquelle cet acquiescement est intervenu, et d'interdire désormais tout moyen de la faire réformer ou annuler. On conçoit que, pour attribuer un tel effet à l'acquiescement, il faut que cet acquiescement soit formel.

Il est des matières d'une telle importance que l'acquiescement de la partie ne peut les rendre non-recevables à prendre les voies qui lui sont ouvertes, pour faire réformer le jugement rendu contre elle.

Ainsi, en matière criminelle, la partie condamnée peut toujours être relevée de l'acquiescement par elle donné à sa condamnation, parce que la société tout entière est intéressée à ce qu'aucun de ses membres ne subisse une peine qu'il n'aurait pas méritée ou qui ne serait pas prononcée par la loi.

C'est aussi un point certain en jurisprudence, que l'acquiescement donné à un jugement qui statue sur une question d'état ne rend pas non-recevable à attaquer ce jugement. C...s.

ACQUISITION. (*Législation.*) C'est l'action par laquelle on devient propriétaire d'une chose quelconque. Ce mot se dit aussi de la chose même qu'on a acquise.

L'*acquéreur* est celui qui acquiert à titre onéreux.

ACQUIT. (*Législation.*) On désigne ainsi tout acte par lequel on déclare avoir reçu le montant d'une obligation.

Les mots *pour acquit*, revêtus de la signature du porteur d'un billet à ordre, constatent que le paiement en a été effectué entre ses mains.

Payer *en l'acquit* d'un tiers, c'est acquitter la dette à laquelle ce tiers se trouvait personnellement obligé.

L'*acquit à caution* est un certificat délivré au bureau des douanes ou des droits réunis pour faire passer librement des marchandises au lieu de leur destination.

D'après la loi du 22 août 1791, il n'est dû aucun droit d'entrée ni de sortie pour les marchandises expédiées par mer, d'un port de France à un autre, en passant par l'étranger : mais elles sont déclarées vérifiées et expédiées sous *acquit à caution* contenant soumission de rapporter, dans un délai fixé, suivant la distance des lieux, un certificat de l'arrivée ou du passage des marchandises au bureau désigné, ou de payer le double droit de sortie. C...s.

ACQUITTEMENT. (*Législation.*) *Voyez* Jugement.

* ACRAGAS, sculpteur, gravait sur l'or et sur l'argent. Pline cite de lui des coupes qui se voyaient dans le temple de Bacchus à Rhodes.

* ACREL (Olaus), chirurgien et médecin suédois du 18e siècle, membre de l'Académie des sciences de Stockholm, y professa d'abord la chirurgie ainsi qu'à Upsal : fut ensuite directeur de tous les hôpitaux du royaume et commandeur de l'ordre de Wasa. On lui doit : *Traité sur les plaies récentes*, Stockholm, 1745; *Observations de chirurgie*, 1750; *Discours sur la réforme nécessaire dans les opérations chirurgicales*, etc. Mort en 1807.

* ACRISIUS (*Mythologie.*), roi d'Argos, fils d'Abbas et père de Danaé, menacé par un oracle de mourir de la main de son petit-fils, enferma sa fille dans une tour d'airain pour l'empêcher de devenir mère. Mais Jupiter, s'étant changé en pluie d'or, pénétra dans la tour, et eut de Danaé un fils nommé Persée. Acrisius fit enfermer la mère et l'enfant dans un coffre qui fut jeté à la mer. Échappé à ce danger, Persée devint dans la suite si célèbre par sa valeur, qu'Acrisius, attiré par sa réputation, alla le voir à Larisse. Mais, en voulant montrer l'adresse avec laquelle il lançait le disque, il tua son grand-père sans le connaître, et accomplit ainsi l'oracle.

* ACRON roi des Céciniens, fut tué par Romulus dans la guerre qui suivit l'enlèvement des Sabines. Ses dépouilles furent consacrées à Jupiter sous le nom de dépouilles opimes.

* ACRON, médecin d'Agrigente, guérit les Athéniens de la peste dans le 5e siècle avant Jésus-Christ en allumant des feux devant les maisons des pestiférés.

* ACRON, ancien scoliaste d'Horace, vivait vers le 7e siècle. Son *Commentaire* se trouve dans l'édition de Bâle, 1527, in-8o.

* ACRONIUS (Jean), professeur de médecine et de mathématique à Bale, né à Acroum en Frise, mourut de la peste en 1564. Il était plus mathématicien que médecin, comme le prouvent les ouvrages qu'il a laissés : *Confectio astrolabii et annuli astronomici; de Spherâ; de Motu terræ*, etc.

* ACRONIUS (Ruardus), Frison de naissance, ministre évangélique à Schiedam. Il se distingua par son zèle dans la querelle avec les remontrants, qui dans ce siècle divisait la Hollande. Il donna, en 1601, une explication du cathéchisme de Heidelberg, sous le titre de : *Enarrationes catecheticæ*.

* ACRONIUS (Jean), frère du précédent, pasteur de Harlem, mourut en 1627 à l'âge de 62 ans. Nous avons de lui un *Traité sur le droit de patronage*, publié l'année de sa mort.

* ACROPOLITE (George), né à Constantinople en 1220. Attaché à la cour de l'empereur grec Théodore Lascaris, il fut chargé de plusieurs missions importantes, et parvint au poste de grand-logothète, qui répond à celui de premier ministre. On a de lui une *chronique* de l'empire grec, depuis la prise de Constantinople par les Latins jusqu'à l'an 1260, époque de la reprise de cette capitale par Michel Paléologue. Cette chronique, qui fait partie de l'Histoire bizantine, est surtout recommandable comme relation détaillée et exacte d'événements arrivés la plupart sous les yeux de l'auteur.

* ACROPOLITE (Constantin), fils de George, lui succéda dans la charge de grand-logothète, et écrivit plusieurs *Vies* de saints, et quelques *Traités* de théologie dont il ne reste que des extraits.

ACROSTICHE. (*Antiquités.*) Les Grecs ont connu cet abus de l'esprit qui consiste à composer des poëmes dont toutes les lettres initiales de chaque vers ou de chaque mot des vers forment un ou plusieurs mots : telles sont deux épigrammes du chapitre 28

du premier livre de l'Anthologie grecque, auxquelles nous renvoyons le lecteur. Ce mot vient du grec, ἀκροστιχον, *ordinum aut versuum summitates*, d'ἄκρος, *summus*, *extremus*, et στίχος, *ordo*, *versus*. E. J.

ACROSTICHE. (*Littérature.*) C'est un petit poëme qui tient, au Parnasse, un rang distingué entre la *charade*, l'*énigme*, le *logogriphe*, les *bouts-rimés*, et autres niaiseries littéraires. L'acrostiche se compose d'autant de vers qu'il y a de lettres dans le nom qu'on a pris pour sujet. Chaque vers doit commencer par une des lettres de ce nom, prises de suite. Ainsi; pour faire un acrostiche sur le mot *Nicolas*, le premier vers commencera par un *N*, le second par un *I*, etc., de manière que le nom entier se trouve inscrit à la gauche du poëme. Quand on veut doubler la difficulté, et par conséquent le mérite de l'ouvrage, on redouble l'acrostiche, c'est-à-dire qu'on place une seconde fois le nom à l'hémistiche; c'est atteindre le sublime du genre. L'acrostiche se consacre ordinairement à la louange d'un grand roi, d'un prince, d'un protecteur, d'un bon-papa, ou d'une maîtresse. Ce poëme était jadis exclusivement à l'usage de la flatterie et de la galanterie. Dans le temps où l'on faisait un cas particulier des titres, des cordons et des parchemins, les acrostiches étaient fort à la mode; les abbés et les marquis se livraient surtout à ce genre de poésie. L'acrostiche était alors un poëme de cour ou de ruelle; tout l'esprit s'y trouve au commencement des vers, comme dans les *bouts-rimés* il est à la fin. Le goût a fait justice de ces puérilités misérables, reléguées maintenant dans la province, dans le Marais, et chez les galants du faubourg Saint-Germain. É. D.

* ACROTATUS, fils de Cléomènes, roi de Sparte, alla faire la guerre en Sicile en faveur des Agrigentins. S'y étant rendu odieux par le meurtre de Sosistrate, il fut obligé de fuir, et revint à Lacédémonie, où il mourut sans avoir régné. Il laissa un fils nommé Arëus, qui régna par la suite.

* ACROTATUS, roi de Sparte, petit-fils du précédent régna un an, 275 avant Jésus-Christ. Dans sa jeunesse il s'était illustré en defendant sa patrie contre Pyrrhus. Il eut avec Chélidonis, femme de Cléonyme, des liaisons adultères.

ACROTÈRES. (*Architecture.*) Du grec ἀκρωτήριον. Vitruve nomme ainsi les piédestaux ou socles qui, placés sur le sommet et les extrémités inférieures d'un fronton, portaient des figures ou des antéfixes.

On nomme aussi acrotères les piédestaux distribués dans la balustrade qui couronne un monument. D...T.

* ACSENCAR est le nom de deux des principaux officiers de Melik-Chah, sulthan de Perse dans le 11e siècle. Nous ne les mentionnons ici que parce qu'ils sont cités par les anciens historiens des croisades sous des dénominations bizarres que M. Michaud a pris soin de rectifier dans son *histoire* aussi judicieuse que complète.

ACTA DIURNA, ou simplement DIURNA. (*Antiquités.*) C'étaient chez les Romains les registres ou journaux dans lesquels on écrivait chaque jour les actes du peuple romain. Tacite les distingue soigneusement des annales destinées à conserver la mémoire des faits dignes du pinceau de l'histoire. Les actes du sénat étaient aussi appelés *acta* ou *commentarii*, et en grec ὑπομνήματα : ils contenaient un abrégé de tout ce qui se disait ou se faisait dans les assemblées. On appelait celui qui était commis à leur rédaction, *ab actis senatûs*. E. J.

ACTE. (*Législation.*) C'est, en général, tout ce qui se dit, se fait ou s'écrit; et, dans un sens restreint, c'est un écrit qui constate qu'une chose a eté dite, faite ou convenue : acte et action semblent synonymes, puisqu'ils dérivent du mot *actum ;* ils sont cependant différents, car ou l'action procède de l'acte, ou l'acte, de l'action.

Les actes se divisent d'abord en actes *authentiques* et en actes *privés*.

Un acte est dit *authentique*, d'après l'étymologie grecque, parce qu'il a un auteur certain, et par conséquent une autorité. Les actes authentiques appartiennent à l'une des quatre classes suivantes : 1° les actes législatifs et ceux qui émanent du pouvoir exécutif ou gouvernement; 2° les actes judiciaires; 3° les actes administratifs; 4° enfin les actes reçus par les notaires.

On pourrait encore diviser en deux grandes classes les actes authentiques, savoir : 1° tous ceux qui sont relatifs à des intérêts purement civils; 2° ceux qui tendent à constater et punir les contraventions, les délits et les crimes.

La loi accorde aux actes authentiques le privilége de faire pleine foi de ce qu'ils contiennent jusqu'à inscription de faux.

Les actes *privés* sont tous des écrits faits par des particuliers, sans le ministère d'au-

cun fonctionnaire ou officier public. Tous actes peuvent être faits de cette manière, et ils ne sont assujettis à aucune forme, sauf les exceptions relatives à ceux qui doivent être notariés. La loi refuse aux actes privés le privilége qu'elle accorde aux actes authentiques. Quand des écritures privées ont la forme d'un acte, elles ne produisent qu'une apparence ou un commencement de preuve. Celui à qui on oppose cet acte est obligé d'avouer ou de désavouer sa signature, et si elle est déniée, on est admis à en faire la vérification par tous les genres de preuves.

Nous examinerons au mot *langue* ce qui est relatif à celle dans laquelle les actes doivent être écrits, et les questions importantes que ce sujet fait naitre, en prenant en considération la situation politique de chaque peuple. (*Voyez* ACCUSATION, ÉTAT CIVIL, NOTORIÉTÉ.) C...N.

* ACTÉON (*Mythologie.*) chasseur, fils d'Aristée et d'Autonoé, ayant jeté les yeux sur Diane au moment où elle se baignait, fut aussitôt changé en cerf et dévoré par ses chiens.

ACTEUR. (*Antiquités.*) La tragédie, de τράγος et ᾠδή, *le chant du bouc*, ne consistait, dans son origine, qu'en un simple chœur qui chantait des hymnes à l'honneur de Bacchus. Thespis y joignit un personnage qui récitait quelque aventure mythologique. Eschyle trouvant que le rôle d'un acteur seul était trop froid, en introduisit un second pour animer le drame par le dialogue, et leur donna pour chaussure le cothurne élevé, qui devint l'attribut distinctif des acteurs tragiques. Ils étaient avant lui barbouillés de lie en l'honneur de Bacchus. Sophocle pensa que les deux acteurs d'Eschyle ne suffisaient pas pour donner de la vivacité à l'action et jeter de la variété dans les incidents, il ajouta un troisième interlocuteur. Son exemple fut suivi constamment dans les tragédies, où l'on voit rarement plus de trois acteurs dans la même scène. Horace en fait même un précepte dans son Art poétique :

...Nec quarta loqui persona laboret.

Il fut cependant mal observé dans les comédies, où, pour augmenter l'intérêt, on introduisit plus de trois personnages. Chez les Grecs, les rôles de *tyrans* étaient si odieux que les premiers acteurs ne s'en chargeaient jamais : ils étaient abandonnés aux acteurs subalternes.

Aulugelle nous apprend que chez le même peuple les femmes ne paraissaient pas sur les théâtres pour déclamer : elles y dansaient seulement. Ils pensaient sans doute que la faiblesse de leur voix et la grandeur des théâtres les rendaient peu propres à y déclamer. Elles étaient remplacées par des eunuques, dont la voix grêle a beaucoup de ressemblance avec la leur. E. J.

ACTEUR. (*Art dramatique.*) Dans le sens général, personnage en action. *Acteur*, dans le sens relatif, homme qui joue dans une pièce de théâtre. Cette dénomination s'applique également à l'homme qui joue la tragédie et à celui qui joue la comédie ; à l'homme qui déclame et à celui qui chante.

La nature n'est pas moins avare de grands acteurs que de grands poëtes. On n'est pas grand acteur sans réunir au plus haut degré les qualités les plus rares du cœur et de l'esprit, sans posséder la sensibilité la plus profonde et l'intelligence la plus étendue. Pour peindre par le geste et par la voix les passions humaines, il faut, ce me semble, autant de génie que pour les exprimer par le discours.

L'art de l'acteur est aussi ancien que l'art dramatique. Les premières tragédies furent improvisées par les acteurs eux-mêmes.

L'art de l'acteur consiste à paraitre ce qu'on n'est pas. De là l'application qui a été faite du mot *hypocrite*, qui en grec veut dire *comédien*, aux hommes qui, dans la société, en imposent par de faux dehors.

La condition civile des acteurs a varié suivant les temps et suivant les lieux. En Grèce, ils jouissaient non-seulement de tous les droits de citoyen, mais ils étaient aptes à remplir les places les plus honorables. Aristodème fut envoyé en ambassade par les Athéniens à Philippe roi de Macédoine.

A Rome, il n'en était pas ainsi. Non-seulement le Romain qui montait sur le théâtre perdait ses droits de citoyen, mais il était chassé de sa tribu et privé du droit de suffrage dans les assemblées publiques.

Les causes de cette contradiction sont faciles à trouver. L'art du théâtre, né en Grèce à l'occasion des fêtes de Bacchus, et pratiqué, dès l'origine, par des hommes de condition libre, était recommandé à l'estime par cette double considération. En Italie, au contraire, il avait été inventé par des hommes de la classe infime, par des histrions étrusques, par des paysans d'Atella. Là aussi il participa à la condition de ses in-

venteurs. Mais l'infamie qui s'attachait à Rome aux acteurs tenait moins à leur art qu'à l'abjection des premiers hommes qui l'avaient exercé. Nous verrons qu'il y a eu des exceptions.

Chez les peuples modernes, on retrouve les mêmes contradictions. En Angleterre, les acteurs ont été traités de tout temps comme ils l'étaient en Grèce. En France, ils ont été traités long-temps comme ils l'étaient à Rome. En Angleterre, les grands de la nation se firent un honneur de suivre le convoi funèbre de mistriss Odlefields et de Garrick. En France, la sépulture fut refusée à mademoiselle Lecouvreur; et Molière lui-même fut exilé plus de cent ans dans le coin le plus obscur d'un cimetière. A quoi attribuer l'établissement de ce préjugé en France, où l'art dramatique, créé par les *confrères de la passion*, semble lié à la religion? Ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'il s'est fortifié à mesure que le théâtre s'est épuré.

Les plus grands acteurs de l'antiquité sont Polus et Théodore chez les Grecs, et chez les Romains, Ésopus et Roscius.

L'expression de Théodore était si conforme à la nature qu'on l'eût pris pour le personnage même. Polus avait atteint la perfection de l'art: il réunissait les qualités morales aux avantages physiques, et l'organe le plus parfait à l'intelligence la plus étendue, au sentiment le plus juste et le plus profond. Chargé du rôle d'Électre dans la tragédie de Sophocle, il imagina de substituer à l'urne qui semblait contenir les cendres d'Oreste, celle qui renfermait les cendres de son propre fils. Les accents que ces tristes restes lui arrachèrent furent aussi vrais que la douleur qu'ils avaient réveillée. Ce n'était plus une imitation de la nature, c'était la nature même.

Le Romain Ésopus fut doué de la même faculté. Il s'identifiait tellement avec son personnage que, jouant le rôle d'Atrée, il assomma d'un coup de son sceptre un malheureux qui s'offrit étourdiment à lui et qu'il prit pour son frère. Il était aimé tendrement de Cicéron, dont il provoqua le rappel par le talent avec lequel il fit application à l'exil de ce grand homme d'un passage du Télamon proscrit.

Cicéron disait de lui *qu'il n'avait pas moins bien joué son rôle dans la république que sur le théâtre*.

Ésopus ne jouait que la tragédie; Roscius, au contraire, ne jouait que la comédie, et il y excella. Cicéron, qui aimait beaucoup aussi cet acteur, disait de Roscius *qu'il lui plaisait tant sur le théâtre qu'il n'aurait jamais dû en descendre, et qu'il avait tant de vertu et de probité qu'il n'aurait jamais dû y monter.*

Les acteurs peuvent se diviser en trois classes, acteurs déclamants, acteurs chantants, et acteurs gesticulants ou pantomimes. Ces trois divisions répondent à nos trois genres de spectacles dramatiques. (*Voyez*, pour ce qui concerne particulièrement les acteurs de chacun de ces genres, les articles DÉCLAMATION, CHANT, PANTOMIME et DANSE.) A. V. A.

ACTIF. (*Législation.*) Ce terme est employé dans le langage des lois et du commerce pour désigner ce que possède un individu ou une société, par opposition au mot *passif*, qui indique les charges ou obligations dont on est grevé. Ainsi, en parlant d'une succession, d'une communauté, d'une association commerciale, on dit que sa véritable situation est fixée par la balance de l'*actif* et du *passif*.

ACTIF. (*Grammaire.*) *Voyez* VERBE.

ACTION. (*Art militaire.*) Lutte entre deux corps de troupes qui, suivant l'espèce de leurs armes, se chargent, se choquent, ou tirent l'un sur l'autre.

Une action générale entre deux armées ou entre la majeure partie de ces armées, se nomme bataille. (*Voyez* BATAILLE.)

Une action partielle est un combat. Il y a cependant des combats plus sanglants et qui ont des conséqences plus importantes que certaines actions qu'on a décorées du nom imposant de bataille. (*Voyez* COMBAT.)

Une action entre de petites fractions d'armées se nomme escarmouche. (*Voyez* ESCARMOUCHE.)

Une action entre deux individus est un duel. Ce genre d'action était fréquent dans les guerres de l'antiquité, et dans le moyen âge, où, bardés de toutes pièces, des chefs s'élançaient en avant de leurs troupes et décidaient quelquefois la querelle par un combat singulier. Nos armes, nos mœurs, et surtout la composition de nos armées, ont proscrit cet usage à la guerre. (*Voyez* DUEL.)

Action d'éclat. Les Français, toujours audacieux, intelligents, enthousiastes, se sont distingués par des faits mémorables, par des *actions d'éclat*; mais l'histoire entière

de la monarchie n'en cite pas autant que les vingt dernières années de la guerre de la révolution, qui n'ont, pour ainsi dire, été qu'une longue bataille. Alors la carrière s'est ouverte pour tous, toutes les mains ont pu saisir les palmes, et la gloire est devenue plébéienne. Sous la république, les actions d'éclat étaient récompensées par un fusil d'honneur, par un sabre d'honneur; et plus d'un de ces fusils, plus d'un de ces sabres, repose dans la demeure modeste de l'artisan et la chaumière du laboureur. Sous l'empire, l'avancement, des titres, des dotations, et surtout la croix de la légion d'honneur, étaient les récompenses des actions d'éclat. (*Voyez* Récompenses militaires.) M. L.

ACTION INTELLECTUELLE. (*Philosophie.*) *Voyez* Activité intellectuelle. Toute action est le développement d'une force. Toute action intellectuelle est le développement de l'activité de l'âme dirigée sur les faits de l'intelligence ou les idées. La première action de cette espèce qui se produit en nous est un mouvement dans lequel nous avons pour but de saisir une idée et de la retenir sous nos yeux pendant une durée plus ou moins longue. A cet acte succède celui qui distingue une idée devenue fixe de toutes celles qui se groupent autour d'elle. La distinction est suivie de la décomposition, et la décomposition de la recomposition. Comparer, généraliser, raisonner, sont d'autres actes intellectuels qui viennent après les précédents. L'esprit procède légitimement à ces opérations diverses quand il suit, en les faisant, l'ordre successif que nous venons de marquer. Il n'a plus de méthode, ou n'en a qu'une fausse, quand il s'en écarte. Ph.

ACTION. (*Psychologie morale.*) Suivant que les actions de l'homme produisent tel ou tel résultat, ont été déterminées par tel ou tel motif, et sont ou ne sont pas conformes soit aux règles de la prudence, soit à celles de la raison morale, elles revêtent certains caractères, et reçoivent des qualifications différentes. (*Voyez* Intention.) T. J.

ACTION. (*Mécanique.*) On entend par ce mot l'effort que fait un corps qui se meut actuellement pour en mouvoir un autre; et comme cette communication de mouvement est, par sa nature, impossible à expliquer, on se borne à la mesurer par ses effets (*voyez* Choc des corps, Quantité de mouvement, Force). Le mécanicien ne se sert du mot *action* que pour désigner le mouvement qu'un corps produit dans un autre corps, ou celui qu'il y produirait réellement si aucune cause ne s'y opposait.

Quantité d'action. Maupertuis, dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, en 1744, et dans ceux de l'Académie de Berlin, pour 1746, appelle *quantité d'action d'un corps, le produit de sa masse par sa vitesse et par l'espace qu'il décrit.* Des considérations abstraites, fondées sur la doctrine des *causes finales,* avaient conduit ce philosophe à penser que la nature doit agir par des moyens d'économie, qui ne lui permettent de dépenser ses forces qu'en moindre quantité possible. Suivant lui, *la quantité d'action dépensée est toujours au minimum.* Appliquant ces idées à diverses circonstances de mouvement, telles que la réflexion et la réfraction de la lumière, Maupertuis est en effet parvenu aux résultats qu'on était accoutumé à obtenir par d'autres procédés, et il fit de la proposition qu'on vient d'énoncer *un principe fondamental de la mécanique,* susceptible d'être appliqué aux problèmes du mouvement des corps.

Lagrange, dans sa *Mécanique céleste,* publiée en 1784, revint sur cette proposition, et non-seulement il démontra qu'elle était vraie toutes les fois que le principe des *forces vives* l'était, sans se servir des raisons métaphysiques sur lesquelles Maupertuis l'avait établie, mais il fit voir que l'un et l'autre de ces théorèmes n'étaient que des conséquences des équations générales du *mouvement* (*voyez* ce mot), et ne constituaient pas des *principes de mécanique:* ce ne sont que des résultats que le calcul déduit de ces équations, en montrant les cas où ils ont lieu; et bien que, dans certains problèmes, ces propositions conduisent facilement aux solutions, elles ne constituent que de simples théorèmes de mécanique.

C'est en vertu du théorème de la moindre action qu'on reconnait que lorsqu'un point mobile, qui n'est sollicité par aucune force accélératrice, est assujetti à se mouvoir sur une surface courbe quelconque, la ligne qu'il y parcourt, en vertu de l'impulsion que lui a donnée le mouvement, est la plus courte qu'on puisse tracer sur cette surface, depuis le point du départ jusqu'au point d'arrivée.

Lorsque le point mobile obéit librement

à l'action des forces accélératrices qui le sollicitent, et que ces forces sont telles que l'équation des forces vives a lieu, qu'on fasse le produit de la vitesse en chaque point par l'élément d'arc décrit, et l'intégrale prise dans des limites données sera un minimum.

S'il s'agit d'un système de corps mus par des forces accélératrices pour lesquelles l'équation des forces vives subsiste, on multipliera la masse de chaque mobile par sa vitesse et par l'élément de sa trajectoire ; on prendra la somme de ces produits pour tous les corps, et on intégrera entre les limites fixées par deux positions données du système ; l'intégrale sera un minimum.

Tel est l'énoncé général du principe de la moindre action. Consultez à ce sujet la *Mécanique* de M. Poisson, tome 1er, page 460, et tome II, p. 304. F.

ACTION. (*Législation.*) La plupart des jurisconsultes qui ont écrit sur le droit romain définissent l'*action*, « le droit que nous avons de poursuivre en justice ce qui nous est dû ou ce qui nous appartient. » Cette définition est celle que donne Justinien dans ses Institutes (1). Toutefois, elle nous paraît incomplète ; car, dans le langage des lois, si l'on appelle *action* le droit qu'on a de poursuivre en justice ce qui nous est dû ou ce qui nous appartient, on qualifie aussi de la même manière la poursuite dirigée devant les tribunaux par celui qui peut n'avoir aucun droit. De telle sorte que l'action, considérée comme un droit, peut appartenir à celui qui ne s'est pas encore pourvu en justice ; tandis que, d'un autre côté, une action peut être portée devant les tribunaux à la requête de celui qui n'avait aucun droit à exercer.

Si l'on considère le but des actions en général, on les divise en deux classes bien distinctes. Les unes ont pour résultat d'obtenir une condamnation dans l'intérêt privé de la partie qui s'est pourvue en justice ; tandis que les autres tendent à faire prononcer l'application d'une peine plus ou moins grave à un fait que la loi qualifie contravention, délit ou crime. Les premières que chacun peut exercer à ses risques et périls, sont les actions civiles.

Une première division s'opère entre les actions civiles. Ainsi, nous appelons actions *immobilières* les actions qui tendent à la revendication d'un immeuble : nous désignons au contraire sous le nom d'actions *mobilières* celles qui ont pour objet des sommes exigibles ou des effets mobiliers. Cette première division des actions est indiquée par la division même des biens en meubles et immeubles : mais si l'on considère la nature du droit à exercer et la qualité de la personne contre laquelle l'action est dirigée, on est obligé d'admettre une division nouvelle. L'action est-elle la poursuite d'un engagement personnel, est-elle dirigée contre celui qui a contracté l'engagement ou contre ses héritiers, c'est une action *personnelle*.

Au contraire, l'obligation repose-t-elle sur un immeuble, et l'action est-elle dirigée contre le tiers détenteur de cet immeuble, quoiqu'il n'ait contracté lui-même aucun engagement personnel, elle prend alors le nom d'action *réelle*.

Enfin, celui contre qui la poursuite est dirigée se trouve-t-il à la fois obligé dans sa personne et dans ses biens, l'action est *mixte*.

La plupart des actions portées devant les tribunaux sont de cette dernière nature ; car il n'existe d'action réelle proprement dite que l'action *hypothécaire*, dirigée contre le tiers détenteur d'un immeuble qui se trouvait affecté à l'acquittement d'une obligation, entre les mains du précédent propriétaire ; et l'action personnelle a toujours elle-même quelque chose de réel dans son exécution, puisqu'on ne fait condamner la personne du débiteur que pour atteindre les biens-meubles ou immeubles qu'il possède. On indiquera au mot *compétence* devant quels tribunaux doivent être portées ces diverses espèces d'actions, et au mot *prescription* le délai dans lequel elles doivent être exercées à peine de déchéance.

L'action civile, en réparation du dommage causé par un crime, par un délit ou par une contravention, appartient à tous ceux qui ont souffert de ce dommage. (*Voyez* PARTIE CIVILE.)

La poursuite de l'action publique n'appartient qu'aux magistrats institués à cet effet. (*Voyez* PROCUREUR DU ROI et PROCUREUR-GÉNÉRAL.)

Dans plusieurs états d'Allemagne où la législation romaine forme le droit commun, on a conservé les divisions et les qualifications des diverses actions, telles qu'on les trouve dans les lois du Digeste et du Code.

---

(1) Liv. 4, tit. 6. Celse, au Dig., c. 3, *de act. et oblig.*

En Angleterre, l'action publique (*action populas*) appartient aux simples particuliers comme aux magistrats, lorsqu'il s'agit de la violation d'une loi pénale. La plupart des actions ont leur désignation particulière : ainsi on appelle *action trove*, celle qui est dirigée par le propriétaire d'un objet perdu contre celui qui l'a trouvé ; *action assumpsit*, l'action intentée contre celui qui s'est obligé à faire une chose, ou à payer une somme d'argent.

Il y a quelques actions qu'on ne peut intenter sans avoir rempli certaines formalités ; par exemple, on ne peut en Angleterre actionner un juge de paix sans l'avoir averti préalablement un mois à l'avance.

Action de compagnie. C'est une part dans les fonds et l'intérêt d'une compagnie formée pour une entreprise quelconque. L'action est d'ordinaire accordée pour une mise de fonds. Elle peut être aussi attribuée à celui qui n'a apporté dans une société que son travail ou son industrie. Certaines actions ont un cours public à la bourse. Telles sont les actions de la banque de France, et les actions des ponts et des canaux.

L'intérêt des sociétés anonymes se divise par actions ; elles ne peuvent être établies qu'avec l'autorisation du gouvernement. (*Voyez* Société.) C...s.

ACTIAQUE (l'ère). (*Antiquités.*) Tire son origine et son nom de la bataille d'*Actium*, qui rendit Auguste maître de l'Égypte et de tout l'empire romain. Elle commença chez les Romains avec la seizième année de l'ère julienne, c'est-à-dire au premier janvier de l'an 724 de Rome. En Égypte, où elle fut adoptée la même année et se maintint jusqu'au règne de Dioclétien, elle commença avec le mois thoth, ou le 29 août, et le 1er septembre chez les Gres d'Antioche, qui la nommaient aussi l'*ère d'Antioche*. Ce fut à l'époque de la bataille d'Actium que les Égyptiens travaillèrent à la réformation de leur calendrier, sur le modèle de la correction julienne. On donnait le surnom d'*Actiaque* (*actiacus*, *actius* ou *acteus*) à Apollon, parce qu'il était honoré d'un culte particulier sur le promontoire d'*Actium*. Ce dieu paraît sur les médailles d'Auguste avec un habillement de femme et une lyre dans la main. Auguste lui bâtit un nouveau temple et renouvela les jeux actiaques en son honneur, après la victoire navale qu'il remporta sur Marc-Antoine près d'*Actium*, parce qu'il crut en être redevable à ce dieu, qu'il honora toujours depuis plus que tous les autres dieux ; ce qui explique pourquoi il est souvent désigné sous le nom d'Apollon dans Virgile et dans Horace, et représenté sous ses attributs sur les monuments. On célébrait dans l'origine les jeux et fêtes actiaques tous les trois ans.

Actiaque iliacis celebramus littora ludis.
Æneid. l. 3, *v.* 280.

Ils étaient quinquennaux, selon Suidas, à l'instar des jeux olympiques. Il y avait des combats d'athlètes, des courses de chevaux, des combats sur la mer, et des danses. On y tuait un *bœuf* ; ce qui me paraît fournir l'origine de la cérémonie du *Bucentaure*, conservée chez les Vénitiens jusqu'à nos jours. Ce bœuf était ensuite abandonné aux mouches, qui s'envolaient et ne revenaient plus, après s'être abreuvées de son sang. E. J.

* ACTISANES, roi d'Éthiopie, mentionné par Diodore de Sicile. Il réunit l'Égypte à sa domination, après avoir vaincu le roi Aménophis contre lequel les Égyptiens s'étaient soulevés ; et il laissa à ce dernier peuple la liberté de se donner un roi après sa mort.

* ACTIUM, ville et promontoire d'Acarnanie à l'extrémité de la presqu'île qui ferme le golfe d'Ambraia, est célèbre par le combat naval où Auguste défit Antoine et Cléopâtre, l'an 31 avant Jésus-Christ.

ACTIVITÉ. (*Philosophie.*) *Activité intellectuelle*. Avant de nous occuper de l'objet spécial de cet article, qui est de rechercher la nature, les formes et la loi de l'activité de l'âme dans son rapport avec les idées, il convient de présenter quelques observations qui semblent nécessaires pour éclairer le sujet auquel nous passerons ensuite.

A son entrée dans la vie, l'âme éprouve quelque plaisir ou quelque peine, elle sent. Sent-elle sans avoir conscience de sa sensation ? L'expérience ne nous l'apprend pas ; aucune induction ne nous porte à le supposer, et l'idée que nous avons de notre sensibilité ne s'accorde pas avec celle d'une sensibilité qui agirait en nous à notre insu ; car sentir, pour nous, c'est savoir que nous sentons. Cette conscience ou connaissance intime que nous avons de nos manières de sentir est obscure ou claire, spontanée ou réfléchie. Dans ces deux cas, nous savons que nous sommes, nous dis-

tinguons notre moi de ce qui n'est pas lui : le moi se dégage à ses propres yeux du non-moi ; mais à la première vue qu'il a de lui-même, il s'aperçoit à peine, ne doute pas de lui, mais ne se sait pas bien ; pour mieux se savoir, il a besoin d'un moment de réflexion. Quand à cette intuition première qu'il a de lui-même il joint un regard attentif, il se saisit plus nettement, s'abstrait avec plus de pureté du sein des choses, se reconnait et se proclame une personne avec plus de confiance.

Dès que l'âme a cette conscience claire d'elle-même, elle trouve qu'elle se possède, qu'elle peut se diriger et qu'elle peut soumettre ses idées à un travail volontaire et méthodique.

C'est dans ses opérations sur les idées que nous allons observer l'activité de l'âme, qui, de cette fonction spéciale qu'elle remplit, peut prendre le nom d'activité intellectuelle.

Pour l'analyser avec exactitude, commençons par déterminer la nature et l'état du sujet sur lequel elle déploie son action.

Qu'est-ce qu'une idée ? qu'est-ce avoir une idée ? N'est-ce pas savoir qu'un objet est tel ou tel, l'apercevoir sous quelque point de vue, juger qu'il a certaines qualités ? L'idée n'est donc qu'un jugement. J'entends l'idée complète et totale, telle qu'elle nous est donnée primitivement par la nature ; car celle que nous devons à l'art d'abstraire et de parler, et qui n'embrasse pas en même temps l'objet et ses qualités, le sujet et l'attribut, mais se rapporte seulement à l'un ou à l'autre, n'est pas un jugement, parce qu'elle n'est pas totale : partielle, elle n'est qu'un élément, qu'une fraction du jugement. Mais l'idée naturelle, qui est toujours concrète, est un vrai jugement.

Lorsque l'esprit porte pour la première fois sur ses idées un regard attentif, il les trouve obscures. Elles sont obscures parce qu'elles sont légères et fugitives, et que, dans leur continuelle instabilité, elles ne cessent d'apparaitre et de disparaitre sans faire sur la vue aucune impression précise et durable ; elles le sont parce que, au milieu du mouvement rapide et irrégulier qui les emporte, elles se mêlent entre elles et forment mille groupes mobiles, variables, souvent bizarres et toujours confus ; elles le sont encore parce qu'une exacte analyse n'a pas parcouru et séparé avec ordre leurs points de vue partiels, et répandu successivement la lumière sur toutes les faces qu'elles présentent ; elles le sont enfin parce que chacune d'elles en particulier n'offre aux yeux qu'un ensemble vague, un tout mal composé.

Impatient des ténèbres répandues devant les yeux, l'esprit, qui a besoin de clarté, s'agite et cherche à s'éclairer. Son activité se dirige sur les idées obscures, et, par une combinaison heureusement variée de mouvements divers, elle parvient à les produire à la lumière. Elle s'attache d'abord à saisir, d'une prise vive et ferme, celle qui parmi toutes les autres doit devenir l'objet spécial de sa réflexion. Elle la retire de l'espèce de tourbillon qui l'entraîne, la retient sous ses regards, et se la rend présente pendant un certain temps. Quand elle a déployé cette puissance d'application, elle fait un nouvel effort pour la dégager du milieu de cette foule d'objets avec lesquels elle la voit toujours prête à se confondre, lui donne une place à part, et la détermine par d'exactes distinctions. Cependant elle n'aperçoit pas encore les éléments qui s'y trouvent compris ; pour les reconnaitre, elle les analyse et les dispose dans un ordre successif. Mais, en terminant cette décomposition, elle sent que, partie de l'unité, elle n'est parvenue dans sa marche qu'à une pluralité désunie ; et cependant c'est à l'unité qu'elle a besoin de revenir pour la retrouver, non pas telle qu'elle l'a laissée au point de départ, mais telle que doit la faire le travail. Elle quitte alors la forme de l'analyse pour prendre celle de la synthèse ; elle compose ou plutôt elle recompose l'idée qu'elle a décomposée ; elle recueille les idées partielles qu'elle en a successivement abstraites, les réunit dans un point de vue commun, et reproduit l'unité, un instant détruite et bientôt reformée. Cette unité reproduite est un jugement clair dans son ensemble et ses parties.

C'est ainsi que l'activité intellectuelle opère, par des actes d'application, de distinction, d'analyse et de synthèse, l'admirable phénomène de l'éclaircissement.

Tant que les idées n'ont pas été éclaircies, l'esprit ne peut saisir ni leurs ressemblances ni leurs différences ; mais dès qu'il les a fait passer de l'obscurité à la lumière, il lui est facile de remarquer les rapports qui les unissent, parce qu'il peut

les comparer l'une à l'autre. La comparaison est l'attention dirigée à la fois sur deux termes, se partageant entre eux, se redoublant en quelque sorte pour les rapprocher, et rendre sensibles dans le rapprochement les points par lesquels ils se conviennent ou se repoussent. C'est une nouvelle forme que prend l'activité, pour disposer avec ordre les *jugements* éclaircis, et remplacer par un arrangement régulier l'association informe qu'ils composaient dans leur confusion première.

Après avoir comparé les idées, elle généralise *celles* qui, par leur nature, sont susceptibles de cette opération ; car il en est qui ne la comportent pas et qui *s'universalisent* au lieu de *se généraliser*. (*Voyez* Connaissances nécessaires.)

Généraliser, c'est représenter par une idée abstraite une collection d'idées particulières éclaircies, comparées et trouvées semblables ; c'est faire de cette idée un type qui réunisse en lui les caractères communs à chacune d'elles. Pour généraliser, l'esprit prend dans la collection des idées particulières auxquelles il destine une généralité, celle qui, parmi toutes, peut le mieux servir à les représenter, la dégage de tous les traits qui lui sont propres, la réduit à ceux qui se retrouvent dans toutes les autres, et la rend ainsi leur image fidèle en tout ce qu'elles ont de semblable.

Quand, par ce travail plusieurs fois répété, il s'est mis en possession de plusieurs idées générales, il peut à leur tour les comparer entre elles, et, s'il les juge semblables, s'élever à une généralité supérieure qui les représente de la même manière que chacune d'elles représente une collection d'idées particulières. Et rien ne l'empêche, en continuant la même marche, d'arriver, par une progression successive et ascendante, à une généralité suprême, qui soit la grande unité, le premier principe de telle ou telle science.

La généralisation est légitime, quand l'idée à laquelle elle nous conduit ne représente pas plus d'idées qu'elle n'en doit représenter, et des idées sans ressemblance entre elles, sans clarté, sans vérité en elles-mêmes. Car une idée générale qui a trop d'extension, qui s'étend à des idées diverses et opposées, obscures et fausses, est inexacte et vicieuse. Il faut donc, pour bien généraliser, avoir soin de reconnaître la vérité des jugements particuliers, de les éclaircir, de les comparer, et de ne rattacher à une même généralité que ceux qui sont susceptibles d'être fidèlement représentés par un type commun.

Quand l'intelligence est pourvue de principes qu'elle doit, soit à la généralisation, soit à un procédé particulier que j'appelle universalisation (*voyez* Connaissances nécessaires), le raisonnement est possible, et l'activité intellectuelle reparait sous une forme nouvelle pour le réaliser. Elle le réalise en montrant qu'une proposition particulière contenue dans un principe est vraie de la vérité de ce principe, ou que d'un principe posé se déduit une conclusion dont la certitude est la même que celle du jugement qui la renferme.

Qu'elle procède de la proposition particulière au principe, ou du principe à la conclusion, elle varie sa marche, mais raisonne toujours ; toujours elle travaille à saisir le rapport d'une vérité subordonnée, par le moyen de plusieurs vérités intermédiaires contenues dans la première, contenant la deuxième, et se contenant l'une l'autre. En sorte que si la vérité subordonnée est renfermée dans les vérités moyennes, celles-ci graduellement l'une dans l'autre, et finalement dans la vérité principale, le raisonnement est parfaitement légitime. Cette légitimité lui vient de l'exactitude que met l'attention à reconnaître et à saisir les rapports du contenant au contenu, qui doivent lier toutes les idées dont elle parcourt la série plus ou moins étendue.

C'est, je pense, au raisonnement que finit la succession variée des développements intellectuels auxquels se livre l'activité de l'âme.

Ainsi, pour résumer, elle éclaircit et compare les idées, généralise, et raisonne.

Après avoir exposé dans leur ordre les formes diverses qu'elle revêt, ce serait laisser la question incomplète que de ne pas rechercher la loi qu'elle suit dans la production de ses actes. Quelle est donc la marche constante selon laquelle procède l'esprit, lorsqu'il se replie sur lui-même et réfléchit avec suite et méthode? Il ne commence pas par raisonner ou généraliser, pour comparer ensuite, et enfin éclaircir les idées sur lesquelles son attention se porte ; il répugne à un contre-sens pareil : mais il les éclaircit afin de les comparer, les compare pour saisir leurs rapports, sai-

sit leurs rapports pour ramener à une généralité commune celles qu'il a jugées semblables. Il fait de chaque généralité une image, une unité qui les représente en ce qu'elles ont de semblable. Aperçoit-il entre toutes ces unités une grande analogie, il les rattache à une idée plus générale, unité supérieure, qu'il place à leur égard dans le rapport où elles sont elles-mêmes avec les idées particulières ; et si, par une comparaison nouvelle, il reconnait entre plusieurs généralités supérieures de légitimes ressemblances, il leur donne à leur tour une représentation commune dans l'unité suprême qui les domine et les embrasse toutes. En sorte qu'il est visible que l'activité intellectuelle procède des particularités aux généralités, de ces généralités à des généralités plus hautes, et de celles-ci à d'autres qui les surpassent, et enfin à la généralité souveraine : en d'autres termes, qu'elle va des vérités de détails à des vérités plus étendues, de celles-ci à d'autres plus étendues encore, et finalement à des principes, à un principe ; et, pour traduire la même pensée par une expression plus précise, elle tend à réduire graduellement à une seule et vaste unité scientifique la pluralité des connaissances qui par leur nature peuvent se rapporter à un centre commun.

L'unité scientifique est donc l'objet de ses efforts ; elle y aspire par une action continuelle, et ne prend de repos qu'après l'avoir atteinte. Chercher et saisir l'unité scientifique est sa loi constante, ce n'est pas cependant sa loi tout entière.

Car lorsqu'elle possède des principes ou des unités scientifiques, elle le pénètre de toute la force de sa logique et en déduit une foule d'idées qu'elle y trouve enfermées ; en sorte qu'elle ne s'arrête pas à la théorie, mais qu'elle passe aux applications qui s'en déduisent, et que, pour satisfaire tous ses besoins, elle fait servir la spéculation à la pratique.

Ainsi chercher l'unité scientifique et s'en servir, faire la science et l'appliquer, systématiser et raisonner, telle est la loi complète de l'activité intellectuelle.

Or, cette loi, quoiqu'elle ait pour but, non le bien, mais le vrai, a cependant en elle quelques caractères de la loi morale. Elle est obligatoire jusqu'à un certain point ; en donnant à l'esprit pour fin de ses travaux la science et ses conséquences, elle lui propose quelque chose de si raisonnable et de si juste, qu'elle lui impose comme un devoir l'étude et la recherche de la vérité. L'homme de génie est le héros de ce devoir. Ses laborieuses méditations sont un dévouement, et l'élévation de sa pensée a de la dignité morale. L'homme d'un esprit lâche et paresseux, qui par sa faute ne remplit pas cette obligation de la science, se manque à lui-même et se dégrade ; il est presque vicieux. Cette loi intellectuelle a sa sanction comme elle a son obligation. Rémunératoire ou pénale selon qu'elle se voit accomplie ou violée, elle a des plaisirs pour celui qu'anime l'amour de l'étude et de la vérité, et des peines pour celui qui aime mieux languir dans les ténèbres que de s'élever à la lumière par le travail et l'action. Celui-ci souffre du mal de l'ignorance et de l'erreur, celui-là goûte la joie de la science ; et tandis que l'un expie, par un mécontentement intérieur et un ennui vague et sans fin, la faiblesse volontaire de son intelligence, l'autre trouve le prix de ses efforts dans le sentiment du succès et de la possession de la vérité ; il est heureux de ses travaux et de ses progrès comme il le serait d'une bonne action.

ACTIVITÉ. (*Psychologie, morale.*) Disposition naturelle ou acquise qui nous porte habituellement à l'action ; se dit proprement des personnes, et ne s'applique aux choses que métaphoriquement. L'activité ne doit pas être confondue avec la mobilité : celle-ci est une agitation sans objet, une détermination instinctive de l'enfance, qui a son but dans l'ordre des causes naturelles, dans le développement physique par le mouvement, et dans le développement intellectuel par l'instruction expérimentale des sens. L'activité, selon l'acception vulgaire, est une qualité dont les éléments sont la promptitude du jugement, l'énergie de la volonté, la facilité des mouvements organiques. De ces trois éléments, le principal est l'énergie de la volonté, qui anime les travaux des hommes, produit, emploie, distribue les richesses matérielles et intellectuelles, et fonde le bonheur physique et moral des particuliers et des nations.

Dans l'acception philosophique, l'activité est le premier attribut de la nature humaine. L'âme est sensible par ses qualités ; elle est active par ses facultés. Je

sens mon activité dans la spontanéité des mouvements de mon corps et des actes de ma pensée ; je la connais par l'exercice de mes opérations ; je la conçois par la distinction du sentiment et de la volonté. Je suis passif dans le sentiment, car souvent je sens malgré moi; mais je ne puis ni penser ni agir sans le vouloir, sans m'attribuer mes actions et mes pensées. L'activité est donc distincte de la sensibilité, et elle l'est essentiellement du mouvement; car le principe de mon activité est en moi, et les corps n'ont point en eux le principe du mouvement qui les remue. Je cherche ce principe d'un corps à l'autre, et ne le trouvant nulle part, j'en conclus qu'il est hors de la matière. Je vois la liberté dans l'homme, et la *fatalité* dans l'univers.

Tout s'enchaine dans le système moral de l'humanité. Si l'activité sert de fondement à la liberté, la liberté sert de fondement à la moralité, qui constitue la régle et la raison sociale de l'homme. Quand les passions, qui sont les forces aveugles de la nature, offusquent la raison et surmontent la liberté, l'homme perd la conscience de son activité personnelle. Il la perd sous un autre rapport, lorsque par intérêt, par faiblesse, par vanité, par ambition, il se rend esclave d'une autre volonté : alors il fait abnégation de lui-même; il n'est plus un agent moral. L'obéissance passive, dit Platon, est l'abdication de la raison. Ici expire, avec la liberté morale, l'activité; ici l'homme, dégradé de ses nobles facultés, n'est loué que pour ses qualités molles et passives. La générosité, la fierté, les élans d'une âme libre et élevée, y sont proscrits ou flétris par la dérision : une aveugle docilité, une honteuse soumission, y tiennent lieu de devoirs; les vertus y sont des vertus de convention, et la politique y justifie la perversité de ses maximes par celle de la nature humaine, dont elle étouffe les plus louables dispositions.

Pour l'animal, la vie consiste à sentir et agir; l'homme y joint la pensée, par laquelle il s'attache à la recherche de la vérité, ou à remplir les différents emplois que la société lui impose. Sous le premier rapport, la vie humaine est appelée *contemplative;* elle est appelée *active* sous le second, sans doute parce que la contemplation ne manifeste point au dehors son activité. Hume et Kant observent que les esprits méditatifs anéantissent facilement la réalité des objets extérieurs, et ils conseillent de la recréer en rappelant la volonté à l'action et au mouvement de la vie extérieure. Platon place la vertu dans la vie contemplative; Cicéron, dans la vie active : l'une et l'autre nous paraissent conformes à notre destination. Si l'exercice de nos facultés actives est dans l'ordre de nos devoirs, l'exercice de nos facultés intellectuelles est dans la dignité de notre nature. Les productions du génie ont toujours été la gloire des peuples, la source des bonnes lois, la lumière des bons gouvernements. Il est faux que la pureté des mœurs, le maintien des lois, la sûreté des états, soient intéressés à réprimer ou à comprimer l'essor des facultés de la raison : livrées à leur activité naturelle, elles s'élèvent et tendent toujours à l'honnêteté, selon la judicieuse pensée de Cicéron; elles ne dégradent les esprits que lorsque, envahis par les images d'une molle sensualité ou d'une mystique sensibilité, elles rétrécissent les sentiments et énervent les caractères. C'est alors que les arts de l'imagination corrompent les mœurs en les polissant, et qu'ils abaissent la raison en l'égarant sur des contrastes choquants ou ridicules; c'est le crime des talents frivoles et de cette littérature licencieuse que Rousseau a justement frappée de sa généreuse indignation. Mais la civilisation n'est point la politesse, et les lumières de la raison ne sont point les dons de l'imagination. Ceux-ci peuvent briller dans cet état de mollesse et de frivolité qui annonce la décadence des peuples; l'histoire dépose de cette vérité : celles-là annoncent la maturité ou le réveil des peuples, la vigueur des âmes, et la prospérité des institutions. S...R.

* ACTON ou ATTON, théologien et canoniste, évêque de Verceil en 945. On a de lui divers ouvrages recueillis en 1768, par Baronzio, Verceil, 2 vol. in-fol.

* ACTON (Joseph), né à Besançon en 1737. Son père, médecin irlandais, était venu s'établir dans cette ville en 1735. Après avoir servi quelque temps dans la marine française, Joseph passa en Toscane au service du grand-duc Léopold. Une action d'éclat, dans laquelle il sauva 4,000 Espagnols des fers des croisières barbaresques, le fit connaître de la cour de Naples. Il y

fut accueilli avec distinction, et devint, par la faveur de la reine Caroline, ministre de la marine, puis des finances. Il se lia particulièrement avec le ministre d'Angleterre Hamilton, et ne fut plus dès lors qu'un instrument du cabinet anglais dans la lutte des puissances d'Europe. Renvoyé du ministère en 1803, à la demande de l'ambassadeur français qui était accrédité à cette époque auprès de la cour de Naples, il se retira en Sicile, où il mourut en 1808, chargé de la haine de la plupart des Napolitains, mais surtout de la noblesse.

* ACTUARIUS (J.), médecin grec du 12e, 13e ou 14e siècle (suivant différentes versions); le premier qui ait introduit l'usage de la casse, de la manne et du séné. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages imprimés dans les *Medicæ artis principes,* d'Henri Estienne, 1567. Son traité *de Diætâ* a été publié par Fischer, Leipsig, 1774, in-8°; en grec et en latin.

* ACUNA (don ANTONIO OSORIO D'), évêque de Zamora sous les règnes de Ferdinand-le-Catholique et de Charles-Quint. Il fut l'un des principaux chefs de l'insurrection des communautés espagnoles, connue sous le nom de *sainte ligue,* et dont le commandant-général était le célèbre Juan de Padilla. Arrêté sur les frontières de France après la défaite totale des insurgés, à Villalar, en 1521, don Antonio d'Acuna fut condamné à mort et décapité dans le château de Simancas. On a loué la pureté de ses mœurs, et les services qu'il avait rendus à ses souverains jusqu'à l'époque de l'insurrection, à laquelle ses devoirs et son âge lui défendaient de prendre part.

* ACUNA (don FERNAND d'), poète espagnol, mort à Grenade vers l'an 1580, est auteur d'une traduction en vers espagnols d'un ouvrage d'Olivier de la Marche (*voyez* ce nom), intitulé: *le Chevalier délibéré;* ses *Poésies diverses* ont été recueillies après sa mort, et imprimées à Salamanque, 1591, in-4°.

* ACUNA (don P... d'), noble espagnol, gouverneur des îles Philippines au commencement du 17e siècle. Après quelques avantages remportés sur les Chinois et sur les Hollandais, il mourut empoisonné en 1606. On a de lui une *Relation du soulèvement des Chinois à Manille,* en 1603.

* ACUNA (don RODRIGUE d'), archevêque de Lisbonne, fut l'un des chefs de la conjuration qui plaça la maison de Bragance sur le trône de Portugal en 1640.

* ACUNA (CHRISTOPHE d'), jésuite espagnol, né en 1597, passa en Amérique pour travailler à la conversion des Indiens du Pérou et du Chili. De retour dans sa patrie, il y publia, en 1641, une *Relation de la Découverte de la rivière des Amazones,* traduite en français par Gomberville, Paris, 1682, 2 vol. in-12.

*ACUSILAS, ancien historien grec, vivait avant la guerre du Péloponèse. Il a écrit sur la chronologie des rois d'Argos; mais il ne reste que quelques fragments de cet ouvrage recueilli par Guillaume Starz; Géra, 1798, in-8°.

* ACYNDINUS (GRÉGOIRE), moine grec du 14e siècle, auteur d'un traité *de l'Essence et des OEuvres de Dieu,* traduit en latin par Gretser. On trouve encore des fragments de quelques autres ouvrages de ce moine dans la *Grèce orthodoxe* d'Allatius.

* ADA, sœur d'Artémise, épousa Hydricus et régna sur la Carie après sa mort. Détrônée par ses sujets, elle fut rétablie par Alexandre-le-Grand.

* ADA, fille d'un roi des Héthéens, fut femme d'Ésaü et mère d'Éliphas.

* ADAD ou BEN-ADAD, nom donné à plusieurs rois d'Idumée ou de Syrie, dans la Bible. Un premier descendant d'Ésaü défit les Madianites dans le champ de Moab. — Un deuxième échappa au massacre ordonné dans l'Idumée par Joab, se réfugia en Égypte, où il épousa la belle-sœur de Pharaon, revint ensuite occuper le trône de ses pères, et fit la guerre à Salomon avec quelque succès. — Un troisième soutint Asa, roi de Juda, contre Basa, roi d'Israel. — Un quatrième fit la guerre à Achab. (*Voyez* ACHAB.)

* ADAD-REMMON, ville de Judée au nord-ouest de Samarie, célèbre par une bataille qu'y gagna Néchao, roi d'Égypte, vers l'an 610 avant Jésus-Christ.

* ADAIR (JAMES-MAKITTRIK), médecin écossais, exerça quelque temps la médecine dans les îles d'Antigoa et aux Indes occidentales. Revenu en Angleterre, il se fixa à Bath, où il eut plusieurs différends avec le célèbre Philippe Thicknesse. Mort en 1802. Ses principaux ouvrages sont: *Avis aux malades qui affluent à Bath,* in-8°, publié en 1786; *un Aperçu de philosophie et de médecine sur l'histoire naturelle du corps et de l'esprit humain,* publié en 1787, in-8°; *Objections incontestables sur l'abolition de la traite des nègres,* in-8°.

* ADAIR, Américain, publia en 1775, en 4 volumes, un ouvrage curieux, intitulé : *Histoire des Indes américaines, et surtout des peuples voisins du Mississipi, la Floride orientale et occidentale, la Géorgie, la Caroline, la Virginie*, etc. Il y fait remonter l'origine des Indiens jusqu'aux Hébreux.

* ADALARD ou ADELARD, parent de Charlemagne, né en 753, et mort en 826. Il fut abbé de Corbie, et principal ministre de Pépin, roi d'Italie, ainsi que de Bernard, son fils. Des intrigues de cour le firent disgracier par Louis-le-Débonnaire, qui l'exila dans l'île de Noirmoutiers; il en sortit sept ans après pour rentrer dans son abbaye, et il reparut même à la cour. Il avait composé de nombreux écrits, dont il ne reste que quelques fragments publiés par Mabillon et par dom Luc d'Achéry.

* ADALBERON, archevêque de Reims, et grand-chancelier du royaume sous Lothaire, Louis V, Hugues-Capet, et l'un des plus savants prélats de son siècle. Il tint plusieurs conciles, enrichit son église cathédrale, favorisa les arts, et protégea les écoles de son diocèse. En 987 il fit la cérémonie du sacre de Hugues-Capet, et mourut l'année suivante. On trouve plusieurs de ses lettres parmi celles de Gerbert, son successeur.

* ADALBERON (Ascelin), né en Lorraine au milieu du 10e siècle, prélat courtisan, qui remit entre les mains de Hugues-Capet, Charles, duc de Lorraine, son compétiteur au trône, et l'archevêque de Reims Arnould, auxquels il avait donné asile dans sa ville épiscopale. Ses liaisons avec la veuve de Lothaire firent tort à la réputation de cette reine. Il avait dédié au roi Robert une longue satire contre les moines et contre ses ennemis. On la trouve dans le 10e vol. des *Histoires de France*. Ce poème est d'un style obscur et barbare; mais il renferme des faits curieux, qui servent à faire connaître les mœurs de ce temps. Il mourut en 1030. Il avait occupé 53 ans le siége de Laon.

*ADALBERT, archevêque de Brême et de Hambourg, fut toujours occupé du soin de soumettre au clergé les peuples et les rois, et jouissait dans l'Europe de la plus haute considération. Dans un voyage qu'il fit à Rome en 1046, il aurait pu facilement obtenir la tiare; il aima mieux la faire donner à l'évêque de Bamberg, qui fut élu sous le nom de Clément II. L'empereur Henri III le consultait sur toutes les affaires de l'empire; le roi de France et l'empereur grec lui donnèrent souvent des marques d'estime et d'amitié. Chef des missions qu'il envoyait dans les états du Nord, il avait dans ces contrées un pouvoir suprême. En 1069, Suénon, roi de Danemarck, fut contraint, sous peine d'excomunication, de répudier la reine Gutha, parce qu'elle était sa parente et qu'il n'avait pu l'épouser. Nommé régent de l'empire pendant la minorité d'Henri IV, il se rendit tellement odieux, que le peuple et les grands se soulevèrent. Henri fut sommé d'abdiquer ou de le renvoyer. De retour dans ses états, Adalbert eut à soutenir une guerre malheureuse contre le duc de Saxe et son fils, qui le dépouillèrent des deux tiers de ses domaines; mais, rappelé vers la fin de sa vie à la cour impériale, il reprit la direction des affaires avec une ardeur nouvelle, que l'âge et le travail eurent bientôt épuisée. Accablé de fatigue et d'ambition, il mourut à Goslar en 1072.

* ADALBERT (St), évêque de Prague, l'apôtre de la Bohême, de la Hongrie et de la Prusse, où il obtint l'honneur du martyre en 997. Boleslas, prince de Pologne, racheta son corps pour une quantité d'or d'un poids égal. Les Polonais le vénèrent comme l'auteur de l'hymne guerrier *Boga Rodzica*, qu'ils ont coutume de chanter avant une bataille.

* ADALBERT (St), archevêque de Magdebourg, annonça l'Évangile aux Slaves, prêcha la foi dans l'île de Rugen, et vint mourir à Presbourg en 981.

* ADALBERT (St), évêque d'Augsbourg, mourut en 921.

* ADALBERT fut le nom de deux ducs de Toscane, père et fils, aux 9e et 10e siècles. Le premier fit la guerre au pape Jean VIII, et contraignit les Romains à prêter le serment de fidélité à Carloman, fils de Louis-le-Germanique, en 878. — Le deuxième mourut en 917, après avoir pris une part assez malheureuse aux divisions de l'Italie.

* ADALBERT, roi d'Italie, fils de Bérenger II, qui l'associa au trône en 950. Chassé d'Italie par l'empereur Othon Ier, il se réfugia à Constantinople, auprès de l'empereur Nicéphore Phocas. L'histoire ne parle plus de lui après l'année 968.

* ADALBERT, marquis d'Ivrée, fut le père du roi Bérenger II. Il se laissa entraîner par l'ambition de sa seconde femme, fille d'Adalbert II, duc de Toscane, dans le parti de Rodolphe II, roi de la Bourgogne trans-

jurane, un des concurrents à la couronne d'Italie, et mourut en 925.

* ADALBERT ou ADELBERT, imposteur né dans le 8e siècle. Il se vantait d'avoir reçu par le ministère d'un ange le pouvoir de faire des miracles. Condamné par le concile de Soissons, en 744, et par un autre concile tenu à Rome, il finit ses jours dans la prison où Carloman et Pépin le firent renfermer. Des évêques ignorants et séduits lui avaient conféré la prêtrise et même l'épiscopat.

* ADALGISE. *Voyez* Adelgise.

* ADALOAD, roi des Lombards en 615, fut déposé par ses sujets pour cause d'actes tyranniques exercés envers les grands du royaume, dont douze furent envoyés au supplice. Il eut pour successeur le duc de Turin, Arioval, son beau-frère, en 625, et il mourut la même année à l'âge de 23 ans.

* ADAM, nom du premier homme. Il fut créé le 6e jour du monde, et placé dans le paradis terrestre, d'où sa désobéissance le fit bientôt chasser. Il vécut 930 ans. Il fut père de Caïn, d'Abel et de Seth.

* ADAM, nommé chanoine et directeur de l'école de Brême en 1067, auteur d'une *histoire ecclésiastique*, Leyde, 1515, la plus détaillée que nous ayons sur l'établissement du christianisme dans le nord de l'Europe; d'un traité de géographie intitulé: *Chronographia Scandinaviæ*, Olm, 1615, qu'il avait écrit d'après les renseignements recueillis de la bouche même du roi Suénon, dans un voyage qu'il fit en Danemarck, et d'un livre *de Situ Daniæ*, Leyde, 1629. On ignore la date de sa mort.

* ADAM (Scotus), moine, historien du 12e siècle, natif d'Écosse, et élevé dans le monastère de Lindisfarne, qu'il quitta pour venir à Paris, où il devint membre de la Sorbonne. Il retourna ensuite dans son pays natal, et fut moine d'abord à Melrose, ensuite à Durham, où il écrivit les *Vies* de saint Colomban et de David Ier, roi d'Écosse, et mourut en 1195; ses *ouvrages* ont été imprimés à Anvers en 1659 in-fol.

* ADAM, chanoine de St-Victor, né à Arras, mort en 1177; il a fait quelques *ouvrages* de dévotion.

* ADAM, religieux prémontré, qui vivait dans le 12e siècle, professeur de théologie en Écosse, ensuite évêque de Withern, mourut en 1180; ses *OEuvres*, imprimées en 1518, consistent en sermons, lettres pieuses et traités de théologie.

* ADAM (Melchior), né en Silésie dans le 17e siècle, recteur du collège d'Heidelberg; il a écrit les *Vies* des philosophes théologiens, jurisconsultes et médecins allemands de la communion réformée. Francfort, 1705, in-fol.

* ADAM, savant chartreux de Londres qui vivait dans le 11e siècle. Entre autres ouvrages de piété, il a laissé la *Vie* de saint Hugues de Lincoln, qui se trouve dans la bibliothèque ascétique de Bernard Pez.

* ADAM, de Omberg en Bavière, imprimeur du 15e siècle, paraît s'être établi à Venise, où il a publié des *éditions* de Lactance, de Virgile, et des oraisons de Cicéron, en 1471 et 1472. On connaît, au surplus, plusieurs autres imprimeurs de ce nom établis en Italie; et les biographes ne sont point d'accord sur ces personnages, ni sur les éditions sorties de leurs presses.

* ADAM (maître). *Voyez* Billaut.

* ADAM (Jean), jésuite, né à Limoges en 1608, professeur de philosophie et prédicateur, mourut en 1684; il a laissé un grand nombre d'*ouvrages* depuis long-temps oubliés.

* ADAM (Jean), jésuite sicilien, qui travailla 20 ans à la propagation du christianisme au Japon, et mourut en 1633, suspendu par les pieds à une potence, et la moitié du corps cachée dans une fosse.

* ADAM, curé de Paris, dans le dernier siècle; on lui attribue l'ouvrage intitulé: *L'Avocat du Diable sur la légende de Grégoire VII, et la canonisation de saint Vincent-de-Paul.*

* ADAM (Jacques), littérateur, né à Vendôme en 1663, membre de l'Académie française en 1723; il a traduit de l'allemand *les Mémoires de Montécuculli*, Amsterdam, 1734, in-12; de l'italien, *la Relation du cardinal de Tournon*; du grec, *les Dipnosophistes* d'Athénée, ouvrage resté manuscrit; et il a eu part à la traduction de l'*Histoire universelle* de J.-A. de Thou. Mort en 1735.

* ADAM (Jean), né à Pierrefite en Normandie en 1726, mourut à Londres en 1795, professeur dans l'université de Caen; son *Cours de philosophie* a été souvent réimprimé.

* ADAM (Nicolas), né en 1716, fut d'abord professeur d'éloquence au collège de Lizieux, et ensuite chargé d'affaires à Venise; mort à Paris en 1792. On a de lui plusieurs livres élémentaires estimés, et des

traductions littérales d'Horace, de Phèdre, et Rassales, roman de Johnson.

* ADAM (LAMB.-SIGISB.), sculpteur né à Nancy, en 1700, élève de l'Académie de Paris; il y remporta le premier prix, et alla ensuite à Rome perfectionner son talent : de retour en France, il travailla à des statues et à des groupes en marbre et en bronze, que l'on voit encore dans les parcs de St-Cloud, de Versailles, et dans plusieurs autres endroits. Il publia en 1754 un *Recueil de sculptures antiques, grecques et romaines,* dont il avait fait les dessins, et mourut en 1759. Ses ouvrages, qui se ressentent un peu trop du mauvais goût de l'époque, l'ont placé dans la seconde ou même la troisième classe des sculpteurs français.

* ADAM (NICOLAS-SÉBASTIEN), frère du précédent, né en 1705 et mort en 1778, suivit la même carrière que son aîné, étudia comme lui à Paris et à Rome, et devint professeur de l'Académie de Paris. On voit à Nancy, à Paris et dans le parc de St-Cloud, des ouvrages de ce sculpteur, qui le rangent dans la classe de son frère; le plus remarquable est un *Prométhée dévoré par le vautour,* morceau dont le roi de Prusse, Frédéric-le-Grand, fit offrir jusqu'à 30,000 fr., mais qui n'est point sorti de France.

* ADAM (FRANÇOIS-GASPARD), frère des précédents, et sculpteur comme eux, n'atteignit point leur réputation; il travailla plusieurs années à Berlin, où se trouvent la plupart de ses ouvrages, et mourut à Paris en 1759.

* ADAM (ALEXANDRE), savant écrivain, né à Raffort, dans le comté de Moray, en 1741. Malgré la pauvreté de ses parents, il reçut une bonne éducation dans son école paroissiale, et à Édimbourg, où il étudia avec une grande application. Nommé en 1761 maître d'école à l'hôpital de Watson, il fut appelé en 1771 à la direction de la principale école d'Édimbourg, où il voulut introduire une nouvelle grammaire, objet d'une discussion entre lui et les maîtres de l'école. Elle fut soumise au docteur Robertson, principal de l'université, qui ne donna pas gain de cause à Adam. L'ouvrage qui fit un si grand bruit, parut en 1772, sous le titre de *Principes de grammaire anglaise et latine,* réimprimé plusieurs fois; Adam mourut d'une attaque d'apoplexie en 1809. Ses principaux ouvrages sont : *Antiquités romaines,* 1791, in-8o, traduites en français par M. de Laubepin, Paris, 1818, 2 vol. in-8o ; un *Sommaire de géographie et d'histoire,* 1794, in-8o ; *Biographie classique,* in-8o ; *Lexicon linguæ latinæ,* etc., in-8o.

* ADAM DE LA HALE, poète français du 13e siècle, peut être considéré comme un des premiers auteurs dramatiques français. On a de lui des *Jeux-partis,* petites pièces dialoguées, dans le genre des comédies-vaudevilles; des *chansons,* des *rondeaux* et des *motets.* Après avoir mené une vie très-dissipée, il finit ses jours dans un couvent.—Un autre ADAM, dit de Guiency, a été confondu avec le précédent par plusieurs biographes. Il existe à la bibliothèque royale une traduction manuscrite des distiques de Caton, attribuée à cet auteur.

* ADAM D'ORLETON, né à Hérefort, évêque de cette ville, puis de Winchester, l'oracle des factieux du 14e siècle. Consulté par les complices de la reine Isabelle, pour savoir s'il était permis de tuer le faible Édouard, il leur fit une réponse à double entente : *Edwardum occidere nolite timere bonum est,* phrase qui, suivant la transposition de la virgule après *nolite* ou bien après *timere,* pouvait signifier : Gardez-vous de tuer le roi, il est bon de craindre; ou bien : Ne craignez pas de tuer le roi, c'est une bonne action. Cette réponse coûta la vie au malheureux Édouard. Adam mourut aveugle et dans un âge avancé, en 1375.

* ADAM DU PETIT-PONT, ainsi nommé parce qu'il avait enseigné dans ce quartier de Paris, chanoine de Notre-Dame vers 1145, ensuite évêque de St-Asaph en Angleterre. Il avait des connaissances très-étendues. Nous avons de lui un *Traité de l'art de bien parler.*

* ADAMANTIUS, médecin, vivait au 4e siècle; il a écrit sur *la Science de la physionomie.*

* ADAMANUS (N..), abbé de Hy en 679, fut envoyé vers l'année 701, comme ministre, auprès d'Alfred, roi de Northumberland. Pendant son séjour en Angleterre, il apprit les usages de l'église romaine pour la célébration de la Pâque, et essaya, mais vainement, de l'introduire en Écosse : il fut plus heureux en Irlande; son écrit *de Paschate legitimo,* et quelques *canons* sur des points de discipline sont restés manuscrits. Sa *Vie de saint Colomban* se trouve dans le recueil de Canisius, dans Servius et dans les Bollandistes, qui ont joint un *commentaire* dont l'auteur est François Baert. Usse-

rius en a fait réimprimer, d'après un manuscrit plus correct, le prologue, l'épilogue et l'*Admonitio ad scriptores*. Adelung reproche à Jöcker d'avoir fait deux ouvrages différents de celui qui est intitulé : *De locis Terræ sanctæ*, et du livre *de Situ Jerusalem*. Cet ouvrage d'Adamanus, composé de 3 livres, a été publié par Gretser, Ingolstadt, 1619, in-4°.

* ADAMANZIO, moine augustin, orientaliste, mort à Rome en 1581, assista au concile de Trente comme député des Cantons suisses catholiques, et s'y fit remarquer.

* ADAMI (JACOB), théologien protestant du 16e siècle, né en Poméranie; on a de lui plusieurs *dissertations* théologiques.

* ADAMI (ADAM), bénédictin allemand, évêque d'Hiéropolis, membre du congrès de Westphalie dans le 17e siècle ; il a publié : *Arcana Pacis Westphalicæ*, Francfort, 1698, in-4°.

* ADAMI (LÉONARD), littérateur italien, né en Toscane en 1690, est auteur d'un savant ouvrage intitulé :*Philoclis Æpei Arcadicorum volumen primum*; c'est une histoire de l'Arcadie depuis les temps les plus reculés jusqu'au dernier des rois qui ont régné sur ce pays, Rome, 1716, in-4°.

* ADAMI (ERNEST-DAN), musicien et ministre luthérien, né en Pologne au commencement du 18e siècle. On a de lui des *dissertations* sur les beautés sublimes du chant dans les cantiques du service divin, Leipsig, 1755, in-8°.

* ADAMI (ANDRÉ), maître de la chapelle papale, au commencement du 18e siècle, a publié des *observations* sur la manière de diriger les chœurs des chanteurs de la chapelle pontificale dans les cérémonies ordinaires et extraordinaires, Rome, 1711, in-4°.

* ADAMITES, nom d'une secte de chrétiens du 2e siècle. Ils prétendaient que l'on devait prier sans aucun vêtement, comme Adam dans l'état d'innocence.

* ADAM (ROBERT). *Voyez* ADAMS.

* ADAMS (THOMAS), né à Wem en 1609, lord-maire en 1645. Il était dévoué au parti du roi, et, pour cette raison, les républicains le mirent à la Tour. Il envoya 11,000 livr. sterl. à Charles II pendant son exil; à l'époque de la restauration, il fut chargé par la cité de Londres d'aller au devant du roi, fonda une école de langue arabe à Wem, sa patrie, et fit seul les frais de l'impression d'un Évangile en langue persane, qu'il envoya dans l'Orient. Mort en 1667.

* ADAMS (ROBERT), architecte et graveur anglais, né à Londres en 1550, mort en 1591, a gravé les événements de la flotte espagnole sur les dessins publiés par Ruyter en 1589. Il était intendant des bâtiments de la reine Élisabeth.

ADAMS (THOMAS), chapelain de l'église anglicane, mort en 1670, a laissé un ouvrage intitulé : *Union protestante*, ou *Principes de la religion réformée*, fort estimé en Angleterre.

* ADAMS (RICHARD), l'un des éditeurs des *œuvres* de Charnock (*voyez* ce nom), mourut en 1698.

* ADAMS (ROBERT), architecte né en Écosse en 1728. Il embellit, de concert avec son frère, architecte comme lui, la ville de Landey, d'une suite de maisons sur un plan uniforme, près des bords de la Tamise, lesquelles conservent le nom d'*Adelphi*, comme étant l'ouvrage des deux frères. Il construisit ensuite, dans différents comtés d'Angleterre, plusieurs châteaux remarquables par leur originalité et l'art des distributions intérieures. On doit à cet architecte une *Description des ruines du palais de Dioclétien*, à Spalatro en Dalmatie, Londres, 1764, 9 vol. in-fol. Il mourut en 1792.

* ADAMS (ÉLIPHALET), ministre à la Nouvelle-Londres (Connecticut), fut élève du collége de Harvard, et ordonné en 1709. Il est mort en 1753 à 77 ans. On a de lui plusieurs *sermons* et *discours*.

* ADAMS (JEAN), issu d'une famille de la Nouvelle-Écosse, et élève du collége de Harvard, fut ministre à Hessport dans Rhode-Island. Il est mort en 1740 à 36 ans, regretté comme bon prédicateur et comme poète. Ses *poésies* ont paru en un volume à Boston, en 1745. Elles contiennent des imitations et des paraphrases des Morceaux de l'Écriture sainte, des traductions d'Horace, et le livre *de la Révélation* tout entier en vers héroïques. Sa versification est très-harmonieuse et facile pour l'époque à laquelle ses vers ont paru, eu égard au degré peu avancé de la civilisation du pays.

* ADAMS (AMOS), ministre de Roxbury (Massachusetts), prit ses degrés au collége de Harvard en 1752, et mourut à Dorchester en 1775 à 48 ans. Outre un grand nombre de *sermons*, il a publié un *abrégé* de l'histoire de la Nouvelle-Angleterre, réimprimé à Londres.

* ADAMS (Joseph), était, en 1715, ministre à Newington (New - Hampshire), où il prêcha jusqu'à sa mort arrivée en 1783, à 93 ans. On a de lui un *sermon* contre les progrès de l'impiété.

* ADAMS (Zardiel), renommé par ses talents dans la chaire, fut ordonné en 1764, et exerça le saint ministère à Lunenbourg au Massachusetts. Ses *sermons* sont estimés.

* ADAMS (Samuel), un des hommes qui ont montré un grand caractère dans la révolution de l'Amérique, naquit à Boston de parents respectables. Dès 1743, n'étant encore que maître ès-arts, il se fit remarquer par ses principes d'égalité et son opposition sous l'administration de Shirley. Il fut en 1765 appelé à remplacer Oxenbridge-Tacher, comme membre et ensuite greffier de l'assemblée générale du Massachusetts, et y présida pendant dix années à toutes les décisions importantes. Nommé ensuite en 1774 membre de la convention de sa province et ensuite du congrès, il s'y distingua par son courage et son éloquence persuasive. Proscrit en 1775, il se réunit l'année suivante à Franklin, Jefferson et autres pour proclamer l'indépendance des États-Unis. Enfin la constitution du Massachusetts ayant été adoptée, il fut élu lieutenant-gouverneur, puis gouverneur à la place de M. Hencock. Il est mort à 82 ans en 1808. On a de lui quelques *articles* politiques et des *harangues* insérées dans les journaux du temps.

* ADAMS (Joseph), médecin, fils d'un apothicaire de Londres, suivit la même profession. Il obtint un diplome à Aberdeen, et alla se fixer à Madère. A son retour en 1805, il fut nommé médecin de l'hôpital des malades atteints de la variole, et mourut des suites d'une chute le 20 juin 1818, âgé de 62 ans. Il publia des *Observations sur les Poisons;* un *Traité sur les Cancers;* des *Recherches sur les Épidémies ; l'Histoire de Madère ;* un *Traité sur les Affections héréditaires ;* un *Manuel sur la Vaccine.*

* ADAMSON (Patrick), né en 1543, à Perth, archevêque de St-André en 1576. Les presbytériens attaquèrent la validité de son élection, et ne consentirent à la ratifier qu'à des conditions humiliantes auxquelles il fut obligé de souscrire. Malgré cet engagement, il servit le dessein qu'avait le roi d'établir l'épiscopat en Écosse. Le parti presbytérien, qui se composait de l'immense majorité de la nation, parvint aisément à se venger du prélat ; il le fit excommunier ; et le roi Jacques fut contraint d'accorder le revenu de l'archevêché de St-André au duc de Lenox. Adamson ne trouva de ressources que dans les contributions de la charité, et mourut dans l'indigence à la fin de 1791. Il a laissé des *poésies latines*, Londres, 1619, et un traité *de Sacro pastoris officio*, ibid., 1619, in-8o.

* ADANSON (Michel), célèbre botaniste, membre de l'Institut de France, né à Aix en Provence d'un père écossais d'origine, fit de brillantes études à Paris, suivit les cours de Réaumur et de B. de Jussieu. Passionné pour la botanique, il avait étudié à 14 ans toutes les plantes du jardin du roi. On le vit bientôt sacrifier son patrimoine pour explorer le Sénégal, où, pendant 5 ans, il ne cessa de puiser une masse d'observations et de richesses dans les 3 règnes. Après avoir conçu sous ce ciel brûlant son vaste système, qui embrassait toutes les espèces d'*existences physiques, morales et intellectuelles,* qu'il évaluait à plus de quatre-vingt-dix mille, il présenta en 1775 à l'Académie 120 volumes manuscrits et 75,000 figures, bases et matériaux de ce grand ouvrage, qui fut jugé au dessus des forces d'un seul homme. Il voulut élever cependant seul cet énorme édifice, et consacra toute sa vie à des recherches continuelles propres au développement de son système, et qui absorbèrent le reste de ses jours. Nommé censeur royal et gratifié de plusieurs pensions, la révolution lui enleva tout. Le désastre d'un jardin d'expériences, où il cultivait 130 espèces ou races de mûriers et un grand nombre de plantes dont il avait perfectionné la culture, influa davantage encore sur le moral et le physique d'Adanson, déjà aigri par la perte de ses places. Le directoire le tira de sa fâcheuse position en lui donnant une pension de 6000 fr. qui fut doublée par Bonaparte. Il mourut en 1806. On a de lui *les Familles des plantes*, Paris, 1763, 2 vol. in-8o ; le 1er vol. de son *Voyage au Sénégal*, 1757 ; des *Mémoires* substantiels et profonds sur l'invariabilité des espèces de plantes contre Linnée, d'autres sur la météorologie ; sur les tarets (vers destructeurs des navires); sur la torpille, la tarentule, lus à l'Académie des sciences, dont il était membre ; et un grand nombre de savants *articles* fournis à l'Encyclopédie. Il était membre de la légion d'honneur. M. Cuvier a lu son éloge à l'Institut en 1807.

* ADAOUST (D'), littérateur provençal, mort en 1819, est auteur d'une traduction en vers français de *l'Art poétique* d'Horace et de quelques autres *poésies* parmi lesquelles on remarque une *ode* sur le rétablissement de la statue d'Henri IV. Il a laissé en manuscrit plusieurs pièces de théâtre, entre autres, une comédie en cinq actes et en vers, intitulée : *l'Égoïste sans le savoir*, et une petite comédie, aussi en vers, intitulée : *l'Amant timide*.

* ADAREZER, roi de Syrie, fut défait par David dans deux batailles différentes.

* ADDA (FERDINAND d'), patrice de Milan, professeur de belles-lettres à Padoue dans le 16e siècle, a laissé des *discours* et des *épigrammes* insérées dans divers recueils.

* ADDINGTON (ANTOINE), médecin, né en 1713, étudia à Oxford au collége de la Trinité, parvint au grade de maître ès-arts en 1740, à celui de docteur en médecine en 1744, et fut nommé membre du collége de médecine en 1756. On a de lui, sur le scorbut, des *Mémoires* in-8° où il traite de la manière de conserver l'eau douce en mer; un *traité* sur la mortalité des bestiaux, in-8°; et un *pamphlet* politique sur une négociation entre lord Chatam et lord Bute. Il mourut en 1790.

*ADDISON (LANCELOT), né à Mauldismaburne, dans le Westmoreland en 1632, distingué par son zèle pour la cause royale. Dans une thèse publique en 1658, il fit une satire si violente du gouvernement républicain, que le parti dominant l'obligea de demander pardon à genoux. On distingue parmi ses ouvrages une courte *Relation des révolutions opérées dans les royaumes de Fez et de Maroc*, Londres, 1675; *l'État présent des Juifs, en partie de ceux des états barbaresques*, Oxford, 1674, où se trouve un détail exact de leurs coutumes tant sacrées que profanes. Il mourut en 1703.

* ADDISON (JOSEPH), né à Milston dans le Wiltshire, le 1er de mai 1672, reçut sa première éducation à Salisbury et Lichfield en 1687, fut admis au collége de la reine à Oxford, où il commença sa réputation par des poésies latines. A l'âge de 22 ans, il adressa quelques vers à Dryden, et peu de temps après il publia sa traduction d'une partie du 4e livre des *Georgiques* de Virgile avec un essai sur ce poëme. Il adressa une pièce en vers au roi Guillaume qui lui accorda une somme de 300 liv. pour les frais d'un voyage en France et en Italie. De retour dans sa patrie, il rentra en faveur auprès du lord Godolphin et même à la cour, par son poëme sur la bataille de Blenheim. L'année d'après il se rendit à Hanovre avec lord Halifax, et accompagna plus tard le marquis de Wartin en Irlande en qualité de secrétaire de ce seigneur, nommé lord-lieutenant. Ce fut pendant son séjour en Irlande que Steele publia son *Babillard (the Tatler)*; Addison y prit bientôt part. Le *Spectator* suivit cet ouvrage. En 1713, sa tragédie de *Caton* fut jouée aux applaudissements des whigs et des torys; et à cette même époque parut le *Guardian*. En 1715 il commença son *Free Holder*, qu'il ne continua que jusqu'au milieu de l'année suivante. En 1716 il épousa la comtesse douairière de Warwick, dont il avait été longtemps amoureux. Cette union ne fut pas heureuse. La réputation littéraire d'Addison le porta au poste de secrétaire d'état, qu'il abandonna bientot pour une pension de 1,500 liv. sterling. Il projetait une tragédie intitulée : *la Mort de Socrate*, mais il y renonça ensuite pour un ouvrage plus important : la *Défense de la religion catholique*, dont une partie parut après sa mort. Il avait aussi conçu le plan d'un dictionnaire anglais tel qu'il fut plus tard exécuté par le docteur Johnson. Il avait confié à M. Tickell la publication de ses ouvrages qu'il dédia lui-même à M. Craygs. Addison mourut en juin 1719. La tragédie de *Caton*, le *Babillard*, le *Spectateur* et le *Free Holder*, ont été traduits en français. Cet écrivain exerça une grande influence sur la prose anglaise par les essais périodiques dont il fut le principal rédacteur. Ses ouvrages sont également remarquables par un atticisme élégant, un goût pur, une grâce toujours naturelle et une correction toujours facile. Moins heureux comme poète anglais que comme poète latin, il prétendit réformer le théâtre irrégulier de sa nation par l'exemple de son *Caton*; mais cette tragédie, restée la seule classique de d'Angleterre, est à peine lue aujourd'hui. Comme homme politique, Addison ne fit que passer au ministère, et n'y laissa pas de grands souvenirs de talents.

ADDITION. (*Mathématiques*.) Opération qui a pour but de réunir plusieurs quantités en une seule. Ajouter des nombres ou des lignes, ou des surfaces, etc., c'est former une grandeur composée de l'agrégation de toutes celles qu'on a proposées. Le résultat de l'addition prend le nom de *somme*.

L'addition de deux nombres exprimés par un seul chiffre se fait en enlevant successivement à l'un de ces nombres les unités dont il est composé pour les joindre à l'autre : on voit par exemple que 7 plus 3 équivaut à 8 plus 2, puis à 9 plus 1, et enfin à 10. Cette opération est si aisée, et l'esprit acquiert bientôt une telle habitude de la faire, qu'il trouve de suite que 7 et 3 font 10. Mais quand les nombres ont plusieurs chiffres, l'addition se fait séparément sur chacune des espèces d'unités qu'ils renferment; en sorte qu'on ajoute tous les chiffres du premier rang à droite (unités), puis tous ceux du deuxième rang (dizaines), puis ceux du troisième (centaines), etc., en rapportant toutefois à l'un de ces ordres, comme unités simples, les dizaines obtenues dans la somme des chiffres de l'ordre à droite. Pour exécuter commodément ce calcul, on a coutume d'écrire les quantités l'une sous l'autre, de manière à faire correspondre les chiffres de même ordre dans une colonne verticale. Les exemples suivants montrent comment le calcul est gouverné :

30445	304,45
2729	27,29
1243	1,243
228	1,7
17	334,683
34662	

Dans le premier, la colonne des unités 5, 9, 3, 8 et 7 donne 32 pour somme; on pose 2, et on *retient* les trois dizaines, qui s'ajoutent, comme unités simples, à la colonne des dizaines : celle-ci est donc formée de la *retenue* 3 et de 4, 2, 4, 2, 1, ce qui donne 16 ; on pose le chiffre 6 des unités de cette somme aux dizaines, et on retient 1, qu'on ajoute aux chiffres de la colonne des centaines; et ainsi de suite. Tout cela est fort simple, et cette marche explique assez pourquoi l'opération doit être commencée par la droite.

Dans le second exemple, où les nombres sont accompagnés de *fractions décimales* (*voyez* ce mot), on a soin de faire correspondre verticalement les virgules qui séparent ces fractions des entiers, afin de placer dans une même colonne les chiffres qui expriment des unités de même espèce ; l'addition se fait ensuite à la manière ordinaire : la première colonne à droite ne contient que le seul chiffre 3 qu'on pose au même rang; la suivante 5, 9 et 4 produit 18; on écrit le 8 et on retient 1, etc.; la virgule se place au même rang que dans les nombres proposés, et l'opération est terminée.

Pour ajouter des fractions, on les réduit au même *dénominateur* (*voyez* ce mot), puis on additionne les *numérateurs* pour former le numérateur de la somme cherchée ; ainsi 2/7 plus 4/7 plus 5/7 font 11/7, ou l'entier et 4/7. Le dénominateur, qui a pour objet de spécifier la grandeur des unités constitutives de la fraction, reste pour affecter la somme.

L'addition des nombres complexes se fait en rangeant dans une même colonne chaque chiffre de même ordre, comme dans l'opération ordinaire faite sur les nombres entiers. Dans le premier des exemples suivants, la colonne à droite, qui représente des pouces, contient 11 plus 3 plus 8, qui font 22, ou 12 plus 10, savoir 1 pied et 10 pouces; on pose 10 sous la colonne, et on retient une unité pour la joindre à la colonne suivante, formée de 4, 5, 4 pieds, et de la retenue 1, en tout 14, ou 12 plus 2; on pose 2 et on retient 12 pieds ou 2 toises pour joindre à la colonne des unités de toises, etc. Il est clair que la connaissance du mode de subdivision de l'unité principale est indispensable pour faire les calculs des nombres *complexes* (*voyez* ce mot) : ainsi il faut savoir qu'on est convenu de diviser la toise en 6 pieds, le pied en 12 pouces; la livre en 16 onces, l'once en 8 gros, le gros en 72 grains. Nous avons donné ici un second exemple d'addition de ces dernières quantités.

34 toises	4 pieds	11 pouces.
122. . . .	5 . . .	3
7. . . .	4 . . .	8
165. . . .	2 . . .	10

54 livres	14 onces	5 gros	44 grains.
8 . . .	8 . . .	6 . .	50
115 . . .	10 . . .	4 . .	7
19 . . .	7 . . .	6 . .	54
198 . . .	9 . . .	7 . .	11

Quant à l'*addition algébrique*, elle se réduit à écrire les monomes qu'on veut ajouter à la suite les uns des autres, en conservant à chacun le signe dont il est affecté. Ainsi, pour ajouter a avec b, on écrit $a+b$; la somme de $a-b$ et de $c-d$ est $a-b+c-d$. On sent bien qu'ici l'addition n'est qu'indiquée, et que lorsqu'on

connaîtra les valeurs numériques représentées par les lettres, il restera encore à effectuer des additions et soustractions; mais l'algèbre ne peut pousser le calcul au delà de cette indication (*voyez* ALGÈBRE). Seulement quand il y a des termes formés des mêmes lettres affectées des mêmes exposants, on opère une *réduction* en ajoutant ou retranchant les coefficients, selon que le signe qui affecte ces termes est semblable ou différent. Ainsi 4 a^2+3a_2 se réduisent à 7 a^2 en ajoutant 4 avec 3; de même

$$3ab-5c^2d+8c^2d=3ab+3c^2d;$$
$$5a^3-4a^2b-2a^2b=5a_3-6a^2b;$$
$$5a^3-8b^2+6b^2=5a^3-2b^2.$$

Ces exemples montrent comment les signes se composent dans la réduction des termes entre eux. Les deux exemples qui suivent suffiront pour éclaircir toutes les difficultés.

$$\begin{array}{r} 3a^2-2bc+4c^2-8d^2 \\ -8a^2+7bc-5c^2 \\ 3a^2-4bc+4d^2 \\ \hline -2a_2+bc-c^2-4d^2 \end{array} \qquad \begin{array}{r} 6a^2-5bc+3d\sqrt{m} \\ -7a^2+3bc-2d\sqrt{m} \\ +\ a^2+b^2-d\sqrt{m} \\ \hline b^2-2bc\ . \end{array}$$

F.

* ADDY (GUILLAUME), écrivain anglais, mort au commencement du 18e siècle, a laissé une *Stéganographie, ou l'art d'écrire en abrégé*, Londres, 1695, in-8o; *Vetus et Novum Testamentum anglicum, litter. tachigraph. impr.* ibid., 1627.

* ADEL, roi de Suède au 6e siècle. Il fit avec succès la guerre aux Danois, les rendit tributaires de la Suède, et mourut après 6 ans de règne.

* ADÉLAIDE (Ste), fille du comte de la Gueldre, mourut en 1015, dans un monastère de Cologne, dont elle était abbesse.

* ADÉLAIDE, fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne, née en 931, épousa successivement Lothaire II, roi d'Italie, l'empereur Othon III, et mourut au monastère de Seltz en 999.

* ADÉLAIDE, femme de Frédéric, prince de Saxe, fit assassiner son mari en 1055 par son amant, le marquis de Thuringe, qu'elle épousa bientôt après.

* ADÉLAIDE, ou ALIX de Savoie, femme du roi de France Louis VI, dit *le Gros*, contracta un 2e mariage, après la mort de ce prince, avec le connétable Mathieu de Montmorenci. Elle mourut en 1154, à l'abbaye de Montmartre, dont elle était fondatrice.

* ADÉLAIDE DE FRANCE, femme de Louis-le-Bègue et mère de Charles III, dit *le Simple*.

* ADÉLAIDE DE FRANCE fut femme de Hugues Capet, et mère du roi Robert.

* ADÉLAIDE DE FRANCE (Madame MARIE), fille aînée du roi Louis XV, née à Versailles en 1730, quitta la France, avec sa sœur, madame Victoire, en 1791, par une juste crainte des excès révolutionnaires, dont le roi, la reine et madame Élisabeth furent les premières et les plus déplorables victimes. Les deux princesses, après avoir séjourné à Rome jusqu'à la première entrée des troupes françaises en 1795, se retirèrent dans le royaume de Naples, puis à Trieste, où elles moururent, madame Victoire en 1799, et madame Adélaide en 1800.

* ADÉLAIDE ou ALYT van POELGAER, Hollandaise, maîtresse du duc d'Albert de Bavière, s'attira la haine du fils de ce prince, qui la fit assassiner en 1392.

* ADÉLARD ou ATHÉLARD, bénédictin anglais qui vivait sous Henri Ier. Avide de nouvelles connaissances, il fit un voyage en Espagne, dans l'Égypte et l'Arabie, apprit l'arabe, et traduisit de cette langue en latin les *Éléments d'Euclide*, avant qu'on eût découvert l'exemplaire grec. Il a traduit encore un ouvrage arabe sur les sept planètes. Le collége d'Oxford et celui de la Trinité possèdent quelques-uns de ses manuscrits.

* ADELBERT, archevêque de Brême et de Hambourg. (*Voyez* ADALBERT.)

* ADELBERT de Brême. (*Voyez* ADALBERT.)

* ADELBERT, fils d'un roi d'York, en Angleterre, vers la fin du 7e siècle, convertit au christianisme les Frisons encore païens, et fut archidiacre de la cathédrale d'Utrecht. On croit qu'il mourut vers 730.

* ADELBOLD, évêque d'Utrecht, mort en 1029. Il a laissé plusieurs écrits, entre autres : un *Traité de la Sphère*, un *Éloge de la Ste-Vierge* ; la *Vie de l'empereur Henri II*, etc. (en latin).

* ADELBURNER (MICHEL), mathématicien et médecin allemand, né à Nuremberg en 1702, et mourut professeur de logique à Altorf, en 1779. Il a publié un ouvrage intitulé : *Commercium astronomicum*, et une *feuille* périodique sur les phénomènes célestes les plus remarquables (en allemand).

* ADELER (CORT SIVERSEN), né en Norwége, l'an 1622, entra dans la marine de Venise, parvint au grade d'ami-

ral, et remporta de fréquents avantages sur les Turks. La république le récompensa noblement de ses services. Il se retira ensuite à Amsterdam, où il se maria, puis à Copenhague, où il mourut en 1675, avec le grade de grand-amiral dans la marine danoise.

* ADELGISE ou ADALGIN, roi des Lombards, en 759, épousa une sœur de Charlemagne, et, malgré cette alliance, fut forcé de quitter ses états lorsque son beau-frère envahit la Lombardie, en 775. Réfugié à la cour de l'empereur d'Orient, il en obtint des secours avec lesquels il essaya vainement de faire changer la fortune. L'époque de sa mort est inconnue.

* ADELGISE, prince de Bénévent, au 9e siècle, lutta long-temps, avec des succès variés, contre les Sarasins ou Maures d'Afrique, qui dévastaient l'Italie méridionale. Il mourut en 879, assassiné par ses gendres et ses neveux.

*ADELGISE, épouse de Sicard, prince de Bénévent, causa par son imprudence le renversement de ce prince.

* ADELGREIFF (J.), imposteur, né à Elbing, en Prusse, prétendit que 7 anges lui avaient révélé qu'il tenait la place de Dieu sur la terre. Il fut arrêté à Kœnigsberg, accusé d'hérésie et de magie, condamné et exécuté en 1675.

* ADELMAN, théologien, évêque de Brescia en 1048, mourut en 1061. On a de lui une *Lettre sur l'Eucharistie*, écrite à l'hérétique Bérenger (*voyez* ce nom), et qui se trouve dans la *bibliothèque des Pères*.

* ADELME, 1er évêque de Sherburn, dans le 17e siècle, a laissé des *ouvrages* en vers et en prose, imprimés pour la première fois à Mayence en 1691. On croit qu'il fut le premier Anglais qui apprit à sa nation la langue latine et les règles de la poésie.

* ADELPHE, philosophe platonicien dans le 3e siècle, adopta les principes des gnostiques, comme développements du planatonicisme. Il fut réfuté par Plotin (*voyez* ce nom), qui écrivit contre lui.

* ADELSTAN. *Voyez* ATHELSTAN.

* ADELUNG (JEAN-CHRISTOPHE), littérateur et grammairien allemand, né en 1734. Professeur au gymnase d'Erfurt en 1759, et en 1787 bibliothécaire de l'électeur à Dresde, où il mourut en 1806. 70 volumes sont sortis de sa plume; entre autres : un dictionnaire grammatical et critique, réimprimé à Leipsig, de 1793 à 1801, avec des augmentations; *Glossarium manuale ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, 6 volumes in-8o, abrégé de Ducange et de Carpentier; *trois grammaires allemandes*, un *traité du style allemand*, un autre fort étendu sur l'*orthographe allemande*; des suppléments au *Dictionnaire des gens de lettres* de Joëcker, 2 volumes in-4o, continué par Rotermund; *Histoire des folies humaines, ou biographie des plus célèbres nécromanciens, alchimistes, exorcistes, devins, etc.*; *Tableau de toutes les sciences, des arts et des métiers qui ont pour objet de satisfaire aux besoins ou d'augmenter les agréments de la vie*; *Essai d'une histoire de la civilisation du genre humain*; *Histoire de la philosophie*; *la plus ancienne Histoire des Teutons, de leur langue et de leur littérature, jusqu'à l'époque de la grande migration des peuples*; *Mithridate, ou tableau universel des langues avec le* PATER *en cinq cents langues ou idiomes*. La première partie seulement est de lui.

* ADELUNG (FRÉDÉRIC), précepteur des grands-ducs de Russie, est connu par des recherches curieuses sur les anciens poëtes allemands, placées dans la bibliothèque du Vatican.

* ADEMAR ou AIMAR, moine chroniqueur, né en 988, et mort dans un voyage à la Terre sainte en 1030. Il a écrit une chronique de France depuis l'origine de la monarchie jusqu'en 1029, publiée par le Père Labbe dans la *nouvelle bibliothèque des Manuscrits*. Aimar a composé d'autres *ouvrages* restés presque tous manuscrits dans différentes bibliothèques.

* ADENEZ, surnommé *le Roi*, ménestrel du 13e siècle, attaché à la cour de Henri III, duc de Flandre et de Brabant. Il est auteur d'un grand nombre de *Romans* restés manuscrits, dans quelques bibliothèques, ou mis en rimes, traduits en prose et imprimés dans le 16e siècle.

* ADEODAT ou ADEODATUS ou DIEUDONNÉ II, pape, évêque de Rome en 672, mourut en 676.

ADEPTE. *Voyez* ALCHIMIE.

* ADER (GUILLAUME), médecin de Toulouse, et auteur d'un traité imprimé en 1621, intitulé : *de Ægrotis et morbis evangelicis*, in-4o; d'un autre ouvrage intitulé *de Pestis cognitione, provisione et remediis*, Toulouse, 1628, in-8o, et d'un poëme macaronique en l'honneur de Henri IV. Mort vers 1630.

* ADGANDESTES, prince des Cates sous

Tibère, promit à cet empereur de le délivrer d'Arminius si on voulait lui envoyer du poison à cet effet. Tibère refusa son offre, et lui fit dire que les Romains ne savaient vaincre leurs ennemis que les armes à la main.

* ADGILLUS, premier prince ou duc chrétien de la Frise dans les 7e et 8e siècles. Élu par Clotaire, roi des Francs. Il fut le premier qui songea à faire élever des digues pour mettre la Frise à l'abri des flots de la mer.

* ADGILLUS II, fils d'Adgillus Ier, abjura le christianisme, et tenta de ramener le peuple à ses anciennes croyances.

* ADHAD-EDDOULAH, sulthan de Perse, de la dynastie des Bouides, agrandit son empire, prit Bagdad en 978, et fut le protecteur des sciences et des lettres. Mort en 983 (de l'hégyre 372).

* ADHELM, prélat anglais du 7e siècle, possédait à fond les langues grecque, latine et saxonne. Il a composé plusieurs poèmes sur la vie chrétienne cités dans l'*Histoire ecclésiastique* de Cellier.

* ADHELME. *Voyez* ADEL.

* ADHÉMAR ou ADZÉMAR, troubadour du 13e siècle, né dans le Gévaudan. Il parcourut, suivant l'usage du temps, les châteaux et habitations seigneuriales, et finit ses jours dans un monastère. On trouve 18 *lais, tensons,* etc., de ce poète dans les manuscrits de Ste-Palaye qui sont à la bibliothèque royale de l'Arsenal. Ces mêmes manuscrits renferment aussi une chanson d'un autre Adzémar de Roca-Ficha, sur lequel on n'a d'ailleurs aucun renseignement.

* ADHÉMAR DE MONTEIL, évêque du Puy-en-Velai, fut le premier qui se présenta au concile de Clermont, en 1095, pour demander la croix au pape Urbain II. Le pontife le nomma son légat auprès des croisés. Il mourut par suite d'épidémie quelque temps après la bataille d'Antioche, en 1097. Ce prélat guerrier, éloquent et vertueux, était d'une famille illustre de Provence qui s'est éteinte dans celle de Grignan.

* ADHÉMAR (GUILLAUME), gentilhomme provençal, de la même famille que le précédent, mort vers 1190, est auteur d'un *Traité* en vers *des femmes illustres* qu'il dédia à l'impératrice Béatrix, femme de Fréderic Ier surnommé Barberousse. Ce monarque lui inféoda, en récompense, le château de Grignan.

* ADHÉMAR (JEAN d'), officier au régiment de Cambrésis, fut égorgé à Versailles le 9 septembre 1792, avec ses deux fils, lors du massacre des prisonniers transférés d'Orléans dans cette première ville.

* ADHERBAL, général carthaginois, défit le consul Claudius Pulcher dans un combat naval sur les côtes de Sicile, l'an 249 avant Jésus-Christ.

* ADHERBAL, autre général carthaginois, battu dans le détroit de Gadès par le général romain Lésius, 206 ans avant Jésus-Christ.

* ADHERBAL, fils de Micipsa et petit-fils de Massinissa, fut assiégé dans Cirta, et tué par Jugurtha après avoir vainement imploré le secours des Romains, l'an 112 avant Jésus-Christ.

ADHÉSION. (*Physique.*) Lorsque deux corps sont mis en contact, ils montrent une tendance à s'attacher l'un à l'autre. Cette propriété se nomme *adhésion*. On ne la distingue de la cohésion que parce qu'elle s'exerce sur des corps hétérogènes. Pour la rendre sensible, il faut poser deux plaques polies, de nature différente, l'une sur l'autre, de manière à ce qu'elles se touchent par le plus grand nombre de points possible. En les détachant dans une direction perpendiculaire aux faces qui sont en contact, afin de rompre l'adhésion de toutes les molécules à la fois, on éprouve une petite résistance; elle est plus forte si, pour les superposer, on les fait glisser avec frottement l'une sur l'autre; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que la force d'adhésion s'accroît à mesure que les corps restent plus long-temps unis. On peut évaluer, à l'aide de petits poids, l'effort qu'il faut employer pour les séparer.

L'adhésion s'exerce entre les solides et les liquides. Le plateau d'une balance qui repose sur un liquide ne s'en détache que lorsqu'on ajoute des poids à l'autre plateau. Dans cette expérience, on n'a pas la mesure exacte de la force d'adhésion, puisque le plateau emporte une couche de liquide : il ne se détache donc pas de lui; mais il sépare cette couche de celle qui était immédiatement au dessous d'elle. Il n'en est pas de même, si, au lieu de faire cette expérience avec de l'eau, de l'alcool, de l'huile, etc., on emploie du mercure ou des métaux en fusion, qui, à cause de leur poids et de leur force de cohésion, ne mouillent pas certains corps; le plateau, pour se

détacher, exigera une force que l'on pourra mesurer.

On conçoit maintenant pourquoi les corps sont susceptibles d'être mouillés par certains liquides, ou bien pourquoi ils retiennent à leur surface des couches d'eau, d'alcool, etc., malgré la pesanteur qui agit sur ces couches.

C'est encore l'adhésion qui occasione, en partie, l'ascension des liquides dans les tubes capillaires, entre des plaques très-rapprochées, etc. (*Voyez* TUBES CAPILLAIRES.)

Les gaz mis en contact avec des solides ou des liquides sont susceptibles de contracter adhésion avec eux : ainsi l'air s'attache à la surface de tous les corps; il pénètre dans leurs moindres fissures, et y est maintenu non-seulement par la pression atmosphérique, mais encore par la force d'adhésion. Placés dans le vide, ce n'est qu'à une haute température qu'ils s'en dégagent entièrement.

L'adhésion n'est, à proprement parler, que l'effet d'une tendance à l'agrégation ou à l'affinité; les molécules des corps hétérogènes en contact s'agrégeraient entre elles ou se combineraient, si leur cohésion ou toute autre cause ne s'y opposait point. (*Voyez* AGRÉGATION et AFFINITÉ.) L.

ADHÉSION. (*Législation.*) Ce mot signifie l'acceptation d'une proposition qui nous est faite, ou l'approbation d'un acte dans lequel nous n'avons pas été parties.

Dans le premier cas, l'adhésion forme le contrat, puisqu'il y a dès lors consentement respectif sur la chose qui en est l'objet.

Dans le second cas, l'objet de l'adhésion est de rendre un acte obligatoire pour celui qui n'y avait pas figuré, et auquel il ne pouvait jusqu'alors être opposé.

* ADIAPHORISTES, mot dérivé d'ἀδιάφορος, indifférent, nom de ceux des luthériens qui, dans le 16e siècle, approuvèrent la doctrine de Luther sans cesser de reconnaitre l'autorité de l'église.

* ADIMANTUS, général athénien, s'opposa à ce que l'on coupât le pouce droit aux prisonniers lacédémoniens pour les rendre inhabiles au métier des armes pendant la guerre du Péloponèse. Cet acte d'humanité lui sauva la vie lors de la prise de la flotte d'Athènes à Ægos-Potamos par Lysandre, roi de Sparte, 405 ans avant Jésus-Christ.

* ADIMANTUS, sectaire manichéen de la fin du 3e siècle, niait l'autorité de l'Ancien Testament, et composa sur ce sujet un livre réfuté par saint Augustin.

* ADIMARI, nom de l'une des familles de Florence les plus anciennes et les plus illustres du parti guelfe.

* ADIMARI (ALEXANDRE), poète florentin, né en 1579, et mort en 1649, était de cette famille. Il est auteur de plusieurs *recueils* de sonnets, et d'une *traduction* en vers italiens des odes de Pindare, médiocrement estimées des littérateurs italiens.

* ADIMARI (LOUIS), de la même famille, poète satirique, né à Naples en 1644, et mort en 1708, fut professeur de langue toscane à l'Académie de Florence, et de science chevaleresque à l'Académie des nobles. Il a laissé des *Poésies sacrées*, des *Odes*, des *Pièces* de théâtre, et cinq *Satires* qui ont principalement fondé sa réputation. Une d'elles, contre les femmes, a près de 1500 vers.

* ADIMARI (RAPHAEL), né à Rimini vers la fin du 16e siècle, a publié l'histoire de sa patrie sous ce titre : *Sito riminense*, Brescia, 1616, 2 vol. in-4o.

ADJACENT. (*Mathématiques.*) Un angle est dit adjacent à une droite lorsque cette ligne forme l'un de ses côtés: deux angles sont adjacents à une droite quand cette ligne est un côté commun à ces angles. F.

ADJECTIF. (*Grammaire.*) L'un des éléments essentiels du discours.

Nature de l'adjectif. Il est destiné à exprimer une qualité ou une manière d'être, comme rapportée a son sujet. Ce mot vient d'*adjicere, ajouter,* et veut dire *qui sert à ajouter,* parce qu'en effet il ajoute au nom l'idée d'une qualité qu'on n'y remarquait pas. S'il est vrai que l'adjectif ne désigne que des idées de qualités, c'est-à-dire d'objets qui ne peuvent exister par eux-mêmes, il forme évidemment une classe essentiellement distincte du nom ou substantif, qui désigne des idées d'êtres conçus comme existant par eux-mêmes et sans aucune dépendance; et l'on voit ce que l'on doit penser de l'opinion de quelques grammairiens qui en font une espèce de nom sous la dénomination de *nom adjectif,* en l'opposant au *nom substantif.*

Fonctions de l'adjectif. La qualité exprimée par l'adjectif peut être considérée comme actuellement aperçue dans le sujet,

et peut lui être rapportée par un jugement exprès, ou bien l'association peut avoir été antérieurement formée, de manière qu'on n'ait qu'à la rappeler comme un fait déjà connu : de là deux fonctions différentes de l'adjectif. Dans le premier cas, il est attribut et nécessairement séparé du sujet par un verbe : *Dieu* est *tout-puissant*. Dans le second, il est immédiatement joint au nom : N'offensez pas un *Dieu tout-puissant*.

Division des adjectifs. Il peut y avoir autant d'espèces d'adjectifs qu'il y a de manières différentes dont l'idée des choses peut être modifiée dans notre esprit. Or les choses, les idées que nous en avons, les noms que nous leur donnons, peuvent être modifiés de deux manières, soit dans leur compréhension, c'est-à-dire dans leurs qualités, soit dans leur étendue, c'est-à-dire dans leur nombre : nous pouvons concevoir les êtres comme possédant telle ou telle qualité; exemple, *ce papier est blanc;* ou comme étant *un*•ou *plusieurs*, isolés ou réunis; exemple, *un homme*. De là deux espèces d'adjectifs essentiellement différentes : l'une contient les adjectifs qualificatifs (que Beauzée appelle *physiques,* parce qu'ils désignent des qualités physiquement ou réellement existantes dans les êtres); ce sont tous les adjectifs proprement dits, *blanc*, *noir, bon,* etc. : l'autre contient les adjectifs *déterminatifs* ou *définitifs* (que Beauzée appelle *métaphysiques,* parce qu'ils dépendent uniquement des vues de l'esprit; que M. de Sacy appelle *circonstanciels*, parce qu'ils expriment des circonstances extérieures); ce sont les articles, les noms de nombre (*voyez* Article). On pourrait admettre une troisième classe, celle des adjectifs mixtes, à la fois déterminatifs et qualificatifs; ce sont ceux qui, exprimant des qualités propres à certains individus, déterminent par là même les individus dont on parle; tels sont les adjectifs que l'on nomme si faussement *pronoms possessifs, mon, ton, son, le mien,* et que l'on a plus justement appelés *adjectifs pronominaux*.

Chacune de ces classes peut encore se subdiviser. (Pour les différentes espèces d'adjectifs déterminatifs, *voyez* Article.) La classe des adjectifs qualificatifs renferme au nombre de ses espèces le participe, dont on a fait si improprement un des éléments essentiels du discours. Le participe n'exprime, comme l'adjectif, qu'une qualité, une manière d'être du sujet; comme l'adjectif, il remplit les fonctions d'attribut ou se joint immédiatement au nom; s'il s'en distingue, c'est parce que l'adjectif proprement dit exprime une qualité considérée comme inhérente à une substance ou comme permanente, telle que la *couleur*, la *douceur*, la *dureté*, etc.; tandis que le participe exprime un état, une manière d'être transitoire, et causée par quelque action étrangère, comme on le voit dans les exemples *colorié, adouci, endurci*, etc.

Syntaxe des adjectifs. En considérant l'adjectif selon ses rapports avec les autres mots et selon la manière dont on l'emploie dans le discours, nous verrons naître de sa nature même certaines règles fondamentales. D'abord, puisqu'il n'exprime que des qualités qui n'ont aucune existence indépendante, et qui toujours sont attachées à une substance, l'adjectif ne devra jamais être seul dans le discours; il sera toujours accompagné de l'expression de la substance; et en effet, dans aucune proposition il n'y a d'adjectif sans substantif. Si cette règle semble subir quelques violations, comme dans cet exemple, *les méchants seront punis*, ces violations ne sont qu'apparentes, et devant l'adjectif est placé dans l'esprit de celui qui parle et de celui qui entend, un nom trop familier, trop facile à suppléer pour qu'il soit nécessaire de l'exprimer. En second lieu, puisque la qualité est toujours engagée dans le sujet, et en est une partie inséparable, elle semble participer à toutes les modifications du sujet; elle semble diminuer ou augmenter avec lui. De même l'adjectif dans les langues devra suivre toutes les vicissitudes et revêtir toutes les formes du substantif auquel il se rapporte; être masculin ou féminin si le nom désigne un mâle ou une femelle, ou une substance que l'on ait assimilée au sexe masculin ou féminin; prendre la terminaison du pluriel si le nom désigne plusieurs personnes, etc.; c'est ce qui a lieu en effet dans la plupart des langues où l'adjectif s'accorde avec le substantif en *genre*, en *nombre* et en *cas*. Dans quelques langues cependant, dans l'anglais, le persan, le turk, l'adjectif ne subit aucune modification et reste invariable, quel que soit le nombre ou le genre du substantif : on en peut donner une raison assez plausible. En effet, quoiqu'il soit vrai que la qualité est une partie inséparable de la substance, elle ne change pourtant pas de na-

ture, quel que soit le sujet auquel elle appartient : le rouge, le blanc, le noir, ne diffèrent en rien vus dans un homme ou dans une femme ; les cheveux sont toujours *noirs* de la même manière, quel que soit le sexe de celui qui les porte. Il en est de même pour le nombre et les modifications de l'idée de substance, qui donnent lieu au cas. La blancheur du lis est la même dans tous les lis ; elle est la même, que le lis soit sujet, comme dans cette phrase, *les lis blancs sont agréables à l'œil*, ou qu'il soit le terme d'une action ou régime, comme dans, *cueillir des lis blancs*. Les langues dans lesquelles l'adjectif reste invariable sont donc jusqu'à un certain point plus philosophiques ; elles ont mieux abstrait la qualité de la substance. Quelques langues enfin semblent avoir pris un parti mitoyen ; chez elles l'adjectif est invariable quand il est attribut, variable quand il est immédiatement joint au sujet, et cette bizarrerie apparente peut encore facilement s'expliquer.

Outre les modifications que subit l'adjectif par l'effet de son étroite liaison avec le substantif, il en est qui lui sont propres. Une qualité peut être portée dans une substance à un plus haut degré que dans une autre ou que dans toutes les autres ; il fallait des formes propres à exprimer ces divers degrés d'intensité. Nous voyons, en effet, que toutes les langues ont une manière d'exprimer la supériorité soit relative, soit absolue, les unes par un changement dans la terminaison, les autres par l'emploi d'un nouveau mot. Comme la supériorité n'est connue que par la comparaison de plusieurs choses entre elles, on nomme *comparatif* la forme affectée à l'expression de la supériorité d'une chose sur une autre. On nomme *superlatif* la forme consacrée à l'expression de la supériorité universelle. Mais on peut aussi remarquer qu'une qualité est portée à un haut degré ou manque au contraire presque totalement dans un individu, sans faire de comparaison expresse. Pour exprimer ce nouveau point de vue, les langues ont des *diminutifs*, des *augmentatifs*. (*Voyez* ces mots.)

Construction. Reste à considérer la place qu'occupe l'adjectif, la manière dont on le construit dans la phrase. Ici la grammaire générale, c'est-à-dire la raison appliquée aux signes, ne semble rien exiger impérieusement : aussi voyons-nous les langues faire pleinement usage de la liberté qui leur est laissée sur ce point ; les unes, comme l'anglais, mettent toujours l'adjectif avant le substantif ; les autres, comme le grec et le latin, l'en séparent et l'en éloignent tantôt plus, tantôt moins. Peu de langues sont plus capricieuses, sous ce rapport, que la langue française : tantôt elle laisse une liberté absolue ; tantôt elle ordonne de mettre certains adjectifs avant, d'autres après le substantif ; tantôt elle nous condamne, sous peine du ridicule, à mettre le même adjectif quelquefois avant, quelquefois après. Qui dirait indifféremment, *un grand homme* ou *un homme grand*, *un galant homme* ou *un homme galant ?* Les grammaires particulières sont pleines de bizarreries de ce genre qui font le désespoir des étrangers, et que l'usage seul peut apprendre. B... T.

ADJUDANT. (*Art militaire.*) Ce mot signifie *aide*. Il est en usage dans les armées de plusieurs puissances de l'Europe, pour désigner un officier qui en aide un autre.

Il y a dans l'armée française plusieurs espèces d'*adjudants*. L'*adjudant-major* et l'*adjudant sous-officier* dans l'intérieur des corps, et l'*adjudant de place* à l'état major des places. Le grade d'*adjudant-major* est donné à un lieutenant qui prend rang immédiatement après les capitaines, commande les lieutenants et sous-lieutenants, et au bout de dix-huit mois d'exercice devient *capitaine adjudant-major*, et concourt pour le commandement d'une compagnie.

Il y a un *adjudant-major* dans chaque bataillon d'infanterie, et deux par chaque régiment de cavalerie de quatre escadrons. (*Voyez* la loi du 12 septembre 1791.) Il suit partout le chef de bataillon, ou le colonel (dans la cavalerie), qui s'en sert comme d'un aide-de-camp pour porter les ordres.

Les *adjudants-majors* commandent le service parmi les officiers d'après leur tour, vont au rapport, reçoivent les ordres, les font connaître au corps, rassemblent les hommes de service, surveillent les consignes, l'instruction et les distributions, etc. ; enfin ils sont chargés des détails de la police générale et du service commun à toutes les compagnies, mais ils sont étrangers à leur administration et à leur police intérieure.

L'*adjudant sous-officier*, d'après la loi du 14 germinal an 3, doit être choisi parmi les sergents ou maréchaux des logis ; il est le premier et le chef de tous les sous-offi-

ciers du régiment. Il y en a autant que d'*adjudants-majors* sous les ordres desquels ils sont pour les seconder. Il a l'autorité et l'inspection immédiate sur tous les sous-officiers, non-seulement pour tout ce qui a rapport au service et à la discipline, mais encore pour leur tenue, leur conduite privée, et leur instruction. L'*adjudant sous-officier* désigne à tour de rôle les sous-officiers de service, inspecte les gardes, réunit tous les rapports et les situations, surveille les corps-de-garde et les prisons, conduit aux distributions, etc., enfin est la cheville ouvrière de tout ce qui concerne les détails du service.

Ne pouvant entrer ici dans tous les détails des fonctions des *adjudants-majors* et *adjudants sous-officiers*, voyez le réglement du 13 mai 1818.

Les *adjudants de place* sont des capitaines ou lieutenants que leur âge ou leurs blessures empêchent de servir à la guerre sans les rendre incapables d'un service moins pénible. Ils sont chargés dans les places de guerre des détails du service, ou sont détachés pour commander des citadelles, forts ou châteaux. (*Voyez* l'ordonnance du 1er mai 1768.)

Adjudant-commandant. Titre qui a remplacé celui d'*adjudant-général*, et qui n'est plus en usage dans l'armée française depuis 1815; il a été lui-même remplacé par celui de colonel d'état major. Leurs fonctions étaient les mêmes. (*Voyez* ÉTAT MAJOR.)

F. D'H...T.

ADJUDICATION. (*Législation.*) On nomme ainsi la vente d'un objet mobilier ou immobilier faite publiquement, soit en justice, soit devant un officier public ou ministériel.

Les adjudications qui ont lieu administrativement ne sont pas assujetties aux mêmes formes que celles faites en justice; quelquefois on y procède sur des soumissions cachetées, d'autres fois aux enchères, suivant la nature du marché qui en est l'objet. Les adjudications se font au rabais, ou au plus offrant et dernier enchérisseur. Il serait peut-être à désirer qu'une loi fixât à cet égard un mode de procéder uniforme, comme dans les adjudications faites en justice; car on ne doit rien laisser à l'arbitraire dans toutes les circonstances où l'intérêt public peut être compromis.

La loi civile, essentiellement protectrice de la propriété, n'a dû permettre d'y porter atteinte qu'avec beaucoup de précautions et de formalités.

S'il s'agit de la vente d'objets mobiliers saisis, il y est procédé par le ministère d'un commissaire-priseur ou d'un huissier, après qu'elle a été annoncée, au moins un jour à l'avance, par les journaux et par des placards affichés.

Le Code de procédure exige plus de délais et de formalités pour l'adjudication des barques, chaloupes et autres bâtiments de rivière, ainsi que pour celle de la vaisselle d'argent, des bagues et joyaux, de la valeur de 300 francs au moins.

Dans tous les cas l'adjudication doit être faite au plus offrant, et au comptant. Faute de paiement, l'effet est revendu sur-le-champ aux risques et périls de l'adjudicataire, qui demeure garant de la différence du prix, si le prix de la seconde adjudication est inférieur au prix de celle qui lui avait été consentie. Les commissaires-priseurs et huissiers qui procèdent à la vente sont personnellement responsables du prix de l'adjudication.

Les formalités sont encore plus nombreuses lorsqu'il s'agit de l'adjudication d'un immeuble, parce que le législateur s'est proposé le double but de rendre ces poursuites plus rares en les hérissant de beaucoup de difficultés, et de faire porter l'immeuble à sa véritable valeur en donnant toute la publicité possible aux divers actes qui précèdent l'adjudication. (*Voyez* SAISIE IMMOBILIÈRE.)

Le Code de commerce prescrit les formalités à observer pour l'adjudication des navires saisis. Il veut qu'en matière de faillite la vente des marchandises puisse avoir lieu soit par adjudication publique aux enchères, soit par l'intermédiaire des courtiers, soit à l'amiable.

Les lois pénales contiennent des dispositions contre ceux qui troublent la liberté des enchères et cherchent à écarter les enchérisseurs.

Nous renvoyons au mot *forêts* ce qui concerne l'adjudication des coupes de bois.

D'après l'ancien droit autrichien, l'adjudication de l'immeuble saisi devait avoir lieu au prix de l'estimation en faveur du créancier poursuivant. Cette disposition était toute dans l'intérêt du débiteur, qui ne courait pas ainsi le risque d'être dépouillé de sa propriété à vil prix; mais

elle devait être plus d'une fois onéreuse au créancier, qui dirige des poursuites pour obtenir son paiement, et non pour devenir adjudicataire d'un immeuble.

Aujourd'hui l'adjudication a lieu en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, après trois enchères consécutives, à moins qu'à la première ou à la seconde enchère le prix offert égale ou surpasse celui de l'estimation.

Une telle disposition n'est consacrée par nos lois que lorsqu'il s'agit d'une adjudication volontaire dans laquelle des mineurs sont intéressés; mais il n'y a pas d'estimation préalable dans une poursuite en expropriation forcée, et l'adjudication a toujours lieu au prix offert par le dernier enchérisseur, après l'accomplissement des formalités prescrites. C...s.

* ADLERFELD (Gustave), noble suédois né en 1671, suivit Charles XII dans toutes ses campagnes, et écrivit le *journal* des opérations de l'armée suédoise jusqu'à la bataille de Pultawa, où il fut tué d'un boulet de canon en 1709. Son fils fit une *traduction* française de ce journal, imprimée à Amsterdam sous le titre d'*Histoire militaire de Charles XII*, 1740, 4 vol. in-12. On y a ajouté la relation de la bataille de Pultawa et du séjour de Charles à Bender, par un officier suédois.

* ADLUNG (Jacques), célèbre organiste, et professeur au gymnase d'Erfurt, né en 1699, mort en 1762, a laissé un *Traité* curieux de l'orgue en latin. Berlin, 1768, in-4°, avec des notes de S. G. Albrecht.

* ADLZREITER (Jean), chancelier de l'électeur de Bavière, né en 1596, mourut en 1662, auteur des *Annales boïcæ gentis*, ouvrage qui renferme l'histoire de la Bavière depuis le commencement jusqu'à l'an 1662.

* ADMAI, écrivain arabe, vivait sous le règne du khalyfe Haroun-al-Réchyd, au 8e siècle. Il a composé un ouvrage intitulé : *Vie d'Antar*, qui se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne.

* ADMÈTE (*Mythologie.*), roi de Phérès en Thessalie, dont Apollon garda les troupeaux. Il épousa Alceste, qui se dévoua pour lui lorsque l'heure de sa mort fut arrivée.

ADMINISTRATION. (*Politique.*) Administrer veut dire *assister* et *régir*; ce mot s'applique spécialement à toute régie qui exige la protection de certaines personnes et la gestion de leurs affaires.

Nous ne pouvons traiter ici que de l'administration publique. Quelle que soit la forme du corps politique, sa puissance se compose de trois éléments, le pouvoir qui dispense les lois générales, celui qui les fait exécuter par la généralité des citoyens, et celui qui, selon les différentes divisions du pouvoir et des territoires, rend l'exécution des lois plus facile et plus profitable à chaque localité. Montesquieu a fait de l'ordre judiciaire un pouvoir séparé et indépendant : cependant l'administration de la justice n'est qu'une partie de l'administration publique; et si ce publiciste parlementaire, au lieu de vivre sous l'empire des cours souveraines, eût vécu sous la liberté des communes de France avant la féodalité ou après leur affranchissement, il eût reconnu que non-seulement l'ordre judiciaire, mais que tout l'ordre administratif jouissait et devait jouir, pour le bonheur des citoyens, d'une véritable indépendance politique.

Dans les républiques de la Grèce, dans les républiques italiennes, dans les cités des Gaules, dans les villes du moyen âge, on trouve partout la puissance législative qui pose les règles d'administration publique, et le pouvoir exécutif ou gouvernement chargé de l'administration générale; mais les localités se sont constamment administrées par elles-mêmes. C'est par des magistrats temporaires et de leur choix qu'elles percevaient les impôts, dispensaient la justice; elles veillaient à l'ordre intérieur par une police paternelle et par des milices communales. Le pouvoir législatif ne s'adressait qu'à la généralité des citoyens de l'état; le pouvoir exécutif ne s'adressait aussi qu'à la généralité des individus dont les localités se composaient. C'est ainsi que la tyrannie ne pouvait exister ni dans la loi ni dans le gouvernement, parce que ni l'une ni l'autre ne pouvaient atteindre un citoyen isolé, et que celui-ci, quelque puissant, quelque obscur qu'il pût être, ne pouvait être protégé ou puni que par les magistrats qu'il avait élus et qui avaient besoin d'être justes pour obtenir la conservation de leur dignité. Les derniers vestiges de cette administration ont été détruits en France par l'ordonnance de Moulins et par l'édit de 1692; les pays d'état, dès longtemps dénaturés dans leur essence même, n'en offraient plus qu'une image mensongère.

Si les intérêts locaux ne peuvent être protégés que par des administrations locales, les administrations locales ne doivent s'occuper que des intérêts locaux. L'ordre public appartient au gouvernement, et cet ordre ne peut être troublé par les sociétés municipales; elles unissent les citoyens entre eux sans les séparer de l'état; elles distribuent avec justice et allègent par conséquent la rigueur des lois, le fardeau des impôts et le poids de l'obéissance. Mais l'administration publique doit, tant qu'elle est juste, trouver dans les administrations locales toujours un appui et jamais un obstacle. Aussi le gouvernement est-il sans cesse intervenu dans les gestions municipales; et sa présence y était nécessaire, soit comme protectrice des citoyens que des magistrats poursuivaient injustement, soit comme protectrice de la société à qui les communes refusaient les redevances ou l'appui indispensables à son existence : les préfets dans les provinces romaines; les *missi dominici,* sous nos anciennes dynasties; et plus tard, les procureurs du roi dans l'ordre judiciaire, les intendants dans l'ordre civil, et les gouverneurs dans l'ordre militaire, avaient eu cette unique et salutaire mission.

Mais les meilleures institutions se dénaturent. Le pouvoir exécutif, permanent en tous lieux et presque toujours héréditaire, finit partout par usurper la puissance législative, et alors il devient le despotisme; il usurpe ensuite l'administration des localités, et n'est plus alors qu'arbitraire et tyrannie. Du moment où le citoyen n'est plus protégé au sein de sa famille et dans le foyer domestique par des magistrats de son choix; du moment où il se trouve isolé, sans appui, sans garantie, face à face avec les mandataires du pouvoir suprême, qui, sous prétexte de la sûreté publique, peuvent nuire à sa sûreté privée, qui, sous prétexte des intérêts publics, peuvent attenter à ses intérêts particuliers, le pays cesse d'être régi pour le bien commun; il est gouverné, mais il n'est plus administré, l'administration a disparu sous les envahissements du gouvernement.

Ces mots suffisent pour indiquer qu'il est impossible de traiter ici de l'administration proprement dite; celle des intérêts généraux sera développée à l'article *gouvernement,* celle des intérêts privés et locaux aux articles *communes, départements, tribunaux, gardes nationales, armée, perception des impôts,* qui ne sont plus aujourd'hui que de grandes divisions du gouvernement, et nous nous bornerons à l'exposé rapide de quelques théories et des principales applications de l'administration.

L'administration publique a pour objet l'indépendance du territoire et la prospérité de l'état : l'administration locale se propose la sûreté des individus et le bien-être des familles. Or l'indépendance de la cité et du citoyen repose sur la force; et l'élément de la fortune publique et privée, c'est l'économie. Combiner la force et l'économie, c'est donc chercher un système d'administration. Le pays assez sage pour donner au pouvoir la puissance de protéger la liberté, et assez économe pour ne pas lui donner les moyens de l'opprimer, sera le mieux gouverné. Malheureusement la théorie et la pratique n'ont jamais envisagé l'administration que sous un point de vue. Sparte se proposa l'indépendance politique, mais le Spartiate était sans garantie pour sa liberté individuelle et ne vivait que de brouet noir. Athènes protégeait l'indépendance et la richesse individuelles; mais quand la cité était attaquée, les citoyens se sauvaient sur des vaisseaux. Les Suisses sont trop économes, aussi leur république sans force ne vit que parce qu'on la laisse vivre, et leurs républicains se vendent à tous les rois de l'Europe. Les Vénitiens furent trop prodigues, aussi le sénat se servait de leurs impôts pour envahir leur liberté, et ces rois de la Méditerranée n'étaient que des esclaves muets dans leurs lagunes.

Les publicistes ont été frappés de l'illégalité lorsqu'elle était placée dans le gouvernement même; ils ont curieusement décrit ses diverses espèces et ses différentes variétés; despotisme, tyrannie, pouvoir absolu, puissance arbitraire, ils n'ont rien oublié. Cet abus est le plus insolent, c'est le moins funeste. Les sulthans font étrangler quelques pachas, mais ceux qui craignent de l'être se revoltent; ils font étrangler quelques ministres, mais combien les visirs, les ulémas, les janissaires ont-ils étranglé de sulthans?

Quand la haine frappe, elle éveille la vengeance. Tout gouvernement qui descend lui-même dans l'arène en sort blessé, même lorsqu'il en sort vainqueur; et quand

il cite les innocents sur la place de Tyburn, il se fait ajourner sur la place de Whitehall. On dit que l'histoire des rois est le martyrologe des peuples, mais les rois y figurent aussi comme martyrs, et depuis assez longtemps pour n'avoir plus la témérité d'avouer les inimitiés personnelles et de frapper leurs ennemis à visage découvert.

Aussi n'est-ce point dans le gouvernement qu'il faut avec les publicistes chercher l'arbitraire, c'est dans l'administration; c'est là qu'il réside voilé par une apparence fallacieuse de justice et de légalité. Lorsqu'on menace le citoyen dans sa personne, on le livre à des juges amovibles qui frappent pour éviter leur disgrâce, ou à des juges inamovibles qui frappent pour obtenir la faveur; ou si les tribunaux ordinaires s'arrêtent devant la voix publique, on organise les cours d'exception avec ces hommes que rien ne peut arrêter. Lorsqu'on ne veut troubler que la tranquillité personnelle, l'espionnage vient porter l'épouvante dans le foyer domestique; on ne peut le fuir faute de passe-port, on ne peut l'éviter grâce à une mise en surveillance. Lorsque le citoyen est attaqué dans sa fortune, l'oppresseur, le juge, l'exécuteur de la sentence, n'est-ce pas encore l'administration? Ainsi l'individu, toujours seul, isolé, sans garantie, se débat sans cesse contre l'administration, et celle-ci, sûre de la victoire, borne tous ses soins à placer le masque de la justice sur le visage de l'antiquité.

Depuis vingt siècles le genre humain a perdu ses titres; en Orient, il se débat avec une violence effroyable pour changer de tyrans et de despotes; en Occident, l'esclavage, la servitude de la glebe, la sujétion nobiliaire, et l'oppression de l'administration, le tenaient à la chaîne. Cependant une ère nouvelle commença pour l'Europe avec la révolution d'Angleterre: la liberté publique put échapper à l'administration par des élections qu'elle influence difficilement; la liberté individuelle garantit, par une loyale organisation du jury, la sûreté, la vie et l'honneur des citoyens. Les États-Unis nous offrirent ensuite la constitution anglaise perfectionnée. L'Europe fut attentive et jalouse. La France voulut la première jouir des garanties publiques, bienfait unique de l'ordre social: l'Assemblée constituante ferma la porte du passé, mais ne sut pas ouvrir celle de l'avenir; l'anarchie pénétra par l'issue qu'on avait ouverte à la liberté, et l'anarchie fit peur. Napoléon profita de cette épouvante, et lui-même à son tour crut faire du pouvoir, et ne fit que du despotisme.

Tibère l'avait placé dans le sénat, il perdit les pouvoirs politiques; Caligula l'avait placé dans l'armée, et s'il affermit l'empire, il perdit les empereurs. Dioclétien, plus habile, le plaça dans l'administration; il était le moteur, les fonctionnaires étaient les rouages, et les peuples la matière passive et inerte que broyait la machine politique. La Chine, qui a une forme de gouvernement administrative, s'est trouvée par cela même séquestrée de toutes les nations. La Russie l'adopta pour se civiliser; cela seul fait juger de l'état de barbarie où elle était plongée lorsqu'elle a été forcée de recourir à ce moyen pour prendre rang parmi les peuples.

Napoléon crut que, pour arrêter la révolution, il fallait faire rétrograder le genre humain. Il voulut transporter la Chine en Europe, et il infiltra le gouvernement dans toutes les branches de l'administration. Pour citer un exemple, il donnait un ordre au ministre, qui le donnait au préfet, qui le donnait au maire, qui le donnait à l'adjoint, qui le donnait au garde champêtre; cet obscur fonctionnaire était l'empereur même, organe de sa volonté, dépositaire de sa force. Quel recours avait le citoyen contre le garde champêtre? Est-ce la plainte qu'il portait à l'adjoint, qui la transmettait au maire, qui la transmettait au sous-préfet, ainsi de suite jusqu'à l'empereur? Mais qui ne voit que l'ordre n'avait pour juge que celui-là même qui l'avait donné? Il en était ainsi dans toutes les divisions de l'administration; et la police veillait encore à ce que les fonctionnaires fussent diligents: c'était un vaste réseau dont une seule main placée sur le trône faisait mouvoir tous les fils: et comme le tissu de l'araignée, y toucher, c'était réveiller le maître.

La plupart des publicistes ont peu et mal fait connaître l'administration: les uns voulaient qu'on fit un pouvoir séparé du pouvoir judiciaire; les autres ne réclamaient l'indépendance que pour les municipalités. Le temps est un grand maître; il nous a montré ce que le génie ne pouvait entrevoir.

Le gouvernement doit diriger, surveiller, réprimer l'administration, mais il ne

doit pas administrer, parce qu'alors il n'y a ni liberté ni garantie, puisqu'il n'y a plus d'arbitre entre l'administrateur qui prévarique et l'administré qui se plaint des prévarications. *J'en appelle à Philippe à jeun* est le cri d'un esclave courageux, mais sans droits politiques; *Sire, il y a des juges à Berlin* est le cri d'un sujet à qui il reste des garanties. Le premier mot serait admirable sur le continent, le second tout simple en Angleterre.

Les hommes qui ont le plus écrit sur l'administration sont les économistes, et on leur doit des vérites utiles; mais ils n'ont traité qu'une partie de ce vaste sujet: l'économie est leur devise, et l'ordre social qui coûte le moins cher leur semble le meilleur. La théorie des gouvernements à bon marché est excellente lorsque la liberté y trouve ses garanties. Le despotisme coûte peu, mais il ne produit rien; la liberté est parfois périlleuse et prodigue, mais elle est productive. Voyez la France: en 1789, elle fait une révolution pour ne pouvoir payer soixante-huit millions; aujourd'hui elle paie un milliard, et si on lui laisse la paix et la liberté, elle ne trouvera pas le fardeau intolérable.

Les principes de l'administration sont encore à poser. Le ministère veut qu'elle soit forte, afin que le pouvoir puisse opprimer la liberté; l'opposition veut qu'elle soit douce et faible, afin que la liberté puisse asservir le pouvoir: un fonctionnaire la met à l'encan, il veut faire fortune; un économiste la met au rabais, il ne veut pas qu'on le ruine. Mais tout cela n'est pas de l'administration. Nous verrons ailleurs que si le gouvernement veut administrer par ses agents, il faut que tous les agents soient responsables sans autorisation, et justiciables d'un tribunal complétement indépendant. Mais l'intérêt des fonctionnaires fait croire que les ministres ne proposeront jamais ce mode, et que l'administration sera tôt ou tard, par la force des choses, entièrement indépendante du gouvernement. Il n'y a pas à balancer entre le système de la responsabilité des administrateurs et celui de l'indépendance de l'administration. Si les hommes ne donnent pas le premier, le temps donnera le second.

Lorsque, dans les états représentatifs, le système électoral ne fait sortir de l'urne que le nom des administrateurs, il s'établit alors une *administration par ordonnances*, et l'état social recule vers le pouvoir absolu. Les ministres, n'ayant devant eux que des représentants à la fois fonctionnaires et députes, asservissent la voix du député par la possibilité de destituer le fonctionnaire: les votes servent à conquérir les places, ils servent à les conserver; l'avarice et l'orgueil trafiquent de la conscience et de l'honneur. C'est, sinon la pire, du moins la plus corrompue des administrations, parce que le droit d'en régler l'usage est départi aux hommes qui, profitant des abus, ne peuvent s'en plaindre.

Lorsque le système d'élection donne à un parti une majorité incontestée, alors le parti maître du pouvoir législatif veut qu'on administre par des lois, parce que ces lois sont son ouvrage, qu'il peut les imprégner de ses haines et les teindre de ses passions. Ainsi qu'un ministère croit se cacher derrière des ordonnances, un parti pense faire croire à la justice, parce qu'il organise à son profit une *administration légale*, comme si les plus funestes mesures, comme si les coups d'état ne pouvaient être couverts d'un vernis de légalité, comme si la majorité dominante ne pouvait pas légaliser toutes les iniquités de l'arbitraire! La législation est alors une longue conspiration contre le bien public; car, lorsque les législateurs sont intéressés au mal, le mal se commet par des lois: les confiscations, les proscriptions, les assassinats de Tibère, cette effroyable série de forfaits qui signale l'administration de Séjan, tout fut fait par des lois.

Enfin de nos jours les publicistes demandent une *administration constitutionnelle*. Nous ne pouvons nous occuper ici de cette question, parce que, pour juger d'une administration constitutionnelle, il faut d'abord apprécier la *constitution*. (*Voyez* ce mot.) J.-P. P.

ADMINISTRATION DE LA MARINE. *Voyez* PORTS.

ADMINISTRATION MILITAIRE. *Voyez* MILITAIRE. (*Administr.*)

* ADMIRAL (HENRI L'), né à Anzelot (Puy-de-Dôme) de parents pauvres, forma en 1794 le projet de délivrer la France de Robespierre et de Collot d'Herbois. Mais, ayant manqué son coup, il fut arrêté par les séides de la Convention, qui prétendit y trouver la preuve d'une conspiration diri-

gée contre la république, et impliqua dans ce prétendu complot cinquante-deux autres personnes, parmi lesquelles se trouvaient MM. de Sombreuil et de Sartine fils, et madame de Ste-Amaranthe, qui toutes portèrent leur tête sur l'échafaud révolutionnaire.

* ADMON, graveur grec, dont il reste un *Hercule buvant* au cabinet de Stroch.

ADOLESCENCE. (*Médecine.*) Phase de la vie de l'homme comprise entre l'enfance et la jeunesse. Ses époques de commencement et de terminaison ne se laissent point assigner d'une manière exacte : un de nos poètes a parlé d'un moment de l'existence des jeunes sujets,

Qui n'étant plus l'enfance,
N'est pourtant pas encor l'adolescence.

La même incertitude règne sur le point précis qui doit séparer l'âge dont nous nous occupons de celui qui lui succède. En consultant les données étymologiques, l'on trouve que le verbe latin *adolescere* signifie *croître, pousser, grandir;* la fin de l'adolescence ne doit être marquée, dès lors, que par celle de l'accroissement. Mais il reste encore la première partie de la difficulté, savoir l'indication positive de l'instant auquel il convient d'en placer le début. Il est incontestable que le caractère distinctif de l'adolescence consiste dans l'évolution des organes de la faculté génératrice. Aussitôt donc que l'on voit cette évolution commencer ou devenir imminente, on peut dire que l'enfance n'est plus, que l'existence individuelle a fini, que la vie de l'espèce commence, que les rapports sexuels touchent au moment de devenir possibles, et l'on ne court aucun risque de se tromper en saluant du nom d'adolescent le sujet chez qui se manifestent les signes avant-coureurs de ces mystérieux et importants phénomènes. C'est donc faire l'histoire de l'adolescence que de décrire toutes les circonstances physiques et morales auxquelles se reconnaissent l'inauguration, les progrès et le perfectionnement de la puberté.

Dans l'un et l'autre sexe, l'approche de cette grande révolution a coutume de s'annoncer par une espèce d'éloignement et de dédain pour les amusements de la première enfance. Confondus jusqu'à ce moment par la similitude de leurs goûts, le petit garçon et la petite fille commencent à se distinguer l'un de l'autre par la différence de leurs inclinations. Il s'établit chez le premier une énergie de l'appareil circulatoire, une force de cohésion et de ressort de la fibre musculaire, d'où résulte dans ses mouvements une sorte d'emportement et de fougue ; de là cette préférence qu'il manque rarement d'accorder aux jeux les plus fatigants, et aux plus rudes exercices. Chez la petite fille, au contraire, moins d'impétuosité dans le cours du sang, moins de contractilité dans les puissances motrices comportent un maintien plus calme et plus posé, et font choisir des divertissements où ne se déploient ni la même vivacité ni la même turbulence. Jusqu'alors les traits de l'un et de l'autre avaient eu quelque chose de si parfaitement identique qu'un échange de leurs habits eût suffi pour déguiser leurs sexes; mais on va voir bientôt celui des deux visages où doivent s'esquisser prochainement les premières indications du caractère viril, perdre peu à peu l'expression de la timidité, tandis qu'elle deviendra sur l'autre plus prononcée et plus remarquable. Les rôles de ces deux jeunes êtres avaient été les mêmes pendant leurs premières années; ils commencent à devenir distincts, et dès lors il ne peut plus exister la même conformité entre leurs physionomies. Celle du jeune adolescent prend une apparence non équivoque de force et de hardiesse; celle de la jeune fille exprime déjà visiblement sa faiblesse relative, et la réserve qu'elle lui impose, et l'instinct des pudibondes appréhensions. Du reste, les organes générateurs sortent chez tous deux de l'état d'inactivité et de sommeil dans lequel ils étaient restés comme ensevelis jusqu'à cette époque. Ils s'ombragent de villosités, rares d'abord et pubescentes, mais bientôt après touffues et d'une plus ferme végétation. La jeune vierge subit avec effroi l'établissement de la fonction menstruelle; il faut que les explications et les caresses de sa mère dissipent la frayeur que lui imprime la nouveauté de cet inquiétant phénomène. Sur la table inclinée de sa poitrine, s'élèvent deux organes semi-globuleux, présentant au plus haut degré le double intérêt d'un charme ineffable et de la plus touchante utilité. Dans l'un et l'autre sexe, les rapports sympathiques des appareils reproducteurs avec les organes de la voix font éprouver à celle-ci de notables altérations. Des sons rauques et discordants forment une transition désagréable entre le fausset argentin de l'enfance, et le tim-

bre harmonieux de l'âge qui vient après elle.

Telles sont les principales circonstances physiques au milieu desquelles s'établit la grande modification d'existence que désigne le mot de puberté. Si l'on examine les mutations qui surviennent en même temps dans l'état moral, on verra les sujets qui s'approchent de l'époque où doit s'opérer cette espèce de métamorphose, renoncer, comme nous l'avons dit plus haut, aux jouets et aux passe-temps qui jusqu'alors avaient été en possession de leur plaire par dessus tout. Leur esprit semble être occupé d'un objet nouveau, qui ne s'offre à lui que d'une maniere vague et indéterminée, et de la nature duquel il ne peut se former que les plus confuses idées; mais moins il offre de prise à leur intelligence, plus elle fait d'efforts pour s'en rendre raison. De là cette attention furtive mais profonde pour toutes les circonstances de l'union sexuelle des animaux, et de la multiplication qui en est le résultat; de là cette exactitude à recueillir les propos indiscrets ou téméraires qui échappent à l'inadvertance, ou que profère à dessein l'imprudente envie de procurer de hâtifs et dangereux éclaircissements; de là aussi cette propension à vivre dans la société des domestiques, pour entendre d'eux les équivoques impertinentes et les refrains saugrenus, de l'assemblage desquels l'enfant se compose une espèce de logogriphe, dont son inquiète rêverie devine d'abord quelques syllabes, et dont ses sens ne tardent pas à lui apprendre le mot.

L'adolescence, observée à son terme moyen et vers la fin de sa durée, est l'âge des mouvements généreux, des dispositions aimantes et des affectueux sentiments: c'est l'époque la plus heureuse de l'existence de l'homme, le printemps, la fleur de sa vie, la saison des enchantements, des illusions, des vastes désirs et des espérances sans bornes; mais de funestes écarts peuvent en marquer le cours, et la rendre féconde en toutes sortes de maux. Souvent l'adolescent, enchanté de la découverte d'une faculté nouvelle, et s'imaginant que ce sens qui vient d'éclore devra, comme les autres, se perfectionner par l'exercice, s'abandonne sans retenue à l'exigence factice de sens précocement titillés; trop heureux si ces profusions anticipées ont lieu du moins selon le vœu de la nature, et si l'acte qu'elle préparait n'est pas remplacé par un funeste équivalent. Le premier de ces excès, et le second bien plus encore, ont pour suite inévitable l'énervation du corps et de l'âme, dans un degré nécessairement relatif à celui de l'abus qui y donne lieu. Les détériorations imprimées par des désordres de ce genre à la vigueur native ne se réparent jamais entièrement; et si l'individu qui s'y est exposé parvient ensuite, à force de modération et de régime, à se retrouver dans un état satisfaisant d'énergie physique et d'aptitude intellectuelle, il ne devra pas moins se regarder comme un être déchu, et qui s'est déshérité lui-même d'une partie des dons que la nature s'était plu à lui assigner.

Quelquefois la métamorphose subie par les sujets pubères semble exercer moins d'influence sur les organes de la génération que sur la sensibilité morale; au lieu d'être agités par l'érotisme charnel, ils éprouvent un besoin vague d'attachement, de culte et d'adoration, qui s'empare de leur âme, la subjugue, la charme et la tourmente. Ils sont rêveurs, silencieux, mélancoliques; il leur échappe souvent des pleurs sans motif, et des soupirs sans objet. La solitude a pour eux un attrait irrésistible; elle leur procure un état de bien-être porté quelquefois jusqu'au ravissement et à l'extase. Dans l'ignorance de la source première d'une semblable disposition, ces êtres intéressants l'ont souvent prise pour une vocation religieuse. Beaucoup de jeunes vierges ont été vouées au cloître par une impulsion qui, mieux comprise, les en aurait tenues éloignées.

Considérée sous le rapport purement médical, l'adolescence, ou, pour parler d'une manière plus exacte, la puberté, opère fréquemment la solution de certaines maladies de l'enfance, parmi lesquelles il faut surtout remarquer la diathèse scrofuleuse. « Dans le premier âge, la tendance générale des humeurs les porte vers la tête; à mesure que l'adolescence approche ou se développe, cette première direction s'affaiblit, et la poitrine devient de plus en plus le terme principal des congestions. » Cabanis, à qui nous empruntons cette dernière remarque, dit aussi, plus loin dans le même paragraphe: « L'adolescence, en faisant refluer dans le sang un nouveau principe extrêmement actif, augmente

beaucoup encore les qualités stimulantes de ce fluide. » Il en résulte que l'âge dont nous parlons dispose aux hémorrhagies nasales, aux angines du larynx et du pharynx, et aux phlegmasies de l'appareil respiratoire. Les femmes, indépendamment de ces affections, ont encore à redouter celles qui se rapportent à l'établissement du flux menstruel. J.

* ADOLPHE II, comte de Holstein, embrassa le parti d'Henri-le-Superbe, dont il partagea les succès et les revers. Il bâtit la ville de Lubeck, et fut tué au siége de Demman en Poméranie, en 1164.

* ADOLPHE, comte de Nassau, élu roi des Romains en 1292, et couronné empereur à Aix-la-Chapelle, disputa l'empire à Albert d'Autriche (*voyez* ce nom), et fut tué par lui à la bataille de Spire, le 2 juillet 1298. Son fils, Gerlach, est regardé comme la tige des trois branches des princes de Nassau-Usingen, Saarbruck et Weilburg.

* ADOLPHE X, comte de Clèves et de la Marche, fut évêque de Munster en 1357, et archevêque-électeur de Cologne en 1362; ce qui ne l'empêcha pas de se marier. Il mourut en 1394. On lui attribue l'institution de *l'ordre des fous*, qui ne subsista pas long-temps, et qui n'avait guère d'autre but que de maintenir l'union parmi la noblesse du pays de Clèves.

* ADOLPHE Ier, duc de Clèves, fils du précédent, fut surnommé *le Victorieux* à cause des nombreux succès qu'il obtint sur les ennemis de l'empire. Il mourut en 1448, regretté de ses sujets, dont il avait assuré le bonheur.

* ADOLPHE VIII, duc de Sleswigh, refusa la couronne de Danemarck qui lui fut offerte par les grands et le peuple, et désigna Christian Ier, son neveu. Il mourut en 1459.

* ADOLPHE, fils unique d'Arnold, duc de Gueldre, fit la guerre à son père pour régner à sa place. Charles, duc de Bourgogne, voulut se rendre médiateur dans cette querelle, et ne put réussir à vaincre l'obstination d'Adolphe. Celui-ci périt dans un combat devant Doornick, en 1477.

* ADOLPHE, prince d'Anhalt et évêque de Mersbourg, mourut en 1526. Il eut, parmi ses contemporains, la réputation de grand prédicateur et de savant théologien.

* ADOLPHE Ier, duc de Holstein, fils de Frédéric Ier, roi de Danemarck, fut un des prétendants à la main d'Élisabeth, reine d'Angleterre, entra au service de Philippe II, roi d'Espagne, et se battit contre les Hollandais. Il était retiré dans ses états, lorsqu'il termina sa carrière en 1586.

* ADOLPHE (Jean), duc de Saxe, né en 1685, servit plusieurs années dans les troupes hessoises, et y devint lieutenant-général. Il passa en 1710 au service d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, qui le nomma major-général de son armée. Il obtint plusieurs succès sur les généraux de Charles XII, pacifia la Lithuanie et la Pologne, et prit Dantzig sous le règne d'Auguste III; enfin il ne cessa point de combattre avec gloire jusqu'à sa mort, arrivée à la bataille de Willdorf, en 1744.

* ADOLPHE-FRÉDÉRIC II DE HOLSTEIN-EUTIN, roi de Suède, naquit en 1710. Il fut d'abord évêque de Lubeck et administrateur du duché de Holstein-Gottorp. Les états de Suède l'appelèrent au trône après la mort de son père, Frédéric Ier, malgré les efforts d'un parti qui désignait un prince de Danemarck. Son élection eut lieu en 1743, et rétablit la paix entre la Russie et la Suède. Adolphe-Frédéric réforma les lois, protégea les sciences et les arts, et fit fleurir le commerce. Mort en février 1771, pleuré de ses sujets. Gustave son fils lui succéda.

* ADOMANT, auteur qui vivait du temps d'Honorius, a écrit sur la *physiognomonie*.

* ADOMÉ, nègre de Caienne, a acquis quelque célébrité comme chef d'une insurrection qui avait pour but d'égorger les blancs de cette colonie dans la nuit du 4 au 5 février 1794. Il fut pris et fusillé.

* ADON (St), archevêque de Vienne en Dauphiné, mourut en 875, âgé de 76 ans. Le roi Charles-le-Chauve et Louis II le consultaient sur les intérêts de l'état. Il prit part aux affaires publiques de son temps, fonda des hôpitaux, parut avec éclat dans plusieurs conciles, en tint lui-même à Vienne pour maintenir la pureté des mœurs et de la foi. On doit à ce prélat une *Chronique universelle* en latin, citée pour son exactitude.

* ADONIAS, 4e fils de David, disputa la couronne à Salomon, qui le fit périr l'an 1015 avant Jésus-Christ.

* ADONIBESECH, roi de Chanaan, fit couper les pieds et les mains à 70 princes, ses prisonniers. Les Juifs, l'ayant vaincu, lui firent subir le même supplice.

* ADONIS (*Mythologie.*), célèbre par sa

beauté, fils de Cyniras, roi de Cypre, et de Myrrha, inspira de l'amour à Vénus. Il fut mortellement blessé à la chasse par un sanglier; mais Proserpine, à la prière de Vénus, lui rendit la vie, à condition qu'il passerait alternativement six mois de l'année avec elle, et six mois avec Vénus. On institua en son honneur des fêtes célèbres en Asie.

* ADONISEDEC, roi de Syrie, fut vaincu par Josué avec 4 autres rois voisins dans cette journée mémorable où Dieu arrêta le soleil en faveur des Hébreux, 1451 avant Jésus-Christ.

ADOPTION. (*Antiquités.*) Chez les Grecs, ceux qui n'avaient point d'enfants légitimes pouvaient adopter leurs fils naturels ou des enfants étrangers, avec le consentement de leurs pères et mères. Celui qui était adopté par un Athénien était revêtu du droit de bourgeoisie, qui donnait seul le droit d'hériter. Son nom était ensuite inscrit dans les registres de la tribu du père qui l'avait adopté. Les enfants adoptifs n'étaient enregistrés qu'aux fêtes appelées *Thargélies*, dans le mois *thargélion*, qui était le onzième, par conséquent à la fin de l'année, au moment de commencer une nouvelle vie. On offrait dans ces fêtes des sacrifices en l'honneur d'Apollon et de Diane, pour les prémices; et on regardait sans doute comme des prémices qu'on leur offrait les enfants qu'on adoptait. On ne pouvait à Sparte adopter quelqu'un qu'en présence du roi; sans doute aussi parce qu'il représentait le dieu auquel on offrait les enfants adoptés. Ces enfants jouissaient de tous les droits, priviléges et immunités de leur nouveau père; mais ils étaient en même temps chargés de remplir tous ses engagements.

Chez les Romains, celui qui était adopté quittait ses noms propres et prenait le prénom, le nom et le surnom de son nouveau père, en y ajoutant quelquefois un des siens, qu'il alongeait par une nouvelle terminaison en *anus :* par exemple, *T. Pomponius Atticus*, adopté par *Q. Cæcilius*, s'appela *Q. Cæcilius Pomponianus Atticus.*

Chez les Gaulois, l'adoption par les armes consistait à armer de pied en cap un jeune homme dans une assemblée publique. On trouve, sous les rois de France de la première race, deux autres sortes d'adoption : l'une, qui avait lieu aussi chez les Grecs du Bas-Empire, en recevant les cheveux de l'enfant qu'on adoptait; l'autre, en touchant la barbe de l'adopté; ce qui était un même symbole. (*Voyez* ADOLESCENTS.) E. J.

ADOPTION. (*Législation.*) Acte solennel, revêtu du sceau de l'autorité publique, par lequel on choisit pour son enfant celui qui ne l'est pas naturellement; acte de consolation pour celui qui adopte, et de bienfaisance envers celui qui est adopté.

Quelque contrée que l'on parcoure avec l'histoire ancienne, on y trouve l'adoption établie; les Romains l'ont également accueillie, encouragée et protégée. L'empereur Adrien a même prétendu que les enfants adoptifs devaient être préférés aux enfants naturels, parce qu'on choisissait les premiers, et que le hasard donnait les seconds. Cette institution avait été connue en France sous les rois de la première race; mais l'usage s'en était perdu sous ceux de la seconde. On avait même craint, dans la suite, de l'introduire dans notre législation; car on ne peut considérer comme de véritables adoptions celles que déterminaient l'orgueil et la vanité.

La révolution française, qui donna l'essor aux grandes pensées et aux sentiments généreux, dut nous rendre une institution qui tendait à multiplier et resserrer les liens de bienveillance entre les hommes : aussi l'une de nos assemblées législatives, en 1792, fit entrer l'adoption dans le plan de nos lois civiles; mais elle ne fut pas organisée, et resta dans la nudité d'un simple principe. Il y avait dans cette partie de notre législation un vice que la jurisprudence n'avait pu détruire; mais une loi transitoire de l'an XI régla les formes de l'adoption et ses effets antérieurs au Code civil : ce Code a enfin consacré l'adoption, non telle qu'elle existait chez les anciens ni même à Rome, mais telle qu'elle convenait à nos mœurs et à notre caractère. L'impartialité qui préside à la rédaction d'un ouvrage éminemment européen nous fait un devoir de rappeler ici que le Code prussien fut une des sources auxquelles nos législateurs ont puisé ce qui concernait l'adoption; nouvel exemple de cette espèce d'enseignement mutuel d'un ordre supérieur qui multiplie les rapports des peuples entre eux, les met à portée de se communiquer les principes qui, dans l'intérêt de l'humanité tout entière,

doivent préparer et finir par assurer le triomphe des vérités incontestables et universelles.

La loi a établi trois sortes d'adoptions : l'adoption ordinaire, la rémunératoire, et la testamentaire.

Les personnes de l'un et l'autre sexe peuvent adopter.

L'adoptant doit être âgé de cinquante ans et sans enfants ni descendants légitimes ; il faut que l'adopté soit majeur, moins âgé de quinze ans que l'adoptant, et qu'il en ait reçu pendant six ans des soins et des secours non interrompus. Le consentement du conjoint de l'adoptant, s'il est marié, et celui des père et mère de l'adopté sont indispensables : nul ne peut être adopté par plusieurs, si ce n'est par deux époux.

Celui qui a sauvé la vie à une personne dans un combat, ou en la retirant des flammes ou des flots, peut être adopté par elle; et la loi s'empresse d'accueillir ce témoignage d'une juste reconnaissance, en aplanissant toutes les difficultés et en se bornant à exiger que l'adoptant soit majeur et plus âgé que l'adopté.

L'adoption faite par testament n'est permise qu'en faveur d'un mineur dont l'adoptant a été pendant cinq ans le tuteur officieux. Dans cette espèce d'adoption le consentement de l'autre époux n'est plus nécessaire.

Les formes de l'adoption augmentent encore la difficulté que présente la réunion de ces conditions; les tribunaux sont chargés de vérifier si elles ont été remplies, et de soumettre à un sévère examen la moralité et les moyens de l'adoptant. La loi veut encore que les procédures soient secrètes, les décisions rendues sans énonciation de motifs; qu'enfin tout ce qui s'est passé entre l'adoptant et l'adopté ne devienne public qu'à l'instant où l'adoption est accomplie.

L'adoption confère le nom de l'adoptant à l'adopté, en l'ajoutant au nom propre de ce dernier; elle opère une sorte d'affinité civile qui fait prohiber le mariage dans les cas prévus par la loi. L'adopté acquiert, mais seulement sur la succession de l'adoptant, les mêmes droits que ceux d'enfant légitime. Il n'en reste pas moins dans sa famille naturelle; il y jouit des mêmes droits; il y a les mêmes devoirs à remplir, ce qui n'empêche pas qu'entre lui et l'adoptant il n'y ait obligation de se fournir mutuellement et au besoin des aliments.

Les lois anglaises ne renferment pas de dispositions relatives à l'adoption.

Le Code autrichien, sans rien prescrire sur l'âge de chacun des deux contractants, exige seulement que l'adoptant ait dix-huit ans de plus que l'adopté; le consentement du père de ce dernier suffit. L'adopté conserve tous ses droits dans sa famille naturelle; il reste noble malgré son entrée dans une famille dite roturière. Mais si l'individu de cette classe est adopté par un noble, il ne peut être anobli que par une faveur spéciale du monarque; l'acte d'adoption est soumis à l'approbation de l'autorité administrative de la province, et transcrit sur les registres du tribunal.

En Prusse, l'adoption ne produit aucun empêchement de mariage entre l'adopté et les parents de l'adoptant ; le mari peut adopter sans le consentement de son épouse, mais ce Code refuse à celle-ci le même avantage; il ne s'oppose pas à ce que l'adoption soit révoquée avec l'agrément des parties intéressées, et sous la sanction des tribunaux.

Les lois espagnoles consacrent les deux espèces d'adoptions qui existaient à Rome, l'adoption proprement dite et l'adrogation ; l'adoption pour les fils de famille, et l'adrogation pour les enfants orphelins ou émancipés.

Les rapports qui existent entre l'adoption et la tutelle officieuse exigent que nous donnions de suite une juste idée de cette dernière.

La tutelle officieuse est un contrat de bienfaisance par lequel on s'oblige de nourrir et élever gratuitement un mineur, de le mettre en état de gagner sa vie, et par lequel encore on se charge d'administrer gratuitement sa personne et ses biens. On n'en trouve le modèle ni chez les anciens, ni dans les lois romaines, ni dans la législation d'aucun peuple de l'Europe ; les Français ont donc, sans nul pratage, le mérite de cette création législative.

Il faut que celui qui se propose pour tuteur officieux ait plus de cinquante ans, qu'il n'ait ni enfants ni descendants légitimes, et que l'autre conjoint y consente : cette tutelle rend l'adoption plus facile puisqu'on peut adopter un mineur après cinq ans écoulés depuis la tutelle.

Tel est l'ensemble de cette loi d'adop-

tion si morale, si philosophique, et supérieure encore à celle qui régit les autres peuples; cette loi toute paternelle, qui, sans mutation de famille, sans incertitude sur le sort du contrat, sans détriment pour la population, a pour objet de consoler les mariages stériles et les célibataires infirmes, et d'ouvrir pour eux et pour de jeunes enfants, plus souvent sans appui, une nouvelle source de félicité réciproque.

Comment se fait-il donc que cette belle institution, dont les citoyens s'empressèrent de profiter lorsque le principe en fut posé par l'Assemblée législative, soit presque tombée en désuétude depuis la promulgation de notre Code?

Les causes qui peuvent rendre les adoptions rares nous paraissent consister principalement dans l'âge que doit avoir l'adopté. Est-ce en effet auprès d'un jeune homme parvenu à la majorité, alors en proie à des passions violentes, ou prêt à former un établissement qui le rendra lui-même père de famille, qu'un vieillard ira chercher les consolations que nécessite son état de souffrance ou de caducité?

Les formes de l'adoption ne sont-elles pas aussi trop compliquées? Que de formalités dans nos lois ne semblent établies que dans l'intérêt du fisc! La législation des peuples voisins ne présente pas cet inconvénient. Les lois relatives à l'adoption ne devraient-elles pas être aussi simples que la nature qu'elle représente? Le bien, pour se faire, a souvent besoin d'être indiqué; mais il faut en faciliter la réalisation; les obstacles peuvent tarir la source de la bienfaisance. Ces observations et ces doutes, que nous ne présentons qu'avec une extrême réserve, n'altèrent en rien le respect que commandent de bonnes lois et la reconnaissance que nous devons aux auteurs de notre Code civil.

Nous arrêtant à ce qui est, et nous attachant à n'offrir aux lecteurs que d'utiles résultats, nous n'avons pas cru devoir entrer dans aucun détail sur tant d'autres espèces d'adoptions qui depuis long-temps ne sont plus en usage; nous ne rappelons l'adoption des villes et l'adoption d'orphelins que parce qu'elles offrent un intérêt véritablement national.

L'adoption des villes était un acte par lequel les officiers municipaux d'une ville adoptaient l'habitant d'une autre cité, l'admettaient au nombre de leurs concitoyens, l'autorisaient à en porter le titre, lui conféraient tous les honneurs, droits, privilèges et immunités dont ils jouissaient eux-mêmes. C'est par suite de ce genre d'adoption que le maréchal de Richelieu, après avoir délivré la ville de Gênes de l'oppression des Impériaux, en 1747, fut admis au nombre des nobles de la république, et que du Belloy, après sa tragédie du siége de Calais, fut adopté par les officiers municipaux de cette ville.

L'adoption d'orphelins par les chefs de quelques établissements de bienfaisance a existé en France, y a même été protégée, et maintenue par différentes lettres patentes; mais combien cette idée s'est agrandie depuis la révolution! Des lois ont adopté, au nom de la nation française, les enfants de divers citoyens; et par un décret du 16 frimaire an XIV, Napoléon, en adoptant tous les enfants des généraux, officiers ou soldats français morts à la bataille d'Austerlitz, ordonna qu'ils fussent entretenus et élevés à ses frais. C...N.

ADORATION. (*Religion.*) *Voyez* CULTE.

ADORATION. (*Antiquités.*) Elle consistait, chez les anciens, à porter la main droite à la bouche, à se couvrir la tête comme les prêtres quand ils sacrifiaient, et à tourner une fois sur soi-même, en commençant par le côté droit. Ils craignaient de souiller les images des dieux en les baisant; c'est pourquoi ils se contentaient de baiser leurs mains, et ensuite de les tendre aux divinités, comme font encore les amants parmi nous: *In adorando,* dit Pline (l. 28, c. 2), *dextram ad osculum referimus.* Les empereurs offraient leur pourpre à baiser aux personnes qu'ils voulaient honorer, c'est-à-dire que ceux qui étaient admis à les saluer touchaient leur manteau de pourpre, et baisaient ensuite la main qui avait touché le manteau impérial: c'est ce qu'on appelait l'*adoration de la pourpre;* et c'est sans doute ce que fit l'Hémorrhoïsse en touchant la robe du Sauveur. Trébellius Pollion dit que Zénobie se faisait adorer à la manière des Perses; qu'on se prosternait devant elle, et que l'on baisait la terre après l'avoir baisée avec le front. Dioclétien offrait ses pieds à baiser aux courtisans qui venaient le saluer. Sous Charlemagne et son fils, les grands qui s'adressaient à l'empereur lui baisaient de même les pieds. C'est donc certainement à l'exemple de ces empereurs, à la puissance desquels ils prétendent avoir

succédé en succédant à leur titre de souverain pontife, que les papes offrent encore aujourd'hui leurs pieds à baiser aux fidèles.

E. J.

* ADORNE (JEAN-AUGUSTE), fondateur de la congrégation des clercs réguliers, mourut à Naples, en 1591.

* ADORNO, nom d'une famille de Gênes qui a fourni plusieurs doges à cette république.

* ADORNO (GABRIEL), d'abord simple négociant, et l'un des chefs du parti gibelin, fut choisi par le peuple, en 1361, pour succéder à Simon Boccanegra, 1er doge de Gênes. Ses qualités estimables ne le mirent point à l'abri de l'inconstance du peuple; il fut exilé en 1370, à la suite d'un soulèvement populaire, et eut pour successeur Dominique Fregoso. Gabriel Adorno commença l'illustration de sa famille. On ignore l'époque de sa mort.

* ADORNO (ANTONIOTTO) fut élu doge en 1384, déplacé et rétabli 4 fois. Il donna aux Génois le conseil de se mettre sous la protection du roi de France Charles VI, ce qui eut lieu en 1396. Antoniotto mourut l'année suivante.

* ADORNO (GEORGE), fils du précédent, nommé doge en 1413, abdiqua deux ans après, parce qu'il reconnut l'impossibilité de dompter la violence des factions qui déchiraient alors la république.

* ADORNO (RAPHAEL), fils de George, élu doge en 1443, se démit en 1447. Au milieu des troubles civils, sa modération et son impartialité avaient tourné contre lui ses propres partisans.

* ADORNO (BERNABAS) s'empara immédiatement, à force armée, de la dignité que Raphael venait d'abdiquer; mais il ne la garda pas plus d'un mois, et fut chassé de son palais par la faction des Frégoses, qui mit à sa place Pierre Fregoso. Les deux familles Adorno et Fregoso divisaient ainsi Gênes depuis que le peuple avait pris la résolution d'exclure les nobles de la magistrature suprême, vers le milieu du 14e siècle.

* ADORNO (PROSPER), doge en 1461, expulsa les Français de Gênes; chassé à son tour par Paul Fregoso, rétabli par J. Galeas Sforce, duc de Milan, il fut contraint par la faction Frégose de quitter Gênes une seconde fois. Mort à Naples en 1486.

* ADORNO (ANTONIOTTO II), doge en 1513, dépossédé par Octavien Fregoso, rétabli en 1522 avec l'appui des troupes de Charles-Quint, fut enfin obligé de renoncer à la magistrature suprême, lorsqu'André Doria, passé du service de France à celui de l'empereur, rendit Gênes à l'indépendance en 1528. Alors fut abolie la loi qui excluait les nobles du gouvernement; et, pour punir les familles Adorno et Frégose d'avoir si long-temps compromis l'existence de la république par leur rivalité, elles furent obligées de quitter leur nom, et de prendre à leur choix celui d'une des 28 familles nobles qui formèrent constitutionnellement le patriciat génois. Cette mesure anéantit deux factions qui avaient déchiré Gênes pendant 165 ans.

* ADORNO (JÉROME), habile négociateur et homme d'état, frère du précédent, délivra Gênes sa patrie des factions qui l'opprimaient, en la mettant, en 1522, sous le pouvoir de Charles-Quint, qui l'en récompensa en rappelant à la place de doge Antoine Adorno, sous le nom duquel il gouverna sagement sa patrie.

* ADORNO (CATHERINE), dame de la maison noble des Fieschi (Fiesque), une des plus distinguées de Gênes, née en 1447, épousa Julien Adorno, de la famille des précédents. Après la mort de son mari, elle se retira à Genève, où elle se plut à soigner les pauvres dans les hôpitaux; mourut en 1510. On a d'elle plusieurs ouvrages de piété (en italien), dont les principaux sont: un *Traité sur le Purgatoire* et un *Dialogue de l'âme et du corps*.

* ADORNO (FRANÇOIS), jésuite, de la famille des doges précédents, né à Gênes en 1530, et mort en 1586, a composé un *Traité de la discipline ecclésiastique*.

* ADORNO (JEAN-AUGUSTIN), prêtre et fondateur d'une congrégation de clercs réguliers mineurs, mourut à Naples, en odeur de sainteté, l'an 1591.

ADOS. (*Agriculture.*) Ce mot s'emploie dans deux acceptions peu différentes.

Il désigne une disposition que l'on donne à la terre, à l'imitation des collines, pour hâter la maturité des fruits qu'on y cultive. Elle consiste à adosser la terre à une muraille, ou à l'élever en monticule de manière à ce qu'elle présente au soleil du midi une surface inclinée qui puisse ainsi en recevoir l'influence fécondante.

On fait encore des ados dans les terres fortes et argileuses pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales, et on les exécute

avec la charrue en adossant les sillons deux à deux, de manière à établir dans un même sens de nombreuses rigoles qui aboutissent à des réservoirs inférieurs. D.

ADOUCISSANTS. (*Médecine.*) On donne ce nom à tous les moyens propres à diminuer l'irritation, la chaleur et la tension des parties; ils appartiennent tantôt à la classe des aliments, tantôt à celle des médicaments, et ces derniers se divisent en internes et en externes.

Les mucilages, les gommes, les fécules, les huiles, les pulpes mucoso-sucrées, le lait, les gelées végétales ou animales, sont considérés comme jouissant de la propriété adoucissante, et conséquemment employés avec succès dans les maladies inflammatoires, et dans un grand nombre d'affections nerveuses, soit qu'on les administre à l'intérieur en tisanes, en potions, en bols, soit qu'on les réserve pour des applications externes sous forme de cataplasmes, d'injections, de fomentations, de bains.

Les adoucissants alimentaires formeront le régime habituel des individus doués d'une constitution sèche et irritable; on doit les prescrire dans les saisons chaudes et sèches, dans les maladies aiguës et dans la convalescence. Les adoucissants ont beaucoup de rapport avec les émollients, les tempérants, les calmants. F. R.

* ADRAMAN ou ABDERAME, fils d'une bouchère de Marseille, devint pacha de Rhodes, et grand-amiral des galères; accusé d'avoir voulu incendier Constantinople, il fut étranglé en 1706.

* ADRAMELECH, divinité des Assyriens. On lui sacrifiait des enfants en les faisant brûler. — Un des fils de Sennachérib, roi d'Assyrie, porta aussi ce nom. Adramelech et son frère Sarrazar ayant ourdi une conspiration contre leur père, ce prince périt sous leurs coups au retour d'une expédition contre les Hébreux.

* ADRAMYTTUS, frère de Crésus, roi de Lydie, fut le fondateur d'une ville qui porta son nom.

* ADRASTE, roi d'Argos, reçut Polynice, fils d'OEdipe, banni de Thèbes par Étéocle, son frère. Il lui fit épouser Argie, sa fille, et marcha contre Thèbes. Il mourut plusieurs années après de la douleur que lui causa la mort de son fils Égiolée, tué dans un combat contre les Thébains.

* ADRASTÉE. (*Mythologie.*) *Voyez* Némésis.

ADRESSES. *Voyez* Députés, Pairs et Pétitions.

* ADRETS (Franç. de BEAUMONT, baron des), né en Dauphiné en 1513, embrassa la cause des réformés ou protestants par ressentiment contre le duc de Guise; prit différentes villes sur les catholiques, et se signala autant par sa valeur que par sa cruauté envers les vaincus. Il passa ensuite du côté des catholiques, par dépit de n'avoir pas obtenu le gouvernement du Lyonnais, et mourut méprisé et abhorré des deux partis en 1586. Sa *Vie* a été écrite par Guy Allard, Grenoble, 1 vol. in-18.

* ADRIA (J.-J.), historien né en Sicile, mort en 1560, a écrit sur la peste, la saignée, les bains de Sicile, etc., et a donné une *topographie* de la ville de Mazzara, lieu de sa naissance.

* ADRIAM (Marie), héroïne lyonnaise, n'avait que 16 ans lorsqu'elle prit des vêtements d'homme et servit comme canonnier pendant le siége de Lyon en 1793. Elle fut condamnée à mort par la commission révolutionnaire établie dans la même ville après le siége. « Comment, lui dit un des juges de ce tribunal de sang, as-tu pu prendre les armes contre ta patrie? — C'est au contraire, répondit-elle, pour la défendre et la sauver de ses oppresseurs. »

* ADRIAN. *Voyez* Adriansen.

ADRIANEUM ou ADRIANI MOLES. (*Antiquités.*) Aujourd'hui le *Château Saint-Ange* à Rome. Adrien, voyant que le tombeau d'Auguste (Dion, 69) était rempli et qu'on ne pouvait plus y enterrer aucun empereur, fit bâtir le monument appelé *Adrianeum*. Le mausolée d'Auguste était placé auprès du grand Champ-de-Mars; de même Adrien éleva le sien vis-à-vis du petit Champ-de-Mars, auquel il le joignit par un pont. Ce monument avait, comme celui d'Auguste, la forme d'un carré, au milieu duquel s'élevait une tour ronde. Adrien y fut enterré, ainsi que tous les Antonins. Pertinax y fit porter le corps de Commode, et l'on y déposa aussi celui de Vérus. Lorsqu'Aurélien eut enfermé le Champ-de-Mars dans l'enceinte de Rome, le mausolée d'Adrien s'en trouva si voisin qu'il devint une espèce de citadelle vers le temps d'Honorius ou de Bélisaire. Il doit son nom actuel de *Château Saint-Ange* à une apparition de l'archange saint Michel au haut de ce tombeau. On sait que ce saint avait une chapelle au milieu de presque tous nos anciens cime-

tières, et qu'on le représentait pesant les âmes dans une balance. C'est à une apparition semblable que le Mont Saint-Michel, en France, doit son nom. Ce mont et celui de *Tombelaine*, qui en est voisin, étaient regardés comme deux tombelles, ou deux tombeaux; ce qui les a fait nommer, dans le moyen âge, *ad duas tumbas*. E. J.

* ADRIANI (MARCEL-VIRGILE), professeur de belles-lettres, puis chancelier de la république de Florence, né en 1464, mourut en 1521. Il a laissé une traduction latine de Dioscoride, *de Materiâ medicâ*, avec des commentaires.

* ADRIANI (J.-B.), fils du précédent, né en 1513, porta d'abord les armes pour la défense de sa patrie, professa l'éloquence pendant 30 ans, et mourut en 1578. On a de lui plusieurs ouvrages dont le plus important est l'*Histoire* de son temps depuis 1536 jusqu'en 1574, faisant suite à celle de Guicciardini, Florence, 1583, in-fol.

* ADRIANI (MARCEL), fils du précédent, né en 1533, professa les belles-lettres à Florence comme son père et son aïeul, et mourut en 1604. Il a laissé manuscrites une traduction italienne des *OEuvres morales* de Plutarque, et une autre du *Traité de l'élocution* de Démétrius de Phalère.

* ADRIANO, peintre espagnol, mort à Cordoue en 1650, n'a composé qu'un petit nombre de tableaux dont le plus remarquable est un *crucifiment* dans le goût du peintre Sadeler. (*Voyez* ce nom.)

* ADRIANSEN (CORNEILLE), prédicateur flamand de l'ordre de St-Benoît, né en 1521, mourut en 1581, accusé d'avoir souillé par ses mœurs la chasteté du confessionnal. Il laissa des *Sermons* remplis d'expressions obscènes et d'invectives contre les chefs des protestants des Pays-Bas.

* ADRICHOMIA (CORNÉLIE), religieuse de l'ordre de St-Augustin en Hollande, a traduit en vers les *Psaumes* de David dans le 16e siècle.

* ADRICHOMIUS (CHRISTIAN), né à Delft en 1533, mourut à Cologne en 1585. Sa *Géographie sainte* est estimée pour son exactitude.

* ADRIEN (P. ÆLIUS), 15e empereur romain, fils adoptif et successeur de Trajan, parvint à l'empire l'an 117 de Jésus-Christ. Il dut son élévation aux intrigues de l'impératrice Plautine, fit la paix avec les Parthes, vainquit les Alains, les Sarmates et les Daces, et employa la plus grande partie de son règne à visiter les provinces de son empire. C'est lui qui fit bâtir un mur de 80 milles entre l'Écosse et l'Angleterre, pour empêcher les courses des barbares. Il apaisa la violente persécution élevée contre les chrétiens, sur les remontrances de Quadrat et d'Aristide, philosophes chrétiens. Les Juifs s'étant révoltés sous son règne, il les défit, et ruina Jérusalem. Il la rétablit ensuite sous le nom d'Ælia Capitolina, érigea un temple à Jupiter sur le Calvaire, et plaça une statue d'Adonis sur la crèche de Bethléem. Les Juifs se révoltèrent une seconde fois, et il les chassa pour jamais de leur pays. Il mourut à Bayes l'an 138 de Jésus-Christ, à 62 ans, laissant l'empire à Verus et à Antonin, qu'il avait adoptés. Adrien était d'un tempérament robuste et sanguin; il allait toujours tête nue. Il aimait la poésie, les arts et les sciences. Il fit des lois sages, et donna à l'empire un code sous le titre d'*Édit perpétuel*. Mais son attachement aux superstitions du paganisme et son infâme passion pour Antinoüs le déshonorèrent. On lui attribue quelques ouvrages, et on trouve dans l'*Anthologie grecque* des fragments de ses poésies.

* ADRIEN, sophiste et rhéteur du 3e siècle, né à Tyr en Phœnicie, étudia l'éloquence à Athènes, sous le célèbre Hérode Atticus (*voyez* ce nom), et fut amené à Rome par Marc-Aurèle pour y professer cet art. Il mourut sous le règne de Commode. On trouve quelques extraits de ses *déclamations*, publiés en grec et en latin par Léon Allatius, dans le recueil intitulé: *Excerpta varia Græcorum Sophistarum ac Rhetorum*, Rome, 1641, in-8o.

* ADRIEN, écrivain grec du 5e siècle, est auteur d'une *Introduction à l'Écriture Sainte*, imprimée à Augsbourg en 1602, in-4o.

* ADRIEN. On trouve 3 saints de ce nom dans la légende. — Le 1er, officier dans l'armée romaine, se convertit au christianisme, et souffrit le martyre à Nicomédie vers l'an 306 de Jésus-Christ — Le 2e, né en Afrique, fut envoyé par le pape Vitalien dans la Grande-Bretagne pour la propagation de la foi, et y mourut en 720. — Le 3e fut évêque de Saint-André en Écosse, et souffrit le martyre en 874.

* ADRIEN Ier, pape, élu en 772, envoya ses légats au second concile général de Nicée en 787, fut vengé par Charlemagne

des vexations de Didier, Roi des Lombards, et mourut en 795.

* ADRIEN II, pape de Rome, élu en 867, à 76 ans, après avoir refusé deux fois le pontificat, leva l'excommunication lancée contre Lothaire, roi de Lorraine, qui avait répudié sa femme; tint un concile à Rome contre Phocius, patriarche de Constantinople, qu'il fit déposer; eut des démêlés avec l'empereur et le patriarche grec, au sujet de la Bulgarie, qu'il revendiquait, et quelques différends avec Charles-le-Chauve, au sujet d'un évêque qui avait été condamné en France. Mort saintement en 872.

* ADRIEN III, de Rome, élu en 884, maintint avec fermeté ce qui avait été fait contre Phocius, patriarche de Constantinople; on espérait beaucoup de ses vertus, lorsqu'il mourut en 885.

ADRIEN IV, pape né en Angleterre, vint en France pour y étudier, fut obligé par sa pauvreté de se faire domestique des chanoines de Saint-Ruf, se fit ensuite religieux, et devint général de cet ordre. Le pape Eugène III le fit cardinal d'Albano, et l'envoya comme légat en Danemarck et en Norwége, où il convertit les peuples barbares. Élu pape à son retour en 1154, il eut des démêlés avec les Romains au sujet de l'hérétique Arnault de Bresse, avec Guillaume, roi de Sicile, et avec l'empereur Frédéric. Il mourut en 1159.

* ADRIEN V, né à Gênes, neveu du pape Innocent IV, fut élu en 1276, et mourut peu de temps après.

ADRIEN VI, pape, nommé auparavant Adrien Florent, né à Utrecht dans une basse condition en 1459, enseigna d'abord la théologie à Louvain, fut ensuite évêque de Tortose, vice-roi en Espagne, et enfin élevé à la papauté en 1522, par la protection de Charles-Quint, dont il avait été précepteur. Il s'attira des ennemis, parcequ'il voulut réformer les abus de la cour de Rome, et n'avança aucun de ses parents; mourut en 1523. On a de lui : *Quæstiones quodlibeticæ*, 1531, in-8°; un commentaire sur le 4e livre des Sentences; *Epistola ad principes Germaniæ*, Wittemberg, 1538, in-4°.

* ADRIEN, chartreux. On lui doit un ouvrage ingénieux et savant intitulé : *de Remediis utriusque fortunæ*, dont la première édition, imprimée à Cologne en 1467, est rare et recherchée.

* ADRIEN DE CORNETO, cardinal italien dans le 15e siècle, a composé des *Poésies* latines, écrites avec élégance, et deux traités *de verâ Philosophiâ, de Sermone latino, et de modis latinè loquendi*. Ces ouvrages ont été réimprimés plusieurs fois.

* ADRY (JEAN-FÉLICISSIME), philologue et bibliographe, né en 1749, mourut en 1818, fut bibliothécaire de la maison de l'oratoire à Paris, jusqu'en 1790, époque de la suppression des ordres religieux et congrégations séculières. Rendu à la société civile, il enrichit la littérature de plusieurs éditions d'ouvrages anciens et modernes; il inséra de bons articles dans le *Magasin encyclopédique*; il en avait publié de fort curieux dès 1782 dans le *Journal encyclopédique*.

* ADSON (HENRICUS), né près de Saint-Claude, au commencement du 10e siècle, 32e abbé de Luxeuil. Il jouit d'une si grande réputation, que les souverains de l'Europe se plaisaient à le consulter.

* ADSON, abbé de Douvres au diocèse de Bourges, mourut en 991, est auteur de quelques *Vies* de saints et d'un *Traité de l'Antechrist* attribué à saint Augustin, et qui se trouve dans l'édition de 1685 des *OEuvres* de ce père.

ADULTÈRE. (*Législation.*) C'est de la part de celui des deux individus qui s'en est rendu coupable la violation du contrat sacré qui les unit par les liens du mariage.

La famille existe avant le corps social, et l'homme privé avant le citoyen; les mœurs domestiques sont donc la source des mœurs publiques; le caractère de ces dernières décide de la durée et de la prospérité des empires; mais l'adultère détruit les uns et les autres : or, s'il est vrai que le mariage soit de toutes les institutions la plus féconde en résultats éminemment sociaux, un crime qui tend à le pervertir et à le dégrader doit mériter toute la rigueur des lois.

La législation pénale de l'adultère présente chez les divers peuples de la terre et dans les différents âges de la société une grande variété de dispositions. Le plus grand nombre des châtiments qu'elles indiquent sont horribles, immoraux ou bizarres; ils annoncent plus de barbarie que d'innocence dans les mœurs. Nous n'en placerons point sous les yeux des lecteurs le dégoûtant tableau; de pareils détails ne rentrent point dans le plan d'un ouvrage qui ne doit rien renfermer que de substantiel, de positif et d'utile. Il nous suffira de faire observer que toutes ces législations révèlent la gravité qu'on attachait au crime d'adultère.

Avant la révolution, une femme adultère était le plus souvent condamnée à être enfermée dans un *couvent* pour y demeurer, en habit séculier, l'espace de deux années, pendant lesquelles son mari pouvait la voir et la reprendre si bon lui semblait; et s'il n'y consentait pas, ou qu'il vînt à décéder pendant ce temps, on ordonnait qu'elle serait rasée, voilée et vêtue comme les autres *religieuses* et filles de la communauté, pour y rester sa vie durant, et y vivre selon la règle de la maison. Étrange moyen de conversion, qui remplaçait la persuasion par la violence, et traînait en esclave aux pieds de l'Éternel un cœur dont l'hommage ne peut lui être agréable qu'autant qu'il est volontaire!

Lorsque la femme adultère était pauvre, le mari pouvait demander et le tribunal ordonner qu'elle fût renfermée dans un *hôpital* au lieu d'un *couvent*, pour y être traitée conformément aux règlements faits contre les *femmes débauchées*; comme si la différence des fortunes devait entraîner des nuances dans les peines! Cette inégalité dans la punition la plaçait du moins dans une situation plus en rapport avec son immoralité. La jurisprudence de tous les parlements du royaume n'était pas uniforme sur l'adultère; d'anciens arrêts ont condamné la femme à être, malgré l'*indulgence de son mari*, tantôt *fustigée* sur la place publique, tantôt *fouettée nue* par la supérieure du couvent. Ne pouvait-on punir une atteinte aux mœurs que par la violation des règles de la pudeur? La peine prononcée contre le complice était arbitraire, puisqu'on trouve des exemples d'amende honorable, de bannissement et de galère. Ces peines dépendaient des circonstances qui accompagnaient le crime, et de la qualité des personnes.

Le Code pénal de 1791 avait gardé le silence sur l'adultère; les dispositions du nouveau Code ont rempli cette lacune. Le législateur a considéré l'adultère comme une infraction aux mœurs moins publique que la prostitution érigée en métier, mais presque aussi coupable; il a pensé que si elle ne supposait pas des habitudes aussi dépravées, elle présentait la violation de plus de devoirs. Nous verrons bientôt comment il s'est cru forcé de faire descendre dans la classe des délits ce qu'il n'était pas en sa puissance de mettre au rang des crimes.

Notre nouveau Code pénal a donc compris parmi les atteintes aux mœurs la violation de la foi conjugale; mais il a considéré l'adultère de la femme comme un plus grand délit.

La loi n'accorde qu'au mari le droit d'accuser sa femme d'adultère; mais elle lui refuse cette action s'il a été déjà condamné pour un pareil délit. La poursuite à exercer dans le même cas contre le mari ne peut également avoir lieu que sur la plainte de la femme, et cette plainte n'est accueillie par la justice qu'autant qu'il aurait entretenu sa concubine dans la maison conjugale. La femme convaincue d'adultère est condamnée à un emprisonnement de trois mois au moins, et de deux ans au plus; le mari reste le maître d'arrêter l'effet de cette condamnation en consentant à reprendre sa femme; le complice de cette dernière est passible de la même peine.

L'outrage fait au mari est une de ces provocations violentes qui ont paru devoir appeler l'indulgence de la loi pénale; aussi déclare-t-elle excusable le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, *à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale*: il en est de même en Espagne.

La loi civile comprend l'adultère au rang des causes de séparation de corps. (*Voyez* MARIAGE, DIVORCE, SÉPARATION DE CORPS.)

Malgré les dispositions assez sévères de nos lois, les adultères n'en sont pas moins nombreux. Quelle peut donc être la cause de cette démoralisation? Nous remarquerons d'abord qu'à la honte de la morale l'opinion semble excuser ce que la loi doit punir; une espèce d'intérêt accompagne le coupable, les railleries poursuivent la victime. La contradiction entre l'opinion et la loi est même devenue si évidente, que plusieurs condamnations à un emprisonnement, prononcées contre des femmes adultères, n'ont pas reçu leur exécution.

Nous apercevons une autre cause dans un luxe corrupteur au dessus des facultés des femmes qui s'y livrent. Les moyens de subvenir à de folles dépenses s'échappent, mais le crime et l'inconduite en offrent de nouveaux, et on les saisit avec une aveugle cupidité. La cause en est encore dans la conduite d'hommes élevés en dignité, qui, *par leur exemple, corrompent tous ceux que l'autorité leur soumet, et répandent leurs mœurs en distribuant leurs grâces* (1).

(1) Massillon, *Petit Carême*, des exemples des grands.

Pour prévenir l'adultère, de nouvelles lois seraient insuffisantes, parce qu'elles n'agiraient pas sur l'opinion, et qu'elles auraient peu d'influence sur les mœurs. Nous ne parlons que des lois particulières ; car au moyen d'institutions en harmonie avec les principes éminemment moraux d'une monarchie constitutionnelle, on peut régénérer les mœurs. Ce n'est pas à ce genre de gouvernement qu'on doit appliquer ce passage de Montesquieu :—« L'honneur, principe des monarchies, permet la *galanterie*, » lorsqu'elle est unie à l'idée du sentiment » du cœur ou à l'idée de conquête ; et c'est » la vraie raison pour laquelle les mœurs ne » sont jamais si pures dans les monarchies » que dans les gouvernements républicains (2). »

L'adultère est, chez les différents peuples de l'Europe, comme en France, devenu un simple délit, moins encore contre la société que contre l'époux blessé dans ses plus douces affections ; ce délit n'y entraîne généralement que des peines correctionnelles, des condamnations pécuniaires, et donne en même temps lieu au divorce, ou à la séparation de corps.

Nous ne croyons devoir rappeler à cet égard que quelques points de la jurisprudence anglaise. Si le mari veut une indemnité, elle lui est accordée par la cour du banc du roi, et cette indemnité, proportionnée à l'offense, enlève quelquefois au séducteur les deux tiers de sa fortune ; un domestique convaincu d'adultère avec une lady est taxé à cinq mille guinées ; et comme il possède rarement cette somme, il est déporté à Botany-Bay. Lorsque le mari n'a pour objet que d'être séparé de sa coupable épouse, il s'adresse à la cour ecclésiastique ; mais, dans l'un et l'autre cas, malheur à l'époux s'il n'est pas irréprochable sous le double rapport de sa conduite personnelle, et du soin avec lequel il a dû surveiller celle de son épouse. Dans le cours des débats judiciaires, l'anglaise infidèle est obligée d'entendre, et souvent dans les termes les plus obscènes, le détail minutieux de ses honteux plaisirs : les cours anglaises veulent qu'on ne leur laisse rien à deviner : c'est l'époux outragé qui fournit aux journalistes tous les renseignements de nature à établir *l'évidence de son malheur*. Un libraire publie ensuite tous les détails du procès, en y joignant des gravures qui ressemblent beaucoup aux tailles douces des Contes de La Fontaine. Les Anglais prétendent que ce *scandale* et *l'énormité des indemnités* tendent à diminuer le nombre des adultères. Montesquieu semblait avoir adopté une pareille opinion lorsqu'il disait : « La loi romaine » qui voulait que l'accusation de l'adultère » fût publique est admirable pour maintenir » la pureté des mœurs ; elle intimidait les » femmes, elle intimidait aussi ceux qui » devaient veiller sur elles (1). »

Les Allemands, plus encore que les Français, annoncent assez combien ils redoutent cette publicité, puisqu'ils cherchent constamment à ensevelir dans le sein des familles de si pénibles discussions. (*Voyez* Législation, Mœurs.) C....n.

ADVERBE. (*Grammaire.*) 1. *Nature de l'adverbe*. Si l'on ne consulte que l'étymologie et la routine, on définira l'adverbe un mot qui se place ordinairement auprès du verbe (*ad verbum*) ; et l'on n'aura fait connaître qu'une circonstance extérieure du mot ; et l'on sera sur-le-champ démenti par mille exemples dans lesquels il est évident qu'il ne tombe que sur l'adjectif ; et l'on sera forcé, comme toutes les fois que l'on viole la raison, de recourir à des distinctions ridicules et à des lois d'exceptions.

Si, au contraire, on interroge la pensée, si l'on observe quelle est précisément l'idée que nous donne un adverbe, quand il s'en rencontre dans une phrase, on reconnaîtra avec tous les grammairiens philosophes que c'est un mot abrégé et mixte qui équivaut à une préposition suivie de son complément ; qu'est-ce en effet qu'agir *sagement ?* c'est agir *avec sagesse*.

L'adverbe n'est donc pas, comme on le répète partout, un élément essentiel du langage, il n'est lui-même qu'un mot composé. Une pareille assertion a-t-elle besoin de confirmation, et sent-on quelque difficulté à séparer des éléments que les mots et nos habitudes semblent avoir confondus en une seule idée ? Que l'on consulte des langues différentes, on y verra les mêmes idées rendues ici par un adverbe, là par un nom et une préposition (*dextrorsùm*, *sinistrorsùm*, à droite, à gauche) ; que l'on consulte sa propre langue, on y verra les grammairiens discuter encore sur certains mots (*en avant*,

(2) *Esprit des lois*, liv. 4, chap. 2.

(1) *Esprit des lois*, liv. 5, chap. 7.

en arrière, etc.), les uns les prenant pour des adverbes, les autres pour des noms avec leur préposition ; on se sentira soi-même embarrassé sur la nature de certains mots. *Aujourd'hui*, *dorénavant*, semblent bien légitimement en possession du nom d'adverbe ; écrivez-les *au-jour-d'hui*, *d'or-en-avant*, et vous serez étonné d'y voir clairement des prépositions suivies de compléments, et même assez complexes. Dans les cas mêmes où cette composition semble mieux déguisée, l'analyse et l'histoire des langues nous forcent à faire la séparation de la préposition et du régime ; tous nos adverbes en *ment* sont-ils autre chose qu'un adjectif joint à l'ablatif latin *mente*, qui lui-même est pour *avec un esprit*, *une disposition*, que l'adjectif que l'on y joint vient déterminer ? Et ce n'est pas là une hypothèse gratuite ; nous trouvons la même formule dans l'italien, qui a hérité immédiatement du latin. Nous voyons dans notre langue le soin que l'on a pris de faire accorder l'adjectif avec ce substantif *mente*, qui, en latin, est féminin ; on dit *blanchement*, et non *blancment*. Bien plus, nous trouvons chez les Latins, et surtout dans les derniers siècles, de nombreux exemples où le mot *ment* est joint à l'adjectif pour exprimer vaguement *d'une manière*.

2. *Fonctions de l'adverbe*. Si l'adverbe n'est que l'expression abrégée d'un nom et d'une préposition, il semble que l'on en connaisse suffisamment les fonctions dès qu'on connait celles de ses deux éléments. Il n'en est pourtant pas ainsi ; car l'adverbe ne se met pas indifféremment pour tout nom et toute préposition. Dans cet exemple : *La fertilité de la terre est entretenue par le soleil*, quel adverbe substituer à ces mots, *de la terre ; par le soleil ?* En prenant plusieurs exemples de ce genre, on s'assurera, 1° que jamais l'adverbe ne s'emploie après un nom, et que par conséquent il ne s'ajoute jamais qu'à l'attribut, ce qui l'a fait nommer par quelques grammairiens *sur-attribut*, *sur-adjectif* ; 2° que, même après un adjectif ou un participe, on ne peut pas toujours le substituer au nom et à la préposition. Reste à déterminer dans quel cas on l'emploie après l'attribut. En procédant comme nous l'avons fait par voie d'exclusion, on découvrira que l'adverbe ne s'emploie jamais quand le nom, complément de la préposition, exprime une substance ou une personne ; que l'on ne peut, par exemple, tourner par l'adverbe *avec de l'or*, *de pain*, *avec Cicéron*, dans les expressions *fait avec de l'or*, *se nourrir de pain*, *se plaire avec Cicéron* ; qu'enfin cette formule n'est permise et usitée que quand la préposition et le nom expriment une idée abstraite, telle que celles de qualité, de manière ; ou quelque circonstance en quelque sorte métaphysique, telle que celles du temps, du lieu, de la quantité ; qu'ainsi l'on dit agissez *sagement*, pour avec sagesse ; allez *là*, pour dans ce lieu. Beauzée limite encore plus le domaine de l'adverbe par une remarque pleine de finesse. Lors même que l'idée jointe à l'attribut par une préposition est une idée abstraite, dit-il, on emploiera plutôt le nom s'il s'agit d'un acte, l'adverbe s'il s'agit d'une habitude que l'on oppose à un acte ; exemple : *Un auteur qui n'écrit pas élégamment peut quelquefois rendre sa pensée avec élégance*. Quoi qu'il en soit de cette dernière opinion, l'adverbe peut toujours être considéré comme remplissant vis-à-vis de l'adjectif la même fonction que celui-ci remplit vis-à-vis du substantif, comme exprimant une modification de la qualité qui déjà modifie le sujet. C'est le signe d'une abstraction formée elle-même sur une abstraction. Cette règle n'est cependant pas sans exception ; en arabe, selon M. de Sacy, il n'est aucun nom, aucun adjectif, aucun verbe qui ne puisse devenir adverbe. En grec, tous les noms de lieu, au moyen de certaines terminaisons, deviennent autant d'adverbes ; en latin, il en est à peu près de même, puisque devant ces noms on sous-entend toujours la préposition.

Lors même que l'on est d'accord sur la nature des idées que l'adverbe abrège en une seule expression, on élève sur les fonctions de ce mot une dernière question : on demande si c'est le verbe ou l'attribut qu'il sert à modifier ? Cour de Gébelin s'est prononcé pour la première opinion. Si par verbe on entend l'attribut joint à la copule, l'adverbe modifie le verbe ; ce qui devient bien évident dans des phrases telles que celle-ci : *Je souffre beaucoup*. Mais si on fait complétement l'analyse, et que l'on dise : *Je suis très-souffrant*, on ne peut douter que ce ne soit l'attribut seul qui est modifié ; car il n'y a pas de plus ou de moins dans l'existence.

3. *Idées accessoires de l'adverbe*. L'ad-

verbe, par la nature même de ses fonctions, semble devoir être invariable; car une qualité, un lieu, un temps, ne changent pas, quel que soit le nombre, le sexe des personnes; aussi n'est-il susceptible d'aucune modification de ce genre : la seule variation qu'il puisse subir naît des idées accessoires de quantité qui peuvent s'y joindre. Une manière d'être, quand elle est exprimée par un adverbe, comme quand elle l'est par un adjectif, est susceptible de degrés; considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec la même qualité dans d'autres substances, elle peut être plus ou moins intense. Ces idées accessoires l'expriment ou par de nouveaux adverbes qui se sur-ajoutent aux premiers, comme, dans notre langue, *très-bien;* ou par des formes nouvelles que reçoit l'adverbe, et que l'on nomme ses degrés de comparaison, comme en latin, en grec, en allemand, etc.

4. *Division des adverbes.* En admettant que l'adverbe ne s'emploie que pour l'expression d'idées abstraites, il n'y en aura que quatre classes; adverbes de qualité, de quantité, de temps et de lieu; car ce sont là les quatre formes qui s'appliquent à toutes nos pensées. Quant à la détermination des mots qui appartiennent à chacune de ces classes, cette recherche est du domaine de la grammaire particulière. Mais s'il est admis que l'adverbe n'est pas un élément essentiel du discours, que ce n'est qu'une expression abrégée que l'on emploie pour plus de commodité, qu'importe que l'on appelle tel mot adverbe ou locution adverbiale? L'idée que nous donne le mot *aujourd'hui* change-t-elle, soit que l'on en réunisse, soit que l'on en sépare les éléments?

5. *Construction de l'adverbe.* Dans l'usage, la place de l'adverbe est aussi variable que celle des autres parties du discours; mais, en faisant la construction logique, il ne pourrait être placé qu'après l'attribut qu'il modifie, comme l'attribut lui-même ne peut être placé qu'après le sujet qu'il qualifie. Mais l'adverbe n'est pas toujours exprimé à part; et, de même que l'on confond en un seul mot la préposition avec son complément, l'esprit s'élevant sans cesse avec le secours des signes, à des idées de plus en plus composées, s'empare de l'adverbe comme d'un élément simple, et le fait entrer dans la composition d'un grand nombre de verbes : les langues grecque, latine et allemande construisent très-souvent l'adverbe et la préposition de cette manière, et c'est là ce qui fait leur richesse. B....T.

ADYTUM. (*Architecture.*) Du grec ἄδυτον, lieu secret et retiré. C'était, chez les anciens, la partie obscure du sanctuaire, dans laquelle les prêtres seuls pouvaient pénétrer, et d'où ils rendaient les oracles.

Comme la plupart des temples grecs ou romains n'offrent pas d'exemple d'une double pièce dans leur enceinte, ne pourrions-nous pas penser qu'ils entendaient par *adytum* le piédestal sur lequel était posée la statue de la divinité, et dans lequel était pratiquée une ouverture secrète, ainsi qu'on le remarque encore dans le grand temple de Pæstum et dans celui de Neptune à Ostie? D...T.

* ÆACIDE, roi des Molosses en Épire, fut père du célèbre Pyrrhus. (*Voyez* ce nom.)

* ÆCE. *Voyez* Ætius.

ÆDES. (*Antiquités.*) C'était un édifice sacré, une chapelle; tandis que par *templum,* temple, les Romains entendaient non-seulement le temple proprement dit, c'est-à-dire l'édifice consacré et ses dépendances, mais le *lucus,* ou bois sacré qui l'environnait. On comptait un grand nombre d'*ædes* dans les différents quartiers ou régions de Rome. Voici les principaux monuments de ce nom; ils en feront connaître le culte ancien. *Ædes aii locutii.* — *Apollinis.* — *Bellonæ :* il y avait au devant une petite place avec la *colonne de la guerre.* C'était auprès de cette colonne que se plaçait le consul lorsqu'il lançait un javelot du côté du peuple ou du roi auquel il déclarait la guerre par cette cérémonie :

Hinc solet hasta manu belli prænuntia mitti
In regem et gentes, cùm placet arma capi.
Ovid., fast. VI, 205.

C'est à cet usage que fait allusion le mot latin *bellum,* la guerre, formé du grec βέλος, javelot, trait, flèche, ainsi que le nom de la déesse de la guerre, *Bellone,* qui en est dérivé, et celui de *Pallas,* qui est évidemment formé du grec πάλλω, *pello, vibro.*

Ædes bonæ Deæ était sur le sommet du mont Aventin, dans le même emplacement où est aujourd'hui l'église de *Sainte-Marie du mont Aventin;* ainsi le culte de cette

sainte a remplacé celui de la bonne déesse et lui a succédé; c'est sans doute pour cela qu'on appelle encore sainte Marie *la bonne dame,* la bonne vierge. L'*Ædes bonæ Deæ subsaxanæ* était au bas du rocher, *saxum,* du mont Aventin, comme l'indique le surnom de *subsaxanæ.* — *Ædes boni eventûs.* — *Camenarum,* hors de la porte *Capena,* qui en prit, dit-on, le nom de porte *Camena.*

Ædes Carmentæ, près du Tibre, au bas du Capitole, dans l'endroit où l'on croyait que *Carmenta,* mère d'Évandre, avait fixé son séjour.

Ædes Carnæ. — *Castoris et Pollucis.* — *Cereris.* — *Concordiæ in areâ Vulcani.* — *Cybelis.* — *Ditis Patris,* dans le grand cirque, parce que Pluton est toujours représenté dans un char à quatre chevaux. *Ædes Fauni.*—*Fidii divi.* — *Floræ.*—*Fortunæ.* — *Furiarum,* au delà du Tibre, dans la quatorzième région. — *Ædes Herculis.* — *Honoris et virtutis.* — *Jovis.* — *Isidis.* — *Isidis Athenodoriæ.* — *Isidis et Serapidis.* — *Junonis.* — *Juturnæ.*

Ædes Juventutis, dans l'enceinte du grand cirque; tous les enfants qui prenaient la toge ou la robe virile devaient y porter une pièce de monnaie; de là son nom.

Ædes Larium. — *Larium permarinûm.* — *Libertatis.* — *Lunæ.* — *Martis.* — *Matutæ.* — *Mentis.* — *Mephitis.* — *Mercurii.* — *Minervæ.* — *Neptuni.* — *Nympharum.*

Ædes Opis : César y déposa 157,500,000 livres de notre monnaie; ce qui prouve qu'*Ops* était la déesse des richesses, *opes.*

Ædes Orci. — *Penatium.* — *Pietatis.* — *Portumni.* — *Rubiginis.* — *Salutis.*

Ædes Sangi, c'est-à-dire d'Hercule *sangus,* ou plutôt *sancus,* de *sancio,* qui sanctionne les alliances, le même par conséquent que *Dius fidius* et *Jupiter lapis.*

Ædes Saturni. — *Serapidis.* — *Solis.* — *Spei.* — *Telluris.* — *Tempestatis.* — *Vejovis.* — *Veneris.* — *Vertumni.* — *Vestæ.* — *Victoriæ.*

Ædicula, étant le diminutif d'*ædes,* était aussi un édifice sacré, mais plus petit. Voici ceux qui existaient à Rome : *Ædicula Capraria.* — *Dianæ.* — *Fidei.* — *Isidis et Serapidis.* — *Martis.* — *Mercurii.* — *Minervæ.* — *Musarum.* — *Nympharum.* — *Streniæ* ou *Strenuæ.* — *Veneris placidæ.* — *Vertumni.*— *Victoriæ virginis in Palatino.* — *Jovis, Junonis, Minervæ in Capitolio :* c'étaient trois petits temples ou chapelles que Tarquin avait fait vœu d'élever sur le Capitole, et qui furent renfermés ensuite dans l'enceinte du grand temple qui était consacré à ces trois divinités.

Æditimus ou *Æditus,* était le prêtre chargé du soin d'une *Ædes* ou d'une *Ædicula.* *Æditus* ou *Æditenus,* qu'on a dit aussi, vient d'*Ædituo* ou *Ædituor,* être chargé de la garde d'une *Ædes,* composé d'*Ædes tueor.* *Æditimus,* qui vient d'*Æditimor* ou *Aditumor,* qu'on trouve dans *Nonius,* pour garder un temple, me paraît composé d'*Ædes* et *timeo :* le contraire de *timeo* est *temero,* profaner; il vient du grec τιμάω, *colo*, *honor*, τιμὴ, *honor*, *reverentia*, *cultus.* E. J.

* ÆDESIA. *Voyez* Hermias.

* ÆDESIUS. *Voyez* Edesius.

* ÆDICULE. (*Architecture.*) Petit temple, du latin *Ædiculum,* confondu souvent avec *templum* par Cicéron, Tite-Live, Aurélius-Victor.

Il différait de celui-ci en ce que, bien que dédié à une divinité, il n'était point consacré par les augures, tel que le temple du dieu Ridicule, monument construit en briques sur la voie Appia, près de la grotte Égérie.

On appelait encore ainsi la niche où une statue était placée, probablement parce que sa décoration lui donnait l'aspect d'un petit temple. D...t.

* ÆDON (*Mythologie.*), femme du roi Zéthus, frère d'Amphion, tua dans la nuit son propre fils, croyant immoler l'aîné des fils de Niobé, sa belle-sœur, dont la fécondité la rendait jalouse. Ayant reconnu son erreur, elle voulut se tuer; mais les dieux la changèrent en rossignol.

* ÆELRÈDE. *Voyez* Ethelrède.

* ÆGEATES, moine nestorien, vivait dans le 5e siècle. Il composa une *histoire ecclésiastique* et une *diatribe* contre le concile de Chalcédoine.

* ÆGIDIUS, bénédictin d'Athènes, qui vivait vers le milieu du 8e siècle. Quelques historiens le regardent comme le véritable auteur d'un *poème* sur la vertu des médicaments, sur les urines, et sur la connaissance du pouls.

* ÆGIDIUS (Gilles de CORBEIL), chanoine de Paris, médecin de Philippe-Auguste, a traduit l'ouvrage du précédent en vers latins hexamètres.

* ÆGIDIUS. *Voyez* SELANDUS.

* ÆGIDIUS, diacre de Paris, vivait au 14e siècle, et enseigna la grammaire. Il est auteur d'un livre intitulé : *Carolinus*, et d'une *Histoire de la première expédition de Jérusalem* (en latin) qui se trouve dans la collection de Duchesne.

* ÆGIDIUS (PIERRE), natif d'Anvers, vivait au commencement du 16e siècle. Il fut l'éditeur des *Lettres latines* d'Ange Politien, Anvers, 1514, in-4o.

* ÆGIDIUS (GABRIEL), écrivain du 17e siècle. On a de lui : *Specimen moralis christianæ*, etc.; *de Philosophiâ universâ; de Microcosmo*.

* ÆGIDIUS ROMANUS, ou ÆGIDIUS A COLUMNA. *Voyez* COLONNA (Gilles). Il y a eu plusieurs autres personnages du nom d'Ægidius, qui sont trop obscurs pour trouver place dans ce Dictionnaire.

ÆGILOPS. (*Histoire naturelle.*) Genre de plante de la grande famille des graminées, sans utilité pour l'homme, sans élégance, et dont trois ou quatre espèces végètent éparses dans les champs des parties méridionales et chaudes de l'Europe. Dédaignée de tout le monde, si ce n'est du botaniste, aux yeux duquel il n'existe point de végétaux méprisables, l'histoire de l'ægilops présente cependant une étrange singularité. Un savant, qui inspira à notre enfance le goût des sciences naturelles, et qui avait été compagnon d'études de M. de Secondat, fils du grand Montesquieu, M. Latapie, ancien professeur de botanique à Bordeaux nous a fait part d'une expérience qu'il a tentée sur l'ægilops; elle mérite toute l'attention des philosophes, des historiens et des agriculteurs. Il avait, dans un voyage en Sicile, recueilli des graines de l'espèce d'ægilops scientifiquement appelée *ovata*. De retour dans sa patrie, M. Latapie sema sa graminée, qui réussit parfaitement; ayant remarqué que la plante, dans un terrain substantiel, beaucoup plus gras que celui sur lequel il l'avait récoltée, avait pris un accroissement considérable, il en cultiva des graines prises sur ces pieds agrandis par la culture, une à une, et séparées dans des pots de fleurs remplis d'excellente terre. Il eut des individus plus grands encore; et continuant ainsi ses semis, il finit par obtenir de véritable froment de la plus belle qualité. Il se garda bien de conclure qu'une transmutation s'était opérée, mais il pensa que l'ægilops était la plante dont le blé est provenu. En effet, les anciennes traditions placent l'origine des céréales dans la belle vallée d'Enna, située dans la Sicile, cette antique Trinacrie, berceau de l'agriculture, empire de Cérès, où cette divinité initia Triptolème à ses secrets. Cette fable n'eut peut-être d'autre origine que la métamorphose de l'ægilops, et l'on verra au mot *céréales* que la véritable patrie du blé n'est pas connue. Nous avions d'abord, dans nos *Essais sur les îles Fortunées*, traité un peu légèrement l'observation de M. Latapie; nous avons depuis appris à juger plus mûrement, et nous invitons les savants à répéter une expérience dont les résultats peuvent être fort curieux. B. DE ST.-V.

* ÆGIMUS ou ÆGIMIUS, médecin grec, que Galien croit antérieur à Hippocrate, avait écrit un *livre* sur les palpitations.

* ÆGINETA (PAUL), médecin grec du 7e siècle, né dans l'île d'Ægina, d'où il tira son nom. On a de lui des *OEuvres de médecine et de chirurgie*, qui ont eu plusieurs éditions, ainsi que la traduction latine. La partie chirurgicale a été traduite en français par Pierre Tolet, médecin, Lyon, 1539, in-12. Les ouvrages d'Ægineta sont encore fort estimés de nos jours.

* ÆGINUS de Spolette, né dans cette ville au 16e siècle. Il a publié, d'après les *Manuscrits* du Vatican, la première édition de la *Bibliothèque d'Apollodore*, Rome, 1550, et a joint à l'original une traduction latine, avec des notes très-savantes.

* ÆLF (SAMUEL), théologien et littérateur, né en Suède et mort vers la fin du 18e siècle. On a de lui des poésies latines remarquables par l'harmonie de la versification autant que par la pureté du style.

* ÆLFRICUS, nommé le Grammairien, abbé de Malmesbury, mort vers l'an 1016, est auteur d'un *Dictionnaire saxon, latin et anglais*, publié à Oxford en 1659; d'une traduction saxonne de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, à Londres, 1625 et 1638; d'une *homélie* sur l'Eucharistie, Cambridge, 1641.

* ÆLIAN. *Voyez* ÉLIAN et SPARTIEN.

* ÆLIANUS (MECCIUS), médecin, né en Grèce dans le 2e siècle. Il fut le maître de Galien, qui le cite avec éloge comme le premier qui ait employé, avec succès, la thériaque comme remède et préservatif dans un temps de peste.

* ÆLIUS (Sextus-Poetus-Catus), jurisconsulte romain du 6e siècle de la fondation de Rome. Il fut successivement édile, consul, censeur, et donna son nom à une partie du droit romain.

* ÆLIUS (Franciscus), auteur italien de la famille des Marchese, contemporain et ami du poëte Sannazar. On a de lui un ouvrage sur les familles napolitaines.

* AELST (Éverard, van), peintre hollandais, né à Delft en 1602, mourut en 1658. Son genre était les fleurs et les fruits, et autres petits objets. Ses tableaux, en petit nombre, sont fort chers.

* AELST (Guill. van), neveu et élève du précédent, né en 1620 et mort en 1679, peignit le même genre que son oncle, mais acquit plus de réputation. Il avait voyagé en France et en Italie.

* AELST (Nicolas van), graveur né à Bruxelles en 1530. Il a gravé, d'après Jules Romain, divers sujets de l'Ancien-Testament.

* ÆMILIANUS. *Voyez* Émilien (les).

* ÆMILIUS. *Voyez* Émile (les).

* ÆMILIUS (Antoine), professeur d'histoire, né à Aix-la-Chapelle en 1589. Il fut le disciple de Vossius (*voyez* ce nom) et l'ami de Descartes. On a de lui un *recueil* de harangues et de poésies latines, 1651, in-12.

* ÆMILIUS (George), né à Mansfeld en 1517, parent de Luther, a traduit les évangiles en vers : *Evangelia heroïco carmine reddita*, 1509, in-8o.

* ÆNEAS. *Voyez* Énée (les).

* ÆNEAS SYLVIUS. *Voyez* Pie II.

* ÆNESIDÈME, philosophe pyrrhonien, enseigna la philosophie à Alexandrie ; il avait écrit 8 livres sur la philosophie pyrrhonienne, dont il ne reste qu'un extrait dans Photius.

* ÆPINUS (Jean), coopérateur du célèbre Luther, né en 1499, dans le Brandebourg, mort en 1553. Il a laissé plusieurs ouvrages qui sont presque tous de polémique contre l'église romaine.

* ÆPINUS (F.-M.-Ulr.-Théod.), professeur de physique né à Rostock en 1724, mort à Dorpt en Livonie, en 1802. On a de lui plusieurs ouvrages dont le plus remarquable est intitulé: *Tentamen theoriæ electricitatis et magnetismi*, Pétersbourg, 1760, in-4o. M. Hauy en a publié un *Abrégé* en français, 1787, in-8o.

* ÆPOLION, graveur grec sur pierres dures. On connaît de lui une tête de l'empereur Marc-Aurèle.

* AÉRIENS. *Voyez* l'article suivant.

* AERIUS, hérésiarque, né dans le 4e siècle, d'abord sectateur d'Arius, et ensuite fondateur de la nouvelle secte des aériens, par jalousie contre Eustathe, patriarche de Constantinople (*voyez* ce dernier nom). Ærius, en suivant le dogme d'Arius, y ajoutait que l'évêque n'avait point de supériorité sur le prêtre ; que la célébration de la Pâque, les fêtes, les jeûnes, etc., étaient des superstitions judaïques ; il condamnait aussi les prières pour les morts. Cette secte des aériens subsistait encore du temps de saint Augustin.

AÉROLITHES. (*Histoire naturelle.*) Aussi appelées *bolides*, *météorolithes*, *pierres tombées du ciel*, et *uranolithes*. C'est à ce dernier mot que sera traitée l'histoire de ces roches singulières, sur lesquelles on n'a guère d'idées justes que depuis le commencement de ce siècle. B. de St.-V.

AÉROSTAT. (*Physique.*) Tout corps plongé dans un fluide perd une quantité de son poids égale à celle du fluide qu'il déplace. D'après ce principe, un corps plus léger qu'un égal volume d'air atmosphérique, doit s'élever dans celui-ci jusqu'à ce qu'il parvienne dans des couches dont la densité fasse équilibre à son poids, l'air devenant toujours plus rare, à mesure qu'on s'élève (*voyez* Atmosphère). C'est sur ce principe qu'est fondée la construction des ballons aérostatiques.

On renferme du gaz hydrogène dans une grande poche sphérique de taffetas enduit de gomme élastique dissoute à chaud dans l'huile de térébenthine. Ce gaz, qui, sous la même pression, pèse treize fois moins que l'air atmosphérique, a une force ascensionnelle proportionnée au poids d'un volume d'air égal au sien, et peut enlever, indépendamment de son enveloppe, une nacelle contenant des hommes et d'autres objets d'un certain poids, pourvu que le ballon ait des dimensions suffisantes.

Lorsqu'on veut faire une ascension, il faut, 1o s'assurer que le taffetas est imperméable au gaz; 2o emporter quelques sacs remplis de sable pour lester le ballon, et s'en défaire peu à peu afin de pouvoir s'élever, avec la précaution néanmoins d'en conserver une partie, que l'on jette aux approches de la terre pour éviter le choc que l'accélération de la vitesse

occasionerait; on peut d'ailleurs se munir d'une ancre, la jeter quand on est assez à portée, et choisir le lieu où l'on veut mettre pied à terre; 3° ne pas enfler totalement le ballon, parce que, à mesure qu'on s'élève, l'hydrogène étant moins comprimé par l'air atmosphérique se dilate, et pourrait, par sa force expansive, déchirer le ballon si l'ascension était trop rapide; 4° enfin pratiquer une soupape au pôle supérieur du ballon, que l'aéronaute puisse, à l'aide d'une corde, ouvrir et fermer à volonté, afin de faire sortir du gaz, soit qu'il veuille, par ce moyen, descendre ou modérer la force ascensionnelle du ballon.

Le premier ballon fut lancé par Montgolfier, en 1782; il l'avait enflé avec de l'air atmosphérique dilaté par la chaleur.

Pilâtre de Rosier fut le premier qui osa s'exposer à faire un voyage aérien à ballon perdu. Plusieurs autres physiciens l'imitèrent, et l'on distingue parmi ceux-ci MM. Gay-Lussac et Biot, qui constatèrent l'état électrique de l'air et la permanence du pouvoir magnétique à de grandes hauteurs. M. Gay-Lussac, dans une ascension où il était seul, s'éleva à environ 7,000 mètres, et y puisa de l'air atmosphérique, qu'il trouva composé des mêmes éléments que celui que nous respirons. C'est la plus forte ascension connue depuis l'invention des ballons. L.

* AERTSEN. *Voyez* AARTSEN.

* ÆSCHINE. *Voyez* ESCHINE.

* ÆSCHRIOU, médecin empirique de Pergame au 2e siècle cité par Galien comme inventeur d'un remède contre la rage.

* ÆSCHYLE. *Voyez* ESCHYLE.

* ÆSINUS (FRANÇOIS), évêque d'Iasi, mort en 1549. La bibliothèque du Vatican possède plusieurs de ses opuscules.

* ÆSION, orateur grec contemporain de Démosthènes.

* ÆSOPUS. *Voyez* ÉSOPE.

* ÆTA. *Voyez* ÉÉTÈS.

* ÆTHERIUS, architecte grec, vivait vers l'an 500, sous le règne de l'empereur Anastase Ier. Il bâtit à Constantinople un édifice appelé *Chalcis*, et on lui attribue la construction de la muraille qu'Anastase ordonna pour mettre Constantinople à l'abri des insultes des Goths, des Huns et des Bulgares; elle s'étendait du Pont-Euxin à la Propontide, au midi de Selymbria.

* AETION, peintre grec, connu pour avoir exposé aux jeux olympiques un tableau dont le sujet était les noces d'Alexandre et de Roxane. Il était contemporain d'Apelle, de Protogène et de Nicomaque.

* AETIUS, hérétique arien du 4e siècle, patriarche de Constantinople sous Julien-l'Apostat, mourut dans cette ville l'an 367. Il attaquait le mystère de la Ste-Trinité et enseignait que la foi suffit sans les œuvres.

* AETIUS, médecin du 4e siècle, natif d'Amida, en Mésopotamie, étudia à Alexandrie. Il a laissé un ouvrage en 16 livres, distribué en 4 parties, et intitulé : *Tetrabiblos*, écrit en grec, qui renferme toutes les connaissances médicales acquises avant lui. Cet ouvrage a été traduit en latin, par Cornarius, Paris, 1567.

* AETIUS, général romain du 5e siècle, gouvernait les Gaules quand ce pays fut envahi, d'un côté par les Burgundes et les Francs, et de l'autre par les Huns, sous la conduite d'Attila. Il remporta trois grandes victoires sur les premiers, et battit complétement les seconds dans les plaines de Châlons. L'empereur Valentinien III, jaloux de sa gloire, le tua de sa propre main, l'an 454 de Jésus-Christ.

* AETIUS AMIDENUS, chirurgien, né en Mésopotamie au 5e siècle, excellait dans la pratique de son art et dans le traitement des maladies des yeux; on a de lui un ouvrage grec en 16 livres, qui n'est qu'une compilation des écrits de plusieurs médecins qui l'ont précédé. Cet ouvrage, imprimé par parties séparées en 1534, in-folio, à Venise; en 1535, à Bâle, in-folio, a été complétement traduit en latin par Cornarius, et imprimé à Bâle par Froben, en 1542, in-folio; réimprimé à Paris en 1567, in-folio; Lyon, 1549, in-folio; et 1565, 4 volumes in-12.

* AETIUS SICULUS, médecin, a écrit le livre *de Atrâ bile*, attribué à Galien.

* AETIUS CLETUS de Cegni, médecin, est auteur d'un traité *de Morbo strangulatorio*, Rome, 1636, in-8°.

* AFACKER (ÉGIDE), professeur de théologie à Cologne; il fit imprimer, en 1618, une *Histoire de l'origine et du progrès de la controverse des remontrants et des contre-remontrants*.

* AFELTRO professa la philosophie à Naples sa patrie, dans le 15e siècle; il a laissé des *commentaires* sur Aristote.

* AFER (N.-DOMITIUS), orateur romain,

né dans les Gaules, enseigna l'éloquence à Quintilien ; il vécut sous Tibère, sous Caligula qui le fit consul, et se déshonora par ses délations. Mort l'an 59 de Jésus-Christ.

AFFAISSEMENT. (*Agriculture.*) Les marais, les terrains nouvellement desséchés, les terres récemment remuées ou transportées, sont sujets à des affaissements, dont le cultivateur doit tenir compte dans ses travaux. Rozier a remarqué qu'une terre remuée par les labours et les binages s'affaisse par le repos, d'environ un pouce par pied. Cet affaissement peut d'ailleurs varier avec la nature des terrains, toutes circonstances égales d'ailleurs. D.

AFFANURES. (*Agriculture.*) Déchets de récoltes abandonnés aux ouvriers. (*Voyez* GLANEURS.)

* AFFAROSI (CAMILLE), bénédictin, né en 1680 à Reggio, parvint aux premières dignités de son ordre. Il est auteur des *Mémoires historiques* sur le monastère de Saint-Prosper de cette ville.

* AFFELMAN (JEAN), né à Soest en Westphalie, professeur de théologie à Rostock, où il mourut en 1624. Parmi ses ouvrages, on cite le traité *De ferendis hæreticis, non auferendis*, où, contre l'avis des théologiens de son temps, il soutient la thèse de la liberté des consciences.

AFFICHES. (*Législation.*) C'est l'apposition d'une ou de plusieurs copies ou exemplaires imprimés d'un acte de l'autorité législative, administrative ou judiciaire, dans un lieu public à portée de la vue, pour lui donner un caractère légal de publicité.

Aux époques les plus reculées de l'histoire, les législateurs des divers peuples avaient pensé que c'est surtout en les exposant à leurs yeux qu'on peut graver dans le cœur et dans la mémoire des hommes les préceptes qui doivent servir de règle à leur conduite.

En France, l'usage d'afficher les actes du gouvernement et de l'autorité publique a subsisté pendant plusieurs siècles. Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et plusieurs de leurs successeurs prescrivirent la publication et l'affiche de leurs édits et ordonnances; cet usage a même été renouvelé à une époque récente, par un décret du 9 novembre 1789, et par la constitution de 1791.

Aujourd'hui la promulgation des lois a lieu par leur insertion au bulletin; mais les ordonnances et réglements de police ne sont obligatoires que par l'affiche qui en est faite dans les lieux où ils doivent recevoir leur exécution.

Les particuliers peuvent aussi employer ce moyen de publicité quand leurs intérêts l'exigent. Une loi de la révolution voulait que les affiches particulières fussent imprimées sur des papiers de couleur, pour les distinguer des affiches des actes de l'autorité; aujourd'hui on exige seulement qu'elles soient soumises au timbre proportionnel, d'après la loi du 9 vendémiaire an 6.

La formalité de l'affiche est exigée par nos lois relativement aux actes civils et judiciaires qui intéressent ou peuvent intéresser des tiers. Ainsi les actes de publication de mariage, les arrêts d'adoption, les jugements prononçant une interdiction ou la nomination d'un conseil judiciaire, les jugements de séparation de biens, les actes de société commerciale, sont soumis à la formalité de l'affiche.

Le Code pénal ordonne l'affiche par extrait de tout arrêt portant condamnation à des peines afflictives et infamantes. L'affiche ayant pour objet de donner de la publicité à la condamnation peut être considérée comme une aggravation de peine. Aussi est-ce un point constant en jurisprudence que les juges ne peuvent l'ordonner hors des cas formellement prévus par la loi. L'affiche d'un placard séditieux est au nombre des délits prévus par les lois répressives des délits de la presse. C...s.

* AFFICHARD (THOMAS L'), homme de lettres, né en Bretagne en 1698, mort à Paris, en 1753, est auteur d'un grand nombre de pièces jouées aux Français, aux Italiens, à l'Opéra-Comique, dont quelques-unes en société avec Panard, d'Orville et Gallet. La liste de ses ouvrages se trouve dans le *Dictionnaire des Théâtres* de Paris, tome 3, et dans *la France littéraire de* 1769.

AFFILIATION. (*Politique.*) Introduction dans la famille. Dans le droit civil, c'est une espèce d'adoption anciennement en usage dans quelques provinces de France; dans l'acception commune, ce mot désigne la réception d'un individu dans une société quelconque. Nous nous bornerons ici à l'affiliation proprement dite, celle par laquelle les ordres monastiques recevaient des séculiers à la participation de leurs prières.

Lorsque la religion est le but réel de la

communauté, l'affiliation est avouée. C'est publiquement qu'on s'affiliait à ces quatre ordres qui regorgeaient de richesses, et qu'on appelait *mendiants;* on portait même un emblème de cette adoption : les augustins donnaient une ceinture de cuir, les carmes un scapulaire, les dominicains un rosaire, les franciscains un cordon. Le gouvernement pouvait se plaindre de ce qu'il y avait d'impolitique dans ces affiliations; la philosophie pouvait attaquer ce qu'elles cachaient de superstitieux et d'immoral, et toutefois leur publicité était la preuve de leur bonne foi.

Mais si la religion n'est que le moyen adroit, et si le pouvoir terrestre est le but véritable de la communauté, alors l'affiliation est mystérieuse et désavouée. On veut se faire des appuis, soit pour résister à la puissance, soit pour la diriger, soit pour l'envahir; par conséquent on ne doit enrôler que des personnages qui, par leurs emplois et leur fortune, puissent servir d'instrument à l'ambitieuse communauté, ou la couvrir de leur protection. L'affiliation doit alors être cachée sous un voile impénétrable, afin que, toujours inconnus, les Séides de la société puissent se montrer avec plus d'audace, tromper avec plus de fruit, ou frapper avec moins de crainte.

Les jésuites sont les seuls qui mirent en pratique ces affiliations; ils sont aussi les seuls qui aient tendu avec constance, sans relâche et par toutes les voies, à l'envahissement des pouvoirs politiques. De là leurs efforts pour s'emparer exclusivement de l'instruction de la jeunesse et de la direction des consciences; ils décréditaient les modestes et pieux travaux du clergé par la pompe de leurs fréquentes missions; ils transigeaient avec la foi, et pliaient la morale évangélique au gré des gens du monde et selon la corruption des gens de cour. La conscience de leurs affiliés n'était que le point d'appui du levier de leur ambition : mais l'ombre ne put long-temps cacher leurs desseins, et la justice du monde civilisé mit enfin au grand jour ce noir mystère d'iniquité.

Leur système de prosélytisme parmi les gens du monde était connu depuis long-temps. Pasquier avait signalé leurs affiliés sous le titre de jésuites de la *petite observance*. Grotius, défenseur zélé du pouvoir royal, ne put voir sans effroi « cette puissance sacerdotale qui menaçait les trônes en admettant dans la religion jusqu'à des hommes mariés, qui ne faisaient d'autre vœu que celui d'obéissance passive au général des jésuites. » La société repoussa cette accusation, et le philosophe Bayle ne la crut pas assez prouvée; mais bientôt leur procès révéla qu'il existait des jésuites du *tiers-ordre* en Italie, de *robe-courte* en France. Le vertueux La Chalotais dénonça « ces jésuites inconnus, vivant dans leur famille; » l'avocat-général Castillon, « ces espions cachés au milieu du monde et s'ignorant les uns les autres; » le sage Joly de Fleury, « ces hommes de toutes les conditions, papes, rois, princes, évêques, ministres et magistrats, pensant devoir leur état et leur puissance aux desseins occultes et coupables de la société. » Dans le nombre immense de leurs Séides, on plaçait cet infâme chancelier Duprat, qui avait détruit les libertés de l'église gallicane par le concordat, l'indépendance de la magistrature par la vénalité des charges, et dont le fils amena du concile de Trente et établit publiquement en France les premiers jésuites, pour lesquels il fonda le collége de Clermont. Burnet avait cité ce malheureux Jacques II, que l'ambition jésuitique égara dans le labyrinte du pouvoir absolu, où il perdit sa gloire, son trône et sa dynastie. On connaît cet infortuné don Sébastien, qui disparut à la bataille d'Alcacer, et dont un prétendu ermite, conduit par un jésuite se disant évêque de Garde, vint bientôt réclamer la couronne.

La publicité de leur procès et l'évidence des preuves ne permirent plus aux jésuites de nier ces affiliations séculières. Ils prétendirent que l'objet en était tout religieux. L'affilié s'obligeait à révéler son affiliation au chef des jésuites de sa résidence, et, s'il changeait de demeure, à se faire reconnaître au chef de son nouveau domicile; à n'entreprendre aucune affaire d'intérêt ou de famille sans en prévenir les jésuites; à favoriser l'ordre de tout son pouvoir; à dénoncer tout ce qu'il pourrait découvrir dans la vie civile; à ne jamais renoncer à son affiliation; enfin, par un article secret, il s'engageait à faire servir toute sa puissance personnelle à l'agrandissement des intérêts temporels de la société.

Les ordres religieux ne portent dans le monde l'esprit de prosélytisme que par ambition. Celle des jésuites fut funeste; elle coûta le trône à leurs affiliés Jacques II

et don Sébastien; elle causa l'assassinat de Henri IV et de Joseph Ier. Un pays assez malheureux pour posséder des cloîtres doit, s'il veut être en paix, forcer les moines à ne pas en franchir le seuil. La religion peut les retenir au dedans; la politique seule les conduit au dehors.

Nous ne dirons rien de ces superstitieuses affiliations par lesquelles on s'engageait à mourir dans l'habit d'un ordre religieux. Un des mignons de Henri III s'affubla d'un froc de capucin, comme s'il voulait aller en masque en paradis, espérant qu'on lui en ouvrirait les portes parce qu'on ne le reconnaîtrait pas.

Pour les rites et les cérémonies de l'affiliation, *voyez* Mystères; et Sociétés secrètes pour les affiliations politiques, leur but apparent et leur tendance cachée. J.-P. P.

AFFINAGE. (*Agriculture.*) C'est l'opération qui a pour but de diviser la terre et de la soumettre par là même plus parfaitement à l'accès de l'eau et à l'influence de l'air et de la lumière. C'est en multipliant les binages, et en faisant entrer en assolement les cultures qui, comme les pommes de terre, exigent le plus de préparations de ce genre, qu'on affine les terres. D.

AFFINEUR. (*Technologie.*) Dans les arts, on donne le nom d'affinage à l'opération par laquelle on purifie diverses substances, telles que le fer et les autres métaux; mais on désigne particulièrement sous le nom d'affineur l'ouvrier qui s'occupe de l'épuration de l'or et de l'argent. Son travail a pour but de rendre ces métaux parfaitement malléables, en les séparant des matières étrangères qui en altèrent les qualités; cette opération leur donne plus de ténacité et de ductilité, et les rend susceptibles de former sous le marteau du batteur d'or ces feuilles si légères, et à la filière du tireur d'or ces fils si déliés qui entrent dans la composition des étoffes les plus riches.

Les matières d'or et d'argent se trouvant presque constamment mélangées de cuivre, d'étain et même de plomb, on commence par les débarrasser de ces derniers métaux, afin qu'il ne reste plus qu'un alliage d'or et d'argent, qu'on sépare ensuite par une opération subséquente. L'alliage impur est donc mis d'abord dans un creuset avec un vingtième de nitre, et exposé à une chaleur suffisante pour fondre le métal, décomposer le nitre, et oxyder les métaux étrangers, qui se séparent sous forme de scories au dessus du bain métallique : cette opération se nomme la poussée; on laisse refroidir, et on retire le culot d'or et d'argent qui se trouve au fond du creuset.

Ce culot est de nouveau fondu, et ensuite versé par petit filet dans de l'eau, où il se réduit en grenaille. On traite cette grenaille par de l'acide nitrique dans des vases de platine; l'argent se dissout, et l'or reste au fond des vases sous forme de poussière ou de petites masses d'un brun jaunâtre. On fait fondre cet or dans des creusets où l'on met un peu de nitre, et l'on obtient ainsi ce qu'on appelle or de départ.

Pour retirer l'argent contenu dans les dissolutions, on y plonge des plaques de cuivre rouge décapé; l'argent se dépose peu à peu sous forme d'une mousse cristalline; on n'a plus qu'à le fondre avec un peu de nitre et de borax pour le réduire en lingot.

Lorsque l'alliage qu'il s'agit d'affiner contient plus du quart de son poids d'or, l'acide ne peut pas l'attaquer; on est obligé d'y ajouter de l'argent en quantité suffisante pour que l'or ne forme plus que le quart de l'alliage : cette opération se nomme *inquartation*.

L'argent de départ obtenu par le procédé ci-dessus contient encore un millième d'or. M. Dizé, affineur des monnaies, a trouvé le moyen d'extraire ce millième en substituant, dans sa méthode d'affinage, l'emploi de l'acide sulfurique à celui de l'acide nitrique. L. Séb. L. et M.

AFFINITÉ. (*Chimie.*) Lorsque deux corps sont mis en contact, quoique la pesanteur ne provoque aucun déplacement, que la température soit uniforme, la lumière également répartie, en un mot que rien ne paraisse capable de troubler l'équilibre ou le repos du système, il arrive souvent que les deux corps, par une action réciproque et comme volontaire, donnent naissance à des êtres nouveaux, au milieu de circonstances plus ou moins remarquables; bien plus, le même corps, si on vient à modifier l'action qu'exercent sur lui les agents naturels, comme l'électricité, le calorique, la lumière, se transforme aussi très-souvent en des produits nouveaux. Enfin il arrive parfois qu'un corps abandonné à lui-même, quand rien ne change autour de lui, acquiert des propriétés, prend des formes nouvelles : ces changements dans la constitution intime des corps

sont dus à une force ou à des forces désignées par le nom général d'*affinité*, dont on cherche à expliquer la nature et le mode d'action par l'interprétation de leurs effets. D'anciens philosophes attribuèrent ces transformations, si fréquentes dans le règne minéral, et perpétuelles dans les végétaux et les animaux, à l'action d'un être particulier répandu dans tout l'univers (*mens agitat molem*). Suivant les autres, il n'y avait qu'une seule matière capable de prendre par elle-même des formes variées à l'infini. Aristote et ses partisans firent découler tous les phénomènes naturels du jeu de quatre éléments, dont les combinaisons, dues à des forces inhérentes à leur nature, donnaient naissance à tous les corps composés.

On attribue à Mayow les premières observations sur les combinaisons des corps; il remarqua celles qui s'opéraient entre les acides et les alcalis, et conçut l'existence d'une force capable de les produire. Cette force, par laquelle les corps s'unissaient entre eux, fut désignée par le mot d'*affinité* (alliance); ainsi l'on disait que deux substances qui s'unissaient fortement avaient l'une pour l'autre une grande affinité, ou qu'il existait entre elles une grande force d'affinité. L'idée la plus naturelle qui se présentait pour estimer le degré d'affinité de deux corps était de chercher à la vaincre par une autre force de même espèce. Ainsi, voulait-on savoir lequel des deux corps A et B avait le plus d'affinité pour un troisième X, on formait le composé AX, et l'on faisait agir sur lui le corps B : si ce dernier avait la puissance de déplacer A, en formant le composé BX, on en concluait que B avait pour X plus d'affinité que n'en avait A; dans le cas contraire, on tirait une conséquence opposée. Geoffroy établit sur ce principe les premières tables d'affinité; elles parurent en 1718. Chaque substance était placée tour à tour à la tête d'un tableau, sur lequel étaient inscrites toutes les autres par ordre de leur plus grande affinité pour la première. Limbourg, Rouelle-le-Jeune, y firent des corrections. Gellert donna aussi des tables d'affinité, fondées, non pas comme celles de Geoffroy, sur les décompositions chimiques, mais sur la facilité plus ou moins grande avec laquelle les corps se combinent, et sur la stabilité de leurs produits. Enfin Bergmann, en 1775, puis en 1783, développa la théorie des affinités, et forma de nouvelles tables, copiées quelquefois, il est vrai, sur celles de Gellert, tout en suivant la méthode de Geoffroy. Considérant toujours les combinaisons comme le résultat d'une force unique, indépendante des circonstances qui semblaient devoir au moins modifier ses effets, Bergmann distingua l'affinité immédiate d'un corps pour un autre lorsque ceux-ci sont libres tous les deux, de l'affinité de ces mêmes corps lorsque l'un deux seulement entre déjà dans une combinaison, enfin de leur affinité lorsqu'ils entrent l'un et l'autre dans des composés différents. La première fut une affinité *simple* ou élémentaire, la seconde une affinité *élective*, et la troisième une affinité *complexe*. L'affinité simple est bien la véritable, mais il est impossible de la mesurer directement. Par l'affinité élective, un corps détruit un composé pour s'emparer de l'un de ses éléments; elle peut donner la mesure de la première. Quand deux sels sont en contact, il y a quatre affinités en action. Deux tendent à maintenir en combinaison l'acide du premier sel avec sa base, et l'acide du second sel avec sa base : ce sont les *affinités quiescentes*. Deux agissent en sens contraire, l'affinité de l'acide du premier sel pour la base du second, et l'affinité de l'acide de celui-ci pour la base du premier : ce sont les *affinités divellentes*. S'il n'y a point décomposition réciproque, c'est parce que les premières l'emportent sur les secondes; et si, au contraire, la décomposition a lieu, celles-ci ont vaincu les premières. Les phénomènes dus à de pareilles actions combinées devaient offrir la confirmation de l'ordre établi dans les affinités électives.

Berthollet combattit victorieusement cette théorie. « L'affinité, selon lui, est une force qui tend toujours à réunir, et jamais à décomposer. Mais il est difficile, pour ne pas dire impossible, de la séparer de tout ce qui n'est pas elle; car à l'affinité, qui, si elle agissait seule, produirait la combinaison intime des deux corps, s'opposent la cohésion, qui tend à maintenir ensemble les atomes de chacun de ces corps, et l'élasticité, par laquelle ils se repoussent. La liquidité même des deux corps ne permet pas à l'affinité d'avoir tout son effet, puisque les liquides ne sont pas dépourvus de cohésion. Qu'on atténue, qu'on détruise même ces deux forces perturbatrices, en

dissolvant les solides et les gaz dans un liquide tel que l'eau, l'affinité réciproque des substances dissoutes sera encore contrariée par leurs propres affinités pour le liquide. Bien plus, continue l'illustre chimiste, les corps n'agissent pas en vertu de leurs affinités seulement, mais encore par leur quantité, puisqu'en faisant varier celle-ci, les résultats de l'affinité ne sont plus les mêmes. Pour déterminer les affinités relatives de deux substances sur une troisième, il faudrait les mettre en présence, toutes dans un état de liberté absolue, et voir en quelle proportion cette troisième se partagerait avec des quantités déterminées des deux autres. Si ces quantités étaient entre elles, par exemple, comme 1 est à 2, lorsque le partage se fait également, on en pourrait conclure que les affinités correspondantes sont entre elles en raison inverse, comme 2 est à 1.

» En considérant la neutralisation d'un sel comme le point où l'acide et la base qui le forment ont des actions égales et opposées sur un troisième corps, sur les couleurs bleues végétales par exemple, on peut dire que deux acides ont pour la même base des affinités qui sont en raison inverse des quantités de ces acides nécessaires pour saturer une même portion de la base, puisque, dans l'un et l'autre des sels neutres qui en résultent, les acides exercent sur une couleur bleue soumise à leur action un effet qui est justement compensé par l'action contraire de la base. On pourrait donc regarder les affinités comme inversement proportionnelles aux quantités, aux *masses* qu'il faudrait prendre de chaque acide pour neutraliser la même quantité d'une base, ou aux masses de chaque base nécessaires à la saturation d'une même portion d'acide. Et, dans tous les cas, l'action chimique serait proportionnelle à la saturation; en sorte que l'acide qui saturerait deux portions de base aurait une action double de celle d'un autre acide qui, pris en quantité égale, ne saturerait qu'une seule portion de base. Enfin, la *capacité de saturation* à laquelle l'affinité est proportionnelle ayant été déterminée, pour chaque corps, à un certain degré de saturation, il serait possible que les capacités ne fussent plus dans les mêmes rapports à un autre degré de saturation. (*Voyez* SEL.)

» Quand un sel est dissous dans l'eau, si on vient à y verser un acide dans l'intention d'expulser celui du sel, ou une base pour la substituer à l'autre, tant que la dissolution se maintient parfaite, les trois corps dissous agissent l'un sur l'autre en proportion de leurs affinités et de leurs masses. S'il y a deux acides et une base, celle-ci se partage entre les deux acides; et s'il y a deux bases et un acide, ce dernier agit sur les deux premières; et, dans l'un et l'autre cas, en vertu des masses et des affinités mises en jeu. On voit par là, continue Berthollet, qu'il n'y a point d'expulsion; car, quelque grande que soit la force d'affinité de l'un des acides pour la base commune, et quelle que soit la faiblesse de l'autre acide, si ce dernier est en quantité suffisante, son action chimique pourra l'emporter sur celle du puissant acide, parce que sa masse suppléera à la force d'affinité qui lui manque. S'il arrive qu'il y ait séparation, elle ne sera pas l'effet d'une prétendue affinité élective, mais celui des forces étrangères déjà signalées plus haut. La précipitation d'une des substances devra être attribuée à la force de cohésion qui surmonte l'action du dissolvant. La cristallisation sera une précipitation lente. Le dégagement d'un des corps à l'état de fluide élastique sera dû à la force répulsive du calorique, force que le dissolvant n'a pu vaincre. Il restera néanmoins dans le liquide une portion du corps éliminé; portion compatible avec la force de cohésion ou d'élasticité d'une part, et d'autre part avec l'action du liquide et des corps dissous. Dans cette dissolution, les actions chimiques seront toujours proportionnelles aux affinités et aux masses; et ce qui sera précipité ou volatilisé devra être considéré comme soustrait à la combinaison par des forces étrangères à l'affinité, quoique provoquées par elle. Les déplacements de certaines substances par d'autres substances n'indiquent donc pas leurs forces d'affinité respectives; les affinités électives n'existent donc point réellement, et leurs tables ne peuvent donner qu'une fausse idée de l'affinité proprement dite. Ce n'est pas qu'on ne puisse comprendre sous le nom général d'affinité toute la puissance chimique qu'un corps exerce sur un autre dans des circonstances données; mais alors il faut éviter de la considérer comme une force constante qui produirait les compositions et les décompositions chimiques. »

Berthollet, il faut l'avouer, a complétement renversé la théorie des affinités électives, au moins telle qu'on la concevait alors. Un grand pas qu'il a fait faire à la science, c'est de lui avoir ôté cette prétendue perfection qui, représentant par des nombres invariables les forces des éléments matériels, devait mettre en état de calculer d'avance tous les phénomènes chimiques. Ce n'est pas qu'il ne crût qu'après avoir observé et mesuré les effets de toutes les forces qui concourent à la produire, on ne parvînt un jour à découvrir la force véritable de l'affinité, et à prévoir les mouvements infiniment petits des atomes, comme on avait déterminé ceux des corps planétaires. Mais la capacité de saturation ne semble pas être la véritable mesure de l'affinité, comme il l'avait admis. Ainsi, après tous les travaux de tant d'illustres chimistes, on était encore à se demander quelles étaient la nature de cette force, et les lois en vertu desquelles s'exerçait son action.

Les phénomènes de la pile voltaïque commençaient à fixer l'attention des savants. La théorie de Lavoisier sur la combustion éprouva plus d'un échec par les belles expériences de Davy sur le dégagement de chaleur et de lumière produit dans le vide même, par la combinaison des fluides électriques. On crut pouvoir ramener à cette cause unique tous les phénomènes de combustion. En outre, d'après les nombreuses observations de MM. Hisinger et Berzélius sur la correspondance des phénomènes chimiques et électriques, on n'hésita pas à prononcer sur la nature de l'affinité. Qu'on charge deux substances l'une d'électricité positive, l'autre d'électricité négative, et qu'on les abandonne à elles-mêmes, aussitôt elles se précipiteront l'une vers l'autre par l'effet attractif de leurs électricités; il y aura neutralisation de celles-ci et combinaison des substances. Cette neutralisation des électricités produira la chaleur que l'on observe à la suite de toute combinaison chimique, de la même manière et par la même raison que ces fluides produisent de la chaleur par leur réunion, indépendamment de toute combinaison. La lumière qui accompagne quelquefois ces phénomènes ne sera qu'une modification dans les effets des mêmes causes. Si l'on considère en outre que les éléments matériels ont plus de tendance à se charger d'une certaine électricité que d'une autre, en soumettant un composé de ces éléments à l'action d'une pile voltaïque, l'un deux, plus apte à prendre l'électricité positive, se portera au pôle négatif, attiré par celui-ci, tandis que l'autre, chargé d'électricité négative, se rendra au pôle positif de la pile. L'électricité pourra donc tout à la fois provoquer et détruire les combinaisons.

On savait déjà que l'étincelle électrique allume plusieurs corps, tels que l'hydrogène, l'éther, etc.; Davy avait décomposé les alcalis par la pile; mais Berzélius et Hisinger ont trouvé cette loi importante, qu'un composé, soumis à l'action d'un courant électrique, se partage toujours en deux parties, dont l'une se rend à l'un des pôles, et l'autre à l'autre pôle. L'oxygène et les acides vont au pôle positif, et sont par conséquent électro-négatifs; les combustibles et les bases salifiables vont au pôle négatif, en montrant ainsi leur vertu électro-positive. En allant des plus électro-négatifs aux plus électro-positifs, la série des corps élémentaires est la suivante : oxygène, combustibles non métalliques, métaux acidifiables, métaux non acidifiables, radicaux des terres, radicaux des alcalis. Les oxydes et les acides se suivent à fort peu près comme leurs radicaux. L'oxygène est toujours électro-négatif, les alcalis toujours électro-positifs; mais les substances intermédiaires sont électro-négatives par rapport à ceux qui les suivent, et électro-positives en présence de ceux qui les précèdent dans la série.

On retrouve une confirmation frappante de cette théorie dans les précipitations des métaux en dissolution, par d'autres métaux à l'état naturel (*voyez* SEL). Cependant il s'en faut de beaucoup qu'elle soit à l'abri de toute objection. Lorsque les éléments qui doivent se combiner sont amenés en contact, ils perdent par cela même leurs électricités. Quelle est alors la force qui maintient leur combinaison? On ne peut l'attribuer à la pesanteur universelle; elle est trop faible. Est-ce l'effet d'une force particulière aux atomes, comme la polarisation électrique? Dans ce cas, la cause active de la combinaison serait une électricité libre qui se neutraliserait au moment même de la combinaison; mais la permanence de celle-ci serait due à un développement d'électricité produit par le contact des éléments du composé. Au reste, on ne peut

former là-dessus que des conjectures plus ou moins heureuses, mais dont aucune n'est capable de rendre raison de tous les phénomènes attribués à l'affinité. Cela tient en grande partie à la nouveauté de la théorie électro-chimique, qui n'a pu encore appeler à son secours tous les faits destinés à l'établir solidement. En outre, l'affinité qui réunit les éléments de natures différentes, et la cohésion qui maintient la liaison des particules homogènes, n'ont-elles rien de commun entre elles? L'étude de la première peut-elle se séparer de celle de la seconde, et la connaissance de l'une n'entraînerait-elle pas celle de l'autre? De même que la lumière et la chaleur sont des modifications d'une seule substance, l'affinité et la cohésion ne seraient-elles pas des effets variés d'une même force?

Voyez les auteurs cités, et principalement Berthollet dans sa *Statique chimique*, et Berzélius dans sa *Théorie des proportions chimiques*. S.

AFFINITÉ. (*Histoire naturelle.*) Force qui s'exerce sur les molécules des corps et les tient unies entre elles. C'est en parlant de la matière que nous traiterons des affinités, qui sont les conséquences d'une loi de son organisation. (*Voyez* MATIÈRE.)

B. DE ST. V.

AFFIRMATION. *Voyez* SERMENT.

* AFFLITTO (MATTHIEU d'), naquit à Naples vers l'an 1430; ses vastes connaissances dans les matières judiciaires le portèrent au conseil d'état du roi Ferdinand Ier, qui le nomma ensuite président de la chambre royale; il mourut à l'âge de 80 ans, et fut enterré à Naples. Ses ouvrages sont : *Matthei de Afflictis commentarius in constitutiones Siciliæ et Neapolis,* in folio, Francfort, 1603; *Commentarius super tres libros feudorum,* Veneis, 1534, in-fol.; *Decisiones Neapolitanæ antiquæ et novæ*, Venise, 1564; *Lecturæ super consuetudinibus Neapolitani Siciliæque regni,* Leyde, 1535, in-fol.; *Lecturæ super VII codices Justiniani*, 1560.

* AFFLITTO (JEAN-MARIE), dominicain, fut employé comme ingénieur dans les armées commandées par don Juan d'Autriche; il a publié en espagnol, un *Traité sur l'art de l'ingénieur*, et des *Mélanges théologiques et philosophiques,* 22 vol. in-4°. Mort à Naples en 1673.

* AFFLITTO (GAETAN), jurisconsulte napolitain, a publié des controverses et décisions de droit à Naples, en 1655. Cette famille a produit plusieurs autres hommes célèbres par leur rang et leur savoir.

* AFFO (IRÉNÉE), historien philologue et écrivain laborieux et érudit, né à Bussetto dans le Parmesan; il fit profession aux récollets, et en 1768 fut nommé professeur de philosophie à Guastalla; censeur du St-Office, professeur d'histoire à l'université de Parme. On a de lui *Istoria di Guastalla;* elle embrasse les trois dynasties qui possédèrent ces petits états, et finit en 1776: cet ouvrage lui valut la direction de la bibliothèque de Parme. On a encore de lui *Istoria di Parma*, et plusieurs ouvrages relatifs à la bibliographie, aux antiquités et à la biographie des souverains de ces deux états : il a laissé en manuscrit une *histoire* de Pierre-Louis Farnèse. Mort vers 1800.

AFFOURCHER. (*Marine.*) Manière d'établir un vaisseau au mouillage sur deux ancres dont les câbles font un angle, c'est-à-dire une espèce de fourche. La seconde ancre, qu'on emploie pour *affourcher*, est ordinairement plus légère que la première; on l'appelle *ancre d'affourche*.

AFFRANCHIS, *liberti*. (*Antiquités.*) Les esclaves des Romains ayant été mis en liberté par l'affranchissement, *manumissi*, jouissaient d'une partie des droits des citoyens; ils prenaient les noms et les prénoms de leurs patrons, et étaient compris dans leurs familles. On pouvait remettre sous le joug de la servitude ceux qui se montraient ingrats envers leurs anciens maîtres. Les affranchis portaient à Athènes le nom de *bâtards*, νόθοι parce qu'ils tenaient, à l'égard des citoyens libres, le même rang que les enfants naturels à l'égard des fils légitimes, et que la plupart des esclaves, en effet, étaient les bâtards des hommes libres, nés dans la maison de leurs maîtres, et de là nommés *vernæ* chez les Romains. E. J.

AFFRANCHISSEMENT. (*Antiquités.*) Les Romains en distinguaient de trois sortes : 1°. *Manumissio per vindictam*, l'affranchissement par la baguette; d'où l'on disait *vindicare in libertatem* pour affranchir. C'était le plus solennel. Le maître tenait son esclave par la main, ensuite il le laissait aller, *manumittebatur*, d'où est venu le mot *manumissio*, affranchissement; il lui donnait en même temps un léger soufflet, qui était le signal de la liberté. Cet usage ancien rappelle le soufflet qui se donne encore dans le sacrement de la con-

firmation, et prouve que ce mystérieux soufflet y est un symbole de l'affranchissement du démon ou de l'enfer. L'esclave était ensuite conduit par son maitre au consul ou au préteur, qui le frappait légèrement (comme Mercure, qui délivrait de même avec son caducée les âmes des enfers) avec sa *vindicta* ou baguette, en prononçant la formule : *Aio te liberum esse more Quiritum*, Je dis, ou déclare, que tu es libre à la manière des citoyens romains. Ce mot *Quiritum*, mis ici en place de *Romanorum*, en fait bien sentir la force et la différence. On l'inscrivait sur le rôle des affranchis; il se faisait raser la tête, et la couvrait avec le bonnet appelé *pileus*, symbole célèbre de la liberté chez les Romains et chez les Français. *Vindicare*, délivrer, affranchir, que les uns font venir du nom de l'esclave *Vindicius*, qui fut affranchi pour avoir découvert la conspiration des fils de Brutus, et qui n'est autre que Mercure; les autres de *vindicta*, baguette d'affranchissement, ne vient ni de l'un ni de l'autre : il vient de *vindex*, vengeur, qui vient lui-même de *vinctum dico*, en sous-entendant *liberum*, celui qui déclare libre un captif.

2°. *Manumissio per epistolam et inter amicos*, l'affranchissement par lettre et entre amis. Cet affranchissement avait lieu lorsqu'un maitre, ayant invité ses amis à un repas, admettait son esclave à sa table et l'y faisait asseoir en sa présence.

3°. *Manumissio per testamentum*, l'affranchissement par testament. Quand un testateur ordonnait à ses héritiers de donner la liberté à tel esclave qu'il désignait par ces mots : *Davus, servus meus, liber esto*, que Davus, mon esclave, soit libre, il l'affranchissait *per testamentum* ; et ces affranchis étaient appelés *orcini*, d'*orcus*, enfer, comme s'ils revenaient de ce séjour d'esclavage, comme s'ils étaient *in peculio Proserpinæ et* ORCI *familiæ numerati*, ainsi que le dit Apulée : ce qui confirme l'origine que nous avons donnée plus haut du soufflet symbolique de la confirmation. E. J.

AFFRANCHISSEMENT. (*Politique.*) Acte par lequel on rend un esclave à la liberté. Les pays qui ont admis l'esclavage ne l'ont jamais considéré que comme un acte de force. A Rome, le captif s'appelait *manucaptus;* l'affranchi, *manumissus* (*Voyez* ESCLAVAGE.)

L'affranchissement est la conséquence nécessaire de l'esclavage. Lorsque le nombre des esclaves est supérieur à celui des citoyens, une révolution peut changer les citoyens en esclaves et les esclaves en citoyens; aussi, pour éviter les grandes commotions politiques, les législateurs ont-ils presque toujours favorisé l'affranchissement. Chez les Hébreux, on avait limité le temps de la servitude; à Athènes, l'esclave qui pouvait la payer forçait son maître à lui rendre la liberté. La captivité des Ilotes était perpétuelle; mais lorsqu'ils se trouvaient trop nombreux, les Spartiates en massacraient une partie. Rome républicaine accueillit l'affranchissement avec faveur, quoique avec prudence : on faisait subir à l'esclave une longue épreuve de liberté. Lorsque celui qu'on affranchissait avait commis quelque faute, il prenait le nom de *libertus dedititius*, et une faute nouvelle le replongeait dans la servitude. Les affranchis se nommaient *liberti;* les fils d'affranchis, *libertini*. A la troisième génération, ils s'appelaient *ingenui ;* alors l'origine était légalement oubliée, et une race d'affranchis se confondait avec les citoyens romains. Rome aristocratique détruisit, sous le censeur Appius, l'intervalle qui séparait l'affranchissement de la liberté : lorsque les citoyens ne furent plus que les clients serviles des patriciens, les affranchis valaient au moins des hommes libres ; aussi les fit-on jouir sur-le-champ des droits de citoyen, et furent-ils admis aux petites magistratures. Durant les guerres civiles, quelques-uns s'ouvrirent même le sénat, et le consul Pison ne les en chassa qu'avec peine. On ne doit pas s'étonner que les empereurs, qui prenaient les Romains pour des esclaves, aient pris les affranchis pour des Romains. Octave les appela deux fois à la guerre; sous ses successeurs, des hommes marqués encore de la flétrissure des fers gouvernèrent Rome et le monde. Ce patriciat jadis si tyrannique, qui s'était si lâchement prosterné devant Auguste et Tibère, fut surpris de se voir devancé par Félix et Pallas dans le chemin de la servitude. Dès que les affranchis furent les favoris des empereurs, la noblesse romaine brigua la faveur des affranchis : c'étaient des esclaves à genoux devant des esclaves. Le sénat offrit la préture à Pallas, qui ne daigna pas même la briguer; le cen-

seur Soranus proposa de décerner une récompense nationale de 400,000 écus à cet affranchi riche déjà de 150 millions; et un descendant des Cornéliens, L. Scipion, voulait qu'on remerciât les dieux de ce que cet esclave ne dédaignait pas d'être ministre de l'empereur et le second tyran du monde. Ces lâches servilités s'appelaient faire la cour; on se perdait d'honneur pour obtenir des honneurs : c'est ainsi que dans les monarchies on voit les grands d'un état briguer un coup d'œil d'une courtisane royale : quand la dignité s'avilit, l'infamie s'élève.

Il résulte de ce que nous venons de dire sur la manumission romaine que la *république*, plus sage, ne donnait d'abord aux affranchis que des droits civils, tandis que l'empire, moins prudent, les précipita dans l'ordre politique. Singulière destinée du peuple-roi, lorsque la corruption eut flétri ses vertus antiques ! L'empire fut gouverné à Rome par des affranchis, à Constantinople par des eunuques; et les descendants des maîtres du monde, passant sans résistance et tour à tour sous le joug des esclaves, des castrats et des barbares, ne méritèrent pas même cette pitié qu'inspirent de nobles ruines.

On retrouve l'esclavage dans tous les états modernes; mais les gouvernements ont été plus habiles à profiter de l'affranchissement. Lorsque le christianisme pénétra dans les Gaules, les prêtres, fidèles à l'esprit de leur institution, et ne voulant former qu'un peuple de frères, déclarèrent la servitude contraire à l'Évangile : ces missionnaires prêchaient pour la liberté; ils firent de nombreux prosélytes. Les affranchis furent de zélés chrétiens, et alors du moins la voix du ciel favorisa le bonheur de la terre. Mais lorsque le christianisme, montant sur le trône ensanglanté de Clovis, permit aux prêtres de posséder des terres, s'ils condamnèrent encore l'esclavage, ils permirent la servitude de la glèbe, et eux-mêmes possédèrent des serfs tributaires, qu'ils appelaient fiscalins. (*Voyez* SERVITUDE.)

Nous verrons à l'article *féodalité* comment les seigneurs profitèrent de cette oligarchique anarchie pour détruire le pouvoir royal et l'influence que le sacerdoce avait exercée sur la politique. Aussi les rois et les prêtres se hâtèrent de ruiner la féodalité par la base, en mettant un terme à la servitude. La ruse fut leur premier moyen; ils permirent aux serfs de se vouer au prince ou à l'église par l'offrande d'un denier : ils devenaient alors serviteurs du roi ou de Dieu, et le seigneur ne pouvait les poursuivre. Lorsque les serfs n'usaient point de cette faculté, le prince ou l'église les prenait sous sa protection par une lettre missive, espèce de charte d'affranchissement individuel.

Toutefois ces affranchissements s'exécutaient avec lenteur; quelques prêtres essayèrent de la révolte. Ils déployèrent la bannière de l'église, sous laquelle se rangèrent tous les serfs; ils firent entendre les cris de liberté autour de ces châteaux où depuis deux cents ans la tyrannie s'était fortifiée.

La troisième dynastie seconda le peuple et les prêtres. Avec le peu de puissance législative qui lui restait encore, Henri Ier commence l'ouvrage en instituant la trêve de Dieu; mais les séditions suivent cette première tentative. Les seigneurs se liguent avec l'Angleterre, et commencent cette guerre qui ne finit que sous Charles VII. Philippe Ier les détourne de leurs propres intérêts par les croisades, guerres déplorables, qui cependant furent utiles à la France, puisqu'elles ruinèrent la féodalité en forçant les seigneurs à vendre leurs biens. Enfin, sous Louis-le-Gros, l'abbé Suger osa porter la hache à ce gothique édifice; il commença les affranchissements des communes; il rétablit les *missi dominici* qui parcouraient les seigneuries, en renvoyant aux assises du roi tous ceux à qui les seigneurs refusaient justice; il imagina les *cas royaux*, jugés par quatre baillis nommés par le prince, et qui portèrent un coup mortel aux justices seigneuriales, comme les prêtres avaient imaginé les *cas ecclésiastiques*, si funestes à la justice civile. Il faut se rappeler que le clergé n'avait jamais reconnu l'esclavage, et observer qu'il fut heureux que Suger ait le premier fait affranchir les communes, parce qu'il brisa les fers de tous les habitants, sans distinguer entre les serfs qui avaient été citoyens et les serfs qui avaient été esclaves; par là, ces derniers recouvrèrent enfin leur liberté. Louis-le-Jeune publia le droit romain, destiné par les prêtres à ruiner le droit féodal; les seigneurs se révoltèrent de nouveau,

et il ne fallut rien moins que le courage de Philippe - Auguste et la prudence de Louis VIII pour déjouer leurs tentatives.

Enfin saint Louis parut. Timide dans la vie privée, hardi dans la vie politique, il feignit de reconnaître tous les droits des seigneurs, et les sapa dans leurs fondements; il s'attribua la puissance législative; il plaça la ruine de la féodalité dans ses *Établissements*, et la ruine de la puissance ultramontaine dans sa *Pragmatique*. Il détruisit les justices seigneuriales par les appels qu'il réservait à ses juges; il fonda, sous le nom de confréries, les corporations d'arts et métiers, et continua les affranchissements. Vers cette époque, les seigneurs, voyant que les communes affranchies jetaient dans la classe des citoyens un peuple nouveau, ne voulurent pas rester *francs* à côté de ces autres *francs*, dont ils avaient depuis si long-temps usurpé les immunités; ils se dirent nobles, et appelèrent noblesse l'agrégation de tous les seigneurs féodaux. Philippe-le-Hardi conçut le projet de les ruiner sous leur nouveau titre; il imagina des lettres d'anoblissement; et comme les nobles ne voulaient pas se confondre avec les citoyens, il porta les citoyens dans la noblesse. Il déclara le domaine du roi inaliénable, et les apanages réversibles à la couronne; par là le prince ne pouvait plus s'appauvrir. Chaque tentative des rois suscitait une révolte des nobles. Philippe-le-Bel leur résista, s'empara du droit de justice, multiplia les anoblissements, permit aux roturiers d'acheter des fiefs, défendit les duels à perpétuité, détruisit les guerres privées, et, appuyé des états généraux, publia l'ordonnance de la réformation du royaume. J'achève le tableau par la charte d'affranchissement de Louis X; cet acte ne s'applique qu'aux habitants des campagnes, car les villes étaient déjà affranchies. « Comme, selon le droit de nature, dit ce prince, chacun doit être franc, et que notre royaume est appelé le royaume des Francs, nous voulons que la chose soit en vérité conforme au nom. »

Les lois romaines avaient déclaré l'esclavage un droit contre nature; les prêtres l'avaient proclamé contraire à l'Évangile; nos rois avaient décidé que la liberté personnelle était au dessus de la puissance royale. La soif des richesses vint renverser toutes ces idées généreuses. L'esclavage peupla nos colonies, et les sophismes religieux et politiques ne manquèrent point pour légitimer cet infâme abus de la force. On employait, pour la servitude des noirs, les mêmes raisons que les mahométans emploient pour la captivité des chrétiens. L'avarice est mauvaise conseillère; elle accueillit avec joie la *traite des nègres;* elle multiplia les esclaves pour multiplier les productions; elle s'interdit l'affranchissement pour ne point perdre le prix des noirs. Mais quand le despotisme ferme toutes les portes légales, la liberté les brise. A l'aspect de la révolution française, Saint-Domingue fit entendre le premier cri de l'indépendance naturelle : les noirs et les blancs y levèrent les uns contre les autres un étendard ensanglanté; la torche funèbre, promenant l'incendie, éclaira long-temps les mornes silencieuses de Saint-Domingue; long-temps l'acharnement des deux partis trempa, avec une fureur égale, dans des flots de sang humain les débris du despotisme expirant et les prémices de la liberté naissante. Mais enfin l'indépendance triompha, et la révolte fit ce qu'une loi sur les affranchissements aurait pu prévenir. J.-P. P.

AFFRÉTEMENT. (*Législation.*) C'est la convention faite pour le louage d'un vaisseau. On l'appelle aussi *charte-partie* et *nolis* ou *nolissement*.

On désigne le bailleur du navire par le nom de *fréteur*, et le locataire par celui d'*affréteur*. (*Voyez* NAVIRE, FRET.)

* AFFRY, nom d'une famille noble de Suisse qui a fourni plusieurs généraux et officiers distingués au service de France.

* AFFRY (L.-A.-AUG. d'), né à Versailles en 1713; successivement capitaine aux gardes suisses, maréchal-de-camp et lieutenant-général, il servit avec distinction dans plusieurs campagnes, fut ambassadeur en Hollande, et colonel des gardes suisses en 1780. Sa conduite fut très-honorable dans les journées des 5 et 6 octobre 1789; mais, affaibli par l'âge, il devint ensuite indifférent au parti de la cour, fut arrêté le 10 août 1792, échappa aux massacres de septembre, et mourut dans le canton de Vaud, en 1793, du chagrin que lui causa la perte de son fils, tué le 10 août au château des Tuileries.

* AFFRY (L. AUG.-PHILIPPE d'), fils du précédent, né à Fribourg en 1743, obtint successivement les grades de capitaine, brigadier, maréchal-de-camp et lieutenant

général, commanda l'armée française sur le haut Rhin, en 1792, et, après le licenciement des troupes suisses, se retira dans sa patrie, où il fut nommé commandant des forces militaires en 1798, lorsque ce pays fut menacé d'une invasion. Député à Paris en 1803, il reçut des mains du premier consul l'acte de médiation de la Suisse, et fut nommé landamman cette même année. Choisi pour complimenter Napoléon Bonaparte sur son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, il reçut à cette occasion la grande décoration de la légion-d'honneur, et mourut peu de temps après à Berne, en juin 1810. Il s'était acquitté avec succès des fonctions de conciliateur et de magistrat suprême d'une nation divisée d'opinions et d'intérêts.

* AFFRY (Charles d'), fils du landamman, entra de bonne heure au service, et était, lors de la révolution, lieutenant d'infanterie; il échappa comme par miracle au massacre du 10 août; il fit en 1812 la campagne de Russie, en qualité de colonel d'un régiment suisse, fut nommé officier de la légion-d'honneur, reçut ensuite du roi la croix de St-Louis, et le grade de chef de légion; il refusa les offres de Napoléon dans les cent jours, se rendit avec les 4 régiments suisses à Bâle, où il commanda une division de l'armée de la confédération suisse; pénétra en France, et occupa Pontarlier. Depuis, Louis XVIII le créa maréchal-de-camp, et colonel d'un régiment de la garde. Mort en 1818.

AFGHANISTAN. (*Géographie.*) Ce pays de l'Asie forme un grand état dont les bornes ne peuvent se déterminer avec exactitude, parce que, parmi les provinces qui en font partie, quelques-unes ne reconnaissent que faiblement l'autorité du souverain. Considéré dans son plus vaste développement, l'Afghanistan s'étend de 57° à 70° de longitude est, et de 24° à 37° de latitude nord. Il est borné au nord par des montagnes qui le séparent de la Boukharie et du Tibet, à l'est par le pays des Seykhs et l'Indoustan, au sud par la mer d'Arabie, à l'ouest par des déserts et la Perse. Sa longueur est à peu près de 320 lieues, sa largeur de 260, et sa surface de 83,000 lieues carrées. Elle offre généralement des montagnes considérables et dont quelques-unes s'élèvent à une grande hauteur; au sud-est et au sud-ouest on voit quelques plaines étendues. L'Indou-Kouh, branche des monts Himalaya, et le Paropamise, qui couvrent les parties septentrionales de l'Afghanistan, le Kouhi-Soliman dans l'est, ont leurs cimes constamment couvertes de neige; entre ces colosses et leurs ramifications, qui s'abaissent vers le sud et le sud-ouest, s'étendent des vallées qui se prolongent dans les mêmes directions, et qui s'ouvrent beaucoup de ce dernier côté. On rencontre dans l'ouest des plaines immenses qui se terminent à des déserts.

Au fond de ces vallées coulent un nombre infini de torrents et de rivières; les plus considérables sont le Caboul, qui se dirige à l'est vers le Sindh, et l'Hilmend ou Étimander, dont le cours à l'ouest vers la Perse se termine dans un lac sur les confins d'un désert. L'Oxus des anciens, ou Amou-Déria, traverse le nord de l'Afghanistan; le Sindh borne ce pays à l'est. On dérive de tous les courants d'eau des canaux d'irrigation. Le Loukh dans l'ouest, qui reçoit l'Hilmend, est le lac le plus étendu. Au centre du pays on remarque l'Abistandeh, qui est un lac salé.

Le climat est tempéré dans le pays haut, et même âpre et froid dans les montagnes. On ressent une grande chaleur dans les plaines; elle est étouffante dans quelques vallées et dans les lieux sablonneux. Les vents de l'ouest sont dominants; les habitants ont observé qu'ils sont chauds, et ceux de l'est froid; ils disent aussi que ceux-ci apportent des nuages, et que les premiers répandent l'humidité sur la terre. Le vent du nord commence vers le milieu de l'été, et se fait sentir avec force pendant près de quatre mois. On remarque dans la marche des vents une certaine analogie avec les moussons de la mer des Indes. Le seimoum, ce vent pestilentiel, redouté avec tant de raison des voyageurs, passe quelquefois sur les parties chaudes de cette contrée; heureusement il ne dure pas long-temps. Du reste, on peut dire que l'Afghanistan est un pays sec, et peu sujet à la pluie, aux nuages ou aux brouillards. La différence de température entre le jour et la nuit est généralement très-grande; cependant le climat est sain, autant qu'on en peut juger par la taille, la force et l'activité des habitants.

Les animaux sauvages ne doivent pas être rares dans un pays si montagneux; les léopards, les loups, les hyènes, les

chacals, les renards, les ours, multiplient facilement au milieu des forêts dont les hauteurs sont couvertes : on dit même qu'on y a vu des lions et des tigres, ce qui ne parait cependant pas très-certain. Des sangliers, des ânes sauvages, diverses espèces de cerfs, fréquentent aussi la contrée haute et boisée ; les antilopes ne se montrent que dans les plaines. Enfin on trouve, dans les vallées, des hérissons, des porcs-épics, des mangoustes, des furets, des chiens sauvages, et même des singes.

Quelques races de chevaux sont fort belles ; les ânes sont grands et robustes ; on élève beaucoup de mulets ; on se sert de ces deux animaux pour le transport des bagages, moins cependant que des chameaux et des dromadaires. On attelle les bœufs à la charrue ; ils ont une bosse sur le dos ; on les fait venir de l'Indoustan. On rencontre quelques buffles dans les cantons qui abondent en pâturages humides.

Les moutons font la richesse principale des tribus qui mènent la vie pastorale ; on en voit beaucoup de la variété dont la queue n'est qu'un large morceau de graisse. Les chèvres sont communes dans tout le pays ; quelques races ont les cornes fort longues et singulièrement contournées. Les chiens de l'Afghanistan sont très-beaux ; les tribus pastorales prennent grand soin d'en améliorer les races. On voit beaucoup de chats à longs poils, dont on exporte une quantité considérable dans les pays voisins.

Des aigles, des faucons, et d'autres oiseaux de proie, nichent dans les montagnes, dont le pays est hérissé. Les oiseaux aquatiques et ceux des marais, et une infinité d'autres espèces, tels que les pigeons, les tourterelles, les moineaux, sont très-communs. Il y a même des perroquets dans les provinces orientales.

Les serpents ne sont ni nombreux ni dangereux ; les scorpions sont plus effrayants que nuisibles. Les rivières ne sont pas très-poissonneuses ; on trouve assez fréquemment des tortues.

Quelquefois les ravages causés par des nuées de sauterelles ont occasioné des famines dans certaines provinces. Les bois renferment beaucoup d'abeilles.

On rencontre dans l'Afghanistan plusieurs espèces des grands végétaux d'Europe ; la plupart de nos arbres fruitiers y croissent sauvages ; les habitants les cultivent dans leurs vergers et leurs jardins. Les montagnes sont ombragées par des pins, notamment par le pin pignon ; des chênes, entre autres le chêne à glands doux ; des cyprès gigantesques, des noyers, des bouleaux, des érables. Dans les plaines, croissent le mûrier, le tamarisc, plusieurs saules, entre lesquels on distingue le saule pleureur.

La quantité d'arbrisseaux et de fleurs que la nature a départie à ce pays est prodigieuse ; ils embellissent les jardins, les collines, les plaines et le bord des rivières.

On ramasse de l'or dans les ruisseaux qui coulent des flancs de l'Indou-Kouh. Le lapis-lazuli compose des rochers entiers dans les montagnes du nord ; l'Afghanistan a des mines de fer, de plomb, d'antimoine : on extrait de l'alun, de l'argile de plusieurs cantons, et l'on ramasse le sel qui se forme à diverses sources salées.

Les provinces de l'Afghanistan sont, à l'ouest, le Khoraçan, dont une partie est à la Perse ; le Sedjistan, le Gargjestan et le Dahestan : au nord, le Caboulistan, Ghizni et Peichaouer ; au sud-ouest, Candahar ; au sud, le Mekran, le Beloutchistan et ses dépendances. Ces derniers pays se sont rendus indépendants. Le Kachemyr a été enlevé aux Afghans par les Seykhs.

La population de l'Afghanistan est évaluée à 10,200,000 habitants, savoir : 4,300,000 Afghans, 1,400,000 Beloutchi, 1, 200,000 Tatars, 1,500,000 Tadjik et Parsis, 500,000 Indous, 300,000 Arabes et autres.

Les Afghans ou Agouans ont reçu ce nom des Persans ; ils se donnent à eux-mêmes celui de Pouchtou, et au pluriel Pouchtaneh, que les Berdourani, leur tribu la plus orientale, prononcent Pekhtaneh ; ce qui a donné lieu à la dénomination de Petan ou Patan, sous laquelle les Afghans se sont fait connaître et redouter dans l'Indoustan. Les Arabes les nomment Solimani, soit parce qu'ils habitent plus particulièrement la chaine du Soliman-Kouh, soit d'après le chef qui régnait sur eux à l'époque à laquelle les Arabes les connurent.

La patrie primitive des Afghans est dans la branche méridionale du Paropamise ou Indou-Kouh : c'est de là qu'ils se sont répandus vers l'est jusqu'au Pendjab ; vers l'ouest jusque dans la Perse orientale. Mais de même que toutes les peuplades grossières qui n'avaient pas encore une écriture particulière à l'époque où elles embrassèrent l'islamisme, et qui plus tard adoptèrent les ca-

ractère arabes, les Afghans ont perdu la véritable tradition de leur origine. Ils en ont plus tard fabriqué une puisée dans les écritures hébraïques et dans le Koran; et, mêlant ensemble ces documents, ils se sont donnés comme les descendants des dix tribus d'Israël restées en captivité. L'illustre William Jones, homme très-instruit, mais absolument dépourvu de critique, ne manqua pas de saisir avidement cette fable, la trouva vraisemblable, et la répandit dans le monde, parce qu'il ajouta faussement à son assertion que, dans un dictionnaire afghan, il avait trouvé une ressemblance manifeste entre cette langue et le chaldéen. Toutefois il s'est bien gardé de citer la moindre preuve de cette analogie; ce qui n'a pas empêché de faire regarder et proclamer par toute l'Europe les Afghans comme issus des Juifs (1).

Les auteurs arméniens modernes (car les anciens n'en savent absolument rien) ont voulu faire dériver les Afghans des Albaniens de l'antiquité. Voici d'où cette idée leur est venue. Les Arméniens ne prononcent pas la lettre *L*, et lui substituent un *gh* ou un *kh* : par exemple, au lieu de Tiflis, ils disent et écrivent *Tefkhis* ; au lieu de Salomon, *Sokhoman ;* au lieu de Luc, *Khuc ;* enfin au lieu d'Albanie, *Akhbanie* ou *Akhvanie*. Ils ajoutent à cette corruption du nom, que Genghis-Khan ou son successeur avait chassé les Albaniens de leur ancienne patrie, et les avait contraints à demeurer dans des cabanes mobiles, avec lesquelles ils s'approchèrent graduellement de la Perse, et enfin arrivèrent dans les environs de Candahar, où ils se fixèrent. Cette fable se répandit dans le temps que Mir-Veils et son fils Mir-Mahmoud firent une incursion en Perse, à la tête des Afghans, parce que ce fut alors que les Arméniens les connurent pour la première fois. Reineggs, homme bien moins instruit que William Jones, mais d'une imagination aussi déréglée, s'empara de ce conte arménien comme d'une trouvaille précieuse, et alla encore plus loin. En donnant les Afghans pour une tribu d'Arméniens, il prétendit que ces deux peuples se ressemblent beaucoup par les mœurs, les usages, l'extérieur, ce qui est faux; et qu'ils ont l'un et l'autre la coutume de faire cuire une fois l'an du pain blanc sans levain, qu'ils marquent d'une croix.

La langue afghane est le meilleur argument que l'on puisse opposer à ces fables et à ces fausses suppositions; elle prouve que, ni dans les mots, ni dans sa grammaire, elle n'offre la moindre ressemblance avec l'hébreu, le chaldéen, l'arabe, ni avec aucune autre langue sémitique. Les mots arabes introduits par l'islamisme et par l'instruction que le peuple puisait dans le Koran, ne peuvent pas plus être pris en considération sur ce point que pour le turk qui se parle à Constantinople. La comparaison des mots afghans avec les langues et les dialectes indo-germaniques fait voir, de la manière la plus claire, que les Afghans appartiennent à la souche indo-germanique, et peuvent être considérés comme un anneau de cette grande chaîne de peuples qui s'étend des bords du Gange aux îles Britanniques, et que par conséquent ils sont restés à leur ancienne place.

Les Afghans sont divisés en oulous ou tribus, qui se subdivisent en une infinité de branches. Chacune a son chef : tous sont subordonnés au chef ou khan de la tribu, choisi par le peuple dans la famille la plus ancienne. Quelquefois il est nommé et destitué par le roi, suivant le bon plaisir de celui-ci, et remplacé par un parent du monarque. On prend en considération, dans les deux cas, le droit de primogéniture, mais beaucoup plus l'âge, l'expérience et le caractère : cet ordre de succession variable occasione des brigues, des dissensions et des querelles fréquentes.

Les khans, assistés des chefs des subdivisions, gouvernent leurs tribus : ces assemblées se nomment *djergas ;* dans les cas d'urgence, les khans agissent sans les consulter. Cette forme d'administration rappelle le gouvernement féodal et tous les troubles qu'il enfante. On a observé que les Afghans sont beaucoup plus attachés à leur tribu qu'à la personne de leur chef. Les Afghans de l'ouest sont beaucoup plus

(1) Quoique M. Elphinstone ait réfuté cette fable, on la trouve répétée dans le *Periodal Account of the Baptist missionary society* (Bristol, 1817). M. Vater a extrait ces rapports dans ses *Analekten der Sprachkunde* (1er cahier, 1820), et en parlant des Afghans, il dit : « Si un peuple descend des dix tribus, il est vraisemblable que ce sont les Afghans plutôt que toute autre nation. » Combien on regrette qu'un philologue si docte et si profond ait contribué à confirmer cette erreur !

unis entre eux que ceux de l'est ; ceux-ci sont presque toujours en guerre les uns contre les autres.

Le Koran est la loi générale du royaume pour les affaires civiles. La coutume afghane, ou le pouchtouvoulli, est suivie dans les causes criminelles. L'opinion que c'est un droit et un devoir pour chacun de se faire lui-même justice existe encore chez ce peuple. Les prêtres ou mollahs ont beau prêcher contre cette pratique, ils ne peuvent la détruire. Dans quelques tribus, les chefs et les anciens tâchent d'arranger les disputes par la persuasion ; s'ils n'en peuvent venir à bout, ils laissent à l'offensé le soin de poursuivre sa vengeance : dans la plupart, au contraire, on force les parties récalcitrantes à se soumettre à la décision des anciens ; cependant on ne cherche généralement qu'à réconcilier ensemble les deux parties et à prévenir les troubles.

Les Dourani forment la tribu la plus puissante, la plus nombreuse, la plus riche et la plus civilisée ; elle habite dans l'ouest du royaume, ainsi que les Ghildji, les Câker et d'autres moins nombreuses. Dans l'est, on remarque les Berdourani, les Youssoufzi, les Chirâni, les Viziri, et les tribus de Peichaouer et de Daman.

Une division qui abandonne son oulous peut être adoptée par une autre. Les règles de l'hospitalité des Afghans leur prescrivent de traiter, dans ces circonstances, les étrangers avec un soin particulier ; la tribu à laquelle ces nouveaux venus se joignent leur assigne des terres. Leur chef siége dans le principal djerga : sa horde conserve son gouvernement intérieur ; elle jouit des mêmes droits que les autres bandes de l'oulous ; et quoiqu'elle garde le nom de la tribu dont elle tire son origine, elle cesse toute relation et toute liaison avec elle ; quelquefois elle y retourne. Si cette tribu et celle par laquelle la bande a été adoptée se font la guerre, celle-ci, chez les Afghans de l'ouest, reste neutre ; chez ceux de l'est, elle doit aider la tribu primitive.

Les individus qui désertent leur tribu sans vendre leurs terres sont, dans plusieurs cas, reçus au nombre des membres de l'oulous qu'ils joignent ; on leur donne même des terres : mais ceux qui vendent leurs terres et abandonnent leur tribu par pauvreté sont placés dans une classe particulière ; on les appelle *hemsahya*. Ils ne siégent pas dans les djergas ; la bande à laquelle ils appartiennent, et les personnes auxquelles ils se sont attachés, soignent leurs intérêts. Chacun se fait un point d'honneur de protéger ses hemsahya. Dans quelques oulous, il y a autant d'hemsahya que de membres de la tribu; ils sont peu nombreux, au contraire, dans celles qui sont éloignées des grandes routes ; ordinairement ils n'ont pas de propriété territoriale.

Cet assemblage de petites républiques compose la nation afghane, et l'ensemble forme un état sous l'autorité d'un souverain commun.

Le roi est le chef naturel de la tribu des Dourani. Son autorité s'est graduellement étendue sur les autres ; il veille à la sûreté commune ; il lève sur chaque oulous la quantité de troupes et d'argent fixée pour la défense commune. Cependant, malgré cette réunion sous un chef unique, la nation est rarement animée par un même esprit ; chaque oulous est plus attachée à ses intérêts particuliers qu'à ceux de l'état. Le roi ne fait donc pas tout ce qu'il veut ; mais dans les provinces peuplées par les Tadjik et autres peuples différents des Afghans, de même que dans les villes, ce pouvoir est absolu : ainsi le monarque est à même de percevoir des revenus et de lever des troupes sans être obligé de recourir aux oulous. Il résulte de cet ordre de choses que les intérêts du roi et ceux de la nation sont en quelque sorte distincts. D'ailleurs les opinions sur sa puissance légale sont très-partagées : le roi, les courtisans et les mollahs soutiennent qu'il est revêtu de toute l'autorité excercée par les despotes de l'Asie ; tandis que les membres des tribus ne le regardent que comme un monarque jouissant de prérogatives limitées. On conçoit, d'après cet exposé, que l'action de son pouvoir, très-forte dans les villes et dans les cantons qui les entourent, n'est que précaire chez les tribus les plus voisines, et devient nulle chez les plus éloignées. Cette forme de gouvernement est favorable aux désordres, mais d'un autre côté elle met un frein au pouvoir absolu ; et les Afghans sont fiers de n'être pas, comme le reste des Asiatiques, soumis aux caprices d'un despote. Malgré les guerres civiles qui ont désolé l'Afghanistan, ce pays offre des marques visibles d'une prospérité toujours croissante, excepté dans les villes et les territoires qui les environnent, parce que c'est là que se livrent les combats entre

les compétiteurs à la couronne, et que tout est abandonné au pillage de leurs armées.

Les Afghans professent l'islamisme ; ils sont sunnites, et très-tolérants en matière de religion. Il y a parmi eux des Juifs et des Parsis. Les riches ont plusieurs femmes qu'ils tiennent étroitement renfermées ; celles des pauvres font l'ouvrage de la maison; celles des habitants de la campagne travaillent dehors sans être voilées, et reçoivent les étrangers quand le mari est absent. On vante leur chasteté, surtout celle des épouses des bergers.

L'Afghanistan est le seul pays de l'Asie où l'on observe quelque trace du sentiment que les habitants de l'Europe occidentale ont appelé amour : on l'y trouve principalement chez les gens de la campagne ; quelquefois il se glisse même chez les grands. Beaucoup de chansons et de contes sont consacrés à l'amour; le langage en est passionné au plus haut degré.

L'éducation n'est pas entièrement négligée ; chaque village et chaque camp a son maître d'école, auquel on assigne le revenu d'un champ, et qui perçoit une rétribution de ses disciples. Il exerce souvent les fonctions sacerdotales ; quelquefois il a chez lui les jeunes gens qu'il instruit. Plusieurs villes ont des colléges où l'on forme les mollahs : quand ceux-ci veulent approfondir l'étude de la théologie et de la jurisprudence, ils vont à Boukhara. Cependant Peichaouer parait être la ville la plus lettrée de ces contrées ; plusieurs jeunes gens y viennent même de Boukhara pour étudier la médecine, l'histoire, la poésie, et tout ce qui complète l'éducation d'un homme qui se destine aux professions savantes.

On regarde comme une œuvre agréable à Dieu la fondation d'établissements destinés à propager l'instruction. Indépendamment des colléges royaux, chaque village a un fonds pour subvenir à l'entretien des étudiants : ces bonnes intentions ont eu l'inconvénient de remplir le pays de mollahs à moitié savants, qui, bien loin de favoriser, retardent les progrès de la science.

Le pechtou est, comme on l'a vu plus haut, un rameau du grand arbre des langues indo-germaniques; il a emprunté de l'arabe, par le canal du persan, les mots relatifs à la religion, à l'administration et aux sciences. Les Afghans se servent de l'alphabet persan, et emploient ordinairement le caractère nichkhi. Comme leur langue a quelques sons que les lettres persanes ne représentent pas, ils les expriment en ajoutant des points ou d'autres signes à la lettre qui s'en rapprochent le plus.

Le pechtou, quoique rude, est une langue mâle ; il ne déplait pas à une oreille accoutumée aux idiomes de l'Orient. Les dialectes de l'est et de l'ouest diffèrent et par la prononciation et par les mots. Aucun des auteurs pechtous les plus fameux n'a plus de cent ans d'antiquité ; et M. Elphinstone, de qui l'on tient tous ces détails intéressants, ne pense pas qu'aucun des livres écrits dans cette langue ait plus de deux cents ans d'existence. La littérature de ce pays dérive de celle de la Perse. Les compositions poétiques des Afghans ressemblent à celles de leurs modèles, mais sont moins châtiées et bien plus simples. Ce voyageur connaissait jusqu'à neuf poëtes afghans, indépendamment des traducteurs qui avaient fait passer dans leur langue les œuvres des Persans.

Parmi les poëtes afghans, on ne doit pas oublier Ahmed-Châh, souverain du pays. Cet exemple de monarques lettrés n'est pas rare dans l'Orient. Ahmed-Châh fit un livre d'odes en pechtou : le khan Ouloum les a accompagnées d'un commentaire volumineux. Ahmed-Châh composa aussi des poëmes en persan.

Les auteurs en prose sont principalement des théologiens et des légistes ; quelques-uns aussi ont écrit le récit de certaines périodes de leur histoire : mais le persan continue à être employé dans la plupart des grandes compositions. Les rois de l'Afghanistan ont tous été les protecteurs des lettres.

Comme tous les Orientaux, les Afghans sont très-superstitieux ; ils croient aux revenants, aux rêves, aux devins, à l'astrologie, et à toutes les rêveries du même genre ; ils ont grande confiance au pouvoir des talismans.

Quoique très-hospitaliers, les Afghans sont des brigands déterminés qui détroussent les voyageurs sans aucun scrupule. Une partie de la nation, surtout dans l'ouest, est nomade ; celle qui habite la partie orientale du pays préfère le séjour des maisons à celui des tentes. Les Afghans ne sont pas si grands fumeurs que les Persans ; en revanche, ils prennent beaucoup de tabac en poudre. Ils sont très-sociables, ils

aiment à entendre des contes et des romances. Ils sont passionnés pour la chasse; ils ont des courses de chevaux. Un de leurs amusements est de ficher en terre une cheville, et de tâcher de l'abattre ou de l'enfoncer avec la pointe de leur lance. Ils tirent au but avec le fusil et les flèches. Ils ne connaissent pas les jeux de carte, et font peu d'usage des dés : ils ont d'autres passe-temps sédentaires qui nous sembleraient bien puérils, par exemple les billes, la savate, les osselets, le saut à cloche-pied. Les Afghans occidentaux ont un goût décidé pour la danse.

Le costume des hommes offre des différences ; celui des provinces occidentales paraît être l'habillement primitif de toute la nation. Il consiste en une paire de larges pantalons en toile de coton de couleur foncée; une chemise (*camiss*), qui a la forme d'une blouse, mais à manches plus amples, et qui descend un peu au dessous du genou; un bonnet, composé d'une calotte en drap de couleur éclatante ou en brocart d'or, et de côtés relevés en soie ou en satin noir; ils ont de plus des demi-bottes de cuir brun, boutonnées ou lacées jusqu'au mollet. Ils s'enveloppent, pendant la plus grande partie de l'année, d'un grand manteau de peau de mouton bien tannée, avec la laine en dedans, ou bien de feutre doux et moelleux : ce vêtement se place sur les épaules, avec les manches pendantes, et tombe jusqu'à la cheville. Dans les villes et les parties du pays les plus civilisées, on s'habille généralement à la persane ; et sur la frontière orientale, on suit la mode de l'Indoustan.

Les femmes ont une chemise semblable à celle des hommes, mais plus longue; elle est de toile plus fine et généralement peinte ou brodée en fleurs de soie. Dans l'ouest, elle est quelquefois toute de soie. Les pantalons sont en couleur, plus justes que ceux des hommes. Le bonnet est en soie de couleur brillante, brodé en or; il couvre rarement le front ou les oreilles. Enfin elles ont un voile uni ou imprimé, qui leur sert à cacher leur visage quand un étranger approche. Dans l'ouest, les femmes entourent souvent leur bonnet d'un mouchoir de soie noire; elles partagent leurs cheveux, et en font deux tresses qu'elles fixent derrière la tête; elles l'ornent de cordons de sequins de Venise, et de chaînes d'or et d'argent, qui, après en avoir fait le tour, retombent près des oreilles. Elles ont des pendeloques, des anneaux aux doigts, et d'autres à la cloison du nez. Les jeunes filles se distinguent des femmes mariées par leurs cheveux épars et par des pantalons blancs.

On ne voyage qu'à cheval, les femmes mêmes ne font pas usage des palanquins; celles du roi sont portées sur des éléphants, d'autres dans des espèces de litières. Le roi s'en sert aussi; cette voiture, que l'on nomme *nalki,* lui est particulière. Quelques nobles ont le droit d'aller en djampan, sorte de petit palanquin avec un dessus en voûte. Le bagage des voyageurs est porté à dos de dromadaires ou de mulets.

On ne sait ce que c'est que la poste. Le roi envoie ses dépêches, comme en Perse, par des *tchoppers* ou courriers à cheval. Ceux-ci ne se chargent pas des lettres des particuliers, qui se servent de *cossids* ou messagers à pied qui vont très-vite, et quelquefois parcourent soixante-dix lieues en quatre jours.

L'esclavage a lieu dans l'Afghanistan, de même que dans tous les pays mahométans. La plupart des esclaves sont nés dans la maison. On reçoit des Abyssins et des Nègres par l'Arabie; les Béloutchi vendent des Persans et d'autres peuples qu'ils ont pris dans leurs excursions; beaucoup de Câfirs sont achetés de leurs compatriotes ou des Youssoufzi : ceux-ci sont les seuls parmi les Afghans qui fassent ce trafic; il y est en horreur. On emploie les esclaves ou comme domestiques, ou à la culture des terres : on en a le plus grand soin ; ils mangent à la table de leurs maîtres; rarement on les bat.

Quand les Afghans affranchissent leurs esclaves, c'est toujours gratuitement ; ils regarderaient comme une honte de leur rendre la liberté à prix d'argent.

Les Afghans sont grands et robustes, et généralement maigres, quoique musculeux. Ils ont le nez aquilin, les pommettes des joues saillantes, le visage long, la barbe et les cheveux ordinairement noirs, quelquefois bruns, rarement rouges. Ils se rasent le milieu de la tête, et laissent croître le reste de la chevelure : leur barbe est longue et touffue. Ceux de l'est ont le teint presque aussi brun que celui des Indous ; ceux de l'ouest l'ont beaucoup moins foncé ; quelques-uns sont très-blancs : leur physionomie annonce généralement la vigueur et la santé.

Leurs manières sont franches et ouvertes; ils ont un air mâle et décidé, uni à une certaine simplicité bien éloignée de la faiblesse. Ils gesticulent beaucoup, mais avec gravité Les Persans les accusent d'ignorance et de grossièreté; mais s'ils ne sont pas aussi polis que leurs voisins occidentaux, et si leur peu de communications habituelles avec les étrangers rétrécit leurs idées sur quelques objets, on ne peut leur refuser de la prudence, du bon sens et de la pénétration; ils montrent même un degré de curiosité bien éloignée de l'apathie naturelle aux Indous.

On peut compter sur leur bonne foi; ils ont une activité remarquable; d'un autre côté, ils sont avides, fiers de leur origine, vindicatifs et obstinés. Ces défauts ne balancent pas leurs bonnes qualités, auxquelles il faut ajouter leur respect pour les vieillards.

Il est rare qu'un Afghan fasse le commerce ou exerce une profession mécanique. La plupart des marchands sont Tadjik, Indous ou Persans. Il y a des fabriques de toiles de coton, de cuir et de tapis. On envoie au dehors des chevaux, du tabac, de la garance et de l'assa-fœtida. Le pays étant dépourvu de rivières navigables, et peu favorable au roulage, le transport des marchandises a lieu par des bêtes de somme et se fait par caravanes; elles vont dans l'Indoustan, le Pendjab, le Tibet, la Boukharie et la Perse. La position intermédiaire de l'Afghanistan, relativement à ces pays, y rend le commerce de transit très-actif; il fournit aux uns ce qu'il tire des autres. Les soies et les tapis de la Perse, les châles de Kachemyr, les mousselines, les toiles de coton, l'indigo et le sucre de l'Inde; la laque, le vernis, les étoffes de soie de la Chine; des drogues, des épiceries, une quantité d'autres marchandises, même de celles qui proviennent des manufactures de l'Europe, sont apportées dans l'Afghanistan, soit pour être consommées dans le royaume, soit pour être transportées ailleurs.

L'organisation des Afghans en tribus rappelle ce qu'on lit de celles des Perses dans les écrivains de l'antiquité; elle doit exister depuis très-long-temps. Mais quoique ce peuple n'ait pas cessé d'habiter une partie des pays qu'il occupe, son nom n'est cité que fort tard dans l'histoire. A une époque très-reculée l'on voit les Paropamisades qui habitaient des contrées montagneuses situées entre la Perse et l'Inde; Alexandre eut beaucoup de peine à les vaincre. Enfin, au septième siècle, il est question des Afghans dans les écrivains orientaux pour avoir embrassé l'islamisme; cependant quelques-uns étaient encore païens deux siècles plus tard. Vers cette époque les khans de Boukhara conquirent quelques portions de l'Afghanistan et les firent gouverner par un officier qui demeurait à Ghizni. Un de ces officiers se déclare indépendant et fonde l'empire des Ghiznevides. Il est détruit par un Afghan. L'histoire de ce peuple est ensuite enveloppée dans l'obscurité jusqu'à l'invasion de Tamerlan. Dans l'intervalle, des princes patans avaient régné à Delhy dans l'Indoustan, et l'un d'eux avait chassé de Ghizni les successeurs de Genghis-Khan. Pendant que les différentes provinces de l'Afghanistan passaient tour à tour sous la domination des souverains de la Perse et de l'Inde, les tribus afghanes, retranchées dans leurs montagnes, conservaient leur indépendance. Les Dourani vivaient au milieu de celles du nord. Au commencement du dix-septième siècle, tyrannisés par les Usbeks, ils convinrent de payer un tribut à la Perse pour prix de la protection qu'elle leur promettait. En 1708, profitant de la faiblesse d'un état que l'indolence de ses souverains entrainait vers sa ruine, ils se révoltèrent. En 1716 ils envahirent la Perse, remplirent le royaume de trouble et de confusions, et s'emparèrent du gouvernement. Vaincus en 1728 par le farouche Nadir-Châh, ils ne tardèrent pas à s'insurger de nouveau. Il les soumit; mais, charmé de leur bravoure, il les récompensa par des concessions de terres, et leur montra beaucoup de confiance. Ce sentiment fut, dit-on, une des causes qui contribuèrent à le faire massacrer par les Persans au mois de juin 1747.

Le lendemain de cet événement, une bataille sanglante fut livrée entre les Afghans et les Usbeks commandés par Ahmed-Châh d'un côté, et les Persans de l'autre. L'issue en fut indécise. Ahmed-Châh se hâta de gagner Candahar, s'empara des trésors de Nadir-Châh, se fit proclamer roi au mois d'octobre, et fut le fondateur de la dynastie qui règne encore. Ses successeurs n'ont pas gardé toutes ses conquêtes. Elles s'étendirent à une grande distance à l'est du Sindh, et jusqu'aux rivages de la mer.

Quoique le pouvoir souverain soit héréditaire dans la maison des Seddozy, le droit de succession n'est pas réglé d'une manière fixe, et déjà plusieurs révolutions ont fait passer et repasser la puissance d'une main à l'autre.

Le titre du roi est *châhi dourri dourrân ;* mais on ne l'emploie que dans les traités de paix et autres actes publics. Ordinairement on le qualifie simplement de *châh* ou *padichâh* (roi). La cour est désignée par le nom de *Derri-Khané,* ce qui signifie *la Porte* comme en Turquie.

Le roi se fait aider dans le gouvernement de l'état par un visir et des ministres. Quelques emplois étaient héréditaires; le monarque a fait bien des mécontents en contrevenant à cet usage. On évalue les revenus du royaume à trois crores de roupies ou soixante-quinze millions; ils proviennent principalement d'un impôt foncier, ou d'une contribution équivalente. L'armée se monte à deux cent mille hommes, et consiste principalement en cavalerie; l'artillerie est peu nombreuse.

L'Afghanistan renferme plusieurs villes remarquables. On se contentera de citer les plus célèbres.

Candahar fut fameuse dès les temps les plus reculés ; c'est l'*Alexandria ad Paropamisum* des anciens. Les Mille et une Nuits font souvent mention et de cette cité et de ses rois, ce qui indique qu'elle a constamment joué un rôle important. Elle est située sur l'Hilmend, dans une plaine. Forte par sa position et par les ouvrages dont l'art a su l'entourer, grande et peuplée, elle n'est pas moins intéressante par son commerce et par la fertilité de ses environs. Les rois y ont quelquefois résidé. Elle est dans le territoire occupé principalement par les Dourani. Les grands personnages de cette tribu ont à Candahar des maisons que l'on dit être vastes et élégantes. Cette ville renferme beaucoup de caravanserails et de mosquées. L'on voit près du palais le tombeau d'Ahmed-Châh, objet de vénération pour tous les Dourani, et asile inviolable pour quiconque s'y réfugie.

Ghizni „ dans le territoire des Ghildji, fut dans le onzième siècle la capitale de l'empire des Ghiznevides, qui s'étendait des rives du Tigre à celles du Gange, et des bords du Jaxartes aux côtes du golfe Persique. Ce n'est plus qu'une ville de cinq cents maisons, indépendamment de ses faubourgs qui ne sont pas murés. Elle est sur une hauteur baignée par le Dilen. On voit, dans ses environs, quelques restes de son ancienne grandeur; mais rien ne montre plus la magnificence des palais des monarques ghiznevides, ni celle des mosquées, des bains et des caravanserails, ornements de la capitale de l'Orient. Seulement, à une lieue de distance, subsiste encore le tombeau du fameux sulthan Mahmoud ; il est vaste et fort simple. Les musulmans nomment Ghizni la Médine de l'Inde, à cause de la grande quantité de tombeaux de saints personnages qui s'y trouvent.

Caboul, au nord de Ghizni, n'est pas très-grande, mais est jolie, quoique les rues soient étroites comme dans tout l'Orient. Les maisons sont généralement en pierres brutes, en terre ou en briques crues. Le palais du roi est dans une espèce de citadelle sur une colline au nord de la ville. Le séjour du roi, et son grand commerce, la rendent très-vivante; elle est partagée en deux par une rivière qui porte son nom, et entourée de jardins et de vergers. Beaucoup de poètes persans et indous ont célébré les charmes du climat et les beautés pittoresques des environs de Caboul. L'abondance de ses belles fleurs est passée en proverbe, et ses fruits se transportent jusque dans les parties les plus reculées de l'Inde.

Peichaouer, dans l'Afghanistan oriental, est la résidence d'hiver des rois. Cette ville est dans une plaine vaste, fertile, et bordée de tous côtés par des montagnes, excepté vers l'est. La rivière de Caboul l'arrose, et reçoit deux ruisseaux, qui sont bordés de saules et de mûriers entre-mêlés avec les maisons. Bâtie sur une surface inégale, Peichaouer a des rues étroites et mal pavées. Aucun édifice ne mérite d'être remarqué. Sa population est de 100,000 âmes. Ses environs sont délicieux.

Balkh, dans le Turkestan, dont une partie appartient à la Boukharie, fut connue des Grecs par l'expédition d'Alexandre sous le nom de Bactra. On suppose qu'elle avait été auparavant la résidence de Cyrus. Les Orientaux la nomment par distinction *Om-ould-Beled* (la mère des pays). Cette antique métropole est bien déchue de sa splendeur. Ses murs renferment plus de ruines que de maisons habitées; un quart seulement de son étendue est peuplé. Les

Usbeks sont plus nombreux dans son territoire que les Afghans.

Hérat ou Héri, dans le Koraçan, province dont la Perse possède une portion, est une des villes les plus anciennes et les plus célèbres de l'Orient. Elle donna son nom à un pays considérable du temps d'Alexandre; plus tard elle fut la capitale de l'empire transmis par Tamerlan à ses fils; elle passa ensuite aux Persans, sur lesquels elle fut prise par les Afghans. C'est la ville la plus magnifique du royaume. Sa grande mosquée est surmontée de dômes et de minarets ornés, comme en Perse, de tuiles vernissées. On estime sa population à 100,000 hommes, la plupart Persans d'origine. Elle est sur l'Arois : il s'y fait un très-gros commerce; on y fabrique des tapis. Ses environs sont extrêmement fertiles.

Histoire de Timur-Bec, connu sous le nom du grand Tamerlan, par Chereffedin-Ali, traduite du persan par Petit de la Croix. Paris, 1722, 4 vol. in-12.

Voyage du Bengale à Saint-Pétersbourg, à travers les provinces septentrionales de l'Inde, le Kachemyr, la Perse, etc., par G. Forster, traduit de l'anglais, avec des notes par M. Langlès. Paris, 1802, 3 vol. in-8o.

Ueber die Sprache und den Ursprung der Aghuan oder Afghanen, von J. Klaproth. Saint-Pétersbourg, 1810, in-4o (réimprimé avec des changements dans l'*Asia polyglotta* du même auteur). Paris, 1823.

An account of the Kingdom of Caubul and its dependencies in Persia, Tartary and India comprising a view of the Afghân nation, and an History of the Dooranee monarchy, by Mountstuart Elphinstone. London, 1815, 1 vol. in-4o. E...s.

* AFRANIA, nom de deux Romaines, dont l'une, qui vivait du temps de César, aimait les procès et plaidait elle-même ses causes devant le préteur, ce qui fit donner le surnom d'Afrania à toute femme processive et disputant sans cesse. L'autre, fille du consul Menenius-Agrippa, donna un grand exemple de piété filiale, en n'attaquant point le testament de sa mère qui l'avait déshéritée injustement.

* AFRANIUS (Lucius), poète comique latin, vivait cent ans environ avant Jésus-Christ. Au lieu de s'en tenir, comme Plaute et Térence, à la simple imitation de la comédie grecque, il s'attacha à la peinture des mœurs de son pays, et des ridicules de son siècle : ainsi la toge romaine remplaça le manteau grec, et la dénomination de *togata* fut substituée à celle de *palliata*, pour désigner la comédie latine. Il ne nous reste de ce poète que quelques fragments réunis dans les différents recueils, publiés sous le titre de *Corpus poetarum latinorum*.

* AFRANIUS NEPOS (L.), un des lieutenants de Pompée, se joignit avec Petreius, et battit, près de Lerida, en Espagne, César, qui força bientôt les deux généraux à se soumettre. Afranius ayant encore tenté la fortune en Afrique après la bataille de Thapsus, fut défait et tué par Sitius, lieutenant de César.

* AFRANIUS (Quintien). *Voyez* Pison.

* AFRE (Ste), femme de Crète, fut martyrisée sous Dioclétien avec sa mère et trois femmes de sa maison.

* AFRICANIUS (Sextus-Julius), auteur chrétien du 3e siècle, écrivit en latin une *Chronologie* estimée, dans laquelle il comptait 9,500 ans depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ. On lui attribue un livre sur l'art militaire, intitulé : *Cestes*, imprimé dans les *mathematici veteres*, 1693, in-fol., traduit en français par Guischardt dans ses *Mémoires critiques et historiques*, Berlin, 1774, 4 vol. in-8o.

* AFRICANUS (Sextus-Cecilius), jurisconsulte romain, vivait à la fin du 1er siècle; il écrivit 9 livres de *questions* insérées dans le Digeste.

AFRIQUE. (*Antiquités.*) L'Afrique est représentée sur les médailles par une femme coiffée avec la dépouille d'un éléphant dont la trompe avance au dessus du front. On voit auprès d'elle un scorpion et un cheval, ou un cheval ailé, ou un serpent, ou un lion, ou des montagnes. Sa fertilité lui a fait donner encore pour symboles des paniers et des bouquets d'épis. Son nom latin *Africa* vient du latin *apricus, a, um*, exposé à l'ardeur du soleil, d'où *apricari*, s'exposer et se chauffer au soleil; adjectif composé du grec α augmentatif, et φρύγω, *torreo, torrefacio, sicco, frico*; φρύγες, *aridus, torridus, qui torret vel fricat, Phrygius*. De là il suit que le nom de l'*Afrique* et celui de la *Phrygie* sont un seul et même mot qui signifie *pays de feu*; ce qui vient sans doute de ce que, de même que l'Afrique est au sud de la Méditerranée, la Phrygie est au midi du Pont-Euxin.

Les anciens ont souvent confondu l'Afrique avec la Libye, et la Phrygie avec l'Asie, comme ils confondirent l'Asie avec l'Éthiopie, et l'Europe avec la Celtique et la Scythie, en prenant la partie pour le

tout, soit par ignorance de la géographie, soit par un langage propre aux poëtes, leurs premiers géographes et leurs premiers historiens. Je vais le prouver.

1°. Il est certain qu'ils ont souvent entendu l'Asie et même l'Éthiopie par la Phrygie; c'est pour cela qu'ils ont dit qu'*Ésope*, dont le nom n'est qu'une variante d'*Æthiops*, nom composé d'αἴθος, *niger*, αἴθω *uro*, *et* ὤψ, *vultus*, était *Phrygien*. 2°. Ils ont quelquefois entendu l'Afrique par l'Asie. La terre fut successivement divisée en deux, trois et quatre parties, et d'abord en deux, selon Varron, Pline et Salluste. « *Ut omnis natura*, dit Varron, *in cœlum et terram divisa est, sic cœlum in regiones, terra in Asiam et Europam*. Asia *enim jacet ad meridiem et austrum, Europa ad septentriones et aquilonem.* » Les anciens plaçaient donc l'Asie au sud; et voilà pourquoi le nom de l'Asie, qui vient d'ἀσία ou ἄσις, *limosa*, a une signification analogue à celui de la *Libye*, qui vient de λείβω, *stilla*, λίβος, *fundo*, *libo*, λιβάζω, *stillo*, *defluo*, et est si souvent confondue avec la Libye, avec l'Éthiopie, et avec l'Afrique même tout entière. Ceux qui partageaient la terre en deux parties réunissaient l'Afrique à l'Europe; ceux qui la partageaient en quatre faisaient de l'Égypte une partie distincte de l'Afrique. 3°. Enfin il est certain que les Grecs n'appelaient l'Afrique que la Libye, « *Africam Græci Libyam appellavère*, dit Pline; » de là le vent que les Latins appelaient *africus*, *austro-africus*, et qui souffle en effet *inter africum et austrum*, les Grecs l'appelaient λίψ, λιβὸς (radical de *Libya*), et λιβόνοτος, *libonotus*, comme on le voit sur une base de marbre de la Villa-Albani à douze pans, sur laquelle on lit les noms des douze vents en grec et en latin; comme le prouve même le nom actuel de ce vent dans la Méditerranée, *le lébèche*, qui vient évidemment de *Libya*, ou λίψ, λιβὸς. La Libye des Grecs était donc l'Afrique des Romains. E. J.

AFRIQUE. (*Géographie.*) Cette partie du monde, citée dans l'histoire depuis les temps les plus reculés, ne nous est encore que très-imparfaitement connue. Elle forme une grande péninsule, ne tient au nord-est à l'ancien continent que par l'isthme de Suez, et de tous les autres côtés est baignée par la mer; au nord par la Méditerranée, à l'ouest et au sud par l'océan Atlantique, au sud-est par la mer des Indes, à l'est par le golfe Arabique. Coupée par l'équateur en deux parties égales, elle s'étend de 37° 5′ de latitude nord, à 34° 50′ de latitude sud, et de 19° 50′ de longitude ouest, à 49° de longitude est; sa longueur est donc de 1820 lieues, sa largeur de 1650, et sa surface de 1,750,000 lieues carrées. Cette immense étendue n'offre pas de ces coupures profondes dans les terres qui, facilitant les communications par eau, sont un des grands véhicules de la civilisation. En effet, on ne remarque sur la côte du nord que des baies pompeusement décorées du nom de golfes de Cabès, de la Syrte, des Arabes. La côte occidentale forme, vers 3° au nord de la ligne, un enfoncement qui se prolonge à l'est sur une étendue de près de 400 lieues, c'est le golfe de Guinée; mais il est entièrement ouvert au sud et à l'ouest, et ne contribue nullement à rapprocher les uns des autres les habitants de ses rivages.

Depuis plus de trois siècles, les Européens ont reconnu et décrit successivement les côtes de l'Afrique; ils n'ont pu parvenir à une distance considérable dans son intérieur. On est donc réduit, sur un grand nombre de points relatifs à sa géographie, à de pures conjectures; aussi les hypothèses des écrivains qui ont traité ce sujet se sont-elles tellement multipliées que leur simple analyse excéderait les limites que nous nous sommes prescrites: bornons-nous donc à l'exposition des faits connus et à la mention des systèmes les plus probables.

On sait que l'Atlas se prolonge de l'ouest à l'est dans la partie occidentale du nord de l'Afrique; ses ramifications, en s'abaissant vers l'est, se rapprochent de la côte sur quelques points, puis se prolongent dans l'intérieur, toujours vers l'orient, par des plateaux qui se rattachent à d'autres hauteurs bordant du sud au nord la côte du golfe Arabique. Ces dernières montagnes se relèvent considérablement à l'entrée de ce bras de mer, s'étendent dans le sud-ouest en Abyssinie, où elles forment le Lamalmon, le Samen, les monts de Gées et d'Amid-Amid; à l'est, elles aboutissent au cap Bab-el-Mandeb, redouté des navigateurs; et plus à l'est encore, leur dernière saillie est le cap Guardafui,

extrémité de l'Afrique vers l'orient. Les géographes indiquent la chaîne des monts Lupata comme s'avançant du cap Guardafui vers le sud, en longeant à une certaine distance la côte orientale, et arrivant aux monts Nieuwe-Veldt, qui occupent l'extrémité méridionale de l'Afrique, et forment des plateaux qui se terminent au célèbre cap de Bonne-Espérance. On suppose que, dans l'ouest, des montagnes règnent à une certaine distance de la côte, en allant au nord, jusqu'à 3° au dessus de l'équateur. On place un peu plus haut, dans le centre, les monts Al-Komri, ou de la Lune, que l'on fait communiquer avec les montagnes d'Abyssinie : on ignore si leurs ramifications dans l'ouest atteignent aux monts Kong, qui, sous le dixième parallèle nord, paraissent s'élever à une grande hauteur; leurs rameaux s'abaissent, en s'approchant de la mer, dans le sud-ouest; ils y forment cependant des caps escarpés, tels que celui de Sierra-Léone. D'après le rapport des indigènes, les monts Kong ont la cime blanche : ce qui indiquerait la présence de neiges perpétuelles. Or, sous ce parallèle, ce phénomène, qui n'a rien d'improbable, indiquerait une hauteur de plus de 2000 toises au dessus du niveau de la mer. Au nord du cap Sierra-Léone, la côte s'éloigne des montagnes, qui, vers le 15e degré, s'abaissent au niveau du grand désert. A l'est, elles ont une plaine immense dont l'étendue est inconnue.

L'on ne connait guère mieux les fleuves que les montagnes de l'Afrique. Le Nil, si célèbre dans l'antiquité, de même que de nos jours, a ses embouchures à l'extrémité nord-est de l'Afrique dans la Méditerranée, par 31° 25′ de latitude. De ce point jusqu'à 18°, il offre le phénomène singulier de ne pas recevoir un seul affluent. Le Tacazze est le premier qui lui apporte, à droite, le tribut de ses eaux; le Bahr-el-Azrek est le second, tous deux viennent de l'Abyssinie. Le premier a été pris à tort par quelques voyageurs pour le bras principal du Nil des anciens, ou Bahr-el-Abiad; celui-ci est encore grossi du même côté par le Maleg; son cours a été suivi en remontant jusqu'à 10° de latitude nord. On place ses sources dans les monts de la Lune; la vraie position de cette chaîne est inconnue.

Le long de la côte septentrionale on ne voit que des embouchures de fleuves peu considérables qui viennent de l'Atlas. Il en est de même de la côte occidentale jusqu'à 16° de latitude nord, où l'on trouve le Sénégal, et successivement, en allant au sud, la Gambie, le Rio-Grande, et d'autres moins importants. On sait, par le rapport d'un voyageur moderne, qu'ils ont leurs sources fort près les uns des autres, dans un groupe de montagnes sous le dixième parallèle, et que, poussées dans différentes directions par les chaînes des montagnes, leurs eaux finissent par suivre la pente du terrain vers l'océan Atlantique. Les monts, qui probablement courent de l'ouest à l'est, parallèlement à la côte septentrionale du golfe de Guinée, donnent naissance à beaucoup de fleuves, dont les embouchures sont connues et marquées avec précision sur les cartes, depuis Sierra-Léone jusqu'à 7° à l'ouest de Paris : leurs cours, au delà d'une petite distance, sont inconnus; la masse d'eau de leur embouchure n'est pas très-forte. Il n'en est pas ainsi du Rio-Formoso; ce fleuve, ainsi que le Calbar, le Gabon, le Coanza, le Zaïre et l'Avongo, apportent à l'Océan un si grand volume d'eau que l'on a pu supposer que leurs sources se trouvaient à une distance immense dans l'intérieur. On en a remonté un seul assez haut pour reconnaître que cette conjecture, au moins pour ce qui les concernait, paraissait peu fondée. Le reste de la côte a été si peu visité que l'on ignore quelle est la force des fleuves qui arrivent à la mer. A 27° de latitude sud, on trouve le Vis-Revier, qui vient du nord-ouest, on ne sait de quel point; plus bas, l'Orange-Revier, qui sort des montagnes du centre de l'Afrique méridionale. Depuis ce fleuve, et ensuite à l'est du cap de Bonne-Espérance, jusqu'au 27e degré sud, les fleuves qui arrivent à la mer ont été suivis jusqu'à leur source; l'on ignore celle du Méquinès, du Zambèze ou Coanza, et de tous ceux qui baignent la côte jusqu'au cap Guardafui; beaucoup sont insignifiants.

Dans l'intérieur de l'Afrique, le Niger a long-temps occupé et occupe encore les méditations des géographes. Quoique l'on ne sache pas précisément où est sa source, on a lieu de penser qu'elle n'est pas éloignée de celles du Sénégal, de la Gambie et du Rio-Grande. Il coule d'occident en

orient ; son cours est connu avec assez de certitude jusqu'au méridien de Paris. Que devient-il ensuite? Chacun forme des hypothèses sur ce sujet; ce n'est pas le lieu de s'en occuper.

On sait qu'il existe un grand lac en Afrique ; celui de Dembea, en Abyssinie. On parle d'un lac Maravi, vers le sud-est, au delà de l'équateur. On a reconnu que le Niger traverse le lac de Dibbi ; on a, d'après le témoignage des géographes anciens et des Arabes, supposé que ce fleuve arrivait au Bahr-el-Soudan, qui était le *Libya* ou le *Nuba-Palus*, que c'était même une mer intérieure, et que différentes rivières y arrivaient de plusieurs côtés.

Un des traits qui caractérisent particulièrement l'Afrique est ce vaste désert de sable qui occupe une si grande partie de sa surface dans le nord ; on en trouve plusieurs autres soit sur différentes portions des côtes, soit dans l'intérieur.

L'Afrique ayant près des deux tiers de son étendue située sous la zone torride, cette circonstance, jointe à la grande quantité des sables qui réfléchissent les rayons du soleil, y entretient une chaleur et une aridité dont les effets sont fréquemment funestes aux Européens. Aux ardeurs du printemps succèdent les pluies d'été, qui, tombant avec violence pendant plus de trois mois, ne leur sont pas moins pernicieuses. Ces torrents d'eau du ciel font gonfler les fleuves, facilitent la navigation de quelques-uns, et remplissent leur lit d'un limon gras qu'ils déposent sur les terres où ils passent : ils forment fréquemment à leur embouchure, ou dans les pays plats qu'ils arrosent, des marécages pestilentiels. L'Afrique, à ses deux extrémités du nord et du sud, jouit d'un climat plus tempéré et plus salubre. Presque partout les vents qui arrivent de l'intérieur vers les côtes sont d'une ardeur et d'une sécheresse excessives. Le seimoum ou samiel, vent qui tue et suffoque les malheureux qui ne peuvent s'en préserver, étend ses ravages dans plusieurs parties de l'Afrique. Il se fait sentir même au delà de la Méditerranée sur les contrées méridionales du continent européen, où ses effets moins désastreux affectent désagréablement les hommes et les animaux. Les ouragans sont communs dans certaines saisons sur divers points des côtes.

Par une suite du peu de progrès que l'on a fait dans l'intérieur de l'Afrique, on est peu instruit de la nature de ses montagnes. On a pensé qu'elles se composaient de plateaux successifs, s'élevant par étages les uns au dessus des autres, et laissant entre eux des vallées ou des plaines. Quant à leur composition, l'on a reconnu du granit dans le nord-est et dans le sud ; du mica, du schiste, du porphyre, de la siénite, de la serpentine, dans les montagnes du nord-est; du marbre dans ces mêmes chaînes, et plus loin dans l'ouest; du grès et du calcaire dans les monts du nord-est, dans la chaîne de l'Atlas, dans l'ouest et au sud. Le sel gemme abonde des deux côtés de l'Atlas dans plusieurs cantons du désert; on en tire d'un grand nombre de petits lacs; il y en a aussi dans le sud. Le sable du désert, tantôt mobile, tantôt aggloméré en masse, renferme quelquefois des troncs d'abres entiers.

L'or est le métal le plus abondant en Afrique, notamment dans la partie centrale et vers le sud-est. On dit qu'il y a de l'argent dans le nord, au sud-est et au sud-ouest. L'Atlas occidental, les montagnes du sud-ouest, et celles de l'est, fournissent du cuivre. Le fer se trouve dans plusieurs endroits, le plomb est rare. Diverses pierres précieuses, entre autres les émeraudes, se rencontrent dans cette partie du monde.

Le nord de l'Afrique, en-deçà de l'Atlas, et le sud de ce continent, produisent plusieurs végétaux d'Europe : les céréales et les fruits de la zone tempérée y réussissent. On y cultive la vigne; le dattier, le lotus, sont particuliers à la région du nord. La végétation est presque nulle dans les déserts de sable; celui du nord n'offre que des plantes chétives, épineuses, peu feuillées : mais au milieu de cet océan de sable se trouvent çà et là comme des îles en terre ferme, où, grâce à l'humidité que procurent des sources d'eau vive, les végétaux ombragent le sol échauffé par les rayons d'un soleil vertical; ce sont les Oasis, dont les anciens ont vanté la fertilité. Le mimosa, qui produit la gomme, forme des forêts considérables dans cette contrée. Sous la zone torride se déploient plusieurs espèces de palmiers, le tamarinier et beaucoup de mimosa, des euphorbes gigantesques, le monstrueux baobab ; à l'est des montagnes, le chi ou arbre à beurre. L'on cultive le sorgho ou millet, et le riz; dans quelques cantons, le bananier, la canne à

sucre, les orangers et les citronniers. Des raminées s'élèvent à plusieurs pieds de hauteur, et fournissent des fourrages abondants : quand l'excès de la chaleur les fait sécher, on y met le feu pour en débarrasser le terrain. Dans la zone tempérée du sud, on admire diverses espèces de protées, de géranium, de bruyères, de liliacées, et d'autres plantes qui font l'ornement de nos jardins.

Les anciens disaient que l'Afrique enfantait toujours quelques monstres nouveaux. Quoique l'on n'y voie plus des serpents de la dimension gigantesque de ceux que les Romains ont décrits, il en existe encore de monstrueux dans cette partie du monde, et d'autres de moindre dimension; les lézards y fourmillent; le plus redoutable est le crocodile, qui infeste la plupart des rivières; quelques tortues en dévorent un bon nombre à l'instant de leur naissance. On y rencontre aussi des caméléons; les sauterelles sont un des fléaux de cette contrée; des fourmis, insectes non moins formidables; des nuées de cousins, de moucherons et de mouches extrêmement incommodes; des araignées, des scorpions, des mille-pieds, enfin le ver de Guinée, qui s'insinue sous la peau de l'homme, sont aussi au nombre des inconvénients qui résultent de l'extrême chaleur. On pêche du corail le long de la côte baignée par la Méditerranée, ainsi que des éponges, et diverses productions marines très-curieuses. Plusieurs parages sont très-poissonneux.

L'autruche habite les confins des déserts et les plaines voisines : la pintade, la grue de Numidie, l'oiseau couronné, le marabou, qui donne un duvet si élégant, les calaos au bec monstrueux, le secrétaire, qui semble réunir les caractères des oiseaux de proie et des échassiers, l'ibis, vénéré par les anciens Égyptiens, la perruche à collier, le perroquet gris, le pélican, la spatule, les aigrettes, qui fournissent de si jolis ornements de tête, sont les plus remarquables des oiseaux indigènes de l'Afrique, où l'on en trouve une infinité d'autres qui brillent autant par leur ramage que par l'éclat et la diversité des couleurs de leur plumage.

Le lion fait retentir de ses rugissements toutes les contrées de cette partie du monde, depuis les rives de la Méditerranée jusqu'aux solitudes voisines du cap de Bonne-Espérance; la panthère, le léopard, le lynx, les hyènes, le chacal, répandent également la terreur parmi les troupeaux d'animaux paisibles : ce sont les antilopes, dont les nombreuses espèces parcourent d'un pied léger toute la surface du continent; les moutons, dont les uns ont, au lieu de queues, de larges pelotes de graisse, et dont les autres perdent par l'effet de la chaleur leur laine, qui est remplacée par du poil. Le bœuf du Cap, ou cafre, a un caractère de férocité qui ne permet pas de le dompter; le bœuf domestique se trouve partout où il trouve de la nourriture. L'Afrique est la patrie de ces chevaux barbes admirables par l'élégance des formes et la vitesse à la course; l'âne y acquiert une taille et une force inconnues en Europe. Dans le sud, le zèbre et le couagga offrent leur pelage rayé avec une régularité qui semble un effet de l'art. La plupart des fleuves nourrissent le pesant hippopotame; le rhinocéros à deux cornes est commun dans toute la partie du sud et de l'est, qui est aussi la patrie de la girafe au cou d'une longueur si extraordinaire. Le chameau et le dromadaire aident aux Africains à traverser le désert, qui serait impraticable sans leur secours. Les forêts sont remplies de plusieurs espèces de singes, de chauves-souris, d'écureuils; des rats, des hérissons, des porcs-épics, des lièvres, des civettes, de singulières musaraignes, des taupes, le daman, le pangolin, couvert d'écailles et dépourvu de dents, l'oryctérope, qui vit également de fourmis, l'ichneumon, ennemi du crocodile, se trouvent en Afrique. L'ours n'habite que les cavernes de l'Atlas; l'éléphant paît dans les campagnes, depuis la limite méridionale du désert jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

On ne peut marquer avec précision les limites des divers pays que renferme l'Afrique. On remarque dans le nord l'Égypte, la Barbarie, Maroc; dans l'ouest, le Sahara ou grand désert, la Sénégambie, la Guinée, le Congo; dans le sud, le pays du Cap, la Cafrerie; dans l'est, Mozambique, le Zanguebar, l'Abyssinie et la Nubie; dans le centre, la Nigritie.

On rattache à l'Afrique plusieurs îles isolées ou réunies en archipel; dans l'océan Atlantique, au nord, les Açores, Madère, les Canaries, à l'ouest, les îles du cap Vert; sous l'équateur, les îles de la Guinée; au sud, Sainte-Hélène, l'Ascen-

sion, et quelques autres; dans la mer des Indes, Madagascar, Bourbon, l'Ile-de-France et Rodrigue, les Comorres et les Amirantes, les Sechelles et Socotora.

Il est difficile de dire quelque chose de positif sur la population de l'Afrique. Les calculs les plus raisonnables la portent à 70,000,000 d'âmes, nombre bien chétif relativement à la vaste étendue de ce continent. Deux races distinctes et une variété de l'espèce humaine habitent l'Afrique: les Maures dans le nord; les Nègres dans toute la partie du centre, d'une mer à l'autre; les Cafres dans le sud-est. Ces hommes parlent une multitude d'idiomes qu'il est presque impossible de classer faute de connaissances suffisantes; quelques-uns semblent ne renfermer que des sons à peine articulés, des cris, des sifflements qui rappellent ceux des animaux. On peut distinguer le copte en Égypte, le berber et ses dialectes dans toute la Barbarie et en Nubie. Les peuples qui habitent ces régions et celles de l'est entendent plus ou moins l'arabe; il est la langue du commerce; ses caractères sont les seuls dont on fasse usage, excepté en Égypte et en Abyssinie, où il y a aussi une autre écriture. Le gheez se parle en Abyssinie; l'yolof, le mandingue, le foulah, chez les Nègres de l'ouest et du centre; le fantin dans la Guinée; le congo dans le pays de ce nom; l'ambounda, depuis cette contrée jusqu'en Mozambique; le cafre et le hottentot dans le sud; le madécasse à Madagascar, où l'on retrouve l'arabe, ainsi que dans les archipels, au nord de cette grande île et sur la côte de l'est.

La religion chrétienne n'est professée par les indigènes qu'en Égypte et en Abyssinie. Les Européens l'ont introduite avec leurs différents langages dans les lieux où ils ont formé leurs établissements. Le mahométisme domine chez une partie des Égyptiens, dans toute la Barbarie et à Maroc chez les tribus nomades du désert, en Nubie, dans plusieurs royaumes de la Sénégambie, de la Nigritie et de la Guinée, dans les archipels de l'est et dans plusieurs portions de Madagascar. On trouve quelques Juifs en Barbarie, à Maroc, en Égypte, en Abyssinie, en Nubie. La plupart des peuples nègres et cafres ne connaissent d'autre culte qu'un fétichisme grossier.

Autrefois plusieurs parties de l'Afrique connurent la civilisation; elle était sans doute fort imparfaite, mais au moins elle tendait à maintenir l'ordre; elle a partout dégénéré. On ne rencontre presque partout que des esclaves nombreux obéissant aux caprices bizarres et souvent sanguinaires d'un despote. Quelques peuplades sont indépendantes, mais dans toute l'étendue du continent la force établit le droit; ce ne sont généralement que des guerres de peuple à peuple pour y prendre des esclaves.

Le commerce des hommes noirs a de tout temps été très-actif en Afrique; le monarque vend ses sujets ou enlève ceux du voisin pour en faire le trafic. Ces esclaves sont transportés à des distances immenses de chez eux avant de s'arrêter chez le maître qui les gardera. Les autres marchandises que l'on tire de l'Afrique sont l'ivoire, l'or, les plumes d'autruche, la gomme, différentes drogues. La côte du nord fournit des grains à différentes parties de l'Europe.

Les anciens désignèrent d'abord par le nom d'Afrique une petite portion de la côte de Barbarie au sud du cap Bon. Les Grecs donnèrent à cette partie du monde le nom de Libye. Long-temps on considéra l'Égypte comme appartenant à l'Asie. Dès les temps les plus anciens les tentatives de découvertes eurent principalement l'Afrique pour objet. On n'est pas sûr que des navigateurs, à une époque très-reculée, n'en aient pas fait le tour par mer; cette connaissance, si on l'avait acquise, se perdit. A peine les écrivains de l'antiquité décrivent-ils les côtes de l'ouest avec quelque précision un peu au delà du tropique du cancer; du côté de l'est, ils donnent des notions jusqu'au cinquième degré au sud de l'équateur. L'intérieur leur était bien mieux connu; nous n'en savons pas encore assez pour retrouver avec certitude tous les points dont ils parlent.

Les modernes, après beaucoup de tentatives successives, arrivèrent au cap de Bonne-Espérance. Il fut découvert en 1483 par Barthélemi Diaz, Portugais. En 1498, Vasco de Gama le doubla pour aller aux Indes, où le premier il arriva par mer.

Les Portugais, les Français, les Anglais, les Danois et les Hollandais ont, par les établissements qu'ils ont formés sur différents points des côtes de l'Afrique, contribué à nous faire acquérir sur cette partie du monde les notions que nous possédons. Le

voile qui couvre l'intérieur n'a pas encore été soulevé. Plusieurs voyageurs ont essayé d'y pénétrer par différentes voies : Ledyard, Hornemann, Ritchie, Houghton, Mungo-Park, Tuckey, et beaucoup d'autres, ont péri victimes de leur zèle : d'autres, tels que Bowdich, Mollien, ont été plus heureux, ils ont revu l'Europe, mais sans avoir pu aller bien avant dans l'Afrique. Enfin nous sommes redevables de quelques lumières à des Européens qu'un sort malheureux a jetés sur les plages inhospitalières du Sahara, et que la providence a sauvés des horreurs d'une affreuse captivité ; Brisson, Saugnier, Follie, Riley, Adams, Cochelet, en racontant leurs infortunes, ont mêlé à leurs récits les renseignements qu'ils avaient obtenus des Maures. Cette masse de notices, qui ne suffit pas pour nous instruire, est propre à enflammer la curiosité, et fait désirer ardemment que des voyageurs plus heureux parviennent enfin à fixer les incertitudes des géographes.

Hérode, Strabon, Ptolémée. — *Relations de voyages modernes.* — *Edrisii Africæ*, edente Hartmann. Gottingue, 1796, in-8°. — L'*Afrique* de Jean Léon. — L'*Afrique* de Marmol. — Heeren. *Idéen über die Politik*, etc., *der vornehmsten Völker.* (2 ter. th. Africæ.) E...s.

* AFTON. *Voyez* Aphtonius.

* AGABUS, un des 72 disciples de Jésus-Christ, selon les Grecs, fut martyrisé à Antioche.

*AGACLYTHUS, affranchi de l'empereur Marc-Aurèle.

* AGAG, roi des Amalécites, auquel Saül fit grâce contre l'ordre de Dieu, et que Samuel coupa en morceaux à Galgala devant l'autel du Seigneur.

* AGALIS, femme de l'île de Corfou, se distingua par son savoir, et donna, selon Meursius, des leçons de grammaire et de rhétorique dans sa patrie.

AGAME. (*Histoire naturelle.*) Dans son acceptation rigoureuse ce mot signifie *qui ne s'accouple point*, et, par extension, *privé de sexe.* Il est effectivement des êtres qui ne présentent aucune trace de sexe, et qui conséquemment ne sauraient s'accoupler.

Quelques botanistes avaient à tort étendu cette dénomination à tous les végétaux compris par Linnée dans la vingt-quatrième classe de son système sexuel, qui renferme, sous le nom de cryptogamie, les plantes qui, n'ayant pas de fleurs apparentes, semblent vouloir nous dérober leurs noces mystérieuses. Des observations mieux faites ont démontré des sexes dans les mousses et dans les fougères qui font partie de cette vingt-quatrième classe, si nombreuse, si obscure, mais dont l'étude dédommage l'observateur des peines qu'il se donne pour la connaître par la découverte d'une quantité de faits nouveaux. Aujourd'hui les diverses familles qu'on a établies parmi les champignons, les lichens, et les algues aquatiques, sont les seules cryptogames qui soient réputées agames, encore que plusieurs d'entre elles présentent des propagules, organes destinés à perpétuer leur espèce par une sorte de semis.

Parmi les animaux, ces hydres connus généralement depuis Trambley et Réaumur sous le nom de polypes d'eau douce, la plupart des radiaires, et tous les infusoires, paraissent être agames. Quelque soin que nous ayons apporté à saisir les traces de leurs amours ou de leur union, nous n'avons rien observé qui ait pu nous autoriser à leur supposer des organes générateurs. On sait que tous, coupés par morceaux, loin de trouver la mort dans leur lacération, transmettent toute leur existence à chacun de leurs morceaux, qui deviennent des animaux aussi complets que celui dont ils ont été détachés. On sait que plusieurs se divisent naturellement, et que chaque division forme bientôt un être parfait. Nous en avons vu se multiplier par des dédoublements successifs. On pourrait les appeler *tomipares*, c'est-à-dire *qui se multiplient par des coupures.*

Il est possible que la plupart des animaux anciennement nommés acéphales par Lamarck, c'est-à-dire des conchifères, soient entièrement agames ; du moins on n'a rien observé chez eux qui indiquât un sexe, et la manière dont ils se reproduisent est encore un mystère. Le microscope nous a encore refusé la découverte de leur mode de reproduction ; car tout ce qu'on a dit sur la présence d'une multitude d'embryons dans un état laiteux, où sont les huîtres durant un certain temps de l'année, est absolument faux ; on a pris pour de petites huîtres des animaux fort différents, d'une tout autre classe.

On a encore appelé agame un genre de sauriens dont les espèces sont, comme le caméléon, sujettes à changer de couleur,

mais parfaitement munies de sexe, malgré le nom commun qui les désigne et qui peut en donner une fausse idée. B. de St.-V.

* AGAMEMNON (*Mythologie.*), fils d'Atrée, roi d'Argos et de Mycènes, général de l'armée des Grecs au siége de Troie, fut obligé de sacrifier à Diane sa fille Iphigénie. Sa dispute avec Achille fut long-temps funeste à la cause des Grecs. Il fut obligé de lui rendre Briséïs, jeune captive qu'il lui avait enlevée. A son retour dans ses états, il fut assassiné par Clytemnestre, sa femme, et Égisthe qui l'avait séduite, vers l'an 1210 avant Jésus-Christ. Il fut père d'Oreste et d'Électre.

* AGANDURU (Roderic-Moriz), missionnaire espagnol, dans le 16e siècle, eut une part très-active à la conversion de la nation des Tagales, peuples de l'île de Luçon au Japon. Il a écrit l'*Histoire* de cette mission et une autre *Histoire générale des îles Moluques et Philippines* depuis leur découverte, 2 vol. in-8°.

* AGANERIENS, nom donné à des chrétiens qui, au milieu du 7e siècle, renoncèrent à l'Évangile pour embrasser le mahométisme qui venait de prendre naissance.

* AGANICE. *Voyez* Aglaonice.

AGAPES. (*Religion.*) C'est le nom qu'on donnait aux repas que les premiers chrétiens faisaient en commun dans les églises. Quelques auteurs ont pensé que les agapes étaient commémoratives de la cène; d'autres, que cette coutume était empruntée du paganisme. Fauste le manichéen est du nombre de ceux qui lui donnent cette origine.

On ne saurait dire précisément quel était l'objet des agapes; le baiser de paix qui se donnait à la fin de ces repas, et le nom d'agapes lui-même, qui, en grec, signifie *amour*, peuvent faire penser qu'elles étaient un moyen d'entretenir ou d'étendre la fraternité parmi les chrétiens; on peut aussi les considérer comme une institution de bienfaisance. Les riches, dans les commencements, faisaient tous les jours de ces festins; et saint Augustin dit quelque part, en réponse aux accusations de Fauste: *Agapes nostræ pauperes pascunt, sive frugibus, sive carnibus.* On trouve dans la Vie des saints que plusieurs d'entre eux faisaient des agapes dans la vue de nourrir les pauvres.

Considérées comme institution de bienfaisance et d'hospitalité, il paraît que les agapes ne tardèrent point à se corrompre. Saint Paul, dans son épître aux Corinthiens, se plaint de ce que les agapes ne se font plus en commun, que chacun y apporte ce qu'il doit manger, et qu'ainsi les uns s'en vont rassasiés quand les autres éprouvent encore le besoin de la faim.

Indépendamment de tout motif spécial et déterminé, l'usage des agapes se présente encore comme l'effet naturel de l'isolement des premiers chrétiens au milieu de la société dans laquelle ils vivaient. Toutefois les païens ne manquèrent pas d'incriminer ces réunions et de les présenter comme servant d'abri aux désordres les plus scandaleux; leurs imputations se fondaient surtout sur le baiser de paix qui se donnait indifféremment entre les deux sexes, et sur l'usage de se placer sur des lits pendant le temps du repas. Il paraît que leurs accusations n'étaient point entièrement dénuées de fondement, puisque saint Pierre, en parlant des agapes, dit de quelques faux docteurs, *qu'ils n'aiment que leurs plaisirs, et que leurs festins sont de pures débauches.* Soit donc pour remédier à des désordres réels, soit aussi pour ôter tout prétexte aux attaques des païens, on ordonna que le baiser de paix se donnerait séparément entre les individus de chaque sexe, et qu'on ne dresserait plus de lits dans le lieu des agapes. Enfin les abus continuant à s'introduire dans ces réunions, on fut obligé de les abolir. Ce fut le concile de Carthage qui les condamna en 397.

D'après les épîtres de saint Pierre et de saint Paul, et les décisions des conciles, autorités peu suspectes à l'égard des agapes, lorsqu'elles se prononcent contre elles, on ne peut douter que de graves désordres ne se soient introduits dans ces festins. Néanmoins on ne doit pas s'en rapporter au témoignage des païens quant à la nature et à l'étendue de ces désordres, attendu les puissants et nombreux intérêts qui, parmi eux, se trouvaient menacés par les progrès du christianisme.

Toute secte naissante est exposée aux persécutions, à la calomnie surtout, qui est la plus facile et la plus efficace de toutes celles dont on puisse faire usage contre des réformateurs. Plus est grande la différence qui existe entre les doctrines d'une secte nouvelle et les idées et les mœurs au milieu desquelles elle s'annonce, plus cette différence lui est avantageuse; c'est-à-dire,

plus elle la rapproche des besoins et de la tendance de la nature humaine, plus aussi sont actives les attaques dirigées contre elle : or le christianisme réunissait tous les caractères auxquels s'attache la persécution. Au luxe, à la dépravation dont ils étaient entourés les premiers chrétiens opposaient le mépris des richesses, une vie simple et austère ; aux usurpations les plus inouïes sur les droits de l'humanité ils opposaient le dogme et la pratique de l'égalité absolue ; enfin à l'action brutale et capricieuse de la force matérielle qui alors réglait tout, ou plutôt décidait de tout, ils opposaient la résistance passive d'une force morale, invariable, inflexible, qui, même au milieu des tortures, les plaçait en ce qu'ils avaient de plus cher hors des atteintes de leurs bourreaux.

Tel était le christianisme dans ses commencements, et tel il devait être pour triompher. Ce serait une grave erreur que de juger du fondement des accusations dirigées contre les premiers chrétiens d'après ce que nous savons de leurs successeurs. Il faut considérer les temps, les circonstances que cette religion a traversés, les révolutions qu'elle a subies ; en procédant ainsi, on trouvera que l'on doit repousser les imputations odieuses dont on l'a chargée dans les premiers temps de son existence, et se défier des apologies dont elle a été l'objet dans la suite. St. A.

* AGAPET (St), martyrisé sous Aurélien, à Prémestre, en 273.

* AGAPET Ier, pape, élu en 535, résista à Justinien qui voulait le soumettre aux patriarches de Constantinople, et mourut en 536 dans une extrême pauvreté.

* AGAPET II, pape, élu en 946, appela à Rome l'empereur Othon contre Bérenger II, qui voulait se faire roi d'Italie, apaisa les discordes par sa modération, et mourut en 956.

* AGAPET, diacre de Constantinople au 6e siècle, auteur d'une lettre à Justinien sur les devoirs d'un prince chrétien, dans la bibliothèque des Pères et dans l'*Imperium orientale* de Banduri.

* AGAPÈTES, nom d'une secte (branche de celle des gnostiques) fondée dans le 4e siècle par une femme nommée Agapie. Son dogme était qu'il n'y avait rien d'impur pour les consciences pures, et qu'il valait mieux jurer et se parjurer que de révéler les mystères de sa secte.

* AGAPIUS, moine grec, né en Crète au 17e siècle. Il a écrit en grec moderne *le Salut des pécheurs*, et *l'Art de planter et de greffer*, Venise, 1640.

* AGAR, Égyptienne, servante de Sara, qui la donna pour femme du second ordre à Abraham, qui en eut Ismaël, vers l'an 1910 avant Jésus-Christ.

* AGAR (Paul-Ant. d'), poète provençal, mourut en 1551. Il est auteur de plusieurs pièces en patois provençal qui eurent du succès dans le temps.

* AGARD (Arthur), antiquaire anglais, mourut en 1615. Quelques-uns de ses ouvrages sur l'antiquité ont été publiés par Thomas Hearne (*voyez* ce nom). Agard a fait aussi un livre sur le *Cadastre* anglais.

AGARIC. (*Histoire naturelle.*) Genre de champignons. L'agaric du vulgaire et des boutiques n'est pas celui des savants ; il appartient au genre bolet, et donne l'amadou. (*Voyez* Champignon.) B. de St.-V.

* AGARISTE, nom de deux Athéniennes dont l'une fut célèbre par sa beauté, et l'autre épousa Xantippe, et fut mère de Périclès.

* AGASIAS, sculpteur d'Éphèse, est l'auteur de la statue connue sous la désignation du *Gladiateur mourant*.

* AGASICLÈS, roi de Sparte, renommé par sa sagesse et sa prudence, vers l'an 580 avant Jésus-Christ.

AGATE. (*Histoire naturelle.*) Substance quartzeuse, translucide, étincelante sous le briquet, rayant facilement le verre, et ornée de couleurs vives et variées. Comme le quartz, elle a pour base la silice.

Les agates ne se rencontrent point dans les terrains appelés *primitifs* par les géologues. Leurs gisements ordinaires sont les terrains *secondaires* et les terrains *volcaniques*. On les trouve aussi en rognons isolés, dans la pâte des roches trappéennes ou amygdaloïdes (*voyez* Roches) ; et sous la forme de cailloux roulés, dans les terrains de transport (*voyez* Terrains).

Les agates prennent différents noms suivant la diversité de leurs couleurs. Lorsqu'elles affectent la belle nuance du rouge cerise, on les appelle *cornalines ;* la couleur orangée, plus ou moins foncée, leur fait donner le nom de *sardoines ;* sont-elles colorées en vert tendre par l'oxyde du nickel, elles reçoivent le nom de *prases* ou de *chrysoprases ;* enfin on les nomme *cal-*

cédoines lorsqu'elles sont nébuleuses, blanchâtres, laiteuses ou bleuâtres; cette dernière variété cristallise souvent en rhomboïdes.

L'agate se rencontre ordinairement en concrétions cylindriques, coniques, sphéroïdales ou mamelonnées; d'autres fois en boules pleines de quartz-hyalin (cristal de roche) de diverses nuances; sciées alors transversalement, elles représentent des espèces de bastions que leur régularité a souvent fait rechercher pour les collections, et qui leur a valu le nom de *périgones*. On trouve aussi l'agate en boules creuses dont les parois sont tapissées de cristaux coloriés, ou remplies d'une substance terreuse, ou renfermant un noyau solide de craie; cette variété est désignée sous le nom de *géode*, et gît ordinairement dans une terre argileuse; d'autres fois ces boules creuses sont remplies d'eau (*voyez* ENHYDRE). On a donné le nom d'*onyx* (du mot grec ὄνυξ, ongle) à une variété d'agate dont la couleur approche de celle de l'ongle. Maintenant on désigne sous ce nom celles qui sont recherchées pour la régularité de leurs zones, tantôt droites et parallèles, tantôt ondulées, ou enfin orbiculaires et concentriques, et par la vivacité des couleurs qui les distinguent. Cette variété, sous la main du graveur, sert à former les plus beaux camées. D'autres fois la disposition des zones donne à cette pierre une grande ressemblance avec la prunelle de l'œil, et lui fait prendre le nom d'agate œillée.

On a recherché long-temps les agates appelées *herborisées* et *mousseuses*, parce qu'elles semblent renfermer de petites plantes ou des mousses que l'on a reconnues être l'effet de la cristallisation de plusieurs métaux à l'état d'oxydes, tels que le fer ou le manganèse, et qui, dissous dans un fluide, ont pénétré lentement ces agates lors de leur formation.

Les minéralogistes donnent le nom de *quartz agate pyroniaque* à la pierre à fusil ou à briquet, et celui de *quartz agate molaire* à la pierre meulière. Cette dernière appartient à la formation d'eau douce; on la rencontre en masses criblées de cavités ordinairement remplies par de l'argile jaune ferrugineuse.

Les agates ont tant d'analogie avec les *silex*, qu'à l'exception de la finesse de leur pâte, elles en ont les caractères extérieurs les plus marqués : comme les silex, elles se présentent en globes isolés; comme les silex, leur cassure est ordinairement terne; enfin, comme les silex, elles sont recouvertes d'une couche blanchâtre et raboteuse comme si elles avaient subi une *ignition* considérable. Celles dont le grain est très-fin ont une enveloppe dont la couleur brune, rougeâtre ou jaunâtre est due à la présence du fer. B. DE ST.-V.

AGATE. (*Technologie.*) L'agate est une pierre précieuse de l'espèce du silex, qui se taille, se scie, se polit et se grave plus ou moins facilement, selon le degré de dureté qu'elle possède, et qui, en général, est assez grand. On l'emploie à plusieurs usages; on en fait des vases, des bagues, des cachets, des manches de couteaux et de fourchettes, des chapelets, des cassolettes, des boîtes, des salières, de petits mortiers, et quantités d'autres bijoux.

Les agates présentent naturellement des veines transparentes ou translucides, entremêlées de veines opaques, dont les unes sont blanches, et les autres nuancées de diverses couleurs. L'art est parvenu à décolorer ces pierres, comme aussi à les enrichir de nouvelles nuances. Le procédé le plus efficace pour les blanchir consiste à les plonger dans de l'acide hydro-chlorique, que l'on porte au degré de l'ébullition pour rendre son action plus vive et plus complète.

La coloration des agates paraissait présenter plus de difficultés; la texture serrée et compacte de ces pierres semblait s'opposer à l'introduction de la matière colorante; mais on a levé cet obstacle de deux manières différentes. Par le premier procédé, que l'on doit aux Indiens, on fait bouillir les agates dans de l'huile d'abord, et ensuite dans de l'acide sulfurique; l'ébullition chasse l'air contenu dans les pores; l'huile s'y introduit, et, brûlée bientôt après par l'acide sulfurique, elle développe une belle couleur noire qui règne dans les veines opaques, tandis que les veines translucides restent sans altération, et que d'autres passent à une blancheur plus éclatante.

M. Clément a fait sur les agates des expériences qui l'ont conduit au procédé suivant. On met sous le récipient de la machine pneumatique un vase contenant de l'huile chaude et les pierres qu'il s'agit de colorer; on fait le vide; des bulles d'air se dégagent à l'instant des pores des agates, même de celles qui paraissent les plus plei-

nes et les plus unies; on rend l'air ; on reprend les agates, qui sont alors pénétrées d'huile, et on les met dans de l'acide sulfurique concentré qui pénètre également la pierre, brûle l'huile, et dépose le charbon jusqu'à deux millimètres de profondeur. Dans ce cas-là encore, ce sont les veines opaques qui se trouvent colorées, parce qu'il paraît qu'elles sont les plus poreuses, tandis que les autres veines, étant infiniment plus serrées, s'opposent à l'introduction de toute couleur.

Les agates sont taillées et travaillées de même que les autres pierres précieuses par les lapidaires, et elles sont montées et mises en œuvre par les bijoutiers joailliers. (*Voyez* ces mots.)

On fait des agates artificielles qui imitent celles que la nature nous présente. (*Voyez* Pierres précieuses artificielles.

L. Séb. L. et M.

* AGATHANGELUS, historien arménien, écrivait dans le 4e siècle. Il est auteur d'une *Histoire de l'introduction du christianisme en Arménie*, qui a été traduite et imprimée en grec, et dont la bibliothèque royale possède un manuscrit original.

* AGATHARCIDES, historien grec, né à Samos dans le 2e siècle, auteur d'une *Histoire de Perse* dont on trouve des fragments dans le recueil des *Excerptæ historiæ*, grec-latin, Francfort, 1559, in-8o.

* AGATHARCIDES, géographe, né à Gnide, auteur d'un *Traité de la mer Rouge*, dont on trouve des fragments dans le recueil d'Hudson, intitulé : *Geographiæ veteris scriptores græci minores*. On le croit le même que le précédent.

* AGATHARQUE, peintre contemporain de Zeuxis. Il mit le premier en pratique les règles de la perspective dans les décorations des théâtres anciens.

* AGATHE (Ste), vierge de Palerme, mourut des suites des tortures que lui fit souffrir Quintianus, gouverneur de Sicile, l'an 251 de Jésus-Christ. Les Siciliens l'ont en grande vénération.

* AGATHEMÈRE, auteur d'un *Abrégé* de la Géographie de Ptolémée, intitulé : *Hypotyposes geographicæ*, 1re édition grecque et latine, Amsterdam, 1697 et 1700, in-8o. Il vivait dans le 3e siècle après Jésus-Christ.

* AGATHIAS, dit le Scolastique, historien grec du 6e siècle. Il a écrit une *Histoire du règne de Justinien* en cinq livres, qui fait suite à celle de Procope, et fait partie de la *Collection byzantine*. Il composa aussi une *Anthologie*, ou recueil d'épigrammes grecques en sept livres, publié en grec et en latin, à Paris, 1660, in-fol.

* AGATHOCLE, tyran de Sicile, fils d'un potier de terre, s'éleva du rang de simple soldat à celui de général, et se rendit maître de Syracuse et de toute la Sicile. Il fit la guerre aux Carthaginois, alla les attaquer jusqu'en Afrique, et mourut empoisonné par son fils Archagate, à l'âge de 72 ans, et après 28 ans de règne, l'an 287 avant Jésus-Christ.

* AGATHOCLE, fils de Lysimaque, l'un des capitaines d'Alexandre, s'empara du royaume d'Antigone, bâtit la ville d'Éphèse, et périt dans une bataille qu'il livra à Séleucus.

* AGATHOCLÉE, courtisane égyptienne que Ptolémée Philopator épousa après s'être défait d'Arsinoé, sa première femme; elle gouverna long-temps le royaume, et tenta d'assassiner le fils du roi ; mais le peuple d'Alexandrie, révolté par ses crimes, la fit périr l'an 204 avant Jésus-Christ.

* AGATHON, poète tragique et comique, vivait 406 avant Jésus-Christ. Il composa plusieurs *Tragédies* dont on ne trouve que quelques fragments dans Aristote et dans Athénée.

* AGATHON (St), élu pape en 679. Il condamna les monothélites (*voyez* ce nom) dans un concile, et cessa le premier d'acquitter le tribut que chaque pape payait aux empereurs à son élection. Mort en 682.

* AGATHON, musicien grec, renommé par le charme séduisant de sa voix.

AGAVE. (*Histoire naturelle.*) Genre de plante de la famille des broméliacées, c'est-à-dire voisin des ananas, que l'aspect singulier des espèces qui le composent a fait souvent confondre avec les aloès, et dont on cultive plusieurs dans les serres ou dans les orangeries de l'Europe; d'autres croissent même en pleine terre dans nos provinces méridionales. La plus remarquable, celle que l'homme rapprocha de lui par l'utilité qu'elle lui présentait, est l'américaine, l'*agava americana* des botanistes, vulgairement nommée *pite* ou *pitte* dans les colonies, où ses feuilles, après un rouissage, donnent un fil grossier, mais très propre à faire des cordages pour les embarcations : on en fait aussi des hamacs, des filets, des lignes de pêche ; et plusieurs

hordes barbares s'en servent pour coudre leurs vêtements ou tisser des étoffes végétales qui reçoivent fort bien les couleurs qu'on leur imprime.

L'agave d'Amérique donne déjà aux campagnes où il est cultivé un aspect particulier et exotique. Depuis Perpignan, dans la Catalogne, dans le royaune de Valence, le long de la Méditerranée, et dans toute l'Andalousie, dès le revers de la Sierra-Morena, on en forme des haies impénétrables, et ce genre de clôture embellit les champs et les propriétés qu'elle circonscrit. Les routes des parties les plus chaudes de l'Espagne en sont souvent bordées, et l'on a vu, dans certains combats, des soldats se croire inexpugnables, comme dans une citadelle, derrière des agaves pressés. En plusieurs endroits, les conquérants du pays furent dans la nécessité, afin d'y pouvoir circuler librement, de faire arracher, à cinquante toises de leurs communications, des végétaux qui les rendaient si dangereuses, en mettant les embuscades à l'abri de toute tentative de riposte.

Nul végétal ne présente une rapidité d'accroissement aussi extraordinaire que l'agave, formé de feuilles radicales, longues, coriaces, armées de dents déchirantes et de pointes dures; on dirait un artichaut ouvert, gigantesque, dont chaque feuille atteindrait de cinq à sept pieds de long. Du centre de cet amas de feuillage glauque, sort, quand la plante a deux ou trois ans, une sorte de hampe de la figure d'une asperge qui commencerait à poindre, et qui, croissant à vue d'œil, atteint jusqu'à vingt-cinq pieds de hauteur en six ou huit jours : nous en avons vu même prendre tout leur développement en trois fois vingt-quatre heures; et, dans ce cas, rare à la vérité, la croissance étant d'environ une ligne par minute, on pouvait aisément en distinguer la singulière rapidité. L'extrémité de cette hampe se charge de fleurs réunies en paquets, et dont la disposition générale est celle d'un élégant candélabre. B. de St.-V.

* AGAVE (*Mythologie.*), fille de Cadmus, épousa Échion, roi de Thèbes. Penthée, son fils, ayant voulu s'opposer aux orgies des fêtes de Bacchus, elle le mit en pièces, et reçut les honneurs divins en récompense de son zèle pour ce dieu.

* AGDISTÈS (*Mythologie.*), génie adoré par les anciens Grecs.

* AGEDORN, poète allemand sur lequel on a peu de renseignements, est auteur de quelques *Fables* et *Contes* dans le genre de La Fontaine, imprimés en Allemagne, et estimés des nationaux.

AGE DU MONDE. (*Antiquités.*) Les chronologistes divisent le temps qui s'est écoulé, selon les écrivains sacrés, depuis la création du monde jusqu'au Messie, en sept âges. Mais ce qui prouve que ces calculs sont chimériques, c'est, 1° qu'ils diffèrent entre eux pour l'âge du monde depuis Adam jusqu'à la naissance de Jésus-Christ de trois mille trois cent soixante-huit ans; c'est, 2° qu'il n'y a pas de chronologie à établir lorsque l'on court le risque de prendre des allégories pour des réalités. « Il faut avouer, disent les auteurs de l'*Histoire universelle* (*voy.* la préface, t. 1er), qu'il n'y a point d'exacte uniformité dans les supputations des Juifs, et que le texte hébreu, le *Pentateuque samaritain* et *les Septante* diffèrent beaucoup entre eux... Ainsi, par exemple, l'intervalle depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la fondation du temple de Salomon est expressément dit avoir été de quatre cent quatre vingts ans, dans le 1er livre des Rois, c. 6, v. 1; au lieu que, dans le livre des Juges, la somme de tous les nombres particuliers monte environ à cinq cent quatre-vingt-douze ans. » Voyez *ibid.*, la table des années du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, suivant le calcul de cent dix chronologistes, dont le premier compte depuis la création jusqu'à l'ère chrétienne six mille neuf cent quatre-vingt-quatre ans, et le dernier trois mille six cent seize années seulement, ce qui fait, comme je l'ai dit, une légère différence de trois mille trois cent soixante-huit ans ! E. J.

* AGELADAS ou AGELAS, sculpteur grec dans le 6e siècle avant Jésus-Christ. Il passa pour être le premier qui fit ressortir habilement dans ses figures les nerfs et les veines, et s'attacha à bien imiter la chevelure.

* AGELET (J. LE PAUTE d'), astronome, né en 1751, fut l'élève du célèbre Lalande (*voyez* ce nom), et prit part à l'expédition envoyée aux terres australes en 1773. A son retour, il fut nommé membre de l'Académie des sciences. Il composa des *Mémoires* sur l'aphélie de Vénus et sur la longueur de l'année. L'amour de la science le fit repartir avec M. de la Peyrouse, chef

d'une nouvelle expédition autour du monde, et il périt dans ce voyage, si désastreux pour ceux qui l'entreprirent. *Voyez* PEYROUSE (la).

* AGELLIO, né à Sorrente en 1532, évêque d'Acerno en 1593. Il a mis au jour des *Commentaires* sur les psaumes et autres livres sacrés. C'est ce qu'il a fait de mieux.

* AGELNOTH, archevêque de Cantorbéry, en 1020. On a de lui un *panégyrique* de la Vierge, une *lettre* sur saint Augustin et plusieurs autres.

* AGENOR, roi de Phénicie, fils de Neptune et de Libye, fut père de Cadmus et d'Europe.

AGENCES. (*Économie politique.*) Administration de certaines affaires ou des affaires de certains individus. Ce mot a longtemps appartenu à la police ecclésiastique et à la diplomatie.

Agences ecclésiastiques. Le clergé de France avait deux sortes de réunions. Dans l'une, appelée *assemblée du contrat*, il renouvelait, après les décisions relatives à la foi ou à la discipline, le contrat par lequel il s'était engagé à payer à l'état des subsides et décimes. Il nommait ensuite deux *agents généraux* chargés de surveiller la levée et l'emploi de ces dons volontaires, d'empêcher qu'il fût porté atteinte aux priviléges du sacerdoce, et enfin de proposer au gouvernement tout ce qui pouvait accroître la splendeur de la religion. La seconde réunion, connue sous le nom d'*assemblée des comptes*, entendait les rapports des agents généraux, et vérifiait la recette et l'emploi des dons gratuits. Ces agents, qui se disaient chargés des intérêts de l'église gallicane, n'exerçaient, comme on voit, que des fonctions subalternes; aussi n'étaient-ils pris ordinairement que dans le second ordre du clergé. Leurs fonctions duraient cinq ans et leur donnaient le *privilége de présence;* c'est-à-dire que, vivant à la cour, ils étaient censés présents à leurs bénéfices et en percevaient les revenus. Ces agences ont été détruites par la révolution, qui, en assujettissant les biens du clergé aux impôts ordinaires, les a rendues inutiles. Toutefois le spirituel paraissait être le motif dominant de ces assemblées et de ces agents; ce motif subsiste toujours, et l'intérêt de l'église semblerait demander que le clergé de France fît pour la foi dépouillée des biens terrestres ce qu'il faisait jadis pour ses biens temporels unis à ses priviléges politiques.

Agences diplomatiques. La diplomatie reconnaissait aussi de nombreuses agences. Les grandes puissances accréditaient des agents auprès des petits princes, à qui ils ne pensaient pas devoir les honneurs de l'ambassade; et les petits princes en envoyaient aux grandes puissances, auprès desquelles leur pauvreté ne leur permettait pas d'entretenir des ambassadeurs. Aujourd'hui ces agents, facteurs, résidents, consuls, n'ont qu'une mission spéciale. Ils sont sous la protection du droit des gens, mais, ne représentant point leurs souverains, ils ne jouissent point des priviléges attachés aux ambassadeurs. Les gouvernements envoient cependant des agents non accrédités même dans des pays où ils ont des ambassadeurs; ce sont des espions *incognito*, chargés de surveiller les diplomates avoués: ici l'espionnage n'est que honteux; mais il peut devenir funeste lorsqu'on adresse ces agents publics ou secrets aux puissances qui ne sont pas encore assez affermies pour qu'on veuille les reconnaître. Alors les titres diplomatiques ne sont qu'une protection qu'on accorde aux inimitiés extérieures; et l'on ouvre un laboratoire inviolable aux discordes et aux conspirations. (*Voyez* DIPLOMATIE.)

Agences d'affaires. Dans l'ordre civil il existe aujourd'hui un nombre infini d'agences. On peut les diviser en *publiques* et en *particulières.* Je donne le nom de publiques à celles dont l'existence est reconnue et sanctionnée par le gouvernement. Elles prennent ordinairement le nom d'assurances; on distingue les assurances maritimes, commerciales, d'épargne et de prévoyance, contre l'incendie, sur la vie, etc., etc. Celles-ci offrent des chances qu'il est possible d'évaluer, parce que leurs données sont fixes et leur base connue; ainsi nous traiterons au mot *assurances* de leurs promesses apparentes et de leurs résultats réels et véritables.

Il n'en est pas ainsi des agences particulières, plus spécialement connues sous le titre d'*agences d'affaires.* Il en est qui offrent une garantie vraie et assurée dans la moralité des chefs de l'établissement, dans les capitaux qu'ils consacrent au succès de leur entreprise, dans l'économie des frais administratifs, dans la régularité de leur gestion, dans la prudence des

placements et des spéculations, dans le zèle à poursuivre les affaires dont on est chargé; mais il en est d'autres qui n'offrent aucune sécurité, parce qu'elles n'ont pour objet unique que le bénéfice de l'agent, et qu'elles ne sont que de véritables impôts levés sur la crédulité publique. Elles n'ont qu'un intérêt particulier, malgré le plâtrage d'intérêt général dont on a soin de les recrépir. Il est impossible de traiter avec fruit des agences particulières, 1° parce qu'elles sont susceptibles d'autant de combinaisons qu'il est d'objets sur lesquels on peut spéculer et de manières de capter la confiance; 2° parce que les chances dépendant en entier de la loyauté, de la capacité et de la volonté de l'agent, il est impossible de les évaluer; 3° parce qne la seule garantie qu'elles offrent est la moralité des agents; et qu'ainsi tout se réduit à une question personnelle que les clients peuvent seuls résoudre.

Aussi les agences d'affaires, n'étant soumises à aucune règle fixe et connue, ont donné lieu à des plaintes multipliées. Il serait à désirer qu'une loi s'occupât de cette intéressante question; mais il est à craindre qu'en voulant donner des garanties au public, elle en viole sa confiance, et ne porte atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie. (*Voyez* Agents de change.) J.-P. P.

AGENTS DE CHANGE. (*Économie politique.*) Ce sont les seules personnes qui aient qualité pour négocier soit les effets publics français ou étrangers, soit tout autre effet susceptible d'être coté. Autrefois ils avaient le titre de *conseillers du roi, agents de banque, change, commerce et finances*; et ils étaient au nombre de cent seize, répartis dans les principales villes de France. Lorsque le faste et les guerres de Louis XIV eurent ruiné les finances, tantôt on supprima les agents titulaires et on en créa de nouveau afin d'obtenir le prix de ces nouveaux offices, tantôt on doubla leur nombre, et tantôt on augmenta le prix de leur charge. C'est en 1705, 1708 et 1714 que le corps des agents de change a éprouvé les plus notables variations: l'édit de 1723 avait réglé leur nombre, leurs attributions et leurs droits.

Aujourd'hui leur nombre est fixé à soixante pour la bourse de Paris, et tout individu qui empiéterait sur les fonctions qui leur sont attribuées serait passible d'une amende dont le *minimum* est le douzième et le *maximum* le sixième du cautionnement des agents de change. Ce cautionnement, qui est de 125,000 fr., est affecté aux condamnations qui pourraient être prononcées pour abus commis dans l'exercice de leurs fonctions.

La compagnie des agents de change nomme tous les ans, à la majorité des suffrages et au scrutin secret, la chambre syndicale composée d'un syndic et de six adjoints: cette chambre, revêtue d'un pouvoir discrétionnaire, exerce sa surveillance sur la compagnie tout entière: elle peut censurer ou suspendre les agents de change, mais elle n'a le droit que de provoquer leur destitution.

Les agents de change doivent tenir des livres, et coter sur un carnet chacune de leurs opérations, mais ils doivent le secret à leurs clients; à moins qu'ils ne soient autorisés à les nommer, soit par eux-mêmes, soit par la nature de la négociation. Leurs droits sont fixés d'un huitième à un quart pour cent pour chaque opération; et, comme ils en sont personnellement responsables, ils devraient avoir en leurs mains les effets ou les sommes qui peuvent en garantir la livraison ou le paiement. Cette précaution serait d'autant plus nécessaire aujourd'hui que la cour royale de Paris, se fondant sur l'absence des règlements, a refusé aux agents de change le droit de poursuivre leurs clients pour les différences provenant des jeux de bourse. Cet arrêt, qui semble lui-même réglementaire, et par conséquent un empiétement sur la puissance législative ou sur les droits du gouvernement, sert à faire sentir plus vivement l'absence d'un règlement qui, prévoyant tous les cas, n'en abandonne aucun à la discrétion de l'autorité judiciaire.

Les opérations des agents de change ont pour objets les fonds créés par le gouvernement français ou les gouvernements étrangers, tels que les *cinq pour cent consolidés*, les *reconnaissances de liquidation*, les *annuités*, les *bons royaux*, les *fonds d'Angleterre et d'Autriche*, les *rentes d'Espagne*, de *Naples* et de *Sicile*. C'est ce qu'on appelle les *fonds publics*. Nous traiterons de leur émission au mot *crédit public*; des garanties qu'ils offrent et

du degré d'assurance de leur remboursement, au mot *amortissement;* de la manière de les transférer, au mot *bourse;* des jeux connus sur les divers fonds aux mots *agiotage* et *jeux de bourse.*

Les agents de change peuvent négocier encore les *actions de la banque* de France, les *obligations* des villes de Paris et de Bordeaux, les *actions des ponts et des canaux,* celles des *compagnies d'assurances maritimes, générales-maritimes, commerciales,* contre l'*incendie, générales* contre l'*incendie,* du *phénix, sur la vie, générales sur la vie,* des *dépôts et consignations,* d'*épargne et de prévoyance,* et enfin de la *caisse syndicale des boulangers.* Tous ces divers établissements autorisés par le gouvernement, et dont les statuts sont connus et publiés, offrent dans les diverses négociations les chances de gain ou de perte qu'il est possible d'apprécier et dont nous traiterons au mot *assurances.* Pour le change de l'argent étranger nous renvoyons aux mots *agio* et *change.* Les agents de change peuvent encore négocier tous les effets de commerce, et nous les envisagerons sous ce rapport au mot *bourse.*

Toute opération est de *placement* ou de *spéculation,* à la *hausse* ou à la *baisse,* au *comptant* ou à *terme.* Les marchés à terme sont ou *fermes,* c'est-à-dire passés au cours du jour, mais ne devant être livrés ou payés que fin mois courant ou prochain; ou à *prime,* c'est-à-dire (pour les *primes d'achat*) qu'en cas de baisse on demeure le maître de ne point retirer les effets achetés, en prévenant le vendeur le dernier jour du mois à trois heures précises, et en perdant la somme qu'on a donnée comme prime; et qu'en cas de hausse, on a le droit d'en exiger la livraison au prix convenu, soit au terme, soit par anticipation : mais alors on est tenu de prévenir le vendeur trois jours d'avance et de payer un escompte. Ici le vendeur est le seul engagé; mais dans les *primes de vente* c'est l'acheteur qui s'engage, c'est-à-dire que, moyennant la prime convenue, il est tenu de recevoir les rentes à lui vendues, au jour indiqué et pour le prix stipulé; cette opération, peu usitée, est l'inverse de la précédente.

Toutes ces diverses opérations se font au *cours* de la bourse; ce cours est *bas, haut* et *moyen* dans le même jour. Le cours moyen est une moyenne proportionnelle entre le plus haut et le plus bas; il sert de type pour les marchés au comptant, et de régulateur pour les spéculations à terme ou à prime; car il est une des bases des probabilités de hausse et de baisse.

Les opérations de *placement,* c'est-à-dire l'acquisition de rentes au comptant, faite par un individu qui veut placer sur les effets publics des fonds qu'il possède, sont des opérations semblables à l'achat d'une terre ou d'une maison; ici les agents de change font à peu près l'office de notaires. Il en est de même des spéculations à terme ou à prime, lorsque le vendeur peut livrer et que l'acheteur peut payer les effets sur lesquels on opère.

Malheureusement, à côté de ces capitalistes et de ces rentiers, se trouvent des hommes qui, n'ayant ni des effets à livrer ni de l'argent pour les payer, assiègent la bourse, non pour opérer, mais pour jouer sur les fonds publics. Ceci sort du domaine des placements et des spéculations, et rentre dans celui des *jeux de bourse :* nous verrons à ce mot comment, à l'aide des *reports,* ils trouvent le moyen de perpétuer leur jeu jusqu'à ce que leur ruine soit tellement évidente qu'ils soient dans la nécessité de disparaître; comment, pour retarder cette ruine, ils savent *convertir de hausse en baisse et de baisse en hausse* leurs opérations malheureuses; et comment enfin, par l'intermédiaire des *coulissiers,* ils passent, d'heure à d'heure ou de jour à jour, des marchés presque toujours sans garantie pécuniaire et souvent sans responsabilité morale.

Il n'est pas inutile de faire observer que toute opération de bourse est assimilée à une opération commerciale, et qu'ainsi celui qui souscrit ou fait souscrire pour son compte, par un agent de change, des engagements de livrer ou de payer, est justiciable du tribunal de commerce et passible de la contrainte par corps.

De ces diverses observations il résulte que les opérations faites par les individus qui veulent réellement acheter ou vendre peuvent être lucratives, sont utiles pour le crédit public, et honnêtes aux yeux des moralistes; que les spéculations, au contraire, imaginées par les agioteurs, qui ne peuvent ni livrer ce qu'ils vendent ni payer ce qu'ils achetent, sont plus chanceuses que la loterie et les jeux de hasard, sont la source de tous ces bruits mensongers qui

influent toujours sur le cours de la bourse et souvent sur la marche du gouvernement et la tranquillité publique, et enfin sont une des causes de la ruine et du désespoir des familles.

Ces dernières spéculations sont immenses, comparées aux opérations réelles. On peut gagner, et cette possibilité suffit pour que des gens qui n'ont rien à perdre tentent cette chance de gain. Des citoyens peu sages exposent aussi leur fortune à ces jeux de hasard. Si, comme nous l'avons déjà observé, les agents de change font dans les opérations réelles l'office de notaires, ils jouent dans ces spéculations fictives un rôle analogue à celui du gouvernement dans les loteries, ils négocient si souvent les mêmes effets que le véritable bénéfice leur demeure. C'est le chandelier dans les jeux de société; il reste à celui-ci trois millions par an : c'est donner d'avance une idée du jeu de la bourse de Paris.

Si l'on considère les agents de change comme chargés du courtage des lettres de change et des effets privés, il semble étonnant que les gouvernements, en se réservant le droit de les nommer, aient pour ainsi dire forcé le commerce à se servir d'intermédiaires qui ne sont pas de son choix; qu'on ait obtenu de ces agents un cautionnement si considérable que, pour pallier cette exigence, il a fallu leur accorder le droit de transmettre leur office à leur gré; et qu'enfin pour les offices non transmis on n'exige que la présentation de la chambre syndicale, lorsqu'il était si facile de faire intervenir les négociants dans l'élection de leurs mandataires, en laissant aux chambres de commerce le droit qu'elles possédaient de présenter des candidats.

Des ordonnances ont décidé qu'ils avaient seuls le droit de justifier devant les tribunaux et les arbitres la vérité des négociations, achats et ventes. Cette disposition, si elle était suivie, serait un attentat grave porté au droit de propriété et aux règles posées par les lois sur le droit d'acheter et de vendre : l'on doit porter la même décision de la contrainte imposée aux négociants de se servir de leur intermédiaire, à peine d'amende.

Le monopole des bourses, confié ainsi à des compagnies d'agents de change, est une véritable gêne pour le commerce, surtout à Paris, où les spéculations sur les fonds publics sont trop nombreuses et lucratives pour leur laisser le temps de se livrer avec quelque soin et quelque zèle aux négociations privées. La fiscalité détériore tout ce qu'elle touche : après avoir tiré des agents de change des sommes énormes, elle s'est aperçue qu'ils ne suffisaient pas aux besoins du commerce, et elle a été, dit-on, tentée d'augmenter leur nombre; ce qui ne remédierait à rien, puisque les nouveaux suivraient les traces des anciens et s'adonneraient de même aux opérations de hausse et de baisse : elle voulait, dit-on encore, créer des courtiers de change; ce qui serait une spoliation, puisque l'office des agents de change diminuerait de valeur, qu'on leur a concédé un privilége exclusif, et qu'on ne peut y porter atteinte sans ajouter un abus privé à un abus public.

Il nous est impossible de fixer aucune règle précise sur la responsabilité des agents de change; car, lorsque les ordonnances faites pour le fisc viennent se mêler aux lois faites pour la justice, rien n'est fixe ni reconnu. C'est ainsi que la loi leur défend de signer des effets de change, et que des arrêtés les rendent responsables de la dernière signature des effets qu'ils négocient; c'est ainsi que la loi punit par la prison et l'amende les paris sur la hausse et la baisse, et que la bourse de Paris ne roule guère que sur ces jeux déguisés. On nous demandera peut-être auxquels il faut s'en rapporter de ces règlements ou de ces lois. Nous répondrons que les lois devraient l'emporter sur les règlements, avec d'autant plus de raison que ces lois sont postérieures et abrogent ce qui les précède; mais, dans ce conflit de mesures justes et de mesures fiscales, il en est autrement, et le fisc l'emporte sur la justice.

Voyez le *Code de commerce*; la *Loi* du 29 ventose an XI; les *arrêtés* du 13 germinal an IX, du 27 prairial an X; la *Loi* du 28 avril 1816; le *Règlement général pour la compagnie des agents de change*; la *Législation commerciale*, par E. Vincens; des *Fonds publics en France*, par J. Bresson, etc., etc. J.-P. P.

* AGÉRIUS ou AGER (Nicolas), professait la médecine et la botanique à Strasbourg au commencement du 17e siècle. Il est auteur de deux *traités* latins sur les zoophytes, et sur l'âme végétative.

AGES (LES QUATRE). (*Antiquités.*) L'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge d'airain, l'âge de fer, sont les quatre âges du monde qui suivirent la formation de l'homme, suivant les poètes. Ils ont placé l'âge d'or sous le règne de Saturne, pendant lequel on vit régner sur la terre la liberté, et avec la liberté l'abondance, l'innocence et la justice. « Alors, disent-ils, la terre, sans avoir besoin d'être cultivée, produisait d'elle-même tout ce qui est nécessaire et utile à la vie; des fleuves de lait et de miel coulaient de toutes parts. » Les âges suivants, dont on peut voir la description dans Ovide et dans Virgile, vont toujours en empirant; et c'est sans doute d'après cette allégorie qu'Horace a dit, et qu'on croit encore, que les hommes vont de même en empirant toujours, que nous ne valons pas nos pères, et que nos descendants seront encore pires que nous. J'ai fait voir, dans les notes sur mon *Retour de l'âge d'or*, que les quatre âges du monde étaient une allégorie des quatre âges du soleil ou des quatre saisons de l'année; que l'âge d'or était l'hiver, l'âge d'argent le printemps, l'âge d'airain l'été, l'âge de fer l'automne; j'y renvoie le lecteur pour les preuves : le passage du chapitre 18 du livre 1er des *Saturnales* de Macrobe sur les quatre âges du dieu soleil achèvera de le convaincre.

« Les images ou statues de Bacchus le représentent tantôt sous la forme d'un enfant, tantôt sous celle d'un jeune homme, d'autres fois avec la barbe d'un homme fait, et enfin avec les rides de la vieillesse, comme les Napolitains en Campanie peignent le dieu qu'ils honorent sous le nom d'*Hébon*. Ces différences d'âge sont relatives au soleil, qui semble être un tendre enfant au solstice d'hiver, tel que le représentent les Égyptiens à certain jour où ils tirent du fond de leur sanctuaire son image enfantine, parce que, le jour étant alors le plus court, ce dieu semble n'être encore qu'un faible enfant. Prenant ensuite des accroissements, il arrive à l'équinoxe de printemps sous la forme d'un jeune homme vigoureux, dont ses images empruntent alors les traits; puis il parvient à sa maturité, désignée par la barbe touffue qu'il porte dans les images qui le représentent au solstice d'été, lorsque le jour a pris tous les accroissements dont il est susceptible. Enfin il décroît ensuite insensiblement, et arrive à sa vieillesse, retracée par l'état de décrépitude où il est peint dans les images. » E. J.

AGES. (*Médecine.*) Tout s'altère, tout meurt autour de nous. Les ouvrages de la nature, comme ceux des hommes, ont leurs périodes d'accroissement et de décrépitude. La terre elle-même nous offre partout, dans les débris qui la couvrent, les traces des révolutions qui ont bouleversé sa surface. Cependant, au milieu de ces révolutions perpétuelles, la matière ne périt pas; elle ne fait que changer de forme, soit que, constituant les corps inorganiques, elle reste impérieusement soumise à la loi de l'inertie, soit que, soustraite momentanément à l'empire des lois physiques, elle devienne organisée et vivante. Mais les corps inorganiques prolongeraient indéfiniment leur existence, si des causes purement accidentelles n'y mettaient un terme. Produits de combinaisons chimiques, ils ne peuvent être détruits que par l'influence de nouvelles affinités, ou par une violence extérieure qui divise leurs molécules. Chez les êtres organisés au contraire, la durée de l'existence est circonscrite dans de certaines limites, variables pour chaque espèce. Les uns naissent et meurent dans l'espace d'un jour; les autres semblent braver les siècles. C'est surtout parmi les végétaux que l'on rencontre ces exemples d'une vie éphémère ou d'une extrême longévité.

Parmi les animaux, l'homme est un de ceux dont la vie se prolonge le plus longtemps. Mais trop souvent il abrège le terme que la nature semble avoir assigné à son existence. Si le perfectionnement de la civilisation a éloigné de l'homme une foule de causes de destruction, la civilisation en a créé d'autres non moins actives. Au sein de nos villes populeuses, combien d'artisans succombent prématurément, épuisés par des travaux excessifs ou meurtriers! Dans les classes les plus riches, combien font de victimes et les passions dévorantes, et la pesante oisiveté! Dans les classes moyennes, où les travaux sont généralement proportionnés aux forces des individus, où les passions moins excitées sont moins violentes, et les excès plus rares, les douceurs de la vie semblent en assurer la longue durée. C'est l'*aurea mediocritas* d'Horace.

Les climats ont une grande influence sur

la durée de la vie humaine. C'est sous les zones tempérées qu'elle est généralement la plus longue. Le Groënlandais, relégué sous le pôle glacial, l'Africain, brûlé par le soleil, ont également une vieillesse prématurée. Les premiers Européens qui débarquèrent en Amérique trouvèrent peu de vieillards parmi les naturels du pays. Des miasmes destructeurs s'exhalaient de cette terre marécageuse, que les eaux semblaient encore disputer à l'homme.

C'est une idée répandue chez différents peuples, et que l'on retrouve également sur les bords du Gange, du Jourdain et de l'Orénoque, qu'il fut un temps où la vie de l'homme était beaucoup plus longue. Au commencement du monde, disent les Indiens, les hommes vivaient près de quatre-vingt mille ans, et ils étaient remplis de sainteté ; ils dégénèrent de plus en plus, et il viendra un temps où les hommes n'auront que trois pieds de haut, ne vivront que six ans, et se marieront à l'âge de cinq mois.... Ainsi, comme le vieillard d'Horace, les hommes sont détracteurs du temps présent, et, remontant dans les siècles passés, ils rêvent les chimères de l'âge d'or.

L'homme, considéré tel que nous le connaissons maintenant, présente dans la durée de sa vie plusieurs époques ou périodes qui prennent chacune le nom d'*âges*. La division la plus ancienne et la plus naturelle est celle qui partage la vie en quatre âges, savoir : l'enfance, la jeunesse, l'âge adulte, et la vieillesse.

Ces différents âges ont été considérés tour à tour sous divers points de vue par les poëtes, les métaphysiciens, les moralistes, les médecins. Nous ne reproduirons point ici le tableau des âges, tel qu'il a été si souvent et si éloquemment tracé, depuis Horace jusqu'à Pope et Boileau, depuis Cicéron jusqu'à Locke et Rousseau.

Nous allons spécialement examiner les quatre âges de l'homme sous le rapport anatomique, physiologique, pathologique et hygiénique.

I. L'enfance a été subdivisée par M. Hallé en deux périodes. La première enfance (*infantia*) comprend les sept années qui suivent la naissance ; la seconde (*pueritia*) s'étend depuis l'âge de sept ans jusqu'aux premiers signes de puberté.

Enfermé pendant sept mois dans le sein de sa mère, et désigné pendant ce temps sous le nom de fœtus, l'enfant s'est peu à peu développé. Ce n'était d'abord qu'une masse à peine perceptible, ne pesant qu'un grain le dixième jour de sa formation, et, le trentième, comparé par Aristote à une fourmi sous le rapport de la forme et du volume. Peu à peu cette masse pulpeuse, homogène, s'organise. Le cœur, le cerveau apparaissent, et autour de ces deux grands centres de la vie toutes les autres parties se forment successivement. Au bout de neuf mois l'organisation est achevée ; l'enfant naît à la lumière ; l'air se précipite alors dans les poumons, et la respiration s'établit pour ne plus finir qu'avec la vie. La première contraction des muscles inspirateurs semble être un de ces phénomènes instinctifs dont l'économie nous offre tant d'exemples, et qui porteraient à admettre, dans beaucoup de cas, l'archée da Vanhelmont ou l'âme sensitive de Stahl. Admirable organisation, dans laquelle les phénomènes indépendants de la volonté sont ceux dont la précision est la plus grande !

En même temps que la respiration s'établit, le sang noir du fœtus, soumis à l'influence bienfaisante de l'air, acquiert les propriétés du sang artériel, et devient propre à porter à tous les organes l'excitation et la vie. Le foie, très-developpé chez le fœtus, commence dès ce moment à être moins prédominant. L'ossification n'est point encore achevée; les muscles sont très-grêles. Cependant, par une sage prévoyance de la nature, les parties du système locomoteur, qui devaient servir à garantir les organes intérieurs ou à les aider dans leurs fonctions, sont déjà très-développées. Ainsi les côtes sont bien formées, de même que les muscles qui les meuvent. Dans la colonne vertébrale toutes les parties qui concourent à protéger la moelle présentent une ossification complète; celles au contraire qui doivent donner attache aux muscles sont encore très-peu prononcées. Les parois du crâne sont encore à la vérité en partie cartilagineuses ; mais par leur grande élasticité elles opposent une puissante résistance aux violences extérieures.

Vers l'âge de sept mois le travail de la première dentition commence, et continue à s'effectuer jusqu'à deux ans. Pendant ce temps les fonctions de la vie animale se développent et ne cessent de prendre une

activité de plus en plus grande jusqu'à l'âge de sept ans. La quantité de notions que l'homme acquiert pendant cette période de son existence est vraiment prodigieuse, et il ne serait peut-être pas déraisonnable d'avancer que l'homme apprend plus de choses depuis sa naissance jusqu'à l'âge de huit ou neuf ans que dans le reste de sa vie.

A sept ans la seconde dentition commence. Alors la première éducation que l'enfant a reçue de la nature est à peu près achevée, et l'on peut commencer à exercer sa mémoire. Pourquoi, dès ce moment, ne chercherait-on pas à confier à sa mémoire une foule de faits choisis dans les sciences naturelles? Plus tard il n'aura plus qu'à coordonner ces faits isolés, et de leur ensemble naîtra la science.

A peine l'enfant a-t-il vu le jour que de nombreuses maladies menacent sa fragile existence. Immédiatement après sa naissance se montrent l'asphyxie, le muguet, l'ictère, l'endurcissement du tissu cellulaire, etc. De graves accidents résultent souvent alors de la rétention du méconium. D'autres enfants apportent en naissant les traces déplorables d'une syphilis héréditaire; d'autres sont déjà phthisiques, etc.

Depuis sept mois jusqu'à deux ans, pendant le travail de la première dentition, l'on observe surtout des convulsions, des assoupissements apoplectiques, de funestes diarrhées.

C'est depuis deux ans jusqu'a sept ans que se manifestent le plus ordinairement la petite vérole, la rougeole, le croup, la coqueluche, les différentes espèces de gourmes et de teignes, etc. Alors la nutrition est souvent viciée. De là le rachitisme, le carreau, etc. Ces dernières maladies appartiennent aussi à la seconde enfance.

Une observation bien entendue des règles de l'hygiène est un des plus sûrs moyens de conserver la santé de l'enfant naissant. La plume éloquente de Rousseau a signalé les avantages de l'allaitement maternel, et les graves inconvénients du maillot. L'on doit éviter l'air humide et renfermé, la malpropreté, les vêtements trop serrés, les aliments grossiers et indigestes. L'usage intempestif des bains froids, employé d'après un précepte de Rousseau mal interprété, a fait de nombreuses victimes. De tristes déformations du tronc et des membres sont le résultat d'une station ou d'une marche prématurée. Mais d'un autre côté on doit gêner le moins possible les mouvements de l'enfant. Sans adopter dans toute son étendue l'opinion de Buffon, qui, renchérissant sur les idées d'Helvétius, a avancé qu'un homme n'a peut-être beaucoup plus d'esprit qu'un autre que pour avoir fait dans sa première enfance un plus grand et plus prompt usage de ses mains, nous pensons que l'exercice libre des diverses parties doit avoir la plus heureuse influence sur le développement précoce du physique et du moral.

II. Le développement des organes génitaux, le changement opéré dans la voix, marquent la fin de l'enfance et le commencement de l'adolescence. Toute l'économie subit alors une grande révolution. Dans les deux sexes, la poitrine acquiert une plus grande capacité, et tous les sens plus de perfection. Le système glanduleux perd de sa prédominance, et les maladies qui s'y rattachaient deviennent moins fréquentes. Chez la femme, l'établissement de la menstruation rend l'époque de la puberté beaucoup plus orageuse que chez l'homme. Cette époque varie d'ailleurs beaucoup suivant les climats. Ainsi dans les Indes orientales les filles sont nubiles dès l'âge de huit ans, tandis que dans les pays très-froids l'apparition des menstrues a lieu plus tard que dans nos climats tempérés.

Parlerai-je des prodigieux changements que subissent alors et les facultés intellectuelles et les dispositions morales? Esquisserai-je le tableau des passions qui arrachent le jeune homme à ce repos enfantin où languissaient son esprit et son corps? Bien ou mal dirigées, ces passions peuvent devenir également la source ou de son bonheur ou de son malheur : mais cet intéressant sujet a été épuisé par nos grands écrivains, et nous renvoyons à leurs ouvrages.

En même temps que plusieurs systèmes d'organes se développent, ils deviennent le siége de nombreuses maladies. C'est pendant la jeunesse que l'état pléthorique prédispose aux inflammations et aux hémorrhagies actives. C'est alors que se manifeste surtout la phthisie pulmonaire, déplorable affection qui moissonne dans sa fleur une partie de l'espèce humaine. Alors apparaissent une foule d'affections nerveuses qui se modifient à l'infini dans les deux sexes, en raison de leur tempérament, des habitudes

de leur vie, de leur mode d'éducation, etc.

Si, à l'époque de la puberté, des maladies nouvelles se manifestent, il en disparaît d'autres qui étaient le partage de l'enfance; telles sont surtout les différentes affections scrophuleuses, les convulsions, l'épilepsie, etc.

Dans la jeunesse, les stimulants hygiéniques et thérapeutiques sont plus nuisibles que dans aucune autre période de la vie. La médecine morale est souvent la plus utile de toutes, pour combattre les différentes affections nerveuses, qui reconnaissent le plus ordinairement pour cause ou la mauvaise direction des idées ou l'excès des passions.

III. L'âge adulte commence vers la vingt-sixième année, et se prolonge plus ou moins selon les individus. La texture des organes subit encore pendant cet âge d'importantes modifications. Les muscles se dessinent plus fortement à travers les téguments. Les os, dont l'accroissement en hauteur est terminé, croissent en épaisseur jusque vers l'âge de quarante ans. La poitrine continue, pendant les premières années, à être le siége d'une fluxion sanguine habituelle. Mais peu à peu ce sont les viscères abdominaux vers lesquels se dirige l'exubérance vitale. Alors l'exhalation de la graisse augmente notablement, soit au dessous de la peau, soit dans la cavité de l'abdomen.

L'homme, parvenu à l'âge adulte, a acquis toute la plénitude de ses facultés physiques et intellectuelles. Son imagination n'est plus aussi vive; mais ses pensées sont plus fortes, son jugement plus solide. L'expérience des hommes et des choses l'a désabusé des rêves brillants de la jeunesse. C'est alors qu'il exécute les grands travaux du corps et de l'esprit : trop heureux s'il n'a pas remplacé les passions de l'âge précédent par des passions plus funestes! trop heureux si l'ambition, la jalousie, la cupidité, ne tourmentent pas son cœur et ne lui inspirent pas des forfaits!

L'âge adulte a aussi des maladies qui lui sont propres. Jusque vers l'âge de trente-six ans les maladies du poumon sont encore redoutables. Plus tard, les affections du foie et des autres viscères abdominaux deviennent prédominantes. Alors se montrent les anévrysmes, les névralgies, le rhumatisme, la goutte, les dartres, etc. Après quarante ans, les apoplexies commencent à devenir fréquentes; les affections cancéreuses se déclarent. Enfin, vers l'âge de 45 à 50 ans, la cessation du flux menstruel est une époque fatale qu'une foule de maladies précèdent, accompagnent ou suivent.

IV. Dès l'âge de soixante ans l'homme commence à décroître. Les muscles, moins énergiques, n'ont plus assez de force pour soutenir le tronc, que le poids des viscères abdominaux tend à porter en avant; de là la station courbée des vieillards. Les articulations, plus raides, se prêtent moins facilement aux mouvements. Les organes des sens perdent de leur perfection; la peau, moins souple, est le siége d'un tact moins fin; les nerfs additifs s'émoussent. Le cristallin épaissi intercepte le passage des rayons lumineux; la rétine, devenue insensible, n'en transmet plus l'impression au cerveau. Le cœur, dont les battements sont plus rares, envoie aux organes un sang moins riche et moins excitant. Les fonctions digestives sont lentes, pénibles; peu d'aliments suffisent au vieillard, et, comme l'a dit Hippocrate, il supporte le jeûne plus facilement qu'à aucune autre époque de la vie.

A mesure que le physique se détériore chez le vieillard, ses facultés intellectuelles et morales perdent aussi leur énergie. Sa mémoire, encore fidèle à lui rappeler ce qu'il a appris dans sa jeunesse, ne conserve plus l'impression des événements de la vie; ses pensées ne se lient plus qu'avec effort : il revient peu à peu vers une nouvelle enfance. Mais tandis que l'enfant recherche le mouvement et les sensations variées, le vieillard, au contraire, aspire surtout à une sorte d'immobilité physique et morale.

Il est des hommes qui, en vertu d'une faiblesse originelle ou acquise, offrent déjà tous les traits de la vieillesse au milieu de l'âge adulte. Il est, au contraire, d'autres êtres privilégiés qui parviennent jusqu'à un âge très-avancé sans présenter à peine quelque trace d'aucune dégradation physique ou morale. Exercer modérément le corps et l'esprit; user de tout, mais n'abuser de rien; chercher les douces émotions, mais se garantir des passions violentes, tel est le plus sûr moyen d'éloigner les infirmités de la vieillesse et de prolonger la vie. Tel fut surtout le secret de l'heureux Fontenelle, qui, né avec une constitution faible, poussa jusqu'à près de cent ans sa débile existence.

AGES. (*Législation.*) Époque de la vie où l'on devient capable d'exercer certains droits civils ou politiques.

La loi exige quarante ans pour être législateur, trente pour exercer les fonctions de conseiller dans les cours royales, de juré et le droit d'élection ; vingt-cinq pour les juges, et vingt-deux au moins pour remplir les fonctions du ministère public près les tribunaux.

Pour contracter mariage, l'homme doit avoir dix-huit ans, la femme quinze ans révolus.

A l'âge de vingt-cinq ans accomplis, l'homme peut se marier sans le consentement de ses ascendants ; la femme le peut à vingt-un : mais l'un et l'autre sont obligés de leur faire les sommations exigées par la loi.

Pour adopter, il faut être âgé de cinquante ans, et en avoir quinze au moins de plus que l'individu qu'on se propose d'adopter.

Le tuteur officieux doit avoir cinquante ans, l'enfant moins de quinze. L'homme âgé de soixante-cinq ans peut refuser une tutelle. Celui qui en a accepté une peut, à soixante-dix, s'en faire décharger.

La majorité est fixée à vingt-un ans pour les deux sexes ; jusqu'à cette époque l'enfant demeure sous la puissance paternelle, et son père peut obtenir du président du tribunal l'ordre de le faire détenir pendant un mois s'il a des sujets de mécontentement. A 18 ans révolus, il peut quitter la maison paternelle pour enrôlement volontaire.

A seize ans, le mineur peut tester ; à quinze, il peut être émancipé par son père, ou par sa mère à défaut de père ; et à dix-huit, par un conseil de famille.

Les témoins doivent être majeurs ; les enfants au dessous de quinze ans ne sont entendus que par forme de déclaration, sans serment.

Le premier jour de la soixante-dixième année de son âge affranchit le débiteur non stellionataire des suites de la contrainte par corps.

Si plusieurs personnes âgées de moins de quinze ans périssent ensemble, la plus âgée est présumée avoir survécu ; si elles ont plus de soixante ans, la présomption est pour la moins âgée. Dans tous les autres cas la présomption de survie suit l'ordre de la nature : si ceux qui périssent étaient de sexes différents, l'homme est censé avoir survécu à égalité d'âge, ou si la différence n'excède pas une année.

L'âge influe sur la peine à appliquer à l'homme accusé d'un délit ou d'un crime. S'il n'a point atteint sa seizième année, sur la déclaration du jury qu'il n'a point agi avec discernement il est acquitté : sauf à lui faire subir, s'il y a lieu, une détention limitée dans une maison de correction. Dans le cas contraire, la peine qu'il subit est toujours correctionnelle ; mais elle peut-être de vingt ans.

A soixante-dix ans, l'individu dans le cas d'être condamné aux travaux forcés où à la déportation ne l'est qu'à la réclusion. S'il subissait déjà l'une de ces peines, il est, à soixante-dix ans accomplis, renfermé dans une maison de force pour le temps à expirer de sa peine. C...n.

* AGESANDRE, sculpteur de Rhodes sous le règne de Vespasien. Il passe pour être l'auteur du *Laocoon*, un des plus beaux morceaux de sculpture de l'antiquité.

* AGESIAS, philosophe platonicien, dont le roi Ptolomée fit fermer l'école à Alexandrie, parce que ses disciples se donnaient la mort pour se convaincre de l'immortalité de l'âme.

* AGÉSILAS Ier, roi de Sparte, fils de Doryssus et père d'Archélaüs, monta sur le trône l'an 957 avant Jésus-Christ, et régna 44 ans.

* AGÉSILAS II, roi de Sparte, fils d'Archidamus. Il vainquit successivement les Perses, les Athéniens et les Béotiens à Coronée. A l'âge de 80 ans, il alla au secours de Tachos, roi d'Égypte, qui était en guerre contre Artaxerce, et mourut en revenant de cette expédition, l'an 361 avant Jésus-Christ. Il était petit, boiteux et laid ; mais son courage et sa grandeur d'âme effaçaient ses imperfections physiques. Cornélius Népos et Plutarque en rapportent un grand nombre de traits.

* AGÉSILAS, frère de Thémistocle, connu par un acte d'intrépidité semblable à celui de Mutius Scévola.

* AGÉSILAS, éphore. *Voyez* Agis IV.

* AGÉSIPOLIS. On connaît trois rois de Sparte de ce nom. — Le premier, fils de Pausanias, lui succéda l'an 364 avant Jésus-Christ. Il remporta une grande victoire sur les Mantinéens, et mourut l'an 380. — Le deuxième, fils de Cléombrote, ne régna qu'un an, 370 avant Jésus-Christ. — Le troisième, étant encore très-jeune, fut mis

sous la tutelle de Cléomène et de Lycurgue; ce dernier lui ravit la couronne en 195 avant Jésus-Christ.

* AGÉSISTRATE, mère d'Agis IV, célèbre par son courage.

* AGETA (G. N.), jurisconsulte napolitain, auteur d'un *Epitome* sur la matière des fiefs, Naples, 1670, in-4°.

* AGGAS ou AUGUS (Robert), peintre anglais de paysages sous Charles II, mourut en 1679. On voit de ses ouvrages dans plusieurs cabinets de Londres.

* AGGÉE, un des 12 petits prophètes, commença à prophétiser à Jérusalem vers l'an 521 avant Jésus-Christ. Il encouragea les Juifs à rebâtir le temple, en prédisant que le second serait plus illustre que le premier.

AGGLOMÉRAT. (*Histoire naturelle.*) Les agglomérats diffèrent des agrégats en ce qu'ils présentent la réunion de plusieurs substances formées à diverses époques et long-temps séparées, qu'un ciment quartzeux ou calcaire déposé par les eaux a resserrées en masses plus ou moins considérables; tels sont les grès, sables marins rapprochés par un gluten calcaire, et qui forment, à Fontainebleau et à Orsai, des bancs que l'on exploite en cubes qui servent à paver les rues de Paris; tels sont encore les poudingues et les brèches, agates coulées ou brisées, liées entre elles par un gluten siliceux. Quelquefois ces agglomérats sont formés à la fois de silex arrondis et anguleux.

Les agrégats sont la réunion de plusieurs substances diverses agglutinées ensemble à l'époque de la formation. Il faut, pour l'étude de la minéralogie et de la géologie, bien saisir d'abord la différence qui existe entre la valeur de ces deux mots.

B. de St.-V.

AGGLUTINATIFS. (*Médecine.*) Ce sont des substances emplastiques capables d'adhérer fortement à la peau, et qu'on emploie le plus ordinairement pour maintenir rapprochées les lèvres des plaies, afin d'en favoriser la réunion. Ces emplâtres, dont la composition varie suivant le but que se propose le praticien, sont formés de cire, de résine et de poix, auxquelles on joint quelquefois d'autres médicaments, tels sont les emplâtres de diachylon gommé d'André de la Croix; ou bien c'est seulement de la colle de poisson aromatisée, dont on enduit une étoffe de soie, et qu'on débite sous le nom de taffetas d'Angleterre; ou bien encore c'est la gomme ammoniaque dissoute dans le vinaigre, et qu'on étend sur de la toile.

Pour se servir des emplâtres agglutinatifs, on les coupe en bandelettes de longueur et de largeur proportionnées à la forme de la plaie: après les avoir chauffées légèrement, on fixe une de leurs extrémités sur la lèvre la moins mobile de la division, puis on pousse vers elle la lèvre opposée, et l'on applique par dessus l'autre bout de la bandelette, de manière à opérer le rapprochement le plus exact possible. Le nombre des bandelettes est en raison de l'étendue de la plaie; et l'on a soin de laisser entre chacune d'elles un petit espace pour permettre l'issue des liquides. Il ne faut pas moins de précaution lorsqu'il s'agit de renouveler les bandelettes agglutinatives, de peur de déchirer la cicatrice encore délicate. Pour éviter cet accident, il faut lever d'abord les deux extrémités, et détacher le centre en dernier lieu, sans exercer de traction brusque.

L'emplâtre agglutinatif appelé taffetas d'Angleterre ne s'emploie que pour les plaies superficielles; on l'humecte pour l'appliquer comme pour l'enlever: il a l'inconvénient de durcir en séchant, et de causer par là de la gêne et de la douleur.

Les agglutinatifs sont encore utiles pour fermer les plaies qui pénètrent dans les cavités séreuses ou articulaires, ou les ouvertures de foyers purulents; on s'en sert également pour maintenir différentes pièces d'appareil. En Angleterre, ils sont fort en usage pour le pansement des ulcères: et cette méthode de traitement, transportée en France, a offert des résultats assez heureux pour que beaucoup de chirurgiens aient cru devoir l'adopter.

F. R.

* AGIER, président de la cour royale de Paris, né dans cette ville en 1748, mourut en 1823. Ce magistrat, ami de la liberté, traversa la révolution de France sans prendre part à ses fureurs, sans se prostituer, plus tard, par des adulations aux pouvoirs que ces mêmes temps virent s'établir. Il a laissé plusieurs *Ouvrages* sur la jurisprudence, la politique et la théologie; des *Traductions* des psaumes et des prophètes, faites d'après le texte hébreu; un *Commen*-

taire sur l'Apocalypse. M. Agier a rendu son nom recommandable par ses travaux, ses vertus, et une constance de caractère plus rare encore que les talents.

* AGILA, treizième roi des Visigoths en Espagne, fut massacré par ses sujets, que sa tyrannie et sa lâcheté avaient révoltés, en 554.

* AGILULPHE, duc de Turin et roi de Lombardie en 590, par son mariage avec Théodelinde, veuve d'Antharis. Il fit la guerre avec succès contre des princes révoltés, le pape, l'empereur d'Allemagne. Il mourut en 616.

* AGINCOURT (SEROUX D'), né à Venette, près Compiègne, a passé la plus grande partie de sa vie à Rome, cultivant les arts en amateur éclairé, et protégeant les artistes. On lui doit l'*Histoire de l'art par les monuments*, depuis sa décadence au 4e siècle, jusqu'à son renouvellement au 16e, Paris, 1809, 2 vol. in-folio, avec un texte rédigé par M. Lacretelle jeune. Mort à Rome en septembre 1814.

AGIO. (*Économie politique.*) Différence de valeur entre l'argent courant et l'argent de banque: différence de valeur entre l'argent du pay et l'argent d'une nation étrangère; cet agio s'appelle aussi change. Lorsque cette différence est telle qu'il est possible de réaliser des bénéfices par le change de ces diverses espèces, les spéculateurs achètent pour changer, et l'agio compose leur gain.

Lorsqu'on emprunte sur des effets de commerce, ou qu'on veut les faire renouveler, l'agiotage a trouvé le moyen de placer entre l'intérêt de la somme empruntée et les droits de courtage un agio qui déguise l'usure. On suppose que c'est un droit prélevé sur les profits que la somme prêtée doit procurer au marchand qui emprunte, et un dédommagement du gain qu'aurait procuré cette somme dans le commerce du marchand qui prête. C'est un mot étranger naturalisé pour déguiser une action qu'on ne voulait pas qualifier. A l'intérêt convenu il faut ajouter l'agio et le courtage, et le courtage et l'agio se renouvellent toutes les fois qu'on veut faire renouveler les effets qu'on a souscrits. J.-P. P.

AGIOTAGE. (*Économie politique.*) A côté du travail qui fait parvenir à la richesse se trouve, chez les peuples corrompus par un excès de civilisation, un moyen funeste de s'enrichir, toujours désavoué par la morale, et quelquefois toléré par la politique; c'est l'*agiotage*.

Il s'exerce avec une infatigable rapacité sur les valeurs réelles et sur les valeurs fictives. Le régent l'introduisit en France avec la banque de Law; et, fort de la protection du pouvoir, il semblait orgueilleux de sa publicité. La cour, les parlements, le clergé, séduits par le fameux système, se livraient à l'agiotage avec un zèle scandaleux : bientôt une hideuse banqueroute dessilla les yeux les plus aveuglés, et la pudeur publique fit justice de ce moyen honteux d'envahir les richesses. Dès lors l'agiotage fut signalé comme un infâme et vil trafic; mais, par celà même qu'il devint clandestin, il fut plus usuraire et plus oppresseur.

La révolution française bouleversa l'ordre social; et l'agiotage eût encore multiplié les chances de fortune et de ruine si la Convention n'eût rendu les richesses périlleuses pour leurs possesseurs. Le directoire essaya de recomposer la société; mais les hommes d'un esprit vaste, d'une haute vertu, d'un caractère digne des temps antiques, étaient alors en minorité; et un gouvernement corrupteur et corrompu ne put réunir qu'une société corrompue et corruptrice. Il serait difficile de peindre, surtout après le 18 fructidor, la scandaleuse apparition de la France directoriale, et cette tourbe d'enrichis qui, passés subitement de l'excès de la misère à l'excès du luxe, jouissaient gauchement d'immenses trésors, dont ils avouaient de bonne foi la source honteuse. Gouvernés et gouvernants étonnaient par un faste dont ils étaient eux-mêmes étonnés. Noblement dédaignés par la sévère austérité des mœurs républicaines, les salons, que les bonnes manières, la politesse orgueilleuse et l'urbanité corrompue de l'ancien régime avaient laissés déserts, furent subitement envahis par tous les agioteurs de cette déplorable époque. Ils devinrent le rendez-vous de toutes les *bandes noires* : l'un avait agioté sur les châteaux, l'autre sur les domaines; celui-ci sur le papier-monnaie, celui-là sur l'emprunt forcé; les fournitures, le *maximum*, la subsistance des armées, la famine du peuple, tout avait été la proie de l'agiotage. Un tel désordre social ne pouvait durer : l'immoralité publique

est toujours passagère; les nations ont aussi leur pudeur; et sous le consulat ces scandaleuses fortunes furent obligées de voiler la turpitude de leur origine.

L'empire constitua la société politique: la société financière chercha dès lors à s'organiser. Celle-là était toute de gloire, celle-ci voulut paraître toute d'honneur; et les moyens honteux de fortune furent scrupuleusement rejetés lorqu'ils étaient publics. Dès ce moment la France adopta les manières anglaises; elle ne renonça point à l'agiotage, parce que les hommes ne renoncent jamais à aucun mode de fortune; mais elle le mêla dans toutes les affaires avec une adresse réelle et une grande apparence de moralité; elle le fondit dans toutes les branches de l'industrie, et quelquefois avec tant de bonheur qu'il semble faire corps avec tous les travaux honnêtes, et n'en être qu'une dépendance naturelle. A l'aspect de cette harpie rapace, se ruant sur tous les producteurs pour leur enlever la plupart des chances du gain qu'ils devraient légitimement attendre de leurs produits, une vertu trop morose pourrait dire que de nos jours tout est agiotage en France: mais des injures, même contre l'agiotage, seraient inutiles, et il sera plus profitable de le suivre sur toutes les routes de l'industrie humaine et de l'y voir enlever au talent le fruit de ses longues méditations, et au travail le juste salaire de ses veilles et de ses sueurs.

Les richesses ont des sources réelles et des sources fictives. Les premières sont l'industrie agricole, l'industrie manufacturière, et l'industrie commerciale: nous verrons ailleurs qu'elles sont stériles par elles-mêmes, et que le travail peut seul les féconder. Mère de toutes les industries, et plus pauvre que ses filles, l'agriculture reçoit de l'agiotage une atteinte mortelle. Elle en est dévorée par trois moyens principaux, l'usure, les accaparements, et les importations. Les profits agricoles arrivent à peine à cinq pour cent, et par conséquent l'intérêt légal est presque usuraire pour l'agriculteur. Cependant, toujours la nécessité d'améliorer, et quelquefois le désir d'agrandir sa propriété, forcent le propriétaire à des emprunts; et comme les gens qui vivent de la terre ne prêtent guère, il doit recourir aux gens qui vivent de l'argent. Il se livre alors aux agioteurs, et se trouve dans la nécessité de faire face avec des produits agricoles, toujours variables et toujours au dessous de cinq pour cent, à un intérêt exorbitant et qui suit une progression croissante et continue. Peu d'années suffisent pour qu'un emprunt de dix mille francs consomme la ruine du possesseur d'un domaine de cent mille livres. La monstruosité de ce trafic ne peut guère être appréciée que dans les campagnes. Que le prêt consiste en argent, en denrées, en marchandises, il est toujours également funeste à l'emprunteur. Quelquefois même l'agiotage se place sous une protection légale: on prête à l'agriculteur dont on convoite la propriété une somme justement assez forte pour que, rapidement doublée par l'usure, elle ne puisse être facilement rendue; et comme l'agioteur est ordinairement le seul prêteur du canton, il exproprie en hâte, et se fait adjuger à vil prix le domaine convoité. Les contrats à réméré, surtout dans les départements pauvres, sont presque toujours un moyen également légal, également honteux de dépouiller les propriétaires: le laboureur n'y voit qu'un emprunt dont il compense les intérêts avec le revenu de la propriété qu'il cède; mais le terme fixé arrive, il ne peut rembourser, et il s'aperçoit trop tard que son acte d'emprunt était un véritable contrat de vente.

L'accaparement des denrées, au moment des récoltes, se fait toujours à vil prix, parce qu'il a lieu dans un temps d'abondance et au comptant. On les vend ensuite très-cher dans la morte saison, hors des marchés, à crédit, et payables ainsi que l'intérêt en denrées de même nature à la récolte prochaine. Grâce à ces achats à la baisse et à ces ventes à la hausse, peu d'années suffisent à l'agioteur villageois pour devenir l'usufruitier de tout son village.

Les importations n'ont lieu que dans les années de stérilité locale: les propriétaires espèrent en vain alors une hausse dans les prix; des denrées arrivent d'un département voisin qu'a favorisé l'abondance. Ces importations, dues, non au commerce mais à l'agiotage, ne produisent aucune baisse; on les vend comme dans le cas d'accaparement: l'ouvrier n'y gagne rien; il y perd au contraire, parce que l'agriculteur, ne pouvant échanger ses récoltes contre de l'argent, le laisse sans travail, et ses terres sans améliorations.

C'est ainsi que l'agiotage local ronge et dévore les propriétés rurales, la substance du laboureur et la sueur de l'artisan. Mais lorsque l'agioteur, ayant rapidement multiplié ses capitaux par ces dilapidations subalternes, vient, par des accaparements et des importations plus considérables, bouleverser le taux légitime des échanges de tout un pays, et, placé sous la sauvegarde de la liberté du commerce, exercer le monopole de tous les marchés, et tenir à ses ordres, sous les clefs de ses greniers, l'abondance ou la famine, la révolte ou la tranquillité, alors l'ordre public exigerait des réglements salutaires qui manquent à toutes les législations de l'Europe, l'Angleterre exceptée; et les soulèvements dont l'histoire dépose, et les troubles dont nous avons été les témoins, signalent ou l'absence des lois ou l'impuissance des législateurs.

L'agiotage est bien plus exorbitant pour l'industrie manufacturière et commerciale : mais ici les emprunts s'opèrent dans les villes financières; on y trouve concurrence d'agioteurs, et du moins, de tous les maux, on peut choisir le moindre. Le gain est d'ailleurs moins limité, et l'agiotage, réparti sur plusieurs opérations entreprises avec les capitaux empruntés, semble moins exorbitant et moins onéreux. Mais par cela seul que ces deux belles industries sont la proie des agioteurs, il faut que l'emprunteur vende à des taux élevés, ce qui ruine le consommateur; ou qu'il se borne à un gain si médiocre qu'il ne peut couvrir ses pertes, ce qui amène les nombreuses faillites dont nous sommes journellement spectateurs.

Qu'est-ce toutefois que l'agiotage qui s'exerce sur les valeurs réelles, comparé à celui qu'on ne cesse d'exercer sur les valeurs fictives? Qui ne se rappelle le scandaleux trafic du gouvernement, des fonctionnaires et des citoyens, sur les assignats et les mandats? Qui ne sait que de nos jours les bons royaux, dont l'émission n'est ni limitée par la loi, ni soumise à une surveillance indépendante du ministère, pourraient ouvrir la porte d'un nouvel abus? Qui ne voit journellement les agioteurs envahir la bourse, vendre sans pouvoir livrer, acheter sans pouvoir payer, exploiter l'escroquerie d'heure à heure, de jour à jour, de mois à mois? L'un, novice encore, ne s'exerce que sur des sommes modestes; l'autre, plus aguerri, ose, la bourse vide, opérer sur des millions : et, comme si l'heure des marchés publics ne suffisait pas à leur voracité financière, quand le parquet est fermé, ils vont spéculer dans la *coulisse;* lorsque la bourse se ferme, ces *boxeurs* de la finance se cramponnent dans la rue, et vont spéculer dans le *ruisseau;* le soir, la nuit, ils ouvrent encore des tripots de jeu et de pari, car le jour ne suffit pas à ce rapace agiotage, à moins qu'il ne commence la veille pour ne finir que le lendemain.

Quel est le peuple dont la morale ne serait pas corrompue par un pareil trafic? et que serait-ce encore si nous osions le poursuivre dans les marchés, les fournitures, les soumissions, car il n'est point de porte qu'il ne se soit ouverte, et de barrière qu'il n'ait franchie? Mais, si nous ne pouvons surveiller l'agiotage sur les routes publiques, du moins nous est-il permis d'envisager son influence sur le crédit particulier. Et d'abord le papier du négociant n'est point de l'argent et ne peut être échangé au pair : il faut nécessairement qu'un intérêt, un bénéfice détermine à courir les risques de l'échange. Cet obstacle se lève toujours de bonne foi, souvent même avec un rare désintéressement, chez les banquiers, les capitalistes, les négociants : mais dans le trafic clandestin dont nous traitons, qui évalue les risques? qui fixe la prime qui doit les couvrir? ce n'est pas la loi, c'est l'agioteur. Il y a mieux : malgré cette prime, on ne veut point de la signature isolée de l'emprunteur; il est forcé de chercher des endosseurs, et ceux-ci exigent encore un autre agio! Qui ne voit que ces usures accumulées ruinent le commerçant? qui ne voit encore que les agioteurs lui ont prêté non de l'argent, mais une simple garantie? car les endosseurs n'y sont que pour leur signature; et le prêteur, qui par la sienne donne une valeur à la lettre de change, la rejette dans le commerce, et en retire le montant qui lui sert à une spéculation nouvelle. Ici s'offre un abus plus singulier : à l'intérêt, aux diverses signatures, on veut ajouter d'autres garanties, et l'on demande des valeurs en nantissement; l'emprunteur cède le gage, et, dans l'impossibilité d'en échanger la valeur contre de l'argent, il ajoute aux pertes qu'il a faites lors de l'emprunt les pertes qu'il fait plus tard par l'abandon à vil prix du nantissement qu'il a cédé.

Arrêtons-nous, c'est assez marcher dans la boue. Quelques écrivains ont pensé que l'agiotage était un moyen actif de circulation et augmentait les richesses. Il y a mutation et non augmentation, car avec l'agiotage il n'y a pas de profit pour l'un qu'il n'y ait de la perte pour l'autre : l'agiotage est comme les privilèges politiques, il ne produit rien, et souvent empêche qu'on ne produise : il ne vit point par lui-même, mais de la substance de l'industrie à laquelle il s'attache. Plus on voit de banqueroutes, plus l'agiotage a de succès : sa prospérité croit en raison directe du malheur des temps, car alors l'industrie est forcée de se livrer à lui, et, profitant des calamités publiques, il ne capitule pas avec elle, il veut qu'elle se rende à discrétion.

Quand la politique favorise les agioteurs, elle finit par devenir elle-même un agiotage. Le gouvernement directorial en offre la preuve : quand les agioteurs républicains ne trouvèrent plus rien à vendre, ils vendirent la république. (*Voyez* Banque, Commerce, Jeux de bourse, Jeux publics, Industrie, Lettres de change, Loterie, Monnaies, Papier-monnaie, Usure.) J.-P. P.

* AGIS Ier, roi de Sparte, succéda à son père Eurysthène l'an 1059 avant Jésus-Christ, et régna un an. C'est de lui qu'est tiré le nom d'Agides, donné à une des familles qui régnèrent à Sparte.

* AGIS II, roi de Sparte, fils d'Archidamus II, lui succéda l'an 427 avant Jésus-Christ. Il remporta une victoire à Mantinée, et eut des succès dans la guerre du Péloponèse. Il régna 30 ans.

* AGIS III, roi de Sparte, fils d'Archidamus III, monta sur le trône, l'an 338 avant Jésus-Christ. Il tenta de délivrer la Grèce du joug des Macédoniens, et périt dans une bataille contre Antipater, lieutenant d'Alexandre, après des prodiges de valeur. Il avait régné 9 ans.

* AGIS IV, roi de Sparte (l'an 244 avant Jésus-Christ), fils d'Eurydamas II, le plus célèbre des rois qui ont porté ce nom. Il tenta de remettre en vigueur les lois de Lycurgue; mais il échoua dans ce dessein par la perfidie de ceux à qu'il avait donné sa confiance. Arraché d'un temple où il s'était réfugié, il fut étranglé dans sa prison par l'ordre des éphores.

* AGIS, poète d'Argos, sut habilement s'insinuer dans la faveur d'Alexandre-le-Grand, à force de flatteries.

* AGIONITES, secte d'hérétiques qui condamnaient le mariage et la chasteté. Ils parurent sous Justinien II.

* AGLAIDE, femme née à Mégare, dont l'appétit passa en proverbe chez les Grecs.

* AGLAONICE ou AGANICE, femme du Thessalien Hégétor, voulut abuser de la crédulité de ses contemporains en leur persuadant qu'elle faisait disparaître la lune à son gré, et elle choisissait à cet effet l'époque d'une éclipse. On reconnut la fourberie, et on se moqua de la prétendue magicienne, dont le nom passa depuis en proverbe.

* AGLAOPHON, peintre de Thasos, fut le maître de Polygnotes et d'Aristophon. Il peignit Alcibiade ayant sur ses genoux la courtisane Némée, tableau scandaleux qui n'en fut pas moins admiré des Athéniens.

* AGLAURE ou AGRAULE (*Mythologie.*), fille de Cécrops, fut métamorphosée en pierre par Mercure, parce qu'elle avait contrarié les amours de sa sœur Hersé avec ce dieu.

* AGLIATA (François), poète sicilien, né dans le 17e siècle. On a de lui des *Chansons siciliennes.*

* AGLIATA (Gérard), d'une autre famille que le précédent, composa des vers insérés dans le Recueil de l'Académie des *Accesi* de Palerme.

* AGLIATA (François), protonotaire de Sicile, a laissé quelques écrits sous le titre d'*Allegasioni.* Il y a encore eu plusieurs Agliata siciliens, qui se distinguèrent dans la poésie et dans les lettres.

* AGLIONBY (Jean), ministre anglican, chapelain de la reine Élisabeth et de Jacques Ier, l'un des traducteurs du Nouveau-Testament dans la langue nationale, mourut en 1610.—Son fils, Édouard Aglionby, fut doyen de Cantorbéry, et mourut en 1643.

* AGNAN ou AIGNAN (St), évêque d'Orléans, mourut en 453, obtint d'Aétius des troupes pour défendre la ville contre Attila, qui fut forcé d'en lever le siège.

* AGNANI (Jean d'), jurisconsulte italien, professa le droit à Bologne, et mourut en 1457, après s'être fait ecclésiastique. Il a laissé des *Commentaires* sur les décrétales et un *Recueil* de consultations.

* AGNEAU. *Voyez* Lagneau.

* AGNEAUX (J.-B. d'), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1728, et mort en 1792. On a de lui un grand

nombre d'ouvrages théologiques, littéraires, etc., dont les plus remarquables sont : une *Histoire de la ville de Bordeaux ;* un *Éloge de Montaigne, et discours sur la religion ; Histoire d'Artois ; Lettres contre l'incrédulité ; le Triomphe du chrétien*, poëme, etc.

* AGNELLI (Frédéric), graveur italien, né dans le 17e siècle. On a de lui un grand nombre de *Portraits*, le *Dôme de Milan* en plusieurs grandes planches, et d'autres *gravures* peu remarquables.

* AGNELLO (André), chanoine de Ravenne dans le 9e siècle, a écrit l'histoire des évêques et archevêques de cette ville.

* AGNELLO, archevêque de Ravenne, qui vivait au 6e siècle, a été confondu avec André, par Vossins et Moreri. On trouve dans la *Bibliothèque des Pères* une *Lettre* qui peut être attribuée à ce prélat.

* AGNELLO (Jean), obscur citoyen de Pise, usurpa la souveraineté de sa patrie en 1364, avec le secours de Bernabas Visconti, qui lui fournit de l'argent et des soldats ; mais, après 4 ans de tyrannie, il eut la cuisse cassée par accident, et les Pisans prirent les armes, chassèrent ses satellites, et recouvrèrent leur liberté.

* AGNÈS (Ste), jeune vierge, souffrit le martyre, à Rome à 13 ans, vers 303 de Jésus-Christ.

* AGNÈS (Ste), de Monte-Pulciano en Toscane, mourut en 1317, abbesse d'un monastère dans le comté d'Orviette, sous la règle de St-Augustin et l'institut de St-Dominique. Ce fut le roi de France Henri IV qui pria le pape Clément VIII de la placer dans la légende, en 1627.

* AGNÈS DE FRANCE, fille du roi Louis-le-Jeune, épousa, en 1180, Alexis Comnène-le-Jeune, empereur de Constantinople, puis Andronic Comnène, qui enleva l'empire et la vie à Alexis. Après vingt ans de veuvage elle prit encore un troisième mari, Théodore Branas, gouverneur d'Andrinople, dont elle eut une fille qui fut belle-mère de l'historien Villehardouin (*voyez* ce nom), vers 1212.

* AGNÈS DE MÉRANIE épousa en 1196 le roi Philippe-Auguste, après que ce prince eut répudié Ingelburge. Mais les censures de l'église l'obligèrent de renoncer à Agnès qui en mourut de douleur en 1201.

* AGNÈS D'AUTRICHE, fille de l'empereur Albert Ier (*voyez* ce nom), vengea la mort de son père en faisant verser des torrents de sang sur sa tombe. On porte à plus de mille le nombre des victimes de sa fureur, et il s'en trouvait beaucoup d'innocentes. Après ces terribles exécutions, elle fonda un monastère, vécut 50 ans au pied des autels, et mourut en 1334, dans un âge très-avancé. Elle avait épousé, en 1296, André, roi de Hongrie, mort l'année suivante.

* AGNÈS SOREL. *Voyez* Sorel.

* AGNÈSE, dame romaine, fondatrice de l'ordre monastique des *hospitalières de St-Jean de Jérusalem*, approuvé par le pape Pascal II en 1113 ; ce fut l'origine de l'ordre connu depuis sous le titre d'ordre de Malte.

* AGNESI (Mar. Gaetane), née à Milan en 1718, se livra de bonne heure à l'étude des hautes sciences, et devint si savante en mathématiques, que le pape Benoît XIV lui permit d'occuper la chaire de son père, professeur à l'université de Bologne. On a d'elle : *Instituzioni analitiche*, Milan, 1748, 2 vol. in-4° ; traduit en français par d'Antelmi, 1775, in-8°. Morte dans un couvent de Milan, en 1799.

* AGAN (N...), né en Poitou au 13e siècle, fut l'un des premiers chansonniers français. Il vivait avant que les troubadours fussent connus.

* AGNODICE, Athénienne qui se déguisa en homme pour étudier la médecine. Elle s'appliqua surtout avec succès à l'art des accouchements, et ce fut à son occasion que les Athéniens permirent aux femmes libres d'exercer cette profession.

AGNOËTES, nom grec qui signifie ignorant, fut donné aux disciples de Théophore, qui niait la prescience de Dieu.

* AGNOLO de Sienne, sculpteur et architecte dans le 13e siècle, a exécuté avec son frère Agostino plusieurs monuments qu'on voit encore à Orviette, Arezzo et Sienne leur patrie.

* AGNOLO (Gabriel), architecte napolitain, né en 1510. On voit à Naples plusieurs beaux édifices dont il a donné les plans et dirigé la construction.

* AGNOLO (Baccio), sculpteur et architecte florentin, mourut en 1543. Il commença par sculpter et ciseler en bois, et s'adonna ensuite à l'architecture : ses travaux lui acquirent une grande réputation. Florence lui doit quelques édifices remarquables par leur élégance et leur solidité. Plusieurs sont ornés de ses sculptures en

bois. Il laissa trois fils, auxquels il transmit une partie de ses talents.

* AGNON, fils de Nicias, eut part à la prise de Samos par Périclès. Ce fut lui qui bâtit la ville d'Amphipolis.

* AGNONIDE, orateur athénien, fut l'accusateur de Phocion, qu'il fit condamner à mort; mais il éprouva bientôt le même sort, quand le peuple eut reconnu l'injustice de son premier jugement, et l'infamie du délateur.

* AGNOSCIOLA (Sophonisbe), femme peintre, née à Crémone, et morte en 1620, s'acquit une grande réputation à la cour de Madrid par ses *Portraits*. Van Dyck estimait son talent.

* AGOBARD, archevêque de Lyon en 813. Il prit part à la révolte des enfants de Louis-le-Débonnaire, et fit de la conduite de ces princes une *apologie* que nous avons encore. Déposé par le concile de Thionville en 835, il se réconcilia bientôt après avec l'empereur, et fut rétabli sur son siége. Il mourut en 840, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, quatorze jours avant ce monarque. Il a laissé un grand nombre d'écrits. La loi qui autorisait les duels judiciaires fut abrogée à sa sollicitation. Une espèce d'épilepsie qui régnait de son temps faisait tomber comme morts les malades; et certains prêtres abusaient de la terreur du peuple pour l'engager à faire des donations aux églises; Agobard écrivit pour faire cesser cet abus. Il écrivit aussi contre les épreuves de l'eau et du feu, appelées jugement de Dieu, et contre l'opinion générale ment reçue qui regardait les sorciers comme la cause des orages.

* AGOCCHI (J.-Baptiste), né à Bologne, archevêque d'Amasie, secrétaire d'état du pape Grégoire XV en 1629, mourut en 1631 à Venise, où il était nonce du saint-siége. On a de ce prélat une lettre *sur la fondation et sur la puissance de la ville de Bologne*. Ses autres ouvrages n'ont point été imprimés.

* AGONISTIQUES, du grec ἀγωνιστὴς combattants, nom de missionnaires hérétiques, qui se disaient envoyés pour combattre les erreurs dans le 16e siècle.

* AGONYCLITES (les), mot composé d'α privatif, γόνυ, genou, et de κλίνω, plier, hérétiques du 8e siècle qui prétendaient qu'on doit prier debout.

* AGORACRITES, statuaire grec, né à Paros dans le 5e siècle avant Jésus-Christ, fut l'élève de Phidias, et ne se montra point indigne de ce grand maître.

* AGOSTARIC, né à Amalfi, dans le royaume de Naples, mort en 1282, était à la fois médecin et jurisconsulte. Il recueillit les statuts municipaux et les priviléges de sa patrie.

* AGOSTI (Jules), poéte, né à Reggio, mourut très-jeune en 1704. Il a laissé deux tragédies, *Artaxerce* et *Cianippe*, et un *oratorio*.

* AGOSTINI (Nicolo degli), poète vénitien du 16e siècle, auteur de poésies assez médiocres, mais parmi lesquelles il faut remarquer un *poème* sur les guerres d'Italie de 1509 à 1521, en 3 livres qui font suite au *Roland amoureux* de Bojardo.

* AGOSTINI (Jean), franciscain, a publié en 1760 les *Vies des Auteurs vénitiens*, Venise, 2 vol. in-4°; et d'autres ouvrages en prose et en vers.

* AGOSTINI (Léonard), antiquaire, né à Sienne au commencement du 17e siècle. On a de lui deux ouvrages très-savants, entre autres une nouvelle édition *della Sicilia di Filippo Paruta descritta con medaglie, Gemme antiche figurate*, imprimée plusieurs fois à Rome, à Lyon et à Leyde, in-fol. et in-4°.

* AGOSTINI (Paul), musicien, né en 1593, maître de la chapelle pontificale de St-Pierre. Il a composé beaucoup de musique d'église à 4, 6 et 8 voix.

* AGOSTINI (Donat), sculpteur de Lugano dans le 18e siècle, travaillait principalement en stuc.

*AGOSTINO de Sienne. *Voyez* Agnolo.

*AGOULT (Guillaume d'), poète provençal du 12e siècle, cité avec éloges par quelques auteurs. Ses *poésies* se sont perdues.

* AGRÆUS (Cl.-Jean), jurisconsulte suédois du 17e siècle. Il fut professeur de droit, et publia des ouvrages qui éclaircissent la législation du Nord. Il y a eu en Suède d'autres savants du même nom qui ont écrit sur les antiquités, l'histoire et la morale.

* AGRAIN, nom d'une ancienne famille du Vivarais, dont l'illustration remonte aux croisades. — Eustache d'Agrain fut dans la première croisade prince de Sidon et de Césarée, connétable et vice-roi de Jérusalem. Il obtint des succès brillants contre le khalyfe d'Égypte.—Hugues d'Agrain, petit-fils du précédent, fut envoyé en ambassade au Kaire, et conclut une paix honorable avec

le khalyfe. Ses descendants se sont alliés à des maisons souveraines.

AGRAIRES (Lois). (*Législation.*) Les personnes peu instruites, quand on parle des lois agraires, s'imaginent que ces lois avaient pour but l'annihilation complète du droit de propriété et un partage général des terres, qui devait en dépouiller les anciens possesseurs. C'est en attribuant aux Gracques le projet de ce nivellement absolu des propriétés foncières, projet dont l'injustice et la folie sautent aux yeux, que la multitude, qui lit peu et ne conserve qu'un souvenir imparfait de ce qu'elle a lu, se fait un épouvantail de ces noms célèbres. Avec ces préventions, on est tout étonné d'apprendre que les lois proposées par ces tribuns de Rome étaient fondées sur un principe de justice; qu'elles étaient presque aussi anciennes que le peuple romain lui-même; qu'elles avaient été en vigueur sous les rois, et que si la satire latine (1) s'est crue autorisée à faire du nom de Gracchus le synonyme de chef de sédition, ce n'est pas dans l'objet même des lois agraires qu'elle a pu puiser le droit de diffamer ce nom.

Dans le droit public des Romains, celui de conquête emportait la confiscation de tout ou de partie du territoire conquis. On en vendait d'ordinaire une moitié pour indemniser l'état des frais de la guerre : l'autre moitié était réunie au domaine public. On laissait en commun une partie de cette portion domaniale. Le reste était ensuite distribué aux pauvres citoyens, soit gratuitement, soit pour un cens modique.

Après l'abolition de la royauté, les patriciens, qui remplissaient toutes les charges publiques, n'eurent pas de peine à s'approprier la plus grande partie de ces terres conquises. Enlevant les bornes de celles qu'on avait laissées en commun, ils réunissaient à leurs propriétés les terrains à leur convenance, ou se les faisaient adjuger à vil prix, sous des noms empruntés.

Ce furent donc les patriciens qui violèrent les lois, en enlevant injustement au peuple les ressources et les récompenses qu'elles lui accordaient. Leur avarice et leur cupidité fondaient leur fortune sur l'usurpation et la fraude : une loi qui, en ordonnant à tous la restitution des biens usurpés, eût prévenu de nouveaux envahissements, n'eût été qu'un acte de justice.

Ce fut un patricien consulaire, Spurius Cassius Viscellinus, qui proposa le premier, vers l'an de Rome 268, la recherche et le partage entre les pauvres citoyens des terres usurpées (*lex agraria*). Les propriétés des sénateurs et des patriciens consistaient en majeure partie dans ces possessions d'origine illégale. Les successions, les partages, les ventes, les avaient fait passer de main en main dans différentes familles. On reprochait à Sp. Cassius de troubler la paix publique en proposant des recherches qui ne pouvaient manquer de susciter une multitude de procès et de porter le désordre dans la société. On invoquait la prescription, l'intérêt des possesseurs de bonne foi. C'était un motif d'amnistie pour le passé; mais ce n'en était pas un pour sanctionner au profit des patriciens un privilége pour de nouvelles usurpations. La jalousie des tribuns du peuple conspirant avec l'intérêt des détenteurs contre Sp. Cassius, non-seulement son entreprise échoua, mais, accusé d'avoir voulu usurper lui-même le pouvoir souverain, il fut condamné à mort par le peuple, dont sa générosité ou son ambition avait épousé la cause, et il fut précipité de la roche tarpéienne.

Les tribuns s'étant emparés du projet de ce malheureux patricien, le sénat, qui en redoutait le succès, y opposa la ruse. Il fut décidé par un sénatus-consulte que dix commissaires seraient nommés par les consuls pour faire une recherche exacte des terres qui avaient originairement appartenu au public, qu'une partie de ces terres serait vendue au profit du trésor, une autre distribuée aux plus pauvres citoyens, et une dernière portion affermée pour cinq ans à sa véritable valeur. Le produit de ces fermages était destiné à fournir le blé et leur paie aux soldats plébéiens. Ce sénatus-consulte avait été rendu sur l'avis d'Appius Claudius, l'un des sénateurs les plus zélés pour les prérogatives de son ordre, mais ami de la justice, et qui ne croyait pas, à ce qu'il paraît, la prescription assez ancienne pour couvrir d'odieuses usurpations. Il espérait au surplus que le peuple, satisfait de voir assurer sa paie et sa nourriture sous les armes, mettrait peu d'intérêt à recouvrer les terres usurpées. Il avait attribué au sénat la désignation des commissaires. Le sénat

(1) Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?
(JUVÉNAL.)

en chargea les consuls, dans l'espoir qu'ils trouveraient les moyens de l'éluder.

Cet espoir fut accompli : le sénatus-consulte resta sans exécution, et fut pendant plus d'un siècle le sujet de querelles perpétuelles entre le sénat et le peuple.

Enfin l'an de Rome 377, Licinius Stolon, plébéien, gendre du patricien Fabius Ambustus, aidé de son beau-père et du tribun du peuple Lucius Sextius, voulant faire entrer les plébéiens en partage du consulat, jusqu'alors l'apanage exclusif des patriciens, et gagner le peuple, qui paraissait peu jaloux de cet honneur, imagina de lui proposer à la fois, et comme inséparables, trois lois, dont la première admettait les plébéiens à l'une des deux places de consuls, la seconde était une nouvelle loi agraire, et la troisième réglait le paiement des dettes à l'avantage des débiteurs.

Jugeant dangereuses et impossibles la recherche exacte et la restitution des terres usurpées, il se borna par sa loi agraire (*lex licinia*) à statuer pour l'avenir que personne ne pourrait posséder plus de 500 arpents en terres conquises, et que l'excédant serait distribué ou affermé à vil prix aux pauvres citoyens, à raison de sept arpents au moins pour chacun. Le nombre d'esclaves ou de valets que l'on pourrait attacher à chaque culture était restreint par la loi. Elle fixait également un maximum proportionné pour les têtes de bétail que l'on pourrait faire paître sur les communaux. Une amende de dix mille as ou sous romains devait punir les infracteurs. Le premier qui subit cette amende fut Licinius, l'auteur même de la loi. Il fut reconnu possesseur de plus de 1000 arpents. En vain avait-il cherché à éluder sa propre loi en faisant passer 590 arpents sur la tête de son fils mineur, qu'il avait émancipé à cet effet, l'émancipation fut déclarée frauduleuse, et Licinius condamné.

La loi agraire, quelque temps observée, ne tarda pas à être oubliée. Deux siècles d'usurpations continuelles dévorèrent les petites propriétés, et Tibérius Gracchus voyageant en Italie ne rencontrait partout, au lieu de cultivateurs, propriétaires et citoyens qui eussent fourni comme autrefois à l'état des défenseurs et des contribuables, que de vastes terres couvertes d'un vil troupeau d'esclaves inutiles à la république. Ce fut ce spectacle affligeant qui, au rapport de Plutarque et d'après le récit de Caïus, frère de Tibérius, inspira à ce tribun le projet de faire revivre la loi agraire licinienne. La nouvelle loi sempronia, ainsi nommée du nom de son auteur, Tibérius Sempronius Gracchus, fut proposée vers l'an de Rome 620, c'est-à-dire 243 ans après la promulgation de la loi licinia. Il fallait que la cupidité, impatiente de tout frein, eût fait à Rome de terribles progrès, puisque dans toutes les tentatives faites pour rétablir les lois agraires, on voit les riches violateurs de ces lois aussi irrités du projet de mettre un terme à leurs usurpations et d'en prévenir de nouvelles que de la demande d'une restitution. Les efforts successifs des deux Gracchus, Tibérius et Caïus, réunirent contre eux tous ceux que l'intérêt armait contre les lois agraires. D'imprudentes tentatives contre l'autorité du sénat et des patriciens ne firent qu'accroître le nombre et la haine de leurs ennemis. Ils succombèrent, et leurs lois furent abolies. Le tribun Spurius Thorius fit convertir l'obligation de partager les terres usurpées en une redevance imposée aux usurpateurs, et qu'ils cessèrent bientôt de payer.

Cependant les conquêtes toujours croissantes des Romains augmentaient sans cesse l'étendue des terres affermées au profit du fisc. C'était le revenu provenant de ces domaines qui fournissait à la solde des troupes et aux autres dépenses publiques.

L'an de Rome 690, cinquante-sept ans après la mort du dernier des Gracques, Publius Servilius Rullus, tribun du peuple, imagina un nouveau projet de loi agraire, à l'aide duquel il espérait s'emparer avec ses partisans du gouvernement de l'état. Il proposait que sur les trente-cinq tribus on en tirât dix-sept au sort, lesquelles, à la majorité de neuf d'entre elles, nommeraient des décemvirs pour vendre les biens-fonds incorporés au domaine public depuis le consulat de L. Sylla et de Q. Pompeius, ainsi que les forêts de l'Italie. Ces commissaires devaient employer le produit des ventes à l'acquisition de biens situés en Italie, et que l'on partagerait entre les pauvres citoyens.

Les décemvirs étaient autorisés à y établir de nouvelles colonies, particulièrement Capoue, et à en partager le territoire entre les colons. Le pouvoir de ces décemvirs devait être absolu, et Rullus s'attribuait la présidence de l'assemblée qui procéderait à leur élection. Leurs ordonnances, pen-

dant cinq ans, étaient déclarées sans appel : Rullus les investissait des prérogatives consulaires et du pouvoir de choisir deux cents chevaliers pour faire exécuter ces ordonnances dans les provinces.

Cicéron combattit ce projet avec toute son éloquence, d'abord dans le sénat et ensuite au forum, et prononça trois discours contre Servilius Rullus et sa loi agraire. Il n'eut pas de peine à dévoiler les intentions réelles de ce factieux, et tout ce qu'elles renfermaient de dangereux pour l'état. Une particularité très-remarquable, c'est le respect que le grand orateur, non moins grand comme homme d'état, professa devant le peuple pour la mémoire des Gracques et pour la loi sempronia (1). On pourrait, il est vrai, regarder cette vénération comme un trait d'habileté de Cicéron, alors consul, et qui, sachant combien la mémoire des Gracques et de leurs lois était chère au peuple, croyait devoir se le concilier par cet hommage, qui ne l'engageait à rien, au moment où il attaquait une nouvelle loi agraire, dont l'idée était toujours agréable à la multitude. Il réussit à faire rejeter le projet de Rullus.

Les partages des terres confisquées ou conquises, autorisés par les lois de Sylla, de César et d'Auguste, furent les dernières lois agraires. A. DE V.

* AGRAZ (ANTOINE), né en Sicile, mort en 1672, a publié un *Museum siculum*, Rome, 1671, in-fol.

* AGREDA (MARIE d'), religieuse espagnole dont le nom de famille était Coronela. Elle fut supérieure du couvent de l'Immaculée Conception, et écrivit par suite de prétendues visions, *la vie de la Sainte Vierge*, qu'elle attesta lui avoir été révélée dans tout son contenu. La lecture en fut interdite à Rome, et la traduction française qu'en fit le Père Thomas Crozet, en 3 vol. in-4°, censurée par la Sorbonne. Marie d'Agreda mourut en 1665. Bossuet a relevé les indécences que renferme son ridicule ouvrage.

AGRÉÉ. (*Législation.*) C'est le nom qu'on donne à des jurisconsultes ou à des hommes d'affaires qui postulent devant certains tribunaux de commerce, avec l'autorisation et l'agrément de ces tribunaux.

La loi, pour donner à la procédure devant les tribunaux de commerce plus de simplicité, d'économie et de promptitude, y a très-sagement affranchi les plaideurs de l'obligation qui leur est imposée devant les tribunaux civils, de recourir, pour comparaître et pour conclure, au ministère forcé des avoués. Mais, dans les grandes villes, l'absence d'officiers publics pouvait inonder l'enceinte des tribunaux de praticiens sans aveu, et de ces cupides solliciteurs de procès qui sont le fléau de la justice. La crainte de ce danger et le besoin des affaires ont favorisé, dans les grandes villes commerciales, la formation d'un corps d'*agréés* qui représentent les parties, sans que leur ministère soit obligatoire. (*Voyez* AVOUÉ.)

AGRÉGAT. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* AGGLOMÉRAT.

AGRÉGATION OU ATTRACTION A PETITES DISTANCES. (*Physique.*) Indépendamment de l'attraction qu'exercent les corps l'un sur l'autre, ou de la gravitation universelle, il en est une autre qui ne se manifeste que très-près du contact, et de molécule à molécule. Cette attraction peut produire deux effets bien distincts ; l'un de combiner entre elles des molécules d'une nature différente ; alors elle prend le nom d'*affinité* (*voyez* AFFINITÉ) ; l'autre d'unir, de lier plus ou moins fortement des molécules entre elles, sans les altérer ; dans ce cas on la nomme *force d'agrégation*. C'est de cette dernière dont nous allons nous occuper.

Cette force ne se manifeste qu'à une distance insensible, et son intensité s'accroit à mesure que les molécules se rapprochent. Cependant elles ne parviennent jamais à un tel degré de proximité qu'il ne reste aucun intervalle entre elles (*voyez* POROSITÉ), à cause de la chaleur qui pénètre l'intérieur de tous les corps et tend constamment à désunir leurs molécules. Aussi, à mesure qu'on abaisse la température d'un corps, il se condense ; ses molécules se rapprochent, et il faut faire de plus grands efforts pour les séparer. On obtient le même effet, dans certains cas, par la compression, et notamment lorsque les corps sont restés longtemps comprimés. Mais si on élève leur température, le contraire a lieu ; ils se dilatent ; la force qui unissait leurs molécules

(1) « Ce n'est pas, dit l'orateur romain, que je » désapprouve toutes les lois qui concernent le partage des terres. Il y en a que je révère. Je conserve chèrement la mémoire des deux Gracques, » de ces illustres frères qui sacrifièrent leur vie pour » procurer au peuple des terres dont des particuliers s'étaient emparés injustement. La loi sempronia sera toujours respectable aux gens de » bien. »

s'affaiblit; et ils passent à l'état liquide ou gazeux. Il en est cependant qui, soumis à de très-hautes températures, restent à l'état solide; mais la pression qu'exerce l'atmosphère devient sensible sur les autres, et il est même des liquides qui passeraient subitement à l'état gazeux si on la supprimait.

La force d'agrégation n'est pas la même pour tous les corps, et les résultats que produisent ses effets sont très-variés. Ainsi le fer, qui a beaucoup de ténacité, supporte, sans se rompre, à égale dimension, un poids plus considérable que le platine, et cependant il résiste moins à l'action de la chaleur que ce dernier. Le plus dur de tous les corps, le diamant, qu'aucun autre ne peut user, se divise par l'effort du marteau. On a désigné ces divers degrés d'agrégation par les mots *dur, mou, tenace, ductile, friable,* etc.; il parait qu'ils proviennent de la nature des molécules et de leur arrangement, qui éprouve toujours des modifications par les influences de la température, de l'humidité, etc. En effet, l'acier, par exemple, lorsqu'il est trempé, devient dur et cassant, et acquiert un peu plus de volume; il faut pour cela que ses molécules prennent un arrangement différent de celui qu'elles auraient eu si on les avait laissées refroidir lentement. Le verre trempé acquiert plus de dureté et est excessivement friable. Si, lorsqu'il est en fusion, on en laisse tomber une larme dans l'eau froide, et qu'ensuite on en brise la moindre partie, il se réduit en poudre. Il est probable que le refroidissement subit a atteint d'abord les molécules extérieures, leur a permis de se joindre avant que celles de l'intérieur, encore dilatées, fussent refroidies; et comme le verre est mauvais conducteur du calorique, il leur faut du temps pour qu'il se soit dissipé; alors elles ont trop d'espace et prennent un état d'agrégation forcé, qu'elles abandonnent dès qu'une portion de l'enveloppe est rompue. Cet effet n'aurait pas lieu si, après avoir fait fondre derechef une de ces larmes de verre, elle perdait sa chaleur lentement. Il est d'autres corps qui, placés dans les mêmes circonstances, acquièrent des propriétés différentes et quelquefois tout opposées. Nous citerons un alliage, composé de soixante-dix-huit parties de cuivre et vingt-deux d'étain, qui, dur et cassant lorsqu'il se refroidit lentement, devient flexible, malléable, et d'une couleur toute différente lorsqu'il est trempé. L'écrouissage, le recuit, etc., modifient l'agrégation dans certains corps. (*Voyez* ÉLASTICITÉ.)

Aux articles *adhésion* et *cohésion*, on voit que deux corps superposés sont retenus par une force qui n'est qu'une tendance à l'agrégation; et elle s'effectuerait si l'on pouvait les rapprocher suffisamment pour que leurs molécules entrassent dans la sphère d'activité de leur attraction. Ainsi des plaques de fer, de plomb, si on pouvait les presser assez fortement, s'uniraient de manière à ne former qu'un même corps, comme le feraient deux plaques de poix, de cire, etc. Mais on supplée la force, en chauffant les points de contact jusqu'à la fusion : leurs molécules, par ce moyen, peuvent se rapprocher suffisamment pour s'agréger. Les mastics, les colles, les soudures, etc., ne sont qu'une agrégation facile de molécules qui, après le refroidissement ou la sécheresse, restent unies aux corps auxquels on les a appliqués, et leur servent de lien.

Les murs construits en pisé, c'est-à-dire en terre bien pressée, deviennent, après un laps de temps, aussi durs que la pierre, pourvu qu'ils soient à l'abri de l'humidité. Les ciments que l'on trouve dans les fondements d'anciens édifices ont surtout une dureté extraordinaire.

Nous voyons, d'après cela, que tous les corps, toutes les masses se composent de corpuscules unis par leur force attractive. On a vainement cherché à connaitre les lois que suivait cette force; on a trouvé seulement qu'elle n'agissait qu'à une distance inappréciable, et que son énergie s'accroissait rapidement, à mesure que les corps étaient plus rapprochés. Enfin on a cru s'apercevoir que, dans certains cas, son action se manifestait aux deux pôles des molécules : c'est surtout en considérant la manière dont se forment les cristaux (*voyez* CRISTALLISATION) dont les molécules prennent un arrangement régulier et symétrique. Lorsqu'aucune cause étrangère ne les empêche d'obéir à leur attraction, ils forment des feuillets qui enveloppent un noyau, et se détachent facilement lorsqu'on sépare les points où ils se joignent. Ainsi il faut que ces feuillets soient composés de molécules dont la force s'exerce vers deux points, puisque les faces latérales n'adhèrent que faiblement entre elles. Cette polarité, si elle existe, servirait à

rendre compte de diverses modifications qu'éprouvent les corps dans leur agrégation. Les molécules pourraient être considérées comme des aimants qui, tournés dans tel ou tel sens, auraient des forces attractives différentes. On explique très-bien par là comment des corps superposés adhèrent plus fortement après un certain temps; c'est qu'il se forme des pôles vers les points de contact, et que la force attractive se porte de plus en plus vers ces pôles. Au reste, cette polarité des molécules est entièrement hypothétique, car on n'est pas même sûr qu'il existe de molécules fixes et invariables. Il serait possible que la matière fût continue et susceptible d'être divisée à l'infini; mais il est très-commode de la supposer composée de molécules, pour faciliter l'explication d'une multitude de phénomènes. L.

AGRÈS ET APPARAUX. (*Marine.*) Terme qui désigne tous les objets qu'il est nécessaire d'ajouter à la coque d'un bâtiment pour le mettre en état de prendre la mer et de naviguer.

* AGRESTI (LIVIO), peintre d'histoire, né à Rome, travailla aux décorations intérieures du Vatican. Mort en 1580.

* AGRESTIUS (JULIUS), capitaine romain sous Vespasien, se tua de désespoir parce qu'on ne voulut point croire le rapport qu'il avait fait des forces de l'ennemi.

* AGRICOLA (CN.-JUL.), général romain, beau-père de l'historien Tacite, né l'an 40 de Jésus-Christ, fut envoyé par Domitien comme gouverneur dans la Grande-Bretagne, qu'il réduisit en province romaine l'an 84 de Jésus-Christ. Ses victoires excitèrent la jalousie de Domitien, qui le rappela à Rome, où il passa le reste de ses jours dans la retraite. On croit qu'il mourut empoisonné par Domitien. Tacite a écrit sa *Vie.*

* AGRICOLA (GEORGE), médecin, né en Misnie en 1494, s'occupa de la connaissance des métaux et des fossiles. On a de lui un traité *de Re metallicâ,* en 12 livres, Bâle, 1546, 1556, 1558 et 1561; un autre sur les *poids, les mesures et les prix des métaux et des monnaies,* Bâle, 1550; un traité *de Lapide philosophico,* Cologne, 1531, 1534. Mort en 1555.

* AGRICOLA (JEAN-ISLEBIUS), né dans le comté de Mansfeld en 1492, compatriote et disciple de Luther, premier prédicateur de la cour de Berlin, mort dans cette ville en 1566. Il fut accusé d'avoir enseigné que les bonnes œuvres étaient inutiles, et que si l'homme n'était pas juste, il n'avait besoin que de faire un acte de foi pour être justifié. Mais les meilleurs théologiens d'Allemagne ont réfuté cette calomnie. Outre des livres de controverse, il a laissé un *Recueil* de proverbes allemands, dont la morale est aussi pure que le style, et qui contribuèrent à former la langue.

* AGRICOLA (GEORGE-ANDRÉ), médecin né à Ratisbonne en 1672, mort en 1738, auteur d'un écrit intitulé: *Essai inouï et cependant fondé,* etc., concernant la multiplication des arbres et des plantes, Ratisbonne, 1716, 1717, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage a fait beaucoup de bruit en Allemagne. Il a été traduit en français. Amsterdam, 1720, 2 vol. in-8°.

* AGRICOLA (MICHEL), ministre luthérien à Abo en Finlande, a traduit le Nouveau-Testament dans l'idiome du pays. Mort en 1557.

* AGRICOLA (CHRIST.-LOUIS), graveur allemand, mort en 1719. On a de lui la *Métamorphose d'Actéon.*

* AGRICOLA (JEAN-HENRI), compositeur de musique, mourut à Berlin en 1774. Il fut directeur de la chapelle royale, et a laissé les opéras d'*Achille* et d'*Iphigénie.*

* AGRICOLA (JEAN-AMMO.), médecin allemand du 15e siècle, auteur d'excellents *commentaires* sur Hippocrate et Galien, et de 2 livres sur la botanique médicale.

* AGRICOLA (St), évêque de Châlons-sur-Saône, dans le 6e siècle, bâtit la cathédrale et fit d'utiles fondations.

* AGRICOLA (RODOLPHE), célèbre professeur de philosophie, à Worms et à Heidelberg, né à Befflon, près de Groningue, en 1442, est un de ceux qui firent renaître le goût des belles-lettres en Allemagne et dans les Pays-Bas. Il voyagea beaucoup, se fit partout des admirateurs et des amis, et mourut à Heidelberg en 1495. Ses ouvrages ont été imprimés à Cologne, 3 vol-in-4°.

AGRICULTURE. (*Antiquités.*) Les Égyptiens faisaient honneur de son invention à Osiris; les Grecs, à Cérès ou à Triptolème son fils, ou plutôt à tous les deux; les premiers habitants de l'Italie, à Saturne et à Janus. Le nom même de *Saturnus,* dérivé de *sator,* le semeur, l'indique. L'agriculture fut le premier objet du culte des Romains, comme le prouve l'institution de la fête des *ambarvales,* ou de la procession autour des champs, et du collége des douze

prêtres, nommés *fratres arvales*, ou les frères des champs, dont Romulus faisait partie. Dès le temps de ce premier roi des Romains, les terres étaient divisées en portions égales entre tous les citoyens sans distinction : ces portions étaient exemptes d'impôt. L'état avait de grands domaines ou pâturages appelés *saltus*, selon Varron. Les portions des citoyens n'étaient point sujettes à des redevances pour des seigneurs particuliers, car on n'en connaissait point; chacun était seigneur sur son domaine. Les prêtres ne recevaient point les dîmes des récoltes; le peuple offrait seulement aux dieux les prémices des fruits de son champ. Romulus fixa la portion de chaque citoyen à deux jugères, c'est-à-dire à un peu plus d'un de nos arpents; et il ne fut permis à personne d'en posséder davantage. Marcus Curius, après ses triomphes et les nombreuses provinces qu'il avait conquises et ajoutées à l'empire romain, disait qu'il regardait comme dangereux pour la république un citoyen qui n'était pas content de sept jugères de terre. « Cette quantité, dit Pline (liv. 2, chap. 3), était le partage assigné au peuple après l'expulsion des rois. » Paucton pense que la population dut croître chez les Romains dans la raison que les terres de l'état furent divisées entre un plus grand nombre de familles, et qu'elle dut décroître au contraire dans la proportion que le nombre de ces familles libres fut diminué par les trop vastes possessions de chacun. C'est cette grande division des propriétés, d'où résulta une meilleure culture et une plus grande abondance, qui fut le principe de la grandeur romaine, et qui lui valut l'empire du monde. Ce sont, au contraire, les grandes possessions d'un petit nombre de favoris de la fortune qui furent la cause de sa chute. Des mains libres, ne cultivant plus la terre, ne surent plus la défendre. E. J.

AGRICULTURE. Les faibles connaissances que la tradition nous a conservées sur l'existence des premiers humains et l'état des peuplades de l'Amérique, lors de la découverte de cette partie du globe, nous font connaître que la chasse et le soin des troupeaux furent les moyens qu'ils employèrent d'abord pour se procurer la nourriture. Quand leur multiplication les obligea d'ajouter d'autres substances à la chair et au lait des animaux, la pêche et les fruits spontanés de la terre leur procurèrent de nouveaux aliments; mais des siècles durent s'écouler avant qu'on eût l'idée de cultiver la terre dans l'espoir d'en tirer des produits certains pour la subsistance des peuples. Cependant les familles se multipliaient dans quelques cantons, et l'accroissement de la population dut en déterminer les habitants à employer leur industrie pour multiplier autour d'eux les végétaux qui pourraient leur fournir des aliments grossiers, à la vérité; mais qui à cette époque, où l'on ne connaissait que les vrais besoins, et où la sensualité était inconnue, firent considérer comme des bienfaiteurs de l'humanité, comme des êtres supérieurs, ceux qui les premiers donnèrent l'idée et l'exemple de la culture de quelques plantes.

Quelle fut la première nation ou plutôt la première peuplade qui, habitant dans un climat tempéré une terre facile à défricher, et se trouvant dans la nécessité de la cultiver pour suffire à ses besoins, laboura le premier champ et lui confia des semences? Quels instruments employa-t-elle dans les commencements, et comment parvint-elle à les perfectionner ainsi que sa culture? Je n'ai point à résoudre ces questions, dont on s'est déjà beaucoup occupé, et mon devoir, dans cet article, est seulement de faire connaître les progrès de l'agriculture depuis trente ans en France, et d'indiquer les moyens qui me paraissent les plus sûrs pour la porter à la perfection. Je ferai seulement remarquer que l'agriculture est une science de fait, qu'elle suppose de longues observations, et que lorsqu'on considère les grandes difficultés qu'oppose dans son exécution le premier instrument de labour, on doit admettre que l'industrie humaine n'est parvenue à construire une charrue et à creuser un sillon qu'après une longue succession de siècles.

Lorsque Louis XVI réunit les états-généraux, on commençait en France à étudier la théorie de l'agriculture, et la pratique se perfectionnait de jour en jour. On s'y était déjà aperçu que cet art ne pouvait marcher isolément, et qu'on ne pouvait lui faire faire de grands progrès sans lui appliquer les découvertes qui, depuis deux siècles, changeaient journellement la situation des peuples sous les rapports scientifiques, et remplaçaient les mots dont on se contentait depuis si long-temps par des faits bien constatés qui pouvaient servir de base

à une sage théorie. L'application d'une pareille théorie aurait détruit les préjugés, fourni les moyens d'établir une excellente pratique et de tirer le meilleur parti des terres.

Nos rois, François Ier, Charles IX et Henri III, avaient déjà voulu favoriser l'agriculture par leurs ordonnances; mais les guerres civiles avaient promptement détruit le bien qui en était résulté. Henri IV, après avoir rétabli l'ordre en France, avait, sous ce rapport, excité l'émulation par des encouragements et par des primes. L'ouvrage d'Olivier de Serres prouve que l'agriculture fit pendant quelque temps des progrès rapides; mais elle fut bientôt entravée dans sa marche par la guerre civile, puis par la défense de l'exportation des blés sous Louis XIV, par la dépopulation des campagnes à la fin de son règne, ensuite par l'administration de Law et du cardinal de Fleury. L'édit solennel de 1754 la ranima; mais la grande impulsion fut produite par les malheurs de la France et par sa situation à la fin de la guerre de sept ans. Ce royaume, privé de la plupart de ses colonies, sentit la nécessité de tirer parti de son sol, et de perfectionner son agriculture et son industrie, s'il voulait remonter au rang dont les suites de cette guerre l'avaient fait descendre.

Les moyens les plus sûrs de parvenir promptement au but qu'on désirait atteindre, étaient 1° de s'approprier les connaissances des autres peuples de l'Europe en agriculture; d'établir des fermes expérimentales pour faire l'essai des nouvelles découvertes, pour répandre toutes celles dont l'utilité serait reconnue, et pour former des cultivateurs capables d'en tirer le meilleur parti; 2° de donner à toute la classe des cultivateurs une instruction primaire qui la mît dans la possibilité d'apprécier la bonté et la nécessité des changements qu'on aurait à leur proposer dans leur pratique de culture, et de distinguer les préjugés dont ils étaient imbus des vérités qu'on aurait à leur annoncer; 3° de répandre dans les campagnes un ouvrage à la portée des plus simples journaliers, qui, par sa clarté et l'intérêt qu'il pourrait inspirer, ferait disparaitre ces almanachs dans lesquels on ne trouve que l'annonce de la pluie et du beau temps, et d'autres prophéties dignes du dixième siècle; 4° de rendre plus facile la circulation des denrées qu'il est inutile de faire croître si l'on ne trouve pas de débouchés, en détruisant les barrières de province à province, en favorisant l'exportation de celles qu'on pouvait vendre à l'étranger, et en créant des routes et des canaux qui rendraient les transports moins dispendieux dans beaucoup de cantons, et possibles dans ceux où ils ne l'étaient pas. Ces moyens réunis auraient excité le zèle et l'émulation des cultivateurs pour faire produire à la terre, dans leur intérêt, beaucoup de subsistances dont le débit certain leur procurerait la rentrée de leurs avances avec un bénéfice assuré.

Plusieurs causes empêchaient malheureusement l'exécution d'un pareil plan. La France ne formait pas encore un tout régi par les mêmes lois. Plusieurs provinces, par l'acte de leur réunion directe à la monarchie, avaient stipulé la conservation de leurs lois particulières et de leurs priviléges. C'étaient autant d'états séparés qui mettaient obstacle à l'exécution d'un plan général dans le royaume. Ils tenaient d'autant plus aux priviléges dont leurs anciens souverains les avaient gratifiés, qu'ils avaient été privés de tous les droits attachés à la nature de l'homme, et ils s'opposaient à toute innovation dans leur situation, quelque avantageuse qu'elle pût être, parce qu'ils supposaient toujours que tous les changements proposés par le gouvernement n'avaient d'autre but que son intérêt particulier.

Les simples cultivateurs croupissaient dans une ignorance profonde, et les préjugés existants tendaient à les y maintenir. S'ils n'étaient plus assujettis au joug de la glèbe dans la presque totalité des provinces de la France, grâce à la bienfaisance et aux intérêts bien entendus de la famille régnante, ils étaient considérés comme une espèce inférieure et bien distincte des hommes qui seuls jouissaient de tous les priviléges et avantages de la société. En vain quelques-uns de nos rois avaient voulu leur donner un peu de considération. Quelle considération pouvait-on attacher à un état dont les membres vivaient dans la plus crasse ignorance, et qu'ils ne quittaient pour la plupart que pour remplir les fonctions de la domesticité. On ne pouvait songer à détruire cette ignorance, parce que les privilégiés étaient convaincus que, dès que la classe inférieure de la nation serait instruite, elle formerait une masse de demi-savants qui ne vou-

draient subir aucun joug, pas même celui des lois les plus salutaires, et dont aucun n'embrasserait l'état de son père. On n'avait pas encore l'exemple moderne d'un royaume voisin tel que l'Angleterre, lequel, divisé en trois parties, l'Écosse, l'Angleterre et l'Irlande, a démontré que le moyen le plus sûr de maintenir les bonnes mœurs, l'ordre et l'amour de son état dans la classe ouvrière des habitants, est de donner à chacun une éducation relative à l'art qu'il doit exercer. Il est maintenant reconnu que la classe des journaliers de l'Écosse est plus instruite que celle de l'Angleterre, et que les Irlandais sont plus ignorants que les Anglais. L'expérience a également démontré que lorsque, sur un nombre donné d'habitants, on voit un Écossais paraitre aux assises pour crime, il y a quatre Anglais et onze Irlandais en jugement dans ces mêmes tribunaux. Il en résulte que, bien loin de craindre que l'instruction ne pénètre dans la classe des cultivateurs et des ouvriers, un bon gouvernement doit désirer que chaque membre de la société qu'il gouverne acquière les connaissances les plus étendues sur les parties essentielles à son état comme sur les devoirs dont il aura à s'acquitter dans le cours de sa vie. Ce principe est principalement applicable à la France. En effet, les services que la maison régnante a rendus à la masse de la nation en détruisant sa servitude, ont habitué le peuple français à attribuer tout le bien dont il jouissait à son roi. Il est donc certain que plus il sera instruit et heureux, plus il s'attachera à ses princes.

Les routes étaient dans le plus mauvais état, et on ne voyait que deux canaux dans le royaume pour la navigation intérieure. Des plans conçus par des hommes éclairés et dévoués à la France restaient sans exécution par l'impossibilité de se procurer des fonds, et l'on doit, dans l'état malheureux des finances, considérer comme un prodige tout ce qu'on fit sous le règne de Louis XV pour établir quelques grandes routes, surtout si on calcule les difficultés que le gouvernement éprouva de la part des propriétaires.

Tel était l'état des choses lorsque Louis XVI monta sur le trône. Ce prince aimait les cultivateurs, et rendit en leur faveur plusieurs ordonnances utiles; mais la nature ne lui avait pas donné le caractère ferme de son aïeul, Henri IV, pour l'exécution de ses projets. La guerre qu'il eut à soutenir, et dont les dépenses augmentèrent beaucoup les embarras et l'arriéré du trésor le mit dans l'impossibilité d'exécuter les plans qui auraient amélioré la culture comme la situation du cultivateur. Il réussit néanmoins dans deux entreprises très-utiles à l'agriculture. Il parvint à tirer d'Espagne le premier troupeau de mérinos et à fixer l'attention des cultivateurs sur cette race précieuse de moutons. Deux autres importations eurent lieu pendant le règne de ce prince, et celle de 1786 fut l'origine du beau troupeau de Rambouillet, lequel a fourni la preuve évidente qu'avec des soins cette race pouvait se conserver en France sans dégénération. Ce monarque fonda aussi les deux écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon qui ont fourni beaucoup d'hommes instruits dans cette partie si essentielle et si négligée jusqu'à cette époque. Enfin il continuait de protéger les sociétés d'agriculture fondées par son prédécesseur, lorsqu'il réunit les états-généraux, plus connus sous le nom d'Assemblée constituante.

Je n'ai à considérer la conduite de cette assemblée que par l'effet de ses lois sur la culture et les cultivateurs. Sous ce rapport, elle produisit des effets étonnants. La destruction de toutes les lois féodales encore subsistantes, l'abolition des corvées, la division des fortunes colossales par le partage égal entre tous les enfants, d'où résulta la division des terres ; la suppression de toutes les barrières qui entravaient la circulation des denrées; celle de plusieurs impôts, tels que celui sur le sel, substance si nécessaire dans les campagnes, tant comme nourriture des bestiaux que comme engrais; enfin celle de la dîme, débarrassèrent tout à coup l'agriculture d'une partie des obstacles principaux qui entravaient sa marche. D'une autre part, la présence d'un simple cultivateur dans cette assemblée en qualité de député, et la nomination d'un grand nombre d'entre eux aux places de maires et d'officiers municipaux, rendirent, pendant quelque temps, à leur art la considération qu'il avait eue jadis quand la charrue était conduite par la main triomphante des consuls et des dictateurs romains. Aussi beaucoup de propriétaires ne rougirent plus de cultiver eux-mêmes leurs terres, et ils se procurèrent facilement des bras par la disparition du sol français de toutes les congrégations religieuses.

L'élan donné était tel que la tyrannie

de la Convention et ses réquisitions forcées d'hommes et de denrées, ne purent que l'affaiblir sans parvenir à l'arrêter entièrement. Sous le gouvernement directorial, l'émulation se ranima dans tous les départements qui ne furent pas exposés à la guerre civile, le plus terrible des fléaux qui font le malheur de l'humanité. Sous ce gouvernement, de nouvelles importations de mérinos eurent lieu, et répandirent cette race précieuse dans plusieurs départements. On employa les béliers, trop multipliés en raison du nombre des brebis, pour couvrir celles de race française; et il en résulta une nouvelle source de richesses par la prompte multiplication d'une race de métis qui fournirent une toison plus belle et plus pesante que celles de leurs mères. Les soins à donner aux mérinos et à leurs métis, lesquels exigeaient une nourriture plus abondante et meilleure que celle qu'on donnait aux races communes, et le désir d'en augmenter le nombre, firent adopter un nouvel assolement par lequel on diminua beaucoup la quantité des terres en jachères pour les remplacer par des prairies artificielles.

L'agriculteur faisait des progrès rapides quand Napoléon parut. Cet homme extraordinaire sous plusieurs rapports, aurait accéléré le perfectionnement de l'art le plus utile, s'il eût reçu une autre éducation, ou au moins s'il eût eu la possibilité de se livrer plus spécialement aux arts qui rendent les empires florissants et qui font le bonheur des peuples ainsi que de ceux qui les gouvernent : mais, élevé dans une école militaire, accoutumé de bonne heure aux principes d'une obéissance passive, et ne connaissant d'autres lois que la voix de ses supérieurs, il crut, dès qu'il fut chef, que sa volonté devait seule être écoutée, et dès lors les bases du gouvernement despotique furent posées avec des apparences de liberté. Il suivit la marche de l'empereur Auguste, avec cette différence, que, sentant sa supériorité pour la guerre, et avide de conquêtes, il occupa principalement les Français de la gloire militaire, et mit au premier rang ceux qui se rangèrent sous ses étendards.

Mais, pour faire la guerre à des peuples braves et accoutumés aux dangers, il fallait beaucoup d'hommes et de numéraire : il était en outre nécessaire de maintenir l'esprit militaire par des récompenses. Pour y parvenir, il créa des honneurs, répandit l'or avec profusion, et rétablit la noblesse héréditaire. Il fut donc indispensable de priver l'agriculture d'une partie des bras qui vivifiaient les champs français, et, en doublant au moins les impôts, d'enlever aux propriétaires une partie des capitaux destinés à l'exploitation de leurs terres; enfin le rétablissement des priviléges, en anoblissant d'autres états, diminua nécessairement la considération pour celui de cultivateur.

Dans le commencement, les succès surprenants des armées françaises, les contributions considérables tirées des peuples vaincus, et l'espoir d'une paix prochaine, firent espérer l'établissement d'un ordre stable d'autant plus avantageux qu'on comptait que les produits de l'industrie française continueraient à circuler librement chez les peuples vaincus, et que l'agriculture ne manquerait ni de bras ni d'argent.

Mais la guerre continuait, les levées d'hommes devenaient plus considérables, les contributions plus fortes; et bientôt Napoléon, pour se créer de nouvelles ressources, crut pouvoir traiter les cultivateurs comme les soldats, non par des primes, comme l'avait fait Henri IV lorsqu'il avait voulu encourager la culture des mûriers blancs pour la nourriture des vers à soie; non par les récompenses qu'il prodiguait aux militaires et à ses courtisans, mais par un seul acte de sa volonté. Il suffit d'indiquer un ou deux faits pour prouver que Napoléon pensait que ses ordres pouvaient à son gré créer tous les genres d'industrie.

Le sucre manquait en France : un ordre émané du trône força tous les cultivateurs de couvrir tant d'arpents de terre de betteraves, plante qui contient un sucre identique à celui de la canne à sucre. L'ordre était donné et exécuté avant qu'on eût établi la dixième partie des fabriques nécessaires pour l'emploi de ces betteraves. Les cultivateurs se dégoûtèrent d'une culture qui, étendue en raison seulement des moyens d'emploi de ces racines, aurait produit un bénéfice suffisant pour encourager l'agriculteur et le fabricant de sucre, comme l'expérience le démontre en ce moment où cette culture commence à reprendre faveur. Les mérinos, répandus dans toute la France, et qui eussent bientôt fourni autant de laine que les fabriques pouvaient en consommer, parurent à Napoléon un moyen

sûr de vivifier l'agriculture et d'augmenter les impôts. Bientôt des agents, sous le nom d'*inspecteurs*, se répandirent dans les campagnes, vinrent y troubler les cultivateurs dans leur domicile, et leur intimer l'ordre de traiter leurs mérinos conformément à leurs instructions, et de n'en vendre qu'avec leur participation. Dans le même temps, des milliers de balles de laine, prises aux Espagnols par le droit de la force, étaient importées, vendues à vil prix en France, et mettaient les cultivateurs dans l'impossibilité de tirer parti des produits de leurs troupeaux.

Un pareil ordre de choses devait arrêter les progrès de l'agriculture et répandre l'inquiétude dans toute la classe des cultivateurs. Le découragement en fut la suite nécessaire, et il était tel en 1814 que les propriétaires de mérinos cherchaient à s'en défaire à tout prix. Si le gouvernement eût, à cette époque, accordé la permission de l'exportation des brebis de mérinos, en permettant celle des laines, la France aurait perdu la plus grande partie de ces animaux précieux.

Depuis la restauration, l'agriculture n'a pas pu faire de progrès aussi rapides qu'en 1790. L'invasion des alliés, en 1814 et 1815, a ruiné les cultivateurs dans plusieurs provinces. Le commerce, considérablement diminué, ne fournit plus autant de moyens d'exportations. Les impôts, montés à un taux extraordinaire, privent les propriétaires d'une grande partie des fonds qui pourraient être employés en améliorations. Néanmoins, si ses développemens ne sont plus aussi considérables, sa marche est loin d'être stationnaire. Les efforts du gouvernement réunis aux travaux des sociétés d'agriculture, qui n'ont encore d'autres esprit de corps que celui du bien public, excitent une émulation qui produit des effets d'autant plus salutaires que les découvertes utiles pour cet art se répandent promptement dans tous les départements du royaume.

Il est facile de s'assurer des progrès de l'agriculture par la comparaison des connaissances acquises comme des moyens employés en 1789, et de ceux connus aujourd'hui et dont la pratique s'étend de plus en plus.

En 1789 on n'avait que de faibles données sur la théorie de l'agriculture. On connaissait très-peu l'air, l'eau et les autres fluides et gaz qui pénètrent continuellement dans les végétaux et qui les parcourent en tous sens. Les cultivateurs ignoraient la décomposition de l'air, de l'eau, de l'acide carbonique, et comment ces substances pouvaient servir à la nutrition des plantes. On avait vainement essayé d'appliquer le fluide électrique à la végétation, et on n'était parvenu qu'à étioler les plantes. Depuis les travaux de Duhamel, consignés dans sa physique des arbres, la marche de la végétation, l'anatomie des végétaux, les effets de leurs organes sur les fluides, et réciproquement des fluides sur le développement des organes, n'avaient fait presque aucun progrès. Grâce aux travaux des Cavendich, des Priestley et de l'infortuné Lavoisier, l'air et l'eau ont été décomposés. On a connu leurs éléments, et on a su qu'ils entraient dans la composition des plantes en se solidifiant. On a découvert la marche du fluide électrique, et apprécié ses effets sur la végétation (*voyez* ÉLECTRICITÉ). Si la structure des végétaux et l'impossibilité d'en séparer toutes les parties et d'en suivre toutes les ramifications comme dans les animaux n'ont pas permis de donner à l'anatomie végétale les mêmes développements qu'à l'anatomie animale, on a néanmoins acquis, sur cette partie, des connaissances qu'on ne pourra désormais étendre qu'en perfectionnant les microscopes (*voyez* ANATOMIE VÉGÉTALE). La physiologie a, au contraire, marché à pas de géant. Aidée de la chimie, elle a procuré aux cultivateurs beaucoup de données pour perfectionner l'agriculture (*Voyez* les mots NUTRITION DES PLANTES, PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE, FLEURS DOUBLES, VÉGÉTATION.)

Quant à la pratique de l'art de l'agriculture, ses progrès ont dû suivre ceux de la théorie. On a analysé les terres et reconnu leurs diverses propriétés pour la culture de tels ou tels végétaux, la décomposition qui s'y opère de substances végétales et animales, le mélange des substances qui accélèrent cette décomposition, les nouveaux produits qui se forment et qui constituent l'humus, principale nourriture des végétaux. On a calculé les pertes de la terre en substances nutritives pour la production des récoltes, et on a cherché des moyens de remplacement par la découverte de nouveaux engrais, par une meilleure préparation comme par un emploi plus sage des anciens, suivant la qualité des terres. (*Voyez* les mots TERRE, ENGRAIS.)

On s'est convaincu que la terre ne se re-

posait que dans la saison où sa sécheresse, ou bien le défaut de chaleur, arrêtait dans son sein la circulation des fluides, la décomposition des animaux et des végétaux enfouis, etc., opérations indispensables pour la nutrition des plantes; mais que, dans les autres temps, elle produisait d'autres plantes inutiles ou nuisibles si on ne la couvrait pas de celles utiles aux besoins des hommes et des animaux. On a alors reconnu le tort qu'on avait de laisser les terres sans culture, ou plutôt sans rien produire la troisième année de l'assolement, et on a trouvé qu'en y semant des plantes qui exigent plusieurs binages, on débarrassait les terres en labour des végétaux parasites qui en détruisent l'humus, aussi bien qu'en sacrifiant leurs produits pendant une année sur trois. Dès lors le système des jachères a été abandonné comme funeste à la culture, et on s'est livré au perfectionnement des assolements. (*Voyez* Assolement.)

Deux plantes, auparavant fort négligées, ont pu, par ce moyen, être cultivées en grand. Je veux parler du maïs et de la pomme de terre. La culture de cette dernière a pris des développements d'autant plus considérables que les Allemands nous ont appris à en extraire de l'eau-de-vie en augmentant les moyens de nourriture des bestiaux, et que la chimie nous a fait connaître les autres propriétés de ce tubercule, soit comme farine, soit comme fécule, soit comme sirop.

Les prairies artificielles ont reçu une extention d'autant plus grande, que la conservation et la multiplication d'animaux aussi précieux que les mérinos en ont fait un devoir (*voyez* Prairies artificielles). Pour y parvenir, on a fait alterner avec les végétaux déjà soumis à la culture plusieurs autres espèces inconnues ou au moins négligées dans la plupart des départements de la France : et la botanique proprement dite a fourni à cet égard beaucoup de renseignements utiles; elle a procuré de nouveaux végétaux aux cultivateurs, et elle les a classés, pendant que la chimie en faisait connaître les éléments et les propriétés. On est parvenu, par ce nouveau mode d'assolement, à améliorer les terres en récoltant les plantes à la fleur, ou même en enfouissant une récolte médiocre à la fleur, pour en obtenir d'autres plus lucratives.

La nouvelle méthode de cultiver exigeait de meilleurs instruments : on a perfectionné les anciens, et on en a inventé de nouveaux (*voyez* Instruments aratoires). Une émulation digne d'éloges a déterminé des mécaniciens et des agriculteurs à se livrer à ce genre de recherches, et on a vu dernièrement le chef d'un état libre et puissant, M. Jefferson, président des États-Unis de l'Amérique, employer ses instants de loisir à la construction d'une charrue dont la forme et les dimensions ont été soumises aux règles les plus sévères du calcul. Les instruments hydrauliques n'ont pas été négligés. Les constructions utiles à l'agriculture, telles que le logement des cultivateurs, les écuries, les étables, les serres tant pour la culture que pour la conservation de ses produits, ont reçu de grandes améliorations. (*Voyez* ces mots.)

L'art vétérinaire a fourni de puissants moyens de mieux soigner les animaux utiles, d'en perfectionner les races, de prévenir leurs maladies et de les guérir. La physiologie végétale et l'histoire naturelle ont également fait découvrir les causes des maladies des plantes utiles, et procuré des secours puissants (*voyez* les mots Carie, Maladies des plantes). De nouveaux moyens de conserver les blés ont été inventés et présentés au gouvernement, ainsi que les moyens de prévenir les disettes (*voyez* Blé). Enfin le gouvernement actuel, en faisant réparer les routes et en construisant de nouveaux canaux, a rendu les communications plus faciles. Il a également fourni de nouveaux moyens de faire circuler de nouvelles découvertes, comme d'en faire d'autres, et de les appliquer sagement, en formant une société d'agriculture dans tous les départements.

Tels sont les progrès de l'art agricole en France depuis 1789; et le sol de ce royaume eût réellement changé de face dans toutes ses parties si les connaissances acquises avaient été répandues dans tous ses cantons et y avaient été mises à profit. Mais pour arriver à ce but, aussi important pour le gouvernement que pour les administrés, il aurait fallu pouvoir employer à l'éducation des cultivateurs, comme au perfectionnement de l'agriculture, une partie, quoique légère, des impôts, à l'effet de généraliser les écoles primaires dans les campagnes, d'établir une ferme expérimentale dans chaque département, et de faire de petits ouvrages, tels que des almanachs

du cultivateur, à la portée de simples laboureurs, qui n'ont ni les fonds nécessaires pour acheter les grands traités d'agriculture, ni assez de temps pour les méditer, ni les connaissances requises pour les lire avec fruit.

Malheureusement les guerres continuelles que la France a soutenues jusqu'au mois de juillet 1815, et les suites des quatre dernières campagnes, ont non-seulement absorbé les revenus de l'état, mais ont en outre grevé le trésor par un arriéré considérable dont il faut payer les intérêts. Un nouvel ordre dans les finances et la diminution des dépenses par une sage économie pourront fournir au gouvernement une réserve pour venir au secours de l'agriculture sans ajouter aux impôts, et la culture augmentera à son tour les ressources du gouvernement en multipliant les produits qui sont soumis aux taxes, et en fournissant plus de matière première à l'industrie française.

Alors il ne restera, pour porter l'agriculture à son plus haut degré de perfection, qu'à faire aimer cet art à ceux qui le cultivent, et il suffira à cet effet de les faire jouir de la considération qui leur est due à raison de leurs services; mais, pour y parvenir, il est nécessaire qu'ils jouissent d'une douce liberté, qu'ils soient protégés par les lois, qu'ils ne soient point exposés aux exactions de ces armées de commis qui les fatiguaient sans cesse autrefois, et qu'ils ne redeviennent plus l'objet des mépris des classes privilégiées qui les ont tenus jadis sous le joug de la glèbe.

L'agriculture aime la paix comme la liberté. Elle ne peut prospérer dans l'anarchie ni sous le despotisme; elle redoute d'autant plus les privilèges héréditaires que la plupart de ceux qui les possèdent rougiraient de se livrer à la pratique de cet art, et que les cultivateurs sont d'autant moins considérés qu'il existe des membres de la société qui leur sont supérieurs par le seul fait de leur naissance. L'exemple de ces derniers a toujours empêché beaucoup de propriétaires riches de se livrer à la culture de leurs terres abandonnées aux soins de fermiers qui ont d'autant moins d'intérêt de les bonifier ou de les améliorer qu'une pareille conduite les exposerait à une augmentation de prix, au renouvellement d'un bail souvent trop court pour s'indemniser avec avantage de leurs avances et de leurs travaux. Il se peut qu'une saine politique ou des circonstances impérieuses aient présidé au rétablissement de la noblesse héréditaire en France, au lieu d'en créer une personnelle qui eût excité l'émulation en forçant les enfants à s'instruire et à rendre des services à l'état pour se rendre dignes des honneurs et des titres dont leurs pères ont joui; mais il eût été à désirer, dans l'intérêt de l'agriculture, que le gouvernement n'eût distribué que des honneurs et des titres à vie. Les privilèges entraînent presque toujours l'égoïsme à leur suite; et il est de l'essence de ceux qui les possèdent de travailler à les étendre. S'ils y parviennent, et qu'ils puissent rivaliser de puissance avec le monarque, ils entravent ses meilleures opérations et arrêtent les effets des lois les plus sages et des intentions bienfaisantes du chef de l'état. L'anarchie prend alors la place de l'ordre, et fait rétrograder la marche des arts les plus utiles. Si les privilégiés sont forcés à céder, ils adoptent le principe de l'obéissance passive envers le monarque, qui devient absolu, et ils en profitent pour exercer un pouvoir arbitraire sur les autres classes de la société. Alors la tranquillité règne dans le royaume; mais l'émulation s'éteint, la population diminue, la bonne agriculture disparait, et la monarchie perd sa splendeur et sa puissance.

C'est ce qu'on a vu arriver dans plus d'un état. On n'ignore pas que l'agriculture fut presque anéantie sous le despotisme des empereurs romains, et que ce fut une des causes principales de la destruction de cet empire immense, dont la culture était confiée à des esclaves incapables de le défendre comme de conserver et d'étendre les bons principes d'un art qui est la base fondamentale d'un état très-étendu. On sait également que l'anarchie qui a long-temps régné dans le royaume de Pologne, par le fait de la noblesse, a constamment nui aux progrès de son agriculture, comme elle a causé le partage de ses provinces. La France même peut servir d'exemple pour prouver ce que j'avance. Pendant qu'elle fut livrée au système féodal, ses terres furent mal cultivées, et l'on perdit de vue jusqu'aux leçons qu'on avait reçues des Romains et des Grecs. L'agriculture y a fait des progrès à mesure que le servage a été aboli et que les cultivateurs y ont été

y ont été plus ménagés et plus considérés. Le comté de Flandre ou les Pays-Bas, régis par des lois plus douces que les autres parties de la France, est la première province où l'agriculture fut en quelque sorte régénérée, et elle est devenue une terre classique, où les autres peuples de l'Europe sont venus apprendre à tirer un bon parti de leur sol. F...R.

* AGRIPPA (MENENIUS). *Voyez* MENENIUS.

* AGRIPPA (M.-VIPSANIUS), général romain, favori d'Auguste, né l'an de Rome 690, s'éleva par ses vertus civiles et militaires aux plus hautes dignités. C'est à lui qu'Octave dut le succès des batailles célèbres de Philippes et d'Actium. Consulté par Auguste, il lui conseilla d'abdiquer l'empire et de rétablir la république; mais son avis ne fut pas suivi. Il épousa Julie, fille d'Auguste, et fut désigné pour succéder à l'empire. Après avoir soumis les Germains et défait les Cantabres, il mourut à 51 ans, l'an 12 avant Jésus-Christ, en revenant d'une expédition contre les Pannoniens C'est lui qui fit construire le célèbre Panthéon, aujourd'hui Notre-Dame-de-la-Rotonde. Il laissa cinq enfants, Agrippine, Julie, Lucius, Caïus et Posthumus.

* AGRIPPA (C.-CÉSAR), fils d'Agrippa et de Julie, fut adopté par Auguste, ainsi que ses deux frères Lucius et Posthumus. En revenant d'une expédition en Arménie, il fut assassiné par Lollius, et mourut en Lycie.

* AGRIPPA (M.-J.-POSTHUMUS), fils posthume d'Agrippa et de Julie, fut adopté par Auguste; mais bientôt les intrigues de Livie et de Tibère le firent exiler; il allait être rappelé après sept ans, quand Tibère, craignant qu'Auguste ne le nommât pour son successeur, le fit assassiner à l'âge de 26 ans.

* AGRIPPA, astronome vers la fin du 1er siècle, observa, en Bithynie, que la lune était en conjonction avec les Pléiades.

* AGRIPPA (HÉRODE). *Voyez* HÉRODE.

* AGRIPPA (CASTOR), chrétien grec, vivait sous le règne de l'empereur Adrien. Il combattit les opinions de l'hérésiarque Basilide, par quelques écrits qui se sont perdus, mais dont Eusèbe parle avec éloge, ainsi que quelques auteurs anciens.

* AGRIPPA (HENRI-CORNEILLE), philosophe et médecin, né à Cologne en 1486, se livra alternativement aux armes et à l'enseignement, forma à Paris une société où l'on cultivait les sciences occultes, la magie, l'astrologie, etc. Il servit sous Maximilien Ier, sous François Ier, sous Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et sous Charles V. Il mourut en 1535, à Grenoble, peu après être sorti d'une prison où François 1er l'avait fait enfermer pour avoir mal parlé de sa mère, Louise de Savoie. Il publia en latin un traité de *l'Excellence des femmes,* pour flatter Marguerite, qui le nomma son historiographe; et d'autres sur *la Philosophie occulte,* sur la *triple Manière de connaître Dieu;* sur *la Vanité des sciences.* La plupart de ces traités ont été traduits en français; le dernier l'a été aussi en anglais, en hollandais et en allemand.

* AGRIPPA (CAMILLE), philosophe, mathématicien, et principalement architecte, né à Milan dans le 16e siècle. Il a laissé plusieurs ouvrages devenus rares : un *Traité sur les moyens de transporter un obélisque sur la place de St-Pierre à Rome;* un *Traité de la science des armes,* suivi d'un discours philosophique; un *Dialogue sur la génération des vents;* un *Traité sur la navigation.*

* AGRIPPINE, fille d'Agrippa Vipsanius et de Julie, fille d'Auguste, épousa Germanicus qu'elle accompagna en Syrie. Son époux ayant été empoisonné par Pison, elle rapporta ses cendres en Italie, et accusa son meurtrier, qui se vit forcé de se donner la mort. Tibère, jaloux de sa popularité, l'exila dans une île où elle mourut de faim, l'an 33 de Jésus-Christ. Elle fut mère de Caligula et d'Agrippine, mère de Néron.

* AGRIPPINE, fille de Germanicus et de la précédente, épousa Domitius Ænobarbus, dont elle eut Néron, et en secondes noces l'empereur Claude, son oncle, dont elle avança la mort pour assurer à son fils le trône qui appartenait à Britannicus. Néron, parvenu à l'empire, voulut se défaire de sa mère en la faisant périr sur un vaisseau que l'on devait submerger en pleine mer; elle échappa à ce danger, mais son fils la fit assassiner par un affranchi l'an 59 de Jésus-Christ. Cette princesse joignait à la cruauté et aux mœurs les plus dissolues une grande beauté et l'esprit le plus artificieux.

* AGRIPPINUS, évêque de Carthage au 3e siècle. Il soutenait qu'il fallait baptiser de nouveau ceux qui avaient reçu le baptême des mains des hérétiques. Ses disciples furent appelés agrippiniens.

* AGROECIUS (CENSORIUS-ATTICUS), en-

seignait les lettres à Bordeaux dans le 4e siècle. Il reste de lui un *traité* sur la propriété et les différences des synonymes latins.

* AGROECIUS, grammairien postérieur au précédent, auteur d'un traité intitulé : *de Orthographiâ*, etc., dédié à Eucher, évêque de Lyon, imprimé dans le *Recueil des anciens grammairiens*, publié par Benoit Vulcanius, Bâle, 1577, in-fol.; il recueillit en outre et mit en ordre les *OEuvres* de grammaire d'Isidore de Séville et de quelques autres grammairiens.

AGRONOMIE. (*Agriculture.*) Ce mot, que l'on emploie souvent comme synonyme d'agriculture, désigne plus particulièrement la science de l'économie rurale. Ainsi l'agriculture est la pratique de l'art dont l'agronomie enseigne les théories.

* AGROTAS, orateur qui florissait à Rome sous les règnes d'Auguste et de Tibère, se fit remarquer par son éloquence grecque, qu'il préférait à la latine; ce qui, malgré son style énergique et véhément, ne lui attira pas une nombreuse clientelle.

* AGUADO, jésuite espagnol, né en 1566, fut le confesseur du duc Olivarez, ensuite ministre de Philippe IV, et mourut à Madrid en 1654. Ses *ouvrages* en 6 vol. ont été imprimés à Madrid en 1629.

* AGUANIE (Juvénal d'), moine tyrolien de l'ordre des capucins, auteur de plusieurs ouvrages de théologie écrits en latin et estimés des catholiques allemands.

* AGUCCHIA (Jean), graveur italien du 16e siècle. On a de lui la *cathédrale de Milan* et un *portail*, gravures estimées.

* AGUERRO (Ben.-Emman.), peintre espagnol, mourut en 1670, paysagiste estimé, surtout pour la correction des figures qui se trouvent dans ses tableaux.

* AGUESSEAU (Henri-François d'), chancelier de France, naquit à Limoges le 27 novembre 1668; nommé avocat du roi au Châtelet à l'âge de 21 ans, et trois mois après avocat-général au parlement, il exerça ces fonctions pendant dix années, et prononça dans cet intervalle ces beaux plaidoyers qui lui acquirent tant de gloire, et qui sont encore admirés aujourd'hui comme des monuments de sagesse et d'éloquence. Nommé procureur-général en 1700, il fut menacé d'une destitution à cause de son opposition à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus* que Louis XIV pressait le parlement de recevoir; mais la fermeté de ce grand magistrat le sauva, et le roi lui conserva des fonctions qu'il remplissait si glorieusement. A la mort du chancelier Voisin, sa charge et les sceaux du royaume furent confiés à d'Aguesseau sous le règne de Louis XV; il les perdit en 1718 pour s'être opposé au système de Law, et se retira à Fresnes, où il vécut dans la solitude jusqu'à ce que la cour, détrompée par une catastrophe trop fameuse, le rappela et lui rendit son ministère. Disgracié par le cardinal Dubois, devenu premier ministre, d'Aguesseau fut une seconde fois rétabli dans ses anciennes fonctions; il les exerça jusqu'à l'âge de 82 ans, et mourut le 9 février 1751. Il fut enterré à Auteuil. On a dit de d'Aguesseau qu'il pensait en philosophe et parlait en orateur; on aurait pu ajouter qu'il vécut en sage dans toutes les positions sociales qu'il parcourut. Ses *OEuvres* ont été recueillies en 13 vol. in-4°, Paris, 1787-1789. Une nouvelle édition en a été donnée en 1819, 16 vol. in-8°; elle est précédée d'un discours historique composé par M. Pardessus. M. Rives a publié, 1824, les *lettres* du chancelier d'Aguesseau, in-4°, et 2 vol. in-8°.

* AGUI, roi de Bantam dans l'île de Java au 17e siècle, implora l'assistance des Hollandais, et reconquit la plus grande partie de son royaume, qu'il avait cédé à son fils, et que la tyrannie de ce dernier le força de reprendre.

AGUILANLEU ou AGUILANNEU, pour *à gui l'an neuf* ou au gui de l'an nouveau : *ad viscum anni novi*. (*Antiquités.*) On appelle encore ainsi, en diverses provinces, les étrennes du premier de l'an, qui, dans la religion des druides, consistaient à donner, à distribuer au peuple le gui du nouvel an, comme une chose sainte, un préservatif, un remède universel. Les Espagnols appellent *aguinaldo* les présents qu'on fait à la fête de Noël. En Basse-Normandie, les pauvres, le dernier jour de l'an, disent *hoguinanno*, en demandant l'aumône. Dans le Vendômois et dans le Maine, le peuple et les enfants courent les rues le dernier et le premier jour de l'an, demandent à tous ceux qu'ils rencontrent *le gui-l'an-neu*, et chantent aux portes des chansons dont le refrain est toujours : Donnez-nous *le gui-l'an-neu*. Dans le Perche, le peuple appelle les étrennes *éguilas*; dans le pays chartrain, *éguilables*; dans la Haute-Normandie, *éguinètes* ou *aguinètes*.

Dans la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons, département de la Loire-inférieure, le 31 décembre au soir, les marguilliers des deux années précédentes et ceux en charge se réunissaient et faisaient ensemble un souper qui se prolongeait fort avant dans la nuit. Le souper fini, chaque convive, armé d'une pique, se mettait en marche vers un bois appelé *le bois de Noir-Breuil* (le *lucus* noir), distant d'environ deux lieues; ils cueillaient des pommes de pin, et chacun d'eux en plaçait une sur le bout de sa pique, qui ressemblait alors à un thyrse de Bacchus. Ce dieu a dû être honoré sous le nom d'*Hilaris* par les anciens *Pictavi*, qui se peignaient le corps en son honneur, ainsi que les *Agathyrses* et les *Britanni* ou *Picti*, et qui devaient célébrer ses mystères dans la dernière nuit de l'année..Pour représenter le passage du soleil des signes descendants aux signes ascendants, ces marguilliers partaient de ce bois de *Noir-Breuil*, symbole des signes descendants, de manière à se trouver à la pointe du jour sur la chaussée d'un étang appelé *Champ-Blanc*, symbole des signes ascendants, dont le premier est celui de l'amphora figuré par cet étang; là ils se partageaient, pour figurer le partage qui se fait des douze signes en deux bandes au solstice inférieur, et parcouraient deux à deux les fermes et les hameaux, en chantant une chanson dont le refrain était, comme dans le Maine: Donnez-nous *le gui-l'an-neu*. Chaque maître de maison, après leur avoir fait servir largement à boire comme à des initiés aux mystères de Bacchus, leur donnait du blé, du lin, de la toile, un jambon, etc. Les objets provenant de cette quête, et les pommes de pin que les quêteurs avaient portées au bout de leurs piques pendant leur tournée symbolique, étaient vendus dans le cimetière, le premier jour de l'an, au profit de la fabrique, et souvent très-cher, parce qu'on leur attribuait la vertu de préserver du tonnerre et de tout maléfice.

La *guignannée* est aussi le nom d'une fête semblable qu'on fait à Morlaix, selon Ménage, le dernier jour de l'an (*voyez* son *Dictionnaire étymologique*, à ce mot). Elle consiste en des présents que les riches font aux pauvres, qui, à chaque porte où on leur donne, font des cris et des acclamations entendus dans toute la ville. Ces pauvres sont armés de grands bâtons (qui étaient autrefois des thyrses) pour rompre les portes s'il s'en trouvait de fermées. Personne ne peut donc se dispenser de leur donner leurs étrennes, leur *guignannée*, chacun selon son pouvoir. Cette fête, qui est un reste des saturnales et des bacchanales, remonte au culte du *gui de la nouvelle année* chez les druides. Merula l'a très-bien remarqué dans sa *Cosmographie*, part. 2, liv. 3, chap. 11: *Sunt qui illud*, au gui-l'an neuf, *quod hactenùs quotannis pridiè kalendas januarii vulgò publicè cantari in Galliâ solet, ab druidis manasse autumant: ex hoc fortè Ovidii*,

Ad viscum, viscum druidæ cantare solebant.

Solitos enim aiunt druidas per suos adolescentes viscum suum cunctis mittere, eoque quasi munere, bonum, faustum, felicem et fortunatum omnibus annum precari.

En effet, Pline nous apprend, liv. 16, chap. 44, que les druides révéraient le gui de chêne; qu'ils choisissaient les forêts de cet arbre sacré pour leurs sacrifices; que c'est de là qu'ils étaient appelés *druides*, nom qui vient en effet du mot grec δρῦς, en breton *deru*, *derv* ou *dero*, chêne; que lorsqu'ils trouvaient du gui sur cet arbre, ils le regardaient comme un don du ciel, et le cueillaient, au sixième jour de la lune, en grande dévotion et avec de grandes cérémonies; qu'ils l'appelaient en leur langue d'un nom qui signifie *omnia sanans*, guérit tout. *Omnia sanantem*, dit-il, *appellantes suo vocabulo. Sacrificio epulisque ritè sub arbore præparatis, duos admovent candidi coloris tauros, quorum cornua tunc primùm vinciantur. Sacerdos candidâ veste cultus arborem scandit. Falce aureâ demetit. Candido id excipitur sago. Tunc demùm victimas immolant, precantes ut suum donum Deus prosperum faciat his quibus dederit. Fecunditatem eo poto dare cuicumque animali sterili arbitrantur, contràque venena omnia esse remedio. Tanta gentium in rebus frivolis plerùmque religio est!* Le gui est le même symbole que le rameau d'or, et l'âge d'or, par ses baies d'or et ses feuilles jaunes. Le chêne, qui dans sa vieillesse porte ce nouveau rejeton, est le symbole de l'intersection solsticiale du tropique du caper et de l'écliptique, qui finit et commence l'année: c'est l'arbre du bien et du mal; c'est Janus à deux visages. (*Voyez* Gui.) E. J.

* AGUILLON (François d'), mathématicien et jésuite de Bruxelles, mort en 1617.

professa la philosophie à Douai, et la théologie à Anvers. Il est auteur d'un *Traité d'optique*, Anvers, 1613, in-folio.

* AGUIRRA (Michel d'), magistrat espagnol, fit imprimer à Venise, en 1521, un *ouvrage* où il défendait les droits de Philippe II sur la couronne de Portugal. Mort à Grenade en 1538.

* AGUIRRE (Jean-Saens d'), cardinal né à Logrono en 1630, fut d'abord religieux bénédictin, professeur de théologie à Salamanque, et secrétaire du Saint-Office. Il mourut à Rome en 1699, estimé pour son savoir et ses vertus. Son principal ouvrage est la *Défense de la chaire de Saint-Pierre*, Salamanque, 1683. Il y attaque les 4 articles de l'assemblée du clergé de France tenue en1682. Ce livre, proscrit par un arrêt du conseil d'Espagne, lui valut le chapeau de cardinal.

* AGYLÉE (Antoine), né en Italie en 1533, passa en Hollande, s'arma contre Philippe II, roi d'Espagne, fit recevoir en 1579, dans Bois-le-Duc, l'union d'Utrecht; fut nommé député aux états-généraux, puis conseiller au conseil suprême; enfin avocat fiscal, et mourut en 1586.

* AGYLÉE (Henri), fils du précédent, naquit à Bois-le-Duc, dans le Brabant, vers 1535. Son esprit, enclin à la méditation, le porta à s'isoler des événements politiques qui troublaient sa patrie. Il se livra à l'étude des lois, et publia : *les Novelles de Justinien*, traduites en latin par Haloandre, 1560, in-4°; *Justiniani edicta, Justini, Tiberii Leonis philosophi constitutiones et Zenonis unà*, Paris, 1560, in-8°; une traduction latine du *Nomo-Canon de Photius*, 1561, in-folio; *Inauguratio Philippi II, Hisp. regis, quâ se juramento ducatui Brabantiæ, etc., obligavit*, Utrecht, 1620, in-8°.

* AGYNIENS, dérivé de ἀγυνής (qui n'a point de femmes), hérétiques du 7e siècle qui vivaient dans le célibat, prétendaient que Dieu n'était pas l'auteur du mariage, et qu'on ne devait pas en user.

* AHIAS, prophète de Sylo, connu par les prédictions qu'il fit au roi Jéroboam. Les rabbins prétendent qu'il fut un des historiens du règne de Salomon.

* AHLWARDT (Pierre), professeur de logique et de métaphysique, à Griefswald en Poméranie, mourut dans cette ville en 1791. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont les plus remarquables sont les *méditations pieuses* sur les phénomènes du tonnerre et des éclairs, et des *dissertations* sur l'immortalité de l'âme et sur la liberté de Dieu. Il fonda une société dite des *Abélistes* dont les membres doivent faire profession de candeur et de sincérité parfaite.

* AHMED-BEN-FARÈS, surnommé El-Razi, lexicographe et jurisconsulte arabe, mourut vers 999 (de l'hégyre 390), est auteur de plusieurs *traités* de jurisprudence, et d'un *dictionnaire arabe* qui se trouve dans la bibliothèque de Leyde et dans celle Bodléienne à Oxford.

* AHMED-BEN-MOHAMMED, poète arabe, né à Jaen, en Espagne. On a de lui quelques *poésies*, des *Annales d'Espagne* et des *entreprises des Ommiades*. Mort en 970 (de l'hégyre 360).

*AHMED-BEN-THOULOUN, chef d'une dynastie arabe qui régna en Égypte, et qui ne fournit que quatre princes. Nommé gouverneur d'Égypte, Ahmed profita de la faiblesse des khalyfes pour usurper le pouvoir souverain. Il conquit une grande partie de la Syrie, et mourut à Antioche en 884 (de l'hégyre 270).

* AHMED-CHAH-EL-ABDALY, fondateur du royaume de Candahar. Élevé à la cour de Nadir-Châh (Thamas-Kouli-Khan), il s'empara, à la mort de ce prince, des provinces de Candahar et de Caboul, les érigea en royaume, et prit le titre de *Châh*. Il fit avec succès plusieurs expéditions dans le nord de l'Inde, et vainquit l'armée combinée des Mahrattes, en 1761, à la bataille de Pannibet. Il mourut en 1773 dans un âge assez avancé, et laissa sa couronne à son fils Timour-Châh.

* AHMED-DJESAIR. *Voyez* Avris II.

* AHMED-DGEZZAR. *Voyez* Dgezzar.

* AHMED-GHIEDICK, grand-visir de Mahomet II, fut un des plus grands guerriers dont parlent les annales othomanes. Il enleva la Crimée aux Génois, descendit en Italie où il ravagea la Pouille, et défendit ensuite avec succès les frontières asiatiques de l'empire contre les Persans. Bajazet, fils et successeur de Mahomet II, fit étrangler Ahmed en 1482, malgré ses brillants services et la reconnaissance personnelle qu'il lui devait. Cet Ahmed est appelé par quelques auteurs *Acomat*, corruption du nom d'Achmet sous lequel des biographes désignent ce grand-visir. Nous avons suivi la version orientale d'après Herbelot.

* AHMED-RESMI-HADJI, conseiller du divan, et nichandji ou chancelier du sulthan

Mustapha III, vers 1758. Il fut chargé par ce prince de deux missions à Vienne et à Berlin dont il a écrit les relations insérées dans les *Annales de l'empire othoman*, rédigées par Ahmed-Ouassif-Effendy, et imprimées en turk à Scutari, 1804, 2 volumes in-folio, et traduites en allemand, Berlin, 1809, in-8°.

*AHMED-KHAN, neuvième souverain du Mogol, descendant de la race de Genghis-Khan, fut le premier prince Mogol qui embrassa l'islamisme. Son neveu Arghoun conspira contre lui, et il fut tué en 1284 (de l'hégyre 683).

* AHRENDT (N.......), antiquaire et paléographe, né dans le Holstein, parcourut successivement la Norwége, la Suède, le Danemarck, la France, l'Espagne et l'Italie, toujours à pied, et bravant l'intempérie des climats, étudiant les antiquités scandinaves et les monuments runiques, les cherchant sans cesse, et se livrant à la recherche des alphabets des 9e, 10e et 11e siècles. Ses courses continuelles lui attirèrent souvent de fâcheuses aventures, auxquelles donnaient lieu son originalité et la singularité de son extérieur. Il est mort en revenant d'Italie, en février 1824. Ses collections de manuscrits islandais, alphabets runiques, remarques et observations *linguistiques*, etc., ont été renvoyées dans sa patrie par les soins du chargé d'affaires de S. M. le roi de Danemarck.

* AHUITZAL, empereur des Astèques, ou anciens Mexicains, recula les limites de son empire, encouragea l'industrie, et embellit Mexico. Il eut pour successeur Montézuma, sous le règne duquel les Espagnols s'emparèrent du Mexique.

* AIBEK (Azed-Eddyn), premier sulthan d'Égypte, de la dynastie des Mameloucks baharytes, mort en 1257 (de l'hégyre 655). Ce fut lui qui, n'étant encore que général des troupes égyptiennes, empêcha saint Louis d'être assassiné dans la prison où ce roi était détenu, après la funeste bataille de Mansoura.

* AICARDO, architecte piémontais, a construit plusieurs édifices, magasins, palais, aquéducs et ponts à Gênes, où il mourut en 1650.

* AICARTS DE FOSSAT, troubadour du 13e siècle, auteur d'un *sirvente* où il décrit la querelle de Charles d'Anjou et de Conrad IV, qui se disputaient la couronne de Naples.

* AICHAH, deuxième femme de Mahomet, et fille d'Abou-Bekr, morte à la Mekke en 667 (de l'hégyre 58). Les musulmans lui donnent le titre de prophétesse, et elle est placée par les commentateurs du Koran au rang des quatre femmes incomparables qui ont paru sur la terre.

* AICHER (P.-Othon), bénédictin, professeur de grammaire, de poésie, de rhétorique et d'histoire à Salzbourg, où il mourut en 1705. Il a écrit plusieurs *traités* sur la législation, l'histoire et les mœurs des premiers temps de la république romaine; entre autres l'ouvrage intitulé : *Hortus variarum inscriptionum veterum et novarum de comitiis veterum Romanorum.*

* AIDAN, évêque de Lindisfarne en Northumberland, mort en 651, prédicateur de l'Évangile dans le nord de l'Angleterre. Le vénérable Bède nous a laissé le portrait de ce prélat, qu'il représente comme un modèle de toutes les vertus morales et chrétiennes.

AIDE-MAJOR. *Voyez* Service de santé.

AIDE-MAJOR et AIDE-MAJOR-GÉNÉRAL. *Voyez* État-major.

AIDE DE CAMP. (*Art militaire.*) La dénomination d'*aide de camp* est ancienne; les fonctions, fort inexactement désignées par elle, le sont davantage. C'est, en effet, en considérant comme *aides de camp* les officiers spécialement attachés aux commandants des armées que Quintus Icilius fut un des *aides de camp* de César.

Il y eut de tout temps, et sous différents noms, des *aides de camp* dans nos armées.

Sous la première race de nos rois, des barons (1) étaient leurs *aides de camp*.

Avant Philippe-Auguste, des places d'*aides de camp* des rois de France furent remplies par les connétables et les maréchaux, dont les attributions étaient mal déterminées.

Les rois de France, commandant leurs armées, ont toujours eu auprès d'eux, et comme *aides de camp*, plusieurs seigneurs au nombre desquels leur écuyer était de droit. *Ces seigneurs*, dit Lerouge (2), *furent les seuls qui eurent sous eux d'autres aides de camp; et ces derniers, pris parmi*

---

(1) *Barons*, de baro, pour *vir*, homme vaillant, etc.

(2) Auteur du *Parfait aide de camp*. Paris, 1760.

les pages de la grande et de la petite écurie (1).

Les *aides de camp* ne furent pas toujours de simples porteurs d'ordre ; ils eurent des fonctions particulières, et même des commandements. Ils étaient brevetés par le roi, distinction qui prouvait la juste importance que l'on mettait à leur choix.

Bientôt cependant ce titre d'*aide de camp* se donna aux officiers qui *aidaient* le maréchal *de camp* à faire la répartition des différents quartiers dans un campement (2).

Plus tard on attacha des *aides de camp* à chacun des officiers généraux employés dans les armées.

Lors de la révolution, il y avait en France un corps de trois cents *aides de camp*.

Ce corps fut détruit ; et les généraux prirent dans les régiments d'infanterie et de cavalerie des *aides de camp* (3), dont le nombre et les grades varièrent en raison de l'élévation des grades ou de l'emploi des généraux.

Ces dispositions ont été remplacées en 1818 par la création du corps royal de l'état-major, corps alimenté par une école spéciale, et dans lequel seul les *aides de camp* peuvent être pris aujourd'hui.

Il est difficile de déterminer, de préciser les attributions et les fonctions de ces officiers, presque tout résultant à cet égard de leur zèle et de leur mérite.

Entièrement au choix des généraux, ils doivent tout faire pour mériter leur confiance.

(1) Il y eut, sous Louis XIII, et au commencement du règne de Louis XIV, des *aides de camp d'armées* ; il y eut, sous le ministère du duc de Choiseuil, des *aides de camp de régiment*. Les premiers n'eurent rien de commun avec les aides de camp des généraux ; les seconds étaient dans l'acception actuelle du mot, les aides de camp des colonels ; ils sont devenus les adjudants des régiments. En Allemagne, en Russie, etc., les aides de camp se nomment *adjudants de généraux* ; en Espagne et en Italie, *adjudants de camp*.

(2) Dans l'armée du roi, commandée par le duc d'Engbien, au siége de Thionville en 1643, il y eut, dit Lerouge, jusqu'à vingt-deux *aides de camp*.

(3) Pendant la terreur, les généraux purent prendre pour *aides de camp* jusqu'à des soldats.

Rien de ce qu'un général peut désirer savoir, vérifier, connaitre, n'est au dessus de la position d'un *aide de camp* et ne doit être au dessous de son dévouement.

Les reconnaissances, les visites, les tournées, sont éminemment de leur ressort.

Les moindres détails relatifs aux individus, aux services, aux localités, à la discipline et aux opérations de la guerre, sont de leur compétence.

Toujours auprès de leurs généraux, ne les quittant que pour remplir avec célérité les missions qu'ils en reçoivent, signalant leur zèle, leur activité par tous les moyens possibles, et également hommes d'épée, de cheval et de plume, les *aides de camp* doivent être, dans les marches, les batailles, les manœuvres, l'œil et l'oreille de leurs généraux ; dans les cabinets, les rédacteurs de leur correspondance, et hors de là les porteurs de leurs ordres écrits ou verbaux.

On le voit ; dans l'intérêt des généraux et des troupes, les places d'*aides de camp* ne devraient être occupées que par des sujets instruits et distingués ; et cependant des considérations personnelles les ont trop souvent fait confier à des jeunes gens sans capacité, sans modestie et sans expérience.

Il est au reste peu de preuves de valeur et de talents que des *aides de camp* n'aient données dans le cours de nos immortelles campagnes ; et plusieurs d'entre eux, parvenus aux premiers grades militaires, ont honorablement attaché leurs noms à cette grande époque de guerre devant laquelle pâlissent les plus mémorables faits d'armes des temps anciens et modernes, et qui, dans les siècles les plus éloignés, brillera comme un météore. (*Voyez* ÉTAT-MAJOR.)

Le G^al^ TH...T.

* AIGENLER (ADAM), jésuite tyrolien, mort en 1613, professa les mathématiques et l'hébreu à l'université d'Ingolstadt. Il est auteur du livre intitulé : *Fundamenta linguæ sanctæ*, Dillingen, 1670, in-4°, et de quelques autres ouvrages peu remarquables.

AIGLE. (*Antiquités.*) Ce roi des oiseaux a été consacré à Jupiter depuis le jour qu'ayant consulté les augures dans l'île de Naxos, avant d'entreprendre la guerre contre les Titans, il parut un aigle qui lui fut

d'un heureux présage. La fable dit aussi qu'un aigle eut soin de fournir à Jupiter du nectar pendant son enfance ; et pour l'en récompenser le père des dieux plaça cet oiseau parmi les astres. L'aigle se voit ordinairement dans les images de Jupiter, tantôt aux pieds du dieu, tantôt tenant la foudre entre ses serres. Les Grecs observaient le vol de l'aigle quand ils prenaient les auspices. Priam, voulant attaquer la flotte des Grecs pour ravoir son fils Hector, pria Jupiter de lui annoncer sa protection par l'apparition d'un aigle volant à sa droite. C'est d'une apparition semblable, dont Romulus fut favorisé lors de la fondation de Rome, que vient l'enseigne des légions romaines, qui était une aigle d'or ou d'argent posée sur une pique les ailes ployées et tenant un foudre dans une de ses serres. Par suite, les Romains rendaient un culte aux aigles, aux enseignes militaires, et aux empereurs déifiés, dont elles portaient les médaillons, *clypei*. Ils faisaient des libations en leur honneur, les frottaient avec des parfums et les couronnaient de fleurs. Une aigle avec le mot *consecratio* désigne sur les médailles l'apothéose d'un empereur. On trouve quelquefois des aigles pour marquer la consécration des princesses, telle que Marciana. Cette apothéose est ordinairement annoncée par le symbole du paon, parce que cet oiseau était le symbole de Junon, comme l'aigle était celui de Jupiter. On voit des aigles sur les médailles, sur les arcs de triomphe et sur les colonnes. La figure de l'aigle y est quelquefois surmontée de la représentation d'un petit temple. E. J.

AIGLE. (*Histoire naturelle.*) Habitués à la servitude presque dès l'origine de l'état social, les hommes la virent partout. Comme ils avaient des rois, ils imaginèrent que les animaux en devaient avoir. Pour eux l'aigle devint celui des oiseaux, et le lion fut le roi des quadrupèdes. La force, l'audace, un goût de rapine et l'habitude de verser le sang, furent les marques auxquelles on crut reconnaître les dominateurs de créatures qui, plus indépendantes que nous, n'en ont jamais reconnu. La mythologie fit de l'aigle l'oiseau de Jupiter, parce que, dans son vol hardi, il semblait s'élancer aux cieux, où l'on plaçait le trône de la divinité.

Les aigles ont le bec fort et tranchant, les pieds nerveux, les doigts robustes, armés d'ongles puissants et très-aigus, les ailes étendues et infatigables, la vue perçante, l'air farouche, et le caractère féroce. Ils se retirent dans les rochers inaccessibles, où l'énorme quantité de nourriture qu'exige leur insatiable appétit les force à vivre solitaires au milieu des ossements blanchis de leurs victimes.

Long-temps les aigles ont été pour les naturalistes un genre d'oiseaux de rapine que leur force et leur taille semblaient isoler au milieu des êtres que l'on regardait comme leurs sujets. Linnée, que n'a point ébloui une suprématie purement hypothétique, n'a vu en eux que de simples faucons, et les a rangés avec la plupart des oiseaux de proie, soit qu'ils fussent réputés nobles, soit qu'on les regardât comme ignobles, dans un seul et même genre, dont ils ne forment véritablement qu'une simple section. (*Voyez* FAUCON.)

Comme l'aigle était censé l'oiseau du maître du tonnerre, on en fit aussi le symbole de la puissance, et le compagnon de tous les dominateurs. De là l'usage d'en porter l'image en tête des gens de guerre, usage qui, des légions romaines transmis jusqu'à nous, se perpétua d'empire en empire, parce qu'il est de la nature humaine d'imiter toujours ce qui se fit une fois. Et comme l'adoption de l'aigle pour insigne de l'empire passa des Romains aux peuples modernes dans ces temps de barbarie où l'ignorance fut presque toujours la compagne du pouvoir, en devenant un caractère héraldique, le nom de l'animal changea de genre ; de sorte qu'en terme de blason, on dit l'aigle autrichienne ou impériale, tandis que dans le langage scientifique ou habituel le mot aigle est masculin. On appelle aiglon le petit de l'aigle.

Cependant en cherchant dans la force et dans la férocité de l'aigle l'image de la royauté, on ne cessa de l'ennoblir ; partout ce compagnon de Jupiter le suit et veille à la garde de ses foudres vengeurs : mais soit que Jupiter courroucé punisse les hommes en les exterminant par les eaux d'un déluge, soit qu'il les frappe et les anéantisse des feux de son tonnerre, il ne fait jamais de son aigle l'exécuteur de ses sentences sanglantes ou le bourreau de ses victimes ; c'est le vautour qui, dans de telles circonstances, est chargé d'un horrible ministère que les rois de la terre n'ont pas toujours regardé comme indigne d'eux. Dans un temps voisin de l'époque

actuelle, on a vu un monarque réformateur d'un grand empire, dont l'aigle est aussi l'emblème, couper lui-même la tête des coupables qu'il avait condamnés.

L'énorme quantité de nourriture qu'exige le vorace appétit de l'aigle le force à vivre solitaire ; à peine souffre-t-il que la femelle habite le domaine où il s'est établi. Avide de carnage, il méprise pourtant une proie timide et trop facile : ce n'est que lorsque la faim l'y oblige qu'il se jette sur les petits oiseaux. Il dévore la chair palpitante, il se délecte du sang encore vivant ; c'est le tigre de l'air. La plus grande détresse peut seule l'obliger à s'abattre sur des cadavres, nous l'avons vu plus d'une fois planant dans les cieux au dessus d'un champ de bataille dédaigner d'y descendre, tandis que l'abject vautour y déchirait le corps des braves demeurés sans sépulture. L'aigle supporte des jeûnes rigoureux, et peut vivre long-temps sans manger; il n'en devient que plus redoutable. Quelques espèces vivent de poisson. Ce sont celles-ci qui sont fort grandes et qu'on aperçoit quelquefois perchées, immobiles sur les rochers du rivage dont elles ont la couleur, guetter au loin leur proie à travers les vagues, soit pendant le jour douteux des tempêtes, soit pendant les jours sans nuage des temps les plus sereins, sans que jamais l'obscurité ou l'immense lumière paraisse fatiguer leurs yeux perçants. Les aigles distinguent du plus haut des airs l'humble reptile rampant sur l'herbe, et ne dédaignent pas de fondre sur lui comme un trait. S'il faut en croire Klein, leur existence s'étendrait à plusieurs siècles.

Les naturalistes ont décrit un assez grand nombre d'aigles de toutes les contrées de l'univers où ces oiseaux se trouvent répandus. Parmi ces espèces on doit citer l'*aigle impérial,* dont la femelle n'a pas moins de trois pieds de hauteur. Cet oiseau, dont le cri est sonore et menaçant, quitte rarement les hautes montagnes; il donne la chasse aux daims et aux chevreuils, dont il emporte des quartiers entiers dans son aire, établi dans les rochers inaccessibles, et qui devient un charnier infect par la continuité de tels repas. Ce nid, bâti solidement avec de fortes pièces de bois qui l'étaient, est, comme celui des autres aigles, large et plat; il reçoit chaque année deux et quelquefois trois œufs ovales-alongés ; l'incubation dure trente jours, et dès que les petits sont assez grands pour pourvoir à leur nourriture, ils sont aussitôt chassés non-seulement de l'asile paternel, mais encore du canton, qui bientôt ne pourrait plus suffire à la consommation de la famille augmentée.

Le *Jean-le-Blanc.* Ce nom, bien ignoble pour un aigle, fut imposé par Buffon; l'oiseau qui le porte construit son aire sur les sapins les plus élevés des grandes forêts de la France et de l'Allemagne; il donne de préférence la chasse aux reptiles.

Le *pygargue*, dont l'orfraie ou grand aigle de mer n'est qu'un état dans le jeune âge, est celui qui préfère le poisson aux animaux à sang chaud. On admire l'adresse avec laquelle il le saisit de ses serres à la surface d'un étang ; sa chair en contracte un goût insupportable.

L'*aigle royal,* celui de Jupiter, ou le plus commun, habite nos grandes forêts, et n'en sort que pour se jeter sur nos troupeaux ; les faons, les agneaux et les lièvres composent ordinairement ses repas. Il vient enlever audacieusement les seconds au milieu de leurs pareils, sans que les cris des bergers paraissent l'effrayer beaucoup.

On a quelquefois étendu le nom d'aigle à d'autres animaux de classe différente au sein des mers ; ainsi une raie qui figure assez bien un aigle volant a-t-elle été appelée par les naturalistes *raia aquila*. Il n'est pas jusqu'à une coquille qui porte le nom d'aigle ; celle-ci (*bulimus bicarinatus,* Brug.) qui appartient au genre agatine du savant M. de Lamark, était naguère une des plus rares et hors de prix. On n'en connaissait guère que trois dans les collections ; elle s'y est récemment un peu plus répandue, mais n'y est pas moins encore estimée 150 fr. B. de St.-V.

* AIGLER (Benoit), cardinal, né à Lyon dans le 13e siècle, devint abbé du Mont-Cassin sous le pape Urbain IV, fut appelé au cardinalat par Clément IV, et mourut en 1282. Il a laissé des écrits purement monastiques, tels que le *Miroir des moines*, une *Exposition de la règle de St-Benoit*, etc., etc.

* AIGNAN (Étienne), homme de lettres, de l'Académie française, né à Beaugency-sur-Loire en 1773, fit au collége d'Orléans d'assez brillantes études, et montra un goût décidé pour la poésie. Entré dans le monde au moment où des idées de liberté échauffaient toutes les têtes, il embrassa la cause de la révolution, et était à

dix-neuf ans procureur-syndic du district d'Orléans, secrétaire-général de la préfecture du Loire en 1800, et ensuite de celle du Cher, sous M. de Luçay. Aignan obtint la place d'aide des cérémonies de l'empereur en 1808, et de secrétaire à l'introduction des ambassadeurs; en 1814, il succéda à l'Académie française à Bernardin de St-Pierre. On a de lui : *La Mort de Louis XVI*, tragédie, 1793, in-8°; *Chant funèbre aux mânes de neuf victimes d'Orléans*, 1795; *Essai sur la critique*, traduction en vers du poème de Pope, 1801; *l'Amitié mystérieuse*, 3 volumes, traduite de l'anglais, 1802; *la Famille de Mourtrai*, 1802, 4 volumes; une traduction du *Ministre de Wakefield*, de Goldsmith, 1803; *l'Iliade*, traduite en vers, 3 volumes, 1809, vivement critiquée, et à juste titre, dont le peu de beautés sont empruntées presque littéralement à Rochefort, le plus supportable des traducteurs d'Homère; un abrégé du voyage de *Mungo-Park*, 1798, 1 volume in-12; diverses brochures sur le procès de *l'Épingle noire*, les *Protestants français*, les *Coups d'état*; *Polixène*, tragédie en 3 actes, 1804; *Brunehaut*, tragédie en 5 actes, 1811, qui, après quelques représentations, disparut de la scène; *Arthur de Bretagne*, tragédie en 5 actes; les opéras du *Connétable de Clisson* et de *Nephtali*, joués en 1816. Aignan est mort à Paris en 1824.

* AIGNAUX (Robert et Ant. LECHEVALIER, sieurs des), deux frères, nés à Vire en Normandie, dans le 16e siècle. Ils sont auteurs, en commun, d'une traduction en vers des œuvres de Virgile, d'une autre d'Horace, et de quelques poésies diverses recueillies et publiées par Sallières.

AIGRE. (*Agriculture.*) On dit d'une terre qu'elle est aigre quand elle est essentiellement marneuse. Cette nature de terrain est difficile à cultiver; elle offre une texture impénétrable à l'eau, devient dure comme la pierre par la sécheresse, et se transforme en marais par la pluie.

* AIGREFEUILLE (Charles d'), docteur en théologie et chanoine de Montpellier, vivait au milieu du 18e siècle. Il a écrit l'*histoire* de la ville de Montpellier depuis son origine, et l'*histoire ecclésiastique* de la même ville, 2 volumes in-folio.

AIGU. (*Musique.*) Se dit d'un son perçant ou élevé par rapport à un autre son. On voit par cette définition que le mot *aigu* est opposé au mot *grave*, mais qu'il faut toujours une comparaison entre deux sons pour donner une idée juste du grave et de l'aigu; car un son grave, par rapport à un plus aigu, peut devenir lui-même aigu par rapport à un plus grave; mais, pour la définition la plus juste, il faut dire que, dans deux sons comparés, plus les vibrations du corps sonore sont fréquentes, plus le son est aigu. B...n.

AIGUADE. (*Marine.*) Lieu où les navires peuvent trouver de l'eau douce pour remplacer celle qu'ils ont consommée à la mer.

* AIGUEBERRE ou AIGUEBERT (Jean DUMAS d'), conseiller au parlement de Toulouse, mort en 1755, auteur de quelques pièces de théâtre tombées dans l'oubli.

AIGUILLE. (*Architecture.*) Monument égyptien dont les Grecs ont fait ὀβελὸς, qui signifie broche. (*Voyez* Obélisque.)

De nos jours, on appelle ainsi l'espèce de pyramide en charpente qu'on élevait sur le comble et au centre de la croisée des églises gothiques.

Cette construction prend son nom d'une pièce de bois principale appelée aiguille, qui, placée au centre de la pyramide, s'élève de sa base jusqu'à son sommet. (*Voyez* Flèche.) D...t.

AIGUILLE AIMANTÉE. (*Marine.*) *Voyez* Boussole.

AIGUILLE AIMANTÉE. (*Physique.*) *Voyez* Magnétisme.

AIGUILLES. (*Technologie.*) On rencontre dans les arts industriels une grande quantité de petits instruments, la plupart en acier poli, qui portent le nom d'aiguilles, et sont employés à des usages différents. A l'exception des aiguilles de boussole, des aiguilles de montre et de pendule, de celles qui servent au métier à bas, et de quelques autres encore, mais de bien peu d'importance, on peut considérer les aiguilles comme destinées à réunir des parties séparées d'une ou de plusieurs substances, d'une certaine consistance, pour en faire un tout solide, à l'aide d'un fil formé d'une substance flexible dont l'aiguille aide et facilite l'introduction dans les diverses parties qu'on veut rapprocher. Le tailleur, la lingère, emploient des aiguilles de cette espèce pour coudre les étoffes; le chirurgien se sert des instruments semblables pour rapprocher les parties qu'il a été obligé de séparer par une opération sur le

corps humain, etc., etc. Toutes ces différentes sortes d'aiguilles ne varient guère que par leur forme, et peuvent être ramenées, pour la fabrication, à celles des aiguilles à coudre qu'il importe le plus de connaitre. Nous allons donc, aussi succinctement qu'il est possible, donner une idée de ce genre de manufacture, et nous parlerons plus tard des autres sortes d'aiguilles.

Une aiguille à coudre peut être considérée sensiblement comme un cylindre dont le diamètre et la longueur varient selon les cas, mais dont un bout est en pointe très-déliée, et l'autre bout, appelé *tête*, porte un trou ordinairement oblong pour recevoir le fil qu'on veut introduire dans l'étoffe au moyen de l'aiguille qui ouvre le passage.

Quand on considère, 1° la *simplicité* d'une aiguille, 2° sa *petitesse*, 3° son *prix modique*, on serait porté à croire que ce petit instrument n'exige ni un long travail ni une main d'œuvre compliquée. Cependant, lorsqu'on apprend que chaque aiguille, quelle que soit sa dimension, passe entre les mains de plus de cent vingt ouvriers différents avant d'être entièrement terminée, on ne peut se défendre d'un mouvement de surprise.

Les aiguilles sont fabriquées avec de l'acier très-pur, tiré à la filière d'un diamètre convenable à la grosseur de celles qu'on veut faire (*voyez* Tréfilerie). Le premier soin du fabricant est de s'assurer si l'acier qu'on lui envoie en bottes de la tréfilerie est de bonne qualité, et s'il est d'une grosseur uniforme dans toute sa longueur. Pour s'assurer de sa qualité, il en coupe quelques bouts de chaque botte; il les fait rougir dans un petit fourneau, les trempe dans l'eau froide, et les casse ensuite entre les doigts. Il rejette les bottes de ceux qui plient sans casser, et met à part ceux qui cassent le plus nettement pour les employer à fabriquer les aiguilles dites *anglaises*.

On se sert d'une jauge pour s'assurer que le fil est d'égale grosseur partout. La jauge du fabricant d'aiguilles est une plaque en acier sur les bords de laquelle on pratique des trous d'environ une ligne de diamètre, puis avec une lime très-mince on fait une entaille qui crève dans le trou. Chaque entaille est d'une largeur différente, selon la grosseur des aiguilles. On présente par ci par là, à l'entaille de la jauge, des fils de la botte dans laquelle on a d'abord essayé le fil, mais sans la délier, et s'ils entrent tous avec la même facilité, on reçoit la botte; dans le cas contraire, on la renvoie à la tréfilerie.

Le fil est d'abord dévidé sur un rouet d'une forme particulière, et la nouvelle botte est coupée avec de grosses cisailles aux deux extrémités du même diamètre; ces fils sont ensuite coupés de la longueur de deux aiguilles, à l'aide d'un mandrin qui fixe la longueur d'une manière invariable pour les aiguilles de même qualité.

Un ouvrier dresse ces fils au nombre de six mille à la fois avec la plus grande facilité; un autre les aiguise par les deux bouts pour faire les pointes, il en aiguise environ soixante à la fois, en les faisant rouler entre le pouce et l'index. Cette opération qu'on nomme *dégrossissage*, se fait sur une meule à sec. On coupe les fils de la longueur que doit avoir l'aiguille à l'aide d'un second mandrin, et on les donne au *palmeur* chargé d'aplatir la tête des aiguilles. Cet ouvrier range dans une boite les aiguilles, au fur et à mesure qu'il les *palme*, les pointes toutes d'un côté. Après qu'on a recuit les aiguilles dans un four, on les donne au *perceur*: celui-ci les pose sur un tas, les perce avec un poinçon, d'abord sur un côté, ensuite sur l'autre; on appelle cette opération *marquer*: il les donne au *troqueur* qui ouvre le trou et le termine. Ce sont des enfants qui font ces deux dernières opérations avec une vitesse incroyable. Ils se font un jeu de percer avec un poinçon le cheveu le plus fin, et ils font passer un autre cheveu au travers.

Un autre ouvrier, nommé l'*évideur*, fait la cannelure et arrondit la tête. On marque d'un *Y* les aiguilles soignées; on les redresse ensuite, et on les trempe (*voyez* Tremper). On les décrasse, et on les recuit, afin qu'elles ne soient pas aussi cassantes. On redresse à l'aide d'un petit marteau tranchant celles qui se sont faussées, et on les livre au *polisseur*.

Le polissage est l'opération la plus longue et la plus coûteuse, elle dure plusieurs jours; mais cette lenteur est compensée par la grande quantité d'aiguilles qu'on polit à la fois. On en forme des paquets qui en contiennent cinq cent mille, et la même machine, qu'un seul homme dirige et qu'un courant d'eau fait agir, polit en même temps vingt ou trente pa-

quets, c'est-à-dire dix ou quinze millions d'aiguilles.

Après le polissage, on dégraisse les aiguilles dans un tonneau avec de la sciure de bois; on les vanne pour séparer la sciure et les autres saletés, et on les arrange dans une boite. Les cinq opérations du polissage se répètent jusqu'à dix fois chacune, ensuite on essuie les aiguilles avec un linge, et l'on jette de côté celles qui sont cassées.

On procède au *triage* dans un atelier très-sec. Un ouvrier *détourne* les aiguilles, c'est-à-dire qu'il met toutes les têtes d'un même côté; il sépare toutes celles qui sont défectueuses. Un autre les sépare en deux *qualités*, en raison d'un poli plus ou moins *brillant*. Un troisième ouvrier met à part les aiguilles dont la pointe est cassée. Ce triage se fait avec une grande vitesse et beaucoup de facilité. Un quatrième ouvrier redresse sur un tas celles qui se sont courbées. Un cinquième les sépare en trois parties, selon leurs diverses longueurs.

La mise en paquets et l'affinage sont les dernières opérations; elles occupent encore beaucoup d'ouvriers. L'un coupe les carrés de papier, un second les plie au tiers de leur largeur; un troisième compte d'abord cent aiguilles, il les pèse ensuite, et c'est de ce poids qu'il se sert pour les diviser par centaines; il les met dans le papier : un quatrième achève de plier les paquets. Un cinquième, nommé *bleueur*, imprime à la pointe, sur une très-petite meule, un poli bleuâtre qui a donné le nom à cet ouvrier. Un sixième écrit sur les paquets le numéro des aiguilles, le nom du fabricant et ses marques particulières. Un septième met le sceau de la fabrique. Un huitième enfin réunit dix paquets en un pour former des milliers. Les aiguilles ordinaires sont liées avec du fil blanc; les aiguilles dites *anglaises* avec du fil rouge.

Les véritables aiguilles anglaises sont aisées à distinguer de celles qui n'en sont que l'imitation : les premières ont toujours leurs pointes dans l'axe, ce qu'on aperçoit facilement en les faisant rouler entre le pouce et l'index, tandis que les autres ont le plus souvent leur pointe hors de l'axe.

En considérant une manufacture d'aiguilles, on ne tarde pas à reconnaitre que cette variété d'opérations nombreuses, auxquelles chaque aiguille est soumise, porte le cachet de la perfection à laquelle cette fabrication est parvenue. Dans les arts mécaniques, *diviser le travail,* c'est l'*abréger;* multiplier les opérations, c'est le *simplifier;* attacher exclusivement un ouvrier particulier à chacune d'elles, c'est obtenir à la fois *vitesse* et *économie*.

Les aiguilles du métier à bas, celles à faire les réseaux et les filets, celles des métiers à tissu, celles du piqueur d'étuis, du chandelier, du gaînier, du blanchisseur de cire, etc., etc., seront décrites dans les différents arts qu'elles concernent.

Les aiguilles des chirurgiens ne se font pas en manufacture, leur débit n'est pas assez important. Les couteliers qui s'adonnent à la fabrication des instruments de chirurgie les font à la main et une a une.

Les grosses aiguilles d'emballage, les carrelets, etc., sont des ouvrages grossiers qui ne présentent aucune difficulté, et nous ne décrirons pas leur fabrication, qui a beaucoup d'analogie avec celle des aiguilles à coudre.

Aiguilles de boussole. On prend une lame d'acier fondu mince, d'une longueur proportionnée au cercle sur le centre duquel elle doit se mouvoir et en couvrir le diamètre. Après qu'elle a été bien limée, trempée, revenue bleue et polie, on fixe au milieu de sa longueur une *chape* en laiton, ou mieux une agate. Cette chape est creusée d'un trou conique, très-évasé, et bien poli, destiné à recevoir la pointe d'un pivot d'acier trempé et poli qui a la forme d'une fine aiguille à coudre, dont la pointe est un peu émoussée, arrondie et parfaitement polie. A l'aide de ces précautions, l'aiguille se meut librement et presque sans aucun frottement, de manière que sa pointe peut parcourir tous les points de la circonférence du cercle au centre duquel elle est placée. On a soin, en limant l'aiguille, et avant de la polir, de laisser, du côté qui doit se tourner vers le *sud,* un peu plus de matière dans son épaisseur, afin que l'aiguille se maintienne horizontale après qu'elle sera *aimantée*. L'action de l'*aimant* fait incliner l'aiguille du côté du *nord,* et c'est dans la vue d'équilibrer cette force qu'on laisse un peu plus de matière du côté *sud*. Lorsque l'aiguille est terminée, on *bleuit* le côté qui doit se trouver vers le *nord,* et après qu'elle est ainsi confectionnée, il ne reste plus qu'à l'*aimanter*.

L. Séb. L. et M.

AIGUILLON. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* Armes.

* AIGUILLON (duché et duc d'). *Voyez* Wickerod.

*AIKMAN (Guillaume), peintre écossais, mort en 1731, excellait dans le portrait. Thompson a fait un poème sur sa mort.

AILE. (*Art militaire.*) *Voyez* Armée.

AILERON. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* Ailes.

AILES. (*Antiquités.*) Les Étrusques, à l'exemple des anciens Grecs, ont représenté presque toutes leurs divinités avec des ailes : Jupiter, Diane, Minerve, Vénus, les nymphes, en portent dans leurs monuments. Ils en mettaient aussi à la tête de plusieurs autres divinités, telles que l'Amour, Proserpine, Méduse et les Furies, et aux chars des dieux : cet usage leur était encore commun avec les Grecs, qui mettent des ailes au pétase, aux épaules et aux talons du messager des dieux. Euripide donne au soleil un char ailé; les médailles d'Éleusis représentent Cérès sur un semblable char, et la fable parle d'un char ailé de Neptune. Les Grecs cependant ne donnaient ordinairement de grandes ailes qu'à la Victoire et quelquefois à Diane. Quelques divinités égyptiennes portent des ailes qui ressemblent à celles des chérubins. On voit sur les médailles de Malte deux figures placées l'une vis-à-vis de l'autre, avec des ailes fort longues aux hanches. Le psalmiste donne aussi des ailes au Dieu des Hébreux : *Sub umbrâ alarum tuarum protege me.* Isaïe en donne six à chacun des deux séraphins qui se tenaient au dessus de son trône : *Seraphim stabant super illud : sex alæ uni, et sex alæ alteri : duabus velabant faciem ejus, et duabus velabant pedes ejus, et duabus volabant* (c. 6, v. 2). L'Apocalypse en donne six à chacun des quatre animaux symboliques qui entourent ce trône (c. 4, v. 6), et deux seulement à la femme qui parut dans le ciel couverte du soleil, ayant la lune sous ses pieds, et à la tête une couronne de douze étoiles (c. 12, v. 1 et 14). E. J.

AILES. (*Histoire naturelle.*) Organes de la locomotion dans l'air, véritables rames que l'être qui en est muni plie ou développe, selon leurs ressorts et sa volonté, pour trouver un point d'appui suffisant sur le fluide qui l'environne. Les ailes ne sont pas un attribut de l'oiseau ou de l'insecte seulement; tandis qu'il est des oiseaux et des insectes auxquels la nature refusa des ailes, il est des mammifères, des reptiles, et jusqu'à des poissons qu'elle en dota : les chauves-souris, par exemple, sont des quadrupèdes auxquels le développement de membranes interdigitales et un appareil musculaire approprié ont donné la faculté précieuse de parcourir les airs; chez ces animaux, des mains et des bras sont devenus de véritables ailes. Il n'en est pas de même des membranes ou extensions de la peau, appelées improprement ailes, qui se voient dans quelques autres animaux d'ordre supérieur, tels que le goléopithèque et l'écureuil volant, ainsi que dans trois espèces de phalangistes. Ces prétendues ailes, qui facilitent, à la vérité, le saut et la rapidité de la course des créatures qui en sont pourvues, n'ouvrent cependant point à celles-ci les routes de l'atmosphère : elles ne sont pas positivement propres au vol, n'étant munies d'aucun appareil qui détermine cette puissance : leur rôle est celui de parachutes ou de voiles, bien plus que celui de rames ou de gouvernail.

Un genre de saurien fossile et perdu, qu'on avait d'abord pris pour un ornitholithe ou oiseau pétrifié, et dont M. Cuvier sut reconnaître les rapports naturels, était muni d'ailes ainsi que les chauves-souris; on l'a nommé ptérodactyle : un seul individu a été trouvé dans les schistes d'OEningen. Aujourd'hui un autre animal de cette même famille des lézards, le dragon, voltige à l'aile de fausses ailes situées horizontalement de chaque côté de l'épine du dos, entre les quatre pattes. Ces parties supplémentaires, membraneuses, couvertes de fines écailles remplaçant les plumes ou les poils, soutenues chacune par six fausses côtes alongées en rayons cartilagineux, portent en l'air, durant quelques instants, le frêle reptile auquel elles ont mérité un nom trop fameux; mais elles ont bien plus de rapport avec les nageoires des poissons qu'avec l'attribut de l'oiseau ou de la chauve-souris, et c'est d'ailleurs l'une des propriétés des nageoires des poissons qu'elles s'alongent quelquefois aussi en forme d'ailes. Dans ce cas, l'habitant des eaux que la nature favorise d'un développement extraordinaire de nageoires partage, à certains égards, le privilége accordé par elle aux tribus aériennes; ainsi l'on voit des muges, ou des exocets, échapper aux poursuites des carnassiers de l'Océan en s'élançant hors

des vagues pour voltiger à leur surface, où bientôt ils deviennent la proie des oiseaux voraces. C'est un sort digne de pitié que celui de ces pauvres petites bêtes, dit Legat, ancien voyageur, qui remarqua dans ses courses au delà du cap de Bonne-Espérance, où il fut abandonné sur une île déserte, que la faculté de nager et de voler accordée aux poissons volants n'était guère que celle de choisir leur tombeau, qu'ils trouvent toujours dans l'estomac d'une dorade ou d'un pétrel. Quant à la forme des nageoires de certains poissons, ainsi qu'à la manière dont ils les agitent, celles de la plupart des raies peuvent être comparées à des ailes; et de là le nom d'aigle, de colombe, et même d'ange, donné par les pêcheurs de tous les pays à des mourines, à des rhinobates, et autres chondroptérygiens, ou poissons dépourvus d'arêtes.

L'aile des oiseaux est plus complète et plus développée que toutes celles dont il vient d'être question; c'est l'aile par excellence. Elle est composée d'un appareil solide autour duquel viennent se réunir les tendons, les muscles et les téguments destinés à fixer et à rassembler les plumes qui la recouvrent et lui donnent son principal caractère. Sans ces plumes, l'aile ne serait qu'un bras, un avant-bras et une main, autrement constitués que les mêmes parties dans l'homme et les autres mammifères. On y trouve l'humérus, qui est attaché à une omoplate ainsi qu'à la clavicule, un radius et un cubitus, enfin un véritable carpe et le métacarpe : ces dernières parties sont celles qui ont le plus perdu de la forme qu'elles ont ordinairement dans les mammifères, et quelquefois même il n'est pas facile de les reconnaître. Les plumes qui les garnissent diffèrent quant à la taille, à la forme et à la consistance, suivant leur position sur l'aile; aussi leur a-t-on imposé des noms différents. On appelle rémiges, ou pennes, celles qui composent l'aile proprement dite. Les dix extérieures, dont quatre garnissent la longueur des doigts, sont les rémiges primaires; les secondaires, dont le nombre dépasse ordinairement dix, ont leur attache le long de l'avant-bras; toutes sont aiguës, et d'autant plus raides qu'elles se rapprochent davantage de l'extrémité de l'aile; on aperçoit, en outre, trois ou cinq plumes beaucoup plus petites et plus étroites que les rémiges, qui sont insérées au poignet le long du pouce : elles forment l'aileron ou le fouet de l'aile. Les plumes molles qui recouvrent les rémiges sont appelées tectrices.

Quelques oiseaux ont entre l'aile et le flanc une touffe plus ou moins volumineuse de plumes légères, qui paraît destinée à faciliter encore leur vol; c'est elle qui fait le plus bel ornement des oiseaux de paradis, et qu'on pourrait appeler l'aile supplémentaire. La forme inférieurement concave de l'aile est la plus favorable à l'oiseau pour mieux saisir la colonne d'air sur laquelle il appuie; les muscles qui font mouvoir ce merveilleux appareil sont épais et puissants, attachés à un sternum considérable dont la forme en bateau facilite encore l'action du vol. Le rapport de l'aile avec la main est encore plus marqué dans certains oiseaux, où une matière cornée, attachée en forme de griffe, termine l'un et quelquefois les deux doigts du métacarpe, disposition qui rappelle assez bien l'ongle qui termine ou revêt les doigts du mammifère.

Dans quelques oiseaux, l'aile très-développée facilite un vol soutenu; ainsi l'on voit l'aigle disparaître dans la nue, la frégate, l'albatros, et plusieurs habitants aériens des lointains parages, se transporter jusqu'à quatre cents lieues des continents, où, suspendus à la surface des mers, ils peuvent promener leurs regards perçants dans un horizon sans bornes. Les petits oiseaux de proie et les hirondelles sont aussi munis d'ailes très-fortes qui leur donnent la faculté de voler long-temps et de se reposer dans l'atmosphère en y planant; d'autres oiseaux ont, au contraire, l'aile tellement imparfaite qu'ils sont condamnés à ne pas quitter la terre. Telle est l'autruche, où les rudiments de ces organes ne servent qu'à accélérer la course dans les déserts; tels sont les pingoins, dont la position habituellement verticale rappelle celle de l'homme, et qui ne se servent de deux moignons dépourvus de plumes et couverts d'une peau écailleuse que comme de rames lorsqu'ils parcourent les eaux, élément dans lequel ils se plaisent d'autant plus, que la faculté de fendre les airs leur a été refusée.

L'aile n'est pas seulement dans les oiseaux l'appareil propre au vol, elle est encore l'abri protecteur qu'une mère offre à ses petits durant la fraîcheur des nuits ou bien à l'approche du danger.

De tout temps les hommes, jaloux de la faculté de parcourir l'atmosphère, dont la

nature sembla vouloir faire le domaine des oiseaux, voulurent imiter les ailes qui pouvaient leur en donner les moyens. L'histoire de Dédale et d'Icare vient évidemment de quelques essais faits pour rivaliser avec les peuplades de l'air : de telles tentatives se sont renouvelées de nos jours; mais aucune n'a pu et ne pourra réussir, parce que c'est moins l'aile, facile à imiter, qui sert pour le vol, que le puissant appareil musculaire qui lui sert d'attache, et dont la composition est au dessus de nos ressources.

Dans les insectes, les ailes jouent aussi un rôle important : leur nombre, leur nature, leur position, leur nudité, ou la manière dont elles sont recouvertes par des étuis durs, servent de caractères principaux pour établir de grandes coupes dans leurs nombreuses légions. Les uns en ont quatre, d'autres en ont deux, quelques-uns n'en ont point. Ces ailes ne se développent qu'à une certaine époque de la vie. Elles sont tantôt transparentes comme du verre, et munies d'un réseau de nervure qui les fait ressembler à de la gaze, tantôt opaques et revêtues d'une poussière ou d'écailles colorées; telles sont celles des papillons, sur lesquelles la nature se plut à répandre les plus brillantes couleurs. Dans les coléoptères, elles se replient sous des enveloppes dures qui les garantissent de tout ce qui pourrait les déchirer ; et comme elles sont plus longues que ces espèces d'étuis, l'extrémité se replie quand l'insecte est au repos; cette partie repliée, comparée à l'extrémité de l'aile de l'oiseau, a été appelée l'aileron. C'est à l'article *insecte* que nous donnerons les caractères qui ont été tirés des ailes pour établir la classification de ces animaux. (*Voyez* aussi les mots Balanciers et Bourdonnement.)

Les botanistes ont adopté le mot d'aile, dans les plantes, pour désigner des appendices minces et membraneuses qui s'étendent autour de quelques semences, et qui donnent au vent la facilité de les transporter à de grandes distances; ils l'ont également appliqué aux deux pétales irréguliers et latéraux qui donnent aux fleurs papilionacées quelque ressemblance avec un insecte. Ils ont encore étendu cette dénomination aux parties des plantes qui présentent quelque ressemblance avec des ailes; ainsi ils disent *des feuilles* ou *des tiges ailées*, quand les feuilles présentent des folioles disposées sur deux rangs, ou quand les feuilles sont décurrentes sur les tiges. (*Voyez* Feuilles et Tiges.) B. de St.-V.

AILES. (*Architecture*.) Ailes d'un palais, d'une maison, sont des bâtiments qui, adhérents au corps-de-logis principal, se retournent d'angle sur ses extrémités; — d'une église, se dit de ses bas côtés; — d'un théâtre, c'est l'espace qui, tant à droite qu'à gauche de la scène, et dans toute sa profondeur, se trouve déterminé par la saillie des pieds-droits du proscénium sur les murs latéraux du théâtre : c'est dans cet espace que se fait le reculement des châssis et qu'a lieu la circulation des acteurs et des ouvriers de service; — de pavé, sont les deux côtés inclinés d'une chaussée, depuis le tas droit jusqu'aux bordures ou au ruisseau, s'il y a des revers.

Strabon appelle ailes les murs latéraux du *pronaos* des temples égyptiens. Dans les temples grecs, on appelait ailes les colonnades qui environnaient la *cella*. D...t.

* AILHAUD (J.), chirurgien et chimiste, mourut en 1756, connu par l'invention d'un purgatif appelé *poudre d'Ailhaud*, avec lequel il fit une très-grande fortune. Il a publié un *Traité de l'origine des maladies*, qui, selon lui, ont toutes la même cause, et peuvent être guéries par un seul remède, qui est le sien.

* AILHAUD (J.-Gasp., baron de la PELLET), fils du précédent, acheta une charge de secrétaire du roi. Mort en 1800. Il a publié divers *traités* apologétiques de la poudre de son père, qui n'était autre qu'une combinaison de résine de scammonée et de suie.

* AILLÉ *Voyez*. Daillé.

* AILLY (Pierre d'), cardinal, né près d'Abbeville en 1350, d'une famille obscure; il s'éleva par son mérite aux premières dignités de l'église. Reçu grand-maître du collége de Navarre en 1484, il fut ensuite fait chancelier de l'université, confesseur de Charles VI, évêque de Cambrai. Il se distingua au concile de Pise par son savoir et sa prudence; deux ans après il fut nommé cardinal et légat du saint-siége en Allemagne. Au concile de Constance, il démontra la nécessité d'une réforme dans l'église. Il s'était démis de son évêché, lorsque Martin V le fit légat d'Avignon, où il mourut en 1420. Le collége de Navarre hérita de ses livres et de ses manuscrits. Parmi ses ouvrages on distingue le *Traité de la réforme de l'église*.

* AILLY (Pierre d'), chirurgien, mort à

Paris en 1684, est auteur d'un ouvrage estimé, intitulé : *Traitement des plaies d'armes à feu*, Paris, 1668, in-12, qui n'est que la traduction d'un *traité latin* de Plazzoni, professeur d'anatomie à Padoue, auquel d'Ailly n'a fait que quelques additions.

* AILRED, ETHELRED ou EALRED, moine anglais du 12e siècle, est auteur d'une *Généalogie* des rois anglais, et d'une *Vie* d'Édouard-le-Confesseur.

AIMANT, *magnes*. (*Antiquités*.) Cette pierre fameuse a été connue des anciens. Onomacrite l'appelle *magnetes* (μαγνήτης); Hippocrate la désigne par cette périphrase, λίθος ἥτις τὸν σίδηρον ἁρπάζει, la pierre qui attire ou ravit le fer; Sextus Empiricus a exprimé cette phrase par ce seul mot, σιδηραγωγός; Sophocle l'a nommée λυδία λίθος, la pierre de Lydie; Aristote, ἡ λίθος, la pierre par excellence. Le premier et l'avant-dernier nom viennent du lieu où l'aimant a d'abord été découvert, de la ville de Magnésie en Lydie; si *magnesia* plutôt ne vient pas de μάγνης, *magnes lapis*, et *lydia* de λίθος. Les anciens n'ont guère connu de l'aimant que la propriété d'attirer le fer. Lucrèce fait mention de la propagation de la vertu magnétique au travers des corps les plus durs. Pline dit que l'architecte Dinocrate, d'Alexandrie, avait commencé de bâtir avec des aimants la voûte d'un temple qu'un des Ptolémées faisait élever à Arsinoé, sa sœur et sa femme, afin d'y tenir suspendue en l'air la statue de cette princesse, qui devait être de fer; mais c'est une fable mythologique. C'est par une erreur populaire qui a une même origine qu'on a cru et qu'on croit peut-être encore que le tombeau de Mahomet est un coffre de fer suspendu à la voûte de la grande mosquée de Médine par une pierre d'aimant.

On attribuait à l'aimant des propriétés merveilleuses, et par conséquent allégoriques, telles que celles de resserrer les nœuds de l'amitié fraternelle et de l'union conjugale, de faire parler les femmes infidèles pendant le sommeil, et de servir aux opérations magiques. Les Basilidiens s'en servaient pour faire les talismans ou préservatifs nommés *abraxas*. Ils y gravaient les noms des génies favorables, pour les opposer aux démons. E. J.

AIMANT, ou PIERRE D'AIMANT. (*Histoire naturelle*.) Fer oxydulé de Haüy. Cristallisé ordinairement en octaèdres réguliers, ce métal, d'un gris sombre, possède au plus haut degré la propriété magnétique, ainsi appelée du mot *magnes*, par lequel les Latins le désignaient.

Sous le point de vue géologique, le fer joue un rôle important dans la formation de notre globe; mais l'espèce la plus remarquable est, sans contredit, le fer oxydulé: sa vertu polaire, qu'il peut communiquer au nickel et au cobalt, a été l'un des moyens les plus puissants dont la civilisation se soit servie pour étendre son empire jusqu'aux limites de l'Océan.

L'aimant se trouve en abondance dans les régions boréales; il y forme souvent des montagnes, comme dans la province de Smoland en Suède. Il se répand en couches épaisses dans les terrains primitifs. C'est toujours avec les *gneiss*, avec le *talc*, dans les granites anciens, comme en Angleterre, en Suède, en Sibérie, à la Chine, en Corse et à l'île d'Elbe; avec le *quartz* et le *mica*, comme en Norwége; dans le *schiste micacé*, comme en Bohême et en Piémont, qu'on le rencontre communément; enfin on le trouve dans les *basaltes* (*voyez* ce mot), dans les terrains volcaniques et dans les laves du Vésuve. M. Bory de Saint-Vincent en a observé une montagne entière dans la Sierra de Ronda, au midi de l'Espagne.

Une force inconnue semble avoir accumulé ce métal vers le nord, de même qu'une force inconnue entraîne dans la même direction le barreau aimanté; mais un phénomène, qui depuis long-temps a excité l'attention de tous les physiciens, c'est sa déclinaison du point nord, déclinaison variable selon les contrées, et son inclinaison sur le plan de l'horizon. Pour expliquer l'irrégularité de la marche de l'aiguille aimantée, quelques auteurs, et entre autres Æpinus, ont admis dans l'intérieur de notre globe l'existence d'un noyau métallique analogue à l'aimant, ou la présence de mines de fer considérables : cette supposition n'expliquerait pas les variations de l'aiguille à différentes époques de l'année et à diverses heures du jour. L'homme est condamné à ignorer la composition du centre de la terre; mais les substances que nous remarquons dans ses couches extérieures et dans cette partie que nous pouvons appeler son enveloppe étant généralement composées d'oxydes métalliques, on est porté à croire, par analogie, que la terre est un globe formé de la réunion de divers métaux qu'une cause particulière a oxydés à sa surface jusqu'à une certaine profondeur;

que le centre, nécessairement plus dense que l'enveloppe, est composé de métaux réduits à un certain degré de pureté, et que de tous ces métaux le fer est très-probablement le plus abondant; qu'il agit alors avec une grande énergie sur le barreau aimanté, et que, suivant l'opinion de Lamétherie, les phénomènes que présentent ses variations sont dus aux influences qu'exercent sur le fluide magnétique d'autres fluides analogues que contiennent les corps qui se meuvent dans l'espace. J. H.

AIMANT. (*Physique.*) *Voyez* Magnétisme. Ce mot a pris une nouvelle acception, vers la fin du dernier siècle, quand les observations de Mesmer firent donner à une certaine action de l'homme sur les corps organisés le nom de *magnétisme animal*. (*Voyez* ce mot.)

* AIMAR (Ribald), jurisconsulte dauphinois sous Louis XI et Charles VIII, a donné le premier en français l'histoire du droit romain : *Historia juris utriusque*, etc., Mayence, 1535 et 1539, in-8o.

* AIMAR-VERNAI (Jacques), paysan dauphinois, prétendait, dans le 17e siècle, découvrir les eaux souterraines, les métaux enfouis, les maléfices et les assassins, à l'aide d'une baguette de coudrier, dont le fils du grand Condé, Henri-Jules de Bourbon, fit faire plusieurs épreuves devant lui; elles ne réussirent point : l'imposteur fut chassé, et on n'entendit plus parler de lui.

* AIMÉ DE CHAVIGNY (Jean), poète bourguignon du 16e siècle. On a de lui des poésies diverses, des *traductions* des poésies latines de Jean Dorat, une *traduction* en vers des œuvres de Virgile, Paris, 1607, in-8o.

* AIMERI DE BELENVEI. *Voyez* Belenvei.

* AIMERI DE BELMONT. *Voyez* Belmont.

* AIMERI DE PÉGUILLAIN. *Voyez* Péguillain.

* AIMERI DE SARLAT. *Voyez* Sarlat.

* AIMERI ou AIMERY, troubadour du 13e siècle dont on trouve quelques *tensons* dans des recueils manuscrits de la bibliothèque royale de l'Arsenal.

* AIMERIC MALEFAYE, patriarche de l'église d'Antioche, né dans le Limousin au 12e siècle. Il accompagna les premiers croisés en Orient, et fut le réformateur des ermites du mont Carmel, institués canoniquement en 1180 par le pape Alexandre III, qui le nomma général de cet ordre. Il mourut en 1187. On trouve plusieurs écrits de lui dans la *Bibliothèque des Pères* et dans le *Trésor* de dom Martenne (*voyez* ce nom).

* AIMERICH (Matthieu), jésuite espagnol, mourut à Ferrare en 1799, âgé de 84 ans. On a de lui plusieurs ouvrages philosophiques et philologiques, dont les principaux sont : *Specimen veteris romanæ litteraturæ deperditæ*, etc., Ferrare, 1784, in-4o; *Novum lexicon historicum*, etc., Bassano, 1787, in-8o.

* AIMES ou AIMON DE VARENNES, écrivain français du 13e siècle, est auteur du roman de *Floirmont ou de Philippe de Macédoine*, manuscrits in-fol. de la bibliothèque royale, nos 6973 et 7498.

* AIMOIN, né à Villefranche en Périgord, bénédictin de Fleury-sur-Loire, l'un des plus illustres disciples du célèbre Abbon, abbé de ce monastère. Son meilleur ouvrage est l'*Histoire des Français*, dédiée à son maître. Elle est divisée en 5 livres. Les trois premiers vont jusqu'à la 16e année de Clovis II; les deux derniers sont d'une main étrangère. Il mourut en 1008.

* AIMON, duc ou prince des Ardennes, père des quatre preux appelés communément *les quatre fils Aimon*, si célèbres dans les livres de chevalerie.

* AIMON ou HAYMON, évêque d'Halberstadt, mourut en 852. Il fut élève d'Alcuin (*voyez* ce nom), et il a laissé une *interprétation des psaumes*, imprimée à Cologne, en 1561, in-8o.

* AINDJY-SOLIMAN, né en Bosnie de parents chrétiens vers le milieu du 17e siècle, s'éleva par sa bravoure et ses intrigues au rang de pacha-séraskier en 1685. Il battit le grand général de Pologne Jablonowski. Devenu grand-visir, il commanda l'armée othomane en Hongrie; mais ayant essuyé de nombreux revers, ses troupes se révoltèrent contre lui. De retour auprès du sulthan Mahomet IV, ce prince le sacrifia au ressentiment de l'armée : mais cette exécution ayant été trop lente au gré des rebelles, ce sulthan fut déposé. (*Voyez* Mahomet IV.)

* AINE (M.-J.-Bapt.-Nicol. d'), maître des requêtes et intendant de province, mort en 1804, a traduit de l'anglais les *Églogues* de Pope, et l'*Économie de la vie humaine* de Rob. Dodsley; ce dernier ouvrage a été imprimé à Édimbourg (Paris), 1752, in-12.

AINÉ, AINESSE. (*Voyez* Majorat.)

* AINSWORTH (Henri), savant théologien non conformiste, à la fin du 16e et au commencement du 17e siècle. Sous le règne d'Élisabeth, obligé comme beaucoup d'autres de quitter l'Angleterre, il alla chercher un asile en Hollande, où il fut choisi pour ministre d'une congrégation indépendante ; mais des querelles violentes amenèrent bientôt la dissolution de la société. Il quitta la ville d'Amsterdam pour se retirer en Irlande, où il espérait trouver enfin le repos. Trompé dans son attente, il revint en Hollande, où il resta jusqu'à sa mort. Un Juif l'empoisonna, dit-on, pour se dispenser de tenir la parole qu'il lui avait donnée de lui procurer une conférence avec les rabbins sur les prophéties relatives au Messie. On ne sait ni la date ni le lieu de sa naissance. L'année de sa mort est fixée à l'an 1629. Il possédait la langue hébraïque, et ses commentaires sur le Pentateuque sont utiles et curieux. Le plus estimé de ses ouvrages est une suite d'*annotations* sur l'Ancien-Testament.

* AINSWORTH (Henri), puritain. Il a fait des *commentaires* sur le Pentateuque, sur le Lévitique, le Deutéronome et les Psaumes. Celui sur le Cantique des Cantiques n'a paru qu'en 1623, un an après la mort de l'auteur. Plusieurs biographes le confondent avec le précédent.

* AINSWORTH (Robert), grammairien anglais, né à Woodyale dans le Lancashire en 1660. Ayant acquis une certaine réputation, il abandonna l'enseignement, et s'occupa de rassembler des médailles. Il mourut en 1743. Il était membre de la société des antiquaires. Il a publié : *Monumenta vetustatis* : une *description* du monument d'Isis ; *de clypeo Camilli antiquo*, 1734, in-8o. Mais son principal ouvrage est un *dictionnaire latin-anglais* dont la première édition parut en 1736, in-4o. Il a été depuis réimprimé in-folio, in-4o et in-8o.

AIR. (*Antiquités.*) Les Grecs en avaient fait une divinité qu'ils adoraient sous le nom de Junon, et sans doute aussi sous celui d'*Æthra*, d'αἴθρα, air serein. Cette Junon et cette Æthra devaient être *Juno novella* ou *lucina*, l'étoile du matin et du soir, car αἴθριος, dérivé d'αἴθρα, signifie *matutinus*, d'αἴθριος, *ætherius*, *serenus* ; et ils lui donnaient la Lune pour femme, et pour fille la Rosée : c'était donc *lucifer* le matin ; le serein, ou *vesper*, le soir ; ce qui donne la clef de la fable mythologique d'*Æthra*, amante d'Égée, roi d'Athènes, et mère de Thésée. Hésiode dit que l'*Éther* naquit avec le jour du mariage de l'Érèbe et de la Nuit, enfants du chaos.

Par un génie fiscal, qui paraît avoir devancé le temps d'une semblable conception, les empereurs grecs ne craignirent pas de charger l'air que respiraient leurs sujets d'un impôt particulier, sous cette dénomination odieuse, *pro haustu aëris*, pour la respiration de l'air. Entre cet impôt et celui des portes et fenêtres il n'y a de différence que dans le nom. Il provient sans doute de l'opinion où sont les rois qu'ils sont maîtres de la vie de leurs sujets. E. J.

AIR. (*Physique.*) L'air est cette substance fluide, transparente, qui environne le globe jusqu'à une hauteur considérable. Quoique invisible, sans odeur ni saveur, c'est une substance possédant tous les principaux attributs de la matière ; il est impénétrable pesant, compressible, dilatable, parfaitement élastique ; et ses molécules obéissent, comme celles des autres corps, aux actions chimiques.

Pour prouver l'impénétrabilité de l'air, les physiciens font une expérience bien simple ; ils placent un flotteur sur l'eau, le recouvrent avec une cloche de verre, et plongent la cloche verticalement : l'air compris entre la surface du liquide et le fond de la cloche diminue de volume, mais il conserve toujours une portion de l'espace, et le liquide ne monte jamais jusqu'au fond du vase, quelque effort que l'on fasse pour le plonger profondément ; le liquide ne peut donc pas pénétrer l'air : le flotteur sert à indiquer jusqu'où s'élève le liquide.

Au reste, sans recourir à l'expérience, tout le monde connaît la résistance que l'air oppose au mouvement des corps qui lui présentent, pour vaincre son inertie, une surface de quelque étendue, tels que les ventilateurs, les parachutes, les cerfs-volants. On connaît aussi la force avec laquelle il imprime le mouvement à ceux qui se trouvent sur son passage, comme les voiles des vaisseaux, les ailes des moulins ; et sa force est quelquefois si considérable qu'il déracine les arbres et abat les édifices (*voyez* Vents). Ainsi il est impossible d'élever des doutes sur l'impénétrabilité de l'air.

Il est pesant ; pour s'en assurer, il faut tarer d'abord un grand ballon vide, et le peser ensuite lorsqu'il est plein d'air ; la

différence donnera le poids de celui qui est contenu dans le ballon. On a trouvé, par ce procédé, qu'un litre d'air bien sec, pris à la température zéro et sous la pression barométrique de 0m,76, pèse 1 gr. 30; et ce poids, comparé à celui de l'eau, est comme le nombre 1 à 770. (Galilée découvrit le premier que l'air est pesant.)

D'après cela, la couche d'air qui nous environne exerce une pression proportionnée à son poids sur tous les points du globe; c'est la cause de l'ascension des liquides dans les corps de pompes aspirantes, les siphons, le baromètre. Pour l'obtenir, il suffit de plonger dans un liquide exposé à l'air libre l'orifice d'un tube vide d'air et fermé de l'autre bout; le liquide pressé par l'air extérieur s'élève dans le tube jusqu'à ce que le poids de sa colonne fasse équilibre à celui de l'air: dans cette expérience, l'eau monte à environ 32 pieds, et le mercure à 28 pouces, pourvu que le liquide soit à peu près au niveau de la mer; car sa hauteur varie en raison de l'inégalité du poids des colonnes d'air qui le pressent, et l'expérience justifie cette observation : le mercure du baromètre s'abaisse à mesure qu'on s'élève, et monte lorsqu'on descend. Cette observation a conduit les physiciens à mesurer les hauteurs à l'aide du baromètre. (*Voyez* Baromètre.)

On a calculé, d'après ces données, que le poids de l'air qui presse dans tous les sens un homme de taille moyenne est d'environ 33,000 livres. Cependant ses mouvements n'en sont pas gênés, parce que cette pression est balancée par la réaction des fluides qui remplissent les cavités intérieures du corps ; mais cet équilibre serait rompu si l'homme s'élevait brusquement à une grande hauteur : l'air y étant beaucoup plus rare, les fluides intérieurs se dilateraient, et il en résulterait des accidents funestes.

Pour rendre ce phénomène sensible par une expérience, il faut placer sur le plateau de la machine pneumatique un cylindre de métal ouvert aux deux extrémités, et attacher une vessie à son ouverture supérieure; cette vessie sera fortement comprimée par l'air extérieur et rompue lorsqu'on fera le vide au dessous d'elle.

L'air est compressible; lorsqu'on presse une quantité d'air renfermée, ses molécules se rapprochent, et on lui fait occuper des espaces moindres.

Mariotte a démontré que ces espaces diminuent en raison des pressions, c'est-à-dire que les volumes d'une masse d'air comprimée par degrés sont toujours réciproques aux pressions. Pour trouver cette loi, ce physicien prit un tube de verre recourbé, à branches d'inégale longueur, exactement graduées : après avoir scellé l'ouverture de la plus courte branche, il introduisit une petite quantité de mercure suffisante pour qu'il s'élevât à la même hauteur dans les deux branches; l'air renfermé dans la plus courte contre-balançait, par son ressort, le poids de l'atmosphère. Il en ajouta ensuite jusqu'à ce que cet air n'occupât que la moitié de l'espace précédent; alors il trouva que la colonne de mercure de la longue branche dépassait le niveau de l'autre d'environ 28 pieds ou 0m, 76, ce qui équivaut au poids d'une atmosphère : ainsi l'air, pressé par deux atmosphères, se déprime de moitié. Il continua de verser du mercure dans la longue branche, et trouva que le poids de 2, 3, 4, etc., atmosphères réduisait l'air qui le supportait à 1/2, 1/3, 1/4, etc. de son volume primitif.

Si l'on répète cette expérience, il faut donner le temps au calorique qui se dégage de se dissiper. (*Voyez* Calorique.)

Il paraît que la compression de l'air serait indéfinie si l'on avait des moyens mécaniques assez énergiques pour l'exercer; mais jusqu'à ce jour on n'a pu parvenir à le réduire qu'au 1/8e de son volume. (*Voyez* Pompes de compression.)

La dilatabilité de l'air consiste en ce qu'un volume d'air renfermé montre une tendance à occuper un plus grand espace; en conséquence il exerce une pression égale, dans tous les sens, sur les parois des vases qui le contiennent, et cette pression s'accroît ou s'affaiblit à mesure qu'il est condensé ou raréfié, pourvu que la température soit la même.

Dans l'expérience précédente, on a vu que l'air, qui était réduit au 1/4 de son volume, revient de nouveau à 1/3, à 1/2 et à la totalité du volume primitif, lorsqu'on supprime le poids de 1, 2, 3 atmosphères. A la vérité, parvenu à ce point, il ne se dilate plus, à cause du poids de l'atmosphère qui communique avec lui ; mais si l'on intercepte cette communication, et qu'on lui livre un espace vide, sa dilatation n'aura d'autres bornes que les limites de cet espace : ainsi une vessie dont on a ôté presque tout l'air s'enfle, pourvu qu'il en reste quelques atomes, si on l'enferme sous le récipient d'une

machine pneumatique au moment où on y fait le vide. (*Voyez* Machine pneumatique, Ballon de héron, Fusil a vent, etc.)

Il suit de là que la dilatation de l'air produit des effets exactement opposés à ceux de sa compression : il n'en est pas de même pour les corps solides; l'intensité de la force qui unit leurs molécules s'accroît rapidement à mesure qu'on les rapproche ; celle du calorique, qui lui est opposée, n'acquiert pas proportionnellement autant d'énergie, et elle ne suffit pas dans certains cas (cette force varie avec la nature des corps) pour ramener exactement ces molécules où elles étaient avant la compression, tandis que celles des fluides élastiques permanents, dont l'agrégation est toujours presque nulle, n'obéissent qu'à l'action du calorique, qui, dans les mêmes circonstances, reproduit les mêmes effets.

L'élasticité étant la propriété qu'a un corps de reprendre sa première forme lorsque la force qui l'avait altéré n'agit plus sur lui, il résulte de ce que nous avons dit que l'air est parfaitement élastique.

Les applications utiles que l'on a faites dans les arts des propriétés de l'air sont si multipliées qu'il serait impossible de les énumérer : nous nous bornerons à dire que ce fluide est le principal moteur d'un grand nombre de machines.

Propriétés chimiques de l'air.

Les anciens croyaient que l'air était un être simple, un des quatre éléments qui, d'après leur système, servaient à la composition de tous les autres corps. Les chimistes modernes, à la tête desquels on doit placer Lavoisier, découvrirent qu'il est composé de deux corps qui paraissent élémentaires, savoir l'oxygène et l'azote. Les expériences les plus précises ont démontré que ce fluide, pris sur divers points du globe, et même à une grande hauteur, était composé de vingt-une parties d'oxygène, soixante-dix-huit d'azote, d'une partie d'acide carbonique, et de quelques atomes d'hydrogène.

L'air réfracte les rayons lumineux, et son pouvoir réfringent est en raison de sa densité. (*Voyez* Réfraction.)

Il est propre à acquérir la vertu électrique, et il refuse, lorsqu'il est bien sec, un libre passage à l'électricité qui tend à s'échapper des corps électrisés : ce pouvoir est dû plutôt à la nature de ses molécules qu'à la pression mécanique qu'il exerce sur ces corps. (*Voyez* Électricité.)

Soumis à l'action de la plus haute chaleur ou du froid le plus intense, il se dilate ou se condense; mais il n'éprouve aucune altération.

Si on le comprime brusquement, il se dégage beaucoup de chaleur, et l'on aperçoit une vive lumière : il s'introduit dans l'intérieur des corps par les moindres fissures, et y adhère fortement; le charbon surtout en absorbe une grande quantité (*voyez* Carbone) : l'eau et tous les liquides en recèlent toujours; ce n'est qu'en les chauffant fortement qu'on parvient à les en purger.

Presque tous les corps combustibles l'altèrent à une température élevée, qui varie pour chacun d'eux; ils s'emparent tous de son oxygène, avec dégagement plus ou moins vif de chaleur et de lumière, et forment des acides ou des oxydes : il faut pourtant en excepter le phosphore, qui, à une basse température, se combine à l'oxygène et à l'azote, et produit, avec le premier, de l'acide phosphoreux ; avec le deuxième, l'azote phosphoré : l'humidité de l'air et la fusion du phosphore favorisent cette combinaison.

Mis en contact avec les substances végétales et animales, il les altère promptement, surtout quand il est humide, et donne à quelques-unes des propriétés acides : il blanchit le lin, le chanvre, la soie, et augmente l'éclat de plusieurs couleurs.

L'air est indispensable à la vie de tous les êtres organiques; les animaux le respirent sans cesse et l'altèrent : une partie de son oxygène est transformée en acide carbonique, et cette combinaison produit du calorique, qui contribue en grande partie à l'entretien de la chaleur animale. (*Voyez* Respiration.)

Les végétaux s'emparent du carbone que contient l'acide carbonique répandu dans l'air. L'air est l'agent de la combustion; les molécules des corps se combinent avec son oxygène, et il y a chaleur et lumière produites (*voyez* Combustion). Enfin l'air est le principal véhicule du son. (*Voyez* Son.)

L.

AIR. (*Chimie.*) *Voyez* Gaz.

AIR ATMOSPHÉRIQUE. (*Médecine.*) Répandue autour du globe terrestre, cette masse gazeuse joue un rôle très-important dans une foule de phénomènes naturels. Par sa force d'élasticité, l'air empêche la

volatilisation d'un grand nombre de substances. Il dessèche ou humecte, forme ou décompose, oxyde ou acidifie les corps; il diminue ou augmente leur masse, avive ou éteint leurs couleurs. C'est un immense laboratoire où se passent sans cesse les opérations chimiques les plus variées. C'est un vaste réservoir qui, après avoir reçu sous forme de vapeurs les eaux de la terre, va les déposer sur le sommet des montagnes, d'où elles redescendent en ruisseaux ou en torrents. Rapide véhicule, il transporte à des distances prodigieuses le pollen, ou la graine des végétaux, et les œufs de beaucoup d'animaux. Enfin il entretient la végétation dans les plantes, la respiration dans les animaux. Mais ces derniers absorbent continuellement dans l'acte inspiratoire une certaine quantité d'oxygène, et ils expirent une quantité égale d'acide carbonique; ils tendent donc à vicier sans cesse l'air au milieu duquel ils vivent. Les parties vertes des végétaux, au contraire, soumises aux rayons solaires, absorbent le carbone et rejettent l'oxygène pur. Ainsi, par une admirable compensation, l'air se trouve purifié par les végétaux à mesure que les animaux l'altèrent.

Les corps organisés privés de vie, mis en contact avec l'air, se décomposent surtout rapidement lorsque cet air est saturé d'humidité, et qu'il est à la température de 10 à 15 degrés. Très-sec et souvent renouvelé, l'air absorbe l'humidité et retarde la putréfaction.

L'influence de l'air sur l'économie animale est variable selon ses différents degrés de pesanteur, de température, d'humidité.

On ne connaît guère par l'expérience quelle pourrait être l'influence d'un air trop dense et trop pesant. Les individus qui passent leur vie dans les mines, où l'air doit être nécessairement plus condensé qu'à la surface de la terre, ont, à la vérité, une santé assez languissante; mais, au milieu des causes nombreuses d'insalubrité qui environnent cette classe d'hommes, il est difficile de distinguer l'influence de l'augmentation de pesanteur de l'air.

On connaît mieux les effets d'un air plus rare. L'observation a démontré que la pression atmosphérique à laquelle le corps des animaux est ordinairement soumis ne peut devenir beaucoup moindre sans que de graves accidents n'en résultent. Les physiciens qui se sont élevés dans des ballons à de grandes hauteurs, les voyageurs qui ont gravi le sommet des Cordilières, ont éprouvé une gêne extrême dans la respiration, des hémorrhagies, des éblouissements, etc. Ces accidents peuvent être reproduits à volonté chez un animal placé sous le récipient de la machine pneumatique. L'accélération que la respiration subit dans un air rare s'explique facilement par la moindre quantité d'oxygène que chaque inspiration introduit dans les poumons; un air encore plus rare produirait la mort par asphyxie. Les oiseaux, à la vérité, s'élèvent impunément jusque dans des régions où l'air est beaucoup plus rare que sur la terre. Mais observons que les oiseaux sont construits de manière à pouvoir rétablir sans cesse l'équilibre entre l'air et leurs fluides intérieurs. Chez eux l'air ne pénètre pas seulement dans les poumons, leur cavité abdominale, leurs os même en sont remplis; et il est possible que, par la fréquence et l'étendue plus ou moins grande de leurs inspirations, ils remplissent ou vident plus ou moins complétement leurs cellules aériennes, selon qu'ils s'abaissent ou qu'ils s'élèvent dans l'atmosphère.

L'air rare est funeste aux individus dont la poitrine est naturellement délicate. Cet air, en activant les fonctions des organes respiratoires et circulatoires, rend ces organes plus susceptibles de s'enflammer.

L'homme, ainsi que les autres animaux à sang chaud, possède la faculté de résister également et à une grande chaleur et à un froid très-vif. Ce serait sortir de notre sujet que de relater ici les expériences qui ont servi à constater ce fait, et les explications plus ou moins hypothétiques qui en ont été données.

Sous l'influence d'une atmosphère très-chaude, toutes les fonctions perdent leur énergie, si ce n'est l'exhalation cutanée, qui devient excessivement abondante. Les facultés intellectuelles et morales languissent également. Sous le ciel brûlant de l'Éthiopie, l'esprit n'est pas moins énervé que le corps.

Dans des climats moins chauds, tels que les contrées méridionales de l'Europe, l'homme retrouve son énergie. L'imagination est surtout la qualité dominante des habitants de ces heureux pays. Si chez eux des institutions fortes secondent les élans d'une imagination exaltée, ils enfanteront des prodiges. Défendue par quelques hommes libres, la Grèce bravera les efforts de

l'Asie; quelques cabanes bâties par Romulus seront le berceau des dominateurs du monde.

Dans les climats chauds, les maladies du cerveau, de la peau, des voies digestives, sont les plus fréquentes. C'est là que les affections contagieuses trouvent les conditions les plus propices à leur développement. Nuisibles aux individus bilieux, aux mélancoliques, etc., ces climats exercent au contraire la plus favorable influence sur les personnes atteintes de scrophules, de scorbut, de rhumatisme, etc.

L'air froid, comme l'air chaud, a des effets variables, selon ses différents degrés.

A son plus haut degré d'intensité, l'air froid tue les animaux qui y sont soumis, ou du moins il détermine chez eux la mort de quelques parties, de celles surtout qui sont le plus éloignées du centre de la circulation.

A un plus faible degré, tel qu'il existe, par exemple, pendant les hivers rigoureux de nos climats, l'air froid agit en sens contraire de l'air chaud; il resserre les tissus, il fait refluer le sang des parties extérieures vers l'intérieur, et prédispose ainsi aux inflammations internes. En accumulant le sang dans les poumons, il produit des accès d'asthme chez les individus dont les organes thorachiques ne sont pas bien conformés.

L'air modérément froid est utile aux personnes assez vigoureuses, pour que chez elles une forte réaction succède à l'impression du froid sur la peau. Il est nuisible aux individus plus faibles, qui ne peuvent pas développer assez d'énergie pour que cette réaction ait lieu.

Les climats très-froids sont aussi défavorables à l'intelligence que les climats très-chauds. Sous un ciel moins sévère, dans les contrées septentrionales de l'Europe par exemple, les facultés intellectuelles renaissent; mais elles sont remarquables par d'autres qualités que celles qui caractérisent l'intelligence de l'habitant du midi. De là la direction spéciale imprimée aux travaux de l'esprit chez les différents peuples; de là les nuances de leurs mœurs, les variétés de leur gouvernement, etc.

L'air humide exerce sur l'économie une influence différente, selon qu'il est chaud ou froid.

L'air humide et chaud est une des constitutions atmosphériques les plus défavorables. Toutes les fonctions s'exécutent mal; la circulation est languissante, la respiration gênée, l'intelligence obtuse, les mouvements pénibles. Malgré les observations de Fontana et de Keil, il n'est pas encore bien prouvé que, plongé dans une atmosphère chaude et humide, le corps augmente de poids. Si ce fait est exact, il pourrait aussi bien s'expliquer par la diminution de la transpiration que par l'augmentation de l'absorption cutanée.

Si cette constitution persiste pendant long-temps, elle favorise le développement d'un certain nombre de maladies: c'est alors que se manifestent surtout les fièvres intermittentes, simples ou pernicieuses, le scorbut, les hydropisies; c'est alors que les affections contagieuses et épidémiques sévissent avec la plus grande activité possible.

Les personnes lymphatiques, scrophuleuses, ne seront pas soumises sans inconvénient à l'influence d'un air chaud et humide; il pourra être de quelque utilité aux individus d'un tempérament sec et irritable.

L'air froid et humide exerce sur l'économie une influence encore plus fâcheuse que l'air humide et chaud. Les maladies des membranes muqueuses, les affections vermineuses, s'observent fréquemment sous cette constitution. Les inflammations qui se déclarent alors semblent affecter souvent un caractère spécial, et dans leur traitement les émissions sanguines ne doivent être employées qu'avec une certaine réserve. Les excitants légers, soit en aliments, soit en boissons, soit en médicaments, sont au contraire moins redoutables que dans les autres constitutions atmosphériques.

Les différents états de l'air que nous venons de passer en revue ne sont pas les seuls qui réclament notre attention. L'éléctricité que l'air contient en quantité variable, les rayons lumineux qui le traversent, exercent sur les êtres vivants une puissante influence. Privés du contact des rayons solaires, les hommes, comme les plantes, s'étiolent et se flétrissent. Différents miasmes, soit qu'ils s'exhalent du corps des animaux vivants, soit qu'ils émanent de substances animales ou végétales en putréfaction, se mêlent à l'air, en altèrent la pureté, et vont porter au loin le germe d'une foule de maladies endémiques, épidémiques ou contagieuses. La médecine semble surtout acquérir des droits sacrés à la reconnaissance

publique alors que, par une application savante des règles de l'hygiène, elle arrête ou prévient ces maladies, assainit de vastes contrées, et arrache à la mort de nombreuses générations. M. et A.. F.

AIR. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* Respiration, Végétation et Vie.

AIR. (*Technologie.*) Le fluide qui nous environne exerce une grande influence sur la plupart des opérations des arts; il est même quelquefois l'agent principal, comme dans la combustion, dans la préparation de quelques oxydes et de plusieurs produits chimiques, et dans les phénomènes de la végétation et des fermentations : c'est à sa seule puissance mécanique qu'est due la rotation des moulins à vent et la marche des navires à voiles; et personne n'ignore que l'air est absolument indispensable pour entretenir la respiration et la vie dans les animaux et les végétaux.

Tant d'emplois importants rendent l'étude de l'air infiniment intéressante; aussi n'est-il aucune de ses propriétés que l'industrie n'ait mise à profit pour en tirer avantage. Donnons un tableau succinct des principales applications.

L'air est pesant : dès lors il doit tendre à faire élever les corps plus légers que lui, comme l'eau fait surnager le liége; c'est sur cette propriété qu'est fondée l'invention des aérostats, qui, remplis d'un gaz treize fois moins pesant, doivent monter à raison de cette différence de pesanteur.

L'air se dilate par la chaleur et devient plus léger : de là l'origine des *montgolfières* ou des ballons entretenus par le feu. La légèreté de l'air chauffé produit dans le tuyau de nos cheminées ce courant ascensionnel qui nous débarrasse agréablement de la fumée incommode du foyer. La même cause produit un courant semblable dans les ventilateurs à feu et dans les fourneaux d'appel, qui nous donnent des moyens efficaces de renouveler et de purifier l'air des lieux infectés, des hôpitaux, des fabriques insalubres, des salles de spectacle, etc.

L'air dilaté par la chaleur acquiert une force élastique plus grande : de là son emploi comme moteur dans les machines à air et à feu, ou pyro-pneumatiques, dont la puissance mécanique peut être d'autant plus avantageuse que l'air, pour être chauffé, exige, à poids égal, moins de chaleur que l'eau.

L'élasticité de l'air est utilisée dans les fusils à vent pour lancer des projectiles; dans les réservoirs d'air que l'on adapte aux moteurs et aux machines dont le mouvement est irrégulier, à l'effet de régulariser la vitesse et d'éviter les secousses; dans les machines à compression pour élever l'eau, comme la fontaine de Héron, la machine de Schemmitz, etc.

La mobilité extrême de l'air produit des courants atmosphériques dont la puissance est très-grande et est livrée gratuitement à l'homme. Aussi, depuis un temps immémorial, le commerce et la navigation ont mis cette force à contribution pour faire mouvoir de vastes maisons flottantes, qui voiturent sur les mers les marchandises et les voyageurs. Les moulins à vent offrent une application non moins remarquable de la force de cet agent naturel et économique. C'est encore en vertu de cette mobilité de l'air qu'on peut y exciter des courants artificiels par des ventilateurs mécaniques, et les employer soit à renouveler une atmosphère viciée par des miasmes ou des exhalaisons insalubres, soit à la dessiccation rapide des différentes matières préparées dans les arts, en formant des séchoirs artificiels, à courant d'air, pour les étoffes, pour les grains, pour la poudre, etc.

La pression que l'air exerce sur tous les corps est employée avec succès dans les machines à vapeur, à simple effet, pour faire redescendre le piston et entretenir le mouvement alternatif dans ces machines; la même cause produit l'ascension de l'eau dans les pompes aspirantes. Cette pression est mesurée par la hauteur du mercure dans le tube du baromètre; et comme l'intensité de cette force décroît successivement à mesure qu'on s'élève, il est résulté de cette observation le nouvel art de mesurer la hauteur des montagnes par l'abaissement du mercure dans le tube barométrique.

L'action chimique de l'air est de la plus haute importance pour le manufacturier; c'est à ce puissant agent que l'on doit la plupart des phénomènes d'oxydation, de coloration, de blanchiment, qui s'opèrent dans nos ateliers; il produit l'efflorescence et la déliquescence des sels; il donne lieu à l'évaporation des liquides qu'il dissout et qu'il entraîne; il entretient la combustion dans les fourneaux, et rien ne peut le remplacer pour la production de la chaleur

nécessaire à la pratique de presque tous les arts; il n'est pas moins indispensable à l'entretien et même à la création de nos lumières artificielles, soit que nous les tirions de l'air comprimé dans le briquet pneumatique, soit que nous les fassions jaillir de la collision des corps durs.

L'influence de l'air sur les phénomènes de la vie se montre à tout moment dans les travaux de l'agriculture et de l'économie rurale; la germination des graines, la végétation et l'accroissement des plantes, la floraison, la fructification et le dépérissement des végétaux dépendent en grande partie de l'action de l'air. Nous laisserons aux physiologistes le soin d'exposer les lois de la respiration des plantes et des animaux, les causes de la chaleur dans les êtres animés, etc.; qu'il nous suffise d'avoir indiqué les fonctions les plus essentielles et les usages les plus importants que l'air puisse remplir dans son état de pureté.

Mais ce fluide n'est pas toujours pur; il est souvent mélangé avec d'autres matières qui le rendent impropre à certains emplois et particulièrement à la respiration.

Parmi les causes qui peuvent altérer la pureté de l'air, on peut regarder les suivantes comme les plus communes : l'eau ou l'humidité, l'acide carbonique, les miasmes végétaux ou animaux, l'hydrogène sulfuré, et les émanations dangereuses des fabriques.

Quelle que soit la cause qui ait vicié l'air, si cette cause est passagère, il suffit d'une simple ventilation pour renouveler et purifier l'atmosphère des lieux infectés; mais si cette cause est de nature à reproduire sans cesse ces émanations délétères, on peut en neutraliser les effets nuisibles soit en dirigeant au loin les gaz insalubres qui se dégagent, soit en décomposant les exhalaisons elles-mêmes par des agents chimiques à mesure qu'elles se produisent.

L'air des appartements, surtout dans les lieux bas, est souvent altéré par l'humidité qui pénètre les murs et le sol. Dans cet état, il pourrit promptement les meubles, les étoffes, ou autres effets qu'on laisse dans ces pièces humides. On se garantit de ces inconvénients en revêtant les murs de boiseries, ou mieux encore en les tapissant de feuilles minces de plomb ou de papier métallique de M. Allard. On peut aussi absorber l'humidité d'une chambre ou d'une armoire en y mettant un peu de chaux ou d'hydro-chlorate de chaux bien sec, qu'on renouvelle de temps en temps.

L'acide carbonique se forme dans tant de circonstances qu'il n'est pas étonnant qu'il soit une des causes les plus fréquentes de l'altération de l'air. L'exhalation des plantes, la respiration des animaux, la combustion, la fermentation, sont autant de causes qui le produisent. On s'en débarrasse ordinairement en l'entraînant par des courants d'air, ou en le neutralisant avec de la chaux récemment préparée.

Les miasmes, qui se développent dans tous les lieux où se trouvent entassées un grand nombre de personnes, dans les hôpitaux, dans les prisons, et quelquefois dans les salles de spectacle, sont détruits avec la plus grande efficacité par l'emploi du chlore, d'après le procédé de Guyton Morveau.

L'air est fréquemment vicié par les exhalaisons de gaz hydrogène sulfuré qui se dégage des fosses d'aisance et des égouts; on emploie encore dans ce cas le chlore pour purifier l'air qui contient quelques parties de ce gaz si dangereux.

Plusieurs fabrications importantes laissent échapper dans leurs ateliers des vapeurs métalliques ou acides, et des exhalaisons extrêmement nuisibles aux ouvriers et à tout le voisinage; aussi un certain nombre de ces fabriques sont-elles reléguées dans les campagnes et isolées de toute habitation. M. d'Arcet a entrepris et exécuté un système d'assainissement applicable à la plupart des travaux insalubres, et les heureux succès qu'il a déjà obtenus ne laissent aucun doute sur l'efficacité de son procédé, et sur la facilité qu'on aura à l'étendre à un grand nombre d'autres fabrications. Sa méthode est très-simple; elle consiste à entretenir, dans les ateliers, des courants d'air continus, qui entraînent les gaz nuisibles dans des cheminées à tuyaux élevés, et qui les lancent au loin dans l'atmosphère. Le courant d'air est sollicité par des fourneaux d'appel, et quelquefois par de simples lampes d'Argant. C'est par de tels moyens que M. d'Arcet a déjà rendu parfaitement sains les travaux des doreurs sur bronze, des affineurs d'or et d'argent, les laboratoires de chimie, les laboratoires d'essai de la monnaie, les cabinets d'aisance, etc., etc.

L. Séb. L. et M.

AIR. (*Musique.*) Cette dénomination se

donne en musique à un morceau dont le sens peut être compris étant exécuté par une seule voix ou un seul instrument, et lorsque ce morceau a toute l'étendue voulue pour constituer, d'après les règles de l'art, une pièce de musique bien complète.

Un bon *air*, pour mériter cette qualification, doit être un petit poëme musical : il doit avoir son exposition, son nœud et son dénouement, et surtout cette unité si recommandée et si recommandable dans les beaux-arts lorsque l'on veut plaire et charmer. (*Voyez* les mots ARIETTE, CAVATINE, RONDEAU, POLONAISE, BARCAROLLE, NOCTURNE, ROMANCE, COUPLET, VAUDEVILLE, pour connaître leurs droits de parenté avec l'*air* dont ils sont issus, et savoir à quel degré de filiation les placent leurs titres.)

B...N.

AIR DE VENT. (*Marine.*) *Voyez* RHUMB.

* AIRAULT. *Voyez* AYRAULT.

AIRE. (*Mathématiques.*) Nom qu'on donne à l'étendue superficielle qui est renfermée entre des limites marquées, ou plutôt au nombre de fois que l'unité des surfaces y est contenue. C'est dans cette acception qu'il faut entendre ces expressions usitées : *l'aire d'un triangle, l'aire d'un cercle, l'aire d'un cône*, etc.

Pour évaluer le nombre d'unités superficielles contenues dans une aire donnée, on convient d'abord de choisir cette unité, et, quoiqu'on puisse la prendre d'une figure arbitraire, on préfère celle qui est la plus simple à tracer et à introduire dans les calculs; c'est le *carré*. Ainsi on formera un carré dont le côté sera d'un mètre, ou d'un pied, ou d'une toise, ou etc.; ce sera l'*unité de surface*. Mesurer une aire donnée, c'est chercher combien de fois cette unité s'y trouve contenue. Lorsqu'on dit qu'un arpent a cent perches, cela signifie que, quelle que soit la figure des limites, cette étendue est décomposable en cent carrés égaux à celui qu'on a pris pour unité, et qui est la *perche carrée*.

C'est la géométrie qui apprend quelles sortes d'opérations doivent être exécutées pour faire l'évaluation des aires. Nous ne nous arrêterons pas ici à donner les procédés de calcul que cette science indique, parce qu'ils sont exposés à chaque mot qui caractérise la forme des limites de l'aire. (*Voyez* PARALLÉLOGRAMME, TRIANGLE, CERCLE, CÔNE, CYLINDRE, ELLIPSE, etc.)

On donne aussi quelquefois le nom d'*aire* à une surface plane préparée dans un but spécial : ainsi l'aire d'une grange est la surface sur laquelle on bat le grain pour le détacher de l'épi; l'aire d'un bassin est un massif fait à chaux et ciment qui en forme le fond, etc. F.

AIRE. (*Architecture.*) Se dit d'une surface plane, affermie de manière à pouvoir y marcher, battre des grains, tracer des épures, recevoir des enduits, des parquets ou carrelages.

Aires antiques. Lorsqu'une aire se faisait à rez de chaussée, on commençait par bien dresser et battre le sol sur lequel elle devait être établie; on étendait dessus une première couche appelée *statumen*, composée de chaux et de pierres de la grosseur d'un œuf : sur cette première couche on en mettait une seconde nommée *rudus*, faite de pierrailles beaucoup plus petites, et dans la proportion de cinq mesures contre trois de chaux.

Lorsque ces couches commençaient à sécher, on les rendait massives avec des battes de bois, jusqu'à ce que, d'un pied qu'elles avaient environ d'épaisseur, elles fussent réduites à huit pouces. Sur ces deux couches s'en posait une troisième appelée *nucleus*, consistant en trois parties de tuiles pilées et une de chaux, bien broyées ensemble. Cette dernière avait environ quatre pouces d'épaisseur. C'est sur cet enduit qu'au moyen d'un bain de pure chaux on posait le carrelage ou la mosaïque. Quelquefois aussi on se contentait de la couvrir d'une poudre de marbre très-fine, qui, venant à faire corps avec l'enduit, devenait susceptible d'un très-beau poli.

Aire sur plancher. Lorsqu'on voulait établir une aire sur plancher, on avait le plus grand soin de n'employer que des planches de chêne de même qualité, et surtout très-faibles d'épaisseur lorsqu'on se servait de chêne dur, parce qu'en l'arrêtant avec des clous sur chaque solive, on les empêchait plus facilement de se tourmenter par l'humidité; on y appliquait ensuite les enduits que nous venons de décrire, avec la précaution de poser sur les planches un lit de paille ou de fougère pour les garantir de l'action de la chaux.

Aire sur terrasse. Lorsque l'aire devait se poser sur un plancher formant terrasse, les solives étaient recouvertes de deux épaisseurs de planches croisées à contre-fil, et clouées avec soin. Sur la fougère s'étendait

le *statumen*, puis le *rudus*, mais en plus grande épaisseur que dans tout autre cas ; ce dernier se composait d'un tiers de tuileau, deux parties de pierrailles et deux de chaux. Quant au *nucleus*, qui recouvrait le tout, il était fait de la manière ci-dessus décrite.

Il arrivait quelquefois que, pour donner une plus grande solidité à ces terrasses, on posait sur le *rudus* des tuiles d'environ deux pieds carrés, en laissant entre elles un joint d'à peu près six lignes, qu'on remplissait de chaux pulvérisée et broyée avec de l'huile.

C'est sur cette espèce de carrelage qu'on étendait le *nucleus*, qui se battait jusqu'à presque dessiccation, et sur lequel on posait, à l'aide de chaux vive, des briques rangées en épi, ainsi qu'on en voit encore dans les galeries du Colisée à Rome, à la ville Adrienne, à Pompéia, etc. La pente de ces terrasses était d'à peu près deux pouces par toise. On avait soin, chaque année, de leur donner une couche d'huile pour les préserver de l'humidité et de la gelée.

Selon Vitruve, les Romains fabriquaient pour leurs salles à manger, et leurs chambres d'hiver, une autre espèce d'aire à la manière des Grecs, et qu'ils appelaient *ἀσάρωτον* ; elles ne se composaient que d'une forte couche de *rudus*, et d'une plus faible de *nucleus*, dans laquelle ils ajoutaient du charbon pilé, qui, bien broyé avec le tuileau et la chaux, formait un stuc presque noir, et fort agréable à la vue. La propriété de cet enduit était d'absorber à l'instant le vin que les convives pouvaient répandre, ou toute autre cause d'humidité.

Aires modernes. Les aires qui s'exécutent de nos jours tant à Naples qu'à Rome et autres contrées de l'Italie se font presque de la même manière que les aires antiques ; le *lastrica* des Napolitains, avec lequel ils font non-seulement leurs planchers intérieurs, mais aussi les terrasses qui couvrent leurs bâtiments, est composé de deux parties pouzzolane, une partie tuile, et deux parties chaux vive.

L'aire à la vénitienne, appelée *composto*, est également composée de pouzzolane, brique pilée et chaux vive; mais avec cette différence, que la deuxième couche, qu'on pourrait appeler *nucleus*, est faite de chaux, de pouzzolane passée au tamis, et de fragments de marbres les plus précieux. C'est avec étonnement qu'on remarque dans le plancher de la grande salle du palais du doge non-seulement du porphyre et du serpentin, mais encore des jaspes et jusqu'à du lapis.

Depuis dix ans l'aire à la vénitienne s'exécute à Paris, non-seulement avec le plus grand succès comme solidité, mais encore avec une telle précision qu'on en fait des compartiments dont le seul tracé présente de grandes difficultés. Dans ce genre, nous devons à MM. Percier et Fontaine l'aire de la colonnade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Aire de plâtre. C'est l'enduit qui se fait sur le lattis des planchers.

Aire de grange. Se pratique au moyen de mortier, de ciment, ou même de salpêtre fortement massivé.

On fait encore des aires en plâtre gâché, avec une eau de colle forte, de la suie, ou avec du sang de bœuf. Ces aires acquièrent une grande solidité si, surtout lorsqu'elles sont bien ressuyées, on a soin de passer dessus une forte couche d'huile chaude. D...T.

AIRE. (*Marine.*) Vitesse d'un navire. On dit d'un bâtiment qu'il a beaucoup ou peu d'*aire*, c'est-à-dire qu'il se meut vite ou lentement.

AIRES (PRINCIPE DES). (*Mécanique.*) Lorsqu'il arrive que les forces accélératrices qui sollicitent un point matériel ont des moments égaux et contraires par rapport à un point fixe, pris pour origine des coordonnées, les équations du mouvement conduisent à une conséquence remarquable qui constitue ce qu'on nomme en mécanique le *principe des aires*, et qu'on peut énoncer ainsi : les aires comprises entre les rayons recteurs, menés de l'origine à trois points d'une trajectoire, étant projetées sur un plan quelconque qui passe par le point pris pour origine, sont proportionnelles aux temps employés à décrire les arcs interceptés, lorsque le mobile ne se meut qu'en vertu d'une impulsion, ou lorsque les forces accélératrices qui l'animent sont constamment dirigées vers cette origine. La réciproque de cette proposition est également vraie.

Nous ne nous arrêterons pas à démontrer ce théorème, qui n'est qu'une conséquence des équations de mouvement; on la trouvera développée ailleurs. (*Voyez* MOUVEMENT.)

Il faut en dire autant du principe de la *conservation des aires*, dont nous nous con-

tenterons de donner l'énoncé. Dans le mouvement d'un système de points matériels, liés fixement entre eux, soumis à leur attraction mutuelle, et qui ne sont sollicités par aucune force accélératrice, les sommes des aires décrites autour d'un point quelconque sont proportionnelles aux temps employés à les décrire, lorsqu'il n'existe aucun point fixe dans le système.

Le principe des aires reçoit en astronomie une application d'une grande importance. Comme chaque planète se meut dans une orbite elliptique dont le soleil occupe le foyer (du moins lorsqu'on fait abstraction des *perturbateurs*), et que cette révolution est produite par l'attraction mutuelle que ces deux astres exercent l'un sur l'autre, on se trouve dans les circonstances où nous venons de dire que le principe des aires a lieu. Si on imagine une droite menée du soleil à la planète, droite qui est appelée *rayon recteur*, et si la planète entraîne cette ligne avec elle dans son mouvement, elle formera dans ses positions successives des secteurs elliptiques, dont la surface sera constante, si on la considère après des intervalles de temps égaux quelconques. Ainsi lorsque la planète sera plus rapprochée du soleil, elle devra courir avec plus de rapidité, pour que, dans le temps dont il s'agit, le secteur décrit ait la même surface; la hauteur de ce secteur étant plus petite, il faut que la base soit plus longue pour que l'aire reste la même. Au contraire, et par la même raison, quand la planète se trouvera dans la région la plus éloignée du soleil, elle devra aller plus lentement.

C'est en cette proposition que consiste la première des *lois de Képler*, qu'on énonce ainsi : le rayon recteur d'une planète décrit autour du soleil des aires proportionnelles aux temps employés à les parcourir. Les conséquences de ce théorème seront développées (*voyez* Lois de Képler). Nous montrerons que les variations de vitesse dues au mouvement elliptique d'une planète autour du soleil sont principalement déterminées par cette propriété qui donne la première et la plus forte inégalité, connue sous le nom d'*équation du centre*. F.

* AIROLA (D.-Angiola), chanoinesse de Gênes dans le 17e siècle, prit du goût pour la peinture, et fit de grands progrès dans le dessein et le coloris. On voit plusieurs de ses tableaux dans différents couvents et églises de sa patrie.

* AIROLI (Jacq.-Mar.), jésuite, professeur d'hébreu à Rome à la fin du 17e et au commencement du 18e siècle. On a de lui : *Dissertatio biblica; De anno, mense et die mortis Christi; Theses contra Judæos; De annis ab exitu Israël de Ægypto ad quartum Salomonis, etc.* Rome, 1704, 1718, 1720.

AIS. (*Architecture.*) Signifie en général une planche d'une longueur et d'une largeur indéterminées, sans avoir égard à la qualité du bois. Il se disait autrefois plus particulièrement des planches à coulisse qui servaient à fermer la devanture des boutiques.

* AISSÉ (Mlle), née en Circassie, fut achetée à l'âge de 4 ans et demi d'un marchand d'esclaves par le comte de Ferréol, ambassadeur de France à Constantinople. Sa position dans la société et une réunion de circonstances bizarres lui ont donné de la célébrité. Elle mourut en 1733, et a laissé des *Lettres* qui ont été recueillies et imprimées pour la première fois en 1807, 1 volume in-18.

* AISY (le sieur d'), grammairien français dont on a : *Nouvelle méthode de la langue française divisée en quatre parties*, Paris, 1674, in-12; Bayle, dans sa correspondance, dit que cet ouvrage était estimé; l'abbé Goujet n'en a point parlé; *le Génie de la langue française*, Paris, 1685, in-12.—2e partie, 1687, in-12. L'auteur ne rapporte presque que les décisions de Vaugelas, du Père Bouhours et de Ménage; mais il renferme sous un même article les remarques et observations dispersées en plusieurs endroits dans les trois auteurs en question. L'abbé Goujet a cité honorablement cet ouvrage.

* AITON (Guill.), botaniste anglais, mort en 1793, fut surintendant du jardin botanique de Kew, dont il a publié la description sous le titre d'*Hortus kewensis*, en 1789.

AITRES. (*Achitecture.*) Vieux mot qui signifie les dépendances d'un bâtiment; de là est venu *connaître les êtres d'une maison*.

* AITZEMA (Foppe van), diplomate hollandais, dans le 17e siècle, remplit différentes missions en Allemagne, dont quelques-unes provoquèrent l'enquête des états-généraux. A l'issue de la dernière, il fut chercher un asile à Vienne, où il mourut peu de temps après. On a de lui des *poésies* publiées à Helmstadt en 1607, et des *dissertations* sur le droit civil, insérées dans le recueil de Meerman (*voyez* ce nom).

* AITZEMA (Léon van), neveu du précédent, est auteur d'une *Histoire des affaires d'état et de guerre* depuis 1621 jusqu'en 1668, en hollandais, dont il y a eu deux éditions in-fol. et in-4°. Il mourut en 1669.

* AIUS-LOCUTIUS, divinité à laquelle les Romains élevèrent un temple du temps de Camille. « Ce dieu, dit plaisamment Cicéron, parlait lorsqu'il n'était connu de personne : de là son nom d'*Aius-Locutius* ; mais depuis qu'il est devenu célèbre et qu'on lui a érigé un temple et un autel, il a pris le parti de se taire. »

* AIX-LA-CHAPELLE, ville de l'ancienne Belgique, aujourd'hui enclavée dans le duché du Bas-Rhin, faisant partie des états du roi de Prusse, célèbre par le traité qui y fut conclu entre la France et l'Espagne en 1668, et plus récemment par celui de 1748, entre la France, l'Angleterre et les états-généraux de Hollande.

* AJALA (Martin-Perez), théologien espagnol, mort en 1566. Il enseigna d'abord la grammaire, devint prêtre, et fut envoyé au concile de Trente par Charles-Quint, qui lui donna successivement deux évêchés, et enfin l'archevêché de Valence. On a de lui un *Traité* en latin *des traditions apostoliques*, Paris, 1562, in-8°.

* AJALA (Balthazar), d'Anvers, a écrit sur la discipline militaire dans le 16e siècle. Il était parent de Gabriel Ayala, savant médecin de la même époque.

* AJAX, roi de Salamine et fils de Télamon, était, après Achille, le plus vaillant des princes grecs. Il combattit contre Hector pendant un jour entier, sans pouvoir décider la victoire. Il disputa à Ulysse les armes d'Achille, et, furieux de n'avoir pu l'emporter, il tomba dans un délire violent, égorgea un troupeau de moutons, croyant immoler les Grecs à sa vengeance. Ayant bientôt reconnu son erreur, il se perça de l'épée qu'il avait reçue d'Hector. La démence d'Ajax est le sujet d'une tragédie de Sophocle.

* AJAX, roi des Locriens et fils d'Oïlée, alla au siége de Troie. Après le sac de la ville, il fit violence à Cassandre, dans le temple de Minerve. La déesse irritée fit périr sa flotte par une tempête ; il échappa cependant et se retira sur un rocher, d'où il insultait encore les dieux, quand Neptune fendit le roc et l'engloutit dans les flots.

* AJELLO (N.), chef de l'école militaire de Palerme en Sicile, a publié, en 1610, des *Instructions pour les artilleurs*, qui ont eu plusieurs éditions.

* AJELLO (Corneille), né en Calabre, est auteur d'une *paraphrase* du Symbole de saint Athanase.

* AJELLO (Sébast.), médecin napolitain, a publié, en 1575, une *Relation* de la peste qui venait de ravager le royaume de Naples ; on a encore de lui, un *traité* sur le *catharre*, et des vers en l'honneur d'Albert d'Aragon.

AJOURNEMENT. (*Législation.*) *Voyez* Citation.

AJUSTEMENT. (*Architecture.*) On entend par ajustement la disposition des formes ou des ornements employés à la décoration tant intérieure qu'extérieure des édifices.

AJUSTEUR. (*Technologie.*) Dans l'art du monnayage, on appelle ajusteur l'ouvrier qui est chargé de donner aux flans des monnaies le poids déterminé par la loi. Les flans sont des pièces de métal rondes, destinées à être frappées sous le balancier. Avant de recevoir l'empreinte, le poids en est vérifié par l'ajusteur, qui les met dans une balance nommée *ajustoir*, à cause de son usage ; les flans qui se trouvent peser trop ou trop peu, sont ramenés au poids légal par une soustraction ou une addition de matière, sauf une légère tolérance accordée pour la facilité de l'opération.

Les flans de monnaies doivent peser, savoir :

La pièce d'argent de	1 franc—	5 grammes.
	2	10
	5	25
La pièce d'or de	20	65
	40	130

Dans plusieurs arts mécaniques, on donne encore le nom d'ajusteur à l'ouvrier qui rassemble les parties d'une machine, les fait cadrer les unes avec les autres, et les fait fonctionner. C'est souvent la partie la plus difficile et la plus délicate d'un art, et surtout celle qui exige le plus d'exactitude et de précision. L'ouvrier qui ajuste les pièces d'horlogerie est connu sous le nom de *finisseur*. L. Séb. L. et M.

AJUTAGE. (*Mécanique.*) Lorsqu'on veut régler la dépense d'eau d'un réservoir, on adapte à la bouche par où se fait l'écoulement un tube court, en cône tronqué, d'un diamètre déterminé par la quantité de liquide qu'on veut fournir en un temps donné ;

ce tube prend le nom d'*ajutage*. On s'en sert aussi dans les *jets d'eau*, pour coercer le fluide à son orifice de sortie, et ne lui laisser qu'un étroit passage par lequel on le fait jaillir. Ces deux circonstanees étant l'objet de théories différentes doivent être traitées à part.

Nous donnerons, au mot *écoulement*, les lois d'hydrodynamique qui se rapportent à la vitesse d'un fluide qui s'échappe d'un orifice, et à la dépense qui en résulte.

Quant aux ajutages dont on se sert pour produire dans les jardins ces effets d'eau si agréables, la pression atmosphérique en rend la théorie difficile et douteuse : comme la résistance de l'air exerce sur la marche ascensionnelle du liquide une action retardatrice très-forte, l'eau ne s'élève pas à beaucoup près au niveau où elle se trouve dans le réservoir, ainsi que cela aurait lieu dans le vide ou dans un siphon (*voyez* ce mot et Fluide). C'est à l'observation qu'il faut recourir pour déterminer la relation qui existe entre cette hauteur du réservoir, celle que le jet atteint, et enfin les dimensions de l'ajutage. Les expériences de Mariotte sont celles qui servent de base à la pratique des gens de l'art. Selon ce savant physicien, l'excès de la hauteur de l'eau dans le réservoir sur celle à laquelle le jet peut s'élever, est le carré du dixième de cette hauteur du jet, exprimée en mètres. Ainsi un jet de 10 mètres de hauteur suppose un réservoir de 11 mètres d'élévation, parce que le carré de 1 ajouté à 10 donne 11 : si le jet a 20 mètres, comme le carré de 2 est 4, le réservoir a 24 mètres de hauteur.

Mais cette règle suppose que l'ajutage n'est pas rigoureusement vertical, car alors les gouttes d'eau en retombant sur celles qui s'élèvent en affaibliraient la vitesse, et l'ascension n'aurait plus lieu à la même hauteur. Aussi donne-t-on aux ajutages une légère obliquité relativement au sol.

Quant aux dimensions des ajutages, l'expérience apprend encore qu'elles sont déterminées lorsqu'on veut que le jet s'élève le plus possible; si le niveau du réservoir est à 52 pieds de hauteur, le tuyau doit avoir environ 3 pouces de diamètre, et l'ajutage 6 lignes d'ouverture : sans cela il y aurait perte de vitesse ascensionnelle. Nous renverrons au *Traité du mouvement des eaux*, par Mariotte, pour de plus amples développements sur ce sujet.

Mais on n'a pas toujours pour but de beaucoup élever le jet d'eau; la forme des ajutages donne à ces effets des dispositions très-variées : les *gerbes*, les *berceaux*, les *girantes*, les *bouillons*, etc., produisent dans les jardins des vues singulièrement pittoresques. On trouvera dans le *nouveau Dictionnaire de technologie* les détails relatifs à ce sujet au mot Ajutage. F.

*AKAKIA (Martin), professeur de médecine à l'université de Paris. Reçu docteur en 1526, il changea, selon l'usage de son temps, son nom de *sans malice* en celui d'Akakia, qui veut dire la même chose en grec. Il a traduit de Galien, *de Ratione curandi* et *Ars medica*. On a aussi de lui des *Consilia medica*, et deux *livres* sur les maladies des femmes. Akakia fut médecin de François Ier, et l'un des députés de l'université de Paris au concile de Trente en 1545; il mourut en 1551.

* AKAKIA (Martin), fils du précédent, fut reçu médecin à Paris en 1530. Il devint ensuite professeur de chirurgie au collége royal, et second médecin de Henri III. Mort en 1588. Cette famille se distingua long-temps dans la médecine. Le petit-fils du précédent mourut de chagrin en 1677, pour avoir été rayé du tableau de la faculté pendant six mois, comme ayant consulté avec des médecins étrangers, au mépris des réglements.

* AKBAR (Mohammed), empereur du Mogol dans le 16e siècle, eut à combattre, dans le cours d'un règne de près de 50 ans, les insurrections continuelles des provinces de son empire, où des gouverneurs et des seigneurs voulaient re rendre indépendants. Ces soins guerriers ne lui firent point perdre de vue les sciences et les arts, dont il fut le protecteur; il ordonna des recherches sur la population, sur les productions naturelles et industrielles de chaque province; et il fit rédiger sous ses yeux, par son grand-visir Aboul-Fazl (*voyez* ce nom), un ouvrage qui renferme une description exacte et détaillée de l'Indoustan. Akbar mourut en 1605, âgé de 63 ans. M. Langlès a donné des détails fort intéressants sur la vie de cet illustre monarque.

* AKBEH-BEN-NAFY, gouverneur de l'Afrique, pour le khalyfe Moawyah, fit une guerre cruelle aux chrétiens, soumit les tribus des *Bérébères*, et prépara par ses conquêtes l'invasion de l'Espagne; il mourut assassiné en 682 (de l'hégyre 63).

* AKBEH-BEN-HEDJAJI, gouverneur de l'Espagne, pour le khalyfe Hachem, en 735. Il franchit les Pyrénées et se rendit maître d'Avignon; mais Charles Martel, déjà vainqueur des Arabes aux champs de Poitiers, le força de rentrer en Espagne, où il fut tué par des rebelles en 740.

* AKENSIDE (Mark), né à Newcastle, sur le Tyne, en 1721. Élevé dans la secte des non conformistes à Édimbourg, il étudia la médecine à Leyde, et fut reçu docteur en 1744. Il publia, cette même année, son *poème* sur les plaisirs de l'imagination. Une note, favorable aux principes de Shaftesbury, lui attira la censure de Warburton. En 1745, il fit paraître un *recueil* d'odes et une *satire* mordante contre Pulteney, comte de Bath. Il commença à exercer comme médecin à Northampton; mais n'ayant pas un grand succès, il se retira à Hampstad, puis à Londres, où il fut membre du collége, et médecin de l'hôpital de Saint-Thomas; il obtint sur la fin de ses jours le titre de médecin du roi, dont il jouit jusqu'à sa mort, en 1770. Akenside avait les passions vives; il était vain, irascible; mais il avait des connaissances variées, et son poème sur l'imagination renferme de grandes beautés. Ses autres ouvrages sont relatifs à sa profession: *Dissertatio de dysenteriâ*, 1764; *Oratio Harveiana*, 1760; plusieurs dissertations dans les *Transactions philosophiques* ou *médicales*. Il est aussi auteur de plusieurs poèmes insérés dans la collection de Dodsley. Mais la meilleure de ses productions poétiques est son poème des *Plaisirs de l'imagination*, traduit en français par d'Holbach, 1765, in-12.

* AKERBLAD, philologue, né en Suède, mourut à Rome en 1819, s'est appliqué à la recherche des antiquités égyptiennes, et a donné la clef d'une écriture cursive des Coptes inconnue jusqu'alors. Il annonçait devoir être un des plus profonds philologues de l'Europe, lorsque la mort l'enleva dans la force de l'âge.

* AKERMAN, graveur suédois, a confectionné, dans le 18e siècle, à Upsal, un grand nombre de globes sphériques et terrestres recherchés dans toute l'Europe.

* AKIBA, rabbin du 2e siècle, se jeta dans le parti du faux messie *Barcochebas* (*voyez* ce nom), fit révolter les Juifs et fut condamné à mort par l'empereur Adrien. Les rabbins lui attribuent les *livres* de la création, qu'il fit passer, dit-on, pour être d'Abraham.

* AKOUI, mandarin, Tatar d'origine, général et premier ministre de l'empereur de la Chine Kien-Long, au 18e siècle. Il se signala dans plusieurs guerres entreprises pour soumettre des provinces rebelles à l'empire, et devint l'ami, le conseil et le dépositaire de tous les secrets de son maître. Il conserva toujours cette faveur méritée, ainsi que l'estime des deux nations chinoise et tatare. On ignore l'époque de sa mort.

* ALABASTER (Guill.), théologien anglais du 17e siècle, dans le comté de Suffolk, mourut en 1640. Élevé en Espagne, il embrassa le catholicisme qu'il abandonna à son retour en Angleterre. On a de lui des *commentaires* latins sur l'Écriture-Sainte d'après les rêveries de la cabale rabbinique.

ALABASTRITE. (*Architecture.*) Espèce d'albâtre, ou concrétion de nature gypseuse, d'une très-grande transparence. Les anciens s'en servaient pour garnir leurs fenêtres. Néron en fit bâtir un temple dédié à la Fortune, dans lequel il ne fit point percer de fenêtres, parce que, dit-on, la lumière y pénétrait à travers les murs et par la couverture.

De nos jours, on voit encore dans le chœur de l'église de San-Mimato, à Florence, quatre croisées garnies de dalles d'alabastrite qui rappellent parfaitement l'usage qu'en faisaient les anciens. D...t.

* ALAÇAR (Louis), jésuite espagnol, auteur d'un long commentaire sur l'Apocalypse qui lui coûta 20 ans de travail, dans lequel on trouve une *dissertation* sur les poids et mesures dont il est question dans l'Écriture-Sainte. Né à Séville en 1554, mort dans la même ville en 1613.

* ALACOQUE (Madel.-Marie), religieuse visionnaire, mourut en 1690. On lui doit l'établissement de la fête du sacré Cœur de Jésus. Le Père Croiset a placé un *abrégé* de sa *vie* à la fin du livre de la dévotion au Cœur de Jésus. L'évêque de Soissons, Languet, a donné une *vie* bien plus étendue de Marie Alacoque, 1729, in-4°.

* ALA-EDDYN, vulgairement ALADIN, sulthan de Natolie, 8e de la dynastie des Seldjoncides, s'est placé au rang des princes célèbres par ses guerres contre le sulthan d'Égypte et contre les Khowaresmiens, par la conquête de l'Anatolie et le rétablisse-

ment des villes de Sivas et d'Iconium. Il fut vaincu par les Tatars vers la fin de son règne, et mourut en 1236 (de l'hégyre 634).

* ALAGON (Claude), projeta, avec le secours de l'ambassadeur d'Espagne, d'introduire les Espagnols dans Marseille; mais son dessein ayant été découvert, le duc de Guise, gouverneur de Marseille, lui fit trancher la tête en 1605.

ALAGONA (N.), chambellan du roi de Sicile au 15e siècle, a écrit un *traité* de volerie ou de chasse aux oiseaux, imprimé à la suite d'un autre traité français sur le même sujet, à Poitiers, en 1587.

* ALAIMO (Marc-Antoine), médecin sicilien, mourut en 1662. On a de lui un *traité* sur les fièvres malignes, un discours sur les préservatifs des maladies contagieuses, et des consultations médico-légales.

* ALAIN ou ALMAIN, dit le Grand (*major*), 1er abbé de la Rivour, au diocèse de Trèves, et évêque d'Auxerre en 1151, mort à Clairvaux en 1181. Il reste de lui *Vita sancti Bernardi,* etc.; *Explicationes in prophetias Merlini angli*, 7 livres, Francfort, 1608.

* ALAIN DE LISLE, surnommé le Docteur universel, né au milieu du 12e siècle à l'Isle (Vaucluse) ou à l'Isle (Gironde), fut reçu docteur à Paris, où il se fit remarquer par son savoir. Ses principaux ouvrages sont : *Anti-Claudianus*, etc., Bâle, 1536; *Contra Albigenses, Waldenses*, etc., Paris, 1618; *de Lapide philosophico*, Leyde, 1600, in-folio. Toutes ses productions, en vers et prose, ont été recueillies et publiées à Anvers en 1654, in-folio.

* ALAIN (Guill.), nommé le cardinal d'Angleterre, fut un des réviseurs de la Bible de Sixte-Quint. Il a écrit sur des matières de controverse entre les catholiques et les protestants. On a de lui le *Nouveau-Testament* traduit en anglais, 1582; *de Sacramentis in genere et de Eucharistiâ, libri tres*, Anvers, 1576 et 1608, in-4°. Mort à Rome en 1594.

* ALAIN (Nicolas), médecin à Saintes au 16e siècle, a publié *De Santonum regione in illustrioribus familiis*, in-4°, publié par son fils Jean Alain en 1598. Il ne doit pas être confondu avec un autre Alain (Nicolaus Alenus), poète latin-anglais, auteur d'un poème intitulé : *Jupiter Feretrius*, de quatre *églogues* et d'une *traduction* en vers latins des phénomènes d'Aratus, imprimés Paris en 1561, 1 volume in-4°.

ALAIN (Robert), mort à Paris en 1720, est auteur d'une comédie intitulée : *l'Épreuve réciproque*, restée au Théâtre-Français.

* ALAINS, peuples barbares qui habitaient d'abord les montagnes de la Sarmatie; peu à peu ils se rapprochèrent de l'Europe, et se fixèrent dans le voisinage des Palus-Méotides. Au moyen âge, ils se joignirent aux Vandales, et pénétrèrent dans les Gaules, et jusqu'en Espagne. Leur domination et leur nom s'éteignirent dans les Gaules, sous le règne de Childéric, en 476.

* ALALEONA (Joseph), jurisconsulte et professeur de droit à Macerata et à Padoue, où il mourut en 1749. On a de lui une lettre critique estimée sur les *considérations* du marquis Orsi, et mise à la suite des *Prælectiones ad tit. de hæredit.*, etc.

* ALAMANDE (Philippe), mère du baron de Sassenage, écuyer de Louis XI, possédait une bibliothèque bien précieuse au 15e siècle, comme le prouve sa signature apposée sur les volumes et manuscrits passés à la bibliothèque du roi. Morte en 1478.

* ALAMANNI (Louis), poète florentin, mort en 1556, conspira contre le cardinal Jules de Médicis, qui gouvernait Florence au nom du pape Léon X, et fut obligé de se réfugier en France à la cour de François Ier, qui l'envoya comme ambassadeur de Charles-Quint. Il a laissé plusieurs poésies dont les plus remarquables sont les poèmes *Girone il corteze*, Paris, 1548, in-4°; *la Coltivazione*, 1546, in-4°, et 1718, que les Italiens mettent à côté des *Géorgiques*; *l'Avarchide*, ou le siége de Bourges (*Avaricum*); et une comédie intitulée : *Flora*.

* ALAMANNI (N...), poète burlesque du 16e siècle, parent du précédent. Ses *poésies* ont été recueillies à Florence, 1552, in-8°.—Son fils Baptiste, évêque de Mâcon, a laissé des *Lettres* et *Sermons* estimés.

* ALAMANNI (Nicolas), grec d'origine, bibliothécaire du Vatican, a été l'éditeur de l'*Histoire secrète de Procope*, et a publié une *Description de l'église de Saint-Jean-de-Latran*.

* ALAMANNI (Joseph), jésuite, né à Milan dans le 16e siècle, mort en 1630, a publié, en latin, l'*Histoire de l'image miraculeuse de la Vierge de Mondovi*, et en italien, le *discours* prononcé au sénat de Gênes, pour l'inauguration de David Viciari. — Son frère Côme, admirateur de saint Thomas, a publié : *Summa totius phi-*

losophiæ ex Thomâ, Pavie, 1613, 5 vol. in-4°.

* ALAMANNI. *Voyez* Alemani.

* ALAMAR, roi de Grenade, mort en 1273.

ALAMBIC. (*Technologie.*) Vase en cuivre étamé, ou en étain et quelquefois en verre, dont on se sert pour distiller les liquides et les substances volatiles que contiennent certains solides. (*Voyez* Distillation.)

Un alambic ordinaire se compose de l'assemblage de trois pièces distinctes; la *chaudière* ou *cucurbite*, le *chapiteau*, et le *réfrigérant*, ou *condenseur*. La meilleure forme des chaudières est celle d'un cône tronqué renversé, dont les deux diamètres diffèrent peu entre eux. La chaudière est enfermée dans un *fourneau* en briques jusqu'à son rebord qui repose sur le fourneau. Elle a une gorge qui en rétrécit un peu l'orifice. Sur la gorge sont placées une douille et deux anses. Elle doit être solidement étamée en dedans. (*Voyez* Étamage.)

La chaudière est couverte par le *chapiteau* en cuivre étamé ou en étain, dont la forme est celle d'un cylindre surmonté d'une calotte sphérique, au centre de laquelle est une douille. Sur le côté du cylindre est soudé un gros tuyau, légèrement conique, qu'on nomme *bec du chapiteau.*

Le *réfrigérant*, ou *condenseur*, est un vase dont la forme a beaucoup varié, et qui est immergé dans l'eau froide; la partie supérieure s'ajuste avec le bec du chapiteau. La forme la plus ordinaire d'un réfrigérant est celle d'un tuyau contourné en hélice, il se nomme *serpentin*. L'usage de l'alambic en fera concevoir plus facilement toutes les parties.

Quelquefois la chaudière est plongée dans un autre vase qui contient de l'eau. Dans ce cas le feu n'est pas appliqué immédiatement sous la chaudière; la chaleur lui est communiquée par l'eau bouillante au milieu de laquelle elle se trouve : le vase qui contient l'eau se nomme *bain-marie.*

Après avoir rempli la chaudière des liqueurs qu'on veut distiller, on la recouvre du chapiteau, dont on fait entrer le bec dans l'orifice supérieur du serpentin, et on lute exactement toutes les ouvertures (*voyez* Lut, Luter). La chaleur met bientôt le liquide en ébullition; les vapeurs qui s'élèvent montent dans le chapiteau et passent dans le réfrigérant : là elles trouvent une atmosphère plus froide, elles se condensent, et tombent en liquide, par l'orifice inférieur, dans le récipient destiné à les recevoir.

En 1801 Édouard Adour perfectionna le mode de distillation des eaux-de-vie et des esprits, et changea la forme de l'appareil qui servait à cette opération importante. Il plaça entre le chapiteau et le réfrigérant une série de vases remplis de vin. Il fit traverser, par la vapeur qui sortait de la chaudière, tout le liquide contenu dans ces vases. La seule chaudière était exposée au feu du fourneau, et toute la masse du liquide entrait en ébullition. Au mot *distillation* nous expliquerons la théorie de ce perfectionnement : il ne s'agit ici que de la construction des appareils.

Presque en même temps Solimani et Isaac Bérard, se fondant sur d'autres principes, se bornèrent à placer entre la chaudière et le réfrigérant un vase particulier, qu'ils ont appelé *condensateur*, immergé dans de l'eau plus ou moins chaude. La fonction de ce vase consiste à séparer, par la différence de température, les vapeurs aqueuses des vapeurs alcoholiques, en transmettant seulement ces dernières à la condensation. Par ce moyen ingénieux ils ont beaucoup hâté la distillation, et obtenu par une seule *chauffe* des produits plus parfaits et plus purs.

Enfin, en 1813, M. Cellier Blumenthal prit un brevet d'invention pour un appareil propre à opérer la distillation continue. M. Charles Derosne, aujourd'hui propriétaire de ce brevet, a beaucoup perfectionné cet appareil, dont la description exigerait trop d'espace. Nous nous bornerons à dire qu'à l'aide de cet instrument la distillation ne s'arrête jamais, et que les résidus sont évacués au fur et à mesure que de nouveau vin entre dans les diverses pièces qui le composent. Au mot *distillation* nous entrerons dans tous les détails nécessaires pour faire concevoir les avantages de tous ces nouveaux appareils, en développant la théorie sur laquelle leur construction repose.

L. Séb. L. et M.

* ALAMIR, prince ou khalyfe de Corse, entra sur les terres de l'empereur dans le 9e siècle et les ravagea à la tête d'une armée de Sarrasins, qui fut taillée en pièces avec ses troupes par André Scythe, gouverneur d'Orient.

* ALAMOS (Balthazar), écrivain espagnol, mort vers le milieu du 17e siècle,

est auteur d'une *traduction* de Tacite avec des commentaires estimés, Madrid, 1614.

* ALAMUNDAR, roi des Sarrasins, dans le 6e siècle, persécuta d'abord les chrétiens, se convertit ensuite à la foi de Jésus-Christ, et refusa de partager les erreurs de la secte des acéphales (*voyez* ce mot).

* ALAN, abbé de Farfa en Italie, au 8e siècle, auteur d'un recueil d'*Homélies* inséré par Benoît Pez dans le *Thesaur. anecd.*, tom. 6, page 83.

* ALAN, de Lynn, théologien anglais du 15e siècle, a laissé divers ouvrages de théologie.

* ALAN de Tewkesbury, écrivain anglais, mort en 1201, est auteur de la *Vie de Thomas Becket*, archevêque de Cantorbéry.

ALAND (Jean-Fortescue), né en 1670 dans le Devonshire, fit ses études à Oxford, et parut au barreau en 1690; il fut successivement solliciteur-général, baron de l'échiquier, et, en 1718, juge de la cour du banc du roi. Destitué par George II, Aland fut ensuite nommé juge des plaids communs, puis pair d'Irlande, et mourut en 1746. On a de lui *les Exposés des causes dans toutes les cours de Westminster*.

* ALARD (François), né à Bruxelles au commencement du 16e siècle. Il fut d'abord dominicain, et embrassa ensuite le luthéranisme. Dénoncé à l'inquisition par sa mère, et condamné à mort, il réussit à s'échapper, et se réfugia en Allemagne, où il mourut curé d'Unbourg dans le Holstein en 1578. Il a laissé plusieurs ouvrages en latin et en flamand, qui ont perdu l'intérêt que leur donnaient les circonstances qui les dictèrent. — Guillaume, son fils, Lambert et Nicolas, ses petits-fils, et Nicolas Alard, son arrière-petit-fils, ont publié quelques ouvrages de théologie et de philologie. Le dernier a raconté les aventures de son bisaïeul dans son ouvrage intitulé: *Decus Alardorum scriptis clarorum*, Hambourg, 1721, 8 vol.

* ALARIC Ier, roi des Goths, après avoir servi sous Théodose-le-Grand, ravagea l'empire romain sous le règne d'Honorius, et assiégea deux fois Rome: la première, il se contenta de lever d'énormes tributs; la seconde, il pilla et saccagea la ville en 410. Après avoir envahi le royaume de Naples, il se proposait de conquérir la Sicile et l'Afrique, lorsqu'il mourut subitement à Cozensa, en Calabre, l'an 411 de Jésus-Christ.

* ALARIC II, roi des Visigoths, fils d'Euric, conquérant de l'Espagne, possédait, outre ce royaume, une grande partie du midi de la Gaule. Il fut tué de la main de Clovis dans une bataille livrée en Poitou l'an 507.

ALARME. (*Art militaire.*) *Voyez* Alerte.

* ALARS, prêtre d'Amsterdam, professeur de belles-lettres à Cologne, Utrecht et Louvain, où il mourut en 1544. Parmi ses nombreux ouvrages de controverse et de littérature, on remarque: *Selectæ similitudines, sive collationes ex bibliis*, 3 vol., Paris, 1543.

* ALARY (Jean), avocat, naquit en Languedoc dans le 16e siècle. Son père, conseiller au grand-conseil, étant mort, Alary se vit impliqué dans un procès qui le força de venir s'établir à Paris; c'est là qu'il publia en 1605 un *Recueil de récréations poétiques*, dédié à la reine Marguerite, Paris, in-4o.

* ALARY (Pierre-Joseph), né à Paris en 1690. Accusé d'avoir eu part à la conspiration de Cellamare, il se justifia si bien auprès du régent, que ce prince devint son protecteur, le fit nommer précepteur de Louis XV, et membre de l'Académie française. Alary mourut en 1770 sans laisser aucun ouvrage.

* ALARY (Franç.), médecin de Paris, publia en 1701 un ouvrage mystique et curieux intitulé: *Prophéties du comte de Bombaste*, etc., très-rare.

* ALARY (Étienne-Aimé), abbé, né en Vivarais en 1761, émigra en 1791, fut aumônier du quartier-général du prince de Condé, et confesseur des ducs d'Angoulême et de Berry. Son courage égalait ses sentiments religieux et monarchiques. Il fut blessé devant Munich en 1796, et eut un cheval tué sous lui à Constance en 1799; rentré en France en 1803, il y fut arrêté et enfermé pendant quelques années. Il devint, après la restauration, chapelain de madame la duchesse de Berry. Mort en 1819.

* ALARY (N...), l'abbé, né à Pampelune en 1731, embrassa en 1763 la carrière des missions, et partit pour Siam, où il fit de nombreuses conversions après un séjour de 9 ans tant dans ce pays qu'au Bengale et à la Chine. Rentré en France en 1772, il fut nommé directeur des missions étrangères où il resta jusqu'en 1792, passa alors en

Angleterre, ne revint qu'en 1802 à Paris, où il reprit la direction du même séminaire jusqu'en 1809, année de la suppression de cet établissement. Il vécut depuis dans la retraite jusqu'à sa mort, arrivée à Paris en 1817.

* ALASCO (JEAN), évêque polonais, adopta la réforme de Luther, et se fit prédicateur d'une congrégation protestante à Embden, en 1550. Il fut l'ami de Mélanchthon, d'Érasme (*voyez* ces noms), et mourut en Pologne en 1560.

* ALAVA-ESQUIVEL (DIEGO), évêque de Cordoue. Député au concile de Trente, il proposa d'interdire les commandes et l'union de plusieurs bénéfices sur la même tête. Il mourut en 1562. On a de ce prélat un *traité* sur la réforme de l'église.

* ALAVIN, chef des Goths, auquel l'empereur Valence permit de s'établir sur les rives du Danube. S'étant ensuite révolté contre ce prince, il fut vaincu et perdit la vie dans une bataille près d'Andrinople.

* A'LAWY, médecin de Nadir-Châh (Thamas-Kouli-Khan), mourut à Dehli en 1749 (de l'hégyre 1162). Il a composé plusieurs ouvrages parmi lesquels on doit distinguer celui intitulé : *Recueil des recueils*, espèce d'encyclopédie médicale, selon le savant Langlès.

* ALAYMO. *Voyez* ALAMIO.

* ALAZÈNE, écrivain arabe du 11e siècle, auteur d'un *Traité d'optique*.

* ALBAN (St), 1er martyr chrétien dans la Grande-Bretagne, fut décapité en l'an 287 de Jésus-Christ.

ALBANAIS. (*Géographie.*) Peuple de l'Europe méridionale, qui habite la partie de la côte occidentale de la Turquie bornée au sud par le golfe de l'Arta, au nord par le Drin, à l'ouest par la mer Ionienne. C'est une portion de l'Épire et de la Macédoine, et un pays hérissé de montagnes. Ce peuple, qui se donne à lui-même le nom de Skypétar, parle une langue particulière qui ne ressemble à aucun des idiomes en usage chez les nations voisines; il est très-vraisemblable qu'ils descendent des anciens Illyriens. Parmi les peuplades de la Macédoine occidentale, Ptolémée nomme les Albanais et leur ville Albanopolis sur les rives du Scombi; c'est Elbassan sur le Tobi; leurs descendants y demeurent encore. Ce géographe nomme aussi les Skirtones parmi les peuples de l'Illyrie voisins de la Macédoine; or ce nom se rapproche beaucoup de Skirtar, manière abrégée et assez usitée de prononcer Skypétar. Pline parle des Scirtari, peuple du même pays, et dit qu'il se compose de douze tribus. Sans doute les Skypétars suivirent le sort du royaume de Macédoine, et restèrent enveloppés sous la dénomination générale d'Illyriens et de Macédoniens. Leur pays finit par tomber sous la domination romaine. A l'époque du partage de la grande monarchie, il fit, ainsi que toute la Grèce, partie de l'empire d'Orient; l'Illyrie méridionale devint la province d'*Epirus nova*.

L'invasion des barbares causa de grands maux à cette province : d'abord elle ne souffrit pas beaucoup de la marche des Visigoths au cinquième siècle; les entreprises des Bulgares lui furent ensuite plus funestes. Ils y fondèrent un royaume que les empereurs d'Orient renversèrent. Au milieu de ces guerres et de ces dévastations continuelles, les habitants des montagnes de l'Épire se conservèrent en corps de nation; ils reparurent sous le nom d'Albanais vers le commencement du quatorzième siècle. L'empereur Jean Cantacuzène parle d'eux comme de montagnards libres. Ils ne tardèrent pas à se montrer des ennemis de l'empire de Constantinople aussi dangereux que les Bulgares l'avaient été; ils s'emparèrent de toutes les montagnes du côté de la Macédoine, de la Dardanie, et de toute l'Épire. Ces pays furent alors compris sous le nom général d'Albanie; cependant ils étaient partagés entre plusieurs petits princes. Cette division facilita les progrès des Turks, qui sur ces entrefaites étaient entrés en Europe : ces petits souverains furent soumis les uns après les autres, et leurs troupes augmentèrent les armées des Othomans. Scanderbeg seul soutint pendant quelque temps son indépendance. Il n'avait que huit mille cavaliers et sept mille fantassins; avec des forces si disproportionnées, il brava des armées de cent mille hommes, commandées par Amurat II et Mahomet II, deux des plus vaillants et des plus habiles guerriers qui aient régné sur les Turks. Les prodiges de valeur de Scanderbeg rappelaient les exploits de Pyrrhus et d'Alexandre, ses compatriotes. Les preux de la France et de l'Allemagne venaient combattre à ses côtés. Vainement Amurat l'assiégea dans Croïa sa capitale, il fut obligé de se retirer. Mahomet fit négocier avec lui une trève. Après une lutte de vingt-

trois ans il succomba, ayant inutilement attendu des secours du pape, du roi de Naples et de la république de Venise; il fut réduit à quitter ses états, et mourut à Lissus, sur le territoire vénitien.

Les Skypétars devinrent sujets des Turks. Ceux-ci les nomment *Arnaoutes*, mot que l'on peut regarder comme une corruption d'*Arvanité*, dénomination par laquelle les Grecs les désignent. Ils forment quatre grandes familles : les Gheghes et les Mirdites, les Toxides, les Iapys et les Khamides. Tous sont grands, robustes, braves jusqu'à la témérité, féroces, vindicatifs, adonnés au brigandage. Quelques-uns ont un habillement dans lequel on retrouve l'ancien costume héroïque. D'autres font parade de leur saleté comme d'une marque de valeur; ils laissent pourrir sur leur corps le linge grossier et la bure dont ils se vêtent. Chez quelques hordes d'Albanais, les femmes partagent avec les hommes les dangers de la guerre. Celles qui ne sont pas flétris par l'esclavage auquel leurs maris les réduisent, et par les travaux auxquels ils les condamnent, se font remarquer par leur beauté.

Convertis de bonne heure au christianisme, les Skypétars se partagèrent ensuite entre les églises de Rome et de Constantinople; plus tard une partie d'entre eux a embrassé l'islamisme. Divisés par la religion, ils se sont souvent fait une guerre à outrance. Les Mirdites ont conservé leur liberté; ils ont contracté des capitulations avec les Turks, et, quand ils en sont légalement requis, ils leur fournissent des troupes.

« Chaque canton libre, dit M. Pouqueville, se compose de villages indépendants, et ces hameaux de pharès ou partis qui reçoivent volontairement l'impulsion d'un ou de plusieurs chefs que chacun d'eux se choisit. Une phara se forme à son tour d'une famille; les plus nombreuses ou les plus opulentes sont toujours les plus puissantes, en raison du nombre d'hommes qui lui appartiennent ou qu'elle peut soudoyer. Cet ordre a de l'analogie avec les turbulentes sociétés des Indiens de l'Amérique, parce que les haines tiennent toujours non-seulement les pharès mais les familles, et souvent même les individus qui en font partie, dans la défiance, et à proprement parler dans un état d'hostilité permanente. Par suite de cette habitude des esprits qui les rend nécessairement inquiets et soupçonneux, il arrive que les bourgades et les villages albanais ont dans leur construction une forme particulière et distinctive des autres hameaux. Chaque maison est crénelée, ou bien percée de meurtrières masquées par un enduit extérieur, et toujours isolée hors de la portée d'une autre habitation. Les familles d'un même parti ou d'une souche commune, en s'éloignant comme par branches collatérales du chef dont elles descendent, forment par échelons des quartiers autour d'un mamelon, ou sur un plateau escarpé, de manière à pouvoir se secourir, sans cesser d'être en garde contre les entreprises des gens de leur phara. Ainsi, comme à Sparte au temps des dioscures, une ville est une suite de villages habités par des individus retranchés dans leurs tristes demeures, où ils se barricadent dès qu'il est nuit dans la crainte d'une surprise... Cette vie, remplie de dangers, a pour eux des charmes incomparables; ils sont esclaves, et ils ne peuvent concevoir comment un homme obéit à un autre... Des pharès entières ont souvent des inimitiés implacables; elles ne passent que de nuit et furtivement dans certaines rues. Chaque circonscription a ses puits, ses citernes, ses sources et son marché à part, et on se dispense d'aller à l'église ou à la mosquée pour n'y pas rencontrer un ennemi. Cet état malheureux est uniquement propre à la cité : les soins de l'agriculture et des troupeaux ne souffrent que très-rarement des effets de la discorde; car, hors des bourgs et des villages, chaque tribu vit en paix, vaque à ses occupations, et on ne se bat que dans ses foyers. Ainsi j'ai vu les moissonneurs faire tranquillement la récolte, dans la vallée de Drynopolis, tant que le jour durait, et se fusiller après souper lorsqu'ils étaient rentrés en ville; danser aux jours du bayram, chômer les panégyries, et passer des fêtes au combat, traitant la chose aussi légèrement qu'une partie de chasse ou un passe-temps. »

M. Pouqueville observe que les guerres ordinaires de ces peuplades donnent peut-être plus qu'on ne pense la juste mesure de celles des temps héroïques. « Souvent, dit-il, le siége d'un village placé dans une position avantageuse, et ils sont presque tous bâtis dans des lieux escarpés, dure aussi long-temps que le siége de Troie.

Il faut voir les héros de la Grèce moderne, embusqués sans se retrancher, se provoquer, s'insulter, attendre qu'un homme se présente pour tirer, et s'enfuir quand ils ont du pire. Pour bien comprendre les combats décrits dans l'Iliade, il faut surtout entendre chacun se vanter après une action, assister aux festins où l'on mange les agneaux volés, qui sont rôtis en plein air, pour jouir des scènes que la poésie a si brillamment parées de la richesse de ses couleurs. Rien n'a changé à cet égard sur la terre des demi-dieux et des héros; et si on labourait les champs d'Ilium tandis que les Grecs assiégeaient la capitale de Priam, si les Troyens de leur côté vendangeaient sur les coteaux du mont Ida pendant le blocus, il arrive souvent aux Albanais de lever un siége à la veille du succès pour aller ensemencer leurs terres, faucher leurs prés, ou bien chercher dans leurs familles les provisions qui leur manquent. »

Les vols et les larcins sont traités avec indulgence par un peuple chez qui le brigandage est considéré comme une partie de l'industrie nationale. Le vol public est regardé comme un essai de la bravoure. Lorsqu'on est heureux, c'est un moyen de parvenir aux premières dignités de l'empire, si à ce titre on joint celui de musulman.

Les Skypétars qui habitent le long de la côte portent au loin leurs regards pour découvrir des vaisseaux et se mettre à leur poursuite : quelques-uns trompent par des feux les navires qu'ils aperçoivent, afin de les attirer au milieu des écueils; et, au signal du naufrage qu'ils ont provoqué par leurs artifices, ils fondent sur le bâtiment échoué, enchaînent les malheureux que la tempête a épargnés, et pillent la cargaison.

Les femmes des Skypétars fabriquent avec le poil de chèvre une sorte de bure épaisse qui sert, comme dans l'antiquité, au vêtement des matelots, des soldats et des paysans; elles tissent aussi des toiles de coton pour les besoins du ménage : c'est à ces travaux et à quelques tricots que se borne l'industrie de ce peuple.

Les Skypétars se sont, à différentes époques, établis dans diverses parties de la Grèce et ailleurs. Sous le règne de Scanderbeg une colonie se fixa dans la Pouille, province du royaume de Naples. Après la mort de ce chef l'émigration augmenta. En 1800 ils occupaient dans ce pays cinquante-neuf villages.

Ils ont fourni des soldats à plusieurs puissances chrétiennes. On vit des Albanais parmi les troupes auxiliaires qui servaient en France sous les drapeaux de Henri IV. Charles III, étant roi de Naples, avait un régiment royal-macédonien qui était composé d'Albanais. Les Skypétars mahométans ne s'expatrient que pour servir les Turks.

Leurs colonies, répandues dans la Morée et dans les contrées voisines, ont vivifié ces terres long-temps vouées à la désolation. Les Albanais forment le fond de la population des îles d'Hydra et de Spezzia, qui font depuis long-temps un commerce très-étendu dans la Méditerranée, et dont les flottes bravent aujourd'hui les armées navales des Othomans. Ainsi une partie des Hellènes qui cherchent à conquérir leur existence sociale est composée d'Albanais.

Les Skypétars mahométans, restés sur leurs rivages rocailleux, commencent aussi à quitter le métier de pirate pour se livrer au commerce; mais, inquiets et soupçonneux, ils n'abordent qu'avec une certaine crainte les terres de la chrétienté.

Les anciens connaissaient au pied du Caucase, le long de la mer Caspienne, des Albaniens dont on a prétendu que ceux de l'Illyrie descendaient; aucun monument ne le prouve, et les écrivains qui ont soutenu cette hypothèse ont été réduits à dire que les *Albani* du Caucase étaient venus en Illyrie de temps immémorial. Or ce qui s'est passé alors n'étant plus du ressort de l'histoire ne peut être admis par la saine critique. L'Albanie du Caucase répondait au Chirvan et au Daghesten. Les portes Albaniennes (*Albaniæ pilæ*), un des défilés de ces monts, par lesquelles on peut pénétrer d'Asie en Europe, ou réciproquement, sont à Derbend, où la montagne avance jusque sur le bord de la mer Caspienne. Une rivière coulait vers cette mer : son nom actuel de *Bilbana* ne diffère pas beaucoup de celu d'*Albana* qu'elle portait jadis. La ville d'Albana était située à son embouchure. Quelques savants ont pensé que ces Albani d'Asie pouvaient avoir une origine européenne, tout aussi bien que les Albani d'Europe une origine asiatique.

Même avant les Romains, le nom d'*Albania* désignait la partie montagneuse du

nord de l'Écosse; il ne diffère pas beaucoup d'*Albin* qui est celui dont les habitants faisaient usage. On peut croire qu'il était connu par Pythéas, qui l'avait appris dans ses voyages aux contrées du nord de l'Europe.

Mannert. *Geographie der Griechen und Ræmer*. Nürnberg, 1789, etc., 9 vol. in-8°.

Pouqueville. *Voyage dans la Grèce*. Paris, 1821, 5 vol. in-8°.

Ptolémée, Strabon, Étienne de Byzance, d'Anville. *Géographie ancienne*.

Ortelius. *Thesaurus geographicus*.

E...s.

* ALBANAIS, secte du 8e siècle, qui prit naissance dans l'Albanie, niaient le péché originel, l'efficacité des sacrements et le libre arbitre.

* ALBANE (FRANÇ. ALBANI, dit l'), le peintre des grâces, naquit à Bologne en 1578, et fit de rapides progrès sous les Carraches et le Guide; il acheva de se perfectionner à Rome, où il ne négligea pas les belles-lettres, dont la douce influence se fit sentir dans tous ses ouvrages Ayant épousé en secondes noces une très-belle Bolonaise qui lui donna douze enfants beaux comme elle, il trouva ses modèles dans sa famille, et y puisa ses tableaux pleins de charmes; mais, comme il les eut constamment sous les yeux, ses figures, d'ailleurs si gracieuses, sont uniformes. Il vécut trop pour son bonheur et pour sa gloire, et eut la douleur de se voir préférer les compositions hardies des Carraches; il mourut en 1660. Ses principaux ouvrages sont à Rome dans l'église espagnole de San-Diego, le palais Verops, à Mantoue, Bologne, etc. Ses chefs-d'œuvre sont les *Amours de Vénus et d'Adonis*, gravés par Andran; la *Toilette et le Triomphe de Vénus; les quatre Éléments,* etc.; et un grand nombre d'autres tableaux de piété, la plupart de chevalet, dispersés dans les divers cabinets de l'Europe, mais d'une rareté et d'une cherté excessive.

* ALBANEZE, chanteur italien, mourut à Paris en 1800. Il vint en France en 1747, et s'y fit une grande réputation par son excellente méthode de chant. Il a composé plusieurs *airs* et des *duo* pleins de mélodie, qui tous ont été gravés.

* ALBANI (JEAN-JÉROME), jurisconsulte, né à Bergame en 1504. Pie V le nomma cardinal. Après la mort de Grégoire XIII en 1583, le vœu du conclave l'aurait appelé sur le trône de saint Pierre, s'il n'avait craint de voir régner sous son nom les enfants qu'il avait eus de son mariage. Ce cardinal mourut en 1591. Ses principaux ouvrages sont des *traités* de droit canonique.

* ALBANI (ALEXANDRE), né à Urbin en 1692, cardinal, ambassadeur à la cour de Vienne et bibliothécaire du Vatican. Il enrichit de statues et de tableaux sa maison de campagne, nommée villa Albani, et se montra le protecteur des gens de lettres. Il mourut en 1779. Ses écrits historiques et littéraires sont estimés.

* ALBANI (ANNIBAL), camerlingue de l'église de Rome, évêque de Sabine et cardinal, né à Urbin en 1682. On lui doit, entre autres ouvrages, une édition du *Pontificale romanum*.

* ALBANI (J.-STUART duc d'), passa en France, et s'attacha à Louis XII, qu'il accompagna à Gênes. Rappelé en Écosse, il devint gouverneur de ce royaume en 1516, suivit ensuite François Ier dans l'expédition d'Italie, où il devait commander un corps de 10,000 hommes destinés à la conquête de Naples. Mais, après la bataille de Pavie, il revint en France, où il mourut en 1536. Ce fut lui qui amena d'Italie Catherine de Médicis, épouse de Henri II.

* ALBANY (comtesse d'), veuve de Charles-Édouard STUART (*voyez* ce nom).

* ALBATEGNIUS, astronome arabe, dont le vrai nom est Al-Battany, mort en 929 (de l'hégyre 317), a écrit un *Traité de la science des études,* traduit en latin et imprimé à Nuremberg en 1537, in-8°.

ALBATRE. (*Histoire naturelle*.) Nom donné communément, suivant la nomenclature du célèbre Haüy, à la *chaux sulfatée compacte*, appelée aussi *albâtre gypseux*. Cette variété de chaux se trouve en masses considérables dans les terrains primitifs, tels que ceux auxquels appartient la chaîne des Alpes; cependant on la rencontre communément dans les terrains calcaires de troisième formation: les carrières de Lagny en fournissent une belle variété, elle est translucide, d'un grain fin et serré, et susceptible de recevoir un beau poli. Cette substance, très-tendre, étincelle quelquefois sous le briquet, ce qui est dû alors à la présence de quelques parties de silice. Cet albâtre, dont la blancheur éclatante a passé en proverbe, est employé en Italie à divers objets d'art et d'ornement: on l'exploite en Toscane, et c'est à Florence que, sous le ciseau du statuaire, il prend les formes les plus variées et les plus élégantes.

Le nom d'albâtre appartient principalement à une *chaux carbonatée concrétionnée* ou albâtre calcaire, auquel on donne l'épithète d'oriental, lorsque ses couleurs sont vives et brillantes. Il est légèrement translucide sur ses bords. Il diffère autant du précédent par ses caractères extérieurs que par sa composition chimique Le premier est composé de 32 parties de chaux, de 46 d'acide sulfurique, et de 22 d'eau; le second donne à l'analyse 55 parties de chaux, 34 d'acide carbonique, et 11 d'eau.

Sa formation est due aux suintements d'une eau qui, après avoir traversé la chaux carbonatée et en avoir dissous quelques parties, arrive à une cavité où elle se dépose par couches successives dont la disposition forme des bandes jaunâtres, rouges ou brunes, diversement nuancées. Souvent ces bandes sont disposées parallèlement en lignes droites un peu ondulées, comme dans la *chaux carbonatée stratiforme* de Montmartre et de Pantin; d'autres fois, comme à Antiparos, l'albâtre se forme en tuyaux cylindriques appelés *stalactites*, dont la section perpendiculaire à leur axe présente des zones concentriques. La surabondance de cette chaux, dissoute par l'eau de cristallisation, tombe de ces stalactites sur la paroi inférieure de la cavité qu'elles garnissent, et se dispose de bas en haut en concrétions qui reçoivent le nom de *stalagmites*. Celles-ci présentent la réunion d'un grand nombre de tubercules, qui, sciés transversalement, offrent les veines le plus richement nuancées : on en fait des coupes et des vases quelquefois d'une grande dimension.

L'albâtre calcaire se rencontre dans les *terrains primitifs*, comme dans ceux de *seconde* et de *troisième formation* (*voyez* Chaux). Les montagnes calcaires situées à l'occident de la mer Rouge en fournissent une belle variété.

On voit dans plusieurs contrées des grottes dont les concrétions d'albâtre éprouvent des changements journaliers par leur accroissement continuel; ce qui avait fait croire à Tournefort que les minéraux subissaient une véritable végétation. Cette opinion erronée a trouvé des partisans parmi les gens du monde; il en est encore beaucoup qui croient que les pierres croissent dans le sein de la terre. J. H.

ALBATRE. (*Technologie.*) La finesse du grain de cette pierre, l'homogénéité de sa pâte, le beau et doux poli qu'elle reçoit, sa demi-transparence, sont des qualités qui la rendent très-précieuse pour la sculpture et pour la fabrication de toutes sortes de vases d'ornement. Sous le ciseau du sculpteur, l'albâtre a pris mille formes variées et agréables qui n'ont pas peu contribué à en répandre le goût dans la plupart des pays.

L'albâtre se forme naturellement dans certaines fontaines qui donnent un dépôt d'un blanc jaunâtre. La plus célèbre dans ce genre est celle des bains Saint-Philippe en Toscane. L'eau de cette source, presque bouillante, coule sur une masse énorme de stalactites qu'elle a formée, et l'albâtre paraît y être tenu en dissolution par du gaz hydrogène sulfuré, qui se dégage dès que l'eau a le contact de l'air. On a tiré parti de cette propriété d'abord pour faire des bas-reliefs, qui sont d'un très-beau blanc et d'une assez grande dureté. On se sert de moules de soufre, qu'on place très-obliquement contre les parois de plusieurs cuves de bois ouvertes par les deux fonds; ces cuves sont surmontées à leur ouverture supérieure d'une croix de bois assez large. L'eau de la source, après avoir déposé hors de l'atelier du moulage le sédiment le plus grossier, est amenée au dessus des croix de bois : elle s'y divise en tombant, et dépose dans les moules un sédiment calcaire d'autant plus fin que la position de ces moules approche davantage de la verticale. Il faut d'un à quatre mois pour terminer ces bas-reliefs, selon l'épaisseur qu'on leur donne. Par des procédés analogues, on est parvenu à mouler des vases, des figures, et autres objets en relief de toutes formes, qu'on n'a plus ensuite qu'à réparer et à polir lorsqu'on les a sortis des moules. L. Séb. L. et M.

ALBATROS. (*Histoire naturelle.*) Il est peu de relations de voyages de long cours où l'on ne trouve le nom de cet oiseau, désigné vulgairement par les matelots sous le nom de *mouton du Cap*, que lui valurent sa taille et sa couleur. L'albatros est le plus gros des oiseaux de mer; et malgré son volume, qui semblerait devoir le condamner à ne pas quitter la surface des eaux, où ses pieds palmés lui facilitent les moyens de nager comme les canards, l'albatros est encore l'un des oiseaux qui volent le mieux et le plus long-temps. C'est vers le tropique méridional, et surtout lorsqu'on double

le midi de l'Afrique, que les marins commencent à en rencontrer l'espèce la plus commune ; espèce à laquelle Linnée imposa le nom de *diomedea exulans*. Ce grand naturaliste, qui fit un usage si heureux de la nomenclature des héros d'Homère et de tous les personnages de la mythologie, voulut faire allusion par ce choix à la métamorphose des compagnons de Diomède; en effet l'on a vu souvent des albatros, fatigués d'un trajet de quatre cents lieues, se posant en grande quantité sur les agrès d'un vaisseau, y rappeler ces guerriers grecs que l'imagination brillante du poëte fit sortir de leur flotte pour venger une divinité irritée, et qui furent métamorphosés en oiseaux.

L'albatros qu'on trouve au cap de Bonne-Espérance a le corps très-gros, le bec très-fort, le dos couvert de plumes roussâtres, et les parties inférieures, qu'il présente pendant son vol, d'un blanc assez pur; ses ailes ont plus de quatre pieds d'ouverture d'une pointe à l'autre : l'animal ne craint pas, avec leur secours, de s'éloigner du rivage à d'énormes distances. Il est fort vorace et enlève les poissons volants au moment où, quittant la vague dans l'épaisseur de laquelle un autre ennemi les poursuivait, ils croyaient échapper à la mort par les routes de l'air. L'albatros n'attend pas quelquefois que sa victime soit exondée, il la saisit dans l'eau, quand il ne préfère pas s'emparer de la dorate ou du scombre qui poursuit une proie trop chétive.

Nous avons vu des albatros posés sur l'eau, non comme y sont ordinairement les oiseaux aquatiques avec les parties inférieures et les pattes plongées, mais leurs larges pieds ouverts, étendus à la surface des vagues comme ceux de tout autre palmipède le sont sur l'arène du rivage quand ils s'y arrêtent; dans cette position, l'albatros peut reprendre aisément son vol, ce qu'il fait en étendant peu à peu ses ailes et en les agitant quelque temps pour prendre l'air nécessaire à son ascension sans mouiller ses remiges.

La chair de l'albatros est dure et son goût est désagréable, cependant elle a quelquefois été d'un grand secours à des marins, qui, après de longues privations, préféraient la chair fraîche aux viandes salées, dont on se fatigue sitôt dans une traversée. L'albatros vient pondre sur les côtes désertes et s'y construit en argile de grands nids fort élevés, où la femelle dépose une plus grande quantité d'œufs que n'en pondent ordinairement les grands oiseaux. On connaît deux autres espèces de ces oiseaux, dont l'une est des mers de la Chine. B. DE ST.-V.

* ALBE (FERN.-ALVAREZ DE TOLÈDE, duc d'), général et ministre d'état espagnol, né en 1508, d'une des plus illustres familles d'Espagne. Il porta les armes de bonne heure, servit en Italie, en Hongrie, en Afrique, sous Charles-Quint, et devint général des armées d'Espagne en 1538. Il fit avec quelques succès la guerre sur les frontières de France, en Navarre et en Catalogne. Nommé généralissime des armées impériales, il marcha contre les protestants d'Allemagne, gagna sur l'électeur de Saxe la bataille de Mühlberg en 1547, et présida le conseil de guerre qui condamna ce prince à perdre la tête. Après plusieurs autres campagnes en Allemagne, en Lorraine et en Italie, le duc d'Albe fut nommé, par le roi Philippe II, gouverneur des Pays-Bas, où les peuples, mécontents de la cour de Madrid, se montraient disposés à un soulèvement presque général. Investi d'un pouvoir souverain, le nouveau vice-roi établit un tribunal pour prononcer sur les excès commis pendant les troubles ; et ce conseil de sang, suivant l'expression du peuple brabançon, eut pour uniques arbitres le duc et son confident Jean de Vargas (*voyez* ce nom). Le résultat de cette mesure fut la condamnation d'un grand nombre d'individus dont la culpabilité n'était pas prouvée, et l'émigration de plus de 100,000 Flamands qui portèrent leur industrie à l'étranger, ou se rallièrent sous les drapeaux du prince d'Orange, devenu chef d'une confédération contre le mandataire de Philippe II. Une affreuse guerre civile éclata dans cette partie de la domination espagnole, le sang ruissela dans les campagnes comme sur les échafauds. Le duc d'Albe hérissa la Flandre de forteresses, et imposa de nouvelles taxes ; tout plia sous son impitoyable rigueur, à l'exception de la Hollande, où le prince d'Orange se maintenait, et jetait les bases d'un gouvernement indépendant. Anvers vit placer dans la citadelle que le duc venait d'y faire bâtir pour la tenir en respect, la statue de cet oppresseur, ordonnée par lui-même. Mais enfin la persévérante résistance des Hollandais, des échecs successifs et l'altération de sa santé, déterminèrent

le duc d'Albe à solliciter son rappel ; il l'obtint et quitta un pays où il se vantait d'avoir fait périr 18,000 individus de la main du bourreau. De retour à Madrid, il y fut d'abord bien reçu de Philippe II, mais une intrigue de son fils à la cour lui fit encourir la disgrâce du monarque. Il fut rappelé de son exil deux ans après, pour commander l'armée que le roi envoya contre le Portugal, et il soumit ce royaume aux lois de l'Espagne. Sa conduite, après la prise de Lisbonne, avait excité l'indignation de Philippe, qui ordonna d'abord une enquête ; mais, craignant une sédition dans l'armée, ce prince fit cesser les recherches. Le duc d'Albe mourut peu de temps après cette dernière expédition, en 1582, âgé de 74 ans. On ne peut nier qu'il fut un politique habile et un grand capitaine, mais sa conduite si froidement cruelle dans les Pays-Bas a terni sa gloire même de son vivant, et flétrira éternellement sa mémoire dans la postérité. La *Vie* du duc d'Albe a été publiée à Paris en 1698, 2 vol. in-12.

* ALBEMARLE. *Voyez* Monk.

* ALBEMARLE (Arn.-J. KEPPEL, comte d'), né dans la Gueldre (une des sept Provinces-Unies), en 1669, fut le favori de Guillaume III, qui le combla d'honneurs. Après la mort de ce roi, il devint général des troupes hollandaises, et combattit dans les dernières guerres du règne de Louis XIV. Il fut fait prisonnier à Denain, où il se laissa forcer dans ses lignes, en 1712 ; et il mourut en 1718.

* ALBENAS (Jean POLDO d'), conseiller au présidial de Nîmes, mourut en 1563. On a de lui une *traduction* d'un écrit théologique de saint Julien, archevêque de Tolède ; l'*Histoire des Taborites* (hérétiques de Bohême), et un *discours historique* sur la ville de Nîmes ; il fut un des premiers à professer les principes de la réformation.

* ALBERE (Érasme), disciple de Luther et docteur en théologie, auteur du livre intitulé : *Alcoran des Cordeliers*, recueil d'absurdités et d'inepties qu'il avait prises dans le livre des *Conformités de saint François avec Jésus-Christ*. On a encore de lui : *Judicium de spongiâ Erasmi*, et autres ouvrages latins et allemands. L'*Alcoran des Cordeliers* a été traduit en français par Conrad Badius ; la dernière édition est d'Amsterdam, 1734, in-12, gravures de Picard. Mort en 1553.

* ALBERGATI (Fabio), écrivain italien du 16e siècle, auteur d'un livre intitulé : *El cardinal* ; et de plusieurs *traités* de politique et de morale, imprimés à Rome en 1664, 7 vol. in-4o.

* ALBERGATI CAPACELLI (Franç.), marquis et sénateur de Bologne, sa patrie, littérateur distingué, mort en 1806, se livra pendant toute sa vie à la fougue des passions, dont l'emportement causa la mort de sa vertueuse femme, et l'entraîna jusqu'à plus de 60 ans dans des fautes et même des crimes que sa naissance et ses richesses laissèrent impunis. On a de lui : *Novelle morali*, Bologne, 1783 ; la collection de ses comédies, *ibid.*, 1784, dont la plus estimée est : *Il pregiudizi del falso onore*.

* ALBERGATI (Nicolas), évêque de Bologne en 1417, et cardinal en 1426, fut successivement légat en France et en Allemagne, et grand-pénitencier sous les papes Martin V et Eugène IV, auxquels il rendit d'importants services. Ce prélat laborieux, dont on a des *sermons*, mourut en 1443, généralement regretté.

* ALBERGHINO (Jean) de Palerme, religieux de Saint-François, auteur d'une *chronique* de son ordre. Mort en 1644.

* ALBERGO (Jean), chirurgien né à Mazzara en Sicile, au 17e siècle, est auteur de quelques *traités* sur son art.

* ALBERGOTTI (François), jurisconsulte italien, naquit dans le 14e siècle à Arezzo, où il exerça la profession d'avocat. Après avoir plaidé pendant quelques années, il se rendit à Florence, où la république lui confia des négociations importantes avec les Polonais, et l'anoblit en récompense de ses services. Il mourut en 1376. Albergotti a laissé des *commentaires* sur le Digeste et des *consultations* qui ont mérité d'être louées par Barthole.

* ALBERIC Ier, marquis de Camerino, vivait vers la fin du 9e siècle. Il avait épousé Marozia, fille de Théodora, dame romaine, qui s'était emparée du château Saint-Ange sur les papes. Il réunit ses états à ceux de sa femme, fit la guerre aux Sarrasins, et fut massacré par les Romains en 925.

* ALBERIC II, de Camerino, son fils, premier baron de Rome, fut reconnu seigneur de cette ville, à l'occasion d'une guerre contre Hugues de Provence, roi d'Italie, son beau-père, qui vint l'y assiéger ; il gouverna 23 ans cette capitale du monde chrétien.

* ALBERIC (Octavien), fils du précé

dent, lui succéda, et devint pape sous le nom de Jean XII (*voyez* ce nom).

* ALBERIC, religieux du Mont-Cassin, nommé cardinal, se distingua vers l'an 1050, par ses écrits contre Bérenger, qui niait la présence réelle dans l'Eucharistie.

* ALBERIC, religieux de Cluny, évêque d'Ostie, et légat du saint-siége. En 1138, il convoqua le concile de Westminster, et mourut en 1417.

* ALBERIC, religieux de l'ordre de Cîteaux, au milieu du 13e siècle. Il a laissé une chronique des événements remarquables depuis la création jusqu'à l'année 1241. Leibnitz l'a fait imprimer.

* ALBERIC DE ROSATI ou ROXIATI, né à Bergame, ami de Barthole, et l'un des plus savants jurisconsultes du 14e siècle, a laissé des *commentaires* estimés sur le sixième livre des décrétales, un *Dictionnaire de droit*, un traité *de Statutis* et des *commentaires* sur les Pandectes et le Code.

* ALBERIC ou ALBERT, chanoine d'Aix en Provence, auteur d'une histoire de la première croisade, faite sur les relations des témoins oculaires, sous le titre de *Chronicon Hierosolymitanum*. Elle s'étend depuis 1095 jusqu'à 1120.

* ALBERIC (Philippe), né à Mantoue, religieux serviteur de la bienheureuse Vierge Marie, commissaire de son ordre à la cour de Rome en 1526. Avant cette époque, le pape Jules II l'avait envoyé en France, en Angleterre et en Allemagne, pour combattre la doctrine de Luther. Il mourut à Naples en 1531. On cite comme rare, parmi ses ouvrages, un poème latin *De sacratissimo Christi corpore per Judæos pœnis afflicto*. Le sujet est le miracle connu sous le nom de *billètes*.

* ALBERINI (Rodiana), femme poète, née à Parme vers 1530. Il reste d'elle quelques poésies latines et italiennes.

* ALBERONI (Jules), cardinal et premier ministre du roi d'Espagne, né dans le duché de Parme en 1664. Fils d'un jardinier, il fut d'abord curé de village, puis chanteur et chapelain de l'évêque de San-Donino. Une mission de ce prélat auprès du duc de Vendôme, général de l'armée française en Italie, fut l'origine de la fortune de son chapelain. Alberoni plut au prince français, qui le prit à son service en qualité de secrétaire, l'emmena en France et ensuite à l'armée d'Espagne. Après la mort de Vendôme, le duc de Parme nomma Alberoni son agent politique à Madrid. Dans ce poste, il sut gagner la confiance de Philippe V, et conçut le projet de marier ce monarque (en secondes noces) avec Élisabeth, héritière du duché de Parme, afin d'éloigner la princesse des Ursins, pour gouverner l'Espagne à sa place. Ses mesures furent si bien prises que la princesse fut effectivement renvoyée en France dès l'arrivée de la nouvelle reine. Alberoni fut bientôt ministre. Il forma alors les plans les plus vastes pour rendre à la monarchie espagnole son ancienne splendeur, et il mit toute l'Europe en mouvement. Mais le duc d'Orléans, régent de France, de concert avec le roi d'Angleterre, renversa les desseins de ce ministre. Le nord de l'Espagne fut envahi : la cour de Madrid fit demander la paix, et le renvoi du premier ministre fut la première condition imposée par la France et l'Angleterre. Alberoni reçut l'ordre de sortir du royaume et alla à Rome, où le pape, Innocent XIII, fit examiner sa conduite par le sacré collége. Il fut trouvé coupable de quelques irrégularités et renfermé un an chez les jésuites. Sa disgrâce ne lui avait pas fait perdre entièrement son crédit à la cour d'Espagne, et il y conservait encore un peu d'influence, lorsqu'il mourut en 1752, âgé de 87 ans. Le *Testament politique* publié sous son nom, après sa mort, n'est pas de lui, mais de Durey de Morsan; il a été publié par Maubert de Gouvert (*voyez* ce nom). Jean Rousset a écrit la *Vie d'Alberoni* jusqu'en 1719, 1 vol. in-12.

* ALBERT (le Bienheureux), patriarche latin de Jérusalem, et législateur de l'ordre des carmes, mourut en 1214. Il avait été d'abord chanoine, et évêque de Bobio et de Verceil. Les chrétiens de la Palestine le nommèrent patriarche de Jérusalem; mais cette ville étant au pouvoir des infidèles, il résida à Saint-Jean-d'Acre, où il fut assassiné par un homme auquel il avait reproché ses crimes. Il est honoré comme saint par l'ordre des carmes.

* ALBERT I, empereur d'Allemagne, né en 1248, fils de Rodolphe de Hapsbourg, tige de la maison d'Autriche. Il eut pour concurrent à l'empire Adolphe de Nassau, qu'il vainquit et tua à la bataille de Gelheim en 1298. Ce fut sous son règne que la Suisse se rendit indépendante. Il mourut en 1308, assassiné par des conjurés, au nombre desquels était le prince Jean, son propre frère, comme il passait le Rhin

pour aller soumettre les Suisses rebelles. L'histoire a classé cet empereur parmi les oppresseurs des peuples.

* ALBERT II du nom dans la succession des ducs d'Autriche, quatrième fils du précédent, fut battu par les Suisses à la bataille ds Morgarten. On lui a donné le surnom de Sage, qu'il méritait à quelques égards. Il mourut en 1358.

* ALBERT III, son fils, duc d'Autriche, cultiva les sciences et les arts, protégea les lettres, et fonda des chaires de mathématiques et de théologie dans l'université de Vienne. Mort en 1395.

* ALBERT IV, dit le Pieux, duc d'Autriche, fils du précédent, fit le pèlerinage de la Terre-Sainte, et mena, à son retour, la vie d'un anachorète. Souvent, retiré dans un couvent de chartreux, il s'y faisait appeler le *frère Albert,* et remplissait rigoureusement tous les devoirs monastiques.

* ALBERT II, empereur d'Allemagne, surnommé le Magnanime, était fils d'Albert IV, duc d'Autriche. Il succéda d'abord à son père, fut ensuite roi de Bohême, de Hongrie, et empereur en 1438. Il fit adopter par la diète de Mayence les résolutions des Pères du concile de Bâle, qui tendaient à réprimer les empiétements de l'autorité pontificale. L'Allemagne fondait de grandes espérances sur les hautes qualités de cet empereur, lorsqu'il mourut en 1439, dans un village de Hongrie, après avoir fait de vains efforts pour repousser le sulthan Amurath II, qui menaçait d'envahir ce royaume.

* ALBERT de Mecklembourg, roi de Suède, élu en 1363, fut détrôné en 1389 par Marguerite de Waldemar, reine de Danemarck, à la sollicitation de la noblesse suédoise, qu'il avait exaspérée par sa conduite. Après avoir été retenu prisonnier pendant cinq ans, il fut renvoyé à Mecklembourg, où il mourut en 1412.

* ALBERT, archiduc d'Autriche, sixième fils de l'empereur Maximilien II, nommé par Philippe II, son oncle, gouverneur des Pays-Bas, tenta vainement de reprendre la Hollande, qui avait secoué le joug de l'Espagne. Il mourut en 1621, après avoir réparé, par la douceur de son administration, les maux que le Brabant et la Flandre avaient soufferts sous le gouvernement du duc d'Albe (*voyez* ce nom).

* ALBERT dit l'Ours, margrave et électeur de Brandebourg, mourut en 1170, fit défricher une grande partie de ses états, en augmenta la population, et y bâtit des villes, des églises et des colléges. Il est le fondateur de la maison de Brandebourg, qui règne aujourd'hui en Prusse.

* ALBERT, margrave et électeur de Brandebourg, mort en 1436, mérita, dit-on, les surnoms d'Achille et d'Ulysse de l'Allemagne, par sa valeur et sa prudence. Dix ans avant sa mort, il abandonna à son fils Jean, dit le Cicéron, l'administration de ses états, ne se réservant que la dignité électorale et le droit de conseil.

* ALBERT de Brandebourg, premier duc de Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique, mourut en 1568. N'ayant pas voulu rendre hommage au roi de Pologne, Sigismond, en sa dernière qualité, celui-ci lui déclara la guerre, et le contraignit de renoncer au titre de grand-maître. Toutefois Albert reçut en échange la Prusse inférieure avec le titre de duc, embrassa le culte luthérien et l'introduisit dans ses états. L'*histoire de l'archiduc Albert* a été publiée par Bruslé de Montlomchamp, Cologne, 1693, in-12.

* ALBERT le Belliqueux, margrave de Culmbach, mourut en 1558. Il prit une part active dans les troubles d'Allemagne sous Charles-Quint; à la tête d'un corps d'aventuriers, il fit une guerre de brigandage, mit à contribution les évêchés de Wurtzbourg et de Bamberg, et s'empara même d'une partie de leurs domaines. Mis au ban de l'empire, il fut vaincu deux fois, obligé de quitter l'Allemagne, et languit encore quelques années dans l'indigence et dans l'exil.

* ALBERT dit le Courageux, duc de Saxe, gouverneur de Frise en 1494, mourut en 1500. Il se distingua par sa prudence et sa valeur sous l'empereur Maximilien.

* ALBERT (Charles et Honoré). *Voyez* Luynes.

* ALBERT, archevêque de Mayence, s'unit avec plusieurs princes allemands contre Henri V, à qui seul il devait son archevêché. Enfermé pendant quatre ans, il n'obtint sa grâce que pour se révolter encore. Lorsque l'empereur fut excommunié par Calixte II, il prit les armes, battit les troupes impériales, et ne voulut se soumettre qu'à condition que le souverain renoncerait à l'investiture des bénéfices par le sceptre. Il mourut en 1137.

* ALBERT, fils de l'électeur de Brandebourg, archevêque de Magdebourg et de Mayence. Quoique la réunion de deux archevêchés sur la même tête fût sans exemple en Allemagne, le pape Léon X approuva sa nomination, lui donna le droit de vendre des indulgences, lui envoya le chapeau de cardinal avec une épée consacrée, et le chargea de s'opposer à la réforme de Luther, qui faisait tous les jours des progrès. Cependant Albert se vit obligé d'accorder aux habitants de Magdebourg et d'Halberstadt le libre exercice de leur culte. Il fonda l'université de Francfort-sur-l'Oder. Les auteurs contemporains rendent justice à son amour pour les arts. Il avait un goût singulier pour les reliques. Il en fit provisions pour l'église de Hall; mais, voyant que le peuple commençait à les mépriser, il les fit transporter à Mayence, après en avoir fait imprimer un catalogue orné de figures. C'est le premier prince allemand qui reçut et protégea les jésuites. Il mourut à Mayence en 1545.

* ALBERT dit le Grand, à cause de l'étendue de ses connaissances, né suivant quelques biographes en 1193, et selon d'autres en 1205, à Laningen en Souabe. Après avoir terminé ses études à Pavie, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, fut envoyé à Paris et chargé de l'instruction de la jeunesse dans son ordre. Il enseigna la philosophie d'Aristote avec tant de succès, que le saint-siége crut devoir révoquer la décision qu'il avait rendue à cet égard; il lui permit d'expliquer les écrits de ce philosophe. En 1254, nommé provincial, il fixa sa résidence à Cologne. Alexandre IV lui donna l'office de maître du sacré palais à Rome; il eut ensuite l'évêché de Ratisbonne; mais il ne garda ce siége que trois ans. Après avoir prêché la croisade en Allemagne, assisté au concile général tenu à Lyon en 1274, il retourna dans sa retraite à Cologne, sa ville favorite. Il y mourut en 1280, âgé de 87 ans. Ses *œuvres* ont été recueillies en 21 vol. in-fol.

* ALBERT de Padoue, prédicateur augustin, mourut à Paris en 1328, après avoir publié de longs *commentaires* sur les livres saints.

* ALBERT ou ALBERTI (CHERUBINO), peintre et graveur italien en 1615, a gravé les belles frises, que Polydore de Caravage, élève de Raphaël, avait exécutées et qui ne subsistent plus; son *œuvre* s'élève à près de 180 pièces, dont 75 sur ses dessins, et le reste d'après les grands maîtres.

* ALBERT (JEAN), avocat au parlement de Toulouse, a donné au 17e siècle : *Arrêts de la Cour du parlement de Toulouse*, 1686 et 1731, in-4°.

* ALBERT (ANTOINE), ecclésiastique du 18e siècle, a donné : *Dictionnaire portatif des prédicateurs français*, 1757, 1 vol. in-8°; *Nouvelles observations sur les différentes manières de prêcher*, 1757, 1 vol. in-12.

ALBERT (PIERRE-ANTOINE), recteur de l'église épiscopale et protestante à New-Yorck, et d'origine suisse, était un pieux et savant ministre. Il mourut en 1806, à 41 ans.

* ALBERT de Florence, vivait dans le 15e siècle. Il a traduit en italien les *Consolations de la philosophie*, par Boëce (*voyez* ce nom).

* ALBERT de Stade, franciscain allemand, a écrit en latin une chronique depuis la création du monde jusqu'à l'an 1256, publiée à Helmstadt en 1587, in-4°.

* ALBERT, bénédictin allemand au 15e siècle. On a de lui, en latin, une *Histoire des papes* depuis Grégoire IX jusqu'à Nicolas V; et une *Histoire des empereurs romains* depuis Auguste jusqu'à Frédéric III. Ces deux ouvrages se trouvent manuscrits dans la bibliothèque de Vienne.

* ALBERT (FRANÇOIS), professeur de théologie à Hambourg, dans le 16e siècle, est auteur d'une *Histoire de Saxe et des Vandales*, et d'une *chronique* depuis Charlemagne jusqu'en 1504.

* ALBERT (HENRI-CHRIST.), professeur de langue anglaise à Hall, mort en 1800, est auteur de deux *grammaires* anglaise et allemande, d'*Essais* sur Shakespeare, de *Recherches sur la Constitution anglaise*, et d'un drame sur la mort de Charles Ier.

* ALBERT, général des franciscains, au 13e siècle, auteur d'une *chronique* historique depuis le commencement du monde jusqu'en 1250, publiée en 1587, avec des notes par Reinhart Reineccio.

* ALBERT (Wittmanstadius JEAN), savant orientaliste du 16e siècle, a donné un *abrégé* du Koran avec des notes critiques; un *Nouveau-Testament* en syriaque, 1555, in-4° : c'est le premier livre imprimé en Europe avec des caractères syriaques. On en tira mille exemplaires, dont cinq cents restèrent en Europe et les autres passèrent

en Orient. On a encore de lui une *Grammaire syriaque*. Il mourut en 1559.

* ALBERT, maître des requêtes, lieutenant de police, ensuite conseiller-d'état. On a de lui : les *Lettres d'un avocat* contre le projet de traduction du corps de droit civil, par Hulot, 1765, in-8°; *Abrégé chronologique de l'Histoire romaine*, contenant les preuves de la correspondance de l'année civile des Romains avec l'année julienne. L'auteur avait remis ce travail à dom Clément, pour être employé dans l'*Art de vérifier les dates avant Jésus-Christ*. L'ouvrage de dom Clément a été imprimé par les soins de M. Viton de Saint-Allais, Paris, 1820, in-fol. On y trouve l'abrégé de M. Albert.

* ALBERT DE RIOMS (le comte d'), chef d'escadre de la marine française, né en 1738, se distingua dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique du nord, prit plusieurs bâtiments aux Anglais, et obtint des éloges mérités pour sa conduite dans des circonstances difficiles, notamment à l'époque de la révolution. Forcé de quitter la France dans un temps où toutes les autorités légales étaient menacées, il joignit l'armée des princes, frères de Louis XVI, sur le Rhin, et fit la campagne de 1792, dans un corps formé d'officiers de marine émigrés. Rentré en France sous le régime consulaire, il y mourut en décembre 1800, à l'âge de 66 ans.

* ALBERT (NICOLAS), mort en 1800, fonda des bains médicinaux à Paris, sur lesquels le célèbre Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie, a fait un rapport très-avantageux.

* ALBERT (JEAN-BAPTISTE), lieutenant-général des armées françaises, né en 1771 dans les Hautes-Alpes, entra au service, en 1790, dans le 1er bataillon de ce département, devint capitaine, aide de camp du général Augereau (depuis maréchal) en 1795, se distingua aux Pyrénées, en Italie et en Allemagne, et fut colonel en 1802. C'est dans ce grade qu'il fit les campagnes d'Austerlitz et d'Iéna. Général de brigade au commencement de la campagne de Pologne, il combattit glorieusement à Eylau et au siége de Dantzig, à Essling, à Wagram, et dans la campagne de Russie, en 1812; après avoir soutenu sa réputation en toutes les rencontres, il fut nommé général de division (lieutenant-général) sur le champ de bataille de la Bérézina. La campagne de 1813 fournit encore au général Albert de nombreuses occasions de déployer sa capacité militaire. Il résista, avec moins de 6,000 hommes, à l'attaque d'un corps russe fort de 25,000 fantassins et de 5,000 chevaux; et fit une retraite des plus honorables, sans laisser entamer ses colonnes. En 1814 il arrêta, en deux occasions différentes, la marche victorieuse de deux corps d'armée prussien et russe, et les repoussa avec perte. Appelé, à l'époque de la restauration, au commandement de la 19e division militaire à Lyon, le général Albert fixa l'attention du duc d'Orléans, qui le choisit pour son 1er aide de camp. Il conserva ce poste de confiance, malgré les événements de 1815, qui le séparèrent du prince, et le placèrent à la tête d'une division de l'armée que Napoléon forma en Alsace. Il est mort, en 1822, avec la réputation méritée d'un des meilleurs généraux de l'armée française.

* ALBERT DURER. *Voyez* DURER.

* ALBERT (GIRARD). *Voyez* GIRARD.

* ALBERT. *Voyez* ALBERTET.

* ALBERTANO, de Brescia, gouverneur de Gavardo au 16e siècle, fut emprisonné pendant les troubles qui agitèrent l'Italie sous l'empereur Frédéric II. Il composa dans sa captivité divers *Traités* sur l'Amour du prochain, sur l'Art de parler et de se taire, traduisit de Boèce les *Consolations dans le malheur*, ouvrages imprimés à Florence en 1610.

* ALBERTET, troubadour provençal, auteur d'un grand nombre de *tensons*, *sirventes*, *lais*, etc. Mort à Sisteron, vers la fin du 13e siècle.

* ALBERTI ou DE ALBERTIS (LÉON-BAPT.), théologien, littérateur, architecte, peintre, sculpteur et mathématicien, né à Florence en 1398, surnommé le *Vitruve florentin*. Le sacerdoce qu'il embrassa, après avoir été reçu docteur en droit civil et canonique, ne l'empêcha pas de cultiver les arts et surtout l'architecture, sa science favorite. On voit encore à Mantoue, Rimini, Florence, Rome, et autres villes d'Italie, un grand nombre de monuments construits sur ses dessins. On a de lui divers *Écrits* sur la peinture, la sculpture et l'architecture. Le plus connu est un *Traité* d'architecture publié après sa mort, dont il y a eu plusieurs éditions : la 1re est celle de Florence, 1485, in-fol.; traduite en latin par C. Bartoli, Florence, 1550, in-fol.; et en français, par J. Martin, Paris, 1553,

in-fol. : son *Traité* sur la peinture a été réimprimé à la suite du *Vitruve* d'Amsterdam, 1649, in-fol.; ses *OEuvres* morales, traduites en italien, ont été imprimées à Venise, en 1568. On trouv e à la suitedes *OEuvres* de Léonard de Vinci, Paris, 1531, in-8°, son *Traité* sur la sculpture. On a encore de lui un *Poème* hécatomphile, traduit en français en 1534 et 1584, et dans le 18e siècle, par Levrier de Champ-Rion; dans le tome 2 des *Mélanges de littérature étrangère* de 1765: une comédie intitulé, *Philodoxios*, publiée en 1588 par Alde Manuce, comme l'œuvre d'un ancien poète comique; *Momus* ou *de Principe*, Rome, 1520; *Trivia, sive de causis senatoriis*, etc., Bâle, 1538, in-4°; un *Recueil* de cent fables et apologies, etc. Mort en 1490. Sa *vie* a été écrite par Porretti.

* ALBERTI (Ridolpho-Fioraventi), mécanicien, architecte et ingénieur de Bologne au 15e siècle, exerça son art en Italie, en Hongrie et en Moscovie, où il construisit plusieurs ponts et églises.

* ALBERTI (Léandre), dominicain et provincial de son ordre. Il a composé des *Livres* de dévotion, et l'*Histoire de Bologne*, sa patrie. Né en 1479, mort en 1552.

* ALBERTI (Louis), né à Padoue en 1560, ermite de l'ordre de Saint-Augustin, professeur de théologie. Il a publié plusieurs *traités* sur la prédestination et sur la présence réelle. Mort en 1628.

* ALBERTI (Valentin), jurisconsulte et théologien, né en 1635 et mort à Leipsig en 1697. On a de lui : *Compendium juris naturæ* contre Puffendorf; *Interesse præcipuorum religio. christ. in omnibus artic. deductum, præcipuè religionis christianæ*, Leipsig, 1681, in-12; *de Fide hæreticis servandâ*, Leipsig, 1652, in-4°. Il composa aussi quelques poèmes allemands dont Adelung a donné le catalogue.

* ALBERTI (George), ministre luthérien, né en Hanovre en 1723, séjourna en Angleterre, et y apprit si bien l'anglais, qu'il écrivit dans cette langue des *Pensées sur l'Essai sur la religion naturelle* de Hume sous le nom d'*Alethophilus Gottengensis*. Il a publié en allemand : *Lettres sur l'état de la religion et des sciences dans la Grande-Bretagne*, Hanovre, 1752 et 1754; *Essais sur la religion et les mœurs des quakers*, Hanovre, 1750. Mort en 1758.

* ALBERTI (Jean), ministre luthérien et philologue, né en Hollande en 1698. On a de lui : *Observationes philologicæ in sacros novi fœderis libros*, Leyde, in-8°; *Periculum criticum*, etc., Leyde, 1725 in-8°; *Glossarium Græcum in sacros libros*, Leyde, 1735, in-8°; le 1er vol. d'un *Dictionnaire* d'Hesychius, 1746, in-folio. Sa mort, arrivée en 1762, l'empêcha d'en donner la suite, qui a été publiée par Ruhnkenius en 1766.

* ALBERTI DE VILLANOVA (Franç. d'), lexicographe, né à Nice en 1737, est auteur d'un *Dictionnaire français-italien, et italien-français*, dont il donna quatre éditions successives; la dernière est de Bassano, 1811, 2 volumes in-4°. Il a publié un autre *Dictionnaire universel critico-encyclopédique de la langue italienne*, Lucques, 1797. Ce dernier ouvrage peut tenir lieu du *dictionnaire de la Crusca*. Mort à Lucques en 1800.

* ALBERTI (Jacq.), jurisconsulte italien du 15e siècle, a écrit un *Traité* sur les différences entre le droit canonique et le droit civil, dont on trouve un long extrait dans les œuvres de Barthole.

* ALBERTI (Romain), dessinateur italien du 17e siècle, secrétaire de l'Académie de dessin fondée à Rome en 1593, a écrit l'*Histoire* de l'origine et des progrès de cette Académie, et un *Traité* de l'excellence de la peinture.

* ALBERTI (André), auteur d'un *traité* de perspective en latin, imprimé à Nuremberg, 1670, in-fol.

* ALBERTI (J.-B.), moine de la congrégation des somasques, né à Savone au 17e siècle, est auteur de *poésies* sacrées et morales en italien; *vie* de saint Mayeule en latin; *discours* sur l'origine et l'établissement des Académies, en italien.

* ALBERTI (Domenico), musicien, né à Venise vers la fin du 17e siècle, perfectionna à Rome ses talents dans le chant et la composition. Il a mis en musique l'*Endymion* de Métastase, et a publié quelques autres *morceaux* estimés.

* ALBERTI (Christ.-Henri), professeur de médecine à Erfurt au 17e siècle, a publié divers ouvrages estimés sur différentes parties de son art.

* ALBERTI (Benoît), d'une ancienne famille de Florence, se distingua dans le 14e siècle par son opposition au parti aristocratique. Exilé de sa patrie, il partit pour la Terre-Sainte, et mourut à Rhodes vers 1383.

* ALBERTI (Salomon), professeur de médecine à Wittemberg, né à Nuremberg

en 1540, se fit une réputation par ses découvertes anatomiques. Il publia : *Historia plerarumque humani corporis partium membratim scripta*, Nuremberg, 1585, in-8°; Wittemberg, 1587, in-8°; *Tres orationes*, et autres ouvrages d'anatomie et de botanique non imprimés. Il mourut en 1600.

* ALBERTI (MICHEL), médecin allemand, né à Nuremberg en 1682. Il fut nommé professeur de médecine à Hall, où il se fit un grand nom, et mourut en 1757. Ses principaux ouvrages sont : *Introductio in universam medicinam*, 3 vol. in-4°; *Systema jurisprudentiæ medicæ*, 6 vol. in-4°.

* ALBERTINI (MARIOTTO), peintre florentin, mort vers 1512, termina le beau tableau du *Jugement dernier* de Bartholomeo della Porta, de manière à ce qu'on ne pût reconnaître qu'il sortait de deux mains différentes. Il peignit en outre plusieurs tableaux d'église. On voit au musée royal de Paris un tableau de ce peintre représentant *l'enfant Jésus dans les bras de sa mère, bénissant saint Jérôme*; et *saint Zénobe*, évêque de Florence.

* ALBERTINI (PAUL), religieux servite, né à Venise vers l'an 1430, mourut dans la même ville en 1475. Il se distingua comme professeur de théologie et comme prédicateur. La république de Venise lui donna plusieurs missions honorables. Il a laissé plusieurs ouvrages écrits en latin, entre autres une *explication* de plusieurs passages du Dante, et *l'histoire* de son ordre.

* ALBERTINI (FRANÇOIS), savant antiquaire qui florissait au commencement du 16e siècle. Il est auteur d'un *livre* en latin sur les merveilles de la nouvelle et de l'ancienne Rome, et d'un *mémoire* en italien sur les statues et sur les peintures qui sont à Florence.

* ALBERTINO (EDMOND), ministre calviniste français, né en 1593, et mort à Paris en 1652, a écrit un traité contre *l'Eucharistie*, qui fit grand bruit alors, et fut réfuté depuis dans le livre de *la Perpétuité de la Foi*.

* ALBERY ou AULBERY (GEORGE), né en Lorraine au 16e siècle, a publié une *Vie* de Sigisbert, roi d'Austrasie; une *Description* de la Lorraine et de Nancy, un *Cantique* sur le *Miserere*, une *Hymne* sur l'Ascension de Notre-Seigneur, ouvrages imprimés à Nancy en 1613-1616; ils sont très-rares.

* ALBI (HENRI), jésuite, professeur de philosophie, né à Bolène dans le comtat venaissin en 1590, mourut à Arles en 1659. Il a fait des livres de dévotion et les *Vies* de plusieurs personnages pieux.

* ALBICANTE (J. ALBERT), poète milanais du 16e siècle, eut de grandes querelles littéraires avec Doni et P. Arétin. Outre un grand nombre de poésies médiocres, cet auteur a laissé une *Histoire* de la guerre du Piémont, Venise, 1539, in-8°, et une *Relation* de l'entrée de Charles-Quint à Milan, 1541, in-4°.

* ALBICUS, archevêque de Prague. Ce prélat, cité pour son avarice, montra d'ailleurs beaucoup d'indulgence pour les erreurs de Jean Hus et des autres disciples de Wiclef. Il fit imprimer à Leipsig, en 1484, des traités de médecine sous les titres suivants : *Praxis medendi; Regimen; sanitatis Regimen pestilentiæ*.

ALBIGEOIS. (*Religion*.) On comprenait sous ce nom en France, au treizième siècle, tous ceux qui, prêchant la liberté de conscience, s'écartaient des canons de l'église et refusaient de reconnaître l'autorité des papes en matière de foi. Ce mot n'avait jamais été pris auparavant dans cette signification, qui d'ailleurs resta toujours vague, parce qu'il désignait non-seulement des hérétiques de sectes très-différentes, mais encore ceux qui ne faisaient que favoriser leurs progrès, ou qui en prirent la défense quand on leur fit une guerre ouverte.

Tout le monde connait la dissolution des mœurs et la dépravation qui, depuis la fin du dixième siècle, s'étaient assez généralement répandues tant parmi le peuple et ses insolents barons que parmi le clergé; on sait encore que les évêques et les abbés songeaient alors bien plus aux jouissances de toute espèce, et aux moyens d'en faire les frais, qu'au salut des fidèles et à leurs devoirs pontificaux. Il est impossible de nier ce malheureux état; et les épîtres du célèbre Grégoire VII seraient là pour convaincre les incrédules de cette vérité. Mais dans ces temps de détresse et de scandale, on vit paraitre plusieurs hommes distingués qui, indignés des désordres qui souillaient l'église, firent tous leurs efforts pour l'en retirer et la ramener vers la simplicité et l'austérité des premiers siècles. Dans la France méridionale, *Pierre de Bruys* et *Henri de Lausanne*, s'élevèrent contre le

baptême des enfants, le sacrifice de la messe, l'adoration de la croix et l'efficace des bonnes œuvres; *Arnoud de Bresice* y attaqua la hiérarchie des prêtres, et s'efforça de ramener dans l'église le régime presbytérial ou républicain; les *Patarins* et les *Chatares* signalèrent de nouveaux abus, et augmentèrent le nombre toujours croissant des hérétiques, connus alors sous les noms de *Pétrobusiens*, de *Henriciens*, etc.

La Gascogne, le Languedoc, et surtout le *comité d'Albi*, étaient le siége principal de ces réformateurs : c'est ce dernier pays qui, dans la suite, fit donner à tous les sectaires indistinctement le nom général d'*Albigeois*, quoique ces sectes religieuses n'aient point eu entre elles unité de croyance. Divisés sur plusieurs points de leur profession de foi, ils étaient d'accord dans le désir d'une réformation de l'église, de l'épuration des mœurs, et dans la ferme conviction que la *parole divine écrite* peut seule faire autorité en matière de religion. Ces hommes courageux furent partout expulsés, partout condamnés, mais jamais réfutés : toutefois leur zèle ne se refroidit point; ils employèrent tous leurs efforts à dessiller les yeux de leurs concitoyens, à leur faire apercevoir leur malheureuse situation et leurs vrais besoins, et à les faire revenir de leur attachement superstitieux et débonnaire pour les moines. Plusieurs d'entre eux, surtout leurs chefs, expièrent leur audace au milieu des flammes. Mais les sectes se multiplièrent en raison directe des persécutions qu'on leur faisait éprouver.

Pierre de Vaud (Petrus Valdus) attaqua avec une nouvelle force les abus de l'église dominante, vers l'an 1170. C'était un honnête négociant de Lyon, qui, frappé par la mort inopinée d'un de ses amis, se concentra en lui-même, et médita sur les voies inconcevables de la providence. Ses réflexions le portèrent insensiblement plus loin, et une bible latine qu'il trouva acheva de former sa conviction sur la doctrine catholique romaine. Il s'entoura d'un petit nombre d'auditeurs, mit entre leurs mains une traduction du Nouveau-Testament, des Psaumes et de plusieurs chapitres tirés des ouvrages des Pères de l'église, et commença à leur en expliquer le texte et à en interpréter le sens. Sa réputation s'agrandit; un grand nombre de Lyonnais demandèrent à être admis à ses instructions, et plusieurs de ses disciples allèrent publier au loin sa nouvelle doctrine, qui alors faisait le sujet de toutes les conversations, et en faveur de laquelle la majorité de la nation semblait disposée. Les principaux points de cette doctrine étaient les suivants : « Les décisions de l'église, en matière de foi, sont de nulle autorité; la Bible seule peut décider. Le sacrifice de la messe, l'adoration des saints, le trafic des indulgences, ne peuvent être tolérés. Le chrétien doit être pauvre, car les biens de ce monde l'éloignent de l'amour de son Dieu. Les cérémonies sont inutiles, ne font qu'embrouiller le culte, et les prêtres ne sauraient avoir le privilége d'administrer les sacrements. » Quelque opinion que l'on se soit formée de ces doctrines, on a de tout temps été forcé de convenir de la pureté, de la simplicité et de l'austérité de mœurs qui caractérisaient les *Vaudois;* on a rendu à leur moralité et à leur conduite politique une éclatante justice : d'ailleurs ils pensaient que tout ce dont ils demandaient la réforme n'appartenait point au christianisme primitif, n'en faisait pas une partie intégrante et nécessaire, mais s'y était glissé dans la suite des temps.

Le clergé poussa de grands cris; car ils ne s'étaient point bornés à réformer la doctrine, ils menaçaient ses intérêts les plus chers, et s'en firent ainsi un ennemi irréconciliable. Ils furent condamnés comme *hérétiques*, persécutés sur tous les points du pays; et les rois de France et d'Angleterre étaient même disposés à les exterminer par le fer et le feu, quand on jugea préférable de créer cette horrible *inquisition* dont le coup d'essai fut le carnage de ces malheureux. Les hérétiques se dispersèrent, et portèrent leurs doctrines sur d'autres points du royaume, que les persécutions à la fin les forcèrent de quitter (1). Ils fondèrent presque aussitôt à Metz et à Strasbourg des établissements considérables, malgré les bûchers qui les attendaient, et reparurent immédiatement dans le Languedoc, où la ville de Toulouse devint leur siége principal.

Roger, comte d'Albi, et Raymond VI, comte de Toulouse, étaient accusés de les favoriser, et furent soumis à des expiations humiliantes; mais le désir de s'emparer de

(1) Pierre de Vaud paraît avoir terminé ses jours dans la Bohême.

leur beau pays contribua bientôt à faire éclater la guerre qu'on leur déclara sous le prétexte de la religion. Innocent III fit prêcher une croisade contre les Albigeois; Simon de Montfort et les légats Arnaud de Cîteaux et Milon la commandaient. Elle commença en 1209. La ville de Béziers fut prise ; environ soixante mille de ses habitants furent livrés au fer et aux flammes; les plus belles contrées de la France furent horriblement ravagées, et l'on disposa à volonté du patrimoine des malheureux comtes. Les indulgences que le pape accordait à pleines mains multipliaient continuellement le nombre des croisés; et les Albigeois, après une défense vigoureuse, durent enfin succomber. La paix fut conclue en 1229; l'inquisition se chargea d'achever la conversion de ces malheureux, d'extirper l'hérésie dans ses racines, et leur pays se couvrit de nouveaux bûchers. Cette affreuse oppression les força encore une fois à chercher un asile dans la Lombardie et le Piémont, au milieu des paisibles vallées des Alpes, qui cependant ne suffirent pas pour les garantir des nouvelles horreurs que leur préparèrent, de l'aveu d'Innocent VIII, Albert de Capitaneis et Hugues des Marais. Toutes ces persécutions cependant ne servirent qu'à invétérer leur haine contre l'église dominante et à retremper leur courage; ils subsistèrent sous le nom d'*Église française* jusqu'au temps de la réformation. (*Voyez* à l'article HUGUENOTS la suite des progrès de l'hérésie en France.) J. H. S.

* ALBINE, dame romaine du 4e siècle. Devenue veuve, elle se mit, pour étudier l'Écriture-Sainte et les maximes de la religion, sous la direction de saint Jérôme, qui a fait son éloge dans ses lettres, et la regardait moins comme son élève que comme son juge.

* ALBINI (ALEX.), peintre de l'école lombarde, mort en 1630, était élève de Carrache. On a de lui un tableau représentant *Prométhée animant la statue de Pandore*.

ALBINOS. (*Histoire naturelle.*) Ce nom est venu des Espagnols, qui l'appliquèrent à des hommes, variété monstrueuse de l'espèce nègre. La peau de l'albinos est d'un blanc mat, ses poils blancs et cotonneux, avec la pupile rose, qui ne peut supporter l'éclat du jour. De tels malheureux, disgraciés de la nature, ordinairement à demi-imbéciles, excitant le mépris parmi les peuplades chez lesquelles ils naissent, sont aussi nommés *bedos*, *chacrelacs*, et *dondos*. Leur couleur blanche et sans incarnat, ou plutôt leur absence de couleur, est le résultat d'une existence maladive, qui peut se transmettre de génération en génération, soit en totalité, soit en partie. Nous avons vu dans l'île de Mascareigne une négresse cafre produire un métis qu'elle avait eu d'un albinos venu de Madagascar; et ce métis, chez lequel la teinte noire dominait, avait sur le corps des places entières où la peau était semblable à celle du père; ses cheveux étaient comme mélangés de laine noire et de coton blanc, sa pupille était sensiblement rose et sa vue faible.

Parmi les animaux il se trouve des albinos; tels sont les lapins, les souris blanches, des corbeaux, des merles, et des races de pigeons. Il en est chez lesquels cet état n'est pas permanent, et qui, devenant blancs pendant l'hiver, reprennent leur couleur spécifique avec toute leur vigueur dans la saison des amours. (*Voyez* HOMME.) B. DE ST.-V.

* ALBINOVANUS (C. PEDO), poëte latin du siècle d'Auguste, dont Ovide fait l'éloge. Il reste de lui deux *élégies* sur la mort de Drusus et sur celle de Mécène, dont la meilleure édition est celle du sieur Le Clerc. Amsterdam, 1715, in-12.

* ALBINUS (D.-CLAUDIUS-SEPTIMIUS), général des armées romaines sous les empereurs Marc-Aurèle et Commode. A la mort de Pertinax, l'an 193, il se fit proclamer empereur en même temps que Septime-Sévère. Les deux rivaux parurent d'abord se concilier et partager l'empire; mais ils se firent bientot la guerre. Albinus, après quelques avantages, fut défait complétement auprès de Lyon l'an 198, et Sévère, devant lequel il fut amené prisonnier, lui fit trancher la tête.

* ALBINUS, philosophe platonicien, vivait sous Antonin-le-Pieux du temps de Galien. Il est auteur d'une *Introduction au dialogue de Platon* insérée dans le 2e vol. de la *Bibliothèque grecque*, de Fabricius.

* ALBINUS est aussi le nom ou surnom de plusieurs poëtes et autres écrivains romains dont les ouvrages cités par Cicéron, Macrobe et Némésien, sont perdus.

* ALBINUS (PIERRE), poëte et historien allemand, dont le véritable nom était *Weiss*, fut professeur de philosophie et de mathématiques à Wittemberg. On a de lui une *Chronique du Messie*, Wittemberg,

1580, et Dresde, 1589, in-fol.; *Scriptores varii de Russorum religione*, Spire, 1582; *Tablettes généalogiques de la maison de Saxe*, en allemand, Leipsig, 1602. Ses poésies latines ont été imprimées à Francfort, 1612, in-8°.

* ALBINUS (Bernard), *Weiss* en allemand, médecin célèbre, naquit à Dessau, principauté d'Anhalt. Il étudia à Leyde, et, après avoir voyagé dans les Pays-Bas et la France pour son instruction, il fut appelé à remplir une chaire de physique à Francfort-sur-l'Oder, où il professa 22 ans, en obtint une semblable à Leyde, où il mourut en 1721, à 69 ans. On a de lui un grand nombre de *Traités* de médecine.

* ALBINUS (Bernard-Sifroi), fils du précédent, fut professeur de médecine à Leyde, et surpassa ses maîtres dans la connaissance de l'anatomie. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés sur la science chirurgicale, nous citerons son *Histoire des os et des muscles de l'homme*, in-fol., Londres, 1749, et une *Histoire particulière des muscles*, in-4°. Il s'était marié à 73 ans, et mourut à 88 ans, en 1771.

* ALBINUS (Christian-Bernard), son frère, professeur à Utrecht, est auteur d'un *Specimen anatomicum*, etc., Leyde, 1724; *de Anatome errores*, etc., in-4°. Mort à Utrecht en 1752.

* ALBINUS (Jacq.), écrivain hambourgeois, auteur d'une *Dissertation sur le scorbut*, Hambourg, 1620.

* ALBINUS (Éléazar), auteur d'une *Histoire naturelle des oiseaux* avec 306 estampes coloriées, traduite en français, La Haye, 1750, 3 vol. in-4°; *Histoire naturelle des insectes*, Londres, 1736 et années suivantes, 2 vol. in-4°; et *Histoire naturelle des araignées*, en anglais avec 32 planches, *ibid.*, 1736, in-4°.

* ALBISSON (N.), avocat, membre du tribunat et conseiller-d'état, né à Montpellier en 1732, et mort à Paris en 1810, a publié un *Recueil* des lois municipales du Languedoc, Montpellier, 1780 et années suivantes, 7 volumes in-4°, et a coopéré à la confection des divers Codes de législation.

* ALBITTE (Ant.-Louis), député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, né à Dieppe vers 1760, fut chargé de diverses missions dans les départements, et vota la mort de Louis XVI. Parvenu à se soustraire à l'arrestation prononcée contre lui après le 9 thermidor (27 juillet 1794), il devint maire de Dieppe, puis sous-inspecteur aux revues, poste qu'il occupait à sa mort arrivée pendant la retraite de Moscou en 1812.

* ALBINUS (Thomas), écrivain anglais, auteur d'un ouvrage intitulé : *Statera morum*, Londres, 1660.

* ALBIZZI, nom d'une famille illustre de Florence, qui rivalisa en richesses et en crédit avec les Alberti et les Médicis. Pierre, qui en fut le chef, eut une très-grande part aux affaires publiques de Florence en 1378; arrêté et mis en jugement, ses juges, convaincus de son innocence, refusèrent de prononcer sa condamnation; mais le peuple demandant sa mort, ce citoyen généreux se dévoua au salut de sa famille et même de ses juges, et marcha courageusement au supplice en 1379.

* ALBIZZI (Thomas), neveu du précédent, gouverna Florence de 1382 à 1417, et fut toute sa vie l'âme des conseils. Mort en 1497.

* ALBIZZI (Renaud), fils du précédent, fut auteur de la guerre que les Florentins déclarèrent en 1433 à la république de Lucques. Il fut exilé quelque temps après, et mourut dans les états du duc de Milan qui lui avait offert un asile.

* ALBIZZI (Barthélemy), né au 14e siècle à Rivano en Toscane, célèbre par son livre des *Conformités de saint François avec Jésus-Christ*, qu'il offrit au chapitre général de son ordre : ce chapitre, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui fit présent de l'habit complet que le saint fondateur avait porté. Ce livre singulier, où l'auteur égale son héros au Fils de Dieu, quoique souvent réimprimé, est devenu très-rare, et la plupart des éditions ont été mutilées. Albizzi mourut à Pise en 1401. (*Voyez* Albize.)

* ALBIZZI (François), de Césène, cardinal, mourut en 1684, âgé de 91 ans; c'est lui qui dressa la bulle contre Jansénius, sous Urbain VIII.

* ALBO (Joseph), juif espagnol du 14e siècle, né à Soria, et mort en 1430; on a de lui un livre célèbre écrit en hébreu sous le titre de *Sepher hikkarim*, c'est-à-dire, fondement de la foi, Venise, 1718, in-fol.

* ALBOIN, roi des Lombards, dans le 6e siècle, se rendit maître d'une grande partie de l'Italie, et mourut empoisonné par sa femme Rosamonde.

* ALBOIN (Paul), peintre de paysages, mourut à Bologne sa patrie, vers 1730. On a de lui des tableaux estimés peints en grande partie de sa main gauche, étant devenu paralytique de la droite.

* ALBON (Jacq. d'), plus connu sous le nom de maréchal de saint-André, obtint cette dignité en 1547; il se fit remarquer dans les guerres de son temps contre les calvinistes, et eut une grande part au traité de Cateau-Cambresis; ayant ensuite embrassé le parti des Guises, il combattit avec eux à la bataille de Dreux, en 1562, et y fut tué.

* ALBON (Antoine), parent du précédent, archevêque d'Arles, puis de Lyon, déploya beaucoup d'activité et de zèle contre les calvinistes. Mort en 1574.

* ALBON (C.-Cam.-François d'), descendant du maréchal de saint-André, mort en 1789, est auteur de *discours* politiques sur quelques gouvernements de l'Europe, 3 volumes in-8o; de *poésies* fugitives, et d'autres *opuscules* littéraires, réimprimés en 4 vol. in-12.

* ALBORESI (Jacq.), peintre de Bologne, mourut en 1664 à Florence sa patrie, qui possède la plupart de ses tableaux.

* ALBORNOS (Gilles-Alvarez-Carillo), issu des maisons royales de Léon et de l'Aragon. Alphonse XI le nomma, jeune encore, archevêque de Tolède; malgré sa dignité il porta les armes, et sauva le roi de la mêlée à la bataille de Tarifa. Après la mort de ce monarque, Pierre-le-Cruel, choqué des remontrances de ce prélat, voulut le sacrifier au ressentiment de Marie de Padilla sa favorite; mais il eut le bonheur de se réfugier à Avignon, où le pape Clément VI l'honora de la pourpre. Nommé cardinal, il se démit de son siége, reçut en échange d'Innocent VI la légation de l'Italie, et la fit rentrer sous son obéissance. Il engagea son successeur, Urbain VI, à revenir à Rome, et le reçut à Viterbe : ce pontife lui ayant demandé compte des sommes immenses qu'il lui avait envoyées, le cardinal lui montra dans la cour de son palais un chariot chargé de clefs. « Saint-père, lui répondit-il, les sommes que vous me demandez je les ai employées à vous rendre maître des villes et des châteaux dont vous voyez les clefs. » Il accompagna le pontife à Rome, et revint finir ses jours à Viterbe où il mourut en 1367. Il avait fondé le collége des Espagnols à Bologne.

* ALBORNOS (Diego Philippe), chanoine trésorier de l'église cathédrale de Carthagène, en 1666; il publia, sous le titre de *Cartilla politica y christiana*, un traité de morale et de politique, où l'auteur insiste surtout pour qu'on laisse au clergé une grande influence dans l'état. L'infant don Ferdinand, âgé de 10 ans, fut si charmé de sa lecture, qu'il le copia tout entier de sa main.

* ALBOUY. *Voyez* Dazincourt.

* ALBRECHT (J.-Guill.), médecin, mort à Erfurt en 1736, fut professeur de médecine à Gottingue. Il a laissé : *Observationes anatomicæ*, Erfurt, 1731, in-4o.

* ALBRECHT (Jean-Sébastien), professeur d'histoire naturelle à Cobourg, mort en 1774, a composé un grand nombre de *mémoires* insérés dans les *Annales de l'Académie des curieux de la nature*.

* ALBRECHT (Benjamin-Gottlieb), a laissé un ouvrage intitulé : *De aromatum exoticorum noxâ*, Erfurt, 1740, in-4o.

* ALBRECHT. *Voyez* Adelgreiff.

* ALBRECHTS-BERGER (J.-George), musicien et organiste, mourut à Vienne en 1798, auteur d'un *Traité* élémentaire de composition, Leipsig, 1790.

* ALBRET (Charles, sir d'), connétable de France, cousin du roi Charles VI, d'une des plus illustres familles du midi de la France, qui donna des rois à la Navarre, fut destitué par la faction des Bourguignons en 1412, et rétabli par celle des Armagnacs l'année suivante; commanda l'armée française à la désastreuse bataille d'Azincourt, et y perdit la vie en 1415.

* ALBRET (César-Phoebus d'), comte de Miossens, de la maison des rois de Navarre, servit en Hollande sous Maurice d'Orange (*voyez* ce nom), fut fait maréchal de France en 1664, et mourut en 1776.

* ALBRIC, philosophe et médecin, né à Londres au 11e siècle, n'est connu que par la citation de quelques-uns de ses ouvrages par Joseph Balans (*voyez* ce nom), tels que *De origine deorum*; *De ratione veneni*; *De deorum imaginibus*. — Un autre Albric, évêque d'Utrecht au 8e siècle, passe aussi pour être l'auteur de ce dernier traité.

* ALBU-CASIS. *Voyez* Aboul-Cacem.

* ALBUCIUS (Aurèle), jurisconsulte milanais du 16e siècle, cultiva la poésie latine. On a de lui : *Christianorum Instit. libri* 3; *Moralium christianorum Instit., liber* 1, Venise, 1554, in-8o; *Heroidum epistolarum, libri* 4, ibid., 1554, etc.

* ALBUÉRA, village d'Espagne, en Estramadure, devenu célèbre par la bataille qui y fut livrée à l'armée française commandée par le maréchal Soult, en 1810, par l'armée anglo-portugaise, sous les ordres du maréchal Béresford.

ALBUM. (*Antiquités.*) On donnait ce nom à un mur blanchi qui servait d'affiche. Le côté extérieur de la ville de Pompeï était blanchi pour cet objet, et l'on voit encore sur l'enduit des inscriptions tracées avec une couleur rouge. De là *album decurionum*, tableau des décurions, muraille blanchie sur laquelle les décurions ainsi que les membres du sénat faisaient écrire leurs noms; *album prætoris*, tableau du préteur, sur lequel on publiait *in albo* les ordonnances du préteur avant qu'on prononçât un jugement légal; *album judicum*, tableau des juges tirés des centuries qui devaient siéger à certaines époques; *album senatorum*, tableau des sénateurs qui se renouvelait chaque année, et qui était placé dans la curie : c'est Auguste qui l'établit.
E. J.

ALBUM. On donne ce nom à un cahier ou à un livre dont toutes les pages blanches sont destinées à recevoir ce qu'on y voudra tracer, prose ou vers, musique ou dessin.

Un *album* rempli est la collection la plus incohérente qu'on puisse imaginer; formé sous l'influence du hasard, c'est un véritable pot-pourri, c'est un livre sans queue ni tête.

Quelle est l'origine des *album*? La même, je crois, que celle des journaux de voyage. Quelques voyageurs ayant invité les personnes avec lesquelles ils avaient eu des rapports dans les villes où ils s'étaient arrêtés à laisser sur leur journal quelques traces de leur talent en signe de leur souvenir, cela passa en usage; et la plupart du temps, ce journal de voyage ne fut plus qu'un livret exclusivement destiné à recevoir ce que les étrangers y voudraient bien consigner. Tel est l'*album* proprement dit.

Des personnes très-sédentaires, les dames surtout, adoptèrent bientôt cet usage, qui fut importé d'Allemagne en France vers le commencement de ce siècle. Pas une dame qui n'ait un *album*. Une femme à la mode ne se donne pas de repos qu'elle n'ait mis à contribution le peintre, le poète, le musicien et le prédicateur en vogue pour remplir son *album*.

Méfiez-vous en général de la prose et des vers d'un *album* : les trois quarts ne sont, sous ce rapport, qu'un livre d'office spécialement composé pour la sainte dont le nom est en tête. Mais dans ce livre d'office, comme dans les autres, on trouve parfois de belles images. Nos premiers artistes, en essayant leurs crayons dans plusieurs *album*, leur ont donné une valeur bien supérieure à celle de tout autre livre.

L'*album* qui contient des vers de Parny, de Ducis ou de Chénier, écrits par eux-mêmes, est sans doute une chose curieuse; mais l'*album* qui contient un dessin de Gérard, d'Horace Vernet, ou une fleur de Redouté, est surtout une chose précieuse.

Le livre qui doit recevoir tant de richesses est ordinairement fabriqué avec une recherche particulière : la reliure d'un *album* ne saurait être trop magnifique. Le maroquin et le tabis sont prodigués pour sa confection. Les pierres fines, les perles, la turquoise, brillent souvent dans l'or des agrafes qui le ferment, et dans celui qui protège les angles de sa couverture. Les *album* les plus riches ne sont cependant pas toujours les plus estimés : leur magnificence, comme celle de certains habits, ne revêt quelquefois qu'un corps sans esprit ou sans âme.

Le nom d'*album* se donne aussi à l'une des colonnes d'un registre où l'on recueille le bien ou le mal relatif à un individu. La colonne du bien se nomme *album*, par opposition à celle du mal, qui se nomme *nigrum*. C'était dans ces formes-là qu'en 1796 un libelliste célèbre avait établi une balance publique des réputations.

Un pareil registre, tenu avec franchise, ne serait pas sans utilité pour l'historien. C'est ce que sentait cet homme d'esprit qui disait que, pour bien apprécier la révolution, il faudrait lui ouvrir un compte en parties doubles. A. V. A.

*ALBUMAZAR. *Voyez* ABOU-MAASCHAR.

ALBUMINE. (*Chimie.*) Cette substance se rencontre dans un grand nombre de matières animales; elle forme presque en entier le blanc de l'œuf et le sérum du sang. A l'état liquide, elle est toujours mêlée avec des sels dont il est impossible de la dégager sans l'altérer; elle est alors transparente, insipide, inodore, plus ou moins visqueuse, et mousse par l'agitation. Presque tous les acides sont capables de former avec elle des composés blancs et insolubles.

Ces composés sont détruits, et l'albumine redevient liquide par la présence d'un alcali, si toutefois il ne s'est pas dégagé beaucoup de chaleur pendant la combinaison de l'acide avec l'albumine. Tous les sels métalliques la précipitent aussi de sa dissolution aqueuse ; le sublimé corrosif est surtout un excellent réactif pour déterminer sa présence dans un liquide. Le tannin la précipite en flocons abondants. La chaleur vers 74°, et l'alcohol, la font coaguler en une masse dure, opaque et blanche ; on ne peut expliquer ce résultat qu'en admettant un changement dans la combinaison des éléments de l'albumine, ou un arrangement différent de ses parties intégrantes. Une fois coagulée, elle ne peut plus se dissoudre dans l'eau.

L'albumine sert à clarifier les liquides, et à faire des ciments. Elle est composée d'oxygène, d'hydrogène, d'azote, et de carbone.

On rencontre dans la pomme de terre, et dans les amandes des fruits à noyaux, une substance analogue qui a la propriété de se coaguler par la chaleur et par l'alcohol ; cependant elle n'est pas identique à l'albumine animale. S.

* ALBUQUERQUE, nom d'une famille illustre de Portugal.

* ALBUQUERQUE (don Juan-Alphonse d'), fut ministre de Pierre-le-Cruel, roi de Castille; mais, s'étant brouillé avec ce prince, il se réfugia en Portugal, d'où il s'apprêtait à porter la guerre dans les états de son précédent maître, lorsqu'il mourut presque subitement, en 1354.

* ALBUQUERQUE (Alphonse d'), vice-roi des Indes orientales, de la famille du précédent, naquit à Lisbonne en 1452. Son premier exploit dans l'Inde fut la conquête de Goa, place dont il fit le centre de la puissance et du commerce portugais en Asie ; il soumit ensuite le reste du Malabar, les îles de Ceylan, de la Sonde, la presqu'île de Malaca, la ville d'Ormuz, et força la plus grande partie des princes d'Orient à demander l'alliance et la protection du Portugal. C'est à lui que les rois de ce dernier pays durent la longue possession d'un établissement colossal qui, même après sa ruine, a laissé des souvenirs ineffaçables dans l'Inde : il mourut à Goa, en 1515, presque disgracié par son souverain qui venait de lui donner un successeur. Les historiens portugais affirment qu'Albuquerque réunissait de grandes vertus à des qualités militaires et politiques. — Son fils Albuquerque (Blaise-Alphonse d'), élevé aux premières charges du royaume de Portugal, a publié les *Mémoires* de son père, Lisbonne, 1576, in-fol.

ALBUQUERQUE (Mathias d'), général des troupes portugaises, fut envoyé au Brésil en 1638, et défendit cette colonie contre les attaques des Hollandais. Rappelé en Europe, il prit part à la révolution qui donna la couronne de Portugal à la maison de Bragance, et remporta une victoire décisive sur les Espagnols, en 1643 ; il mourut, retiré de la cour, en 1646, après avoir été récompensé de ses services, puis disgracié par son maître.

* ALBUQUERQUE-COELHO (Édouard d'), marquis de Basto, mort en 1658, se distingua au Brésil, dans la guerre de cette colonie contre les Hollandais. Lorsque la maison de Bragance fut portée au trône de Portugal, il resta attaché aux Espagnols, et se retira à Madrid, où il écrivit le *journal* de cette guerre du Brésil, imprimé en 1554.

* ALBUQUERQUE (André d'), général des troupes portugaises, fut tué à la bataille d'Elvas, en 1659.

* ALBUTIUS ou ALBUCIUS, prince des Celtibères en Espagne. Scipion l'ayant vaincu, lui rendit une jeune captive qui lui était fiancée, et gagna par là son affection ainsi que celle de plusieurs princes espagnols.

* ALBUTIUS (Titus), philosophe épicurien, au 7e siècle de la fondation de Rome ; il gouverna la Sardaigne en qualité de pro-préteur, fut accusé de concussion, condamné au bannissement, et alla mourir à Athènes. Cicéron parle de lui dans son Brutus.

* ALBUTIUS-SYLUS (Caius), orateur romain du temps d'Auguste, né à Novare, y fut édile, vint plaider à Rome, et retourna dans sa patrie, où il se laissa mourir de faim. Quintilien pense qu'il avait composé une *rhétorique*.

* ALCADINUS, médecin célèbre du 12e siècle, natif de Salerne, guérit l'empereur Henri VI, ce qui lui valut la place de son premier médecin. On a de lui des épigrammes latines, intitulées : *De balneis puteolanis*, imprimées en 1553, dans un recueil in-folio, intitulé : *De balneis*, etc., Venise, 1553; *de Triumphis Henrici imperatoris*,

et une *Vie de l'empereur Frédéric II*, en latin.

* ALCALA (don P. DE RIVERA, duc d'), vice-roi de Naples sous Philippe II, assura, par sa prudence, la tranquillité de son gouvernement, et mourut en 1571, généralement regretté des Napolitains.

* ALCALA Y HENARÈS (ALPHONSE d'), auteur espagnol du 17e siècle, ainsi nommé du nom de son lieu de naissance; quoiqu'établi marchand à Lisbonne, il cultiva les lettres, et composa un ouvrage intitulé: *Viridarium anagrammaticum,* et cinq *Nouvelles*, qui firent quelque bruit lors de leur publication; il a supprimé en chacune d'elles, dans leur ordre numérique, les voyelles *a, e, i, o, u.*

ALCALI ou ALKALI. (*Chimie.*) De alkali, nom arabe de la plante d'où l'on retirait anciennement la soude. On l'avait appliqué d'abord à la soude elle-même, et par suite à la potasse et à l'ammoniaque, qui offraient des propriétés analogues. Les alcalis avaient pour caractère d'être âcres et caustiques, de verdir les infusions bleues des végétaux, d'être fusibles, de se dissoudre dans l'eau, et d'avoir une grande affinité pour les acides. Dans cette classe de corps vinrent se ranger successivement la chaux, la baryte, la strontiane, la lithine, et les bases salifiables tirées des végétaux. Enfin on a désigné par le mot *alcalinité* l'ensemble des propriétés par lesquelles les bases salifiables se distinguent des acides; alcalinité dans ce sens est l'opposé du mot *acidité,* qui exprime de même la somme des propriétés caractéristiques des acides. (*Voyez* ACIDE, et chacun des alcalis en particulier.)

ALCALI. (*Technologie.*) Les alcalis sont employés dans plusieurs manufactures importantes, dans les verreries, dans les savonneries, dans les ateliers de blanchiment, dans la fabrication de l'alun, etc.; et leur consommation s'est accrue depuis quelques années d'une manière prodigieuse, par la facilité qu'on a eue de se procurer des soudes artificielles à très-bas prix. Nous ne décrirons pas ici les procédés de fabrication des alcalis qui varient pour chacun d'eux, et qu'on trouvera aux mots POTASSE, SOUDE, AMMONIAQUE; mais nous indiquerons les moyens que l'on emploie pour reconnaître leur degré de pureté, et par suite leur valeur relative.

Les alcalis du commerce se trouvent toujours mélangés avec une grande quantité de matières étrangères qui n'ont aucune valeur, et qui rendent l'acheteur très-incertain sur l'évaluation de cette marchandise. Pendant long-temps on n'a jugé du degré de force des alcalis que par leurs caractères physiques extérieurs, ou par l'impression qu'ils faisaient sur la langue, ou même par l'*embarillage* particulier à certaines potasses ou soudes étrangères. Ces signes étaient très équivoques, et ne suffisaient pas pour prévenir la fraude. M. Vauquelin eut le premier l'idée de mesurer le degré d'alcalinité par la quantité plus ou moins grande d'acide qui se trouverait nécessaire à la saturation de chaque qualité d'alcali. M. Descroisilles a réalisé l'idée de ce savant chimiste par un procédé pratique que tous les fabricants peuvent exécuter, à l'aide d'un instrument qu'il a nommé *alcalimètre* (*voyez* ce mot). M. Descoisilles a rendu ainsi un service bien important à la classe manufacturière, en faisant cesser pour toujours une dangereuse incertitude, qui embarrassait les transactions commerciales et nuisait aux opérations industrielles.

L. Séb. L. et M.

ALCALIMÈTRE. (*Technologie.*) C'est un instrument destiné comme son nom l'indique, à mesurer les alcalis.

L'alcalimètre, que nous devons à M. Descroisilles, n'est autre chose qu'un tube de verre de la contenance de 5 centilitres, et divisé en 100 parties appelées degrés.

Lorsqu'on veut essayer un alcali, on en prend 5 grammes que l'on fait dissoudre dans de l'eau pure; on remplit ensuite l'alcalimètre d'eau acidulée avec un dixième d'acide sulfurique concentré, et on le vide doucement, et peu à peu, dans la dissolution alcaline, jusqu'à ce que celle-ci soit saturée, et commence même à devenir acide, ce qu'on reconnait en y plongeant du papier bleu de tournesol ou de mauve qui doit virer aussitôt au rouge; on examine alors jusqu'à quel point le tube s'est vidé, et si l'on trouve par exemple 36 degrés, on en conclura que l'alcali essayé est à 36°; mais ordinairement on retranche un degré, à cause de la petite quantité d'acide qu'on a mis de trop au delà du point de saturation de la liqueur alcaline; ce qui réduit la force de l'alcali à 35°.

Si, pour un autre échantillon, on trouvait 70°, on en conclurait que ce nouvel alcali a un pouvoir saturant, double de

celui du premier, et que sa valeur vénale doit être par conséquent double, et ainsi de suite pour les autres proportions.

On voit que l'alcalimètre est combiné de manière que les degrés qu'il marque indiquent les centièmes d'acide sulfurique que chaque alcali est capable de saturer. Ainsi les deux échantillons qu'on a trouvés marquer 35° et 70° sont susceptibles de neutraliser 35/100 ou 70/100 de leur poids d'acide sulfurique ; et si l'on a soin de prendre l'acide sulfurique d'épreuve, constamment au même degré de concentration, il s'ensuit qu'on obtiendra toujours à l'alcalimètre des résultats exacts et comparables entre eux.

MM. Welter et Gay-Lussac ayant reconnu que certains alcalis contenaient des sulfures et des sulfites de soude, qui atténuent les indications de l'alcalimètre, ont obvié à cet inconvénient en faisant calciner l'alcali qu'ils voulaient soumettre à l'essai dans des vases de platine, où ils ajoutent un peu de chlorate de potasse; alors les sulfures et les sulfites se changent en sulfates, qui n'ont aucune influence sur le degré alcalimétrique. L. Séb. L. et M.

* ALCAMÈNE, roi de Sparte, vers 747 avant Jésus-Christ, régna 37 ans, et fit une guerre sanglante aux Messéniens. Les Ilotes se révoltèrent sous son règne.

* ALCAMÈNE, statuaire, fut l'élève et l'émule de Phidias; il fit les statues de *Vénus aphrodite*, de *Junon*, de *Vulcain*, et le *fronton* du temple de Jupiter olympien.

ALCARAZAS. (*Technologie.*) La difficulté de se procurer des boissons fraîches dans les pays chauds a suggéré aux peuples qui vivent sous le ciel brûlant de la zone torride un moyen ingénieux pour rafraîchir les liquides destinés à leur usage, et pour calmer avec délices la soif ardente qui les dévore. Cette invention, que les Égyptiens ont connue depuis un temps immémorial, a passé en Espagne avec les Arabes, et de nos jours elle s'est introduite en France.

Les vases réfrigérants nommés alcarazas sont formés d'une espèce de poterie très-légère et très-poreuse, qui laisse facilement suinter l'eau à travers ses parois ; le liquide se filtrant, pour ainsi dire, par tous les pores du vase, en imprègne d'humidité toute la surface extérieure, et donne lieu à une évaporation d'autant plus vive que la température de l'air est plus élevée, ou que le vase est exposé à un plus grand courant d'air. Cette évaporation ne peut avoir lieu qu'en absorbant la chaleur du liquide contenu dans le vase, dont la température s'abaisse, en conséquence, de plusieurs degrés, et produit une boisson d'une fraîcheur délectable.

La propriété réfrigérante des alcarazas résulte donc uniquement de la transsudation qui a lieu dans ces sortes de vases, et cette transsudation est elle-même le résultat d'une texture peu serrée que l'on parvient à donner à la terre cuite. Il est rare de trouver une terre argileuse qui, dans son état naturel, puisse convenir à la fabrication des alcarazas ; celle de Malaga cependant jouit de cette propriété : dans cette ville on fabrique ces vases de la même manière que la poterie commune, dont ils ne diffèrent qu'en ce qu'ils ne sont point vernis. A Anduxar, dans l'Andalousie, les fabricants mélangent avec leur argile trop compacte une certaine quantité de sel marin, qui a pour effet de diviser la matière, d'en écarter les molécules, et d'y produire, en se dissolvant, une infinité de petits trous. Ce mélange, qui a lieu à raison d'une livre de sel pour vingt livres de terre plus ou moins, se fait lors du pétrissage de la pâte, après avoir préparé la terre comme pour la poterie commune; on fait ensuite cuire les vases dans un four de potier, mais en ne donnant qu'une demi-cuisson, qui dure dix ou douze heures.

M. Fourmy, déjà connu par l'invention de ses poteries salubres qu'il a nommées hygiocérames, s'est occupé le premier en France de la fabrication des alcarazas; et il a trouvé des procédés particuliers pour faire des vases à rafraîchir, auxquels il a donné le nom d'*hydrocérames* (*voyez* ce mot). L. Séb. L. et M.

* ALCAZAR (Louis), jésuite espagnol, mort à Séville au commencement du 16[e] siècle, est auteur d'un *Commentaire*, en 2 vol., sur l'Apocalypse, et de plusieurs autres *ouvrages* publiés à Anvers, 1604 et 1619.

* ALCAZAR (Barthélemy d'), poète espagnol, né à Séville, contemporain de Michel Cervantes. On n'a recueilli de lui que quelques pièces qui lui assignent une place distinguée parmi les poètes d'Espagne et les épigrammatistes grecs et latins.

* ALCÉE, célèbre lyrique grec de Mity-

lène, dans l'île de Lesbos, florissait 604 ans avant *Jésus-Christ*; il fut contemporain de *Sapho*, *et même* son amant, mais amant *dédaigné et sacrifié*, suivant toute apparence, au *jeune* et beau Phaon. Exilé de Lesbos, où il s'était rendu le fléau des tyrans de son pays, par l'audace et l'âcreté mordante de sa verve, Alcée se rangea parmi les ennemis de Mitylène; mais, guerrier aussi timide qu'il s'était montré poète audacieux, il fuit au moment du danger, et abandonna lâchement ses armes sur le champ de bataille; on les suspendit dans le temple de Minerve comme un monument éternel de sa honte et de sa perfidie. Horace et Quintilien font le plus grand éloge de la richesse harmonieuse et de l'énergique concision de son style. Quelques fragments épars dans Athénée et dans Suidas, et recueillis depuis par H. Étienne à la suite de son *Pindare*, sont tout ce qui nous reste d'Alcée.

* ALCENDI ou ALCHINDUS, médecin arabe du 12e siècle, auteur d'ouvrages sur la magie, remplis d'absurdités, et d'un *Traité* de médecine, imprimé à Strasbourg en 1531, in-fol., qui a eu plusieurs autres éditions.

* ALCESTE, fille de Pélias et épouse d'Admète, se dévoua généreusement pour sauver son époux prisonnier d'un roi voisin. C'est ce qui a donné lieu à la fable du dévouement d'Alceste pour tirer Admète des enfers, qui fait le sujet d'une tragédie d'Euripide.

ALCÉTAS, roi d'Épire, qui régnait sur la fin du 5e siècle avant Jésus-Christ, fut chassé du trône par ses sujets, et rétabli ensuite par Denys de Syracuse. Ses sujets l'étranglèrent l'an 312 avant Jésus-Christ.

ALCHIMIE. (*Antiquités.*) Pline raconte, liv. XXIII, chap. IV, que Caligula fit des essais pour tirer de l'or de l'*orpiment* (*auripigmentum*). Mais le premier auteur qui parle de la transmutation des métaux et des moyens de faire de l'or est Zozime, de Panopolis en Égypte, qui vivait dans le troisième siècle selon les uns, dans le cinquième selon les autres; il a écrit un *traité sur l'art divin de faire de l'or et de l'argent*. Ce manuscrit est à la bibliothèque du roi. On ne trouve aucune trace de la recherche du remède universel, ou du moyen de rajeunir, avant Geber, auteur arabe, qui vivait dans le septième ou neuvième siècle, car on varie également sur l'âge où il florissait. Lenglet du Fresnoy a recueilli tout ce qui le concernait, dans le premier volume de son Histoire de la philosophie hermétique. On lit dans ses écrits: « L'or ainsi préparé guérit la lèpre et toutes sortes de maladies. » Dans son langage la lèpre est le métal le plus bas, et l'or désigne ceux qui se portent bien. Quand donc il dit: « Je voudrais guérir six lépreux, » il entend qu'il voudrait les convertir en or. Suidas, qui vivait dans le neuvième ou le dixième siècle, dit que l'empereur Dioclétien fit brûler tous les livres des Égyptiens, et que ces livres contenaient les mystères de l'alchimie. C'est donc là qu'*Égyptien* en français se dit pour bohémien, diseur de bonne aventure; et *gypsy* ou *gipsy* en anglais, pour *égyptienne, bohémienne*, sorcière qui court le monde, disant la bonne aventure. Ce remède universel, ce moyen de rajeunir, cet art de faire de l'or, cette pierre philosophale, qui font l'objet des recherches de l'alchimiste, ne sont que des allégories prises pour des réalités. Le remède ou la panacée universelle, c'est le soleil réparateur de la nature. C'est lui qui fait de l'or en passant des âges d'airain et de fer, ou des signes descendants, aux signes ascendants. C'est lui qui, au solstice inférieur, est la pierre philosophale, la pierre de la philosophie et de la sagesse, du bon conseil, du bon sens, la pierre fondamentale, la pierre angulaire du monde, le dieu Terme, le Jupiter lapis; tandis que la pierre de la folie, de mauconseil, est le soleil au solstice supérieur, qui va à rebours, à contre-sens, dans les signes descendants. E. J.

ALCHIMIE. Ce mot signifie proprement la chimie par excellence, et on l'a quelquefois employé pour désigner l'art de procéder aux opérations les plus subtiles et les plus compliquées de cette science, telles, par exemple, que la préparation du cinabre, à l'aide d'une combinaison de soufre et de mercure, opération à laquelle la nature emploie des années et même des siècles, et que la chimie accomplit en quelques heures.

Mais on entend plus communément par alchimie les folles recherches qui ont pour objet la pierre philosophale, ou l'art de faire de l'or, et la découverte de la panacée ou du remède universel, que l'on fait consister en un sel neutre mystique, ou sel aérien. Dans ce sens l'alchimie est à la chimie ce que l'astrologie est à l'astronomie.

Les temps où règne l'ignorance sont ceux

où l'étude des fausses sciences excite le plus d'émulation. Aussi est-ce surtout pendant les ténèbres plus ou moins épaisses qui ont précédé Bacon et Descartes qu'a régné la manie de l'alchimie comme celle de l'astrologie.

Le premier écrivain qui ait parlé de l'art de faire de l'or est Zozime, auteur grec qui vivait au commencement du 5e siècle. D'autres auteurs anciens de cette nation désignent l'alchimie par le mot grec χρυσοποιητική (fabrication de l'or), et l'alchimiste par l'expression χρυσοποιητής (fabricateur d'or). Au dire de Suidas, les anciens Égyptiens, dont Dioclétien fit brûler les livres, y avaient consigné les secrets de l'alchimie.

Au septième siècle, Geber, auteur arabe, signala le premier dans la recherche de la panacée, ou du remède universel, l'objet principal de la science alchimique.

Les écrivains les plus connus pour s'être livrés à ces vaines recherches sont : Geber, le moine Roger Bacon, Raymond Lulle, Théophraste Paracelse, Ripley, Jean-Isaac le Hollandais, Van Helmont, Van-Zuchten, Sendigovius, le moine qui s'est caché sous le nom de Basilius Valentinus, Starkey, Welling, auteur de l'*Opus mago cabalisticum*, et l'écrivain qui a composé l'*Aurea catena Homeri*.

Le célèbre Goëthe nous apprend, dans ses Mémoires, qu'à l'époque de sa première jeunesse, ces recherches eurent beaucoup d'attrait pour lui. A. de V.

* ALCIAT ou ALCIATI (André), né à Milan en 1492, obtint à l'âge de 22 ans le grade de docteur en droit. Nommé professeur à Avignon en 1521, il retourna après quelques années d'exercice à Milan, où son talent l'exposa à la jalousie et aux persécutions des autres professeurs. Ces persécutions devinrent bientôt si violentes, qu'il fut obligé de se réfugier en France, où François Ier lui confia la chaire de Bourges avec 600 écus d'appointement ; mais Alciat, pressé par le duc de Milan, François Sforce, retourna se fixer en Italie. Il professa successivement à Pavie, à Bologne et à Ferrare, et mourut en 1550. Alciat fut un des premiers jurisconsultes qui s'occupèrent de concilier l'étude de l'histoire avec celle des lois, et à éclaircir l'une par l'autre. Ses ouvrages ont été imprimés à Lyon, 1560, 5 vol. in-fol. ; à Bâle en 1571, 6 vol. in-fol. ; à Strasbourg, 4 vol., 1616, etc.

* ALCIAT (François), de Milan, cardinal et neveu du précédent, professeur de droit à Pavie et bon littérateur. Marc-Ant. Muret, dans une de ses harangues, le nomme l'ornement de son siècle et le soutien des gens de lettres. Urbain IV le fit cardinal. Il mourut à Rome en 1580, âgé de 58 ans. Ses écrits n'ont point été imprimés.

* ALCIATI (Térence), jésuite estimé d'Urbain VIII, qui lui destinait le chapeau de cardinal. Il mourut avant de le recevoir en 1651. Il laissa les matériaux d'une histoire du concile de Trente, qui servirent au cardinal Pallavicino, pour composer la sienne en réponse à celle de Fra-Paolo Sarpi.

* ALCIATI (J.-Paul), né à Milan au 16e siècle, se retira à Genève pour y embrasser la réforme, et ensuite en Allemagne, où il se fit socinien. Mort à Dantzig vers 1565.

* ALCIBIADE, célèbre Athénien, né l'an 450 avant Jésus-Christ, neveu de Périclès, conçut de bonne heure le projet de succéder à son oncle dans son autorité. Pendant la guerre du Péloponèse, il conseilla aux Athéniens d'entreprendre la conquête de la Sicile, et se fit charger en 416 de cette expédition, qui fut si funeste à sa patrie. Accusé d'impiété pendant son absence, il eut ses biens confisqués, et fut contraint de se retirer à Sparte, puis en Perse, auprès de Tissapherne, suscitant partout des ennemis aux Athéniens. Rappelé par eux en 407, il leur fit reprendre l'avantage sur les Spartiates, mais ayant de nouveau encouru la disgrâce de ses concitoyens, il se retira auprès de Pharnabaze, satrape persan qui, à l'instigation de Lysandre, général lacédémonien, le fit périr par trahison, l'an 404 avant Jésus-Christ. Alcibiade montra alternativement toutes les vertus et tous les vices, suivit d'abord les leçons de Socrate, puis se livra à tous les excès. La souplesse de son caractère ne le rendit pas moins célèbre que sa beauté : à Sparte, il vivait en Spartiate ; en Perse, il étalait tout le luxe d'un satrape.

* ALCIDAMAS, philosophe et rhéteur grec, vers l'an 424 avant Jésus-Christ, disciple de Gorgias. Il reste de lui deux harangues, l'une d'Ulysse contre Palamède; l'autre, qui n'est qu'une déclamation contre les rhéteurs du temps. L'abbé Auger en a donné une *traduction* à la suite de celle d'Isocrate.

* ALCIDAMAS, général des Messéniens, qui, après la prise d'Ithome par les Spartiates, conduisit une colonie à Rhégium vers l'an 723 avant Jésus-Christ.

* ALCIME, grand-prêtre des Juifs, 162 ans avant Jésus-Christ, usurpa cette dignité par le secours d'Antiochus Eupator, roi de Syrie, et attira les plus grands maux sur la Judée. Il mourut d'une paralysie, après trois ou quatre ans de pontificat.

* ALCIME (Latinus-Alcimus-Alethius), historien, orateur et poète du 4e siècle, composa l'*histoire* de Julien-l'Apostat et de Salluste, préfet de ce prince dans les Gaules. Il ne nous reste de lui qu'une épigramme sur Homère et Virgile, dans le *corpus poetarum* de Maittaire, Londres, 1713, 2 vol. in-fol.

* ALCIME, écrivain sicilien dont Athénée et Festus Pompéius font mention, a composé une histoire de la Sicile et une biographie des plus célèbres sculpteurs; on ne connaît pas bien le temps où il a vécu.

* ALCINOUS (*Mythologie.*), roi des Phéaciens, petit-fils de Neptune, reçut Ulysse lorsqu'il fut jeté sur ses côtes. Homère vante la beauté de ses jardins et la richesse de ses sujets.

* ALCINOUS, philosophe platonicien du 2e siècle. Il reste de lui un livre intitulé : *Introduction à la philosophie de Platon,* imprimé à Venise en 1521, in-8o, avec Apulée. La traduction latine, par Balbus, parut pour la première fois à Rome en 1469, in-fol.; une 2e traduction par Marsille Ficin, publiée pour la première fois à Venise en 1497, in-fol., a été réimprimée à Paris, 1533. Daniel Heinsius retoucha la traduction de Ficin en 1617. M. Combe Dounous en a donné une traduction française, Paris, 1800, in-8o.

* ALCIONIUS. *Voyez* Alcyonius.

* ALCIPHRON, écrivain grec, auteur de *Lettres* curieuses sur les usages de la Grèce, vivait dans le 3e siècle avant Jésus-Christ, un peu avant Lucien. Ces lettres ont été publiées à Leipsig, 1715, avec des notes de Bergler, en grec et en latin; l'abbé Richard les a traduites en français, 1783, 3 volumes in-12.

* ALCIPHRON, philosophe, de Magnésie, florissait du temps d'Alexandre-le-Grand.

* ALCIPPUS, Spartiate qui fut exilé pour avoir voulu changer les lois de la république. Sa femme et ses deux filles n'ayant pu obtenir la permission de le suivre, mirent le feu au temple où le peuple était réuni pour célébrer une fête, et se précipitèrent dans les flammes. Les Lacédémoniens firent jeter leurs corps hors du territoire de la république. Cet événement eut lieu avant la 3e guerre du Péloponèse.

* ALCISTHÈNE, Grecque, morte à la fleur de l'âge, dans le 4e siècle avant Jésus-Christ. On cite d'elle un tableau représentant un *danseur*.

* ALCMAN, poète grec, né à Sardes en Lydie, vers l'an 670 avant Jésus-Christ. Il obtint le titre de citoyen de Sparte, ce qui fit supposer faussement qu'il était né dans cette ville. Il mourut, dit-on, de la maladie pédiculaire, suite des excès auxquels il s'était abandonné. Il avait composé dans le dialecte dorique, six livres de chants lyriques; il ne nous est resté de tout cela qu'un petit nombre de fragments, conservés par H. Étienne, dans son *Recueil des lyriques grecs,* et traduits par l'abbé Coupé, dans ses *Soirées littéraires,* tome 8.

* ALCMÆON, fils du devin Amphiaraüs et d'Ériphyle. Il vengea son père tué au siége de Thèbes, en faisant périr sa mère qu'il avait forcée de s'y trouver. Agité des furies après ce crime, il se fit purifier par Phégée, dont il épousa la fille; mais l'ayant bientôt quittée pour Callirhoé, fille d'Achéloüs, il fut tué par les frères de la première.

* ALCMÆON, 13e et dernier archonte perpétuel d'Athènes, gouverna en 756, et 755 avant Jésus-Christ. Après lui les archontes ne furent nommés que pour 10 ans.

* ALCMÆON, philosophe pythagoricien, disciple d'Achytas, né à Crotone 500 ans avant Jésus-Christ, écrivit sur la nature de l'air et sur la médecine. Il est le premier qui ait disséqué des animaux.

* ALCMÈNE (*Mythologie,*) fille d'Électryon, roi d'Argos, et femme d'Amphitryon, roi de Tyrinthe. Jupiter en étant devenu amoureux, prit la forme et usurpa les droits de son époux. Elle devint mère de deux jumeaux, Hercule, fils de Jupiter, et Iphyclas, fils d'Amphitryon (*voyez* Hercule et Amphitryon.) Le déguisement de Jupiter a fourni à Plaute le sujet d'une comédie dont Molière a donné une imitation si piquante.

* ALCOCK, évêque et théologien, dans le 15e siècle, devint grand-chancelier d'Angleterre sous Henri VII, et fonda le collége

de Jésus à Cambridge. Parmi les écrits de ce savant prélat, on cite les *psaumes de la pénitence* en vers anglais; *Homeliæ vulgares; meditationes piæ; mons perfectionis ad Cartusianos*.

* ALCOCK (Simon), écrivain du 14e siècle, et docteur en théologie, se rendit célèbre par ses prédications. Il a laissé: *de modo dividendi; thema pro materiâ sermonis;* et des *expositions* sur le maître des sentences.

ALCOHOL. (*Chimie.*) *Voyez* Fermentation.

ALCOHOL. (*Technologie.*) L'alcohol, qu'on appelait autrefois *esprit de vin*, parce qu'on avait commencé par l'extraire de cette liqueur fermentée, se retire maintenant, pour les besoins du commerce, de beaucoup d'autres substances, et particulièrement des matières sucrées ou amilacées. C'est après avoir fait subir à ces matières une fermentation convenable qu'on en obtient, par la distillation, de l'alcohol ou des eaux-de-vie. C'est ainsi qu'on prépare le rhum ou le taffia, qui est le produit de la distillation du suc de canne fermenté; le kirschwasser, qui provient de la cerise noire ou merise; le rack, qui se fait avec le riz préalablement germé et soumis ensuite à la fermentation; et enfin l'eau-de-vie de grain ou celle de fécule, qui se préparent, l'une avec les graines céréales, et l'autre avec l'amidon de blé, mais surtout avec la fécule amilacée de la pomme de terre, d'abord saccharifiée, ensuite fermentée et distillée. Ces diverses espèces d'esprits se ressemblent beaucoup pour le fond de leur composition, mais ils diffèrent entre eux par une saveur plus ou moins aromatisée qu'on nomme bouquet, et qui parait dériver d'une huile essentielle et particulière à chacune de ces substances.

L'alcohol ne peut s'extraire du vin ni de toute autre liqueur spiritueuse dans un état complet de pureté; il est toujours mélangé à une certaine quantité d'eau extrêmement variable, et son prix change selon les proportions de ce mélange. C'était une question très-importante pour le commerce que de pouvoir reconnaitre la quantité absolue d'alcohol contenu dans une liqueur donnée, et on est parvenu à la résoudre en observant que, l'alcohol étant beaucoup plus léger que l'eau, son mélange avec ce liquide devenait de plus en plus dense à mesure qu'on augmentait la proportion d'eau, et la question s'est trouvée réduite à une simple mesure de la densité ou de la pesanteur spécifique du mélange : c'est ce qu'on a effectué avec l'*aréomètre*.

Il restait cependant la difficulté de se procurer de l'alcohol pur pour en mesurer la densité. L'alcohol le plus rectifié du commerce, celui qui marque 36°, ne pouvait remplir cette condition, parce qu'il contient encore une certaine quantité d'eau que ne peut lui arracher aucune distillation subséquente, quelque réitérée qu'on suppose cette opération. Mais Richter, en ajoutant de l'hydro-chlorate de chaux fortement desséché dans la cornue ou l'appareil de distillation, est parvenu à distiller un alcohol extrêmement concentré et qu'on nomme alcohol absolu. Sa densité est de 0, 792 à la température de 20° centigrade. C'est de cette base qu'on est parti pour calculer les tables qui donnent la pesanteur spécifique de divers mélanges d'eau et d'alcohol dans toutes les proportions, et qui servent concurremment avec l'aréomètre à en déterminer la force spiritueuse et la valeur.

L'alcohol change de nom pour prendre celui d'eau-de-vie, lorsque n'étant pas assez concentré, ou ayant souffert l'addition d'une certaine quantité d'eau, il ne marque plus à l'aréomètre que 22 ou moins de 22°.

Nous renvoyons aux articles Fermentation et Distillateur les descriptions des procédés pour fabriquer les eaux-de-vie et esprits. Toutefois nous ferons connaître ici le nouveau genre d'industrie dont s'est enrichie promptement la France, et qui doit son origine à une découverte de Kirchoff, célèbre chimiste de Russie. Ce savant ayant observé que les fécules amilacées pouvaient être converties en matière sucrée fermentescible par la réaction prolongée de l'acide sulfurique très-affaibli, l'industrie s'empara de ce fait, et les perfectionnements marchèrent avec tant de rapidité qu'on parvint en très-peu de temps aux résultats les plus satisfaisants.

La première opération de ce procédé a pour objet la conversion de la fécule en sucre ou en sirop : elle s'effectue aujourd'hui très-promptement : quatre heures suffisent pour transformer 1000 kilogrammes de fécule en sucre ou sirop, et même les fabriques qui emploient des chaudières autoclaves ont terminé l'opération en moins de deux heures.

On verse dans une chaudière de l'eau acidulée dans la proportion de 3 d'acide sulfurique pour 100 de la fécule à employer. On chauffe la liqueur jusqu'à l'ébullition, on y verse uniformément, au moyen d'une petite trémie, de la fécule bien desséchée, et on agite vivement. A mesure que la fécule se délaie avec l'eau acidulée bouillante, elle se dissout immédiatement, sans que la liqueur prenne de consistance. On soutient l'ébullition pendant quelques heures; et lorsqu'on juge que la réaction est complète, on enlève l'acide sulfurique, en le précipitant au moyen de la craie et en décantant la liqueur. Le sirop ainsi purifié est ensuite soumis à l'évaporation pour être concentré au degré convenable. Lorsqu'on l'a concentré à 30° de l'aréomètre, on retire 150 kilogrammes de sirop pour 100 de fécule; si l'on pousse à 45°, on obtient 100 pour 100, et enfin 90 seulement de sucre sec.

Le sirop est immédiatement converti en liqueur vineuse ou alcoholique; on s'y prend à cet effet de la même manière que pour faire fermenter toute autre liqueur sucrée; ainsi on met le sirop à 7 ou 8° de l'aréomètre, on y délaie de la levûre, et on abandonne la cuve à elle-même pendant un temps plus ou moins long, suivant la masse en fermentation. L'opération ne se fait bien qu'à une température un peu chaude, de 20 à 25°, soutenue uniformément et répartie également partout. Bientôt une espèce de bouillonnement dû au dégagement de l'acide carbonique annonce la marche rapide de la fermentation et la formation de l'alcohol. A mesure que celui-ci se développe, la densité de la liqueur descend successivement à 1° et même à 0°. L'effervescence s'apaise et cesse d'avoir lieu : on procède aussitôt à la distillation; car cette espèce de vin artificiel tournerait promptement à l'aigre, si l'on y apportait quelque retard. Le *distillateur* retire communément 15 litres d'esprit à 22°, à raison de 100 litres de sirop de fécule. Cet alcohol est de bonne qualité, et n'a pas la saveur désagréable qui caractérise les eaux-de-vie de grain ou de marc. Aussi s'est-il élevé en peu de temps un nombre considérable de fabriques qui en ont répandu dans le commerce des quantités immenses, et qui en ont trouvé facilement les débouchés, surtout dans les pays du nord, où aucun autre produit ne peut remplacer avec autant d'avantage l'eau-de-vie de vin.

La plus grande consommation de l'alcohol a lieu comme boisson, soit à l'état d'eau-de-vie, soit à l'état de liqueur (*voyez* LIQUORISTE). Il sert dans la fabrication des vernis pour dissoudre les résines; il est employé dans la préparation de plusieurs médicaments et de quelques cosmétiques; il entre dans la composition des éthers, des esprits aromatiques, etc. On l'emploie pour conserver des fruits, des légumes, des préparations anatomiques et divers objets d'histoire naturelle, dont il prévient la fermentation ou la putréfaction. Enfin les chimistes font un fréquent usage de cet utile réactif, soit pour des analyses, soit pour extraire des huiles, des résines, des graisses, etc., de leur combinaison avec d'autres substances. L. Séb. L. et M.

ALCOHOLIQUES. (*Médecine.*) Nous rassemblerons dans cet article tout ce qui est relatif aux propriétés médicinales de l'alcohol et de ses divers composés médicamenteux désignés par les termes de teintures, eaux spiritueuses, élixirs, baumes, esprits aromatiques : nous ferons observer que ces dénominations, vieillies, ont été remplacées par celle d'*alcoholats*, qu'on divise en simples et en composés.

L'alcohol à son état de pureté peut à juste titre être placé au rang des médicaments irritants. Appliqué à la peau, il en détermine promptement la rubéfaction; mis en contact avec l'appareil digestif, il produit un sentiment pénible de chaleur et de brûlure, la fièvre s'allume, et le cerveau en ressent une excitation plus ou moins considérable, suivant la dose qu'on a mise en usage; ces désordres peuvent aller jusqu'à l'inflammation la plus intense et la plus funeste.

On n'emploie jamais l'alcohol pur à l'intérieur : ses effets sont ceux d'un poison plutôt que d'un médicament; à l'extérieur, on s'en sert comme d'un excitant très-actif, lorsqu'on veut augmenter l'action de la peau, ou celle des parties sous-jacentes; c'est ainsi que dans l'accouchement, des frictions alcoholiques sur l'abdomen hâtent les contractions ralenties de l'utérus; que dans les rétentions d'urine par atonie, le même moyen amène l'excrétion désirée. Quelquefois aussi quand on a besoin d'une vésication prompte et éner-

gique, on enflamme de l'alcohol à la surface de diverses parties du corps.

La pharmacie tire de cet agent des ressources multipliées. Aucun véhicule n'est plus favorable pour saisir la partie active des médicaments ; il dissout avec facilité ceux qui sont réfractaires à la plupart des autres menstrues ; tels sont le camphre, le musc, les résines, les térébenthines, etc. ; il entre dans la confection des éthers.

Les alcoholats, indépendamment de la propriété stimulante de l'alcohol qui en fait la base, jouissent des vertus propres aux médicaments qui les composent ; ils sont toniques, antispasmodiques, fébrifuges, etc. L'action de l'alcohol se perd assez souvent, parce que les alcoholats se donnent, pour la plupart du temps, dans un véhicule plus ou moins abondant. Cependant il en est qu'on administre isolément, par exemple la teinture de gentiane, l'élixir de Garus.

Les médicaments alcoholiques étaient jadis d'un usage énorme en France ; il est encore considérable chez les Anglais, les Allemands, les Russes. Depuis la réforme opérée par la doctrine physiologique, cette médication n'est plus mise en œuvre que dans un petit nombre de cas et avec beaucoup de réserve. (*Voyez* les articles Excitants, Stimulants, Brownisme.) F. R.

ALCORAN. *Voyez* Koran (le).

ALCOVE. (*Architecture.*) Dérive du mot arabe *El-Kauf*, qui signifie cabinet où l'on dort, tente, dont les Espagnols on fait *alcoba*. C'est la partie d'une chambre à coucher dans laquelle se place le lit. Espèce de cabinet ou enichement fait en menuiserie et décoré de draperies, quelquefois aussi fermé de portes : par ce dernier moyen une chambre à coucher sert aussi de salon.

Dans les maisons royales, l'étiquette est de fermer l'alcove par le devant au moyen d'une balustrade ouvrante dans laquelle sont rangés des siéges.

Le plus souvent les alcoves sont ornées de colonnes. Les bas-reliefs et peintures antiques offrent beaucoup d'exemples de la disposition que nous pouvons appeler alcove. Chez les Grecs et chez les Romains, elle consistait en une niche ou renfoncement pratiqué dans la construction, et fréquemment en une draperie attachée sur des panneaux de menuiserie ou des colonnes, qui renfermaient le lit, lequel était ordinairement élevé sur une estrade ou gradin. D...T.

* ALCON, fameux tireur d'arc de l'île de Crète.

* ALCON, chirurgien cité par Pline comme très-expert dans l'art de traiter les hernies par incision et de réduire les fractures.

* ALCUIN (Flaccus-Albinus), diacre de l'église d'York. Appelé en France par Charlemagne, il fonda, sous les auspices de ce monarque, plusieurs écoles à Paris, Tours, Aix-la-Chapelle, et fit renaître les arts dans son empire. Charlemagne l'employa dans plusieurs négociations, et lui donna plusieurs abbayes qui le rendaient maître de 20,000 esclaves. Il mourut en 804, âgé de 70 ans. Il savait le latin, le grec, l'hébreu, et réunissait les connaissances de son siècle. Ses ouvrages, soit en prose, soit en vers, sont aujourd'hui oubliés. L'édition la plus ample est celle de l'abbé Froben, Ratisbonne, 1777, 2 vol. in-fol.

* ALCYONÉE (*Mythologie.*), géant tué par Hercule. Ses filles, désespérées de sa mort, se précipitèrent dans les flots, et furent changées en alcyons.

* ALCYONIUS (Pierre), né à Venise vers la fin du 15e siècle. Il fut d'abord correcteur d'imprimerie chez les Alde Manuce. En 1521, il obtint à Florence la chaire de langue grecque. Il a traduit en latin plusieurs ouvrages d'Aristote. Le plus célèbre de ses écrits est un dialogue intitulé : *Medices legatus, sive de exilio*. On a prétendu qu'ayant entre les mains le seul manuscrit qui existât du traité de Cicéron *De gloriâ*, il en prit ce qui lui convint, et jeta au feu ce manuscrit unique pour qu'il ne restât aucune trace de son plagiat. Mais il a été démontré que cette accusation était dépourvue de vraisemblance. Il fut protégé par le pape Clément VII, et perdit cette protection pour avoir embrassé le parti des Colonne, ennemis du pape. Mort en 1527.

* ALDANA (Bernard), capitaine espagnol, gouverneur de Leppa sur les frontières de Transylvanie, fut condamné à mort en 1552 pour avoir, dans une terreur panique, brûlé cette même place ainsi que l'arsenal et le château ; mais Marie, reine de Bohême, obtint sa grâce de l'empereur Ferdinand. Il mourut en Afrique dans une expédition sur Tripoli, où il fit oublier sa conduite précédente.

* ALDEBERT. *Voyez* Adalbert.

* ALDEGATI (M.-Ant.), professeur de *poésie* latine à Ravenne en 1483, est auteur de plusieurs poésies latines inédites, dont les manuscrits se trouvent dans plusieurs bibliothèques d'Italie.

* ALDEGRÆFF (Albert), peintre et graveur allemand, élève d'Albert Durer, né en 1502, a été classé parmi les graveurs célèbres du 16e siècle pour ses gravures de *Suzanne*, ses *Travaux d'Hercule*, etc. Son *œuvre* se compose de 590 pièces. Il gravait aussi sur bois. Mort en 1568.

* ALDE MANUCE. *Voyez* Manuce.

* ALDEN (Jean), vertueux magistrat de Plymouth à la Nouvelle-Angleterre, exerça pendant 67 ans les fonctions d'assistant de gouverneur. Il est mort vers 1780 à 89 ans.

* ALDERETTE (Diego-Gracian de), né à la fin du 15e siècle. Il fut secrétaire particulier de Charles-Quint et de Philippe II. On a de lui en espagnol des *traductions* des œuvres de Xénophon, de la plupart des ouvrages d'Isocrate, de Plutarque, Salamanque, 1553; d'Agapet, diacre; des *Offices* de saint Ambroise, ib., 1554; de Thucydide, ib., 1555, in-fol. Il a composé une *histoire* de la conquête de la ville d'Afrique sur la côte de Barbarie, et a laissé une *collection* d'ouvrages militaires grecs, latins, français, traduits en espagnol, ainsi qu'une *traduction* des arrêts de la cour d'amour. Il est mort âgé de 90 ans, sous le règne de Philippe II.

* ALDERETTE (Joseph et Bernard), deux frères, nés à Malaga. L'exacte ressemblance qui existait entre eux faisait dire au poète Gongora : « Pour les distinguer, il faut les flairer », par allusion à l'haleine forte de l'un d'eux. Joseph obtint un canonicat de Cordoue, le résigna en faveur de Bernard, et entra dans la société des jésuites : il devint recteur du collége de Grenade. Il publia un volume sur l'exemption des ordres réguliers, et un autre *de religiosâ Disciplinâ tuendâ*. Bernard fut grand-vicaire à Séville : il était très-versé dans le grec, l'hébreu, les langues orientales, et tous les genres d'antiquités. On a de lui deux ouvrages en espagnol : *Origen de la lengua castellana*; l'autre, *Varias antiguedades de España, Africa et otras provincias*; une *Lettre* au pape Urbain VIII sur les reliques de quelques martyrs, et enfin une *Collection* de lettres sur l'eucharistie. Joseph était né en 1560; il mourut en 1616.

* ALDERETTE (Bernard), né sur la fin du règne de Philippe II, à Zamora, royaume de Léon. Il entra dans l'ordre des jésuites, devint professeur de théologie à Salamanque, et fut le premier jésuite auquel l'université, jalouse de la puissance de cet ordre, consentit à donner la dignité de docteur. On a de lui : *Commentaria et disputationes in tertiam partem sancti Thomæ; de incarnati Verbi mysteriis et perfectionibus;* et quelques traités séparés; *de visione et scientiâ Dei; de voluntate Dei; de reprobatione et prædestinatione*. Il mourut à Salamanque en 1657.

* ALDERISIUS (Albert), jurisconsulte italien, né à Pise au 17e siècle, a laissé plusieurs traités sur les *contrats* et les *conventions*.

* ALDEROTTI (Taddée), célèbre médecin de Florence, appelé par le Dante *fils d'Hippocrate*. Mort en 1295. Sa *vie* a été écrite par Villani.

* ALDINI (Tobie), médecin et botaniste italien au 16e siècle, est auteur d'une *Description* des plantes du jardin Farnèse, Rome, 1525, in-fol.

* ALDOBRANDINI (Sylvestre), né à Florence en 1500, professeur de droit à Pise, mourut à Rome à l'âge de 58 ans. Il avait pris parti dans les discordes civiles qui agitèrent sa patrie, et sa constante opposition aux Médicis l'exposa au ressentiment de cette famille, qui l'exila de Florence quand elle fut devenue maîtresse de la république. Tous les ouvrages de jurisprudence d'Aldobrandini sont exactement énumérés dans les *Scrittori ital.* de Mazzuchelli.

ALDOBRANDINI (Thomas), fils du précédent et frère du pape Clément VIII, né à Rome au 16e siècle, a laissé une traduction des *Vies des philosophes* de Diogène Laërce, et un commentaire sur le *Traité de l'Ouïe* d'Aristote, publiés à Rome, 1593, par le cardinal P. Aldobrandini, son neveu.

* ALDOBRANDINI (Jean), frère du précédent, cardinal, fut d'abord auditeur de Rote et ensuite évêque d'Imola. Mort à Rome en 1573, regardé comme un habile négociateur.

* ALDOBRANDINI (Hippolyte), pape sous le nom de Clément VIII (*voyez* ce nom).

* ALDOBRANDINI (N....), mort à Florence en 1327, professa la médecine à Bolo-

gne. On lui doit des notes sur Avicenne et Galien, et sur le traité *de Naturâ fœtûs* d'Hippocrate.

ALDOBRANDINI (Joseph), musicien de Pologne au 17e siècle, fut maître de chapelle du duc de Mantoue. On a de lui divers *œuvres* de musique recueillis et gravés à Amsterdam en 1701-1706.

* ALDOBRANDINI (Cintio-Passero), neveu de Clément VIII, né à Sinigaglia, prit son nom de sa mère, née Aldobrandini, et fut fait cardinal en 1593. De ses deux frères, Pierre fut cardinal et légat en France, où il termina les différends qui existaient entre Henri IV et le duc de Savoie. L'autre, Jean-François, suivit la carrière militaire.

* ALDOVRANDINI (Pomp.-Aug.), peintre, mort à Bologne en 1677, suivit le même genre que son père, Mauro, peintre d'architecture et de décors.

* ALDRED, prélat anglais, fut le premier évêque de son pays qui fit le voyage en Terre-Sainte. Mort en 1069 archevêque de Cantorbéry.

* ALDRIC (St), évêque saxon, passa plusieurs années à la cour de Charlemagne, qui lui conféra l'évêché du Mans. Il avait composé un *Recueil de canons* tirés des conciles et des décrétales. On regrette la perte de cet ouvrage, connu sous le nom de *Capitulaires d'Aldric*. Il ne reste de lui que 3 testaments et quelques règlements de discipline publiés par Baluze.

* ALDRICH (Robert), évêque anglais, mort en 1555, a laissé quelques ouvrages de théologie et un *Recueil* d'épigrammes.

* ALDRICH (Henri), théologien, architecte et musicien anglais, mourut à Oxford en 1710. Il a laissé des *éléments* d'architecture, des *poésies* latines et deux *traités* théologiques. Il a publié des éditions de différents auteurs grecs avec la version latine, à l'usage des étudiants.

* ALDRIGHETTI, médecin italien, né à Padoue en 1573, et mort de la peste en 1631, fut professeur dans sa patrie, et publia divers ouvrages dont le plus connu est : *Luis venereæ perfectissimus tractatus*, Padoue, 1597, in-4o.

* ALDRINGER (Jean), général des armées impériales sous Ferdinand II, au 17e siècle, s'éleva par son courage et son habileté dans l'art de la guerre. Mort vers 1736, en voulant défendre le passage de l'Iser contre les Suédois.

* ALDROVANDE (Ulysse), naturaliste, né en 1527 à Bologne, où il fut professeur. Il consuma presque toute sa vie et sa fortune à recueillir les matériaux de sa grande *Histoire naturelle* en treize volumes in-folio, dont il ne publia lui-même que quatre volumes. Le sénat de Bologne consacra des sommes considérables pour terminer cette publication. On conserve au cabinet de l'Institut de cette ville plusieurs morceaux qui composaient le sien ; et dans la bibliothèque publique un grand nombre de manuscrits qu'il a laissés. Le recueil des peintures qui ont servi d'originaux aux gravures de son ouvrage a été transporté pendant la révolution au muséum d'histoire naturelle de Paris.

* ALDRUDE, comtesse de Bertinoro, se rendit célèbre en Italie dans le 12e siècle par son courage, son éloquence et la belle défense d'Ancône en 1174 contre les Vénitiens et les troupes de l'empereur Frédéric Ier. (*Voyez l'histoire* de ce siége insérée au tome 6 des histoires d'Italie.)

* ALÉANDRE (Jérôme), cardinal, né en 1480 dans le Frioul. Louis XII l'attira en France et le fit recteur de l'université de Paris. Clément VII lui donna l'archevêché de Brindes, et le choisit pour nonce en France. Il accompagna François Ier à la bataille de Pavie, et fut fait prisonnier avec ce monarque. En 1538, Paul III l'honora de la pourpre. Il mourut quatre ans après. On lui doit un *dictionnaire grec et latin*, Paris, 1512, in-fol. ; Strasbourg, 1515.

* ALÉANDRE (Jérôme), petit-neveu du précédent, antiquaire, poète, littérateur et jurisconsulte, mourut à Rome en 1629. On a de lui quelques ouvrages : un *commentaire* sur les institutions de Caïus, Venise, 1600, in-4o ; *explications* de plusieurs antiquités, 1616, in-4o, et des *poésies* diverses.

* ALEAUME (Louis), magistrat et poète français, mort en 1594, est auteur d'un *recueil* de poésies latines et françaises, publiées en un volume in-8o.

*ALECTO (*Mythologie.*), la plus terrible des furies. On la représente armée de torches ardentes, et couronnée de serpents.

* ALECTOR (*Mythologie.*), fils d'Adaxagère, succéda à son père, et eut pour fils Iphis et Capanée.

* ALECTRYON (*Mythologie.*), avait été chargé par Mars, dans ses entrevues nocturnes avec Vénus, de l'avertir du lever du

soleil ; il s'endormit, et fut changé en coq en punition de sa négligence.

* ALEGAMBE (PHILLIPPE), jésuite, né à Bruxelles en 1592, secrétaire du général à Rome, où il mourut en 1651. Il a continué la *bibliothèque* des écrivains jésuites, et publié *Heroes et Victimæ charitatis soc. Jesu,* Rome, 1658, in-4°, continué par le P. Nadasi.

ALÉGE. (*Archictecture.*) Petit mur sur lequel est posé l'appui d'une croisée, et qui n'a que l'épaisseur du tableau, l'ébrasement étant élégi du reste de l'épaisseur du mur. (*Voyez* ÉBRASEMENT.)

* ALÈGRE (YVES, baron d'), chambellan de Charles d'Anjou, roi de Naples. Issu d'une ancienne famille d'Auvergne, il suivit Charles VIII et Louis XII dans leurs expéditions d'Italie, fut gouverneur de Milan, puis de Bologne, et tué en 1512 à la bataille de Ravenne.

* ALÈGRE (YVES, marquis d'), de la même famille, maréchal de France en 1724, mourut en 1755 à 80 ans. Il se distingua dans les dernières campagnes du règne de Louis XIV.

* ALÈGRE (d'), gentilhomme français, mourut vers 1736, auteur anonyme de *Gulistan,* ou l'empire des Roses, traduit de Saadi, Paris, 1704, in-12; de l'*histoire de Moncade,* ibid., 1736, in-12.

* ALEGRIN (JEAN) d'Abbeville, célèbre cardinal et patriarche de Constantinople sous Grégoire IX. En 1237, il fut légat *à latere* en Espagne et en Portugal. On a de lui quelques ouvrages oubliés.

* ALEMAGNA (J. B.), médecin calabrais du 16e siècle, auteur d'un *traité des fièvres,* imprimé en 1530.

* ALEMAGNA (GIUSTO d'), peintre, auteur d'une fresque que l'on voit encore dans un couvent de Gênes, et qui représente une *Annonciation ;* les moines ont fait couvrir d'une glace ce bel ouvrage pour le garantir des injures du temps.

* ALEMAN (LOUIS), cardinal, né en 1390 d'une famille noble du Bugey, mourut à Salon en 1450. Il fut archevêque d'Arles. Clément VII le béatifia en 1527.

* ALEMAN (MATTHIEU), écrivain espagnol du 16e siècle, fut employé comme un des surintendants et contrôleur des finances d'Espagne par le roi Philippe II, qui avait divisé ce département entre plusieurs personnes. Il est auteur du roman de *Gusman d'Alfarache;* traduit et embelli par Le Sage ; il y avait eu auparavant trois autres *traductions* de ce roman, par Chapuis, Chapelain et Brémond, Paris, 1709.

* ALEMAND (LOUIS-AUGUST.), médecin et littérateur, né à Grenoble, mourut en 1728. Il est auteur de quelques *ouvrages* de grammaire, de philosophie et d'histoire, et d'une traduction *de la Médecine statique* de Sanctorius. — Son frère, avocat à Grenoble, a dédié au Père La Chaise un ouvrage dans lequel il propose un nouveau système contre les protestants.

* ALEMANI ou ALAMANI, peuples de Germanie qui ont donné leur nom à l'Allemagne. Ils ne furent connus des Romains qu'au commencement de l'ère chrétienne. L'empereur Caracalla les vainquit ; il prit le surnom d'*Alemanicus.*

* ALEMANNI (NICOLAS), né à Ancône en 1583, fut secrétaire du cardinal Borghèse, et bibliothécaire du Vatican. Il a été le premier éditeur de l'*histoire secrète* de Procope, Rome, 1620, 1624, Helmstadt, 1634, et Cologne, 1669, et a publié une *description* de l'église Saint-Jean-de-Latran, insérée dans le huitième volume du *Thes. antiquit. ital.* Mort à Rome en 1626.

* ALEMBERT (JEAN LE ROND d'), géomètre, littérateur et philosophe célèbre, né à Paris en 1717. Exposé à sa naissance sur les marches d'une église, il fut recueilli par un pauvre vitrier qui l'éleva. Il devint membre de l'Académie française, de celle de Berlin et de toutes les sociétés savantes de l'Europe, se livra particulièrement à l'étude des mathématiques, et composa un grand nombre de *mémoires* savants qui contribuèrent aux progrès de la science. Le discours préliminaire de l'Encyclopédie commença sa réputation littéraire. Bientôt parurent ses *Mélanges de littérature* et *de philosophie,* 1750, en 5 volumes in-12; ses *Mémoires sur la destruction des jésuites,* 1765, in-12; des *Éloges* lus dans les séances de l'Académie française, 6 volumes in-12 ; des *Opuscules* mathématiques, plusieurs volumes in-4° ; un *Dictionnaire* de musique suivant les principes de Rameau, éclaircis, développés et simplifiés. Il rédigea également la partie mathématique de l'Encyclopédie, et plusieurs articles de littérature et de grammaire. Atteint par la persécution dirigée contre les Encyclopédistes, il refusa néanmoins la présidence de l'Académie de Berlin, et résista aux sollicitations de Catherine II qui voulait le charger de l'é-

ducation de Paul son fils. Il reçut une pension du roi de Prusse lorsqu'on lui refusait encore celle de l'Académie des sciences, et entretint avec ce prince une correspondance qui a été publiée après la mort de Fréderic. Il eut pour Voltaire un attachement constant, et mourut en 1783, après avoir passé plus de trente années de sa vie chez la femme qui l'avait élevé. Bastien a publié les *OEuvres philosophiques, historiques et littéraires* de d'Alembert, 1805, 18 volumes in-8° ; une nouvelle édition, publiée par le libraire Belin en 1822, ne forme que cinq volumes in-8°.

* ALEN (Jean van), peintre hollandais, mourut en 1698. Ses sujets sont des oiseaux, des paysages, et la nature morte.

* ALENÇON, nom d'une branche de la maison de Valois, éteinte sous François Ier.

* ALENÇON (Charles de Valois, comte d'), frère du roi Philippe de Valois, fut tué en 1346 à la bataille de Crécy, où il commandait l'avant-garde. Le comté d'Alençon fut érigé en duché-pairie, en faveur de Jean, petit-fils de Charles, qui fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

* ALENÇON (Jean II, duc d'), né en 1409, fait prisonnier à la bataille de Verneuil, préféra d'abord la captivité au déshonneur ; mais ayant ensuite traité avec les Anglais contre Charles VII, il fut le premier prince du sang condamné à mort par la cour des pairs. Charles VII lui fit grâce de la vie, mais ordonna sa réclusion au château de Loches. Il en sortit à l'avénement de Louis XI, se brouilla avec ce prince, fut une seconde fois condamné à mort, pardonné et renfermé à la tour du Louvre, d'où Louis XI le fit sortir au bout de 17 mois. Il mourut en 1476.

* ALENÇON (René, duc d'), fils du précédent, fut dépouillé de ses biens par Louis XI, enfermé dans une cage de fer, et jugé par le parlement qui ne le reconnut coupable que de désobéissance ; toutefois il ne fut rétabli dans ses titres et dans ses biens que sous Charles VIII. Il mourut en 1492.

* ALENÇON (Charles IV duc d'), fils du précédent, suivit Louis XII en Italie, se trouva à la bataille d'Agnadel, et épousa en 1509 la sœur de François Ier qui le fit reconnaître pour premier prince du sang. Sa lâche conduite à la journée de Pavie fut une des causes principales de la perte de la bataille et de la prise du roi. Les reproches qu'il essuya à ce sujet le firent mourir de honte et de douleur à Lyon en 1525. En lui finit la branche d'Alençon. Ce duché fut donné depuis en apanage au cinquième fils de Henri II.

* ALENÇON (N.... d'), fils d'un huissier au parlement de Paris, avait succédé à la charge de son père ; mais il ne l'exerçait que par un prête-nom. Il mourut en 1744. D'Alençon a laissé quelques pièces de théâtre ; il a réuni les *OEuvres* de Rivière Dufresny, 1747, 6 vol. in-12, celles de l'abbé de Pons, et a donné une édition des *OEuvres* de Brueïs et Palaprat, 5 vol. in-12.

ALÉNIER, fabricant d'alênes. (*Technologie.*) L'alêne est un poinçon droit ou courbe destiné à percer le cuir pour le coudre. Ce petit outil, peu important au premier coup d'œil, est cependant un exemple frappant de la perfection qu'amène successivement une industrie long-temps exercée, dans les instruments des arts, comme dans les produits des fabriques.

Les premières alênes étaient droites, c'était tout simplement de petites pointes de forme conique qui faisaient un trou rond dans le cuir. On ne tarda pas à s'apercevoir que cette forme était mauvaise, parce que le trou n'était jamais rempli qu'à moitié par les deux fils qu'on y fait entrer simultanément pour coudre le cuir ; il restait un vide latéral de chaque côté qui rendait la couture lâche, peu adhérente et d'un effet désagréable à la vue.

Le premier perfectionnement fut d'aplatir le poinçon conique en lui donnant une forme ovale dans sa coupe. Ensuite on trouva plus avantageux de le limer à quatre faces en forme de losange, dont les angles sont tranchants, comme on les voit aujourd'hui ; l'outil perce mieux le cuir sans le forcer ni le déchirer, et le trou retient plus fortement la couture : mais l'alêne était toujours droite. On ne pouvait percer de trous sans refouler le cuir vers les bords, auxquels on donnait ainsi une forme ondulée ou festonnée que le tranchet redressait ensuite, mais aux dépens de la solidité. L'alêne droite d'ailleurs ne pouvait servir que pour les coutures saillantes ; elle devenait d'un usage incommode pour les autres, et surtout pour celles que l'on voulait masquer ; on imagina donc de courber l'alêne et de s'en servir en tournant sa convexité du côté opposé au bord du cuir. Il n'y eut plus de refoulement vers le bord, et l'alêne

put pénétrer partout. Un autre perfectionnement non moins utile consisterait à donder exactement la même courbure à toutes les alênes. On éviterait par là un grave inconvénient qui se renouvelle toutes les fois qu'un ouvrier casse ou perd son alêne, et qu'il est obligé d'en prendre une autre qui se trouve très-rarement de la même forme que la première : pour percer chaque trou, l'ouvrier est obligé de donner un tour de main particulier qui dépend de la courbure de son outil; il en prend bientôt l'habitude, et la couture va très-vite : mais s'il est réduit à changer d'alêne, celle-ci n'ayant pas la même courbure que la première, il faut qu'il change son tour de main; il devient gauche, maladroit, et se désespère tout le temps que dure ce nouvel apprentissage. Il serait facile de lui épargner ce désagrément en donnant aux alênes une courbure uniforme; ce qui ne souffre d'ailleurs aucune difficulté, comme on le verra.

Les alênes sont en acier et se font à la forge et à la lime ; on commence par les faire droites, et on les courbe ensuite. Pour cela, les uns les frappent avec un petit maillet de bois sur un tasseau de plomb, mais ils n'obtiennent jamais par ce moyen des alênes d'une forme semblable. D'autres ont un mandrin creusé suivant la forme et de la courbure de l'alêne et qui leur sert de matrice; ils les courbent dans ce mandrin à l'aide d'un petit maillet, et pour peu qu'ils y apportent de soin, les alênes qui sortent de la même fabrique ont à peu de chose près une courbure uniforme. Il serait à désirer que tous les fabricants adoptassent ce dernier procédé, ainsi que l'usage d'une matrice parfaitement pareille.

Les alênes sont ensuite trempées, recuites, et redressées par l'ajusteur, lorsque la trempe en a altéré la forme. On les polit en les agitant dans des sacs de peau avec de l'émeri et de l'huile; on répète cette opération, et on les dégraisse enfin en les faisant tourner dans un tonneau avec de la sciure de bois. L. Séb. L. et M.

* ALEOTTI (J. B.), architecte italien, né en 1630, a bâti plusieurs théâtres et palais à Mantoue, Modène et Parme, et la citadelle de Ferrare.

* ALER (Paul), jésuite, né près de Luxembourg, en 1656, a publié un grand nombre d'ouvrages de théologie, de philosophie, de morale, de piété, de belles-lettres, dont on peut voir le catalogue dans la *Bibliotheca coloniensis* du Père Haartzeim. Mort à Duren en 1727. Il est le premier auteur du *Gradus ad Parnassum*, revu et augmenté depuis par différents auteurs.

ALERTE. (*Art militaire.*) Ce mot a deux acceptions différentes; selon la première, il se dit de quelqu'un qui joint la vigilance à la plus grande activité; ainsi on recommande au chef d'un poste avancé d'être *alerte* pour éviter les surprises.

Dans la seconde acception, le sens du mot *alerte* se rapproche de celui du mot *alarme*, car il exprime une vive émotion occasionée par un événement imprévu; mais ce qui constitue la différence entre ces deux mots, c'est que *alarme* entraine après lui une certaine idée de *crainte* et de *terreur panique* qui ne se trouve pas dans *alerte* : ainsi, quand on dit qu'il y a eu au camp une vive *alarme*, il semble qu'il y ait eu frayeur et désordre parmi les troupes, tandis qu'*alerte* ne donne pas une semblable idée, car il peut y avoir *alerte* sans *alarme*. Il ne faut donc se servir du mot *alarme* que lorsque les troupes ont montré peu de courage et agi en désordre lors de l'événement qui a troublé la tranquillité du camp; mais si elles ont fait preuve de résolution, pris les armes avec ordre, et agi avec calme, on doit dire qu'il y a eu *alerte* et non *alarme*.

Un chef militaire peut avouer la possibilité d'une *alerte*, car elle est indépendante de la bravoure des troupes; mais comme il ne doit pas admettre qu'il puisse survenir une *alarme*, il ne doit pas dire, en donnant ses ordres, on fera telle chose en cas d'*alarme*, mais bien en cas d'*alerte*. Par la même raison on devrait, ce me semble, dire, le canon d'*alerte* au lieu du canon d'*alarme*.

Il y a de véritables et de fausses *alertes* : ces dernières sont bien plus fréquentes, parce qu'il n'y a de véritables *alertes* que celles produites par l'arrivée imprévue de l'ennemi, ce qui est fort rare; tandis qu'une foule d'événements peu importants par eux-mêmes, mais qui arrivent journellement, tels qu'un cheval qui s'échappe, des chiens qui se battent, quelques hommes qui rentrent trop tard, un fusil qui part au repos, etc., etc., etc., peuvent donner l'*alerte* dans un camp ou dans une place.

Il ne faut cependant pas mépriser les fausses *alertes*, parce qu'on pourrait y être trompé, et prendre dans l'occasion une véritable *alerte* pour une fausse.

Une des plus célèbres fausses *alertes* qui aient eu lieu dans nos armées, pendant les dernières guerres, est celle qui advint la veille de la bataille d'Eylau.

L'armée française bivouaquait sur la neige, à cinq cents toises de l'ennemi. Vers minuit, des voltigeurs du septième corps, qui avaient été aux vivres, rentrent au camp, amenant avec eux plusieurs bêtes à cornes, parmi lesquelles était un énorme taureau. Cet animal, qui, jusque là, s'était laissé conduire assez facilement, fut effarouché à l'aspect de plusieurs lignes de feux, au milieu desquelles on voulait le faire passer. Il refusa d'avancer; et un voltigeur l'ayant alors piqué avec sa baïonnette, le taureau devient furieux, échappe à ses conducteurs, et s'élancant au milieu du camp, il renverse les baraques, les faisceaux d'armes, blesse plusieurs hommes et chevaux, et foule aux pieds tout ce qui se trouve sur son passage.

L'*alerte* fut des plus vives, on crut les Russes dans le camp; mais la conduite des troupes fut admirable, et telle qu'on devait l'attendre de ces vieilles bandes habituées dès long-temps à braver tous les périls de la guerre.

Éveillés en sursaut, et croyant les ennemis au milieu d'eux, les soldats français n'en furent cependant pas *alarmés;* mais s'élançant hors de leurs baraques, et saisissant leurs fusils, ils formèrent leurs rangs et leurs bataillons avec une telle promptitude, qu'en un clin d'œil toutes les divisions furent sous les armes, et prêtes à recevoir l'ennemi s'il eût paru.

Une véritable *alerte* eut lieu le soir même de la bataille de Wagram, au centre de l'armée française. Elle fut occasionée par l'arrivée imprévue de quelques escadrons autrichiens, qui pénétrèrent jusqu'au milieu de nos bivouacs. Cette *alerte* aurait pu avoir de fâcheux résultats; mais les chasseurs du onzième s'élançant sur leurs chevaux à demi bridés, chargèrent à l'instant même avec le plus grand courage les cavaliers ennemis, qu'ils forcèrent à la retraite.

Quelle que soit la force d'un corps de troupes, et la position qu'il vient occuper devant l'ennemi, le chef ne doit jamais faire rompre les rangs avant d'avoir désigné le lieu du rassemblement en cas d'*alerte*.

En temps de guerre, il est utile et même indispensable que le commandant d'un camp, ou d'une place forte, fasse donner quelques fausses *alertes*, pour voir si le service se fait bien, et juger de l'activité et de l'intelligence des officiers, ainsi que de la résolution des soldats, tenir tout le monde à son poste, et connaitre ce qu'il doit attendre de ses troupes en cas d'attaque réelle. Mais ces essais doivent être infiniment rares, et faits avec la plus grande circonspection; car si les fausses *alertes* étaient trop fréquentes, les troupes finiraient par s'y habituer, et il en résulterait une sécurité dangereuse en cas d'alerte véritable.

D'après le perfectionnement des armes à feu, les causes d'*alerte* sont devenues plus fréquentes, parce que les armées campent en ligne de bataille, et occupent un terrain immense qu'elles ne peuvent retrancher chaque soir comme on le faisait dans les temps où les armées campaient en carré sur un terrain très-circonscrit. Cependant dans les guerres modernes on n'a pas employé aussi souvent qu'on l'aurait pu ce moyen de nuire à son ennemi en portant la nuit le désordre dans son camp.

Celui qui commande aux troupes auxquelles on donne l'*alerte* doit conserver tout son sang-froid; car outre qu'en pareil cas le danger réel est presque toujours infiniment moins grand qu'il ne le parait à la multitude, ce n'est qu'en montrant beaucoup de calme que les chefs parviendront à prévenir ou à faire cesser le désordre qu'une *alerte* un peu vive jette ordinairement parmi les troupes peu habituées à la guerre.

Il faut sur toute chose défendre de tirer sans ordre, et ne le donner que lorsque l'on est positivement assuré de la présence de l'ennemi; autrement, à la moindre *alerte,* quelques soldats feront feu au hasard, et la fusillade se prolongera dans un instant sur toute la ligne, ce qui peut avoir les plus fâcheux résultats, surtout la nuit, et expose les troupes d'une même armée à tirer les unes sur les autres, ainsi que cela arriva à l'armée française en Italie, pendant la campagne de 1796, où le général Laharpe fut tué dans une *alerte* par une brigade de sa propre division, qui, croyant tirer sur les ennemis, fit feu sur un escadron français qui rentrait de nuit au camp, ayant en tête le général Laharpe et son état-major.

Rien n'est plus nuisible en cas d'*alerte* que la précipitation et la confusion qu'elle fait naitre. Il faut donc habituer les troupes

à prendre les armes et à se former promptement, mais avec ordre, et à attendre ensuite avec calme qu'on les emploie selon les circonstances.

Dès que l'*alerte* est donnée, il faut que celui qui commande sur le point où elle a lieu prescrive de suite à un officier brave et intelligent de prendre deux ou trois soldats des plus adroits, et surtout des plus intrépides, de se porter avec eux, à toutes jambes, dans la direction par où l'alerte est venue, et de pousser en avant jusqu'à ce qu'il ait vu l'ennemi ou reconnu le sujet de l'*alerte*.

Comme rien n'affecte plus le moral des troupes, lorsqu'il y a une *alerte* au camp, que d'entendre les cris des cantiniers, vivandières et valets qui courent en tous sens dans le plus grand désordre, il faut habituer tous les non combattants à se retirer en silence, en cas d'*alerte*, en emmenant avec eux, vers le lieu désigné, leurs chariots, bêtes de somme et bagage.

L'*alerte* qui a lieu pendant qu'on est en marche peut devenir très-dangereuse si l'on marche par le flanc et par file; aussi, dans ce cas, faut-il sur-le-champ se mettre en bataille, ou se former en colonnes d'un ordre plus ou moins profond, suivant la nature du pays et le genre de troupes qu'on a; et si l'on conduit un parc ou un convoi, il faut prévenir les soldats du train qu'en cas d'*alerte* ils doivent rester à leur chariot et qu'on tirera sur ceux qui chercheraient à couper les traits pour s'enfuir avec leurs chevaux.

Lorsqu'on commande dans une place assiégée, il faut, surtout si elle est située en pays ennemi, prévenir les habitants qu'en cas d'*alerte* il leur est défendu de s'assembler sur les places et de courir dans les rues, mais qu'ils doivent rentrer dans leurs maisons et s'y tenir tranquilles.

Une *alerte* est plus à craindre dans un camp de cavalerie que dans celui de l'infanterie, parce que les fantassins n'ont que leur fusil à prendre pour être prêts à recevoir l'ennemi : la cavalerie ne saurait donc être trop exercée à monter lestement à cheval, et à agir avec ordre et promptitude en cas d'*alerte*.

En général, le meilleur moyen de prévenir les *alertes* de nuit, qui sont si dangereuses en rase campagne, c'est d'environner les bivouacs d'une chaîne de petites patrouilles volantes, qui, continuellement en marche, et communiquant l'une avec l'autre, éclaireront au loin et de tous les côtés les approches du camp. Le Cl M...T.

* ALES ou HALES (ALEXANDRE), religieux de l'ordre des frères mineurs, né en Angleterre au 13e siècle, auteur d'un *traité* de théologie; entre autres erreurs, il y soutient que les sujets d'un roi apostat sont déliés du serment de fidélité, et que la puissance temporelle est soumise à la spirituelle. Il mourut à Paris en 1245.

* ALES (ALEX.), théologien de la confession d'Augsbourg, né à Édimbourg en 1500, mourut à Leipsig en 1565; il était ami de Mélanchthon, et Bèze l'appelle l'ornement de l'Écosse. On a de lui des *commentaires* sur l'Écriture-Sainte, un *traité* sur le mérite et la nécessité des bonnes œuvres.

* ALES (JEAN), théologien anglais, a fait entre autres ouvrages un *Traité du schisme*, remarquable par l'esprit de tolérance. Il était né en 1584, et mourut en 1656.

* ALES DE CORBET (PIERRE-ALEXANDRE, vicomte d'), membre de différentes académies et sociétés, et lieutenant des maréchaux de France, a composé plusieurs ouvrages sur la noblesse et la gendarmerie française; on lui attribue aussi des *Recherches* sur les antiquités d'Irlande, et d'autres écrits. Né en 1715, il est mort à la fin du 18 siècle.

* ALESIO (MATTH.-PIERRE), peintre et graveur romain, né en 1600, élève de Michel-Ange. Sa production la plus curieuse est un *St-Christophe* placé dans la cathédrale de Séville en Espagne.

* ALESSANDRI (MARIE-BUONACORSE), poète italien du 18e siècle, dont Crescembeni cite plusieurs pièces agréables; il était membre de l'Académie des Arcades.

* ALESSANDRO ALESSANDRI (ALEXANDER AB ALEXANDRO), jurisconsulte napolitain, né vers l'an 1461. Après avoir fait ses études à Rome, il exerça à Naples la profession d'avocat. Mort en 1525. Il a laissé un livre intitulé : *Genialium dierum libri sex*, Leyde, 1673, 2 vol. in-8o, avec les commentaires de divers auteurs.

* ALESSI (GALEAS), célèbre architecte italien, né à Pérouse, et mort en 1592, fut élève de Michel-Ange. Il a fourni à la France, à l'Espagne, à l'Allemagne, des plans pour des édifices, des églises, des fontaines ou salles de bain, où il déploya la fécondité de son génie; Gênes est la ville

où l'on trouve le plus d'édifices construits sur ses dessins.

* ALESSIO, peintre napolitain, mort en 1740, se distingua dans le paysage. On voit un grand nombre de ses tableaux dans la galerie de Weimar.

* ALEXANDRA ou SALOMÉ, reine des Juifs. (*Voyez* SALOMÉ.)

* ALEXANDRA, princesse juive, fille d'Hyrcan, épousa Alexandre II, fils d'Aristobule, et fut mère de la célèbre Mariamne. Hérode la fit mourir pour avoir conspiré contre lui.

* ALEXANDRE, nom commun à plusieurs rois de Macédoine, indépendamment du célèbre fils de Philippe, et à d'autres rois, princes et personnages de l'antiquité.

* ALEXANDRE Ier, fils d'Amyntas Ier, régna 43 ans. C'est de lui que date l'illustration des Macédoniens. Xerxès agrandit ses états en lui donnant une grande partie de la Thrace.

* ALEXANDRE II, fils d'Amyntas II, fut assassiné par Ptolémée-Alorites, l'an 370 avant Jésus-Christ, après un an de règne.

* ALEXANDRE III, surnommé le Grand, fils de Philippe et d'Olympias, né à Pella, l'an 356 avant Jésus-Christ, montra dès sa jeunesse ce qu'il serait un jour. Pendant que son père assiégeait Byzance, il gouverna l'état, quoiqu'il n'eût que 16 ans, et soumit quelques peuples voisins. Il monta sur le trône à 20 ans, l'an 336 avant Jésus-Christ, conquit la Thrace et l'Illyrie, soumit la Grèce, et détruisit Thèbes, où il n'épargna que la maison de Pindare; il déclara ensuite la guerre aux Perses, et, s'étant fait nommer généralissime de toute la Grèce, il part avec 30,000 hommes d'infanterie et 5,000 chevaux (334), passe l'Hellespont, défait, sur les bords du Granique, Darius, roi des Perses, et soumet avec rapidité toute l'Asie-Mineure. Une maladie dangereuse l'arrêta quelque temps à Tarse, mais, s'étant bientôt rétabli, il vainquit de nouveau Darius à Issus en Cilicie (333). Dans cette bataille, il fit prisonnière toute la famille de Darius, et la traita avec la plus noble générosité: cette victoire fut bientôt suivie de la réduction de Tyr, de Gaza, de la Judée, de l'Égypte, où il fit bâtir Alexandrie; il pénétra jusque dans la Libye, où il se fit déclarer fils de Jupiter par l'oracle d'Ammon. A son retour d'Égypte, il remporta sur Darius une nouvelle victoire près d'Arbelle en Syrie, l'an 331; cette victoire, qui fut bientôt suivie de la mort de Darius, le rendit maître de toute la Perse. Ne bornant point là ses conquêtes, il attaqua les Scythes et les Indiens, défit le roi Porus, qu'il traita avec générosité, et revint ensuite à Babylone, où, s'étant livré à des débauches et des excès de tout genre, il mourut à l'âge de 32 ans, l'an 324 avant Jésus-Christ. Il avait eu de Roxane un fils portant son nom, que Cassandre fit périr en bas âge. (Voyez l'*Examen critique des historiens d'Alexandre,* par de St.-Croix, 2e édition, 1802, in-4o.)

* ALEXANDRE, fils de Cassandre, roi de Macédoine en 298 avant Jésus-Christ, appela à son secours, contre Antipater, son frère Démétrius, fils d'Antigone, qui le fit périr, et s'empara du trône, 294 ans avant Jésus-Christ.

* ALEXANDRE, aventurier, se fit passer pour le fils de Persée, roi de Macédoine, et souleva les Macédoniens contre les Romains; Métellus le poursuivit jusqu'en Dardanie, où il disparut.

* ALEXANDRE, fils de Néoptolème et oncle d'Alexandre-le-Grand, fit la guerre en Italie; il fut vaincu par les Romains, et tué dans un dernier combat.

* ALEXANDRE II, fils du célèbre Pyrrhus, s'empara de la Macédoine où régnait Antigone, mais il en fut chassé par Démétrius, fils de ce dernier.

* ALEXANDRE BALA ou BALÈS, usurpa le trône de Syrie, en se faisant passer pour Antiochus, fils d'Épiphane, avec le secours de Ptolémée-Philométor; il détrôna Démétrius-Soter, l'an 150 avant Jésus-Christ, et fut lui-même détrôné par Démétrius-Nicanor, 146 ans avant Jésus-Christ.

* ALEXANDRE-ZABINAS, fils d'un fripier d'Alexandrie, se fit passer pour le fils d'Alexandre Bala, et usurpa le trône sur Démétrius-Nicanor, l'an 127 avant Jésus-Christ. Quelques années après, il fut mis à mort par Antonius-Grypus, fils de Nicanor.

* ALEXANDRE-JANNÉE, roi de Judée, succéda à Aristobule son frère, l'an 106 avant Jésus-Christ; il se fit détester par ses crimes, et fut chassé de son royaume. Rentré dans Jérusalem après six ans d'une guerre opiniâtre, il se vengea par les plus atroces exécutions. Il mourut l'an 79 avant Jésus-Christ. — Le nom d'Alexandre fut encore porté par un fils d'Aristobule et un d'Hérode-le-Grand, qui ne régnèrent point.

* ALEXANDRE, tyran de Phère en

Thessalie, l'an 369 avant Jésus-Christ, fameux par ses cruautés, fut vaincu par Pélopidas, général thebain, qu'il avait fait prisonnier par trahison, et fut tué par Thébé sa femme, l'an 357 avant Jésus-Christ.

* ALEXANDRE, fils de Polysperchon, embrassa d'abord le parti d'Antigone, roi de Macédoine, contre Cassandre, puis se laissa gagner par les offres de ce dernier, qui venait de lui donner le commandement de tout le Péloponèse, lorsqu'il fut assassiné, vers l'an 312 avant Jésus-Christ.

* ALEXANDRE-POLYHISTOR, philosophe, géographe et historien grec, né en Phrygie, fut fait prisonnier dans la guerre de Mithridate contre les Romains, et fit à Rome l'éducation des enfants de Lucullus; il écrivit 42 ouvrages sur divers sujets, dont il ne reste que des fragments dans Athénée, Pline, Eusèbe et Suidas. On ne doit pas le confondre avec Alexandre de Latiée, grammairien du règne de Marc-Aurèle, et dont les ouvrages sont inconnus.

* ALEXANDRE le Paphlagonien, vivait également sous le règne de Marc-Aurèle; c'était un imposteur qui prétendait être le dispensateur de l'immortalité, et qui se fit rendre les honneurs divins.

* ALEXANDRE d'Aphrodisée, philosophe péripatéticien, et commentateur d'Aristote, enseigna à Alexandrie vers le temps de Septime-Sévère; il nous reste quelques-uns de ses *commentaires*. Grotius a traduit en latin son *Traité du destin*.

* ALEXANDRE, de Tralles en Lydie, médecin du 6e siècle, a laissé un *ouvrage* divisé en 12 livres, sur la connaissance et la guérison des maladies, publié à Paris en 1548, in-fol., et Lausanne, avec une traduction latine de Haller, en 1748, 2 vol. in-8o.

* ALEXANDRE (St), évêque de Jérusalem, mort en 251 dans une prison de Césarée, où l'empereur Déce l'avait fait enfermer pour la seconde fois; il avait formé à Jérusalem une bibliothèque qui subsistait encore du temps d'Eusèbe (*voyez* ce nom).

* ALEXANDRE (St), évêque de Comane, souffrit le martyre sous l'empereur Déce, en 248.

* ALEXANDRE (St), évêque d'Alexandrie, anathématisa l'hérétique Arius, assista au concile de Nicée, et mourut en 326.

* ALEXANDRE (St), fondateur de l'ordre des Acemètes (*voyez* ce nom), mourut vers l'an 430.

* ALEXANDRE (St), en l'an 108 de Jésus-Christ, mort l'an 116; on lui attribue plusieurs *épîtres* qui ne sont pas de lui.

* ALEXANDRE II, pape, élu en 1061 dans le Milanais, se nommait d'abord Anselme, et était évêque de Lucques. Agnès, femme de l'empereur Henri IV, lui opposa un prêtre, nommé Cadaloüs, qui prit le nom d'Honoré II. A la mort de ce rival, en 1064, il reprit, par le secours d'Hildebrand, les terres usurpées sur le saint-siége par les Normands, et favorisa la conquête de l'Angleterre par Guillaume. Mort en 1073. Il a laissé un grand nombre de *Lettres*.

* ALEXANDRE III, élu pape en 1159, natif de Sienne, était d'abord cardinal et chancelier de l'église romaine. On lui opposa Octavien sous le nom de Victor IV, qui l'obligea, avec le secours de Frédéric-Barberousse, à se retirer en France. L'antipape Victor étant mort, Alexandre eut successivement pour compétiteurs Pascal III, Calixte III et Innocent III, et se réconcilia enfin avec l'empereur. Il tint le troisième concile de Latran, accorda de grands priviléges au doge de Venise, gouverna l'église avec prudence, abolit la servitude, et mourut à Rome en 1181. Il a laissé plusieurs *épîtres* qui se trouvent dans le *recueil* du Père Labbe et dans la *bibliothèque des Pères*. Ce fut lui qui réserva aux papes exclusivement la canonisation des saints.

* ALEXANDRE IV, élu en 1254, neveu des papes Grégoire IX et Innocent III, et d'abord cardinal d'Ostie; il fut contraire à Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric, et donna l'investiture du royaume de Sicile à Edmond, fils du roi d'Angleterre. Il soutint les religieux mendiants contre l'université de Paris, et établit en 1255 des inquisiteurs en France, à la prière de saint Louis. Après avoir tenté de réunir l'église latine à la grecque, il mourut à Viterbe en 1261. On a de lui un grand nombre de lettres et de bulles.

* ALEXANDRE V, pape en 1409; il commença par mendier dans le Milanais, se fit cordelier, et devint successivement évêque de Novare, archevêque de Milan et cardinal. Il mourut en 1410.

* ALEXANDRE VI, le plus connu des papes de ce nom, né à Valence en Espagne, en 1431, fut élevé au trône pontifical en 1492. Il s'appelait Borgia, du nom de sa mère. Sa jeunesse fut signalée par de grands talents et de grands désordres; et il

eut, étant archevêque et cardinal, une maîtresse qui le rendit père de cinq enfants, dont le plus fameux fut César Borgia, pour l'élévation duquel il viola toutes les lois divines et humaines. Notre cadre ne permet pas de tracer, même très-brièvement, les détails d'une vie aussi scandaleuse que celle de ce pape. Il mourut en 1503, à l'âge de 74 ans. Guichardin, et quelques autres historiens d'après lui, prétendent qu'Alexandre s'empoisonna lui-même, par méprise, avec un breuvage qu'il destinait au cardinal Adrien; mais ce fait est douteux. Les autres historiens qui ont écrit sur Alexandre VI sont Burchard, Tomasi, Paul Jove et Gordon.

* ALEXANDRE VII, né à Sienne en 1599, élu pape en 1655, se signala par son zèle pour la propagation de la foi; embellit la ville de Rome; donna satisfaction au roi de France pour une insulte faite par la garde corse au duc de Créqui, son ambassadeur; confirma la bulle d'Innocent X sur les cinq propositions de Jansénius, et prescrivit l'acte appelé *Formulaire*, en 1665, in-fol. Il mourut en 1667. On a de lui un volume de poésies, intitulé: *Philomathi musæ juveniles*, imprimé au Louvre en 1656, in-fol.

* ALEXANDRE VIII, né à Venise en 1610, fut d'abord évêque de Brescia et cardinal. Élu pape en 1689, son premier acte fut de condamner par une bulle les quatre articles arrêtés dans l'assemblée générale du clergé de France, en 1682, et relatif aux libertés de l'église gallicane; sa mort empêcha la publication de cette bulle. Il donna des sommes considérables à l'empereur Léopold Ier et aux Vénitiens, pour faire la guerre aux Turks. Se sentant près de mourir, il se hâta d'avancer sa famille, et termina sa carrière en 1691.

*ALEXANDRE-SÉVÈRE. *Voyez* SÉVÈRE.

*ALEXANDRE, empereur d'Orient, en 911, fils do l'empereur Basile-le-Macédonien et frère de Léon-le-Philosophe, qui le précéda sur le trône. Il termina, au bout d'un an de régne, une vie funeste à l'état, et dégradée par des vices honteux.

* ALEXANDRE, évêque de Lincoln au 12e siècle, fit rebâtir la cathédrale de cette ville, un des édifices les plus remarquables de l'Angleterre.

* ALEXANDRE-NEWSKI, saint et héros moscovite, fils du grand-duc Jaroslaw, né en 1218. Il gagna sur les Suédois, les Danois, et les chevaliers de l'ordre teutonique réunis, la bataille de la Néva, un des événements les plus remarquables de l'histoire de Russie: il vainquit aussi les Tatars, et affranchit la Moscovie du tribut que lui avaient imposé les successeurs de Genghis-Khan. Il mourut près de Novogorod. La reconnaissance nationale l'a placé au rang des saints. Pierre-le-Grand institua sous le nom de ce héros un ordre de chevalerie qui subsiste encore.

* ALEXANDRE Ier, roi d'Écosse, en 1107, était fils de Malcom III. Il eut à combattre ses sujets révoltés par suite de ses vexations, et en fit périr les principaux chefs dans les supplices. Le reste de son règne fut paisible, et il mourut en 1124.

* ALEXANDRE II, roi d'Écosse, fils de Guillaume-le-Lion, mort en 1249. Il porta la guerre en Angleterre, ce qui fit mettre son royaume en interdit par le pape. Mais il épousa ensuite Jeanne, sœur du roi Henri III, et la paix fut rétablie. Après la mort de cette princesse, Alexandre se remaria à la fille du sire de Coucy, baron français, et il en eut un fils, qui lui succéda.

* ALEXANDRE III, fils du précédent, monta sur le trône d'Écosse à l'âge de 8 ans, en 1248. Il défit les Norwégiens, qui étaient débarqués dans le royaume, et donna ensuite sa fille en mariage au prince Éric, depuis roi de Norwége. Il assista, en qualité de premier pair d'Angleterre, au couronnement d'Édouard Ier, et mourut en 1285.

* ALEXANDRE-JAGELLON, grand-duc de Lithuanie, élu roi de Pologne en 1501. Cette nomination réunit les deux états en un seul, et les Lithuaniens eurent droit de suffrage à l'élection des rois de Pologne. Alexandre abandonna les rênes du gouvernement à un favori nommé Gliuski, et mourut en 1507. L'histoire l'a dépeint comme un prince indolent et faible, taciturne et mélancolique, fastueux sans magnificence, et prodigue sans être généreux.

* ALEXANDRE (BENOIT-STANISLAS), fils du roi de Pologne Jean Sobieski, refusa la couronne de son père en 1704, lorsque Charles XII la lui offrit, et se mit ensuite sur les rangs des concurrents. Il mourut à Rome en 1714 sous le froc de capucin.

* ALEXANDRE de Bernai ou de Paris, né en Normandie vers le milieu du 12e siècle, est un des auteurs du roman d'*Alexandre*, imité de Quinte-Curce, de la *Vie* de ce prince attribuée à Callisthène, et de l'*Alexandriade* de Gauthier de Châtillon. Il

a écrit seul les romans d'*Hélène de Brison*, d'*Atys et Prophilias* : ce dernier fait partie des manuscrits de la bibliothèque royale, sous le nº 7191.

* ALEXANDRE-FARNÈSE, fils aîné de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme, né en 1520, mort en 1589, cardinal et doyen du sacré collége. Charles-Quint disait que, « si tous les membres ressemblaient à Farnèse, ce serait l'assemblée de la terre la » plus auguste. » Paul III, son aïeul paternel, lui donna la pourpre romaine, et le choisit pour son légat en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas. Malgré ses talents, il ne put concilier les intérêts de Charles-Quint et de François Ier. Il alla passer les dernières années de sa vie à Rome, où il se déclara le protecteur des arts.

* ALEXANDRE (Noel), savant dominicain, professeur de théologie et docteur de Sorbonne, né à Rouen en 1639, mourut à Paris en 1724. Ses grands travaux avaient usé sa vue ; il était aveugle quelques années avant sa mort. Son principal ouvrage est une *Histoire ecclésiastique* en 8 volumes in-folio, qui fut condamnée à Rome par un décret de l'inquisition, et lui valut une pension sur le clergé. Elle parut dans le temps des querelles au sujet de la régale, et de la déclaration sur les libertés de l'église gallicane. Après avoir combattu les maximes ultramontaines qui donnent aux papes le pouvoir de disposer des couronnes, l'auteur fait l'éloge des princes qui exterminent les hérétiques par le fer et le feu.

* ALEXANDRE ou ALEXANDER AB ALEXANDRO. *Voyez* Alessandro.

* ALEXANDRE (Guillaume), homme d'état et poète écossais, mort en 1640, est auteur d'un poëme intitulé : l'*Aurore*, et de plusieurs tragédies réunies en un volume in-4º.

ALEXANDRE de Rhodes, jésuite à Avignon dans le 17e siècle. Après avoir dirigé les missions dans les royaumes de Siam, de Tonquin, etc., il écrivit ses *Voyages*, Paris, 1666 et 1682, in-4º, et une *Histoire du royaume de Tonquin* imprimée en 1652.

* ALEXANDRE (Nicolas), bénédictin de Saint-Maur, mort en 1728, a publié la *Médecine et la Chirurgie des pauvres*, in-12; et un *Dictionnaire botanique et pharmaceutique* in-8º.

* ALEXANDRE (Jean), graveur, né en Écosse, s'établit à Rome en 1718. Ses principaux ouvrages, d'après Raphaël d'Urbin, sont : *la Bénédiction et le Sacrifice d'Abraham; le Départ et l'Échelle de Jacob; le Buisson ardent ; les Anges chez Abraham*.

* ALEXANDRE DE St-ELPIDE, prieur des ermites de Saint-Augustin, archevêque d'Amalfi en 1305, composa, par l'ordre du pape Jean XXII, un *Traité de la juridiction de l'empire et de l'autorité du pape*, imprimé à Rimini en 1024.

* ALEXANDRE, abbé de Saint-Sauveur dans le royaume de Naples, a continué l'*histoire* de Sicile commencée par Malaterra.

* ALEXANDRE (Nicolas), poète napolitain, auteur de quelques pièces de vers que l'on trouve dans le *recueil* d'Alacci. Il vivait dans le 13e siècle.

* ALEXANDRE (Antoine), professeur de droit à Naples, devint président du conseil souverain du royaume sous Alphonse *II*, dans le 16e siècle.

*ALEXANDRE (dom Jacques), bénédictin de Saint-Maur, dans le 17e siècle, est auteur d'un *Traité sur les horloges élémentaires*, 1734, in-8º.

* ALEXANDRE DE VILLA-DEI, franciscain, a composé, dans le 13e siècle, un livre intitulé : *Doctrinal*, en vers léonins, dans lequel il donne des règles de grammaire et de critique d'une manière confuse et à peine intelligible.

* ALEXANDRE (Guillaume), plus connu sous le nom de lord Stirling, était major général de l'armée américaine lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais. Né à New-York, il s'y était appliqué aux mathématiques et à l'astronomie, et était devenu assez habile. Il mourut en 1783, à 57 ans.

* ALEXANDRE (James), gentilhomme écossais, était savant jurisconsulte et riche colon à New-York, où il fut secrétaire de la province. Mort en 1760.

* ALEXANDRINI (Jules), médecin, mort à Trente en 1590, a écrit, en vers et en prose, divers ouvrages dont les principaux sont : *Galeni encomium ; de Theriacá; de Medicinâ et medico*, Trente, 1559, in-8º; *de Sanitate tuendâ, lib.* 23, Cologne, 1575, in-fol.; *Pædotrophia*, Trente, 1539, in-8º, ce dernier en vers ; *Cornelia medica, etc.* C'est un des premiers médecins qui aient cherché à établir les rapports qui existent entre les passions de l'âme et les maladies du corps.

*ALEXANDRINI, mathématicien italien, né à Bologne au 16e siècle, a laissé plusieurs *ouvrages* manuscrits sur l'algèbre, la géo-

métrie et les poids et mesures, qui se trouvent dans la bibliothèque de l'Institut de Bologne.

* ALEXANDRINS, désignation vague sous laquelle on embrasse les partisans d'une philosophie mystique qui naquit du platonisme, et se répandit vers les premiers siècles de l'église. (*Voyez* Néo-Platoniciens, Plotin, Porphyre, Proclus, Jamblique.)

* ALEXINUS, philosophe de la secte d'Euclide, de Mégare, vivait vers la 120e olympiade.

* ALEXIS, poète comique grec de Thurium, écrivit, dans le 4e siècle avant Jésus-Christ, un grand nombre de comédies dont il ne reste que quelques fragments dans les *Excerpta ex trag. et comed. græcis* de Grotius.— Un autre Alexis de Tarente écrivit sur la philosophie de Pythagore. — Un 3e, statuaire de Sycione, élève de Polyclète, florissait dans le 5e siècle avant Jésus-Christ.

* ALEXIS (St). On conjecture que c'est le même que Jean Calybite (*voyez* ce nom).

* ALEXIS COMNÈNE Ier, neveu de l'empereur Isaac Comnène, usurpa l'empire sur Nicéphore Botoniate en 1081, battit les Turks, Robert Guiscard (*voyez* ce nom), et les Scythes. Lorsque les croisés traversèrent Constantinople, il observa mal le traité, et fit revenir de Syrie toutes les troupes qu'il leur avait données comme auxiliaires. Toutefois il se réconcilia ensuite avec eux, et racheta leurs prisonniers des mains des infidèles. Il mourut en 1118. Anne Comnène, sa fille, a écrit l'*histoire* de son règne.

* ALEXIS COMNÈNE II, succéda à Manuel son père, à l'âge de 12 ans, en 1180. Il fut mis sous la tutelle de Marie sa mère. Andronic Comnène profita des troubles de cette régence pour s'ouvrir un chemin au trône. Il commença par s'emparer de l'autorité, sous le nom du jeune empereur, auquel il fit épouser sa fille Irène. S'étant fait ensuite associer à l'empire, il ne tarda pas à se défaire de son jeune collègue, en le faisant étrangler. Cet événement eut lieu en 1183.

* ALEXIS III, l'Ange, frère de l'empereur Isaac l'Ange, se révolta contre lui, le détrôna en 1195, l'enferma dans une prison, et lui fit crever les yeux. Il fut lui-même chassé du trône en 1203, par Alexis l'Ange, son neveu, qui implora le secours des princes croisés. Après diverses aventures, Alexis III fut confiné dans un monastère d'Asie par Théodore Lascaris son gendre, et il y termina une vie déshonoré par sa lâcheté et des vices odieux.

* ALEXIS IV, le Jeune, fils d'Isaac l'Ange, devint empereur après que les croisés français et vénitiens eurent chassé Alexis III de Constantinople en 1203. Il partagea l'empire avec son père, que les vainqueurs avaient tiré de sa prison. Les subsides qu'il fallait lever pour satisfaire les croisés révoltèrent le peuple. Alexis Ducas, surnommé Murzuphle, favori d'Alexis IV, trahit ce prince, et finit par l'étrangler dans la prison où on l'avait renfermé. Isaac l'Ange était mort en apprenant l'arrestation de son fils, dont le règne fut à peine de six mois.

* ALEXIS V DUCAS, surnommé Murzuphle, après avoir étranglé Alexis IV, eut à combattre les croisés qui s'emparèrent de Constantinople, et élurent Baudouin, comte de Flandre, empereur d'Orient. Retiré d'abord en Thrace, auprès d'Alexis III, son beau-père, Murzuphle eut les yeux crevés par ordre de ce prince; arrêté ensuite et conduit devant Baudouin, il fut condamné par les barons français à être précipité du haut de la colonne que Théodose-le-Grand avait fait élever sur une des places de Constantinople. Cet événement eut lieu en 1204.

* ALEXIS, le Faux, imposteur, qui, profitant de sa ressemblance avec Alexis II, fils de l'empereur Manuel Comnène, se fit passer pour lui en 1191. Il leva des troupes en Asie, et vint ravager les terres de l'empire; mais un prêtre asiatique, indigné du pillage des églises, pénétra dans le logement de ce chef de bande, et lui coupa la tête pendant son sommeil.

* ALEXIS (Aristhène), diacre de l'église de Constantinople au 12e siècle. On a de lui des notes sur un recueil de canons insérés dans les *Pandectes des canons* de Beveridge.

* ALEXIS MICHAELOWITZ, czar de Moscovie, succéda en 1646 à son père Michel. Son règne fut troublé par des guerres intestines et étrangères. Il dompta des partis de Cosaques révoltés, combattit les Polonais avec assez d'avantage pour conclure une paix avantageuse, fut battu par les Suédois, et secourut Jean Sobieski à la journée de Chokzim en 1674. Il se mit inutilement sur les rangs pour être élu roi de

Pologne, après la mort de Sobieski, et mourut lui-même en 1677. Il fut le père du célèbre Pierre Ier.

• ALEXIS PÉTROWITZ, fils du czar Pierre-le-Grand, né à Moscou en 1695. Ce prince, d'un caractère farouche et bizarre, montra de bonne heure de l'éloignement pour les entreprises de son père, du mépris pour les arts et la civilisation. Pierre, qui n'avait pas d'ailleurs une grande tendresse pour lui, voulut le déshériter. Alexis se retira chez l'empereur d'Allemagne, son beau-frère, passa ensuite à Naples, et revint en Moscovie d'après les ordres de son père, qui le reçut comme un fils coupable. On lui intenta un procès de lèse-majesté, et il fut condamné à la peine capitale. Le lendemain de ce jugement, Alexis fut trouvé mort dans sa prison en 1719. On supposa que c'était l'effet d'une apoplexie.

• ALEXIS (GUILLAUME), surnommé le *bon Moine*, bénédictin, mort au commencement du 16e siècle. Il a composé plusieurs ouvrages en vers et en prose, dont le plus connu est : *Le grant blason des faulces amours*, Paris, 1495, in-4o. On peut consulter sur les autres écrits d'Alexis, les *Bibliothèques françaises* de Lacroix-du-Maine, de Duverdier et de l'abbé Goujet.

• ALEXIS DEL ARCO, peintre espagnol, connu également sous le nom d'*el Sordillo de Pereda*, parce qu'il était sourd et élève du peintre Pereda. Dessinateur et bon coloriste, il a fait des tableaux d'église et un grand nombre de portraits. On cite une *Assomption* et une *Conception* qui se trouvent dans le cloître des Trinitaires déchaussés; la chapelle de Notre-Dame-de-la-Novena, peinte en entier de sa main; et une *Ste-Thérèse* placée dans l'église de San Salvador à Madrid. Il mourut dans cette ville en 1700.

• ALEXIUS (GASPARD), professeur de théologie et de philosophie à Genève, mort en 1626. Il a écrit : *Dissertatio physica de mixturâ*, Genève, 1625, in-4o.

• ALEYN (CHARLES), poète anglais, auteur de deux *Poèmes* sur les batailles de Crécy et de Poitiers, Londres, 1631; d'une *Histoire* du prince Henri VII, et d'une traduction d'*Æneas Sylvius*. Mort vers 1640.

• ALEYRAC (d'). *Voyez* DALEYRAC.

• ALF (dom SAMUEL), prevôt de l'église de Linkoping, mort en Suède en 1799, a fait des vers latins estimés, et ouvrit dans la ville d'Upsal des cours de poésie et d'éloquence.

• ALFADER, le plus grand des dieux, suivant la théogonie scandinave.

• ALFANI (HORACE), peintre italien, né vers 1510, fut ami de Raphaël, et fonda en 1573 une académie de dessin à Pérouse, où il mourut en 1585. On voit au musée royal de Paris un de ses tableaux représentant le *Mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie*.

• ALFARABIUS, ou plutôt ALFARABY, le premier des philosophes arabes. Il s'exerça sur la philosophie, la logique, la physique, l'astronomie et les mathématiques. Une *encyclopédie* dont le manuscrit est à l'Escurial, et un *traité de musique*, sont les deux ouvrages qui ont le plus contribué à sa réputation. Mort en 950 de Jésus-Christ.

• ALFARO-Y-GAMON (JUAN d'), peintre, né à Cordoue, mort en 1680, fut élève de Castillo et du célèbre Velasquez. Ses ouvrages les plus estimés sont : une *Incarnation*, un *Ange gardien*, et un *Portrait* de don Ped. Calderon de la Barca. Alfaro fut non-seulement un habile peintre, mais encore il écrivit sur son art avec succès. On lui doit des notices sur la vie de quelques peintres célèbres de l'école espagnole.

• ALFENUS ou ALFINUS-VARUS (PUBLIUS), jurisconsulte romain, né à Crémone, dans le 8e siècle de la république romaine. Ses connaissances et ses belles qualités lui valurent la dignité de consul, sous le règne d'Auguste. C'est à lui que l'on doit les premières collections du droit civil, auxquelles il donna le nom de *Digestes*.

• ALFERGAN (AHMED-KOTSAIR), astronome arabe, vivait sous le règne du khalyfe Al-Mamoun, dans le 9e siècle. Il est auteur d'une *Introduction à l'astronomie*, dont il existe trois traductions latines; et de deux autres *ouvrages* sur les cadrans solaires, sur la construction de l'astrolabe et son usage.

• ALFÈS ou ALPHÈS (ISAAC), rabbin, mort en 1103, est auteur d'un *abrégé du Talmud*, fort estimé des Juifs, et dont on a fait un grand nombre d'éditions; la plus complète est celle de Venise, 1552.

• ALFIERI (OGER), d'Asti en Piémont, écrivit au 13e siècle une *histoire* ou *chronique* de sa patrie jusqu'en 1294.

• ALFIERI (VICTOR), poète tragique

italien, né en 1749, célèbre par la conception d'un nouveau plan de composition dramatique qu'il suivit dans toutes ses pièces. *Cléopâtre* fut sa première tragédie, et, en moins de sept ans, il en donna 14 autres : *Philippe II, Polynice, Antigone, Agamemnon, Virginie, Oreste, la Conjuration des Pazzi, don Garcia, Rosmonde, Marie-Stuart, Timoléon, Octavie, Mérope* et *Saül*. Il composa en France *Agis, Sophonisbe, Mirrha, Brutus I et Brutus II*. On a de lui plusieurs ouvrages en prose, comme la *traduction* de Salluste, et celles de l'*Alceste* d'Euripide, des *Perses* d'Eschyle, du *Philoctète* de Sophocle, et des *Grenouilles* d'Aristophanes; une traduction complète des *comédies* de Térence; le *Traité de la Tyrannie*, celui du *Prince* et des *Lettres*, et quelques autres traductions et compositions dramatiques. Il fit une ode sur la prise de la Bastille. Lors de la guerre d'Italie, en 1796, il se retira à Florence, et y mourut en 1803, après avoir perdu une partie de sa fortune, placée dans les fonds français. Sa *vie* écrite par lui-même a été publiée après sa mort, et traduite en français, par M. Petitot. Paris, 1809, 2 volumes in-8°. Le *Traité de la Tyrannie* a été aussi traduit en français, Paris, 1802.

* ALFONSE. *Voyez* les articles ALPHONSE.

* ALFORD (MICHEL), jésuite anglais, mourut en 1652, à Saint-Omer, est auteur des ouvrages intitulés : *Britannia illustrata; Annales ecclesiasticæ et civiles Britannorum*, etc.; et d'une *Vie de saint Vilfrid*; il est cité quelquefois par des auteurs anglais sous le nom de Flood et de Griffyth.

* ALFRED, ÆLFRED ou ALFRID, surnommé le Grand, 6e roi d'Angleterre, de la dynastie saxonne, né en 849, monta sur le trône à 23 ans. Il vainquit d'abord les Danois, puis fut défait par eux, se cacha sous l'habit d'un pâtre, et s'introduisit ensuite dans leur camp pour apprendre à les connaître et à les vaincre. Cette démarche hardie lui réussit; il fit des observations précieuses qui le mirent à même de battre complétement ces redoutables ennemis à Eddington. Il prit la ville de Londres, encore occupée par les hommes du Nord, la fortifia, et la mit à l'abri de nouvelles attaques. Son habileté et ses négociations finirent par assurer la tranquillité de l'Angleterre. Il poliça son royaume, lui donna des lois, établit le jury, et divisa le pays en comtés; il appela dans ses états les arts, les sciences et les lettres; composa lui-même plusieurs ouvrages, et fit fleurir le commerce et la navigation. Ce prince, vraiment digne de son surnom, mourut en 900. On a conservé de lui, outre le Code des lois qu'il rédigea, une traduction de l'*Histoire ecclésiastique de Bède*, imprimée à Cambridge, 1644, in-fol.; une traduction de l'*Histoire d'Orose*; une traduction des cinq livres de *la Consolation de la philosophie*, de Boèce; une traduction de plusieurs psaumes; une *Lettre* à l'évêque Vulfsigeus; enfin son *Testament*, imprimé dans sa *vie* par Asserius. On y trouve ces paroles remarquables : « Les Anglais doivent être aussi libres que leurs pensées. »

* ALFRED II, fils d'Etholred II, fut victime de l'ambition du ministre Godwin, qui mit sur le trône d'Angleterre le faible Édouard son frère, vers l'an 1042.

* ALFRED, surnommé le Philosophe, né en Angleterre, dans le 13e siècle, a écrit des commentaires sur les quatre livres des *météores*, et sur ceux des *plantes* d'Aristote; une dissertation sur les mouvements du cœur. C'est à tort qu'on lui attribue dans plusieurs biographies, même anglaises, la traduction des livres de la *Consolation de la philosophie*, de Boèce; il est reconnu que cette traduction est d'Alfred-le-Grand.

* ALFRED, bénédictin, abbé, puis évêque d'Exeter, est auteur d'un livre *de la Nature des choses*, et d'une *Histoire de l'abbaye de Malmesbury*.

* ALGAJIDIN. *Voyez* HAÇAN-BEN-SABBAH.

* ALGARDI (ALEX.), sculpteur et architecte, né à Bologne en 1593. On voit de lui, à Saint-Pierre du Vatican, un bas-relief très-estimé, représentant *saint Léon allant au devant d'Attila*, un excellent groupe de la *décollation de saint Paul* à Cologne, la *statue de saint Philippe de Neri*, toutes les fontaines et ornements de la *villa Pamphili*, la façade de l'église de Saint-Ignace à Rome, etc. Mort en 1654. Son éloge se trouve dans les *Memorie degli architetti*, Bassano, 1685.

* ALGAROTTI (FRANÇOIS), né en 1712, l'un des écrivains italiens les plus distingués. Il a eu la gloire d'être célébré par Voltaire; le roi de Prusse lui donna l'ordre du mérite, le titre de comte, et le fit son chambellan; il entretint une correspondance avec lui pendant 25 ans. Le roi de Pologne Auguste II lui conféra le titre de conseiller intime. Algarotti fut en relation avec les personnages les plus célèbres de son temps. Il mourut à Pise en 1764. Ses œuvres se compo-

sent des écrits suivants : *Mémoires sur sa vie et ses ouvrages; l'Exposition du système de Newton; Écrits* sur l'architecture, sur la peinture et sur l'opéra en musique; des *Essais divers* sur les langues, sur la rime, sur plusieurs points d'histoire et de philosophie, sur Descartes, sur Horace, etc; sur l'art militaire; un opuscule intitulé : *le Congrès de Cythère, la Vie de Pallavicini*, poète italien, et un écrit qu'il appelle *Prospectus d'une introduction à un traité des Néréides;* des *Pensées* sur différents sujets de philosophie et de philologie; des *Lettres* sur la peinture, l'architecture, les sciences, et divers objets d'érudition; enfin la suite inédite de sa *Correspondance*, et un *Essai*, aussi inédit, sur le triumvirat de Crassus, de Pompée et de César. La plupart de ces ouvrages ont été traduits en français, Berlin, 1771, 8 volumes in-8°.

* ALGASI, dame gauloise, fut liée et correspondit avec saint Jérôme.

* ALGAZELI (ABOU-HAMED-MOHAMMED), vulgairement ALGAZEL, philosophe arabe, né à Bagdad dans le 11e siècle, fut en même temps théologien, jurisconsulte et poète. Il a laissé plusieurs *ouvrages* de philosophie, et des *commentaires* sur Aristote imprimés en latin à Bâle, 1572.

ALGÈBRE. Lorsqu'on veut résoudre une question numérique, c'est-à-dire trouver certains nombres d'après la connaissance d'autres nombres liés au premier par des conditions données, on est conduit à faire des raisonnements et des calculs pour arriver aux résultats demandés. Mais on remarque bientôt que ces raisonnements sont indépendants des grandeurs données, et que la succession des opérations numériques resterait la même si on changeait ces grandeurs, sans cependant altérer en rien les conditions de la question. L'algèbre est la science qui a pour objet de rechercher quelle est la suite de calculs qui résolvent les problèmes proposés, d'en former des tableaux, d'indiquer les simplifications possibles, etc., et cela, quels que soient les nombres eux-mêmes qui font la base de ces opérations. Des exemples feront concevoir cette exposition.

Qu'on demande l'intérêt à 5 pour cent de 10,000 fr., on voit de suite qu'il faut poser cette *proportion :* si 100 fr. de capital rapportent 5 fr. d'intérêt, combien 10,000 fr. rapporteront-ils ? On trouve 500 fr. pour solution de ce problème.

Mais si on demande l'intérêt de 12,000 fr. à 6 pour cent, il faudra poser de même $100 : 6 :: 12,000 : x$, et on aura 720 fr. pour l'intérêt demandé.

En réfléchissant à ce genre de questions, on voit que les données peuvent différer entre elles par la valeur du capital, et par le tant pour cent : mais, quels que soient ces nombres, il est clair que la proportion qu'on sera obligé de former conduira à multiplier le centième du capital par l'intérêt de 100 fr.; cela est vrai pour toute somme placée, et pour tous les taux d'intérêts; telle est donc la suite des calculs qu'il conviendra d'exécuter dans tous les problèmes de ce genre, indépendamment des nombres sur lesquels le calcul sera fait.

Autre question. Quel est le nombre qui, multiplié par 10 et par 7, donne deux produits dont l'excès de l'un sur l'autre soit 27 ? Il est clair que 10 fois moins 7 fois le nombre inconnu reviennent à 3 fois ce même nombre; ainsi la question proposée est la même que celle-ci : quelle est la quantité dont le triple est 27 ? Et la réponse 9 est facile à trouver.

Mais si on demandait le nombre qui, multiplié par 8 et par 3, donne des produits dont la différence fût 35; il est clair qu'il faudrait retrancher 3 de 8, et chercher la quantité qui prise 5 fois donne 35; et on obtiendrait 7 pour solution.

Quels que soient les nombres qui sont les éléments de cette question, il est aisé de reconnaître que, pour trouver la réponse, il faut diviser le résultat donné (27 dans le premier cas; 35 dans le second) par la différence des multiplicateurs; cette règle est l'énoncé des procédés de calcul à faire pour obtenir la solution, indépendamment de la grandeur des nombres donnés.

Chaque question ne peut de même être résolue que par une suite d'additions, soustractions, multiplications, divisions, etc., qu'on ne doit pas faire au hasard, mais qui résultent des conditions qu'elle assigne. L'énumération de ces opérations ne suffit pas pour la résoudre, il faut encore les effectuer; mais comme la partie matérielle du calcul ne peut présenter de difficultés, qu'elle est tout au plus longue et fastidieuse, sans que rien s'oppose à l'exécution, il est clair que le principal obstacle qu'on puisse trouver pour résoudre les problèmes consiste réellement à découvrir la suite des calculs qui donneront la solution

quand on aura pris la peine de les faire. Or il s'en faut de beaucoup que les questions soient, comme les précédentes, assez simples pour qu'on puisse de suite saisir la liaison des données aux inconnues et en conclure les diverses opérations qui amènent au résultat. C'est l'objet principal de l'algèbre d'assigner ces relations et d'en former, pour ainsi dire, le tableau, dans une sorte de langage qui est très-propre au but qu'on s'est proposé.

Ainsi l'algébriste ne raisonne pas plus sur tel nombre pris en particulier que sur tout autre; la grandeur définie ne lui importe en rien, puisqu'il n'a pas le dessein d'exécuter des opérations numériques, mais seulement d'indiquer s'il faut multiplier ou diviser, ajouter ou soustraire. Aussi est-il dans l'usage de représenter ordinairement les nombres par des lettres, des symboles, des figures arbitraires, qui tiennent simplement lieu des nombres, et sur lesquelles il raisonne sans s'inquiéter s'ils sont tels ou tels, grands ou petits. Il se sert aussi, pour abréger, de quelques signes qui marquent les diverses opérations; ces signes sont :

$+$, qu'on énonce *plus*, indique une *addition*; $4 + 7$, équivaut à 4 plus 7, ce qui donne 11.

$-$, qu'on énonce *moins*, marque une *soustraction*; il faut soustraire le nombre affecté de ce signe $-$: par exemple $7-4$, qui revient à 4 retranché de 7, ou 7 moins 4, donne 3.

$\times$ ou un simple point mis entre deux nombres, est le signe de la *multiplication*; 4×7, ou 4.7, signifient que 4 doit être pris 7 fois : on lit ainsi ce symbole, 4 *multiplié par* 7, ou 4 fois 7, et on a 28 pour résultat.

: mis entre deux nombres indique que celui qui est à gauche doit être divisé par l'autre, $12 : 4$ se lit ainsi, 12 divisé par 4, ce qui donne le quotient 3 : comme la fraction $12/4$ revient aussi à la même chose, le trait de cette fraction peut aussi être considéré comme un signe qui indique une division.

$=$ mis entre deux grandeurs indique qu'elles sont égales; ainsi on peut écrire $4 + 7 = 3 + 8 = 11$; cet assemblage s'appelle une *équation* : on la lit de la sorte, 4 plus 7 égale 3 plus 8 égale 11. On nomme *terme* toute expression séparée d'une autre par un signe $+$ ou $-$. Ainsi $4 + 7$ a deux termes, c'est ce qu'on appelle un *binôme*; 4×7 n'a qu'un seul terme, aussi bien que $12 : 4$; ce sont des *monômes*. Le *trinôme* a trois termes, comme $4 \times 7 + 12 : 4 + 11$; enfin le *polynôme* en a plusieurs, sans en fixer la quotité.

Le signe $>$ indique une inégalité entre deux quantités; la moindre se place du côté de la pointe : $4 > 2$, $1/3 < 1/2$, se lisent ainsi, 4 *est plus grand que* 2, 1/3 *est plus petit que* 1/2.

Lorsqu'une quantité est multipliée par elle-même, comme 5×5, on écrit 5^2; si 5 était trois fois *facteur*, ou $5 \times 5 \times 5$, on écrirait 5^3. En un mot, on marque par un petit chiffre placé à droite et un peu élevé, le nombre de fois que la quantité est facteur dans le produit; ce chiffre est ce qu'on nomme un *exposant* : on lit encore cette expression en disant que 5 est élevé à la 2e ou 3e *puissance*, ce qui équivaut à dire que le nombre 5 est 2 ou 3 fois facteur.

Réciproquement pour désigner qu'on prend la *racine* d'un nombre, c'est-à-dire qu'on descend de la puissance au nombre dont elle est provenue, on emploie le caractère $\sqrt{}$, en mettant dans les branches un chiffre qui marque le degré de cette *extraction*. $\sqrt[3]{125}=5$ signifie qu'on veut parler du nombre 5 qui trois fois facteur produit 125. De même $\sqrt[2]{25}=5$, $\sqrt[4]{16}=2$, etc.

Outre ces signes, on en emploie encore divers autres qui ont tous des significations fixes, c'est-à-dire qui désignent qu'on entend faire une opération déterminée par ce caractère; par la suite, ces signes et leurs usages seront expliqués en leur lieu. Mais les algébristes se servent surtout de caractères qui n'ont pas de significations spéciales; telles sont les lettres de l'alphabet, qui désignent toutes sortes de nombres. Par exemple, dans les problèmes d'intérêt dont nous avons fait l'analyse précédemment, que la lettre c désigne un capital quelconque, et i le tant pour cent, ou l'intérêt de 100 fr., on voit que l'opération à faire pour obtenir l'intérêt x de cette somme c, sera exprimée par l'équation $x = \frac{c \times i}{100}$, ou simplement $x = \frac{c\,i}{100}$, attendu qu'on est convenu de sous-entendre le signe $\times$ de la multiplication entre deux lettres ou entre un nombre et une lettre : toutes les fois qu'aucun signe ne sera interposé, l'esprit doit le rétablir; l'absence d'un signe tient lieu de celui de la multiplication.

Cette convention simplifie l'expression sans lui rien ôter de sa signification claire et précise.

Observez que les lettres c et i qui, dans notre exemple, sont employées à désigner tous les nombres possibles, parce que le capital placé et le tant pour cent peuvent être quelconques, dans une autre circonstance pourront être employées à désigner des grandeurs de toute autre espèce. Ce sont, comme on voit, des signes dont la nature varie au gré de l'algébriste, et qui peuvent représenter tous les nombres possibles. Une pareille expression $x = \frac{ci}{100}$ est ce qu'on appelle une *formule algébrique :* c'est l'expression d'une suite ds calculs à effectuer sur les nombres qui sont ici représentés par les lettres c et i, calculs qui conduisent à des résultats différents quand ces grandeurs changent, mais dont la nature reste la même dans la question générale dont cette formule donne la solution. La formule revient à ce long énoncé . *Pour trouver l'intérêt d'un capital placé à* i *pour cent, multipliez ce capital* c *par l'intérêt* i *de cent francs, et divisez le produit par* 100.

Dans la seconde question que nous avons prise pour exemple, désignons par a et b les multiplicateurs d'un nombre inconnu, et par c la différence de leurs produits, et on aura $ax - bx = c$, savoir $x \times (a-b) = c$ et $x = \frac{c}{a-b}$. Les parenthèses qui enferment $a - b$, indiquent que la multiplication ne doit être faite qu'après avoir soustrait b de a. Voici donc une autre formule qu'on énoncera ainsi : *Pour trouver le nombre qui multiplié par* a *et par* b *donne des produits dont la différence soit* c, *divisez* c *par la différence* a — b.

Chaque problème, considéré sous un point de vue général, c'est-à-dire en y désignant les valeurs numériques par des lettres, conduit à une solution exprimée par ces lettres entremêlées de signes; c'est ce qui constitue une *formule :* c'est une sorte de tableau des opérations à exécuter pour obtenir la réponse au problème.

On conçoit d'après cela quelle est la différence entre les solutions arithmétiques et algébriques. Les premières donnent la valeur numérique d'un problème proposé, et les autres indiquent la suite des calculs à effectuer pour obtenir cette valeur, non-seulement dans le cas proposé, mais encore dans tous les problèmes qui n'en différeraient que par les grandeurs données : changez celles-ci, les calculs seront de même nature, mais faits sur ces nouveaux nombres, et conduisant par conséquent à une autre valeur, obtenue par la même série d'opérations.

Qu'un algébriste voie cette formule $x = \frac{ab-cd}{m+n}$, voici l'idée que cette expression doit présenter à son esprit : un problème proposé contenait 6 nombres donnés, qu'on a désignés par a, b, c, d, m et n. Or, pour obtenir la solution, il faut multiplier les deux premiers l'un par l'autre, en faire autant des deux suivants, retrancher ce second produit du premier, enfin diviser cette différence par la somme des deux derniers. Tout ce long énoncé est absolument compris dans la *formule* et aussi clairement que dans le texte même, mais bien plus simplement.

Nous dirons en passant qu'on a coutume de représenter les inconnues par les dernières lettres de l'alphabet x, y, z, t, v... et les données des problèmes par les autres a, b, c, d... Mais il faut avoir soin, dans chaque cas, d'attribuer aux lettres, dans la formule, la valeur qui leur appartient. La lettre c, par exemple, représente bien toute grandeur; mais, dans tel problème, cette grandeur se trouve donnée, et il n'est permis ni de la changer, ni de confondre cette valeur avec celle qui appartient à toute autre lettre.

Un nombre placé devant une lettre est ce qu'on nomme un *coefficient;* $4a$, $5b$, $7(c+d)$, sont des exemples de cette sorte d'opération, qui désigne une multiplication, quoiqu'on ait supprimé le signe qui caractérise cette opération : $3a$, veut dire que a doit être pris 3 fois. On évitera de confondre $3a$ avec a^3, car $3a$ signifie 3 fois le nombre a, ou $a + a + a$; tandis que a^3 exprime $a \times a \times a$. Si a est 4, $3a$ vaut 12, et a^3 vaut $4^3 = 64$.

Un avantage attaché aux formules algébriques, c'est de dispenser de tout raisonnement celui qui veut résoudre un problème du genre de ceux auxquels l'une de ces formules convient. Il ne s'agit plus que de pratiquer, pour ainsi dire, machinalement de certains calculs, selon les indications de cette formule, sans avoir à méditer sur les causes qui déterminent à préférer ces opérations à d'autres. Le raisonnement

d'où on a déduit ces combinaisons a été fait une fois pour toutes ; le matériel du calcul changera dans chaque cas avec les nombres donnés, mais l'ordre et la nature de ces opérations resteront invariables. Il ne sera même pas nécessaire de concevoir les motifs qui ont dirigé l'algébriste quand il est parvenu à cette formule ; il suffira de la certitude qu'il n'a pas erré dans son jugement, et on pourra s'en servir comme lui et même avec toute l'habileté qu'il y eût lui-même appliquée, s'il eût été dans la nécessité de s'en servir.

Qu'on propose cette question : Quelle est la somme des 200 premiers termes de cette suite 3, 5, 7, 9, 11... qui croissent sans cesse de 2 unités? On pourra se trouver conduit à de longs calculs pour trouver la solution. Mais qu'un algébriste reconnu pour infaillible affirme que si on nomme a le premier terme, n la quotité de termes, d la différence, la somme est exprimée par $s=n\left(a+\frac{d(n-1)}{2}\right)$, et non-seulement on obtient de suite la solution de la question, mais on aurait encore celle de tout autre problème de même espèce, où les nombres donnés seraient différents. Dans le cas présent $a=3$, $d=2$, $n=200$, en substituant ces nombres aux lettres dans la formule, on a $s=200\left(3+\frac{2\times 199}{2}\right)=200\times 202$ ou enfin $s=40400$. N'est-il pas évident que, pour celui qui sait quel est le sens qu'on doit attacher aux signes algébriques, la solution de tous les problèmes de cette espèce sera aussi facile qu'elle le serait pour le mathématicien qui a trouvé la formule dont il s'agit ?

Dans cette autre question, trouver la somme des 17 premiers termes de la suite 2, 7, 12, 17, 22,... dont la différence est 5, on fera $a=2$, $n=17$, $d=5$, et on aura $s=17\left(2+\frac{5\times 16}{2}\right)=17\times(2+40)$, ou $s=17$ fois $42=714$; c'est la solution demandée. (*Voyez* Progressions.)

Mais comment s'y prendre pour découvrir, dans une question proposée, la succession des calculs qui en donnent la solution? Il s'en faut beaucoup que les problèmes soient tous aussi simples que ceux que nous avons considérés, où, avec un peu d'attention, la force ordinaire du calcul numérique pouvait conduire au résultat. Il sera donc nécessaire de donner les moyens de parvenir aux formules. Nous exposerons au mot *problème* la méthode dont on se sert pour obtenir l'équation qui exprime la liaison des grandeurs connues et inconnues qui entrent dans toute question ; et au mot *équation* nous donnerons les procédés qu'il faut suivre pour en tirer la valeur des inconnues, c'est-à-dire pour arriver à la formule qui indique la suite des calculs numériques propres à faire trouver ces quantités.

Dans cet exposé, nous n'avons eu d'autre objet que d'expliquer ce que c'est que l'*algèbre* et quel est le but de cette science, ce qui nous a conduit à des développements propres à en faire concevoir l'utilité et l'application. Nous avons même remarqué qu'il n'est nullement nécessaire de comprendre les méthodes qui servent à trouver les formules pour en faire usage et les appliquer aux questions qui leur ont donné naissance : l'arithméticien routinier peut, avec plus de promptitude même que l'algébriste, en tirer parti, sans y rien entendre; il lui suffit pour en faire usage d'en croire celui qui les a trouvées, et de savoir lire cette espèce d'hiéroglyphe. Sans doute on doit faire beaucoup de cas de cette faculté intellectuelle qui, par des raisonnements plus ou moins délicats, se rend assez maîtresse de la question qu'elle analyse pour la résoudre complétement et en suivre toutes les conséquences : mais c'est un avantage qu'on ne doit pas négliger, de pouvoir appliquer les formules algébriques, lors même qu'on n'a pas su les obtenir. D'ailleurs le mathématicien, qui est à chaque moment capable de reproduire les raisonnements d'où il a tiré ses formules, ne fatigue pas son attention à ces répétitions de formes logiques, et réserve sa force et son temps pour de nouvelles recherches : il prend la formule qu'il a découverte pour une vérité évidente et en fait aveuglément l'application. Quand on a démontré avec soin le procédé qu'on suit dans les calculs de la multiplication, de la division, de la réduction des fractions à la plus simple expression, etc., on se garde bien de reproduire ces raisonnements chaque fois qu'on veut faire ces opérations : on regarde ce procédé comme évident par lui-même, comme s'il n'avait jamais eu besoin de démonstration, et on l'emploie avec confiance; cette évidence résulte même d'une

fréquente répétition des mêmes calculs, parce que l'esprit en aquiert de jour en jour davantage la conviction. De même, en algèbre, lors même qu'on sait démontrer et trouver les formules applicables aux diverses questions, on s'en sert ensuite comme de *propositions évidentes*. Ce sont de véritables théorèmes qu'on emploie à la manière de ceux de la géométrie, sans même s'efforcer de renouveler à l'esprit les éléments de leur certitude.

Nous n'avons point parlé ici du calcul algébrique proprement dit, c'est-à-dire des procédés à suivre pour ajouter, soustraire, multiplier, diviser, etc., des quantités formées de lettres et de signes. On conçoit assez que puisqu'une expression telle que $\frac{ab+cd}{m+n}$ représente un nombre, elle doit être susceptible d'être multipliée par un autre nombre, tel que 10, 20,... ou même par une autre expression algébrique, telle que $\frac{ci}{100}$, ou toute autre. De même que l'arithmétique observe des règles dans les diverses combinaisons des nombres, l'algébriste en suit d'analogues dans le calcul des *expressions littérales*. Mais ces procédés seront décrits chacun aux mots qui leur sont relatifs. (*Voyez* ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION, etc.)

La science qui fait l'objet de cet article a donné naissance à plusieurs ouvrages où les procédés qu'elle met en usage sont méthodiquement exposés. Le *Cours de mathématiques pures* que j'ai publié renferme une exposition générale de toutes les théories algébriques; l'*Algèbre* de M. Lacroix, celle de M. Bourdon, celle d'Euler, avec des notes de Lagrange, sont les traités les plus complets et les plus estimés sur cette matière. F.

* ALGER. *Voyez* BARBARIE (côtes de).

* ALGERUS, prêtre de l'église de Liége, dans le 12e siècle, a laissé plusieurs ouvrages théologiques, dont les plus remarquables sont un *Traité du sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, publié par Érasme en 1530, et inséré depuis dans la *Bibliothèque des Pères*, et une *dissertation* sur le libre arbitre, qui contient plus de choses que beaucoup d'in-fol. scolastiques.

* ALGHISI (GALÉAS), géomètre et architecte du 16e siècle, a publié un *ouvrage* sur les fortifications, Venise, 1570, in-fol.; il fut architecte du duc de Ferrare.

* ALGHISI (THOMAS), chirurgien florentin, mort en 1713, professa long-temps la chirurgie dans sa patrie, et s'appliqua surtout à l'extraction de la pierre; il a laissé un *traité* de la lithotomie, Florence, 1707, in-4°, et une dissertation *de' vermi usciti per la verga*.

* ALGHISI (FULGENCE), moine augustin, né à Casal, mort en 1684. Il laissa à la bibliothèque de son couvent de nombreux manuscrits, parmi lesquels on remarque une histoire du Mont-Ferrat.

* ALGHISI (FRANÇ.), compositeur de musique, né à Brescia en 1666, mort en 1733. On a de lui deux opéras, *l'Amor di Curzio per la patria*, et *il Trionfo della continenza*, représentés à Venise en 1690.

* ALGIERI (PIERRE), peintre décorateur, né à Venise, mort à Paris en 1760, s'est fait une réputation dans cette dernière ville par son talent à peindre la perspective et les décorations.

ALGUES. (*Histoire naturelle.*) Ce mot, chez les anciens, désignait les plantes aquatiques sans apparence, soit qu'elles végétassent au fond des eaux douces, soit qu'on les trouvât sur les rochers dans les profondeurs de la mer ou jetées sur le rivage. *Vilior alga* est l'expression qui les désigne dans Virgile, et *algæ steriles* dans Ovide. Le mot *algue* a été assez exactement traduit sur nos côtes de France par celui de *goémon*. Quelques botanistes l'avaient restreint aux zostères, qui croissent indifféremment dans l'Océan ou dans la Méditerranée, plantes dont les feuilles sont extrêmement longues et qui servent dans la verrerie pour emballer les glaces, les carreaux de vitres et les bouteilles. Les algues du vulgaire sont en outre employées dans les pays maritimes comme engrais; sur les côtes du Poitou et de la Bretagne, particulièrement, on ramasse avec soin celles que les flots jettent sur l'estran; on les y réunit en tas, et, soit après les avoir laissées quelque temps dans cet état, soit après les avoir réduites en cendres, on en couvre les champs.

Depuis Linnée, le nom d'algues avait pris une tout autre signification pour les botanistes : ceux-ci ont enfin retiré de la famille à laquelle ce nom avait été plus particulièrement imposé, une foule d'êtres qui ont été reconnus appartenir au règne animal, en y comprenant plusieurs végétaux d'une nature très-différente. Ainsi,

pour Linnée et pour ses disciples, les varecs (*fucus*), les ulvacées, les conferves, les lichens, les hépatiques, étaient des algues. Aujourd'hui le nom d'algues n'est presque plus employé ; les plantes qu'on regarde comme telles n'ayant effectivement entre elles que peu de rapport. Le mot *hydrophyte* a prévalu pour les espèces aquatiques, et nous y renvoyons le lecteur.

B. de St.-V.

ALGUES. (*Agriculture.*) Sur les bords de la Méditerranée, ce mot désigne particulièrement la zostère marine ; sur les côtes de l'Océan, c'est une qualification générique de toutes les plantes marines rejetées par les flots ; ce sont, par exemple, les conferves, les ulves, les varecs, etc.

On les recueille pour en extraire la soude, ou pour les utiliser comme engrais.

Dans le premier cas, on procède à leur incinération dans des fosses plus profondes que larges, et proportionnées à la quantité de matières que l'on veut brûler. La combustion étant établie au fond de la fosse, à l'aide de quelques branches sèches, on jette les algues dans le foyer par petites portions, afin de les brûler lentement ; et lorsque toutes les algues se trouvent ainsi consumées, on recouvre la fosse avec des gazons. Les cendres qui en résultent sont, en général, peu riches en sous-carbonate de soude ; les meilleurs en contiennent à peine 12 p. 0/0. On peut les employer brutes pour les lessives ordinaires ; mais, pour la fabrication des savons durs, il est nécessaire de les épurer et d'isoler le carbonate de soude par lixiviation, évaporation et calcination. (*Voyez* Soude.)

Il parait que les algues offrent plus d'avantages à être employées comme engrais. Elles agissent alors comme tous les engrais végétaux et conviennent à toute espèce de terrain, l'alcali qu'elles retiennent paraissant spécialement destiné à réagir sur la matière végétale de manière à en accélérer la décomposition. Cependant le sel marin qu'elles retiennent en assez grande quantité pourrait souvent nuire à la végétation, si l'on ne prenait la précaution de les laisser pendant quelque temps exposées à la pluie avant de les porter sur les terres. C'est sous ce rapport que les algues récoltées sur les rochers sont préférées par le cultivateur à celles que les flots de la mer viennent déposer sur les rivages.

Pour employer les algues comme engrais, on les convertit d'abord en terreau, en les stratifiant avec de la terre qu'on alterne avec elles en couches d'un demi-pied d'épaisseur. Dans cet état, le terreau peut être employé au bout de deux ans ; l'addition d'une petite quantité de chaux répandue sur les algues lors de leur stratification en couches accélère leur fermentation et réduit à un an le terme de leur conversion en terreau. (*Voyez* Engrais.)

D.

* ALHAZAN (Abou-Ali-Haçan-ben), et par corruption ALHAZEN, mathématicien arabe, mort en 1038 (de l'hégyre 430), a composé un grand nombre d'ouvrages, dont Casiri a donné la liste dans sa *bibliothèque arab.-hispan.* Les plus remarquables sont un *Traité d'optique* et un *Traité des crépuscules*, traduits en latin par Risher. Les savants prétendent que le dernier de ces ouvrages a beaucoup servi à l'astronome Kepler. (*Voyez* ce nom.)

* ALI, cousin, gendre et disciple de Mahomet, fonda, d'après sa doctrine qui différait de celle d'Aboubekr, une secte dont les Persans furent les prosélytes ; il succéda au khalyfe Othman, et il mourut assassiné, l'an 40 de l'hégyre, 661 de Jésus-Christ.

* ALI, souverain de Maroc, 3e khalyfe almoravide en 1110, fut tué en Espagne dans une bataille contre Alphonse d'Aragon, en 1115 : ce prince aimait les sciences ; c'est lui qui fit former, par une société de savants arabes, le *recueil* des ouvrages d'Avicenne, tel qu'il existe dans les bibliothèques.

* ALI-BEN-ABBAS, médecin persan et guèbre de religion, vécut dans le 10e siècle ; il est auteur d'un Traité complet de médecine, sous le titre d'*Almaleky* (livre royal), traduit en latin, et publié à Venise, 1492, in-fol.

* ALI, pacha, gendre de Sélim II, amiral de la flotte turke en 1570, fut tué au combat naval de Lépante, en 1571.

* ALI-EFFENDI, historien grec du 16e siècle, a écrit une *Histoire* des sulthans Mahomet II, Bajazet II, Sélim Ier et Soliman II.

* ALI, pacha, l'un des grands capitaines de l'empire othoman, se distingua surtout dans la guerre contre les Perses sous Amurath IV, qui lui donna une de ses sœurs en mariage. Il mourut en 1665.

* ALI-BEY, premier drogman du grand-seigneur dans le 17e siècle, naquit polonais

et chrétien ; mais, pris dès son enfance par les Tatars, il fut vendu et élevé dans le mahométisme au sérail de Constantinople. Il a composé une *Grammaire* et un *Dictionnaire* turks, un *Traité de la liturgie des Turks*, etc., et a traduit dans cette langue la Bible et le catéchisme de l'église anglicane. Il mourut en 1675.

* ALI-BEY, chef des Mamelouks, né en Circassie, vers 1728, fut amené en Égypte comme esclave, à l'âge de 12 à 14 ans, parvint de grade en grade à celui de bey dans la milice des Mamelouks, et en devint le chef suprême par son adresse et ses intrigues. Après plusieurs alternatives de succès et de revers, il mourut empoisonné, ou, selon une autre version, des suites d'une blessure qu'il reçut dans un combat contre Mourad-bey (*voyez* ce nom), en 1773. Ali-bey, par la grandeur de ses desseins, qui ne reçurent point d'exécution, fixa quelque temps les regards de l'Europe, comme on peut le remarquer dans la *correspondance de l'impératrice de Russie*, Catherine II, avec Voltaire.

* ALI (Tebelen), pachá d'Albanie, né en 1744, à Tebelen dont il prit le surnom, et dont son père, Veli-bey, était un des principaux habitants. Élevé par sa mère dans des sentiments de haine et de vengeance contre les ennemis de son père, Ali débuta à 14 ans par le métier de voleur et de chef de bande ; passé ensuite au service du pacha de Négrepont, il le quitta pour recommencer ses brigandages sur le continent ; fait prisonnier par Curd-pacha, il dut sa liberté à sa jeunesse et aux sollicitations pressantes de sa mère Khamco. Marié à la fille de Capelan, pacha de Delvino, il fut le dénonciateur de son beau-père, depuis décapité par l'ordre du sulthan. Toujours à la tête d'un corps de partisans, il s'empara de Tebelen sa patrie, fit assassiner son beau-frère, pacha d'Argyro-Castron, tua de sa propre main Sélim, pacha de Delvino, devint grand-prevôt des routes de Thessalie, et enfin pacha de Janina, capitale de l'Albanie. Il serait trop long d'entrer dans les détails des exactions, des meurtres, des crimes de toute espèce qui signalèrent la carrière d'Ali-pacha, mais il convient de dire qu'après avoir eu des relations amicales avec les Français, en 1797, il prit parti contre eux l'année suivante, s'empara de leurs établissements sur les côtes d'Albanie, à la suite du sanglant combat de Prevesa, et renoua ensuite avec eux, en 1805, en consentant à recevoir un consul-général à Janina, et des consuls dans les ports de son pachalick. Heureux dans presque toutes ses entreprises, devenu le personnage le plus important de la Turquie européenne, Ali voulut s'assurer une indépendance absolue ; mais sa haute fortune offusquait depuis long-temps la cour de Constantinople ; sa perte fut arrêtée. Il fut déclaré coupable de lèse-majesté au premier chef, mis, comme relaps, au ban de l'empire, et sommé de se présenter à la sublime Porte. Comme on s'attendait bien à sa résistance, une armée fut rassemblée et mise aux ordres d'Ismaël-pacha-bey, investi du pachalick de Janina à la place du rebelle, et secondé par les troupes de plusieurs autres pachas. Cette expédition, en traversant la Grèce septentrionale, servit de motif aux Grecs pour prendre les armes, afin de secouer le joug, depuis long-temps insupportable, des Othomans. Ali-pacha conçut alors le dessein de faire tourner à son avantage ce mouvement des Grecs ; il réunit dans une espèce de *champ de mai*, ou ce qu'il nommait un grand divan, les principaux chefs des Turks et des chrétiens de ses états, et leur adressa des protestations d'un attachement commandé par la nécessité ; il publia ensuite, pour les chrétiens d'Albanie, une proclamation dans laquelle, il promettait une *charte constitutionnelle*, et fit en même temps répandre le bruit qu'il allait embrasser le christianisme. Ces démonstrations furent sans effet ; tout le pays sous la domination d'Ali se soumit sans combat aux lieutenants du sulthan ; le plus grand nombre des soldats du visir de Janina l'abandonnèrent, et cette capitale fut bientôt entourée. Après avoir pourvu de vivres et de munitions les forts qui la défendent, Ali brûla la ville, et ne laissa que des ruines aux assiégeants. Plusieurs mois se passèrent en combats sans résultat, en négociations inutiles de la part de Khourschid-pacha, commandant l'armée assiégeante. Ali fut enfin renfermé dans le château du lac de Janina avec 600 soldats fidèles, reste de son armée ; dans cette position il résista long-temps à toutes les propositions de Khourschid, en menaçant de mettre le feu à 200 milliers de poudre qui se trouvaient dans le fort ; mais il finit par consentir à se rendre auprès du généralissime turk, afin de conférer avec lui, en prenant toutefois la

précaution de convenir d'un signal avec le gardien des poudres du fort, pour que celui-ci y mît le feu en cas d'événement. Il resta 7 jours dans un couvent où on l'avait logé pendant la conférence, attendant l'acte de pardon du sulthan que le général ennemi s'était fait fort de lui faire obtenir. Au bout de ce terme, Khourschid eut l'adresse d'obtenir d'Ali le signe qui devait empêcher l'explosion des poudres du fort. Immédiatement après une troupe d'émissaires du même Khourschid parurent devant le pacha de Janina, lui présentèrent le firman qui ordonnait sa mort. Ali fit la plus vive résistance, tua plusieurs des assaillants, et finit par avoir la tête tranchée. Cet événement arriva le 5 février 1822; on peut lire tous les détails de la vie d'Ali-pacha dans l'Histoire de la régénération de la Grèce, par F.-C.-H.-L. Pouqueville, Paris, 1824, 4 vol. in-8°.

* ALIADEULET, fils de Zunleadyr et prince d'Arménie, régnait en 1514 (de l'hégyre 920). Vaincu après une longue résistance par Sélim Ier, il perdit la couronne et la vie vers 1520.

* ALIAMET (Jacques), graveur, mort en 1788. On a de lui plusieurs planches d'après Berghem, Wouvermans et Joseph Vernet; il a surpassé Le Bas, son maître, dans l'art de graver à la pointe sèche.

* ALIAMET (François-Germain), frère du précédent, et graveur comme lui, mais inférieur en talent, s'établit à Londres où il a travaillé d'après Carrache, le Guide et plusieurs peintres de l'école anglaise.

ALIBI. (*Législation.*) Ce mot latin, devenu français, signifie *ailleurs, dans un autre lieu;* il est employé dans les matières criminelles ou correctionnelles, ou même de simple police, par la personne traduite en jugement, lorsqu'elle offre de prouver, 1° qu'elle était présente dans tel lieu déterminé, autre que celui où la contravention, le délit ou le crime a été commis; 2° qu'elle y était présente au moment déterminé où il a été commis.

A ces deux circonstances qui doivent concourir, mais qu'il est souvent impossible de prouver avec quelque précision, il faut en ajouter une troisième, sans laquelle l'alibi serait vainement allégué; il faut que du lieu où l'action a été commise, au lieu que l'accusé a indiqué pour alibi, la distance soit considérable. De tous les faits justificatifs l'alibi est sans contredit le plus péremptoire. Il peut se prouver par des actes authentiques ou publics, il peut se prouver par des témoignages.

* ALIBRANDO, jurisconsulte sicilien, né dans le 17e siècle, a publié quelques *ouvrages* savants de sa profession; on trouve aussi des poésies de lui dans les recueils de l'Académie de Messine.

ALIDADE. (*Mathématiques.*) Les instruments qui servent à mesurer les angles, tels que le graphomètre, la boussole, etc., sont munis de visières, les unes fixes, les autres mobiles, qu'on dirige vers les objets dont on veut évaluer les positions relatives. Cet appareil est ce qu'on appelle une alidade. On la remplace avec avantage par une lunette, qui permet à la vue de s'étendre plus loin, et de mieux ajuster les signaux (*voyez* ce mot et l'art. Planchette). L'alidade de ce dernier instrument étant sa partie la plus essentielle, nous en remettrons la description à cet article.

F.

*ALIDOSIO, nom d'une maison italienne qui s'empara du gouvernement d'Imola, et fut dépossédée de la souveraineté par P. M. Visconti, duc de Milan.

ALIÉNATION. (*Législation.*) C'est la transmission d'une main dans une autre de la propriété ou de la possession d'un objet, par la volonté du propriétaire ou du possesseur.

L'aliénation peut être faite à titre gratuit ou à titre onéreux, au moyen d'une donation, d'une vente ou d'un échange. En aliénant sa chose, on use d'un droit inhérent à la propriété; cependant, lors même qu'elle reconnait ce droit dans la personne du propriétaire, la loi civile a cru devoir en renfermer l'exercice dans certaines limites; ainsi la femme mariée et le mineur ne peuvent aliéner leurs biens. Même à l'égard des personnes jouissant de la plénitude de leurs droits, les aliénations à titre gratuit ne peuvent excéder les bornes que la loi a fixées, lorsqu'elles laissent de proches parents. (*Voyez* Testament.)

Ceux qui jouissent en vertu de l'envoi en possession provisoire, ne peuvent aliéner ni hypothéquer les immeubles de l'absent. Le mari peut aliéner les biens de la communauté sans le concours de la femme; mais il ne peut aliéner les immeubles personnels ds la femme sans son consentement. Ces dispositions, consacrées par la loi civile, sont une conséquence du principe que

le droit d'aliéner suppose la qualité de propriétaire.

Les rédacteurs du Code ont presque toujours employé concurremment les mots *aliéner* et *hypothéquer*. En effet, l'hypothèque consentie sur un immeuble est une sorte d'aliénation, et elle peut toujours en produire l'effet (la dépossession du propriétaire), si celui-ci ne rembourse pas la créance pour laquelle il a consenti l'hypothèque.

Ainsi, relativement à la prohibition prononcée dans certains cas, et relativement à la capacité de celui qui la consent, l'aliénation et l'hypothèque sont toujours placées sur la même ligne. C...s.

ALIÉNATION MENTALE. (*Médecine.*) *Alienatio*, d'*alienus*, étranger, terme générique consacré par quelques auteurs célèbres pour exprimer le caractère commun de diverses espèces de maladies mentales. Ce serait donc ici le lieu de nous livrer à des considérations générales sur ces maladies, pour éviter des répétitions inutiles dans la description de chacune d'elles, si nous ne préférions renvoyer aux articles *délire*, *folie*, *maisons d'aliénés* et *passions*.

A l'article *maisons d'aliénés*, nous rechercherons les conditions principales, celles que l'observation a signalées comme les plus favorables à la guérison des aliénés; nous tracerons rapidement l'état de ces malheureux avant la publication du *Traité de l'aliénation mentale*, et les améliorations immenses introduites par le vénérable professeur Pinel, par son digne disciple M. Esquirol, et par quelques autres amis de l'humanité.

En traitant des *passions*, j'aurai principalement pour but de prouver que l'encéphale, organe des facultés intellectuelles, est également l'organe des facultés affectives, des passions; je combattrai l'erreur si généralement accréditée relative à leur siége dans le système nerveux organique, avec d'autant plus de zèle que cette erreur tend à perpétuer les idées les plus fausses sur le siége des maladies mentales et nerveuses.

A l'article *délire*, nous chercherons surtout à apprécier les analogies et les différences des affections mentales avec le *délire* des maladies aiguës, de l'ivresse et de l'empoisonnement.

A l'article *folie*, j'examinerai l'influence de l'action immodérée du cerveau comme cause des maladies mentales, et l'influence des autres organes malades sur la production des mêmes affections. L'exposé des causes présenté de cette manière me paraît plus convenable que la méthode reçue, pour démontrer que très-certainement il y a des folies sympathiques, mais que, dans la généralité des cas, la folie est une maladie idiopathique de l'encéphale. Je m'efforcerai aussi de prouver que l'anatomie pathologique n'est pas stérile pour la connaissance des maladies mentales. En rapprochant les symptômes et les altérations pathologiques, j'espère parvenir de cette manière à suivre, dans un grand nombre de cas, l'enchaînement des causes et des effets. Poussant un peu plus loin les inductions, j'essaierai de préciser les signes auxquels on peut distinguer, pendant la vie, si une folie est due primitivement à la lésion des membranes ou à la lésion de l'encéphale, ou bien encore à l'existence successive ou simultanée de ces deux lésions : résultat d'une utilité majeure, s'il peut être obtenu, et pour la justesse du pronostic et pour la juste appréciation de l'influence de l'hérédité, en même temps que cette connaissance rendrait les indications thérapeutiques beaucoup plus positives.

Est-il nécessaire de prévenir qu'en cherchant à rattacher les symptômes de la folie aux altérations que présentent les organes après la mort, nous ne prétendons pas chercher à expliquer l'*essence* du délire. Il faudrait, pour arriver à la solution de ce problème, connaître le mode d'action de l'encéphale pour l'accomplissement des hautes fonctions qui lui sont dévolues; or l'essence de cette action est impénétrable comme l'*essence* de tout autre phénomène naturel. Mais, en n'attribuant pas le délire aux modifications organiques appréciables par les sens, n'est-ce point faire de l'aliénation mentale un être abstrait, existant par lui-même; faire enfin un pas rétrograde, et admettre des maladies de l'âme, des affections mentales essentielles? C'est s'exposer aux contradictions les plus absurdes, c'est supposer mille changements dans un être spirituel qui est immuable de sa nature, c'est reconnaître que les facultés intellectuelles et morales sont le produit exclusif de l'âme, et nier, en présence des faits les plus nombreux et les plus concluants, que l'encéphale est la condition physique indispensable pour leur manifestation. F... T.

* ALIGHIERI (Jean), dessinateur italien, vivait vers 1180. On a de lui des vignettes d'un travail assez fini sur un manuscrit de l'Énéide de Virgile, qui se trouve dans la bibliothèque des carmes de Ferrare; elle représentait des sujets tirés de ce poème.

* ALIGHIERI-DANTE. *Voyez* Dante.

* ALIGNAN, évêque de Marseille, mort en 1268, a écrit un *Traité* sur la Trinité, dont Baluze a donné la préface dans ses *Miscellanea*.

ALIGNEMENT. (*Art militaire.*) C'est la disposition de plusieurs hommes sur une même ligne droite.

Comme en géométrie deux points déterminent les lignes droites, ils déterminent aussi l'alignement. Autrefois c'était presque un art que de bien faire aligner les soldats d'un bataillon et les bataillons entre eux : mais depuis le père du grand Frédéric, qui le premier a introduit dans son armée l'alignement successif, individuel et par troupes, il n'y a pas un sous-officier de l'armée française qui n'en sache les principes, et ne soit dans le cas de les bien faire exécuter.

S'il est vrai de dire que l'alignement est dans une troupe la base de l'ordre, et en fait la principale force, il ne faut pas entendre les alignements au cordeau, pour lesquels certains officiers se tourmentent si fort, ces manœuvres si bien dessinées sur une esplanade, mais si impraticables devant l'ennemi. Il faut qu'une troupe soit bien alignée, mais il semble qu'il y a de la folie à chercher là-dessus une précision rigoureuse, inutile dans la pratique, et vicieuse même pour deux raisons : 1° parce qu'on n'y peut parvenir qu'aux dépens de la célérité (chose capitale à la guerre), et que l'on prend la funeste habitude de manœuvrer pesamment ; 2° parce que cette précision géométrique étant impossible devant l'ennemi, à cause de l'irrégularité du terrain, tout alors paraît dans le désordre à la troupe accoutumée à une régularité minutieuse ; et de l'opinion du désordre naît un désordre réel.

ALIGNEMENT. (*Architecture.*) C'est la situation de plusieurs objets sur une ligne droite. Il se dit aussi d'un mur mitoyen entre deux maisons ou héritages voisins.

Dans les villes où s'exerce le droit de voirie, un particulier ne peut faire bâtir un mur de face sur la rue sans faire reconnaître l'alignement par le voyer, sous peine de démolition.

* ALIGRE (Étienne d'), chancelier de France, mort en 1635. Son mérite lui ouvrit l'entrée du conseil-d'état sous Louis XIII, qui lui confia les sceaux en 1624 ; il fut nommé chancelier bientôt après ; mais, au bout de deux ans, Richelieu le sacrifia à Gaston, frère de Louis XIII ; il fut renvoyé et exilé dans sa terre de la Rivière au Perche, où il finit ses jours, laissant la réputation d'un des plus honnêtes magistrats de son siècle.

* ALIGRE (Étienne d'), mort en 1677, fut successivement conseiller, intendant en Languedoc et en Normandie, ambassadeur à Venise, directeur des finances, doyen du conseil-d'état, garde-des-sceaux et chancelier.

* ALIGRE (Étienne-François d'), de la famille des précédents, premier président du parlement de Paris, mort à Brunswick en 1799. Il donna sa démission en 1788, lors des troubles du parlement qui précédèrent la révolution française. Il fut un des premiers mécontents qui sortirent de France, en 1789 ; il se retira en Angleterre, où il avait une fortune de 4 millions et demi placée sur la banque de Londres. Son fils a été nommé pair de France, en 1814, par Louis XVIII.

ALIMENTS. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* Nutrition.

ALIMENTS. (*Médecine.*) On désigne sous ce nom toute substance solide ou liquide qui, introduite dans le canal digestif des animaux, et portée avec le sang dans tous les tissus, s'assimile aux organes et répare leurs pertes. L'homme et les autres animaux ne se nourrissent que d'êtres organisés ; les végétaux, au contraire, ne puisent à peu près leur nourriture que dans le règne inorganique.

Selon que l'animal est appelé à se nourrir de parties végétales, ou à dévorer d'autres animaux, la disposition de ses organes, la nature de ses mœurs, le degré de développement de ses facultés sensitives et intellectuelles, subissent de nombreuses modifications. D'après la seule inspection des organes d'un animal, il est facile d'annoncer son genre de nourriture, et, réciproquement, d'après son genre de nourriture, on peut prédire son organisation.

Habitant de tous les climats, l'homme est essentiellement omnivore, ou mieux polyphage. La disposition et les mouvements de son articulation temporo-maxillaire, la

forme et le nombre de ses dents, la structure de son canal digestif plus long que le canal des carnivores, plus court et moins large que le tube alimentaire des herbivores, tout démontre que l'homme peut également choisir sa nourriture parmi les substances végétales ou animales. Lors même que les connaissances physiologiques ne le prouveraient pas suffisamment, ce fait serait mis hors de doute par le témoignage des historiens, par les relations des voyageurs.

Lorsque Helvétius avançait que l'homme était un animal essentiellement carnivore, lorsque J.-J. Rousseau regardait l'homme qui se nourrissait de viandes comme un animal dépravé, ces philosophes méconnaissaient également la nature physique de l'homme.

Les aliments dont se nourrit l'espèce humaine varient d'ailleurs selon les climats. L'usage des viandes est plus général dans les contrées septentrionales ; dans les pays chauds, l'homme est instinctivement porté à se nourrir plus exclusivement de végétaux. Lorsque les premiers ordres monastiques s'établirent dans les déserts brûlants de la Thébaïde, ils s'imposèrent sans peine un régime purement végétal. Transportés en Europe, ils furent bientôt obligés d'adoucir une règle trop sévère, et de se permettre l'usage des œufs et des poissons. Pythagore, interdisant l'usage des viandes aux habitants de l'Italie méridionale, dut avoir de nombreux sectateurs ; mais, sous une température moins chaude, les principes de Pythagore eussent cessé d'être d'accord avec les lois éternelles de la nature, et il aurait trouvé des disciples moins soumis.

Sous le même climat, un sentiment instinctif nous porte encore à varier nos aliments avec les saisons; nous recherchons de préférence un régime animal pendant l'hiver, et une nourriture végétale pendant l'été. Par une admirable harmonie, c'est pendant les saisons chaudes que la terre se couvre de toutes parts de végétaux rafraîchissants.

Le régime alimentaire doit d'ailleurs beaucoup varier, sous le rapport de sa quantité et de ses qualités, selon les tempéraments et la constitution des individus, leur âge, leur état de santé ou de maladie, leur genre de vie, etc.

L'expérience a démontré combien est grande l'influence exercée par la nature des aliments sur la composition des différentes parties du corps. En nourrissant des animaux avec des substances non azotées, M. Magendie a vu la bile et l'urine d'animaux carnivores prendre les caractères de bile et d'urine d'herbivores. Ainsi la bile contenait beaucoup de picromel ; l'urine devenait alcaline, et l'on n'y trouvait plus ni acide urique ni phosphate. D'une autre part, quelques-uns des principes dont l'analyse chimique démontre la présence dans nos tissus ne semblent pas y avoir été apportés par les aliments. C'est donc dans le parenchyme même des organes que ces principes paraissent avoir été formés de *toute pièce* par une action chimique dont le mode est inconnu. Les tissus animaux contiennent, par exemple, beaucoup plus de phosphate de chaux que les aliments n'en fournissent ; cela devient surtout évident chez les vieillards, dont plusieurs organes tendent à s'encroûter de sels calcaires. M. Vauquelin a nourri des poules avec des aliments dont il connaissait bien la composition, et il a trouvé que la coquille de leurs œufs contenait beaucoup plus de carbonate de chaux que les poules n'avaient pu en avaler.

La nature des aliments n'influe pas seulement sur l'organisation physique de l'homme, elle modifie puissamment son caractère et ses mœurs. Dans les pays, dit Cabanis, où la classe indigente vit presque uniquement de châtaignes, de blé sarrasin, ou d'autres aliments grossiers, on observe que dans cette classe l'intelligence est très-obtuse ; c'est surtout à l'époque où l'on mange la châtaigne verte que l'engourdissement des facultés intellectuelles devient plus marqué. Parmi les peuples sauvages, dont aucune institution politique n'a modifié les mœurs, les voyageurs ont observé que ceux dont la principale nourriture est la chair sont plus courageux, plus intelligents, plus actifs que les tribus qui se nourrissent surtout de végétaux. Mais prenons garde d'attribuer ici à la seule influence des aliments ce qui peut dépendre d'autres causes ; n'oublions pas que les peuples carnivores ont besoin d'une bien plus grande activité intellectuelle et physique pour s'emparer de la proie qui doit les nourrir, pour l'arracher aux bêtes féroces qui leur en disputent la conquête.

Quelque nombreux que soient les aliments parmi lesquels l'homme choisit sa nourriture, leurs principes nutritifs sont

moins variés qu'on ne pourrait le croire ; et, sous ce rapport, les aliments peuvent être tous rangés dans un assez petit nombre de classes. Nous allons passer en revue ces différents principes.

La fécule est le principe qui forme la base de toutes les farines nourrissantes. On la rencontre à peu près pure dans l'orge, le riz, le sagou, le maïs, le millet ; unie à une substance sucrée dans le blé sarrasin, l'avoine, les haricots, les pois, les lentilles, la châtaigne, etc. Les farines où la substance sucrée est mêlée à la fécule fermentent aisément dans le canal digestif ; de là les aigreurs, les flatuosités qu'elles produisent. Quelques-unes contiennent une matière colorante, un principe aromatique qui stimule légèrement l'estomac et en facilite la digestion ; telles sont les haricots rouges, les lentilles.

Dans la racine de manioc, dont les nègres se nourrissent, dans la bryone et l'arum, la pureté de la fécule est altérée par un principe âcre et vénéneux, que l'on en sépare facilement par la simple expression dans l'eau froide.

D'autres fois la fécule est unie à des huiles grasses, à des mucilages : les amandes, les noix, les avelines, le cacao, nous présentent ce mélange. Ces substances se digèrent plus difficilement que les précédentes.

Enfin, dans quelques farines, la fécule est combinée soit avec du gluten, soit avec un mucilage visqueux qui s'en approche; c'est ce qu'on observe dans le froment, le seigle, la pomme de terre. Ces farines, mêlées à l'eau, ont seules la propriété de former une pâte qui se lève en fermentant et qui constitue le pain. Le pain le mieux levé est celui qui se digère le plus facilement ; mais il est moins nourrissant, parce qu'il contient moins de gluten.

Après les farines, nous trouvons dans le règne végétal les différents légumes, essentiellement composés de principes mucilagineux ou gommeux ; les fruits, formés des mêmes principes qui s'y trouvent unis soit à des matières sucrées ou acides, soit à des arômes, soit à des extractifs ; enfin les huiles grasses ; celles-ci sont généralement d'une digestion pénible. Quant aux légumes et aux fruits, ils nourrissent d'autant plus qu'ils sont plus chargés de mucilages. Leur degré de digestibilité est en raison de leur acidité plus ou moins grande, de la quantité d'eau qu'ils contiennent, de la fermeté de leur parenchyme, de la consistance et de la nature de leurs sucs, de leur tendance à la fermentation.

Examinons maintenant les substances animales.

La fibrine est un principe nutritif au moins aussi usité que la fécule, puisqu'elle constitue la base de la chair des animaux. Elle y est unie à l'albumine, à l'osmazôme, et à de la graisse.

Les proportions variables de ces principes, selon l'âge, le sexe, et l'espèce des animaux, donnent aux différentes chairs les qualités nutritives les plus dissemblables.

Les chairs blanches, gélatineuses, qui ne contiennent point d'osmazôme, telles que la chair de veau, conviennent aux individus dont l'estomac est irrité. Ces mêmes chairs occasionent au contraire des indigestions, de la diarrhée chez les individus dont l'estomac et les intestins sont naturellement faibles. On a trop souvent confondu ces deux états de l'estomac : dans le premier état, les aliments les plus doux sont les plus convenables ; dans le second, les aliments ne sont bien digérés qu'autant qu'ils sont doués de légères qualités stimulantes. On se trouve alors très-bien de l'usage des chairs colorées et chargées d'osmazôme, telles que celles de bœuf, de mouton, etc.

Les viandes présentent encore des qualités fort différentes, selon leur mode de préparation.

Le *rôti* retient toutes les parties solubles de la viande ; c'est la préparation la plus saine et la plus nutritive.

Lorsqu'on fait bouillir la viande, on obtient, sous le nom de *bouillon*, une décoction de toutes les parties solubles, gélatine, albumine et osmazôme; la viande n'est plus alors composée que de fibrine : celle-ci, dépouillée d'osmazôme, devient d'une digestion plus difficile. En variant d'ailleurs l'intensité du feu, on peut obtenir à volonté un bouillon plus chargé, ou un bouilli plus suave et plus nourrissant.

Dans la *friture*, comme dans le rôti, la viande retient toutes ses parties solubles ; mais, enveloppée d'une couche épaisse de graisse et d'huile, elle est plus difficilement digérée.

D'autres aliments sont presque entièrement composés d'albumine, tels sont spécialement les œufs de gallinacées. Le blanc d'œuf est de l'albumine pure ; dans le

jaune, l'albumine est unie à une huile grasse animale et à une matière colorante. Les œufs frais doivent être considérés comme un aliment très-nutritif, d'une digestion facile, et convenable, sous ce double rapport, aux convalescents dont on cherche à réparer promptement les forces.

Au nombre des aliments essentiellement albumineux, nous placerons encore quelques mollusques, tels que les moules et les huîtres.

A côté des aliments dont l'albumine est la base, nous rangerons les substances dont le caséum forme la partie principale, savoir le lait et le fromage. Considéré soit comme aliment, soit comme médicament, le lait pourrait devenir le sujet de longs développements. Nous aurions à faire ressortir les différences des laits de femme, de vache, d'ânesse et de chèvre; l'avantage de la diète lactée dans plusieurs maladies, ses inconvénients dans d'autres cas; son influence sur les facultés physiques et morales; enfin ses effets très-variables selon les dispositions individuelles.

Les gelées animales ayant pour base la gélatine nourrissent beaucoup sous un très-petit volume. La plus douce de ces gelées est celle que l'on fait avec la colle de poisson; vient ensuite la gelée de corne de cerf, puis les gelées de viande blanche, et enfin les gelées de mouton et de bœuf, qui, contenant de l'osmazôme, sont plus aromatiques et plus excitantes.

Privé des substances qui constituent sa nourriture ordinaire, l'homme a cherché trop souvent à assouvir sa faim soit avec les productions herbacées que broutent les ruminants, soit avec des viandes malsaines ou corrompues; mais des maladies funestes ont résulté de l'usage de ces substances, dont les unes étaient insuffisantes à la nutrition, et dont les autres étaient essentiellement délétères.

Les substances les plus nutritives, les plus salutaires du règne végétal, se transforment aussi quelquefois en dangereux poisons. Qui ne connaît les effets pernicieux du seigle ergoté?

En raison de dispositions individuelles inexplicables, certains aliments ne peuvent être impunément introduits dans l'estomac de quelques personnes. Une femme, au rapport de Dumas, était prise d'une fièvre intermittente toutes les fois qu'elle mangeait des choux. Stoll a parlé d'une jeune personne qui ne pouvait boire du lait sans avoir des fleurs blanches. Camérarius cite l'exemple d'un homme qui était affecté d'urticaire lorsqu'il mangeait des fraises.

Si le maintien de la santé dépend en grande partie du choix des aliments, l'observation d'un régime alimentaire convenable devient, dans l'état de maladie, la première condition de la guérison. Des notions exactes sur la nature des aliments sont donc très-importantes. D'un autre côté, c'est dans les aliments que doit être placée la cause d'un assez grand nombre d'états morbides; et, sous ce rapport, la connaissance de la composition des aliments, de leurs propriétés, des préparations qu'on leur fait subir, des altérations qu'ils peuvent éprouver, des falsifications dont ils sont l'objet, constitue une des branches les plus étendues de l'hygiène publique. M. et A...F.

ALIMENTS. (*Technologie.*) La conservation des substances alimentaires forme la base d'un art nouveau, qui a reçu de grands perfectionnements depuis quelques années. On a senti vivement l'utilité dont pouvaient être ces procédés, non-seulement pour la marine et pour les hôpitaux, mais encore pour l'économie domestique. Supposez les méthodes de conservation assez parfaites, nous pourrons jouir dans toutes les saisons des productions particulières à chacune: nous consommerons en hiver les produits abondants de l'été, et nous aurons dans la saison des fleurs les fruits succulents de l'automne. La nature, si variable dans ses bienfaits, tantôt si prodigue et tantôt si avare de ses biens, ne nous fera plus courir de chances funestes, parce que nous saurons, dans les années d'une abondance ruineuse, recueillir les produits superflus et les conserver pour les années de disette. Le commerce pourrait nous apporter les productions délicieuses des contrées équinoxiales, que nous goûterions dans toute leur fraîcheur; et le même lieu réunirait les productions des climats brûlants de la zone torride avec celles des zones tempérées du nord et du midi. Mais les procédés de conservation des substances alimentaires ont présenté jusqu'ici beaucoup plus de difficultés que l'art de les produire. Dans ce dernier cas la nature agit avec nous et nous prête ses forces, tandis que dans l'autre nous luttons contre elle pour l'empêcher de détruire son propre ouvrage. Les productions du règne organique ne peuvent se con-

server spontanément que dans l'état de vie; une fois éteintes, elles subissent plus ou moins promptement la fermentation ou la putréfaction qui en dissocie les éléments et forme de nouveaux composés. Il faudrait donc, pour conserver les substances végétales ou animales, empêcher ou retarder le moment de cette altération spontanée qui finit par les détruire.

Parmi les causes qui tendent à accélérer la fermentation, on a remarqué trois principales: la présence d'un ferment d'une nature particulière, celle de l'air ou de l'oxygène, et l'humidité. Si l'on supprime une de ces trois causes, la fermentation est empêchée, ou du moins l'altération des substances est considérablement retardée.

Le procédé de conservation des aliments en les privant d'humidité est connu et pratiqué depuis long-temps; c'est ainsi qu'on dessèche les viandes, les fruits, les légumes qu'on veut conserver: mais cette méthode a le défaut d'altérer certaines substances, d'en rendre d'autres moins nutritives, et de leur enlever, dans tous les cas, leur fraicheur naturelle.

La salaison et le fumage des viandes, quoique agissant d'une autre manière, produisent les mêmes effets, et ces opérations ont de plus l'inconvénient de mêler à la matière alimentaire des substances hétérogènes et nuisibles, dont on ne peut les débarrasser à l'aide de lavages répétés que très-imparfaitement et aux dépens de la substance nutritive qui est entrainée en partie.

Un enduit qui serait imperméable à l'humidité et à l'air pourrait très-bien conserver sans altération les substances solides qu'on en recouvrirait: c'est par un moyen de ce genre que l'on conserve aisément les œufs; on les plonge dans de la cire fondue ou dans un lit de chaux, et on les retire revêtus d'un enduit mince de cire ou de chaux, qui suffit pour en empêcher la putréfaction. D'autres fois on se contente de les recouvrir de cendres.

Il serait à désirer qu'on pût trouver un vernis qui, sans attirer l'humidité, fût un peu élastique, point sujet à s'écailler ni insalubre, mais facilement enlevable à l'eau bouillante ou autrement; un vernis de cette espèce serait très-propre pour la conservation des substances animales qu'il garantirait complètement de l'influence de l'air sec ou humide. Les expériences faites à ce sujet par M. Herpin, et consignées dans les Annales de l'industrie, avril 1823, montrent qu'on n'est pas éloigné d'avoir atteint le but.

On conserve plusieurs substances animales ou végétales en les tenant plongées dans de l'alcohol: les fruits à l'eau-de-vie et les préparations d'histoire naturelle sont dans ce cas.

Le vinaigre, ou l'acide pyro-ligneux, est encore un excellent anti-septique; mais son emploi change la saveur des substances conservées de cette manière, et des viandes marinées n'auront jamais ni le goût ni la fraicheur des viandes récentes.

Il serait trop long d'exposer ici tous les moyens que l'on a proposés ou essayés pour la conservation des substances alimentaires. Nous nous bornerons à la description de la méthode de M. Appert, qui nous a paru la plus étendue et la plus efficace, quoiqu'elle laisse plusieurs choses à désirer (1); elle a d'ailleurs pour elle la sanction d'une longue expérience et l'approbation de plusieurs sociétés savantes.

Le procédé de M. Appert s'applique à toutes les substances végétales ou animales, solides ou liquides; il consiste principalement:

1°. A renfermer dans des bouteilles ou des bocaux les substances que l'on veut conserver;

2°. A boucher ces différents vases avec la plus grande attention, car c'est surtout du bouchage que dépend le succès;

3°. A soumettre ces substances ainsi renfermées à l'action de l'eau bouillante d'un bain-marie pendant plus ou moins de temps, selon leur nature;

4°. A retirer les bouteilles du bain-marie au temps prescrit.

Ce procédé est simple; voyons comment il atteint le but. Les substances végétales ou animales fraiches contiennent naturellement une certaine quantité de ferment et d'eau, et acquièrent promptement, par le contact de l'oxygène de l'air, une disposition à la fermentation ou à la putréfaction. Si donc on les renferme dans des

(1) Par exemple, la fragilité et la petitesse des vases dans lesquels M. Appert renferme les substances, car ce sont des bouteilles ou des bocaux de verre qu'il emploie; on les met aujourd'hui dans des vases de fer-blanc parfaitement soudés à la manière des Anglais.

vases bien clos, on supprime par là l'action de l'oxygène de l'air, et par suite on détruit la cause la plus active d'altération : mais les substances organiques avaient déjà absorbé de l'oxygène, durant leur présence dans l'atmosphère et avant d'être renfermées ; d'ailleurs le vase lui-même en contient un peu, soit dans les interstices des matières, soit dans le petit vide qu'on y laisse à dessein, puisqu'on ne le remplit pas en entier. Cette petite quantité d'oxygène suffirait pour développer la fermentation. Aussi, pour en prévenir les effets, soumet-on la substance renfermée dans le vase à l'action de l'eau bouillante ; l'oxygène libre ou absorbé forme alors une nouvelle combinaison qui n'est plus propre à exciter la fermentation ou la putréfaction, et qui devient concrète par la chaleur de la même manière que l'albumine.

M. Appert a gardé par ce procédé et pendant plusieurs années toutes sortes d'aliments, de la viande, du gibier, du bouillon, du lait, des œufs, des légumes, des fruits, des boissons, des ragoûts ; tout s'est parfaitement conservé. M. le capitaine Freyssinet avait emporté, pour son voyage autour du monde, des vivres préparés suivant la même méthode, et à son retour il en a fait manger à plusieurs personnes qui s'y sont trompées et ont pris de la volaille cuite depuis plus d'un an pour de la viande récemment préparée. L'efficacité de ce procédé est donc hors de doute, et nous pensons que, lorsqu'il aura reçu toute l'extension possible, il procurera tous les avantages dont nous avons parlé au commencement de cet article.

Nous ne traiterons pas ici de la conservation des grains ni de la préparation des substances alimentaires. (*Voyez* Boulanger, Cuisinier, Patissier, Vermicellier, etc.)

L. Séb. L. et M.

ALIMENTS. (*Législation*). On désigne sous ce nom tout ce qui est nécessaire à la vie, la nourriture, le vêtement et le logement.

L'obligation de fournir aux besoins de ceux qui lui doivent l'existence est imposée par la nature à l'homme comme à tous les animaux.

La loi divine a dû aller plus loin à cet égard que la loi naturelle ; non-seulement elle ordonne de fournir aux besoins de ses enfants, de son époux, ou des auteurs de ses jours, mais, considérant le genre humain comme une seule famille, elle prescrit de donner des aliments à tous ceux qui sont dans le besoin.

Des peuples de l'antiquité ont consacré à cet égard des dispositions pleines de sagesse. On trouve dans le Recueil de Pratcius (édition de Lyon, 1559, in-8°, pages 50, 51 et suivantes) plusieurs sages règlements de la législation grecque sur cette matière importante.

Plusieurs lois romaines avaient consacré l'obligation entre proches parents de se fournir des aliments ; et cette obligation était même plus étendue qu'elle ne l'a jamais été d'après la législation française.

D'après notre Code civil, les père et mère doivent nourrir, entretenir et élever leurs enfants naturels ou adoptifs (*voyez* Adoption). A leur tour ces derniers sont tenus de fournir des aliments à leurs père et mère et autres ascendants, lorsqu'ils sont dans le besoin. La même obligation est imposée aux époux entre eux. A l'égard des gendres et belles-filles, le Code les oblige aussi à fournir des aliments à leurs beau-père et belle-mère, à moins que la belle-mère n'ait convolé à de secondes noces, ou que l'époux qui produisait l'affinité ne soit décédé, ainsi que les enfants issus du mariage.

Les aliments ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame avec la fortune de celui qui les doit ; aussi l'obligation de fournir des aliments peut-elle cesser lorsque l'une des parties n'en a plus besoin, ou que l'autre est hors d'état de les fournir. Presque toujours celui qui doit des aliments est condamné à payer à celui qui les réclame une pension suffisante pour fournir à ses besoins ; mais les tribunaux sont autorisés, dans certains cas, à ordonner que la partie qui doit des aliments recevra dans sa demeure, nourrira et entretiendra la partie qui est fondée à les réclamer.

L'adoption étant une fiction légale de la paternité, l'obligation de se fournir des aliments est consacrée par l'article 349 du Code entre l'adopté et le père adoptif. C...s.

* ALIO (N.), avocat de Paris, mort en 1771, n'est connu que par une comédie en un acte et en vers, intitulée : *le Muet par amour,* tombée au Théâtre-Français en 1751.

* ALIPANDRE, historien, né à Syracuse, cité comme auteur d'une *Histoire romaine* en 6 livres, qui s'est perdue. On ignore le temps où il a vécu.

* ALIPRANDI (Buonamente), écrivain du 15e siècle; il a composé en vers tercets (*terza rima*) l'*Histoire* de la ville de Mantoue, sa patrie, depuis son origine jusqu'à l'an 1414. Muratori a publié une partie de cet ouvrage médiocre dans ses *Antiquités italiennes*.

ALIQUOTE. (*Mathématiques.*) Lorsqu'on a remarqué qu'un nombre en divise exactement un autre, on dit qu'il en est partie aliquote : ainsi 2, 3, 4, 6 sont des aliquotes de 12, parce que ces nombres divisent 12 sans reste. Nous donnerons au mot *facteur* les règles qu'on suit pour trouver toutes les parties aliquotes d'un nombre donné quelconque. F.

ALIQUOTES. (*Musique.*) En musique, l'on entend par parties aliquotes les sons secondaires qu'un corps sonore mis en vibration fait entendre en même temps que le son principal. Quand on frappe ou pince un corps sonore, si l'on y prête attention, on entend vibrer plusieurs sons; mais celui qui frappe le plus l'oreille après le son principal, c'est la douzième et ensuite la dix-septième. Ces deux sons, rapprochés de la tonique ou son principal, donnent la quinte et la tierce; et comme le son de cette quinte ou douzième domine sur tous les sons secondaires, on la nomme *dominante*. (*Voyez* Accord.) B...n.

*ALISSENET DE LA TOUR (N.), femme poète du 18e siècle, dont on trouve quelques *pièces* dans les recueils périodiques du temps.

* ALIX DE CHAMPAGNE, reine de France, épouse de Louis VII et mère de Philippe-Auguste, gouverna le royaume pendant l'absence de son fils qui partit pour la Terre-Sainte en 1190. Tous les historiens ont vanté la douceur et la sagesse de son administration. Elle mourut en 1206, respectée des grands et sincèrement regrettée des peuples. Il y a eu plusieurs autres princesses du nom d'Alix : — L'une, fille de Henri-le-Jeune, comte de Champagne, devint reine de Chypre par son mariage avec Hugues de Lusignan; elle se remaria à Bohémond IV, prince d'Antioche, et mourut en 1246. — Une deuxième fut la femme de Bertrand, comte de Toulouse. — Une troisième, femme de Jean de Châtillon, comte de Blois, accompagna son mari dans un voyage à la Terre-Sainte. — Une quatrième, héritière du duché de Bretagne, épousa Pierre de Dreux. Deux filles de Louis VII et d'Alix de Champagne portèrent aussi ce même nom : la première fut mariée à Thibaut, comte de Blois; la seconde, après avoir été fiancée à Richard d'Angleterre, épousa Guillaume, comte de Ponthieu.

* ALIX (Jean), graveur, né à Paris en 1615. On a de lui une *Sainte-Famille* d'après Raphaël.

* ALIX (Pierre) chanoine de Besançon, mort en 1676, a publié plusieurs *ouvrages* pour la défense des droits de son chapitre, touchant l'élection des archevêques, contre le pape Alexandre VII; il cultivait les mathématiques, et avait publié plusieurs *traités* d'algèbre qui se sont perdus.

* ALIX (Jacques), frère du précédent, avocat au parlement de Dôle, a fait imprimer quelques *oraisons funèbres*, et le *panégyrique* d'un président du comté de Bourgogne.

* ALIZERIAH, musicien arabe du 9e siècle, forma à Cordoue une école de musique, dont les élèves ont fait les délices de l'Orient dans les cours des différents princes.

* ALKMAAR (Henri d'), dont le vrai nom paraît être Nicolas Bauman, jurisconsulte de Juliers, poète allemand du 15e siècle, a passé pour l'auteur d'un apologue rimé en vers flamands, intitulé *Reineke de voss*, qui n'est qu'une imitation d'un poëme en vieille prose française, dont le premier auteur est Pierre de Saint-Cloud, écrivain du 13e siècle. Selon Le Grand, le célèbre Goëthe n'a point dédaigné de rajeunir le texte et de le paraphraser en hexamètres. Ce poëme, qui jouit d'un grand succès en Allemagne, a été traduit en français, en latin, en italien, en suédois et en anglais.

* ALKMADE (Corneille van), savant et laborieux antiquaire hollandais, et premier commis des convois et licences de Rotterdam, né en 1654, mort en 1737. Il fut l'éditeur de la *chronique* rimée de Melis Stoke (*voyez* ce nom), Leyde, 1699, in-fol., et de plusieurs ouvrages historiques sur la Hollande. On a de son propre fonds un *Recueil chronologique des Monnaies de Hollande*, Delft, 1700, in-fol.; *Recherches sur les Inhumations et Pratiques de la Vie civile des Hollandais*, ib., 1713 et 1732, in-8o. Il a su éviter l'aridité qu'on rencontre ordinairement dans ces sortes d'ouvrages.

* ALL. *Voyez* Hall.

* ALLACCI ou ALLATIUS (Léon), un des plus savants et des plus laborieux littérateurs du 17e siècle, né dans l'île de Chio,

fut bibliothécaire du Vatican, et mourut en 1669. Ses ouvrages, où l'on trouve une grande érudition, sont dépourvus de critique et de jugement ; les principaux roulent sur la théologie, ce sont : *de Ecclesiâ orient. et occid. perpetuâ consensione,* Cologne, 1648; *de libris ecclesiasticis Græcorum,* Paris, 1645, in-8° ; *Eustathius archiep. Antioch. in exahemeron,* Lyon, 1629, et d'autres ouvrages de littérature, dont il faisait son délassement, tels que *de Patriâ Homeri,* Lugd., 1640, *Apes Urbanæ,* Rome, 1635 : *Catalogue alphabétique,* en italien, de tous les ouvrages dramatiques publiés jusqu'à son temps, réimprimé à Venise, 1755, in-4° ; un *recueil* précieux d'anciennes poésies italiennes, Naples, 1661, in-8°, rare, etc.

ALLADE, roi des Latins, dans le 9e siècle avant Jésus-Christ, surnommé le Sacrilége, parce qu'il contrefaisait, dit-on, le tonnerre avec des machines de son invention. Il mourut frappé de la foudre.

* ALLAINVAL (L.-J.-C. Soulas, abbé d'), né à Chartres, homme de beaucoup d'esprit, mais bizarre et insouciant. Il commença à travailler pour le théâtre en 1725, et il y eût sans doute obtenu des succès marquants et durables, si la mauvaise fortune qui l'accompagna toute sa vie lui eût permis de travailler plus soigneusement ses ouvrages. Il a donné au Théâtre Français, *la Fausse comtesse,* 1726, *l'École des bourgeois,* 1728, comédies qui rappellent le bon Comique de Molière, et sont restées au répertoire ; *les Réjouissances publiques,* 1729, *le Mari curieux,* 1731, comédies ; aux Italiens, *l'Embarras des richesses,* comédie où l'action est sagement conduite, le dénouement heureux et dramatique ; à l'Opéra-comique (foire St-Laurent), *la Fée Marotte,* 1734. Ses autres écrits sont : *les Bigarrures calotines,* 1732, in-12 ; *Lettre à Milord *** sur Baron et mademoiselle Lecouvreur,* 1730, in-12 ; *Éloge de Car,* 1731, in-12 ; *Anecdotes de Russie, sous Pierre I,* 1745, 1 vol. in-12 ; *Connaissance de la mythologie,* 1739, in-12, dont il ne fut que l'éditeur ; une nouvelle édition des *Lettres du cardinal Mazarin,* 2 vol. in-12, etc. Mort à l'Hôtel-Dieu, en mai 1755, dans la plus grande misère.

ALLAIS (Denis-VAIRASSE d'), grammairien du 17e siècle, est auteur d'une *Grammaire française méthodique,* 1681, in-12 ; d'un *Abrégé* de la même en anglais, 1683, et de l'*Histoire des Sevarambes,* dont il y a eu un grand nombre d'éditions ; la dernière est d'Amsterdam, 2 vol. in-12, 1716, et autres ouvrages peu estimés.

* ALLAIS DE BEAULIEU. *Voyez* Beaulieu.

ALLAITEMENT. (*Histoire naturelle.*) Action par laquelle les femelles des mammifères donnent à leurs petits une nourriture appropriée aux premiers besoins de ceux-ci. L'allaitement, étant commun à tous les animaux à sang chaud munis de mamelles, est un caractère important, par lequel l'immortel Linnée fut averti que les baleines et autres cétacés (*voyez* ce mot) n'étaient point des poissons, encore que la forme extérieure de ces colosses et l'élément qu'ils habitent les eussent fait confondre avec eux par l'ignorante antiquité. Les cétacés, qui sont munis de mains que le vulgaire prend pour des nageoires, allaitent leurs petits au milieu des mers en les tenant embrassés contre leur sein. Il en est à peu près de même de la femelle de l'homme et de celle du singe, qui, portant les mamelles sur la poitrine, sont aussi dans l'usage de porter leurs petits dans leurs bras pour les élever jusqu'aux réservoirs dans lesquels ils doivent puiser la vie. Les autres mammifères ayant leurs mamelles autrement disposées, leurs petits sont, dès leur naissance, poussés par un instinct qui les leur fait chercher. Les sarigues et les kanguroos offrent une particularité très-remarquable : peu de temps après la conception, le fœtus sort du corps de sa mère, encore informe et à peine visible ; il passe dans une sorte de poche que celle-ci porte sous le ventre, et qui est garnie de mamelons sur sa surface intérieure ; rendu dans cet asile, il y embrasse avec sa langue l'un de ces mamelons, qu'il n'abandonne plus tant qu'il n'est pas entièrement formé ; on prétend même qu'il s'y réfugie encore durant quelque temps, lors même que, devenu un animal parfait, il peut courir autour de celle qui lui donna l'être.

Quelque temps avant l'accouchement, la nature se prépare à fournir les moyens de subvenir aux besoins du nouvel individu : les mamelles de la mère se distendent, les fluides y affluent ; il se fait un commencement de sécrétion, d'abord limpide, et qui devient peu à peu du lait. Le mammifère trouve ainsi dès sa naissance un aliment approprié aux forces de son es-

tomac. La durée de l'allaitement varie selon chaque espèce; il est, en général, en raison de l'accroissement comme de la durée de la vie et de la gestation, et sous ce rapport l'allaitement chez la femelle de l'homme est des plus longs. (*Voyez* Génération.)

B. de St.-V.

ALLAITEMENT. (*Médecine.*) L'enfant naissant ne peut encore se nourrir que d'aliments liquides, et la nature a préparé pour lui dans le sein maternel une nourriture qu'aucune autre substance ne saurait alors convenablement remplacer.

L'allaitement maternel, lorsqu'il est possible, est le plus salutaire soit pour l'enfant, soit pour la mère elle-même. Cet allaitement présente surtout le grand avantage que les qualités du lait se trouvent en rapport avec les forces assimilatrices de l'enfant. Le premier lait qui est sécrété, connu sous le nom de *colostrum*, est éminemment séreux; il possède une propriété légèrement laxative qui favorise l'expulsion du *méconium*. A mesure que les organes digestifs de l'enfant acquièrent une plus grande énergie, le lait devient de plus en plus consistant et nutritif.

Les femmes qui ne nourrissent pas sont exposées plus que les autres à voir leurs seins s'enflammer et s'abcéder; la glande mammaire, le tissu cellulaire ou les ganglions lymphatiques qui l'entourent, deviennent le siége d'engorgements qui sont souvent le germe funeste d'affections cancéreuses. En outre, la sécrétion du lait ne peut pas être brusquement interrompue avant le terme assigné par la nature, sans que d'autres organes ne soient menacés de devenir le siége du travail qui devait s'opérer dans les mamelles : de là la fréquence plus grande des métrites, des péritonites, chez les femmes qui ne nourrissent pas; de là une foule de maladies que le vulgaire regarde à tort comme l'effet du lait *répandu*. Ce n'est pas sans raison qu'on a conseillé aux femmes prédisposées à la phthisie pulmonaire de donner à téter à leurs enfants pendant les quinze ou vingt premiers jours; on cherche ainsi à fixer sur les mamelles une fluxion qui ne se porterait pas impunément sur les poumons.

Quelque utile que soit la lactation et pour la mère et pour l'enfant, il est cependant des cas où l'allaitement maternel cesse d'être possible. Les principales causes qui s'opposent à ce qu'il ait lieu, sont un lait trop peu abondant, trop séreux, ou vicié par quelque virus; la mauvaise conformation des mamelons, l'état de grossesse, et l'existence des menstrues, qui modifient ordinairement les qualités du lait. Une femme en proie à des émotions vives, à des passions violentes, devient incapable de nourrir : sous l'influence de ces causes morales, si communes au sein des grandes villes, le lait s'altère d'une manière non douteuse; il peut même devenir un véritable poison pour l'enfant, produire des convulsions, de véritables attaques d'épilepsie, de funestes diarrhées.

Les femmes d'une constitution faible ne peuvent continuer à nourrir pendant quelque temps sans tomber dans un état d'épuisement qui serait aussi fatal pour elles que pour leur enfant. Enfin il est des femmes qui, fortes et bien constituées en apparence, sont obligées de renoncer à nourrir, parce que l'enfant *ne profite pas à leur sein.*

La mère qui veut allaiter doit bien se pénétrer de toute l'étendue, de toute la rigueur des devoirs qu'elle s'impose. Si les plaisirs du monde la captivent encore, si, entraînée par eux, elle abandonne souvent son enfant à des mains étrangères, qu'elle cesse de remplir une fonction dont elle n'est pas digne; mieux vaut alors une nourrice mercenaire.

Le lait par lequel on remplace le plus ordinairement le lait de femme est le lait de chèvre ou de vache. L'analyse chimique apprend que le lait d'ânesse ou de jument est celui qui, par sa composition, se rapproche le plus du lait de femme; il semble donc que généralement cette espèce de lait conviendrait davantage à l'enfant. Il faudrait en excepter peut-être les enfants éminemment lymphatiques et scrophuleux, qui semblent se mieux trouver de l'usage du lait de chèvre. Dès les premiers temps de la naissance, le lait d'ânesse pourrait être donné pur sans inconvénient. Le lait de chèvre ou de vache au contraire doit être coupé avec une quantité de liquide d'autant plus considérable que l'enfant est plus jeune.

L'enfant peut prendre le lait soit immédiatement au pis même de l'animal, soit au biberon. On peut facilement dresser une chèvre de manière à ce que l'enfant puisse la téter sans accident. Pris au pis, le lait a une saveur qu'il perd dès qu'il a été exposé au contact de l'air : il cesse alors d'être une liqueur vivifiante; il semble n'être

plus aussi nutritif, et se digère plus difficilement.

C'est une opinion généralement répandue, que les enfants nourris avec le lait de chèvre prennent quelque chose des mœurs de cet animal. Aucun fait bien observé ne démontre l'exactitude de cette assertion.

Si l'enfant se porte bien, on doit commencer à lui donner du lait quatre ou cinq heures après la naissance. Toutes les fois que l'enfant présente quelque symptôme de malaise, s'il est agité ou assoupi, s'il a de la fièvre, des vomissements, de la diarrhée, on doit sur-le-champ diminuer la quantité de lait qui lui est habituellement donnée. L'observation a appris que les inflammations gastro-intestinales causent ou compliquent chez les enfants un grand nombre d'affections ; et chez eux, comme chez les adultes, des aliments introduits dans un estomac irrité ne peuvent qu'être funestes. Nous avons cru devoir insister sur ce point, parce que beaucoup d'enfants périssent victimes des préjugés de leurs parents ou de leurs nourrices, qui ne connaissent d'autre moyen d'apaiser leurs cris ou de calmer leurs souffrances que de les gorger de lait. M. et A...F.

* ALLAM (André), savant anglais, né à Oxford en 1655, mort en 1685, a composé plusieurs ouvrages polémiques, et fait des préfaces, additions et corrections à l'*Ecclesiæ anglicanæ politica* du docteur Cosin, et à l'*Athenæ Oxonienses* de Wood, et autres écrits de son temps.

* ALLAMAND (J.-Nic.-Séb.), professeur de philosophie et d'histoire naturelle, né à Lausanne en 1716, mort à Leyde en 1787, est éditeur du Dictionnaire historique et critique de P. Marchand, La Haye, 1758, 2 vol. in-fol., et des *OEuvres* de S'Gravesande, Amsterdam, 1774, 2 vol. in-4°. Il a traduit de différentes langues plusieurs ouvrages sur la physique et l'histoire naturelle.

* ALLAMAND (N......), ministre calviniste, né en Suisse au commencement du 18e siècle, auteur d'une *Lettre* anonyme sur les assemblées des religionnaires en Languedoc, Rotterdam, 1745, in-4°.

* ALLAMAND, professeur à Lausanne, a publié : *Pensées antiphilosophiques*, La Haye, 1751, in-12 ; *Anti-Bernier*, nouveau dictionnaire de théologie, Genève, 1770, 2 vol. in 8° ; c'est une réfutation de la *Théologie portative*, publiée par le baron d'Holbach, sous le nom de l'abbé Bernier.

* ALLAN. *Voyez* ALLEN.

ALLANUS ou plutôt ALLAN, a publié *de Officio viri boni*, Amsterdam, 1611. On lui attribue un ouvrage rare, intitulé : *de Planctu naturæ contra sodomitas*.

* ALLAN DE LYNN, écrivain du 15e siècle, est auteur d'ouvrages de théologie.

* ALLARD (Guy), né en Dauphiné dans le 17e siècle, fut successivement avocat, conseiller du roi, et président en l'élection de Grenoble. Forcé de vendre cette dernière charge, il rentra au barreau, et se trouvait le doyen des avocats quand il mourut en 1716. Il est auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire générale et particulière du Dauphiné, tels que le *Nobiliaire*, et l'*histoire généalogique* de cette province, etc.

* ALLARD (Marcellin). On a de cet auteur du 17e siècle un ouvrage intitulé : *la Gazette française*, imprimée en 1605, 1 vol. in-8°.

* ALLARD (Antoine), graveur du 17e siècle, a gravé plusieurs paysages et des *vues de Frise* sur ses propres dessins.

* ALLARD, ecclésiastique français, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire comme coupable d'avoir composé des écrits et tenu des discours anti-démocratiques. Le seul crime de ce respectable prêtre était son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé.

* ALLARD, célèbre danseuse de l'Opéra de Paris, née en 1738, morte en 1802.

* ALLART (Marie GAY, femme), née à Lyon, morte à Paris en 1821, est auteur d'*Albertine de St-Alme*, Paris, 1818, 2 vol. in-12, et a traduit deux romans de l'anglais.

* ALLÉ (Jérôme), théologien italien du 17e siècle, se distingua dans la prédication. On a de lui des *Sermons*, et quelques *poésies* et *drames* sur des sujets de l'Écriture-Sainte, successivement imprimés à Bologne de 1641 à 1650.

* ALLECTUS, aventurier breton au 3e siècle. Il s'attacha à Carausius, autre aventurier romain ou breton, qui s'était emparé du pouvoir dans la Grande-Bretagne, devint son lieutenant ou ministre, et le tua pour régner à sa place. Il prit, avec la pourpre impériale, le nom d'*Auguste* l'an 294, et fut tué trois ans après dans une bataille que lui livra Asclépiodote, général de Constance Chlore, empereur d'Occident.

ALLÉGER. (*Marine*) Rendre un vais-

seau plus léger en diminuant les poids qui sont à bord.

ALLÉGORIE. (*Littérature.*) L'allégorie remonte à la naissance du langage primitif. L'homme ne fut d'abord frappé que des objets physiques : le besoin fit naître bientôt les termes nécessaires pour les exprimer. Quand les choses intellectuelles se présentèrent à la pensée de l'homme, manquant de mots pour les rendre, il leur donna en quelque sorte une forme vivante, et les fixa dans son esprit à l'aide du nom des objets qui faisaient des images à ses yeux. L'allégorie est la figure universelle par laquelle le genre humain tout entier entra dans l'ordre intellectuel et moral. Partout où se rassemblent en quelques familles les éléments d'un peuple, l'allégorie vient au secours de la société naissante, et met dans le commerce général quelques idées nécessaires à tous. Loin donc que dans ce début des intelligences l'allégorie soit un voile, elle est au contraire une lumière ; elle rend sensible ce que le discours ne pourrait encore expliquer d'une manière claire et précise.

Chaque peuple ayant créé tour à tour les signes vivants du petit nombre de pensées devenues communes, les chefs, qui voulurent instruire leurs semblables, durent se servir de l'allégorie comme d'un interprète nécessaire : de là l'usage constant de représenter les idées abstraites par les images des objets corporels ; de là le caractère symbolique du langage des premiers poètes, qui paraissent avoir été partout les instituteurs des nations. Leurs chants, remplis d'obscurités pour nous, et même pour des peuples qui n'étaient séparés d'eux que par quelques siècles, étaient compris de tous ceux pour lesquels ils avaient été créés ; mais avec le temps on perdit le sens primitif des allégories, on s'en tint à la lettre, on divinisa les êtres fictifs, et le paganisme couvrit la terre de dieux chimériques. Alors, comme chez les Égyptiens par exemple, l'allégorie devint une langue cachée, mystérieuse, interdite aux profanes, et réservée aux seuls prêtres, qui voulurent intercepter, par des ténèbres épaisses, la lumière de la vérité. Pythagore et d'autres philosophes grecs transportèrent cette langue dans leur pays, mais ils en gardèrent les énigmes pour eux, ou ne les dévoilèrent qu'à un petit nombre d'initiés, après de longues épreuves pour les rendre dignes de cette communication. Pour tout le reste, la fable fut une religion riante et voluptueuse, facile et pleine d'allégories que l'on n'entendait pas, quoique quelques-unes fussent d'une extrême évidence. Ainsi on ne voyait plus dans Minerve et Vénus, dans Mars et Apollon, des êtres allégoriques pour désigner la prudence, la beauté, le génie de la guerre, et la lumière du soleil, mais de véritables divinités, faites par l'homme à son image, parce que sa faiblesse n'aurait pu les comprendre sans ce rapprochement de leur nature avec la sienne.

Le chancelier Bacon, Blacwel son compatriote ; l'abbé Conti, noble vénitien ; Basnage, dans son Histoire des Juifs ; l'abbé Pluche, dans son Histoire du ciel ; Court de Gebelin, Dupuis, et d'autres encore, ont cherché à expliquer les allégories mythologiques. Leurs savants travaux ont jeté un grand jour sur cette matière. Grâce à ces hardis investigateurs de l'antiquité, on suit avec une espèce de certitude l'origine, les mystères, les progrès, la durée, la décadence des religions, presque toutes filles de l'allégorie, et marquées à l'empreinte de leur mère. On voit la vérité ressembler souvent à un astre qui brille de la plus vive lumière, disparaître bientôt, comme lui, sous un voile de nuages : mais l'éclipse de l'astre n'est que passagère et ajoute à son éclat, celle de la vérité dure quelquefois des siècles et la rend au monde encore tout obscurcie de ténèbres ; il faut un long espace de temps pour les effacer. Dans une pareille situation des esprits, l'allégorie existe encore ; elle entre dans les formes du langage, mais personne ou du moins presque personne n'y soupçonne un sens caché : je me sers de cette modification, parce qu'à aucune époque il ne manque parmi les nations quelques intelligences privilégiées qui représentent la raison humaine, et sont comme des dépositaires chargés de conserver et de perpétuer la vérité dans le monde.

Les Grecs, les Romains, et les modernes qui ne sont qu'une froide et pâle contre-épreuve de ces deux grands peuples, entendent par le mot allégorie, dans son sens le plus étendu, cette fiction dont l'artifice consiste à offrir à l'esprit un objet de manière à lui en représenter un autre avec lequel il a du rapport.

L'allégorie, dans le langage des rhéteurs,

est une figure du discours qu'on peut regarder comme une métaphore prolongée.

Toutes les especes d'allégories obligent les écrivains et les lecteurs à mettre en jeu leur imagination, les uns pour revêtir de formes vivantes la pensée ou les sentiments qu'ils veulent éveiller, les autres pour comprendre le sens du problème offert à leur intelligence. Le premier mérite de l'allégorie est la justesse continue des termes de la comparaison ; le second doit consister dans cette clarté, dans cette transparence qui laissent voir la vérité à travers un voile qui ne l'obscurcit jamais.

L'allégorie est souvent un moyen adroit de donner une leçon à des hommes que l'aveuglement de leurs passions ou l'orgueil du pouvoir rendraient sourds ou rebelles à la vérité. L'allégorie devient nécessairement la figure favorite de l'esclave qui veut faire entendre ses plaintes légitimes sans courir le risque d'irriter son maître. L'ingénieux langage et la voix timide de l'allégorie ont plus d'une fois désarmé un despote assez ombrageux pour s'offenser de la liberté même de la prière directe. Aucun peuple n'est plus riche en allégories de cette espece que les Orientaux, parce qu'aucun peuple n'est plus voisin du soleil, qui enflamme toutes les imaginations, et plus à la merci du despotisme, qui contraint tous les sentiments. Peut-être les peuples de l'Asie actuelle n'entendent-ils plus le sens mystérieux de leurs allégories religieuses, mais ils font, comme leurs pères, un usage utile des détours de l'allégorie. Espérons que la vérité, qui pénètre chez eux avec les connaissances de l'Europe, leur permettra un jour de lever tous les voiles dont ils sont encore forcés de couvrir la vérité qu'ils n'osent montrer toute nue à leurs maîtres, et qu'alors l'allégorie ne sera plus pour eux que ce qu'elle est pour nous, un heureux ornement du discours.

Quand les peuples libres sont corrompus par la fortune et par l'ivresse du pouvoir, ils ressemblent aux tyrans ; le courage lui-même se voit forcé de leur voiler la vérité. Ainsi ce Démosthène, que l'on comparait au Jupiter tonnant, était quelquefois contraint de recourir à l'allégorie pour aborder les passions des Athéniens. Peut-être Socrate n'aurait pas bu la cigue s'il eût consenti à tempérer par des allégories l'éclat de la vérité, trop vive pour des yeux faibles et des esprits malades. Presque toute la prudence humaine consiste dans cet art de ménager la lumière en la répandant ; mais il y a des devoirs auprès desquels la prudence devient presque de la faiblesse. Une mort sublime est le plus éclatant des témoignages que la vertu puisse donner d'elle-même ; frappé de ce grand sacrifice, le genre humain adopte avec ferveur et conserve avec respect la vérité qu'un sage a scellée du sang de l'innocence méconnue.

Chez les peuples modernes, la religion chrétienne d'un côté, les lumières de l'autre, ont beaucoup restreint l'usage de l'allégorie. Autrefois les prophètes eux-mêmes se croyaient obligés d'envelopper et de préparer les avis sévères qu'ils donnaient aux princes. Ils n'osaient pas plus attaquer en face les crimes du saint roi David ou les vices de son fils, que les fureurs de Jézabel ou d'Athalie ; mais, malgré ces précautions, plusieurs d'entre eux payèrent de leur tête la généreuse entreprise de mettre un frein aux passions des grands. Plus libres que les prophètes, les Bourdaloue, les Bossuet, les Massillon, tout en appliquant à leurs sermons les nombreuses allégories de la Bible, ont donné plus de force et d'éclat à la vérité par l'opposition des ménagements qu'elle consentait à garder chez les Hébreux, avec la franchise et la liberté des censures qu'elle fulminait chez nous du haut de la tribune sacrée. Que d'allégories auraient contenues, il y a trois mille ans, les discours de Massillon devant le David et le Salomon du dix-septième siècle ! Sans doute la bonne foi, l'entraînement, la flatterie, et l'illusion qu'il faisait à son siècle, ont produit beaucoup de magnifiques mensonges en faveur de ce prince imposant ; mais nos orateurs sacrés méritent de grands éloges pour lui avoir donné en face des leçons qu'il n'eût jamais voulu entendre s'il eût été un roi d'Asie.

Indépendamment de la religion, qui, d'accord en ce point avec la philosophie, proclame sans nul déguisement les principes éternels de la morale, et traite, dans ses instructions, les rois comme les peuples, l'accroissement des connaissances humaines, qui se communiquent de proche en proche, rend l'allégorie d'un usage beaucoup moins fréquent ; de jour en jour elle deviendra plus rare. Nous marchons vers une époque où chaque vérité se montrera nue, sans voile, et sous les formes les plus capables de la rendre populaire.

Alors l'allégorie, presque bannie de la prose, excepté comme figure de style, se réfugiera dans la poésie, qui a besoin, même chez les peuples où elle est séparée de sa rivale par des différences mieux marquées que dans la langue française, de se créer un génie particulier, d'avoir des mystères, des figures, des formes, des expressions et une harmonie qui n'appartiennent qu'à elle. L'imagination est le domaine propre de la poésie ; il faut qu'elle s'y élance avec plus d'audace que jamais, et qu'elle parcoure sans s'égarer des champs presque sans limites. La fiction de Virgile servant de guide au Dante dans deux mondes surnaturels, l'enfer et le purgatoire, est une image du rôle que la raison doit jouer auprès de l'imagination, de même que la Divine Comédie nous offre l'exemple le plus frappant des écarts de l'imagination lorsque, semblable à un élève fougueux, elle s'emporte à tout moment et méconnaît l'autorité de son maître. Ajoutons cependant que Virgile pèche quelquefois par un excès de timidité, que ses proportions, comme modèle inspirateur, ne sont pas toujours assez grandes, et qu'un poète de nos jours peut devenir plus digne de sa mission nouvelle, en marchant sous les ailes du génie et du bon sens d'Homère, que sous les auspices du chantre de Troie.

L'allégorie entre dans tous les genres de composition. Toutes les formes du discours et du style lui conviennent ; tour à tour sérieuse et badine, toujours morale, souvent dramatique, elle peut prendre un vol sublime, et descendre au ton le plus familier, effrayer par la menace, ou corriger par le ridicule.

Les Écritures, qui ont souvent le caractère de la poésie lyrique, offrent beaucoup d'allégories : celle de Nathan envoyé par Dieu à David pour lui reprocher son adultère avec Bethsabée ainsi que la mort d'Urie, est d'autant plus belle, que jamais le courage d'un sujet n'a mieux employé le secours du génie pour éveiller le repentir dans le cœur d'un roi qui jouit avec sécurité de son crime. Quand la poésie sert ainsi d'interprète à la morale offensée, elle est entendue de tous les peuples et paraît destinée à vivre autant que le monde. On remarquerait comme un heureux artifice, dans une composition profane, la circonstance historique de la mort de l'enfant de l'adultère, tout à coup frappé par le Seigneur, pour la punition de David. Rien de plus touchant que le deuil et les prières de ce prince avant la perte de la jeune victime ; mais on éprouve un étonnement que la simple raison ne peut faire cesser, en lisant ce verset dont l'expression est d'une naïveté exquise : « David ensuite consola sa femme Bethsabée ; il dormit avec elle, et elle eut un fils qu'elle appela Salomon. Le Seigneur aima cet enfant. »

Jérémie se sert tantôt de l'allégorie, tantôt du langage direct, pour conjurer la ruine de Jérusalem et désarmer le bras du Seigneur en réveillant le repentir dans le cœur du peuple d'Israël. Dieu lui-même emprunte le langage de l'allégorie lorsqu'il accuse les Hébreux devant son serviteur qui veut les sauver de leur ruine.

La prophétie de Joad me paraît une allégorie sublime ; elle réunit la haute inspiration des prophètes avec la hardiesse lyrique des chœurs d'Eschyle, et nous montre ce qui manque aux plus belles odes de Jean-Baptiste Rousseau. Le véritable poète sacré, chez nous, est l'auteur d'Esther et d'Athalie.

On trouve dans le Prométhée d'Eschyle une allégorie éminemment dramatique ; elle paraît signifier que la puissance tyrannique trouve toujours la force prête à exécuter ses décrets, et que le véritable courage ne cède jamais la victoire à l'injustice. Horace a fait un tableau hors de nature, peut-être, en peignant le sage debout et sans effroi sous les ruines du monde qui vont l'accabler ; le Prométhée d'Eschyle, enchaîné par la force, attaché par la violence avec des clous de diamant à son rocher, et foudroyé enfin par Jupiter sans avoir voulu ni fléchir, ni prier, ni donner un signe de repentir, est un modèle de cette constance inflexible et passionnée que rien ne peut dompter. Un tel caractère a le grandiose d'une création allégorique, sans excéder les bornes du possible et du vrai. Peut-être pourrait-on penser que le Prométhée offre deux allégories cachées : la première ferait allusion à la jalouse inquiétude du pouvoir, porté dans tous les temps à regarder comme ennemis les talents qui se consacrent à éclairer les peuples ; la seconde nous rappellerait que la témérité, qui cherche les périls extrêmes, que la violence et l'orgueil, qui ne cessent d'irriter nos ennemis, amènent notre ruine inévitable.

On ne cesse de citer comme un modèle

parfait de l'allégorie l'ode d'Horace qui commence par ces vers :

> O Navis, referent in mare te novi
> Fluctus ! o quid agis ? fortiter occupa
> Portum.

Mais elle est immédiatement suivie d'une autre allégorie d'un caractère plus grand et plus dramatique : le poète y semble frémissant de colère, et armé, comme Lucile, d'un glaive nu pour punir et frapper. Il s'agit de la prédiction de Nérée. En levant le voile de la fiction la plus ingénieuse, en séparant les idées-mères du sujet des formes matérielles que le génie leur a données, on trouve dans une composition aussi remarquable par l'unité, le mouvement, la chaleur et la vérité,

Le crime de l'hospitalité violée,

Son éclat dans le monde,

Son ivresse du moment,

Ses plaisirs fugitifs,

Les cris du remords qui corrompent sa félicité trompeuse, et qui ressemblent aux menaces prophétiques de Nérée,

La colère des dieux,

La chute d'un empire perdu par la faute d'un seul homme,

Et enfin la foudre qui tombe sur le coupable, en enveloppant sa famille et tout un peuple.

Avec un homme doué de tant d'esprit et de sens, avec un poète qui méditait ses sujets aussi profondément qu'Horace, on ne craint pas de supposer au génie des intentions aussi dignes de lui. Au reste, mon interprétation n'acquiert que plus de force si l'on admet, avec plusieurs savants critiques, l'opinion qui voit, dans l'ode sur les amours d'Hélène et de Pâris, une allusion à la folle et criminelle passion qui perdit en même temps le rival d'Auguste et la reine d'Égypte.

Timothée, ou la Fête d'Alexandre, par Dryden, est aussi une allégorie sublime, et l'une des plus belles créations de la poésie lyrique. Peut-être surpasse-t-elle encore par le mérite d'une action vive et variée, par la succession des mouvements passionnés que le génie excite dans le cœur orageux d'Alexandre, l'invocation de Lucrèce à Vénus, qui se termine par cette admirable allégorie : « O déesse, fais que la terre et l'onde voient enfin tomber et s'assoupir les fureurs du cruel génie de la guerre ; seule tu peux consoler les mortels par les douceurs de la paix. C'est Mars qui régit en arbitre souverain le jeu barbare des combats, et l'on sait que Mars, enchaîné à ton pouvoir par la blessure d'un éternel amour, vient souvent se rejeter dans tes bras ; c'est là que, renversé sur tes genoux, levant sur toi ses yeux avides, il se repait du plaisir de contempler ta beauté, et demeure suspendu à ton sourire ! O illustre mère des Romains, quand ce dieu repose sur ton corps sacré, incline-toi vers lui, et, laissant couler de ton cœur des paroles pleines de charme, demande pour ton peuple le bonheur de la paix ! »

Il y a de belles allégories dans Pétrarque et dans le lyrique Filicaja ; mais l'ode à la Fortune de Guidi me semble mériter une attention particulière : grecque sous le rapport de l'imagination, romaine par la hauteur des pensées, française par la justesse des rapports de la fiction avec la vérité, italienne par l'éclat et la profusion des images, elle marque des différences sensibles entre quatre grandes littératures, et devient encore la meilleure censure de la froide et longue apostrophe de Jean-Baptiste à la déesse que le genre humain tout entier adore comme un pouvoir inconnu que la raison désavoue sans pouvoir déraciner, même dans les sages, une idolâtrie secrète du cœur.

Les épopées d'Homère abondent en allégories, les unes sublimes, les autres riantes et naïves. Certes, Homère n'a point voulu faire de l'Iliade et de l'Odyssée une longue allégorie. Cette prétention aurait glacé sa verve et ôté la vie à ses créations ; mais il a employé avec art des ornements ingénieux qui donnent un corps à des sentiments ou à des pensées. Les prières, la ceinture de Vénus, la plante qui avait la puissance de suspendre pendant un jour les plus grandes douleurs, ce népenthès dont la belle Hélène exprime les sucs dans la coupe de Télémaque pour faire cesser les larmes que lui arrache le souvenir d'Ulysse, sont des allégories.

Virgile, moins riche et moins prodigue des trésors de la poésie qu'Homère, a fait un usage discret de l'allégorie. Celle de l'amour caché sous les traits d'Ascagne, assis comme un enfant sur les genoux de Didon, réchauffant de son souffle un cœur tiède et déshabitué d'aimer, effaçant un souvenir, qui est encore une image vive, par une passion nouvelle, où la puissance de la beauté suprême qui éclate tout à coup dans

Énée, l'admiration pour la gloire, la pitié pour le malheur, la ressemblance des infortunes, et tous les genres de surprise et d'illusions sont réunis par Vénus et son fils contre la reine de Carthage, constitue une des allégories les plus justes, les plus ingénieuses, les mieux soutenues que l'on puisse rencontrer dans un poëme. Je n'en dirai pas autant de la maigre fiction qui représente Vénus et Junon à l'hymen fortuit de Didon et d'Énée.

La scène conjugale que le bon Homère nous représente entre Jupiter et la reine des dieux, qui emprunte la ceinture de Vénus pour plaire à son époux, nous apprend comment la poésie renouvelle et embellit les choses les plus vulgaires. Sans doute on a eu raison de louer ici la pudeur de Virgile; mais il fallait, en conservant le prodige nécessaire qui conduit la reine à l'écueil de sa vertu, appeler le secours des grâces pour répandre du charme sur la faute. Il fallait faire une opposition entre l'affreux orage excité par Junon et les enchantements de la grotte. On devrait y sentir la présence de Vénus, qui sème partout des fleurs sur ses pas. La séduction des lieux entre pour beaucoup dans l'amour, et il y a des conseils de volupté jusque dans l'air embaumé qu'on respire. Armide, parmi toutes les surprises qu'elle ménage au jeune Renaud, prodigue les fleurs et leurs parfums autour de lui. C'est aussi parmi les fleurs que Milton a placé la couche des deux premiers époux du monde.

Ce que j'appellerais l'allégorie de composition n'est pas marqué au coin du génie dans Virgile; mais celle qui consiste dans une figure du style est presque toujours un modèle de sentiment et de goût. Toutes les comparaisons de Virgile sont des allégories aussi remarquables par la justesse que par le prix qu'elles ajoutent à des choses où l'on croirait qu'il a épuisé tous les secrets de l'art d'émouvoir les cœurs.

Les trois poëmes du Dante abondent en allégories. Il y en a dont le sens est perdu pour nous, parce qu'elles tiennent à des allusions qui s'appliquent à des choses du temps que nous ignorons. D'autres, semblables à ce que Boileau appelait du galimatias double, étaient peut-être inexplicables pour le Dante lui-même: un grand nombre paraît à jamais répudié par la raison et le goût. Mais d'autres, marquées au fer chaud d'une satire implacable, comme celle d'Archiloque, et quelquefois au caractère de cette justice éternelle qui mesure ses sévérités à la grandeur des coupables, étincellent de génie, de raison, et de verve poétique. Le début du premier chant de l'Enfer contient, suivant les commentateurs, une allégorie aux passions de la jeunesse, de l'âge mur et de la vieillesse, c'est-à-dire la luxure, l'ambition et l'avarice. Mais peut-être, dit Rivarol, ce triple emblème ne regarde-t-il que la cour de Rome, qui, pour asservir l'Italie, était tour à tour panthère séduisante, lionne superbe, ou louve avare? Si Béatrix est, comme on le suppose, une image allégorique de la religion, jamais un poëte n'a fait un plus heureux usage de la faculté de créer. Béatrix a aimé le Dante sur la terre, elle l'aime encore dans le ciel: occupée à regarder les merveilles du séjour céleste, elle n'oublie pas le poëte chéri qui lutte seul contre les écueils des passions. Distraite un moment de lui par les ravissements de la contemplation, elle le voit tout à coup errant parmi les ombres, égaré dans le grand désert du vide. Effrayée de ses périls, elle court à Virgile, et lui dit: « O belle âme de Mantoue, vous dont la renommée dure encore dans le monde et vivra autant que le mouvement de l'univers! mon ami, et non celui de la fortune, est embarrassé dans une plaine déserte et dans un chemin pénible où la peur peut l'égarer; je crains qu'il ne soit déjà perdu; je crains d'avoir trop tard quitté les cieux pour venir à son aide. Allez à lui, je vous en conjure; que le charme de la parole d'un poëte et le secours d'un art divin le sauvent et me consolent. Je suis Béatrix, c'est moi qui vous implore; je viens d'un séjour où je dois retourner bientôt; c'est l'amour qui m'envoie et qui me fait parler. »

En pardonnant au Dante le mélange du profane et du sacré, on ne peut que louer ici des allégories si belles et si transparentes: l'une fait de la religion un amour immortel, qui mêle les choses du ciel à des pensées de la terre, et a pour compagne la pitié qui plaint les peines de l'humanité; l'autre transforme la poésie en un guide envoyé par une femme céleste au secours d'un homme qu'elle veut arracher aux séductions du vice, et rappeler à la vertu par le commerce du génie et les souvenirs de l'amour.

Solon avait rendu une loi pour ordonner à tout citoyen de prendre un parti dans les

dissensions civiles. Voici comment le pinceau du Dante peint ces hommes qui, lorsqu'il s'agit des intérêts de la patrie, gardent une neutralité coupable, se refusent aux sacrifices qu'elle impose, et se réservent pour être la proie du vainqueur. Le poète, effrayé par des imprécations, des accents de rage et des cris de désespoir, demande à connaître ceux qui sont ainsi accablés de douleur. « Ce sont, reprend Virgile, les tristes âmes de ceux qui vécurent sans vertus et sans vices ; elles sont confondues avec le chœur des lâches qui ne furent ni rebelles ni fidèles à Dieu, et n'eurent de dieu qu'eux-mêmes. Le ciel les chassa pour ne rien perdre de sa beauté ; l'abime infernal n'a point voulu les recevoir, parce que les compagnons de Satan ne pouvaient tirer d'honneur d'une telle compagnie... Ces malheureux n'ont plus l'espérance de mourir ; leur existence est si basse et si remplie de ténèbres qu'il n'est point de condition qui ne leur fasse envie. Le monde ne se fatigue point à parler d'eux ; la miséricorde et la justice les méprisent également : n'en parlons plus désormais, regarde et passe. »

Je ne rappellerai point les allégories du Tasse; ce poète est devenu si familier à tout le monde en France, grâce à la connaissance de la langue italienne et à nos belles traductions de la Jérusalem, que les lecteurs devanceront toutes mes réflexions. Peut-être pourrait-on croire que le Tasse, qui avait à la fois l'imagination d'un poète et une certaine subtilité dans l'esprit, a voulu nous insinuer dans l'épisode d'Armide qu'il ne faut pas jouer avec l'amour si l'on ne veut pas s'y laisser prendre. La puissante Armide, douée des charmes, des attraits, de toutes les séductions, de tous les attributs différents de la Vénus antique, cette magicienne qui a composé un art de plaire dont les secrets semblent être pour elle des inspirations ou des présents de la nature, cette nouvelle Hélène qui enflamme tout un camp de chrétiens dans l'Asie, éprouve à la fin la passion qu'elle a voulu inspirer à Renaud; et du moment où elle est vraiment touchée, son cœur change ; on dirait qu'elle a pris les vertus de l'amour avec ses tendres émotions et ses joies inquiètes. L'amour a pour elle des enchantements plus doux que tous ceux qu'elle prodigue autour de Renaud. Mais la gloire entraîne le fils de la belle Sophie, et nous voyons Armide, d'abord tendre et suppliante comme Didon, tomber dans un affreux désespoir. Elle éclate en imprécations comme si Renaud avait surpris sa candeur et trompé sa sincérité. Le dernier trait de l'allégorie semble appartenir à la Grèce ; à peine Renaud est parti, que le palais, les jardins d'Armide, et tous les prodiges opérés par l'amour, disparaissent pour ne plus laisser voir qu'un affreux désert.

Élève de Moïse et d'Homère, nourri d'Eschyle et des prophètes, imitateur du Dante et du Tasse, Milton est rempli d'allégories. Chez lui le péché est représenté par une belle femme dont le corps se termine en serpent, tandis que des chiens, pareils à ceux de Scylla, environnent sa ceinture ; il nous peint la mort sous la figure d'une ombre de substance noire comme la nuit, terrible comme les furies, horrible comme l'enfer, secouant un dard redoutable, et portant sur sa tête informe et décharnée l'apparence d'une couronne royale ; Satan lui-même reste étonné devant ce monstre. La fiction continue à dégénérer en un mélange d'horreurs, qui ne peuvent, a dit Voltaire, que révolter un lecteur délicat. La création d'un pont élevé par la mort et le péché sur l'abime du chaos, et sur lequel le genre humain doit passer tout entier pour aller s'engloutir dans l'abime, a au contraire quelque chose d'une grandeur sauvage et gigantesque, que la raison ne rejette point, parce qu'elle aperçoit des idées variées, mêlées à des croyances religieuses, sous le voile de la fiction. Si le personnage d'Ève n'était pas donné par la Bible, s'il ne devait pas l'existence à la volonté divine et au génie de Moïse, on pourrait regarder l'épouse d'Adam comme une création allégorique de Milton pour effacer la Vénus antique. La présence de la jeune Ève, le type de la beauté suprême, produit sur le paradis terrestre, sur les anges, et sur Dieu lui-même, qui la regarde avec complaisance après l'avoir formée avec amour, le même effet que la reine de Gnide sur toute la nature et sur l'Olympe, qui l'admirent également. Mais la mère du genre humain a pour compagnes deux grâces nouvelles, l'innocence et la pudeur ; voilà pourquoi elle nous paraît plus belle que la Vénus d'Homère.

Le fond de la comédie d'Aristophane intitulée *Plutus*, est une allégorie aussi ingénieuse que philosophique. On peut regarder comme une des plus belles allégo-

ries morales de l'antiquité la fable d'Hercule entre le Vice et la Vertu, composée par Prodicus de Céos, et dont Xénophon nous a conservé un extrait dans son livre des Dits mémorables de Socrate. La Psyché d'Apulée, traduite souvent avec bonheur par La Fontaine, et qui a inspiré à Lebrun des vers pleins d'une mollesse et d'une grâce trop rares dans ses ouvrages, ne le cède point en célébrité à la fiction de Prodicus. Les ouvrages de Lucien sont semés d'allégories, tantôt ingénieuses, tantôt naïves, qui renferment beaucoup de sens.

Dans l'idylle antique, Théocrite et Virgile offrent de nombreux exemples d'allégories. Le premier de ces poètes en a deux remarquables : celle qui a pour titre *les Fêtes de Cérès* représente un berger enfermé dans une arche d'airain, et que les Muses, dont il était chéri, faisaient nourrir par un essaim d'abeilles ; dans sa onzième idylle (*le Cyclope*), le poète a voulu montrer, d'une manière différente et plus dramatique, que les Muses ont un charme pour guérir ou du moins pour calmer les plus cuisantes peines de l'âme.

Le Pollion de la quatrième églogue de Virgile, cache, sous des images allégoriques, une allusion à la naissance d'un enfant dont le nom reste encore un mystère, malgré tous les efforts des érudits pour l'expliquer.

L'idylle française revendique, comme un titre de gloire, la brillante allégorie de madame Deshoulières sur sa famille, comparée à un jeune troupeau que son pasteur se voit forcé d'abandonner. Toute l'inspiration de ce petit poème semble due à quelques vers de Virgile, qui commencent par cet adieu si tendre :

Ite, meæ, felix quondàm pecus, ite, capellæ.

Toutes les belles choses ont une postérité qui laisse toujours voir l'empreinte originale à travers les mutations de formes qu'elles subissent dans les emprunts du génie au génie.

L'allégorie forme presque tout le tissu de cette longue suite de fables ingénieuses, de ce chef-d'œuvre d'imagination, où, suivant l'expression originale de Piron, le lecteur boit la poésie à pleine coupe ; je veux parler des *Métamorphoses d'Ovide*. Au nombre des plus belles allégories qu'elles contiennent, il faut citer la fiction de l'Envie et la chute de Phaéton. Cette dernière fable est une véritable action dramatique qui contient la leçon la plus forte que la raison ait jamais pu offrir à l'orgueil et à la témérité ; et cette leçon a encore le mérite de présenter une scène de la vie humaine avec une étonnante fidélité de couleurs. L'allégorie de Ceyx et de sa jeune épouse, changés en alcyons, offre encore un dernier exemple qui mérite une attention particulière, parce que la métamorphose est à la fois la plus charmante image du passé, le complément de l'action, et une consolation pour le lecteur, heureux de voir renaître les deux jeunes époux en deux oiseaux fidèles, dont la mer elle-même respecte les amours.

Les Anglais ont beaucoup de poèmes allégoriques : tels sont l'*Histoire de l'âme*, par Prior ; *Hudibras*, de Samuël Butler, allusion perpétuelle et vraiment comique à la guerre civile du temps de Cromwell ; la *Reine des Fées*, sous l'image de laquelle Spencer a voulu personnifier la gloire, et représenter la reine Élisabeth.

On trouve dans le *Ministre de Wakefield*, de Goldsmith, une courte et belle allégorie sur la faute et la honte, considérées comme des compagnes inséparables. La peine attachée aux traces du coupable le laisse quelquefois échapper, ou ne l'atteint qu'après de longs délais : la honte le saisit au moment même de la faute ; elle est la première vengeance de la vertu offensée ; elle précède cette terreur qui fait pâlir le crime en dedans, suivant l'énergique expression de Perse.

Parnell a composé une célèbre allégorie sur l'homme ; en voici une légère esquisse :

Un nouveau Prométhée, le Souci, mécanicien habile et laborieux, a réuni une âme, créée par Jupiter, à un corps formé du limon terrestre ; de cette réunion résulte un être appelé l'*homme*.

Jupiter, prenant intérêt à cette créature mixte, se propose de l'adopter, de la perfectionner, d'en faire une merveille sous le ciel, lorsque la Terre se présente devant lui, en disant : « Grand Jupiter, cet objet a été formé de ma propre substance ; ses mains, son cœur, sa tête, m'appartiennent : pourquoi veux-tu t'en emparer et le traiter comme tien ? » « Je t'entends, répond Jupiter ; mais cet être que tu réclames tient de moi ce qui fait mouvoir ses mains, son cœur et sa tête. »

Le Souci, présent à cette querelle, s'écrie : « Ma part ! ma part ! Toi, Jupiter,

tu revendiques l'âme de l'homme ; toi, Terre, tu demandes son corps ; et moi, je le réclame tout entier, pour avoir uni son âme à son corps. »

Le Temps survient ; on le prend pour juge du débat, et il prononce la sentence suivante :

« Puisque c'est Jupiter qui a fait l'âme, que l'âme retourne à Jupiter ; que le corps retourne à la Terre, puisque c'est d'elle qu'il a été formé ; mais comme c'est l'union de l'âme et du corps qui constitue l'homme, le Souci, auteur de cette union, restera en possession de l'homme, jusqu'au moment où son corps retournera à la Terre et son âme à Jupiter. »

« A la bonne heure, dit Jupiter ; j'y consens : et puisque l'homme reste au pouvoir du Souci et de tout son cortége, les âmes, qui m'appartiennent, ne tarderont pas à revenir vers moi. »

Ne dirait-on pas que cette allégorie sur l'immortalité de l'âme nous vient de quelque poète grec ?

Les Portugais, les Espagnols et les Allemands sont riches en allégories, témoin l'*Adamastor* du Camoëns, et divers épisodes de la belle tragédie de Cervantes, intitulée *Numance*. Je me contenterai d'en citer un seul.

La Guerre paraît sur la scène, une pique à la main, accompagnée de la Maladie, marchant appuyée sur une béquille, et de la Famine, vêtue d'une robe de couleur jaune, image de sa pâleur. La Guerre parle la première en ces termes : « Famine, Maladie, ministres de mes terribles et sévères commandements, dévoratrices de la santé et de la vie, inflexibles divinités, sur lesquelles n'ont de prises ni les prières, ni les droits, ni les ordres, vous connaissez mes intentions, et je n'ai pas besoin de vous les expliquer de nouveau. Combien je serai contente et satisfaite de voir votre prompte obéissance à exécuter mes volontés ! La force irrésistible du sort, dont les arrêts ne sont jamais vains, me contraint à seconder les efforts des belliqueux enfants de Rome. Ils vont donc triompher pour un temps, et pour un temps seront abattus les Espagnols ; mais le jour viendra où je changerai, où j'abaisserai le superbe et je viendrai au secours du faible ; car je suis la Guerre, la puissante Guerre, en vain si détestée des mères et des épouses. Ceux qui me maudissent ont tort quelquefois, et ne connaissent pas la force de cette main. Grâce à la valeur espagnole, je deviendrai maîtresse de la terre entière, à l'heureuse époque où régneront un Charles, un Philippe, un Ferdinand. »

Convaincues d'avance, et plus pressées que jamais de la soif de la destruction, la Famine et la Maladie promettent à la Guerre d'exterminer les Numantins, et tiennent parole.

Cette fiction est tout-à-fait dans le genre du Prométhée d'Eschyle. Les Euménides du même poète représentent encore, sous le voile d'une allégorie aussi terrible que dramatique, le supplice des remords qui déchirent le parricide.

Les Français, dont l'exacte raison et le goût sévère coupent un peu trop souvent les ailes à l'imagination de leurs poètes, au lieu de leur donner toute la liberté que le génie demande, ont pourtant des modèles parfaits de l'allégorie appliquée à des genres opposés. Nous pouvons citer avec quelque orgueil national l'épisode de la Haine dans l'opéra d'*Armide ;* la fable de l'Amour et de la Folie, semblable à une création de Platon, lorsqu'ayant renoncé à l'Amour, pour lequel il avait toutefois réservé une place sur le seuil de l'académie, comme il avait conservé un autel pour les Muses dans sa maison, il laissait échapper des fictions de poète dans ses traités sur la morale. Boileau, que ses détracteurs accusent de manquer de grâce, nous a donné dans la Mollesse du *Lutrin* un modèle digne de lutter avec ce que les anciens nous ont laissé de plus parfait, pour la justesse des idées, la vraisemblance de la fiction, l'élégance des formes, et la savante mélodie des vers. Après avoir lu cet épisode, on se demande si la muse de Racine aurait pu surpasser ou atteindre ici la perfection du maître qui lui avait appris à faire difficilement des vers faciles. (*Voyez* MYTHOLOGIE et PEINTURE.) P.-F. T.

* ALLEGRAIN (CHRIST.-GAB.), sculpteur français, né en 1710, mort en 1795, s'est rendu célèbre par ses statues de Vénus, de Diane et de Narcisse, placées aujourd'hui dans la galerie du Luxembourg ; il a su donner à ses compositions un caractère original.

* ALLEGRAIN (ÉTIENNE), père du précédent, mort peintre du roi en 1736, fut élève de Philippe de Champagne, et peignit le paysage. On cite de lui son morceau de réception à l'Académie. Il a gravé lui-

même à l'eau forte plusieurs de ses compositions.

* ALLÈGRE (Ant.), chanoine de Clermont au 16e siècle, a traduit de l'espagnol *le Mépris de la cour* et *la Louange de la vie rustique*, par Guevaro, Lyon, 1545, in-8°; Paris, 1551, in-16. On a de lui un autre ouvrage intitulé : *Décades, ou vies de dix empereurs*, Paris, 1556, in-8°.

* ALLEGRETTI (Jacq.), poète latin et astrologue italien du 14e siècle, fonda des académies de poésie à Forli et à Rimini. Ses ouvrages sont restés manuscrits. Le cavalier Marchesi a écrit sa *vie* dans les *Vitæ illustrium foroliviensium*.

* ALLEGRETTI (Allegretto degli), est auteur d'un journal de Sienne de 1450 à 1496, intitulé : *Diarii Sanesi*, inséré dans le tome 25 des *script. ital.* de Muratori.

* ALLEGRI, peintre. *Voyez* Corrége.

* ALLEGRI (Alex.), poète florentin du 16e siècle, a écrit dans le genre burlesque du Berni. On a de lui : *Lettere e rime piacevoli*, Vérone et Florence, 1605, 1608 et 1613, in-4°; *Fantastica visione*, Lucq., 1613, *Lettere di Ser. Poi Pedante*, Bologne, 1613, in-4°. Ces deux derniers sont très-rares. Les *Rime* ont été réimprimés à Amsterdam, 1754.

* ALLEGRI (Jérome), chimiste italien du 16e siècle, né à Vérone, est auteur d'un *traité* de chimie, d'une *dissertation* sur la poudre d'Algarotti et la *composition* de la thériaque.

* ALLEGRI (Grég.), musicien du 16e siècle, né à Rome, est auteur d'un *Miserere* qu'on ne chantait qu'à Rome dans la chapelle Sixtine pendant la semaine sainte, et dont il était défendu, sous peine d'excommunication, de donner copie; mais la défense fut éludée par Mozart, qui, après l'avoir entendu deux fois, le nota sans rien omettre. Il se trouve dans la Collection classique de M. Choron.

* ALLEIN (Richard), ecclésiastique anglais, presbytérien, né en 1611, mort en 1681, est auteur de *sermons* estimés de sa secte. — Allein (Joseph), son parent, en a laissé aussi qui ne le sont pas moins.

ALLEMAGNE. (*Géographie*.) Grand pays de l'Europe centrale, borné au nord par la mer d'Allemagne, le Danemarck et la mer Baltique; à l'est par la Prusse, la Pologne et la Hongrie; au sud par la mer Adriatique, l'Italie et la Suisse; à l'ouest par la France et les Pays-Bas. Elle s'étend de 2° 30′ à 16° 40′, de longitude est, et de 44 à 45° de latitude nord; sa longueur est de 250 lieues, sa largeur de 240 lieues, sa surface de 32,632 lieues carrées.

La nature a partagé ce pays en Allemagne septentrionale et méridionale : la première depuis la frontière du sud jusqu'à 51° de latitude, la seconde depuis ce point jusqu'à la limite du nord. La première est généralement montagneuse. Les Alpes se prolongeant à l'est y forment les chaînes rhétiques et noriques ou tyroliennes, salzbourgeoises, stiriennes, où l'on remarque le Gross-Glockner qui a 2163 toises de hauteur, l'Ortelspitz 2469, le Hochhorn 1772, le Grosskogel 1517, au dessus du niveau de la mer. Plusieurs parties de ces montagnes contiennent des glaciers. Au sud des Alpes noriques, les Alpes juliennes et carniques se prolongent vers la Dalmatie et la Croatie; le Terglou s'y élève à 1699 toises. Les Alpes noriques, en s'étendant à l'est jusque dans la Hongrie, s'abaissent en envoyant au nord le Kahlenberg et le Wienerwald, qui, par des chaînons, se rattachent à l'est aux Carpathes, à l'ouest aux Sudètes, dont les monts des Géants sont la partie la plus haute. Au delà, vers 51°, ils diminuent d'élévation et se confondent avec les plaines; au nord-ouest, les Alpes noriques se rattachent à l'Arlberg, qui joint les Alpes de Souabe : celles-ci atteignent à l'ouest le Rauhe-Alp, branche du Schwarzwald (Forêt-Noire) qui se rattache au nord avec le Spessart. Celui-ci envoie vers l'est des ramifications au Fichtelberg et à l'Erzgebirg, qui, vers 51°, se joint aux monts des Géants. La prolongation au sud-est, est le Bœhmischerwald, qui, en se dirigeant plus loin au nord, forme les monts de Moravie, dont l'extrémité au nord-est se confond avec les Sudètes. L'Erzgebirg se joint au nord-ouest au Thuringerwald, dont le Hartz fait le point extrême vers 51°. Dans le sud-ouest du Hartz, un pays montagneux s'étend jusqu'au Westerwald, qui, dans le sud, atteint le Hundsruck, dans le nord-ouest l'Eiffel et les Ardennes, et dans le sud-est le Spessart. A l'extrémité septentrionale des ramifications du Westerwald, on observe beaucoup de volcans éteints, de même que dans le point où il se rattache au Hundsruck, dans le pays montagneux du côté du Hartz, entre l'Erzgebirg et le Bœhmischerwald et dans quelques autres endroits.

La partie de l'Allemagne située au nord de 51° n'offre qu'une plaine dans laquelle le cours des rivières n'est séparé que par des plateaux peu élevés. Cette plaine, généralement sablonneuse, est occupée en plusieurs endroits par des landes et des bruyères, quelquefois par des terrains marécageux assez souvent fertiles. Le long de la côte de la mer d'Allemagne et de la Baltique, le sol est si bas qu'il faut le garantir par des levées et des digues contre la fureur de l'Océan.

Le climat est tempéré et même chaud dans le sud, froid et assez âpre dans le nord et sur les montagnes; très-sain partout, excepté dans le voisinage des marais.

De grandes rivières arrosent l'Allemagne. Dans l'ouest, le Rhin, après être sorti de la Suisse, avec laquelle il forme la limite, en sert ensuite avec la France, puis coule sur les terres germaniques jusqu'à la frontière des Pays-Bas. Il reçoit à droite le Necker, le Mein, la Rurh et la Lippe; à gauche la Moselle, qui vient de la France, et l'Erft.

L'Ems, le Weser, l'Elbe, l'Oder, prennent leur source en Allemagne, en parcourent différentes parties dans le centre, le nord et l'est, et ont leurs embouchures, les trois premiers dans la mer du Nord, le quatrième dans la mer Baltique; plusieurs affluents de celui-ci viennent de la Pologne.

Le Danube sort du Schwarzwald, à peu de distance des bords du Rhin, coule vers l'est en traversant plusieurs chaines de montagnes, et entre en Hongrie. Il reçoit à droite l'Iller, le Lech, l'Isar et l'Inn; à gauche l'Altmülh, le Naab et la March.

On compte en Allemagne plus de six cents lacs; le plus célèbre est le lac de Constance, qui est limitrophe de la Suisse. Quelques-uns de ces lacs sont salés. Les eaux minérales sont très-nombreuses, notamment dans le Westerwald et le Bœhmischerwald.

Les mines du Hartz et de l'Erzgebirg sont les plus riches. On trouve en Allemagne tous les métaux: leur exploitation et leur préparation y ont été très-perfectionnées. Quelques montagnes renferment des pierres précieuses; la houille est abondante; la terre à porcelaine, l'argile à potier, la terre à foulon, s'y offrent à l'industrie humaine. Les cantons voisins des anciens volcans donnent des pierres ponces, du tuf, du trass que l'on emploie pour les constructions sous l'eau, des meules; le granit, le gneiss, le schiste, le porphyre, composent plusieurs masses de montagnes. Le grès, notamment le rouge, la pierre calcaire, se rencontrent dans différents endroits; mais au delà du 51e degré, l'on ne trouve presque partout que du sable. Les sources salées et le sel gemme sont assez communs.

L'Allemagne conserve encore plusieurs de ces grandes forêts dont le nom *wald* a servi à désigner les hauteurs qu'elles couvraient: elles renferment tous les arbres de l'Europe tempérée; on en tire de très-beau bois de construction. L'aménagement des forêts est conduit avec beaucoup d'intelligence; la culture est soignée partout où le sol le permet; on récolte toutes les céréales propres au climat; des racines, des graines utiles à l'économie domestique, aux arts et à la médecine; du houblon, du chanvre, du lin. La vigne ne s'arrête qu'au 51e degré; on fait de bon vin dans divers endroits: ceux du Rhin, du Mein et du Danube ont de la réputation; l'olivier croit sur les bords de la mer Adriatique.

Plusieurs cantons de l'Allemagne ont de très-bons chevaux, surtout dans le nord. On élève beaucoup de bœufs; les moutons réussissent bien dans les contrées sablonneuses; dans quelques autres, les cochons forment une branche essentielle de l'économie rurale, et les jambons de Westphalie font les délices des gourmets. La rigueur du climat rend l'âne rare dans le nord. Les montagnes et les forêts recèlent beaucoup d'animaux carnassiers et de bêtes fauves. Le gibier est très-commun. Les oies font, dans plusieurs cantons, le fond des basses-cours avec les volailles. Les lacs, les rivières et la mer nourrissent beaucoup de poissons.

L'industrie est très-florissante; on fabrique des toiles de lin, des draps, des tapis, des étoffes de soie, des toiles de coton, du papier, de la porcelaine, du verre, des glaces, des cristaux, des miroirs, de la faïence, des dentelles, des cuirs, de la quincaillerie, des armes blanches, des armes à feu, des faux, des limes, toutes sortes de produits chimiques, des instruments de musique, et une multitude d'autres objets. Ils fournissent, avec plusieurs des productions naturelles, le fond d'un

commerce très-considérable avec l'étranger. Il n'est pas jusqu'aux jouets d'enfants qui ne fassent une branche de trafic importante. Le peu d'étendue des côtes de l'Allemagne s'y oppose au développement du commerce maritime. Celui de l'intérieur est facilité par soixante rivières navigables et par des canaux. C'est par leur secours que l'on expédie aux ports de mer les marchandises et les denrées indigènes, et que l'on reçoit celles qui manquent, telles que vin, tabac, fruits secs, épiceries, sucre, café, thé, soie, coton, draps fins, mousseline, soieries, modes et objets de fantaisie.

On compte en Allemagne 30,376,000 habitants, qui appartiennent à des peuples d'origine différente; notamment 24,700,000 Teutons, 5,040,000 Slaves : il y faut ajouter 249,000 juifs, 175,000 Italiens, 25,000 Français et Vallons. Quant à la religion, il y a 16,016,000 catholiques, 12,030,000 luthériens, 2,049,000 réformés, 25,000 herrnhuters, 5,000 mennonites, 2,000 grecs.

Les Allemands sont généralement grands et robustes, et dans le nord plus communément blonds que bruns. Ils sont graves, réfléchis, laborieux, persévérants; cependant on observe chez eux de la lenteur et de l'inertie; ils se mettent difficilement à l'ouvrage, et quand il est question d'agir, ils ne savent pas lutter contre les difficultés. Ils se distinguent par leur bon sens, leur sincérité, leur fidélité, leur respect pour la morale; s'ils n'ont pas l'imagination mobile, en revanche elle est très-ardente; leur tête s'exalte facilement, et leur esprit, à force de s'élever, se perd dans le vague.

Les gens du peuple ont des formes assez grossières, surtout quand on veut heurter leur manière d'être habituelle. Tous ont beaucoup d'attachement pour les anciennes mœurs. Leur bienveillance est extrême; ils la manifestent par des révérences respectueuses et une politesse remplie de formalités, que les étrangers ont souvent tournée en ridicule. Cette habitude donne quelquefois un air affecté aux gens les plus sincères. Les poêles, la bière et la fumée de tabac forment autour des gens du peuple une atmosphère lourde et chaude dont ils n'aiment pas à sortir. Cette atmosphère, dit madame de Staël de laquelle on emprunte ce tableau, nuit à l'activité, qui est au moins aussi nécessaire à la guerre que le courage; les résolutions sont lentes, le découragement est facile, parce qu'une existence d'ordinaire assez triste ne donne pas beaucoup de confiance dans la fortune.

La démarcation des classes de la société, beaucoup plus positive en Allemagne qu'elle ne l'était en France, n'a rien d'offensant; la bonhomie se mêle à tout, même à l'orgueil aristocratique; et les différences de rang se réduisent à quelques priviléges de cour, à quelques assemblées qui ne donnent pas assez de plaisir pour mériter des regrets.

Les femmes allemandes, ajoute madame de Staël, ont un charme qui leur est tout-à-fait particulier, un son de voix touchant, des cheveux blonds, un teint éblouissant; elles sont modestes et sentimentales; leur éducation est soignée; leur société n'est pas bien amalgamée avec celle des hommes.

Les familles souveraines se répandent volontiers dans la société, savent se mêler noblement à la nation, s'identifient dans tous les cœurs avec la patrie.

Dans le nord, les grands cultivent les sciences et les lettres; on ne s'astreint point chez eux à la séparation de rang, si nuisible à l'agrément de la société.

La nation allemande est celle de l'Europe chez laquelle l'instruction est le plus généralement répandue. Tout le nord est rempli des universités les plus savantes de cette partie du monde; l'éducation intellectuelle est parfaite. Depuis la réformation, les universités protestantes sont incontestablement supérieures aux universités catholiques.

Le goût pour la musique est inné chez les Allemands; les habitants des villes et des campagnes, les soldats et les laboureurs, la savent presque tous, et chantent fort juste.

Toute la nation montre beaucoup de dispositions pour la mécanique; on lui doit une foule de procédés nouveaux dans les arts. On attribue l'invention de la poudre à canon à un Allemand; c'est un Allemand qui a inventé l'imprimerie.

La langue allemande dérive du teuton; elle se divise en deux branches principales, distinguées par la dénomination de haut et bas allemand. Les rois francs en faisaient usage; Charlemagne et son fils Louis I la cultivèrent; celui-ci ordonna de traduire la Bible dans cette langue, et l'employa même dans la rédaction de plusieurs lois. Sous

le règne d'Othon IV (1108 à 1118), on commença à s'en servir dans les diètes et dans les actes publics. Elle a eu ses diverses périodes de culture et de perfectionnement. Quant à la littérature allemande, elle a été et est encore cultivée avec succès dans toutes ses parties. (Voyez *Littérature allemande.*) E....s.

Géographies de l'Allemagne. — Busching, Hasselt, Stein.

ALLEMAGNE. (*Histoire.*) Les *Alemani* ou *Allemanni, Allamanni, Alabani*, étaient des guerriers teutons, qui, dans le troisième siècle de l'ère chrétienne, se formèrent en confédération dans le pays compris entre le lac de Constance, le Danube, le Rauhe-Alp, le Mein et la Lahn. A l'est, ils confinaient avec les Suèves, et plus loin avec les Bourguignons. Leur territoire était divisé en cantons, quelques-uns nommés d'après leurs habitants. Leur nom, qui se traduit par *tous hommes*, dénote également et leur origine mélangée et la bravoure commune à tous. Ce fut d'abord une armée, qui ne tarda pas à devenir un peuple puissant.

Les Romains ressentirent bientôt les effets de la valeur de ce peuple, qui s'était établi sur les frontières de l'empire, où il fit des invasions fréquentes. Les Allemands combattaient principalement à cheval; et leur cavalerie était d'autant plus formidable, qu'ils la mêlaient à de l'infanterie légère, choisie parmi les jeunes gens les plus déterminés et les plus actifs, qu'un long exercice avait habitués à suivre le cavalier dans les marches les plus longues, les charges les plus rapides, ou les retraites les plus précipitées.

Ce fut sous le règne de Caracalla qu'on entendit pour la première fois parler des Allemands. Cet empereur avait de l'affection pour eux; il adopta leurs vêtements et leurs mœurs; il fit construire dans leur pays des forts et des bains; des Allemands furent admis dans les rangs des armées romaines. Caracalla étant parti pour l'Asie, les Allemands vinrent occuper la rive droite du Rhin, et envahirent la Gaule. Alexandre Sévère marcha contre eux; il fut assassiné au milieu de ses préparatifs. Maximin, son successeur, les repoussa; mais ils continuèrent à infester les frontières, et augmentèrent le désordre général qui suivit la mort de Décius. Ils dévastèrent plusieurs riches provinces de la Gaule, et, suivant la remarque de Gibbon, soulevèrent les premiers le voile qui couvrait la majesté débile de l'Italie. Un corps nombreux d'Allemands pénétra par les Alpes rhétiques dans les plaines de la Lombardie, s'avança jusqu'à Ravenne, et déploya presque à la vue de Rome ses enseignes victorieuses.

Le danger ralluma dans le sénat quelques étincelles de son ancienne vertu; les deux empereurs Gallien et Valérien étaient occupés au loin; il prit de nouveau la défense de l'état. On fit sortir les prétoriens laissés en garnison, les rangs furent remplis par les plus robustes des plébéiens qui offrirent leurs services. Les Allemands, étonnés de l'apparition soudaine d'une armée qui leur était supérieure, se retirèrent, chargés de dépouilles, en Germanie. Gallien conclut avec eux un traité qu'ils enfreignirent; ce prince les défit dans les plaines de la Lombardie. Après sa mort, ils passèrent le Rhin; Probus les repoussa de l'autre côté. Sous ses successeurs, ils ravagèrent en vainqueurs la Gaule jusqu'à Langres; Constance Chlore les chassa au delà du fleuve. Ils profitèrent plus tard des troubles de l'empire pour revenir dans la Gaule, s'établirent à demeure à l'ouest du Rhin, et s'emparèrent de toutes les forteresses romaines le long de ce fleuve; cependant ils ne s'y cantonnèrent pas, parce que, suivant l'expression d'Ammien Marcellin, ils aimaient tant la liberté qu'ils regardaient les villes comme des prisons. Julien étant César, leur fit sentir encore une fois la puissance des armes romaines. Il les battit près de Strasbourg, les alla ensuite attaquer au dela du Rhin, et les contraignit à faire la paix. Ils rentrèrent dans les Gaules en 363, sous le règne de Valentinien, qui remporta sur eux une victoire complète, et les renvoya au delà du fleuve. A l'époque de la grande migration des peuples, au cinquième siècle, les Allemands traversèrent le Rhin, prirent possession de la rive gauche, chassèrent les Bourguignons, s'étendirent au nord jusqu'à l'embouchure de la Lahn; et au sud, poussèrent leurs conquêtes dans l'Helvétie jusqu'au Jura et au lac de Genève. Jaloux des progrès de Clovis dans les Gaules, ils prirent la résolution de partager ses acquisitions; ils envahirent le royaume de Cologne. Alors le roi des Francs marcha contre eux, et les défit entièrement à la fameuse bataille de Tolbiac ou Zulpich, dans le pays de Juliers, en 486. Leur roi fut tué dans la mêlée; ils devin-

rent sujets de Clovis, et, cessant de faire un peuple à part, ils furent incorporés dans la nation des Francs. Cependant ils conservèrent, sous des ducs héréditaires, l'Alsace avec les pays situés au delà du Rhin, et bornés au nord par le Necker, la Muhrr et la Iaxt. Ces ducs reconnaissaient la haute souveraineté du roi des Francs. Une partie des Allemands passa dans la Rhétie et la Norique, où ils furent reçus par Théodoric, roi d'Italie. Ils restèrent dans la dépendance du royaume des Ostrogoths jusqu'au déclin de cette monarchie, vers le milieu du sixième siècle, époque à laquelle ils passèrent sous la domination des Francs.

Leurs incursions continuelles dans les Gaules, et les établissements qu'ils y formèrent, ayant accoutumé les habitants de ces contrées à les connaître plus que les autres peuples teutons, firent tomber en désuétude ce dernier nom et celui de Germains, et l'usage prévalut, à la rive gauche du Rhin, d'appeler Allemands tous les peuples de race germanique. (*Voyez* Germains, Francs, Empire d'Allemagne, Confédération germanique.)

Souvent vaincus, mais jamais domptés par les rois mérovingiens, ils furent enfin contraints de céder aux armes de Charlemagne et de s'incorporer à son empire. A la mort de Louis-le-Débonnaire, leurs différentes peuplades reconnurent un roi particulier de la famille de Charlemagne. Séparée définitivement de l'Italie et de la France après Charles-le-Gros, l'Allemagne fut faiblement gouvernée par deux princes carlovingiens, et, à l'extinction de cette famille, reconnut l'autorité de la maison de Saxe. Le fils de Henri Ier, Othon-le-Grand, soumit les vassaux rebelles, repoussa les ennemis extérieurs, conquit l'Italie, et unit au trône de Germanie la couronne impériale. Ses trois successeurs, comme lui empereurs, eurent sans cesse à réprimer les grands feudataires et les révoltes de Rome et de l'Italie. La maison de Franconie occupa le trône par l'élection des états après la mort de Henri II, et se signala par ses démêlés avec le saint-siége; puissante sous Henri III, humiliée sous Henri IV, elle ne se releva qu'avec peine sous les empereurs Henri V et Lothaire. La maison de Souabe, monta ensuite sur le trône, et porta la puissance impériale à son plus haut degré de gloire pour la laisser tomber au plus bas degré d'affaiblissement. Depuis long-temps le trône n'était qu'électif, et les fiefs devenaient héréditaires. Après Conrad III, qui mourut au retour d'une croisade, Frédéric Barberousse apaisa les troubles des guelfes qui avaient commencé sous son prédécesseur; et, après trois expéditions sanglantes en Italie, reconnut la liberté de la ligue lombarde à Constance. Malgré cet échec, Henri VI, réunissant la Sicile à ses états, menaçait l'Italie quand sa mort livra l'empire à la politique des papes jusqu'à l'avénement de Frédéric II. Ce prince renouvela les entreprises de son aïeul, Frédéric Ier, remporta quelques victoires, et mourut avec la réputation d'un grand homme, mais laissant l'empire abattu malgré ses généreux efforts. Quatre empereurs lui succédèrent. Le dernier rejeton de la maison de Souabe, Conradin, trouva une mort malheureuse à Naples en revendiquant ses droits, et le grand interrègne livra l'Allemagne à une foule de petits tyrans qui la désolèrent. Enfin les états se réunirent et élurent Rodolphe de Hapsbourg dont les grandes qualités rétablirent un peu l'empire. Après la déposition d'Adolphe de Nassau, Albert, fils de Rodolphe, souleva les Suisses par sa tyrannie. Henri VII de Luxembourg lui succéda; après lui Louis de Bavière laissa le trône au fils de son prédécesseur, Charles IV de Luxembourg, qui dissipa les revenus royaux, et acheva de limiter l'autorité impériale par sa fameuse bulle d'or. Wenceslas, son fils, porta des coups plus funestes encore à sa puissance en aliénant ses domaines; enfin, après le règne de Sigismond, la maison d'Autriche remonta pour toujours sur le trône. Albert II d'Autriche, descendant de Rodolphe de Hapsbourg, se montra un grand prince, mais ne régna que deux ans, et le règne de Frédéric III ne fut qu'un long interrègne. La dignité impériale était tombée au comble de l'avilissement et de la faiblesse, lorsque le petit-fils de Ferdinand d'Espagne et de Maximilien d'Autriche, Charles V, réunit la plus grande partie de l'Europe et la moitié du Nouveau-Monde. Sa vaste ambition fut heureusement contenue par François Ier; mais l'empire n'en demeura pas moins, pendant plusieurs siècles, l'état prépondérant de l'Europe, malgré les guerres du luthéranisme et l'indolence de quelques empereurs. Ferdinand, son frère, gouverna avec sagesse et laissa un successeur

digne de lui. Après les règnes de Rodolphe II et de Mathias, commença, sous Ferdinand II, la guerre de trente ans qui, après quatre différentes périodes, eut pour résultat décisif, sous Ferdinand III, par le traité de Westphalie, l'abaissement de l'Allemagne, l'agrandissement de la Suède, la suprématie de la France, et la confirmation de la religion luthérienne qui, pendant plus d'un siècle, avait ensanglanté l'Allemagne. La paix de Westphalie fut suivie des longues guerres que l'Autriche eut à soutenir contre Louis XIV et Louis XV. Pendant ce temps le royaume de Prusse s'élevait sous le règne de Léopold, et Charles VI réunissait un moment l'Espagne à l'empire. Mais avec lui finit la maison d'Autriche qui fut remplacée par celle d'Autriche-Lorraine, dont François I[er] fut le premier empereur. La guerre de sept ans mit l'Europe en feu; et, après plus de quinze batailles rangées, laissa l'Allemagne dans l'état où elle se trouvait auparavant. Enfin l'empereur partagea la Pologne avec la Russie et la Prusse après la mort d'Auguste Poniatowski. François II avait succédé à Léopold lorsque la révolution française, étendant son influence sur toute l'Europe, fit après plusieurs guerres changer entièrement la constitution germanique. En 1806 l'empereur fut réduit à ses états héréditaires, et le reste de la Germanie forma une confédération sous la protection de l'empereur des Français. Après la chute de Bonaparte, le traité de Vienne affranchit de la dépendance de l'empire le nord et l'ouest de l'Allemagne, qui formèrent une ligue générale sous le nom de confédération germanique. Il y a trois religions principales en Allemagne : la catholique, la luthérienne, la calviniste.

Hérodien, Ammien-Marcellin, Spartien, Aurélius Victor. — Madame de Staël. — Voltaire, *Annales de l'Empire*. — Schiller, *Guerre de trente ans*. — Pfeffel, *Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne*, Paris, 1771, 2 vol. in-12. — Koch, *Tableau des révolutions de l'Europe*, Paris, 1814, 4 vol. in-8°.

MAISON CARLOVINGIENNE.

Charlemagne règne en. . . . 800
Louis-le-Débonnaire. 814
Lothaire. 840
Louis-le-Germanique 855
Charles-le-Gros. 880
Arnoul. 896
Louis-l'Enfant 901

MAISON DE SAXE.

Henri I[er] dit l'*Oiseleur* 919
Othon I[er]. 936
Othon II 973
Othon III. 983
Henri II 1002

MAISON DE FRANCONIE.

Conrad II 1024
Henri III. 1046
Henri IV. 1084
Henri V. 1111
Lothaire II. 1133

MAISON DE SOUABE.

Conrad III. 1138
Frédéric I[er]. 1155
Henri VI. 1191
Philippe 1205
Othon de Brunswick. 1209
Frédéric II. 1220
Conrad IV. 1250
Guillaume 1254
Richard d'Angleterre 1267
Alphonse de Castille ne prit pas possession . . . .

Grand Interrègne.

MAISON D'AUTRICHE.

Rodolphe de Hapsbourg . . . 1273
Adolphe de Nassau. 1292
Albert I[er]. 1298

MAISON DE BAVIÈRE ET DE LUXEMBOURG.

Henri VII 1312
Louis de Bavière. 1314
Charles IV. 1355
Wenceslas 1378
Robert de Bavière. 1400
Sigismond. 1433

MAISON D'AUTRICHE.

Albert II 1438
Frédéric III 1482
Maximilien I[er]. 1508
Charles V. 1519
Ferdinand 1556
Maximilien II. 1564
Rodolphe II 1576
Mathias. 1612
Ferdinand II 1619
Ferdinand III. 1637
Léopold 1658
Joseph I[er] 1705
Charles VI 1711
Charles VII. 1742

MAISON D'AUTRICHE-LORRAINE.

François I[er] 1745
Joseph II. 1765
Pierre Léopold 1790
François II, élu empereur . . 1792

* ALLEN ou ALLAN (GUILLAUME), chanoine d'York, né dans le comté de Lancastre, en 1532. Lorsque Élisabeth monta sur le trône, il se rendit à Louvain, y fut mis à la tête du collége anglais, et composa divers écrits en faveur de l'église romaine; il obtint plusieurs bénéfices, et se fit une grande réputation comme théologien. En 1586, il mit au jour une Défense de la bulle d'excommunication contre Élisabeth, avec une exhortation au peuple anglais de secouer le joug de l'obéissance à cette reine, et de remettre sa couronne au roi d'Espagne. Cet ouvrage lui valut l'archevêché de Malines et le cardinalat. Mort à Rome en 1594.

* ALLEN (JEAN), archevêque de Dublin et chancelier d'Irlande; il dut sa fortune au cardinal Volsey, qu'il avait servi dans la suppression de quarante monastères. Lors de la révolte du comte de Kildare, Thomas Fitz-Gérald, son fils, fit Allen prisonnier, et, ne pouvant l'obliger à fléchir le genou, il lui asséna sur la tête un coup de massue, dont il mourut en 1534, à 59 ans, regardé comme un savant canoniste.

* ALLEN (THOMAS), mathématicien anglais, né en 1542; il eut la confiance intime du comte de Leicester, qui ne faisait rien d'important sans le consulter, et qu'il servit dans le projet d'épouser la reine Élisabeth. Il s'occupait sans cesse à ramasser de vieux manuscrits concernant l'histoire, l'antiquité, l'astronomie et les mathématiques, parmi lesquels il fit imprimer en latin le second et le troisième *livre* de Ptolémée sur le cours des étoiles, avec une *exposition* du sujet. Il mourut en 1632. On lui a attribué la fondation de la *Bibliothèque allénienne*.

* ALLEN (THOMAS), mort en 1638, a laissé un ouvrage intitulé : *Observationes in libellum Chrysostomi in Isaïam*.

* ALLEN (JEAN), né en Angleterre, en fut chassé par suite de la persécution des puritains; il passa en Amérique, et fut nommé, en 1639, pasteur de l'église de Dedham au Massachusetts, qu'il desservit jusqu'à sa mort arrivée en août 1671, à 75 ans. On a de lui quelques *Sermons*.

* ALLEN (THOMAS), ministre de Charlestown (Massachusetts), était né à Norwich en Angleterre, en 1608; il y desservait l'église de Saint-Edmond. Fuyant la persécution de son évêque, il se retira à Charlestown, où il fut nommé pour prêcher l'Évangile, jusqu'en 1662 qu'il retourna à Norwich, où il mourut à 65 ans. Il a laissé des *Sermons* et une *Chronologie de l'Écriture*, imprimée en 1658.

* ALLEN (GUILL.), évêque anglais du 17e siècle, a publié plusieurs ouvrages en faveur de l'église anglicane, imprimés en 1707, in-fol., et passe faussement pour l'auteur original d'un Traité politique, traduit en français, où l'auteur cherche à prouver, par des exemples de l'Écriture-Sainte, que tuer un tyran n'est pas un meurtre, Lyon, 1658, in-12. (*Voyez* SILAS-TITUS.)

* ALLEN (ETHAN), brigadier-général dans la guerre des État-Unis d'Amérique contre l'Angleterre, s'y fit remarquer par son ardent amour pour la liberté, et par un exploit des plus hardis qu'il entreprit, de concert avec le colonel Arnold, sur le fort de Ticonderago, dont il s'empara sans tirer un coup de fusil. Cet homme courageux, né à Salisbury, avait suivi ses parents à Vermont au commencement des troubles de cette province, en 1770.

* ALLEN (GUILLAUME), était, avant la révolution, chef justicier en Pensylvanie; il s'est rendu recommandable par son amour éclairé pour la littérature, et par la protection qu'il accorda à Franklin et au peintre Benjamin West, lors de l'établissement du collége de Philadelphie.

* ALLEN (HENRI), s'est fait connaître, en 1778, par des opinions singulières et dangereuses sur la religion; il prétendait, entre autres, que les lois de l'Évangile étaient très-indifférentes. Il prêcha cette doctrine dans la Nouvelle-Écosse, où l'on croit qu'il mourut.

* ALLEN (MOSÈS), fut fait prisonnier par les Anglais, après la soumission de Savannah; il s'était attiré leur haine par son intrépidité à travailler à la liberté de l'Amérique, et par la force de son éloquence : en voulant s'échapper du vaisseau où on le détenait, il se noya, le 8 février 1778. Il était auparavant ministre à Midway en Géorgie.

* ALLÉON-DULAC (JEAN-LOUIS), avocat, né à Lyon, mort à Saint-Étienne en Forez, en 1768, quitta le barreau de bonne heure pour se livrer à l'étude de l'histoire naturelle; il a laissé : 1° *Mémoires* pour servir à l'histoire naturelle des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, Lyon, 1765, 2 vol. in 8°; 2° *Mélanges* d'histoire naturelle, 1765, 6 vol. in-8°.

* ALLER (Abrah.), graveur du 16e siècle a laissé plusieurs gravures sur bois insérées dans les œuvres de Grengore et de J. d'Anton.

* ALLERSTAIN ou HALLERSTAIN (le P.), jésuite missionnaire allemand, mort vers 1776 à Pékin, où il était mandarin président du tribunal des mathématiques, a laissé des *Observations*, publiées avec celles du P. Koëgler, par le P. Helle, à Vienne, 1768, 2 vol. in-4°.

* ALLESTRY (Rich.), théologien anglais, né en 1629, se montra ardent défenseur de la cause royale, et fut nommé par Charles II, à la restauration, prévôt du collége d'Eaton à Oxford; mort en 1681. On a de lui quarante *Sermons* imprimés à Oxford.

ALLÉSOIR. (*Mécanique.*) On donne ce nom à tout instrument destiné à percer un trou rond dans une pièce de bois ou de métal, l'agrandir, le polir intérieurement; et, sous ce rapport, les vrilles et les équarrissoirs sont des allésoirs; mais on applique plus particulièrement cette dénomination aux grandes machines dont on se sert pour arrondir les tuyaux de bois ou de métal dans lesquels on fait jouer un piston de pompe, les coussinets qui doivent porter un arbre tournant, et autres ouvrages de même sorte. Ce serait sortir de notre sujet que de décrire ici ces instruments, dont les plus parfaits sont figurés dans le nouveau *Dictionnaire de technologie*, et dans le numéro de janvier 1823 du Bulletin de la Société d'encouragement, ouvrages auxquels nous renvoyons les personnes qui désireraient de plus amples développements sur ce sujet. F.

* ALLET (J.-Ch.), dessinateur et graveur français du 17e siècle. On a de lui des estampes (sujets de dévotion) d'après ses propres dessins et ceux des grands maîtres de l'école italienne.

* ALLETZ (Pons-August.), écrivain laborieux, a fait des compilations utiles, entre autres : *Victoires mémorables des Français; Histoire abrégée des papes; Tableau de l'histoire de France.* Mort à Paris, en 1782, âgé de 82 ans.

* ALLEY (Guill.), écrivain du 16e siècle, a composé un recueil intitulé : *Bibliothèque du pauvre*, 2 vol. in-fol.; une *Grammaire hébraïque*, et une traduction du *Pentateuque*, etc.

* ALLEYN (Édouard), célèbre acteur anglais, sous Élisabeth et Jacques Ier, né à Londres en 1566, fonda le collége ou l'hôpital de Dulwich au comté de Surrey, à 2 lieues de Londres. Cet édifice fut construit par le fameux architecte Inigo-Jones, et coûta 10,000 livres sterling. Alleyn y mourut en 1626. Cet établissement subsiste encore.

* ALLIA, rivière du Latium qui se jette dans le Tibre, à 4 lieues au nord de Rome, est célèbre par la victoire que les Gaulois y remportèrent sur les Romains, 39 ans avant Jésus-Christ.

ALLIAGE. (*Mathématiques.*) Il y a deux sortes de règles d'alliage; savoir, celles où, donnant les quantités à mélanger et leurs prix, on demande le prix de l'unité du mélange; et celles où, donnant au contraire les prix des substances, on veut mêler de telles proportions de chacune que le prix du mélange se trouve fixé d'avance. Voici les procédés relatifs à ces deux sortes de problèmes.

I. Si je mêle 25 bouteilles de vin à 50 centimes chaque, avec 35 bouteilles à 80 centimes, pour trouver ce que coûte chaque bouteille du mélange, j'opère ainsi qu'il suit :

25 bouteilles	à 50 c. . . font . .	1,250 c.
35	à 80	2,800
60 bouteilles coûtent.		4,050 c.

Donc, en divisant 4,050 par 60, je trouve que la bouteille du mélange revient à 67 centimes et demi.

Dans l'exemple suivant, le mélange est formé de substances à trois prix différents. On a du blé à 24, à 27 et à 30 fr. l'hectolitre; on en veut mêler ensemble 10, 15 et 9 hectolitres à ces prix respectifs, on demande ce que vaudra l'hectolitre du mélange.

10 hectolitr.	à 24 fr. . . font . .	240 fr.
15	à 27	405
9	à 30	270
34 hectolitr. coûtent		915 fr.

Ainsi, en divisant 915 fr. par 34, on trouvera que l'hectolitre du mélange vaut 26 fr. 91.

On a fondu ensemble un lingot de 4 kilogrammes d'or au titre de 0,95 (*voyez* ce mot) avec un autre de 5 kilogrammes à 0,86, on demande quel est le titre du mélange.

4 kilogram.	à 0,95 . . font . .	3,80
. . . . . .	à 0,86	4,30
9 kilogram.		8,10

En divisant 8,10 par 9, le quotient indique que l'or du mélange est à 0,9 de fin.

Dans tous ces calculs, on admet que les substances mêlées n'exercent les unes sur les autres aucune action chimique; en sorte qu'il ne se produit ni condensation, ni dilatation, ni perte de matière. L'expérience est en général contraire à cette supposition; mais le résultat du calcul est considéré comme donnant une grande approximation.

II. Pour résoudre des questions d'alliage de seconde espèce, on opère comme nous allons le faire sur le premier de nos problèmes présenté en ordre renversé. Combien doit-on mêler de bouteilles de vin à 50 c. et à 80 c., pour que le prix de la bouteille du mélange soit 67 c. ½ ? Je dispose les nombres donnés dans l'ordre suivant :

Prix moyen, 67 ½ ; prix donnés, $\begin{cases} 50.\ \text{diff.}\ 12\frac{1}{2}. \\ 80.\ \text{diff.}\ 12\frac{1}{2}. \end{cases}$

Le prix du mélange doit nécessairement être intermédiaire entre ceux des liqueurs à mêler; 67 ½ est plus grand que 50, et plus petit que 80. Je prends les différences entre ce premier nombre et chacun des deux autres, et j'écris ces différences en ordre inverse, c'est-à-dire la première, 17 ½, sur la deuxième ligne, et la seconde, 12 ½, sur la première ligne. Ces nombres m'apprennent que, si je mélange 12 bouteilles ½ de vin à 50 c. avec 17 ½ à 80 c., le vin reviendra à 67 c. ½, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le calcul qui se rapporte aux questions de la première espèce.

Observez que ces problèmes sont INDÉTERMINÉS (*voyez* ce mot), c'est-à-dire qu'ils ont une multitude infinie de solutions. Dans notre exemple, si on double les résultats, on aura 25 et 35, qui conviendront aussi bien que 12 ½ et 17 ½ : on pourrait de même tripler, quadrupler... et en général multiplier ces deux derniers nombres par telle quantité qu'on jugerait à propos, soit entière, soit fractionnaire.

Si donc on voulait emplir avec de ce vin mélangé un tonneau dont la capacité serait de 240 litres, il faudrait poser ces proportions :

Si 12 ½, plus 17 ½, ou 30 c., répondent à 12 ½, à combien 240 c. ?

Si 30 répondent à 17 ½, à combien 240 ?

Ces calculs, qui sont de véritables règles de société, montrent qu'il faut mêler 100 bouteilles de vin à 50 c. avec 140 à 80 c., pour composer 240 bouteilles à 67 c. ½.

La question suivante présente toutes les difficultés de ces sortes de problèmes. On demande de composer 7 kil. 54 d'argent à 0,9 de fin, en alliant des poids convenables de ce métal aux titres de 0,97 et de 0,84 : combien doit-on prendre de chacun ?

Tit. moyen, 0,9; tit. donnés, $\begin{cases} 0{,}97..\ \text{diff.}\ 0{,}06. \\ 0{,}84..\ \text{diff.}\ 0{,}07. \end{cases}$

On doit prendre 0,06 de l'un sur 0,07 de l'autre, ou 6 kil. sur 7, pour que le titre du mélange soit 0, 9; mais, pour que l'alliage ait le poids fixé de 7 kilogrammes 54, on posera $13 : 6 :: 7{,}54 : x = 3{,}48$: ainsi, en prenant 3 kil. 48 d'argent au titre de 0,97, et par suite 4 kil. 06 à 0,84, l'alliage sera au titre de 0,9, et pèsera 7 kil. 54.

Quant à la démonstration du procédé de calcul que nous venons d'exposer, nous emprunterons le secours de l'algèbre pour la donner. Supposons que p et p' soient les poids mélangés de deux substances, savoir, k de la première, k' de la seconde; il est clair que $p + p'$ est le poids total, et que le prix est $pk + p'k'$; ainsi le prix de l'unité du mélange étant appelé m, ou a,

$$m\ (p + p') = pk + p'k' \qquad (1)$$

$$\text{D'où.}\ .\ .\ m = \frac{p\,k + p'\,k'}{p + p'} \qquad (2)$$

Jusqu'ici nous avons raisonné comme s'il ne s'agissait que de résoudre un problème de la première espèce, où on veut trouver m, connaissant les poids p, p' et les prix k et k'. Mais si on donne le prix moyen m, et les prix k, k', des deux substances, pour obtenir les poids p, p', de chacune dans le mélange, il faudrait tirer de l'équation unique (1) les valeurs des deux inconnues p et p'; ce qui justifie ce que nous avons avancé, que le problème est indéterminé. On peut en conséquence disposer à volonté de la grandeur de l'une de ces quantités p, p', ou de leur somme, ou de leur différence, ou de toute autre relation entre elles.

En tirant la valeur de p, on trouve :

$$p = \frac{p'\ (k' - m)}{m - k}$$

Et, puisque la quantité p' est arbitraire, on peut la prendre égale au dénominateur, ou $p' = m - k$; d'où résulte $p = k' - m$. Ainsi p et p' sont, comme nous l'avons dit, égaux aux différences réciproques des poids donnés au poids moyen.

Et puisque l'équation est encore satisfaite quand on double, ou triple, etc., les deux membres, on voit qu'on peut faire varier p et p' comme on voudra, pourvu que ces quantités conservent le même rapport, qui est

$$\frac{p}{p'}=\frac{k'-m}{m-k}$$

F.

ALLIAGE. (*Chimie.*) Composé résultant de la combinaison réciproque de deux ou de plusieurs métaux. On donne le nom particulier d'*amalgame* aux alliages dont le mercure fait partie. Nous ne parlerons ici que des alliages principaux employés dans les arts. Quant à la théorie de leur composition, voyez celle des proportions définies.

Amalgame d'étain, employé pour étamer les glaces. Sur une feuille d'étain laminée, posée bien horizontalement, on verse une couche de mercure assez épaisse ; le mercure y adhère aussitôt. Glissant ensuite une glace aussi près que possible de la feuille d'étain, on chasse tout l'excès de mercure ; et ayant soin de charger la glace de poids, l'amalgame qui se forme s'attache fortement à la surface du verre.

Amalgame d'or. Ayant fait chauffer du mercure dans un creuset, on y introduit un sixième de son poids d'or en lames rougies au feu. L'amalgame ne tarde pas à se former. Quand il est bien homogène, on le retire du feu, et on le soumet, dans une peau de chamois, à une pression suffisante pour expulser l'excès de mercure à travers les pores du cuir. Celui-ci retient une masse jaunâtre, de la consistance du beurre, formée d'une partie d'or et de deux de mercure. On emploie cet amalgame dans la dorure des métaux. S'agit-il, par exemple, de dorer de l'argent, on plonge celui-ci dans de l'acide muriatique pour en nettoyer la surface ; on le lave à l'eau, et, lorsqu'il est sec et légèrement chauffé, on étend l'amalgame, qui y adhère aussitôt. On chauffe ensuite un peu plus fortement pour en dégager le mercure ; par le refroidissement, on trouve le métal recouvert d'une légère couche d'or, qu'on frotte avec une brosse métallique, qu'on ravive par une bouillie composée d'eau, d'ocre rouge, d'alun, etc., et par la chaleur. Enfin on donne le poli au brunissoir. Quand il s'agit de dorer un métal qui a moins d'affinité pour l'or, comme le laiton, on commence par le bien décaper et par le plonger dans une solution de nitrate de mercure. Le mercure s'y attache de suite, et l'on peut, après cette préparation, y appliquer l'amalgame comme précédemment.

Alliage d'étain et de plomb. Celui qui est formé d'une partie d'étain et de deux de plomb sert à souder le plomb et l'étain lui-même, parce qu'il est plus fusible que ces métaux.

Alliage d'étain et de cuivre. Celui qui contient onze parties d'étain et cent de cuivre sert à couler les bouches à feu et les statues de bronze. Le tam-tam des Orientaux est formé d'un alliage d'une partie d'étain sur quatre de cuivre. Pour le travailler au marteau, il faut le tremper à chaud dans l'eau froide ; il acquiert alors une grande ductilité, tandis qu'il est très-aigre et très-sonore lorsqu'il se refroidit lentement. C'est ce qui arrive à tous les composés d'étain et de cuivre. Les miroirs des télescopes résultent d'un alliage d'une partie d'étain sur deux de cuivre. Pour faire les cloches, on combine vingt-deux parties d'étain avec soixante-dix-huit de cuivre, en y ajoutant, si l'on veut, un peu de zinc et de plomb. Enfin l'étain sert à étamer le cuivre.

Alliage d'étain et de fer. Le fer-blanc n'est que du fer laminé dont on enlève la rouille en le frottant avec du sable et en le plongeant pendant vingt-quatre heures dans une eau acidulée, qu'on nettoie bien avec du linge, qu'on plonge préalablement dans un bain de suif, puis dans un bain d'étain fondu et recouvert lui-même de suif ou de toute autre matière grasse pour le préserver du contact de l'air. Après l'en avoir retiré, on le frotte avec de la sciure de bois, et, par un mécanisme quelconque, on rend uniforme la couche d'étain adhérente au fer.

Alliage d'antimoine et de plomb. Quatre parties de celui-ci et une partie de l'autre, mêlées d'un peu de cuivre, forment un alliage avec lequel se fondent les caractères d'imprimerie.

Alliage de zinc et de cuivre ou *laiton ;* formé d'une partie de zinc sur quatre de cuivre, ou de deux de l'un sur trois de l'autre. Ses usages sont nombreux et trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici.

Alliage d'argent et de cuivre. Les divers alliages formés de ces deux métaux s'obtien-

nent en les chauffant ensemble dans un creuset. Leurs proportions légales sont en France, 9 d'argent et 1 de cuivre, pour la monnaie d'argent; 1 d'argent et 4 de cuivre, pour la monnaie de billon; 9 $\frac{1}{2}$ d'argent et $\frac{1}{2}$ de cuivre pour les vases, les couverts et la vaisselle; 8 d'argent et 2 de cuivre pour les bijoux, etc. Ces différentes proportions dans lesquelles on allie l'argent au cuivre constituent ce qu'on appelle les *titres* de l'argent. Outre les usages précédents, on se sert encore de l'alliage de cuivre et d'argent pour souder ce dernier métal; mais alors, pour le rendre fusible, on le forme de 3 à 4 de cuivre et de 10 d'argent.

Alliage d'or et de cuivre, plus dur que le premier de ces métaux. La monnaie d'or en France est un alliage de 9 parties d'or et d'une partie de cuivre. Il y a trois titres pour les vases et tous les ustensiles d'or: savoir, 92 d'or et 8 de cuivre, 84 d'or et 16 de cuivre, 75 d'or et 25 de cuivre. S.

ALLIAGE. (*Technologie.*) En alliant les métaux, on obtient des composés qui ont souvent des propriétés différentes de celles de leurs éléments. Les uns sont plus durs, plus sonores, plus inaltérables à l'air et à l'eau; d'autres sont plus brillants, plus fusibles, plus faciles à travailler et à polir. C'est donc en quelque sorte multiplier les alliages métalliques.

Ces composés se préparent, en général, en fondant à l'aide de la chaleur les métaux que l'on veut combiner, et en brassant le mélange liquide pour le rendre bien homogène. Cette dernière précaution est surtout nécessaire lorsque les métaux alliés diffèrent beaucoup par leur pesanteur spécifique; car le plus pesant tend toujours à se précipiter au fond du bain métallique, et à se séparer du plus léger.

Pour réunir plusieurs pièces métalliques, on emploie le procédé connu de la soudure, qui consiste à coller leurs surfaces par l'interposition d'un alliage dont la fusibilité doit être nécessairement plus grande que celle des métaux qu'on veut souder. Cet alliage doit en outre être susceptible de s'unir facilement à ces métaux. Il suit de là que chaque métal exige, pour ainsi dire, une soudure particulière. Ainsi la soudure de l'or est un alliage d'or et d'argent, ou d'or et de cuivre; celle de l'argent, un alliage d'argent et de cuivre; celle de cuivre est ou de l'étain pur pour les pièces qui ne doivent point aller au feu, ou un alliage nommé soudure forte, et composé de zinc et de cuivre. La soudure du plomb et celle de l'étain est un alliage de ces deux métaux, comme la soudure des plombiers.

L'arsenic, allié à la plupart des métaux, même à une dose excessivement faible, les rend cassants et très-aigres; mais il en augmente la fusibilité. On s'en sert pour fabriquer certains ustensiles d'un alliage appelé *cuivre blanc*, ainsi nommé parce qu'il est de couleur d'argent; il est formé de dix parties de cuivre et d'une d'arsenic, mais il est très-fragile.

L'alliage fusible, trouvé par M. d'Arcet, jouit de cette propriété singulière de fondre dans l'eau bouillante, et par conséquent à une chaleur moindre que 100°. Il est composé de huit parties de bismuth, cinq de plomb, et trois d'étain. On peut encore augmenter sa fusibilité en y ajoutant une petite quantité de mercure; on s'en sert alors pour injecter des pièces anatomiques, et les dentistes l'emploient pour boucher les cavités des dents cariées. En changeant convenablement les proportions des trois métaux qui le composent, on obtient des alliages fusibles au degré qu'on veut. On se sert de ces alliages pour former des soupapes de sûreté pour les marmites autoclaves et les chaudières des machines à vapeur; on écarte ainsi tout danger d'explosion, car la soupape fond et laisse une issue libre à la vapeur, bien avant que la chaleur puisse devenir assez grande pour produire l'explosion redoutée.

L'acier de l'Inde, nommé wootz, paraît être un alliage de l'acier fondu avec l'aluminium ou le silicium: il est extrêmement dur, et semble doué, plus que les autres aciers, de la faculté de cristalliser par le refroidissement; ce qui fait qu'il conserve, quoique fondu à plusieurs reprises, la propriété particulière de présenter une surface damassée par l'action des acides affaiblis.

MM. Stodart et Faraday ont formé un alliage qui présente tous les caractères du meilleur acier de l'Inde. Il se damasse comme le wootz, et le procédé suivi par ces savants donne lieu de croire que la composition en est à peu près la même.

L'acier et l'argent s'allient très-difficilement; mais lorsque ces métaux sont combinés dans le rapport d'une partie d'argent contre 500 d'acier, l'alliage devient homo-

gène, et même supérieur au meilleur acier de l'Inde.

Les mêmes auteurs ont obtenu un autre alliage en fondant parties égales d'acier et de platine. Ils annoncent que ce composé prend le plus beau poli; il est inaltérable à l'air; sa couleur est la plus belle et la plus avantageuse qu'on puisse désirer pour la confection des miroirs. Le rhodium, combiné avec l'acier dans la proportion d'un à deux pour cent, donne un alliage d'une dureté et d'une ténacité excessives.

M. Bertier a obtenu des alliages remarquables d'acier et de chrôme, qui se font distinguer par la facilité de les travailler et par leur beau damassé argentin. M. Boussingault a fait d'autres expériences, dans lesquelles il a allié le silicium à l'acier. (*Voyez,* pour plus de détails, ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE, octobre 1820, et janvier 1821.)

Les alliages du mercure avec les autres métaux seront traités au mot *amalgame*.

L. Séb. L. et M.

ALLIANCE DE MOTS. (*Littérature.*) On appelle, en littérature, *alliance de mots,* le rapprochement de deux idées, de deux termes qui semblent s'exclure, réfléchissent l'un sur l'autre une partie du sens qui leur est propre, se modifient, se tempèrent, s'adoucissent mutuellement, acquièrent par leur union plus de grâce ou d'énergie, et présentent, heureusement accolés, un sens distinct de celui qu'ils auraient eu séparément.

On peut comparer l'*alliance de mots* aux races habilement croisées par l'hymen, aux rameaux heureusement unis par la greffe, et qui produisent ainsi des fruits d'une qualité supérieure et différente.

L'alliance des mots supplée aux expressions déterminées quand elles nous manquent pour peindre notre pensée, et sert à en définir toutes les nuances, comme l'alliance des couleurs supplée, sous le pinceau d'un peintre habile, aux tons composés qui ne lui sont point donnés par les couleurs primitives.

L'influence d'un mot sur un autre est suffisamment démontrée par ce principe grammatical : *deux négations valent une affirmation.* Cette influence n'est pas toujours aussi positive; elle ne change pas toujours le sens, elle le rend plus ou moins direct, l'augmente ou l'atténue, selon les mots que l'on rapproche pour exprimer, par leur union, l'idée que l'on n'aurait pu rendre avec un seul.

L'écrivain, l'orateur et le poète trouvent, dans l'ingénieux rapprochement des mots, des ressources contre la pauvreté d'expressions reprochée justement à notre langue. Ainsi que le dit Millevoye,

Une plume exercée habilement rassemble
Ces termes qui, surpris et charmés d'être ensemble,
D'un hymen favorable empruntant le secours,
Fécondent la pensée, échauffent le discours.

C'est dans Corneille et dans Racine que l'on rencontre le plus fréquemment de ces alliances de mots, inusitées jusqu'à eux, dont ils offrent encore les plus beaux modèles, et que le génie seul peut imiter. Ils ont étendu les limites d'une langue qui ne se prêtait point suffisamment au développement de leurs pensées, non en créant des termes plus nombreux, mais en multipliant ou agrandissant, par des rapprochements nouveaux, la signification des termes adoptés par l'usage. Ils ont prouvé qu'il n'y a point de langue ingrate pour de grands écrivains, et que les combinaisons variées de quelques mots, changeant de valeur selon la place qu'ils occupent, suffisent à l'expression de toutes les pensées, comme les combinaisons diverses de quelques chiffres suffisent à l'expression de tous les nombres. Racine, qui faisait admirer à ses enfants ce beau vers de Corneille,

Et monté sur le faîte, *il aspire à descendre,*

a dit lui-même avec une hardiesse égale :

Dans une longue *enfance* ils l'auraient fait *vieillir.*

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer tout ce qu'il y a de grand et d'expressif dans la réunion de ces termes, qui peignent avec tant de bonheur, et d'un seul trait, la situation des personnages auxquels ils s'appliquent.

Racine n'a pas été moins bien inspiré quand il a dit, dans *Phèdre,*

Déjà de l'insolence *heureux persécuteur.*

On sent que l'alliance des mots fait ici d'une épithète injurieuse un titre honorable.

Destouches, dans le *Glorieux,* ne pouvait peindre en termes mieux choisis la bassesse d'un fils orgueilleux, qu'il ne l'a fait dans cette apostrophe remplie de justesse et d'éloquence :

J'entends; *la vanité* me déclare *à genoux*
Qu'un père malheureux n'est pas digne de vous.

M. Baour-Lormian, dans sa traduction de

la *Jérusalem délivrée*, offre un exemple remarquable de la manière dont on peut rapprocher, dans la poésie descriptive, les termes les plus opposés.

On voit le long des murs que bat l'airain terrible,
En balles se gonfler une laine flexible,
Qui trompe le bélier, sans relâche grondant,
Combat par sa mollesse, et *résiste en cédant.*

Lebrun a dit, dans une de ses *épîtres*, et c'était avant le temps où s'imprime ce livre,

S'élever en rampant à d'indignes honneurs.

Ses poésies offrent un grand nombre de ces alliances heureuses qui lui ont valu, de la part de Ginguené, les vers suivans, qu'il ne sera pas inutile de citer :

D'un plaisir inquiet tu nous vois tressaillir
A ces expressions neuves, inattendues,
Richesses du langage, en tes vers répandues ;
A cet accord de mots jusqu'alors ennemis,
Qui, placés avec art, et désormais unis,
Portent, sans murmurer, une commune chaîne,
Et ne sont plus surpris que de leur vieille haine.

Les poëtes et les orateurs présentent une foule de ces rapprochements de mots qui forment image, mais dont il faut se garder d'abuser.

Le bon goût en prescrit l'emploi sage et discret.
MILLEVOYE.

Ce qu'on doit éviter surtout, ce sont les alliances de termes ambitieux et bizarres, qui frappent quelquefois au premier aspect, mais que l'esprit et la raison repoussent bientôt, si un lien intime et naturel ne les légitime. Dans ce genre, comme dans tout autre, les hardiesses de la médiocrité sont toujours décolorées et froides ; les hardiesses seules du génie sont sublimes.
E. D.

ALLIANCE. (*Politique.*) *Voyez* TRAITÉS.

* ALLIER (CLAUDE et DOM.), noms de deux agents principaux des rassemblements royalistes pendant la révolution, connus sous le nom de Camp de Jalès : le premier fut condamné à mort en 1793, et le second en 1798.

* ALLIETTE, écrivain qui vivait vers la fin du 18e siècle, a donné, sous le nom d'Etteilla, anagramme du sien, un grand nombre d'*ouvrages* sur l'art de tirer les cartes et de rendre les oracles, qui, pour le malheur du peuple, n'ont eu que trop d'éditions.

* ALLIONI (CHARLES), médecin piémontais et professeur de botanique à Turin, né en 1725, et mort en 1804, était membre de plusieurs sociétés savantes. Ses principaux ouvrages sont : *Pedemontii stirpium rariorum specimen primum*, Turin, 1755, in-8o ; *Oryctographiæ pedemontanæ specimen*, 1757 ; *Tractatio de miliarium origine, progressu, naturâ, et curatione*, Aost, 1758, in-8o ; *Stirpium præcipuarum littoris et agri nicæensis enumeratio methodica*, 1757, in-8o; *Synopsis methodica horti Taurinensis*, 1752, in-4o ; *Flora pedemontana*, Aost, 1785 ; *Auctuarium ad florum pedemontanam*, 1789. Peut-être est-il auteur de différents morceaux, que nous avons sur l'Académie de Turin. Loeffling a donné son nom à une certaine espèce de monogyne et à quelques plantes, dont Linnée a aussi adopté le nom. (Biographie universelle.)

* ALLIOT (PIERRE), médecin de Bar-le-Duc, au 16e siècle, n'est connu que comme auteur d'un prétendu spécifique contre le cancer, qui n'est autre chose qu'une préparation arsenicale.

* ALLIOT (N.), petit-fils du précédent, fermier-général, mort en 1776, a laissé un *Recueil* des établissements du roi Stanislas en Lorraine, le *compte* des dépenses et des bâtiments construits par ce prince à Nancy, et la *relation* de la pompe funèbre de Léopold II, Nancy, 1730.

* ALLISON (FRANÇOIS), né en Irlande en 1705, et élève de Glascow, passa en Amérique en 1735, et devint pasteur de l'église presbytérienne de New-London, au comté de Chester. En 1747, il fut nommé directeur de l'Académie de Philadelphie, et en 1755, prévôt du collége, place dans laquelle il se consacra tout entier à l'enseignement, jusqu'à sa mort arrivée en 1777. Il était très-versé dans la connaissance du grec et du latin.

* ALLIX (PIERRE), d'abord ministre à Rouen, puis à Charenton, né à Alençon, mort en 1717, à Londres, trésorier de l'église cathédrale de Salisbury. Il s'était réfugié en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. C'était un savant distingué qui possédait le grec, l'hébreu, le syriaque et le chaldéen. Il a fait différents ouvrages sur les matières de controverse entre les protestants et les catholiques.

* ALLOBROGES ou GESSATES, peuples de la Gaule narbonnaise, furent alliés des Carthaginois, long-temps redoutables aux Romains, et subjugués enfin par Fabius Maximus l'*Allobrogique*.

ALLOCUTION. (*Art militaire.*) Discours, harangue d'un général à son armée. L'usage en était fréquent dans l'antiquité, et l'habitude d'assister aux discussions publiques le rendait nécessaire pour des hommes qui, sous les armes, furent longtemps citoyens; les généraux ne dédaignaient pas de leur expliquer les motifs de la guerre, et d'invoquer la victoire au nom de la justice.

Quelques écrivains ont prétendu que les belles allocutions que nous lisons dans *Thucydide*, dans *Polybe*, et surtout dans *Tite-Live*, étaient l'ouvrage de ces historiens. Ils ont eu raison en ce sens, que chaque auteur a mis dans ses harangues ses propres idées et les a empreintes de la couleur de son style; mais on ne peut pas douter que des discours de ce genre n'aient été tenus. Tous les restes de l'antiquité l'attestent. Sur la colonne *trajane*, l'empereur debout parle aux troupes réunies autour de lui. Plusieurs médailles de *Néron*, de *Galba*, de *Septime-Sévère*, les représentent haranguant leurs soldats.

Ces allocutions devaient produire un grand effet : la mâle assurance du général, son geste animé, sa voix forte, ses regards brillants d'ardeur et d'espérance, électrisaient les soldats et élevaient toutes les âmes au niveau de la sienne. Souvent un mot d'inspiration, un trait inattendu suffisait pour ranimer le courage et assurer la victoire. *Léonidas* arrive aux *Thermopyles* ; quelqu'un lui crie : *Voilà les Perses qui s'approchent de nous. — Nous approchons d'eux*, répondit le héros. — *Le soleil sera obscurci par les flèches de nos ennemis. — Tant mieux, nous combattrons à l'ombre.* Près des défilés de *Tégyre*, un Thébain effrayé s'écrie : *Nous sommes tombés entre les mains des Lacédémoniens. — Dites plutôt qu'ils sont tombés entre les nôtres*, réplique *Pélopidas*. Avant de livrer la bataille qui décida de l'empire du monde, *César* fit aplanir les remparts, combler les fossés, et dit aux soldats étonnés : *Nous irons dormir dans le camp de Pompée.* Guillaume-le-Conquérant brûle la flotte qui l'avait apporté, et jette la première torche en disant : *Nous irons à Londres, c'est notre seul asile. Annibal*, avant lui, avait remercié les dieux de l'avoir placé entre la *victoire et la mort.*

Les allocutions varient suivant les lieux, les époques et les motifs de la guerre. A *Rome*, à *Sparte*, à *Athènes*, on parlait au nom de la patrie. *Alexandre* promettait les dépouilles de l'Asie. C'était aux cris magiques d'indépendance et de liberté que combattaient les compagnons de *Tell* et les soldats des *Nassau*. Les bataillons de *Gustave*, invoquant le Dieu des armées, répétaient les prières que prononçait le grand roi avant de donner le signal à *Lutzen*. Aussi braves, mais plus passionnés, et surtout plus avides, étaient les disciples de *Mahomet*, à qui le calife *Omar* disait avant la bataille : *Combattez pour Dieu ; il vous donnera la terre.*

Mus par un sentiment de haine et de vengeance, quelques historiens hollandais ont prétendu que *Luxembourg*, marchant en 1672 pour attaquer *Leyde* et *La Haye*, avait dit à ses soldats : *Tuez, pillez, violez; tout est permis à ceux qui savent vaincre.* Ce langage, qui ne convient qu'à un chef de flibustiers, ne peut pas être celui d'un général de Louis XIV.

Il n'est pas d'ailleurs nécessaire, pour animer les soldats français, de leur parler au nom du ciel, ni de leur promettre les biens de la terre. L'honneur, la renommée de leur corps, la gloire de nos armes, suffisent pour leur faire braver la mort. Il semblerait, au premier coup d'œil, que les idées vagues ou complexes ne doivent agir que sur des gens instruits qui peuvent les définir et les analyser ; mais nos mœurs en ont fait le patrimoine de toutes les classes, de tous les rangs. Le général veut remplir l'univers de son nom, l'officier veut être cité dans l'armée, le soldat dans son régiment. Ce sont des cercles concentriques : les plus petits, il est vrai, sont tracés sur le sable, sont effacés par le moindre souffle ; mais l'expérience ne désabuse pas, et l'on meurt tout entier en rêvant l'immortalité.

Condé, qui connaissait si bien les Français, jetait dans les retranchements de *Fribourg* son bâton de commandement, en criant : *Allons le chercher.* A *Lens*, il disait : *Amis, souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingue.*

Henri IV parcourt à *Ivry* la ligne de ses troupes, et, leur montrant le panache qui flottait sur son casque, il dit : *Enfants, si les cornettes vous manquent, voici le signe de ralliement : il sera toujours sur la route de l'honneur et de la victoire.* Il s'écrie dans cette même bataille : *Je suis votre roi, vous êtes Français, voilà l'ennemi : donnons !*

Un autre Béarnais, devenu roi, *non par droit de conquête et par droit de naissance*, mais par le choix libre et spontané d'une nation forte et généreuse, a dit depuis, au passage du *Tagliamento*, lorsqu'il était général français : *Soldats de l'armée du Rhin, l'armée d'Italie vous regarde. Moreau*, dont la mort a flétri la vie, disait au cinquante-septième, qui, à Maeskirk, soutenait les efforts des Autrichiens : *Rappelez-vous que Bonaparte, en Italie, vous a salués du nom de Terrible.*

L'immense étendue de terrain qu'occupe une armée, l'impossibilité de réunir toutes les armes sur un même point, ont fait remplacer les harangues par des *ordres du jour*, qui, lus à la tête de chaque bataillon, produisent moins d'effet sans doute, mais initient les soldats aux pensées et aux projets des chefs.

Kléber reçoit en Égypte une sommation de l'amiral *Keith*, il la fait mettre à l'ordre de l'armée, et il ajoute : *Soldats, on répond à de telles insolences par la victoire : préparez-vous à combattre ;* et les Turcs furent vaincus ! Après la mort de *Kléber, Menou,* qui le remplaça, fut moins heureux : son langage avait cependant été aussi énergique. Voici l'ordre du jour du 15 ventose an 9 (6 mars 1801) : *Soldats, une armée navale anglaise de cent trente-cinq voiles est sur les côtes d'Égypte ; si des troupes débarquent, vous les culbuterez dans la mer. Une armée d'Osmanlis fait des mouvements vers El-Arish ; si elle marche sur l'Égypte, vous l'anéantirez dans le désert.*

Bonaparte, général en chef, consul, empereur, a laissé dans ce genre des modèles qui feront l'admiration de la postérité. « Soldats, disait-il en 1796 à son armée » d'Italie, vous avez en quinze jours rem» porté six victoires, pris vingt et un dra» peaux, cinquante pièces de canon, plu» sieurs places fortes, conquis la partie la » plus riche du Piémont. Jusqu'ici vous » vous étiez battus pour des rochers stéri» les, illustrés par votre courage, mais » inutiles à la patrie. Dénués de tout, vous » avez suppléé à tout ; vous avez gagné des » batailles sans canons, passé des rivières » sans ponts, bivouaqué sans eau-de-vie, » et souvent sans pain. Grâces vous soient » rendues ! les plus grands obstacles sont » franchis sans doute : vous avez encore des » combats à livrer, des villes à prendre, » des rivières à passer ; en est-il d'entre » vous dont le courage s'amollisse ? en est-il » qui préfèreraient de retourner sur les » sommets de l'Apennin et des Alpes es» suyer patiemment les injures de cette » soldatesque esclave ?... Non, il n'en est » pas parmi les vainqueurs de *Montenotte*, » de *Millesimo*, de *Dego* et de *Mondovi :* » tous brûlent de porter au loin la gloire » du nom français ; tous veulent dicter une » paix glorieuse ; tous veulent en rentrant » dans leurs villages pouvoir dire avec » fierté : *J'étais de l'armée conquérante de* » *l'Italie.* »

Ce dernier trait est une expression simple et sublime du caractère national : il rend ce besoin de gloire, de considération et d'estime qui agite tout cœur généreux et vraiment français. Aussi Bonaparte l'a-t-il reproduit plusieurs fois. Après la bataille d'Austerlitz il rappelle à ses soldats tous leurs triomphes, il en promet la récompense : « Vous avez décoré vos aigles d'une » immortelle gloire. Une armée de cent » mille hommes, commandée par les em» pereurs de Russie et d'Autriche, a été en » quelques heures coupée et dispersée ; ce » qui a échappé à votre fer s'est noyé dans » les lacs. Quarante drapeaux, les étendarts » de la garde impériale russe, cent vingt » pièces de canon, vingt généraux, plus de » trente mille prisonniers, sont le résultat » de cette journée à jamais célèbre. Cette » infanterie tant vantée n'a pu résister à » votre choc, et désormais vous n'avez plus » de rivaux. Soldats, je vous ramènerai en » France ; là vous serez l'objet de mes plus » tendres sollicitudes, et il vous suffira de » dire : *J'étais à la bataille d'Austerlitz,* » pour que l'on réponde : *Voilà un brave.* »

Avant que le canon de *Mojaïsk* se fît entendre, *Napoléon* encourageait cette armée que les éléments devaient détruire : « Voici la bataille que vous avez tant dési» rée : désormais la victoire dépend de » vous ; elle est nécessaire, elle vous don» nera l'abondance, de bons quartiers d'hi» ver, et un prompt retour dans la patrie. » Conduisez-vous comme à *Austerlitz,* à » *Friedland*, à *Vitepsk*, à *Smolensk*, et que » la postérité la plus reculée cite avec or» gueil votre conduite dans cette journée ; » que l'on dise de vous : *Il était à cette* » *grande bataille sous les murs de Moscou.* »

Le rapprochement des dates, des époques, des circonstances, est encore un trait caractéristique des discours que Bonaparte

adressait à son armée. *César, Frédéric, Cromwell*, avaient employé le même moyen. Rien en effet n'est plus propre à ébranler les imaginations que la puissance des souvenirs. Les Romains avaient des jours heureux et des jours funestes (*dies atri, dies inominales, dies religiosi*), où leurs généraux n'auraient pas osé aborder l'ennemi; de ce nombre était le 17 août, marqué par la mort des trois cents *Fabius*.

Après la bataille de *Friedland* l'empereur s'exprimait ainsi : « Vous célébrâtes » à *Austerlitz* l'anniversaire du couronne- » ment; vous avez cette année dignement » célébré celui de *Marengo*. » En 1806, dans les champs de la Pologne, il disait encore : « Soldats, il y a aujourd'hui un » an, à cette heure même, que vous étiez » sur le champ mémorable d'*Austerlitz;* » les bataillons russes épouvantés fuyaient » en déroute ou rendaient les armes à leurs » vainqueurs. Aujourd'hui ils vous bravent! » Eux et nous, ne sommes-nous pas les » soldats d'*Austerlitz ?* »

Nous pourrions multiplier ces exemples, et, comparant les discours des généraux à diverses époques, y chercher des inductions sur ce qui agit le plus puissamment sur les hommes; il nous serait facile d'agrandir encore le cercle, et de rapprocher les discours adressés à des nations qui diffèrent de caractères, de mœurs et d'institutions; mais il faudrait aborder alors des questions qui exigeraient de longs développements, et nous ne devons pas dépasser les bornes que nous nous sommes prescrites. M. L.

* ALLONVILLE (le chev. d'), sous-gouverneur du dauphin, fils de Louis XVI, fut massacré le 10 août 1792, au château des Tuileries.

* ALLONVILLE (le baron d'), frère du précédent, maréchal-de-camp, mort à l'armée de Condé, en 1793.

* ALLORI (Alex.), peintre florentin, né en 1535, mort en 1607, a composé un *traité* d'anatomie à l'usage des peintres. On voit au Musée royal de Paris, son tableau de l'*Apparition de Jésus-Christ à la Madeleine*.

* ALLORI (Christ.), fils du précédent, mort en 1621, à Florence, est auteur du fameux tableau de *Judith et de saint Julien*, qu'on voit au palais Pitti à Florence. Le Musée de Paris possède un autre de ses tableaux représentant *Charles VIII, roi de France, à Pavie*. C'est le dernier des trois peintres qui ont porté le surnom de *Bronzino*, dont le plus ancien est Angelo, oncle et maître d'Alexandre Allori.

ALLUCHONS. (*Mécanique.*) C'est le nom qu'on donne aux fuseaux de bois dont on garnit une roue pour la faire engrener avec une *lanterne*. La forme des alluchons est déterminée, ainsi que leur nombre, par les mêmes principes que les dents des roues.

ALLUMETTES. (*Technologie.*) S'il est un art qui paraisse peu fait pour attirer l'attention, c'est certainement celui de l'allumettier. Rien de plus simple que les petits brins de bois qu'il nous fournit, et de tous les produits de l'art, aucun n'est d'une valeur si exiguë. Cependant l'exiguité même de cette valeur est une chose digne de remarque, et l'étonnement augmenterait si l'on faisait attention qu'une allumette, pour être propre à la vente, n'exige pas moins de huit opérations distinctes, qui souvent sont exécutées par autant d'ouvriers différents. Aussi, pour parvenir à les livrer à si bas prix, a-t-il fallu considérablement perfectionner les procédés de fabrication, et ils le sont tellement aujourd'hui, que l'ouvrier fendeur d'allumettes peut aisément dans sa journée en fendre ou débiter jusqu'à huit cent mille.

On choisit pour faire les allumettes un bois sec et léger. Les allumettiers préfèrent le bois de tremble ; ils le scient en petits billots de la longueur qu'ils veulent donner à l'allumette, et qui est ordinairement d'un décimètre. Ils le choisissent, autant qu'il est possible, sans nœuds, afin qu'il se fende bien, et ils le font sécher au four.

Cela fait, ils le prennent pour le refendre, selon la direction des fibres, en petites feuilles ou tablettes, à l'aide d'une plane ou couteau à main disposé sur l'établi comme le couteau des boulangers.

Le billot, refendu d'abord dans un sens en petites tablettes, est ensuite retourné et fendu transversalement dans l'autre sens, de sorte que tous les feuillets sont à la fois transformés en petites bûchettes carrées ; un autre ouvrier prend tous ces petits brins par poignées pour en former des paquets, il les lie avec de la ficelle, ou, pour plus d'économie, avec des *pennes*, sorte de fil qui reste sur le métier du tisserand après qu'on en a enlevé la toile.

Le paquet étant lié passe à un autre ouvrier qui le frappe avec une palette, afin

que les petits brins ne dépassent point la superficie des deux bouts, mais présentent une surface unie et propre à recevoir le soufre uniformément.

Enfin un dernier ouvrier ayant devant lui une terrine pleine de soufre fondu, y plonge les paquets pour imprégner les bouts de cette matière inflammable.

M. Pelletier a substitué à la plane un rabot à plusieurs lames, qui est d'un usage aussi facile, et qui fait sauter douze allumettes à chaque fois et tout d'un coup, au point qu'un seul ouvrier peut en expédier plus de soixante mille par heure, lesquelles, soufrées et comptées au prix d'un centime le cent, produisent une valeur de six francs, ou par journée de douze heures, soixante-douze francs.

Allumettes oxygénées. Ces allumettes, récemment inventées, sont très-commodes pour se procurer immédiatement de la lumière ; il suffit d'en plonger l'extrémité dans un flacon contenant de l'acide sulfurique concentré, et de l'en retirer à l'instant. Aussitôt le bout prend feu et enflamme l'allumette.

Pour les préparer, on fait un mélange d'une partie de soufre et de trois de chlorate de potasse légèrement gommé. On broie ces deux substances à part, précaution nécessaire pour éviter le danger d'une explosion qui pourrait résulter de la chaleur produite par le frottement ; on mélange ensuite les deux poudres et on leur donne de la consistance avec un peu de gomme adragant ; on y ajoute un peu de lycopode, et on colore en rouge avec du cinabre, ou en bleu avec de l'indigo. Les allumettes sont soufrées d'abord, mais un peu plus qu'à l'ordinaire, et par un bout seulement ; on trempe ensuite ce bout dans le mélange ci-dessus, ce qui en fait des *allumettes oxygénées*.

La cause de l'inflammation instantanée de ces allumettes est facile à concevoir. L'acide sulfurique dans lequel on les plonge décompose subitement, et avec production de chaleur, le chlorate de potasse et même l'acide chlorique ; l'oxygène de ce dernier se porte immédiatement sur le lycopode et le soufre, matières très-inflammables, et il y produit une vive combustion qui allume ensuite les brins de bois.

On trouve dans le commerce, et à très-bas prix, des étuis qui contiennent une provision d'allumettes et le flacon d'acide sulfurique. Il y a dans celui-ci de l'amiante qui tient lieu d'éponge, et empêche que l'allumette ne se charge d'un excès d'acide, et ne le projette d'une manière incommode sur les vêtements. On se sert d'amiante pour excipient de l'acide sulfurique, parce que ce fil minéral n'est pas attaquable par les acides comme le serait le coton ou une éponge. Ce petit nécessaire, ainsi disposé, a reçu le nom de briquet oxygéné.

L. Séb. L. et M.

* ALLUNNO (Nicolas), peintre italien, né à Foligno, au 15e siècle. On voit au Musée royal un de ses tableaux représentant cinq *sujets* tirés de la passion de Notre-Seigneur, dans le même cadre.

ALLURE. (*Marine.*) Littéralement, manière d'aller. C'est la route et la situation du vaisseau par rapport à la direction du vent. Il y a trois *allures* principales : *le plus près du vent, le largue* et *le vent arrière*. (*Voyez* ces mots.)

ALLUSION. (*Littérature.*) L'allusion est une figure de rhétorique qui aide à faire sentir le rapport que les personnes ou les choses ont entre elles, et qui emploie des expressions naturelles pour rappeler une idée autre que celle que les mots semblaient d'abord destinés à faire naître. L'allusion est une sorte d'allégorie qui consiste ordinairement dans un mot, dans une phrase, et qui insinue plutôt qu'elle ne désigne le rapprochement qu'on a l'intention de faire. Ce rapprochement est le plus souvent un trait de satire ou de louange, quelquefois un conseil ou une leçon. C'est une manière adroite et délicate de faire passer ce qu'il y aurait de trop fade dans la louange, de trop amer dans la critique, de trop audacieux dans le conseil ou dans la leçon. C'est une balle qui, détournée de la ligne droite, frappe sur un corps étranger, et arrive au but par ricochet. Quand Boileau, dans sa première épître, faisait reprocher à Pyrrhus, par Cinéas, son humeur guerroyante, et l'engageait à se reposer, il faisait allusion à la manie des conquêtes qui s'était emparée de Louis XIV, et s'adressait indirectement à ce prince, à qui il n'eût peut-être pas été prudent de reprocher en face son ardeur pour la guerre. Racine employa le même moyen pour détourner ce monarque de paraître sur le théâtre, d'y chanter et d'y danser. Il ne s'adressa point à Louis XIV, il fronda Néron : l'allusion était claire ; le roi la sentit et se corrigea.

Les courtisans la sentirent aussi, et crurent plaire au maître en dénigrant *Britannicus*.

Les poètes ont toujours employé l'allusion pour donner des leçons aux rois et aux peuples. Le théâtre d'Eschyle, d'Euripide et d'Aristophane est rempli d'allusions aux événements du temps. Ménénius, dans la fable *des membres et l'estomac*, qu'il adressa au peuple retiré sur le mont Aventin, se servit de l'allusion pour le ramener dans Rome ; et Stésichore, le plus ancien poëte sicilien, inventa l'apologue *du cheval et l'homme*, pour détourner ses concitoyens d'implorer contre leurs ennemis le secours du tyran Phalaris, qui aurait bien pu ensuite leur donner des fers.

C'est dans la fable surtout que brille l'allusion, elle y est indispensable. Chaussard a dit dans sa *poétique secondaire* :

Un masque offre les traits des divers animaux,
Mais sous ce masque est l'homme avec tous ses défauts:
Lui-même en a souri. Qu'un docte badinage
Échange finement noms, titres et langage;
Et de l'*allusion* que le miroir secret
De vos mœurs en profil révèle le portrait.

La Fontaine est le maître dans ce genre. Toutes ses fables sont des allusions ingénieuses à nos vices, à nos travers, à nos défauts. Dans tous les animaux qu'il fait parler, on reconnait l'homme.

Dans un genre plus élevé, l'allusion plait lorsqu'elle offre une image neuve et belle, comme dans ce passage du septième chant de la *Henriade* :

Ton roi, jeune Biron, te sauve enfin la vie,
Il t'arrache sanglant aux fureurs des soldats,
Dont les coups redoublés achevaient ton trépas ;
Tu vis, songe du moins à lui rester fidèle.

Ce dernier vers fait allusion à la conspiration du maréchal de Biron.

Quand l'allusion est employée par la louange, elle doit être fine et délicate, comme dans ces vers improvisés par mademoiselle de Scudéri, à l'aspect des œillets que le prince de Condé avait cultivés à Vincennes, pendant sa captivité :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrose de la main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

Voiture, qui était fils d'un marchand de vin, jouant un jour aux proverbes dans une société, madame Desloges lui dit: « Celui-là ne vaut rien, *percez*-nous-en un autre. » On voit que madame Desloges rappelait par là l'état du père de Voiture. L'allusion que faisait madame Desloges était une impertinence, et prouvait qu'avec de l'esprit une femme orgueilleuse et vaine peut n'être qu'une sotte.

Molière, en annonçant la défense de jouer le *Tartufe*, ajouta : *M. le premier président ne veut pas qu'on le joue*. L'allusion était vive, sanglante, et le double sens la rendait aussi adroite que spirituelle.

Ce petit nombre d'exemples suffira pour démontrer tout le parti qu'on peut tirer de l'allusion. Dans les temps de trouble, de fureur et de haine, elle devient un bouclier contre le danger d'exprimer franchement sa pensée. La vérité se retranche alors derrière l'allusion, mais plus d'un arrêt nous a démontré que ce rempart n'est pas inexpugnable. E. D.

* ALLUT (Scipion), de Montpellier, a publié de nouveaux *mélanges* de poésie grecque, suivis de deux morceaux de littérature anglaise; Paris, Mérigot le jeune, 1779, in-8o. Les principaux morceaux de poésie grecque, sont : *les Amours d'Héro et Léandre*, par Musée; l'*Enlèvement d'Hélène*, par Coluthus; la *Prise de Troie*, par Tryphiodore; les morceaux anglais sont : l'*Épicurien*, traduit des Essais philosophiques de Hume, et la romance de l'*Ermite*, tirée du Vicaire de Wakefield. A l'époque de sa mort, Allut faisait espérer une nouvelle traduction de *Letters* de milord Chesterfield à son fils.

* ALLUT (Antoine), cousin du précédent, ex-député à l'Assemblée législative, avait fourni en 1765, pour la grande Encyclopédie, l'important article intitulé : *Glaces coulées*. Voyez le tome 17e. D'Alembert faisait un cas particulier des talents de ce collaborateur. Ses excellentes qualités le rendaient cher à ses amis. Il périt sous la hache révolutionnaire comme fédéraliste, le 25 juin 1794.

* ALLUTIUS, prince des Celtibériens, n'est connu que par le trait de générosité exercé envers lui par Scipion l'Africain.

ALLUVION. (*Législation.*) On appelle ainsi les atterrissements et accroissements qui se forment successivement et imperceptiblement aux fonds riverains d'un fleuve ou d'une rivière. L'alluvion est considérée par la loi civile comme un moyen d'acquérir la propriété. Elle profite au propriétaire riverain, soit qu'il s'agisse d'un fleuve ou

d'une rivière navigable, flottable ou non; à la charge toutefois, dans ce premier cas, de laisser le marchepied ou chemin de halage, conformément aux règlements.

Le besoin d'établir des règles générales a dû déterminer le législateur à consacrer ici une sorte d'injustice. Ainsi, il a assimilé à l'alluvion proprement dite, le relais que forme l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives pour se porter sur l'autre; le propriétaire de la rive découverte profite de l'augmentation de son terrain, sans que le propriétaire de l'autre rive soit admis à réclamer le terrain qu'il a perdu.

L'alluvion n'a pas lieu à l'égard des lacs et des étangs dont le propriétaire conserve toujours le terrain que l'eau couvre quand elle est à la hauteur de la décharge de l'étang, encore que le volume de l'eau vienne à diminuer. Réciproquement, le propriétaire de l'étang n'acquiert aucun droit sur les terres riveraines que son eau vient à couvrir dans des crues extraordinaires. On n'a pas dû assimiler à l'alluvion, l'enlèvement subit d'une partie du terrain contigu à une rivière, que la violence des eaux porterait vers un champ inférieur ou sur la rive opposée. Une sorte d'action en revendication est alors accordée au propriétaire de la partie enlevée : mais cette action doit être formée dans l'année, si le propriétaire voisin a pris possession de la partie accrue à son terrain.

C...s.

ALLUVIONS. (*Agriculture.*) Les alluvions sont utiles à l'agriculture en ce qu'elles étendent le domaine des terres arables. Que de pays en effet acquis à la culture par ce jeu de la nature dont l'art a su tirer parti! La Basse-Égypte, la Hollande (nord), le Bas-Languedoc, la Basse-Vendée et la Camargue sont des alluvions du Nil, du Rhin, de la Loire et du Rhône; et nous en trouvons encore de considérables produites par le fleuve Saint-Laurent, celui des Amazones, le Mississipi et l'Indus. Ajoutons à ces alluvions importantes les nombreuses accrues acquises aux propriétés riveraines par les courants inégaux d'une foule d'autres fleuves et de rivières.

Sans les soins de l'art et de la culture, les alluvions, et particulièrement les alluvions marines, pourraient rester stériles pendant des siècles, si le propriétaire riverain ne s'occupait de les féconder. Il faut pour cela commencer par les étayer par des pieux enfoncés profondément et avec force, entrelacer ces pieux de clayonnage, et planter le sol d'osiers, de chalefs, de roseaux, de massettes, de rubaniers, d'iris, ou autres plantes aquatiques et aréneuses, à racines traçantes qui retiennent les terres, arrêtent la vase et favorisent ainsi la fertilisation et l'exhaussement de l'alluvion. Avec de semblables dispositions, au bout de deux ans, on peut souvent confier à l'alluvion des plantations d'oliviers rouges et de saules, jusqu'à ce qu'elle puisse être convertie en prairie artificielle ou consacrée à d'autres cultures.

D.

* ALMA (E.), poète allemand, mort en 1586, auteur d'un petit poëme intitulé : *Bellum giganteum,* Genève, 1587, in-4°; Heidelberg, 1588, in-4°.

* ALMAGRO (Diego d'), gouverneur du Chili sous Charles-Quint, accompagna F. Pizarre dans la conquête et la découverte du Pérou en 1525. La discorde s'étant mise entre les deux chefs, Pizarre fit condamner à mort Almagro en 1538, digne fin du meurtrier d'Atabalipa.

* ALMAGRO (Diego d'), fils du précédent, lui succéda dans le gouvernement du Chili, vengea la mort de son père par l'assassinat de Pizarre en 1541, et remplaça ce dernier dans son gouvernement du Pérou. Vaincu l'année suivante par Vacca di Castro, il fut pris, condamné et exécuté sur la même place et par la main du même bourreau qui avait frappé son père.

*ALMAIN (Jacques), professeur au collége de Navarre, docteur de théologie en 1512, mort à la fleur de son âge, en 1515. Son principal ouvrage est sur *l'autorité de l'Église,* ou les conciles qui la représentent.

* AL-MAMOUN. *Voyez* Mamoun.

* ALMANDINI (Fortuné), capucin, missionnaire italien, mort en 1692, a publié l'ouvrage du P. J. A. Cavatius, intitulé : *Istoria delle missione d'Angola e del Congo,* etc., Bologne, 1587, in fol.

* ALMANZA (bataille d'), gagnée par Berwick, commandant les armées françaises, contre celles d'Espagne, en 1707, à 20 lieues de Valence.

* AL-MANZOR. *Voyez* Mansour.

ALMANACH. (*Astronomie.*) Table qui fait principalement connaître le nombre et l'ordre des mois, des jours et des fêtes de l'année. On y trouve encore ordinairement les phases de la lune et l'annonce des éclipses. Pendant long-temps ce genre de productions a été un dépôt d'erreurs et de

préjugés : c'était la voie par laquelle l'astrologie faisait circuler le mensonge des palais aux plus humbles chaumières (*voyez* ASTROLOGIE). Les almanachs contenaient des prédictions relatives à l'agriculture, à la météorologie, aux destinées des princes, aux affaires des nations, etc. Souvent les rois ont été obligés d'en interdire la publication. Aujourd'hui de pareilles mesures ne sont plus nécessaires : les progrès des sciences ont frappé du mépris public ce honteux moyen de spéculer sur la crédulité des peuples.

Depuis long-temps les prédictions ont fait place à des choses plus positives. Les almanachs sont devenus des espèces d'*agenda* que l'on approprie au goût et à l'usage des diverses classes de la société. On en compte un grand nombre chez toutes les nations civilisées. En France, la cour, les départements, les grands corps de l'état, les sociétés savantes, les arts, l'industrie, le commerce, etc., ont chacun le leur. Tous ces almanachs ont pour fondement la table des jours et des fêtes de l'année, suivie d'indications à chaque instant nécessaires aux particuliers à qui ces *agenda* sont adressées. C'est ainsi que l'almanach royal, dont l'origine remonte à l'année 1679, donne la chronologie des rois et des reines de France de la troisième race ; les naissances et alliances des rois, reines, princes et princesses de l'Europe ; la composition de la maison du roi et celles des maisons des princes et princesses de la famille royale ; les listes et les adresses des membres de la chambre des pairs, de la chambre des députés, des conseillers d'état; l'organisation des ministères ; les tableaux des départements, du clergé de France, des cours royales et tribunaux divers, etc., etc. Nous ne ferons pas l'énumération des almanachs généralement connus, dont le nombre et la forme d'ailleurs varient souvent d'une année à l'autre ; mais nous ne terminerons pas sans citer particulièrement celui que le bureau des longitudes publie sous le titre d'*Annuaire*. Les hommes instruits y trouvent chaque année le calendrier ordinaire, les phases de la lune et l'annonce des éclipses ; les passages au méridien de Paris, les levers et couchers du soleil, de la lune et des principales planètes ; un grand nombre de tables et d'articles d'un haut intérêt sur le système du monde, la géographie, la statistique générale et les sciences physiques. Ce petit volume est extrait en partie de la *Connaissance des temps*, autre genre d'almanach formé pour l'avantage de l'astronomie, de la géographie et de la navigation, dont on parlera au mot *éphéméride*. (*Voyez* l'article CALENDRIER, pour les principes sur lesquels on fonde la construction des almanachs.) N...T.

* ALMEIDA (FRANÇ.), 1er gouverneur portugais des Indes orientales en 1505, mort en 1509 dans son retour en Europe.

* ALMEIDA (LAURENT), fils du précédent, suivit son père aux Indes, reconnut les Maldives, et fit la conquête de Ceylan.

* ALMEIDA (EMMAN.), jésuite portugais, provincial de son ordre et inquisiteur à Goa. On a de lui : *Histoire de la Haute-Éthiopie*, in fol.; *Lettres historiques*, 1629, in-8°.

* ALMEIDA, jésuite et missionnaire, est auteur d'un *Dictionnaire de la langue canique*, qui est celle d'une partie de la côte de Malabar.

* ALMEIDA (APOLLIN.), jésuite, fut nommé évêque de Nicée par Philippe IV, et périt en Éthiopie, où il était missionnaire en 1638.

* ALMEIDA (THÉOD.), orateur, né à Lisbonne en 1722, et mort en 1803, a publié 2 volumes sur divers sujets; le plus remarquable de ses ouvrages est le livre de physique intitulé : *Recreaçao filosofica*, Lisbonne, 1751, 5 volumes in-8°.

* ALMELOVEEN (THÉOD.-JANS. van), professeur de médecine, d'histoire et de langue grecque à Harderwick en Hollande, mort à Amsterdam en 1712. On a de lui des commentaires sur plusieurs auteurs de l'antiquité, et autres ouvrages dont les plus connus sont : *Amœnitates theologico-philosophicæ*, 1698, in-8° ; *Fasti consulares*, Amsterdam, 1740, in-8°, etc.; des traductions latines des Aphorismes d'Hippocrate et de la Médecine de Celse.

* ALMÉNAR (JEAN), médecin espagnol du 15e siècle, auteur d'un traité *de Morbo gallico*, Vénise, 1502, in-4°; réimprimé ensuite à Pavie, Lyon et Bâle. C'est le premier qui ait introduit le mercure comme moyen curatif du mal vénérien.

* ALMICI (PIERRE-CAMILLE), prêtre de l'Oratoire, né à Brescia en 1714, mort dans la même ville en 1779. Il était savant dans les langues anciennes, l'histoire et les antiquités. On a de lui quelques *dissertations* estimées.

* ALMODIS, dame béarnaise du 11e sié-

cle, eut à la fois trois maris vivants : le comte d'Arles, qu'elle quitta par inconstance ; le comte de Toulouse, qu'elle abandonna sous prétexte de parenté, et le comte de Barcelone, dont elle fit empoisonner les enfants du premier lit.

* ALMODOVAR (N., duc d'), ministre et ambassadeur d'Espagne en Russie et en Portugal, mort en 1794. Après avoir parcouru la carrière diplomatique et administrative, il consacra ses loisirs à la culture des lettres, et publia à Madrid, en 1781, une espèce de journal littéraire sous le titre de *Decada epistolar*, où se trouvent particulièrement des détails sur la littérature française. Il a donné, en outre, une traduction de l'*Histoire philosophique et politique des deux Indes*, par Raynal, avec des suppressions, des corrections et des additions, pour éviter la censure du Saint-Office.

* ALMON (JEAN), écrivain et libraire, né à Liverpool en 1738, est auteur d'un *Examen du règne de George II*, d'une *Revue de l'administration de Pitt*, ouvrages dont le succès le mit à même d'acheter un fonds de librairie à Londres, où il continua d'écrire sur des sujets de politique. Éditeur de la première lettre de Junius, il fut mis en prison, et condamné à une amende de 10 marcs. Il entreprit ensuite le *Journal du parlement*, premier écrit périodique de ce genre, et publia : *Anecdotes* de la vie de lord Chatham (Pitt); *Anecdotes biographiques, littéraires et politiques des hommes célèbres de son siècle* ; la *Correspondance de Wilkes* ; une édition complète des *Lettres de Junius*. Mort en 1805.

* ALMONDE (PHILIPPE van), vice-amiral hollandais, mort en 1711. Il fut un des plus habiles lieutenants du célèbre Ruyter, et se distingua dans tous les combats de mer où il assista, soit comme capitaine, soit dans les grades supérieurs.

* ALMUCS (D.....), dame provençale, s'est acquis quelque réputation par ses vers provençaux. On prétend qu'elle vivait dans le 13e siècle.

* ALOADIN ou ALA-EDDYN, prince ou scheick des Arabes ismaéliens, appelés dans les chroniques des croisades Assassins (*voyez* ce mot), vivait dans le 13e siècle. Il envoya un ambassadeur au roi saint Louis, afin d'en obtenir les présents que la plupart des princes d'Asie et d'Europe ne se refusaient point à lui donner, pour éviter le poignard de ses fanatiques émissaires ; mais il n'obtint rien de ce monarque, et resta soumis lui-même au tribut que ses prédécesseurs payaient aux chevaliers du Temple, depuis Baudouin II, roi de Jérusalem.

* ALOARA, veuve de Pandulfe, prince de Capoue et de Bénévent, gouverna ses états avec habileté, et mourut en 992.

* ALOGIENS, nom tiré du grec λογὸς, parole ou verbe, précédé d'α privatif. On appela ainsi des hérétiques du 2e siècle, qui niaient que Jésus-Christ fût le verbe éternel.

* ALOIGNY. *Voyez* ROCHEFORT.

* ALOIS (PIERRE), jésuite né à Caserte dans le royaume de Naples, mort au commencement du 17e siècle. Il a fait des *commentaires* sur les évangiles de carême et des *épigrammes* estimées.

* ALOMPRA, birman d'une naissance obscure, mais audacieux et entreprenant, parvint à se rendre indépendant vers le milieu du 18e siècle ; fonda la ville et le port de Ragoun, traita avec les Anglais, et fut le chef d'une dynastie nouvelle. Il mourut en 1760.

* ALONZO (JEAN), architecte de l'église des Hiéronymites dans la ville de Guadaloupe en Estramadure, l'un des plus beaux édifices de l'Espagne. Elle est précédée d'un vaste péristyle où l'on parvient par 20 degrés, et divisée en 3 nefs séparées par des groupes de colonnes.

* ALOPA (FRANÇOIS), imprimeur vénitien, chez qui Jean de Lascaris fit imprimer une *Anthologie grecque* en lettres capitales, 1494, in-4o.

* ALOYSIUS, architecte de Théodoric, roi d'Italie, au 5e siècle, répara par son ordre les monuments de Rome, et surtout les aquéducs.

* ALPAGO (ANDRÉ), médecin italien du 16e siècle, a traduit les *œuvres* d'Avicenne, Averrhoès et Serapion, médecins arabes, et a ajouté de savantes observations à ces écrits.

* ALPAIDE, seconde femme de Pépin d'Héristal et mère de Charles-Martel, célèbre par sa beauté. A la mort de son mari, elle se retira dans un monastère où elle finit ses jours vers la fin du 7e siècle. Les anciens historiens mettent en doute la légitimité de son union avec Pépin, déjà marié à Plectrude qui lui survécut.

* ALP-ARSLAN (LBAZ-EDDYN-ABOU-CHUDJAA), 2e sulthan de la dynastie des Seljoucydes en Perse, mort en 1702. Il augmenta ses états par plusieurs conquêtes, et vainquit l'armée de l'empereur d'Orient, Romain IV, dans une bataille décisive où

celui-ci fut fait prisonnier. (*Voyez* Romain IV.)

* ALPETRAGIUS, astronome arabe, auteur d'un *livre* sur la théorie des mouvements célestes, traduit en latin par Golanymos, Venise, 1531, in-folio.

ALPHABET. *Voyez* Signes (Théorie des).

* ALPHANUS (Benoit), archevêque de Salerne, sa patrie, poète et médecin, mort en 1086. Il avait mis en vers les *vies* de quelques saints.

* ALPHANUS (François), exerçait la médecine à Salerne, et y fit imprimer en 1577 un *traité* des fièvres malignes et pestilentielles.

* ALPHANUS (Vincent), auteur d'un *traité* de la dot en latin, publié en 1607.

* ALPHEN (Guill. van), né à Leyde en 1608, auteur d'un *formulaire de jurisprudence* en hollandais, Leyde, in-4°, souvent réimprimé. Mort vers 1685.

* ALPHEN (J.-S. van), né à Hassan en 1665, pasteur évangélique dans plusieurs églises des Provinces-Unies, et professeur de théologie à Utrecht où il mourut en 1742. — Son fils Jérôme, pasteur de l'église d'Amsterdam, se démit en 1757, et mourut l'année suivante. Ils ont fait l'un et l'autre plusieurs *ouvrages* de théologie.

* ALPHERY (Nicéphore), ministre anglican du 17e siècle, né en Russie et issu de la famille impériale des Romanow. Il fut élevé avec deux de ses frères en Angleterre, et embrassa l'état ecclésiastique. Ministre d'une paroisse du comté de Hundington, il fut, pendant l'exercice de ce ministère, rappelé deux fois dans sa patrie pour monter sur le trône; mais il préféra son presbytère à l'empire qu'on lui offrait. Après avoir essuyé des persécutions sous Cromwell, il termina une vie beaucoup moins remarquable par les événements que par la bizarrerie de sa destinée. Sa petite-fille, dernier rejeton de cette famille déchue, épousa un coutelier de Hundington, et mourut vers 1770.

* ALPHEUS, graveur grec sur pierres dures dont on connaît deux beaux camées représentant la tête de Germanicus, d'Agrippine et de Caïus leur fils, et un autre représentant l'amazone Penthésylée blessée et soutenue par Achille. Ces pierres sont au cabinet des antiques de la bibliothèque du roi.

* ALPHONSE Ier, dit le Catholique, roi des Asturies en 739. Les Arabes, ou Maures d'Afrique, ayant subjugué presque toute l'Espagne, Alphonse, fils de don Pèdre, duc de Biscaye, résolut de défendre l'indépendance de cette province contre les vainqueurs. Il se joignit ensuite à Pélage, roi des Asturies, devint son gendre, et lui succéda. Pendant 18 années de règne, il ne cessa de faire la guerre aux Maures, les vainquit dans presque toutes les rencontres, et leur enleva plus de trente villes dont il agrandit son royaume. Il mourut en 757.

* ALPHONSE II, surnommé le *Chaste*, roi des Asturies, mourut en 842. Il défit les Maures en Galice, dans la Biscaye, etc., et fut l'allié de Charlemagne, qui fit en sa faveur des diversions sur les provinces voisines des Pyrénées. Vieux et sans enfants, il désigna pour son successeur don Ramire, son cousin, et vécut encore 7 ans après cette abdication volontaire.

* ALPHONSE III, dit le Grand, roi de Léon et des Asturies, illustra son règne par de nombreuses victoires sur les Maures. Il eut à réprimer plusieurs révoltes de ses sujets, et même de son fils aîné. Après un règne de 46 ans, il partagea ses états entre ses deux fils, et mourut en 912. Il avait agrandi son royaume des Asturies, de celui de Léon, de la Galice, d'une partie du Portugal et de la Vieille-Castille. Dans le partage entre ses fils, la Galice échut au cadet. On attribue à Alphonse-le-Grand une chronique qui finit à Ordogno, son père, et remonte à Wamba, roi wisigoth, vers la fin du 7e siècle.

* ALPHONSE IV, dit le Moine, roi de Léon et des Asturies, petit-fils du précédent, ne régna que 3 ans, et abdiqua en faveur de son frère Ramire, qui le renferma dans un monastère près de Léon, où il mourut en 933.

* ALPHONSE V, roi de Léon et de Castille, profita des dissensions qui régnaient parmi les Maures pour les attaquer. Il fut tué au siége de Viseu en 1027, d'une flèche tirée des remparts de cette place, située en Portugal.

* ALPHONSE VI, roi de Galice, de Léon et de Castille, fils de Ferdinand Ier; celui-ci ayant à sa mort divisé ses états entre ses trois fils, Alphonse n'eut d'abord en partage que le royaume de Léon et les Asturies. Son frère, Sanche II, roi de Castille, l'attaqua, le fit prisonnier, et l'enferma dans un monastère; mais il en sortit à la mort de ce même frère, et rentra dans ses états. Les Castillans, n'ayant plus de roi, proclamèrent Alphonse après qu'il se fut

disculpé, par un serment prêté entre les mains du Cid (don Rodrigue Dias de Bivar), de l'assassinat ds son frère qu'on lui imputait. Il prit Tolède sur les Maures, et mourut en 1109.

* ALPHONSE VII. *Voyez* ALPHONSE Ier, roi d'Aragon.

* ALPHONSE VIII, roi de Castille, de Léon et de Galice, né du premier mariage d'Urraque, fille d'Alphonse VI, avec Raymond de Bourgogne, comte de Galice (cette princesse épousa ensuite Alphonse Ier roi d'Aragon). Il partagea quelque temps la couronne de Castille avec sa mère, et apaisa après la mort de cette princesse les troubles qui s'étaient élevés pendant ce double gouvernement. Il reprit Burgos et les autres places que son beau-père, le roi d'Aragon, possédait en Castille, vainquit les Maures, les troupes d'Alphonse d'Aragon, et devint l'arbitre de toute l'Espagne chrétienne. Son dernier exploit fut la victoire remportée sur les Maures d'Afrique, à Jaën, en 1157; il mourut la même année. Il avait marié sa fille Constance au roi de France Louis VII.

* ALPHONSE IX, roi de Castille, surnommé le Noble, monta sur le trône en 1158 à l'âge de trois ans. Il succédait à son père, Sanche II, fils d'Alphonse VIII. Sa minorité fut troublée par la rivalité des deux maisons de Castro et de Lara qui se disputèrent la régence; mais il reconquit à sa majorité tout ce que ses voisins avaient usurpé sur ses états pendant ces troubles. Il remporta sur les Maures la célèbre bataille de Tolosa, dans la Sierra-Morena, en 1212, et mourut en 1214 lorsqu'il se proposait d'achever la ruine des musulmans en Espagne.

*ALPHONSE X, surnommé l'Astronome et le Philosophe, roi de Léon et de Castille, succéda à Ferdinand III, son père, en 1252. Cinq ans après, une faction des princes allemands l'appela à l'empire; Rodolphe de Hapsbourg l'ayant emporté sur lui, il se contenta de protester contre cette élection. Son fils, don Sanche, se révolta contre lui, et l'expulsa du trône. Après avoir appelé les Maures d'Afrique à son secours, Alphonse fit de vains efforts pour reprendre son sceptre, et mourut de chagrin à Séville en 1284. Alphonse eut un règne très-malheureux, et cependant c'était le prince le plus instruit de son siècle. Il donna à ses sujets le recueil de lois connu en Espagne sous le nom de *las Partidas;* et c'est à lui que l'Europe est redevable des tables astronomiques appelées de son nom *alphonsines.*

* ALPHONSE XI, fils de Ferdinand IV, roi de Léon et de Castille, succéda à son père en 1312. Ligué avec le roi de Portugal, Alphonse II, il défit les Maures en 1340 à la célèbre bataille de Tariffa, en Andalousie. Il mourut de la peste au siége de Gibraltar en 1350.

* ALPHONSE Ier, roi d'Aragon et de Navarre, surnommé le Batailleur, disputa la couronne de Castille à sa femme Urraque (*voyez* ce nom) et à Alphonse VI, et y renonça ensuite pour obtenir la paix. Il fit la guerre aux Maures d'Espagne et d'Afrique, et remporta plusieurs victoires signalées; mais il fut vaincu en Catalogne, et mourut du chagrin que lui causa cette défaite, en 1134.

* ALPHONSE II, roi d'Aragon, mourut en 1196, porta la guerre en France, et réunit le Roussillon et le Béarn à ses états. Ce prince cultiva les lettres, ou ce qu'on appelait alors *la gaie science,* et on le compte parmi les troubadours.

* ALPHONSE III, roi d'Aragon, mort en 1291 à 26 ans. Le règne de ce prince, qui ne fut que de 6 ans, est remarquable par les barrières que les Aragonais élevèrent contre l'empiétement du pouvoir royal, par les précautions qu'ils prirent pour assurer l'existence et l'honneur des citoyens, et par l'autorité dont ils investirent le magistrat appelé *grand-justicier.*

* ALPHONSE IV, roi d'Aragon, mort en 1336, fut surnommé le Débonnaire à cause de sa bonté qui dégénéra souvent en faiblesse.

* ALPHONSE V, surnommé le Magnanime, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, succéda à son père, Ferdinand-le-Juste, en 1416. Il signala d'abord sa générosité en déchirant sans la lire une liste de seigneurs qui avaient conspiré contre lui. Déjà roi de Sicile, désigné par Jeanne II, reine de Naples, pour son héritier, il se vit forcé de faire la conquête de cet héritage. Doué de toutes les qualités qui constituent un grand roi, vraiment digne de son surnom, Alphonse n'eut qu'un défaut, celui de se livrer trop au plaisir. Il fit d'ailleurs la guerre sans cruauté, aima les lettres, et recueillit dans ses états les sciences, les arts et les muses, bannis de Constantinople. Il mourut en 1458.

* ALPHONSE Ier, *Henriquez,* premier

roi de Portugal, fils de Henri de Bourgogne de la maison de France, né en 1094. Ce prince, n'ayant comme son père que le titre de comte de Portugal, fut proclamé roi par son armée après la bataille de Castro-Verde, où il défit cinq généraux maures en 1139. Il voulut s'agrandir du côté du royaume de Léon et de l'Estramadure; mais après avoir pris Elvas et mis le siége devant Badajoz, il fut cerné dans son camp, fait prisonnier et conduit à Ferdinand, roi de Léon, qui lui rendit la liberté moyennant le sacrifice de tout ce qu'il avait conquis. Il mourut en 1185, après un règne de 75 ans. On doit le regarder comme le fondateur et le législateur de la monarchie portugaise.

* ALPHONSE II, dit le Gros, roi de Portugal, succéda à son père, Sanche Ier, en 1211. Il vainquit les Maures d'Espagne en plusieurs rencontres, et notamment à Al-Cazar-do-Sal où il avait pour auxiliaires une troupe de croisés que les vents avaient forcés de relâcher à Lisbonne en allant à la Terre-Sainte. Il fit rédiger un code de lois, et ordonna que les sentences de mort ne fussent exécutées que vingt jours après le jugement.

* ALPHONSE III, roi de Portugal, 2e fils d'Alphonse II, succéda à son frère Sanche II, en 1248. Il enleva le royaume des Algarves aux Maures; la fin de son règne fut troublée par ses différends avec la cour de Rome. Il mourut en 1279, laissant la couronne à son fils Denis.

* ALPHONSE IV, surnommé le Brave, roi de Portugal, succéda au roi Denis, son père, en 1325. Il fit long-temps la guerre au roi de Castille, son gendre, et ne se réconcilia avec lui que pour marcher ensemble contre les Maures d'Andalousie et d'Afrique, qui furent complètement défaits à la bataille de Tariffa en 1340. Cédant aux suggestions de quelques courtisans, il permit l'assassinat de la célèbre Inès de Castro, que son fils, don Pèdre, avait épousée en secret. Alphonse IV mourut en 1356. L'histoire a signalé ce monarque comme fils ingrat, frère injuste et père cruel.

* ALPHONSE V, surnommé l'Africain, roi de Portugal, monta sur le trône à l'âge de 6 ans, en 1438. Parvenu à sa majorité, il tua dans une rencontre don Pèdre, son oncle et son tuteur, après l'avoir forcé de prendre les armes pour mettre sa vie en sûreté. Il porta la guerre en Afrique, et eut de grands démêlés avec Ferdinand et Isabelle de Castille. Ce fut sous son règne que les Portugais découvrirent la côte de Guinée, et y firent leurs premiers établissements. Il mourut de la peste en 1481.

* ALPHONSE VI, roi de Portugal, fils et successeur de Jean IV, de la maison de Bragance. Ses débauches et le déréglement de son esprit le firent éloigner du trône, et son frère, don Pèdre, fut déclaré régent. Après avoir été relégué 8 ans dans l'île de Tercère (une des Açores), Alphonse fut transféré au château de Cintra, en Portugal, et mourut en 1683. Son frère, le régent, se fit alors couronner sous le nom de Pierre II.

* ALPHONSE II, roi de Naples, fils de Ferdinand Ier et petit-fils d'Alphonse-le-Magnanime, monta sur le trône en 1494, après avoir signalé quelques talents militaires sous le règne de son père; mais cette même année, le roi de France Charles VIII, appelé par le vœu de la plupart des Napolitains, envahit le royaume de Naples. Alphonse, abandonné de ses alliés, mal secondé par ses sujets dont il s'était aliéné les cœurs par ses vices, abdiqua la couronne en faveur de son fils Ferdinand II, qui méritait mieux que lui l'amour des peuples, quitta Naples avant l'arrivée des Français, et se retira en Sicile, où il mourut le 19 novembre de la même année 1494.

* ALPHONSE DE ZAMORA, juif espagnol, a travaillé à l'édition de la Polyglotte du cardinal Ximénès, et est auteur d'un ouvrage intitulé : *Introductio hebraica,* 1526, in-4°. Mort vers 1530.

* ALPHONSE D'EST. *Voyez* EST.

* ALPHONSE DE BURGOS. *V.* BURGOS.

* ALPHONSE DE CASTRO. *V.* CASTRO.

* ALPINI (PROSPER), professeur de botanique, né dans l'état de Venise, en 1553, mort à Padoue en 1617; ses recherches savantes l'ont tiré de la foule des botanistes. Boerhaave fit imprimer à Leyde son traité *de Præsagiendâ vitâ et morte ægrotantium.* Son ouvrage sur le *Balsamus* des anciens, nommé baume de la Mekke, est inséré dans le recueil intitulé : *Medicina Ægyptiorum.*

* ALPINUS (CORNELIUS), poète latin, cité par Horace comme auteur d'une mauvaise tragédie intitulée *Memnon,* et d'un poëme héroïque sur la guerre de Germanie.

* ALPTÉGHYN, esclave arabe, devint gouverneur du Khoraçan au 16e siècle, défit Mansour, prince samanide, s'empara de Cuznah, et fonda la dynastie des Gaznévithes. Mort en 915 (375 de l'hégyre).

* ALQUIE (François-Savinien), écrivain du 17e siècle, est auteur de *Mémoires* ou Voyage du marquis de Ville au Levant, Amsterdam, 1671; des *Délices de la France,* 1699, 2 vol. in-12; *État de l'empire d'Allemagne,* traduit du latin de Puffendorf, 1699, in-12.

* ALRED ou ALFRED, historien anglais du 12e siècle, a écrit les *Annales de l'histoire d'Angleterre,* publiées par Hearne, en 1716, à Oxford; *Libertates eccles. S. Joannis de Beverlic,* resté manuscrit.

* ALSACE (Th.-Louis de HÉNIN-LIÉTARD, appelé le cardinal d'), archevêque de Malines et primat des Pays-Bas, né à Bruxelles en 1680, fut créé cardinal en 1719, par le pape Clément XI, reçut Louis XV à son entrée dans Bruxelles, en 1746. Mort doyen des cardinaux, en 1759.

* ALSACE (province d'), cédée entièrement à la France par le traité de Ryswick.

* ALSACUS (Conrad), écrivain danois, né en 1622, a publié une *Histoire de la réformation du Danemarck,* ouvrage rare.

* ALSAHARAVIUS. *Voyez* Aboul-Caçem.

* ALSOP (Antoine), chapelain de l'évêché de Winchester, et curé de Brigtwel dans le comté de Berks; il a publié un *Choix de fables d'Ésope;* ses poëmes anglais ont été insérés dans les recueils périodiques; ses *Odes* latines n'ont paru qu'en 1756. Mort en 1726.

* ALSOP (Vincent), théologien anglais du même siècle, a publié des *Sermons* et des écrits de circonstance qui eurent du succès.

* ALSOUFY, astronome arabe du 10e siècle, a composé une *Table astronomique,* un *Catalogue* des étoiles fixes, et un *Traité* sur la projection des rayons. Il existe plusieurs copies du second de ces ouvrages à la bibliothèque du roi.

* ALSTEDIUS (J.-H.), né en 1588, dans le comté de Nassau, professeur de théologie dans son pays, ensuite à Weissembourg en Transylvanie. Mort en 1638. Parmi ses ouvrages on distingue une *Encyclopédie* en latin, Lyon, 1649, 2 vol. in-folio, et l'*Encyclopédie de la Bible,* 1642, in-12, où il prétend prouver qu'il faut chercher dans l'Écriture-Sainte les principes et les matériaux de toutes les sciences et de tous les arts.

* ALSTON (Charles), médecin écossais, né en 1683, et mort en 1770, professeur de médecine et de botanique à Édimbourg. On a de lui: *Tyrocinium botanicum,* Édimbourg, 1753, dans lequel il attaque le système sexuel de Linnée, et des *Lectures* sur la matière médicale, 1770, 2 vol. in-4°.

* ALSTROEMER (Jonas), négociant suédois, qui ne dut sa richesse qu'à son industrie. En 1696, il se rendit à Londres, y fit une grande fortune, retourna en Suède, et s'y occupa du perfectionnement des manufactures. Améliorer l'éducation des bêtes à laine, en se procurant d'excellentes races de moutons, et même des béliers d'Angora, cultiver des plantes propres à la teinture, introduire en Suède l'usage des pommes de terre, établir des raffineries de sucre, contribuer à la fondation de la compagnie du Levant et de celle des Indes orientales, tels furent les objets de ses soins. Il était né en 1665, il mourut en 1761. Vingt ans après, le commerce suédois fit placer dans la bourse de Stockholm son buste avec cette inscription: *Jon. Alstroemer artium fabrilium in patriâ instaurator.*

* ALSTROEMER (Claude), l'aîné des quatre fils du précédent, né en 1736, mort en 1794, fut élève de Linnée, qui a donné son nom à une espèce nouvelle de plantes que son disciple lui avait adressée. Les trois autres, Patrick, Jean et Auguste, se distinguèrent par leurs talents.

* ALT (Franç.-Joseph-Nicolas, baron d'), né à Fribourg en 1689, mort dans cette ville en 1771, est auteur d'une *Histoire de la Suisse,* Fribourg, 1763, en 10 vol. in-18. Les critiques lui reprochent des fautes multipliées contre la langue française, une partialité trop prononcée en faveur des cantons catholiques, et de longs détails incompatibles avec le plan d'une histoire générale.

* ALTAMER (André), ministre luthérien du 16e siècle; il a laissé des *OEuvres* de controverse, et des *Notes* sur Tacite.

* ALTAMURA (Ambr.), dominicain italien du 16e siècle, a publié une *Bibliothèque* raisonnée des écrivains de son ordre, Rome, 1617, in-folio.

* ALTANI (Antoine), habile négociateur du 15e siècle, évêque d'Urbin et patriarche d'Aquilée. Le pape Eugène IV l'envoya d'abord en Écosse pour y réformer le clergé, ensuite en Angleterre, pour y terminer les différends entre ce royaume et la France. Nicolas V, successeur d'Eugène, lui donna la nonciature d'Espagne, pour y négocier le mariage de l'empereur Frédéric III avec Éléonore, infante de Portugal. Il allait retourner à Rome, lorsqu'il mourut à Barcelone, après vingt ans de services.

* ALTANI (ANTOINE), le *Jeune*, parent du précédent, né en 1505, dans son château de Salvarolo, mourut en 1570, dans sa terre de Muzarro. Il avait fait des *Poésies* italiennes et latines qui n'ont point été imprimées. L'histoire fait en outre mention de six autres membres de cette famille féconde en savants, entre autres Henri Altani, auteur des *Mémoires* des hommes illustres de sa maison, Venise, 1717.

* ALTER ou ALTÈS (FRANÇOIS-CHARLES), jésuite, célèbre philologue, né à Engelsberg en Silésie, l'an 1749, mort à Vienne en 1804. Parmi les 250 ouvrages ou dissertations qu'il a publiés, nous nous bornerons à citer : *Novum testamentum ad codicem Vindobonensem Græcè expressum*. Les manuscrits de la bibliothèque impériale y sont collationnés avec le manuscrit qu'Alter appelle *cod. Vindob. II.; Homeri Ilias*, avec les variantes des manuscrits de la bibliothèque palatine, 1789, 2 vol. in-8° ; *Homeri Odyssea et min. poem.*, 1794, in-8°.

ALTÉRANTS. (*Médecine.*) Les anciens auteurs admettaient deux grandes divisions en matière médicale, les évacuants et les altérants : ces derniers étaient des médicaments dont l'action ne s'accompagnait d'aucune évacuation humorale sensible. Cette distinction chimérique ayant été abandonnée, on a conservé le nom d'altérante à une méthode thérapeutique dans laquelle l'action curative de la substance médicamenteuse est en quelque sorte moléculaire, et ne se manifeste que peu ou point au dehors, en provoquant des excrétions insolites. Presque tous les médicaments peuvent être administrés de cette manière, et l'on en voit des exemples dans le traitement antisyphilitique au moyen des préparations mercurielles, lorsqu'on ne le pousse pas jusqu'à la salivation, et dans celui des scrofules par les toniques. Mais la médication altérante la plus certaine et la plus énergique est celle qu'exerce l'hygiène ; et l'on pourrait prouver peut-être que, dans un grand nombre de cas, l'action altérante attribuée aux médicaments dépendait du régime seul. L'air, le changement d'habitudes, les différentes diètes animales, végétales, lactées, les exercices, les vêtements, les bains, sont des modificateurs de l'économie bien autrement puissants que quelques substances médicamenteuses données à des doses trop faibles pour produire des effets physiologiques appréciables. On est porté à croire que la médication altérante se bornera désormais à ces moyens dont le père de la médecine a consacré l'usage par des observations que plus de vingt siècles n'ont point démenties.

F. R.

ALTÉRATION. (*Musique.*) S'emploie pour désigner le changement que l'on fait subir à tel ou tel intervalle de l'échelle, en l'élevant ou l'abaissant d'un demi-ton : les *dièses*, *bémols* et *bécarres* servent pour cette opération.

ALTERNATION. *Voyez* COMBINAISON.

* ALTHAMER. *Voyez* ALTAMER.

* ALTHÉE (*Mythologie.*), femme d'OEnée, roi de Calydon, mère de Méléagre ; irritée contre son fils qui avait tué par mégarde son oncle, elle jeta au feu un tison, à la conservation duquel était attachée la vie de Méléagre, et se tua ensuite de désespoir.

* ALTHUSEN ou ALTHUSIUS (JEAN), jurisconsulte, né vers le milieu du 16e siècle, professeur en droit à Herborn, et syndic à Brême. En 1603, il fit imprimer un livre intitulé : *Politica methodicè expressa ;* il y soutient que le peuple seul est souverain, et qu'il peut à son gré changer et juger ses rois. Ce livre eut des admirateurs ; il est aujourd'hui tout-à-fait oublié. Mort dans les premières années du 17e siècle.

* ALTICOZZI (LAURENT), jésuite, né à Cortone en 1689, mort à Rome en 1777 ; son principal ouvrage est une *Somme* de saint Augustin, dans laquelle il a fait entrer l'histoire de la vie, des intrigues et des condamnations des partisans de l'hérésie de Pélage, le tout appuyé sur le témoignage des anciens auteurs.

* ALTICOZZI (RENAUD-ANGELLIERI), patrice de Tortone, de la même famille ; il publia en 1749, à Florence, une traduction en vers libres de l'*Epidicus*, comédie de Plaute.

* ALTILIUS (GABRIEL), poète latin du 15e siècle, né, suivant les uns, dans la Basilicate au royaume de Naples, et selon d'autres à Mantoue, fut précepteur du roi Ferdinand-le-Jeune. Il fut nommé, par Sixte IV, évêque de Policastro, en 1489, et mourut deux ans après ; il n'a laissé qu'un très-petit nombre de vers : sa meilleure pièce est l'épithalame qu'il fit pour le mariage d'Isabelle d'Aragon, fille du roi Alphonse II, avec Jean-Galéas Sforce, duc de Milan. Ses poésies ont été imprimées dans le *Recueil* de Sannazar.

* ALTING (Menso), né en 1541, premier pasteur et président du consistoire à Embden, mort en 1617, auteur de *Livres* de controverse.

* ALTING (Henri), fils du précédent, né à Embden en 1583, précepteur du prince électoral palatin et député du Palatinat au synode de Dordrecht, professa la théologie à Groningue jusqu'à sa mort, en 1644. Il a laissé beaucoup d'ouvrages imprimés et manuscrits, qu'on ne lit plus.

* ALTING (Jacques), fils d'Henri, professeur de théologie et d'hébreu dans l'université de Groningue, a fait des recherches utiles sur des questions d'antiquités hébraïques et de philologie orientale. Il suffira de citer ses *Commentaires* sur presque tous les livres de la Bible, une *Grammaire syro-chaldaïque*, un *Traité* sur la ponctuation hébraïque. Il mourut en 1667.

* ALTING (Menso), né en 1636, savant bourgmestre de Groningue, auteur d'une *Chronique* sacrée et d'une *Description* de la Basse-Allemagne. Ces deux ouvrages sont écrits en latin, et très-estimés. Mort en 1713.

* ALTISSIMO (C.), improvisateur du 15e siècle, était de Florence, et s'appelait Christophe; son mérite lui fit donner la couronne poétique avec ce surnom. Quelques-unes de ses improvisations ont été recueillies et imprimées.

* ALTMANN, théologien réformé, et controversiste allemand, né en 1664 à Zoffinghen en Suisse, est auteur de plusieurs traités de controverse en allemand, et d'un traité latin *de Ritibus ecclesiæ Bernensis*. Mort en 1723.

* ALTMANN (J. George), philologue et archéologue, né à Zoffinghen, en 1697, mort en 1758, fut curé d'un village du canton de Berne, et professeur de morale et de langue grecque dans la ville de ce nom. Ses principaux ouvrages sont : *Exercitatio de linguâ Italorum antiquissimâ*, Berne, 1721; *Tempe helvet.*, Zurich, 1742, 6 vol. in-8°; *Meletemata philologico-critica*, etc., 1755, 3 vol. ; *Principia ethica*, Zurich, 1753.

* ALTOGRADI (Lelius), jurisconsulte, né à Lucques dans le 17e siècle. Il a publié divers ouvrages, parmi lesquels on distingue ses *Consultations*.

* ALTOMARI (Donat-Antoine), médecin et philosophe, né à Naples vers le milieu du 16e siecle. Il fut aimé du pape Paul IV, et jouissait d'une grande réputation en Italie. Ses *OEuvres* de médecine ont été imprimées.

* ALTOMARI (Blaise), avocat de Naples. Il a laissé plusieurs ouvrages de jurisprudence, avec un *Recueil historique des principales maisons d'Italie*.

* ALTON (Richard, comte d'), général autrichien commandant dans les Pays-Bas en 1789. Forcé de quitter Bruxelles, où il aurait pu se défendre, il mourut en route pour se rendre à Vienne en 1792.

* ALTON (N..... d') son frère, lieutenant-général au service d'Autriche, se distingua dans la guerre contre les Turks, eut ensuite le commandement d'une division de l'armée des Pays-Bas contre les Français, se trouva au siége de Valenciennes sous le général Ferrari, et se disposait à faire celui de Dunkerque avec le duc d'York, lorsqu'il fut tué en 1797, dans un combat livré près de cette ville.

* ALTORFER (Albert). Il prit son nom de la ville d'Altorf en Suisse, où il était né en 1488. C'est le plus ancien peintre de l'Helvétie. Ses ouvrages se ressentent de l'enfance de l'art, mais ils annoncent un vrai talent. Son grand tableau de *Saint-Jérôme*, son *Crucifiement*, une gravure en bois, représentant un *Porte-étendard*, *une Passion*, *Pyrame et Thisbé*, sont des morceaux justement estimés.

* ALTOUVITIS (Marseille d'), dame illustre, née à Aix en 1550, morte en 1606, dont on connait un *Sonnet* sur un bracelet et une *Ode* estimée, cités dans la *Bibliothèque provençale* de l'abbé Gouget, tome 13.

* ALTOVITI (Ant.), archevêque de Florence. Il était un des prélats du concile de Trente. La plupart de ses ouvrages sont restés inédits. Né à Florence en 1521, mort dans la même ville en 1573.

* ALUCCI (César), écrivain italien du 17e siècle, a publié le *Miroir des antiquités romaines*, en italien, 1625.

ALUMINE. (*Chimie.*) Du mot latin *alumen*, alun, d'où elle se retire; autrefois *argile pure*, parce que, mêlée avec la silice, elle constitue la base de toutes les argiles. Blanche, douce au toucher, insipide, happant à la langue par l'avidité qu'elle a pour l'eau, avec laquelle elle fait pâte, malgré son insolubilité. Elle est infusible au feu de forge, et abandonne seulement son eau en se contractant plus ou moins; c'est sur cette propriété que repose la construction du pyromètre de Wedgevood,

destiné à évaluer les hautes températures. (*Voyez* PYROMÈTRE.)

L'alun étant un sulfate double d'alumine et de potasse ou d'ammoniaque, si dans une dissolution de ce sel on verse un excès d'ammoniaque, celle-ci prendra la place de l'alumine, qui sera précipitée sous forme de gelée. Il faut ensuite la mettre sur le filtre, et la laver un grand nombre de fois pour l'avoir pure. On peut encore l'obtenir sans le secours de l'ammoniaque ; il suffit pour cela de calciner jusqu'au rouge le sulfate d'alumine et de potasse ; le sulfate d'alumine seul est décomposé, et lorsqu'on projette la matière dans l'eau, le sulfate de potasse s'y dissout, et l'alumine se précipite. Enfin, en calcinant le sulfate d'alumine et d'ammoniaque, tout l'acide sulfurique et toute l'ammoniaque s'en vont, et l'alumine reste seule au fond du creuset.

Bien que l'alumine n'ait point encore été décomposée, on la regarde, par analogie avec les autres bases salifiables, comme formée d'une substance simple nommée *aluminium* et d'oxygène, dans le rapport de 53 à 47. S.

ALUMINE. (*Technologie.*) *Voyez* ALUN, ARGILE, DÉGRAISSEUR, FOULONNIER.

ALUN. (*Technologie.*) L'alun est un des sels les plus fréquemment employés dans les manufactures ; il est surtout utile à l'art de la teinture, dont il est en quelque sorte l'âme. Il sert à préparer plusieurs mordants, et il est lui-même un mordant très-précieux pour un grand nombre de couleurs, parce qu'il a beaucoup d'affinité pour les parties colorantes, avec lesquelles il se fixe plus ou moins solidement sur les étoffes.

On se sert encore de l'alun dans la fabrication du bleu de Prusse ; on l'emploie pour conserver les peaux avec leurs poils, pour préserver les substances animales de la putréfaction, pour garantir les bois de l'incendie, et pour préparer l'alumine pure. Il est en usage dans la fabrication du papier et dans le raffinage du sucre, dans la préparation de la colle-forte et du suif de chandelle, qu'il rend plus ferme. En chirurgie, on l'emploie à l'état d'*alun calciné* pour cautériser les chairs, et, en médecine, comme astringent et à l'intérieur.

On prépare aussi, par la calcination de l'alun avec le charbon, un produit particulier nommé pyrophore, à cause de sa propriété de s'enflammer spontanément à l'air.

L'alun varie dans sa composition : tantôt ce sel est un sulfate acide d'alumine et de potasse ; tantôt un sulfate acide d'alumine et d'ammoniaque ; tantôt enfin, et le plus souvent, un sulfate acide d'alumine, de potasse et d'ammoniaque. Dans les deux premiers cas, il constitue un sel double, et dans le troisième un sel triple ; mais, quelle que soit sa composition, il est également propre aux usages de la teinture, ainsi qu'à tout autre de ses emplois.

La Syrie fut long-temps en possession de nous fournir exclusivement ce sel, que le commerce faisait venir sous le nom d'alun de roche. Dans le quinzième siècle, l'extraction et la fabrication de l'alun se répandirent dans l'Italie, principalement à la Solfatara près de Pouzzole, à la Tolfa près de Rome, et à Piombino : plusieurs autres exploitations de mines d'alun s'élevèrent successivement en Allemagne et en Espagne au dix-septième siècle; et une fabrique de ce genre se forma en Angleterre sous le règne d'Elisabeth. L'alun préparé à la Tolfa, et connu dans le commerce sous le nom d'alun de Rome, est obtenu constamment à un grand degré de pureté, et jouit, à ce titre, d'une grande réputation. Mais ces diverses espèces d'alun se trouvaient toutes formées dans le sein de la terre, principalement aux environs des volcans; on n'avait qu'à les extraire et à les purifier. De nos jours, les chimistes français sont parvenus à fabriquer l'alun de toutes pièces, en combinant directement les éléments de ce sel. De nombreuses fabriques se sont établies, qui, en peu de temps, ont livré au commerce des aluns comparables, sinon supérieurs, aux aluns de Rome, et ont ainsi procuré à la France un nouveau genre d'industrie.

Le traitement des mines où l'alun se rencontre tout formé, est fort simple; il se borne à l'extraction d'un sel soluble et cristallisable contenu dans des quantités plus ou moins considérables de matières étrangères et insolubles.

A la Solfatara, on ramasse le minerai, on le fait dissoudre dans l'eau, on laisse déposer la matière insoluble, et la dissolution étant bien éclaircie, on l'évapore et on la concentre dans des chaudières de plomb ; on laisse refroidir, et on obtient de petits cristaux d'alun brut, qu'on purifie en les

dissolvant et en les faisant cristalliser une seconde fois ; ce qui donne des masses de cristaux bien formés.

A la Tolfa, le minerai se présente à l'état de sous-sulfate de potasse et d'alumine impur, en masses pierreuses et compactes : on les concasse et on les calcine dans un four où on les grille à l'air libre. On détrempe ensuite le minerai pour en former une pâte qu'on traite successivement par lixiviation et deux cristallisations, comme nous l'avons dit pour l'alun de la Solfatara. On obtient ainsi l'alun très-estimé et très-pur connu sous le nom d'alun de Rome.

Les mines de *pyrites alumineuses* ou de *schistes pyriteux*, quoique variables dans leur composition, subissent un traitement à peu près uniforme. Composées des mêmes principes, mais dans des proportions plus ou moins inégales, elles contiennent du sulfure de fer et de chaux, de la silice, de l'alumine, de la magnésie, de l'oxyde de fer, et accidentellement une matière bitumineuse inflammable ; elles se présentent en masses dures, compactes, feuilletées, et se réduisent par la percussion en morceaux tout plats.

On commence par concasser ces schistes en fragments de cinq centimètres de grosseur, et on en forme des tas de trois à quatre mètres de hauteur. On les laisse exposés pendant plusieurs mois à l'action de l'air et de la pluie. Le schiste se délite et s'effleurit peu à peu ; ses principes réagissent les uns sur les autres par le concours des actions de l'air, de la chaleur et de l'humidité, et il se produit une espèce de fermentation minérale. Lorsque l'efflorescence marche trop lentement en raison de la compacité du schiste, on active la réaction en mettant le feu au tas. Enfin toute la masse de pyrites délitées et effleuries se réduit en une poussière plus ou moins ténue à laquelle on a donné le nom de *cendres*.

Dans cette réaction spontanée des principes pyriteux, le sulfure de fer se décompose par le concours de l'eau et de l'air ; peu à peu la combustion simultanée du fer et du soufre occasione une forte chaleur ; l'acide sulfurique qui se produit se combine avec l'alumine et avec l'oxyde de fer, et il se forme à la fois du sulfate d'alumine et du sulfate de fer ; mais ce dernier est en petite quantité.

Lorsqu'on a obtenu les cendres pyriteuses, il s'agit d'en séparer les parties solubles par des lessivages successifs, en décantant ou en filtrant les dissolutions. Cette opération se fait dans des baquets ou de vastes caisses de bois garnies d'un fond à claire-voie sur lequel on dépose une couche de trois décimètres de cendres ; on y verse l'eau par lotions successives, et le liquide traverse la couche en dissolvant et en entraînant le sulfate d'alumine ainsi que d'autres matières solubles.

On porte les dissolutions obtenues dans des chaudières de plomb, où on les évapore jusqu'à 25 ou 30° de l'aréomètre ; on les verse dans de grands bassins, où elles déposent un sédiment de sels insolubles de fer et d'alumine, plus de la silice, etc. La liqueur est ensuite soutirée claire, pour être concentrée jusqu'au point de cristalliser assez abondamment par le refroidissement : il s'en sépare des cristaux de sulfate de fer, et les eaux-mères ne retiennent plus qu'une petite quantité de ce sel mêlé à une plus forte proportion de sulfate d'alumine, sel tout-à-fait incristallisable. Dans cet état, ces eaux-mères sont propres à la formation de l'alun par l'addition d'un *cristallisant* (1).

On procède donc de suite à cette opération : cependant, si l'atelier de fabrication et de raffinage de l'alun est éloigné de la mine, et qu'il soit nécessaire par conséquent d'y transporter les sulfates d'alumine, on rapproche la liqueur davantage, jusqu'au point où elle se prenne en masse par le refroidissement ; on la coule dans des baquets, où elle se forme en pains que l'on expédie aux fabricants d'alun sous le nom de *magmas*.

On nomme *brevetage* l'opération qui consiste à ajouter un sel de potasse ou d'ammoniaque, ou un mélange de l'un et de l'autre (2), dans le sulfate d'alumine pour en faire de l'alun. On fait une dissolution avec un de ces deux sels, ou plus facilement avec tous les deux ; on la porte à

(1) On nomme ainsi les sels de potasse ou d'ammoniaque, qui, ajoutés au sulfate d'alumine, rendent ce dernier cristallisable, et complètent la formation de l'alun.

(2) On emploie de préférence le sulfate de potasse, résidu de la fabrication de l'acide nitrique ou de l'acide sulfurique ; le sous-carbonate de potasse impur ou potasse du commerce ; et enfin le sulfate d'ammoniaque préparé pour cet usage par la distillation des matières animales.

20° du thermomètre, et on la verse dans la dissolution de sulfate d'alumine ou dans les eaux-mères; on agite le mélange, et les cristaux se forment à l'instant et se précipitent en abondance. On met les cristaux à égoutter sur des filtres, et on les lave en les arrosant successivement à plusieurs petites eaux, pour en séparer le sulfate de fer, qui est entraîné par les eaux du lavage : celles-ci sont utilisées dans la fabrication de la couperose.

L'alun ainsi obtenu est en petits cristaux : on en fait une dissolution à 50° Baumé, que l'on verse dans des cristallisoirs en forme de cônes tronqués. L'alun s'y prend en masse; on le retire et on le casse en morceaux pour le livrer au commerce. Afin de l'obtenir plus pur, on peut le refondre et le faire cristalliser une seconde fois. Si la dissolution de l'alun refondu était étendue jusqu'à 25 ou 30° au lieu de 50°, l'alun, au lieu de s'y cristalliser en masse, s'y formerait en petits cristaux réguliers, et serait d'une plus grande pureté; c'est ainsi que l'on prépare l'*alun fin*, destiné à remplacer l'alun de Rome pour tous les usages où il doit être très-pur.

Pour faire l'alun de toutes pièces, on commence par combiner l'acide sulfurique avec l'alumine, pour obtenir une dissolution de sulfate d'alumine; puis l'on ajoute à cette dissolution le *cristallisant*, qui la transforme en alun, de la même manière que nous venons de le décrire. Ainsi ce dernier genre de fabrication ne diffère du précédent que par la préparation du sulfate d'alumine, les opérations subséquentes, savoir le brevetage et la cristallisation, étant absolument semblables.

La terre alumineuse ou terre glaise destinée à la formation du sulfate d'alumine, est choisie exempte, autant que possible, de fer et de terres calcaires; on la calcine pour en séparer l'eau qu'elle contient, on la pulvérise à la meule, et on passe la poudre à un tamis de toile métallique.

On mêle exactement 100 parties de cette poudre fine avec 45 d'acide sulfurique à 45° Baumé. On aide la combinaison en exposant le mélange à une chaleur de 70°, et en le mettant ensuite en tas dans un endroit chaud et humide de l'atelier; où il reste un mois et plus.

On reprend ensuite cette pâte alumineuse pour en extraire le sulfate d'alumine par lixiviation; on sépare les eaux de lavage par décantation, et la dissolution de sulfate d'alumine ainsi obtenue est concentrée au degré nécessaire dans des chaudières de plomb, et amenée au point convenable pour faire l'alun par le procédé de brevetage décrit ci-dessus.

Tous les aluns du commerce contiennent quelques dix millièmes de sulfate de fer, sel très-nuisible en teinture pour les couleurs de garance et de gaude; il est donc utile aux manufacturiers de pouvoir s'assurer de la présence de ce sel. Pour cela, on versera dans une dissolution d'eau pure et d'alun quelques gouttes de prussiate de potasse; bientôt il se formera un précipité bleu, d'autant plus abondant, et d'une couleur d'autant plus intense, que l'alun contiendra plus de fer. On peut purifier l'alun par ce même procédé, et recueillir le précipité, qui forme une belle couleur appelée *bleu de Prusse*. Voici les proportions de sulfate de fer que contiennent les divers aluns du commerce : alun d'Angleterre, 0,0012; de l'Aveyron, 0,0011; de Liége, 0,0010; de javelle, 0,0008; de Rome, 0,0005; alun en petits cristaux fabriqué en France, 0,0005 : ce dernier est, en outre, exempt de 2 ou 3 centièmes de matières insolubles que contient l'alun de Rome, et est par conséquent le plus pur de tous. Celui d'Angleterre est le plus impur; il contient d'ailleurs une matière animale huileuse. L. Séb. L. et M.

ALUN. (*Chimie.*) *Voyez* SULFATE.

* ALUNNO (FRANÇOIS), mathématicien de Ferrare dans le 15e siècle, célèbre dans l'art de l'écriture. Il vint à bout de renfermer un chapitre de l'évangile Saint-Jean et le *Credo* dans l'espace d'un denier. L'empereur Charles-Quint, qui vit ce chef-d'œuvre, en fut émerveillé. Il a fait des *Observations sur Pétrarque, un Traité sur les richesses de la langue italienne*, où sont recueillies les expressions élégantes de Boccace.

* ALVA-Y-ASTORGA (PIERRE de), moine espagnol de Saint-François, dans le 17e siècle, au Pérou. A son retour il obtint la charge de qualificateur de l'inquisition, et celle de procureur à Rome. Il a composé un parallèle entre Jésus-Christ et saint François, intitulé : *Prodige de la nature et merveille de la grâce*, où il cherche à établir quatre cents conformités entre le Sauveur et le fondateur de son ordre. Il mourut dans les Pays-Bas en 1667.

* ALVARADO (D. Pèdre d'), né à Badajoz en 1492, accompagna F. Cortès dans la conquête du Mexique, et partagea sa fortune et sa gloire.

* ALVARADO (Alph. d'), lieutenant de Pizarre dans la conquête du Pérou, devint capitaine-général de cette contrée. Mort de chagrin de la perte d'une bataille qu'il livra contre un autre général espagnol en 1553.

* ALVAREZ DE LUNA ou ALVARO, favori de Jean II, roi de Castille, né en 1388. Nommé chambellan, il resta quarante-cinq ans au service de la cour, et jouit pendant trente années d'un tel empire sur l'esprit de son maître, qu'il n'osait rien faire sans avoir pris ses ordres. Cette servitude finit par lui déplaire; mais le ministre avait la direction du trésor, et s'était fait adorer du peuple par ses libéralités; le monarque tremblait de l'offenser. Mais enfin il trouva l'occasion de secouer le joug : Alvarez fut arrêté, mis en jugement et convaincu d'avoir usurpé la puissance souveraine. Il eut la tête tranchée le 4 juin 1453.

* ALVAREZ DE PAZ (Jacques), né à Tolède, missionnaire jésuite au Pérou. Il établit des écoles à Lima, et mourut au Potosi en 1620. Sa mémoire est vénérée des Péruviens.

* ALVAREZ (Diego), religieux dominicain, né à Rio-Seco, dans la Vieille-Castille. Il professa trente ans la théologie, soit en Espagne, soit à Rome. On lui doit plusieurs *Traités* sur la doctrine de saint Thomas, entre autres : *De auxiliis divinæ gratiæ ; Concordia liberi arbitrii cum prædestinatione*. Ces ouvrages lui valurent l'archevêché de Trani, dans le royaume de Naples. Il y mourut en1635, dans un âge avancé.

* ALVAREZ (François), né à Coïmbre vers la fin du 15e siècle, aumônier et secrétaire de l'ambassade qu'Emmanuel envoya en Abyssinie. Après six années de séjour à la cour de Gondar, il revint en Europe; le roi de Portugal lui donna pour récompense un riche bénéfice, et lui ordonna d'accompagner à Rome Zagabad, que le monarque d'Éthiopie envoyait au pape. En 1533 il rendit compte de son voyage au souverain pontife en présence de Charles-Quint. Alvarez en a fait imprimer une relation sous le titre de *Vraie information du pays du prêtre Jean*. Il est le premier qui ait donné quelques notions de ces contrées; mais il n'avait pas tout vu par ses yeux, et ce qu'il avait vu il l'avait mal vu.

* ALVAREZ (Emmanuel), jésuite portugais, très-versé dans le grec et l'hébreu, surtout dans la littérature latine; né dans l'île de Madère en 1526, mort à Lisbonne en 1583. Sa grammaire latine *De institutione grammaticâ*, eut plusieurs éditions, et fut adoptée dans tous les colléges de son ordre. Il est auteur d'un autre ouvrage moins célèbre intitulé : *De mensuris, ponderibus et numeris*.

* ALVAREZ (Balthazar), jésuite espagnol, mort l'an 1580 en odeur de sainteté. Sa *Vie*, écrite en espagnol, a été traduite en italien.

* ALVAREZ DE ORIENTE, poète portugais, né à Goa au 15e siècle, est auteur d'un poëme intitulé : *Lusitania transformada*, dont la première édition est de Lisbonne, 1607, in-8o.

* ALVAROTTO (Jacq.), jurisconsulte italien, mort à Padoue en 1546, est auteur de *Commentaria in lib. feudorum*, Francfort, 1687, in-fol.

* ALVENSLEBEN (Phil.-Ch., comte d'), ministre d'état de Prusse, né à Hanovre en 1745, mort à Berlin en 1802, a composé un *Essai* de tableaux chronologiques des événements de la guerre depuis la paix de Munster jusqu'à celle de Hubertzbourg.

ALVÉOLES. (*Histoire naturelle.*) Ce mot, dans sa véritable et primitive acception, désigne les cavités qui reçoivent les dents et qui sont creusées dans les os des mâchoires. Tous les animaux vertébrés, à l'exception des fourmillers, des pangolins, des baleines parmi les mammifères, et des oiseaux, ont les racines de leurs dents plantées dans des alvéoles. Dans le jeune âge, les alvéoles n'existent point, ils forment en commun un sillon dans lequel sont rangés les germes dentaires; les cloisons s'établissent plus tard, et l'alvéole ne se complète que lorsque la dent qu'il chausse se trouve entièrement formée (*voyez* Dents). On a étendu le nom d'alvéoles aux cellules que se construisent les guêpes et les abeilles dans le dessein d'y renfermer leurs provisions et d'y élever leurs larves (*voyez* Abeilles). Quelques oryctographes ont aussi appelé alvéoles des corps fossiles pierreux, concaves d'un côté et convexes de l'autre, souvent isolés ou quelquefois réunis, et qu'on sait aujourd'hui s'être formés dans les cavités des bélemnites. (*Voyez* Animaux perdus.)

B. de St.-V.

* ALVIANO (Barthélemi), général des Vénitiens pendant la guerre et la ligue de Cambrai. Il commandait leur armée lorsqu'elle fit la campagne d'hiver de 1508 dans les Alpes juliennes, et qu'elle détruisit les troupes de l'empereur Maximilien, commandées par le duc de Brunswick. L'année suivante, il voulait attaquer et battre en détail les confédérés; mais le sénat de Venise lui défendit de prendre l'offensive. Cette défense fut cause de la perte de la bataille de Ghiaralda, le 14 mai 1509. Il eut 10,000 hommes tués, et fut lui-même blessé au visage. Fait prisonnier par Louis XII, il n'obtint sa liberté qu'en 1593, lorsque les Vénitiens s'allièrent aux Français. Il décida leur victoire à Marignan, le 14 septembre 1515. Accouru avec moins de 300 cavaliers au secours de François Ier, il apprend que la bataille est perdue : « Courage, mes amis, s'écria-t-il, nous en aurons plus de gloire, suivez-moi, et nous l'aurons bientôt regagnée. » Il attaque aussitôt les Suisses avec tant d'ardeur, qu'ils s'imaginent avoir sur les bras toute l'armée. Il mourut quelques jours après de maladie, regretté des Vénitiens, qui donnèrent une pension à son fils et marièrent ses filles. Ce guerrier cultivait la littérature au milieu des camps.

* ALVIN, Frison, recteur de l'école de Sneeck, vers l'an 1400. Il a laissé dans sa langue un *Abrégé rimé de l'histoire de Frise,* dont Suffridius Petri donne un extrait.

* ALVINTZY (Pierre), ministre protestant du 17e siècle, né en Transylvanie, est auteur d'un ouvrage polémique intitulé : *Itinéraire catholique*, et d'une *Grammaire hongroise*.

* ALVINZY (le baron d'), général autrichien, né en 1726, mort en 1810, commanda une armée autrichienne en Italie, battue par Bonaparte en 1796.

* ALXINGER (Jean-Bapt. d'), poète célèbre, né à Vienne en 1755. A la mort de ses parents, maître d'un riche patrimoine, il ne fit usage de son titre d'agent à la cour de l'empereur que pour arranger les affaires des plaideurs, ou pour défendre les personnes qui n'étaient pas en état de faire les frais de leurs procès. Plein d'enthousiasme pour la littérature allemande, il s'occupa toute sa vie de ses progrès. Le premier recueil de ses poésies le mit au rang des meilleurs poètes de sa nation; *Doolin de Mayence,* poème chevaleresque en 10 chants, et *Bliomberis* en 12 chants, lui donnèrent la palme de l'épopée. Sa traduction poétique du *Numa* de Florian n'eut pas le même succès. Elle a plus de verve et de poésie que l'original, mais elle est inégale et souvent négligée. Il mourut en 1797.

* ALY. *Voyez* Ali.

* ALYATES. Il y eut deux rois de Lydie de ce nom : le dernier fut père de Crésus, et mourut vers l'an 562 avant Jésus-Christ. Hérodote a donné la description du tombeau magnifique élevé à ce prince, et dont le voyageur anglais Chandler croit avoir découvert les ruines.

* ALY-CHYR (l'émir), ministre d'état et poète persan, vivait dans le 15e siècle, sous le règne d'Hocein-Mirza, souverain du Khoraçan, dont il fut le visir. Il composa plusieurs ouvrages en turk et en persan, et employa ses richesses à des fondations utiles à l'humanité. Mort en 1500 (906 de l'hégyre).

* ALY-GUERAI, trente-quatrième khan des Tatars de Crimée, vers le milieu du 18e siècle, fut déposé par le sulthan de Constantinople et exilé en Romélie en 1758, pour avoir entravé, par ses exactions sur les Tatars nogais, l'approvisionnement de la capitale de l'empire othoman, dans un temps de disette. Il mourut dans son exil.

* ALYPE, architecte d'Antioche au 4e siècle, auteur d'une *Géographie,* qu'il dédia à l'empereur Julien. On croit généralement que c'est celle publiée à Genève en 1628, in-4o, par Jacques Godefroi. C'est à lui que Julien avait ordonné de rebâtir le temple de Jérusalem en 363.

* ALYPE (St) d'Andrinople, surnommé le *Stylite,* parce qu'il resta 53 ans sur une colonne, qui, dans l'expression des langues de l'Orient, signifie également rocher. Mort au commencement du 7e siècle.

* ALYPIUS, philosophe d'Alexandrie, contemporain de Jamblique (*voyez* ce nom); il avait la taille d'un nain, mais c'était le plus subtil dialecticien de son siècle : il donnait ses leçons de vive voix.

* ALYPIUS, auteur grec. Il nous reste un fragment de son *Traité* sur la musique. Meibomius l'a inséré dans son recueil intitulé : *Antiquæ musicæ auctores septem.* Il vivait avant Ptolémée.

* ALYPIUS, évêque de Tagaste, ami de saint Augustin, se distingua dans une conférence tenue à Carthage contre les donatistes (*voyez* ce nom), en 411.

* ALZATE-Y-RAMIREZ (don Jos.-Ant.), astronome et géographe espagnol, né au Mexique dans le 18e siècle, publia une *Gazette de littérature* à Mexico, et fit un grand nombre d'observations astronomiques assez importantes. Il correspondait avec l'Académie des sciences de Paris, à laquelle il dédia une nouvelle carte de l'Amérique septentrionale. On a de lui plusieurs autres *Cartes*, des *Mémoires géographiques*, et une *Lettre* sur divers objets d'histoire naturelle, imprimée dans la relation du *Voyage de Chappe*.

* AMABLE (St), curé de Riom dans le 5e siècle, et le patron de cette ville, selon Grégoire de Tours. Il mourut en 446, et fut enterré à Clermont; mais d'autres écrivains assurent qu'il mourut en 475, et que son tombeau fut placé dans l'église de Saint-Bénigne, à Riom.

* AMACK, poëte persan du 11e siècle, est auteur du poëme des *Amours de Joseph et de Zulykha*, traduit en français et en anglais, et très-estimé dans l'Orient.

* AMADEI (Christ.-Antoine), médecin et botaniste de Bologne, vers la fin du 17e siècle. Il découvrit, dans les environs de sa patrie, deux plantes dont il ne put découvrir les noms. Quelque temps après, on reconnut qu'elles se trouvaient sous l'équateur. Gaëtan Monti leur donna le nom d'*Aldrovanda*, en l'honneur d'Aldrovande, son compatriote. — Son fils Amadei, botaniste et chanoine de Bologne, se distingua par ses profondes connaissances en bibliographie.

* AMADESI (Dominique), négociant qui faisait ses délices des belles-lettres, et surtout de la poésie. La mort d'une épouse adorée fut le triste sujet de ses vers. Il était né à Bologne en 1657, et il mourut en 1730. Son fils, Lelio-Alberto, fut également distingué par ses connaissances et son goût pour la littérature. Il mourut en 1758, âgé de 66 ans.

* AMADESI (Joseph-Louis), né à Livourne en 1701, garde des archives de l'archevêché de Ravenne. Il a publié des ouvrages sur les droits et la juridiction de cette église, d'après les renseignements qu'il avait puisés dans les archives. Ce savant faisait de jolis vers qui se trouvent semés dans plusieurs recueils. Il mourut à Rome en 1773.

AMADOU (*Technologie.*) L'amadou provient d'un champignon qui croît sur le tronc des vieux chênes, des ormes, des charmes, des bouleaux, et qu'on nomme *agaric amadouvier* (*boletus igniarius*). Cet agaric est recouvert supérieurement d'une écorce calleuse et blanchâtre, sous laquelle on trouve une substance fongueuse assez molle, douce au toucher et comme veloutée; toute la partie inférieure est ligneuse. On trouve rarement l'agaric aux environs de Paris; mais il est commun dans les grandes forêts où on laisse aux arbres le temps de vieillir. On le cueille au mois d'août ou de septembre.

La préparation de l'agaric consiste à en emporter d'abord l'écorce supérieure; on enlève ensuite la substance fongueuse, d'un jaune brun, qui est au dessous. Cette dernière partie est la seule qui soit utile; on a soin de la séparer exactement de la partie ligneuse qui est au dessous et quelquefois sur les côtés. On coupe cette substance fongueuse en tranches minces que l'on bat au marteau pour l'assouplir : on continue de battre jusqu'à ce que cette substance puisse se mettre aisément en pièces en la tirant entre les doigts. Dans cet état, l'agaric est bon à être employé pour arrêter les hémorrhagies et pour d'autres usages médicinaux.

Pour en faire de l'amadou, on lui donne un dernier apprêt, qui consiste à le faire bouillir dans une forte lessive de nitrate de potasse. On le fait sécher, on le bat de nouveau, et on le remet une seconde fois dans la lessive. Quelquefois même, pour le rendre plus facile à s'allumer aux étincelles du briquet, on le roule dans de la poudre à canon, ce qui fait la différence de l'amadou noir avec l'amadou roussâtre. Mais, pour lui donner au plus haut degré la propriété de s'allumer rapidement, il vaut mieux faire bouillir l'agaric dans une dissolution de chlorate de potasse, au lieu de lessive nitrée.

On se procure encore une autre espèce d'amadou, en brûlant le papier à sucre ou des morceaux de linge, jusqu'au point où la flamme s'éteint, et en les étouffant à l'instant.

Toutes les vesses-de-loup, sorte de plantes du genre lycoperdon, qui ont pour base une substance charnue ou filandreuse, donnent un amadou tout préparé, qu'il suffit d'imbiber d'une légère eau de poudre. Pour le même usage, on se sert, dans les Indes, d'une plante légumineuse nommée *sola*, dont la tige épaisse, spongieuse,

réduite en charbon, prend feu comme notre amadou. L. Séb. L. et M.

* AMADUZZI (Jean-Christ.), né dans l'état romain, philologue distingué, inspecteur de l'imprimerie de la Propagande à Rome, au milieu du 18e siècle. Il était en correspondance avec la plupart des savants de l'Europe. On lui doit un grand nombre d'ouvrages et d'éditions estimées.

* AMAFANIUS (Caius), philosophe romain, cité par Cicéron dans ses *Tusculanes*. Il traduisit en latin les ouvrages d'Épicure, dont il suivait la doctrine.

* AMAGE, reine des anciens Sarmates, célèbre par son habileté dans le gouvernement, son équité et son courage.

* AMAJA (Franç.), jurisconsulte espagnol, mort vers 1640 à Valladolid, professa le droit à Ossuna et Salamanque. Il est auteur de *Commentaires* sur les cinq derniers livres du code, Lyon, 1639, in-folio, et d'autres ouvrages de droit estimés en Espagne.

* AMALABERGUE, fille de Théodoric, roi des Goths, et femme d'Hermanfroi (*voyez* ce dernier nom).

* AMALAIRE (Fortunatus), archevêque de Trèves en 810. L'année suivante il rétablit la religion chrétienne dans la partie de la Saxe située au delà de l'Èbre. En 813 il fut envoyé en ambassade à Constantinople, pour ratifier le traité que Charlemagne venait de conclure avec l'empereur grec. Il mourut en 814, dans son diocèse. Nous avons un *Traité* d'Amalaire sur le baptême, imprimé dans les *OEuvres* et sous le nom d'Alcuin.

* AMALAIRE (Symphosius), prêtre de l'église de Metz, directeur de l'école du palais sous Louis-le-Débonnaire. Il passe pour l'homme le plus savant de son siècle dans la liturgie. Son principal ouvrage est le *Traité des offices ecclésiastiques*, où l'auteur cherche à rendre raison des prières et des cérémonies de l'office divin. Ce traité parut en 820, et avec des corrections en 827.

* AMALARIC, roi des Wisigoths d'Espagne en 511, fut défait par Childebert et tué près de Narbonne. Il avait épousé Clotilde, fille de Clovis, roi de France. En lui finit la race des Théodomes, qui avait régné 111 ans sur les Wisigoths. Cette monarchie devint alors élective et se concentra en Espagne.

* AMALASONTE, fille de Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, gouverna long-temps après la mort de son père avec les qualités d'un grand roi, fit fleurir les arts et les sciences, et appela les savants auprès d'elle. Sa connaissance de la langue des peuples voisins la dispensait du service des interprètes. Elle avait épousé Théodat, qui la fit étrangler dans un bain sous prétexte d'adultère.

* AMALECH, père des Amalécites, peuples de l'Arabie, était petit-fils d'Ésaü. Les Amalécites, après avoir été long-temps en guerre avec les Hébreux, furent exterminés par Saül.

* AMALÉCITES, peuples descendants d'Ésaü. Chassés de leur pays par Ézéchias, ils se retirèrent en Grèce, et furent la souche des Lélèges, ancêtres des Macédoniens et des Lacédémoniens.

* AMALFI (Constance D'AVALOS d'), l'une des muses italiennes du 16e siècle. Elle resta veuve de bonne heure, et sans enfants, d'Alphonse Piccolomini, duc d'Amalfi. Charles-Quint, pour preuve de son estime, lui donna le titre de princesse. Elle mourut à Naples, sa patrie, vers l'an 1560. Ses *Poésies* sont réunies dans plusieurs éditions avec celles de Victoire Colonne, marquise de Pescaire.

* AMALIE, épouse du duc de Saxe-Weimar en 1756, se trouva après sa mort chargée du gouvernement à 19 ans. Son administration répara les pertes que firent ses états pendant la guerre de 7 ans; elle mit à exécution un plan qu'elle avait formé pour la civilisation de son pays et le progrès des lumières. La ville de Weimar fut le rendez-vous des savants d'Allemagne, tels que Goethe, Wieland, Seckendorf, Bode, etc. En 1775, elle déposa entre les mains de son fils l'autorité dont elle s'était montrée si digne pendant 14 ans. Morte en 1808, généralement regrettée.

* AMALRIC (Arnaud), 17e abbé de Cîteaux, fut choisi en 1204 par Innocent III, avec P. de Castelnau et Arnaud, pour travailler à la conversion des Albigeois. A la suite de cette mission, pendant laquelle des excès inouïs furent commis de part et d'autre, Amalric fut nommé archevêque de Narbonne en 1212, passa ensuite de là en Espagne avec des troupes, et contribua à la défaite d'un roi maure. A son retour en France, il se brouilla avec le comte Simon de Montfort, au sujet du titre de duc de Narbonne qu'il s'était arrogé. Amalric excommunia Simon, et se ligua contre lui avec le comte de Toulouse. Mort en 1225.

* AMALRIC (Auger), historien du 14e siècle, a écrit une *Histoire des papes jusqu'à Jean XXII.*

* AMALTHÉE (*Mythologie.*), fille de Mélisséus, roi de Crète, nourrit Jupiter avec du lait de chèvre, ce qui fit dire que le dieu avait été nourri par une chèvre; on ajouta qu'une de ses cornes avait été placée dans le ciel, sous le nom de corne d'abondance.

* AMALTHÉE, sibylle de Cumes, nommée aussi Démophile, présenta, dit-on, à Tarquin, des prophéties sur les destinées de Rome.

* AMALTHÉE (Paul), naquit à Pordenone dans le Frioul, vers l'an 1460; il entra dans l'ordre des frères mineurs, et fut professeur de belles-lettres dans sa patrie, puis à Bellune, à Trente, enfin à Vienne en Autriche. Quelques-unes de ses *Poésies* latines ont été imprimées; les autres sont restées manuscrites. Il fut assassiné à Vienne en 1517.

* AMALTHÉE (Marc-Antoine), frère du précédent, fut professeur dans plusieurs villes du Frioul, et mourut à Pordenone en 1558, âgé de 83 ans. On conserve à Venise, dans la bibliothèque de Saint-Michel de Murano, un volume entier de ses *Poésies* latines.

* AMALTHÉE (Franç.), le plus jeune des trois frères, professa, comme eux, la littérature. Il fit des vers et des discours latins, et fut le père des trois Amalthée suivants.

* AMALTHÉE (Jérôme), né en 1506, fils aîné du précédent, professa dans plusieurs villes, jusqu'à sa mort arrivée en 1574. Muret le préférait à tous les poètes latins d'Italie.

* AMALTHÉE (Octave), fils aîné de Jérôme, prit l'état de médecin, professa la philosophie à Padoue, et mourut à Venise en 1626, âgé de 83 ans.

* AMALTHÉE (Attilius), deuxième fils de Jérôme, né à Odezzo en 1550, prit l'état ecclésiastique, eut plusieurs nonciatures, et mourut à Rome en 1633.

* AMALTHÉE (Jean-Baptiste), né à Odezzo en 1525, fut secrétaire de la république de Raguse, puis appelé à Rome, et secrétaire du pape Pie IV. Il mourut dans cette ville en 1573.

* AMALTHÉE (Corneille), né vers l'an 1530, médecin et poète. La république de Raguse le prit pour secrétaire après son frère Jean-Baptiste. Il repassa en Italie et vint à Rome, où Paul Manuce l'avait attiré pour l'aider dans ses travaux. Corneille mourut en 1603. Ses *Poésies* ont été imprimées avec celles de ses deux frères.

* AMALTHEO (Pomponius), peintre du 16e siècle, né dans le Frioul en 1505, mort en 1584.

AMALGAMATION. (*Technologie.*) Le mercure ayant la propriété de diviser et de dissoudre plusieurs substances métalliques, et particulièrement les métaux précieux, tels que l'or et l'argent, l'industrie a tiré parti de cette circonstance pour séparer aisément ces métaux des minerais qui les contiennent; et on a donné à ce procédé métallurgique le nom d'amalgamation, parce que l'opération principale consiste à former un amalgame du mercure avec l'or ou l'argent de la mine. On prétend que c'est dans Pline qu'a été puisée la première idée de cette méthode, que des mineurs allemands ont pratiquée les premiers, et long-temps avant la découverte de l'Amérique. Néanmoins, le procédé en usage aujourd'hui dans le Nouveau-Monde, et auquel on doit la plus grande partie des métaux précieux qui existent en Europe, ne date que de l'année 1557: il a été inventé au Mexique, selon M. de Humboldt, par un mineur de Paeucha, nommé Bartholomé de Médina.

Le minerai destiné à l'amalgamation est d'abord réduit en poudre aussi fine que possible, 1o par le bocardage à sec sous des pilons; 2o par le broyage sous des meules roulantes de porphyre ou de basalte. On humecte légèrement, pour éviter que la poussière ne se dissipe et n'incommode les ouvriers. La pulvérisation étant achevée, on obtient une espèce de farine minérale qui prend le nom de *schlich*, et que l'on range, tout humide, en piles de 1000 à 1500 kilogrammes, disposées sur une aire pavée en dalles; 40 ou 50 de ces piles forment ce qu'on appelle une *tourte*. Cet amas de schlich, qui a souvent de 20 à 30 mètres de largeur sur 5 ou 6 décimètres d'épaisseur, est abandonné, pendant un temps plus ou moins long, au contact de l'air libre; puis on y ajoute successivement du sel marin, un mélange de sulfure de fer et de cuivre, nommé magistral, et enfin de la chaux et des cendres végétales. C'est par le contact de ces divers matériaux que se produit la réaction qui doit précéder l'amalgamation à froid. Le schlich se décompose; l'argent se dégage de ses combinaisons, tout en restant dans la farine miné-

rale, où il ne se trouve plus qu'à l'état de simple mélange. C'est alors que l'on procède à l'amalgamation; on ajoute six parties de mercure à raison d'une d'argent que contient la tourte; on mêle le tout aussi exactement que possible; et, pour faciliter la combinaison et renouveler les surfaces, on force une vingtaine de chevaux et de mulets de courir en cercle pendant plusieurs heures, ou l'on fait fouler le mélange par des ouvriers qui, pendant des journées entières, marchent pieds nus dans ces boues mercurielles. Au bout de quelques mois de travail, l'amalgamation est complète; on enlève alors les boues métalliques pour les porter dans des cuves où se meuvent des agitateurs et des moulinets à ailes; là, elles sont lavées et séparées des parties terreuses ou oxydées qu'entraîne l'eau de lavage, tandis que l'amalgame et le mercure restent au fond de la cuve. On enlève le mercure en excès, en pressant légèrement la pâte mercurielle dans des sacs qui laissent filtrer le métal fluide. L'amalgame qui reste est ensuite disposé en pyramides que l'on recouvre de cloches ou de creusets renversés; on chauffe tout autour: le mercure se sépare de l'argent en s'échappant par la partie inférieure, et il va se condenser dans des rigoles où coule de l'eau froide, tandis que le métal fixe reste sous la cloche.

Les mines que l'on exploite par cette méthode sont composées, le plus ordinairement, d'argent natif, de sulfure et de chlorure d'argent, d'argent rouge, d'argent antimonial, de sulfures de fer et de cuivre, d'oxyde de fer, de silex, de spath calcaire, dans des proportions extrêmement variables. La pulvérisation que l'on fait subir au minerai a pour but d'en faciliter le mélange avec les matières qu'on y ajoute, et de favoriser leur action chimique. L'addition du sel marin a pour effet de séparer l'argent de ses combinaisons pour le convertir en chlorure d'argent, tandis que l'addition des sulfures métalliques produit deux effets: le premier, d'entretenir, par leur décomposition spontanée, une certaine élévation de température nécessaire à la réaction intime des parties; le second, de produire de l'acide sulfurique, dont une partie seulement est absorbée par la base des sulfures, et l'autre, devenue libre, réagit sur le sel marin, le décompose, et produit de l'acide hydro-chlorique. Ce dernier acide ne peut agir sur les alliages métalliques du minerai qu'en perdant son hydrogène, lequel désoxyde une partie des métaux oxydés contenus dans les sulfates, et ces métaux réduits décomposent à leur tour le chlorure d'argent, dont la base reste libre. Enfin, l'emploi des alcalis, c'est-à-dire de la chaux et des cendres végétales, paraît avoir pour objet d'absorber immédiatement les acides, et de ralentir l'élévation de température, en modérant l'action chimique. (*Voyez*, pour plus de détails, un mémoire intéressant de M. de Humboldt, *Annales de chimie*, vol. 76.) Ce mode d'exploitation est tellement étendu dans la Nouvelle-Espagne, qu'on amalgame annuellement, dans ce pays, près de dix millions de quintaux de minerai. (*Voyez* ARGENT.) L. Séb. L. et M.

AMALGAME. (*Technologie.*) Tout alliage métallique dont le mercure est un des éléments a reçu le nom particulier d'amalgame: cette dénomination paraît provenir de l'emploi qu'on a fait d'abord du mercure pour *amalgamer* les divers métaux qui ne pouvaient facilement s'allier seuls.

Il y a autant d'espèces d'amalgames que le mercure peut former de combinaisons différentes avec les autres métaux; mais nous ne parlerons que de ceux qui sont employés dans les arts; les plus usités sont les amalgames d'or et d'argent, viennent ensuite ceux d'étain et de bismuth.

Nous avons fait connaître, dans l'article *amalgamation*, l'utilité des amalgames d'or et d'argent pour l'exploitation de ces métaux précieux. Ces mêmes amalgames sont employés par les doreurs et par les argenteurs, qui les déposent, par couches légères, sur les pièces qu'ils veulent dorer ou argenter: ils volatilisent le mercure par la chaleur, et les pièces demeurent recouvertes d'une couche très-mince de métal précieux qui y adhère très-fortement.

L'amalgame d'étain, connu sous le nom de *tain*, est employé, comme on sait, à étamer les glaces; mais on n'attend pas, comme dans le cas de la dorure, que l'alliage soit achevé pour en faire l'application. On verse une couche de mercure sur une feuille d'étain bien étendue, puis on applique la glace à la surface du mercure, et on comprime fortement pour que toute la partie excédante du métal fluide puisse s'écouler.

L'amalgame de bismuth est employé pour

étamer intérieurement les globes de cristal, dont les Anglais font des miroirs sphériques qu'ils suspendent au plafond pour orner leurs appartements. On prend une partie de bismuth pulvérisé et quatre de mercure ; les deux métaux bien purs et débarrassés d'oxyde, on introduit l'amalgame dans le ballon, et on le promène sur toutes les parois en faisant tourner le globe dans tous les sens; on fait écouler enfin le métal surabondant par l'orifice.

C'est une condition essentielle pour le succès, que la surface intérieure du globe ait été parfaitement nettoyée et desséchée ; sans cela, l'étamage ne prendrait pas, ou serait plus ou moins défectueux. Pour plus de sûreté, on la lave avec une solution alcaline, et on la fait sécher avec du papier-joseph. L. Seb. L. et M.

AMALGAME. (*Chimie.*) *Voyez* ALLIAGE.

* AMAMA (SIXTINUS), théologien protestant, né dans la Frise, très-versé dans les langues orientales, professeur d'hébreu dans l'université de Franeker. Il a fait une *Critique* de la version du Pentateuque dite *la Vulgate*, et de celle des livres historiques de l'Ancien-Testament, de Job, des Psaumes, des livres de Salomon, et quelques dissertations détachées. Il mourut en 1629.

* AMAMA (NICOLAS), fils du précédent, né à Franeker, où il occupa une chaire de droit, publia en 1651, *dissertationum marinarum decas*, in-8°.

* AMAMA, peintre du 17e siècle à Hambourg. Il excellait à peindre en miniature des paysages, des oiseaux, et surtout des fleurs.

* AMAN, Amalécite, favori d'Assuérus pendant la captivité de Babylone. Irrité contre tous les Juifs, parce que Mardochée refusait de se prosterner devant lui, il résolut de les faire périr, et en fit donner l'ordre par le roi. Esther, Juive d'origine, apaisa la colère d'Assuérus son époux, et fit condamner Aman au gibet.

* AMAND (St), évêque de Bordeaux, sa patrie, en 403, vénéré comme l'un des plus saints prélats de son temps. De tous ses écrits, il ne nous reste que le précis de l'une de ses *Lettres* dans une de celles de saint Jérôme. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort.

* AMAND (St), né près de Nantes, regardé comme l'apôtre des Pays-Bas. Il y fonda plusieurs monastères : à Gand, celui de Blandinberg, depuis nommé l'abbaye de Saint-Pierre, et celui de Saint-Bavon, érigé en cathédrale au milieu du 16e siècle; près de Tournay, celui d'Elnon, autrement dit l'abbaye de Saint-Amand. Élu, malgré lui, évêque de Tongres en 628, il se démit au bout de trois ans, et vers la fin de sa vie il se retira dans son monastère d'Elnon, où il mourut en 679.

* AMAND (PIERRE), chirurgien-accoucheur, mort à Paris en 1720, a publié des *Observations* sur l'art des accouchements, Paris, 1713-1715, in-8°.

* AMAND (JACQUES-FRANÇOIS), peintre et graveur français de l'Académie de peinture, mort en 1770.

* AMAND de Ziériczée, ainsi nommé de sa ville natale, provincial des minimes, et professeur de théologie à Louvain, est auteur d'une chronique du monde depuis la création jusqu'en 1534 sous ce titre : *Scrutinium, sive Venatio veritatis historicæ*, en 6 livraisons. Louvain, 1534, in-8°. Cette chronique est suivie d'un opuscule sur les 70 *semaines* de Daniel.

* AMAND. *Voyez* ST-AMAND.

AMANDE ET AMANDIER. (*Histoire naturelle.*) Les botanistes n'attachent pas au mot amande le sens qu'on lui donne dans le langage ordinaire. Pour les gens du monde, l'amande n'est que la graine renfermée dans l'intérieur du noyau de l'un des fruits dont se parent nos tables, et dont se fait l'orgeat ; pour le savant qui généralise la signification du mot, l'amande est une partie importante de la graine renfermée dans ce qu'il nomme l'épisperme, ou tégument propre de cette graine. Or, la fève, le haricot, le maïs, et le blé lui-même, ont leur amande.

En nous occupant de l'amande, fruit de l'amandier, nous la signalerons comme originaire des parties méridionales de l'Europe, où la culture la perfectionna. On en distingue deux espèces, l'amère et la douce. La première, dont le goût est en tout pareil à celui des amandes que l'on extrait des noyaux d'abricots, n'est guère d'usage que pour donner du parfum à certaines liqueurs; il serait dangereux d'en user comme aliment ; elle doit contenir un principe nuisible, le même qui donne aux feuilles de pêcher et de laurier-cerise cette saveur qui les caractérise, et qui dénote la présence de l'acide prussique. Les amandes douces sont au contraire nourrissantes, saines, et d'un goût fort agréable. Le midi

de l'Espagne en fournit des quantités considérables, surtout dans le royaume de Valence et dans celui de Murcie. Dans ces deux pays, on en fait du nougat, à l'aide du miel parfumé que les abeilles récoltent sur les montagnes couvertes de plantes aromatiques ; ce nougat se transporte dans le reste de la Péninsule, où l'on en consomme annuellement pour la valeur de plusieurs millions de francs. L'amande offre donc une branche de commerce importante, qui s'étend le long de toutes les côtes de la Méditerranée. La Provence et la Ligurie en fournissent beaucoup et alimentent, dans le reste de l'Europe, la consommation qu'on en fait dans l'office, soit en dragées, soit en gâteaux, soit en sirop.

L'arbre qui produit l'amande, communément appelé amandier, *amygdalus*, s'est introduit dans les vergers de l'Europe tempérée, mais s'élève peu vers le nord : on le cultive sans succès, où finit la zone de la vigne ; ses fleurs s'épanouissent vers la fin de février aux environs de Paris, et annoncent les approches du printemps. Nous l'avons vu fleurir dès le mois de janvier sur les côtes d'Andalousie, et même en Galice.

Le pêcher, dont il sera question par la suite, appartient au même genre que l'amandier ; il diffère surtout de ce dernier par son fruit, presque globuleux, dont la chair est épaisse et succulente.

Le nom d'*amandier* a été étendu, par certains voyageurs, à des arbres qui n'ont nul rapport avec l'amandier véritable. A l'île de France, on le donne particulièrement au badanier, espèce du genre *terminalia*, dont les fruits sont d'un goût agréable, et peuvent être servis sur les tables recherchées en guise d'amandes.

B. de St.-V.

AMANDES. (*Technologie.*) La consommation de ces fruits est très-grande pour les desserts et dans les préparations des confiseurs. En les torréfiant, on peut les faire servir à remplacer le cacao dans la confection du chocolat.

Les amandes douces, pilées et délayées dans de l'eau d'orge, fournissent une liqueur laiteuse et rafraîchissante nommée *émulsion amandée*. Si l'on convertit cette émulsion à l'état sirupeux, on obtient le sirop d'orgeat, dont on fait une boisson aussi agréable que salutaire pendant les grandes chaleurs.

On retire des amandes douces ou amères une huile d'un jaune pâle et d'une saveur très-douce lorsqu'elle est récente. La médecine et la parfumerie l'emploient très-fréquemment ; dans quelques pays chauds, tels que la Sicile, on en fait un usage continuel, et on la regarde comme un purgatif bon à prendre dans tous les cas.

Pour extraire cette huile, on commence par secouer les amandes dans un sac, afin de les dépouiller de l'écorce brune qui les recouvre ; on les pile ensuite jusqu'à ce qu'elles soient réduites en pâte, et on les met dans une grosse presse, enveloppées dans une toile forte. Cette espèce de sac est placé entre des plateaux de fer ; il en découle une huile extrêmement douce, et il reste dans le sac une espèce de fécule ou de son blanc, que les parfumeurs vendent sous le nom de pâte d'amande pour les mains. Le lait d'amande n'est autre chose que de l'eau dans laquelle on a broyé des amandes douces écorcées.

Les amandes amères, soumises à la distillation, donnent une liqueur très-délétère, qui paraît être de l'acide prussique, et dont l'effet est d'anéantir sur-le-champ la sensibilité et la vie des animaux qui en ont pris. Les amandes amères en substance, ou leurs préparations, peuvent donc devenir dangereuses, si on les prend en quantité notable, surtout chez les enfants ; le meilleur antidote, dans ce cas, est l'huile d'amande douce.

Le bois d'amandier a les veines et presque la couleur du bois de rose ; sa dureté est excessive, et il est susceptible du plus beau poli : ces qualités le mettent au dessus du noyer et même de l'acajou, qu'il remplacerait avantageusement dans les petits ouvrages d'ébénisterie et du tour, s'il n'avait le malheur d'être indigène.

L. Séb. L. et M.

* AMANDUS (Æneus-Salvius), général romain vers l'an 285, gouverneur des Gaules sous Dioclétien, avec Auleus-Pomponius-Ælianus. Suivi d'une faible armée de paysans et de vagabonds, ils osèrent se faire proclamer empereurs. Ces paysans s'appelaient Bagaudes, du nom d'un château situé à une lieue de Paris, qu'on a depuis nommé Saint-Maur-des-Fossés. Maximien se rendit maître de ce château et le fit démolir. Amandus périt dans cette guerre.

* AMANIEU-DES-ESCAS, troubadour du 13e siècle, qui vécut à la cour de Jac-

ques II, roi d'Aragon. On a quatre pièces de ses poésies. L'une d'elles est une instruction à un jeune seigneur, où l'on trouve des détails curieux sur les usages, les vêtements et les manières de son temps.

* AMAR, député à la Convention nationale, était, avant la révolution, avocat au parlement de Grenoble et trésorier de France. Il vota la mort de Louis XVI, fut membre du Comité de sûreté générale, et ne se fit remarquer que par son exaltation révolutionnaire. Mort à Paris en 1816.

* AMARA-SINGHA, savant Indien, qui vivait dans le 1er siècle avant Jésus-Christ, a composé le meilleur et le plus complet des *Dictionnaires* samskrits en vers. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque du roi, numéros 33, 38 et 39 du catalogue des manuscrits samskrits.

* AMARAL (André d'), Portugais, chancelier de l'ordre de Jérusalem, et prieur de Castille. Accusé d'avoir fait connaître à Soliman, par des avis secrets, les endroits les plus faibles de la place de Rhodes, et de l'avoir informé que les assiégés manquaient de vivres et de munitions, il fut condamné, sur la seule déposition d'un domestique, à avoir la tête tranchée, et reçut la mort avec courage le 5 novembre 1522.

AMARINER. (*Marine.*) Ce mot a plusieurs acceptions. *Amariner* un bâtiment signifie littéralement le pourvoir de marins ; néanmoins, cette expression ne s'applique qu'à un bâtiment ennemi qui vient de se rendre ; l'*amariner*, c'est en prendre possession, mettre à son bord un équipage choisi parmi les marins du bâtiment capteur, et faire passer sur celui-ci la totalité ou la plus grande partie des prisonniers. Le chef de ce nouvel équipage, dont le grade dépend de la grandeur et de l'importance du bâtiment capturé, reçoit le titre de capitaine de prise, avec les instructions, cartes et instruments nécessaires pour conduire le bâtiment à bon port. L'opération d'*amariner* une prise est, comme on le voit, très-essentielle ; mais elle devient souvent difficile par la force du vent, l'élévation de la mer, et la présence ou l'arrivée imprévue de forces ennemies. Dans toutes les guerres maritimes, quantité de prises faites ont été perdues faute d'avoir pu les *amariner*, ou bien elles se sont reprises elles-mêmes lorsqu'on n'a pu y faire passer un nombre suffisant de marins du bâtiment capteur, ou évacuer une portion assez considérable de leur équipage. Dans la dernière guerre entre la France et l'Angleterre, les marins français n'ont tiré presque aucun profit de leurs prises, parce que, sauf certains cas rares, il leur était défendu de les *amariner* : cette défense avait pour but de ne pas affaiblir les équipages de nos bâtiments de guerre par de nombreux détachements, qui couraient d'ailleurs trop de chances d'être pris aux attérages par les croiseurs anglais ; c'eût été les envoyer grossir le nombre de nos malheureux matelots qui gémissaient sur les affreux pontons de la Grande-Bretagne. La plupart des bâtiments que nous prenions étaient coulés à fond ou brûlés. Que de millions engloutis dans les flots ou dévorés par les flammes !

Amariner un homme, un équipage, c'est l'habituer à la mer. Pour qu'un homme soit *amariné*, il faut, non-seulement que la mer ne l'incommode plus et qu'il ait le pied marin, c'est-à-dire qu'il conserve son aplomb dans les mouvements de roulis et de tangage les plus violents, mais encore qu'il puisse monter au haut des mâts et sur les vergues, et y manœuvrer de tous les temps possibles. Tous les hommes ne sont pas également faciles à *amariner*, et cela dépend de leur tempérament, de leurs habitudes et de leur genre de vie. On *amarine* plus difficilement les habitants des départements de l'intérieur que ceux des départements maritimes, parce que la vue habituelle de la mer contribue, jusqu'à un certain point, à *amariner* les hommes.

On sait que les marins empruntent à leur métier une foule d'expressions figurées qui donnent à leur langage une énergie et une originalité remarquables; par une métaphore de ce genre, le mot *amariner* signifie *attraper*. Quand un marin dit de quelqu'un : Je l'ai *amariné*, cela veut dire : Je l'ai *attrapé*. Cette expression offre une nuance qu'il est à propos de faire remarquer : *amariner*, au sens figuré, doit signifier attraper complétement, puisqu'au sens propre la capture n'est complète que quand la prise est *amarinée*. J. T. P.

* AMARITON (J.), jurisconsulte du 16e siècle, né en Auvergne, mort à Paris en 1590. On a de lui des *commentaires* sur les *épîtres* de Cicéron et d'Horace, Paris, 1553, et des *Notes* sur le 38e *livre* d'Ulpien, Toulouse, 1554.

* AMASA, neveu de David, fut général d'Absalon lors de sa révolte contre son père.

Rentré dans le devoir après la mort de ce rebelle, David lui conserva sa faveur; mais il fut tué d'un coup d'épée par Joab, qui en était devenu jaloux.

* AMASEO (Romolo), littérateur italien, né à Udine en 1489, professeur à Bologne, et secrétaire du sénat de cette ville. Chargé de prononcer, devant le pape Clément VIII et l'empereur Charles-Quint, une harangue latine au sujet de la paix conclue entre les deux souverains, il s'acquitta de ce devoir aux applaudissements de toute l'assemblée. Le saint-siége lui donna plusieurs missions politiques importantes. En 1550, après la mort de sa femme, Jules III le nomma secrétaire des brefs : il mourut deux ans après. On a de lui deux traductions latines d'auteurs grecs, et des discours latins.

* AMASEO (Pompilio), fils du précédent, enseigna le grec à Bologne comme son père, et mourut en 1584. Il fit imprimer deux fragments de Polybe ; l'*Histoire* des poètes de son temps, qu'il avait écrite en latin, n'a pas vu le jour.

* AMASEO (Grégoire), né à Udine, professeur de langue latine dans l'université de Venise, mort en 1541. Il a laissé des *Mémoires* sur l'histoire et les troubles de la ville d'Aquilée.

* AMASIAS, 8e roi de Juda, fils de Joas, remporta sur les Iduméens une grande victoire ; mais n'étant pas resté fidèle à Dieu, il fut battu et fait prisonnier par le roi d'Israël, et ne recouvra sa liberté qu'en livrant les trésors du temple. Il mourut assassiné par ses sujets.

* AMASIAS, prêtre du veau d'or de Bethel vers 765 avant Jésus-Christ.

* AMASIS, un des plus anciens rois d'Égypte, fut abandonné de ses sujets, qui se soumirent à Actisanès, roi d'Éthiopie.

AMASIS II, roi d'Égypte, de 526 à 569, n'était d'abord que simple soldat, et devint bientôt assez puissant pour détrôner Apries. Il fit oublier son usurpation et la bassesse de sa naissance par sa justice et ses talents. Il se soumit à Cyrus; mais, ayant refusé de payer le tribut à Cambyse son fils, il fut attaqué par ce prince, et mourut avant la conquête de son royaume par les Perses.

* AMASTRIS, nièce du dernier Darius, épousa Cratère, favori d'Alexandre, et ensuite Lysimaque, roi de Thrace. Ses fils la firent jeter à la mer; mais Lysimaque vengea ce parricide. On a quelques médailles d'Amastris qui font présumer qu'elle fonda une ville de son nom.

* AMAT-DE-GRAVESON. *Voyez* Graveson.

* AMATE, femme du roi Latinus, avait fiancé sa fille Lavinie à Turnus avant l'arrivée d'Énée dans le Latium. Elle se pendit de désespoir quand elle la vit épouser le prince troyen.

AMATELOTER. (*Marine.*) Mot tombé en désuétude avec la chose qu'il désignait. *Amateloter* les marins d'un équipage signifiait donner à chacun un *matelot*, c'est-à-dire un camarade (*voyez* Matelot). Cet arrangement des marins deux à deux permettait de n'avoir qu'un nombre de hamacs et de postes à coucher égal à la moitié de celui des gens de l'équipage; ce qui s'accordait avec l'ordre de service établi sur les vaisseaux de guerre et autres bâtiments, où une moitié de l'équipage était de quart la nuit comme le jour. Il en résultait que, tandis qu'un marin se trouvait sur le pont, son matelot reposait dans le hamac commun, et réciproquement. Depuis environ vingt-cinq ans on a renoncé à *amateloter* les marins, et adopté un usage plus favorable à la santé ainsi qu'à la propreté des équipages. Chaque homme a aujourd'hui son hamac, et, moyennant cela, on peut diviser l'équipage en trois portions pour faire le quart. (*Voyez* Quart.) J. T. P.

AMATEUR. (*Beaux-arts.*) On comprend génériquement, sous la dénomination d'amateurs, tous ceux qui, dominés par une inclination, un goût particulier, fixent leur prédilection sur un art, une science, qui deviennent le point central de leurs idées, le but de leurs recherches, et l'objet presque exclusif de leur culte et de leur admiration.

Quelques écrivains éprouvent pour la grammaire, ou plutôt pour ce qu'ils appellent les convenances, de telles susceptibilités, qu'ils n'osent pas employer le féminin du mot *amateur*, qui pourtant se trouve dans presque tous les dictionnaires nouvellement publiés, et qui a pour lui l'autorité du plus éloquent écrivain de notre langue. J.-J. Rousseau a dit, en parlant de Paris : « Cette capitale est pleine d'amateurs, et » surtout d'*amatrices*, qui font leurs ouvra- » ges comme M. Guillaume inventait ses cou- » leurs. » N'est-il pas étrange qu'on craigne aujourd'hui d'user d'une expression dont l'auteur d'Émile s'est servi sans scrupule? Ce

rigorisme excessif tend à appauvrir la langue française, qui déjà, depuis Corneille et Molière, a perdu une foule de mots dont elle a besoin, et qui pourtant ont été consacrés par l'usage qu'en ont fait ces deux grands poëtes.

On applique plus particulièrement la désignation d'amateurs à ceux qui aiment et qui cultivent les beaux-arts et les artistes. Quand ils sont riches et instruits, ils deviennent à la fois des amateurs et des protecteurs. On peut être amateur de peinture, de poésie, et n'avoir pas les moyens de protéger les peintres et les poëtes; il ne serait pas impossible non plus de citer des hommes opulents, des princes, qui ont affecté d'accorder leur protection aux beaux-arts sans les aimer réellement, c'est-à-dire sans être amateurs. Combien de grands seigneurs qui, par ton, et non par goût, possèdent de riches galeries de peinture et de sculpture, sans en connaître le prix, sans pouvoir en apprécier les beautés? et combien de Turcarets qui, pour se donner les airs et les manières du grand monde, paient au poids de l'or des livres qu'ils n'ont jamais ouverts, et des tableaux qu'ils ont à peine entrevus?

Pour être amateur, il faut être connaisseur; et pour être protecteur, il suffit d'avoir de l'argent et du crédit. Périclès et Mécène étaient à la fois amateurs et protecteurs des beaux-arts : il y a pourtant cette différence entre eux, que Périclès ne suivait que ses penchants et ses goûts, tandis que Mécène, également porté par inclination à favoriser les artistes et les poëtes, les protégeait encore par calcul et par politique. Il voulait que les poëtes célébrassent sans restriction les vertus et les grandeurs d'Auguste : il fallait tromper la postérité en gardant un silence absolu sur les crimes et les cruautés de celui qui devint à Rome le bienfaiteur de l'humanité après en avoir été le fléau. Périclès se servit aussi de l'attrait des beaux-arts pour subjuguer le peuple d'Athènes; mais, comme il n'avait pas le même intérêt qu'Auguste à guider le pinceau des artistes ou à présider aux inspirations des poëtes, le siècle auquel il a donné son nom rappelle, pour les beaux-arts, l'époque la plus glorieuse et les temps les plus illustres.

En établissant la comparaison entre le siècle d'Auguste et le siècle de Périclès, il ne serait pas impossible peut-être d'expliquer l'infériorité de Rome et la supériorité d'Athènes. Virgile, au lieu de célébrer dans ses vers les belles époques de la république romaine, dont il n'était pas permis de se souvenir sous le règne d'Auguste, se vit réduit à chanter les pieux exploits du dernier descendant des Troyens. Sophocle, au contraire, ne fut pas contraint d'aller chercher chez les Égyptiens le sujet de ses poëmes dramatiques. Il put les trouver dans sa propre patrie; il eut toute liberté d'explorer les anciens temps de la Grèce, dont Périclès n'avait point à rougir. De là cette nationalité qu'on retrouve partout dans les poëmes de Sophocle, et qui ne se fait apercevoir qu'indirectement dans les épopées de Virgile. Les plus belles, les plus nobles inspirations sont celles du patriotisme; les beaux-arts veulent être libres, et la poésie, la peinture, n'ont besoin pour être fécondées que d'amateurs indépendants, et de protecteurs qui puissent sans honte considérer le présent et voir invoquer les souvenirs du passé. Ev. D.

* AMATIUS, Romain, voulut se faire reconnaître d'Auguste comme petit-fils de Marius et allié de Jules-César : cet empereur le fit étrangler.

* AMATO, moine, puis évêque du Mont-Cassin au 11e siècle, a laissé deux *ouvrages* sur la vie des apôtres saint Pierre et saint Paul, et sur les victoires et les irruptions des Normands.

* AMATO (J.-ANTOINE), peintre et graveur, né à Naples en 1475, a laissé plusieurs tableaux, dont les plus estimés sont une *naissance du Sauveur,* une *Vierge* et une *sainte Marie del Termine,* qui se trouvent dans les églises de Naples.

* AMATO, neveu du précédent, s'est acquis aussi quelque réputation dans la peinture.

* AMATO (VINCENT), a publié en 1670 des *Mémoires historiques* sur la ville de Cantazaro sa patrie.

* AMATO (VINCENT), compositeur sicilien, né en 1629, a laissé : *Sacri Concerti,* à 2, 3, 4 et 5 voix, avec une *Messe* à 3 et 4, Palerme, 1656; *Messa e Salmi di vespro y compieta,* à 4 et 5 voix, ib., 1656; l'*Isauro,* opéra, Aquila, 1664.

* AMATO (AGNELLO), avocat napolitain du 17e siècle, est auteur de consultations et d'écrits sur les droits féodaux et ecclésiastiques.

* AMATUS-LUSITANUS (JEAN-RODRI-

GUE), médecin portugais, Juif d'origine, né en 1511, fit ses études à Salamanque, voyagea dans diverses contrées, et professa la médecine avec succès à Ferrare et à Ancône. Soupçonné d'être attaché à la religion juive, il échappa à l'inquisition en se retirant d'abord à Pesare, ensuite à Raguse, enfin à Thessalonique, où il embrassa ouvertement le judaisme. L'époque de sa mort n'est pas fixée. On a de lui : *Exegemata in priores duos Dioscoridis de materiâ medicâ libros ; Curationum medicinalium centuriæ septem;* cet ouvrage a eu plusieurs éditions, Lyon, 1580; Paris, 1580, in-12; 1613 et 1620, in-4°.

* AMAURI, dit de Chartres, professait la philosophie au commencement du 13e siècle. La métaphysique d'Aristote le jeta dans des erreurs; il se fit un nouveau système de religion et de nombreux prosélytes, mais fut condamné par Innocent II. Il se rétracta plus tard, et se retira à Saint-Martin-des-Champs. En 1210, ses ossements furent exhumés, et jetés à la voirie; ses disciples, livrés au bras séculier, périrent dans les flammes.

* AMAURI (ADRIEN), né à Soissons au commencement du 16e siècle, fréquenta l'université de Louvain, et, après avoir reçu les ordres sacrés, resta en Belgique, où les grands seigneurs lui confièrent l'éducation de leurs enfants. Il fut l'instituteur du jeune Granvelle, qui devint cardinal. Érasme en fait un éloge bien flatteur. Nous lui devons une *Grammaire grecque*, Louvain, 1520, in-4°. Il mourut en 1560.

* AMAURY, roi de Jérusalem après la mort de son frère, Baudouin III, en 1165. Il forma le projet de s'emparer de l'Égypte, s'occupa pendant plusieurs mois des préparatifs de cette guerre, rompit tout à coup la paix avec le khalyfe, prit Damiette, et marcha vers le Kaire. En attendant que l'armée de Noradin fût arrivée, le khalyfe et son visir amusèrent Amaury, sous prétexte de lui amasser deux millions d'or. Au moment où il se croyait maître des trésors de l'Égypte, le sulthan d'Alep envoya une puissante armée pour combattre les chrétiens. Le roi de Jérusalem fut obligé de lever le siége, d'abandonner ses conquêtes, et de rentrer dans son royaume, avec la honte d'avoir fait une agression injuste, et de perdre le tribut que lui payaient les mahométans. Saladin entra dans la Palestine, prit Gaza, et mit à feu et à sang toute la contrée, tandis que Noradin marchait vers Antioche. Après avoir fait de vains efforts pour s'opposer aux progrès des infidèles, Amaury mourut en 1173, âgé de 38 ans.

* AMAURY II, de Lusignan, roi de Chypre. A la mort du comte de Champagne, il épousa sa veuve, Isabelle, seconde fille d'Amaury Ier, et fut reconnu roi de Jérusalem en 1194. Il implora, mais inutilement, le secours des princes de l'Europe contre les Sarrasins, maîtres de la cité sainte. La division qui régnait dans la famille de Saladin sauva seule les faibles débris de son royaume. Acre fut sa résidence. Il mourut en 1205.

* AMAURYS (GUILLAUME des), troubadour du 14e siècle. Dans une de ses chansons, il charge une hirondelle d'aller, tous les matins, réveiller par ses gazouillements une dame de Naples, fille du comte d'Hautemare, pour lui apprendre tous les maux que lui fait souffrir son amour.

AMAZONES. (*Géographie*.) Peu de noms sont plus célèbres dans l'antiquité la plus reculée que celui des Amazones. Ces femmes guerrières, qui formaient un état gouverné par une reine, et qui ne souffraient aucun homme parmi elles, habitaient, disait-on, la partie de l'Asie-Mineure baignée par le Thermodon. Elles pénètrent jusque dans l'Attique, où elles sont vaincues par Thésée. Elles font une invasion en Phrygie avant le siége de Troie; elles viennent ensuite au secours de cette ville assiégée par les Grecs. Plus tard, elles disparaissent peu à peu de la scène. Cependant on entend parler, au temps d'Alexandre, d'une Thalestris reine des Amazones; mais elle semble n'avoir pas été une souveraine aussi puissante que Penthésilée, contemporaine de Priam.

On a, chez les modernes, disserté longuement et doctement sur l'existence réelle ou supposée des Amazones. Les avis ont été partagés, ce qui n'est pas surprenant, puisqu'ils l'avaient été même chez les anciens, plus rapprochés que nous des époques auxquelles on fait vivre ces héroïnes. Plutarque est peut-être l'auteur qui a le plus fréquemment cité les Amazones; et, de même que Diodore, Justin et Quinte-Curce, il raconte la visite faite par Thalestris au roi de Macédoine, lorsqu'il parcourait en vainqueur les frontières du pays des Scythes. Mais Plutarque, en rapportant ce fait comme un ouï-dire, a soin de nommer tous les historiens qui l'admettaient

comme vrai et ceux qui le rejetaient. Il ajoute qu'Onésicrite, un des premiers, lisant à Lysimaque, un des anciens généraux d'Alexandre et, depuis sa mort, roi de Thrace, le passage où il était question de l'entrevue de l'Amazone et du fils de Philippe, Lysimaque lui dit en souriant : « Oh! où étais-je donc en ce temps-là? »

Arrien, un des historiens anciens les plus judicieux, parle d'Amazones envoyées par un satrape de Perse au vainqueur d'Arbelles, et de la promesse que fit ce prince d'aller rendre une visite à leur reine; mais il ajoute que ni Aristobule, ni Ptolomée, dont il avait sous les yeux les mémoires relatifs aux campagnes d'Alexandre, ni aucun autre auteur digne de foi, ne rapportaient ce fait. Il en conclut qu'il n'existait plus d'Amazones à cette époque; il observe de plus que Xénophon, qui vivait quelque temps avant, et qui avait traversé les pays où on les plaçait, n'en avait pas rencontré, et que cependant il avait soigneusement nommé tous les peuples chez lesquels il avait passé. Il pense donc que jamais il n'y a eu de nation d'Amazones; toutefois il convient que tous les témoignages s'accordent sur les guerres soutenues par des héros et des guerriers illustres contre des femmes belliqueuses.

Hérodote est le plus ancien historien qui ait nommé les Amazones; il les place dans le pays des Scythes sur les bords du Tanaïs, où elles abordèrent après avoir été défaites par les Grecs sur le Thermodon; elles finirent par y devenir les femmes des jeunes Scythes, et passèrent avec leurs maris sur l'autre rive du fleuve : de leur union provint la nation des Sauromates. C'est, dit-il, par cette raison que les femmes des Sauromates vont à cheval et à la chasse, tantôt seules, tantôt avec leurs maris; elles les accompagnent aussi à la guerre et s'habillent comme eux.

Hippocrate parle de Scythes qui demeurent sur les côtes des Palus-Méotides, qui portent le nom de Sauromates, et dont les femmes, avant de se marier, font la guerre contre les ennemis de leur pays. Scylax de Cariandre dit également que les Sauromates sont un peuple des bords du Tanaïs, près de la mer; qu'une de leurs tribus s'appelle Gykaiko-Kratoumen (dominées par les femmes), et que ceux-ci confinent avec les Méotides. Enfin Scymnus de Chio nous apprend que ces Méotides ont donné leur nom au palus ou marais dont ils sont voisins, et qu'après les Méotides viennent les Sauromates; il dit que, suivant Éphore, ce sont des Sauromates. Pomponius Mela désigne aussi les Méotides comme une peuplade sauromate chez laquelle on trouve des Amazones. Strabon dit qu'elles habitèrent jadis les montagnes situées au delà de l'Albanie; et que, selon Théophane, écrivain qui suivit Pompée dans ses campagnes, elles sont séparées des Albaniens par les Geles et les Leges, et que le Mermedalis, fleuve de ce pays, forme la limite entre elles et ces peuples. Strabon cite ensuite d'autres historiens qui sont d'une opinion différente, en ce qu'ils font les Amazones voisines des Gargarenses, habitant au bas du revers septentrional de ces monts caucasiens, que l'on appelle plus particulièrement Monts-Cérauniens. Strabon décrit les occupations des Amazones, et avoue que les mémoires qui les concernent ont quelque chose de singulier, car tout y est étranger, tout y est incroyable. « C'est, observe-t-il après avoir raconté tous les faits qu'on leur attribue, comme si l'on disait qu'au temps où l'on vit de tels événements, les hommes étaient des femmes, et les femmes des hommes. Voilà néanmoins ce qu'encore de nos jours l'on répète au sujet des Amazones. » Et il continue en disant que, quant au pays qu'elles habitaient de son temps, ceux qui en parlaient n'apportaient pas de preuves à l'appui de leurs assertions.

Pallas, en décrivant les mœurs des Tcherkesses qui vivent au pied septentrional du Caucase, observe que le singulier usage des nobles de cette nation de vivre toujours séparés de leurs femmes et de confier l'éducation de leurs enfants à des étrangers, ressemble beaucoup à ce que raconte Strabon des relations des Gargarenses avec les Amazones, et que ce qu'il en dit ne saurait s'appliquer à aucun des peuples montagnards du Caucase aussi bien qu'aux Tcherkesses. Il cherche ensuite à donner plus de vraisemblance à ce rapprochement.

Lorsque M. J. Klaproth fit son voyage au Caucase en 1807, on lui recommanda de constater la tradition subsistante au sujet des Amazones. Ce savant s'occupa de cet objet. Il trouva le Meremedik, torrent qui sort du Caucase et que le Terek reçoit à gauche : les Leges sont les Lezghis, et les Geles les Galgaï, peuples actuels de ces contrées; mais le Meremedik est si insigni-

fiant que l'on ne peut y reconnaître le Mermedalis; et ce dernier nom désigne probablement le Terek ou la Sandja. M. Klaproth conclut de ces données que les Amazones de Strabon habitaient avec leurs maris la Kabardah, et la steppe de la Kouma au revers septentrional du Caucase. Comme elles étaient des Sauromates desquels il est extrêmement vraisemblable que descendent les Ossètes, qui demeuraient aussi plus au nord, et qui sont les Alains du moyen âge, il s'ensuit évidemment que les Amazones, les Méotides, les Sauromates, les Alains et les Ossètes appartiennent à une seule et même race.

Ce savant explique d'une manière plausible le récit d'Hérodote suivant lequel les Amazones portaient en scythe le nom d'*Ayorpata*, qui signifie *tueuses d'hommes*. Or, en arménien *air* veut dire hommes, et *sban* ou *sbanogh*, meurtrier; et on en compose le mot *ariousbanogh*.... Je ne donne, dit-il, cette étymologie que pour une hypothèse; mais il n'est pas contraire à la vraisemblance qu'Hérodote aura appris d'un Arménien tout ce qu'il raconte des Sauromates, et qu'il aura regardé comme scythe le seul mot barbare qui se trouvait dans ce récit.

Le nom de Thermodon pouvait aussi dériver des Amazones, puisqu'elles parlaient un dialecte sauromate; car, dans les langues sarmates, *don* signifie *rivière*.

On pensait dans l'antiquité que plusieurs villes avaient été fondées par les Amazones, parce qu'elles en portaient le nom, et que leurs médailles représentaient la figure d'une de ces femmes guerrières; mais ces noms devaient leur origine à des mythes d'après lesquelles on avait figuré un personnage imaginaire.

Les écrivains de l'antiquité ont parlé aussi d'Amazones africaines; c'est surtout dans ces récits que l'on trouve du merveilleux.

Dans les temps modernes, quelques voyageurs n'ont pas voulu être en reste de choses étranges, et ont parlé d'Amazones qu'ils avaient vues. Le P. Dos Santos place dans le royaume du Damot, contrée de l'Éthiopie orientale, un état peuplé de femmes guerrières; tout le reste de son récit est calqué sur celui des Grecs.

Quand on eut découvert l'Amérique, il fallut bien que ce nouveau monde eût, comme l'ancien, ses Amazones.

François Orellana, officier de l'armée de Pizarre conquérant du Pérou, ayant entendu parler d'un pays dans l'est où l'or et l'argent abondaient, s'embarqua en 1539, près de Quito, sur une rivière par laquelle il arriva dans un grand fleuve qui le conduisit jusque dans l'Océan atlantique. Cet aventurier, en descendant ce fleuve, mettait pied à terre pour avoir des vivres et connaître les habitants. « Mais, dit le P. d'Acugna, auquel on doit l'Histoire de ce fleuve, il trouva des gens qui savaient défendre leur pain; il eut avec eux plusieurs combats qui lui montrèrent qu'ils avaient du cœur; et même ces peuples étaient si courageux et si animés pour la défense de leurs terres, que les femmes se mêlaient parmi les hommes, et les secondaient admirablement dans les combats, soit à tirer leurs flèches, soit à tenir ferme avec eux. C'est ce qui donna sujet à Orellana, pour rendre sa découverte plus glorieuse et plus considérable, de dire qu'il était entré dans un pays de grande étendue le long de cette rivière, qui était gouverné par des Amazones qui n'avaient point de maris, qui exterminaient tous leurs mâles et se rendaient en corps d'armée aux frontières de leurs voisins en certains temps de l'année pour y choisir des amants et empêcher la fin d'une nation si extraordinaire; et ce qui a fait que cette rivière, qu'il nomma de son nom, fut depuis nommée rivière des Amazones. » Voilà une narration raisonnable et qui explique clairement l'origine d'un nom que l'on doit trouver étrange dans le Nouveau-Monde. Mais ce qui est extraordinaire, c'est que le P. d'Acugna rapporte sérieusement, vers la fin de sa relation, qu'étant chez les Topinamboux, ces Indiens lui confirmèrent le bruit qui courait, par toute cette grande rivière, de ces renommées Amazones dont elle porte le nom. Ensuite vient l'histoire de ces femmes guerrières, copiée sur le modèle ancien. Ainsi le P. d'Acugna s'écarte à plaisir du sentier du bon sens qu'il avait si bien suivi auparavant. Certes il n'est pas impossible que les Topinamboux, s'il les a interrogés sur l'existence de femmes guerrières dans le voisinage de leur pays, lui aient répondu affirmativement; car quiconque a fréquenté les peuples ignorants sait que c'est leur usage invariable quand on les questionne. La même chose sera probablement arrivée à La Condamine, lorsqu'il a descendu le fleuve des Amazones plus de cent ans après d'Acugna. Il dit que, dans le courant de sa navigation, il a questionné partout les Indiens des diverses nations sur les femmes

belliqueuses dont parlaient les relations et que tous disent qu'ils l'avaient ouï raconter ainsi à leurs pères, ajoutant mille particularités, trop longues à répéter, qui toutes tendaient à confirmer l'existence d'une république de femmes. La Condamine convient que tous, ou la plupart des Indiens de l'Amérique méridionale, sont menteurs, crédules et entêtés du merveilleux. N'importe, il ajoute foi à leurs récits, parce qu'aucun de ces peuples n'a jamais entendu parler des Amazones de Diodore et de Justin.

Dans les temps modernes, l'on n'a pas vu d'armées de femmes, mais l'histoire cite le nom de plusieurs héroïnes qui n'ont pas craint de se mêler parmi les rangs des guerriers et de partager leurs périls et leur gloire. Chaque pays a eu les siennes. La France se glorifie d'avoir vu naître, entre autres, Jeanne Hachette, Marguerite d'Anjou, et cette Jeanne d'Arc, la terreur des Anglais, qui se vengèrent d'elle en la faisant brûler.

Hérodote, Strabon, et autres auteurs anciens cités dans l'article.

J. Klaproth, *Reise in den Kaukasus und nach Georgien* 1807 *and* 1808. Halle, 1812, 3 vol. in-8°. — La Condamine, *Relation abrégée d'un Voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale*. Paris, 1475, 1 vol. in-8°. — *Relation de la rivière des Amazones*, traduite par Gomberville sur l'original espagnol du P. Christ. d'Acugna. Paris, 1682, 2 vol. in-12. — *Histoire de l'Éthiopie orientale* de Jean Dos Santos, traduite par Gaétan Charpy. Paris, 1684, 1 vol. in-12. — Pallas, *Voyage dans les gouvernements méridionaux de la Russie*, en 1793 et 1794. Paris, 1805, 2 vol. in-4°. E...s.

AMBASSADE.
AMBASSADEUR. } *Voyez* Diplomatie.

* AMBERGER (Christophe), peintre et graveur, né à Nuremberg en 1540. La galerie royale possède plusieurs de ses ouvrages. Sa meilleure composition est l'*histoire de Joseph* en 12 tableaux.

* AMBÉRIEUX (P.-Dujas d'), président du collége électoral de l'Ain en 1815, cultivait les lettres, et a laissé un opuscule en vers et en prose, intitulé *les Singes*. Mort en 1821.

AMBIDEXTRE. (*Histoire naturelle.*) C'est-à-dire qui se sert indifféremment, et avec la même adresse, de la main droite et de la main gauche. Tous les mammifères munis de mains sont ambidextres, si ce n'est l'homme. Celui-ci, par l'impéritie des nourrices, et par suite d'une habitude dont on n'entrevoit pas la raison, se sert plus communément de la main droite, et regarde comme une sorte de singularité qu'on emploie l'autre. De cette bizarrerie résulte le plus grand développement de force et même de volume dans le côté mis le plus souvent en mouvement; et nous ne sommes pas portés à agir de la droite parce que le côté droit est le plus vigoureux, mais le côté droit devient le plus vigoureux parce qu'il est constamment mis en exercice. Il résulte des habitudes du jeune âge que l'homme a beaucoup de peine à redevenir ambidextre, et qu'il lui faut une certaine étude pour parvenir à faire ce que le dernier des quadrumanes fait tout naturellement.

B. de St.-V.

AMBIDEXTRE. (*Technologie.*) Homme qui se sert avec une égale facilité de l'une ou de l'autre main pour travailler, opérer, dessiner, etc. Cette qualité peut s'acquérir aisément par l'exercice, et il est bien étrange qu'on y renonce presque toujours : elle est cependant d'une grande utilité dans la pratique des arts qui se composent principalement d'opérations manuelles. L'ambidextre a de grands avantages sur les autres artistes; il fait, de l'une et de l'autre main, avec la même précision et avec la même force, ce que ceux-ci ne peuvent faire qu'avec une seule. Bien plus, il est certaines professions dans lesquelles on ne peut bien réussir si l'on n'est ambidextre. Nous pourrions citer la pratique de la chirurgie, l'art vétérinaire, l'art de l'aiguiseur, et plusieurs autres, qui ne sauraient être bien exercés que par des hommes également habiles des deux mains.

La main gauche paraît cependant être naturellement plus faible que la droite; que cette faiblesse résulte de l'organisation même du corps humain, ou, ce qui paraît plus probable, qu'elle ne soit que l'effet d'un exercice trop exclusif de la main droite, il serait toujours très-aisé de la vaincre. Ne voit-on pas des hommes, après avoir perdu la main droite, parvenir, au bout de deux mois, à écrire et à dessiner avec la même facilité qu'auparavant? Il ne manque en effet à la main gauche, douée de la même organisation que la droite, que de recevoir la même éducation pour exécuter cette

variété infinie d'opérations délicates ou fortes que présentent les arts utiles ou agréables ; alors la main gauche, exercée par le travail, prendra plus de nourriture et de vigueur, et ne le cédera à la droite ni par l'adresse ni par la force. Tout porte donc à nous faire cultiver avec le même soin deux membres également précieux, et à repousser le préjugé ridicule qui nous fait croire qu'il est plus poli ou plus commode de se servir exclusivement de la *belle main*.

L. Seb. L. et M.

* AMBIGAT, roi des Gaules, du temps de Tarquin-l'Ancien, envoya des colonies de Gaulois en Germanie et en Italie, sous la conduite de Sigovèse et de Bellovèse (*voyez* ces noms).

* AMBILLOU (René BOUCHET), poète français du 16e siècle, fils d'une sœur de Scévole de Sainte-Marthe.

* AMBILLOU (Jacques), frère du précédent, avocat au parlement de Bretagne, cultivait aussi la poésie.

* AMBIORIX, roi des Éburons dans la Gaule, battit plusieurs généraux romains, et fut défait lui-même par Jules-César dans une grande bataille, où il perdit 60,000 hommes.

AMBITION. (*Morale.*) *Ambitio*, d'*ambio, ambire*, aller alentour.

Tourner autour d'un objet, ne jamais le perdre de vue, s'y attacher, employer tous les moyens pour le saisir, voilà l'ambition. Écoutons maître François Rabelais dans le *prologue* de son premier livre pantagruélique.

« Vistes-vous oncques chien rencontrant » quelque os médullaire ? c'est, comme dit » Platon dans sa république, la beste du » monde plus philosophe. Si vu l'avez, vous » avez pu noter de quelle dévotion il le » guette, de quel soin il le garde, de quelle » ferveur il le tient, de quelle prudence il » l'entomme, de quelle affection il le brise, » de quelle diligence il le suce ? Quel bien » prétend-il ? Rien qu'un peu de mouelle. » Vrai est que ce peu, plus est délicieux » que le beaucoup de toutes autres, parce » que la mouelle est aliment élabouré à » perfection de nature, comme dit Galien, » *de usu partium*. »

Mettez au lieu de cet os médullaire un sceptre ou une tiare; supposez, au lieu du chien, un homme avide de pouvoir, vous verrez le même soin, la même dévotion, la même ferveur, la même affection, la même diligence. L'homme guettera sa proie, tournera toutes ses pensées vers elle, l'environnera, la caressera jusqu'à ce qu'il s'en soit emparé. L'homme et le chien, Sixte-Quint et Miraut, sont deux ambitieux.

L'ambition, passant du propre au figuré, exprime donc un désir immodéré d'obtenir une possession, une jouissance. Lorsque le désir n'a pour but qu'une jouissance personnelle, il n'a rien de noble et d'élevé, souvent même il est coupable ; s'il arrive, ce qui est très-rare, que le bonheur des autres en soit l'objet, ce désir, quelque ardent qu'il puisse être, est honorable et digne d'éloges. C'était une noble ambition que celle de Vincent-de-Paule fondant des hôpitaux pour recueillir l'enfance abandonnée. Le P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV, sacrifiant la gloire du monarque, le repos de la France, tous les principes d'humanité au triomphe du fanatisme, à l'orgueil intolérant de sa compagnie, avait une ambition criminelle.

Socrate s'exposant aux inimitiés des prêtres de son temps pour établir une saine morale ; Gélon stipulant avec Carthage vaincue l'abolition des sacrifices humains ; Marc-Aurèle faisant asseoir la philosophie sur le trône, étaient aussi des ambitieux recommandables, et de l'espèce la plus rare. On ne sait, depuis long-temps, où trouver de telles ambitions.

L'ambition étant un désir ardent, est donc une passion. Aussi les moyens pour arriver à son but lui sont-ils indifférents. Tel ambitieux emportera de vive force l'objet qu'il convoite ; tel autre emploie la ruse, la bassesse ; c'est la manière la plus commune, on ne voit que cela tous les jours.

Les emplois, les dignités, la célébrité, sont dans la société comme ces prix que, dans les jours de fête, on place à l'extrémité des mâts de cocagne pour l'amusement du peuple. Les concurrents sont nombreux ; ils se pressent, ils s'écartent mutuellement, jusqu'à ce que le plus fort ou le plus adroit ait embrassé le poteau glissant qui doit lui servir de point d'appui. Il ne peut s'élever qu'en rampant. Quelle image frappante de l'ambition !

Tous les regards sont fixés sur lui ; il monte, il se soutient avec des efforts inouis; il n'a qu'une seule pensée, c'est d'arriver au point le plus élevé : il y touche, mais sa

force est épuisée ; au moment où il étend la main pour saisir le prix, il glisse et tombe exposé à la risée des spectateurs. Voilà un ambitieux trompé dans sa plus chère espérance ; il s'éloigne confus et malheureux.

L'ambition est la même partout, au village comme à la ville, dans les hameaux comme dans les palais. Il a fallu peut-être plus d'esprit, de ruses, d'habileté au marguillier de ma paroisse pour arriver à son poste qu'à tel ministre que je pourrais nommer pour obtenir son portefeuille.

L'ambition a cela de commun avec les autres passions, qu'elle promet le bonheur et ne le donne jamais ; c'est qu'il est impossible de la satisfaire. Supposez-la même satisfaite, il ne reste plus dans le cœur qu'un vide qui effraie. On a eu raison de dire que l'ennui est la maladie des palais.

L'ambition entée sur l'égoïsme est une source féconde d'injustice et de crimes. Les forfaits les plus épouvantables qui aient noirci les annales des peuples sont dus à cette funeste passion. Je n'en citerai qu'un exemple, c'est l'ambition de la cour de Rome, héréditairement transmise de pontife en pontife, qui, pendant des siècles, a couvert l'Europe de sang et de ruines ; c'est elle, pour tout dire en peu de mots, qui a donné les jésuites au monde et qui a créé l'inquisition.

L'ambition des particuliers jette le trouble dans la société, et porte partout l'immoralité. On se pousse, on se presse, on s'écrase ; le petit nombre arrive et les victimes sont oubliées. L'ambition des grands est encore plus désastreuse. Voici le tableau qu'un illustre moraliste en a tracé :

« L'ambition est plus démesurée dans les » cours que partout ailleurs. Hélas ! le ci- » toyen obscur vit souvent satisfait dans la » médiocrité de sa destinée. Héritier de la » fortune de ses pères, il se borne à leur » nom et à leur état; il regarde sans envie ce » qu'il ne pourrait souhaiter sans extrava- » gance ; tous ses désirs sont renfermés » dans ce qu'il possède ; et, s'il forme quel- » quefois des projets d'élévation, ce sont » de ces chimères agréables qui amusent le » loisir d'un esprit oiseux, mais non pas des » inquiétudes qui le dévorent.

» Au grand, rien ne suffit, parce qu'il » peut prétendre à tout : ses désirs croissent » avec sa fortune ; tout ce qui est plus élevé » que lui le fait paraître petit à ses yeux, » il est moins flatté de laisser tant d'hom- » mes derrière lui, que rongé d'en avoir » encore qui le précèdent ; il ne croit rien » avoir s'il n'a tout; son âme est toujours » avide et altérée, et il ne jouit de rien, si » ce n'est de ses malheurs et de ses inquié- » tudes.

» Ce n'est pas tout. De l'ambition nais- » sent les jalousies dévorantes, et cette pas- » sion si basse et si lâche est pourtant le » vice et le malheur des grands. Jaloux de » la réputation d'autrui, la gloire qui ne » leur appartient pas est pour eux comme » une tache qui les flétrit et qui les désho- » nore. Jaloux des grâces qui tombent à » côté d'eux, il semble qu'on leur arrache » celles qui se répandent sur les autres. » Jaloux de la faveur, on est digne de leur » haine et de leurs mépris dès qu'on l'est » de l'amitié et de la faveur du maître. Ja- » loux même des succès glorieux à l'état, » la joie publique est souvent pour eux un » chagrin domestique, un deuil secret. En- » fin, cette injuste passion tourne tout en » amertume, et on trouve le secret de n'ê- » tre jamais heureux, soit par ses propres » maux, soit par les biens qui arrivent aux » autres. »

Les philosophes moralistes de toutes les époques se sont élevés contre l'ambition, et ont démontré méthodiquement ses dangers, ses fatigues et sa vanité. Cependant il y a toujours eu et il y aura toujours des ambitieux. Le désir de la prééminence est naturel à l'homme : tant que ce désir ne sera pas dirigé par l'éducation vers un but louable et utile à la société, il produira, sous le nom d'ambition, des malheurs individuels et des catastrophes publiques. Un système raisonnable d'éducation pourrait produire de bons effets en réglant les passions ; mais ce n'est là qu'un rêve de l'abbé de Saint-Pierre. A. J.

AMBITION. (*Psychologie morale.*) Passion qui nous pousse à étendre continuellement la sphère de notre pouvoir. (*Voyez* Curiosité.) T. J.

* AMBLIMONT (F. comte d'), officier-général de la marine française, émigra, prit du service en Espagne, pendant la révolution, et fut tué en 1796 dans un combat où la flotte espagnole fut battue par l'amiral Jervis. On a de lui une *Tactique navale*, Paris, 1788, in-4°, fig.

* AMBLY (E.-C.-A., marquis d'), lieute-

nant-général des armées, député aux états-généraux en 1789, sortit de France après la clôture de l'Assemblée constituante, et se rendit à l'armée de Condé, où il fit la campagne de 1792. Mort en émigration dans un âge très-avancé.

* AMBOISE (George d'), cardinal, né d'une famille ancienne, au château de Chaumont-sur-Loire en 1460. Il fut évêque de Montauban à l'âge de 14 ans, et devint un des aumôniers de Louis XI. Après la mort de ce monarque, en 1483, le duc d'Orléans prit les armes pour faire valoir ses droits à la régence ; d'Amboise suivit sa fortune : ils furent tous deux faits prisonniers et mis en liberté lorsque Charles VIII fut déclaré majeur. Il obtint bientôt l'archevêché de Narbonne, qu'il échangea contre celui de Rouen en 1493. Le duc d'Orléans, gouverneur de la Normandie, le nomma son lieutenant-général. Lorsque ce prince monta sur le trône sous le nom de Louis XII, il choisit d'Amboise pour son premier ministre, et mit en lui toute sa confiance. Au lieu de lever la taxe ordinaire pour les frais du couronnement, les impôts furent diminués d'un dixième. L'année suivante, en 1499, Louis XII entreprit la conquête du Milanais ; mais les campagnes d'Italie, qui d'abord avaient eu tant d'éclat, finirent par être malheureuses. Au milieu de ces désastres, d'Amboise eut la gloire de ne point augmenter les impôts, de maintenir la paix dans l'intérieur, et de faire dans nos lois des changements nécessaires pour abréger les procès, et s'opposer à la corruption des magistrats, qui donnaient souvent gain de cause à l'homme riche ou puissant, au préjudice du pauvre qui ne pouvait acheter leurs jugements. Il avait obtenu la dignité de cardinal après la dissolution du mariage de Louis XII avec Jeanne de France, lorsqu'il eut fait donner à César de Borgia, fils d'Alexandre VI, le duché de Valentinois. Après la mort de Pie III, il eut l'ambition d'être pape. Julien de la Rovère lui conseilla de retirer les troupes françaises de Rome, pour laisser au conclave une pleine liberté de suffrages, et se fit élire à sa place sous le nom de Jules II. D'Amboise, irrité contre Vénitiens qui l'avaient fait exclure, engagea Louis XII à leur faire la guerre, et mourut bientôt après en 1510.

* AMBOISE (Adrien), évêque de Tréguier en 1604, mort dans son diocèse en 1616. Il a donné *Holopherne*, tragédie sainte, 1580, in-8°.

* AMBOISE (François), frère aîné d'Adrien. Les belles-lettres ne furent pour lui qu'un amusement ; il y renonça de bonne heure pour s'occuper de sa fortune, et devint conseiller au parlement de Bretagne, maître des requêtes, enfin conseiller d'état. Parmi ses œuvres de poésie, on cite une *Élégie* sur le trépas d'Anne de Montmorency ; un *Panégyrique* latin ; une *ode* française sur le désastre de la France. Né à Paris en 1550, mort à Rennes en 1620. On lui doit le recueil des *œuvres* d'Abailard et d'Héloïse, 1616, in-4°.

* AMBOISE (Jacq.), docteur en médecine frère des deux précédents, mort de la peste en 1606. On a de lui : *Orationes duæ in senatu habitæ*, Paris, 1595, in-8° ; et quelques questions médicales insérées dans la *Bibliothèque médicale* ancienne et moderne de Carrère.

* AMBOISE (Michel d'), fils naturel du comte Chaumont d'Amboise, amiral de France, né à Naples dans les premières années du 16e siècle. Il avait pris, pour surnom, l'épithète d'Esclave fortuné, comme sujet aux caprices de la fortune. Ses *poésies* ne sont qu'une prose rimée.

* AMBOISE (J.-J.), comte d'Ambijoux, mort sans postérité, fut le dernier de la famille d'Amboise.

* AMBOISE (Aymeri d'), grand-maître de l'ordre de Jérusalem, et successeur de Pierre d'Aubusson. La victoire navale qu'il remporta en 1510 sur le soudan d'Égypte près de Monte-Negro, lui fit un grand nom. Il mourut deux ans après, âgé de 78 ans.

AMBON. (*Architecture.*) Lieu facile à monter, échelon, gradin.

Ambon ou jubé, tribune qu'on pratiquait autrefois dans les églises, et qui séparait le chœur de la nef.

On y montait ordinairement par deux escaliers en spirale, qui enveloppaient les deux premiers piliers du chœur. Cette galerie, supportée par des colonnes, ou par un grand arc à jour, et fermée par des grilles, permettait de voir les cérémonies qui se célébraient dans le sanctuaire. Quelquefois aussi les ambons consistaient seulement en deux espèces de chaire en regard l'une de l'autre, et qui n'étaient liées entre elles que par la grille du chœur.

Dans la primitive église, l'ambon servait aux diacres pour y lire l'épître et l'évangile. C'est aussi de cette tribune que se faisaient les conférences et se prononçaient les sermons.

On en voit encore de nos jours des exemples à Saint-Étienne-du-Mont à Paris, Saint-Just à Lyon, San-Mimato à Florence, etc.

En 1800, MM. Fontaine et Percier construisirent les ambons que l'on voit aujourd'hui a Notre-Dame de Paris. D....T

* AMBRA (Élisabeth-Girolami), née à Florence au commencement du dernier siècle. Ses poésies légères eurent du succès. Elle fut reçue à l'Académie des Arcades sous le nom d'Idalba.

* AMBRA (Franç.), noble florentin, consul de l'Académie de Florence. Il y fit souvent des lectures publiques, et mourut en 1558. Ses *comédies* furent imprimées après sa mort, Florence, 1560.

AMBRE GRIS. (*Histoire naturelle.*) Substance huileuse, concrète, très-odorante, d'une consistance molle et tenace comme la cire, susceptible de se fondre par la chaleur de la main, d'une couleur grise, quelquefois rousse et brunâtre, marquée de taches jaunes ou noires, dont l'odeur devient plus forte et plus suave par le frottement ou par la chaleur. On trouve l'ambre gris flottant sur les eaux de la mer, et jeté sur le rivage, principalement aux environs de Sumatra, de Madagascar, des Moluques, sur les côtes de Coromandel, du Brésil, sur celles d'Afrique, de la Chine et du Japon, et même dans quelques parties de l'Europe. Il se présente en masses irrégulières, quelquefois très-considérables, et presque constamment formées de couches superposées. L'origine de cette substance a été l'objet de longues discussions. Les uns y virent un bitume, d'autres un amas fortuit de substances diverses, résidus d'une putréfaction, et quelques-uns les excréments des cétacés; peu à peu la vérité a été connue, et le docteur Swédiaur a mis un terme à toutes les incertitudes dont ce point d'histoire naturelle était entouré, en démontrant que l'ambre gris n'est autre chose que l'excrément d'une espèce de cachalot (*physeter macrocephalus*, A.), le même qui fournit le blanc de baleine (adipocire). En effet, des pêcheurs ont plusieurs fois trouvé de l'ambre gris dans ce cétacé; il est commun dans les parages qu'habite cet animal; les masses d'ambre qu'on a recueillies renferment souvent des becs de sèche et autres débris des animaux marins dont le cachalot fait sa principale nourriture; enfin, les excréments de quelques autres mammifères, conservés pendant un certain temps, exhalent aussi une odeur analogue à celle de l'ambre. B. de St.-V.

AMBRE GRIS. (*Technologie.*) Cette substance aromatique est douée d'une odeur suave et pénétrante; elle est en conséquence d'un grand usage pour la toilette. Les parfumeurs en consomment beaucoup; cependant ils ne l'emploient jamais seule, et il paraît que son odeur est peu susceptible de se développer, soit dans les poudres, soit dans l'alcohol; car ils sont dans l'usage d'ajouter une partie de musc sur quatre ou cinq parties d'ambre dans toutes les préparations où ils font entrer ce dernier aromate.

L'ambre gris est un ingrédient des pastilles à brûler et des pastilles des Indes; il entre dans la poudre à la maréchale, l'eau de miel anglaise, le parfum de Portugal, etc.; il sert à aromatiser une foule de préparations, telles que des vinaigres, des savonnettes, des huiles, des pommades; il est aussi employé en médecine, et sa vertu excitante et aphrodisiaque n'est pas douteuse.

On trouve l'ambre gris dans le commerce, sous la forme de masses irrégulières plus ou moins volumineuses: plusieurs auteurs font mention de morceaux du poids de cent livres et au delà. Comme l'ambre gris est fréquemment falsifié, il est bon de savoir reconnaître le véritable: celui-ci présente dans sa cassure plusieurs couches de différentes nuances de gris mêlées de points jaunes, noirs et blancs: la chaleur de la main suffit pour le remollir, et si l'on y plonge une tige d'acier chauffée au rouge, il laisse exsuder une matière liquide d'une odeur très-suave et très-aromatique: l'ambre sophistiqué n'a pas ces caractères.

AMBRE JAUNE. (*Technologie.*) L'ambre jaune, qu'on nomme aussi karabé ou succin, est un corps transparent et susceptible de recevoir un beau poli; aussi s'en sert-on pour faire différents objets d'agrément destinés à la parure des enfants et des femmes. Il y a du succin d'un beau jaune

rougeâtre, il y en a d'un jaune plus clair; mais le plus estimé est celui qui tire sur le blanc, et qui est à demi opaque. On prétend qu'on peut ramollir le succin de manière à lui donner des teintes factices, et y placer des corps étrangers qui en rehaussent le prix aux yeux des amateurs; on en soude des morceaux ensemble, en les enduisant d'une dissolution de potasse, et les rapprochant après les avoir chauffés.

On a employé l'ambre jaune pour fabriquer des pommes de canne, des colliers, des peignes, des bracelets, des ceintures, des boucles d'oreille, des chapelets; mais ces bijoux sont presque délaissés depuis qu'on leur a substitué le corail, les perles, les diamants. L'ambre jaune est susceptible d'être tourné et sculpté; on peut en faire des miroirs, des prismes, des verres ardents, etc.; on peut surtout l'employer avec succès dans la composition des vernis.

Il a été autrefois d'un grand usage en médecine, et Pline rapporte que les anciens s'en servaient pour faire des colliers ou amulettes pour les enfants; mais aujourd'hui ses propriétés curatives sont regardées comme douteuses; et il est rarement employé sous ce rapport. L. Séb. L. et M.

* AMBROGI (Antoine-Marie), né à Florence en 1713, mort à Rome en 1788, professa l'éloquence et la poésie au collége romain. Il occupa 30 ans cette chair, et la plupart des littérateurs qui depuis ont illustré l'Italie lui durent leur instruction. Le musée de Kircher fut confié pendant plusieurs années à ses soins : il en a publié une description détaillée sous le titre de *Musæum Kircherianum*. Sa *traduction* de Virgile, en vers blancs, est accompagnée de dissertations savantes, de variantes et de notes, ornée de gravures d'après les monuments antiques, et très-recherchée. Il a traduit en italien quelques tragédies de Voltaire et les épîtres choisies de Cicéron. Un *poème* sur les citronniers, qu'il avait écrit en latin, est resté manuscrit.

* AMBROGIO. *Voyez* Ambrosio.

* AMBROISE (St), évêque de Milan. Il était fils du préfet des Gaules, et gouvernait lui-même la Ligurie, quand le peuple de Milan, charmé de ses vertus, l'élut d'une voix unanime pour remplacer l'évêque Auxence, quoiqu'il fût à peine chrétien. Il fut ordonné prêtre et sacré évêque quelques jours après. Il signala son épiscopat par un zèle ferme et soutenu, fit condamner les Ariens au concile d'Aquilée, et refusa l'entrée de l'église à l'empereur Théodose jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence du massacre de Thessalonique (*voyez* Théodose). Il mourut en 397. Il a laissé plusieurs ouvrages parmi lesquels on distingue ses deux traités des *Devoirs* et de la *Virginité*. Ses œuvres ont été recueillies et imprimées. La meilleure édition est celle de Paris, 1686, 2 volumes in-fol.

* AMBROISE, diacre d'Alexandrie. Origène le convertit à la foi catholique; il souffrit le martyre vers l'an 250.

* AMBROISE le Camaldule, né en 1378 à Portici, dans le royaume de Naples, général de son ordre en 1431. Il parut avec éclat au concile de Bâle et de Ferrare, ensuite à celui de Florence, où il dressa le décret d'union entre l'église grecque et l'église latine. La corruption qui régnait dans plusieurs monastères, dont quelques-uns étaient des maisons de débauche, obligea le pape Eugène IV de les réformer. Ambroise fut chargé de cette réforme. Son *Hodæporicon* est une relation naïve et curieuse des peines qu'il eut à essuyer. Nous avons de lui plusieurs traductions de livres grecs; une *chronique* du Mont-Cassin, des *Harangues*, des *Lettres* et d'autres ouvrages. Il mourut à Florence en 1439.

* AMBROISE (La Peyrie), capucin, né à Lombez en 1708, mort en odeur de sainteté en 1778, à Saint-Sauveur, près de Baréges. Son *Traité* de la paix intérieure, ses *Lettres* spirituelles, tiennent un rang parmi les livres de piété.

AMBROISIE, *ambrosia*. (*Histoire naturelle*.) Ce nom, auquel se réveillent tant d'idées poétiques, n'a point été appliqué par les botanistes à quelque végétal parfumé qui le méritât, mais à un genre de plante de la famille des composées qui n'offre aucune particularité capable de lui mériter la moindre attention dans nos jardins ou dans un ouvrage du genre de celui-ci.

On a encore appelé *ambroisie* ou *thé du Mexique*, une espèce d'ansérine ou chénopode dont les feuilles d'un vert obscur ont une odeur résineuse très-forte, et qui n'est pas sans quelque attrait. On avait à tort donné l'Amérique pour patrie à cette ambroisie, qui croît naturellement dans plusieurs parties de l'Espagne, et même des provinces méridionales de la France; elle

est sudorifique, et l'infusion de sa feuille desséchée est une boisson aussi agréable que salutaire. B. de St.-V.

* AMBRONS, peuple gaulois allié des Cimbres et des Teutons, envahirent avec eux l'Italie vers 105 avant Jésus-Christ, battirent les généraux Manlius et Cépion; mais ils furent exterminés par Marius à la bataille d'Aquæ-Sextiæ (Aix), 101 avant Jésus-Christ.

* AMBROSINI (Barth.), professeur en médecine et directeur du jardin de botanique de Bologne, sa patrie, vers 1720, est auteur de différents ouvrages tels que: *Panacœa ex herbis,* etc.; Bologne, 1630, in-8°; *Historia Capsicorum,* ib., 1630, in-12, figures; *Theorice medicina,* ib., 1632, in-4°; *Modo di preserva e cura di peste,* etc., ib., 1631. Mort en 1657.

* AMBROSINI (Hyacinthe), frère et successeur du précédent dans la direction du jardin botanique de Bologne, est auteur de *Hortus Bononiæ,* etc., Bologne, 1654-1657, in-4°; *Phytologia, hoc est de plantis,* ib. 1664-1666, in-fol. Bassi a dédié un genre de plantes à la mémoire des deux frères Ambrosini.

* AMBROSIO (Thésée), de l'illustre famille des comtes d'Albanèse dans la Lomelline, près de Pavie, professeur de langue syriaque et chaldaïque à l'université de Bologne. Il a laissé une *Introduction* à la connaissance des langues chaldaïque, syriaque, arménienne, et de dix autres langues, imprimés à Pavie en 1539. Il y mourut un an après, âgé de 70 ans.

* AMBROSIUS AURELIANUS, général, puis souverain de la Grande-Bretagne, fut tué dans une bataille qu'il livra aux Saxons occidentaux.

AMBULANCE. (*Médecine.*) On appelle de ce nom l'ensemble du personnel et du matériel d'un hôpital militaire, convenablement restreint, et disposé de façon à pouvoir suivre immédiatement l'armée ou la division d'armée à laquelle il appartient, dans toutes les circonstances de ses marches, campements, bivouacs, batailles ou combats. Les ambulances auxquelles cette définition s'applique d'une manière exacte peuvent être regardées comme une création entièrement moderne. La guerre est un mal fort ancien; mais les moyens de soulager un peu quelques-unes des misères qu'elle comporte se sont fait attendre long-temps. La chirurgie ne fut d'abord qu'un art grossier, de l'exercice duquel personne ne s'occupait spécialement, et que tout le monde pratiquait plus ou moins mal lorsqu'il s'en présentait une occasion. Dans cet état de choses, le guerrier blessé implorait le secours d'un ami ou de quelque frère d'armes, à charge de lui rendre le même service dans une pareille occurrence. Il exista toutefois, même à cette époque, des hommes qui, à raison de quelques données traditionnelles, bonnes ou mauvaises, et d'un peu de dextérité acquise par l'habitude, se crurent éminemment propres au traitement des blessures, et inspirèrent, sous ce rapport, la plus grande confiance. De là cette espèce de célébrité acquise dans l'exercice de la médecine vulnéraire, dont marchent escortés les noms d'ailleurs très-illustres de Chiron, de Machaon, de Podalyre, et de plusieurs autres. Le respect et l'attachement que ces chefs inspiraient à leurs peuples et à leurs soldats prenaient leur source autant dans l'habileté médicale dont on les croyait doués que dans l'élévation de leur rang et dans l'éclat de leur bravoure. Quand Idoménée presse Nestor d'aller, sur son char, relever du champ de bataille Machaon blessé par Pâris, le seul intérêt qu'il cherche à exciter dans l'âme du vieillard est celui de sauver un habile médecin.

Ἰητρὸς γὰρ ἀνὴρ πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων,
Ἰούς τ' ἐκτάμνειν, ἐπὶ ἤπια φάρμακα πάσσειν.

Hom. *Il.* xi, v. 514 et 515.

« Car il vaut à lui seul plusieurs hommes, le » médecin qui sait dégager habilement le trait enfoncé dans une blessure, et calmer la douleur » par de douces applications. »

Tout ce que l'on sait des dispositions faites autrefois par les Romains pour procurer les secours de la chirurgie à leurs soldats blessés en combattant, c'est qu'il y avait par légion un homme qui portait le titre de *medicus vulnerum,* médecin des blessures. Il paraît que, sous ce rapport, le peuple-roi marquait plus de sollicitude pour les athlètes et les gladiateurs qui l'amusaient, que pour les guerriers chargés de maintenir et d'étendre sa puissance.

Quand une partie de l'Europe était encore barbare, les peuples qui l'habitaient menaient à la guerre leurs femmes et leurs filles, et c'étaient elles qui pansaient les blessures avec des sucs de plantes, ou tentaient de les guérir par la vertu de quelques

enchantements. Au sixième livre du poème des Martyrs, Eudore fait le tableau le plus animé de la grande bataille entre les armées de Constance et de Pharamond, et, dans le moment du plus affreux carnage, il s'écrie : Filles des Francs, c'est en vain que vous préparez le baume pour des plaies que vous ne pourrez guérir.

Cet usage ne fut point particulier à l'Europe et à l'état barbare ; on le retrouve dans d'autres régions et à des temps d'une civilisation plus avancée. L'Herminie de la *Jérusalem délivrée,* cette reine tombée du trône d'Antioche, avait appris de sa mère l'art de fermer les blessures, en employant des herbes salutaires ou des paroles magiques. Il paraît, dit le poète de Sorrente, que, dans le pays où se trouvaient les états qu'elle avait perdus, une coutume ancienne tenait les filles des rois en possession de ce précieux savoir.

> E però ch' ella da la madre apprese
> Qual più secreta sia virtù de l'erbe,
> E con quai carmi nelle membra offese
> Sani ogni piaga, e' l duol si disacerbe,
> Arte che per usanza, in quel paese,
> Ne le figlie dei re par che si serbe.
>
> TASSO, *Gerus. liber.*, canto VI.

Dans notre France, sous les deux premières races, et sous un grand nombre des rois de la troisième, l'art de guérir fut exercé, dans les armées, par des prêtres médecins que les rois et les grands seigneurs y menaient à leur suite, et par des religieux et des laïques qui, sous le nom de *myres,* appliquaient, au traitement des plaies, des procédés empiriques et grossiers. Ces myres étaient les chirurgiens de l'époque ; *Borel* dérive leur qualification du mot grec μύρον, *unguentum ;* d'autres la font venir du verbe latin *mederi*, qui signifie guérir.

Il faut arriver au temps de Henri IV pour trouver les premières traces réelles de l'établissement régulier d'une chirurgie militaire. Encore doit-on remarquer, avec le docteur Fournier, que le grand Ambroise Paré n'avait aucun grade dans l'armée, et qu'il ne dut qu'à l'ascendant de son génie l'autorité que reconnurent en lui tous ses confrères. Sous Louis XIII, un chirurgien-major fut attaché à chaque régiment ; on créa des hôpitaux militaires fixes, et d'autres que l'on nomma ambulants. La pesante organisation de ces derniers en fit pendant long-temps un objet d'ostentation et d'étalage, bien plus qu'un moyen positif de soulagement et de salut. Toujours séparés des combattants par la longue interposition d'un immense train de bagages, de munitions, de vivres et de toutes les choses que les Romains comprenaient sous le nom très-expressif d'*impedimenta,* ces lourdes masses ne s'approchaient jamais de la ligne de bataille, et ne pouvaient donner que des secours tardifs, et par là même peu efficaces. Ce n'est que de nos jours que ces créations ont été convenablement perfectionnées et mises en état d'effectuer tout le bien que l'on était en droit d'attendre d'elles. Deux hommes se sont trouvés dont le génie philanthropique a rendu féconde en bienfaits une institution demeurée stérile entre les mains de leurs prédécesseurs. Sans que nous les ayons nommés, le lecteur sait déjà que nous voulons parler de M. le baron Percy et de M. le baron Larrey. Leurs noms sont, pour bien d'autres motifs, chers à la science qui s'occupe du soulagement des maux physiques de l'homme ; mais il ne doit être question ici que du perfectionnement des ambulances.

M. Percy a imaginé de placer des chirurgiens au nombre de six sur une voiture très-légère, analogue au caisson d'artillerie connu sous le nom de *wurst.* Ce char d'ambulance est formé d'une caisse peu profonde, peu large, mais fort alongée et portée sur quatre roues. Elle reçoit dans ses compartiments les instruments de chirurgie, les appareils et les médicaments; et, lorsqu'elle est fermée, elle présente une espèce de banquette où les jeunes chirurgiens s'asseyent l'un derrière l'autre, et jambe de çà, jambe de là. Leur chef est à cheval, pour pouvoir se détacher et aller reconnaître les points du champ de bataille où il est besoin de faire arriver des secours.

On conçoit que ce petit véhicule, attelé de quatre chevaux, doit se porter avec une extrême rapidité partout où il est nécessaire de le conduire, et qu'il remplace avec avantage des préparatifs beaucoup plus considérables, qui n'auraient pas la même mobilité. Il a toutefois l'inconvénient de devoir s'arrêter pour un seul blessé comme lorsqu'il en rencontre plusieurs, ou d'exposer le chirurgien qu'il laisserait en arrière à rester isolé, et par conséquent inutile pendant le reste du jour, et, de plus, à errer long-temps, quelquefois avec une grande fatigue, avant de parvenir à rejoindre ses camarades.

Il faut dire aussi que cette disposition, qui assure aux blessés l'avantage d'être promptement secourus, n'établit rien pour le transport de ceux qui ne peuvent se retirer à pied du lieu de l'action. Pour subvenir à cette autre nécessité, M. Percy a proposé de créer des compagnies de hallebardiers qui, dans l'occasion, auraient, par un agencement aussi ingénieux que facile, formé de légers brancards avec les pertuisanes dont ils eussent été armés, et porté les blessés en lieu sûr à l'aide de cette espèce de palanquin. Nous n'avons pas appris qu'il ait été donné suite à ce projet, dont on peut voir le développement dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, au mot Despotat.

Dans l'ambulance de M. Larrey, tous les chirurgiens sont à cheval. Ils ont à l'arçon de la selle, et dans une valise, des moyens de pansement déjà fort abondants. Ils portent dans une petite giberne leurs instruments les plus usuels, et quelques sels ou quelque eau spiritueuse pour remédier aux défaillances que causent si fréquemment les blessures, ou même le seul excès de la chaleur et de la fatigue. A leur suite marche un nombre considérable de petits caissons à deux roues, attelés de deux chevaux, où peuvent être placés commodément un ou deux blessés, et qui, dans les circonstances ordinaires, portent le matériel de l'ambulance, ou même des provisions de bouche. Ce système de secours offre la même célérité que celui dont nous venons de parler; et, de plus, il a l'avantage de se pouvoir diviser et subdiviser de la manière la plus commode. Ce que l'on en détache le peut rejoindre promptement et sans grande peine. Il forme constamment un point central où viennent se réunir, dans l'occasion, les chirurgiens des régiments qui ont épuisé les moyens dont ils étaient pourvus. Mais on peut reprocher à cette organisation, d'ailleurs si utile, la dépense assez élevée que nécessitent son établissement et son entretien. Elle n'a pu être proposée que par le chirurgien en chef d'une cohorte à tous les besoins de laquelle on pourvoyait avec une grande largesse. M. Percy, gêné par les oppositions d'une administration essentiellement parcimonieuse, a dû s'ingénier à trouver des expédients plus économiques.

Au reste, quel que soit le mérite de ces différentes dispositions, leurs auteurs se recommandaient bien mieux encore aux bons sentiments de l'armée, par les conseils dont ils éclairaient, et par l'esprit dont ils animaient leurs nombreux collaborateurs. Nos phalanges ont vu avec admiration et reconnaissance cette classe d'hommes, dont la plupart étaient fort jeunes encore,

Ante annos animumque gerens curamque virilem,
Virg., *Æneid.*, l. ix, v. 311.

déployer dans les occasions les plus graves, et quelquefois les plus calamiteuses, toutes les qualités que pouvaient souhaiter en eux les guerriers obligés de réclamer leurs soins. Nulle fatigue, nulles privations, nulles chances de malheur ou de péril, ne leur pouvaient ôter ce calme imperturbable, nécessaire pour déterminer avec précision et pratiquer avec sûreté les procédés si divers, et parfois si délicats, exigés par un nombre infini de lésions toutes différentes l'une de l'autre.

Il ne s'effacera jamais de notre esprit le souvenir de ces granges situées à l'entrée de la ville d'Eylau, où s'établit, lors de la bataille livrée auprès de cette ville, l'ambulance de la garde impériale. C'est là que, pendant quatre jours, la chirurgie ne cessa de pratiquer ses rigueurs salutaires, et d'appliquer ses douloureux bienfaits. Transis de froid, exténués de besoin, le sentiment de notre devoir et le désir de soulager tant de nobles infortunes étaient seuls capables de nous prêter les forces nécessaires. La nuit, assis autour d'un feu, tout près de ces hospices de la douleur, nous guettions en quelque sorte la plainte, pour lui porter à l'instant même des adoucissements et des consolations. Et que l'on ne croie pas qu'une telle conjoncture soit la plus pénible de celles où peut se trouver un chirurgien-militaire. Chargé quelquefois de transférer au loin, par la saison la plus dure, à travers un pays entièrement ruiné et désert, un nombre considérable d'hommes atteints des plus énormes blessures, quels efforts ne doit-il pas faire, quelles difficultés n'a-t-il pas à surmonter pour procurer à ces hommes malheureux les secours les plus indispensables! Telle fut notre position quand nous accomplimes seul l'ordre de conduire du champ de bataille d'Eylau à Inowratzlow, qui en est éloigné de plus de quarante lieues, soixante hommes de la garde, si gravement blessés et mutilés qu'on les avait

d'abord déclarés intransportables. Un peu d'or, rendu bien utile par la dévastation que le pays avait soufferte, et le zèle le plus dévoué, furent les seuls moyens avec lesquels nous eûmes à remplir cette laborieuse mission. A Osterode, il nous fallut enlever de force, pour en faire des pièces de pansement, les drapeaux de la milice bourgeoise, appendus dans une des salles de l'hôtel de ville. Ailleurs, nous dûmes, bien à regret, porter une main pieusement profane sur de longs habits de lin et des voiles sacrés recueillis dans un presbytère, et nous emparer, malgré les plus vives oppositions, de ces moyens de secours, que la religion refusait d'abandonner au malheur.

Quelquefois le chirurgien d'armée est obligé de remédier aux accidents les plus terribles, sans avoir aucune des choses habituellement employées à cet usage. Dans la retraite de Moscow, je me chauffais un jour au feu d'une maison incendiée : un obus, déposé je ne sais comment dans cette maison, éclate au milieu des flammes, et l'un de ses fragments vient casser la jambe à un soldat placé près de moi. J'étais dénué de tout ce qu'il aurait fallu pour le secourir; mais je vis à terre une valise de cuir de Russie, dont quelqu'un s'était débarrassé : j'en fis des lanières, je les ramollis dans la neige fondue, et l'appareil formé de ses seules attelles et d'une bande faites à la hâte avec de mauvais linges, suffit pour maintenir le membre fracturé dans un état convenable. Le blessé fut mis sur un cheval; on le plaçait, la nuit, auprès d'un feu de bivouac, et il vivait comme nous avec quelques cuillerées d'orge bouilli dans de l'eau. Cet homme a fait, de cette manière, cinq à six journées de marche sans éprouver le plus petit mouvement de fièvre. Arrivés à Smolensk, je l'ai laissé dans cette ville, en le recommandant à la faveur des dieux. Peut-être vit-il encore et bénit-il, sans la connaître, la main qui l'a tiré de ce grand péril.

Il nous arrive parfois de rencontrer des soldats à qui nous avons eu le bonheur d'être utile, et dans l'âme desquels la reconnaissance a gravé le souvenir de nos traits. Quand la main d'un de ces braves saisit notre main et lui fait éprouver une vive étreinte de plaisir et de gratitude, nous sentons qu'il est sur la terre de nobles équivalents de la fortune, et que même les distinctions avec lesquelles le pouvoir a rémunéré nos services n'en sont pas la plus douce récompense. J.

* AMÉ (St) ou AMAT. Il habita longtemps une cellule taillée dans le roc, près du monastère d'Agaune. Il fut tiré de cette solitude pour être placé sur le siége épiscopal de Sion, et mourut en 690 à Péronne, où l'avait exilé Thierry, fils de Clovis II, fatigué de ses pieuses exhortations.

AME. (*Philosophie*, *Métaphysique*.) Principe de vie, de mouvement, de sentiment, d'intelligence; nature antagoniste de la matière, attribut des êtres animés. Nous disons l'âme humaine, l'âme des bêtes, l'âme du monde, et par analogie l'âme des plantes, l'âme d'une machine, etc. L'âme du monde et l'âme des bêtes sont traitées dans des articles séparés. L'objet de celui-ci est l'âme humaine, en grec πνῦμα, souffle, qui comprend νοῦς, l'intelligence, et ψυχή, l'âme matérielle des sens et des organes; en latin *animus*, comprenant *mens*, le principe pensant, et *anima* le principe sensitif et organique. Nous recherchons ici la nature et la destination de l'âme comme substance; mais nous exposerons auparavant les principales questions agitées sur ce sujet.

Dans l'enfance de la raison, les sens et l'imagination sont les instituteurs des peuples. Les hommes simples, dépourvus de réflexion, répandent leur existence sur les êtres qui les environnent; ils y transportent leurs sensations, leurs pensées, leurs volontés, et distinguent à peine le mouvement du sentiment. Les forces actives de la nature sont pour eux des puissances intelligentes et animées, qu'un entendement stupide ne sait point subordonner à un principe ordonnateur. La doctrine des esprits, des génies, des dieux, les uns bons, les autres méchants, est donc la doctrine des Sauvages; elle fut celle des anciens peuples, Barbares, Grecs et Romains. Les âmes, dans ces croyances, sont des esprits d'un ordre inférieur, revêtus d'une forme visible et matérielle : elles sont l'ouvrage d'un Dieu suprême, selon les prêtres de la Haute-Égypte et la théologie d'Orphée; des émanations de la substance divine, selon les Indiens, les Chaldéens, les Mages et les Arabes leurs disciples; des natures incréées distinctes de la Divinité, âme matérielle des cieux, selon l'opinion la plus répandue parmi les Chinois; ou, enfin, des formes organiques produites par un agent

universel, qui ordonne nécessairement la matière sans dessein et sans intelligence, d'après la tradition des peuples de la Basse-Égypte et des Phéniciens, d'après la théogonie d'Hésiode, la doctrine secrète de Foë au Japon, à la Chine, dans l'Inde, et celle de Sommonacodom chez les Siamois.

Les opinions des philosophes grecs et orientaux diffèrent peu de ces croyances primitives. Pythagore, Aristote, Zénon, sont pour l'émanation, Socrate et Platon pour la création; la plupart des philosophes ioniens, Straton, Dicéarque, les atomistes, et quelques sectes d'athées, répandues dans l'Orient, forment l'âme d'éléments matériels ou de qualités; les manichéens et les disciples d'Averrhoès en font une portion unie à l'âme universelle qui anime tous les êtres. Sa destination suit son origine : elle meurt donc par la dissolution du corps pour ceux qui la composent d'éléments matériels ou de qualités sensibles; pour ceux qui en font une portion actuelle de l'âme universelle, elle s'anéantit quand le corps cesse d'être animé; elle conserve son existence individuelle dans la doctrine de Socrate et de Platon; mais, dans la doctrine de l'émanation, elle se réunit à la substance dont elle est une portion séparée. Toutefois, sur ce dernier point, les sentiments ne sont pas uniformes : Aristote et Zénon admettent la réfusion immédiate; Pythagore et Platon, instruits à l'école des Égyptiens, des Indiens et des Perses, exigent une expiation préalable par la métempsycose ou transmigration de l'âme dans divers corps d'animaux; transmigration fatale et naturelle selon Pythagore, morale et conditionnelle selon Platon, qui ne l'admet pas lorsque l'âme sort pure de la prison du corps.

Deux grands systèmes partageaient donc la croyance des peuples et des philosophes sur la permanence des âmes : celui des Orientaux, qui les replongeaient dans la substance universelle; et celui des Grecs, qui leur conservaient leur individualité. Ces deux systèmes dominent encore dans la religion des peuples orientaux et occidentaux. Phérécide fut le premier philosophe grec qui, considérant l'âme comme une portion de la Divinité, la fit éternelle comme son principe. Platon admet sa préexistence, quoiqu'il en admette la création, et la renferme dans le corps en punition des fautes commises dans une vie antérieure. Origène croit aussi les âmes antérieures aux corps. Tertullien, d'après Aristote, les croit engendrées de celles des parents. L'opinion, générale parmi les chrétiens, et qui n'est point article de foi, est qu'elles sont créées de Dieu et infuses à la naissance du corps. Leur état après la mort, dans l'hypothèse de la réfusion et de l'individualité, était conçu de différentes manières : les stoïciens ne leur donnaient qu'une existence temporaire jusqu'à la conflagration du monde, leur grande période. Platon, après un certain nombre de révolutions, leur faisait recommencer le même cercle de destinées. Les Égyptiens étaient persuadés qu'elles restent attachées au corps jusqu'à la putréfaction, et ils embaumaient les corps pour la retenir plus long-temps. Les Chinois distinguent l'âme sensitive, qui descend en terre, et l'âme intelligente, qui remonte au ciel. Les anciens Perses croyaient que les âmes, ayant rompu leurs liens, faisaient une station dans chacune des sept planètes avant de parvenir au soleil, leur dernière demeure. Tertullien est persuadé que les âmes des méchants sont métamorphosées en diables; et le docteur Tillotson suppose que, separées du corps, elles ont d'autres sens et d'autres jouissances.

La nature de l'âme n'est pas, dans la philosophie ancienne, un point moins débattu que son origine et sa destination; mais comme les anciens ne concevaient rien d'immatériel, sans en excepter la Divinité, l'âme n'était pour eux qu'une matière subtile et homogène qui pénètre le corps sans se mêler avec les organes. Ils ne différaient entre eux que sur la nature de cette matière, tantôt air, vapeur d'eau, feu, extrait des quatre éléments, assemblage d'atomes, harmonie des organes; et tantôt portion de l'éther, nombre intelligent, essence mobile, nature active qui meut le corps. Ils lui assignaient un siége, autour du cœur, dans le cœur, dans le sang, dans le cerveau, dans l'estomac. Platon admet deux âmes, l'une raisonnable et immortelle, qu'il loge dans la tête; l'autre mortelle et irraisonnable, divisée en irascible, placée au cœur, et en concupiscible, placée dans les viscères abdominaux. Aristote en admet trois répandues dans tout le corps, la nutritive, l'animale et la rationnelle ou immortelle. Averrhoès conserva cette division; et sa doctrine, sous diverses dénominations, subsista jusqu'à Bacon, qui rejeta l'âme nutritive ou végétative, et ne retint

que l'âme raisonnable et l'âme sensitive. La pluralité des âmes fit alors place à la pluralité des facultés. On sentit que deux ou trois âmes supposant deux ou trois consciences, constitueraient deux ou trois hommes dans un seul; que le *moi* qui souffre d'un dérangement corporel ne serait pas indentique avec le *moi* qui pense à ce dérangement et qui s'en afflige; que l'être sentant, l'être pensant, l'être voulant, n'étant point le même être, l'un ne serait point déterminé par l'autre, et que l'action, le sentiment et la pensée n'auraient entre eux aucune liaison.

De la matérialité de l'âme les anciens concluaient son influence immédiate sur le corps; telle fut l'opinion des premiers pères de l'Église, qui, craignant d'assimiler la substance de l'âme à celle de Dieu, la supposèrent matérielle. Les Scolastiques n'eurent pas sur ce point une opinion bien explicite ou du moins nettement fondée. Descartes pénétra plus avant, et, par la distinction du mouvement et du sentiment, posa la limite qui sépare les deux natures. Cependant il crut pouvoir expliquer le mystère de leur correspondance, et il imagina le système des causes occasionelles. Leibnitz y substitua celui de l'harmonie préétablie, et Cudworth celui du médiateur plastique. Descartes, pour conserver un siége à l'âme, lui assigna la glande pinéale. Les physiologistes des temps postérieurs lui en assignèrent d'autres, tels que le corps calleux, et le centre annulaire, système qui parait maintenant prédominer.

De toutes les questions qui ont été agitées en différents temps sur l'âme, les seules que nous puissions aborder avec quelque lumière sont celles de sa nature et de sa fin; celles qui intéressent le plus la dignité de l'homme et son bonheur. Avant d'en venir à la discussion, il n'est pas inutile de montrer à quels étranges paradoxes ont été conduits ceux des modernes qui, préoccupés de la puissance de l'âme, lui ont subordonné le corps, ou qui, préoccupés de la puissance du corps, lui ont subordonné l'âme. Selon Bonnet, l'âme produit elle-même ses sensations; selon Stahl, elle produit ses sensations, les mouvements de nos organes, la circulation du sang et nos mouvements involontaires. Berkley anéantit toutes les existences matérielles par zèle pour l'immatérialité de l'âme; Descartes y croit d'après l'idée naturelle de Dieu; Malebranche, sur le témoignage de la révélation; Leibnitz et plusieurs philosophes allemands tirent ces existences de la contemplation des modifications du *moi* et de ses idées. D'un autre côté, Paracelse, convaincu des forces de la nature, croit pouvoir fabriquer des hommes au moyen de l'alchimie; Spinosa attribue la pensée à la substance matérielle; Needam fait naître des êtres vivants de la farine mise en fermentation. Selon l'auteur du *Système de la nature*, l'âme est une propriété du mouvement, modifiée par l'organisation; Helvétius la confond avec la sensibilité physique; Cabanis appuie cette théorie, et croit que le cerveau sécrète la pensée comme l'estomac sécrète les aliments. Quelques-uns ont supposé que l'homme ne forme pas une race primitive, et ils lui donnent pour ancêtres les singes, les poissons, ou quelque autre race d'animaux.

Les anciens déduisaient leurs idées sur la nature et la destination de l'âme, des systèmes qu'ils imaginaient sur la nature universelle. Ils la séparaient du corps, ou ils en faisaient un produit de ses organes, selon que l'univers leur paraissait animé par une intelligence ou par un aveugle mouvement inhérent à ses principes. Les modernes ont cherché l'âme dans la nature de l'homme; mais comme cette nature offre à nos observations un Tout complexe ainsi que l'univers, les opinions et les méthodes ont dû encore se partager. Les uns ont étudié les organes du corps, et n'y ont trouvé qu'une âme matérielle et mortelle; les autres ont consulté les suggestions du sentiment intérieur, et les faits qu'ils y ont recueillis leur ont révélé une âme immatérielle et immortelle. Comparons ces deux procédés, et voyons celui qui convient à notre recherche. L'âme ne nous est connue que par ses actes; or, ces actes qui sont des pensées, des sentiments, des volontés, ne sont pas des faits qui tombent sous les sens et dont nous puissions avoir connaissance autrement que par la conscience; ainsi tout ce que nous suggère la conscience à l'égard de ces faits est vrai pour nous; rien ne saurait en affaiblir l'évidence. Suivons ces indications, elles nous guideront mieux que les analogies tirées de l'observation des phénomènes soumis à nos sens.

Je reçois des sensations diverses par mes différents organes : les couleurs par la vue, les sons par l'ouïe, les odeurs par l'odorat, les saveurs par le goût, les autres qualités

par le toucher. Si ces sensations étaient dans leurs organes, il me serait impossible de les comparer; je les compare néanmoins, et je les réunis sur un seul objet; je sens par mes organes, et ce ne sont pas eux qui sentent pour moi. Je pense par mon cerveau, et ce n'est pas lui qui pense pour moi; j'agis par mes muscles, et mes muscles n'agissent pas sans moi, sans l'intervention de ma volonté. Mes organes sont des moyens et non des principes de sensation, de pensées, d'action. Le sentiment me témoigne que je suis un; et mes sens, que mon corps est composé de parties. Si ce sentiment du *moi* était créé par la convergence de mes affections organiques vers un sensorium commun, je me sentirais toujours modifié par une cause étrangère, je ne me sentirais point cause de mes modifications; je n'agirais point sur mes organes, ils agiraient toujours sur moi, je ne pourrais m'en séparer à volonté; et comme la matière s'organise dans mon corps par la nutrition, elle pourrait devenir sentiment, pensée, volonté, de la même manière. L'influence du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps est un fait de conscience et d'observation : Hartley, Charles Bonnet, le docteur Gall, et un grand nombre de philosophes et de physiologistes, se sont appliqués à constater et à décrire les corrélations qu'ils ont cru observer entre nos facultés et nos organes; le docteur Magendie a expérimenté sur des chiens, des chats et autres animaux, que, coupant certains nerfs, il anéantissait la sensibilité sans les priver de mouvement, et qu'il les privait de mouvement et non de sensibilité lorsqu'il en coupait certains autres. Les nerfs sont donc les conducteurs de la sensibilité et du mouvement; mais ils ne sont le principe ni de l'une ni de l'autre. La sensibilité et le mouvement sont unis avec les organes; ils ne sont pas identiques. De plus, quoique ce soit le *moi* qui sente, la sensibilité n'est point le *moi*, puisque souvent je sens malgré moi. C'est dans les actes de la volonté que se manifeste la personne. C'est par eux que j'agis sur mes sentiments, que je modifie mes idées, que je me sens autre que l'univers, qu'affranchi des circonstances extérieures, je suis maître dans le domaine de ma volonté, et toujours fort ou absolu, même quand mes organes affaiblis refusent de m'obéir.

Mes facultés ne sont donc ni ma sensibilité ni mes organes, et l'observation me démontre qu'elles ne sont point un jeu du mouvement brut des corps inorganisés. En effet, je remarque une liaison entre les mouvements de mon corps et les opérations de ma pensée, et la matière ne me présente rien de semblable; tout y est constant, nécessaire, produit par des causes que je vois hors d'elle. Aucune spontanéité n'y décèle de volonté; aucune hésitation ou intermittence, de délibération; nul signe n'y découvre plaisir ou douleur, et, pour lui donner une conscience, il faudrait, avec le stupide Sauvage, lui donner la sienne. Que la matière soit d'elle-même capable de s'organiser, c'est une erreur. L'expérience mieux consultée a détruit l'opinion des générations équivoques : il est maintenant établi que tout animal vient d'un germe, souvent inaperçu, mais dont le microscope démontre la réalité. Une dernière hypothèse reste encore, celle d'une âme universelle, dont nos âmes seraient des portions; bizarre hypothèse qui supposerait que nous nous sentirions dans le tout, et que nous n'aurions pas conscience de notre individualité : nous participerions à des actes communs, nous n'en produirions point de particuliers que nous sentirions nous être propres.

Des réflexions que nous venons de faire sur la nature du principe pensant, il suit que les impressions que nous recevons des corps, et l'action que nous exerçons sur eux par nos organes, constituent notre vie relative, et que cette vie toute dépendante se distingue néanmoins de notre organisation; mais il est une autre vie où l'âme se montre absolument indépendante. L'organisation nous modifie à l'égard des objets, dans tout ce qui a rapport aux organes; mais c'est nous qui modifions les objets, dans tout ce qui a rapport à nos facultés morales et intellectuelles; qui leur donnons une forme qu'ils n'ont pas naturellement. Un poète, un moraliste, un physicien, un ambitieux, un voluptueux, un avare, un joueur, voient tous physiquement de la même manière les objets; or ils n'en reçoivent pas les mêmes impressions et ne les envisagent pas de la même manière. Il y a donc d'autres goûts, d'autres penchants que ceux qui se lient à la vie organique et animale : l'amour du juste, l'amour du beau, l'amour du vrai, ont-ils moins de réalité que nos sentiments et nos besoins

physiques ? L'amour de la liberté qui est l'indépendance de la raison, le besoin d'agrandir notre être, de proclamer son excellence, n'exercent-ils pas sur l'homme qui n'est point dégradé un empire continuel et absolu ? Ne luttent-ils pas contre les mouvements de l'amour de soi, de l'intérêt, de la sensibilité physique ; et la conscience n'est-elle pas le théâtre continuel de ces combats ? L'existence présente et corporelle qui renferme l'animal tout entier ne contient pas le cœur et l'esprit de l'homme. Au contraire, il l'immole, il la sacrifie à l'estime, à l'honneur, à la gloire, à la recherche de la vérité, à la patrie, à la liberté, à la justice. Ses besoins sont pour le présent, ses passions et ses vœux pour l'avenir.

L'homme peut donc exister autrement qu'avec des organes, puisqu'il a des idées et des penchants qui n'ont rien d'organique, puisqu'en lui l'être intelligent a une sphère d'activité dans laquelle n'est point renfermée la vie de l'être sentant. Or, lorsque je compare intérieurement les modes de ces deux existences, je trouve que ce qui est intellectuel en sa vie, est constant, absolu, immuable; et que ce qui est sensible est mobile, relatif et changeant. Cette pensée m'éclaire, et, considérant que la liberté me rend maître d'obéir aux lois immuables de ma raison, ou de céder aux mouvements de ma sensibilité, je me sens périssable par mes sens, et immortel par mes idées.

Les notions de l'être éternel, témoin et juge de nos actions, viennent à l'appui de ma méditation pour confirmer mon espérance. Le sort du juste ne doit point être confondu avec celui du méchant, et le bonheur ou le malheur doivent suivre le mérite ou le démérite ; tel est l'ordre de l'arbitre suprême qui se révèle à ma raison. Est-ce l'ordre que nous présentent l'observation et l'expérience ? L'homme juste n'est-il pas presque toujours seul avec sa conscience ? n'est-il pas calomnié, avili, persécuté, condamné ? Son infortune même ne lui est-elle pas représentée comme un guide trompeur ; la justice, comme subordonnée à la prudence ou à quelqu'une de ces opinions particulières dictées par les passions ? la vérité qu'il révère ressemble-t-elle à ce qu'on lui montre comme son image ? et la vertu qui est la vérité réalisée dans nos actions, ressemble-t-elle à l'hypocrisie qui l'imite et trompe les hommes par cette fausse imitation ? La liberté, la patrie, la justice, ne sont-elles pas trop souvent traitées de fantômes ; et le dévouement que commandent ces grandes idées, de coupable rébellion ? L'homme vertueux est sans doute content de sa vertu, puisqu'il lui sacrifie son bien-être ; mais ce contentement intérieur, faible crépuscule d'un plus grand jour, est-il le dédommagement des honneurs, des dignités, des plaisirs, des biens de la fortune, et de tout ce qui compose le cortége du bonheur que nous connaissons ? L'homme de bien serait donc un fou aux yeux de l'égoïste, si l'espérance ne lui montrait le terme où le contentement de la conscience doit se changer en un véritable bonheur; où il pourra appeler de la justice incertaine et corruptible des hommes à cette lumière incréée dont les rayons ne peuvent descendre jusqu'à nous sans altération ; où, après avoir réfléchi parmi ses semblables la beauté de l'âme, sa bonté, sa justice, sa vérité, il jouira des charmes de ces divins attributs, dépouillé de l'enveloppe de ses organes.

Ainsi l'opinion de notre existence future a deux fondements : la nature de l'homme, sa raison, sa liberté, et le droit de la justice divine sur ses actions. L'histoire de la société ajoute un nouveau degré de force aux inductions que nous venons de tirer de nos idées et de nos sentiments. Le culte des morts est répandu dans toutes les familles du genre humain ; toutes les lois ont été mises sous la protection des dieux rémunérateurs et vengeurs. Telle est la force de ce dogme salutaire, que l'homme personnel et égoïste qui concentre ses vœux et ses pensées dans la vie organique, et l'homme fourbe et hypocrite accoutumé à corrompre et à déguiser ses sentiments, sont également ébranlés par le doute qui s'élève incessamment dans leur cœur; la superstition s'empare tôt ou tard de leur âme ; et, guidés par la pente grossière de leurs vils sentiments, ils s'attachent à quelques pratiques extérieures, croyant racheter la perversité de leurs pensées et de leurs habitudes par quelques actes inutiles et indifférents. Cependant les âmes généreuses n'ont pas attendu au dernier acte de la vie pour communiquer avec la justice divine; elles ont communiqué avec elle dans tous les instants, et pour elles celui de la mort n'est que le passage d'une patrie à une autre plus digne d'elles.

Essai polémique sur la religion naturelle, de l'abbé Duvoisin. — *Inductions physiologiques et morales*, de M. Kératry. — Le *Phédon*, traduit de l'allemand de Moses Mendelson. — Le *Théisme*, ou *Introduction à la religion*. Genève, 1796. S.

AME INTELLIGENTE. *V.* FACULTÉS INTELLECTUELLES. (*Psychologie intellectuelle.*) L'âme c'est le *moi*. — Le *moi* a différentes manières d'être. Il est sensible, intelligent et libre. Il est intelligent lorsqu'il passe de la sensation qu'il éprouve à la connaissance de l'objet qui la produit. L'âme intelligente est active, mais elle n'est pas libre; elle ne l'est pas du moins tant qu'elle n'est qu'intelligence. Elle le devient lorsqu'elle ne se borne pas à comprendre, à juger, mais qu'à la suite d'une idée elle commence et dirige une action. Par elle-même elle trouve alors la force qu'elle déploie disposée à se laisser posséder et conduire; elle s'en empare, et en fait sa puissance personnelle. (*Voyez* ACTIVITÉ INTELLECTUELLE.) PH.

AME. (*Psychologie morale.*) Notre opinion dogmatique sur l'âme sera exposée dans une suite d'articles, où nous chercherons à résoudre, ou du moins à poser nettement toutes les grandes questions qui ont été agitées sur cette matière. La réunion de ces questions constitue *la science de l'âme* ou *la psychologie*. (*Voyez* PSYCHOLOGIE.) T. J.

AME. (*Musique.*) On appelle *âme* un petit cylindre de bois qu'on place debout, entre la table et le fond d'un instrument à cordes, pour maintenir toujours ces parties dans le même degré d'élévation et communiquer leurs vibrations. La manière dont ce cylindre est placé contribue beaucoup à faire valoir la beauté des sons. B... N.

* AMÉDÉE, nom commun à plusieurs princes, successivement comtes de Maurienne, comtes et ducs de Savoie, tous issus de la même tige, Berthold ou Bérold, arrière-petit-fils de Lothaire II de Saxe, comte de la Thuringe, et premier comte de Maurienne.

*AMÉDÉE Ier, petit-fils de Bérold, comte de Chablais et de Saint-Maurice en Valais, mourut vers le milieu du 11e siècle.

* AMÉDÉE II reçut, de l'empereur Henri IV, le Bugey, en 1077. Mort en 1095.

* AMÉDÉE III accompagna, dans le voyage de la Terre-Sainte, le roi de France Louis VII, son neveu, et mourut en 1149.

* AMÉDÉE IV obtint de l'empereur Frédéric II l'érection en principauté des comtés de Chablais et d'Aost sous le titre de duc de Chablais. Mort en 1253.

* AMÉDÉE V, surnommé le Grand, fut comte de Maurienne, de Savoie, de Piémont, de Bresse, et obtint de l'empereur Henri VII le comté d'Asti. Ce prince sage et belliqueux fit la guerre avec succès. Il défendit en 1315 Rhodes contre les Turks, et maintint les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en possession de cette île. C'est en mémoire de ce service qu'Amédée et ses successeurs ont pris la croix de Malte pour armes. On dit qu'Amédée V fit 32 siéges, et fut constamment vainqueur. Il mourut en 1323, âgé de 74 ans.

* AMÉDÉE VI, dit le Vert, réunit à ses états les pays de Faucigny et de Gex, et la baronnie de Vaud. Mort en 1383.

* AMÉDÉE VII, dit le Rouge, acheta les villes de Nice et de Vintimille, et hérita du comté de Piémont, qui fut érigé pour lui en principauté relevant de l'Empire. Mort en 1391.

* AMÉDÉE VIII, dit le Pacifique, fils du précédent, fut créé duc de Savoie en 1416 par l'empereur Sigismond; il acheta en outre le comté genevois, celui de Verceil, et hérita en 1419 de la ville de Turin. Il institua l'ordre de chevalerie de Saint-Maurice, et remit le gouvernement de ses états à son fils Louis. Le concile de Bâle l'élut pape sous le nom de Félix V en 1439; il abdiqua en 1449 en faveur de Nicolas V, resta doyen du sacré collége, et se retira au château de Ripaille, dans le Chablais. Il mourut en 1451.

* AMÉDÉE, dit le Bienheureux, épousa une fille du roi de France, Charles VII, et mourut en 1472.

* AMÉDÉE, de la maison de Souabe, parent de l'empereur Conrad III, se retira dans l'abbaye de Bonnevaux par dégoût du monde, s'y employa aux plus bas offices de la maison. Il fonda quatre monastères, et travailla à leur construction comme simple ouvrier. Mort en 1140.

* AMÉDÉE, fils du précédent, après avoir passé quelques années à la cour de l'empereur, entra au monastère de Clairvaux, sous la direction de saint Bernard, et mourut évêque de Lausanne.

* AMÉDROZ (JACOB), né à Chaux-de-Fonds (principauté de Neuchâtel) en 1719, était lieutenant-colonel du régiment de Castalla, qui tint le dernier à la bataille de Rosbach. Lieutenant du roi à Cassel pendant le siége, il ne voulut jamais signer la

capitulation; il se distingua également dans la guerre de sept ans. C'était un officier aussi humain qu'habile, et un citoyen vertueux.

* AMEILHON (Hub. Pascal), membre de l'Académie des inscriptions et de l'Institut, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, né à Paris en 1730, mort en 1811, fut un de ces savants laborieux qui portèrent le flambeau d'une saine critique dans les ténèbres de l'histoire; il est auteur d'une *histoire* du commerce des Égyptiens sous les Ptolémées; de la continuation de *l'Histoire du Bas-Empire,* par Le Beau; d'un grand nombre de *Mémoires* académiques, et de *Notices* sur l'histoire et les beaux-arts.

* AMELGARD, écrivain liégeois du 12e siècle. Il a fait en latin une *Histoire* de Charles VII et de Louis XI dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque royale. Lorsque les Anglais eurent évacué le royaume, il fut chargé par le roi Charles VII de la révision du procès de Jeanne d'Arc, et composa sur ce sujet un *livre* ou examen de cette œuvre d'iniquité.

* AMÉLIE (Anne), princesse de Prusse, sœur de Frédéric II, dit le Grand, née en 1723, et morte en 1787, se distingua par ses talents et son goût pour les arts. Elle a mis en musique *la Mort du Messie* par Ramler.

* AMÉLIER (Guilhem), de Toulouse, troubadour du 12e siècle, a laissé des *Sirventes* sur la tyrannie et l'avarice des grands, contre les moines et le clergé. Ces pièces peuvent servir à faire connaître les mœurs du temps.

* AMELIN (Jean d') de Sarlat, est connu par une *traduction* de Tite-Live, dont le seul mérite est de donner le nom vulgaire des lieux cités par l'historien latin, Paris, 1559 et 1597.

* AMELINE (Claude) suivait d'abord le barreau; il le quitta à 27 ans pour entrer à l'Oratoire, et devint archidiacre. Il mourut en 1706. On a de lui un *Traité sur la volonté.*

* AMELIUS, philosophe éclectique du 3e siècle, suivit l'école de Plotin, et composa près de cent *traités* qui sont perdus. On ignore le lieu et l'époque de sa mort.

* AMELOT DE LA HOUSSAYE (Abraham-Nicolas), né à Orléans en 1634, mort à Paris en 1706, fut d'abord secrétaire d'ambassade à Venise. On lui doit plusieurs *traductions,* entre autres celle des *Annales* de Tacite et du *Prince* de Machiavel; *Histoire de Venise,* traduite de l'italien de M. Velferus, avec des notes historiques et politiques, Amsterdam, 1705, in-12; elle est remplie de traits satiriques, et très-propre à faire connaître cette république; mais ses *Mémoires critiques et littéraires,* 1737, 3 vol. in-12, sont remplis d'anecdotes dont la plupart sont fausses et les autres communes.

* AMELOTTE (Denis), prêtre de l'Oratoire, né à Saintes en 1606, marié à Paris en 1678. On cite parmi ses ouvrages la traduction du *Nouveau-Testament* en français avec des notes. Elle est mieux écrite qu'aucune de celles qui l'avaient précédée. Il avait eu connaissance de la traduction manuscrite des solitaires de Port-Royal, et sa correspondance fait foi qu'il s'était donné beaucoup de peine pour se procurer les différentes leçons des meilleurs manuscrits.

* AMELUNGHI (Jérôme), surnommé le Bossu de Pise, poète burlesque italien du 16e siècle. On a de lui deux poëmes intitulés, l'un *la Gigantea,* la guerre des géants, l'autre *la Nanea,* la guerre des nains. Ce sont les premières productions d'un genre dans lequel les Italiens ont excellé.

* AMENA, épouse d'Abdallah, fut mère du prophète Mahomet.

AMÉNAGEMENT. (*Agriculture.*) L'art d'aménager les bois et les forêts, et de les conserver par là même dans un état au moins constant de repeuplement et de prospérité, est de la plus haute importance. L'aménagement est à la production des arbres à peu près ce que l'assolement est aux récoltes rotatives de l'exploitation rurale. Il consiste en effet à tirer le plus grand parti d'un terrain cultivé en bois, sans altérer, pour l'avenir, les sources d'une production si utile à l'homme pour les constructions terrestres et maritimes, et pour tous les arts économiques.

Mais cet art, dont l'importance sollicita les méditations et les recherches de Buffon, Réaumur et Rozier, avait été à peine aperçu à une époque où l'agriculture avait déjà fait de nombreux progrès, et marcha bien loin après elle. Des essais et des observations qui nécessitent des siècles pour être achevés ne peuvent point fonder une science avec la rapidité de celles que confirme ou réfute la pratique d'une année; et si nous ajoutons à cette difficulté de développement l'immense variété d'espèces ligneuses que la nature a disséminées sur tous les points de notre globe, et les anomalies qu'elles présentent dans leur vé-

gétation avec les changements de sols et de climats, nous concevrons facilement comment l'art des aménagements n'est soumis de nos jours qu'à quelques règles générales peu fixes, qui nécessitent, d'une manière plus ou moins rigoureuse, la sanction de l'expérience.

Si l'exploitation des bois appartient plus essentiellement aux riches propriétaires ou aux gouvernements (*voyez* Bois), c'est parce que ceux-ci peuvent isoler l'aménagement de leurs forêts, en l'isolant de la considération qui, chez le petit propriétaire, lui fait envisager par dessus tout le revenu annuel. L'aménagement est donc souvent combiné avec l'intérêt du moment, et cette circonstance doit nécessairement entraîner un surcroît de modifications dans la pratique de l'art. Nous ne parlerons ici que de l'aménagement le plus utile à l'intérêt général; le petit propriétaire y trouvera des règles de conduite, qu'il pourra d'ailleurs modifier suivant ses intérêts et les besoins de sa localité.

L'aménagement le mieux entendu et le plus fructueux pour le présent et l'avenir sera celui qui, en combinant les plantations d'arbres et leurs coupes avec les besoins annuels, fera succéder les récoltes de manière à ne devoir jamais renverser une futaie avant qu'elle ait acquis, à peu près, son maximum de maturité et d'accroissement. Ce maximum varie avec les essences, les sols et les climats; c'est à l'homme qui aménage à tenir compte de ces causes influentes, en s'entourant des observations de la pratique. A défaut des notions précieuses de l'expérience, c'est dans l'inspection et la comparaison des pousses annuelles que l'on trouve l'un des caractères les plus invariables de la maturité d'un arbre. Un taillis, par exemple, planté sur un mauvais terrain, ne gagne plus que deux à six lignes de hauteur par an, après douze à quinze ans de végétation, tandis que, dans un bon terrain, il peut encore, au même âge, croître de douze à vingt-quatre pouces par année. C'est à l'aide d'observations semblables que M. de Perthuis a fixé à vingt-cinq ans le maximum de maturité d'un bois croissant dans le plus mauvais terrain, et qu'il a reconnu qu'une même essence pouvait, dans un même laps de temps, acquérir une croissance qui varie de neuf à cinquante pieds, suivant la nature du sol et du climat.

En partant de ces notions, cet habile forestier a divisé les taillis en cinq classes bien distinctes, déterminées chacune par le maximum de maturité; il a rapporté à ces classes des époques différentes d'aménagement, qui établissent la coupe des taillis depuis l'âge de vingt jusqu'à soixante-dix ans, suivant la nature des terrains. Ce mode d'opérer est à juste titre signalé par l'auteur aux propriétaires, comme celui qui leur convient le mieux, à moins cependant, ajoute-t-il, que quelques circonstances locales ne leur conseillent de reculer ou d'avancer l'âge de la coupe qui convient à la classe dans laquelle leurs bois se trouvent rangés. Quant au mode de reproduction, M. de Perthuis recommande les *baliveaux*. (*Voyez* ce mot.)

L'aménagement en futaies pleines, dont les récoltes ne se succèdent que de deux siècles en deux siècles, ou même quelquefois de trois en trois, n'appartient qu'au gouvernement : encore a-t-il besoin, pour être dirigé avec sagacité, de n'être pas soumis à une détermination précise de temps; et, en effet, le maximum de maturité est souvent différent pour chaque arbre d'une même futaie et d'une même essence. Le ligneux a aussi sa période de décrépitude, et l'on sait qu'alors ses caractères physiques changent, et qu'il ne peut plus être affecté aux mêmes usages. C'est en cela que l'ordonnance royale qui défendit de couper une futaie avant trois siècles de végétation était essentiellement vicieuse. MM. Varenne de Fenille et de Perthuis n'admettent l'aménagement en futaies pleines qu'avec les modifications suivantes. Ils veulent qu'il soit combiné avec la méthode des éclaircissements, qui consiste à couper, d'époque à époque, des portions différentes d'arbres, de manière à ce que les pieds restants soient d'autant plus espacés qu'ils ont végété plus long-temps, et ils fixent le terme de la dernière coupe à deux cent vingt-cinq ans. Cette pratique paraît plus conforme au vœu de la nature et aux lois qui régissent l'assimilation végétale.

Voyez, pour de plus amples développements sur la pratique des aménagements, l'instruction de M. Hartig sur la culture des bois, traduite par M. Baudrillart; le Mémoire de M. Devislaine inséré dans le 47e volume des Annales d'agriculture et les ouvrages de MM. Réaumur, Buffon, Henriquez, Pannelier, Duhamel, Teles d'Acosta, Plinguet, Rozier, Varenne de Fenille, de Perthuis père et de Perthuis fils. D.

AMENDE (*Législation.*), du mot latin *emendare*, qui signifie, *corriger*, *réparer*. C'est une somme d'argent à laquelle un homme est condamné, en réparation de quelque faute; cependant l'amende est quelquefois prononcée concurremment avec des peines afflictives ou infamantes. Elle est une peine correctionnelle, ou bien une peine de police, lorsqu'elle a reçu de la loi l'une ou l'autre qualification, ou lorsqu'elle est prononcée concurremment avec une autre peine correctionnelle ou une autre peine de police; ou lorsque la loi veut que l'application en soit faite par les tribunaux correctionnels ou par les tribunaux de police. Le recouvrement de toutes ces amendes peut être poursuivi par la voie de la contrainte par corps; dans tous les autres cas, elles ne sont que des condamnations civiles.

Les amendes établies par les lois forestières, par le Code rural de 1791, et par quelques autres lois spéciales, lois que le Code pénal de 1810 n'a point abrogées, continuent d'être des peines de simple police lorsqu'elles sont de la valeur de trois journées de travail ou au dessous (de 3 francs ou au dessous); elles sont correctionnelles si elles excèdent cette valeur.

Lorsque l'insolvabilité du condamné est justifiée par des procès-verbaux tendants à saisie-exécution ou par toute autre voie légale, l'amende, pour un délit rural, est remplacée par un emprisonnement d'un mois si elle est prononcée seule; et lorsqu'elle a été encourue avec la peine de l'emprisonnement, cette dernière peine est prolongée du quart du temps prescrit par la loi.

Le minimum des amendes prononcées par le Code pénal de 1810, pour de simples contraventions de police, est de 1 franc, ou 6 francs, ou 11 francs. Le maximum ne peut excéder 15 fr.

Le condamné ne peut être détenu plus de quinze jours, pour le recouvrement de cette amende, si son insolvabilité est constatée.

Le minimum des amendes correctionnelles est de 16 fr. dans les cas les moins graves; dans d'autres cas, il est de 25 fr., 50 fr., 100 fr., 200 fr., 300 fr., 500 fr., et même 1,000 fr.

Le maximum peut être porté à 3,000 fr., 5,000 fr., 6,000 fr., 10,000 fr., 20,000 fr., et même plus.

Le condamné, détenu pour le recouvrement de ces amendes, lorsque son insolvabilité est constatée régulièrement, peut obtenir sa liberté provisoire, après que l'emprisonnement a duré un an, s'il a subi une peine afflictive ou infamante, ou six mois seulement, s'il a subi une peine correctionnelle, sauf, à reprendre la contrainte par corps s'il survient au condamné quelques moyens de solvabilité; et, comme cette reprise des poursuites est ordonnée indéfiniment, il s'ensuit qu'elle aura lieu autant de fois qu'il lui surviendra quelques-uns de ces moyens, jusqu'à ce que l'amende soit entièrement acquittée.

Ces amendes ont généralement paru énormes; et le mode d'en poursuivre le recouvrement a paru d'une rigueur excessive. La critique n'a pas nié que l'emprisonnement pour un temps déterminé ne dût remplacer l'amende en cas d'insolvabilité; vous ne devez pas rester impuni parce que vous êtes insolvable: mais faut-il qu'après avoir été emprisonné, puis mis en liberté, vous soyez poursuivi de nouveau et réemprisonné toutes les fois qu'il vous survient quelque moyen de solvabilité? Ces amendes, ces peines correctionnelles qui ne sont prononcées que pour de simples délits par des tribunaux sommaires, ont pour objet de remettre le condamné dans le droit chemin, mais non de l'accabler, mais non de le réduire à la dernière des misères, mais non surtout de lui enlever à jamais jusqu'à l'espérance d'en sortir.

La peine de confiscation des biens est abolie par l'article 66 de la Charte: mais une amende de 3,000 francs, 6,000 fr., 10,000 fr., 20,000 fr., suivie de saisies et d'emprisonnement, réitérés indéfiniment, est-elle autre chose en résultat, pour la généralité des Français, qu'une véritable confiscation, non-seulement des biens présents, mais encore de tous biens à venir?

En Angleterre, les amendes sont laissées à la discrétion des juges. Quelque arbitraire que puisse paraître un tel pouvoir, il est limité par le bill des droits, qui déclare qu'on ne doit condamner personne à des amendes excessives; et par la grande Charte, qui ne permet pas d'imposer une amende plus considérable que les facultés du condamné, et qui enjoint d'infliger cette peine avec miséricorde, sans toucher au tènement du tenancier, à la marchandise du commerçant, ni à la charrette ou train du laboureur. De cette manière les amendes ne sont jamais ni ruineuses pour les uns, ni trop légères pour les autres. Et Black-

stone nous fait observer qu'en effet jamais on n'impose à personne une amende qui puisse intéresser sa subsistance.

Blackstone dit encore que, si l'insolvabilité du coupable ne permet pas de le condamner à l'amende, on lui inflige une peine corporelle ou un emprisonnement pour un temps déterminé.

Les amendes ne produisent pas intérêt.

Lorsqu'il y a concurrence de l'amende avec les restitutions et les dommages-intérêts sur les biens du condamné, ces dernières condamnations obtiennent la préférence.

Tous ceux qui sont condamnés pour un même crime ou pour un même délit, sont tenus solidairement des amendes.

Les cours ni les tribunaux ne peuvent dispenser de l'amende prononcée par la loi les personnes déclarées coupables ; ils ne peuvent en réduire le minimum, hors les cas déterminés par la loi.

* AMENDE (J.-H.), peintre allemand dont on voit à la bourse de Leipsig un plafond représentant l'assemblée des dieux dans l'Olympe.

AMENDEMENT. (*Législation.*) C'est l'amélioration ou le changement proposé dans un projet de loi lors de sa discussion dans l'une des deux Chambres.

Notre Charte constitutionnelle, en appelant la Chambre des pairs et la Chambre des députés à l'exercice de l'autorité législative concurremment avec le monarque, n'a pas voulu leur accorder un droit illusoire.

Si le résultat de la discussion des deux Chambres devait être nécessairement l'adoption ou le rejet d'un projet de loi tel qu'il est présenté par les ministres, il pourrait en résulter des inconvénients graves, puisqu'on serait souvent exposé, soit à adopter des lois qui contiendraient quelques dispositions vicieuses, soit à en rejeter d'autres qui renfermeraient des dispositions utiles.

Le but de la discussion étant nécessairement d'éclairer l'autorité, il convenait qu'elle pût mettre à profit les idées utiles qui en jaillissent, pour l'amélioration des lois proposées; et cette considération d'ordre public a dû faire consacrer le droit accordé aux Chambres de proposer des amendements.

Toutefois, il ne fallait pas que l'exercice de ce droit pût porter atteinte à la prérogative du monarque, auquel appartient la proposition de la loi.

Enfin, comme tout projet de loi a dû être médité par ceux qui sont chargés de le présenter, il était convenable qu'une sorte d'examen préalable précédât aussi la discussion des amendements proposés dans le sein des Chambres.

Toutes ces considérations graves se trouvent conciliées dans l'art. 46 de la Charte, ainsi conçu : « Aucun amendement ne peut être fait à une loi s'il n'a été proposé ou consenti par le roi, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux. » (*Voyez* Loi, Chambres, Proposition.) C... s.

AMENDEMENT. (*Agriculture.*) On amende une terre toutes les fois qu'on augmente sa force productrice par un moyen quelconque. Le but de l'amendement est donc de seconder les efforts de la nature pour multiplier les récoltes, les varier ou en augmenter la valeur. Ainsi les labours, les hersages, les engrais, les arrosements, les irrigations, les assolements, sont autant de moyens dont la combinaison bien raisonnée peut amender les terres.

L'on peut déjà concevoir, par cette définition, que l'amendement est l'une des bases fécondes de la science agricole, et que, pour le pratiquer avec succès, il ne suffit pas de connaitre les moyens, mais il faut encore comprendre parfaitement leur mode d'agir. On se tromperait fort, par exemple, si l'on s'imaginait que l'opération qui divise la terre, qui renouvelle ses surfaces, n'exerce qu'une influence mécanique sur la végétation. Nos connaissances actuelles nous permettent d'envisager cette manœuvre sous un autre point de vue, et d'y reconnaitre le véhicule d'une action chimique, puissante et nécessaire. L'air atmosphérique joue là un rôle important, soit en déterminant, soit en favorisant la décomposition des matières organiques que le terrain renferme; et la lumière elle-même, pénétrant plus librement dans un sol mieux divisé, y seconde le développement de la végétation, suivant des lois que l'étude des fluides impondérables ne nous permet pas encore d'expliquer, mais dont les effets n'ont pas échappé à l'observation de l'expérience.

Toutes les recherches intéressantes qui ont été faites par Priestley, Ingenhouze, Sennebier, Sausur et Berard sur la végétation, ont jeté les lumières les plus vives sur la science des amendements. Nous ne marchions jadis dans la pratique de cette science que dans un cercle étroit de systèmes et de règles routinières, où l'homme

rencontrait à chaque pas des écueils et des anomalies inexplicables ; mais la théorie s'établit de nos jours sur des errements exacts, et il appartient à la pratique de s'entourer des lumières seules capables de diriger les amendements avec des règles précises.

Il faut donc, pour manier avec quelque succès cet art difficile, connaitre d'abord parfaitement l'état et la nature du sol sur lequel on opère ; il faut y déposer des engrais appropriés et proportionnés aux récoltes que l'on veut obtenir ; il faut, pour cela, connaitre leur mode d'agir chimique, et le terme de leur décomposition ; il faut, enfin, connaître la théorie des assolements et des irrigations, et tenir compte de l'action du climat, de l'air, de la lumière, de l'eau et de la chaleur.

L'amendement désigne communément l'ensemble des préparations que l'on donne à une terre qui n'est point inculte : car l'opération qui a pour but de rendre un terrain à la culture se nomme *défrichement* (*voyez* ce mot). Cependant, de même que les agents amendants sont souvent employés dans les défrichements, de même les agents défrichants sont souvent utilisés comme amendements. C'est ainsi, par exemple, que la chaux, les carbonates et les sulfates, la marne, les cendres, les acides, amendent la terre ; mais c'est improprement qu'on les range vulgairement dans la classe des engrais, ils ne font que changer ou modifier la nature calcaire du terrain ; et s'ils favorisent parfois, par leur réaction, la décomposition des corps organiques qui sont seuls des engrais, ils ne concourent que d'une manière indirecte à la production des éléments nécessaires à l'assimilation.

C'est aussi improprement que l'on considère souvent les jachères comme un amendement. Les jachères sont le résultat de l'ignorance, et ne peuvent pas aujourd'hui être assimilées aux dispositions qui tendent à augmenter la production. (*Voyez* ENGRAIS, IRRIGATIONS, PRAIRIES, etc.)

La pratique des amendements est longuement et bien développée dans le *Traité d'agriculture* de Thaër, traduit de l'allemand par Craud. D.

* AMÉNÉCLÈS, Corinthien, fut le premier qui construisit des galères à trois rangs de rames.

AMENER. (*Marine.*) Descendre, baisser, abaisser. On *amène* les voiles, les vergues, etc. *Amener* est le contraire de *hisser* (*voyez* HISSER). Un bâtiment *amène* son pavillon pour annoncer qu'il se rend. On lit dans le nouveau *Dictionnaire de marine* du vice-amiral Willaumez, cette phrase remarquable : « *Amener* son pavillon. Ce mot ne » se trouve dans le dictionnaire du héros » qu'à l'impératif, quand il s'adresse à un » ennemi : *Amène !* » Nous sommes loin de blâmer cette noble fierté dans un amiral qui n'a jamais baissé pavillon devant l'ennemi ; mais la justice nous oblige de dire qu'*amener* son pavillon est une dure nécessité à laquelle le marin le plus brave et le plus habile peut se trouver réduit. Si l'honneur lui commande de défendre son vaisseau jusqu'à ce qu'il soit hors d'état de pouvoir servir à l'ennemi, il doit se rendre alors pour conserver à la patrie de braves défenseurs, à l'intrépidité desquels il devra peut-être un jour la gloire de prendre une revanche éclatante. J. T. P.

* AMÉNOPHIS, nom de plusieurs anciens rois d'Égypte que l'on confond avec les Pharaons. Le premier monta sur le trône en 1686 avant Jésus-Christ, et régna 31 ans ; le second, en 1618, régna 30 ans. C'est lui qui fit jeter dans le Nil les enfants mâles des Israélites ; le troisième, en 933, et régna 9 ans. Il y eut plusieurs autres Aménophis, mais on ne connait point l'époque où ils ont vécu.

* AMENTA (NICOLAS), professeur en droit. Il fit son délassement de la culture des lettres, et s'appliqua surtout à l'étude de la langue toscane, qu'il écrivait avec une grande pureté, et sur laquelle il a laissé des *observations*. On a de lui sept *comédies* en prose, vingt-quatre *pièces* satiriques dans le genre burlesque, et des *poésies* diverses semées en plusieurs recueils. Né à Naples en 1659, mort dans la même ville en 1719.

* AMERBACH (JEAN), imprimeur du 15e siècle. Il s'établit à Bâle, et s'y distingua par des éditions correctes. En 1506, il publia les ouvrages de saint Augustin, et le caractère dont il se servit porte encore ce nom. Il avait entrepris le même travail sur saint Jean, mais sa mort, arrivée en 1515, ne lui permit pas de le finir.

* AMERBACH (BONIFACE-JEAN), son fils aîné, occupa 20 ans la chaire de jurisprudence à Bâle, jouit de l'estime générale, et mourut en 1562. Il existe de lui quelques ouvrages.

* AMERBACH (VITUS), né à Winndigen en Bavière, professeur de philosophie à

Ingolstadt, où il mourut en 1557, âgé de 70 ans. Il a traduit en latin les *discours* d'Isocrate et de Démosthène, le *traité* de saint Chrysostôme sur la Providence, et commenté divers auteurs.

* AMERGINUS, archidruide des anciens Scots irlandais, était fils d'un prince qui régnait dans le nord de l'Espagne. Secondé par ses frères, il conquit l'Hibernie, et y fonda, plusieurs siècles avant Jésus-Christ, la colonie scytho-milésienne. Ses frères prirent le titre de roi; mais lui se contenta du caractère de druide suprême. Les bardes et poètes irlandais et anglais le citent dans leurs vers comme historien, philosophe et poète.

* AMÉRIC-VESPUCE, né d'une famille ancienne, à Florence, en 1441, fut élevé par son oncle, George-Antoine Vespuce, qui présidait à l'instruction de la noblesse florentine. Il partit de Florence en 1490, et se rendit en Espagne pour se livrer au commerce. Mais, dès qu'il eut appris que Colomb venait de découvrir le Nouveau-Monde, il brûla du désir de partager sa gloire. Ferdinand, roi d'Espagne, lui fournit quatre vaisseaux, avec lesquels il partit de Cadix le 10 mai 1597. Il parcourut les côtes de Paria et de la Terre-Ferme, jusqu'au golfe du Mexique, et revint en Espagne 18 mois après. Laissant à Christophe Colomb la gloire d'avoir abordé aux îles d'Amérique, il prétendit avoir découvert le continent. Un an après ce premier voyage, Vespuce en fit un second avec six vaisseaux, toujours sous les enseignes du roi Ferdinand et d'Isabelle. Il alla non-seulement aux Antilles, mais encore au delà, sur les côtes de la Guiane et de Venezuela, et revint au mois de novembre, en 1500, à Cadix, rapportant des pierreries et beaucoup d'autres choses précieuses. Les Espagnols lui témoignèrent très-peu de reconnaissance, et leur ingratitude le mortifia vivement. Emmanuel, roi de Portugal, informé du mécontentement de Vespuce, l'attira dans ses états, et lui donna trois vaisseaux pour entreprendre un troisième voyage dans les Indes. Il partit de Lisbonne en mai 1501, et courut d'abord les côtes d'Afrique jusqu'à Sierra-Leona et la côte d'Angola. Ensuite il fit route vers l'Amérique, et reconnut la côte du Brésil, qu'il découvrit tout entière jusqu'à celle des Patagons, et par delà la rivière de la Plata. L'illustre navigateur revint à Lisbonne au mois de septembre 1502. Le roi Emmanuel lui donna six vaisseaux, avec lesquels il fit un quatrième voyage. Il partit en mai 1503, passa le long des côtes d'Afrique, tourna vers le Brésil, et, dans le dessein de découvrir un passage pour aller par l'occident dans les Moluques, il navigua depuis la baie de Tous-les-Saints jusqu'aux Abrolhos et à la rivière de Curabado. Il revint en Portugal au mois de juin 1504. Rappelé à la cour de Séville, après la mort de Christophe Colomb, il s'embarqua de nouveau en 1507, sur une flotte espagnole, avec le titre de premier pilote. Améric-Vespuce mourut aux îles de Tercère en 1516, après avoir donné son nom à la moitié du globe, au préjudice de Christophe Colomb. Il laissa une *Relation de quatre de ses voyages*, qui fut imprimée en latin, à Paris, en 1522, et à Bâle, 1555, in-fol. Il existe un petit livret, rare et curieux, renfermant des *lettres* d'Améric-Vespuce. Il forme un très-petit in-4° de 22 feuillets, Florence, 1516. On prétend qu'il n'en a été tiré que dix exemplaires pour les dix souverains de l'Europe. La dernière lettre de Vespuce est datée du 4 septembre 1504. Il en existe un exemplaire complet dans le cabinet de M. l'abbé de Billy, à Besançon.

* AMERIGI, peintre. *Voyez* CARAVAGE.

AMÉRIQUE. (*Géographie.*) Ce continent a ausssi été appelé *Nouveau-Monde*, parce que les habitants de l'ancien ne le connaissent que depuis la fin du quinzième siècle. Il est situé à l'ouest de l'Europe et de l'Afrique, dont l'océan Atlantique le sépare. Son étendue est immense du nord au sud: on ne connaît pas encore avec précision ses limites vers le premier de ces points; cependant des découvertes très-récentes ont prouvé que la mer y baigne ses côtes par 67 et 68° de latitude; peut-être s'étendent-elles jusqu'au 70°. Or, l'Amérique se terminant au sud sous 55° 58′, elle occupe au moins 126° en latitude; ce qui fait une longueur de 3150 lieues.

Vers le 9° degré de latitude nord, l'Amérique est divisée en deux parties, l'une septentrionale, l'autre méridionale, qui ne tiennent ensemble que par l'isthme de Darien ou de Panama. La première est bornée au nord par la mer Polaire qui communique à l'est, par le détroit de Lancaster, avec l'océan Atlantique, dont la mer de Baffin et la mer d'Hudson sont de grands golfes, et qui, entre les deux continents de

l'Amérique, forme le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes, fermés à l'est par l'archipel des Antilles. La mer Polaire a une issue à l'ouest, par le détroit de Behring, dans le grand Océan; peut-être en existe-t-il une autre par la baie de Norton : ce détroit, qui n'a que 14 lieues de largeur dans sa partie la plus étroite, sépare l'Amérique de l'Ásie. Toute la côte occidentale des deux Amériques est baignée par le grand Océan, qui, au nord, a le bassin du Nord ou de Behring, fermé au sud par l'archipel des Aleutiennes, et qui, vers le 23° 65′ de latitude nord, entre dans les terres, où il forme la mer Vermeille; l'Amérique a au sud l'océan Austral.

La longueur de l'Amérique septentrionale, depuis le 70° de latitude nord jusqu'au 8e, est de 1550 lieues; sa largeur se prend, depuis le cap Charles, par 58°, jusqu'au cap du prince de Galles, par 170° de longitude à l'est de Paris; ce qui donne, sous ces parallèles, 1350 lieues. Mais cette largeur de 112° diminue en allant au sud; car, par le 30e parallèle, elle n'est plus que de 30°, ou 750 lieues; par le 20e, de 8°, ou 200 lieues; par le 10e, de 4° ou 100 lieues; enfin l'isthme n'a que 13 lieues, entre les deux mers, dans sa partie la plus étroite.

L'Amérique méridionale a 1650 lieues de longueur du cap de la Vela, par 11° 50′ de latitude nord, jusqu'au cap Froward, son extrémité au sud. Elle a une forme triangulaire prolongée; sa plus grande largeur est, entre le cap Saint-Roch, par 37° 6′, et le cap Blanc, par 83° de longitude ouest, sous le 4e parallèle sud, ou 1100 lieues; sous le 30e, elle n'est que de 19°, ou 475 lieues; sous le 54e, de 4°, ou 100 lieues.

Les côtes de l'Amérique septentrionale sont découpées par des golfes et des baies qui ont quelquefois une grande profondeur. On trouve d'abord, sur la côte du nord, la baie du Couronnement de George IV, qui fait partie de la mer Polaire. Celle-ci renferme plusieurs îles qui entourent la suite du continent à l'est. Elle est fermée au nord par d'autres îles. Entre celles qu'elle contient à l'est, s'étendent des canaux allant à la mer d'Hudson, qui, par le détroit du même nom, est unie avec l'Atlantique. La côte se dirige ensuite au sud-est jusqu'au cap Charles, au sud duquel s'ouvre le golfe Saint-Laurent; puis la côte, tournant au sud-ouest, offre successivement les baies de Fundi, de la Delaware et de la Chesapeak. Au cap Tancha, par 23° 50′ de latitude, extrémité sud de la presqu'île de la Floride, commence le golfe du Mexique, dans lequel on remarque la baie de Campêche, à l'ouest de l'Yucatan, et la baie de Honduras à l'est, dans la mer des Caraïbes ou des Antilles. Sa côte occidentale a, au sud du détroit de Behring, dans le bassin du Nord, la baie de Norton et celle de Bristol. La presqu'île d'Alaska termine au sud, à 165° de longitude de ce côté, la côte, qui remonte ensuite au nord, au 60e parallèle, et se prolonge, vers l'est, jusqu'au 143°, méridien occidental. On y remarque les baies de Cook et du prince William. Jusqu'au 48e parallèle, on rencontre une suite d'îles et d'enfoncements considérables, mais de peu de largeur. Là sont les archipels du roi George, du prince de Galles, de la reine Charlotte, de Quadra et Vancouver; c'est ce que l'on désigne par le nom général de côte Nord-Ouest. Plus bas, la côte s'étend au sud-ouest jusqu'au cap Saint-Lucar, au sud de la presqu'île de Californie, et à l'entrée de la mer Vermeille, puis elle suit la même direction vers l'isthme de Darien. La baie de Panama, au sud de cette langue de terre, est commune aux deux portions du continent.

Sur toute la côte de l'ouest de l'Amérique méridionale, on ne remarque que la baie de Choco, au nord de l'équateur; celle de Guayaquil au sud, et vers l'extrémité méridionale la baie de Chiloé, avec l'archipel du même nom et l'archipel de los Chonos, puis celui de Guaytécas, dont les îles continuent jusque dans le voisinage du détroit de Magellan. Ce grand bras de mer, qui sépare le continent de la Terre-de-Feu, a pour limites, à l'ouest, le cap de la Victoire; à l'est, le cap des Vierges. La Terre-de-Feu, composée de plusieurs îles séparées par des canaux assez larges, offre à l'est le détroit de Le Maire, qui forme un passage entre cet archipel et la Terre-des-États. Au sud de la Terre-de-Feu, on trouve plusieurs îlots : la pointe méridionale du plus austral est le cap de Horn, fameux dans les fastes de la navigation. Du cap des Vierges, la côte remonte au nord-est jusqu'au cap Saint-Roch; la baie de Saint-George, de Saint-Mathias, de l'Assomption, de Tous-les-Saints, sont les plus considérables parmi les enfoncements qui se dessinent sur ses sinuosités. Du cap Saint-Roch, la côte va au nord-ouest, vers le golfe de Paria, au nord duquel

s'avance le cap de la Péna, puis elle décrit beaucoup de détours, en allant vers l'ouest, où la baie de Darien forme une partie de la mer des Antilles. Cet archipel, avec celui des Lucayes, décrit un arc de cercle depuis la pointe de la Floride jusqu'au golfe de Paria.

Après avoir offert la délinéation des côtes de l'Amérique, examinons la surface de ce continent. Les Andes, chaine de montagnes immense, s'étendent sur toute sa longueur, et même au delà, en se rapprochant de la côte occidentale. On peut dire que cette chaine commence au cap Horn, au sud, et qu'elle ne se termine qu'aux limites de l'Amérique, dans le nord. Elle est également remarquable, et par sa continuité et par sa prodigieuse longueur, qui embrasse 120° en latitude. Au contraire, son étendue, dans le sens opposé à son axe longitudinal, n'excède pas 2 à 3, rarement 4 à 5°. Vers le sud, les montagnes n'ont que 200 toises de hauteur au dessus du niveau de la mer, et même moins : elle sont si rapprochées du grand Océan dans cette partie, et plus au nord, que les ilots escarpés de l'archipel des Guaytécas peuvent être regardés comme des fragments détachés de la chaine des Andes. Vers le 35°, elle a déjà pris plus d'élévation ; elle en a davantage du 20e au 8e parallèle ; c'est dans cet espace que s'élancent les pics d'Ilimani et de Cururana. Du 8e au 5e parallèle, la chaine conserve des dimensions colossales ; mais, plus au nord, elle s'abaisse jusqu'au delà du 2° vers l'équateur, et, dans cet espace, la crête n'a que 1600 à 1800 toises. La partie comprise entre 1° 45′ sud et l'équateur offre les cimes les plus hautes de l'Amérique : c'est dans ce petit espace que l'on trouve des montagnes qui surpassent 3000 toises d'élévation. Elles sont placées sur deux lignes, et comme adossées à un vaste plateau que leurs flancs soutiennent et que leurs cimes dominent. Il y en a trois : le Chimborazo, qui excéderait la hauteur de l'Etna placé sur le sommet du Canigou, ou celle du Saint-Gothard posé sur la cime du pic de Ténériffe; il a 3267 toises, le Cayambe 3055, et l'Antisana 2773. La Chimborazo, comme le Mont-Blanc, forme l'extrémité d'un groupe colossal. De 1° 45′ sud à 2° nord, la chaine ou cordilière conserve la hauteur de 1300 à 1400 toises, et l'on y voit des plateaux qui sont parmi les plus élevés du globe. Plus au nord, elle se divise en trois chainons parallèles qui donnent ainsi à la chaine une largeur de 100 lieues. Le plus oriental n'est pas très-élevé entre 4 et 10° de latitude; mais à son extrémité septentrionale, au point où il se détourne à l'est pour former la chaine des monts de Caracas, se trouve le groupe colossal de Santa-Marta et de Mérida, qui a de 2400 à 2600 toises; la branche la plus occidentale s'abaisse, dans l'isthme de Panama, de 150 à 50 toises. En avançant dans le continent septentrional, les montagnes s'élèvent sous les parallèles de 11 à 17° ; leur hauteur moyenne est de 1400 à 1800 toises. Là, elles se développent, forment un plateau sur lequel un groupe a des cimes qui, telles que le Popocatepetl et l'Orizaba, excèdent 2700 toises. Au delà de 19°, aucun pic n'entre dans la région de neiges perpétuelles. Vers 38°, la chaine atteint à la hauteur des Pyrénées ; elle prend le nom de Sierra-Madre, et se prolonge sous celui de monts Rocailleux ou pierreux, en se divisant en plusieurs branches parallèles. Vers 55°, on ne trouve plus que 400 toises de hauteur à ces montagnes ; mais elle augmente vers le point où la côte fléchit à l'ouest : le mont Beau-Temps a 2334 toises, et le mont Saint-Élie 2389. La chaine continue jusqu'à la pointe d'Alaska, et c'est par là qu'elle paraît avoir une communication, par les iles Aleutiennes, avec les montagnes de la presqu'ile du Kamstchatka en Asie.

En général, la chaine des Andes, même dans les hauts plateaux de Quito et du Mexique, peut étonner l'imagination plus encore par sa masse que par sa hauteur. Au mont Antisana, l'on trouve une plaine de 12 lieues de circonférence. L'élévation moyenne des Hautes-Andes près l'équateur, en faisant abstraction des pics qui s'élancent au dessus de la crête, est de 2000 à 2300 toises ; sa largeur moyenne est, à Quito, de 20, au Mexique et en quelques parties du Pérou, de 50 à 80 lieues ; c'est à peu près celle de la Sierra-Madre et des monts Rocailleux, avec leurs ramifications.

La pente orientale des Andes est généralement plus douce que celle de l'occident; quelquefois la première est de même escarpée; cependant, c'est à sa base que s'étendent les plus grandes plaines, tandis qu'à l'ouest celles-ci sont bien plus étroites.

Depuis le cap Froward jusqu'au mont Saint-Élie, il existe plus de cinquante volcans qui jettent encore des flammes. On en

compte près de soixante sur le continent américain et dans les terres qui en dépendent. Leur nature est très-différente; quelques-uns, et surtout les plus bas, vomissent des laves, d'autres lancent des rochers scorifiés, de l'eau, et surtout de l'argile mêlée de carbone et de soufre. Ils ont subi de grandes révolutions. Les traditions des Indiens apprennent avec quelque certitude que, près de Quito, l'Altar, qu'ils appellent *Capa-Urcu*, était jadis plus élevé que le Chimborazo et qu'après une éruption continuelle de huit ans, il s'affaissa. Les tremblements de terre paraissent avoir ouvert dans les Andes des vallées étroites et si profondes, que le Vésuve, le Schnéékoppe de Silésie et le Puy-de-Dôme pourraient y être placés sans que leur cime égalât la crête des montagnes qui bordent la vallée de plus près : celle de Chota, près de Quito, a 804 toises; celle du Rio-Catacu, au Pérou, a plus de 700 toises de profondeur perpendiculaire, et cependant leur fond reste élevé d'une égale quantité de toises au dessus de la mer. Souvent leur largeur n'est pas de 500 toises.

La cordilière des Andes ne présente pas, comme les Alpes de la Suisse et les monts Himalaya de l'Inde, une chaine continue de cimes neigeuses. Au nord de l'équateur, elle s'élève sept fois dans des groupes d'une hauteur prodigieuse; savoir, dans la province de Los-Pastos (0° 50′), dans les volcans de Popayan (2° 25′), le passage de Quindiu (4° 33′), la Sierra de Mérida (7° 58′), celle de Santa-Marta (10° 53′), le Nouvel-Hanovre et l'Amérique russe (50 et 60°). Au sud de l'équateur, elle se relève jusqu'à la courbe des neiges perpétuelles dans les provinces de Guamachuco (7° 50′), dans le nœud des montagnes de Pasco et de Huanuco (10° 50′), dans celles de Couzco (10° 30′), de Porco (18° 45′), et dans la majeure partie du Chili.

La hauteur moyenne de la limite des neiges perpétuelles dans les Andes de l'équateur est de 2470 toises; près de Popayan, aux bouches du volcan de Puracé (2° 17′ n.), à 2414; au Popocatepetl dans le Mexique (18° 59′), à 2371. Les Andes qui entrent dans la limite des neiges perpétuelles sont exposées quelquefois sous l'équateur à se dépouiller de leurs neiges, c'est ce qui arrive surtout au volcan de Pichincha, près de Quito.

Les montagnes qui lient entre eux les groupes de cimes neigeuses sont beaucoup plus basses qu'on ne suppose communément en Europe. Plus on s'éloigne de la zone équatoriale, et plus les cimes se rapprochent les unes des autres. Un plus grand nombre de monts peu élevés peuvent atteindre la courbe des neiges par les 35 et 45° de latitude.

C'est sur les montagnes neigeuses de Chiquitos et de Santa-Cruz de la Sierra, qui se séparent des Andes à 18°, en se prolongeant vers l'est, que cette chaine se rapproche des montagnes du Brésil sur la côte orientale du continent. La hauteur de celles-ci n'excède pas 840 toises : entre ces chaines on ne trouve que des plateaux. La Sierra de Mérida, près de la mer des Antilles, établit la communication des Andes avec la chaine côtière de Venezuela, de Parime et de la Guiane : aucune cime de ces monts n'entre dans la limite des neiges perpétuelles. Ainsi elles manquent dans toute la région orientale et non volcanique du continent.

La partie sud des monts Rocailleux, dans l'Amérique septentrionale, envoie à l'est les monts Osarks, qui se terminent par des plateaux se prolongeant jusqu'aux Alleghanis ou Apalaches : ces montagnes s'étendent pararellèlement à la côte des États-Unis, du sud-ouest au nord-est, en plusieurs branches. Le reste de ce continent n'offre pas de chaines de montagnes; on n'y voit que des plateaux très-prolongés, et dont les bords sont quelquefois très-escarpés : ils renferment des vallées immenses.

Les régions équatoriales de l'Amérique présentent à la fois les cimes les plus élevées et les plaines les plus étendues et les plus basses du monde. C'est là que coule le fleuve des Amazones, qui prend sa source sur le flanc oriental des Andes; il est formé de deux branches principales, le Tunguragua et l'Ucayal : le premier sort du lac Lauricocha au Pérou, à 4° 25′, et coule dans des plaines qui ont 170 et 200 toises d'élévation au dessus de l'océan; elles s'abaissent vers le Pongo de Manserichz, où la rivière sort par un défilé très-étroit; c'est à 11° de latitude qu'il reçoit l'Ucayal : celui-ci a sa source entre 16 et 17° au nord d'Arequipa, à peu de distance du grand Océan. Ces deux rivières énormes, ayant confondu leurs eaux, coulent à l'ouest jusqu'à l'océan, sous le nom de fleuve des *Amazones* : les Espagnols le nomment *Maragnon*, et les Portugais *Rio dos Solimoens* (rivière des poissons).

Sa longueur, depuis la source du Tunguragua jusqu'à la mer, est de 1055 lieues; sa largeur varie d'une demi-lieue à une lieue dans sa partie inférieure, ensuite elle augmente graduellement : on compte 65 lieues d'une rive à l'autre de son embouchure, dont le milieu est occupé par une grande île. Sa profondeur est de plus de 100 brasses : dans quelques endroits on n'a pas pu la mesurer. A l'époque des pluies périodiques, l'Amazone sort de son lit et couvre une étendue de plus de 50 lieues; les îles innombrables qu'il renferme sont alors submergées, et il en forme de nouvelles. La marée s'y fait sentir jusqu'à 150 lieues de la mer : quoique depuis ce point la pente soit à peine sensible, le courant n'en est pas moins rapide; ce qui ne surprend pas lorsqu'on réfléchit que son lit reçoit toutes les eaux de la pente orientale des Andes, entre 3° de latitude nord, et 21° latitude sud, ou dans un espace de 600 lieues. Parmi les affluents que l'Amazone reçoit, à gauche on remarque le rio Negro: cette rivière verse ses eaux d'un autre côté dans le Cassiquiare, qui va joindre l'Orénoque. Cette communication des deux fleuves, si long-temps contestée, a été constatée de nos jours par M. de Humboldt, qui est allé de l'un dans l'autre par les rivières qui les unissent.

Les autres grands fleuves de l'Amérique méridionale sont le rio Magdalena et l'Orénoque, qui versent leurs eaux dans la mer des Antilles. L'Oyapok et les rivières de la Guiane, qui, ainsi que l'Amazone, le Tocantins, le rio San-Francisco, sur les côtes du Brésil, le rio de la Plata, formé de la réunion de l'Uruguay et du Parana, enfin, plus au sud, le rio de los Saulzes, le rio Colorado, le Chellelan, se jettent dans l'océan Atlantique. Le peu de largeur de la bande de terre qui règne entre le rivage de l'océan Atlantique et la cordilière, fait que les fleuves qui ont leur embouchure dans cette mer sont d'une étendue peu considérable : on peut regarder la plupart comme de simples torrents.

Il en est de même de ceux qu'elle reçoit sur la côte de l'Amérique septentrionale jusqu'au delà du tropique du cancer; mais, plus haut, la mer Vermeille reçoit le rio Gila, et le rio Colorado dont le cours est très-prolongé, qui ont une embouchure commune. Le premier sort d'un nœud de montagnes qui donne aussi naissance au rio San-Felipe, qui tombe dans le grand Océan, de même que la Columbia, le Tacouthé-Tessé, le Caledonia, et d'autres qui ont leurs sources au revers occidental des monts Rocailleux. A leur revers oriental on voit, dans la partie boréale, celles de la rivière de l'Élan et de l'Undjiga, qui confondent leurs eaux dans les lacs Athapascâ et de l'Esclave, et, sous le nom de fleuve *Mackenzie*, arrivent à la mer Polaire, ainsi que le Copper-Mine river, le Hood's river et le Back's river, qui viennent d'une région montueuse, formant la ligne de séparation entre leurs eaux et celles qui vont dans la mer d'Hudson; le Mississipi, ou Churchill river, tombe dans ce grand golfe, après avoir communiqué par ses affluents avec le lac Athapascâ. Deux grandes rivières, qui viennent du pied oriental des monts Rocailleux, forment la Saskatchaouan, qui descend dans le lac Ouinipeg, où se perdent aussi l'Assiniboil et le Red river : ce lac verse ses eaux dans la mer d'Hudson par le Nelson river et la Saverne. Les sources de plusieurs de ces rivières sont très-rapprochées de celles du Mississipi, situées dans de petits lacs sur un immense plateau. Ce fleuve prodigieux est grossi à droite par toutes les rivières qui, au sud du 50e parallèle, descendent du flanc oriental des monts Rocailleux, et parmi lesquelles le Missouri lui apporte un volume d'eau égal au sien; à gauche il devient le réservoir de toutes celles qui coulent entre la pente occidentale de l'Alleghani et les grands lacs du Canada. Son bassin s'étend jusqu'à une très-petite distance de leurs rives; il arrive enfin dans le golfe du Mexique, où se trouvent aussi les embouchures du rio Colorado et du rio Bravo. Les grands lacs du Canada donnent naissance au Saint-Laurent, qui coule au nord-est dans la baie à laquelle il donne son nom : le Hudson river, la Delaware, le Potomak, et les autres fleuves qui, sortis de l'arête principale de l'Alleghani, traversent ses branches inférieures, vont se jeter dans l'océan Atlantique.

L'immense plateau de l'Amérique septentrionale, compris entre les dernières ramifications de l'Alleghani, les monts Rocailleux, la mer Polaire et la mer d'Hudson, comprend la réunion la plus nombreuse de grands lacs que l'on connaisse sur la surface du globe. Plusieurs ne sont encore connus que très-imparfaitement; quelques-uns sont glacés pendant la plus grande partie de l'année : il en est beaucoup qui communiquent

entre eux par les rivières qui les traversent, ou qui ne sont séparés les uns des autres que par des intervalles de peu d'étendue; circonstance d'un avantage inappréciable dans un climat moins rigoureux. Le lac de l'Esclave a plus de 100 lieues de longueur, l'Athapascà 75, l'Ouinipeg plus de 60, les lacs Supérieur, Michigan, Huron, Érié, Ontario, sont comme autant de mers intérieures. Le Mexique a aussi de grands lacs: aucun n'égale le lac de Nicaragua, dans le royaume de Guatimala; il débouche dans la mer des Antilles, et son autre extrémité n'est éloignée que de 6 lieues du grand Océan.

L'Amérique méridionale n'égale pas, sous ce rapport, la septentrionale. Le lac Titicaca ou Chiquitos, dans un plateau des Andes très-voisin du grand Océan, et situé par 16° de latitude sud, est le plus considérable: il n'a pas d'écoulement dans la mer. Il y a de petits lacs au pied oriental des Andes, d'autres dans le voisinage du Parana; plusieurs sont salés. On avait supposé que les lacs étaient nombreux dans la contrée comprise entre le Pérou et le Brésil vers le 16e parallèle, on citait entre autres le Xarayés; mais ils n'existent que durant les inondations périodiques, qui submergent souvent des territoires immenses. On avait placé un lac Parimé dans un plateau de montagnes à l'est de la Guiane; et sur ses bords se trouvait le fameux pays d'El-Dorado: le lac existe au plus pendant la saison des pluies. Sur la côte septentrionale, on remarque les lacs de Maracaibo et de Valentia ou Tacarigua.

Les rivières de l'Amérique offrent un grand nombre de rapides ou cataractes qui quelquefois ne forment pas un obstacle à la navigation, surtout à l'époque des hautes eaux, et beaucoup de sauts ou chutes dont les dimensions frappent d'admiration. Le saut le plus célèbre de l'Amérique est celui du Niagara, entre les lacs Érié et Ontario. Plusieurs affluents du Saint-Laurent, le Hood's river, le Mississipi, le Missouri, ont aussi des cascades remarquables. On remarque, dans l'Amérique méridionale, le saut de Téquendama, formé par le Bogota, dans la Nouvelle-Grenade; et les chutes du Parana, de l'Yguazu et de l'Uraguay, dans le rio de la Plata.

On voit, par la disposition des montagnes des deux continents de l'Amérique, qu'elles laissent entre elles des plaines immenses et des plateaux très-étendus: c'est dans la vaste plaine du Mississipi que se trouvent ces terrains unis désignés par le nom de *prairies* ou de *savanes*, où il ne croît que de l'herbe, et où les arbres sont disséminés à des distances considérables, et ordinairement le long des courants d'eau. Le plateau du Mexique, en allant au nord de Mexico, est si peu interrompu par des vallées, et sa pente est si uniforme et si douce, que, jusqu'à une distance de 140 lieues, il paraît constamment élevé de 900 à 1400 toises. L'Amérique méridionale n'a pas de ces plateaux; mais on y voit des plaines basses, telles que les Llanos, traversées par l'Orénoque: leur surface est de 2000 lieues carrées; leur sol brûlant est tantôt nu comme le désert de la Libye, tantôt couvert d'un tapis de verdure comme les steppes de la Haute-Asie: elles sont bornées au sud par une forêt immense qui se prolonge jusqu'au delà des rives du fleuve des Amazones. Le plateau du Parexis, entre les 13 et 14e parallèles sud, a comme ceux de l'Asie des lacs salés; ses eaux coulent d'un côté vers l'Amazone, de l'autre au Paraguay: au sud s'étend une vaste surface presque horizontale, aride, marécageuse, entrecoupée de déserts salins et de bois; enfin, on entre dans les Pampas, contrée absolument nue, qui va jusqu'au 40e degré de latitude, et au delà du 50° se développent les plaines de la Patagonie. Mais si ce continent a des plateaux bas, souvent noyés, et dans lesquels les eaux ne peuvent trouver à s'écouler jusqu'à la mer, il n'est pas moins remarquable par ses paramos et ses hautes plaines placées sur le dos des Andes à 1860 toises d'élévation. Ce sont de grandes vallées longitudinales, limitées par des branches de la grande cordilière: elles sont d'un accès pénible, et séparées les unes des autres par des ravins profonds. C'est là que l'on voit des villes construites presqu'à la hauteur du pic de Ténériffe, et des métairies à 1000 toises au dessus des villages les plus élevés sur les Alpes.

La configuration de l'Amérique doit produire une influence remarquable sur sa température. On a observé qu'elle est de 10° plus basse que dans les lieux situés sous les mêmes latitudes dans les autres parties du monde. Ainsi, dans l'Amérique septentrionale, les hivers sont très-longs et très-rigoureux, même au 40e degré; et, dans la méridionale, ils n'ont pas moins d'âpreté. La côte de l'est est toujours plus froide que celle de l'ouest. On attribue avec raison cet abaissement général de température à la pro-

longation du continent vers les pôles glacés, à son peu de largeur sur plusieurs points, à l'action des vents apportés par l'océan, dont ils ont balayé la surface; aux nombreuses chaînes de montagnes remplies de sources, et dont les sommets, couverts de neige, s'élèvent bien au dessus de la région des nuages; à l'abondance des rivières immenses qui, après des détours multipliés, vont toujours chercher les côtes les plus éloignées; à des déserts non sablonneux, et par conséquent moins susceptibles de s'imprégner de chaleur; enfin, à des forêts impénétrables qui couvrent les plaines humides de l'équateur.

La grande chaîne de montagnes qui court parallèlement à la côte occidentale modifie beaucoup l'action des pluies. Sous la zone torride, leurs flancs et les terres basses qu'elles ont à leurs pieds sont inondés par des ondées fréquentes; au contraire, les plaines étroites qu'elles ont à l'ouest, vers le grand Océan, quoique toujours couvertes de nuages, sont entièrement privées de pluies; elles ne doivent leur fertilité qu'aux nombreux torrents qui se précipitent des Andes. Dans les endroits où ils manquent, le sol devient sablonneux ou aride; car les rosées, quoique abondantes, ne suffisent pas pour produire le degré d'humidité nécessaire. Dans les immenses régions qui s'étendent entre les Andes et l'Atlantique, les pluies tombent au nord de l'équateur d'avril en septembre; au sud, au contraire, elles commencent en octobre et continuent jusqu'en mars. Dans les climats tempérés, la pluie est soumise aux mêmes causes compliquées que dans les autres parties du monde.

Parmi les phénomènes les plus communs en Amérique, on peut compter les tremblements de terre; ils sont fréquents dans toutes les parties montagneuses, et causent quelquefois d'affreux ravages. Les ouragans sont périodiques dans la chaîne des Antilles, et y occasionent presque tous les ans des désastres.

Les montagnes de l'Amérique offrent la même composition que celles des autres parties du monde. Le granit soutient la haute charpente des Andes, de même que celle des autres groupes, et les couches secondaires des plaines; mais il est caché sous des formations postérieures. La haute crête est partout couverte de schiste primitif, de basalte; de porphyres et de serpentine. Le calcaire, le grès, la houille, s'y trouvent à des hauteurs considérables, et leurs couches y sont d'une épaisseur prodigieuse. On y voit des coquilles pétrifiées à deux mille toises d'élévation. Le calcaire domine dans les Alleghanis. Mais c'est par les métaux précieux que renferment les entrailles de la terre que l'Amérique est surtout célèbre. Ce fut l'appât de ces richesses qui détermina principalement les Européens à y former des établissements. L'or se trouve surtout au Brésil, au Chili, à la Nouvelle-Grenade; il y en a moins au Pérou et au Mexique: ce dernier pays a les mines d'argent les plus riches et les plus productives que l'on connaisse; celles du Pérou sont aussi très-importantes. On évalue à plus de cent douze millions de francs le rapport annuel des mines de ces métaux précieux. Le platine n'a été découvert jusqu'à présent qu'en Amérique, dans une vallée étroite du Choco, à la Nouvelle-Grenade, et dans la province de Minas-Geraès au Brésil. Ce continent a également des mines de plomb au Mexique, au Pérou, au Brésil et aux États-Unis; de cuivre au Mexique, au Chili, au Brésil, aux Étàt-Unis, près du lac Supérieur, et, dans les contrées boréales, près du fleuve qui porte le nom de ce métal. On connait aussi de l'étain au Mexique, du mercure dans ce pays et au Pérou; beaucoup de fer et d'autres métaux, de la houille, des émeraudes, diverses pierres précieuses, enfin des diamants. Le sol du plateau du Mexique est imprégné de sel comme ceux des grands plateaux de l'Asie. Il en est de même de plusieurs plaines du Chili à l'est des Andes; il existe beaucoup de gites de sel gemme, et de sources salées en plusieurs endroits.

Parmi les richesses végétales de l'Amérique, on doit citer au premier rang l'arbre du quinquina, qui croit dans une zone particulière, sur le flanc des Andes, aux environs de la ligne. C'est à l'Amérique que nous devons le maïs et la pomme de terre, la tomate, la capucine, le soleil, le topinambour, et une infinité de plantes qui font l'ornement des jardins. Le jalap, l'ipécacuanha, le baume de Copahu, le gaïac, la salsepareille, la vanille, le cacao, le bois de Campêche et de Fernambouc ou brésillet, le mahogoni ou acajou, le cédrel qu'on lui substitue souvent; en un mot, une quantité de produits du règne végétal, utiles dans la médecine et les arts, nous viennent du Nouveau-Monde. On y trouva l'indigo, le tabac, le coton-

nier, l'igname, la patate, l'arachide, le cocotier et le bananier. Les Mexicains cultivaient la maguey pour en convertir le suc en une liqueur spiritueuse. Au Pérou, on mâchait les feuilles du coca, et sa graine servait de petite monnaie. Une partie des indigènes se nourrissait des graines du quinoa, et de la racine du manioc après l'avoir dépouillée de ses sucs délétères, et l'usage en a passé aux Européens. Ceux-ci ont introduit partout où ils l'ont pu le cafier, la canne à sucre, l'oranger, le citronnier; ils ont porté dans les contrées tempérées les céréales, les fruits et les plantes usuelles de l'Europe, ainsi que le riz, la vigne et l'olivier; ils ont plus récemment enrichi les contrées de la zone torride des arbres à épicerie, de la cannelle, de l'arbre à pain. Les forêts encore vierges de cette partie offrent aux regards des habitants de l'ancien monde plusieurs arbres analogues à ceux qu'ils étaient accoutumés à voir, aucun cependant qui fût identiquement le même; d'autres, au contraire, tels que le tulipier, les magnolia, le gordonia, en différaient totalement. Tout était nouveau dans les forêts de la région équinoxiale, dont la végétation vigoureuse est un sujet d'étonnement pour ceux qui la contemplent. Ses plaines arides ont pour caractère distinctif les cactus, dont les tiges s'élèvent comme des colonnes et se divisent par le haut comme des candélabres.

On ne fut pas moins surpris de n'apercevoir en Amérique aucun des grands quadrupèdes de l'ancien monde; dans le nord, aucun, à l'exception du chien, n'était soumis à l'homme. Des troupeaux nombreux de rennes et de bœufs musqués parcourent les contrées boréales; plus bas, on voit des bisons, des élans, des cerfs de diverses espèces, des antilopes, et d'autres ruminants; ces animaux paisibles sont exposés aux poursuites des ours blancs, gris et noirs, des loups, des renards, des carcajoux, et d'autres bêtes féroces. Ces immenses solitudes sont fréquentées par des castors, des rats musqués, des ratons, des martes, des loutres, et d'autres animaux auxquels on fait la chasse pour leur fourrure précieuse. En arrivant dans l'Amérique méridionale, on ne vit qu'un grand quadrupède d'un naturel paisible, le tapir. Les plaines et les forêts de la zone torride sont encore peuplées de singes de diverses espèces qui vivent en société; de couguards, de jaguars et d'ocelots, qui représentent le lion et le léopard; les montagnes recèlent des ours et d'autres animaux carnassiers. Jusqu'à cinq cents toises de hauteur au dessus de la mer, habitent les cabiais, les paresseux, les fourmilliers, les tatous, les moufettes, les loutres et les petits cerfs mouchetés. Ces derniers vivent aussi dans une région plus tempérée, ainsi que les grands cerfs, les pécaris et des lamas devenus sauvages. Dans la haute région des Andes, on rencontre des vigognes, des guanacos, des alpacas, animaux ressemblants au chameau, et que les anciens Péruviens avaient réduits en domesticité pour s'en servir comme de bêtes de somme. On remarque encore parmi les mammifères indigènes, des cœndous, des coatis, des lièvres, le chinchilla, des rats, et beaucoup de chauves-souris dont quelques-unes sont très-grosses. Les lamantins remontent très-haut dans tous les fleuves de la région équinoxiale. La mer, sur les côtes des deux parties du nouveau continent, nourrit beaucoup de phoques et de baleines, et, dans le nord, des narvals et des morses.

Les Européens, ayant trouvé l'Amérique dépourvue des quadrupèdes que l'homme élève dans l'ancien monde pour son utilité, les y transportèrent. Ils s'y sont si bien acclimatés, que les brebis, les chèvres, les cochons, les bœufs, les chevaux, se sont multipliés partout où le climat ne les en a pas empêchés. Des troupeaux immenses de bœufs et de chevaux, devenus sauvages, errent soit au nord, soit au midi, dans les vastes plaines où ils peuvent courir en liberté.

Le Nouveau-Monde a des familles d'oiseaux qui lui sont particulières, telles que celles des colibris, des oiseaux-mouches, des toucans, des cotingas, des tangaras, et d'autres; le nandou représente l'autruche dans les déserts du midi; les aras l'emportent par leur grosseur et la beauté de leur plumage sur tous les perroquets de l'ancien monde. Nous ne pouvons énumérer tous les volatiles curieux de l'Amérique, mais nous ne devons pas passer sous silence le condor, géant des vautours, qui plane au dessus des cimes gigantesques des Andes, à des hauteurs auxquelles aucune créature vivante ne parvient; les hoccos, le marail, les tinamous, qui ont une chair savoureuse; le kamichi, curieux par sa voix retentissante et par ses armes; le jabiru, destructeur des reptiles; l'agami, si remarquable par le bruit singulier qu'il fait entendre et

par sa rare intelligence. Jusqu'à présent l'ancien monde n'a pu acclimater qu'un oiseau utile du nouveau, et qui est de l'Amérique septentrionale ; c'est le dindon, que l'on y trouve encore sauvage, et que les anciens Mexicains élevaient dans leurs basses-cours. Parmi les oiseaux de cette partie du continent, on cite le moqueur, espèce de grive, pour la facilité avec laquelle il imite les sons qu'il entend. Les pigeons se montrent quelquefois par volées innombrables. Des espèces de perdrix, d'aigles, de hiboux, de cygnes, des oies, des canards, et une infinité d'oiseaux aquatiques, habitent l'intérieur et les côtes de toutes les zones.

Les rivières, les lacs, les mers de l'Amérique nourrissent des poissons très-variés ; on y retrouve le saumon, l'esturgeon et le brochet ; le grand banc de Terre-Neuve et les côtes voisines sont, depuis trois siècles, célèbres par la pêche abondante des morues qui s'y fait, et qui attire des flottes de navires marchands. Ce continent est infesté de reptiles. Le serpent à sonnettes, dont le seul nom fait frissonner, est très-commun ; d'autres serpents, dont quelques-uns sont monstrueux, rampent sur sa surface ; dans toute la région chaude, les eaux sont remplies de crocodiles ; les lézards de toutes dimensions sont très-multipliés ; les cousins et les mosquites sont aussi communs sur les bords glacés de la mer polaire que sur les bords brûlants de la mer équinoxiale ; entre les tropiques, on trouve des insectes non moins remarquables par leurs couleurs brillantes que par leur grosseur. L'abeille est commune dans toutes les forêts des différents climats ; mais l'insecte le plus précieux est la cochenille, qui vit sur le nopal, et que les habitants du Mexique élevaient pour profiter de la belle couleur rouge qu'il donne.

Le continent de l'Amérique septentrionale avait été trouvé dans le dixième siècle par des navigateurs norwégiens partis de l'Islande ; mais cette découverte n'eut aucune suite, et l'on ne peut pas même déterminer avec précision à quel point ils abordèrent. La connaissance positive du Nouveau-Monde, sa découverte réelle, ne doit par conséquent dater que de la fin du quinzième siècle.

Christophe Colomb, né en Italie, dans les environs de Gênes, eut la gloire de débarquer le premier sur les terres de l'Amérique, dont il avait deviné l'existence à l'ouest de l'Europe. Ce grand événement arriva le 12 octobre 1492. Guanahani, petite île de l'archipel des Lucayes, fut la première qui se présenta aux regards étonnés des Espagnols. Colomb découvrit ensuite Cuba et Haïti (Saint-Domingue). Dans un second voyage, en 1493, il trouva d'autres îles de la chaîne des Antilles, et, en 1498, le continent de l'Amérique méridionale. La carrière qu'il avait ouverte fut parcourue par plusieurs de ses compagnons. Ojéda, un de ceux-ci, avait avec lui, dans une campagne au golfe de Darien, en 1499, le Florentin Améric Vespuce, habile cosmographe. Améric s'empressa de publier une relation de son voyage ; on lui attribua la découverte du Nouveau-Monde, qu'on avait désigné jusqu'alors sous la dénomination vague d'Indes occidentales. Ce fut en 1507 qu'elles commencèrent à porter le nom du cosmographe florentin, honneur qui aurait dû être réservé à Colomb. « Ainsi, dit Raynal, le » premier instant où l'Amérique fut connue » du reste de la terre est marqué par une » injustice. » Les diverses parties de l'Amérique furent successivement découvertes, excepté dans le nord, avant 1550. De ce côté, la rigueur du climat a empêché de compléter la reconnaissance des côtes, et ce n'est que depuis 1821 que l'on sait avec certitude que la mer Polaire baigne l'Amérique au nord.

Lorsque les Européens abordèrent au Nouveau-Monde, toutes les parties de ce continent étaient habitées par une race d'hommes qui différait d'eux ; ils les nommèrent Indiens, parce qu'ils se croyaient aux extrémités orientales de l'Inde : ce nom est resté à ces peuples. En quelques années, ces Indiens furent exterminés dans la plus grande partie des Antilles. Ils occupent encore une portion des deux continents, et y sont ou indépendants ou sujets des Européens. Ceux-ci sont devenus les plus nombreux, et les dominateurs. Comme le climat ne leur permettait pas de cultiver la terre dans les îles de la région équinoxiale où ils avaient fait disparaître les indigènes, ils allèrent chercher en Afrique des nègres qui arrossèrent de leurs sueurs un sol dont les blancs tiraient de riches récoltes. Ces nègres se sont multipliés dans toute l'Amérique. De leur union avec les blancs est issue une race nombreuse de métis ou mulâtres. Cette race a formé avec les nègres un état indépendant à Saint-Domingue.

L'Amérique se divise d'après les posses-

sions des peuples d'origine européenne, ou les prétentions que des nations de l'Europe élèvent sur les territoires dont elles n'ont le plus souvent qu'une faible étendue. Ainsi, nous trouvons à la côte nord-ouest l'Amérique russe, qui comprend aussi les îles Aleutiennes et tout l'espace renfermé entre le détroit de Behring et la Nouvelle-Bretagne; c'est sous ce nom que la Grande-Bretagne revendique la souveraineté de tout ce qui est au nord des États-Unis et du Canada. Ce dernier pays appartient réellement à la Grande-Bretagne, avec la Nouvelle-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve; elle a aussi une partie de l'Yucatan sur la baie de Honduras, et le territoire des Mosquites; la Jamaïque et plusieurs îles moins considérables, dans les Antilles. La grande république des États-Unis s'étend de l'océan Atlantique au grand Océan. Au sud, se trouvent le Mexique et le royaume de Guatimala, peuplés par des Espagnols, de même que Cuba et Porto-Rico, dans les Antilles. La France, le royaume des Pays-Bas, le Danemarck et la Suède ont quelques îles dans cet archipel.

La plus grande partie de l'Amérique méridionale est aux Espagnols; ils ont la Nouvelle-Grenade, le Pérou, le Chili, le Rio de la Plata, la capitainerie de Caracas; les Portugais possèdent le Brésil; les Français les Pays-Bas et les Anglais se partagent la Guiane. La Patagonie, dont l'intérieur est inconnu, est habitée par des peuples indépendants.

Il n'est pas très-facile de déterminer avec précision la population de l'Amérique, une partie étant composée de peuples chasseurs ou nomades. Les évaluations les plus récentes la portent à trente-trois millions d'hommes.

Amérique septentrionale.

Indiens indépendants	600,000
Canada et autres possessions anglaises.	630,000
États-Unis	9,640,000
Mexique	7,500,000
Guatimala	1,200,000
Antilles	2,400,000
	21,970,000

Amérique méridionale.

Caracas	750,000
Nouvelle-Grenade	2,000,000
Pérou	1,500,000
Chili	1,200,000
Rio de la Plata	2,000,000
	7,450,000
Report	7,450,000
Brésil	3,000,000
Guiane	230,000
Indiens indépendants	400,000
	11,080,000

Les Européens ont introduit dans les contrées où ils dominent la langue et la religion de leur pays natal. Ainsi la plus grande partie des habitants de l'Amérique professe la religion chrétienne. On y trouve quelques juifs. La langue espagnole et l'anglaise sont les plus répandues.

Les Indiens indépendants parlent une quantité d'idiomes dont quelques-uns s'étendent très-loin. A côté de ces langues principales, il s'en trouve d'autres qui n'ont aucune affinité avec elles ni entre elles. Cette multiplicité de langage indique que la plupart des tribus indigènes de l'Amérique vivent depuis long-temps dans l'isolement sauvage dont elles ne sont pas encore sorties.

A l'époque de la découverte du nouveau continent, on n'y trouva que trois pays où une réunion d'hommes formée en corps de nation eût des institutions sociales; c'était sur le plateau du Mexique et sur ceux du Pérou et de Cundinamarca (Nouvelle-Grenade). La conquête de ces contrées par les Espagnols y mit un terme à la marche de la civilisation et de la culture intellectuelle. D'autres peuples, dans la zone tempérée à la partie orientale de l'Amérique du nord, et à la côte occidentale de celle du sud, moins avancés que les Mexicains, composaient cependant des sociétés qui avaient commencé à prendre une organisation régulière. Presque toutes ces peuplades ont rétrogradé. Leur système religieux, imparfaitement compris, et plus mal expliqué, était fondé sur une mythologie particulière; ils avaient quelques notions d'astronomie, et pratiquaient des cérémonies. Dans l'Amérique méridionale, les peuplades indiennes sont généralement plus farouches que dans le nord. Leur nombre, dans les deux portions du continent, a considérablement diminué. Il ne faut cependant pas s'imaginer que la surface du Nouveau-Monde, à l'époque de la venue des Européens, fût couverte d'une population aussi prodigieuse que l'ont représentée les relations des Espagnols, qui voulaient tirer vanité des nombreuses armées mises en fuite par des poignées de leurs compatriotes. Il y a beaucoup à rabattre de ces évaluations évidemment enflées.

Les érudits et les géographes ont longtemps discuté pour savoir de quelle partie de l'ancien monde le nouveau avait reçu ses habitants. Les traditions de ceux-ci n'offraient pas à cet égard des lumières suffisantes, parce qu'elles ne remontaient pas assez haut. Des hommes auxquels les systèmes ne coûtent rien allèrent jusqu'à dépeindre l'Amérique comme un pays marécageux, contraire à la multiplication des animaux et nouvellement peuplé. D'autres y virent des colonies chinoises, égyptiennes, phéniciennes et juives. Mais, comme l'observe M. de Humboldt, en examinant attentivement la constitution géologique de l'Amérique, en réfléchissant sur la nature des fluides qui sont répandus sur la surface de la terre, on ne saurait admettre que le nouveau continent soit sorti des eaux plus tard que l'ancien. Sous les tropiques, la force de la végétation, la largeur des fleuves et les inondations partielles ont mis de puissantes entraves aux migrations des peuples. Les vastes contrées de l'Asie boréale sont aussi faiblement peuplées que les savanes du Nouveau-Mexique et du Paraguay, et il n'est pas nécessaire de supposer que les contrées les plus anciennement habitées soient celles qui offrent la plus grande masse d'habitants.

« Les nations de l'Amérique, à l'exception de celles qui avoisinent le cercle polaire, forment une seule race, caractérisée par la conformation du crâne, par la couleur de la peau et par les cheveux plats et lisses. La race américaine a des rapports très-sensibles avec celle des peuples mogols; cependant les peuples indigènes du nouveau continent offrent dans leurs traits mobiles, dans leur teint plus ou moins basané, et dans la hauteur de leur taille, des différences aussi marquées que celles que l'on remarque entre plusieurs nations de la même race dans l'ancien monde. La comparaison de plusieurs mots tirés de diverses langues de l'Amérique avec celles des habitants de la partie orientale de l'ancien monde, et différents usages, ont donné lieu de présumer que les hordes qui étaient venues se fixer en Amérique sortaient de peuples dont les rapports avec ceux du plateau central et de l'état de l'Asie avaient été nombreux. »

Les habitants indigènes de l'Amérique ne se doutaient pas, lorsqu'ils virent arriver les Espagnols, que cette nation se croirait en droit de disposer en souveraine de leur pays. Ce fut cependant ce qui arriva; et cette nation se persuada que son droit était légitime, lorsque le pape Alexandre VI, par sa bulle du 4 mai 1493, eut déclaré que les contrées nouvellement découvertes appartenaient aux rois catholiques et à leurs successeurs. Ce fut en vertu de cet acte que les Espagnols poussèrent leurs conquêtes dans le Nouveau-Monde. Les autres nations maritimes de l'Europe n'y formèrent des établissements qu'après eux.

Dans les premiers temps, l'on s'occupa exclusivement de la recherche de l'or et de l'argent. La soif de ces métaux précieux fit opprimer et exterminer les Indiens. Les conquérants s'égorgèrent entre eux. On ne peut lire sans frissonner d'horreur le récit des événements qui se passèrent en Amérique pendant le premier siècle qui suivit sa découverte. Lorsque les îles dans lesquelles on avait d'abord trouvé de l'or n'en donnèrent plus, on pensa qu'elles pourraient procurer de riches produits par la culture; on y planta la canne à sucre. Cependant l'avidité de l'or faisait découvrir de nouveaux pays, et contribuait ainsi aux progrès de la géographie. Les Portugais se fixèrent au Brésil, les Anglais, les Français et les Hollandais dans les Antilles et sur divers points du continent. Les troubles de l'Europe envoyèrent des habitants à l'Amérique; des colonies furent fondées dans ses régions tempérées : les progrès de la culture suivirent ceux de la population.

La découverte du Nouveau-Monde changea la marche du commerce de l'Europe, qui auparavant ne trafiquait que d'une manière indirecte avec les Indes : de cette époque date l'extension de la navigation. Au transport exclusif de l'or et de l'argent d'Amérique en Europe, on joignit successivement celui de l'indigo, de la vanille, de la cochenille, du coton, du sucre et du café. La vente de ces marchandises a enrichi les différentes nations qui les apportaient : en échange elles envoyaient en Amérique les marchandises fabriquées en Europe, où les manufactures prirent un essor immense.

Le continent de l'Amérique a bien moins souffert que l'archipel des Antilles des guerres que les peuples d'Europe se faisaient. C'est dans la mer qui le baigne que leurs flottes se sont plus généralement combattues; les Français et les Anglais surtout s'y sont livré des batailles sanglantes. Leurs démêlés

couvrirent aussi l'Amérique septentrionale de carnage: ils n'y pouvaient vivre en paix. Cependant les hostilités avaient toujours commencé en Europe. En 1754, le contraire eut lieu. Des disputes commencées pour des territoires, alors inhabités, qui s'étendaient entre le Canada et les colonies anglaises amenèrent une conflagration dont on était loin de prévoir les suites. La France perdit le Canada par la paix de 1763. La Grande-Bretagne, pour se défrayer des dépenses énormes que lui avait coûtées cette conquête, voulut taxer ses colonies; elles prétendirent que la métropole n'en avait pas le droit; en 1776, elles se déclarèrent indépendantes. La commotion causée par cet événement se fit sentir en Europe : ses effets n'ont pas encore cessé. La plupart des colonies espagnoles ont renoncé à la mère-patrie; le Brésil s'est séparé du Portugal. Ainsi on peut dire qu'après plus de trois siècles le nouveau monde a réagi sur l'ancien. E...s.

AMERS. (*Marine.*) Objets remarquables situés ou placés à dessein sur les côtes, et qui servent à guider les navigateurs de manière à éviter les rochers, les bancs et autres dangers qui se trouvent proche de terre. Les *amers* indiquent la route à suivre pour trouver une passe, donner dans un chenal, entrer dans une rade ou dans un port. Les objets qui servent d'*amers* sont ordinairement des clochers, des moulins, des arbres, ou bien des balises et des mâts élevés pour cet usage. On conçoit que deux de ces objets amenés l'un par l'autre déterminent une ligne droite que les navires peuvent parcourir en toute sûreté. Deux lignes d'*amers* sont nécessaires pour déterminer, par leur intersection, la position d'un danger ou de tout autre objet qu'il importe de connaître d'une manière précise. Chaque fois qu'un navire doit changer de direction pour suivre un chenal sinueux, il lui faut une nouvelle ligne d'*amers*.

J. T. P.

* AMERONGEN (Godart-Adrien d'), issu d'une ancienne famille de Westphalie, natif d'Utrecht, rendit des services importants à sa patrie par un long cours d'ambassades, qui occupèrent presque toute sa vie. La première fut celle de Danemarck en 1656, qui lui valut l'ordre de l'éléphant. En 1660, il passa en Espagne. Il était difficile de se ménager dans une cour, qui regrettait encore la perte des sept provinces, et où la nécessité de les reconnaître pour souverains n'était pas bien digérée. De là, il fut envoyé auprès de Chri-Van-Galen, évêque de Munster. L'ambassade la plus utile d'Amerongen fut celle auprès des princes d'Allemagne en 1672. Le roi de France, irrité du succès de ses négociations et du refus qu'il lui fit de se rendre dans la province d'Utrecht, que ce monarque voulait soumettre à ses lois, fit brûler les châteaux et les maisons qu'il possédait dans ces contrées. Il fut depuis employé dans les cours de Saxe, de Brandebourg et enfin en celle de Danemarck, par laquelle il avait commencé et où il finit ses jours le 9 octobre 1691.

* AMERSFOORDT (Jacques), né à Amsterdam en 1786, élevé dans le ministère du culte réformé, prêcha tantôt en français et tantôt en sa langue maternelle dans les principales villes des provinces septentrionales. Son mérite le plaça successivement à l'athénée d'Harderwyk où il enseigna les langues orientales et ensuite à Franeker pour y occuper la chaire de théologie. Il mourut en 1824. Il nous a laissé un grand nombre de discours dont quelques-uns sont imprimés dans les annales d'Utrecht et de Groningue. Sa dissertation : *De variis lectionibus Holmesiavis locorum quorumdam Pentateuchi mosaici*, et son essai sur l'histoire de la critique des traductions de l'Ancien-Testament, sont ses meilleures productions.

* AMERSFOORT (Évrard d'), ainsi nommé du lieu de sa naissance, professeur de théologie à Cologne, a commenté le livre d'Aristote intitulé : *Du ciel et du monde*, 1497, in-folio, Cologne.

* AMERSFOORT (Jacques), compatriote et collègue du précédent publia : *Comm. in lib. Aristotelis de generatione et corruptione et de meteoris*.

* AMERVAL ou AMERLAND (Éloy d'), né à la fin du 14e siècle, à Bethune, maître des enfants de chœur de cette ville, a laissé un livre rare et curieux intitulé: *De la diablerie en rimes et par personnaiges*, 1508.

* AMES (Guillaume), théologien anglais, né à Norfolk en 1576. Son zèle pour la réforme l'obligea de se réfugier en Hollande. Il professa douze ans la théologie à Franeker, et mourut à Roterdam en 1633. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres le traité *De conscientiâ et jure*. Il y considère la morale comme une science séparée,

abstraction faite des rapports qu'elle peut avoir avec les dogmes de la religion.

* AMES (Joseph), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres, mort en 1759. Il est auteur des *Antiquités typographiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, 1749, in-4°; réimprimées avec des augmentations par Guillaume Herbert, Londres, 1785-1790, 3 volumes in-4°. Le célèbre bibliographe Dibdin en publie une nouvelle édition très-augmentée : le premier volume a paru en 1810, et le quatrième en 1819 ; elle doit former 7 volumes.

* AMES (Fischer), né dans le Massachusetts vers 1750, et membre de la convention de cet état, se fit remarquer par son talent pour les discussions politiques. En 1789 il fut nommé premier représentant de son district, et porta la parole pendant huit années de suite comme principal orateur. Il eut beaucoup de part aux modifications insérées dans le traité avec l'Angleterre. Il est mort en 1808.

* AMESTRIS, femme de Xerxès, roi de Perse.

AMÉTHYSTE. (*Technologie.*) De tous les quartz colorés que mettent en œuvre les joailliers, l'améthyste est celui qui a le plus haut prix, surtout quand il est d'un beau violet pourpré, et que sa teinte est très-uniforme, ce qui arrive rarement dans les pierres un peu grosses. La couleur de cette pierre précieuse se marie bien à celle de l'or, et c'est, après l'émeraude, la gemme la plus agréable à l'œil. Le commerce tire les plus belles de Carthagène, des Indes et des Asturies en Espagne; et on les transporte à Barcelone pour les tailler. Nous en avons en France, à Val-Louise, dans les Hautes-Alpes, qui peuvent rivaliser avec celles-ci. On en fait venir encore du Brésil et de la Sibérie, où elles sont très-abondantes. On en fait des colliers, des bagues, des pendants d'oreilles. Une améthyste de belle couleur et du poids d'un gramme et demi vaut environ 20 fr., et celle du poids de trois grammes, vaut environ trois fois plus; mais quand elles pèsent moins d'un gramme, ou qu'elles sont de couleur pâle ou rubannées, leur valeur baisse beaucoup.

L'art est parvenu à imiter les améthystes, de même que la plupart des autres pierres précieuses; nous en décrirons les procédés à l'article des pierres précieuses artificielles. L. Séb. L. et M.

AMEUBLEMENT. (*Architecture.*) Ce mot désigne les meubles et tentures employés pour garnir et orner une pièce ou un appartement.

Les Orientaux, qui ont porté plus loin que les autres peuples le luxe des ameublements, en firent dégénérer la richesse en profusion : aussi voyons-nous que, non contents de décorer leurs habitations de tentures et de tapis du tissu le plus fin et des plus brillantes couleurs, ils les couvrirent de lames d'or incrustées de pierres précieuses.

Pline cite les tapis que l'on fabriquait à Babylone comme les plus estimés de l'antiquité pour le travail. Ils représentaient un assemblage bizarre d'hommes, d'animaux et de plantes : quelques-uns étaient peints, d'autres étaient tissus ou brodés. Aristote rapporte qu'un Sybarite fit broder une tapisserie représentant les six grandes divinités de la Grèce : sa bordure supérieure était ornée d'arabesques de Suze, et son inférieure d'arabesques persanes. Calixénus dit avoir admiré celles qui furent apportées de la Judée à Alexandrie au temps des Ptolomées.

Ces fabriques, en raison du prix excessif de leurs produits, furent abandonnées, même avant la décadence des arts, en Grèce et en Italie.

Les Égyptiens, peuple astronome, décorèrent leurs palais de figures astronomiques qui, sculptées en demi-relief, étaient rehaussées d'or et de vives couleurs, représentant ou leurs conquêtes, ou la vie de leurs souverains sous les emblèmes de leurs divinités. M. Thedna nous a récemment apporté d'Égypte quelques tapis et meubles de jonc qui indiquent leur habileté dans ce genre, et l'usage qu'ils en faisaient dans leurs ameublements.

La simplicité des Grecs leur fit longtemps mépriser le luxe de l'Égypte. Ce ne fut qu'à la mort de Périclès qu'Alcibiade, ne mettant plus de bornes à ses profusions, corrompit les mœurs de l'Attique en y introduisant les richesses de la Syrie. Une grande pureté dans les formes, une belle exécution, sans sécheresse, dans le travail des matières, sont ce qui caractérise les vases et les meubles qui, après tant de siècles, nous ont mis à même d'apprécier le génie de ce peuple célèbre.

Les Romains, imitateurs des Grecs, nous transmirent les usages et le goût qu'ils puisèrent chez eux : c'est donc par les ruines

d'Herculanum et de Pompeïa que nous devons juger de l'ameublement de ces deux peuples. Il est bien constant que la peinture et la sculpture en firent la base principale; ils employèrent de beaux enduits, des marbres précieux qu'ils tirèrent de l'Égypte ou de leur propre sol. Les premiers furent couverts de peintures, et les seconds de belles sculptures. Les Romains nous ont laissé, en outre, des revêtissements et des mosaïques. S'ils firent usage des tentures, ce fut toujours avec la plus grande réserve: on ne les remarque en effet que dans leurs chambres à coucher, et autour de leurs lits, où elles sont suspendues d'une manière flottante. Ce qui me semble surtout prouver qu'ils en employaient fort peu, c'est le petit nombre d'imitations qu'ils nous ont transmises par les peintures qui décoraient leurs appartements. C'est ainsi que dans quelques-unes de leurs pièces, ils ont supposé des étoffes attachées par les angles, soit qu'elles parussent couvrir un panneau, soit qu'elles ornassent un plafond formé par une banne suspendue par le centre, et fixée par des patères dans quelques points de la circonférence, ajustement appelé *vela* par les Italiens.

Ce genre de décoration se remarque plus fréquemment dans les bains de Titus ou de Livie que dans les ruines de Pompeïa, d'où l'on pourrait conclure qu'il n'a été introduit chez les Romains qu'au moment où ils déployaient le luxe précurseur de leur décadence.

Des peaux des bêtes garnies de leurs fourrures couvrirent les murailles et les meubles des premiers Gaulois; des joncs tressés leur succédèrent; bientôt on teignit ces joncs, qui, travaillés avec plus d'adresse, formèrent des compartiments de couleurs variées: c'est à Pontoise que s'éleva la première fabrique en ce genre; ses produits ne tardèrent pas à surpasser en beauté les nattes qu'on faisait alors venir du Levant.

Les étoffes, dont la fabrication faisait chaque jour des progrès, remplacèrent les nattes; en même temps, les sculpteurs s'emparant des boiseries, que l'usage avait introduites comme préservatif de l'humidité de notre climat, les couvrirent d'ornements du genre arabe appelé gothique, jusqu'au moment où le Primatice, Germain Pilon et Jean Goujon fixèrent chez nous le goût, qui, dans l'Italie, avait déjà atteint la plus haute perfection. L'industrie toujours croissante, secondée par les progrès des arts, produisit les belles tapisseries, qui, d'abord fabriquées en Flandre sur les dessins de Raphael et autres peintres célèbres, se reproduisirent bientôt en France à la manufacture des Gobelins. Les meubles et les vases ne le cédèrent en rien pour la richesse à ceux qui se faisaient en Orient; car aux émaux de Limoges succédèrent les agates et jaspes taillés avec habileté, enrichis de pierres précieuses et de perles fines.

C'est à peu près à la même époque que se fabriquèrent en France des tapisseries de cuir dit bouilli; elles étaient faites de peau de veau, représentant des cartels ou armoiries entourés de fleurs ou figures d'animaux, relevés en bosse, dorés, argentés, nuancés des plus belles couleurs, et vernis.

Ces tentures, préservatif certain contre l'humidité, que je ne puis comparer, comme aspect, qu'aux laques chinoises, étaient, au goût près de leurs dessins, d'un très-bel effet, et d'une grande richesse: il en existait encore au château d'Écouen il y a quelques années.

Je ne finirai pas cet article sans citer les noms et le bel ouvrage de MM. Pàris, Percier et Fontaine, qui, de la décadence où les arts étaient tombés sous le siècle de Louis XV, nous ramenèrent, par l'étude de l'antique, à une pureté de forme et d'exécution que tous les peuples de l'Europe s'empressent d'imiter. D...T.

* AMEYDEN (Théodore d'), de Bois-le-Duc, favori du cardinal André d'Autriche et d'Innocent X, a donné: 1° *De pietate romanâ*, Rome, 1625, in-8°; 2° *De officio et juridictione datarii, necnon de stylo datariæ*, ibid., 1645, in-folio. Cependant ce livre a été mis à l'index.

* AMFREVILLE (l'abbé), auteur de quelques chansons anacréontiques. Il avait le talent de conter et de lire, qui le faisait rechercher des cercles les plus brillants: ce fut le maître de mademoiselle Le Couvreur, qu'il fit inhumer dans son jardin. Il mourut vers 1748.

* AMFREVILLE, trois frères, officiers de marine, qui se trouvèrent à la bataille de la Hogue en 1692, et combattirent avec la plus grande intrépidité. L'aîné, le marquis, mourut lieutenant-général des armées navales dans un âge très-avancé.

* AMHERST (Jeffery, lord), général anglais, d'une ancienne famille, naquit à

Kent en 1727, et commença à 14 ans sa carrière militaire, se trouva aux batailles de Dettingen, Fontenoi et Rocoux, et bientôt après, en 1756, il eut le commandement du 15e régiment d'infanterie. Il servit en 1758 au siége de Louisbourg, fut nommé ensuite gouverneur de la Virginie et commandant en chef de toutes les forces anglaises en Amérique. Bientôt l'on vit Niagara, Ticondérago, Québec, Montréal et tout le Canada se ranger sous ses drapeaux et prouver la justesse de ses mesures. En récompense de tels services il fut créé chevalier du Bain, gouverneur de Guernesey, lieutenant-général d'ordonnance, et baron d'Amherst et d'Holmsdale. En 1778 il fut rappelé au commandement en chef, et élevé en 1791 à la dignité de feld-maréchal. Il est mort en 1798.

* AMHURST (Nicolas), né à Marden dans le comté de Kent, homme de beaucoup d'esprit, mais d'une conduite très-déréglée. Il a publié 1 volume de mélanges et d'autres essais; mais il est surtout connu par un ouvrage périodique, le *Graftman*, auquel travaillaient aussi lord Bolingbroke et Pulteney. Cette feuille eut un grand succès, mais sa fortune n en fut point augmentée. Mort en 1741.

* AMI. *Voyez* Amy et Lamy.

AMIANTE. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* Asbeste.

AMIANTE. (*Technologie.*) Une des productions les plus singulières du règne minéral est sans contredit l'amiante ou asbeste, substance qui doit son nom à sa propriété d'être *inaltérable*, même au feu, ἀμίαντος, et de pouvoir former des mèches de lampes perpétuelles, ἄσβεστος, *inextinguible*. Formée en effet de silice, de magnésie, d'un peu d'alumine et de chaux, c'est-à-dire des éléments des pierres les plus dures et les plus réfractaires, elle est infusible au plus haut degré, tandis que l'arrangement de ses molécules est tel qu'on la prendrait pour un composé de fibres végétales. Aussi la texture fibreuse de l'amiante, son éclat souvent soyeux, la facilité avec laquelle on en sépare les filaments extrêmement déliés, flexibles et élastiques, peuvent le faire comparer au lin ou à la soie; ce qui l'a fait même appeler lin incombustible.

Il n'est donc pas surprenant qu'à diverses époques on ait cherché à tirer parti de ce fossile, et qu'on se soit occupé de le filer, d'en faire des étoffes et même du papier à l'épreuve du feu. Les anciens paraissent avoir bien connu la manière de le travailler et d'en obtenir des tissus qui étaient tels, dit-on, que le feu n'en altérait pas la souplesse.

Dans nos temps modernes, quelques personnes industrieuses se sont occupées de filer l'amiante, et sont parvenues à le réduire en étoffes, mais à l'aide d'un expédient qui consistait à mêler au fil minéral un peu de coton ou de lin, sans quoi il n'eût pas eu assez de force pour être tissé. On jetait la toile au feu, et on en retirait un tissu d'asbeste pur. On aurait pu se dispenser d'avoir recours à cette préparation, si l'on avait connu et employé l'espèce d'amiante la plus convenable pour cet objet.

La variété nommée par les naturalistes *asbeste flexible*, est la plus propre à former des tissus, et elle est d'autant plus facile à filer que ses fibres sont plus flexibles et plus longues.

C'est avec un amiante de cette qualité que madame Perpenti, en Italie, est parvenue, il y a une douzaine d'années, à fabriquer des toiles, du papier, et même de la dentelle. Un ouvrage imprimé en entier sur du papier fabriqué par cette dame a été présenté et déposé à l'Institut de France par M. Huzard.

Voici les procédés suivis par madame Perpenti pour mettre en œuvre l'amiante.

Les premiers apprêts consistent à le laver pour le débarrasser de la terre et des autres matières hétérogènes dont il peut être souillé. Quand il est suffisamment séché, on le partage en petits paquets; on le gratte, on le frotte légèrement, et on le tire en sens contraire en le prenant par ses deux bouts. A mesure que ses parties ainsi tirées se séparent l'une de l'autre, il se développe une quantité de petits fils d'une blancheur extrême, cinq, huit, dix fois plus longs que le morceau d'amiante dont ils proviennent.

Cette production des fils d'amiante est un fait très-curieux, très-extraordinaire, qu'on n'a observé que depuis peu de temps. Quoique cette variété d'amiante ne présente à l'œil que des fibres grossières, on en obtient, par le procédé de détirement indiqué, des fils très-blancs, très-fins, et d'une longueur telle qu'on peut les employer à toutes sortes d'ouvrages. Ces fils s'y trouvent pelotonnés comme les fils de soie dans les cocons.

On détache les filaments qui sortent des

deux fragments d'amiante, et on les dispose sur un peigne formé de trois rangées d'aiguilles à coudre.

Ces fils étant longs et flexibles, ils se travaillent sur ce peigne avec facilité, de la même manière que l'on pourrait ouvrer le lin et la soie.

L'amiante ainsi filé peut servir à former toute espèce de tissus.

Les déchets peuvent se travailler sur les cardes, et être transformés en loquettes que l'on file ensuite au sortir de la carde comme à l'ordinaire.

C'est avec ces déchets que l'on fabrique aussi le papier d'amiante, par les procédés connus, en substituant cette matière aux chiffons.

Pour donner à ce papier une certaine consistance, on y applique légèrement une eau de colle ou de gomme, à l'aide d'une éponge, comme lorsqu'on colorie le papier ordinaire. Quand la feuille est sèche, on la passe au cylindre pour en effacer tous les plis, et en glacer la surface.

Suivant M. Sage, on fait à la Chine des feuilles de papier de six mètres de long, et même des étoffes en pièces.

Le papier ainsi préparé est très-propre à l'écriture et à l'impression; et si l'on emploie une encre composée de manganèse et de sulfate de fer, l'écriture et le papier conservent le noir de l'encre, même après avoir passé par le feu; aussi ce papier peut-il être très-utile pour mettre à l'abri de l'incendie des écrits précieux, des titres de famille, etc.

L'amiante forme des mèches incombustibles qu'on n'a besoin ni de renouveler ni de moucher. Il suffit, lorsqu'elles se sont remplies de crasse d'huile, de les jeter au feu pour les purifier.

En raison de son infusibilité au feu ordinaire, l'amiante est employé avec succès dans la construction des fourneaux portatifs ou autres.

Il est à cet effet grossièrement pulvérisé au moulin, et mêlé avec un mucilage pour en former une pâte que l'on introduit dans les moules dont elle prend la forme et le poli. Ces fourneaux, d'un gris rougeâtre, allient la solidité à la légèreté; ils changent de couleur et blanchissent au feu.

Dans l'île de Corse, où l'amiante se rencontre en abondance, le savant Dolomieu a vu les potiers faire entrer ce minéral dans la composition d'une poterie qui en devient plus légère et plus capable de résister au choc, aussi bien qu'à l'action du feu.

L. Séb. L. et M.

*AMICO (Anton.) de Messine, chanoine de Palerme, auteur d'une *Histoire chronologique des anciens archevêques de Syracuse*, et d'une autre *des grands amiraux et vice-rois de Sicile*. Il mourut à Palerme en 1641.

* AMICO (Barthélemy), jésuite, né à Anzo en Lucanie l'an 1562, professeur de philosophie et de théologie à Naples. Il a fait un long *Recueil* sur la philosophie d'Aristote.

* AMICO (Bernardin) de Gallipoli, dans le royaume de Naples, prieur du couvent des Franciscains à Jérusalem en 1596. De retour dans son pays, il y publia en 1620 *la Description des saints lieux*.

* AMICO (Vito-Matie), né en 1693, religieux du Mont-Cassin, célèbre par son érudition. Il a publié des recherches sur l'*Histoire ecclésiastique de la Sicile et sur celle de Catane*.

* AMICO (Étienne d'), de Palerme, abbé et vicaire-général du Mont-Cassin, né en 1572, mort en 1662. On lui doit un *Recueil* de poésies latines. Lorsqu'il était abbé de Saint-Martin, il en augmenta la bibliothèque à ses frais, et fit construire pour cette abbaye de magnifiques bâtiments.

* AMICO (Philippe), de Milazzo, en Sicile, né en 1654, a publié sur cette ville des *Recherches historiques*, écrites en italien, Catane, 1700. — Plusieurs autres littérateurs italiens du même nom ont publié des ouvrages peu importants.

* AMICO (Diomède), médecin de Plaisance, auteur des traités de *Variolis et morbis communibus*, Venise, 1596, in-4°; *De morbis sporadibus*, ib., 1605, in-4°.

* AMICO (Faustin), poète italien, né à Bassano en 1534, mort à l'âge de 24 ans, auteur de *poésies* légères pleines de goût, insérées dans divers recueils italiens.

* AMICO (Jean d'), jurisconsulte napolitain, professeur de droit sous Charles V à Naples, est auteur d'un *Recueil de Consultations*, Venise, 1578.

* AMICONI, peintre d'histoire et de portraits, né à Venise en 1676. Après avoir voyagé en Flandre, en Angleterre, en Allemagne, il alla se fixer en Espagne, où il mourut en 1752, avec le titre de peintre de la cour. Amicona, sa sœur, gravait en manière noire.

AMILBE. *Amiba.* (*Histoire naturelle.*

Genre d'animaux microscopiques composé d'espèces qui, véritables protées, n'ont aucune forme propre ; il en sera plus amplement question au mot *infusoire*.

AMIDON. (*Chimie.*) L'amidon est rangé en chimie dans la classe des substances végétales neutres. Il est blanc, insipide, inodore, et d'un aspect cristallin. Il est insoluble dans l'eau, dans l'alcohol et les éthers. Il se dissout dans l'eau chargée de deutox yde de potassium, mais sans s'y combiner ; car les acides l'en précipitent. L'acide nitrique faible le dissout à froid ; à l'aide de la chaleur, il le convertit en acides malique et oxalique. L'acide sulfurique forme avec lui un composé cristallisable.

L'eau bouillante le dénature et le transforme en une nouvelle substance neutre connue vulgairement sous le nom d'empois. C'est dans cet état qu'abandonné à lui-même pendant un certain temps, ou traité convenablement par l'acide sulfurique, le gluten ou l'orge maltée, il se transforme en sucre, qui, à son tour, peut subir la fermentation vineuse et passer à l'état d'alcohol.

L'iode, en formant des combinaisons colorées avec l'amidon, nous offre un moyen infaillible de reconnaitre sa présence même en quantité minime dans les corps, dans le lait par exemple.

Voici sa composition suivant MM. Gay-Lussac et Thenard :

	En poids.		En volume.
Carbone...	43,55	Vapeur de carbone....	7
Oxygène...	49,68	Oxygène..........	6
Hydrogène.	6,77	Hydrogène.	13
	100,00		

L'amidon est l'un des produits les plus abondants du règne végétal, et il constitue, dans les végétaux, l'un des matériaux immédiats les plus essentiellement nutritifs. Aussi est-ce à l'amidon que les céréales, le maïs, le riz, les châtaignes, les pommes de terre, doivent les priviléges dont ils jouissent dans les arts économiques.

Cependant, quoique l'amidon offre en général des caractères physiques et chimiques analogues dans les divers végétaux qui le reproduisent, ces caractères présentent, sous d'autres rapports, des nuances assez distinctes pour que nous n'admettions pas son identité parfaite dans tous les végétaux. L'amidon de froment, par exemple, se distingue sans peine de l'amidon de pommes de terre, et par la ténuité de ses molécules cristallines, et par la plus haute température qu'il exige pour se transformer en empois. Aussi le commerce a-t-il établi une dénomination différente pour l'amidon de pommes de terre, qui est connu plus généralement sous le nom de *fécule*.

L'amidon, dans l'acception commerciale, est celui qu'on extrait des céréales. Le froment, l'orge, le seigle et l'avoine contiennent de l'amidon, mais dans des proportions différentes ; et c'est du froment que l'on extrait la majeure partie de cette substance, qui se trouve dans le commerce sous la forme de cristaux longs et irréguliers.

Ses usages dans les arts sont très-variés : il sert aux apprêts des étoffes, il entre dans la composition des dragées ; divisé et bluté, il constitue la poudre à poudrer ; il forme la base du vermicelle ; enfin, l'amidon nous fournit non-seulement une nourriture solide dans la panification, mais il est encore l'élément de l'art du brasseur, et de celui du distillateur d'eau-de-vie de grains et de pommes de terre. D.

AMIDONNIER. (*Technologie.*) L'amidon est une substance qui se trouve abondamment dans le règne végétal ; elle est contenue, en quantités plus ou moins considérables, dans les marrons, les châtaignes, les pommes de terre, les graines des graminées, et dans beaucoup de racines diverses. Mais il parait qu'on a commencé par l'extraire seulement des graines céréales. Selon Pline, les habitants de l'île de Chio furent les premiers amidonniers connus, et l'amidon qui venait de leurs fabriques passait pour être le meilleur. Pour l'obtenir, les anciens ne faisaient pas moudre le grain ; ils le faisaient crever dans l'eau, et ils l'écrasaient : c'est ce que signifie son nom, qui dérive de ἄμυλη, sans meule, c'est-à-dire préparé sans mouture, par opposition à la farine ordinaire, que les meuniers obtenaient en pulvérisant le grain sous la meule.

L'amidon a plusieurs usages assez étendus dans les arts ; les blanchisseurs, les colleurs, les peintres, les confiseurs, etc., s'en servent fréquemment. Depuis qu'on a découvert le procédé pour transformer l'amidon en sucre et en eau-de-vie, il s'en est fait, pour cet usage, une consommation considérable, surtout de celui qu'on extrait des pommes de terre sous le nom de fécule. En médecine, on l'emploie comme un aliment très-léger et très-sain, et, dans quelques cas, comme médicament.

La préparation de l'amidon extrait des céréales, ou l'art de l'amidonnier, ne peut être bien compris si l'on ne connaît la composition des farines de froment, de seigle, d'orge, etc., avec lesquelles on le prépare. Ces farines, formées en majeure partie d'amidon en nature, contiennent en outre le son ou les pellicules du grain, et des quantités variables de gluten, d'albumine et de sels, entre autres du phosphate de chaux. L'amidon étant insoluble et peu altérable à l'eau et à l'air, on s'est servi de cette circonstance pour en séparer les matières étrangères qui ne partagent pas ces propriétés, en les détruisant ou les altérant par une fermentation préalable qui n'agit pas sensiblement sur l'amidon, de sorte que celui-ci se filtre et se dépose dans un grand état de pureté.

Pour le fabriquer, l'amidonnier emploie de préférence les grains qui ont subi un commencement d'altération ou qui se sont gâtés par l'effet de l'humidité. Ces grains, ne pouvant plus servir aux usages alimentaires, se vendent à meilleur marché dans le commerce, et l'amidonnier trouve son profit à les employer, d'autant plus que la matière amilacée étant peu altérable de sa nature, ils en fournissent souvent autant que le bon grain, et avec plus de facilité. Néanmoins, pour préparer l'amidon très-blanc, dit *amidon fin*, les amidonniers achètent les *recoupettes* ou *griots* de blé, espèce de son retenant beaucoup de farine, et résultant d'une mauvaise mouture dans des moulins imparfaits. Les bons moulins, tels qu'on les construit aujourd'hui, et qui donnent directement la farine sans repasses, produisent des recoupettes en très-petite quantité, qui contiennent peu de farine, et sont peu propres par conséquent à la fabrication de l'amidon.

On commence par moudre ou plutôt par concasser les grains entre deux meules qu'on tient moins rapprochées que pour la mouture ordinaire de la farine. On met ensuite à tremper ce gruau dans de grandes cuves à moitié pleines d'eau, où l'on a ajouté un huitième ou un dixième d'*eau sure*, provenant d'une opération précédente, et qui a pour objet d'accélérer la fermentation. En effet, celle-ci ne tarde pas à commencer, et se développe d'autant plus rapidement, que la chaleur de l'air est plus forte et le gluten en plus grande quantité. Cette dernière substance se décompose, et transforme une petite partie de l'amidon en alcohol, et acide carbonique qui se dégage sous forme de bulles; la liqueur devient visqueuse; la fermentation tourne à l'acide promptement, et y développe de l'acide acétique. Enfin, le liquide se recouvre d'une croûte de moisissure assez épaisse, provenant de la fermentation putride provoquée par le gluten, matière très-azotée, et qui donne naissance à de l'ammoniaque. Dans cet état, la liqueur prend le nom de *première eau sure* ou *eau grasse;* on la soutire avec un siphon, après avoir enlevé la couche de moisissure ou chapeau avec une écumoire; et la matière amilacée qui reste en dépôt ne contient guère plus que de l'amidon mêlé avec le son. On lave néanmoins ce dépôt à plusieurs reprises, et on en sépare le son, en faisant passer la matière délayée avec de l'eau sur un tamis de crain ou de toile métallique. On n'enlève que le son le plus grossier par cette opération, que l'on peut faire d'ailleurs plus commodément, et d'une manière continue, en se servant d'un nouveau bluteau à toile métallique en forme de vis d'Archimède. Ce bluteau cylindrique, incliné de 20 à 30°, reçoit un mouvement de rotation, pendant qu'il est alimenté, par sa partie supérieure, avec la bouillie claire d'amidon, et par un petit filet d'eau qui coule à l'extérieur de la toile métallique, et la lave continuellement.

Ce qui a passé à travers le tamis ou le bluteau donne, par le repos et la décantation, *une eau sure* qui s'emploie, comme nous l'avons dit, dans le commencement du travail. Le dépôt qui reste contient encore un peu de son très-fin qu'on ne peut séparer qu'en délayant de nouveau l'amidon, et le laissant déposer. Celui-ci, plus lourd, se précipite le premier, et occupe le fond du baquet; le son se dépose ensuite, et forme la couche supérieure qu'on enlève avec soin; on délaie la masse blanche qui reste, et on la passe au tamis de soie ou au bluteau à toile métallique très-fine, et on continue en répétant le lavage et le blutage jusqu'à ce que l'amidon ait acquis une blancheur et une pureté parfaites. Il ne reste plus alors qu'à le sécher.

On le met d'abord dans des paniers garnis de toile, où il s'égoutte et se *raffermit*. Le séchoir où on le porte ensuite est un grand bâtiment aéré, entouré de persiennes, et garni entièrement d'étagères ou

planches horizontales superposées de quatre en quatre décimètres.

On verse d'abord les paniers sur l'aire du bâtiment, où l'amidon subit un premier degré de dessiccation, puis on le porte sur les étagères, en divisant les blocs d'amidon, pour qu'ils présentent plus de surface à l'air; après quoi on le transporte à l'étuve, et on le divise davantage, et à la main, toujours dans le but d'en opérer le dessèchement le plus promptement possible, et d'empêcher ainsi la moisissure qui pourrait se former. C'est pour cette raison qu'on a soin encore de le remuer de temps en temps avec une spatule de bois, afin de renouveler la surface, et de faire évaporer complétement toute l'humidité; condition nécessaire pour obtenir une conservation parfaite et une blancheur uniforme.

Nous devons à M. Guin un nouveau procédé qui tend à préparer l'amidon sans fermentation. Il consiste à faire tremper le grain dans l'eau, à une température douce; pour le ramollir et l'empêcher de fermenter, il faut souvent renouveler l'eau: cette opération dure six jours en hiver, et quatre en été. Le grain s'est gonflé; et, lorsqu'on peut l'écraser avec le doigt, on le porte dans un moulin à fécule. Ce moulin est une conque ou bassin assez profond pour recevoir une charge de blé. Dans cette conque tourne une meule verticale, ou segment de cylindre, qui écrase et déchire le grain, tandis qu'un filet d'eau l'imbibe peu à peu et délaie la fécule. Cette eau devient laiteuse, et s'élève dans le bassin jusqu'à un tuyau de décharge appliqué près de son bord, d'où elle tombe dans une auge où l'amidon est précipité. Quand elle cesse d'être laiteuse, on arrête le moulin, et on trouve au fond le gluten et le son formant une pâte grise, élastique, ne contenant plus de fécule amilacée. L'amidon obtenu par ce procédé est lavé de nouveau, et séché à l'air comme dans les procédés ordinaires. (*Journal de pharmacie*, 1819.)

Nous décrirons l'extraction de l'amidon ou fécule de pommes de terre, et ses divers emplois, à l'article *fécule*, où il sera aussi question des amidons de bryone, de palmier, d'arum, etc., etc., qui sont à l'usage de la médecine principalement.

L. Séb. L. et M.

* AMIENS (Jean-Louis d'), capucin du diocèse de Paris au 17e siècle, a laissé différents ouvrages sur la chronologie et l'histoire, imprimés à Paris en 1683.

* AMIENS (George d'), capucin érudit du 17e siècle, a donné à Paris: *Tertullianus redivivus*, etc., 1646, 3 vol. in-fol.; *Trina sancti Pauli theologia*, etc., 1649, 3 vol. in-fol. Mort en 1657.

* AMILCAR, nom commun à plusieurs généraux carthaginois.

* AMILCAR, fils de Magon, général carthaginois, fut vaincu et tué en Sicile par Gélon, l'an 480 avant Jésus-Christ.

* AMILCAR, secourut Syracuse contre Agathocle, mais se laissa ensuite corrompre par l'argent du tyran. On le condamna à mort à Carthage, mais il mourut avant l'exécution, 311 ans avant Jésus-Christ.

* AMILCAR, fils de Giscon, remporta de grandes victoires sur Agathocle en Sicile; mais il fut ensuite vaincu, pris et tué par les Syracusains, 309 ans avant Jésus-Christ.

* AMILCAR BARCAS, père du grand Annibal, fut vaincu l'an 242 avant Jésus-Christ par le consul romain Lutatius, dans un combat naval près des îles Égades. Il fut tué en Espagne l'an 228 avant Jésus-Christ, lorsqu'il se préparait à porter la guerre en Italie. Il avait fait jurer à son fils sur l'autel de la patrie une haine implacable aux Romains.

* AMILCAR, fils de Bomilcar, fut vaincu en Espagne par les Scipions, l'an 215 avant Jésus-Christ.

* AMINADAB, lévite chez lequel fut déposée l'arche après qu'elle eut été ramenée du pays des Philistins.

* AMIOT (le P.) jésuite, missionnaire à Pékin, où il mourut en 1794, né à Toulon en 1718; il était très-versé dans les langues chinoise et tatare, les mathématiques, la langue, l'histoire et les arts de la Chine. Nous avons de lui la traduction en français d'un poëme chinois composé par l'empereur Kien-Long, intitulé: *Éloge de la ville de Moukden*, 1770, in-8o; *Art militaire des Chinois*, 1772, in-4o, et plusieurs autres ouvrages sur *la typographie et la musique des Chinois; Vie de Confucius*, formant le tome 12 des *Mémoires sur les Chinois*, in-4o; *Grammaire abrégée de la langue tatare mantchoue*, Paris, 1789, 3 vol. in-4o.

* AMIOT. *Voyez* Amyot.

* AMIR, souverain turk de Smyrne au 12e siècle, rendit de grands services à l'empereur Cantacuzène, et périt à l'attaque de la citadelle de Smyrne par les chrétiens.

AMIRAL. (*Marine.*) Titre d'une des

grandes dignités de la couronne dans certains états de l'Europe. En France, de grandes prérogatives étaient attachées autrefois à cette dignité. Antérieurement à 1627, l'amiral avait le commandement en chef des flottes et armées navales de l'état, et la nomination de tous les officiers de la marine; mais Richelieu, qui s'appliqua avec tant de soin à détruire tout ce qui semblait propre à inquiéter ou entraver le pouvoir royal dont un prince trop faible lui laissait l'entier exercice, parut redouter l'influence que la charge d'amiral pouvait donner à un sujet ambitieux, et la fit supprimer. Louis XIV la rétablit en 1669, mais il se réserva la nomination des officiers de la marine; il décida aussi que l'amiral ne pourrait plus commander les armées navales sans un ordre exprès de sa part et il se borna, pour la forme, à lui communiquer les ordres adressés aux commandants des flottes, escadres et divisions navales. Les attributions de l'amiral, ainsi restreintes, étaient encore très-importantes : la justice était rendue en son nom dans des tribunaux établis en certains lieux, appelés siéges de l'amirauté; il en nommait les juges et les officiers. L'amiral donnait les congés, passe-ports, commissions et sauf-conduits aux capitaines des bâtiments particuliers armés en guerre ou en marchandises; il établissait dans les ports le nombre nécessaire d'interprètes et de maîtres de quai, et de personnes chargées de veiller à l'entretien des phares, tonnes et balises. Les ordres que le roi envoyait à ses armées navales lui étaient communiqués, et il contre-signait tous les brevets et commissions des officiers militaires et civils de la marine. Le dixième de toutes les prises faites en mer ou sur les grèves appartenait à l'amiral, ainsi que le dixième des rançons tirées des bâtiments ennemis; les amendes adjugées aux siéges de l'amirauté lui appartenaient aussi, en tout ou en partie, de même que les droits d'ancrage, tonnage et balises, et le tiers de la valeur des effets tirés du fond de la mer ou apportés par les flots sur le rivage.

La dignité d'amiral de France disparut naturellement avec l'autorité monarchique, dont elle était un des plus brillants accessoires; par une conséquence non moins naturelle, on la vit reparaître auprès du trône impérial. Napoléon Bonaparte en investit son beau-frère Murat. Au retour de la famille des Bourbons, la dignité d'amiral fut conférée à S. A. R. le duc d'Angoulême. Toutefois, sous l'empire, comme depuis la restauration, l'amiral de France n'a plus joui des immenses prérogatives attachées à cette haute dignité sous l'ancien régime. Elles se sont trouvées réduites à la communication des ordres royaux et au contreseing des brevets et commissions des officiers de la marine; encore, pendant tout le temps que Napoléon porta la couronne impériale, l'amiral de France, placé par son tout-puissant beau-frère sur un trône étranger, ne jouit-il pas même de ces insignifiantes prérogatives.

En Angleterre, la dignité de grand-amiral, réservée anciennement aux plus proches parents du monarque, et quelquefois au roi lui-même, a, depuis long-temps, cessé d'être l'apanage d'un membre de la famille royale ou de quelque autre personnage éminent. Cet usage, qui, dès le temps de Charles Ier, n'était plus exactement observé, bien que Jacques II, étant duc d'York, ait commandé une armée navale, prit fin sous le règne de la reine Anne; le prince George de Danemarck, son époux, est le dernier grand-amiral qu'ait eu l'Angleterre. Les fonctions de ce haut emploi ont depuis lors été exercées par une commission dont les membres portent le titre de lords de l'amirauté.

Amiral est le titre du premier grade de la marine militaire de France; mais à proprement parler, ce grade n'existe point, puisque le personnage qui seul en est revêtu ne commande pour ainsi dire jamais une armée navale. Nos généraux de mer du rang le plus élevé n'ont que le titre de vice-amiraux; après eux viennent les contre-amiraux. Il s'ensuit que la marine française ne compte que deux rangs d'officiers-généraux. Les marines étrangères ont presque toutes, outre un amiral en titre ou grand-amiral, des amiraux effectifs, c'est-à-dire qui vont à la mer et commandent des armées navales. Plusieurs considérations importantes devraient déterminer notre gouvernement à imiter les autres états à cet égard. La création d'un grade d'amiral aurait, entre autres avantages, celui d'exciter une utile émulation parmi les vice-amiraux, et remédierait au grand inconvénient de ne voir jamais le commandement en chef échoir à un officier-général français, dans le cas d'une combinaison des forces navales de

la France avec celles d'une puissance chez laquelle les commandants d'armée navale ont le titre et le grade d'amiral.

L'usage établi dans toutes les marines, pour distinguer les vaisseaux que montent les différents chefs d'une armée navale, est que le vaisseau monté par un amiral ait un pavillon carré de la couleur nationale en tête du grand mât; celui d'un vice-amiral, un pavillon semblable en tête du mât de misaine; et celui d'un contre-amiral, en tête du mât d'artimon.

Le nom d'*amiral* se donne à un vieux bâtiment de guerre sur lequel, dans chaque port, est arboré le pavillon d'amiral. Le poste principal du port ou de l'arsenal est établi sur ce bâtiment; c'est aussi à bord du bâtiment *amiral* que se tiennent les conseils de guerre, et qu'ont lieu les exécutions qui suivent leurs sentences. On y passe tous les trimestres les revues des officiers et autres entretenus de la marine. Le bâtiment *amiral* est un lieu d'arrêts pour les officiers, et contient une prison pour les matelots. J. T. P.

AMIRAL. (*Histoire naturelle.*) Coquille du genre cône du plus grand prix, et recherchée par les curieux à cause de sa beauté. Elle offre un grand nombre de variétés plus ou moins chères; la plus précieuse est le *cedo-nulli*. (*Voyez* Coquilles.)

AMIRAUTÉ. (*Marine.*) C'était autrefois une juridiction particulière et distincte des tribunaux ordinaires, une sorte de cour contentieuse où la justice était rendue au nom de l'amiral. Elle connaissait de toutes les contestations auxquelles pouvaient donner lieu les divers événements de la navigation et du commerce maritime, les bris et naufrages, les prises et recousses, la piraterie, les pêches, etc. Aujourd'hui il n'y a plus d'amirauté en France. L'un des nombreux bienfaits de la révolution est la suppression de toutes les juridictions spéciales ou exceptionnelles. En Angleterre, il existe une amirauté qui réunit aux attributions judiciaires de l'ancienne amirauté de France, d'autres attributions infiniment plus importantes, à notre avis, par l'influence qu'elles ont sur les succès de la marine britannique, et par conséquent sur la gloire et la prospérité de l'Angleterre. L'amirauté anglaise, composée de commissaires qui, sous le nom de lords de l'amirauté, exercent les fonctions attachées autrefois à la dignité de grand-amiral, a la direction suprême de tout ce qui concerne le service de la marine. Elle combine et règle les expéditions maritimes, donne les missions, délivre les ordres et instructions aux officiers de tout grade qui commandent à la mer, dirige la construction, l'équipement et l'armement des vaisseaux, et en général tous les travaux relatifs à l'armée navale. Au mot *marine*, nous parlerons d'une manière détaillée de cette admirable institution, que, pour le malheur de notre pays, nous aurons peut-être long-temps encore à envier aux Anglais. J. T. P.

* AMIRE (George), appelé l'*Illustre* par Marchery, savant maronite, est l'auteur d'une bonne *Grammaire syriaque et chaldaïque*, imprimée à Rome en 1596. Ses vertus et son mérite l'élevèrent à la dignité de patriarche, et on lui doit d'avoir réformé le calendrier maronite.

AMITIÉ. (*Psychologie morale.*) Une passion particulière n'est que la *passion* proprement dite, rapportée à l'objet particulier qui l'a excitée en nous; définir une passion, c'est donc déterminer son objet.

Trois passions principales se développent dans l'homme, l'attirent vers ses semblables, et enchaînent l'un à l'autre, par un triple lien, les membres de la société humaine : la *sociabilité*, l'*amour*, et l'*amitié*.

Un individu de notre espèce nous plaît par cela seul qu'il est de notre espèce : de là cette bienveillance fondamentale de l'homme pour l'homme, qu'on a appelée *sociabilité*. L'individu d'un sexe plaît à l'individu de l'autre par cela seul qu'il est d'un sexe différent : de là une autre passion bienveillante qui a pour fin la conservation de l'espèce et qu'on nomme *amour*. Enfin, indépendamment de l'*humanité* et du *sexe*, chaque individu possède certaines qualités qui le distinguent et peuvent le rendre particulièrement aimable à quelques-uns de ses semblables: de là un troisième penchant qui rend particulièrement agréables et resserre plus étroitement, entre quelques membres de la famille humaine, le lien qui l'a formée et celui qui la conserve; c'est l'*amitié*.

La *sociabilité* a pour objet spécial l'*humanité*, c'est-à-dire le caractère constitutif de l'espèce; l'*amour* a pour objet spécial le *sexe*; l'*amitié* n'a point d'objet spécial, tout ce que l'homme peut avoir d'aimable pour l'homme, indépendamment de l'*espèce* et du *sexe*, est de nature à l'exciter.

On peut donc définir positivement la *so-*

ciabilité et l'*amour ;* mais on ne peut définir l'*amitié* que négativement. En effet, le seul caractère spécial et permanent de son objet, c'est d'exclure l'objet de l'amour et celui de la sociabilité. Du reste, il varie indéfiniment en soi : tantôt simple et tantôt complexe, diversement simple et diversement complexe, il n'a rien de semblable à lui-même dans les différents cas, jusque là que les éléments qui le composent dans telle circonstance sont absolument contraires à ceux qui le composent dans telle autre. Celui-ci peut aimer son ami pour son énergie et son activité, celui-là le sien pour sa faiblesse et son indolence.

L'amitié est donc tantôt une passion simple, tantôt la collection d'un plus ou moins grand nombre de passions simples, selon qu'elle est excitée par une ou plusieurs qualités aimables ; et, dans les deux cas, l'élément ou la réunion d'éléments qui la constitue est susceptible de varier indéfiniment. On ne peut donc rien saisir dans l'amitié qui persiste dans tous les cas ; et la science, ne pouvant dire ce qu'elle est toujours, se contente de constater ce qu'elle n'est jamais, en la distinguant de la sociabilité et de l'amour.

Quand la sociabilité est le seul penchant qui nous attire vers l'un de nos semblables, le fait porte le nom de *sociabilité :* mais lorsqu'à cette bienveillance primitive vient s'ajouter l'amitié ou l'amour, la sociabilité disparait, pour ainsi dire, dans le mélange, et le fait complexe prend le nom du nouvel élément.

Il est bien rare, dans nos mœurs actuelles, que l'amour seul rapproche deux individus : presque toujours le charme de quelques qualités aimables se mêle à la séduction du sexe et fortifie l'amour par l'amitié; souvent même, dans le concours des deux passions, l'amitié semble tenir le premier rang, et voile l'amour qui se cache dans son sein, inaperçu et comme effacé. Néanmoins, dans tous les cas où l'amour et l'amitié sont unis, c'est l'amour qui donne son nom au fait complexe, et cet usage semble fondé sur la nature des choses : car, à quelque faible degré qu'intervienne l'amour, qu'il soit aperçu ou qu'il ne le soit pas, avoué ou non avoué, il répand sur le sentiment composé un charme extrême qui ne vient que de lui, et qui lui imprime, pour ainsi dire, sa couleur. C'est ce charme qui rend plus douces les amitiés entre les personnes de sexes différents, et qui a fait dire à La Rochefoucauld que l'amitié est fade quand on a senti l'amour.

Ainsi, dans les mélanges continuels des trois passions qui unissent les hommes, partout où parait l'amour, il domine et impose son nom : l'amitié, qui lui cède, l'emporte sur la sociabilité, qui ne conserve d'existence propre que quand elle se développe à part et sans mélange des deux autres.

La sociabilité fonde la société humaine ; l'amour la conserve ; l'amitié, en la subdivisant, pour ainsi dire, en sociétés partielles, plus étroitement unies, la rend si douce, qu'elle devient pour tous indispensable. Telle est la nature, telle est la destination de ces trois passions puissantes, qui semblent, à elles seules, expliquer l'origine, la durée et l'impérissable force des liens qui unissent les hommes : car nous pensons, sans toutefois l'affirmer, que l'amour de la patrie, l'amour conjugal, l'amour filial et paternel, n'en sont que des corollaires.

Il faut en convenir, c'est incontestablement à ces penchants purement sensibles qui attirent l'homme vers l'homme que la société doit son existence ; car ils se développent aussitôt que nous sommes nés, et nous lient à nos semblables par l'attrait du plaisir, long-temps avant que la raison morale ait établi de nous à eux et d'eux à nous des obligations et des devoirs réciproques. Il est certain même que la société, confiée aux seules passions, ne périrait point, et serait continuellement entretenue par les besoins impérieux qui l'ont fondée ; mais il est tout aussi évident qu'elle serait éternellement tourmentée par la nature capricieuse et variable des passions mêmes dont elle est l'inévitable conséquence, si le devoir ne venait consacrer les rapports qu'elles ont établis, et ajouter à l'attrait changeant et passager qui les entretient, des obligations qui ne varient point avec lui, qui ne passent point comme lui, et qui leur donnent, indépendamment de lui, une force toujours égale et une permanence inébranlable.

Ainsi la sociabilité établit des rapports de l'homme à l'homme ; l'amour, de l'amant à l'amante ; l'amitié, de l'ami à l'ami : mais le devoir, s'appliquant à ces rapports, impose à l'homme et à l'homme, à l'amant et à l'amante, à l'ami et à l'ami, des obligations réciproques qui ne croissent pas et ne décroissent pas avec la passion, qui ne cé-

dent pas comme elle à l'invasion d'une passion plus forte, qui ne périssent pas avec elle, mais qui subsistent immuables et impérissables comme la vérité qui les fonde.

C'est pour n'avoir pas dégagé de la passion cette obligation morale qui s'y ajoute, mais qui en est essentiellement distincte, par son origine, sa nature et ses effets qu'on a attribué à la passion, qui est l'intérêt même, toute la moralité du devoir. Et de là sont nées ces doctrines fausses aux yeux de la science, dangereuses dans leur application, mais pures dans l'intention de leurs auteurs, qui, ne trouvant pas le devoir hors de la passion et voyant sortir de la passion tous les effets qu'on lui attribue, l'ont dénoncé au monde comme une chimère inutile, et ont élevé la morale sur la seule base du *sentiment*.

L'amitié n'a point échappé à cette confusion : elle lui doit les nombreux éloges qu'on lui a prodigués, et la grande réputation de désintéressement et de dévouement dont elle jouit. Il est bon de rétablir les faits, de rendre à la raison ce qui lui est dû, et de remettre la passion à sa place.

Quand l'amitié n'est pas seulement le penchant d'une personne pour une autre, mais qu'elle est mutuelle, il s'établit avec le temps un engagement tacite entre les deux amis, en vertu duquel l'un compte sur l'autre, et met en lui sa confiance : de cet engagement naît une obligation pour chacun d'eux, celle de ne point se jouer de cette confiance, c'est-à-dire, non-seulement de ne point nuire à l'autre, mais encore de lui être utile de toutes les manières possibles.

Sans l'amitié mutuelle qui s'est établie entre ces deux personnes, assurément cet engagement ne se serait pas formé; c'est donc à propos de l'amitié qu'est né l'engagement. Mais qu'y a-t-il du reste de commun entre ces deux faits? L'amitié est une passion, c'est-à-dire un mouvement sensible: l'engagement est une convention conclue entre deux intelligences, et qui entraîne, comme toute convention, l'obligation morale de la respecter. Que fait la passion? Elle attire l'un à l'autre les deux amis. Que fait l'engagement? Il oblige moralement chacun d'eux à ne pas tromper la confiance de l'autre. Ces deux faits sont bien évidemment de nature opposée. La passion est tout entière dans l'un, puisque l'autre est purement intellectuel.

Dira-t-on que, malgré la différence de nature, ces deux faits sont également, et au même titre, les éléments de l'amitié? Ira-t-on même jusqu'à prétendre, comme on l'a fait, que, dans ce complexe, c'est l'élément moral qui est l'élément essentiel et constitutif de l'amitié? En admettant l'une ou l'autre de ces deux assertions, les deux éléments resteront toujours distincts : ce qui est passionné restera passionné; ce qui est rationnel, restera rationnel; et, comme on aura distingué les principes, on sera forcé de rendre à chacun les effets qui lui sont propres, l'égoïsme à la passion, le dévouement au devoir. Mais cette manière de constituer l'amitié est tout-à-fait arbitraire et contraire au bon sens : car, si l'on admet que l'élément moral est l'élément essentiel de l'amitié, il faut admettre qu'elle est partout où existe un engagement moral, et, par exemple, entre deux ennemis qui se détestent, ce qui est absurde. Et, d'un autre côté, si l'on prétend que cet engagement, sans être un élément essentiel, est au moins un élément intégrant de l'amitié, comme il ne s'ajoute à l'amitié que lorsqu'elle est mutuelle, il faut soutenir que, tant que l'amitié n'est point réciproque, elle n'est pas; que, lorsque j'aime une personne sans en être aimé, je ne l'aime pas; et que mon amitié ne commence que du jour où commence la sienne, ce qui n'est pas moins contraire au sens commun.

Non-seulement donc la passion et l'engagement moral n'ont rien de commun, mais encore la passion constitue à elle seule l'amitié. Tous les effets de la passion appartiennent donc à l'amitié, et aucun de ceux de l'élément moral ne peut être attribué à la passion, ni à l'amitié qui est la passion.

Or la passion de l'amitié est soumise à toutes les lois de la passion proprement dite. Fatale, elle ne dépend ni de l'intelligence ni de la liberté, et se développe indépendamment de l'estime ou du mépris de la raison, de l'acquiescement ou de l'opposition de la volonté; égoïste, elle aime un individu, non pour lui, mais pour ses qualités aimables, non pour ses qualités aimables, mais pour le plaisir qu'elles lui font : si ces qualités passent, elle passe avec elles; si, en subsistant, elles cessent de lui agréer par quelque caprice sensible ou toute autre cause, elle cesse aussi de les aimer. Tant qu'elle aime, il est vrai, elle désire le bien de ce qu'elle aime, et redoute le mal qui pourrait l'affliger; mais c'est que la passion jouit et souffre du bien et du mal

qui arrive à ce qu'elle aime, et cette bienveillance passionnée, suite de toute passion semblable, est égoïste comme elle.

Tels sont les vrais effets de l'amitié en soi, c'est-à-dire de la passion; tels ne sont pas ceux de l'élément moral. L'engagement une fois formé, les qualités de mon ami ont beau disparaître, une passion plus forte a beau venir mettre ses intérêts en contradiction avec ceux de l'amitié; dans ces deux cas, où l'amitié disparait ou succombe, l'engagement survit et résiste, et nous nous sentons obligés, sur l'honneur, de respecter notre convention. C'est alors qu'il y a dévouement; mais, loin qu'il dérive de la passion, il la sacrifie, et manifeste par là de quelle source auguste il descend.

L'amitié n'est donc pas une passion à part qui secoue le joug de l'égoïsme et la loi générale de toute passion; elle partage le sort commun; et le dévouement dont on lui a fait un si grand mérite ne vient pas d'elle. Il en est de même de l'amour, que le même engagement moral accompagne et revêt des mêmes apparences; il en est de même de toutes les passions de cette famille.

Grâce à l'introduction de l'élément moral dans l'amitié, quelques auteurs célèbres ont trouvé dans cette passion quelque chose de persistant qui donnait prise à la définition: malheureusement le fait qu'ils ont défini est étranger à l'amitié. L'amitié, réduite à ce qu'elle est, c'est-à-dire à un ensemble variable de passions simples, est absolument indéfinissable. On peut constater ce qu'elle est dans tel ou tel cas; on peut chercher quelle est l'amitié la plus parfaite, la plus douce, la plus belle: mais toutes ces investigations curieuses n'ont rien de scientifique; et quand on a dit de l'amitié ce qu'elle n'est pas, son unité disparaît; il ne reste que des amitiés particulières.

Nous ne terminerons point cet article sans remarquer que l'amitié se déclare fréquemment en nous pour des êtres qui ne sont point de notre espèce, pour un chien, par exemple, ou un oiseau; mais c'est encore l'homme que nous aimons en eux, car ces êtres ne se font aimer que parce qu'ils reproduisent plus ou moins quelques-unes des qualités de la nature humaine. A mesure que l'on descend, dans l'échelle des êtres, à des espèces qui s'éloignent davantage de la nôtre, l'amitié trouve moins de prise, et finit par n'en plus avoir. Personne ne peut aimer les corps inanimés, à moins que quelque souvenir ne s'y rattache; mais il est possible de prendre un commencement d'amitié pour certaines plantes douées d'une espèce de vie sensible: les animaux nous deviennent beaucoup plus facilement chers, et le penchant que nous nous trouvons à les aimer augmente à mesure qu'ils marquent plus de sensibilité et d'intelligence. (*Voyez* Passions.) T. J.

* AMLING (Gustave), graveur du duc de Bavière, né à Nuremberg en 1651, a gravé d'après P. Canolide les faits mémorables de la maison de Bavière; il mourut avant d'avoir achevé son entreprise.

* AMMAN (Paul), botaniste et médecin allemand, né à Breslau en 1634. Il se fixa en 1674 à Leipsig, où il professa la botanique et la physiologie. Il mourut en 1691. Ses ouvrages sont: *Paracænesis ad discentes circa institutionum medicarum emendationem occupata*, in-12; *Archeas synopticus Eccardi Leichneri*, etc., in-12, 1694; *Irenicum Numæ Pompilii cum Hippocrate*, Francfort et Leipsig, 1689; *Character naturalis plantarum*, 1676 (Haller, bibliothèque médicale), et plusieurs ouvrages de médecine, chirurgie et botanique, qui sont tous remarquables par l'âpreté de la critique, et le tranchant des décisions de l'auteur.

* AMMAN (Jean-Conrad), médecin suisse de Schaffouse, né en 1669, a publié un ouvrage curieux intitulé: *Surdus loquens*, Harlem et Amsterdam, 1692, in-8°; réimprimé sous le titre *de Loquelâ*, à Amsterdam, 1700, in-8°; il a été traduit en français par M. Beauvais (Ch.-N). Amman fut, en 1709, l'éditeur de *Cælius Aurelianus*, in-4°. Il mourut en 1724.

* AMMAN (Jean), fils du précédent, fut aussi médecin, mais s'adonna particulièrement à la botanique qu'il professa à Pétersbourg. Il fut membre de l'Académie des sciences de cette ville, de la Société royale de Londres. Il est auteur du *Stirpium rariorum in imperio Rutheno, sponte provenientium, icones et descriptiones*, in-4°. Mort en 1740.

* AMMAN (Josse), dessinateur et peintre, né à Zurich en 1539, et mort en 1591, a laissé beaucoup de dessins sur bois, sur verre et à la plume, parmi lesquels il faut remarquer les *portraits* des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Henri III, publiés en 1576.

* AMMAN (Jean-Henri), prédicateur de

Zurich vers 1665. On a de lui des *Oraisons funèbres* et des *Sermons* en allemand.

* AMMAN (J.-J.), chirurgien, né à Zurich, a écrit un *Voyage en Syrie* plein de détails curieux, et qui fait partie d'une *collection de voyages* en allemand, Zurich, 1678.

* AMMAN (N...), médecin naturaliste de Schaffouse, mort en 1811, a laissé des manuscrits importants sur cette science.

* AMMANATI (Barth.), sculpteur et architecte italien, né à Florence en 1511, mort en 1592, a orné sa patrie et la ville de Rome de bas-reliefs, statues, et ornements d'architecture. On trouve dans la collection des dessins de la galerie de Florence une partie de ceux qu'il avait faits pour son grand ouvrage intitulé : *la Città*. Sa femme, Laura Battiferri, a composé des poésies imprimées en 1560, à Florence, sous le titre d'*Opere toscane*.

* AMMIEN-MARCELLIN, historien latin, né à Antioche dans le 4e siècle, mort en 390 à Rome, fit long-temps la guerre en Germanie, dans les Gaules, et accompagna l'empereur Julien dans son expédition en Perse. Il composa une *Histoire* des empereurs romains, depuis Nerva jusqu'à Valentinien, en 31 livres, dont les 13 premiers sont perdus. Le style se ressent de la barbarie du temps; mais on regarde ses écrits comme authentiques parce qu'il rapporte, surtout dans ses derniers livres, ce qu'il avait vu lui-même. Quoique païen il parle avec modération des chrétiens. Il avait aussi publié, en grec, un ouvrage sur les historiens et les orateurs de la Grèce, dont il reste un fragment où il parle de Thucydide. La meilleure édition d'Ammien est celle dite *Variorum*, avec les notes de Wagner, Leipsig, 1808, 3 vol. in-8o. Il a été traduit en français par de Moulines, Berlin, 1775, 3 vol. in-12, réimprimé à Lyon en 1778.

* AMMIRATO (Scipion), né à Lecce, dans le royaume de Naples en 1531. En 1570, le grand-duc Cosme Ier le chargea d'écrire l'histoire de Florence; le cardinal Ferdinand de Médicis le logea dans son palais à la ville et à la campagne, et lui donna un canonicat de la cathédrale. C'est dans cette position tranquille qu'il passa le reste de sa vie. Il mourut à Florence en 1601. Ses principaux ouvrages sont : *Delle famiglie nobile napolitane ; Discorsi sopra Cornelio Tacito*, traduits en français par Beaudoin, 1629, in-4o, à la suite de Tacite; *Istorie fiorentine*.

* AMMON (*Mythologie*.), nom de Jupiter chez les peuples de Libye. On le représentait avec des cornes de bélier sur la tête. Ses oracles étaient célèbres. Alexandre se fit proclamer fils de Jupiter Ammon.

* AMMON, fils de Loth, père des Ammonites.

* AMMON, solitaire égyptien du 4e siècle.

* AMMON (Clément), graveur qui vivait à Francfort en 1650. Il a donné deux volumes qui font suite à six autres de Th. de Bry, dont il était gendre. Ils sont intitulés : *Bibliothèque calcographique*.

AMMONÉES et AMMONITES. (*Histoire naturelle*.) *Voyez* Animaux perdus et Cornes d'Ammon.

AMMONIAC (sel). *Voyez* Sel.

AMMONIAQUE. (*Histoire naturelle*.) Substance saline que l'on trouve naturellement formée à la surface de la terre ou dans les lagunes de la Toscane. On la rencontre quelquefois en efflorescence ou en poudre très-fine dans plusieurs contrées, telles que la Tartarie, la Bucharie, la Sibérie, et même la France ; elle est alors combinée avec l'acide sulfurique et elle prend le nom d'ammoniaque sulfatée. Elle se présente encore en masses peu volumineuses dans les environs des volcans.

Celle que l'on recueille en Perse est combinée avec l'acide muriatique ; elle se cristallise par la sublimation. On a trouvé des cristaux d'ammoniaque muriatée colorée en jaune par le fer dans les produits volcaniques du Vésuve; leur forme était le rhombe ou le dodécaèdre à faces rhomboïdales.

B. de St.-V.

AMMONIAQUE. (*Chimie*.) Appelée anciennement *alcali volatil, alcali fluor, esprit de sel ammoniac*. C'est un gaz incolore, très-caustique, dont l'odeur, extrêmement vive et piquante, le fait aisément reconnaître. L'eau absorbe le tiers de son poids, c'est-à-dire quatre à cinq cents fois son volume. Dans cet état l'ammoniaque cristallise à un froid de 48o. Elle reprend l'état aériforme à la température de l'ébullition. C'est de l'hydro-chlorate d'ammoniaque (sel ammoniac) qu'on la retire, en chauffant ce sel pulvérisé avec de la chaux vive dans une cornue; la chaux se substitue à l'ammoniaque, qui se dégage à l'état gazeux. Deux volumes de ce gaz sont formés de la combinaison d'un volume d'azote avec trois volumes d'hydrogène (*voyez* Analyse). On peut prévoir la plupart des phénomènes

dont l'énoncé va suivre en sachant que l'ammoniaque est une base salifiable très-énergique, c'est-à-dire qu'elle a une grande tendance à se combiner avec les acides; que l'un de ses éléments, l'hydrogène, se combine aussi très-aisément avec plusieurs corps, tels que le chlore, l'oxygène, etc., tandis que l'azote forme peu de composés stables. Ainsi, en plongeant une bougie allumée dans un mélange d'oxygène et d'ammoniaque, il y a détonation, parce que l'hydrogène de celle-ci s'unit à l'oxygène pour faire de l'eau, et que l'azote devient libre. Qu'on fasse un mélange de chlore et d'ammoniaque, aussitôt le premier s'emparera d'une portion de l'hydrogène de l'autre pour faire de l'acide hydro-chlorique, qui, se combinant au même instant avec la portion d'ammoniaque non décomposée, donnera naissance à de l'hydro-chlorate d'ammoniaque; l'azote de la portion décomposée restera libre. Lorsqu'on fait traverser au gaz ammoniac un tube de porcelaine incandescent dans lequel on a mis des fils de fer, de cuivre, d'argent, d'or ou de platine, le gaz se trouve décomposé, ce qui n'arrive pas quand le tube est vide et bien net. En outre, ces métaux, principalement les deux premiers, deviennent extrêmement cassants, de ductiles qu'ils étaient, sans que pour cela ils aient rien acquis ni rien perdu.

Lorsqu'on fait fondre le potassium dans le gaz ammoniac, on obtient une matière verte-olivâtre, formée de potassium, d'azote et d'ammoniaque; il y a par conséquent de l'hydrogène mis en liberté, et son volume est précisément égal à celui qu'on obtient en décomposant l'eau par la même masse de potassium. En chauffant graduellement cette substance, l'ammoniaque s'en dégage; en partie décomposée, et il ne reste qu'une combinaison de potassium et d'azote qui est peu stable.

Quand on verse un amalgame liquide de potassium dans une dissolution concentrée d'hydro-chlorate d'ammoniaque, bientôt l'amalgame sextuple et prend la consistance du beurre. Le même phénomène a lieu en mettant seulement du mercure dans une coupelle d'hydro-chlorate d'ammoniaque humectée, puis faisant communiquer la coupelle avec le pôle positif d'une pile, et le mercure avec le pôle négatif. Dans le premier cas, on obtient une combinaison d'hydrogène, d'ammoniaque, de mercure et de potassium; en outre un hydro-chlorate de potasse qui reste dissous: ce composé est mou, et cristallise en cube par le froid. Dans le second cas, on obtient un composé d'hydrogène, d'ammoniaque et de mercure, qui ne peut subsister que sous l'influence de la pile. Davy et Berzelius regardent ces singuliers corps comme provenants de la combinaison du potassium et du mercure avec le prétendu radical de l'azote qui entre dans l'ammoniaque, parce que ces chimistes envisagent l'azote comme composé d'oxygène et d'une substance particulière à laquelle ils donnent le nom de *nitricum*.

Enfin, l'ammoniaque liquide a la propriété de dissoudre beaucoup d'oxydes métalliques, et de former avec plusieurs d'entre eux des *ammoniures* (ammoniaque et oxydes métalliques), ou, si l'on veut des *azotures* (azote et métal naturel) qui ont la propriété de fulminer par la chaleur ou la percussion. Ceux d'or, d'argent, de platine, détonnent avec une grande force, et sont très-dangereux à manier. S.

AMMONIAQUE. (*Technologie.*) On n'emploie guère cette substance à l'état gazeux, mais on fait un grand usage de l'ammoniaque liquide. Dans les arts, on s'en sert pour dissoudre le carmin et en aviver la couleur, pour délayer l'écaille d'ablette, et faire une préparation connue sous le nom d'essence d'Orient, qui entre dans la composition des perles artificielles, etc.; dans les opérations de laboratoire, elle sert tantôt comme dissolvant, tantôt comme réactif; elle est utile pour dissoudre plusieurs oxydes et sels métalliques, et on l'a proposée pour remplacer avec avantage le mercure dans le traitement des minerais d'argent par amalgamation. Ses effets sur l'économie animale étant très-énergiques, on s'en sert pour rappeler à la vie les personnes qui tombent en syncope, pour cautériser les piqûres des insectes et les morsures des animaux enragés; et enfin, à l'état de savon ammoniacal, c'est un épispastique dont l'effet est des plus prompts et des plus puissants.

Tels sont les usages de l'ammoniaque liquide; on évalue sa force à l'aide de l'aréomètre à esprit-de-vin. L'ammoniaque du commerce porte communément de 20 à 22°, mais elle est rarement pure, et elle contient toujours un sel ammoniacal, quelques sels particuliers à l'eau dont on s'est servi, et enfin une quantité variable d'huile empyreumatique. L. Séb. L. et M.

* AMMONIO (André), poète latin, ami d'Érasme, né en 1477 à Lucques. Il alla d'abord à Rome, ensuite en Angleterre, où le célèbre Thomas Morus fut son protecteur. Vers 1513, il devint secrétaire de Henri VIII, pour les lettres latines ; il suivit ce monarque dans sa campagne contre la France, et célébra ses victoires dans un poème latin. Peu de temps après, Léon X le nomma nonce du saint-siége en Angleterre ; il conserva cette charge toute sa vie, sans quitter celle de secrétaire du roi. Il mourut à Londres en 1517. Ses poésies latines sont perdues.

* AMMONITES, peuple de la Palestine, à l'est de la tribu de Manassé, fut presque toujours en guerre avec les Israélites, et entièrement réduit par Joab, général de David.

* AMMONIUS-SACCAS ou SACCOPHORE, philosophe d'Alexandrie, vers la fin 2e siècle ou au commencement du 3e. Quoique né dans la pauvreté, et forcé d'abord de porter des sacs de blé (d'où le nom de Saccophore), il se livra avec ardeur à l'étude de la philosophie ; on le regarde comme le créateur de la philosophie mystique, dite d'Alexandrie ou néoplatonicienne, comme le fondateur des théosophes ou illuminés, dont la doctrine, véritable chaos, embrassait à la fois les opinions philosophiques et les dogmes sacrés. Il eut pour disciples Plotin, Longin et Origène. Il parait qu'il quitta le christianisme pour retourner au culte des faux dieux.

* AMMONIUS, auteur chrétien d'Alexandrie, composa vers l'an 250 une *Concordance de Jésus-Christ avec Moïse*, faussement attribuée au précédent.

* AMMONIUS, enseigna la philosophie à Alexandrie vers le commencement du 6e siècle. Il a laissé un *Traité* sur les synonymes, et des *Commentaires* estimés sur la logique d'Aristote.

* AMMONIUS *le Lithotome*, chirurgien d'Alexandrie, fit le premier l'opération de la pierre, avec le fil appelé lithotome ou coupeur de pierre.

AMNISTIE. (*Politique.*) Ce mot signifie *oubli* ; c'est le titre qu'après l'expulsion des trente tyrans par Thrasybule les Grecs donnèrent à l'acte qui défendait de poursuivre aucun citoyen pour sa conduite politique.

L'amnistie, dans les républiques, était soumise à une formule spéciale et à des serments solennels : c'était un traité de paix qui mettait un terme aux représailles des guerres civiles, aux troubles publics, et aux craintes individuelles ; une capitulation réciproque qui, n'admettant ni vaincu ni vainqueur, ni fort ni faible, reconstruisait la cité en ralliant les partis qui l'avaient divisée. Toujours proclamées avec patriotisme, toujours exécutées avec bonne foi, les amnisties républicaines avaient une plus ferme garantie que les illusions des serments ou le piége des promesses. Les divers partis qui s'étaient mutuellement amnistiés, placés sous la sauvegarde de leur propre force, pouvaient à chaque instant ressaisir le glaive ; et le péril réciproque que faisait courir la violation de l'amnistie rendit pendant long-temps ces traités inviolables.

Toutefois il est des républiques où la corruption alimente une masse d'oisifs indigents qui se vendent comme citoyens aux ambitieux qui les achètent comme prolétaires ; l'état tourne alors en tyrannie aristocratique : telle était Rome sous Marius et sous Pompée ; la misère paresseuse servait avec une égale ardeur et les fureurs du dictateur plébéien et l'ambition du protecteur consulaire. Il en est encore où l'inégalité de fortune permet à quelques patriciens de prendre des étrangers armés à leur solde ; l'état penche alors vers la tyrannie monarchique : telle était Rome sous le glaive des Gaulois vendus au funeste génie de Sylla et de César. Il en est enfin où quelques hommes, réunissant leur ambition et leurs richesses, soldent à la fois et des étrangers et des prolétaires ; c'est la tyrannie même : telle était Rome sous les triumvirs.

La nature de l'amnistie change avec la forme du gouvernement. Elle est complète et loyale dans les états populaires: huit séditions ont porté la guerre civile dans Rome républicaine, et jamais, quand le glaive du soldat fut rentré dans le fourreau, une tardive atrocité ne demanda des têtes à la sanguinaire vénalité des juges ou à la hache obéissante des licteurs.

Après les usurpations du sénat, lorsque Marius et Sylla, entourés d'une aristocratie corruptrice et d'une armée corrompue, manquèrent quelquefois de victimes et jamais de bourreaux, on donna aux proscriptions le nom d'amnistie : on faisait grâce en effet à ceux qu'on n'assassinait pas. Mais la vertu du peuple romain, fidèle encore à l'austérité des mœurs antiques survécut à la corruption des classes supérieures. Sylla parait dans Rome, le sénat

se hâte de proscrire les amis de Marius, et d'amnistier ceux qu'il ne veut pas égorger : les tribunaux s'empressent de condamner tous ceux qu'on accuse, et d'absoudre ceux qu'on ne veut pas accuser ; les soldats, dispersés dans les places et sur la voie publique, se ruent comme des bêtes carnassières sur des citoyens paisibles et désarmés : bientôt le peuple inonde le forum ; des Romains courageux demandent l'abrogation du sénatus-consulte proscripteur ; et la justice populaire eût triomphé de la cruauté aristocratique, si le sénat n'eût fait dissoudre l'assemblée par des cohortes vénales, afin qu'aucun des proscrits ne pût échapper à l'amnistie. Ce peuple ne fut pas moins généreux lorsque Marius, irrité par la fuite et l'exil, livra ses ennemis à la mort et leurs maisons au pillage : les esclaves se chargèrent seuls de l'office de bourreaux, et les citoyens protégèrent religieusement les propriétés des victimes. Les Romains ne concevaient pas encore que l'amnistie fût synonyme de meurtre et de confiscation.

Les triumvirs dénaturèrent complétement cette généreuse institution ; l'amnistie ne fut pour eux qu'une effroyable et longue série d'assassinats et de vols politiques.

Dans les états modernes, l'amnistie n'est plus un traité réciproque, c'est un présent que le fort fait au faible. La clémence envers les individus se nomme grâce, la clémence envers les masses s'appelle amnistie. Elle a retenu de l'acte de Thrasybule l'oubli des hommes dont il n'importe pas au vainqueur de se souvenir ; elle a conservé des tables de Sylla la proscription des ennemis qu'on redoute, et la clémence et la cruauté s'y trouvent dans une si bizarre alliance, que les spectateurs tremblent pour ceux que la vengeance proscrit, en même temps qu'ils félicitent ceux à qui la magnanimité pardonne.

Toutefois les publicistes admirent ces actes généreux : aucun, en louant ce qu'ils ont de clément, n'ose attaquer ce qu'ils ont de proscripteur. Le souvenir de Thrasybule semble couvrir la memoire de Sylla. Ils ne voient pas que l'amnistie déguise une proscription, et que la vengeance ne pardonne qu'en descendant de l'échafaud. Un seul moderne a osé signaler dans les amnisties ce mélange de clémence et de cruauté ; c'est Rabelais, esprit supérieur, qui cacha trop souvent la raison sous le masque de la folie. Son héros, « qui n'était pas de ces rois qu'à la façon d'Homère il appelle Démoboron, c'est-à-dire mangeur de peuple », avait à signaler sa clémence envers le vaincu : et, « au cas que les autres rois et empereurs, voire qui se font nommer catholiques, l'eussent misérablement traité, Pantagruel pardonna *tout le passé avec oubliance sempiternelle,* comme était l'amnistie des Athéniens, lorsque furent, par la prouesse et l'industrie de Thrasybulus, les tyrans exterminés. »

Long-temps avant Rabelais, les amnisties avaient cessé d'être une *oubliance sempiternelle de tout le passé :* comme tous les actes de la politique moderne, elles possédaient un si singulier mélange des contraires, qu'on pouvait les nommer tout à la fois des actes de clémence et des tables de proscription. Cependant ce n'était point la nature de l'homme, mais la nature des gouvernements qui seule avait empiré. Tant que le soin du bonheur général fut confié à la généralité des citoyens, tant que la sûreté individuelle fut un intérêt public, tant que la majorité qui gouverne fut la même chose que la majorité qui obéit, les amnisties furent complètes, universelles, loyales. Mais, dès que le gouvernement des minorités succède au gouvernement républicain, la proscription se mêle à l'amnistie, et cet oubli solennel n'est plus qu'un moyen hypocrite de punir ceux qu'on hait ou qu'on redoute, caché sous le masque d'une adroite générosité qui pardonne à tous ceux à qui elle n'a point pensé.

Durant les troubles civils, les forts se vengent, les faibles amassent la vengeance dans le fond de leur cœur. Quand le faible devient fort à son tour, sa haine éclate ; mais le souvenir des souffrances passées lui fait craindre des représailles futures, et cette crainte le force à cacher la proscription sous le manteau de la clémence : aussi presque toutes les amnisties semblent être la solution de ce problème : Combien de citoyens est-il possible de proscrire, sans exciter ni péril nouveau ni crainte nouvelle, en amnistiant le reste de la nation ? Nous avons déjà dit que le seul gouvernement qui n'eût aucun intérêt à mêler la proscription à l'amnistie était le gouvernement républicain. Après lui, le moins proscripteur est le despotisme : le despote est le seul maître, il ne frappe que ses ennemis personnels, et son bras n'atteint guère au de là du seuil de son palais. Mais les ministres, les courtisans, les favoris, les maîtresses, les con-

fesseurs, dans les monarchies absolues; mais les membres du gouvernement, des conseils, des chambres, de tous les corps de magistrature, dans les états aristocratiques, tous, à chaque amnistie, demandent la proscription de leurs concurrents, de leurs adversaires, de leurs ennemis; voilà les êtres qui, cachant leurs haines individuelles sous les dehors d'intérêt public, viennent mêler la cruauté à la clémence, et qui changent en proscription un acte qui n'eût été qu'une amnistie véritable si le prince seul l'eût rédigé, n'ayant pour guide que les lumières de son esprit et le témoignage de sa conscience.

L'Assemblée constituante poussait de bonne foi la monarchie vers la république: aussi l'amnistie qu'elle proclame est universelle et sans arrière-pensée.

Le consulat poussait avec force la république vers la monarchie; il proscrit en amnistiant. Je ne dis rien des amnisties de la Convention; c'est l'aristocratie populaire dans toute sa force et sa férocité, dédaignant de cacher avec les lauriers qu'elle cueille le sang qu'elle a versé: je ne dis rien des amnisties du directoire, aristocratie financière et lâche, qui s'assit dans la boue pour se couronner d'or. Nous y trouvons toutefois mille preuves que ce n'est pas la crainte d'un péril public, mais l'effet des haines individuelles qui vient mêler la proscription à l'amnistie. Bailli, un des plus dignes apôtres, un des plus vertueux martyrs de la liberté, expire sur l'échafaud comme *fauteur du despotisme;* Carnot, proscrit au 18 fructidor comme royaliste, meurt plus tard dans l'exil comme républicain. Nous avons vu un être que la nature avait créé comme le dernier terme de l'abjection de l'espèce humaine, Fouché, trafiquant de l'amnistie consulaire, et de celle du 3 nivose, et de celle des cent jours, et de celle de 1815; toujours la plume à la main, également prêt à écrire ou à effacer les noms de ses amis et de ses ennemis; et, sans haine, sans regret, les précipitant dans l'abime de la proscription, comme jadis il engouffrait les Nantais dans la Loire.

Mêler la proscription à l'amnistie est une faute d'autant plus grave, que tous les corps de l'état demandent alors à participer, non à la clémence, mais à la cruauté. L'acte d'oubli de Bréda n'avait proscrit que les régicides. Le parlement d'Angleterre accusa hautement la magnanimité de Charles II, et lui aussi se fit proscripteur; les tribunaux, abandonnant la route stérile de l'équité, se jetèrent dans l'ornière productive de la politique; les organes des lois se firent les vengeurs du monarque, et Jefferies fit fortune où Bacon se fût appauvri. Quelque étranger que puisse être le prince à toutes ces atrocités, c'est à lui seul qu'elles sont imputées; elles flétrirent la restauration anglaise, et causèrent les haines et les craintes d'où provint la révolution qui chassa les Stuarts.

C'est spécialement dans l'état aristocratique qu'il faut redouter l'amnistie. Sous l'aristocratie civile, la clémence n'est qu'un moyen de police pour découvrir ce qu'on ignore: les honnêtes gens, rassurés par cet acte, osent parler de leurs anciens projets; et les fripons, qui n'attendent plus leur fortune de la rébellion, vendent au pouvoir le nom des rebelles. Soudain l'amnistie s'interprète par la proscription; et, pour que les citoyens ne puissent découvrir le piége, des inquisiteurs d'état font languir ensemble, sous les plombs de Venise, les délateurs et leurs victimes. L'aristocratie sacerdotale est plus effroyable encore; si l'espionnage terrestre lui manque, elle épouvante les consciences par des monitoires, et les appelle à la délation en les menaçant des tourments éternels de l'enfer; le nom de Dieu est le manteau qu'elle jette sur ses crimes: elle veut amnistier, mais pour oublier la faute, il faut qu'on la lui révèle; et pour pardonner au coupable, il faut qu'on le lui nomme: elle le connait à peine, que les cachots de l'inquisition absorbent les misérables victimes, qu'ils ne vomiront plus tard qu'au milieu des flammes de l'*auto-da-fé*. Sous l'aristocratie militaire, on remarque quelque apparence de loyauté dans l'oubli du passé; en Pologne, l'échafaud a rarement succédé à l'amnistie: ce n'est point que l'aristocratie des camps soit plus magnanime que celle des palais ou des temples; mais elle est plus forte, et ne semble moins cruelle que parce qu'elle est moins lâche.

Il en est de même dans les monarchies: plus elles sont républicaines, comme la Suède et l'Angleterre, plus elles se rapprochent du despotisme, comme le Danemarck et la Russie, et moins on y mêle la proscription à l'amnistie. La raison en est simple: en Suède le gouvernement s'appuyait sur le peuple, en Russie il s'appuie sur l'armée; il est ferme, parce que son appui n'est pas fragile; il est moins injuste, parce qu'il

est plus fort, et que la cruauté est fille de la faiblesse. Mais plus la monarchie est aristocratique, et plus il y a de proscriptions dans la clémence. L'aristocratie civile de Naples dénatura cette première amnistie qui plaça le hideux Vani au rang des Jefferies, des Laubardemont et des Fouquier-Tainville. Toutefois ces horreurs cèdent à l'épouvantable amnistie de 1799, parce qu'un prince de l'Église, le cardinal Ruffo, mêla toutes les inimitiés sacerdotales aux haines aristocratiques qu'avait fomentées l'infâme Acton, aux vengeances monarchiques qu'irritait une reine long-temps fugitive, aux persécutions jalouses qu'une courtisane étrangère, lady Hamilton, nourrissait contre ses rivales heureuses et contre ses amants infidèles ; et plus encore parce que Naples est un pays où, grâces à la canaille des Lazzaroni, on n'a jamais faute de bourreaux, et que dans ce moment un homme que les ennemis de la France ont long-temps nommé le héros de l'Angleterre, Nelson, détrempant sa gloire dans le sang humain, fermait toute retraite aux victimes, et, à la honte du monde civilisé, garantissait l'impunité des assassins. Depuis cette funeste époque, quelques pays où la monarchie qu'on appelle absolue est placée sous la tutelle des aristocraties civiles, sacerdotales, indigènes ou exotiques, ont plusieurs fois tremblé sous des amnisties ; et toujours les mêmes causes ont produit les mêmes effets, et toujours la clémence ne s'est offerte à la reconnaissance nationale qu'enveloppée d'un manteau couvert de sang.

Nous devrions aborder ici les amnisties proclamées par les gouvernements représentatifs. Mais où prendre nos modèles? A Naples, à Turin, à Lisbonne, à Madrid, ce système n'a pu s'établir et n'a vécu qu'entouré de dangers et d'ennemis qui l'ont forcé d'oublier ses vrais principes et de sortir de ses justes limites. En Angleterre, un siècle après son établissement, il fut dénaturé par l'aristocratie des richesses ; depuis long-temps le peuple n'y est plus rien ; déjà la monarchie recule devant le ministère, bientôt un gouvernement oligarchique pèsera sur les trois royaumes ; et Londres, cette Carthage de l'océan, renouvellera l'image de cette Venise qu'on surnomma la Rome de la Méditerranée. La Suède, qui fut long-temps représentative, est de droit un gouvernement civil ; mais elle subit par le fait la plupart des inconvénients des gouvernements militaires. Peut-être pourrai-je prendre mes exemples aux État-Unis, pays à la fois républicain et monarchique, pays où la liberté a sans cesse respecté le pouvoir, parce que le pouvoir n'y opprima jamais la liberté; mais la vieille Europe considère cette fédération politique comme une véritable démocratie, et mes exemples ne prouveraient rien pour elle. Combien j'aimerais à citer la France représentative! Pourquoi son amnistie de 1815 a-t-elle été donnée au milieu des craintes individuelles et des troubles civils? Pourquoi l'aristocratie politique s'en est-elle emparée pour restreindre la clémence par la funeste invention de catégories persécutrices? Pourquoi l'aristocratie juridique a-t-elle pu poursuivre ceux que la magnanimité n'avait point garantis, mais que la puissance n'avait point frappés? Pourquoi l'aristocratie civile a-t-elle garrotté par des surveillances ceux que l'autorité n'avait point écartés par le bannissement? Pourquoi une hideuse populace, funeste instrument de toutes les aristocraties, a-t-elle ajouté aux rigueurs légales le pillage et l'assassinat?

Ici se présentent ces questions, que les publicistes et les jurisconsultes considèrent comme d'un haut intérêt, et que je serais disposé à regarder comme des disputes de mots ou des querelles d'école. Les écrivains se trompent souvent, parce qu'ils décident toujours les questions qu'offrent les gouvernements des minorités par les principes qui dirigent les gouvernements des majorités. L'amnistie, disent-ils, doit être inviolable : cette idée est juste en tant qu'elle s'applique aux états républicains, parce qu'ici l'amnistie est un véritable contrat synallagmatique, un traité mutuel, une capitulation réciproque entre deux partis également forts. Mais, dans les états aristocratiques, c'est une concession du fort au faible, un moyen adroit de faire poser les armes à des ennemis qu'on frappera sans péril lorsqu'ils seront désarmés, une ruse de guerre pour séparer les soldats qu'on amnistie, des chefs qu'on veut punir, pour diviser entre eux les généraux qu'on absout et ceux que l'on condamne. Mais, dès que l'opposition est sans moyens d'hostilité, qui peut garantir la foi de l'amnistie? Qui est le maître de l'exécuter, de l'interpréter, de l'étendre, de la restreindre? Quelle sanction peut servir de sauvegarde à ce traité périlleux pour ceux qui s'y fient?

Voyez comment Charles IX exécute, dans la nuit de la Saint-Barthélemy, l'amnistie des protestants; comment le cardinal Ruffo exécute, sur les places de Naples, l'amnistie des républicains; comment les terroristes exécutent, au 2 septembre, l'amnistie des royalistes! On citera la foi inviolable de Charles-le-Sage et de Louis XII; l'amnistie du consulat, où la proscription finit par une mise en surveillance: mais qui ne voit que cette loyauté tient, non à la nature de l'acte, mais au caractère du souverain? Sans doute ils ont fait avec sagesse: toutefois qui les eût empêchés de faire autrement? Henri IV seul eut le génie de comprendre et la magnanimité d'avouer que l'amnistie, inviolable en théorie, pouvait en application ne lier ni lui-même ni ses successeurs. Il voulut réparer cet irréparable inconvénient des gouvernements absolus, en donnant aux protestants des lieux d'asile et des places de sauvegarde: mais Louis XIII interprète l'amnistie par la prise de La Rochelle, dernier boulevard des réformés; et Louis XIV l'exécute par les dragonnades, la confiscation, le bannissement et l'échafaud.

On ajoute que le pouvoir qui amnistie n'a pas le droit de proscrire, et qu'il doit se borner à livrer ses adversaires aux tribunaux: n'est-ce pas encore une logomachie? Que sont les tribunaux, sous les gouvernements absolus, dans les temps d'amnistie et de proscription? Juger alors, c'est condamner. L'homme qui juge n'est-il pas l'instrument de l'homme qui poursuit? Voyez surgir à toutes ces grandes catastrophes, un être qui fonde sa fortune sur le sang qu'on lui commande de verser: Jefferies, Laubardemont, Vani, Fouquier-Tainville! L'histoire a-t-elle conservé le nom d'un seul juge honoré, récompensé par la puissance pour avoir refusé de se tacher de sang? On les repousse, témoin les juges de Moreau; et cependant on gorge de richesses ces magistrats bourreaux, qui, selon l'expression du tragique français, peuvent demander leur salaire des têtes à la main. Un homme, en des temps de trouble, eut le courage de placer la probité dans les cours de justice; et cet homme c'était Cromwell: « Ne le nommez pas, lui disait-on d'un magistrat; il est d'une incorruptible intégrité. » Le courageux usurpateur se hâte de signer: « Dieu soit loué! s'écria-t-il; c'est un rempart que j'élève entre ma colère et mes ennemis. » Toutefois qu'on ne s'y trompe point; Richelieu, Cromwell, Napoléon, tous ceux qui ont respecté les tribunaux ordinaires, ne se sont pas moins rassasiés de proscriptions juridiques: les commissaires, les cours d'exception, ne leur ont point fait faute. Telle est l'espèce humaine dans les temps de corruption, qu'un souverain frappe du pied dans la boue et qu'il en jaillit des assassins. Ces hommes n'ont eu qu'une heureuse idée; ils n'ont pas flétri la magistrature commune et nécessaire, en exigeant d'elle des sentences politiques. celle-ci rendait des arrêts, l'autre vendait des services; mais le peuple pouvait du moins, sans effroi, aller demander justice à des juges à qui le pouvoir n'avait pas demandé du sang.

Quelques publicistes attribuent aux princes et d'autres réservent au souverain le droit d'amnistie. J'ai quelque honte d'entrer dans ces détails. Si l'amnistie proscrit, le droit n'en appartient à personne, car nul pouvoir humain ne peut condamner sans entendre; si, sans créer des délits imprévus, elle livre aux tribunaux, elle appartient alors au prince, qui seul a droit d'y traduire; si elle impose des conditions, c'est une commutation de peine: et qui peut commuer des peines auxquelles on n'a pas encore été légalement condamné? Il résulte de ces principes que l'amnistie particulière et conditionnelle est un acte de pouvoir absolu, une véritable autocratie, qui ne peut se retrouver que, par une extension abusive, dans les états républicains ou représentatifs.

Mais à qui appartient le droit d'amnistie générale et absolue, acte magnanime qui change la haine en amour, la crainte en sécurité, les troubles civils en concorde? Si l'oubli n'atteint que des faits déjà poursuivis et punis par les tribunaux, l'amnistie rentre dans le droit de grâce, et ne peut être exercée que par le pouvoir à qui la clémence fut réservée. Si l'amnistie est une abolition de poursuites futures et possibles, il faudrait rechercher quelle puissance a le droit d'arrêter la justice, et peut-être n'en trouverait-on point. Dans les républiques, cette question serait facile à résoudre; car l'amnistie n'est point respectée comme un acte du pouvoir, mais comme un traité de paix entre deux partis belligérants. Il n'en est pas ainsi dans les gouvernements des minorités; le souverain, quel qu'il soit, n'y

veut jamais capituler; ici l'amnistie ressemble toujours à un pardon : on appelle par l'indulgence une soumission qu'on n'ose espérer de la sévérité. Si le prince l'accorde, il dépasse les limites du gouvernement; si le souverain la proclame, il sort de la route constitutionnelle : l'un et l'autre s'établissent au dessus des lois pour obtenir la paix. C'est donc un acte de dictature? Mais si je vois une puissance dictatoriale perpétuelle dans le despotisme et les monarchies absolues, si les républiques l'établissent momentanément par le *caveant consules,* la création d'un dictateur, les assemblées générales, les conventions, où la placer dans le système représentatif? Par le fait, Napoléon la donne aux trois consuls par la proscription du 26 brumaire an 8; il la partage avec le sénat par la proscription du 15 nivose an 9; il se l'arroge personnellement comme empereur, par la proscription du 12 mars 1815 : par le fait encore, Louis XVIII considère l'amnistie comme un droit inhérent à la couronne, par l'ordonnance du 24 juillet 1815; il le partage avec les Chambres, par la loi du 12 janvier 1816. Charles II avait fait ainsi, et Louis XVI avait de même sanctionné l'amnistie absolue et générale de l'Assemblée constituante. Mais que prouvent les précédents, et peut-on décider le droit par le fait! M. de Lally, habitué à prendre la générosité pour la justice, et les sentiments pour des principes, a dit aux pairs de France que « l'amnistie est un droit absolu appartenant au roi, qui seul peut l'exercer quand et comme il lui plait; » mais cette amnistie frappait, sans les entendre, plusieurs citoyens d'exil et de bannissement : le droit de proscrire serait donc inhérent à la royauté? N'est-ce pas là la doctrine tant de fois répétée des bastilles et des lettres de cachet? A propos de ce même acte, M. de Lanjuinais a dit que « l'amnistie exige le concours des trois branches de la législature. » Est-ce détruire l'abus ou le déplacer? Je le répète, il y a proscription dans l'amnistie, et ni une branche isolée ni les trois branches réunies ne peuvent constitutionnellement s'arroger le droit de proscrire.

Si je ne me suis étrangement abusé, me voici au terme : nul pouvoir n'a le droit de proscrire; toute proscription est un acte de force qu'on masque d'une apparence de nécessité, mais non un droit qu'il soit possible de fonder sur la justice. Il n'y a donc pas, dans l'état constitutionnel, un pouvoir humain qui puisse mêler la proscription à l'amnistie. Cependant, si j'en excepte les amnisties absolues et générales, la plupart de ces grands actes de clémence ne sont que des palliatifs d'une adroite rigueur : c'est le vase du Tasse; les bords sont emmiellés, la lie en est amère. Prenons pour exemple l'amnistie dictactoriale du 12 mars. Un article fait grâce à tous les Français. Un homme seul qui pardonne à trente millions d'hommes! cet acte serait d'un fou si Napoléon pouvait l'être : cette forfanterie de générosité est donc un piége; voyons ce qu'il nous cache. Un autre article amnistie tous les fonctionnaires : c'est une ruse de Machiavel; on veut acquérir à l'empire tous les magistrats, que la peur des destitutions laisserait à la royauté. Un autre article proscrit treize personnes : voilà qui explique l'amnistie, et cette vaine parade de magnanimité. On n'a pardonné aux masses que pour en isoler les individus, et l'on n'a garanti la sécurité de tous que pour atteindre sans péril la tête de quelques-uns. L'amnistie n'est donc que l'emphatique préambule d'un décret de proscription, lorsqu'elle nous offre la haine assise sur l'autel de la clémence.

Voilà à quoi peut se réduire l'amnistie moderne : ce n'est plus la liste des citoyens qu'on oublie, mais la table des malheureux dont on se souvient. Ces distinctions entre les amnisties par ordonnance, légales, constitutionnelles; cette synonymie d'amnisties générales, absolues, exceptionnelles, conditionnelles, peuvent expliquer des actes existants ou possibles, peuvent guider le juge qui applique la loi, l'avocat qui défend l'accusé : mais la source, le droit, les principes de cette clémence politique sont encore à rechercher pour tous les esprits justes qui n'ont pas contracté l'habitude d'expliquer ce qui doit être par ce qui est.

Nous reviendrons sur ce sujet, neuf encore malgré tous les ouvrages qui s'en sont occupés; car les publicistes, esclaves à genoux devant les vengeances royales, semblent toujours adorer la colère de leurs maitres. Finissons en déplorant que l'usage des amnisties particulières et conditionnelles ait depuis long-temps prévalu : heureux encore lorsqu'elles ne prononcent que des peines temporelles, lorsqu'une rigueur présente ne ferme pas toute issue à une justice future! heureux surtout lorsqu'elles ne font pas un appel à l'échafaud! car le sang des

victimes pèse long-temps sur le cœur des bourreaux, s'attache éternellement à leur mémoire, et flétrit d'une marque indélébile le siècle et les nations qui l'ont versé. « Que » personne ne périsse pour la conjuration » de Cassius, écrivait l'empereur Antonin » au sénat assemblé pour juger des rebel- » les; que le sang de personne ne soit ré- » pandu; que les bannis soient rappelés, » que leurs biens soient rendus; et plût » aux dieux que je pusse rendre la vie aux » morts! Qu'ils reviennent en assurance, » puisqu'ils vivent sous l'empire d'Antonin: » qu'ils soient un exemple de clémence plus » utile et plus honorable au prince que la » cruauté! » Voilà les véritables amnisties. (*Voyez* Clémence, Cruauté, Grace, Proscription.) J. P. P.

* AMNON, fils aîné de David et d'Achinoam, sa seconde femme, fut tué par Absalon, son frère, dans un festin, deux ans après, pour venger une insulte faite à leur sœur Thamar.

* AMO (Antoine-Guillaume), nègre africain, né sur la Côte-d'Or vers le commencement du 18e siècle. Il fut amené en 1707 en Hollande, et donné au duc de Brunswick, qui l'envoya faire ses études à l'université de Hall. Versé dans l'astronomie, et parlant le latin, le grec, l'hébreu, le français, le hollandais, l'allemand, il alla continuer ses études à Wittemberg, donna des cours particuliers qui eurent un grand succès. Après la mort de son bienfaiteur, il tomba dans une profonde mélancolie, résolut de quitter l'Europe qu'il avait habitée pendant 30 ans, et retourna dans la province d'Axum. Il y reçut la visite du savant voyageur Gallandat, en 1753; il était alors âgé de 50 ans, et menait la vie d'un solitaire avec son frère et sa sœur. Quelque temps après, il finit ses jours à Chama, dans le fort de la compagnie hollandaise.

AMODYTE. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* Couleuvre et Équille.

* AMOLO ou AMOLON, archevêque de Lyon, mort en 852, dont les *OEuvres* sont imprimées avec celles d'Agobart, 1645, in-8°, qui se trouvent dans la *Bibliothèque des Pères*, imprimées ensuite séparément, Paris, 1666, in-8°.

AMOME. *Amomum.* (*Histoire naturelle.*) Genre de plante dont toutes les espèces sont originaires des parties chaudes de l'Asie, et qui sert de type à la famille des amomées. Les racines charnues fortement aromatiques et piquantes de ces végétaux, les graines de quelques-uns, sont d'un grand usage dans la zone torride pour relever le goût des mets. Le gingembre, la zédoaire, le curcuma, le cardamome, et le terramérita ou safran de l'Inde employé dans la poudre de Cari pour la colorer et la rendre piquante, sont les espèces qu'on peut considérer comme officinales et qu'on rencontre dans le commerce. B. de St.-V.

* AMON, roi de Judas l'an 642 avant Jésus-Christ, fut assassiné après deux ans de règne par ses serviteurs.

* AMONTONS (Guillaume). Une maladie qu'il eut dans sa jeunesse, et qui le rendit presque entièrement sourd, le força de rentrer en lui-même, et de cultiver ses dispositions naturelles pour la mécanique. Il apprit le dessin, l'architecture, et fut employé à divers ouvrages publics. A l'âge de 24 ans, il présenta un hygromètre de son invention à l'Académie des sciences. En 1695, il publia ses *Expériences physiques sur une nouvelle clepsydre et sur les baromètres*, dédiés à la même Académie, qui s'en associa l'auteur quatre ans après. Il mourut à Paris en 1705, à l'âge de 42 ans.

*AMORETTI (Maria-Pelegrina), savante italienne. Livrée à l'étude dès sa plus tendre jeunesse, elle fit de tels progrès dans les sciences, qu'elle soutint deux jours de suite des thèses de philosophie à l'âge de 16 ans, et fut, à 21, reçue docteur en droit à l'université de Pavie. Dans la suite, ses affaires domestiques l'empêchèrent de cultiver la jurisprudence. Cependant elle fit imprimer un traité *de Jure dotium*, qui ne fut pas publié. Elle mourut à Oneglia en 1787.

* AMORETTI (Charles), minéralogiste, né à Oneille dans le Milanais en 1740, mort en 1816, entra dans l'état ecclésiastique, et devint ensuite un des conservateurs de la bibliothèque ambroisienne à Milan. Il a donné en italien un *Voyage de Milan aux* 3 *lacs de Côme, de Lugano et Majeur*, Milan, 1805, in-4°. Cet ouvrage renferme une description exacte et curieuse de toutes les substances minérales qui se trouvent dans les lieux que l'auteur a explorés. L'abbé Amoretti a composé un grand nombre de *Mémoires* et *Opuscules* sur la même matière, et autres objets de science ou de littérature, qui sont insérés dans les divers recueils littéraires ou scientifiques de l'Italie. Sa place de conservateur l'avait mis à même de faire de nombreuses et utiles re-

cherches dans la bibliothèque ambroisienne. Il publia en français le *Guide des étrangers dans Milan et les environs de cette ville*, Milan, 1805; ce qui lui valut la décoration de l'ordre de la couronne de fer. Peu de temps après il fut nommé membre de l'Institut de Milan, et entra au conseil des mines du royaume d'Italie. On lui doit une édition du *premier Voyage autour du monde*, par Pigafetta, avec des notes et des éclaircissements, Milan, 1800, in-4°; ouvrage traduit en français par lui-même, réimprimé à Paris en 1801, in-8°, par les soins de Jansen, et un autre du *Voyage de Ferrer Maldonad, à l'Océan atlantique pacifique, par le nord-ouest*, Milan, 1811, in-4°; traduit en français et publié à Plaisance en 1812, in-4°.

* AMOREUX (Pierre-Joseph), médecin et bibliothécaire de la faculté de médecine de Montpellier, né vers le milieu du 18e siècle, mort en 1825, est auteur de nombreux ouvrages, dans lesquels on remarque surtout une grande érudition, mais dont le style est souvent obscur, et les idées confuses. Il y traite principalement de l'économie rurale et des sciences naturelles. Nous citerons les plus importants : *Tentamen de noxâ animalium*, Montpellier, 1762, in-4°; *Lettres sur la médecine vétérinaire*, ibid., 1771 et 1773, in-8°, pleines de notices bibliographiques généralement exactes; *Recherches sur la vie et les ouvrages de P. Richer de Belleval*, Avignon, 1786, in-8°; *Notice des insectes de la France réputés venimeux*, Montpellier, 1809, in-8°, ouvrage estimé; *Dissertation historique et critique sur l'origine du cachou*, 1802, in-8°; *Essai historique et littéraire sur la médecine des Arabes*, 1805, in-8°; *Notice biographique sur G. Amoreux* (son père), 1806, in-8°; *Précis historique sur l'art vétérinaire*, 1810, in-8°: *Traité de l'olivier*, 1814, in-8°; *Notice historique et bibliographique sur la vie et les ouvrages de L. Joubert*, 1814, in-8°.

* AMOROSI (Antoine), peintre, né à Rome, mort en 1740. Avant la révolution, on voyait plusieurs de ses tableaux dans les églises de l'état ecclésiastique.

* AMORT (Eusèbe), chanoine régulier de Saint-Augustin. Tous ses ouvrages sont en latin, et traitent de théologie; plusieurs ont été écrits pour prouver que Thomas A Kempis est le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Il mourut en 1775, à l'âge de 82 ans.

AMORTISSEMENT. (*Économie politique.*) Les conditions sans lesquelles il n'est point de crédit possible ou durable, seront examinées au mot *crédit public*; les garanties sans lesquelles il est impossible de trouver des capitalistes qui prêtent, seront discutées au mot *emprunt* : l'article *liquidation* doit compléter toute la théorie des dettes publiques.

Dans le gouvernement des minorités, le mode ordinaire de paiement est la banqueroute; plus on s'avance vers le despotisme, plus la banqueroute est solennelle et complète; plus on approche du véritable système représentatif ou républicain, plus on a soin de déguiser ces faillites honteuses, et la liquidation se termine par une espèce de concordat qui force le créancier à accepter tant pour cent : mais dans le vrai gouvernement des majorités la liquidation est toujours consciencieuse, générale et absolue.

L'amortissement n'est qu'un mode de liquidation, et nous le renverrions à ce dernier mot, s'il ne présentait pas lui-même une assez grande importance pour exiger un article à part.

Les gouvernements ont recours aux emprunts lorsqu'ils ne peuvent pourvoir à la satisfaction de leurs besoins au moyen des impôts ordinaires, soit parce que ces impôts sont aussi forts que les ressources nationales les peuvent le permettre, soit parce que l'on craint, en augmentant leur quotité, d'irriter ou de mutiner la nation. Mais tout emprunt actuel n'est qu'un impôt futur, car la dette ne peut être éteinte que par une contribution quelconque; alors, pour alléger le fardeau, on a imaginé un mode de libération partielle, annuelle et progressive, auquel on a donné le titre d'amortissement.

Lorsqu'on emprunte un capital, on est obligé d'obtenir annuellement par l'impôt la somme nécessaire au paiement des intérêts du capital emprunté. A cette première somme on en ajoute une seconde que l'impôt fournit également, et qui doit servir à la liquidation annuelle de la dette contractée; cette seconde somme se nomme *fonds d'amortissement*, et les individus chargés de surveiller la rentrée et l'emploi de ces fonds s'appellent *commission d'amortissement*.

Maître de la somme destinée à la liquidation de la dette, l'amortissement peut en opérer le rachat à des époques indéterminées et imprévues; mais alors il produirait sur la hausse et la baisse des fonds publics des secousses violentes qui, pour servir la

fortune publique, renverseraient de fond en comble toutes les fortunes particulières. Il peut l'opérer encore à des époques prévues et déterminées; mais alors les capitalistes, connaissant le temps fixe des oscillations de la bourse, dirigeraient leurs opérations d'après ces intermittences, et les fortunes privées s'accroîtraient rapidement au détriment de la fortune publique : il peut l'opérer enfin d'une manière égale, uniforme et quotidienne : ce dernier mode parait le meilleur; son action étant toujours la même s'oppose à ces soubresauts de hausse et de baisse qu'on ne peut maîtriser. On divise donc le fonds d'amortissement en fractions égales entre elles et au nombre de jours où la bourse est ouverte dans l'année; alors les rachats étant journaliers exercent une influence continue, soutiennent le taux des effets publics, en opèrent la hausse ou s'opposent du moins à la baisse, sauf les événements étrangers à l'amortissement, parce que les vendeurs véritables trouvent toujours un acheteur réel.

Les rentes ainsi rachetées ne peuvent plus être remises dans le commerce; mais, quoique non transférables, elles deviennent la propriété de l'amortissement, qui, jusqu'à l'extinction totale de la dette, en perçoit les intérêts. Ces intérêts s'ajoutent chaque année au fonds d'amortissement, se divisent comme lui, et comme lui servent à des rachats nouveaux.

Ce mode, ainsi qu'on le voit, est facile à saisir et simple à pratiquer. La théorie des progressions et des intérêts composés est assez vulgaire pour que tout individu qui connaîtra la quotité de la dette et du fonds d'amortissement puisse non-seulement affirmer que toute dette peut être éteinte par ce moyen, mais encore déterminer le jour précis de son extinction complète. Si l'on ne considère que la théorie mathématique, ou l'application financière de l'amortissement, aucun mode de libération ne parait plus sûr, plus naturel et plus aisé. Toutefois, un écrivain qui seul pouvait bien le juger, puisqu'il vivait dans le seul pays où il fût établi, Adam Smith, fondateur de le science économique, a prétendu que la banqueroute était l'unique moyen d'éteindre les dettes publiques. Le célèbre économiste a raison pour ceux qui n'envisagent que l'autocratie, le déloyauté et les besoins sans cesse renaissants du gouvernement des minorités : la monarchie absolue française n'a payé ses créanciers qu'avec des banqueroutes. Smith a raison encore dans le faux système représentatif: l'emprunt, moyen honnête de se procurer le nécessaire, y devient bientôt un moyen immoral d'obtenir le superflu; et si le nécessaire a ses limites, le superflu n'a point de bornes; alors les fonds d'amortissement sont détournés, la dette s'amoncelle, et l'on entre dans la voie des banqueroutes partielles qui conduit tôt ou tard à une banqueroute générale : l'oligarchie ministérielle de Pitt a placé l'Angleterre sur le bord de cet abime. Mais, dans le système des majorités, Adam Smith se trompe par la seule raison que la bonne foi est l'âme de ces états, que les finances ne sont pas à côté du gouvernement, qu'elles sont le gouvernement même, et que la politique est tout entière dans la sagesse de l'économie publique et dans la loyauté des engagements financiers: tels sont les États-Unis.

D'autres publicistes prétendent que l'amortissement est un moyen funeste, en ce qu'il donne aux gouvernants d'immenses ressources pour envahir la liberté des gouvernés. C'est déplacer la question : nous examinerons ailleurs l'influence que le crédit public et la liberté publique exercent mutuellement l'un sur l'autre; qu'il suffise de remarquer ici que cette objection, fût-elle de quelque poids, appliquée aux emprunts, est sans valeur et même immorale lorsqu'on l'adresse à l'amortissement. Dès qu'on emprunte, il faut payer. Si l'amortissement est un moyen honnête de paiement, il est utile. Le crédit serait funeste en lui-même, que là où il existe des emprunts l'amortissement n'en serait pas moins nécessaire. Rien ne doit être exagéré, même dans l'amour de l'indépendance. On ne brise pas ses fers politiques par une banqueroute financière: liberté et immoralité se choquent et se repoussent; l'indépendance des peuples ne se fonde jamais sur leur déshonneur, et ce qui de soi est injuste et malhonnête, ne saurait être populaire et libéral. La sagesse nationale peut se demander s'il est prudent d'emprunter; mais dès que l'emprunt existe, la probité publique ne doit jamais rechercher s'il est ou non utile de payer ses dettes: c'est une conséquence nécessaire, rigoureuse, absolue de l'emprunt.

Les mathématiciens prouvent que l'amortissement est un moyen assuré de liquidation, et leurs calculs sont d'une justesse rigoureuse. Mais si, dans la mécanique, les résultats algébriques, évidents en théorie,

sont toujours faux en application, parce que les calculateurs ne tiennent compte ni des frottements ni des obstacles qui embarrassent la route à parcourir, il en est de même à plus forte raison en économie. Qu'importe de savoir que tel amortissement doit éteindre telle dette en tant d'années? Des événements imprévus ne peuvent-ils point détourner les fonds et les prodiguer en dépenses nouvelles? Les princes, les ministres, les courtisans et les maîtresses ne peuvent-ils les dilapider? Quel gouvernement n'épuise en folles rapines les sources connues de la prospérité publique, tant fussent-elles inépuisables? Les funestes réalités de la pratique faussent en tous lieux les justes mais illusoires combinaisons de la théorie.

Les ministres proclament l'amortissement comme le puissant levier du crédit: trivialité financière qui trouve des échos et fait des dupes; elle signifie qu'on trouve facilement des prêteurs lorsque les moyens de remboursement sont connus et faciles. Nous examinerons toutes ces apologies intéressées, et conséquemment hors de la vérité, à l'article *crédit public;* mais, pour pouvoir aborder loyalement cet important sujet, nous devons ici apprécier les craintes que la prudence inspire à ces écrivains indépendants qui discutent et ne frondent pas.

Toutes les objections financières se réduisent au calcul suivant:

Le gouvernement a besoin de 100,000 fr.: il les demande au crédit; la rente est à 80 pour 100; il faut donc emprunter 125,000 fr. Il consacre une rente annuelle de 6,250 fr. pour le paiement des intérêts, et une somme annuelle de 10,000 fr. pour éteindre le capital par l'amortissement. On suppose en outre le gouvernement économe et sage, ce qui fait monter la rente au pair; et l'on trouve que la rente est rachetée et la dette éteinte en dix ans et trente jours. Mais, en récapitulant les dépenses, on trouve aussi:

125,000 fr.	empruntés dans l'origine.
101,300...	payés à l'amortissement.
63,400...	payés en rentes aux créanciers.
Tot. 289,700	

Et ce calcul prouve jusqu'à l'évidence que 100,000 fr. qu'on eût pu obtenir, en 1820, au moyen de l'impôt, auront coûté, en 1831, à la nation qui les emprunte, 289,700 fr. Or, comme c'est encore l'impôt qui satisfait au paiement, il est facile d'en conclure qu'il vaut mieux imposer qu'emprunter, et que l'impôt étant à la dette dans la proportion d'un à trois, même avec l'amortissement considéré jusqu'à ce jour comme le meilleur mode de libération, l'emprunt est impopulaire et ruineux.

Cette conclusion est pressante, et ce n'est pas encore ici le lieu de la détruire puisqu'elle frappe le crédit et non l'amortissement. Nous n'avons pas à rechercher s'il est utile d'emprunter, mais s'il est nécessaire de liquider une dette déjà contractée, et quel est le meilleur moyen de liquidation; or nous venons de voir que ceux-là mêmes qui attaquent le crédit et l'emprunt ne contestent point à l'amortissement son utilité financière.

Les objections économiques se bornent à dire que si le gouvernement emprunte aux gouvernés, il enlève subitement à l'agriculture, à l'industrie et au commerce d'immenses capitaux, et frappe de stérilité ces trois sources de richesses; tandis que l'amortissement ne faisant rentrer ces mêmes capitaux dans la circulation que lentement et par fractions, la plaie qu'on a faite est longtemps à saigner. Que si, au contraire, l'état emprunte aux étrangers, alors il s'établit momentanément un surcroît de richesses; mais, que les intérêts et l'amortissement reportant à l'étranger le triple des richesses empruntées, la prospérité momentanée se change en misère profonde et durable. Cette objection, comme la précédente, ne porte point sur l'amortissement, mais sur le crédit et sur le mode d'opérer l'emprunt; et c'est à ces articles que nous tâcherons de la résoudre.

Les objections politiques condamnent l'amortissement, non qu'il ne soit un mode efficace et tolérable d'éteindre les dettes contractées pour des besoins réels, mais en ce qu'il donne au gouvernement les moyens d'emprunter sans nécessité. Le reproche est juste, et cependant il porte à faux: ce n'est pas l'amortissement, mais les vices de la constitution qu'il faut accuser. Lorsqu'un prince abuse de la fortune publique, il ne faut s'en prendre qu'à l'impuissance des lois qui lui permettent d'en abuser, et à la corruption des magistrats qui dévorent le produit des abus. Ici le désordre n'est pas dans la loi financière, mais dans la loi constitutionnelle. Louis XIV a laissé une dette épouvantable sans amortissement, et l'amortissement a permis à Pitt de placer l'Angleterre aux portes d'une banqueroute. Il n'est qu'un

moyen de régler les finances, c'est de limiter le pouvoir; la sagesse d'une loi d'amortissement ne peut être responsable des folles entreprises du despotisme, ou des sourdes dilapidations de l'oligarchie. Ne cherchons point l'ordre financier dans le désordre politique.

Il faut donc laisser de côté les observations qui ne tombent que sur le crédit public ou sur la nature du gouvernement, et c'est en lui-même qu'il faut considérer l'amortissement. On a vu qu'il est un moyen assuré de libération, et c'est par cela qu'il est un grand moyen de crédit; c'est lui qui soutient la dette publique à un taux élevé, parce que les vendeurs, trouvant chaque jour le gouvernement prêt à racheter, finissent par donner aux effets publics une valeur réelle, égale, et quelquefois supérieure à leur valeur nominale. Il fait naître et soutient la confiance, parce qu'il est un signe de bonne foi; et il est le gage du crédit, parce qu'il donne à ses promesses une garantie réelle.

Toutefois, le bien opéré par l'amortissement reconnait des limites. Il ne peut exister que dans les gouvernements républicains ou véritablement représentatifs. Ailleurs, il est sans garantie. La monarchie française a dilapidé les fonds qu'elle lui avait consacrés; l'oligarchie de Venise, l'aristocratie de Gênes, ont suivi ce funeste exemple, et les emprunts qu'on devait lentement éteindre par l'amortissement ont été subitement payés par des banqueroutes. Dans le gouvernement des minorités, la bonne foi est un calcul passager; dans les états représentatifs, c'est une nécessité perpétuelle. Ici l'amortissement est durable, parce qu'il est dans l'intérêt des gouvernants et des gounés; là, le gouvernement étant sans intérêt dans la dette aussitôt que les ministres et les courtisans en ont vendu leur part, retire l'amortissement dès que l'emprunt est effectué, et qu'il a le désir d'en envahir les fonds.

Il ne faut pas encore demander à l'amortissement plus qu'il ne peut tenir; il est sans force dès que les emprunts sont exorbitants. Non que le calcul ne prouve qu'une dette quelconque doit céder à l'amortissement quel qu'il soit : le calcul a pour lui le temps et l'espace. Il n'en est pas ainsi de la politique financière: dès qu'il y a une immense disproportion entre la quotité de l'amortissement et celle de la dette, dès qu'il faut des siècles pour opérer une libération, aucune prévision ne peut calculer les événements qui viendront augmenter le malaise, changer les lois fondamentales, dénaturer le peuple. La sagesse qui répond du présent ne peut plus garantir l'avenir; l'incertitude détruit la confiance, et les fonds tombent aujourd'hui par la seule raison qu'on ne sait comment on pourra les soutenir demain. C'est ainsi que les Anglais ont cessé de compter sur l'efficacité de leur caisse pour amortir leurs emprunts, qu'ils seront forcés de trouver d'autres moyens, et qu'ils les cherchent déjà peut être.

Comme le crédit public est basé sur la probité publique, l'amortissement doit avoir une origine licite; cependant quelques gouvernements l'ont puisé dans des sources honteuses. Le pape Innocent XI réduisit l'intérêt de quatre à trois pour cent, et consacra cette réduction au paiement de la dette; l'Angleterre a aussi réduit les intérêts une première fois, de six à cinq, et une seconde fois de cinq à quatre, pour accroître les fonds d'amortissement. Ceci n'est pas une banqueroute, c'est une faillite; et cette opération financière ressemblerait fort à un concordat, si elle n'était impérative d'un côté et obligatoire de l'autre.

Toutefois, comme les fonds ont augmenté après ces réductions, il s'est trouvé des écrivains qui conseillent l'usage de semblables moyens d'amortissement. Les gouvernements ne sont que trop disposés à tordre l'injustice pour en faire jaillir de l'or; il faut donc leur dire qu'ici, comme dans toutes les faillites, les titres de créance ont augmenté de valeur par la seule raison que, par le concordat, ils ont acquis une valeur réelle et un espoir de paiement.

Quelques économistes pensent que l'amortissement ayant été pratiqué pour rendre la libération moins onéreuse, on ne doit le mettre en pratique que dans des temps heureux, et qu'il faut le suspendre durant les jours de calamité, pendant la guerre par exemple. C'est là ce que, dans le langage commun, on nomme une suspension de paiement. Mais ce qui est funeste au crédit ordinaire peut-il être utile au crédit public? comment ne pas sentir d'ailleurs que l'époque des guerres est le temps où les objets de consommation sont le plus chers et le plus rares, celui par conséquent où les capitalistes ont le plus besoin de leurs capitaux, et que les en priver alors est un véritable attentat à la loyauté nationale, aux con-

ventions premières, et par suite au crédit public ?

Il est aussi des capitalistes qui demandent la suspension de l'amortissement durant le cours d'une grande prospérité, et ils citent pour exemple les craintes des financiers anglais, qui, après la hausse de 1740, déclarèrent ne savoir que faire de leurs capitaux, et refusaient de recevoir le remboursement des rentes. Nous pourrions répondre que cet embarras des richesses ne peut être éprouvé que dans les états où l'oligarchie financière a envahi toute la fortune nationale; qu'à l'époque citée, les plaintes ne furent portées que par les grandes compagnies de capitalistes, tandis qu'alors les petits rentiers, c'est-à-dire le peuple même et la véritable nation demeura muette et reçut avec joie le remboursement partiel de ses humbles économies. Mais, en envisageant la question de plus haut, on peut dire que cette grande prospérité de l'aristocratie signale une grande détresse publique; elle prouve que l'industrie est sans débouchés lucratifs, le commerce sans marchés lointains, et que la nation, ne sachant ou ne pouvant s'enrichir par des échanges à l'étranger, s'attache aux fonds nationaux et se dévore elle-même. C'est à ces époques, toujours trop rares, qu'il faut au contraire user sans relâche de l'amortissement, pour forcer les capitaux improductifs à créer de nouvelles ressources par des établissements nouveaux.

Les limites de cet ouvrage ne nous permettent point d'entrer dans d'autres développements : nous verrons plus tard qu'un crédit réel et durable ne peut appartenir qu'au gouvernement des majorités, et que par suite ce n'est que là qu'on peut trouver un véritable amortissement. C'est pour cela que nous n'avons pu l'apercevoir dans l'ancienne monarchie française, et que nous le voyons sans force dans l'oligarchie des trois royaumes. Il est un pays où le système d'économie publique a été créé loyalement et réglé de bonne foi, ce sont les États-Unis, parce que l'intérêt des gouvernants y est constamment le même que celui des gouvernés.

Cependant, dans les états où le système représentatif est imparfait, soit parce qu'il n'a pas reçu, par des lois organiques, tous les développements qui lui sont nécessaires, comme en France; soit parce qu'une aristocratie puissante le dénature à son profit, comme en usa le parlement d'Angleterre cent ans après la révolution de 1668, il est encore possible de soutenir long-temps le crédit par un sage emploi des fonds d'amortissement. Mais, pour aplanir tous les obstacles, il faut considérer cette institution comme entièrement républicaine ou représentative. Sans doute les fonds doivent être sous la sauvegarde des employés du gouvernement, pour ne porter aucune atteinte au système général de la responsabilité des fonctionnaires; mais les rentrées, l'emploi, la surveillance enfin, devraient en être spécialement confiés à des citoyens complètement indépendants, qui, choisis par les élus du peuple, fussent par cette élection même une garantie vivante que la somme votée pour l'amortissement lui serait consacrée tout entière; que les rachats seraient effectués d'après une échelle avouée et un mode connu; qu'ils ne serviraient point à faire hausser ou baisser le taux des effets publics, selon que les ministres auraient besoin de la hausse ou de la baisse; qu'ils demeureraient étrangers à ces funestes spéculations qui changent les bourses en loteries et en jeux de hasard; qu'ils seraient enfin une source continue de prospérité nationale, et non le levier ordinaire de ces funestes oscillations qui peuvent élever la fortune des fonctionnaires sur les désastres de la fortune des citoyens. Si l'on s'écarte de cette route, l'amortissement est une véritable calamité puisqu'il rend les emprunts plus faciles; que l'apparence d'une bonne foi présente élargit les voies d'une déloyauté future, et que plus il rend de services actuels, plus il creuse l'abîme des calamités financières auxquelles l'avenir ne pourra se soustraire.

Peut-être faudrait-il encore que la dette rachetée par l'amortissement fût réellement amortie dès l'instant du rachat; peut-être les intérêts des fonds rachetés n'influent pas assez sur la liquidation générale pour qu'on doive en laisser les titres entre les mains des agents du pouvoir; peut-être, quoique ces titres soient déclarés non transférables, le fisc pourrait-il, à la ruine des contribuables et des rentiers, parvenir à les transférer en secret et lentement; et alors, à côté de l'abîme connu des dettes publiques, on pourrait découvrir un jour un abîme inconnu et incommensurable de dettes ministérielles.

La France et l'Angleterre ont senti que le gouvernement devait abandonner la surveil-

lance du fonds d'amortissement à des hommes indépendans par leur position politique. Chez nous, la commission se compose d'un pair de France, deux députés, un président de la cour des comptes, le gouverneur de la banque de France et le président de la Chambre de commerce de Paris. On voit que le pouvoir a rendu hommage au principe: il nous resterait à examiner si cette organisation offre toute l'indépendance nécessaire; mais ce serait là une spécialité que nous devons religieusement nous interdire dans un ouvrage de la nature de celui-ci.

J.-P. P.

AMORTISSEMENT. (*Législation.*) C'est la permission que le souverain accorde aux gens de *mainmorte*, comme les associations religieuses, les confréries, les fabriques, les communes, les hospices et les établissements publics, d'acquérir et de posséder les héritages. On nommait aussi amortissement les lettres patentes qui conféraient cette permission.

Dans l'ancienne législation, les gens de *mainmorte* investis de lettres patentes payaient une finance annuelle: cet impôt s'appelait droit d'amortissement. Ce droit, quoique créé dans un intérêt fiscal, ne subsiste cependant plus aujourd'hui; il a été définitivement aboli par les lois de juillet 1793, octobre suivant, et ventose an 2.

C'est au mot *mainmorte* que nous examinerons l'état actuel de la législation sur cette partie, et que nous balancerons les avantages et les inconvénients des mesures adoptées par le gouvernement à cet égard.

C....N.

* AMOS, un des douze petits prophètes.

* AMOUR (GUILLAUME de St-), ainsi nommé du lieu de sa naissance, au commencement du 13e siècle, chanoine de Beauvais et docteur de Sorbonne. L'université de Paris le choisit pour défendre ses intérêts contre les dominicains et les franciscains, auxquels elle disputait le droit d'ouvrir des écoles de théologie et de philosophie. Son livre des *Périls des derniers temps* fut composé à cette occasion. Les ordres mendiants obtinrent du pape Alexandre VI la bulle *Urbi et orbi*, qui condamna cet ouvrage, et priva l'auteur de tous ses bénéfices. Il n'eut la liberté de revenir à Paris que sous le pontificat de Clément IV. C'est dans cette ville qu'il mourut en 1272.

* AMOUR (LOUIS GORIN de St-), recteur de l'université de Paris, né dans cette ville en 1619. Lorsqu'il était à Rome, à l'occasion du jubilé, les évêques de France, partisans de Jansénius, le chargèrent de plaider leur cause auprès d'Innocent X; mais les jésuites triomphèrent de tous ses efforts. Après son retour en France, il refusa de signer la condamnation du docteur Arnauld, et la Sorbonne l'exclut de ses assemblées. Un arrêt du conseil-d'état, rendu l'an 1664, condamna à être brûlé par la main du bourreau son *Journal de ce qui s'est fait à Rome, touchant les cinq propositions*, depuis 1646 jusqu'en 1653. Il mourut à Saint-Denis en 1687.

AMOUR. (*Morale.*) Voltaire le définit; *l'étoffe de la nature, que l'imagination a brodée.* S'il fallait s'en tenir à l'étoffe de la nature, nous pourrions nous dispenser d'écrire cet article; il nous suffirait de renvoyer nos lecteurs aux mots anatomiques: *circulation du sang, appareils, nerfs*, etc.

Mais les organes physiques ne sont pas plus l'amour que le cerveau n'est la pensée. Chez les anciens mêmes, dont les religions, les gouvernements, les habitudes et les mœurs ne favorisaient point l'amour moral, il avait d'autres lois que celles du corps, et un autre but que celui de la simple reproduction de l'espèce: s'il n'était point encore un sentiment, il était déjà plus qu'une sensation; l'amour était pour eux le créateur des arts, le principe, le lien et l'ornement des sociétés. L'amour avait donné naissance au paganisme, qu'on peut définir le culte du beau dans les formes; il appartenait au christianisme d'y mêler le culte de la beauté morale.

Partageons donc l'histoire de l'amour en deux grandes époques; celle de l'*amour païen*, et celle de l'*amour chrétien*. L'auteur des *Martyrs* a le premier établi cette division; c'est un des grands traits philosophiques que l'on se plait à rencontrer au milieu des idées paradoxales et des écarts continuels de sa brillante imagination.

Voulez-vous connaitre l'amour antique, lisez Horace, Ovide, Tibulle et Properce. Vous verrez des hommes à la recherche des jouissances corporelles, et non des plaisirs de l'âme; amoureux de l'amour, bien plus encore que de la beauté qui l'inspire; des maitresses vénales, des amants infidèles, des rivaux indignes. Qu'a de commun cet amour avec le sentiment dont palpitait le cœur d'Héloïse ou de mademoiselle de l'Espinasse?

Ici, le galant Ovide meurtrit de coups sa belle maîtresse; là, Properce, ivre de vin et de colère, vient outrager Cynthie, qui se venge en lui jetant à la tête les coupes qu'elle a vidées; Tibulle lui-même se plaint en vers cyniques des déportements de Délie.

Tel est l'amour dénué du charme de l'âme : cependant, comme nous l'avons dit plus haut, l'antiquité lui doit de hautes pensées dans les arts; il règne avec Jupiter dans l'Olympe; il respire dans Sapho, dans le quatrième livre de l'Énéide, dans plusieurs scènes d'Euripide, et dans quelques pages d'Homère.

Mais c'est toujours aux formes extérieures qu'il s'attache : la beauté d'Hélène séduit jusqu'à la vieillesse; Didon égale Vénus en attraits; Camille surpasse Diane en légèreté; Néère est plus blanche que l'oiseau de Léda : il est aisé de voir que, chez toutes ces femmes, c'est toujours une taille élégante et flexible, des yeux charmants, un sein admirable, en un mot une Vénus Astarté ou Callipyge, que le poète adore.

Chez les modernes, l'amour, qui a son foyer dans le cœur, se refuse quelquefois au témoignage des sens, et parvient à embellir jusqu'à la laideur même. Héloïse n'était peut-être aux yeux de ses contemporains qu'une petite femme brune, naïve, spirituelle et sensible; l'amour qui respire dans ses lettres et dans les vers de Pope nous la représente sous des traits adorables : elle a cette beauté d'expression dont le charme ne peut se définir : les feux du désir brillent dans ses yeux humides de pleurs; mais les plus violents transports de la passion y sont pour ainsi dire voilés de grâce et de pudeur.

En traçant l'histoire de l'amour, nous ne prétendons pas en faire un système, et subordonner invariablement ses différents âges aux deux grandes divisions que nous venons d'établir. Ainsi, nous ne craindrons pas de nous contredire en observant, comme un phénomène assez bizarre, que l'amour antique a quelque chose de plus délicat, de plus moral, dans l'enfance des sociétés, qu'aux époques d'une plus haute civilisation. Chez les Hébreux, la pudeur de Sara, l'innocence de Rachel, ont un charme dont aucune femme grecque ou romaine ne peut donner l'idée. Nausicaa, Pénélope, ont également dans leur simplicité héroïque quelque chose de pur, d'ingénu, de tendre, qu'on ne retrouve plus dans les temps postérieurs à Homère.

Mais les sociétés s'affermissent, les hommes pasteurs sont devenus guerriers; le gouvernement despotique ou républicain a remplacé le gouvernement patriarcal; et, de compagnes qu'elles étaient, les femmes sont devenues maîtresses ou esclaves de leurs époux : la beauté matérielle, regardée comme un don céleste, et tout-à-fait séparée de l'amour moral, n'inspirera plus que des passions brutales, dont l'égarement sera quelquefois poussé au point de méconnaître le but et les vues de la nature. L'établissement du christianisme devient pour l'amour le signal d'une ère nouvelle.

Dès lors on a donné plus d'attention aux idées morales : l'amour pur a eu ses autels; la chasteté a eu ses martyrs; des couvents ont été ouverts, et les passions qui s'y sont réfugiées ont fermenté avec plus de violence dans la lutte qui s'y établit entre les forces physiques et les forces intellectuelles.

Une remarque également vraie et singulière, c'est le rapport intime qui se trouve entre l'amour et les idées religieuses. Chez les anciens, comme chez les modernes, la piété c'est l'amour.

En effet, qu'est-ce que la mythologie? Le développement de cette maxime unique : l'amour est tout dans la nature. Il fait éclore le monde dans Hésiode; il le trouble, il le gouverne dans Homère; il le change dans Ovide; il le féconde dans l'hymen de Flore et de Zéphire; il respire au sein de Cybèle, de Neptune; il pénètre même dans les enfers avec Proserpine.

Qu'est-ce que le christianisme? Le commentaire de ce mot si doux : *Aimez!* « Les » malheureux! disait sainte Thérèse en » parlant des damnés, ils ne peuvent plus » aimer. » « Beaucoup lui sera pardonné, » à cette Madeleine pécheresse et péni» tente, parce qu'elle a beaucoup aimé. »

Quelle récompense Mahomet promet-il à ses élus? Des amours éternels. A toutes les époques et dans tous les pays, ce sentiment d'affection tendre, auquel se livrent l'apôtre, l'hiérophante, ou le bramine, devient la base des religions qui se partagent le monde, et imprime à l'amour le caractère particulier qui le distingue chez les différents peuples.

Parcourons, dans nos temps modernes, les curieuses annales de l'amour. Tendre,

sublime et sauvage dans les premiers siècles du christianisme, l'amour, au temps de la chevalerie, prend un caractère à la fois galant, timide, noble et licencieux; c'est un mélange inconcevable d'héroïsme et de faiblesse, de scrupules et de mauvaises mœurs.

On le retrouve, à l'époque du Dante, mêlé d'idées théologiques et de préjugés bizarres; et c'est de cette étrange combinaison que naît le charme inexprimable de l'*épisode* de Francesca de Rimini, morceau simple comme Homère, hardi comme Milton, et doux comme Racine.

Comme il est nécessaire d'établir un ordre dans les matières les plus aimables, essayons de découvrir les nuances qui distinguent aujourd'hui l'amour sur cette vieille terre de la civilisation chrétienne.

L'*amour*, comme Rousseau le conçoit, comme Héloïse l'a ressenti, est un concert de l'ame, de l'esprit, du cœur et des sens, qui exalte jusqu'au délire toutes les facultés humaines.

L'*amour*, tel que les Allemands le représentent sous les traits de *Werther*, vit de souvenirs, de rêves, de pressentiments. Il est à l'amour ardent et vrai ce que la lumière pâle de la lune est aux rayons fécondants de l'astre du jour. Madame de Staël le nomme *amour métaphysique*, et le compare à des roses fanées qui conservent encore leur parfum.

L'*amour*, figuré par les artistes, est l'image de l'amour chez les anciens: c'est une espèce d'adoration des belles formes, un culte du beau idéal, où l'amour moral est du moins pressenti.

Marc-Aurèle, en définissant l'*amour physique* « une petite convulsion, » ne nous permet pas de nous y arrêter davantage.

L'*amour mystique* confond l'émotion qui nous élève vers le Créateur et celle qui nous rabaisse à la créature. C'est cet amour qui dévorait Fénélon, et dont la source, entre ciel et terre, laissait échapper les *torrents* de madame Guyon, où venaient se confondre les ivresses de l'amour terrestre et les extases de l'amour divin.

Il en est de l'histoire de l'amour comme de celles des dynasties royales; l'historiographe est forcé non-seulement de faire mention de toutes les branches, mais même des individus qui ont déshonoré leur race. Nous parlerons donc de l'*amour libertin* que l'on vit régner en France pendant la première moitié du dernier siècle : commerce d'intrigues et de faiblesses; ruses sans mérite, puisqu'elles étaient prévues; débauches sans joie, puisqu'elles étaient du bon ton.

Cette époque, esquissée à grands traits par Saint-Simon, a été peinte en détails par Crébillon et Laclos; Louvet, dans son Faublas, en a saisi assez heureusement les dernières nuances. Les races futures, qui, sans doute, auront les mœurs des peuples constitutionnels, traiteront de fables les mœurs honteuses au milieu desquelles ont vécu les générations qui viennent de s'éteindre : ils relégueront les soupers de la régence parmi les contes d'une imagination dépravée, et traiteront les débauches du Parc aux Cerfs comme le sceptique Bayle a traité les orgies d'Héliogabale.

Cependant les monuments subsistent: les témoignages unanimes des contemporains, les priapées gravées par cette jolie duchesse de Berry, les mémoires même de quelques-uns des nobles acteurs, le scandale public de la vie privée du maître du royame; tout prouve qu'a cette époque, dont la révolution seule nous sépare, les désordres de l'amour libertin furent poussés à cet excès de débauche qu'à peine l'antiquité connaissait. Des femmes avilies payaient par le malheur et le déshonneur de leur vie entière l'empire d'un moment auquel un amour honteux les associait : toutes les imaginations étaient souillées, et, dans un climat où la nature commence à participer de la froideur du nord, le libertinage de l'esprit n'avait le plus souvent aucune excuse dans l'impérieuse exigence des sens.

L'amour le plus sot, le plus vide, et pendant long-temps le plus commun parmi nous, c'est l'*amour de vanité*, sur lequel se fondent les conquêtes des princes et les bonnes fortunes des financiers : cet amour est plus vil que l'amour libertin, et plus grossier que l'amour physique.

Une volupté abandonnée en Italie, une pudeur souffrante en Espagne, un enthousiasme vaporeux en Allemagne, une vanité maladive en Angleterre, et maintenant en France le besoin de plaire et le désir d'être aimé, marquent encore en Europe, à l'époque où j'écris, le règne de cette passion, mère de toutes les autres; de cette passion qui élève l'homme à des affections sublimes, et que Platon nommait si bien *une entremise des dieux avec les mortels*; de cette passion, enfin, à laquelle toutes les sensa-

tions, tous les sentiments se rattachent, et qui, suivant une expression de madame de Staël, qu'il est plus facile de critiquer que de remplacer, nous crée une *autre vie dans la vie,* et ennoblit en quelque sorte l'égoïsme, en plaçant hors de nous l'objet de nos plus vives affections. E. J.

AMOUR. (*Mythologie.*) *Voyez* Éros.

AMOUR DE SOI. (*Psychologie morale.*) Voyez auparavant Psychologie morale et Sensation. On peut voir, à l'article *sensation,* comment le phénomène de la sensation, dans sa simplicité, est tout à la fois une affection agréable ou désagréable pour la sensibilité qui l'éprouve, et un signe déterminé pour l'intelligence qui l'aperçoit; et comment, par ce double caractère, il donne naissance à deux séries de phénomènes psychologiques, dont l'une se développe dans la sensibilité même, et dont l'autre se produit dans l'intelligence. Nous allons suivre dans cet article les effets de la sensation dans la sensibilité; car il paraîtra bientôt que les mouvements variés qu'elle y excite émanent d'un même principe, et que ce principe est l'*amour de soi*.

C'est comme affection que la sensation devient pour la sensibilité une cause de développement: comme signe, elle n'excite que des faits intellectuels. Or, comme affection, elle ne revêt que deux formes essentiellement distinctes: elle est agréable ou désagréable. Une affection qui ne serait ni agréable ni pénible à quelque degré ne serait pas; car, dans cette hypothèse, nous ne serions pas affectés. Il n'y a donc point de sensation indifférente, bien que nous puissions être indifférents à certaines sensations, soit que l'habitude de les éprouver nous ait familiarisés avec elles, soit que notre attention, détournée ailleurs, ne les remarque pas.

Puisque la sensation n'affecte la sensibilité que de deux manières vraiment distinctes, tous les phénomènes qu'elle y développe doivent se manifester à la suite de l'affection agréable ou de l'affection désagréable: les chercher ailleurs serait inutile. Ce sont donc les résultats de ce double mode de la sensation que nous allons observer et décrire.

Dans la sensation agréable et dans la sensation pénible, ce qui sent en nous est purement passif: il éprouve, dans les deux cas, l'action d'une force étrangère; mais à peine a-t-il commencé à la subir, qu'excité par l'impression il réagit vers la cause de cette impression, et développe un mouvement qui, sortant de lui et allant à elle, se distingue nettement du mouvement de cette cause, qui partait d'elle et aboutissait à lui.

Or, ce mouvement réactif, qu'enfante évidemment ce qui sent en nous, varie avec la sensation qui le détermine. A la suite de la sensation agréable, il est essentiellement expansif; à la suite de la sensation désagréable, au contraire, son caractère est la concentration: la sensibilité s'épanche hors d'elle dans le premier cas, elle se resserre en elle dans le second. Le développement de ces deux mouvements opposés se compose de mouvements successifs qui en sont comme les degrés, et que nous allons décrire tels que l'observation nous les a montrés.

La sensibilité étant agréablement affectée, commence par s'épanouir pour ainsi dire sous la sensation; elle se dilate et se met au large, comme pour absorber plus aisément et plus complétement l'action bienfaisante qu'elle éprouve: c'est là le premier degré de son développement. Bientôt ce premier mouvement se détermine davantage, et prend une direction; la sensibilité se porte hors d'elle, et se répand vers la cause qui l'affecte agréablement: c'est le second degré. Enfin, à ce mouvement expansif finit tôt ou tard par en succéder un troisième qui en est comme la suite et le complément: non-seulement la sensibilité se porte vers l'objet, mais elle l'aspire à elle: elle tend à le ramener à elle, à se l'assimiler pour ainsi dire. Le mouvement précédent était purement expansif; celui-ci est attractif; par le premier la sensibilité allait à l'objet agréable; par le second elle y va encore, mais pour l'attirer et le rapporter à elle: c'est le troisième et dernier degré de son développement.

La sensibilité, désagréablement affectée, manifeste des mouvements d'une nature tout-à-fait contraire. Au lieu de s'épanouir, elle se resserre; nous la sentons se contracter sous la douleur, comme nous la sentons se dilater sous le plaisir: la contraction est le premier mouvement qui suive la sensation pénible. Mais ce premier mouvement ne tarde pas à prendre un caractère plus décidé: la sensibilité se resserrait comme pour fermer passage à la douleur; elle fait plus, elle se détourne de la cause, elle la fuit, et on la sent qui se replie en elle-

même : c'est la concentration opposée à l'expansion. Puis, bientôt après, et presqu'en même temps, à ce mouvement par lequel elle semble se dérober à l'objet désagréable, se mêle un troisième et dernier mouvement qui éloigne, qui repousse cet objet, et qui correspond, en s'y opposant, au mouvement attractif.

Telles sont les deux séries de mouvements que la sensibilité développe à la suite des deux sensations agréable et désagréable. Les trois phénomènes qui composent chacune de ces séries sont très-distincts, quoiqu'ils se mêlent plus ou moins dans la rapidité ou la lenteur de leur succession, et tiennent de bien près l'un à l'autre par leur nature. Or, il est facile de reconnaître, dans la dilatation et la contraction, les deux phénomènes opposés de la *joie* et de la *tristesse*, qui succèdent immédiatement en nous au sentiment du plaisir et de la douleur; dans l'expansion et la concentration, les phénomènes également opposés de l'*amour* et de la *haine*, qui ne manquent pas de se déclarer en nous à quelque degré pour l'objet qui nous affecte agréablement ou péniblement; dans le mouvement attractif, le *désir*, qui aspire à la possession de l'objet aimé; et, dans le mouvement répulsif, l'*aversion*, distincte de la haine, en ce que la haine nous éloigne de l'objet désagréable, tandis que l'aversion, comme l'indique assez la force étymologique du mot, le détourne et le repousse. *Joie* et *tristesse*, *amour* et *haine*, *désir* et *aversion*, tels sont les mots populaires dont l'acceptation générale reproduit plus ou moins fidèlement et laisse plus ou moins reconnaître la nature réelle des mouvements sensibles que nous avons constatés. *Dilatation* et *contraction*, *expansion* et *concentration*, *attraction* et *répulsion*, tels sont ceux que nous désirerions voir consacrer par la science, parce que leur énergie vraie, quoique un peu grossière, nous semble traduire, avec autant d'exactitude que de précision, et le caractère propre de chaque phénomène, et les différences essentielles qui les distinguent. Ce que ces termes ont de plus précieux, c'est qu'ils expriment chaque mouvement dans sa pureté sensible, et sans aucun mélange intellectuel, tandis que, dans les dénominations populaires que nous avons citées, on ne trouve pas seulement le mouvement simple, tel que la sensibilité le développe, mais encore la conscience réfléchie de ce mouvement par l'intelligence, et souvent aussi des idées étrangères qui s'y sont attachées.

S'il est impossible de résoudre l'un dans l'autre les mouvements qui composent chacune des deux séries que nous venons de décrire, il est tout aussi évident qu'ils sont unis et enchaînés dans leur diversité, et qu'on peut les considérer comme les développements successifs d'un seul principe, qui d'abord manifeste vaguement sa tendance, qui la produit ensuite d'une manière plus décidée, et finit enfin par la préciser tout-à-fait dans un dernier développement qui marque clairement son but, et dévoile pour ainsi dire l'esprit qui l'anime.

La sensibilité, dans le mouvement de la joie et dans celui de la tristesse, obéit déjà à ce double instinct qui la porte vers l'objet agréable et l'éloigne de l'objet désagréable; mais ce n'en est que la première saillie, et cette saillie ne la pousse point encore vers le premier, ne la détourne point encore du second. D'une part, la sensibilité se dilate, de l'autre elle se resserre; ici elle ferme, là elle ouvre passage à l'action de l'objet, comme si son instinct n'avait d'abord saisi que l'effet, et n'avait pas encore songé à la cause. Bientôt on dirait qu'elle vient d'opérer cette distinction, et que, rapportant le plaisir à l'objet agréable, et la peine à l'objet désagréable, en se portant vers l'un, et en se détournant de l'autre, elle témoigne plus nettement le sens et l'esprit de son premier mouvement. Enfin, comme si elle s'apercevait qu'il ne lui sert à rien de se porter vers l'objet ou de le fuir, et que c'est sa possession ou son éloignement qu'il lui faut véritablement, le mouvement expansif devient attractif, et la concentration se mêle de répulsion. C'est ainsi que le désir et l'aversion ne sont qu'un développement de l'amour et de la haine, qui ne sont eux-mêmes qu'un développement de la joie et de la tristesse; ou, pour mieux dire, c'est ainsi que la joie, l'amour et le désir, d'une part, ne sont que les développements successifs d'un même instinct qui porte la sensibilité à s'unir à la cause qui l'affecte agréablement; et que la tristesse, la haine et l'aversion, d'autre part, ne sont non plus que les développements successifs d'un autre instinct qui porte la sensibilité à se séparer et à se délivrer de la cause qui l'affecte désagréablement. La joie, l'amour et le désir, bien que distincts comme mouvements, ont donc une

même tendance, une même nature, un même esprit. Ces trois mouvements peuvent et doivent donc être considérés comme les degrés successifs du développement d'un seul : il en est de même des trois mouvements opposés. On peut donc ramener à deux grands mouvements tous les phénomènes qui s'élèvent dans la sensibilité à la suite de la sensation; l'un qui naît de la sensation agréable, et tend à la possession de sa cause; l'autre qui naît de la sensation désagréable, et tend à l'éloignement de sa cause : le premier *attractif*, le second *répulsif*.

Mais est-il bien certain que nous ayons atteint le dernier terme du développement de ces deux mouvements, et que l'un aboutisse définitivement au désir, l'autre à l'aversion? Nous croyons pouvoir l'affirmer : car, outre que l'observation la plus persévérante ne nous a jamais fait remarquer aucun autre mouvement sensible, il nous semble qu'arrivée au désir d'une part et à l'aversion de l'autre, la sensibilité est parvenue à l'expression la plus déterminée de ce qu'elle veut, et comme au terme de ce qu'elle peut. Si elle avait le pouvoir comme elle a le désir, il ne lui resterait plus qu'à satisfaire l'un par l'autre; mais en nous l'accomplissement n'appartient pas à la sensibilité : il est entre les mains de la volonté. Nous avons donc suivi le double développement sensible jusqu'au point où il a tellement exprimé sa tendance, que l'on ne conçoit plus rien au delà que le consentement de la volonté à la satisfaire : nous sommes donc arrivés, de ce côté, aux limites des faits sensibles; et comme d'ailleurs nous sommes partis de la sensation, où commence ce double développement, et que tel est l'enchaînement des phénomènes qui le composent, qu'un élément nouveau ne saurait où se placer, nous croyons l'avoir embrassé dans toute son étendue et décrit dans toutes ses périodes.

Or, ce double développement de la sensibilité n'est autre chose que la *passion* avec sa double forme, son double objet, et les degrés successifs qu'elle parcourt en se manifestant. Il n'y a donc et il ne peut y avoir en nous que deux *passions* : l'une qui naît à la suite de la sensation agréable, et qui, commençant par la *joie*, se transforme en *amour* et finit par aspirer, dans le *désir*, à la possession de la cause quelconque de cette sensation; l'autre, qui naît à la suite de la sensation pénible, débute par la *tristesse*, devient *haine*, et aboutit à l'*aversion* de la cause quelconque de cette sensation. Nous désignerons ces deux passions par les noms de *passion attractive* et *passion répulsive*.

Une distinction populaire, consacrée par le temps et l'assentiment universel, partage les passions en *passions bienveillantes* et *passions malveillantes* ; l'observation psychologique, comme on le voit, confirme cette distinction : mais, en la justifiant, elle lui donne une précision et par là même une autorité toute scientifique. La conscience du genre humain ne se trompe jamais; mais, comme elle sent vaguement, elle exprime vaguement. La science distingue, et de là vient la précision de son langage. La philosophie n'est guère que le développement des croyances du sens commun : ses résultats sont bien suspects quand ils contredisent ces croyances, et bien probablement vrais quand ils les expliquent.

La sensation est le point de départ de la passion; la cause de la sensation en est le terme. L'observation nous la montre toujours enfermée entre ces deux limites, et se développant de l'une à l'autre, de telle sorte que si vous supprimez la sensation, la sensibilité reste immobile, et que si vous la rétablissez, le mouvement qui lui succède a toujours pour objet la cause connue et inconnue qui l'a produite. Rien n'est plus incontestable que ce double fait; mais comment l'expliquer? Qu'y a-t-il dans la sensation qui excite la sensibilité à se déployer? qu'y a-t-il dans la cause qui la rende constamment l'objet, tantôt de notre amour et de nos désirs, tantôt de notre haine et de notre aversion?

Si nous nous interrogeons, et que nous cherchions pourquoi nous désirons ou repoussons tel objet, nous trouvons naturellement que c'est parce que nous l'aimons ou le haïssons; pourquoi nous l'aimons ou le haïssons, c'est qu'il nous réjouit ou nous attriste : mais si nous voulons pénétrer plus avant et découvrir la cause de la joie ou de la tristesse qu'il nous inspire, nous sommes obligés de la reconnaître dans le plaisir ou la douleur qu'il nous fait éprouver; en sorte qu'en dernière analyse, c'est la sensation qui paraît rendre raison de tous ces mouvements passionnés que sa cause seule semblait exciter en nous. Cette découverte est bien simple, et cependant elle nous donne la

solution du double problème que nous avons posé.

Qu'y a-t-il, en effet, dans tel objet qui le rende le but de notre passion? Est-ce véritablement lui qui nous réjouit ou nous attriste? est-ce pour lui que nous l'aimons et le désirons, que nous le haïssons et le repoussons? Faites que, sans le modifier en aucune façon, la sensation qu'il nous cause soit de quelque manière interceptée ou suspendue; avec la sensation tombe la passion : faites que, sans la modifier, la sensation d'agréable qu'elle était devienne désagréable; la passion change avec elle, et cependant l'objet n'a pas changé : ce n'est donc pas lui que j'aime en lui, ou que je hais, c'est la sensation agréable ou désagréable qu'il me cause; il est le terme apparent, il n'est pas la fin réelle de la passion : la fin réelle de la passion, c'est la sensation.

Supprimez donc la sensation, les objets n'ont plus rien qui attire la passion : il n'y a plus de raison pour qu'elle naisse. La sensation n'est donc pas seulement un fait qui précède constamment la passion, c'est la raison même de la passion; et c'est pour cela qu'elle la précède constamment.

L'objet n'est donc pas le terme de la passion comme objet, mais comme cause de la sensation; et cela est si vrai, que, quand la cause est inconnue, la passion n'en nait pas moins, et que, quand elle est connue, cette qualité d'être cause de la sensation est imperceptible en lui pour l'intelligence, et n'est révélée que par la sensation elle-même.

Pourquoi donc la sensation précède-t-elle en nous la passion? C'est qu'elle la fait naitre, bien qu'elle ne la produise pas. Pourquoi la fait-elle naitre? C'est qu'elle est l'unique fin qui l'attire. Pourquoi les objets sont-ils le terme de la passion? C'est qu'ils sont la cause de la sensation. Pourquoi n'en sont-ils pas la fin, et pourquoi la sensation l'est-elle? C'est un fait qui explique tous les autres, et qui lui-même n'a point d'explication : c'est la nature même des choses.

La sensation agréable et la sensation désagréable sont donc la fin véritable des deux passions qui se développent dans la sensibilité : or, la sensation agréable, c'est le *bien sensible;* la sensation désagréable, c'est le *mal sensible :* la passion désire l'un et repousse l'autre : la fin de la passion est donc la jouissance du bien sensible et l'éloignement du mal sensible.

Mais, en repoussant le mal sensible, la sensibilité témoigne le même esprit qu'en aspirant au bien sensible; le premier étant le contraire du second, repousser l'un c'est encore aspirer à l'autre : la passion répulsive a donc la même fin et le même principe que la passion attractive : tous les mouvements élémentaires qui les composent ne sont donc non plus que les manifestations variées de la tendance d'un même principe à une même fin; il y a donc unité de principe et de fin dans tout le développement sensible. Cette fin unique c'est le *bien sensible;* ce principe unique qui manifeste, par tant de mouvements divers, sa tendance uniforme à cette fin, c'est l'*amour de soi.*

L'amour de soi ne doit être confondu avec aucun des mouvements simples qui constituent les passions, ni avec les passions elles-mêmes, ni avec la passion considérée dans son unité : il est le *pourquoi* de tous ces mouvements; il n'est pas un mouvement : ils le manifestent, et il y a entre eux et lui toute la différence qui existe entre la manifestation et la chose manifestée. L'amour de soi est le principe de la passion, comme la sensibilité en est la cause, et la sensation la condition; l'amour de soi est la loi suprême de la sensibilité, dont la nature est d'aspirer à son propre bien et rien qu'à son propre bien, c'est-à-dire de s'aimer elle-même et de n'aimer qu'elle.

Et telle est la force de cette nature en elle, que rien ne peut ni en empêcher, ni en suspendre, ni en altérer le développement. Dès que la sensation a été éprouvée, cette nature s'échappe, se manifeste, se répand au dehors invinciblement; la joie ou la tristesse, l'amour ou la haine, le désir ou l'aversion, se produisent fatalement, selon la nature de l'affection. La raison a beau blâmer la passion, la volonté libre a beau s'efforcer contre elle; l'une peut la juger, l'autre peut lui refuser sa satisfaction, mais il faut que son développement s'accomplisse. La sensibilité même, qui en est la source, n'a point d'empire sur elle : la sensibilité n'est point une force qui se contienne et se possède; elle est fatale pour elle-même, et tous les mouvements qu'elle développe tiennent d'elle ce caractère.

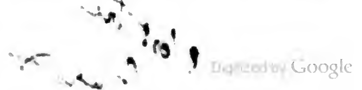
Cette fatalité se fait sentir jusque dans l'énergie de ces mouvements : plus la sensation a été vive, plus aussi la sensibilité se passionne fortement pour ou contre sa cause; l'intensité de la passion est fatalement proportionnelle à l'intensité de la

sensation. Non-seulement donc la sensibilité ne saurait retenir le développement de sa propre force, elle ne saurait même en altérer l'énergie.

Tel est l'amour de soi, loi suprême et fatale de la force sensible, forçant son développement, qui est la passion ; déterminant sa tendance uniforme, qui est un bien sensible; dominant tout et expliquant tout dans la sphère sensible, et les phénomènes et la sensibilité elle-même.

Ainsi, après avoir constaté, dans tous ses mouvements élémentaires, le développement de la double passion qui se produit en nous à la suite de la sensation ; après avoir constaté et son point de départ, qui est la sensation, et sa source, qui est la force sensible, et son terme, qui est la cause de la sensation ; après avoir ainsi, de bonne foi et sans aucune vue systématique, reconnu les faits et le rang qu'ils prennent en se manifestant, nous voyons sortir, sans effort, du sein de cette observation naïve, l'explication qui révèle la nature qui les anime et le lien qui les unit. La découverte de la fin de la passion, qui résultait si naturellement des faits, a tout dévoilé, et par là tout animé et tout lié. La sensation n'est plus un fait qui précède, on ne sait pourquoi, le développement de la passion : c'est la raison même de ce développement. La cause de la sensation n'est plus un objet attiré ou repoussé, sans motif, par la passion : c'est de lui que dérivent le bien ou le mal sensible, et c'est ce bien ou ce mal qu'on aime ou qu'on hait en lui. La sensibilité n'est plus une force sans caractère et sans physionomie, passive d'abord, active ensuite, sans qu'on sache ni ce que signifie son activité, ni pourquoi elle revêt une double forme, ni par quelle cause secrète elle succède constamment à la passivité, et ne la précède jamais. L'amour de soi, qui lui est fatal, explique tout ce qui se passe en elle, l'explique elle-même, et, en l'expliquant, lui donne, pour ainsi dire, une figure et une vie : par lui, la sensibilité devient à nos yeux quelque chose qui n'aime que soi, c'est-à-dire son propre bien; ce bien c'est la sensation agréable, le contraire de ce bien c'est la sensation pénible : tant qu'elle n'a éprouvé ni bien ni mal déterminé, elle n'a pas de raison de se développer, mais dès que le bien ou le mal surviennent, elle obéit à sa nature, aime et désire l'un, hait et repousse l'autre : elle y obéit irrésistiblement, parce que cette nature lui est fatale ; et, parce qu'elle lui est fatale, les mouvements qu'elle développe sont proportionnés à l'intensité du bien qu'elle désire ou du mal qu'elle repousse. Enfin, la passion n'est plus une double série de mouvements simples, renfermée entre deux faits, la sensation d'une part, et sa cause de l'autre, sans qu'on connaisse le sens secret de ces mouvements, la raison de leur diversité ou de leur opposition, et les liens qui les rattachent au fait d'où ils partent et à l'objet où ils aboutissent : l'amour de soi, qui a expliqué l'énigme de la sensibilité, explique celle de la passion qui en est le développement. La double forme qu'elle prend, l'opposition des mouvements qui la constituent sous chaque forme, et leur enchaînement, tout reçoit sa solution ; et l'unité apparaissant sous la variété, le lien sous les éléments, et l'âme de la passion, pour ainsi dire, sous l'ensemble des apparences qu'elle revêt, la passion se réduit, pour nous, à un mouvement qui a sa source dans la force sensible, sa condition dans la sensation, son principe dans l'amour de soi, son objet dans la cause de la sensation, sa fin dans le bien sensible, et sa loi dans la fatalité ; et non-seulement la sensation et sa cause, la sensibilité et ses mouvements sont expliqués, mais les rapports et l'harmonie de ces quatre termes. Le premier mouvement part de la cause et aboutit à la sensibilité ; son résultat est la sensation : il détermine le second, qui part de la sensibilité, va à la cause et revient à la sensibilité. L'action de la cause étant donnée, tout le reste suit fatalement et trouve sa raison, son principe et son unité harmonique dans un seul fait, qui est la nature de la sensibilité ou l'*amour de soi*.

Telle est la passion dans sa pureté primitive ; telle elle serait toujours dans un être purement sensible et isolé de tout autre. Mais cette condition n'est point la nôtre : le principe intelligent qui est en nous ne tarde pas à corrompre la passion. Pénétrant sa fin véritable, il la dépouille de cette ignorance d'elle-même, qui lui donne dans l'enfant le charme de l'innocence ; prévoyant combien est passager le bien où elle aspire, le mal qu'elle repousse, il introduit la *crainte* et l'*espérance*, qui compliquent chaque passion des mouvements de la passion contraire ; découvrant un *bien moral* obligatoire, distinct du *bien sensible*,



qui ne l'est pas, il oppose le *juste* à l'*utile*, le *devoir* à la *passion*, avilit la passion en flétrissant sa fin, et lui imprime le caractère d'*égoïsme;* montrant enfin à la sensibilité des sensibilités rivales qui prétendent comme elle à la possession exclusive du bien sensible, l'intelligence corrompt l'amour de soi lui-même. Tout, dans la sensibilité, prend pour ainsi dire une forme sociale; l'amour de soi devient *amcur propre*, la joie est un triomphe, la tristesse une humiliation; l'envie se mêle à la haine, l'orgueil et la jalousie à l'amour; le désir s'inquiète et menace, et l'aversion semble méditer la vengeance. Nous décrirons à l'article *passions*, toutes ces formes nouvelles et honteuses que le regard sévère de l'intelligence force la passion de revêtir, et par lesquelles elle l'oblige de trahir en face du *devoir* le vice de son origine et l'infériorité de sa nature. De cette histoire complète du développement des phénomènes sensibles, nous ferons sortir une *théorie des passions*, qui nous dispensera de traiter à part de chacune d'elles. (*Voyez* Passions et Sensibilité.) T. J.

AMOUR PROPRE. (*Morale.*) A moins de changer la nature même de l'homme on ne détruira point l'*amour propre;* la conservation de l'espèce humaine est la conséquence de cet instinct, sans lequel nul ne consentirait à supporter les maux, les injustices dont la vie est tissue. L'amour propre est non-seulement la base de toutes les affections que notre cœur éprouve, mais de toutes celles dont nous sommes l'objet. Si l'existence est un fardeau pour moi, si je n'attache aucun prix, aucun intérêt à moi-même, où est le mérite du sacrifice que je puis faire à un autre d'un lien qu'il m'est indifférent de perdre? où est la mesure de la reconnaissance à laquelle j'ai droit de prétendre de la part de l'être pour lequel je me dévoue?

Les philosophes auront beau dire, l'être humain ne demande à la vie que des sensations: il veut du mouvement et des plaisirs; il les cherche même au sein de la douleur qu'il redoute et du danger qu'il connaît: voilà ce qui explique le plaisir du jeu, celui de la guerre, et même, de la part des femmes, celui de l'amour. Le *moi* humain est le principe, la source et le but de toutes sensations; donc l'amour propre est inhérent à la nature même de l'homme.

Avant d'établir cette vérité morale, commençons, à l'exemple de Locke, par définir le mot en lui-même et par fixer ses deux acceptions.

Distinguons d'abord l'*amour de soi*, qui cherche des sensations naturelles et bienveillantes, et dont l'influence expansive s'élance au dehors, de cet *amour propre* qu'on peut appeler *passion pour soi-même*, qui se fait centre unique, qui ne se donne à rien et veut que tout se donne à lui: cet amour propre est presque un vice; le premier est presque une vertu.

Par *amour de soi*, l'amant peut se dévouer à ce qu'il aime; par amour de soi, on peut mourir pour la patrie, pour la gloire, pour sa propre réputation; ainsi l'on peut faire sortir les plus hautes vertus, les plus nobles sacrifices de cet amour de soi-même, tandis qu'il ne peut naître de l'*amour propre* qu'un égoïsme stérile et malfaisant. Si nous agrandissons, si nous embellissons notre existence, c'est par *amour de nous;* si nous la concentrons, si nous l'avilissons, c'est par *amour propre*.

Sebaste est un héros; il est inaccessible à la corruption; on lui a offert des trésors et un ministère, et les moyens d'exercer contre ses ennemis une vengeance terrible; Sebaste a tout refusé: il prétend qu'il s'aime trop lui-même pour se donner des inquiétudes, des tourments et des remords. Il a vingt fois exposé ses jours pour sa patrie et pour sa famille dans le cours de la révolution; il a sacrifié la plus grande partie de ses biens pour un ami ruiné; il vit aujourd'hui dans une médiocrité voisine de l'indigence; et quand on le cite comme l'homme le plus désintéressé du monde, il répond qu'on se trompe, que c'est l'amour bien entendu de lui-même qui a dirigé toute sa vie; qu'il s'est approprié le plaisir que ressentent les gens qu'il a obligés; qu'il s'est mis en partage de leurs biens, de leurs succès, et qu'en rendant les autres heureux, il n'a jamais songé qu'à son propre bonheur.

Voilà l'amour de soi.

Thersite n'est pas un héros, bien qu'il parle sans cesse de gloire et d'héroïsme; il est vain, et se croit fier; il porte la tête haute, et croit avoir de la grandeur d'âme. Sans cesse en contemplation devant son propre mérite, il n'est point d'obstacle que sa présomption ne franchisse, point d'élévation où son génie ne croie pouvoir atteindre. Thersite n'aime point; il a l'esprit, le cœur et les sens glacés; mais il a

pour sa propre personne une véritable passion : Thersite, comme Bussy-Rabutin, dira toujours, *un homme comme moi :*

Et sine rivali teque et tua solus amare.

Et, sans avoir de rivaux, il passera sa vie à s'aimer, à s'estimer, à s'admirer.

Voilà l'amour propre. E. J.

AMOUR PROPRE. (*Philosophie.*) Qu'est-ce que l'amour propre ? Est-ce une modification de l'amour de soi? Quels caractères offre-t-il à l'examen de la conscience ? Quelles formes revêt-il dans la société ? Comment peut-il servir à la dignité de l'homme et à son bonheur ?

L'amour propre a d'abord exprimé dans notre langue l'amour de notre conservation, de notre bien-être, et de tous les sentiments qui nous attachent au moi individuel, sensible ou intelligent : il exprime aujourd'hui l'opinion vraie ou fausse que nous avons de notre excellence, et le désir qui nous porte à inspirer aux autres cette opinion. C'est la dernière acception que ce mot a reçue des grands écrivains du dernier siècle, et que l'usage a confirmée. C'est le retour sur soi-même de l'être intelligent. L'autre rapport sous lequel l'âme s'affectionne au bien sensible, accepte les impressions agréables ou repousse les impressions fâcheuses, est appelé *amour de soi ;* ainsi le mot amour propre ne comprend plus deux significations différentes, et n'a plus ce sens obscur et équivoque que Hume lui avait reproché dans ses *Essais*.

Avant de passer au caractere de l'amour propre, justifions la précision de cette acception ; nous aurons lieu de remarquer les progrès de l'analyse philosophique dès la fin du siècle dernier. Si l'amour propre était un mode de la sensibilité physique, une transformation de l'amour de soi, en faisant la description des faits de conscience, il faudrait montrer par quelle route ceux de l'amour propre pourraient être ramenés à la sensation sans être dénaturés ; il faudrait montrer que s'aimer comme être sentant, et s'aimer comme être actif et pensant, représentent la même idée ; que l'amour qui s'attache à une impression locale et organique est le même que celui qui résulte d'un jugement ; que le mécanisme qui produit le phénomène de la sensibilité est le même que celui qui produit la pensée ; que toute l'activité de l'âme est dans sa sensibilité, que par conséquent toute la dignité de l'homme est dans le plaisir, et sa dégradation dans la douleur. Opposons quelques observations à cette marche systématique. L'amour de soi se réfléchit sur des impressions sensibles, l'amour propre sur des actes et des idées ; l'un est produit par des causes aveugles et mécaniques, l'autre par des causes intelligentes ; l'un trouve son aliment dans les choses, l'autre dans les personnes ; l'un existerait sans les personnes et dans la société des choses, l'autre, sans elles, n'existerait pas ; l'un jouit ou désire, l'autre se glorifie et est content de soi ; par l'un nous nous approprions des biens étrangers, par l'autre nous possédons et nous retenons des biens propres ; l'un me pousse à la mollesse, à l'avarice, à l'égoïsme, l'autre à l'activité, à l'ambition, à l'orgueil, à l'héroïsme, à la magnanimité ; l'excès de l'un est l'anéantissement de l'autre : l'avarice et l'excessive prudence étouffent l'amour propre, l'ambition et l'amour de la gloire foulent aux pieds la sensibilité. L'amour de soi est ordinairement naïf et spontané, car c'est le mécanisme de la sensibilité même ; l'amour propre ne peut pas l'être, il est essentiellement réfléchi ; l'un se livre ou s'abandonne aux mouvements de la nature, l'autre ne lui cède rien et ne se livre jamais. Nous pourrions pousser beaucoup plus loin ce parallèle : partout nous jugerions que deux sentiments qui produisent des inspirations et des déterminations si contraires ne sauraient être ramenés à un même principe, à la même nature de sensibilité.

L'amour propre a-t-il plus d'analogie avec la sensibilité du cœur et avec les sentiments qui naissent de nos idées ? L'objet de la sensibilité du cœur, que nous pouvons appeler sensibilité sympathique, nous est extérieur comme celui de la sensibilité physique ; l'objet de l'amour propre nous est intérieur, puisque cet objet est nous-mêmes. Par les sentiments du cœur, nous sympathisons avec les êtres nos semblables ; par l'amour propre, nous ne saurions sympathiser, et nous ne tirons pas plus de gloire de la sensibilité de notre cœur que de celle de nos organes. Les sentiments qui naissent à l'occasion de nos idées, et que nous appelons moraux et intellectuels, ont, comme ceux du cœur, leur objet hors de nous, quoique leurs idées soient naturellement en nous, comme celles des sons et de la lumière. L'amour du juste, l'amour du vrai, l'amour du beau, ne peuvent donc nous flatter personnellement, et donner

lieu à quelque mouvement d'amour propre. Pour aller jusqu'au germe de ce sentiment, il faut aller jusqu'à l'être intelligent et actif, cause de nos idées, de nos sentiments, de nos actions. Ici l'homme, se comparant à lui-même, se sent supérieur à la matière dont il dispose, au corps qui lui sert d'instrument, aux animaux qu'il fait servir à son usage. Se considérant en lui-même, il y découvre donc les titres qui justifient la croyance religieuse et salutaire de sa primitive grandeur. Ainsi, lorsque tout s'affaiblit, tout s'éteint en nous, la sensibilité des organes, celle du cœur, les goûts intellectuels qui firent notre charme, l'amour propre survit à tout; réfugié dans la volonté, il annonce la présence de l'être sur qui la destruction n'a point d'empire.

Mais la société est le théâtre où l'amour propre développe toute son énergie, où il déploie ce jeu tantôt puéril, tantôt sublime, qui excite notre mépris ou notre admiration, et ce caractère exclusif qui envahit nos autres sentiments. Nous pouvons le considérer sous trois rapports: dans la conscience, dans les objets qui lui servent d'aliment, et dans les jugements d'autrui. La conscience nous représente les titres légitimes que nous avons de nous estimer, les fondements de notre mérite, tels que nous les trouvons dans les moyens d'exercice que nos facultés physiques, morales, intellectuelles, offrent à notre activité, ou dans les qualités qui constituent notre pouvoir. La force, la beauté, l'adresse, le courage; les actes volontaires inspirés par l'humanité, la justice, la générosité; les travaux auxquels nous nous dévouons par amour du vrai, du beau, du bien moral, nous flattent intérieurement en nous représentant nos qualités, nos vertus, nos talents, notre pouvoir, unis aux penchants les plus nobles de notre nature. Ce sentiment est appelé fierté, honneur, noblesse, élévation, dignité, magnanimité, amour de la gloire, lorsqu'il est bien ordonné; orgueil, présomption, suffisance, lorsqu'il ne se renferme point dans une juste mesure.

Considéré relativement aux objets qui lui servent de mobile, l'amour propre n'est pas toujours concentré dans nos qualités personnelles; l'imagination étend son domaine, et, par une fiction naturelle et d'abord légitime, nous identifie aux choses que nous possédons, au nom que nous portons, au mérite et aux titres qu'il rappelle. La personne, dans notre opinion, est alors remplacée par la chose, et cette transformation n'a encore rien qui nous choque, puisque les richesses et la possession d'un nom glorieux ou estimé sont des biens qui agrandissent nos facultés; mais cette fiction cesse d'être louable lorsque, par les progrès du luxe, perdant le goût des choses utiles, honnêtes et vraiment honorables, nous cherchons des distinctions dans des choses frivoles, indifférentes, entièrement étrangères à la personne; lorsque, par la bassesse et les vils préjugés qu'inspire la servitude, nous érigeons en honneur des services honteux et des faveurs accordées à de coupables ou lâches complaisances; lorsque, encore égarés par un aveugle fanatisme, ou conseillés par une astucieuse hypocrisie, nous cherchons l'estime et la gloire dans des actes et des pratiques contraires à la raison, à l'humanité, à la religion: l'amour propre prend alors les noms de vanité, d'ambition, de fausse gloire.

Jusqu'ici ce sentiment a parcouru toutes les qualités et les facultés qui tiennent à la personne, et il s'est ramifié dans toutes les choses que réellement ou par fiction elle peut s'approprier. Maintenant, si nous le considérons dans les jugements d'autrui, il n'a rien qui lui appartienne, et on ne sait plus si l'on doit l'appeler amour propre; il n'a plus de conscience, de pensée, de jugement, que ceux des autres; il échange sa valeur contre le prix que les autres y mettent: heureuse fiction, qui fait servir au lien de la société un sentiment susceptible et irritable qui semblerait devoir le rompre, et qui, par une plus forte concentration, produit l'esprit de corps et l'esprit patriotique. Mais la dépravation commence avec le mensonge, lorsqu'on feint les qualités qu'on n'a pas; que l'on dissimule celles qu'on a; que l'on consent au mépris de soi-même pour une fausse estime; qu'on renonce à l'honneur pour les honneurs, à la chose pour le signe qui la représente; que l'on recherche de la considération, du crédit dans une corporation, dans une caste, au préjudice de sa patrie. Cet écueil est le plus dangereux, parce que l'approbation d'autrui tient lieu, chez la plupart des hommes, de conscience; aussi le soin le plus important des gouvernements qui veulent utiliser le ressort de l'amour propre (et quels sont ceux qui ne le veulent pas?) doit être d'épurer l'opinion ou de lui conserver toute sa moralité et sa noblesse.

Il résulte de notre examen que l'amour propre est originairement l'amour qui se réfléchit en nous sur l'être actif et intelligent; qu'aimer c'est être sensible, estimer c'est être intelligent; que le besoin de s'estimer est en nous non moins impérieux que les autres éléments du bonheur; que ce besoin a ses vices qui le dépravent, et ses excès qui le changent en passion; qu'alors il anéantit ou pervertit les sentiments les plus précieux de notre nature. Quels seraient les moyens de lui conserver sa pureté, sans lui rien faire perdre de son énergie? Tout le monde les connaît : l'éducation, l'instruction, l'exemple, des récompenses, des institutions favorables au bonheur de l'homme et à sa perfection, et des chefs animés des mêmes sentiments. Alors l'émulation ne pourrait être confondue avec l'envie, l'estime avec le mépris, l'honneur avec la honte, la gloire avec le fantôme qui en usurpe le nom. S....R

AMOUR PROPRE. (*Psychologie morale.*) Forme sociale de l'*amour de soi.* (*Voyez* Amour de soi et Passions.)

*AMOURAT (Charles), minime de Bruxelles, aumônier du gouvernement de la Belgique, mort en sa ville natale en 1667, âgé de 42 ans. Il publia : *velleris aurei mysteria*, 1658.

* AMOUREUX (N. L'), sculpteur, fut élève de Coustou. La ville de Lyon, sa patrie, renferme la plupart de ses ouvrages. Il est mort jeune au commencement de ce siècle, en tombant du tillac de la diligence dans la Saône, où il se noya.

AMOVIBLE. (*Politique.*) Signifie qui n'exerce un emploi que pour un temps. Ce mot s'applique aux personnes et aux choses. On dit, *un fonctionnaire amovible, une place amovible.*

L'amovibilité des emplois est un des premiers principes des gouvernements démocratiques. Il est de leur essence d'être toujours en garde contre la séduction du pouvoir, qui corrompt les citoyens les plus vertueux; la liberté ombrageuse et jalouse déplace fréquemment les hommes pour ne subir le joug d'aucun. Elle n'admet que des magistratures temporaires, et en borne plus ou moins la durée, selon le caractère des institutions qui régissent le pays.

Dans les états aristocratiques, au contraire, les familles privilégiées s'emparent des emplois publics, et l'inamovibilité est un de leurs principaux moyens pour rester en possession constante de l'influence politique et de l'action administrative. Cette inamovibilité ne se borne point à la vie des titulaires; l'hérédité transmet les places de père en fils, et forme ce qu'on appelle les familles patriciennes. L'élection, en se corrompant, conduit peu à peu à ce résultat. C'est ainsi qu'à Venise le droit de suffrage se concentra progressivement dans les maisons nobles, qu'enfin les premières familles s'emparèrent du pouvoir, et que l'élection, définitivement abolie, fut remplacée par l'hérédité.

Dans les républiques, l'inamovible oligarchie opprime les citoyens; dans les états monarchiques, elle dépossède ou elle tue les monarques qui lui semblent menacer ses priviléges ou ses droits. Ainsi s'expliquent les sombres cruautés de Venise, et les terribles catastrophes de Saint-Pétersbourg.

Sous le despotisme asiatique, tout est amovible comme la volonté du maître. Son caprice élève ou renverse; les grands et les petits sont de niveau : c'est l'égalité de tous sous un seul.

L'inamovibilité des places, quelle qu'elle soit, pouvant présenter une résistance, est incompatible avec son pouvoir. Un tel état ne se maintient que par la force matérielle; mais quand cette force refuse l'obéissance, ou que seulement elle hésite, le pouvoir souverain est compromis; quand elle résiste, il se brise avec éclat. C'est ainsi que, dans la décadence de Rome, des milices séditieuses couronnaient et égorgeaient tour à tour les empereurs; qu'en Russie les strélitz étaient les maîtres du trône plutôt qu'ils n'en étaient les gardiens, et qu'à Constantinople les janissaires ensanglantent le sérail quand il menace ou même quand il ne respecte pas leurs priviléges. Alors la force matérielle est une sorte de démocratie permanente et armée, la plus à craindre de toutes, parce que ses éléments sont toujours les mêmes, et qu'on ne peut ni les corrompre ni les dissoudre aussi facilement que ceux de la démocratie civile.

Dans les pays plus civilisés, la monarchie absolue qui ne repose que sur la force des soldats n'a pas des dangers moins grands à courir. L'esprit qui anime la nation devient tôt ou tard l'esprit de l'armée; et quand l'armée devient pouvoir délibérant, le pouvoir souverain, sans refuge et sans appui, capitule pour ne pas tomber, et ne fait que retarder sa chute. La dernière révolution d'Espagne

en est un mémorable exemple. Les idées de liberté étaient passées de la partie éclairée du pays jusque dans l'armée : le pays n'obéissait que par la crainte des soldats; mais le jour où ceux-ci cessèrent de se soumettre, la nation cessa de trembler ; et la révolution fut faite. Dans ces grandes crises des peuples, les trônes deviennent amovibles pour n'avoir pas reconnu certaines inamovibilités ou souffert certaines résistances, les princes qui les occupent, ou les courtisans qui les entourent, ne voyant jamais, dans les remparts qui défendent la puissance, que des obstacles qui la bornent.

Le grand problème du gouvernement, c'est cette juste division des pouvoirs qui les balance par leur propre poids; c'est ce mélange heureux d'aristocratie et de démocratie qui, en défendant leurs droits, maintiennent les droits du trône, qui aient besoin de son appui comme il a besoin de leur soutien, et qui trouvent en lui un régulateur pour qui la justice soit un devoir autant qu'un profit. Ce gouvernement est éclos du sein de l'Angleterre encore barbare; les premières semences de liberté y ont germé dans une terre féodale. L'élection par voie de suffrages a consacré l'amovibilité dans l'administration; mais, à mesure que les classes moyennes ont acquis des lumières et des richesses, l'aristocratie qui luttait contre le trône en faveur du peuple qui était à elle, s'est unie avec le trône contre le peuple qui, devenu éclairé et puissant, ne lui appartenait plus.

C'est ainsi que les shérifs, qui partagent avec les juges de paix l'administration du pays, étaient d'abord élus par les villes en vertu de leurs anciennes chartes; et ce mode de nomination était une puissante garantie des libertés publiques, puisque les shérifs sont chargés de la nomination du jury, véritable gardien de la sûreté individuelle, rempart vivant contre les abus et les vengeances du pouvoir. Mais, après la restauration des Stuarts, l'oppression et la corruption furent telles, que, par un odieux machiavélisme, on fit demander, par les villes elles-mêmes, l'abolition des chartes qui consacraient leurs droits les plus précieux. L'élection des shérifs passa dès lors du peuple à la couronne, et le pouvoir judiciaire devint dépendant du pouvoir exécutif. Ce fut à cette époque que le fameux Shaftsbury, jugeant la liberté irrévocablement perdue, se réfugia en Hollande pour sauver sa tête; que de fausses conspirations furent imaginées pour perdre les meilleurs citoyens, et que leur sang coula à grands flots sur les échafauds. Les tribunaux devenus, par une amovibilité remise à la couronne, les instruments des passions dominantes, au lieu d'être les organes purs et impassibles de la justice, ne furent pas la moindre cause de la révolution de 1688, qui précipita les Stuarts du trône, et qui donna naissance au fameux bill des droits. Les shérifs, depuis ce grand événement, sont toujours nommés par la couronne; mais cette charge est gratuite, elle est même onéreuse à ceux qui l'exercent; il faut payer une somme considérable pour s'en exempter. Elle est amovible; mais la durée en est fort courte, de sorte que les hommes investis de ces fonctions importantes, devant rentrer bientôt dans la classe des simples citoyens, vivre au milieu de ceux à la sûreté desquels ils furent commis, et subir eux-mêmes le pouvoir qui leur était confié, ont le plus grand intérêt à s'en acquitter avec honneur, et sont ainsi sujets à la responsabilité la plus réelle et la plus étendue.

En France, avant la révolution de 89, les usurpations successives des rois ayant détruit le pouvoir des états-généraux, la monarchie était pour ainsi dire absolue; elle n'était tempérée que par les grands corps judiciaires. Jusqu'au règne de Charles VI, les membres des parlements n'exerçaient qu'en vertu de commissions annuelles : ce fut à cette époque seulement qu'ils devinrent inamovibles de fait. L'inamovibilité de droit ne fut établie que sous François Ier, qui la vendit, c'est-à-dire qui établit la vénalité des offices. Charles IX et Henri III vendirent ensuite aux titulaires la faculté d'en disposer; l'hérédité n'en fut consacrée que sous Henri IV.

Alors fut définitivement établie l'inamovibilité vénale. Montesquieu s'en est déclaré le partisan; il pensait qu'il valait mieux subir l'inconvénient de vendre les charges au profit du fisc que le danger de les voir vendre au profit de l'intrigue, et que les hasards de l'élection royale étaient encore pires que les hasards de l'hérédité.

D'autres publicistes ont été d'une opinion contraire; ils ont craint que la vénalité de l'office n'entraînât celle de l'officier, et qu'elle n'avilît la magistrature. Montesquieu, selon nous, raisonnait avec justesse sous le régime où il défendait le système de

l'hérédité. La seule barrière du pouvoir royal était la puissance judiciaire. Il défendait donc les libertés du pays en préférant le mode vicieux de la vénalité, qui supposait du moins la possibilité de l'indépendance dans des magistrats propriétaires de leurs charges, à l'élection royale, qui n'aurait peuplé les cours de justice que d'hommes serviles ou complaisants pour le pouvoir, qui, ne trouvant plus d'obstacles, n'aurait plus montré de retenue.

La révolution de 89 a détruit cet abus, en consacrant les grands principes de l'indépendance judiciaire et de la séparation de la justice et de la police. Toutefois les places de magistrats ne furent pas d'abord inamovibles; les législateurs de cette époque avaient senti que cette condition, si elle a ses avantages, a aussi ses dangers. La durée des places de judicature fut bornée; mais elles furent soumises à l'élection des citoyens. l'amovibilité des juges ne pouvant, dans le système de l'Assemblée constituante, être laissée à la seule volonté de la couronne, qui aurait bientôt dominé le pouvoir judiciaire. Ces législateurs avaient pensé que l'inamovibilité absolue pouvait condamner tout un pays à supporter d'une manière irrévocable les injustices d'un tribunal ignorant et mal composé. Ils ne se dissimulaient pas que le temple des lois peut être souillé autrement que par la forfaiture qui se prouve et se condamne si difficilement. Mais, à mesure que le gouvernement s'est rapproché du système monarchique, on a craint que le désir de se rendre agréables aux électeurs, et de capter les suffrages populaires, ne fit fléchir les magistrats dans l'exercice de leur ministère. Depuis la constitution de l'an 8, la nomination des juges a été remise à la couronne, et leur inamovibilité a été consacrée comme étant le gage le plus certain de leur indépendance.

Des limites ont été tracées entre les divers pouvoirs par la constitution qui nous régit. Le ministère étant seul responsable, ses agents devaient être nécessairement à sa nomination : ainsi, les places d'administration sont inamovibles.

Mais, dans un gouvernement représentatif, l'amovibilité des emplois, qui est de principe rigoureux, offre de grands dangers pour les libertés et pour la morale publiques, s'ils sont multipliés outre mesure. En créant une multitude de places, le gouvernement exerce des moyens de corruption à l'aide desquels il vicie les institutions les plus généreuses. Il influence, il domine les élections par cette foule d'agents dont il achète les suffrages avec l'argent de l'état, et il a ainsi une tendance funeste à se rendre inamovible et à décliner la loi toute-puissante de l'opinion publique, dont il dénature ou dont il étouffe la voix. A l'aide de ce système fallacieux, il parvient à exercer, même sur la magistrature, un ascendant destructif de toute indépendance judiciaire, et il dicte les arrêts des tribunaux, soit en faisant élire par ses propres agents, révocables à sa volonté, les jurés qui prononcent sur l'honneur et sur la vie des citoyens qui ont encouru sa disgrâce ou sa colère, soit en établissant dans les cours de justice un si grand nombre de degrés, que les juges aient toujours une expectative d'avancement qui excite sans cesse leur ambition, et qui fasse dépendre du pouvoir ministériel toutes les faveurs pécuniaires ou honorifiques qu'ils peuvent espérer.

C'est ainsi que, par la corruption des institutions, tout se trouve interverti dans l'état, et que le pouvoir administratif usurpe l'inamovibilité, tandis qu'il mobilise de fait le pouvoir judiciaire, qui est inamovible de droit. C'est ainsi que la confusion de tous les principes et le vice de tous les réglements organiques dénaturent la constitution de l'état, et qu'en introduisant l'hypocrisie dans les lois, ils établissent le despotisme sous les formes de la légalité, et placent le pays sous le joug le plus perfide et le plus funeste, parce que la liberté même n'est plus qu'une illusion, et que les institutions ne sont que des pièges tendus à la bonne foi publique.

L'amovibilité des emplois, quand ils sont prodigués au point où ils le sont aujourd'hui en France, où tout s'administre et où tout se paie, offre des dangers non moins grands pour la morale publique. La facilité d'en obtenir détourne des carrières utiles une multitude de personnes qui veulent parvenir par la protection, par l'intrigue, souvent même par des moyens moins honorables. La délation, dans les temps de crise, est une des armes favorites des solliciteurs de places; et elle est devenue tellement fréquente, qu'on peut la regarder comme un des plus grands fléaux de nos jours, et comme une des causes les plus puissantes de perversité et de démoralisation.

En Angleterre, il existe bien moins de places salariées ; cependant le pouvoir, qui éprouve aussi le besoin de gagner des partisans, établit un grand nombre de places qui sont rétribuées, mais qui n'imposent aucun devoir public à ceux qui les occupent. Ce mode, qui n'est pas plus économique pour l'état, a du moins cet avantage, qu'il ne corrompt que les hommes, tandis qu'en France, avec le système adopté, on corrompt à la fois les hommes et les institutions.

L'amovibilité des places est de l'essence même du gouvernement représentatif ; mais il serait à désirer que les conditions en fussent réglées, et qu'elle fût renfermée dans des limites tracées par la sagesse. Il est une multitude d'emplois qui ne s'acquièrent que par de longues études, et qui deviennent une espèce de propriété dont on ne devrait être privé que dans les cas prévus par la loi. Les comptables, par exemple, quand ils gèrent avec probité et avec exactitude, ne peuvent gêner en rien la responsabilité ministérielle; et c'est par le plus étrange abus que leurs emplois, parce qu'ils sont plus ou moins lucratifs, deviennent à l'instant même la proie de chaque parti dont la domination éphémère se succède dans le maniement des affaires. *Amovible* ne veut pas dire révocable suivant le bon plaisir ou d'après le caprice d'un ministre ; ce mot signifie seulement que la durée des fonctions n'est point viagère, et qu'on peut en être privé après un certain laps de temps, passé lequel on est réélu ou remplacé. Mais le pouvoir a singulièrement élargi le cercle de l'amovibilité, qu'il traduit presque toujours en révocation sans motif ; il a voulu, dans ces derniers temps, regarder comme amovibles les professions publiques, qu'il affecte de confondre avec les fonctions administratives; il a considéré de même les charges ou les offices qui s'achètent moyennant finance, et qui ne s'exercent que sous la condition d'un cautionnement qu'on verse dans les coffres de l'état. Ainsi le pouvoir veut avoir les profits de la vénalité des charges, sans en garantir la propriété ; ainsi les places de notaire, d'avoué, d'huissier, véritables biens des familles, peuvent s'y détruire par une volonté ministérielle; ainsi un fils peut se voir dépouillé de la fortune de son père ; ainsi la confiscation, détruite par la loi de l'état, se trouve rétablie par la dérogation ou par la fausse application des lois particulières.

Par cet étrange renversement de tous les principes et de tous les droits, il n'y aurait plus de tranquillité pour les citoyens ; rien ne serait stable, rien ne serait garanti, et le pays se trouverait enveloppé sous un vaste réseau de servitude, qui s'étendrait du centre jusqu'aux extrémités. Tout ce qui exerce un rang ou un état dans la société, dirigé par la crainte ou par l'intérêt, perdrait toute espèce de droit à l'estime, à la considération publique ; il y aurait deux peuples distincts, celui des administrateurs et celui des administrés ; l'élection, source de toute liberté, serait corrompue ; et le gouvernement représentatif ne serait qu'un grossier mensonge, plus à craindre que le despotisme, qui du moins ne promet pas trompeusement la liberté, et dont les victimes ne sont pas des dupes.

Cet état de choses serait bien plus insupportable si le pouvoir municipal, enlevé à l'élection populaire, était usurpé par le pouvoir ministériel, et que, se trouvant dans son entière dépendance, loin d'offrir un refuge contre le despotisme, il devînt, par son organisation même, l'exécuteur forcé de toutes ses volontés, et l'approbateur complaisant de tous ses excès.

Tel est, en raccourci, le tableau des avantages et des inconvénients de l'amovibilité des emplois. Le caractère et l'étendue de cette amovibilité ne sauraient être trop rigoureusement fixés, puisque, si elle est le principe d'un grand bien et l'une des conditions d'un gouvernement libre, elle peut, en se viciant, comme toutes les institutions humaines, devenir un instrument d'oppression et une source intarissable d'injustices et d'abus. E.

* AMPELIUS, auteur de l'ouvrage intitulé : *Liber memorialis*, en 50 chapitres, dans lequel il donne des notions abrégées sur le monde, les éléments et l'histoire. On le joint d'ordinaire à Florus.

AMPHIBIE. (*Histoire naturelle.*) Ce mot, qui signifie proprement double vie, désigne ordinairement, dans le langage vulgaire, les animaux qui habitent indifféremment sur terre ou dans les eaux; il s'applique conséquemment à la grenouille, à la loutre, au castor, etc. Le naturaliste le prend dans une acception beaucoup plus restreinte. Linnée l'imposa exclusivement à l'une des classes du règne animal, qu'il forma d'abord

des reptiles, des serpents et des poissons chondroptérygiens, mais qu'il réduisit plus tard, en rapportant ces derniers à la classe dont ils font véritablement partie. Plus récemment, M. Cuvier a transporté le nom d'amphibie chez les mammifères, et l'a réservé aux animaux à sang chaud que la disposition de leurs organes moteurs rend citoyens des deux éléments. Les amphibies de Cuvier, placés après les chats, forment la troisième et dernière tribu de la classe des carnassiers; leurs membres sont tellement courts et oblitérés, qu'ils ne leur peuvent servir pour marcher; propres à la natation dans la mer, ils ne peuvent que favoriser une sorte de reptation sur ses rivages. Les amphibies dont il est question habitent l'océan; ils ne viennent à la côte que pour s'y réchauffer au soleil et allaiter leurs petits; ils ont le corps alongé, le bassin très-étroit et le poil fort ras : ce sont les phoques et les morses.

Les amphibies de Linnée et de Cuvier, tout éloignés qu'ils sont les uns des autres dans l'ordre de la nature, ont cependant un caractère commun fort essentiel : leurs deux circulations se réunissent pour n'en faire qu'une ; leurs deux espèces de sang se mêlent et se confondent ; ils n'ont en général qu'une seule oreillette au cœur ; ou, quand il y en a deux, celles-ci communiquent à l'aide du trou de Botal, qui persiste après la naissance, et ne se ferme point comme il arrive dans l'homme, par exemple. On a conséquemment comparé les amphibies aux fœtus des mammifères, et le fœtus offre en effet quelques rapports avec les amphibies. Il vit au milieu des eaux de l'amnios, et le trou de Botal y réduisant le cœur à une sorte d'unité de ventricule, ce fœtus a réellement une circulation de phoques ou de reptiles. C'est de ce fait que Buffon avait conclu qu'on pouvait rendre amphibies les petits mammifères nouveau-nés, en les tenant immergés dans de l'eau ou dans du lait mis à la température de la mère. Il parait que nulle expérience n'a été faite à ce sujet. Malgré l'autorité du grand nom de Buffon, il est presque certain qu'un tel essai n'eût pas réussi ; et, sans entasser ici les preuves anatomiques d'où résultent nos doutes, il suffira de faire observer que le fœtus, suspendu dans les eaux de l'amnios, reçoit de sa mère un sang tout respiré, tandis qu'après la naissance, un mammifère, qui n'a plus cet élément de vie, doit respirer par lui-même, et meurt nécessairement pour peu qu'il y ait interruption dans la respiration une fois que cette faculté s'est exercée.

Buffon était parti d'un faux principe ; il imaginait que la conservation du trou de Botal donnait aux êtres sur lesquels on l'observe la précieuse faculté de respirer alternativement dans l'air et dans l'eau. Le trou de Botal n'a d'autre usage que de fournir au sang un moyen d'éviter les poumons, de soustraire la circulation à la compression des vaisseaux pulmonaires, et de rendre celle-ci, par cela même, indépendante des effets de cette compression.

Les reptiles, pour les naturalistes attachés à la méthode linnéenne, sont toujours de la classe des amphibies, sont aussi des amphibies plus réels, surtout pour le vulgaire, qui voit la tortue et la grenouille se tenir indifféremment au fond des froids marécages, ou se réchauffant sur les bords de ceux-ci aux rayons d'un soleil ardent. La grenouille et tous les batraciens sont même en quelque sorte plus qu'amphibies, passant de l'état de poisson à l'état de reptile par une métamorphose complète. On les verrait mourir si, dans leur premier état, on les tenait long-temps exposés à l'air, comme, après leur entier développement, ils sont asphyxiés quand on les tient plongés exclusivement dans l'eau : c'est ici que la double vie existe d'une manière remarquable, mais elle n'est pas simultanée. (*Voyez* Batraciens.)

Le nom d'amphibie, rarement appliqué aux oiseaux, encore que diverses espèces de cette classe puissent plonger assez long-temps, a été adopté en botanique pour désigner quelques plantes qui vivent indifféremment sur la terre ou dans les flots. De ce nombre est entre autres le *polygonum amphibium*, belle espèce de renouée qui croît assez fréquemment dans les environs de Paris, où ses épis de fleurs pourprées la rendent remarquable vers le commencement de l'automne. B. de St.-V.

* AMPHIARAUS (*Mythologie*.), roi d'Argos, fut l'inventeur de la divination par les songes, suivant Pausanias. Il périt au siége de Thèbes, où il se rendit malgré lui, parce qu'il avait deviné qu'il y perdrait la vie. Les Grecs lui bâtirent un temple.

AMPHICTYONS. (*Antiquités*.) On donnait ce nom aux députés, d'abord de sept villes de la Grèce, et ensuite d'un plus

grand nombre, qui se réunissaient deux fois l'année, au printemps et en automne, tantôt dans le temple d'Apollon à Delphes, tantôt dans celui de Cérès près des Thermopyles. Cette institution avait pour objet de maintenir l'union entre les peuples qui y étaient représentés, et d'assurer à chacun d'eux les moyens d'une résistance utile contre les barbares qui les entouraient et les menaçaient sans cesse de funestes irruptions.

Ces envoyés, délibérant sur les intérêts de leurs états respectifs, avaient le droit de décider ce qu'ils jugeaient avantageux aux Grecs, et d'en poursuivre l'exécution. Leurs décisions et les ordres qui en étaient la suite avaient un caractère sacré.

Est-ce Deucalion, ou Amphictyon son fils, troisième roi d'Athènes, 1499 ans avant Jésus-Christ, qui fonda le *conseil* ou *tribunal* des amphictyons? cet établissement est-il dû à un autre Amphictyon fils d'Hélénus, ou à Acrisius roi d'Argos en 1350? ou bien, enfin, est-ce à ce dernier qu'il faut attribuer le perfectionnement d'une pareille assemblée avec l'idée de la réunir deux fois l'an, quand l'institution primitive n'appelait ses membres qu'irrégulièrement et de temps à autre? A travers les ténèbres historiques, il demeure plus probable que l'institution fut l'ouvrage du fils de Deucalion, qu'Acrisius la perfectionna en régularisant les époques de la réunion des députés au printemps et dans l'automne, et en y ralliant un plus grand nombre de peuples, de manière à faire de tous les Grecs une puissante confédération, non-seulement contre les barbares, mais encore contre les villes grecques qui troubleraient l'harmonie et la concorde de cette nouvelle famille.

Lorsque Philippe, roi de Macédoine, eut terminé la guerre sacrée contre les Phocéens, il fut admis dans le conseil des amphictyons, avec le droit de double suffrage dont jouissait le peuple vaincu.

Les Romains, devenus maîtres de la Grèce, conservèrent aux Grecs soumis cette assemblée utile à la politique du Capitole autant qu'au maintien de la paix dans leur nouvelle conquête. Après la bataille d'Actium, Auguste accorda à la ville de Nicopolis la faculté d'y envoyer des députés; mais les délibérations n'y avaient déjà plus le caractère dont elles avaient si long-temps joui. Strabon, d'ailleurs, assure qu'encore de son temps les amphictyons avaient une existence à laquelle pourtant il survécut. G.

* AMPHICTYON, fils de Deucalion et de Pyrrha, régna, dit-on, après son père aux Thermopyles vers la fin du 15e siècle avant Jésus-Christ. On croit qu'il institua les juges nommés amphictyons, qui s'assemblaient aux Thermopyles pour veiller au salut public de la Grèce, et qui formaient les états-généraux du pays. *Voyez* Amphictyons. (Antiquités.)

* AMPHILOQUE (*Mythologie.*), fils d'Amphiaraüs et frère d'Alcmeon. Après la guerre de Troie, il quitta Argos, et alla fonder dans l'Acarnanie une ville qu'il nomma *Argos Amphilochium.*

* AMPHILOQUE (St.), évêque d'Icone, assista au premier concile général de Constantinople en 381, sous Théodose, se signala par son zèle contre les Ariens, et fit punir les sectateurs de cette hérésie. Mort en 394. Il a laissé quelques ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque publiée par le P. Combéfis, Paris, 1644, in-folio.

* AMPHINOMUS. *Voyez* Anapius.

* AMPHION (*Mythologie.*), prince thébain, fils de Jupiter et d'Antiope, jouait si bien de la lyre, que, suivant les poëtes, les rochers et les forêts le suivaient, et que les pierres, touchées de ses accords, se rangèrent d'elles-mêmes pour former les murs de Thèbes; c'est-à-dire, sans doute que par son éloquence il civilisa des hommes encore barbares, et les détermina à bâtir une ville.

AMPHIPROSTYLE. (*Architecture.*) On appelait ainsi, chez les anciens, les temples dont le portique, orné de colonnes sur la face principale, était répété sur celle qui lui était opposée. Tel est le temple ionique situé sur les bords de l'Ilissus près d'Athènes.

AMPHITHÉATRE. (*Architecture.*) Nous appelons, en général, amphithéâtre une disposition de gradins sur un plan circulaire, elliptique, et quelquefois même placés sur une ligne droite les uns au dessus des autres. C'était, chez les anciens, un monument elliptique et quelquefois circulaire, dont la partie du milieu, appelée *arène,* était entourée de plusieurs rangs de gradins ou siéges élevés les uns au dessus des autres.

Dans ce lieu se donnaient les combats des gladiateurs: ils y étaient ordinairement nus et armés d'une épée; souvent ils

portaient sur le bras un filet qui leur servait à envelopper leur ennemi, soit qu'ils se battissent entre eux, soit qu'ils attaquassent des bêtes féroces.

C'est aux Étrusques, peuple superstitieux et sombre, qu'il faut attribuer l'origine des amphithéâtres, qu'ils n'élevèrent que sous l'influence de leur religion. Chez eux les gladiateurs, choisis parmi leurs prisonniers ou leurs esclaves, étaient des victimes immolées aux mânes des héros qui avaient succombé dans les combats. Athénéus rapporte que les Romains empruntèrent des Étrusques non-seulement la forme de leurs amphithéâtres, mais encore qu'ils firent venir d'Étrurie des ouvriers pour les construire et des gladiateurs pour s'y exercer.

Quant aux Grecs, ils n'élevèrent d'amphithéâtres qu'après avoir été conquis par les Romains. Selon Winkelmann, Antiochus Épiphane, roi de Syrie, fit venir de Rome les premiers gladiateurs qui aient été introduits en Grèce.

Il paraît bien constant que les premiers amphithéâtres furent tantôt creusés dans le sol, et tantôt construits en bois. Un des plus curieux en ce genre est celui qu'au rapport de Pline, Scribonius Curio, tribun du peuple, fit élever à Rome pour y célébrer les jeux qu'il donna à l'occasion des funérailles de son père. Il fit construire deux théâtres en charpente, adossés l'un à l'autre, qui, après les représentations scéniques, étaient mis en mouvement à l'aide de forts pivots en fer (bien que chargés de spectateurs), et se tournaient de telle sorte que les deux demi-cercles, venant à se joindre par leurs extrémités, formaient un amphithéâtre.

Les nombreux accidents qui résultèrent de l'usage de construire les amphithéâtres entièrement en bois, engagèrent Statilius Taurus, qui vivait sous le règne d'Auguste, vers l'an de Rome 725, à en faire élever un dont les murs extérieurs fussent en pierre. Ce monument, érigé dans le Champ-de-Mars, près du cirque Agonal, fut brûlé sous Néron, d'où l'on peut conclure que ses gradins étaient encore en charpente, selon l'ancien usage.

Le premier amphithéâtre entièrement construit en pierre est le Colisée, qui, commencé par Vespasien, fut terminé sous Titus son fils.

Les amphithéâtres ayant tous une même disposition, et le Colisée étant le type et le plus magnifique de tous les monuments de ce genre, nous renvoyons à ce mot pour en donner une description plus complète et la dénomination des parties qui le composaient. (*Voyez* Colisée.)

Nous passerons de suite à la description succincte des amphithéâtres les plus remarquables par leur situation, leur dimension ou leur caractère. Si nous en indiquons dont on ne trouve à peine que l'emplacement, c'est pour engager les artistes à faire des recherches dans les contrées qu'ils sont appelés à parcourir, et sur des ruines qui peuvent devenir du plus grand intérêt pour l'histoire et pour l'architecture.

Amphithéâtre de Trajan. Nardini, liv. VII, cite l'amphithéâtre circulaire que Trajan fit construire à Rome dans le Champ-de-Mars, et qui fut détruit par Adrien : il ne peut en assigner la place.

Amphithéâtre Castrense. Enclavé dans les murs de Rome, près de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il est attribué au règne de Tibère, et dut son nom et sa destination, étant entièrement consacré à des exercices militaires. Non-seulement les soldats s'y exerçaient entre eux à la lutte, au pugilat, mais encore ils s'y battaient contre des bêtes féroces. Nous citerons, à l'appui de cette observation, qu'en y faisant des fouilles, au dix-huitième siècle, on trouva des voûtes souterraines remplies d'ossements de très-gros animaux qui avaient dû servir aux combats. C'est dans le cours de ces travaux que l'on découvrit aussi la belle figure égyptienne d'albâtre ornée d'hiéroglyphes qui se voit à la villa Albani. Près de la porte Majeure était le *vivarium* dans lequel on nourrissait les animaux destinés aux combats.

L'amphithéâtre Castrense, primitivement *extra muros*, est situé sur le penchant de l'Esquilin, entre les portes Preneste et Celimontane. Aurélien le fit incorporer à la ville, et en mura les arcades extérieures pour en faire un point de défense. Le plan de cet édifice est presque circulaire; son grand diametre est de 258 pieds, son petit de 240 pieds. Quoique très-ruiné, il est encore facile de reconnaître que son élévation extérieure se composait de deux rangs d'arcades, divisées entre elles par des colonnes corinthiennes engagées. Un troisième ordre, beaucoup plus élevé que les deux autres, ornait son attique, qui était percé de croisées en même nombre que les arcades. Il n'existe qu'une seule colonne du deuxième ordre : elle se trouve presque bloquée dans

le mur de la ville. La disposition intérieure semble indiquer que les gradins étaient en bois. La construction de cet édifice est d'autant plus intéressante à observer, qu'il est entièrement revêtu de briques travaillées avec la plus grande perfection; les chapiteaux corinthiens surtout sont remarquables en ce qu'ils sont formés d'assises de briques dans lesquelles sont évidées les masses des feuilles et caulicoles.

Amphithéâtre d'Albano. Il était situé près du couvent des Capucins sur le penchant de la colline. Une partie de ses gradins sont taillés dans le roc de Péperin. Son diamètre était de 200 pieds environ. Des masses de construction encore existantes indiquent qu'il avait été élevé à grands frais.

Amphithéâtre d'Otricoli, ville de l'Ombrie sur les bords du Tibre. Son grand diamètre est de 285 pieds, son petit de 207. La masse de constructions qui porte ses gradins a 48 pieds. Son élévation se compose d'un soubassement élevé pour régulariser le sol; il est percé d'ouvertures demi-circulaires; au dessus sont deux rangs de galeries, ouvertes chacune de cinquante-deux arcades, divisées par de larges pieds-droits : le tout est couronné par un petit acrotère. L'entrée principale de ce monument est, contre l'usage ordinaire, sur le grand côté de l'ellipse. Elle consiste en un vestibule formé par trois divisions; dans celle du milieu est un escalier montant droit au *podium.* C'est sur cette partie qu'était la tribune consulaire.

Amphithéâtre de Vérone. Son grand diamètre, de dehors en dehors, est de 475 pieds, son petit de 378. Épaisseur des constructions de l'extérieur au *podium,* 121 pieds. Son élévation générale, de 93 pieds 7 pouces et demi de hauteur, est composée de trois rangs d'arcades, au nombre de soixante-douze par étage. Sur les pieds-droits qui divisent ces arcades, sont des avant-corps formant pilastre, qui n'appartiennent à aucun ordre. L'appareil général est à bossages. Sur sa galerie supérieure était un rang de colonnes portant figures. Les deux entrées principales, pratiquées dans le *podium,* et percées sur le grand axe, étaient couronnées de tribunes fermées par des balustrades, tant sur le devant que sur les côtés. Ces places étaient réservées pour des personnes de distinction. Ce monument, qu'on attribue à Auguste, aurait été, selon Sigonius, élevé par l'empereur Maximien. Serlio prétend tenir de témoins oculaires que cet amphithéâtre était disposé de manière qu'en remplissant d'eau son arène, par le moyen d'aqueducs dont on lui fit voir les vestiges, il s'y donnait des jeux nautiques. Il sert encore aujourd'hui aux combats de taureaux.

Amphithéâtre de Todi, sur les bords du Tibre. Suétone parle de cet amphithéâtre. Il en reste encore quelques vestiges hors des murs de la ville, près de la porte Romaine.

Amphithéâtre de Rimini. On en trouve des restes derrière le jardin des Capucins. On le croit du temps d'Auguste.

Amphithéâtre de Bologne. Il était situé auprès de la porte Majeure, et hors des murs de la ville. Joannes Blaeu (*Theatrum civitatum Italiæ*) indique cet amphithéâtre sous le titre de *Theatro maggiore di Marcello.*

Amphithéâtre de Garigliano, ville du royaume de Naples, sur le bord du fleuve du même nom, appelé par les Romains le fleuve *Lyris.* Ce monument, quoique très-ruiné, offre un grand intérêt quant à sa construction. Outre les masses qui portaient ses gradins intérieurs, il existe encore quelques arcades de la galerie du rez de chaussée, desquelles on peut induire que, bâti en briques, cet amphithéâtre était recouvert d'un stuc ou enduit très-fin, pénétré de cire ou autre corps gras, comme il était d'usage chez les Romains. Ces enduits ont conservé un beau poli et une dureté qui ne le cède point au marbre. A l'aide de quelques fouilles, il serait facile d'en retrouver le plan.

Amphithéâtre de Capoue, ville de la Campanie. Le grand diamètre de cet amphithéâtre est de 528 pieds, et le petit de 432. L'épaisseur des constructions, prise de l'extérieur au *podium,* est de 98 pieds. Son plan est une ellipse fort alongée. La conformité de sa disposition avec celui du Colisée semble devoir me dispenser d'en donner une description détaillée.

Je ferai cependant remarquer ces différences :

1°. Les loges des animaux, au nombre de seize, y sont pratiquées dans l'épaisseur du *podium* ;

2°. Les escaliers sont formés par deux rampes montantes au même palier, qui distribuait ensuite à deux rampes nouvelles ;

3°. Il n'y avait que deux entrées principales, percées perpendiculairement au petit axe.

Construit en pierres, par assises régulières et à pierres sèches, son élévation générale était composée de trois rangs de galeries, formées par des arcades au nombre de quatre-vingts par étage, sur les pieds-droits desquels sont des colonnes engagées. Le premier ordre est dorique, avec cette différence seulement que l'ove ou quart de rond du chapiteau est remplacé par une doucine. Chacune de ces arcades parait dédiée à une divinité dont la tête est sculptée en relief à la clef. Le second ordre est toscan; le troisième, dont on ne voit que l'indication, est inconnu. Mais il est remarquable que la galerie de ce troisième ordre était double en profondeur; ce qui pouvait former portique avec gradins couverts du côté de l'arène.

La surface rampante sur laquelle doivent être les gradins n'a de hauteur, dans la plus grande élévation, que la moitié de sa base. Elle est revêtue d'un enduit très-fin et fort bien conservé; d'où l'on pourrait conclure que les gradins n'étaient qu'en bois.

Amphithéâtre de Pestum. Son grand diamètre est de 156 pieds 7 pouces, son petit de 104 pieds 2 pouces. Les constructions comprises entre la face extérieure et le *podium* ont 30 pieds 6 pouces de largeur. Il parait avoir été entièrement bâti en briques.

M. Delagardette, auquel nous devons les recherches les plus intéressantes sur ce monument, affirme que l'arène était creusée de 9 pieds environ en contre-bas du sol extérieur. Major, préteur, rapporte y avoir vu dix rangs de siéges et les caveaux qui les portaient; de plus une arcade du portique inférieur, sur laquelle il était facile de reconnaitre l'indication d'une seconde galerie du même genre.

Amphithéâtre de Pola, en Dalmatie. Son grand diamètre est de 414 pieds, son petit de 324 pieds 6 pouces. La masse des constructions comprises entre la face extérieure et le *podium* est de 102 pieds. Bâti sur le penchant d'une colline, la moitié des gradins de l'étage inférieur a été taillée dans le roc. Son élévation se compose d'un soubassement percé de baies carrées dans les parties où le sol a pu le permettre, attendu son inclinaison. Au dessus sont deux étages de galeries, de soixante-douze arcades chacun, entre lesquels sont des contre-forts ou espèces de pilastres, dont les chapiteaux n'appartiennent à aucun ordre. Le tout est appareillé en bossages, et a beaucoup de rapport avec l'amphithéâtre de Vérone.

Un troisième étage, formant attique, est percé de croisées qui sont divisées par les rainures qui recevaient la mâture de la *vela*. Dans la partie haute de cet attique, sont des ouvertures de toute la largeur des entre-pilastres, sur 17 pouces de hauteur: elles sont divisées par des dés qui portent encore deux rangs d'assises. Ces jours paraissent avoir été pratiqués pour éclairer une division de plancher dont on voit encore les scellements. Selon Revet, les gradins se succédaient, à partir du *podium* jusqu'à la hauteur du deuxième étage, qui devait être couronné par un portique intérieur. Les scellements de poutres qu'on remarque dans toutes les parties intérieures de l'édifice, indiquent positivement que tous les gradins devaient être en charpente.

Une particularité remarquable, et dont on ne trouve pas d'exemples dans les autres monuments de ce genre, est que son périmètre extérieur est flanqué de quatre avant-corps percés de deux arcades chacun, dans lesquelles on reconnait facilement qu'étaient pratiqués les escaliers. Ferlio pense qu'ils peuvent avoir eu pour objet d'opposer une plus grande résistance aux efforts de la mer, sur les bords de laquelle il est élevé. Il parait constant qu'il n'a jamais été terminé.

Amphithéâtre de Tarragone en Espagne. Son grand diamètre est de 456 pieds, son petit est de 366; de la face extérieure au *podium* 98 pieds. Ce dernier avait 13 pieds de hauteur, non compris la balustrade. Bâti sur le penchant d'une colline au bord de la mer, une partie des gradins de cet amphithéâtre était taillée dans le roc, le reste était construit en pierre. Il est évident, par les ruines qui existent encore, que son élévation se composait de deux rangs d'arcades, le supérieur pouvant former portique à jour, tant sur la mer que sur l'intérieur du monument. Il parait avoir été construit sous Auguste.

Amphithéâtre de Nimes. Son grand diamètre est de 410 pieds, son petit de 123. Son élévation générale se compose de deux rangs d'arcades, de soixante chacun: celles de la galerie inferieure sont divisées entre elles par des contre-forts portant profil et entablement; celles de la galerie supérieure le sont par des colonnes engagées, d'ordre dorique. Le quart de rond du chapiteau est remplacé par une doucine.

Deux entrées principales, pratiquées perpendiculairement au petit axe, pénètrent jusqu'à l'arène. Elles sont accusées dans l'élévation extérieure par des arcades d'une plus grande dimension et par un fronton couronnant les deux colonnes de la galerie de l'ordre supérieur. Les gradins, ou *visorium*, sont au nombre de trente-deux, divisés en trois précinctions. Dans l'acrotère qui le couronne sont des consoles percées à jour pour recevoir la mâture de la *vela*. Il fut construit en 138 par Antonin-le-Pieux.

Charles-Martel le fit ruiner en 733, pour ôter aux Sarrasins les moyens de s'y défendre s'ils venaient à s'en emparer. En 1716, on y fit des réparations très-considérables. En 1810, le gouvernement a fait démolir une quantité prodigieuse de petits bâtiments d'habitation élevés non-seulement en adossement de la façade, mais encore sur une grande partie des gradins de cet amphithéâtre, l'un des plus beaux monuments dont les Romains nous aient laissé l'héritage.

Amphithéâtre de Bordeaux. Ce monument, vulgairement appelé le *Palais Gallien*, fut construit vers l'an 257. A cette époque, Tirique, sénateur romain et lieutenant des armées, était chargé du gouvernement de la Guienne (*Aquitania*).

Au dix-huitième siècle on voyait encore les deux entrées principales de ce théâtre. Il est construit en très-petites assises régulières, et reliées, de distance en distance, par des lits de grandes tuiles, dites *tégalones*.

Perrault, dans son Xe livre de *Vitruve*, dit positivement : « Les siéges de cet am-» phithéâtre n'étaient que de bois, et sou-» tenus sur des murs tournés en rond. »

Amphithéâtre de Lyon. Il était situé sur la montagne de Fourrière. Il fut construit sous l'empereur Claude. (*Voyez* l'*Histoire de la ville de Lyon*, par Jean de Saint-Aubin.

Amphithéâtre de Paris. M. Dulaure, dans son premier volume de l'*Histoire de Paris*, indique un amphithéâtre romain sous le nom d'*Arène*, lequel était destiné aux spectacles publics. Il était placé sur la voie qui, de la cité, conduisait au mont *Cetarius*. Dans son second volume, sous le règne de Philippe-Auguste, on retrouve l'indication du clos des Arènes, qui, hors de l'enceinte de la ville, touchait à celui de Saint-Victor, près la porte Saint-Marcel.

M. Héricart de Thury dit, dans sa *Description des Catacombes de Paris* : « C'est » dans le clos Saint-Victor que se trouvait » l'emplacement des arènes de l'amphi-» théâtre, qui avaient probablement été » établies dans une grande carrière, pri-» mitivement exploitée à découvert, et dont » la place avait dû en effet préparer le local » et le disposer favorablement pour leur » construction. » C'est en faisant faire des fouilles dans cette partie que M. Héricart de Thury a trouvé et reconnu les fondations de ce monument.

D...T.

* AMPHITRITE (*Mythologie.*), déesse de la mer, fille de Nérée ou de l'Océan et de Doris, épouse de Neptune, et mère de Triton.

* AMPHITRYON (*Mythologie.*), fils d'Alcée, roi de Thyrinthe, régna après la mort de son beau-père Électryon, roi de Mycènes, qui avait promis sa fille Alcmène au prince qui le vengerait des Téléboens; Amphitryon obtint par la victoire la main de la princesse. En son absence, Jupiter trompa Alcmène en prenant la figure de son mari. Elle en eut Hercule.

AMPHORE et VERSEAU. (*Astronomie* et *Mythologie.*) *Voyez* ZODIAQUE.

AMPHORE ou QUADRANTAL. (*Antiquités.*) Unité des mesures de capacité pour les liquides chez les Romains. Pour ceux que les discussions effraient et qui aiment à trouver des résultats tout prêts, nous commencerons par faire connaître la valeur et les divisions de l'amphore; mais pour ceux qui pensent que, surtout en matière de sciences, on ne doit rien admettre sur parole, nous exposerons les moyens par lesquels les savants sont arrivés à ces résultats.

I. *Évaluation et division de l'amphore.*

L'*amphore* romaine valait, en pintes, 27, 80517; et en litres, 25,89542. Il ne faut pas la confondre avec l'amphore attique ou métrétès, qui valait une amphore et demie romaine. (*Voyez* MÉTRÉTÈS.)

L'*amphore* se divisait en urnes, et en contenait 2; l'urne en conges (*congius*), et en contenait 4; le conge en setiers (*sextarius*), et en contenait 2; le setier en hémines, et en contenait 2; l'hémine en quartarius, et en contenait 2; le quartarius en acétabules, et en contenait 2; l'acétabule contenait 1 $\frac{1}{2}$ cyathe; le cyathe 4 ligules. En outre

il y avait au dessus de l'*amphore* une grande mesure, le *culeus*, qui contenait 20 amphores. Le *cadus* et le *dolius* n'étaient pas des mesures d'une dimension déterminée, mais des vases dont la grandeur pouvait varier comme celle de nos tonneaux. Le tableau suivant offre sous un seul coup d'œil ces différentes mesures, en commençant par les plus grandes, avec leurs rapports entre elles et leur évaluation.

Mesures romaines de capacité pour les liquides.

										Hectolitre.	Décalitre.	Litre.	Décilitre.	Centilitre.	Millilitre.	Décimales.
Culeus	1													1	1,239	
Amphora.	20	1												4	4,957	
Urna	40	2	1											6	7,436	
Congius	160	8	4	1									1	3	4,872	
Sextarius.	960	48	24	2	1								2	6	9,744	
Hemina.	1920	96	48	12	2	1							5	3	9,488	
Quartarius. . . .	3840	192	96	24	4	2	1					3	2	3	6,927	
Acetabulum . . .	7680	384	192	48	8	4	2	1			1	2	9	4	7,71	
Cyathus	11520	576	288	72	12	6	3	1½	1		2	5	8	9	5,42	
Ligula.	46080	2304	1152	288	48	24	12	6	4	5	1	7	9	0	8,4	

II. *Moyens de découvrir la valeur de chaque mesure.*

Pour les mesures de capacité, comme pour toute autre, les savants avaient deux points à éclaircir : 1° bien déterminer leurs rapports entre elles ; 2° bien déterminer la valeur d'une au moins de ces mesures.

1°. Pour les rapports des mesures entre elles, ils sont suffisamment indiqués par des passages d'auteurs anciens, dont les uns ont été écrits exprès pour cette fin, et dont les autres impliquent la connaissance de ces rapports : nous pourrions, s'il s'agissait d'étaler une fastidieuse érudition, les citer tout au long ; nous nous contenterons de les indiquer pour ceux qui voudront y recourir. (*Voyez* Festus, au mot *Quadrantal ;* Aul. Gel., *Noct. att.* 1, 20 ; Bremnius Fannius, dans son *Poëme sur les mesures ;* Pline, *Hist. nat.* 14, 4; Caton, *Agric.*, 1, 2, 7; Columell., 3, 3; Vitruv., 6, 9. Tous ces témoignages sont rapportés et discutés avec soin, ainsi que les opinions des modernes sur ce sujet, dans l'excellent ouvrage de M. Worm sur les mesures des anciens, Stuttgard, 1820, 1 vol., § 66, 67, etc.)

2°. Rien de plus embarrassant, au premier abord, que de déterminer la valeur d'une mesure qui n'existe plus ; car on ne connaît aucune amphore ancienne. Mais les témoignages des anciens s'accordent sur le rapport de l'amphore avec les poids et avec les mesures de longueur qui nous sont bien connus ; ils nous aprennent que la capacité de l'amphore égalait le pied cubique romain, et par conséquent équivalait à 1305,452 de nos pouces cubiques (*voyez* Pied romain); qu'elle contenait 80 livres romaines d'eau, et par conséquent équivalait à 53, 47 de nos livres, à 26175 grammes. De là il était facile de conclure que l'amphore contenait, comme nous l'avons dit, 27,80517 pintes = 25,89542 litres. De là aussi il était facile de déduire l'évaluation du culeus, en multipliant par 20 ; de l'urne, en divisant 2, etc. C'est en suivant cette marche que nous avons dressé le tableau précédent. B...t.

AMPLIFICATION. (*Littérature.*) Terme de rhétorique. Développement de la matière qu'on traite ; manière de montrer un sujet sous toutes ses faces, d'expliquer tout ce qu'il a de grand, de beau, d'intéressant, ou même de défectueux ; de faire ressortir, en un mot, toutes les qualités bonnes ou mauvaises qu'il peut offrir. Il ne suffit pas pour peindre un héros, un magistrat illustre, un roi bienfaisant, un tyran détestable, un criminel atroce, de leur appliquer l'épithète simple par laquelle on les qualifie ; il faut dire encore,

pour inspirer quelque confiance, comment ils ont mérité le titre honorable ou odieux qu'on leur donne, entrer dans le détail de leurs actions, en chercher les mobiles secrets dans leur âme. Pline ne se contente pas d'avancer que Trajan fut un grand prince, il raconte ses exploits, ses vertus. Cicéron ne se borne pas à affirmer que Verrès est un scélérat, il cite ses concussions, ses rapines, ses cruautés. Tous les deux, par une amplification éloquente, justifient ce qu'ils ont exprimé. L'amplification est destinée, en pareil cas, à porter la conviction : elle doit avoir des bornes; il faut savoir l'arrêter quand on en a dit assez pour prouver un fait, démontrer une vérité, produire une impression, exciter l'intérêt ou l'indignation. C'est surtout à l'amplification que l'on peut appliquer ce précepte de Boileau :

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant.

Dans le récit des faits, l'amplification bien entendue doit s'attacher à retracer tout ce qui frappe, tout ce qui porte un caractère de grandeur, soit en bien soit en mal, etc., écarter toutes les circonstances étrangères ou indifférentes, tout ce qui n'accroît pas visiblement l'intérêt ou détourne l'attention de l'objet principal. On lirait avec dégoût le récit d'une bataille où tous les traits de courage des moindres soldats seraient rapportés, et la peinture détaillée de mille combats particuliers nuiraient évidemment, quoique attachante en elle-même, à la peinture du combat général.

Dans la description, l'amplification doit user de la même économie.

Un auteur, quelquefois trop plein de son objet,
Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.
S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face;
Il me promène après de terrasse en terrasse :
Ici s'offre un perron, là règne un corridor;
Là le balcon s'enferme en un balustre d'or.
Il compte les plafonds, les ronds et les ovales;
Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.
Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin,
Et je me sauve à peine au travers du jardin.
Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile.

L'amplification est fille de l'imagination; elle offre des ressources inépuisables à l'éloquence, à la poésie. Homère en a fait un art sublime; il n'est donné qu'au génie de l'imiter.

Dans les collèges, on appelle amplification le discours que les élèves font sur un sujet qu'on leur donne à traiter pour leur apprendre à l'étendre et à l'embellir.

Au barreau, l'accusation et la défense se servent également de l'amplification, pour augmenter ou pour atténuer les charges qui pèsent sur un accusé. Cicéron, dans son *oratio pro Milone*, où il accuse Clodius et défend Milon, a laissé des modèles admirables de l'un et de l'autre genre d'amplification.

L'amplification est l'art de peindre et d'orner toutes choses; c'est le talent particulier des orateurs et des poètes; on n'y réussit point sans goût et sans génie.

On amplifie en employant, dans le discours, diverses figures de rhétorique, qui sont : la *correction*, lorsqu'on feint de n'en avoir pas dit assez, pour avoir le droit de se servir d'expressions beaucoup plus fortes; la *gradation*, qui conduit d'images en images jusqu'à celle qu'on n'aurait pas d'abord osé présenter; la *comparaison*, à l'aide de laquelle on commence par louer un héros, pour avoir occasion d'exalter celui qu'on lui regarde comme supérieur; l'*énumération*, qui consiste à détailler toutes les vertus d'un homme, ou, comme l'a fait Boileau, tous les plats d'un festin; l'*induction*, qui, sans dire positivement ce qu'on n'ose exprimer, conduit à le faire penser.

L'amplification consiste principalement dans l'étendue des circonstances dont on entoure le fait qu'on raconte, ou dans les développements que l'on donne à une idée; mais elle peut consister aussi dans l'expression qui augmente ou diminue l'importance d'une chose. Si un homme a été *tué* dans un duel, on amplifie, en disant qu'il a été *assassiné*; de même on amplifie en appelant un *conquérant* un *usurpateur*, en donnant à un homme *simple* le titre de *sot*. On amplifie, en appelant une *escarmouche* une *bataille*, en donnant le nom de *poète* à un mauvais *rimeur*, et le titre de *guerrier* à un *militaire qui n'aura jamais vu le feu*. L'esprit de parti emploie l'amplification dans tous ses discours; il appelle la modération *faiblesse*, la dignité *orgueil*, la résistance *révolte*, et la liberté *licence*. Le fanatisme agit de même et nomme *impie* le *tolérant*. L'amour est sujet aux amplifications : les femmes amplifient quand elles appellent *monstre* l'homme

qu'elles aiment ; et les hommes amplifient presque toujours quand ils se servent du mot *cruelle*. Sans l'amplification, les flatteurs, les courtisans et les poëtes de circonstance seraient fort embarrassés. Comment feraient-ils un grand roi d'un monarque sans courage et sans génie ? La vérité sévère n'admet point l'amplification. Toute vérité amplifiée n'est qu'un mensonge. Dans les choses sérieuses, l'amplification n'est pas permise; et si je la pardonne à celui qui défend un coupable, elle est un crime chez celui qui accuse un innocent.
E. D.

AMPLITUDE. (*Astronomie.*) C'est la distance d'un astre au premier vertical, à l'instant de son lever ou de son coucher, distance mesurée par l'arc d'horizon compris entre le lieu où l'astre se trouve alors et le vrai point d'orient et d'occident : on distingue ces deux sortes d'amplitudes par les termes d'*ortive* et d'*occase*. Dans le triangle sphérique rectangle formé par le méridien, l'horizon et le cercle horaire de l'astre, on connait : 1° l'arc de méridien intercepté entre le pôle et l'horizon, arc qui est 180° — la latitude l du lieu; 2° l'arc du cercle horaire compris entre les mêmes limites, arc qui est 90° ± la déclinaison D de l'astre ; on tire des théorèmes de la trigonométrie sphérique, la valeur du 3e coté qui est la distance de l'astre au méridien, mesurée sur l'horizon, distance qui est le complément de l'amplitude a demandée; on obtient ainsi l'équation $\sin a = \frac{\sin D}{\cos l}$.

La réfraction étant d'environ 33′ à l'horizon, ne peut être négligée sans erreur, en sorte qu'il faut distinguer avec soin le lever vrai de l'apparent : la parallaxe du soleil et de la lune doivent aussi entrer dans le calcul, ainsi que leurs demi-diamètres, si on demande l'amplitude du bord de l'astre. Considérons le triangle sphérique formé par le méridien et les arcs menés au pôle et au zénith à l'instant du lever apparent; nous y connaissons trois éléments, savoir: 1° la distance du pôle au zénith, complément de la latitude l, ou $= 90° - l$; 2° la distance polaire d; 3° enfin, la distance zénithale, qui était supposée précédemment de 90°, mais qui est en effet $= 90° +$ réfraction horizontale — parallaxe horizontale, quantité connue que nous ferons $= 90° + R$. On en tire aisément l'angle au zénith qui est l'*azimut* Z, complément de l'amplitude, par les équations :

$$2q = l + d - R, \quad \cos^2 \tfrac{1}{2} Z = \frac{\cos q . \cos (d - q)}{\cos l . \cos R}.$$

Dans la navigation, on observe l'amplitude avec les pinnules d'une boussole, pour en conclure la déclinaison de l'aiguille aimantée ; car cette amplitude une fois connue par le calcul, la déclinaison résulte visiblement de la position qu'affecte l'aiguille à l'instant de l'observation. Si on est élevé au dessus du niveau de la mer, il faut avoir égard à la dépression, et si on observe le bord du soleil ou de la lune, pour avoir la position du centre, il faut ajouter ou soustraire le demi-diamètre. On prend alors :

$$R = 33'37'' - \text{parallaxe} + \text{dépression} \pm \text{demi-diamètre}.$$

Mais en mer on se contente ordinairement d'une approximation, et on ne tient pas compte de tous ces éléments. Les marins ont des tables toutes faites, construites sur la formule $\sin a = \frac{\sin D}{\cos l}$ qui, d'après la latitude du lieu du navire, donnent de suite l'amplitude a, lors du lever ou du coucher de l'astre. Ils observent le soleil ou la lune à l'instant où les $\frac{2}{3}$ de son disque paraissent au dessus de l'horizon, et il est censé que le centre est alors dans l'horizon, parce que la réfraction l'élève de toute cette quantité. La direction que suit l'aiguille de la boussole, comparée à l'amplitude, donne enfin la déclinaison cherchée. (*Voyez* DÉCLINAISON DE L'AIMANT.)
F.

AMPOULETTE. *Voyez* SABLIER.

* AMPSING (SAMUEL), ministre d'Harlem, sa patrie, au commencement du 17e siècle, est auteur d'une description de cette ville en vers flamands. L'édition de 1628 est la meilleure, on y trouve une quantité de notes fort instructives et intéressantes.

* AMPSING (JEAN ASSUÉRUS), natif d'Overyssel, médecin du duc de Mecklembourg, professeur de médecine à Rostock, où il mourut en 1642, agé de 83 ans, a laissé : 1° *Dissertatio iatro-mathematica*, Rostock, 1602; 2° *de Morborum differentiis*, ibid., 1619 et 1623, in-8°; 3° *de Calculo*, ibid., 1617, in-4°.

AMPUTATION. (*Médecine.*) Opération de chirurgie par laquelle on retranche un membre totalement ou en partie, ressource extrême d'un art éminemment conservateur, qui ne la doit jamais adopter que quand elle

est évidemment indispensable. On a beaucoup reproché à la chirurgie d'incliner habituellement vers l'emploi de ce moyen cruel, et de s'y résoudre parfois un peu légèrement. Cette gratuite imputation nous parait venir de ce que, dans quelques circonstances produites par la guerre, celle par exemple du transport des blessés à de très-grandes distances, on doit, à l'égard de certains d'entre eux, pour diminuer le nombre des chances malheureuses, et multiplier celles d'un résultat favorable, se déterminer à des opérations dont il serait possible de s'abstenir dans une position moins difficile.

Pour reconnaître avec certitude la nécessité d'amputer, ou la possibilité de guérir sans cette terrible condition, il faut, dans certains cas, une grande somme de sagacité et d'expérience ; mais les procédés opératoires des amputations, si l'on en excepte quelques-uns, ne présentent pas de difficultés.

Les causes qui obligent à pratiquer les amputations sont des maladies ou des accidents. Il faut ranger parmi les premières, certains ulcères dont la suppuration ne peut être tarie et menace de faire périr l'individu dans le marasme; le sphacèle d'un membre, ou la gangrène qui l'a envahi dans une notable étendue; un carcinome qui a jeté des racines profondes ; une lésion de l'artère principale, quand elle a lieu trop haut pour que l'on y puisse remédier en plaçant une ligature; les caries qui rongent les extrémités articulaires; les nécroses dont le séquestre tarde trop à se séparer des portions de l'os restées saines, et vicie par sa présence l'état des parties molles.

Les lésions accidentelles qui imposent la nécessité de recourir à l'amputation se peuvent réduire, 1° à l'évulsion d'un membre par un boulet ou par tout autre projectile ; 2° aux fracas comminutifs des os, surtout dans leurs portions articulaires, avec lacération et désorganisation étendues et profondes des parties molles, telles que les produisent ordinairement les corps lancés par la poudre à canon ou la détonation de certains mélanges fulminants ; 3° à ces mêmes désordres des parties molles, avec déchirement des vaisseaux principaux ou des gros troncs nerveux, lors même que l'os ou les os du membre sont demeurés intacts ; 4° à l'ouverture de la principale artère d'un membre, au dessus de la naissance des branches collatérales.

La question de savoir si, lorsqu'une grave blessure rend l'amputation d'un membre rigoureusement nécessaire, il est préférable de l'exécuter sur-le-champ ou de la différer, a long-temps été la matière d'une controverse. Il faut noter à ce sujet que l'on ne faisait pas entrer dans cette discussion les cas où le membre a été emporté par la cause vulnérante, et que, pour de telles blessures et pour quelques autres dont l'indication n'est pas moins pressante, on était unanime à reconnaître l'urgence d'opérer au moment même de l'accident. Il faut remarquer aussi que, dans l'état de la question, la temporisation n'avait pas pour motif l'espoir de voir s'établir un ordre de choses qui relèverait de l'obligation d'amputer, mais seulement de placer le malade dans les conditions les plus favorables au succès de l'opération.

L'ancienne Académie de chirurgie, après avoir mis deux fois cette question au concours, adjugea le prix, en 1756, à un mémoire de Faure, chirurgien-major du regiment de *Royal-Vaisseaux*, qui établit que, hors des cas pressants que nous avons dit n'être pas compris dans la discussion, il faut toujours n'amputer qu'après un délai dont la durée n'a rien de fixe, et doit être subordonnée à l'état de l'individu. Toute l'argumentation de ce mémoire a pour base l'observation de dix amputations tardives, exécutées avec une entière réussite, sur des soldats anglais blessés à la bataille de Fontenoy.

La doctrine de Faure, malgré l'approbation solennelle que lui donna le corps académique, rencontra, dans le temps même où on la fit connaître, de nombreuses oppositions. On peut dire que de nos jours elle est tombée dans un entier discrédit. La manière de voir opposée, chaudement défendue par M. Larrey, a été convertie en une sorte d'évidence par les succès innombrables qu'elle a fait obtenir à ce grand chirurgien et à ses collaborateurs. Mais, chose vraiment bizarre ! en faisant le mieux possible, on est resté assez long-temps sans s'expliquer d'une manière bien nette à quoi tenait l'excellence de la méthode que l'on avait adoptée. C'est, nous semble-t-il, du flambeau de la médecine physiologique qu'il est enfin tombé un peu de lumière sur cette obscurité. Mon ami le docteur *Treille*, dans une série de propositions aussi profondément pensées que brièvement expri-

mées, a posé le principe suivant, dont je regrette d'avoir oublié l'expression textuelle, et de ne reproduire qu'imparfaitement la précision aphoristique.

L'état pathologique d'un membre, de quelque gravité qu'on le suppose (il s'entend assez qu'il faut excepter la lésion d'un tronc artériel qui donnerait lieu à une hémorrhagie incompescible), *ne peut causer la mort du sujet que par des sympathies maladives excitées dans un ou plusieurs organes essentiels.* De ce dogme incontestable se deduisent legitimement, selon nous, les raisons pour lesquelles il convient d'amputer sans perdre un moment, et surtout avant que les irritations sympathiques dont il s'agit n'aient eu le temps de s'établir. Mais, pourra-t-on dire, est-ce que l'amputation elle-même ne saurait donner lieu à ces sortes d'irritations? Oui sans doute, et nous n'avons aucune envie de le nier; mais elle y expose infiniment moins que les effroyables désordres qu'elle annule et fait disparaitre, à l'exception d'un seul dont l'essence nous est fort mal connue, et touchant lequel nous donnons le change à notre ignorance, en supposant qu'il est l'effet de la commotion. On peut d'ailleurs modifier, pour ainsi dire, à son gré le mouvement inflammatoire qui a coutume de survenir dans les chairs du moignon quelque temps après que l'opération a été pratiquée ; on peut, en le modérant comme il convient, empêcher qu'il n'éveille de dangereuses sympathies, et ne se répète par elles dans quelqu'un des plus importants appareils. Ce résultat s'obtient par divers procédés à chacun desquels il faut, chose entendue, associer le régime approprié à la fin qu'on se propose. Le docteur Laurent emploie, dans le but dont il s'agit, de fréquentes affusions d'eau froide sur le moignon; le docteur Treille préfère des saignées capillaires opérées par des sangsues dont il règle les applications suivant les circonstances; et le professeur Graeff, de Berlin, recommande avec beaucoup de confiance, dans la même vue, l'usage interne de l'eau distillée de laurier-cerise (*prunus lauro-cerasus*). Par l'un ou l'autre de ces moyens, l'effort inflammatoire est contenu et réduit à ce degré qui a reçu le nom d'inflammation adhésive, parce qu'il est nécessaire pour procurer l'agglutination des surfaces sanglantes, et qu'il les réunit sans qu'elles aient suppuré, et, selon l'expression usuelle, par première intention.

Tel est le grand émolument des amputations *subites* ou *primitives*, auquel il faut ajouter l'inappréciable avantage de diminuer beaucoup, pour les hommes blessés à la guerre, les dangers d'un transport souvent inévitable, et aussi long que difficile, et d'abréger considérablement le temps qu'ils auront à passer dans les hôpitaux.

Nous ne decrirons pas ici la manière dont se doivent accomplir les diverses espèces d'amputations. Le travail que nous pourrions donner à ce sujet serait superflu pour les hommes de l'art, et peu intelligible pour les personnes étrangères à la chirurgie. Nous nous bornerons à l'exposé de quelques-unes des regles les plus générales.

On ampute les membres dans leur continuité ou dans leurs articulations. Dans le premier de ces deux genres d'opération, fort distincts l'un de l'autre, on doit commencer par se rendre maitre du cours du sang, en comprimant l'artère principale au moyen d'un garot, d'un tourniquet, ou d'une pelote avec laquelle un aide appuie fortement sur le vaisseau. On fait alors avec un couteau droit la section des parties molles, par des coupes circulaires, divisant d'abord la peau que l'on dissèque et relève, puis les muscles superficiels, et, en dernier lieu, les muscles profonds, au niveau de la hauteur à laquelle les premiers se sont rétractés. On dénude ensuite la circonférence de l'os de son périoste dans l'endroit où il va être scié. Lorsqu'il y a deux os, on plonge entre eux un couteau plus petit, appelé interosseux, pour couper les parties molles qui existent dans leur intervalle. Un linge fendu de l'une de ses extrémités jusque vers son milieu, en deux ou en trois chefs, selon que le support osseux du membre est unique ou double, sert à relever les chairs pour que la scie ne les offense pas, et pour que l'os puisse être divisé le plus haut possible. Cette manière d'opérer, en plusieurs traits et à des hauteurs différentes, la section des téguments et des parties charnues, est nécessaire pour empêcher ce qu'on appelle la conicité du moignon et la saillie que, faute de ce soin, l'os ou les os ne manqueraient pas de former vers le centre. Enfin, on lie les artères d'un calibre assez considérable pour exiger cette précaution ; on rapproche les chairs et la peau, que l'on maintient ainsi rapprochées par quelques bandelettes agglutinatives. On couvre l'extrémité du membre tronqué avec

un linge fenêtré et un gâteau de charpie bien molle. Des compresses longuettes soutiennent cette application, et sont retenues elles-mêmes par une compresse circulaire et plusieurs tours de bande.

On doit amputer aussi bas que possible le bras et l'avant-bras, parce que l'individu mutilé s'aide d'autant mieux de ces parties qu'elles ont conservé plus de longueur. La même règle se doit observer quand on ampute la cuisse, pour avoir une plaie de moindre dimension, et pouvoir ensuite adapter plus facilement un support. Les commodités auxquelles donne lieu le trop de longueur d'une jambe amputée ont fait poser la règle de toujours couper ce membre à quatre ou cinq travers de doigts plus bas que la saillie du tibia qui proémine au dessous de la rotule.

Lorsqu'on ampute un membre dans son articulation, au lieu de diriger le couteau circulairement et de la périphérie vers le centre, on plonge à plusieurs reprises sa pointe dans l'épaisseur des parties, et, par des coupes obliques, l'on forme des lambeaux, dont il est facile de juxtaposer les surfaces sanglantes, et qui ne peuvent jamais présenter l'inconvénient de la conicité, ou d'une saillie de pièces osseuses. Dans ce genre d'amputation, l'on n'a pas besoin de suspendre le cours du sang, parce qu'il est possible de renvoyer, pour ainsi dire, à la fin de l'opération, la section de la principale artère, et de ne l'accomplir qu'après en avoir fait la ligature immédiate, ou avoir chargé un aide de pincer avec ses doigts le lambeau dans l'épaisseur duquel elle se trouve comprise. On n'y fait point usage de la scie, l'instrument qui divise les parties molles servant aussi à dégager le membre de ses rapports articulaires.

Le désarticulation du bras est une opération devenue, pour ainsi dire, commune de nos jours. M. Larrey l'a souvent pratiquée dans des circonstances fort graves, et avec les plus heureux succès. M. Lisfranc de Saint-Martin l'exécute par un procédé que sa netteté et sa prestesse font en quelque sorte ressembler à un escamotage.

La désarticulation de la cuisse est une entreprise des plus hardies. M. Richerand pense qu'*un chirurgien prudent doit s'abstenir de cette opération, lorsque la nature ou un accident ne l'ont point commencée*. Dans le cas où il se faudrait résoudre à la faire, il conseille de préférer le procédé de M. Larrey, qui a consigné dans ses *Mémoires et Campagnes* l'histoire de deux succès obtenus par ce procédé.

L'amputation partielle du pied, l'extirpation d'un ou de plusieurs os du métacarpe ou du métatarse, présentent des difficultés avec lesquelles il faut s'être familiarisé en opérant souvent sur le cadavre.

M. Lisfranc a imaginé depuis peu un perfectionnement important de l'extirpation des phalanges. Les tendons fléchisseurs des doigts s'attachant aux troisièmes ou dernières phalanges, lorsqu'on retranche l'une d'elles, le doigt auquel elle appartient ne peut plus se fléchir et reste dans une continuelle extension. Cette circonstance produit dans l'usage de la main de telles incommodités, que des individus chez qui elle existait, ont mieux aimé se faire couper le reste du doigt que de les souffrir. Pour mettre à l'abri de ces inconvénients, M. Lisfranc fait une première opération qui consiste à inciser longitudinalement, devant la phalange supérieure à celle qui devra être extirpée, la gaine où glisse le tendon, et le tendon lui-même. Cette incision détermine une adhérence du tendon avec sa coulisse, au moyen de laquelle la flexion du doigt ne cesse pas d'être possible.

M. le docteur Maingault a publié sur les amputations un travail enrichi de fort belles planches, que l'Académie des sciences a honoré de son approbation, et qui offre aux lecteurs de tous les ordres un moyen facile d'acquérir sur cet objet la somme de connaissances qui leur peut convenir. J.

* AMRI, roi d'Israel, n'était d'abord que général d'Éla. Celui-ci ayant été assassiné par Zambri, il marcha contre cet usurpateur, le défit ainsi que Thebni qui avait aussi usurpé la couronne, et resta seul possesseur du trône pendant douze ans, de 930 à 918 avant Jésus-Christ. Il bâtit Samarie, et en fit le siége du royaume d'Israel.

* AMRI-AL-CAYS, poète arabe estimé, mort à Ancyre en Galatie au 7e siècle, est auteur d'un poëme placé parmi les *Moallah-ça* et qui existe encore. On sait que ces *Moallah-ça* sont sept poëmes composés avant Mahomet en l'honneur des princes arabes.

* AMROU-BEN-LEITZ, prince de Khoraçan vers la fin du 9e siècle, se montra digne de son haut rang par ses qualités militaires et son courage dans les revers, mais n'eut pas moins de férocité que la plupart des autres chefs des dynasties asiatiques.

* AMROU-BEN-EL-ASS, un des plus fameux capitaines musulmans, conquit l'Égypte, la Nubie et une partie de la Libye. C'est lui qui fit exécuter le beau canal qui réunissait la mer Rouge à la Méditerranée, et qu'on a laissé détruire. Il s'est fait une réputation plus odieuse en brûlant, dit-on, la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, d'après les ordres du khalyfe Omar; mais ce fait n'est pas constaté. Mort gouverneur de l'Égypte en 662.

* AMSDORF (NICOLAS d'), fut l'ami de Luther, et soutenait que les bonnes œuvres étaient pernicieuses pour le salut : proposition absurde, si elle n'eût été identique avec la doctrine reçue, avec plus ou moins de modification, par les théologiens de plusieurs communions chrétiennes, « que nos bonnes œuvres ne peuvent nous mériter le ciel, et qu'une foi sincère nous donne seule des droits à la miséricorde céleste. » Né en 1483 près de Vurtzen en Misnie. Mort à à Eisenach en 1565.

AMSTERDAM. *Voyez* PAYS-BAS.

* AMTHOR (CHRISTOPHE-HENRI), jurisconsulte danois, né à Stollberg en 1678, fut nommé en 1704 professeur de droit et de politique à Kiel. Ses leçons et ses écrits lui ayant acquis une grande célébrité, il fut nommé conseiller de justice à Copenhague. Il mourut en 1721 : ses meilleurs ouvrages sont : *Meditationes philosophicæ de justitiâ divinâ et materiis cum eâ connexis ;* des *Poésies* et *Traductions,* en allemand, Fleinsbourg, 1717 ; et des *Écrits politiques,* aussi en allemand, 1715, in-4°.

AMULETTE. (*Religion.*) Figure, caractère, substance quelconque, auxquels certaines personnes attribuent des vertus surnaturelles capables de guérir les maladies, de les prévenir, et de détourner toute espèce de calamités.

L'usage de porter des amulettes a été considéré par les conciles et par les Pères comme une superstition blâmable. Le concile de Laodicée le condamna formellement.

Cet usage est fort antérieur au christianisme : il existait chez les païens et chez les Juifs. Aujourd'hui encore on le retrouve sous une forme ou sous une autre chez tous les peuples de la terre. (*Voyez* SUPERSTITION, TALISMAN.) ST.-A.

* AMULIUS, roi d'Albe, frère puîné de Numitor, enleva la couronne à son frère, et força Rhéa Sylvia, sa nièce, à se consacrer au culte de Vesta. Celle-ci cependant mit au monde Romulus et Rémus, qui, devenus grands, mirent à mort Amulius, et rétablirent Numitor sur le trône.

* AMULIUS, peintre du temps de Néron. Ses plus beaux ouvrages étaient à fresque, et furent exécutés dans la maison dorée de cet empereur. Pline parle d'une *Minerve* qu'il avait peinte, et qui semblait regarder les spectateurs de quelque côté qu'ils fussent.

* AMURATH Ier ou MORAD, troisième sulthan othoman, né en 1319 et mort en 1389. Jusqu'à son règne les Turks, maîtres de l'Asie-Mineure, n'avaient encore fait que des incursions en Europe ; mais il réduisit, par ses conquêtes, les empereurs grecs à ne régner que sur Constantinople et son territoire. Alarmés de l'accroissement de sa puissance, les peuples des bords du Danube se liguèrent pour défendre leur indépendance, qu'ils avaient déjà conquise sous les monarques du Bas-Empire. Les Valaques, les Hongrois, les Dalmates et les Serviens, rassemblèrent une armée dont Lazare, prince de Servie, fut le chef. Amurath marcha au devant de ces forces, les rencontra dans les plaines de Cassovie en Hongrie, et remporta une victoire qui aurait été complète, si un soldat servien n'eût pas tué le sulthan au moment où il parcourait le champ de bataille après l'action. Cette mort fut vengée sur-le-champ par le massacre du prince servien et des autres chefs qui venaient d'être faits prisonniers par les vainqueurs. Ce fut Amurath Ier qui institua la célèbre milice des janissaires, formée d'abord de jeunes chrétiens, enfants de tribus ou pris à la guerre, armée permanente et presque invincible, puisque sa vocation était de combattre, et son devoir de mourir les armes à la main.

* AMURATH II, succéda au sulthan Mahomet Ier, son père, en 1422. Il vainquit et fit étrangler un imposteur nommé Mustapha qui se prétendait fils du sulthan Bajazet; il assiégea sans succès Constantinople et Belgrade, s'empara de Thessalonique, et rendit tributaires les princes de Bosnie et d'Albanie. Après avoir triomphé des Hongrois, commandés successivement par le roi Ladislas et Jean Huniade, Amurath se retira à Andrinople, où il mourut en 1451.

* AMURATH III, succéda à son père Sélim II, en 1575. Son premier acte de puissance fut de faire étrangler ses cinq frères, tous en bas âge. Il fit avec succès la guerre aux Persans, et leur enleva trois

provinces. Son grand-visir, Sians-pacha, s'empara, en Hongrie, de la place importante de Raab, après avoir battu l'archiduc Mathias. Amurath mourut en 1594.

* AMURATH IV, succéda au sulthan Mustapha, son oncle, en 1622. Il fit la guerre aux Polonais, aux Persans, et enleva Bagdad à ces derniers, en 1638. Les Turks lui ont donné le surnom de *Ghazy* (victorieux). Ses débauches avancèrent le terme de ses jours; il mourut en 1640, à l'âge de 31 ans.

* AMURATH, bey de Tunis, s'empara de cette ville, et fit égorger son oncle Ramaadan; mais il fut lui-même massacré en 1695 par ses propres sujets.

* AMY (N.), avocat au parlement d'Alix, auteur de quelques ouvrages de physique utiles, sur les fontaines filtrantes, et sur les eaux des rivières de Seine, de Marne, etc. Mort en 1760.

* AMYN-AHMED, savant persan du 17e siècle, a composé un *Traité géographique et historique*, dont on trouve une copie exacte à la bibliothèque du roi.

* AMYNANDRE, roi des Athamanes, peuples voisins de l'Étolie, vivait vers l'an 208 avant Jésus-Christ. Il fut allié des Romains, et engagea les Étoliens à se liguer en faveur des premiers contre Philippe de Macédoine.

* AMYN-BEN-HAROUN, sixième khalyfe abasside, fils d'Haroun-El Rechyd, auquel il succéda en 809, fut vaincu et détrôné par son frère Mamoun, qui le fit périr en 813.

* AMYNTAS. Il y eut trois rois de Macédoine qui portèrent ce nom, et dont les règnes ne présentent guère de particularités remarquables.

* AMYNTAS, fils d'Antiochus, seigneur macédonien, passa au service de Darius lorsqu'Alexandre-le-Grand monta sur le trône de Macédoine. Après la bataille d'Issus il s'empara de Peluse, et poursuivit ses conquêtes en Égypte, dont il voulait chasser les Perses, de concert avec les Égyptiens; mais il fut tué par Mozarès.

* AMYNTAS (royaume d'), établi par Antoine pour Amyntas, secrétaire de Dejotarus, comprenant la Gallo-Grèce, la Cilicie, la Pamphylie, etc. Il finit onze ans après, à la mort de ce roi.

* AMYNTIAN, historien grec, avait écrit une *Vie d'Alexandre*, une autre *d'Olympias* et des *Parallèles* dans le genre de Plutarque. Ces ouvrages sont perdus.

* AMYON de Poligny, député à la Convention nationale, né en Franche-Comté, vota la mort de Louis XVI, fut proscrit au 31 mai comme girondin, et devint membre du Conseil des anciens. Mort vers 1799.

* AMYOT (Jacques), naquit d'une famille obscure et pauvre à Melun en 1513. Grâce à ses connaissances, il fit une fortune rapide et brillante. Collin, abbé de Saint-Ambroise et lecteur du roi, lui confia l'éducation de ses neveux, et le fit nommer professeur de l'université. François Ier lui donna l'abbaye de Bellozanne. Le cardinal de Tournon le fit envoyer comme député au concile de Trente; à son retour il fut agréé comme précepteur des fils de France. Le lendemain de son avénement au trône, Charles IX le nomma son grand-aumônier, et lui donna l'évêché d'Auxerre; son autre élève, Henri III, le maintint dans la grande aumônerie, et l'honora du titre de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit qu'il venait de créer. Tant qu'un style simple et naïf aura de quoi plaire, ses ouvrages, dit l'auteur des *Trois siècles*, seront lus avec plaisir par ceux qui aiment à retrouver les traces de l'ancienne aménité française. Sa traduction des *OEuvres*, et particulièrement des *Vies* de Plutarque, est un vrai chef-d'œuvre pour le temps où elle a paru. On recherche l'édition de Vascosan, 1567-74, 13 volumes in-8o. Le libraire Cussac en a donné une fort belle en 1783 et 1787, 22 volumes, réimprimée en 1802, 25 volumes in-8o; et en 1825, chez Janet et Cotelle. On estime aussi ses *Traductions* des romans de Longus et d'Héliodore; celle de Longus a été imprimée très-élégamment par Didot, 1798, in-4o. Amyot passa les dernières années de sa vie dans son diocèse, uniquement occupé de ses études et de ses fonctions. Il mourut à Auxerre en 1593.

* AMYR-AMNSOUR, succéda à son père, Mousta Ali, khalyfe, l'an 1100 de Jésus-Christ, et mourut assassiné par les Ismaéliens en 1130.

AMYRAUT (Moïse), né à Bourgueil en Touraine l'an 1596, professeur de théologie à Saumur. En 1631, député du synode des églises réformées de France, il fut dispensé de l'usage qui ne permettait aux protestants de haranguer le roi qu'à genoux. A l'époque de la révolution d'Angleterre, qui fit périr Charles Ier sur l'échafaud, il soutint, dans son livre sur la souveraineté des rois, la doctrine de l'obéissance passive et l'inviolabilité de la personne du monarque

Ce théologien avait un esprit de tolérance qui le fit aimer des deux partis. Il mourut en 1664. Ses *ouvrages* de controverse sont aujourd'hui peu recherchés.

* AMYTIS, fille d'Astyages, dernier roi des Mèdes, épousa d'abord Spitamès, et ensuite Cyrus, lorsqu'il eut vaincu Astyages, et qu'il eut ordonné la mort de son premier mari ; elle s'empoisonna de douleur de n'avoir pu venger la mort de son fils Tanioxercès, empoisonné par l'ordre de son frère Cambyse.

* AMYTIS, fille de Xerxès Ier, épousa Mégabyse, seigneur persan (*voyez* ce nom); après la mort de son mari, elle s'abandonna à des excès qui causèrent sa mort.

ANA. (*Bibliographie.*) Manière de désigner les ouvrages intitulés : *Perroniana, Menagiana, Longuerana*, etc., etc. On a eu la prétention de recueillir dans ces ouvrages les bons mots, les réflexions piquantes, les observations judicieuses de ceux dont ils portent les noms; mais, à l'exception du *Menagiana,* considérablement augmenté par le savant de La Monnoye, aucune de ces compilations n'a joui de l'estime publique. On doit à Desmaiseaux la collection de cinq Ana; elle est intitulée : *Scaligerana, Thuana, Perroniana, Pithoeana* et *Colomesiana,* etc., Amsterdam, 1740, 2 volumes in-12. M. Garnier, frère du pair de France, publia en 1789 un Recueil bien plus considérable sous le titre : *Ana*, ou *Collection de bons mots, contes, pensées détachées,* etc., 10 volumes in-8°. On peut se contenter de lire le gros volume intitulé : *Encyclopediana*, ou *Dictionnaire encyclopédique des ana, contenant ce qu'on a pu recueillir de moins connu ou de plus curieux parmi les saillies d'esprit, les écarts de l'imagination*, etc.; par La Combe; Paris, Panckoucke, 1791, in-4°. M. Peignot a publié la *Bibliographie raisonnée des ana.* Voyez son *Répertoire de Bibliographies spéciales, curieuses et instructives ;* Paris, Renouard, 1810, in-8°. La collection d'ana publiée dans ces derniers temps par un M. Cousin d'Avalon est au dessous du médiocre. B.... n.

ANABAPTISTES. (*Religion.*) Les anabaptistes sont des religionnaires qui parurent à l'époque où le moine allemand Luther prêcha la réforme, et détacha du saint-siége une portion considérable de l'Europe. Leur nom, tiré du grec, signifie *rebaptiseurs ;* la *rebaptisation* était leur dogme fondamental. Ils ont fourni un grand nombre de sectes qu'Ottius, un de leurs historiens, élève à soixante-dix-sept.

En 1521, deux enthousiastes remuants, Thomas Muntzer ou Munser, prêtre catholique de Zwickau, où il en avait exercé les fonctions, et Nicolas Stork, homme du peuple, ignorant et grossier, prétendirent trouver dans l'Évangile que l'instruction devait précéder le baptême. Au dogme de l'inutilité de ce sacrement pour les enfants, et de la nécessité de rebaptiser les adultes, ils mêlèrent une doctrine anti-sociale que leur fanatisme éleva contre toute espèce d'autorité reconnue. Luther, effrayé de l'influence dont elle menaçait le dessein qu'il avait conçu, écrivit contre eux. Ils s'étayaient, en effet, de son ouvrage *De libertate christianâ*. Déjà aux prises avec les magistrats, ils levèrent l'étendard de la révolte contre eux et contre Luther. Muntzer se proclama le nouveau Gédéon appelé à établir le royaume de Jésus-Christ. Trente mille fanatiques de la Souabe, de la Thuringe et de la Franconie, prirent à sa voix les armes contre le clergé et les seigneurs. Une victoire sanglante arrachée à ces *rebaptisés* par les troupes de Jean, électeur de Saxe, Philippe, landgrave de Hesse, et Henri, duc de Brunswick, arrêta ce torrent. Muntzer fut pris à Franknau, et décapité à Mulhausen, après avoir déclaré que ses soldats l'avaient entraîné à des excès étrangers à ses intentions. Nicolas Stork, échappé au supplice, mourut peu après de ses blessures dans un hôpital de la Bavière.

Muntzer accusait Luther de manquer d'enthousiasme. Selon lui les saintes Écritures n'étaient la parole de Dieu qu'autant que la chaleur de l'âme en fixait le sens. « Prophétisez, écrivait-il à Mélanchton; autrement votre théologie ne vaudrait pas une obole : voyez votre Dieu de près et non de loin. » Il eut des disciples distingués, Stubner, André Carlostade, Martin Cellarius, Jean Deuck; mais ils n'imitèrent pas ses fureurs : ces deux derniers même abjurèrent la religion de leur maître. Hubmeier, pasteur de Walsusth, qui marchait trop sur ses traces, emprisonné à Zurich, converti par Zwingle, rendu à la liberté, se fit arrêter en Moravie, et fut brûlé à Vienne, où sa femme fut noyée. Félix Mansius, traité d'abord comme lui, fut noyé à Zurich pour avoir repris ses prédications. Louis Hetzer, précurseur des sociniens, périt en 1529 à Constance, du supplice du feu, que subit

comme lui George Jacobi, prêtre catholique, surnommé *Blanwrock*, à cause de ses habits bleus. Cependant Antoine Kursner, Jacob Cantius, Jean Trypmaaker, prêchaient en Allemagne; Jacques Hutter, Gabriel Scherding, en Moravie; Michel Hoffmann mourait dans les prisons de Strasbourg : de pelletier il était devenu théologien et pasteur à Kiel. Après avoir essayé de reproduire les sanglantes folies de l'anabaptisme, il s'était rendu dans cette ville sur la foi d'une prophétie qui, le désignant comme un nouvel Élie, lui promettait cent quarante-quatre mille collaborateurs pour la propagation de sa doctrine.

Un boulanger de Harlem, Jean Mathieu ou Mathæi, prit alors un essor nouveau : il se donna douze apôtres, Jean Bocold, les relieurs Gérard, Cnyper, Barthold, Léonard, Hornensis, deux ouvriers nommés Pierre, Jacob Campens, Corneille Brielan, Nicolas Almarianus, Maynard, de Delft, qui, presque tous, terminèrent une vie misérable par une mort tragique. Il avait voulu régler leur mission par un ouvrage intitulé : *Restitution* ou *Rétablissement des principes ou dogmes de l'anabaptisme.*

Corruption de la parole de Dieu, nécessité de l'inspiration pour en fixer le sens, abus du baptême des enfants, obligation en ce cas de le réitérer dans les adultes; *podonipsie* ou lavement des pieds presque sacrement; règne terrestre et temporel de Jésus-Christ, et ses droits sur toutes les institutions politiques; présence fantastique et non humaine de son corps dans l'eucharistie; défense aux sectaires d'accepter des charges civiles, de servir à la guerre; communauté de biens; Évangile, unique règle de la foi, rejet de l'Ancien-Testament; liberté sans bornes, fondée sur la nécessité d'obéir à l'inspiration, seule loi de l'*anabaptiste*, et hors de laquelle il ne peut y avoir qu'abus et corruption diabolique : il est aisé par ce précis de calculer les résultats d'une pareille instruction.

En 1534, Jean Bocold et le relieur Gérard, envoyés à Munster par Mathæi, fondèrent dans cette ville le royaume anabaptiste, dont ce chef fut le premier roi, après s'en être soumis les magistrats et le peuple; mais, attaqué par les troupes de l'évêque de Munster et de l'archevêque de Cologne, il périt dans une bataille qu'il leur livra, et qu'ils perdirent, laissant son sceptre à Jean Bocold, nommé aussi Bockels et Bockelsohon ou Bockelson, et connu surtout sous le nom de *Jean de Leyde.*

Fils d'un bailli de La Haye, orphelin dès l'enfance, réduit au métier de tailleur, Bocold essaya du commerce sans succès, passa quatre ans en Angleterre, où, sans instruction d'ailleurs il ne put être spectateur indifférent des troubles religieux de son époque. Il visita le Portugal, la Flandre et l'Allemagne, retourna à Leyde, où il épousa la veuve d'un batelier, et ouvrit une petite auberge. De l'esprit naturel, quelques idées littéraires, le portèrent à la poésie : il composa des pièces de théâtre qu'il joua lui-même, et, selon la mode du temps, il forma une école où l'on disputait sur les saintes Écritures. Devenu roi, il sut maintenir son pouvoir, mais en tyran. Munster assiégé ne fut pris qu'après que les habitants eurent bravé toutes les horreurs de la famine pendant six mois; et ce fut la trahison qui le perdit. Il expia dans d'horribles tourments son déplorable règne, donna des marques de repentir, et mit fin par sa mort à l'*anabaptisme* guerrier. Les armes de ce bizarre empire étaient un globe surmonté d'une croix et percé par deux glaives. Ses disciples portaient des médailles représentant leur roi en grand costume, avec cette inscription : *un Dieu, une foi, un baptême.* Ses deux principaux complices, Knipperdolling et Chrestking, furent comme lui, déchirés avec des tenailles ardentes pendant long-temps, et enfin les bourreaux leur enfoncèrent un poignard dans le cœur. Son corps et le leur furent suspendus, dans des cages de fer, au clocher de l'église de Saint-Lambert, et les instruments de leur supplice à la porte de l'hôtel de ville de Munster. On y conserve leur souvenir dans une procession annuelle, une tragédie qu'on joue de temps à autre, un roman médiocre imprimé à Leipsig, et un portrait de Bocold et de sa femme, peint par le Flamand Fromèsfloris. Quelques sectaires réunis encore par Jean de Battenburg prirent le nom de *Battenburgistes.*

Les sectes anabaptistes qui ont succédé désavouent le royaume de Munster, détestent la guerre et l'ambition; et leurs nombreuses églises, qui brillent par une piété solide, comptent des savants distingués, de judicieux écrivains, des hommes éminemment utiles.

Ubbo Philippi, prêtre catholique de Leuwarden en Frise, versé dans les lettres

latines et grecques, et rebaptisé par un émissaire de Mathæi, devint chef des anabaptistes; mais il écrivit pour détromper les fanatiques, et parut revenir, en 1536, aux vrais principes de l'Évangile. Mennon Simonis, qu'il avait sacré évêque, le remplaça. Les anabaptistes qui d'Ubbo avaient pris le nom d'*Ubbites*, adoptèrent celui de *Mennonites*.

Ubbo Philippi avait élevé aussi à l'épiscopat David Jorisz, né à Delft en 1501, d'un bateleur, George de Coman. David avait couru le monde avec son père, et peignait très-bien sur verre. L'espoir de jouer un rôle le jeta dans l'anabaptisme, dont il voulait reproduire les sanglantes extravagances. Il avait déjà composé des hymnes pour le culte protestant, recruté en faveur de Jean de Leyde, et encouru la prison par des écrits pleins d'injures graves contre le clergé catholique; mais bientôt, poursuivi par les lois et les magistrats, il se cacha à Bâle, comme un Flamand que son dévouement aux dogmes de Zwingle réduisait à fuir sa patrie. Après onze ans de séjour dans cette ville, il allait être découvert, quand il y mourut avec sa femme. Sa lettre aux magistrats de Genève, relative à l'antitrinitaire Servet, semble laisser croire qu'il en partageait les opinions.

Les anabaptistes se divisaient en quatre branches, composées, l'une des débris du royaume de Munster, l'autre des battenburgistes, la troisième des hoffmanniens, la quatrième des ubbites devenus ensuite mennonites. Deux synodes destinés à les réunir, en 1536 et 1538, ne firent que retarder l'indépendance des ubbites, que leur chef avait ramenés à des principes presque évangéliques. Ce fut peut-être le motif de l'espèce d'abjuration d'Ubbo Philippi, qu'on peint comme un homme dégoûté du monde qui va cultiver, dans la solitude, des vertus qu'il a vainement essayé d'inspirer à ses semblables. Mennon Simonis, son successeur, chercha sans succès à le ramener. Les anabaptistes, auxquels il donna alors son nom, préférèrent se dire disciples de Michel Satler, qui fut étranger à l'anabaptisme guerrier, et s'appeler *téléiobaptistes*, du grec τέλειος, adulte, parce qu'ils tiennent au baptême des adultes, sans être d'ailleurs rigoureux pour la *rebaptisation*.

Mennon Simonis était né en 1496, à Witmaarsen, en Frise. Prêtre catholique, il se signala d'abord contre l'anabaptisme, et se rétracta pour obéir, disait-il, à sa conscience; il fit éclater contre la cour de Rome une indignation que des protestants jugent exagérée: mais, s'il eut des torts, sa vie fut pauvre, désintéressée, errante et presque mise à prix par Charles-Quint, qui, comme on sait, avait rendu contre les *anabaptistes* une ordonnance condamnant les hommes à être décapités et les femmes à être noyées. Mennon mourut à Oldeslohe, entre Hambourg et Lubeck, dans une retraite que l'amitié lui avait ménagée, et après une espèce de rétractation, contestée par les uns, et regardée par les autres comme une preuve de cette sainte frayeur inspirée par les derniers moments aux âmes même les plus pures. Ses disciples ont près de deux cents églises en Hollande; ils sont répandus en Prusse, dans l'Allemagne, l'Alsace, les Vosges, l'évêché de Bâle et la principauté de Salm. Ils sont distingués par des vertus et des connaissances religieuses et agricoles. Napoléon Bonaparte les affranchit de la conscription militaire, et ne leur imposa que quelques fournitures et des charrois.

Les baptistes anglais ne sont-ils pas aussi des *mennonites?* Leurs sectes nombreuses se réduisent à deux principales, les *general-baptists* qui sont presque tous arminiens, et les *particulars-baptits* qui professent le calvinisme, pleins de zèle pour la religion et excellents citoyens. M. Smith est un de leurs hommes vénérables.

En 1664, les *mennonites* hollandais et allemands formèrent deux églises aussi sages aujourd'hui qu'elles furent d'abord intolérantes. L'une d'elles, fondée par Samuel Apostool, prédicant mennonite du dix-septième siècle, a fait craindre le retour d'une dangereuse variation de l'*anabaptisme* de Munster et de David Jorisz. Galénus, qui réunissait, selon l'usage des mennonites, les fonctions ecclésiastiques à la profession de médecin, fut le fondateur de l'autre; il penchait beaucoup pour le *socinianisme*. L'excessive tolérance de ses successeurs les rend presque indifférents pour les dogmes essentiels du christianisme. C'est dans le corps de controverse de ces sectaires, imprimé en hollandais en 1637, qu'il faut étudier l'histoire et les variations de leur théologie.

L'école primitive, ignorante et fanatique, produisit des excès et des attentats qu'expièrent de cruels supplices. Elle légua son ignorance et une partie de son fanatisme à l'école des hoffmanniens qui subsiste encore

en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Alsace. Ubbo Philippi l'épura en l'éclairant. Mennon Simonis et Apostool maintinrent ses réformes; mais le zèle ardent de David Jorisz y avait réveillé l'enthousiasme anti-social. Les souvenirs d'Ubbo Philippi, les prédications de Satler, tempérèrent cette fougue coupable, et la sagesse des magistrats étouffa l'esprit de révolte. L'école galéniste, unie à celle du socinianisme et du déisme, et surtout à l'église arminienne ou remontrante, substitua aux fureurs éteintes un système vague et commode qui ne retint du christianisme et de l'anabaptisme que les cérémonies consacrées par l'usage et les préceptes de morale généralement reconnus. L'école des baptistes anglais et américains, divisée en deux branches, l'une calviniste, comme nous l'avons dit, l'autre alliée à l'église arminienne, professant tous les dogmes primitifs établis par les défenseurs de l'église gallicane, devint studieuse, sage, éclairée, et recommandable par les vertus privées et publiques.

Les mennonites prussiens, appelés *clarishen*, sollicités par l'autorité toujours inquiète de l'existence d'une secte dont le premier essor avait été si funeste à l'ordre public, firent en 1668 leur profession de foi. Ils déclarèrent qu'ils croyaient à l'unité personnelle et à la trinité de Dieu, tout en regardant le mot *trinité* comme inutile, et aimant mieux exprimer leur croyance à ce mystère par les mots de l'Écriture-Sainte; aux opérations surnaturelles du Saint-Esprit; à la divinité, à la nativité de Jésus-Christ, en s'abstenant de toute décision sur la question de savoir s'il a reçu de la sainte Vierge la nature humaine; à la mission du Sauveur, au péché originel, à la justification par la foi, à l'universalité de l'église, à la dépendance de la doctrine et des institutions de Jésus-Christ et des apôtres, aux préceptes de la charité, aux espérances de l'avenir, au jugement dernier, à la vie éternelle: mais ils ajoutaient qu'ils n'admettaient que la présence spirituelle et non charnelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie; qu'ils rejetaint le serment comme proscrit par l'Évangile; que la *podonipsie* ou lavement des pieds, la sainte cène, le baptême des adultes, en renonçant toutefois à la *rebaptisation* des enfants, parce qu'il n'y a qu'un baptême; que le mariage et le ministère ecclésiastique, étaient, selon eux, des institutions divines du premier ordre; qu'ils voyaient dans les magistrats des hommes tenant leur autorité de Dieu, et par suite qu'ils professaient pour eux respect et soumission; qu'enfin ils étaient persuadés de la possibilité d'observer et d'accomplir la loi, avec l'aide de la grâce de Dieu et les secours de leurs ministres, qu'ils appellent *exhortateurs*. Des professions semblables furent publiées en 1664 et 1691 par les mennonites d'Amsterdam, et reçues comme le symbole de toute l'école hoffmannienne; et c'est ce fonds de doctrine qui a été expliqué, modifié et épuré par les sectateurs d'Apostool. Les disciples de David Jorisz ont depuis long-temps cessé d'affliger cette école de leurs excès. Les baptistes anglais et américains, appelés particulars-baptists, ajoutent à cette croyance un grand savoir et un zèle sincère. Les general-baptists ou galénistes y joignent les opinions du socinianisme et de l'arminianisme. Tous les anabaptistes, aujourd'hui, sont dignes de la protection et même des bontés de l'autorité publique. G.

ANACARDE. (*Technologie.*) C'est le fruit d'un arbre appelé anacardier, de médiocre grandeur, et qui croit naturellement dans les montagnes des Indes. Il fournit une grande quantité d'un vernis recherché à la Chine et dans les pays voisins. Les amandes d'anacarde, qu'on nomme aussi noix de marais, sont très-bonnes et agréables au goût, surtout étant nouvellement cueillies; elles servent de nourriture aux habitants des îles Philippines et de plusieurs parties de l'Inde. Ces amandes ont un goût de pistache et de châtaigne; on en ôte l'écorce en les faisant rôtir sous la cendre, et on les mange avec les autres mets, soit vertes et confites dans du sel, soit mûres avec du sucre; on en fait une encre excellente, en pilant le fruit vert et le mêlant avec de la lessive et du vinaigre; le suc mucilagineux de l'écorce sert à marquer le linge d'une manière indélébile; on vante du reste les propriétés médicinales de l'anacarde, pour certaines maladies de l'homme, ainsi que pour l'art vétérinaire.

L. Seb. L. et M.

* ANACHARSIS, philosophe scythe, vint à Athènes vers 592 avant Jésus-Christ, s'illustra par son savoir et ses vertus, et mérita d'être mis au nombre des sept sages. Il fut disciple de Solon. A son retour dans la Scythie, il voulut y introduire les lois de la Grèce, mais il fut tué par le roi son frère. On cite de lui des sentences dont quelques-unes sont remarquables. L'Ana-

charsis dont l'abbé Barthélemy a fait le héros de son savant ouvrage sur la Grèce n'est qu'un personnage fictif que l'auteur fait vivre deux siècles plus tard.

ANACHORÈTE. *Voyez* Ermite.

* ANACLET (St), pape en l'an 83 de Jésus-Christ, souffrit le martyre en 96.

* ANACLET II, se nommait Pierre-de-Léon. Il fut élu pape en 1130 par une partie des cardinaux, tandis qu'Innocent II était élu par les autres. Il força ce dernier à quitter Rome et l'Italie, et mourut en 1138. Il ne figure dans l'histoire que comme antipape.

* ANACOANA, reine de Xirague, dans l'île de Saint-Domingue, fut l'une des plus illustres victimes de la barbarie espagnole, lors de la conquête du Nouveau-Monde.

* ANACRÉON, célèbre lyrique grec, de Téos en Ionie, florissait 530 avant Jésus-Christ. Platon le fait descendre d'une famille des plus illustres, et place même Codrus, le dernier roi d'Athènes, au rang de ses ancêtres. Ami du vin et des femmes, il a dignement célébré ces deux objets de ses affections; et quelques chansons échappées à l'ivresse de Bacchus ou de l'Amour ont fait le charme de ses loisirs, et sont les délices du nôtre. Les autres poètes sèment des fleurs sur leurs préceptes pour en déguiser l'aridité : c'est du sein même des fleurs qu'Anacréon fait éclore le précepte. Sa fin couronna dignement une vie toute consacrée au plaisir : il mourut à table, étranglé, dit-on, par un pepin de raisin. *Voyez* Anacréontique. (*Littérature.*)

ANACRÉONTIQUE. (*Littérature.*) On donne ce nom à un genre de poésie dont Anacréon, de Téos, a créé le modèle. Avant et après lui, d'autres poètes grecs ont célébré l'amour, ses peines et ses délices; mais seul il a consacré tous ses chants à cette volupté, qui était chez lui un penchant de la nature, un présent du caractère, un goût de la raison, et la source d'un bonheur sans mélange. Pour le léger Catulle lui-même, l'amour mêle quelque amertume à ses plus douces jouissances; pour Anacréon, c'est un ministre de plaisir qui n'a jamais vu passer un nuage sur le front de son maître. Le poète et le dieu sont familiers ensemble; ils se couronnent tous deux de roses, ils boivent dans la même coupe un nectar délicieux, et composent de moitié des hymnes à Vénus, qui chérit le décent Bacchus, les Grâces ses compagnes, Mercure le maître de l'éloquence, et Apollon l'inventeur de la lyre.

Je ne puis me défendre de croire qu'Horace travaillait beaucoup ses odes à Barine ou à Pyrrha; la perfection même du style, en me montrant l'inconcevable mérite de la difficulté vaincue, me laisse apercevoir la trace des efforts : Anacréon, plus simple et moins hardiment figuré, semble ne nous offrir que les fruits heureux d'une impression soudaine. Horace cherche à nous séduire, et choisit avec délicatesse les traits dont il compose la peinture de ses plaisirs; il se met en frais d'esprit et de gaîté, comme un homme aimable qui veut fêter ses hôtes : Anacréon s'abandonne au sentiment du bonheur, et quand son cœur en est plein, il prend sa lyre, et n'écoute que sa riante imagination. Quoi qu'il fasse ou qu'il dise, Horace retient toujours quelque chose de la gravité romaine; jusque dans une palinodie pour se raccommoder avec Tyndaris, il jette de hautes considérations sur les effets de la colère qui renverse les empires : Anacréon a une verve de gaîté d'autant plus franche, qu'il ne court jamais après l'esprit qui ne sait que sourire. Horace fait de la philosophie sur la mort : Anacréon joue avec elle comme avec tout le reste; dans sa voluptueuse sécurité sur l'avenir, la vie est pour lui un banquet; il en sortira sans murmurer, comme on sort de table, au signal donné par le maître de la maison. Je ne suis pas assuré que le faible Horace fera bonne contenance devant la messagère d'Atropos : mais pour Anacréon, je réponds de lui; il mourra le sourire sur les lèvres; il sera le Socrate de la volupté.

La tendresse du cœur, les délicatesses de l'amour, les ineffables délices de ce sentiment chez les modernes, ne se trouvent nulle part dans les odes érotiques d'Horace; par conséquent elles manquent de ce charme qui touche dans Tibulle et dans Parny; jamais elles ne feront verser une larme. On désire le même attrait dans Anacréon, ou plutôt on oublie tout, en le lisant, pour se mettre à la place d'un homme si parfaitement heureux. Sous ce rapport, il ressemble à cet enfant naïf qui fut le grand La Fontaine, et qui s'amusait de tout. Seulement Anacréon n'eût point mis au nombre de ses délices

Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique.

On ne cesse de comparer Panard et Collé avec Anacréon : mais l'ivresse qui leur donne de la verve n'est pas de bon ton comme celle de leur maître. Ils ont oublié que l'hôte de Polycrate et le favori des muses n'admettait à sa table que le *verecundum Bacchum*. Le goût devait remarquer cette différence entre un vrai poète et des chanteurs.

Nous possédons dans le genre créé par Anacréon beaucoup de pièces charmantes. Les unes, sans avoir à nos yeux le prix qu'un hymne d'Anacréon devait avoir pour les Grecs, nous plaisent par la fidèle image d'un modèle quelquefois embelli ; nous les chantons avec plaisir, et comme si, en renonçant aux autres dieux de l'Olympe, nous eussions conservé le culte de Vénus et de son fils. D'autres, telles que les stances de Voltaire,

Si vous voulez que j'aime encore, etc.,

et celles de Chaulieu sur sa solitude, nous révèlent ce qu'on chercherait en vain dans les amours des poètes anciens. Le *bon vieillard* de Béranger est une autre leçon qui prouve combien on peut étendre les conquêtes du genre anacréontique sans le dénaturer. La douce gaîté, la mélancolie, le charme des souvenirs, l'amour de la gloire, les généreux sacrifices, et l'espérance d'une mort qui ressemblera au soir d'un beau jour, tout se réunit pour faire de cette ode une pièce achevée.

Voltaire a dit que nous avions en français cent chansons supérieures aux odes d'Anacréon ; ce jugement, vrai à plus d'un égard, n'enlève rien à la gloire du vieillard de Téos. Même dans ses pièces les plus légères, Anacréon donne des exemples utiles aux poètes. Il a toujours une idée première et unique pour servir de base à ses compositions. Jamais son imagination ne le force à sortir du cadre et du sujet qu'il a choisis. Aucun écrivain ne marche plus rapidement que lui à son but ; et quand il paraît se jouer dans sa route, il vous conduit tout à coup à un dénouement imprévu. Clair comme un poète français, il ne donne jamais d'énigmes à deviner. Horace, au contraire, affecte, jusque dans ses badinages, une hardiesse de figures et des ellipses qui demandent à être traduites par des efforts de la pensée. Anacréon est ingénieux et simple, qualités qui semblent s'exclure ; mais il a surtout un rare mérite, celui des dénouements heureux. On ne saurait rien ajouter à la fin de la plupart de ses odes, et l'on essaierait vainement de les terminer avec autant de bonheur qu'il l'a fait. Citons deux exemples à l'appui de cette assertion Des femmes disent au poète : « Anacréon, te voilà vieux ; consulte le miroir, ton front chauve a perdu ses grâces et sa parure. — De ces pertes je ne sais rien, répond le vieillard ; mais je sais que plus on approche du terme, plus il faut jouer comme les enfants. » Où trouver une autre image pour finir aussi bien ce petit dialogue? Il en est de même de la charmante fable de la *Colombe et du Passant :* pressée d'accomplir les ordres de son maître et de revenir à lui, elle interrompt tout à coup la riante description de son bonheur par ce trait digne de La Fontaine :

Tu sais tout, je t'ai tout conté.
Adieu, berger; en vérité
J'ai plus jasé qu'une corneille.

Anacréon enfante des tableaux pleins de vie, et ne s'amuse jamais à ces descriptions qui refroidissent et fatiguent le lecteur. Ses vers, légers, harmonieux, élégants, ressemblent aux traits d'un pinceau pur et facile, et, sous plus d'un rapport du style, on ne peut pas refuser de le placer dans le nombre des écrivains auquels la critique a donné le nom de classiques, parce qu'ils réunissent, dans leur genre, le génie, le bon sens et le goût.

Anacréon, contemporain de Polycrate, tyran de Samos, vivait vers la 71 et la 72e olympiade (l'an 530 avant Jésus-Christ). Il reçut de grands honneurs à Athènes ; après sa mort, sa statue fut placée, par les habitants de Téos, sa patrie, à côté des statues de Periclès et de Xantippe.

Ses œuvres parurent pour la première fois par les soins de Henri Étienne, qui trouva l'ode XI sur la couverture d'un vieux livre. Parmi les éditions de ce poète, celle donnée à Strasbourg par Brunck, en 1786, est l'une des plus estimées. M. Boissonade vient aussi de publier une excellente édition grecque des odes et du peu de fragments qui nous restent d'Anacréon. Paris, 1823, in-32. Remi Belleau, Lafosse, Seillans, Moutonnet de Clairfons, Mérard de Saint-Just, La Chabeaussière, Gail, ont imité ou traduit Anacréon en français. M. de Saint-Victor, leur émule, les a tous effacés par une traduction qui restera ; elle est accompagnée du texte et ornée de gravures, d'après les des-

sins de Girodet. Les traductions italienes d'Anacréon sont aussi nombreuses ; on distingue celles de Marchetti, de Rolli, de Cappoza, de Corsini, de Ridolfi, de Gaetani, et de Pagnini. Anacréon a eu pour interprètes en anglais, Stanley, Willis, Addison, Fawkes, Urquhart, etc. On estime les traductions allemandes du même poète par Goetz et Overbeck. (*Voyez* Poésie érotique.) P.-F. T.

* ANAFESTE (Paul-Luc), premier doge de Venise. Les habitants des îles vénitiennes, gouvernés jusqu'en 697 par des tribuns, prirent à cette époque la résolution de se réunir en un seul gouvernement. Ils élurent pour chef Paul Anafeste d'Héraclée. Ainsi commença cette magistrature dont la durée fut onze cents ans.

* ANAGNOSTA (Jean), historien de Byzance, vivait en 1433. Il composa une histoire intitulée : *de rebus Constantinopolit. macedonicis*, qui a été imprimée en latin et en grec, Cologne, 1653.

ANAGRAMME. (*Bibliographie.*) Mot tiré du grec (ἀνὰ, *en arrière*, γράμμα, *lettre*.) La meilleure définition de ce mot me paraît être celle que donnent MM. de Wailly dans leur vocabulaire ; c'est, disent-ils, une transposition de lettres, qui, dans un mot ou une autre phrase, fait trouver un autre mot ou une autre phrase. Considérée relativement aux phrases, l'anagramme n'est qu'une bagatelle difficile, peu digne d'occuper un bon esprit. Quant aux mots, l'histoire littéraire présente une foule de noms anagrammatiques, qui méritent plus ou moins d'être connus. Le plus célèbre peut-être est celui de Pier-Ange Manzolli, médecin du duc de Ferrare (Hercule II d'Est), au commencement du seizième siècle. Pendant près de deux cents ans, il ne fut connu que sous le nom anagrammatique de *Marcello-Palingenio*. Son fameux poème moral, intitulé : *Zodiacus vitæ* (1), obtint une grande réputation. Les savants étaient donc curieux de connaître le père de cet ouvrage. Les uns croyaient l'avoir trouvé dans Marsile-Ficin, traducteur de Platon. Heuman, habile professeur de Gottingue, avait prétendu, en 1723, dans son *Pœcile*, que Marc-Antoine Flaminius, poète latin très-distingué, était l'auteur du *Zodiacus vitæ ;* mais Jacques Facciolati, préfet des études du séminaire de Padoue, lui écrivit en 1725 que le nom de *Pier-Angelo Manzolli* étaient compris dans ceux de *Marcello-Palingenio*, et formaient sans doute le véritable nom de celui qui avait composé le poème auquel on prenait un si grand intérêt. Tous les savants ont applaudi à cette découverte, et, depuis cette époque, *Manzolli* est reconnu pour être le faux Palingène. On trouvera beaucoup d'exemples d'anagrammes dans l'ouvrage intitulé : *Z. Celspirii* (Christ. Serpilii) *de anagrammatismo libri II, quarum prior theoriam, posterior anagrammatographos celebriores cum appendice selectorum anagrammatum, exhibet.* Ratisbonæ, *Seidelius*, 1713, in-8°. B...r.

(1) Le *Zodiaque de la vie humaine*, ou préceptes pour diriger la conduite et les mœurs des hommes. On en possède une traduction française, par La Monnerie, La Haye, 1731, in-12.

ANAGRAMME. (*Mathématiques.*) *Voyez* Permutation.

ANALEMME. (*Astronomie.*) C'est la projection des cercles de la sphère sur le plan du méridien. Comme dans cette *projection* (*voyez* ce mot) l'équateur et les parallèles sont des lignes droites perpendiculaires à l'axe de rotation diurne de la sphère céleste, le dessin est extrêmement facile à tracer. On se sert de cette figure pour trouver, par une construction graphique, la hauteur d'un astre à un instant donné, l'heure de son passage au méridien, et, enfin, pour résoudre divers problèmes d'astronomie. Mais comme ces constructions ne donnent jamais que de grossières approximations, on doit en faire peu de cas. On verra dans mon *Uranographie*, n° 215 de la 3e édition, quelques usages de l'analemme. F.

ANALOGIE. (*Grammaire.*) On peut distinguer dans les langues deux sortes d'analogies : l'une qui consiste à suivre, dans la construction d'une phrase, le même ordre que suit l'esprit dans la disposition des pensées ; l'autre qui consiste à faire subir aux mots des modifications semblables, pour exprimer les mêmes changements dans les idées. Ainsi quand on dit : *Alexandre vainquit Darius à Arbelles*, et non, *Ad Arbela Darium vicit Alexander*, on suit dans la construction des mots une marche *analogue* à celle des idées ; la langue est dite alors *analogue* dans sa construction. Quand après avoir employé la terminaison *ais* pour exprimer dans un cas l'imparfait *j'aimais*, j'em-

ploie la même terminaison, pour le même temps, dans tous les verbes, je *parlais*, *marchais*, *venais*, etc., il y a *analogie* dans la structure des mots. Sur la première sorte d'analogie, *voyez* CONSTRUCTION; sur la seconde, *voyez* LANGUE, *qualités d'une langue parfaite*. B... T.

ANALOGIE. (*Philosophie.*) Du grec ἀναλογία, *rapport*, *proportion*, *raison*; signifie dans l'usage un ou plusieurs rapports de conformité, de ressemblance entre les choses. L'analogie diffère de l'identité en ce qu'elle a lieu entre des choses distinctes; et de la similitude, en ce que les choses qu'elle rapproche ont des points semblables et des points différents. En métaphysique, c'est un jugement naturel de l'expérience; en logique, une preuve ou une forme d'argument; dans les sciences, un procédé de méthode.

Comme jugement de l'expérience, l'analogie est prochaine ou éloignée. L'analogie prochaine est la perception actuelle de la similitude ou de la connexion de deux ou de plusieurs choses présentes : elle saisit les propriétés communes, les caractères semblables des objets matériels, la corrélation de ceux-ci avec nos organes, de nos organes avec nos sentiments et nos facultés, et de nos sentiments et nos facultés avec leurs fonctions; elle saisit les rapports des nombres et des figures, les harmonies des sons et des couleurs, la correspondance des parties de l'économie physique et morale des êtres vivants; et, par une échelle de gradations qui ne permet à aucune partie de l'univers d'être isolée, s'élevant jusqu'au cœur et jusqu'à l'esprit de l'homme, elle pénètre les rapports intimes qui les unissent, et ceux qui les lient à la société et à l'ordre universel. Tels sont les rapports de similitude que nous apercevons entre les métaux, les végétaux; entre les substances alimentaires et nos organes; entre l'action et la volonté, les sentiments et les traits de la physionomie; entre les signes de la bienveillance, du mépris ou de la haine avec nos affections. Cette première analogie, tout intuitive, est le fondement des espèces et des causes finales ou du rapport des moyens à la fin.

L'analogie éloignée est celle par laquelle, étant connu le rapport de deux faits, nous concluons l'existence de l'un de l'existence de l'autre; par exemple, lorsque de la perception d'un sens nous passons à celle d'un autre, du son d'un corps à sa forme, à sa couleur; de sa couleur à son poids, à son odeur, à sa saveur : c'est le phénomène que les philosophes écossais appellent *perceptions acquises*, dont il est parlé au mot *association*. Par une autre liaison, nous jugeons de ce que les pierres tombent, de ce que le feu brûle dans les lieux que nous habitons, que les pierres tombent, que le feu brûle dans les lieux où nous ne sommes pas; que les fruits doivent paraître, quand nous voyons les arbres se couvrir de fleurs; que le temps sera pluvieux, quand le mercure descend dans le tube du baromètre; que les êtres qui agissent et donnent des signes de joie ou de douleur, et dont les actions sont dirigées vers un but, sont sensibles, animés d'une volonté et d'une intelligence, comme nous; qu'ils aiment, comme nous, la vérité et la justice, et que nous pouvons ajouter foi à leurs discours et nous fier à leur parole, à moins qu'une analogie contraire ne modifie ce jugement. C'est ainsi que la succession des phénomènes et des mouvements réguliers ordonnés à des fins périodiques, révèlent à notre esprit une cause intelligente. Cette seconde analogie, vulgairement nommée *induction*, qu'il ne faut pas confondre avec l'induction scientifique, est le fondement de la connaissance que nous avons des dispositions naturelles et des facultés de nos semblables, et de celles des animaux; elle est le fondement de la connaissance que nous avons des causes physiques, improprement nommées *efficientes*.

Nous concevons facilement comment se forme en nous la perception de l'analogie prochaine; c'est une intuition du rapport de deux termes actuellement présents. Mais le jugement inductif, dans lequel un des termes nous apparaît comme une espèce de prescience, de divination, est moins aisé à concevoir. Hume l'explique par l'association des idées (1). Reid, ayant observé que l'association des idées est distincte de la persuasion qui accompagne la prescience, considère le fait comme un principe naturel de l'intelligence qu'il nomme principe d'induction (2). Turgot pareillement le transforme en penchant et ne l'explique pas (3). Nous croyons pouvoir l'envisager comme un fait

(1) *Essais sur l'entendement humain*, 4e essai.

(2) *Recherches sur l'entendement humain*, tome 2, section 24.

(3) *Vie de Turgot*, par Condorcet.

de mémoire, et nous n'y voyons point d'autre caractère. L'expérience ou l'observation que nous faisons de deux phénomènes, les lie dans notre esprit; la mémoire s'empare de cette liaison, et l'une ne peut plus nous apparaître sans rappeler l'autre.

L'analogie prochaine et l'analogie éloignée sont deux procédés que nos sens, nos facultés et le langage exécutent d'abord naturellement, et qui constituent à notre égard l'expérience. Elles supposent que l'univers est régi par des lois constantes et uniformes, et que nous avons une connaissance naturelle de ces lois. Elles nous lient à l'univers et enveloppent notre existence; sans elles je n'ose prendre l'aliment dont je me suis nourri, je n'ose me fier à ma raison, à ma volonté, à mes membres, aux objets qui m'environnent; aux autres hommes, à l'ami que j'ai éprouvé; l'expérience du passé m'est inutile; je dois la recommencer sans cesse; je suis toujours comme au premier pas de la vie, ou plutôt je n'y suis pas; je péris en naissant, puisque je n'ai en moi aucun principe de continuité ni de liaison avec la nature.

Telle serait la condition de l'humanité et de tout ce qui respire, sans l'analogie. Mais l'homme lui doit surtout cette raison qui le distingue des animaux. C'est elle qui exprime, par des interjections, nos sentiments; qui peint, par des onomatopées, les bruits naturels; représente, par des traits figurés, les articulations de la voix; et, par un procédé plus sévère, classe, au moyen de la réflexion et du langage, les objets, leurs propriétés, leurs rapports; crée les termes généraux, ordonne nos pensées par le mécanisme des désinences et de la construction, les embellit par les tropes, par les tours ingénieux, les saillies, les traits d'esprit; imite la nature par les sons, les figures, les couleurs; et de cette variété infinie compose les beautés des arts et de la littérature.

L'analogie passe donc du domaine de la sensibilité dans celui de la réflexion, pour présider à la formation du langage et pour régler l'exercice de nos facultés. Comme preuve, elle est ensuite l'appui de la certitude, et la logique l'oppose à la démonstration ou à l'évidence du raisonnement. Ici, les jugements sont abstraits, et leur justesse et leur liaison résultent d'une classification exacte des termes: là, les jugements sont concrets; et les termes ne sont point des termes spéculatifs, mais des phénomènes réels, dont la liaison nous est rappelée par la mémoire. Ici, la vérité est en nous, c'est-à-dire dans la formation de nos idées et dans la manière dont nous les classons; là, elle est hors de nous, et elle dépend d'une critique de faits plus ou moins exacte. La discussion des faits historiques, la connaissance des hommes, les indices qui nous révèlent leurs actions, la conduite des affaires, la politique, la législation, et la religion lui doivent leurs motifs et leurs arguments les plus importants; elle fournit à la raison la preuve la plus solide de l'existence de Dieu, de sa providence, et de notre destinée future; puisque l'âme ayant ses penchants, ses désirs et ses goûts, comme le corps a ses besoins et ses appétits, ils doivent posséder l'objet vers lequel ils tendent comme nos besoins et nos passions possèdent le leur dans cette vie. L'analogie ne se borne pas même aux connaissances de vérité probable, elle s'applique à celles de vérité nécessaire, et sert souvent de guide à la démonstration. (*Voyez* DÉMONSTRATION.)

Comme méthode d'investigation, elle fonde les axiomes et les formules sur des cas particuliers qu'elle étend à tous les cas, d'après les lois de l'entendement. Elle révèle à Copernic le mouvement de la terre; à Galilée, la théorie de la pesanteur; à Newton, le système du monde, et lui dicte ses règles de philosophie naturelle; à M Cuvier, l'existence des races qui ont disparu du globe (1). Elle guide les conjectures du politique, les pronostics du médecin; justifie les hypothèses du physicien et du naturaliste; dirige l'analyse du métaphysicien, du grammairien, du mathématicien: mais ce n'est plus, comme dans l'usage vulgaire, l'induction de l'effet à la cause, du moyen à la fin, d'un cas particulier à un autre cas, d'un exemple à un autre; c'est l'induction systématique, dont Bacon a donné les règles, qu'il a opposées au syllogisme, laquelle consiste à conclure de plusieurs faits particuliers à un seul fait qui les domine tous. (*Voyez* INDUCTION.)

Tels sont les secours que l'esprit humain doit à l'analogie. Pour en décrire les erreurs, nous aurions à revenir sur les perceptions des sens, les souvenirs de la mémoire, les fictions de l'imagination; sur tous les mouvements de la sensibilité, toutes les associations d'idées, et sur l'emploi des mots:

---

(1) *Recherches sur les ossements fossiles de quadrupèdes.*

nous aurions à signaler cette foule de préjugés populaires et d'opinions superstitieuses, puisés dans une fausse interprétation des causes physiques et morales; la terreur des comètes, regardées comme signes de quelque calamité; l'influence des astres sur les destinées humaines, la foi aux sorciers, aux talismans, aux amulettes; l'intolérance et le fanatisme religieux. Les philosophes ne seraient point exempts des fausses analogies, ils rangeraient dans une même classe les cas qui paraissent analogues, et qui cependant ne le sont pas; nous les verrions se contenter d'analogies faibles et très-éloignées, prendre des accidents pour des caractères distinctifs, se créer des principes artificiels qui les écartent de la véritable route de la nature. Mais nous aurions à compulser les annales du genre humain; et le lecteur trouvera dans tous les sujets soumis à ses réflexions un ample supplément à la brièveté de cet article. Cependant, à mesure qu'on approchera des temps modernes, on remarquera parmi les peuples les progrès de la raison dissiper les préjugés de l'ignorance et les erreurs de la superstition, et, parmi les savants, le génie de l'observation et de l'analyse dissiper l'autorité aveugle des principes abstraits.

Condillac, *Logique et art de raisonner*. — *Leçons de logique* du professeur Félice. Iverdun, 1770.—Sgravesande, *Introduction à la philosophie*. — Prevost de Genève, *Essais de philosophie*, 2e volume. — Hume, *Essais sur l'entendement humain*, tome 1er. — Reid, *Recherches sur l'entendement humain*, tome 2.

ANALOGIE. (*Mathématiques.*) Ce mot est employé comme synonyme de *proportion*: on dit les *Analogies de Néper* (*voyez* Trigonométrie sphérique), etc.

ANALYSE. (*Grammaire.*) Faire l'analyse grammaticale, c'est diviser un discours en toutes ses propositions, une proposition en tous ses éléments, et faire connaître tous les caractères de ces éléments, leurs *genre*, *nombre*, *cas*, *temps*, *personne*, etc. Mais pour faire une telle analyse, il faut d'abord bien connaître toutes les propositions qui peuvent former un discours, tous les éléments qui peuvent entrer dans une proposition. Il faut donc avoir déjà de l'un et de l'autre une connaissance complète dont une telle analyse ne peut être que le résultat. (*Voyez* Discours.) B.... T.

ANALYSE. (*Philosophie.*) L'analyse est une méthode. Nous l'examinerons à l'article général des méthodes.

ANALYSE. (*Littérature.*) Ce terme est didactique. Il appartient également à la littérature et aux sciences. On l'emploie principalement dans la chimie. Dans ce dernier cas, il s'applique à la résolution d'un corps dans ses principes, ou à la division des divers éléments qui le composent. Par les moyens que l'art sait employer, on sépare les différentes matières qui, mêlées ensemble, n'en forment qu'une. On parvient ainsi à savoir ce qu'il est entré d'alliage dans l'or, dans l'argent, ou dans tel autre métal; on découvre les substances vénéneuses que l'on peut extraire d'un minéral ou d'une plante, ou celles que l'on a introduites dans les aliments ou dans les liquides. C'est là ce qu'on appelle *analyser*; cette opération est du ressort des sciences, et nous n'en faisons mention ici qu'à cause de son analogie avec l'analyse appliquée aux productions de l'esprit.

Faire l'analyse d'un ouvrage ou d'un discours, c'est le réduire dans ses parties principales, le dépouiller de ses ornements, pour en mieux connaître l'ordre et la suite. En littérature comme en chimie, c'est par l'analyse que l'on parvient *à séparer le bon or du faux*. L'analyse, comme la dissection dans l'examen des corps, nous apprend à pénétrer dant le secret d'une composition littéraire, à en connaître les ressorts, à deviner les combinaisons que l'auteur a faites pour produire l'ensemble qu'il nous a soumis, et par quel moyen il est parvenu à attendrir, à intéresser, à exciter le rire ou la terreur, à piquer, à soutenir, à renouveler, à accroître la curiosité; à découvrir par quelle alliance savante de divers sentiments il a su les modifier, les adoucir les uns par les autres, ou leur donner plus de force.

C'est par l'analyse que l'on apprend à juger les ouvrages des grands maîtres, à les admirer, à les imiter. On ne comprend bien les prodiges de l'horlogerie qu'après en avoir démonté les rouages. C'est alors seulement que l'on conçoit comment leur ingénieux assemblage produit le mouvement. C'est ainsi que l'analyse nous conduit à concevoir tout le mérite des œuvres du génie. L'esprit d'analyse est indispensable aux gens qui veulent s'instruire et s'éclairer, comme à ceux qui veulent juger sainement des choses. Autant l'analyse est favorable aux bons ouvrages, où elle indique et découvre continuellement de nouvelles beautés,

autant elle est funeste aux productions défectueuses, dont elle révèle bientôt la faiblesse ou la nullité, en faisant apercevoir les vices de l'exécution ou l'incorrection du plan, en signalant les faux brillants, les ornements parasites, et le vain luxe qui éblouissent les yeux accoutumés à ne s'arrêter qu'à la sa superficie des objets. Aussi a-t-on coutume de dire d'un ouvrage léger, qui séduit par des traits vifs et spirituels et par des agréments peu solides, *qu'il n'est pas susceptible d'analyse.*

L'analyse s'applique au style, aux pensées d'un ouvrage, comme à la composition principale. En réduisant une pensée à sa plus simple expression, en la séparant des grands mots qui la parent, il vous arrive souvent de la trouver fausse. En observant de près le style d'un écrivain, vous le trouverez diffus, ou sec, ou prétentieux, ou boursoufflé. L'analyse réduit le style *romantique* ou nébuleux à bien peu de chose; c'est un rayon de soleil qui dissipe les vapeurs enfantées par la nuit.

L'analyse, par une opération rapide de l'esprit, peut s'appliquer à ce qui n'est pas écrit, et donner, selon les circonstances où l'on se trouve, leur juste valeur aux serments des amants, aux protestations des gens officieux, aux promesses des hommes en place, aux éloges que l'on reçoit en société, aux formules de politesse. Analysez les paroles d'un courtisan ou d'une excellence, et vous vous apercevrez que le plus souvent ils vous ont parlé sans vous rien dire. Les ambitieux, les flatteurs et les imbéciles ne se laissent enivrer par *l'eau bénite de cour* que faute de l'avoir analysée.

L'analyse réduit souvent un compliment en épigramme, un éloge en satire, une parole, officieuse en apparence, en perfidie.

On appelle analyse le compte rendu d'un ouvrage dans les journaux; ces analyses ne sont le plus souvent que des *extraits*. Les écoliers font des *extraits*, les hommes de mérite seuls font des analyses, où ils discutent et raisonnent. Pour bien analyser un écrit, il faudrait presque être en état de le faire, ou du moins avoir assez d'instruction pour en sentir les beautés et les défauts, pour entrer dans la pensée de celui qui l'a composé.

En mathématiques, on appelle *analyse* l'art de résoudre les problèmes par l'algèbre. Dans le même sens on nomme *analyste*, celui qui est versé dans l'analyse. On dit de même *analytique* de ce qui tient de l'analyse, comme méthode analytique, examen analytique; et *analytiquement*, de ce qui se fait par analyse ou par voie analytique. La critique doit procéder *analytiquement*, quand elle veut appuyer ses arrêts sur des raisons plausibles.

Quand on a épuisé les raisonnements sur une matière, et qu'on ne veut pas pousser plus loin la discussion, on fait ordinairement précéder ses conclusions définitives de cette expression tranchante: *en dernière analyse. En dernière analyse*, dit un sot aveuglé par l'orgueil, les ténèbres finiront par l'emporter sur les lumières. *En dernière analyse*, répond l'homme clairvoyant, patient et sage, les lumières finiront par dissiper les ténèbres. *Fiat lux!* E. D.

ANALYSE. (*Mathématiques.*) C'est la méthode que l'esprit emploie pour arriver à la solution des problèmes, par une suite de déductions rigoureuses, fondées sur les données et sur des propositions démontrées vraies. Cette méthode consiste ordinairement à regarder les quantités qu'on cherche comme connues, et à vérifier, à l'aide de signes et de symboles, si, en les soumettant aux conditions de la question, elles y satisfont; ces tentatives conduisent à des relations simples entre les données et les inconnues, d'où on peut tirer ensuite celles-ci. A proprement parler, l'*analyse* n'est donc qu'une opération de notre entendement, qui s'aide, pour l'effectuer, du secours de la langue algébrique; et voilà la raison pour laquelle les mots *analyse* et *algèbre* sont ordinairement substitués l'un à l'autre.

La *synthèse* est un mode opposé au précédent: on y procède bien à la résolution des problèmes, en s'aidant du secours des propositions démontrées, mais seulement pour s'assurer que la solution qu'on donne et qu'on est censé avoir trouvée par d'autres voies, répond en effet au problème. Dans l'*analyse*, cette solution n'est pas connue; on la cherche par une méthode où l'esprit procède de proche en proche, par une suite de notions intermédiaires entre les relations qu'on connaît et celles qu'on veut découvrir. Dans la *synthèse*, la solution est connue par une sorte de divination, et on ne s'occupe que d'en démontrer la vérité.

Considérée comme embrassant l'algèbre dans son cadre immense, l'*analyse* se subdivise, comme cette science, en diverses

branches, qui seront traitées séparément aux mots ALGÈBRE, APPLICATION DE L'ALGÈBRE A LA GÉOMÉTRIE, CALCUL DIFFÉRENTIEL, CALCUL INTÉGRAL, etc. (*voyez* ces divers articles). Newton, distinguant l'opération de notre esprit qui constitue l'*analyse*, des procédés dont on tire des secours pour aider la faiblesse de notre intelligence, désignait sous le nom d'*Arithmétique universelle* l'ensemble de ces procédés, et de toutes ces branches des mathématiques que l'on est convenu d'appeler *analyse*. F.

ANALYSE CHIMIQUE. Elle détermine la nature, et le mode d'arrangement des substances élémentaires qui entrent dans la composition d'un corps.

Une fois le principe admis, qu'il valait mieux observer la matière que d'en établir *à priori* la composition, on ne tarda pas à faire l'*analyse proprement dite* de plusieurs composés, c'est-à-dire à en isoler les éléments; mais on ne regarda comme bien connues que les substances qu'on parvenait à recréer par le concours de ces éléments, ou dont on opérait la *synthèse*. Plus tard, lorsqu'on eut des moyens sûrs et faciles de reconnaître dans un corps la présence d'une substance quelconque, l'objet principal d'une analyse fut de déterminer en poids les rapports des parties constituantes d'un composé. Enfin, le rapprochement d'un grand nombre d'observations permit de conclure que ces éléments ne se trouvaient pas combinés sans ordre, mais d'après des lois invariables, et en observant divers arrangements ou des combinaisons de différents ordres. C'est à ce point de vue élevé que l'analyse chimique est aujourd'hui parvenue.

Ainsi, dans l'état actuel de la science, ce serait peu de chose d'annoncer qu'un cristal d'alun est formé d'alumine, de potassium, de soufre, d'oxygène et d'hydrogène: il faudrait en outre donner les proportions exactes de ces éléments; ensuite, par des considérations théoriques, appuyées sur des observations nombreuses, montrer que les composés du premier ordre de l'alun sont de l'acide sulfurique, de la potasse, de l'alumine et de l'eau; que l'acide et les deux bases forment, par leur combinaison, des composés secondaires, du sulfate de potasse et du sulfate d'alumine; lesquels par leur réunion donnent naissance à un composé du troisième ordre, un sulfate double, qui est l'alun sec; et que, de la combinaison de ce dernier avec l'eau, naît un composé du quatrième ordre, l'alun cristallin; enfin, indiquer par la théorie atomistique, les proportions exactes de toutes ces combinaisons, proportions autour desquelles oscillent les rapports trouvés par plusieurs expériences.

L'analyse chimique exige que l'on connaisse plusieurs manipulations qui reviennent souvent. Il faut savoir pulvériser un solide; filtrer un liquide, l'évaporer; laver un résidu, le dessécher; transvaser les gaz, les mesurer, tenir compte de la température et de la pression; enfin, disposer quelques appareils. (*Voyez* MANIPULATIONS.)

La connaissance des *propriétés caractéristiques* des matières élémentaires est indispensable pour reconnaître celles-ci après les avoir isolées. Il faut encore pouvoir les distinguer au milieu même de leurs combinaisons, afin de se diriger dans les opérations souvent compliquées d'une analyse.

Un corps étant donné, pour l'analyser, on le partage en plusieurs portions, les unes destinées à faire connaître la nature des éléments qui le composent, les autres à déterminer les rapports en poids de ces éléments. Dans le premier genre d'essais, on met le corps en contact avec des substances dont la composition est bien connue, dont l'action est prompte, et qui, par les phénomènes auxquels ils donnent lieu, font connaître successivement tous ou presque tous les éléments du corps proposé. Ces substances, nommées *réactifs* (*voyez* ce mot), sont, pour la plupart, des acides puissants ou de fortes bases; quelquefois ce sont de simples dissolvants, comme l'eau et l'alcohol. Souvent aussi la chaleur est employée comme réactif, de même que l'électricité. Dans quelques cas, on est obligé de soustraire une partie des éléments pour reconnaître la présence des autres; et parfois il faut recommencer une analyse, lorsqu'on vient à rencontrer une matière précédemment aperçue.

La connaissance acquise des éléments d'un composé, on procède à la recherche de leurs quantités relatives. S'il suffisait, pour y parvenir, des moyens purement mécaniques, ou de l'emploi des agents universels, comme la chaleur, rien de plus facile à opérer qu'une analyse; mais de pareils moyens sont rarement suffisants. Presque toujours il est nécessaire de provoquer, entre le corps proposé et d'autres substances, la formation de

nouveaux composés plus faciles à analyser; souvent il faut attaquer ceux-ci de la même manière, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à des substances simples, ou à des substances dont la composition soit bien connue. Retrouver dans celles-ci tous les éléments du corps proposé, n'est pas une chose toujours facile, surtout lorsqu'ils sont nombreux. Leur détermination par la synthèse semblerait devoir être plus simple et plus exacte; mais, quoiqu'il arrive souvent que des corps entrent directement en combinaison, c'est au milieu de circonstances qui ne permettent presque jamais de déterminer leurs quantités relatives avec toute la précision désirable. Alors il faut que le chimiste combine les méthodes, invente de nouveaux procédés, consulte les analogies, et remonte, s'il se peut, à des lois générales. L'ensemble des ressources actuellement à sa disposition, présenté dans un ordre facile à saisir et avec tous les développements nécessaires, formerait un ouvrage de la plus haute importance, mais qui exigerait le concours universel des hommes qui ont interrogé la nature par eux-mêmes, sous des points de vue et par des procédés différents. On ne trouvera ici que l'indication sommaire des principales méthodes d'analyses.

Analyse par composition directe.

Cette manière d'analyser un corps est la plus exacte comme la plus simple, lorsqu'on peut tenir compte de toutes les circonstances qui accompagnent la combinaison. On l'opère :

1°. Par le simple contact. Versant, par exemple, un excès d'acide sulfurique dans une dissolution aqueuse de chaux vive, toute la chaux est convertie en sulfate de chaux. On évapore ensuite jusqu'à siccité, et l'on chauffe fortement le sulfate dans un creuset de platine. La différence entre le poids et la chaux donne la quantité d'acide combinée.

2°. Par la calcination. On peut analyser plusieurs oxydes métalliques en brûlant des métaux, soit en plein air, soit dans des cornues contenant de l'oxygène seulement. On pèse le métal avant et après la calcination. et l'excès de l'un des poids sur l'autre indique la quantité d'oxygène absorbée. Il faut évidemment que le métal ne puisse pas se volatiliser en partie durant la combinaison; il faut de plus s'assurer que cette combinaison s'est effectuée dans toute la masse du métal, qui, pour l'ordinaire, doit avoir passé à l'état de fusion, état dans lequel on aura pu, en l'agitant, mettre tous ses points en contact avec l'oxygène.

3°. Par la combustion dans le chlore. Le meilleur moyen d'analyser le sel marin est de se procurer du sodium très-pur, et de le placer dans un tube traversé par un courant de chlore bien desséché. Il naît de là un produit dont le rapport des éléments est bien connu, puisqu'on a pu peser le sodium et le sel. On pourrait de même analyser plusieurs chlorures métalliques.

4°. Par la sulfuration. On met un excès de soufre avec le métal que l'on veut convertir en sulfure, et l'on chauffe le tout dans un creuset. Le métal se combine avec une portion du soufre, et l'excès de ce dernier s'échappe en vapeur. La trop grande distance entre le point de fusion du métal et celui du soufre ne permet pas que ce genre d'analyse soit susceptible de beaucoup de précision.

5°. Par l'eudiomètre. Cet instrument se compose essentiellement d'un tube de verre, à parois très-épaisses, de 2 à 3 centimètres de diamètre sur une longueur décuple. Son extrémité supérieure est fermée par une garniture métallique, surmontée d'une tige. Son extrémité inférieure est couverte, et plonge dans l'eau ou dans le mercure. Le tube étant plein de l'un de ces liquides, on y introduit successivement les gaz qu'on veut soumettre à l'expérience, et qui viennent se loger à la partie supérieure du tube en déprimant la colonne liquide. S'il s'agit, par exemple, d'avoir les proportions des principes de l'eau, on introduit dans l'eudiomètre une mesure de gaz oxygène et deux mesures de gaz hydrogène, ces mesures étant prises à la même température et sous une pression égale. On enflamme ensuite le mélange par une étincelle électrique communiquée à la partie supérieure du tube. Tout disparaît pour produire de l'eau; en sorte que celle-ci résulte bien certainement d'un volume d'oxygène combiné avec deux volumes d'hydrogène. On passe ensuite au rapport en poids, puisqu'on a la densité de ces gaz.

Cette méthode consiste, comme l'on voit, à provoquer par l'électricité la combinaison de l'oxygène avec l'hydrogène, pour former de l'eau; ou avec l'oxyde de carbone, pour former de l'acide carbonique; avec l'hydrogène carboné, pour produire de l'eau et de l'acide carbonique; avec le cyanogène, de l'acide carbonique, en de-

gageant l'azote, etc.; et conclure la composition de certaines substances par leur transformation en eau et en acide carbonique. La facilité avec laquelle se forment ces derniers corps, et la fréquence de leur apparition dans les analyses, ont engagé les chimistes à déterminer leurs proportions avec une exactitude rigoureuse. L'analyse de l'eau s'opère avec précision par l'eudiomètre et par l'oxydation du fer; mais celle de l'acide carbonique est malheureusement difficile, et laisse encore quelques légers doutes. C'est en faisant passer grand nombre de fois un certain volume d'oxygène dans un tube de porcelaine, contenant du charbon très-pure et chauffé fortement, qu'on s'assure que le gaz acide carbonique résultant est formé d'un volume d'oxygene précisément égal au sien. La différence entre le poids d'un litre d'acide carbonique et celui d'une pareille mesure d'oxygène donne le poids de charbon qui entre dans l'acide. Pour la facilité des calculs, on suppose que l'acide carbonique est formé d'un volume de vapeur carboneuse égale à celui de l'oxygène qu'il contient.

Analyse par décomposition directe.

1°. Par une différence de solubilité. Lorsque la substance à analyser est formée de deux matières dont l'une est soluble et l'autre insoluble dans un liquide, et que ce dernier peut opérer leur désunion, on met dans le liquide un poids déterminé de la substance, et, s'il en est besoin, on aide par la chaleur la dissolution de l'un des éléments : l'autre se précipite. On filtre la liqueur, et le précipité que l'on recueille, étant lavé et desséché convenablement, fait connaître le poids de l'un des éléments, et par suite le poids de l'autre.

2°. Par l'évaporation. Un liquide contenant deux substances en dissolution, ou bien l'une de celles-ci dissolvant l'autre, on emploie la chaleur pour les séparer, si l'une est fixe et l'autre complétement réductible en vapeur. Il ne faut pas que l'évaporation soit trop rapide, pour qu'une portion de la première ne puisse être entrainée mécaniquement par le courant de vapeur. C'est ce moyen facile de séparation qui fait préférer, dans les analyses, l'emploi des acides très-volatils et de l'ammoniac à toute autre substance produisant d'ailleurs les mêmes effets.

3°. Par la calcination. On décompose plusieurs oxydes, au moyen d'une chaleur plus ou moins intense. La différence entre le poids de l'oxyde et celui du métal donne le poids de l'oxygène dégagé. On analyse de même plusieurs sels dont l'acide ou la base est très-volatil : le carbonate de chaux calciné abandonne son acide carbonique.

4°. Par l'électricité. Le gaz ammoniac dans lequel on produit un grand nombre d'étincelles électriques se décompose en hydrogène et en azote, dans le rapport de 3 à 1 en volume.

Les deux portions du fil conducteur d'une pile voltaique en activité, étant amenées séparément sous deux petites éprouvettes placées près l'une de l'autre, plongées en partie dans l'eau et pleines de ce liquide, on voit de chacune des extrémités du fil (supposé en platine) se dégager une foule de petites bulles qui viennent crever à la partie supérieure des tubes; l'un se remplit d'oxygène et l'autre d'hydrogène, dans le rapport des éléments de l'eau. L'électricité est ainsi capable d'opérer la décomposition de presque tous les corps; mais peu d'entre eux sont susceptibles d'être analysés avec précision par ce procédé.

Analyse par composition et décomposition simultanées.

Cette méthode, qui est d'un fréquent usage, consiste à faire passer une substance d'une combinaison dans une autre; de sorte que si l'on connait les proportions de l'une de ces combinaisons, on en conclut les proportions de l'autre.

1°. Par la précipitation. Un sel étant dissous dans l'eau, si on vient à y verser un acide ou une base, pour produire avec la base ou l'acide du sel un nouveau sel insoluble, on pourra déterminer la composition de l'un des sels par la composition de l'autre. Soit un poids déterminé de sulfate de potasse en dissolution, si on y met de la baryte, il se précipitera un sulfate de baryte qu'on dessèchera et qu'on pèsera. Connaissant le rapport de l'acide à la base dans le sulfate de baryte, on aura le poids de l'acide sulfurique, qui, par suite, fera conclure le poids de la potasse du sulfate de potasse.

2°. Par la volatilisation. Le sel l'on que forme et celui que l'on décompose peuvent être tous deux solubles; mais si l'un des acides est plus volatil que l'autre, on pourra chasser le premier à une température plus ou

moins élevée. Le carbonate de potasse est décomposé par l'acide sulfurique, parce qu'alors l'acide carbonique se dégage à l'état gazeux. La composition du sulfate fera connaître celle du carbonate et *vice versâ*.

Le potassium et le sodium, mis dans l'eau, s'emparent de l'oxygène de celle-ci, pour se transformer en potasse et en soude. L'hydrogène de l'eau décomposée fait connaître par son volume celui de l'oxygène qui entre dans la potasse et dans la soude.

3°. Par un degré variable d'insolubilité. Le sulfate de chaux, presque insoluble dans l'eau, est décomposé par la baryte aidée de la chaleur, parce que le sulfate de baryte est encore plus insoluble.

Analyse par double décomposition.

La méthode des doubles décompositions est peut-être celle qui présente le plus de ressources dans l'analyse chimique. Deux sels solubles en contact se décomposent mutuellement, c'est-à-dire échangent leurs acides et leurs bases, toutes les fois qu'il peut se former un sel insoluble; les sels résultants sont au même degré de saturation que les premiers. L'on comprend aisément que, des quatre sels précédents, deux étant connus, la composition des deux autres en sera une conséquence; mais il est souvent à craindre que le sel insoluble n'entraîne dans sa précipitation une partie du sel soluble, et que ce dernier ne retienne en dissolution une partie du premier.

C'est encore par double décomposition qu'on analyse avec exactitude les sulfures et les chlorures. En faisant passer, sur des oxydes métalliques dont la composition est déterminée d'avance, des courants de gaz hydrogène sulfuré, de gaz hydro-chlorique, il se forme des sulfures, des chlorures, et un peu d'eau provenant de l'oxygène de l'oxyde joint à l'hydrogène de l'acide. L'oxygène fait conclure l'hydrogène, et celui-ci le soufre et le chlore qui entrent dans les sulfures et les chlorures.

Analyses compliquées.

Elles résultent de la réunion des méthodes précédentes, jointes à d'autres procédés dont l'énumération eût mené trop loin, et s'appliquent principalement à la détermination des éléments constitutifs des alliages, des pierres, des terres, des eaux minérales, et des substances organiques.

Pour donner un exemple des premières analyses, soit à opérer celle d'un alliage de cuivre, de plomb, d'étain, d'or et d'argent: on le traite par l'acide nitrique bouillant; tout se dissout, excepté l'or, que l'on recueillera et pèsera. Dans la dissolution, on verse une grande quantité d'eau qui précipite l'étain oxydé, lequel fera connaître le poids de l'étain qui entrait dans l'alliage. On évapore la dissolution des nitrates de cuivre, de plomb et d'argent, puis on y verse de l'acide muriatique : il se précipite un chlorure d'argent, qui fera connaître la portion d'argent de l'alliage. Du sulfate de potasse, versé dans la dissolution, donne lieu à un précipité de sulfate de plomb duquel on déduira le plomb; enfin de la potasse caustique, mise dans la liqueur, en précipite tout le cuivre à l'état d'oxyde.

On voit que ce procédé, uniforme pour presque tous les alliages, revient à précipiter successivement les métaux qui les composent de leurs dissolutions dans des acides, et c'est toujours par l'acide nitrique qu'on les attaque. Pour l'analyse des monnaies d'or et d'argent, qui demande plus de précision, *voyez* l'article COUPELLATION.

L'analyse des pierres est aussi semblable pour toutes, parce qu'elles contiennent ordinairement de la silice, de l'alumine, de la magnésie, de la chaux, de l'oxyde de fer et de l'oxyde de manganèse, unis en plusieurs proportions. Supposons une pierre qui renferme tous ces principes. On commencera par la réduire en poudre impalpable, dans un mortier d'agate; puis on la traitera à chaud par la potasse caustique, dans un creuset de platine. Refroidie, on mettra la substance dans l'eau; on y versera de l'acide muriatique concentré et bouillant : tout se dissoudra. On évaporera l'eau et l'excès d'acide. Délayant une seconde fois dans l'eau, la *silice* seule se précipitera, et on la recueillera sur un filtre, pour la laver, la dessécher et la peser. Du carbonate de potasse, versé ensuite dans la liqueur, précipite tous les autres éléments de la pierre. On traite ce précipité par la potasse caustique à chaud, laquelle ne dissout que l'alumine. Sa dissolution mise à part, on en précipite l'*alumine* par un acide. Sur le résidu de magnésie, de chaux, de fer et de manganèse, on verse de l'acide sulfurique, pour former autant de sulfates, dont un seul, celui de chaux, est insoluble. On le sépare, et on en déduit la *chaux*. Reste

les sulfates de magnésie, de fer et de manganèse. Un carbonate alcalin précipite le *fer*. L'hydro-sulfate de potasse, versé dans la liqueur, précipite ensuite le *manganèse* à l'état de sulfure; et la *magnésie*, restée seule, s'obtient ensuite aisément. Le poids de tous ces éléments doit égaler celui de la pierre employée, ou à peu près.

L'analyse des terres ne consiste guère qu'en lavages.

Pour l'analyse des eaux minérales, *voyez* Eaux minérales.

Dans l'analyse des substances organiques, végétales et animales, lesquelles ne sont formées que de carbone, d'oxygène, d'hydrogène, et parfois d'azote, sauf quelques millièmes de matières minérales, il faut effectuer la séparation des matériaux immédiats de ces substances, puis analyser chacun d'eux. La séparation de ces derniers se fait au moyen de lavages et par des dissolutions; c'est la partie la plus difficile, et celle qui exige le plus de sagacité de la part de l'observateur : il doit craindre à tout moment que la force des réactifs dont il se sert n'altère la nature des matières organiques qu'il analyse, et l'on sait avec quelle facilité ces matières se transforment en des produits nouveaux. Quant à l'analyse de chaque substance prise isolément, elle n'est pas difficile. Plusieurs procédés ont été proposés et suivis: l'un consiste à faire détoner la matière organique avec le chlorate de potasse; un autre, à chauffer cette matière avec un grand excès de deutoxyde de cuivre; un troisième, à la combiner avec l'oxyde de plomb, puis à faire agir sur cette combinaison le chlorate de potasse et le sel marin, aidés par la chaleur; un quatrième, à brûler la matière dans des vases au contact de l'oxygène, etc. : mais tous reviennent à transformer la substance organique, au moyen de son oxygène et de l'oxygene d'une substance additive, en eau, en acide carbonique, et a procurer le dégagement de l'azote. Pour les matières minérales qui s'y rencontrent, on les obtient sous forme de cendres, en brûlant la substance organique en plein air.

Toutes les analyses dont l'énumération précède reposent sur des expériences directes; mais la théorie des proportions définies a fait de tels progrès, qu'il suffit d'un certain nombre d'analyses bien exactes pour en conclure un grand nombre d'autres, dont quelques-unes même se refuseraient à l'observation. (*Voyez* Proportions définies.)

Il n'existe point d'ouvrage spécial sur l'analyse chimique. Voyez l'*Essai*, dans la chimie de M. Thenard; l'*Analyse des corps gras*, de M. Chevreul, et les *Annales scientifiques*. S.

ANAMORPHOSE (*Mathématiques.*) est le nom qu'on donne à des figures difformes, qui, vues sous un certain aspect, paraissent régulières et faites dans de justes proportions. Les personnes qui désirent connaître les procédés graphiques dont on se sert pour construire les *anamorphoses* peuvent consulter le *Nouveau dictionnaire technologique*, et le *Thaumaturgus opticus* du père Niceron, ouvrages où ce sujet est traité avec étendue. F.

ANANAS. (*Technologie.*) Cette plante, qu'on a transportée de la zone torride en Europe, demande beaucoup de soin pour sa culture; mais elle croît naturellement et en abondance dans les deux Indes. Dans nos climats, elle ne peut prospérer qu'à l'abri de nos serres chaudes. Toutes les difficultés de cette culture se réduisent principalement à un seul point, qui est d'empêcher l'apparition du fruit jusqu'au temps où la vigueur de la plante peut en donner un d'une grosseur suffisante; on ne peut y parvenir que par plusieurs couches sous châssis de températures différentes: le jeune ananas n'a besoin que de 12 degrés de chaleur; celui qui est assez fort pour fructifier doit en avoir 30 ou 40. La chaleur ne nuit jamais à cette plante, lorsqu'elle doit porter; mais elle demande beaucoup d'être arrosée en été, tandis qu'en hiver on ne lui donne point d'eau, et on la tient sur les tablettes de la serre chaude ou dans des tannées de chaleur modérée.

L'ananas est délicieux dans les climats chauds; on estime qu'il est préférable aux fruits que l'on prise le plus en Europe : mais il est rare que l'ananas cultivé dans nos serres approche de la saveur exquise et parfumée de celui des Indes. Ce fruit excite et facilite les fonctions digestives, sans produire d'échauffement; mais il a l'inconvénient de faire saigner les gencives. Il est une variété qui n'a pas ce défaut; c'est celle qu'on nomme *pomme de reinette*.

En Amérique, on retire de l'ananas, par expression et par fermentation, une boisson spiritueuse qui est très-recherchée.

L. Séb. L. et M.

* ANANIAS, un des trois jeunes Hébreux jetés par ordre de Nabuchodonosor dans la fournaise ardente.

* ANANIAS, disciple de Jésus-Christ et premier évêque de Damas, affermit saint Paul dans la foi chrétienne.

* ANANIAS, juif nouvellement converti. On lit dans les Actes des apôtres qu'ayant voulu tromper saint Pierre, il fut subitement frappé de mort ainsi que sa femme Saphira.

* ANANIAS, fils de Zébédée, fut envoyé à Rome pour se justifier du crime de rébellion. De retour en Judée, il y fut massacré au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains.

* ANANUS, rabbin juif du 8e siècle, chef de la secte des caraïthes, opposée à celle des thalmudistes, rejetait les traditions et interprétations allégoriques.

ANAPHRODISIE. *Voyez* Impuissance.

* ANAPIUS et AMPHINOMUS, deux frères nés en Sicile, cités par Aristote, Sénèque et Strabon, etc., comme s'étant échappés miraculeusement d'une éruption volcanique de l'Etna, qui détruisit Catane leur patrie, emportant sur leurs épaules leurs parents infirmes.

ANARCHIE. (*Politique.*) Absence de gouvernement. Les publicistes républicains ne voient que *despotisme* partout où la démocratie n'existe pas; les écrivains royalistes ne voient qu'*anarchie* partout où la monarchie ne commande point: il semble que le système social ne puisse trouver un juste milieu entre les bastilles royales et l'ostracisme populaire, entre le château des Sept-Tours et les prisons du 2 septembre. Le sage éprouve une égale horreur du despotisme et de l'anarchie; mais s'il les aperçoit de loin aux deux extrémités de l'échelle sociale, il trouve entre ces deux abîmes un vaste espace où le genre humain peut habiter en repos.

Si l'on a dit avec raison que la monarchie est l'usage d'un pouvoir dont le despotisme est l'abus, c'est par erreur qu'on présente l'anarchie comme le résultat ordinaire de l'état démocratique. Ici le citoyen est isolé, seul contre tous, et ne peut opposer que sa volonté privée aux lois générales d'une cité maîtresse, quand et comme il lui plaît, d'inviter ou de contraindre à l'obéissance. Les républiques grecques et la république romaine n'ont offert, tant qu'elles furent démocratiques, aucun symptôme d'anarchie.

Lorsque, par le seul ascendant de sa volonté privée, un citoyen lutte contre la volonté générale, il y a opposition; cet état est la conséquence nécessaire du système républicain ou du système représentatif, c'est-à-dire du gouvernement des majorités: la Grèce et Rome nous ont légué l'exemple d'Aristide et de Phocion, de Caton et de Régulus. Les gouvernements délibératifs offrent une lutte perpétuelle d'opinions et de volontés; mais, quoique souvent tumultueuse, cette lutte est toujours sans péril et sans anarchie. L'anarchie n'existe que lorsqu'un citoyen veut détruire ou modifier par la force le gouvernement existant; or ce n'est point dans la démocratie qu'apparaissent ces funestes ambitieux; le citoyen n'y possède ni le crédit, ni la fortune, ni les clients, ni les prolétaires, qui sont les instruments indispensables de ces catastrophes politiques.

Toutes les formes de gouvernement n'ont qu'un seul moyen de s'établir, auquel on a donné le titre de *révolution;* c'est avec ce terrible instrument que le premier Brutus et le premier César ont changé la face de Rome et du monde. Dans les mains du peuple, il brise la tyrannie des décemvirs; dans les mains des triumvirs, il mutile les derniers débris de la liberté romaine. C'est par des révolutions que se fondèrent la démocratie de Suisse, la république de Hollande, le système représentatif d'Angleterre et de France, les aristocraties italiennes, l'oligarchie des barons anglais, la féodalité continentale, la monarchie tempérée de Suède, la monarchie absolue du Danemarck, et le despotisme de la Russie. La révolution est l'unique et souvent funeste levier de toute rénovation politique.

Si toutes les formes de gouvernement n'ont qu'un moyen de s'établir, elles n'ont aussi qu'un moyen de se conserver. Nous verrons ailleurs que l'*insurrection* est la seule voie de conservation qui soit propre à la démocratie; route périlleuse qui conduisit, il est vrai, les Romains au tribunat, mais dans laquelle Spurius Mélius et les deux Gracques trouvèrent la mort.

Si l'on rencontre l'insurrection dans le despotisme, c'est qu'il est, comme la démocratie, une puissance de fait et de force. Dans l'un, l'instrument coercitif est dans une armée spéciale placée à côté du peuple: dans l'autre, il est dans le peuple même. Tous les deux opposent donc la force des

opprimés à la force des oppresseurs ; et si le canon est la suprême raison du pouvoir absolu, l'insurrection est la dernière ressource des peuples asservis.

La révolution a pour objet de détruire *la forme* du gouvernement quel qu'il soit : l'insurrection, en respectant cette forme, veut changer *le système* actuel des gouvernants. Celle-là pousse les nations de la république à l'aristocratie, ou de la monarchie à la république ; celle-ci demande le rétablissement des coutumes anciennes (les tribuns réclamant les antiques lois agraires), ou la réparation de quelque tort nouveau (les tribuns invoquant des lois contre l'usure) ; mais l'insurrection dans la démocratie n'a jamais menacé la république romaine, et l'insurrection dans le despotisme n'a jamais brisé son sceptre de fer ; nous le voyons survivre aux empereurs qu'on dépose et aux sulthans qu'on étrangle.

L'anarchie qu'on croit le résultat nécessaire de l'état démocratique, est l'apanage exclusif et déplorable du gouvernement aristocratique. Rome républicaine procède sans cesse par l'insurrection ; c'est un désordre passager qui appelle un ordre durable. Mais dès que l'assassinat des Gracques, couvert d'une odieuse impunité, eut prouvé que l'amour de la patrie n'était qu'une témérité glorieuse mais fatale et stérile dans une république corrompue, Rome, courbée sous le patriciat, ne possède plus ce courage qui ose chercher la liberté à travers le péril. Le règne de l'insurrection est passé, celui de l'anarchie commence ; on ne combat plus pour la république, mais pour l'empire ; et le sang ne ruisselle que pour décider à qui restera le pouvoir. Marius s'appuie sur le peuple, Sylla sur le sénat, Catilina sur les prolétaires, Cicéron sur la tribune, Crassus sur des trésors, Pompée sur les légions romaines, César sur les phalanges étrangères. C'est en vain que, rallumant les flambeaux populaires des antiques insurrections, Brutus ose invoquer la liberté ; ces rois du monde, que le luxe a façonnés à la servitude, adorent à genoux la robe sanglante et le testament de César, tandis que le grand citoyen mourant est réduit à méconnaitre la vertu et à désespérer des dieux, parce que son âme républicaine avait trop méconnu son siècle et trop espéré des hommes. Durant soixante ans, la mort succède à la mort, l'anarchie à l'anarchie, un triumvirat à un autre, et ce gouffre de désordre et de sang ne se ferme qu'au moment où l'heureux Octave, libre d'ennemis et de rivaux, fait asseoir la fortune sur l'autel de la liberté.

C'est le vice d'une loi ancienne ou le besoin d'une loi nouvelle qui détermine l'insurrection, c'est la soif du pouvoir qui crée l'anarchie : celle-là est une guerre de principes, celle-ci une lutte de personnes ; et l'anarchie ne se trouve que dans l'aristocratie, par la raison que là seulement se trouvent aussi les grands patronages et les vives ambitions. La preuve de cette vérité se lit dans toutes les pages de l'histoire de ces petites oligarchies si improprement nommées, par un excellent historien, républiques italiennes.

Lorsque l'aristocratie est un gouvernement de fait, l'anarchie le trouble comme un événement inattendu ; c'est une violence qui s'oppose à une autre violence, comme dans les républiques de la Grèce depuis le siècle de Périclès, comme dans les petits états d'Italie depuis leur naissance jusqu'à leur chute. Mais partout où l'aristocratie est un gouvernement de droit, l'anarchie est de droit aussi ; car celle-ci étant destinée à conserver celle-là, il doit exister entre les deux une corrélation impossible à détruire. Alors la loi qui constitue le gouvernement aristocratique, forcée de lui donner un contre-poids, pose en principe le droit d'anarchie, règle les troubles possibles, et organise le désordre futur. C'est ainsi que les seigneurs féodaux pouvaient s'armer contre le roi de France quand celui-ci leur *vehait* jugement ; c'est ainsi que le tribunal des hauts-barons pouvait déclarer la guerre au roi d'Angleterre, et poursuivre la réparation d'un tort quelconque, par une violence qui ne devait respecter que la vie du monarque : c'est ainsi que les palatins pouvaient, par leurs *rokkos,* chasser les rois de Pologne ; c'est ainsi enfin qu'une résistance anarchique se retrouve même dans la *bulle d'or.*

Tous les gouvernements donnent aux opprimés des moyens de résistance contre les oppresseurs. L'*hostilité de l'opinion* est le contre-poids du système républicain ou représentatif : les *murmures* et les *émeutes* dans la monarchie, la *révolte* dans le despotisme, l'*insurrection* dans la démocratie, l'*anarchie* dans l'état oligarchique, ne sont que des moyens d'opposition ; et, comme

on le voit par leur nom même, l'intensité de ces résistances est toujours en proportion de la force qui appartient à la nature de chaque gouvernement.

Les moyens d'opposition ne sauraient se détruire, parce qu'ils sont dans la nature même des choses; mais il est des gouvernements assez habiles pour en modifier l'explosion et le résultat: c'est ainsi, pour ne point sortir de notre sujet, que les évêques, en s'interdisant l'anarchie armée, pouvaient accuser les papes et s'accuser entre eux devant ces assemblées démocratiques connues sous le nom de conciles; c'est ainsi que Venise avait remis à une dictature invisible et inquisitoriale le droit de vie et de mort sur les patriciens qui tenteraient d'envahir le pouvoir ou d'exciter à la liberté. Si l'église a pris la démocratie pour arbitre entre l'aristocratie et l'anarchie, c'est que le clergé sortait alors de la classe du peuple et des derniers rangs de la société; et si Venise en appelle au despotisme des inquisiteurs d'état, c'est que les grandes réunions démocratiques auraient pu frapper le patriciat, tandis qu'une tyrannie patricienne devait respecter l'aristocratie, alors même qu'elle frappait quelques aristocrates.

Sous la France féodale on ne voit qu'anarchie; on ne trouve que révolte dans la France monarchique. Mais l'historien devait distinguer, dans cette déplorable suite de troubles, de vols et d'assassinats, trois grands actes qui semblent dominer toutes nos annales: la jacquerie, la ligue, et le 14 juillet 1789. La jacquerie ne fut pas une révolte, mais une insurrection; tout en elle était démocratique. Les seigneurs féodaux sentirent qu'ils frappaient leur véritable ennemi, si l'on en juge par les épouvantables rigueurs qu'ils déployèrent contre les insurgés. La monarchie, moins cruelle et plus habile, s'institua l'héritière universelle des haines démocratiques; elle les tourna contre la féodalité: les rois, l'oriflamme à la main, le clergé, la bannière haute, se mirent à la tête du peuple, et commencèrent cette vaste jacquerie monarchique qui ne finit que par la destruction entière du système féodal. Tous les esprits sages ont apprécié avec justesse le 14 juillet. Il n'en est pas ainsi de la ligue: ce n'était pas seulement une guerre de religion; et, si l'on se rappelle les doctrines qu'on émit alors sur les droits des peuples, sur les devoirs de l'empire et du sacerdoce, il est facile de se convaincre que l'on portait dans l'ordre politique le génie démocratique de l'Évangile. L'esprit du protestantisme, que les rois d'Angleterre et les puissances du nord avaient circonscrit dans la haine de la puissance romaine, pour envahir les domaines du clergé romain, attaquait à la fois en France et le pape et le roi. Si les protestants eussent mis à leur tête un autre chef que Henri IV, c'en était fait de la double puissance. Le couteau de Jacques Clément changea la face du monde: il sauva le trône de saint Louis et la chaire de saint Pierre. Par l'assassinat de Henri III. Henri IV devient roi de France, et la démocratie succombe à son avénement; il devient fils aîné de l'église, et dès lors la réforme a pour général le roi même de ses ennemis. A la mort de Henri III, la ligue cesse d'être une anarchie religieuse luttant contre une insurrection démocratique; ce n'est plus qu'une guerre de légitimité. Le but change, et les moyens changent aussi. Toute grandeur disparaît: la lutte n'est plus un appel à la valeur, mais un appel à la corruption; on ne combat pas avec l'épée, mais avec la bourse; on achète les places qu'il faut prendre, les généraux qu'il faut vaincre; et si quelques soldats expirent encore dans des escarmouches de parade, c'est pour placer sur le visage des traîtres le masque moins odieux de la lâcheté, c'est pour enluminer de sang humain ce courage facile qui va chercher des victoires qui l'attendent entre la trahison et la vénalité.

Le 6 octobre, les massacres de septembre, toutes les émeutes de la Convention et du directoire, sont des triomphes anarchiques. Ce sont des factions luttant contre des factions, des ambitieux combattant des ambitieux; et les journées de vendémiaire sont les seules où le peuple, sans chefs et sans instigation étrangère, ait osé défendre les principes démocratiques sous le canon du pouvoir.

Si la corrélation qui existe entre ces mots insurrection et démocratie, anarchie et aristocratie, révolte et monarchie, tient à la nature même de ces gouvernements, toutefois chacun d'eux peut, à la suite de quelque usurpation de pouvoir, se tourner plus ou moins violemment en état aristocratique, et alors l'anarchie domine toutes les émeutes; c'est elle qui trouble la république hollandaise pour l'asservir à la maison d'Orange par l'assassinat de Barnevelt; c'est

elle qui suscite la fronde pour soumettre le ministère à une faction ; c'est elle enfin qui soulève, non le peuple et les janissaires, dont les insurrections réclament un autre système de gouvernement, mais les révoltes de ces pachas qui veulent porter au visirat leurs protecteurs ou leurs créatures.

Par leûr nature même, les gouvernements résistent plus où moins fortement à ces violences aristocratiques. La monarchie, presque toujours impuissante contre l'insurrection, déjoue sans cesse les menées anarchiques de quelques grands seigneurs turbulents ; le despotisme, si faible contre la revolte de ses propres agents qu'il offre un échange perpétuel de soulèvements et d'amnisties, résiste longuement aux insurrections populaires. La démocratie succombe seule sans retour sous les émeutes aristocratiques : la raison de cette différence est simple ; lorsque des citoyens sont assez puissants pour introduire l'anarchie dans la république, la démocratie a déjà cessé d'exister.

Tous les livres de politique renferment de violentes déclamations contre l'anarchie ; nous verrons au mot *guerre civile*, qu'elle mérite tout le mal qu'on peut en dire ; mais nous y verrons aussi que, semblable à toutes les crises politiques, elle peut quelquefois exercer sur les sociétés une influence intellectuelle et morale assez puissante pour agrandir les caracteres, élever les esprits, ennoblir les âmes, et déterminer ces époques de gloire ou de bonheur qui n'apparaissent qu'une fois pour chaque nation. Les peuples asservis par la corruption ou l'amour des richesses n'ont plus l'audace des troubles civils ; ils respirent en silence dans leurs maisons, comme les morts reposent en paix dans leur tombe. La vie politique manque aux uns, la vie humaine manque aux autres ; le citoyen est mort sous la pourpre vénale, autant que l'homme sous le linceul funéraire : mais, quelque passion qui les fasse mouvoir, les peuples qui se meuvent vivent encore. J.-P.P.

* ANASTASE Ier, élu pape en 398, se distingua par sa piété. Il réconcilia les Orientaux avec l'église romaine, condamna les origénistes, et mourut en 401. On a de lui deux lettres dans les *Epistolæ roman. pontif.* de Coutant, in-fol.

* ANASTASE II, pape en 496, écrivit à l'empereur grec Anastase Ier, en faveur de la religion catholique, et à Clovis pour le féliciter de sa conversion. Il mourut en 498.

* ANASTASE III, pape en 910, n'occupa que deux ans le trône pontifical.

* ANASTASE IV, pape en 1153, se distingua par sa charité dans une grande famine. Il ne régna qu'un an.

* ANASTASE Ier, le Silentiaire, empereur d'Orient, monta sur le trône l'an 491. D'une naissance obscure, il fut d'abord l'un des officiers chargés de faire observer le silence dans le palais, ce qui le fit surnommer le Silentiaire. Il dut son élévation à son mariage avec Ariane, veuve de l'empereur Zénon. Estimé d'abord par sa piété et sa justice, il se fit ensuite détester par sa violence et son avarice. Il persécuta les catholiques, et eut à soutenir à la fois plusieurs guerres contre les Perses et les Bulgares, dont il n'obtint la paix qu'à prix d'argent. Il mourut en 518, à 88 ans, frappé de la foudre. C'est lui qui abolit les spectacles où l'on voyait des hommes combattre contre des bêtes féroces.

* ANASTASE II, empereur d'Orient en 713, était d'abord secrétaire de l'empereur Philippe-Bardane. Il rétablit la milice et s'opposa aux musulmans. En 715 il fut forcé par Théodose III d'abdiquer, et de prendre l'habit religieux. Ayant ensuite voulu remonter sur le trône, où siégeait Léon l'Isaurien, il fut livré par des traîtres, et eut la tête tranchée en 719.

* ANASTASE, patriarche d'Antioche en 561, se signala par son zèle ardent contre les hérétiques. Il traduisit en grec le *Pastoral* de saint Grégoire. On n'a de lui que trois discours imprimés dans l'*Auctuarium* de Combefis, et cinq réunis dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius.

* ANASTASE, le Sinaïte, moine du mont Sinaï, se signala, vers l'an 678, par son zèle contre certaines sectes d'hérétiques. On a de lui quelques traités dont le principal est intitulé : *Contemplationes in Hexameron*, grec et latin, Londres, 1682.

* ANASTASE, antipape, fut opposé en 855 au pape Benoît III.

* ANASTASE, dit le Bibliothécaire, abbé et bibliothécaire de l'église romaine, vivait dans le 9e siècle. Il assista, en 869, au 8e concile général de Constantinople, dont il traduisit les *actes* en latin. Il est auteur des *vies* de plusieurs papes et d'autres ouvrages. La meilleure édition des *vies des papes* est celle du Vatican, 1718, 4 volumes in-folio. Son *histoire ecclésiastique* se trouve dans la Byzantine, Paris, 1649.

* ANASTASE (St), Persan d'origine, fut martyrisé sous Chosroès, en 628.

* ANASTASE, patriarche de Constantinople, se montra le lâche complaisant de l'empereur Constantin Copronyme, qui lui fit cependant crever les yeux, et le laissa en cet état sur le siége pontifical, qu'il continua de souiller par ses vices et les excès auxquels il s'abandonna avec les iconoclastes.

* ANASTASE (Olivier de St-), carme de Bruxelles et prédicateur célèbre, mort en 1674, est auteur de plusieurs ouvrages mystiques, publiés à Anvers, 1659-1669.

* ANASTASIE (Ste) fut élevée par sa mère dans le christianisme au commencement du 4e siècle sous Dioclétien. Le rit romain célèbre sa fête le 25 décembre. Il y a eu deux autres saintes de ce nom, l'une surnommée *l'Ancienne*, martyrisée à Sirmich, et l'autre d'une famille de Rome convertie par saint Paul, martyrisée sous Néron.

* ANASTASIE, sœur de Constantin, fit élever à Constantinople des bains appelés de son nom *Anastasiens*.

* ANASTASIE, femme de l'empereur Tibère Constantin, morte en 594, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Constantin Pogonat. Cette dernière eut beaucoup à souffrir de la férocité de son époux et de son fils.

ANATHÈME. (*Religion*.) Imprécation, malédiction, condamnation en matière de foi. L'anathème est de deux espèces, judiciaire et abjuratoire.

L'anathème judiciaire ne peut être prononcé que par un concile, par le pape ou par un évêque. Il diffère de l'excommunication simple, en ce que celle-ci interdit seulement à celui qui en est frappé l'entrée de l'église et la communion, tandis que l'anathème le sépare en outre de la société des fidèles.

L'excommunication a été le plus ordinairement employée contre des actions particulières, et dans certains cas d'opposition aux volontés du pouvoir ecclésiastique.

L'anathème a été plus souvent prononcé contre des catégories, des opinions, des sectes.

Toutefois l'anathème et l'excommunication, malgré la nuance qui les distingue, sont parfaitement identiques en principe, et ne sont, à proprement parler, que deux modes différents de l'action d'une même puissance ; mais cette puissance s'étant manifestée plus souvent et d'une manière plus sensible par l'excommunication que par l'anathème, c'est aussi sous ce premier titre que nous examinerons son influence, son principe, sa légitimité. (*Voyez* Excommunication.)

L'anathème abjuratoire est une formule dont se sert un nouveau converti à l'église pour condamner solennellement l'opinion qu'il abandonne. On appelle aussi anathème celui qui est anathématisé. St.-A.

* ANATOLE (St), évêque de Laodicée en Syrie, au 3e siècle, cultiva l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la physique, la grammaire et la rhétorique. On a de lui un *Traité de la Pâque*, imprimé dans le recueil de Bucherius, Anvers, 1634, in-fol., et dix livres d'*Institutions arithmétiques*, dont quelques-uns se trouvent dans la bibliothèque grecque de Fabricius.

* ANATOLE, patriarche de Constantinople en 449, assista au concile de Chalcédoine, où il fit insérer trois canons sur la prééminence de son siége, contre lesquels les légats du pape saint Léon protestèrent.

* ANATOLIUS, philosophe platonicien, un des maîtres de Jamblique, est auteur d'un *Traité* sur les sympathies et les antipathies, dont on trouve des fragments dans la bibliothèque grecque de Fabricius.

* ANATOLIUS, que Justinien appelle *vir spectabilis*, professa le droit à Beryte en Phénicie et à Constantinople. Il fut successivement avocat du prétoire, juge, puis consul, et concourut à la formation du Digeste.

* ANATOLIUS, un des trois jurisconsultes grecs qui traduisirent le *Code Justinien*, par ordre de l'empereur Phocas.

ANATOMIE. (*Médecine*.) Dans l'acception la plus ordinaire de ce mot, on comprend par anatomie l'étude de la structure, de la situation et des rapports des parties dont se compose le corps humain. C'est aussi ce que l'on appelle l'*anatomie humaine*.

Dans une acception plus générale et plus philosophique, l'anatomie est la science de l'organisation considérée dans les différents êtres, depuis le plus simple des végétaux agames jusqu'au phanérogame le plus composé, depuis le dernier des zoophytes jusqu'à l'homme.

Mais la série des corps organisés forme une chaîne immense dont une foule de tra-

vaux, accumulés depuis plusieurs siècles, n'a pu encore mesurer toute l'étendue. L'air, la terre, la profondeur des eaux, sont peuplés par des êtres vivants qui, par leurs variétés infinies d'organisation, de forme et de grandeur, attestent l'inépuisable fécondité de la nature. Ainsi, tandis que chez le mammifère la vie est entretenue par le concours des appareils les plus compliqués, l'on trouve, à l'autre extrémité de l'échelle, des animaux, tels que l'hydre, dont la vie de relation semble à peu près nulle, et dont les fonctions nutritives se réduisent à une simple assimilation. Celui qui chercherait dans la forme des vertébrés le type de l'animalité aurait sans doute de la peine à reconnaître un animal dans l'étoile de mer, ou dans la coraline, rangée tour à tour parmi les végétaux et les animaux. Enfin tous les degrés de la grandeur semblent avoir été comme interposés entre l'énorme cachalot, semblable à une île flottante, et l'animalcule infusoire, dont le microscope découvre des milliers dans une goutte de liquide. Mais cet animalcule infusoire lui-même, qui semble pour nos yeux l'infiniment petit, peut devenir à son tour une masse gigantesque relativement à d'autres êtres que des instruments plus parfaits nous découvriraient sans doute. Cependant tous ces êtres jouissent de la vie ; tous possèdent la merveilleuse faculté de résister avec une énergie variable aux lois générales qui régissent les corps inorganiques.

L'anatomie, considérée comme la science qui traite de l'organisation de tous les êtres vivants, est donc la plus vaste de toutes les sciences ; l'étude approfondie de quelques-uns de ces êtres, des insectes par exemple, a suffi pour occuper la vie de plusieurs savants. De là, la nécessité d'établir dans la science de l'anatomiste plusieurs grandes divisions qui ont chacune un but distinct, une application spéciale, et qui deviennent autant de branches importantes des connaissances humaines.

Deux divisions principales se présentent d'abord naturellement. L'une comprend l'anatomie appliquée au corps des animaux ; c'est la *Zootomie* (de ζῶον, animal, et τέμνειν, couper).

La seconde division comprend l'anatomie appliquée au corps des végétaux : c'est l'anatomie végétale, ou phytotomie (de φυτὸν, plante).

La phytotomie ne nous occupera point ici. Rappelons seulement que l'anatomie végétale fut long-temps entièrement négligée. Lœuwenhoek, Malpighi, Grew et Hales décrivirent tour à tour les organes internes des plantes, et en dévoilèrent les usages. De nos jours, MM. Richard, Desfontaines, Mirbel, ont enrichi de précieuses découvertes la science de l'organisation végétale. Malgré les travaux de tant d'hommes illustres, la phytotomie est encore loin d'être aussi avancée que la zootomie.

La zootomie elle-même se subdivise en plusieurs branches.

Lorsqu'elle compare l'organisation dans les différentes classes d'animaux, elle prend le nom d'*anatomie comparée* ou *comparative*.

Si les animaux n'existaient point, dit Buffon, l'homme serait moins connu. L'anatomie comparée peut fournir en effet les plus vives lumières pour apprécier la structure ou l'usage des différentes parties du corps humain. Dans cette étude, on imite jusqu'à un certain point le physicien, qui, dans ses expériences ou dans ses calculs, décompose les phénomènes, et les étudie à son gré dans leurs divers degrés de simplicité ou de complication. Le physiologiste ne saurait ainsi isoler les phénomènes sur un animal sans les altérer, et sans changer les conditions du problème qu'il se propose de résoudre. Mais la solution de ce problème devient naturellement plus facile dans les classes d'êtres où une organisation plus simple donne naissance à des phénomènes moins compliqués.

Les bonnes classifications zoologiques reposent essentiellement sur la connaissance et la comparaison des organes intérieurs des animaux. M. Cuvier, par exemple, a pris l'anatomie comparée pour base de sa division du règne animal en quatre grandes classes : savoir, les vertébrés, les mollusques, les articulés, et les radiaires.

L'anatomie, appliquée à l'étude du corps d'un seul animal, se désigne d'après le nom de celui-ci ; c'est ainsi que l'on dit l'anatomie de l'homme, du cheval, etc. L'anatomie des animaux domestiques prend le nom générique d'*anatomie vétérinaire*.

L'anatomie humaine elle-même peut être envisagée et étudiée sous un grand nombre de points de vue différents. De là, plusieurs espèces d'anatomies.

Lorsque l'anatomie s'occupe de décrire

les tissus analogues, abstraction faite des organes ou appareils d'organes que ces tissus concourent à former par leur assemblage, elle reçoit la dénomination d'*anatomie générale*.

Parmi ces tissus ou systèmes, les uns existent partout, et semblent destinés, soit à former la trame des autres tissus, soit à leur apporter la nutrition et la vie : tels sont les systèmes cellulaire, vasculaire et nerveux. Les autres systèmes sont moins généralement répandus ; leur organisation, leur mode de vitalité, leurs fonctions, établissent entre eux les différences les plus tranchées : tels sont les tissus muqueux, cutané, séreux, osseux, fibreux, cartilagineux, musculaire, etc.

Vaguement entrevue par d'anciens auteurs, l'anatomie générale fut réellement créée par le génie de Bichat.

L'*anatomie descriptive* s'occupe spécialement de faire connaître la structure, la situation et les rapports des différents organes. Pour atteindre ce but, elle suit différentes méthodes, et admet plusieurs divisions.

L'étude des os, dont l'assemblage forme la charpente du corps humain, constitue une première partie de l'anatomie descriptive ; c'est l'*ostéologie*. On l'appelle *ostéologie sèche*, lorsqu'on étudie les os indépendamment des liens fibreux qui les unissent ; *ostéologie fraîche*, lorsqu'on étudie en même temps les os et leurs ligaments.

L'étude des muscles, de ces parties essentiellement contractiles destinées à imprimer aux os, comme à autant de leviers, les mouvements les plus variés, constitue la *myologie*.

Un ordre de vaisseaux (les artères) va porter du cœur à toutes les parties les matériaux nutritifs. D'autres vaisseaux (les veines) rapportent le sang vers le cœur. D'autres enfin (les lymphatiques) charrient, soit le liquide nutritif ou chyle qu'ils ont absorbé à la surface de l'intestin grêle, soit un liquide incolore (la lymphe) dont l'origine et les usages ne sont point encore bien connus. L'*angéiologie* est cette partie de l'anatomie qui s'occupe de la description des vaisseaux.

Les sensations à l'aide desquelles l'homme entretient des rapports avec le monde extérieur, les mouvements imprimés aux muscles par la volonté, ne peuvent avoir lieu qu'autant que les nerfs établissent une libre communication entre le cerveau et les organes. D'autres nerfs, différents des précédents par leur origine, leur distribution, leur structure et leurs propriétés, semblent spécialement destinés à présider aux fonctions nutritives. La connaissance des nerfs est le but de la *névrologie*.

Enfin une quatrième partie de l'anatomie descriptive, la *splanchnologie*, fait connaître les organes des sens, de la voix, de la génération, et les viscères contenus dans les cavités du crâne, du thorax et de l'abdomen.

L'ordre que nous venons d'indiquer est le plus commode pour la dissection, mais il n'est pas le plus philosophique. Un de ses inconvénients est d'isoler des parties qui, par la similitude de leurs fonctions, devraient se trouver réunies. Ainsi, par exemple, l'on étudie le cœur et le cerveau dans la splanchnologie, les vaisseaux et les nerfs dans l'angéiologie.

L'*anatomie physiologique* n'offre pas ces inconvénients ; elle consiste à subordonner l'étude des organes à l'étude des fonctions que ces organes sont chargés d'exécuter. L'anatomie descriptive de Bichat est une anatomie physiologique.

L'anatomie descriptive peut encore avoir pour but spécial de guider l'instrument du chirurgien à travers nos organes. Elle étudie alors spécialement les rapports et la situation des différentes parties que l'instrument peut atteindre : c'est ce qu'on appelle l'*anatomie chirurgicale ou de rapports*. L'on a surtout étudié dans ces derniers temps cette espèce d'anatomie, et l'on a tracé dans ce sens des descriptions partielles des diverses régions du corps.

Enfin l'anatomie descriptive prend le nom d'*anatomie pittoresque*, lorsqu'elle est étudiée par les peintres et par les sculpteurs, dans le but de connaître les parties extérieures et visibles du corps, leurs nombreux contours, les modifications imprimées aux formes par la contraction musculaire, le rapport des attitudes et des mouvements avec cette même contraction.

Mais l'anatomie n'étudie pas seulement les organes dans leur état sain ; elle nous apprend aussi à connaître les nombreuses altérations que ces mêmes organes peuvent subir dans leur forme, leur volume, leur développement et leur structure. Sous l'influence de causes morbides plus ou moins bien déterminées, de nouveaux tissus se développent souvent au milieu de nos par-

ties. Parmi ces *tissus accidentels*, les uns ont leurs analogues dans l'économie. C'est ainsi, par exemple, qu'à une époque avancée de la vie le tissu osseux tend à envahir une foule d'organes, et spécialement les artères ; c'est encore ainsi que des membranes séreuses, des masses fibreuses, des plaques cartilagineuses, des touffes de poils, etc., se forment quelquefois de toutes pièces. D'autres tissus accidentels n'ont point leur analogue dans l'économie : tels sont le tubercule, le squirre, le tissu encéphaloïde, la mélanose. Tous se présentent sous deux états : 1° encore durs ; c'est leur état de crudité ; 2° dans un état de ramollissement plus ou moins complet. N'entrainant souvent aucun dérangement dans la santé tant qu'ils sont dans leur premier état, ces tissus exercent constamment la plus funeste influence dès qu'ils commencent à se ramollir. Enfin, soit dans l'intérieur des grandes cavités, soit dans le parenchyme même des organes, naissent et croissent un grand nombre d'animaux parasites, variables par leur structure, leur forme, leur grandeur et leur nombre.

L'anatomie, appliquée à l'étude de ces diverses lésions, prend le nom d'*anatomie pathologique*.

Après avoir défini l'anatomie, signalé ses différentes espèces, et donné une idée générale des nombreux objets dont elle s'occupe, portons nos regards sur l'histoire de cette science, et indiquons, dans une rapide esquisse, soit les hommes supérieurs dont les immortels travaux ont surtout hâté ses progrès, soit les grandes découvertes qui, souvent dues au hasard, ou aux recherches assidues de la médiocrité laborieuse, ne peuvent être fécondées que par le génie.

Chez quel peuple chercherons-nous les premières traces de la culture de l'anatomie ? Chez l'habitant de la Chine et de l'Inde, ces antiques berceaux de la civilisation, la science de l'organisation ne parait avoir consisté que dans quelques notions bizarres ou erronées, en rapport avec les préjugés religieux et politiques. Sur les bords du Gange en particulier, le dogme de la métempsycose apportait un grand obstacle aux dissections des animaux.

La coutume d'embaumer les cadavres semblait devoir être chez les Égyptiens une circonstance favorable aux progrès de l'anatomie ; mais ce peuple vouait au mépris et ne regardait qu'avec horreur les hommes qui assuraient aux cadavres cette sorte d'immortalité du tombeau. Adorateur des plus vils animaux, l'Égyptien eût puni de mort celui qui aurait osé soumettre à un examen sacrilége les restes inanimés de ces bizarres divinités.

Au milieu d'Athènes éclairée par la philosophie, ce furent encore les préjugés religieux qui apportèrent un obstacle invincible à la culture de l'anatomie. La victoire ne garantit pas de l'ostracisme les généraux athéniens qui avaient employé à poursuivre l'ennemi un temps qu'ils auraient dû consacrer à ensevelir les guerriers tués dans le combat. Quel supplice, ainsi que le remarque Vicq-d'Azir, les Grecs auraient-ils donc réservé à ceux qui auraient violé les tombeaux ? Mais du moins, chez les Grecs, la dissection des animaux ne fut point proscrite. Démocrite, Empédocle, Alcméon, furent d'habiles zootomistes. C'est sur des animaux qu'Hippocrate lui-même paraît avoir étudié l'anatomie.

Cependant, jusqu'à l'époque des conquêtes d'Alexandre, l'anatomie fit peu de progrès. Mais alors les relations multipliées qui s'établirent entre les peuples affaiblirent les préjugés, en augmentant la masse des lumières et en multipliant le choc de opinions. Alors le vaste génie d'Aristote, embrassant l'universalité des connaissances humaines, sut imprimer à la plupart une nouvelle et féconde impulsion. En même temps qu'Aristote écrivait des traités sur la métaphysique, la politique et la morale, il cultivait toutes les branches des sciences naturelles ; il disséquait des milliers d'animaux qu'Alexandre lui envoyait de toutes les parties de l'Asie. L'histoire des animaux fut le résultat de ce noble concours du pouvoir et du génie. Aristote compare souvent dans son ouvrage l'organisation de l'homme et des animaux ; cependant rien ne prouve qu'il ait disséqué des cadavres humains.

Une nouvelle ère commença pour l'anatomie dans la ville fondée par Alexandre, sous le règne des premiers Ptolémées. C'est dans Alexandrie que les médecins, protégés par ces princes, furent pour la première fois autorisés à ouvrir des cadavres d'hommes. Hérophile, Érasistrate, Eudème, furent alors les véritables fondateurs de l'anatomie humaine, et l'enrichirent d'importantes découvertes. On a à peine retenu le nom de la plupart de leurs successeurs, qui négligèrent l'étude de l'anatomie pour les

futiles hypothèses d'une physiologie spéculative.

Aucun des médecins de Rome ne fut remarquable comme anatomiste. Galien lui-même ne paraît avoir examiné que des corps d'animaux; c'est surtout d'après des dissections de singes que ses descriptions ont été faites. Il nous apprend que de son temps l'on allait à Alexandrie pour voir des os humains.

Pendant un intervalle de plus de mille années, l'anatomie cessa d'être cultivée, et lorsqu'après cette désastreuse époque d'ignorance et de barbarie, les sciences commencèrent à jeter de nouveau une faible lueur, on ne chercha d'abord à connaître la science de l'organisation que dans les livres de Galien. Les médecins se mirent ensuite à disséquer des corps d'animaux. Enfin, en 1315, Mondini de Luzzi, professeur de Bologne, disséqua publiquement, pour la première fois, deux cadavres humains. Son exemple fut bientôt suivi par un grand nombre de médecins. Mais tous, asservis aux idées de Galien, se traînaient péniblement dans la route tracée par ce grand homme, et les faits étaient perdus pour eux. L'on en vit plusieurs ne pas craindre d'admettre que la nature avait changé depuis Galien, plutôt que d'avouer que Galien s'était trompé. Ce fut seulement dans le seizième siècle qu'un homme de génie, Vésale, osa douter de l'infaillibilité de Galien, et renverser son autorité. Bientôt Eustachi, Fallope, Varole, s'illustrèrent par l'ardeur avec laquelle ils se livrèrent à l'étude de l'anatomie humaine, et par les nombreuses découvertes qui en furent le résultat. C'est à cette même époque, où le retour vers la culture des sciences signalait en quelque sorte le réveil de l'esprit humain, que Charles-Quint écrivit aux docteurs en théologie de l'université de Salamanque, pour savoir si l'on pouvait sans péché mortel disséquer un cadavre humain!...

C'est véritablement dans le seizième siècle que l'anatomie de l'homme fut créée. Les différentes parties du squelette furent alors bien connues pour la première fois. Les osselets de l'ouïe furent découverts et décrits.

Jusqu'à cette époque, les veines, plus apparentes après la mort que les artères, à cause du sang qui les remplit ordinairement, avaient surtout fixé l'attention des anatomistes. Cependant elles étaient encore bien peu connues, puisque l'on croyait encore, avec Galien, qu'elles tiraient toutes leur origine du foie. La terminaison des veines au cœur fut enfin simultanément découverte par plusieurs anatomistes, et en même temps les artères commencèrent à être plus spécialement étudiées.

Ce n'est pas sans un vif intérêt que l'on voit les anatomistes s'élever peu à peu à la connaissance du mouvement circulatoire du sang, à mesure qu'ils acquièrent des notions plus exactes sur l'ensemble du système vasculaire. C'est ainsi, par exemple, que l'isolement complet des deux parties du cœur et le mode de distribution des vaisseaux qui se rendent à cet organe ou qui en partent, conduisirent Columbus et Michel Servet à admettre l'existence de la circulation pulmonaire. Mais c'était à Harvey qu'était réservée la gloire de démontrer, par la méthode expérimentale, un phénomène dont les simples connaissances anatomiques avaient porté à soupçonner l'existence.

Les muscles des différentes régions du corps devinrent l'objet des plus minutieuses recherches, et dès lors l'on put jeter les fondements de la mécanique animale. L'origine des nerfs fut reconnue et décrite; la situation, la forme, les rapports des viscères furent exactement appréciés. Cependant quelques hommes s'efforçaient encore de renverser les observations des modernes par l'autorité des anciens. Césalpin, par exemple, accumulait les raisonnements les plus bizarres pour démontrer, avec Aristote, que tous les nerfs naissaient du cœur.

Dans le dix-septième siècle, les connaissances anatomiques acquises dans le siècle précédent furent rendues plus précises: l'on donna, des différentes parties du corps, des descriptions plus exactes et plus méthodiques. L'on fit aussi de précieuses découvertes: l'une des plus importantes fut celle du système lymphatique, qu'avaient entrevu les anatomistes d'Alexandrie. La connaissance des vaisseaux lymphatiques exerça sur les théories physiologiques et médicales une influence presque aussi grande que la découverte de la circulation du sang.

L'art des injections, poussé par Ruysch au plus haut degré de perfection, les recherches microscopiques appliquées à l'étude de l'organisation, ouvrirent de nouvelles routes à l'investigation des anatomistes.

L'on avait en quelque sorte épuisé la description des formes extérieures ; on voulut alors pénétrer la texture intime des organes. Mais trop souvent, dans ce genre de recherches, l'on imagina au lieu d'observer. Malpighi, par exemple, admettait, dans le cerveau, les poumons, le foie, la rate et les reins, une structure glanduleuse, tandis que Ruysch regardait toutes ces parties comme essentiellement vasculaires. L'on chercha aussi à démêler le lacis inextricable formé par les fibres du cœur; mais on voit avec peine qu'étudiées par un grand nombre d'anatomistes, ces fibres furent différemment décrites par chacun d'eux.

Les organes des sens, et spécialement ceux de la vue et de l'ouïe, devinrent l'objet des plus savantes recherches : le crystallin fut étudié par le célèbre astronome Kepler : et le siége de la vision fut placé pour la première fois dans la rétine par Cristophe Sheiner.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, les immenses travaux de Haller montrèrent les liens intimes qui unissent l'anatomie et la physiologie. Une nouvelle direction fut imprimée à ces deux sciences. La physiologie surtout changea de face, et, dès qu'on ne sépara plus son étude de celle de l'anatomie, elle tendit à devenir une science positive.

L'anatomie et la physiologie conservent encore aujourd'hui la forme qui leur a été donnée par Haller. Ce grand homme semble avoir inspiré les belles et nombreuses recherches entreprises sur toutes les branches de l'anatomie pendant les quarante dernières années qui viennent de s'écouler. Les travaux de Hunter, de Sœmmering, des deux Mekel, de Reil, de Scarpa, de Mascagni, de Gall, de Bichat, de Chaussier, etc., remplissent principalement cette période. Rappelons enfin, comme l'un des plus beaux titres des anatomistes de nos jours, les curieuses recherches faites récemment en France et en Allemagne sur le développement des systèmes nerveux, vasculaire et osseux.

Dès que la dissection des cadavres humains eut été permise aux anatomistes, ils portèrent toute leur attention sur les organes de l'homme, et l'étude du corps des animaux fut momentanément abandonnée. Ce n'est qu'à une époque assez rapprochée de nous que la zootomie fut de nouveau cultivée. Les mémoires de l'Académie des sciences, ceux des curieux de la nature, contiennent d'utiles travaux sur l'anatomie comparée. L'infatigable Malpighi fut l'un des premiers qui cherchèrent à éclairer l'organisation de l'homme en la comparant à celle des animaux. Swammerdam, Perrault, Réaumur, Geoffroy, Trembley, parcoururent avec gloire la même carrière. Plus tard, le collaborateur de Buffon, le laborieux d'Aubenton, enrichit d'un grand nombre de dissections d'animaux l'histoire naturelle de son illustre ami. Peu de temps après, Vicq-d'Azir conçut l'étude de l'anatomie comparée sur un plan beaucoup plus vaste et plus philosophique qu'aucun de ses prédécesseurs. Doué d'un savoir profond, d'un esprit pénétrant, d'une éloquence entraînante, que n'aurait-il point fait pour la science, si la mort ne l'eût frappé à l'entrée de la carrière !

A côté de tant de noms illustres, nous pouvons citer avec orgueil, parmi nos contemporains, les noms des Cuvier, des Lacépède, des Duméril, des Geoffroy-Saint-Hilaire, des Blainville, etc., qui, par le nombre et l'importance de leurs travaux, ont si puissamment contribué aux progrès de l'anatomie comparée.

Lorsque l'anatomie humaine commença à être bien connue, les médecins durent naturellement chercher dans la lésion des organes internes la cause des phénomènes morbides. Aussi, dès le seizième siècle, l'on trouve quelques rudiments de la culture de l'anatomie pathologique. Eustachi la préconisait dès lors comme l'un des plus sûrs moyens de perfectionner le diagnostic. Dans les deux siècles suivants, Baillou, Horstius, Bartholin, Tulpius, Ruysch, Félix Plater, Théophile Bonet surtout, cherchèrent à éclairer le diagnostic par l'examen des lésions cadavériques. Mais les travaux de ces hommes célèbres furent tous surpassés par les immortelles recherches de Morgagni. Avant lui, les descriptions étaient inexactes, les faits mal interprétés, et la cause de la maladie ou de la mort placée dans des lésions qui leur étaient souvent tout-à-fait étrangères. Morgagni sut le plus ordinairement se garantir de ces défauts, et, rapprochant toujours les symptômes et les lésions, il donna aux recherches d'anatomie pathologique un bien plus haut degré d'intérêt et d'utilité. Enfin, de nos jours, l'anatomie de l'homme malade a acquis encore un plus grand degré de perfection entre les mains des médecins fran-

çais. La description exacte des différents tissus accidentels est l'un des plus beaux résultats de leurs travaux. L'anatomie générale, en permettant d'envisager les lésions des organes dans les différents tissus, a ouvert aussi dans ces derniers temps un champ neuf et fécond aux recherches d'anatomie pathologique.

L'étude de l'anatomie présente plus d'un genre d'utilité. Ce n'est pas seulement le médecin, ce sont les artistes, les savants, les philosophes, auxquels cette étude est souvent indispensable.

Le médecin doit étudier l'anatomie sous différents points de vue, selon la partie de son art qu'il cultive. Se livre-t-il spécialement à la chirurgie, l'*anatomie de rapports,* telle que nous l'avons définie, ne saurait lui être trop familière. La plus petite opération n'est pas pour lui sans danger, si, dans un membre par exemple, le trajet des nerfs, la situation des vaisseaux, la direction des fibres musculaires, la disposition des tendons et des aponévroses, ne lui sont pas minutieusement connus. Étudie-t-il la médecine proprement dite, il ne saurait trop méditer sur la situation, les rapports et la structure des différentes parties renfermées dans les grandes cavités du corps; l'*anatomie générale* doit aussi lui être très-familière. C'est en considérant les différences que présente chaque tissu dans son organisation, dans ses propriétés vitales et organiques, dans ses sympathies, que le médecin pourra acquérir les notions les plus précieuses sur une foule d'altérations morbides, et sur leurs nombreuses complications. Enfin l'*anatomie pathologique* deviendra pour lui une source inépuisable de recherches et d'instruction. C'est incontestablement à la culture de l'anatomie pathologique que les médecins modernes sont redevables de leur supériorité sur les anciens, sous le rapport du diagnostic. Une connaissance plus exacte du siége des maladies a dû aussi conduire à l'emploi de méthodes thérapeutiques plus rationnelles. Cependant l'anatomie morbide n'a point jeté un jour égal sur toutes les parties de la pathologie. Elle ne nous a point éclairés sur le siége d'une foule d'affections nerveuses qui ne laissent après elles, dans les organes, aucune trace de lésion. Elle a augmenté avec raison le nombre des fièvres symptomatiques; mais elle n'a point encore suffisamment prouvé que toutes les fièvres fussent le résultat d'une altération locale; elle n'a pas encore expliqué la cause immédiate d'un grand nombre de morts, etc. L'anatomie pathologique est donc une des bases les plus sûres sur lesquelles puisse reposer la médecine; mais on doit avouer qu'il est beaucoup de phénomènes morbides pour l'explication desquels cette science est tout-à-fait insuffisante.

La connaissance des fonctions d'un organe suppose nécessairement la connaissance de sa structure. Ainsi, sans anatomie, la physiologie ne saurait exister.

L'étude de l'*anatomie pittoresque* est très-importante pour l'artiste qui cherche à reproduire les formes humaines sur le marbre ou sur la toile. On doit s'étonner sans doute que les anciens, si peu versés dans l'anatomie, aient cependant conservé dans leurs belles statues l'exactitude des formes et des saillies osseuses ou musculaires. Sous ce rapport, on ne saurait trop admirer l'Apollon du Belvédère, dont l'attitude sublime n'appartient plus à la terre; le Laocoon, dont la douleur semble se faire sentir dans chaque contraction musculaire; le Gladiateur combattant, dont la pose est si bien coordonnée avec le jeu des différents muscles qui soulèvent la peau. Mais l'imitation de ces chefs-d'œuvre est infiniment plus facile pour l'artiste initié dans les secrets de l'anatomie. Les grands maîtres de notre école moderne ont poussé sous ce rapport l'imitation de la nature à une rare perfection. Avec quelle sublime vérité sont dessinés les muscles du torse et des membres dans les tableaux du déluge; de l'enlèvement des Sabines, du serment des Horaces, de la révolte du Caire! Quel admirable contraste le génie du peintre a su établir entre la pose vigoureuse des trois jeunes guerriers qui jurent de vaincre ou de mourir, et l'attitude un peu chancelante du vieil Horace, dont le bras, affaibli par l'âge, ne soutient plus qu'avec effort le faisceau d'armes qu'il présente à ses fils! Le peintre a su encore reproduire avec une aussi étonnante fidélité la différence d'intensité des contractions musculaires chez le superbe Romulus près de lancer le javelot meurtrier, et chez le roi des Sabins qui, déjà sur le déclin de l'âge, ne peut opposer qu'une insuffisante résistance à son jeune ennemi. Sûr de la victoire, Romulus a une attitude calme, et le peintre n'a pas dû déployer chez lui le plus haut degré de l'énergie musculaire. Voyez au contraire, dans le tableau de la

révolte du Caire, ce fier mamelouk qui d'un bras soutient son général expirant, tandis que de l'autre il lève le terrible cimeterre sur les nombreux ennemis qui l'entourent. Ici le peintre, fidèle à la nature, a dû faire ressortir les contractions musculaires avec une bien plus terrible énergie. Enfin, dans le tableau du déluge, on retrouve encore ces contractions plus fortement prononcées : un homme, dans la vigueur de l'âge, près d'être atteint par les eaux sur le sommet du roc où il s'est réfugié, soutient le fardeau d'un vieux père, d'une femme, et de deux jeunes enfants; une de ses mains cherche un appui sur un tronc d'arbre qui se brise; déjà ses articulations fléchissent, tous ses muscles semblent agités de frémissements convulsifs; et l'on prévoit en tremblant que ses forces vont bientôt s'épuiser.

Sans une connaissance approfondie de l'anatomie, il est douteux que nos grands peintres eussent produit d'aussi sublimes effets. Mais, entre les mains des artistes médiocres, l'exagération de la nature a été mise souvent à la place de son imitation. Leurs tableaux et leurs statues, offrant des saillies musculaires singulièrement outrées, font outrage à la vérité et au bon goût, en ne représentant plus que des *écorchés*.

Le métaphysicien, qui analyse la pensée et décompose l'intelligence, ne saurait négliger sans inconvénient l'étude de l'anatomie. La connaissance du cerveau, des nerfs, des organes des sens, devrait être, ce nous semble, en métaphysique, le véritable point de départ. Les plus grands métaphysiciens des siecles derniers, Descartes, Locke, Malebranche, Condillac, furent versés dans l'anatomie.

Le physicien lui-même trouvera souvent, dans la considération des organes des animaux, d'importantes applications à faire aux différentes parties de la physique. Ce fut l'étude de la structure de l'œil qui porta Euler à concevoir la possibilité des lunettes achromatiques. Nous avons vu de nos jours les instruments à anche perfectionnés à l'aide d'une sorte de languette analogue à l'épiglotte. Il n'est pas impossible que l'examen de la disposition de l'organe de l'ouie ne conduise les physiciens à des vues neuves sur le mécanisme de la production et de la propagation des sons.

Enfin, la connaissance de l'anatomie ne devrait-elle point entrer dans le système de toute bonne éducation? Le cerveau, centre commun où aboutit la perception et d'où part la volonté; les organes des sens et de la voix, si supérieurs aux instruments d'acoustique, d'optique et de musique inventés par les hommes; les organes de la digestion, où l'aliment grossier se métamorphose en un suc nutritif; les poumons, qui transforment ce suc en un sang réparateur; le cœur et ses vaisseaux, dont l'ensemble représente la plus parfaite des machines hydrauliques; les organes sécréteurs, où, sous l'influence d'une sorte de chimie vitale, s'élaborent les liquides les plus variés; les os et les muscles, où se trouvent réunies les conditions les plus parfaites de l'équilibre et du mouvement; ne sont-ce pas là des objets aussi dignes des méditations de tout homme instruit que la forme d'une plante, ou la décomposition d'un sel? Espérons que, libres des préjugés vulgaires, les philosophes, les littérateurs, tous ceux qui sont jaloux d'étendre le domaine de leurs idées par la contemplation des œuvres de la nature, cultiveront de plus en plus l'anatomie. Cette science a inspiré des vers sublimes à Pope, à Voltaire, et à Delille. M. et A...r.

ANATOMIE. (*Histoire naturelle.*) C'est la partie de la science qui a pour objet la détermination de la nature, du nombre, et des relations des organes ou des tissus qui constituent les êtres vivants. Long-temps imparfaite, et considérée comme une science indépendante, elle ne fut appliquée qu'à l'étude de l'homme. En restreignant à lui seul ce que l'anatomie doit faire connaitre, l'homme lui avait ôté la plus grande partie de son importance et les moyens comparatifs nécessaires pour apprécier le jeu de toutes les fonctions du corps même dont l'anatomie s'occupait spécialement. Ce n'est que de nos jours que, prenant un essor véritablement philosophique, abandonnant des voies long-temps et routinièrement suivies, et recherchant la vérité sans s'astreindre aux limites dans lesquelles trois mille ans d'habitude emprisonnèrent le génie humain, l'on a vu de bons esprits généraliser leurs idées en anatomie, et reconnaitre combien on était loin du but de cette science, quand on n'avait examiné que la contexture d'un seul animal. Sous le nom d'anatomie comparée, aujourd'hui à peu près abandonné, on commença d'abord, vers la fin du dernier siècle, l'examen de quelques êtres voisins de l'homme par des rapports exté-

rieurs, ou que diverses relations en rapprochent. Les parties constitutives de ceux-ci furent observées, et, grâce à de pareilles recherches, une foule d'erreurs et de conjectures disparurent pour faire place à des idées exactes.

L'étude de l'anatomie dut originairement être déterminée par le besoin qu'on éprouva de porter remède aux lésions d'organes et aux maladies qui affligent l'humanité. Par une singularité remarquable, lorsque l'anatomie naissante n'était, en quelque sorte, qu'un auxiliaire de l'art de guérir, des préjugés religieux s'opposaient à la dissection du corps humain, qui seule cependant pouvait fournir à l'anatomie les moyens d'opérer et de chercher le fond des choses; la dissection n'était permise que sur les animaux : on eût cru commettre un sacrilége en interrogeant, le fer à la main, le corps de son semblable. Il est certain que les anciens ne disséquèrent que des animaux, et que c'est d'après des recherches faites sur le singe qu'ils jugèrent la conformation de leurs pareils. Ce n'est que depuis peu de siècles que l'homme a interrogé l'organisation de l'homme pour se connaître enfin lui-même; les corps des suppliciés furent les premiers et long-temps les seuls sur lesquels on osa s'exercer, et la difficulté de se procurer ces objets d'étude retarda les progrès d'une branche de nos connaissances qui ne commence guère à prendre une forme qu'au temps de ce Vésale, dont l'illustre et vénérable Portal a fait un éloge si mérité dans l'histoire de la science qui nous occupe.

Si l'on recherche des traces de l'anatomie chez les anciens, on n'en trouve que de fort confuses. Il est probable que les embaumeurs égyptiens furent les premiers qui portèrent leur attention sur cette partie essentielle des connaissances humaines; il n'est pas possible que l'exercice des sinistres fonctions de tels préparateurs ne leur eût donné les connaissances que des opinions religieuses ne permettaient guère qu'à eux d'acquérir, et qu'ils n'aient employé ces connaissances pour pratiquer l'art de soulager leurs semblables. A la même époque, les prêtres, inondant du sang des victimes les autels de leurs dieux, et sacrifiant, presque partout, des hommes en expiation, durent, comme les embaumeurs, se familiariser avec la contexture des victimes qu'ils dépeçaient; aussi devinrent-ils les premiers médecins des peuples grossiers, en fondant sur eux un empire presque indestructible, à l'aide des terreurs dont ils tourmentaient leur esprit, et du soulagement qu'ils procuraient à leurs souffrances physiques. Si les prêtres juifs ne furent pas les premiers des anatomistes, ils durent au moins devenir les plus habiles des bouchers; l'un des principaux livres attribués au fondateur de leur loi peut être considéré comme un traité sur l'art d'égorger des bêtes, de couper proprement la viande, et d'en séparer les os, afin de réserver les parties les plus délicates pour le culte de l'autel.

Quoi qu'il en soit, l'anatomie ne se borne plus maintenant à l'étude du corps humain. L'histoire naturelle, qui long-temps emprunta les caractères des êtres variés dont elle s'occupe des formes extérieures que présentent ces êtres, a dû se préfectionner en prenant des bases plus fixes; elle a cherché ces bases dans l'organisation intime, et bientôt on a généralement reconnu combien cette manière d'étudier était préférable à celle qui, pour ainsi dire, s'arrêtait à l'écorce. C'est alors qu'on a vu à quel point le vulgaire, qui ne juge que par ce qui frappe ses premiers regards, et des savants qui s'étaient montrés pareils au vulgaire par leur manière superficielle d'observer, avaient fait de monstrueux rapprochements d'êtres qui, pour se ressembler beaucoup quand on les considère superficiellement, étaient, dans la nature, séparés les uns des autres par un espace immense; tandis que d'autres, qu'on eût cru devoir être fort éloignés, se rapprochaient par des intimités qu'on ne pouvait reconnaître qu'en pénétrant dans eux-mêmes. Ainsi les cétacés, par exemple, cessèrent d'être des poissons, pour se rapprocher de notre espèce, ou du moins pour rentrer dans la classe où nous marchons les premiers; ainsi la désignation de quadrupède devint de nulle valeur, et les chauves-souris ne furent plus comprises parmi les oiseaux.

La vie, dans chaque être, n'est autre chose que la somme des actions produites par un assemblage d'organes qui constitue l'être. Il est donc évident que l'on ne peut se faire d'idée exacte de la nature d'une créature que par la détermination du nombre, des relations, et de la nature des organes dont elle est formée : cette détermination est proprement ce que l'on doit appeler anatomie. On voit, par cet énoncé, jusqu'où l'on se tromperait en restreignant

l'anatomie à la connaissance de la contexture d'une seule espèce, cette espèce fût-elle l'homme lui-même; et nous oserions presque dire qu'un travail où l'homme seul serait décrit anatomiquement, ne devrait pas avoir plus d'importance aux yeux du véritable naturaliste, que ce beau *Traité de la chenille du saule,* qui, tout remarquable qu'il est, n'a pas suffi pour élever Lyonet au dessus de la ligne des monographes.

Si l'on ne connait qu'une espèce l'on ne peut déterminer ses rapports; il faut se résoudre à l'ignorance de ce qu'elle a de commun ou de différentiel avec les autres; et même, à ne considérer cette anatomie spéciale que sous le point de vue médical, celui qui s'y consacre se prive des moyens de reconnaitre ailleurs, soit où certains organes, soit où certains tissus arrivent à leur plus complet développement, et la vraie structure de ces mêmes organes et tissus, perpétuellement rudimentaires dans l'homme, excepté peut-être dans quelques cas pathologiques accidentels; et les cas mêmes, assez rares, où les anomalies de structure et de position dans les organes d'une même espèce, rentrant sous la condition normale chez d'autres espèces, ne peuvent encore être ramenés à des lois fixes qu'en cherchant dans les derniers états l'explication des autres. Le principal inconvénient de toute anatomie spéciale est de ne pouvoir déterminer la part d'action de chaque organe d'une manière exacte; car il faudrait, pour apprécier cette part, voir ce qui resterait d'action dans le tout, quand cet organe serait retranché; mais ce retranchement devient impossible, et Cuvier a dit ingénieusement à ce sujet: « Les machines qui sont l'objet de nos recherches ne peuvent être démontées sans être détruites.» Cependant les expériences qu'il ne nous est pas donné de faire sont toutes préparées dans les divers degrés de combinaisons qu'offre l'immense série des êtres vivants; il faut donc les y suivre par la comparaison.

Le but vers lequel durent tendre les naturalistes, dès qu'ils sentirent la nécessité de prendre l'anatomie pour base de leurs études et de leurs classifications, fut de ramener la conformation de chaque être à un seul et même type, et de comparer leurs divers organes pour indiquer soit la dissemblance, soit l'analogie de ceux-ci. L'homme fut naturellement le point de départ de toute comparaison; et de l'organisation de ce dominateur, on marcha à celle des autres créatures, en faisant ressortir moins ses rapports que ses dissemblances, pour en déduire des caractères de genre, de classes, et d'espèces.

La forme et les fonctions des organes ayant été soigneusement étudiées, on remarqua que la forme était trop peu constante et sujette à trop de variations pour qu'elle pût devenir la plus importante des considérations anatomiques; l'analogie des fonctions présentait une route bien autrement philosophique, et c'est de son examen que sont sorties ces vérités méconnues jusqu'à l'époque où les Cuvier et les Geoffroy-Saint-Hilaire sont venus donner au siècle actuel cette impulsion à laquelle l'anatomie doit un tel développement, qu'on la peut considérer aujourd'hui comme la base non-seulement de l'histoire naturelle, et le principal auxiliaire de l'art de guérir, mais encore comme le vrai flambeau de toute vérité morale.

M. Geoffroy-Saint-Hilaire particulièrement, ayant approfondi l'étude de l'organisation des animaux vertébrés, après avoir entrevu chez ces animaux *l'unité de compotion,* est parvenu à poser les véritables bases de la marche à suivre en anatomie; sa doctrine des analogies, établie et développée dans le premier volume de sa *Philosophie anatomique,* fournit une méthode claire et simple pour la détermination des organes constitutifs, méthode qui permet de ramener à des parties déjà connues, des parties que la grande dissemblance et de leurs formes et de leur usage apparent, avait fait classer sous des noms fort différents. C'est à l'aide de cette théorie que notre illustre confrère a pu établir l'identité des pièces osseuses du squelette des poissons avec celles qui composent la charpente des autres vertébrés, ce que jusqu'à lui on n'avait pu faire; les monstres eux-mêmes sont rentrés à sa voix dans la règle commune, et l'on a découvert en eux, soit rudimentairement, soit dans quelque état d'altération qui les faisait d'abord méconnaitre, jusqu'aux moindres pièces qui existent dans l'état normal. Les oiseaux, par exemple, que l'on croyait totalement dépourvus de dents, examinés dans un nouvel esprit d'analogie, ont présenté un système dentaire complet, de figure particulière il est vrai, mais analogue au système dentaire des autres animaux quant

à la position et à l'origine des matériaux. Ainsi, la substance cornée qui entoure le bec, représente ce système dentaire comme substance d'origine commune, c'est-à-dire fournie par les mêmes vaisseaux et les mêmes nerfs; sa structure est différente de celle que nous désignons généralement par le nom de dents; mais la différence n'est pas telle qu'on eût pu la supposer au premier coup d'œil, car les dents de l'état fœtal présentent chez nous-mêmes l'état corné que conserve, durant toute la vie de l'oiseau, la substance qui s'est épanchée pour revêtir son bec. C'est par l'emploi d'une telle marche en anatomie que l'on parviendra à découvrir les véritables bases d'une physiologie animale et d'une classification des êtres vivants conforme aux plans de la nature elle-même; c'est par cette marche qu'on pourra parvenir à la solution du plus important de tous les problèmes, l'organisation des êtres. (*Voyez* MATIÈRE et ORGANISATION.)

L'anatomie, considérée philosophiquement et ainsi étendue à tous les êtres organisés, est encore la principale base de l'étude des végétaux, c'est-à-dire de la botanique, aussi bien qu'elle l'est du règne animal. Elle ne cherche pas dans les plantes des parties qui n'y sauraient exister; mais, par sa marche comparative, elle prouve plus d'un rapport existant entre des créatures dont les hommes les plus superficiels ont saisi les énormes différences. Cependant, si l'organisation des parties qui composent le végétal nous offre une simplicité et une uniformité qu'on n'observe point dans l'animal, tel qu'on le comprend généralement, il serait possible qu'on trouvât de l'un à l'autre des points intermédiaires où l'observateur ne pourrait s'arrêter pour déterminer si tel être appartient plutôt à un règne qu'à l'autre; mais, pour établir cette suite de décroissance ou de développement des analogues, qui, de l'état de plantes, peuvent élever les êtres à celui d'animaux, ou de diminution qui peuvent rabaisser l'animal à la simple condition des végétaux, il faut entrer dans l'organisation matérielle des organes et des tissus; nous renverrons aux mots ORGANES et TISSUS pour développer nos idées à cet égard. (*Voyez* PEINTURE.)

B. DE ST.-V.

* ANAXAGORAS, un des premiers rois d'Argos, succéda à son grand-père Mégapenthe. Le culte de Bacchus s'introduisit sous son règne dans ses états, et y causa de grands désordres.

* ANAXAGORAS, philosophe, né à Clazomène, l'an 500 avant Jésus-Christ, reçut les leçons d'Anaximène, puis voyagea en Égypte pour s'instruire, et vint ouvrir à Athènes, vers l'an 475, une école où il eut pour disciples Périclès, Euripide, et, selon ques-uns, Socrate. Accusé d'impiété pour avoir combattu les superstitions du temps, Périclès eut beaucoup de peine à le soustraire au supplice. Il supposait un nombre infini de parties élémentaires, distribuées en classes nombreuses dont chacune ne contenait que des parties semblables. Pour expliquer la formation des corps, il enseignait que le soleil est une masse de fer rouge aussi grande que le Péloponèse, que la terre est plate, et autres erreurs grossières du même genre. Son mérite est de s'être élevé le premier à l'idée d'un esprit pur, architecte de l'univers. Mort en 428 avant Jésus-Christ, à l'âge de 72 ans, à Lampsaque où il s'était retiré.

* ANAXAGORAS, sculpteur grec, auteur de la statue de *Jupiter* élevée à Olympie après la bataille de Platée, 492 ans avant l'ère chrétienne.

* ANAXANDRE, roi de Lacédémone, 687 ans avant Jésus-Christ. Ce fut sous son règne que commença la seconde guerre de Messénie, où s'illustra Aristomène.

* ANAXANDRIDES, roi de Lacédémone, l'an 523 avant Jésus-Christ, père de Cléomène Ier et du fameux Léonidas.

* ANAXANDRIDES, poète comique de Rhodes, du temps de Philippe et d'Alexandre, introduisit le premier sur la scène les intrigues d'amour. Ayant osé attaquer le gouvernement d'Athènes, il fut condamné à mourir de faim.

* ANAXARQUE, philosophe abdéritain, accompagna Alexandre en Asie, et osa, dit-on, railler ce prince sur sa divinité. Ayant attaqué Nicocréon, roi de Chypre, devant Alexandre, ce prince s'en vengea après la mort du conquérant, en le faisant piler dans un mortier. Il passe pour avoir été le maître de Pyrrhon, fondateur du scepticisme.

* ANAXENOR, musicien grec de Thyanes, auquel Marc-Antoine accorda le revenu de quatre villes et une garde d'honneur.

* ANAXIDAME, roi de Lacédémone, célèbre par sa réponse à un homme qui lui

demandait qui avait l'autorité dans Sparte : « Les lois, » répondit-il.

* ANAXILAS Ier, roi de Reggio, descendait d'Alcidamas, qui vint avec une colonie de Messéniens s'établir dans cette ville l'an 723 avant Jésus-Christ.

* ANAXILAS régnait à Reggio l'an 494 avant Jésus-Christ ; il prit la ville de Zancle, en Sicile, et lui donna le nom de Messène ou Messine.

* ANAXILAS de Larisse, philosophe pythagoricien du règne d'Auguste, fut banni sous prétexte de magie, qui n'était qu'une espèce de fantasmagorie dont il avait trouvé le secret.

* ANAXIMANDRE, philosophe, né à Milet l'an 611, et mort l'an 547 avant Jésus-Christ, eut Thalès pour maître, et fut après lui chef de l'école ionienne. On lui attribue l'invention de la sphère et du gnomon, la fixation des époques des équinoxes et des solstices. Il enseignait que la terre est ronde, qu'elle tourne sur son axe, que le soleil est un globe de feu dix-huit fois plus grand que la terre, et regardait l'infini comme le principe de tout ; mais à ces connaissances il mêla beaucoup d'erreurs.

* ANAXIMÈNES, philosophe de Milet, disciple et successeur d'Anaximandre, soutenait que l'air est le principe de tout ; que le soleil, la lune et les étoiles ne sont que des parcelles détachées de la terre. Il mourut 504 ans avant Jésus-Christ.

* ANAXIMÈNES, philosophe, orateur et historien, né à Lampsaque, fut l'un des précepteurs d'Alexandre, suivit ce prince dans ses conquêtes, et empêcha, par un trait ingénieux, la destruction de sa patrie. Ce prince, irrité contre Lampsaque qui avait pris parti pour Darius, voulait ruiner cette ville, et avait juré de ne céder à aucune sollicitation de son précepteur. Anaximène le pria de détruire Lampsaque ; désarmé par cette ruse, Alexandre pardonna.

* ANAXIPPE, poète comique grec, vivait sous Antigone et Démétrius Poliorcètes.

* ANAYA-MALDONADO (don Diego), archevêque de Salamanque et de Séville au 14e siècle, fut précepteur des enfants de Jean Ier, roi de Castille, et envoyé en qualité d'ambassadeur au concile de Constance. Vers la fin de sa vie, il fut dépouillé de la dignité de président du conseil de Castille, à l'instigation d'Alvarès de Luna.

* ANCARANO (P.-J.), jurisconsulte et poète italien, né à Reggio, au 16e siècle, a composé un livre de jurisprudence, intitulé : *Familiarium juris quæstionum*, etc., Venise, 1569, in-8°, et quelques *sonnets*.

* ANCARANO (Gasp.), prêtre et poète italien, né à Bassano, professeur de belles-lettres à Trévise, vers la fin du 16e siècle, a mis en odes les *prières* de l'église, etc., imprimées à Venise en 1587 ; il a aussi publié en vers italiens les *Sept Psaumes de la Pénitence*, Venise, 1588, in-4°.

* ANCHANTERUS (Claude), médecin, né à Bar-le-Duc, au 16e siècle, était, selon Musa, un savant helléniste et un poète distingué ; il a publié une traduction latine de l'ouvrage grec de Psellus sur les *Propriétés médicales des pierres précieuses*, et une autre du grec en vers latins d'un Traité de Paul-le-Silentiaire sur les *Bains pythiques*, Venise, 1586, in-12.

* ANCHARANO (Pierre d'), célèbre jurisconsulte de la famille des Farnèse, né vers 1330 à Bologne, mourut dans la même ville en 1410 ou 1417. On a de lui plusieurs volumes in-fol. d'*ouvrages* de jurisprudence.

* ANCHARANO (Jacques), auteur de deux livres singuliers, dont l'un est intitulé : *Procès sérieux et comique de Satan contre la bonne vierge Marie ;* l'autre a pour titre : *Procès du Diable contre le Christ*, imprimés en 1472.

* ANCHER (Pierre-Korod), conseiller à la cour de Danemarck, vers la fin du dernier siècle ; on lui doit, en danois, une *Histoire de la législation danoise*, ouvrage plein de recherches, et beaucoup de livres élémentaires sur le droit civil et criminel de ce royaume.

* ANCHÈRES (Daniel d'), né à Verdun à la fin du 16e siècle. Il fit imprimer, dans sa jeunesse, en 1608, une tragédie avec des chœurs, intitulée : *Tyr et Sidon, ou les funestes amours de Belcar et Méliane ;* cette pièce fait partie de son recueil de *Poésies diverses*. Il était attaché à la personne de Jacques Ier, et le suivit en Angleterre en qualité de gentilhomme.

* ANCHERSEN (Pierre), professeur dans la première moitié du 18e siècle, au gymnase d'Odensée en Fionie, île danoise ; c'était un des hommes les plus érudits de sa nation. Il a publié des recherches sur les *Origines du Danemarck*.

ANCHES. (*Musique*.) Ce sont des languettes de roseau fort minces dans leur extrémité, placées horizontalement l'une sur

l'autre et assujetties sur un petit tuyau de métal ; l'exécutant place les languettes dans sa bouche, et c'est au moyen du frémissement qu'il leur imprime qu'il produit le son. Les *anches* sont de différentes proportions, suivant les instruments. L'*anche* de la clarinette n'a qu'une seule languette de roseau, qui produit les vibrations en frémissant contre le bec de cet instrument, où elle est fixée.

Dans les orgues, il y a plusieurs tuyaux armés d'*anches* de métal qui ressemblent au bec de la clarinette ; on les nomme *jeux d'anches*, tels que la *trompette*, le *clairon*, *le cromorne*, etc.

* ANCHIARA (Pierre), né près du lac Majeur ; il vécut à la cour du roi Ferdinand-le-Catholique. On lui doit un *Essai sur l'histoire des Indes*.

* ANCHIETA (Joseph), jésuite portugais, surnommé l'Apôtre du Nouveau-Monde, né en 1533, dans l'île de Ténériffe, aux Canaries. A l'âge de 28 ans, il partit pour le Brésil avec d'autres religieux de son ordre ; après de longs et pénibles travaux, il fonda le premier collége de cette colonie pour la conversion et la civilisation des Sauvages de la contrée. Nommé commandant des Indiens convertis, il contribua, de concert avec eux, à la fondation de Saint-Sébastien, aujourd'hui la métropole de l'Amérique portugaise. Il mourut en 1597. Les Portugais et les Sauvages crurent à ses miracles. Il a laissé un poëme latin de 5000 vers sur la sainte Vierge.

* ANCHISE, prince troyen, père d'Énée qui l'emporta sur ses épaules au sac de Troie jusqu'à ses vaisseaux, et l'emmena en Italie. Il mourut à Drépane, ville de Sicile, où relâcha la flotte de son fils.

* ANCHITÉE, femme de Cléombrote, roi de Sparte, sacrifia l'amour maternel à celui de la patrie, et posa elle-même la première pierre à la porte du temple de Minerve, que les éphores avaient ordonné de murer pour y faire périr de faim Pausanias son fils, qui avait vendu Sparte aux Perses.

ANCHOIS. (*Technologie*.) La pêche de ce petit poisson se fait en abondance sur les côtes de la Méditerranée, comme dans la rivière de Gênes, dans la Catalogne, et surtout en Provence, à Cannes, à Antibes, à Saint-Tropez, et autres endroits, où il s'en fait un commerce considérable.

Les pêcheurs ne prennent les anchois que pendant la nuit, et pendant les mois de mai, juin et juillet, époques où ces petits animaux passent en troupes serrées de l'Océan dans la Méditerranée pour aller au Levant. Ils aiment beaucoup la lumière, et il suffit d'allumer du feu sur une grille à la poupe du bateau, pour en attirer des milliers qu'on prend sans peine avec des filets. On les mange frais sur les lieux ; mais on ne peut les expédier au loin qu'après les avoir salés, et cette préparation, loin de leur nuire, les fait préférer par les gourmets. C'était avec les anchois saumurés que l'on composait le *garum*, cette sauce si estimée des Grecs et des Romains.

Les meilleurs anchois sont petits, fermes, et ont le dos arrondi : ce qui les distingue des sardines, poissons du même genre, mais plats, plus gros et moins estimés que les premiers.

Pour les conserver, on leur ôte la tête et les entrailles, et on les livre au commerce, rangés dans de petits barils de différents poids, avec de la saumure en quantité convenable. L. Seb. L. et M.

ANCIENS. (*Littérature*.) Si l'on consultait l'histoire pour savoir ce qui, sur la terre, mérite le nom d'ancien, on ferait un traité curieux sans doute, mais la pensée se trouverait bientôt arrêtée par un obstacle invincible. En effet, suivant toutes les apparences, l'origine du monde et son antiquité resteront couvertes d'un voile que nous ne lèverons jamais. Peut-être le monde est-il très-vieux : peut-être n'est-il encore arrivé qu'à la jeunesse, et sa vie n'est-elle qu'un faible commencement, si nous l'opposons à la durée qu'il doit avoir. Mais en remontant aussi loin que possible dans le passé, pour chercher des termes de comparaison avec le présent, ce serait une grande et admirable question à débattre, que celle de la supériorité morale entre les hommes d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Quelles vastes connaissances, quel profond savoir, quelle absence de passions, quelle indépendance d'esprit, que de lumières et de jugement demanderait un tel examen ! Et, malgré tous ces avantages, il manquerait encore au juge de la race humaine des documents nécessaires ; comment savoir ce qu'était l'homme en sortant des mains de la nature, ce qu'il a gagné dans les premiers rapports de l'état social ? Comment suivre le développement de ses passions, comment reconnaître si ses nouveaux besoins, en accroissant l'énergie et le nom-

bre de ses désirs, n'ont pas fait naître en lui des penchants et des vices qu'il n'avait pas d'abord? La civilisation, parvenue à un certain point, a dû produire des changements immenses; mais que d'anneaux manquent à la chaîne des observations, depuis la naissance du monde jusqu'à l'époque actuelle! Combien de peuples et d'empires ont péri, dont nous ne savons rien! Et pour ceux que nous connaissons, sommes-nous sûrs de la vérité des faits?

La tradition nous apprend, sur les Égyptiens, par exemple, les choses les plus contradictoires : d'un côté, des exemples de la plus haute sagesse, des rois gouvernés par des lois immuables, et jugés après leur mort, comme dans un pays libre où il n'y aurait de majesté que celle du peuple; de l'autre, une théocratie dominatrice, des prêtres souverains, des fourberies sacrées, enfin un culte emblématique qui cachait des vérités utiles et générales, des allusions aux plus magnifiques créations, aux plus nobles bienfaits de la nature, mais en dégradant la divinité par les plus viles images. Cependant on s'accorde à donner le nom de sage à l'Égypte. Comment pourrions-nous motiver cet éloge unanime? comment surtout pourrions-nous établir, sous le rapport de la bonté morale, un parallèle entre les adorateurs d'Osiris et tel autre peuple moderne? On a dit, on répète souvent dans notre siècle, que le christianisme a singulièrement amélioré la condition humaine : de cette observation, que je regarde comme vraie, résulte la conséquence nécessaire d'un perfectionnement moral; cependant il est plus d'une chose à considérer avant de pouvoir adopter cette opinion en connaissance de cause. Quelle était, par exemple, la situation morale des peuples auxquels les coupables conquêtes de l'Espagne ont porté la désolation, la guerre et la religion chrétienne? Les héritiers des nouveaux croyants sont-ils meilleurs, plus doux, plus hospitaliers, moins adonnés aux vices, moins emportés par la violence des passions, que ne l'étaient leurs pères? Les chrétiens du Mexique et du Pérou, soumis aux représentants d'un prince étranger, ont-ils plus de bonheur et par conséquent plus de vertus que les idolâtres gouvernés par des caciques nés au milieu de leurs sujets? Portons nos regards sur un autre peuple. La Chine a possédé, dans Confucius, et dans d'autres philosophes comme lui, des hommes plus simples de doctrine, aussi purs de mœurs et peut-être plus utiles à l'humanité que tous les sages de la Grèce; ces hommes supérieurs ont, ainsi que les Solon et les Pythagore, appliqué la morale à l'art de gouverner; ainsi que Fénelon, ils ont voulu former d'abord le cœur des rois. D'après la tradition, il n'aurait existé dans aucun pays autant de vertueux princes que dans la patrie des Tien-Long. Depuis des siècles, les Chinois s'abstiennent de cette grande folie, ou plutôt de cette exécrable fureur qu'on appelle la guerre; pour eux, la gloire ne consiste pas à tuer des hommes, mais à en multiplier le nombre et à les nourrir. Nous devons être curieux de rechercher les effets du concours de tant d'heureuses circonstances. Qu'est devenu le peuple chinois régi par des Socrates couronnés, par des lois dont on vante la sagesse, par des mœurs immuables que n'altère point le commerce contagieux des autres peuples? Assurément voilà un grand sujet de méditation; et ce point de comparaison mérite d'autant plus de réflexion, que la religion chrétienne n'a pas pu pousser de profondes racines dans la terre des Chinois. Ici s'élèveraient les plus graves et les plus curieuses considérations; mais nous serions encore arrêtés par le défaut d'éléments nécessaires à la conviction. L'Europe ne connaît guère mieux la Chine que tel peuple qui n'est plus, que les Carthaginois, par exemple, dont la jalousie de Rome a détruit toutes les annales. Laissons de côté une question qui demande d'ailleurs tant de connaissances que nous n'avons point, et renfermons-nous dans ce procès des anciens et des modernes, qui, après avoir fait tant de bruit dans le dix-septième siècle, tomba tout à coup, comme la guerre acharnée des abeilles, dans le quatrième livre des *Géorgiques, pulveris exigui jactu.*

Notre indigence, en fait de données positives sur l'histoire savante et littéraire des différents peuples, nous force de nous circonscrire entre les Grecs et les Romains, les seuls que nous puissions mettre en présence des peuples modernes. Mais d'abord il faut séparer la question de la supériorité en deux parties bien distinctes, et mettre d'un côté les sciences, de l'autre les arts et les lettres. On peut et on doit penser que le monde a connu beaucoup de choses que les lacunes de son histoire nous empê-

chent de mettre au rang de ses connaissances acquises; nous ne faisons souvent que retrouver des inventions dont le souvenir a péri au milieu des bouleversements de la terre. Mais, en nous arrêtant aux deux peuples qui ont été des modèles pour tous les peuples européens, il nous sera impossible de ne pas reconnaître la supériorité des modernes sur les anciens. La seule histoire de l'astronomie nous montre une suite de conquêtes qui atteste des progrès non interrompus; l'univers est cent fois plus grand pour nous que pour les Grecs ou les Romains : et, malgré nos découvertes récentes sur les connaissances astronomiques de l'Égypte, Newton, comparé aux astronomes antiques, ressemble presque à un dieu qui a expliqué l'existence du monde, que tant d'ingénieuses et subtiles hypothèses avaient couverte de nouvelles obscurités. Rien de plus judicieux que tout ce que Voltaire a dit à ce sujet.

Le parallèle de Perrault, pour la partie des arts, est celui d'un homme éclairé, mais présumant trop de ses forces, ou plutôt se livrant trop à l'adulation. Vainement les modernes répètent après lui qu'on peut ajouter aux beautés de l'architecture ancienne; ce prodige n'est point encore arrivé pour nous. On a donné aux édifices plus de grâce et de commodité; c'est le fait de l'expérience : mais plus d'élégance et de majesté, non sans doute. Le génie est resté du côté des Grecs : témoin la statuaire, dans laquelle nos plus belles productions ne peuvent soutenir un moment la comparaison avec leurs chefs-d'œuvre. Mais par quelle progression d'idées, par quelle suite de réflexions, par quelles inspirations heureuses, les Grecs ont-ils pu métamorphoser les monstres divinisés de l'Égypte en des êtres surnaturels, faits à l'image de l'homme, et cependant doués d'une beauté suprême, dont les formes variées devinrent le type de chacun des dieux qu'Athènes avait adoptés? Quelle distance du bœuf Apis à Jupiter, d'Isis à Vénus! Et comment a-t-elle été franchie?

Plus heureuse que sa sœur, la peinture moderne, n'ayant point à redouter l'apparition des merveilles antiques, peut révoquer en doute la supériorité des Zeuxis et des Protagoras. Les écoles italienne, flamande et française ont à présenter une galerie immense de productions qui, multipliées par la gravure, seront encore l'admiration du monde, même lorsque la main du temps aura effacé les couleurs, et détruit jusqu'à la toile où le génie a imprimé ses traces. Il nous est donc permis de penser que Raphael et Michel-Ange, Rubens et le Dominiquin, Salvator Rosa et Vernet, sont des hommes divins que l'antiquité n'a point égalés; nous pouvons surtout croire qu'elle n'a jamais possédé de peintre philosophe comme le Poussin.

Si l'on examine la question sous le rapport unique des lettres, elle n'est pas sans difficultés, parce qu'il faut, pour la résoudre, tenir la balance égale entre des avantages qui demandent la plus sérieuse attention. Les caractères distinctifs de l'école grecque sont la naïveté, la simplicité, la grandeur sans effort, et l'imagination. Jupiter ébranlant le monde en fronçant les sourcils, ce même dieu souriant à Vénus avec une grâce particulière, et parfumant l'Olympe d'une odeur d'ambroisie exhalée de sa chevelure immortelle; voilà l'image parfaite du génie vrai, brillant des Grecs, presque toujours guidé par la nature. Mais leur bon sens avait ses éclipses, leur goût délicat ses moments de rusticité. Amis des fables, ils les ont parfois admises sans aucun discernement; les déclamations ne sont pas rares chez eux, et il n'y a point d'excuses pour certaines grossièretés qu'ils se permettent sans scrupule. Les reproches d'Admète aux auteurs de ses jours, les injures d'Hippolyte contre toutes les femmes, blesseront éternellement la raison.

Les Romains, long-temps étrangers aux lettres, ont tout emprunté des Grecs, et ne sont le plus souvent qu'une pâle contre-épreuve d'un original riche de couleurs et d'harmonie. On dirait que le second de ces peuples avait des sens et des facultés qui manquaient au premier; jamais la gravité romaine, même alors que la mollesse des mœurs avait détendu les esprits, et occupé les âmes des douces images de la volupté, n'a pu saisir ce mélange de naturel et d'imagination, de vrai et d'idéal, cette délicatesse et cet enjouement qui éclatent partout dans les Grecs. Virgile et Horace lui-même ont quelque chose de sévère et de sombre à côté des scènes riantes que le touchant Euripide a placées dans les chœurs de ses tragédies. Naturellement durs, et accoutumés à souffrir sans se plaindre, descendant du Brutus qui sacrifia ses fils à la patrie, détrônant les rois avec indifférence,

renversant un empire sans être émus un moment par le bruit de sa chute, la pitié leur était presque étrangère : aussi ne trouve-t-on pas sur leur théâtre les profondes douleurs d'Hécube, de Priam, de Clytemnestre, le désespoir d'Andromaque, les tendres regrets de Polyxène et d'Iphigénie, les larmes d'Oreste enfant, qui prie son père de ne pas donner la mort à sa sœur, et enfin ce dévouement pour la patrie qui se mêle aux plus douces affections du cœur et même à l'amour de la vie ; sentiment naturel à tous les âges, surtout à la jeunesse. Térence avait cependant arraché quelques larmes aux farouches enfants de Romulus ; Virgile, né avec une âme mélancolique, vint les attendrir sur Andromaque, sur Nisus et Euryale, sur Lausus et Pallas, mais bien plus encore sur Marcellus. Euripide a sans doute une sensibilité plus profonde que celle de Virgile ; mais les pressentiments et les douleurs d'Évandre sont sans modèle dans toutes les tragédies de l'auteur d'Hécube. Virgile n'avait ni le génie ni le bon sens d'Homère ; en prenant l'Iliade et l'Odyssée pour en former un seul poëme, il n'a fait qu'une composition défectueuse, dont la première partie écrase la seconde. Les plus grandes beautés de Virgile sont des fautes aux yeux de la raison ; mais cependant qui oserait les proscrire, et faire le vœu presque impie que ces fautes n'eussent pas été commises ? Si Homère a des scènes plus grandes que les scènes du second livre de l'Énéide, où trouver chez lui une tragédie semblable à celle de la mort du peuple troyen ? Tout y est beau, vrai, simple, et pourtant magnifique. La terreur et la pitié ne sauraient aller plus loin ; et les impressions qu'elles produisent ne sont pas achetées, comme dans Euripide, par des suppositions invraisemblables, ou affaiblies par une succession trop rapide de mouvements qui se balancent et s'effacent. La pièce marche dans un ordre admirable, et l'intérêt s'accroît jusqu'au dénouement. Aussi tout poëte dramatique qui voudra méditer le second livre de l'Énéide est assuré de faire des progrès dans son art.

Homère n'a pu même soupçonner l'admirable peinture des amours de Didon ; mais, d'Homère à Apollonius, le temps avait amené des changements de mœurs, qui ont produit le tableau de la passion de Médée pour Jason. Si le caractère de son héros a défendu à Virgile des ornements qui manquent à son épisode, ce qu'il ajoute au poëte grec, et surtout l'éloquence de la passion, mettent l'imitateur bien au dessus de l'original. L'auteur de l'Énéide mutile l'Iliade : quelquefois il l'imite d'une manière peu judicieuse, mais il la corrige souvent avec bonheur. Réformé par son disciple, le vieil Homère ressemble à un jeune homme dont un sage réprime la fougue et tempère l'imagination. Homère gardera toujours le premier rang, mais, sans s'élever à la même hauteur que lui, Virgile aura la gloire d'avoir donné plus d'une fois de la raison à son maître ; et l'Énéide, quoique inférieure à l'Iliade et même à l'Odyssée, sous beaucoup de rapports, n'en marque pas moins un progrès de l'esprit humain.

Il n'y a point de tragédie latine ; quant à la comédie, le seul Aristophane, qui représente la Grèce entière, puisque Ménandre et ses rivaux nous manquent, ne saurait balancer Plaute : mais les ouvrages de ce poëte, et ceux de Térence, attestant partout une imitation qui était presque un plagiat, il faut bien encore que Rome cède la palme à Athènes ; il en est de même pour le genre cultivé par Catulle, Tibulle et Properce. De leur propre aveu, Sapho, Simonide, Alcée, Philétas, leur étaient supérieurs : on peut néanmoins douter qu'aucun de ces poëtes ait eu la tendresse, le charme et la mélancolie de ce Tibulle, qui semble être un frère de Virgile ; et quant à Properce, quelques-unes de ses compositions respirent une force, une grandeur et une gravité que je n'ai vues dans aucun écrivain grec.

Pour disputer le prix du poëme lyrique, Horace reste seul en présence de Pindare ; mais ce que nous possédons du chantre des jeux olympiques ne saurait égaler la seule pièce qui commence par *Qualem ministrum fulminis alitem ;* ode où le génie, l'histoire, les mœurs et le caractère de Rome respirent tout entiers. Si Montesquieu eût reçu de la nature le génie de la poésie, voilà comment il aurait peint la maîtresse du monde. Mais, quoique les Romains eussent pour les Grecs un respect superstitieux qui a pu faire illusion à leur raison, nous devons en croire le jugement d'Horace sur les maîtres dont il se fait le disciple respectueux, en marquant un intervalle immense entre eux et lui. Quant à la poésie philosophique, Horace est unique dans l'antiquité, par le mélange exquis de raison, d'esprit, de grâce et d'urbanité qui distingue ses épîtres. Horace est

le Lucien de la poésie, mais avec plus de retenue, de mesure et de goût.

On pourrait caractériser l'ouvrage de Lucrèce en disant que c'est un poëme grec écrit par un Romain qui a mis dans ses vers l'austérité de son pays, la richesse des ornements et les grâces d'une imagination d'Athènes.

Ovide est encore plus un poëte grec que Lucrèce; ses Métamorphoses forment une suite d'enchantements semblables à ceux d'Armide, et paraissent n'avoir pas coûté plus d'efforts que les prodiges enfantés par l'amante de Renaud.

Nous avons perdu les ouvrages de Lucile; mais Horace et Juvénal, auxquels la Grèce antique n'oppose rien aujourd'hui, Horace et Juvénal, qui se ressemblent si peu, sont, dans la satire, des modèles qu'on n'a point égalés. Le second de ces poëtes offre, comme Tacite, un genre de beautés fières, sublimes, et inconnues à l'école grecque.

Malgré Tite-Live, Salluste et Tacite, on peut hésiter à refuser la supériorité à Hérodote, à Thucydide et à Xénophon; mais les Décades du premier de ces écrivains nous déroulent un vaste tableau dont la magnificence impose : et même en gardant des superstitions, la raison a fait bien des progrès dans les récits de l'écrivain qu'Auguste appelait le Pompéien. Sauf deux déclamations ambitieuses et parasites, Salluste parle plus en homme d'état que ses maîtres; sa narration est un modèle de rapidité concise sans recherche et sans obscurité. Pour Tacite, Racine lui a marqué sa place, en le surnommant le plus grand des peintres du cœur humain. Ni le siècle d'Homère ni celui des Périclès n'auraient pu enfanter un Tacite : il fallait qu'il vînt un Auguste, un Tibère, un Néron, un Domitien, une Agrippine et un Germanicus, pour que nous eussions de nouvelles annales de l'homme.

Fénélon donnait le prix de l'éloquence à Démosthènes; je n'appellerai point des jugements d'une si imposante autorité: mais la Grèce entière a-t-elle eu un aussi beau génie que l'orateur de Rome? Combien de renommées représente Cicéron! combien il renfermait en lui seul de dons, de facultés, de connaissances et de lumières qui manquaient à Démosthènes! S'il n'a point l'audace homérique et la simplicité du rival d'Eschine, s'il joue souvent avec la parole, qui ressemble à la foudre dans les mains de Démosthènes, combien il est plus riche, plus fécond, surtout plus touchant! Il a fait comme Virgile pour Homère; il a souvent donné plus d'âme à l'éloquence : quelles larmes ne nous arrache-t-il pas sur la mort de Gavius : que sa parole est puissante en faisant tomber des mains de César l'arrêt de mort de Ligarius! qu'il se montre terrible contre Antoine, le lieutenant, l'ami, le vengeur de César! Avec quel plaisir nous retrouvons, dans les Dialogues philosophiques, les plus grands hommes de la république causant ensemble des plus grandes choses de l'univers : La vertu, la patrie et les dieux! Rome a dû Cicéron à la Grèce antique; mais celle-ci n'a point produit de Cicéron dans son sein.

La littérature des modernes est d'abord une littérature d'imitation; et souvent il leur est arrivé de traduire des copies au lieu d'imiter des originaux, c'est-à-dire d'imiter les Romains élèves des Grecs. Nul doute qu'il n'eût mieux valu consulter avant tout la nature, mais au moins fallait-il interroger plutôt les maîtres que de se modeler sur leurs disciples. Commençons par nous accoutumer au grand Homère, ensuite nous viendrons à Virgile. Si Voltaire eût cherché ses inspirations dans l'Iliade, élevé par le commerce du génie, il en aurait approché davantage. En prenant Virgile pour modèle, il se condamnait d'avance à une conception sans grandeur : aussi a-t-il singulièrement rabaissé l'épopée, que le chantre du peuple romain avait déjà fait descendre des hauteurs où Homère l'avait placée. Par une autre suite de cette préférence irréfléchie, son style, toujours digne, toujours noble et clair, mais aussi trop uniforme, manque entièrement de cette naïveté qui donne tant de relief au sublime, et la seule qualité dont le plus parfait des écrivains n'avait pu dérober le secret à la Grèce. Toutefois, le poëme de Voltaire renferme des beautés qui sont à la fois de lui et de son siècle. Jamais il n'offense le bon sens; et sa raison, plus haute que son génie, embrasse un horizon bien plus vaste que celui des poëtes anciens. Ce sont presque toujours des vérités qu'il exprime, et qu'il revêt des plus riches couleurs, mérite d'autant plus remarquable que le vrai est bien plus difficile à orner que les fictions. Au reste, si Voltaire, plus convaincu que l'épopée n'est qu'une grande tragédie, était aussi dramatique dans la Henriade que dans Mérope ou dans Alzire, son ouvrage, réchauffé par l'intérêt des scènes, compterait un plus grand nombre de lecteurs.

Le Tasse, par un privilége rare, n'a cessé de créer en imitant toujours; souvent on trouve en lui le génie d'Homère ou l'âme de Virgile. Son Renaud, comparé au fils de Thétis, n'est qu'un mortel issu d'un dieu; le vertueux Godefroi n'égale pas le magnanime Hector, mais qu'il serait heureux qu'Énée ressemblât au chef des Croisés! Virgile avait eu une inspiration admirable en choisissant Hector pour être, sous un autre nom, le héros d'une épopée. Le Tasse, en adoptant cette pensée, l'a rendue avec la chaleur et la liberté qui se communiquent naturellement à une création originale. Mais il n'a emprunté aux anciens, ni Soliman, ni Tancrède; son Argant parait plus terrible que les Ajax, sa Clorinde plus touchante que Camille ou Penthésilée; lui seul a pu créer la modeste Herminie. Des mœurs nouvelles, d'autres croyances, et surtout une autre religion, ont ouvert au Tasse une source de beautés à laquelle le Dante seul avait puisé avant lui. Ce Dante, auquel la raison a le droit d'adresser tant de reproches; ce poète, qui défigure en lui la noble image du génie, comme le vice efface sur le front de l'homme l'empreinte de la divinité, nous offre cependant, avec son monstrueux ouvrage, des beautés magnifiques et simples qui surpassent celles de l'antique. Il a mérité plus d'une fois qu'on le mit à côté d'Homère, qu'il représente comme le père et le souverain de tous les poètes du monde. Quelques vers du Dante font un tableau plus complet et plus magnifique que l'ode entière d'Horace sur la Fortune (1). Le champ des pleurs dans l'Énéide n'est qu'une faible esquisse auprès de l'épisode de Françoise de Rimini. Il n'y a point d'Ugolin dans les enfers des païens, il n'y a point de Béatrix dans leur olympe. Le Dante a puni, de leur vivant, tous les vices couronnés, même ceux qui cachaient leur front sous la tiare; Virgile a fait l'apothéose d'Auguste; il ose mettre le premier des Césars en face du premier des Brutus, c'est-à-dire un corrupteur plus coupable que Tarquin, auprès du vengeur de la patrie, et un bourreau de Rome à côté du vertueux Camille, libérateur de ses ingrats concitoyens: faute qui ne blesse pas moins le bon sens que la morale. Aurait-on jamais pensé qu'un écrivain, dont la muse parait plus d'une fois en délire, pût donner des leçons de raison, de justice et de vraie philosophie au sage Virgile? Le Tasse a beaucoup profité dans le commerce du Dante; mais, en évitant ses fautes, il n'a pas toujours égalé ses beautés. Le génie a des créations qui lui appartiennent à jamais; une fois qu'il y a mis son empreinte, personne ne peut les lui dérober; elles passent à la postérité encore plus sûrement que le nom des sculpteurs gravé par eux sur la base de leurs chefs-d'œuvre.

Le génie de Milton ressemble tour à tour à ses personnages, les uns des anges de lumière, les autres des esprits de ténèbres. Jamais aucun poète ne s'éleva si haut pour tomber si bas. Les cieux de sa création font pâlir la magnificence d'Homère; son enfer est sublime, son pandémonium est la honte de l'esprit humain. Mais que deviennent le Prométhée d'Eschyle, le Capanée d'Euripide, le Mézence ou le Salmonée de Virgile auprès de Satan, qui retient dans toute sa personne quelque chose des splendeurs du soleil, et porte sur son front une image de la beauté des cieux avec les traces de la foudre, le souvenir de sa grandeur avec l'humiliation de sa chute, la rage, le désespoir, et pourtant la constance produite et soutenue par une haine immortelle? Peut-on comparer Prométhée, étendu, enchaîné sur le rocher de la vengeance et recevant la mort avec joie, à l'archange rebelle, debout devant le Fils de Dieu armé de la puissance de son Père? De même la fiction du géant Adamastor de la Lusiade a une grandeur dont le Pholyphème d'Homère et de Virgile ne saurait donner une idée. Ainsi, d'âge en âge, les poètes puisent à la fois dans leurs souvenirs ou dans leur imagination des inspirations nouvelles. Si nous cherchions un autre genre de beautés pour élément de comparaison entre Virgile, le Tasse et Milton, ne serait-ce pas profaner l'innocence d'Adam et d'Ève, que de comparer la grotte de Didon avec le berceau de leur hymen, et d'opposer les plaisirs d'Angélique et de Médor, et tous les enchantements des jardins d'Armide, aux délices du séjour que Dieu lui-même a préparé pour un amour dont la terre n'a jamais vu de modèle? Faudrait-il conclure de ces éloges que le Paradis perdu l'emporte sur les poèmes d'Homère et de Virgile? Non, sans doute. Mais la vérité ordonne de dire que l'aveugle d'Albion a surpassé plus d'une fois les anciens, et que son génie, sembla-

(1) *Voyez* le septième chant de l'Enfer.

ble à celui des astronomes, qui reculent chaque jour les limites du ciel, a trouvé, dans le domaine de l'imagination, une région inconnue aux deux maîtres de l'épopée. Ainsi donc, au lieu d'enfermer l'esprit humain dans un cercle tracé par les siècles passés, il faut, au contraire, lui montrer les conquêtes qu'il a faites, et l'exciter à en essayer de nouvelles.

La Messiade de Klopstock n'est pas au rang des sublimes créations de l'antiquité; mais on commettrait une injustice littéraire si l'on ne reconnaissait pas dans ce poème des inspirations d'un beau génie, des traits d'éloquence et des peintures qui ne sont dans aucune littérature connue. La réponse de Marie, qui, au moment où Porcia veut lui rendre l'espérance, s'écrie: Mon fils a résolu de mourir, et... il meurt! l'agonie du Christ, le mélange de la majesté divine empreinte sur son front avec les souffrances de l'homme, la tendre et profonde pitié de l'ange Éloa, temoin céleste de la mort du Dieu qui s'immole à l'humanité, attestent le talent supérieur d'un grand peintre. Un seul trait fera juger combien Klopstock élève quelquefois les plus belles conceptions de ses modèles. Il n'y a rien de plus dramatique que l'apparition d'Hector couvert des nombreuses blessures qu'il a reçues en face des remparts de sa patrie; mais voyons l'imitation de génie que le poète allemand a fait de ce passage. Dans un hymne chanté par Éloa sur les souffrances du Christ prêt à boire le calice de la mort, on lit ces paroles: « Avec quels transports d'allégresse te verront alors sur ton trône tous ceux que tu auras réconciliés? Avec quelle adoration, avec quel respect leurs yeux avides se plairont à chercher ou à contempler ces plaies brillantes dont tu seras couvert, ces plaies sacrées, gage d'un amour qui t'a porté à mourir pour le genre humain? » Assurément Klopstock a trouvé dans un sujet chrétien, dans les croyances qu'il suppose, une image plus grande que celle de Virgile; et le Christ, portant jusque dans le séjour de la gloire immortelle les traces de son sacrifice, offre, comme fiction, un caractère plus idéal que l'ombre d'Hector sanglant et déchiré par la lance du cruel Achille. L'auteur de la *Messiade* a donc ajouté aussi aux beautés de l'antique, et par conséquent on ne peut lui retirer un tribut d'admiration.

Non-seulement les Grecs ont créé le théâtre, mais, après l'avoir créé, ils l'ont enrichi d'une beauté suprême; depuis deux mille ans nous n'avons pu surpasser ou égaler, par exemple, ni l'exposition de l'Œdipe de Sophocle, ni les imprécations de ce malheureux père contre deux fils ingrats, ni l'amour d'Antigone qui le console de l'exil, de la misère et des remords, la plus grande des infortunes humaines. Aucun tragique moderne n'a encore porté la terreur aussi loin qu'Eschyle; aucun n'a remué les cœurs aussi profondément qu'Euripide. Celui qui a trouvé dans son âme des expressions pour toutes les douleurs d'Hécube, veuve de Priam et du trône, esclave d'Ulysse, mère désolée de Pâris, d'Hector, d'Astyanax si fidèle image, de Polyxène, de Cassandre et de Polydore; l'auteur fécond qui a représenté tour à tour le désespoir de Clytemnestre, les plaintes d'Iphigénie regrettant de mourir si jeune, la tendresse d'Alceste, les déchirements du cœur d'Andromaque, est à jamais le poète et le peintre de la pitié. Il faut donner un autre éloge aux Grecs. Plus près que nous de la nature, ils en sont encore les plus fidèles interprètes. Leur théâtre abonde en beautés naïves que Corneille n'a point senties, que Racine n'a point osé transporter sur notre scène, et que Voltaire, encore plus timide sous ce rapport, ne fut pas même tenté d'imiter, malgré l'heureux essai que son modèle avait fait dans le rôle de Joas. Non-seulement les Grecs ont cet avantage sur les Français, ils l'ont encore sur les autres peuples modernes, parce que ceux-ci, en voulant être vrais et simples, tombent quelquefois dans de honteuses trivialités, ou dans un faux semblant de naturel. Euripide offrait déjà des traces de ce défaut que l'école allemande a singulièrement exagéré. Euripide a un charme particulier dont on a peine à se défendre; mais ce n'est point un modèle que l'on puisse imiter sans précaution. Au contraire, la raison ne court aucun risque dans le commerce de Sophocle, sage disciple du grand Homère, et comme lui naïf et simple dans Philoctète, majestueux dans Œdipe, touchant dans Antigone, et aussi tendre dans les caresses paternelles d'Œdipe à sa fille, que sublime dans les adieux de ce prince à la terre, adieux que Ducis a exprimés en deux vers immortels comme tous les traits auxquels le génie poétique a mis son empreinte:

J'irai, du Cythéron m'élançant vers les cieux,
Sur les malheurs de l'homme interroger les dieux.

On peut regarder la tragédie dans Sophocle comme le délassement le plus digne de la raison et de la vertu ; elle est plus innocente et non moins instructive qu'un entretien de Socrate avec ses disciples. OEdipe, invoquant la foudre qui doit le ravir au ciel, rend à la croyance de l'immortalité de l'âme un témoignage non moins éclatant que les paroles du fils de Sophronisque prêt à boire la ciguë.

Mais si nous devons avouer les Grecs pour nos maîtres, leurs élèves n'ont-ils pas eu aussi du génie? Quel ami de la gloire voudrait échanger Cinna contre la plus belle des tragédies antiques? Que peut-on mettre au dessus des quatre premiers actes des Horaces? Leur père, semblable au premier des Brutus, n'est-il pas une création neuve? L'amour de la patrie dans ce vieux Romain, ressemble-t-il en rien à cette même passion dans un Athénien ou même dans un Spartiate? Polyeucte et Sévère, Sertorius et Pompée, Chimène, Pauline et Cornélie, n'appartiennent qu'à nous; et si la tyrannie de nos règles dramatiques nous est justement reprochée par nos rivaux, de combien de beautés n'a-t-elle pas enrichi notre théâtre en nous forçant de lutter contre des difficultés terribles; de combien de défauts ces difficultés même ne nous ont-elles pas préservés! Supprimez dans Racine ses amours d'idylle, ses peintures d'une passion empruntée à la cour de Louis XIV, il ne sera encore ni aussi grand que Corneille, ni aussi tragique qu'Euripide; mais quel bon sens, quel goût, quelle élégance, quelle pureté, quel éloignement pour toute espèce d'exagération! comment ne pas admirer surtout l'art avec lequel ses pièces sont ourdies : une sage ordonnance, la variété des scènes, la gradation de l'intérêt, et une singulière prévoyance de l'esprit à préparer les situations et motiver les effets? A cet égard, Racine me paraît être l'une des plus utiles études que puisse faire un auteur dramatique ou un ami passionné des lettres, qui veut pénétrer les mystères de la composition; et cependant, malgré les justes éloges donnés à Racine, il y a peut-être plus à profiter pour le génie avec Corneille qu'avec l'auteur d'Iphigénie. Corneille avait conçu la tragédie avec plus de grandeur, plus d'originalité; il avait senti le besoin de la variété pour combattre la monotonie de la grandeur. On trouve chez lui les commencements de Rome et la puissance d'Auguste, le vieil Horace et Galba, les derniers soupirs d'Annibal et la mort de Pompée, Syphax et Attila, le monde romain et le monde des barbares. Pourquoi faut-il que la critique ait à reprendre dans l'auteur d'Héraclius des défauts impardonnables, des fautes cent fois plus graves que celles dans lesquelles les anciens sont tombés, des mœurs fausses, des intrigues embarrassées, des déclamations de rhéteur, les recherches d'un esprit subtil, une métaphysique de sentiment digne d'une thèse d'amour, un style souvent barbare, quoique par intervalle il convienne mieux à la tragédie que l'élégance continue de Racine? Voltaire, tantôt admirateur enthousiaste, tantôt critique passionné, dit que les belles pièces de Corneille et les touchantes tragédies de Racine l'emportent autant sur les tragédies de Sophocle et d'Euripide, que ces deux Grecs l'emportent sur Thespis : il n'y eut jamais une exagération plus singulière, mais elle annonce un profond sentiment de la justice qui est due à notre théâtre.

C'est Voltaire, et non pas Racine, qu'il faut appeler l'Euripide français; tous deux affectent dans la tragédie des ornements ambitieux, tous deux sont enclins aux déclamations; tous deux font entrer de force la philosophie sur la scène; tous deux multiplient les incidents, pressent les événements les uns sur les autres; tous deux, ayant un but particulier, violent la vérité des mœurs, et sont infidèles dans la peinture des caractères : mais tous deux ont un charme particulier, tous deux nous arrachent de brûlantes larmes, tous deux vont puiser la pitié à une source plus profonde, tous deux déchirent les cœurs. L'auteur d'Alzire, moins faute de génie que faute de cette conscience littéraire qui devrait être un juge inexorable pour un écrivain ambitieux de vivre dans la mémoire des siècles, n'a point avancé l'art de la composition, mais il a fait faire des progrès à l'action théâtrale et à la pitié tragique. Il ne joue jamais autour du cœur, comme on peut le reprocher à Racine; il y entre et le remue tout entier. Dans le cours de sa longue carrière, Voltaire a désiré ressembler à Racine en le surpassant, mais il a bien plus approché de l'auteur de Cinna que de son rival. Brutus est une tragédie conçue avec l'âme, avec le bon sens, avec la gravité de Corneille, écrite avec le style de Racine toujours distingué par la plus rare élégance, mais de-

venu plus mâle, plus ferme et plus romain. Corneille, Racine et Voltaire sont encore un progrès du génie tragique, et Crébillon lui-même pourrait dire à Sophocle : « Ne me dédaignez pas, j'ai fait Électre et Zénobie. »

Les étrangers, surtout les Anglais, rabaissent le théâtre français; de notre côté, nous traitons leur divin Shakespeare avec fort peu de respect. La vérité n'est point dans ces deux extrêmes. Les étrangers auraient tort de ne point reconnaître sur notre scène tant de beautés marquées au coin de la nature, et approuvées par la raison; mais que nous commettons d'injustices envers Shakespeare! A entendre Voltaire et ses échos irréfléchis, l'auteur d'Hamlet serait un fou qui aurait eu des éclairs de génie; mais, à l'examen, on trouve en lui un génie qui tombe en des accès de délire. Eschyle, Sophocle, Euripide, Corneille, Racine et Voltaire n'ont pas même entrevu une foule de beautés répandues dans le premier des tragiques anglais. Ses pièces désordonnées dans l'ensemble, ses pièces dont le sujet n'a point de cadre, parce qu'elles embrassent une suite d'époques indéterminées, et qu'elles suivent le cours d'une histoire, au lieu d'y choisir une action grande et simple, offrent les plus savantes combinaisons, les plus habiles contrastes. Elles supposent une profonde étude du cœur humain, et un rare talent pour y surprendre et en arracher les mouvements secrets. Corneille a fait souvent des Romains à sa guise; Shakespeare les a peints d'après nature, témoin Cassius et Brutus. Personne, excepté lui, n'aurait osé représenter sur la scène Cléopâtre telle qu'elle était, voluptueuse, livrée à la mollesse, plongée dans la débauche, pleine de ruses et de tromperies, ayant les mœurs d'une courtisane, les artifices de la coquetterie, des lâchetés dans le cœur, le désir de plaire à Auguste après avoir pleuré amèrement Antoine, et portant le caractère d'une reine douée d'assez de constance pour éviter, par la mort, la honte d'être traînée en triomphe par le vainqueur dans les murs de Rome. La Cordélia du roi Léon est une seconde Antigone. Desdémona et Juliette ne ressemblent à aucune autre amante. Lady Macbeth est une création d'un ordre supérieur. Nous n'avons sur la scène antique ou moderne aucun caractère semblable à celui de la tendre et généreuse Hélène, dans la pièce intitulée : *Tout est bien*. Le mépris sur parole que beaucoup de personnes ont pour Shakespeare, est un scandale, et peut-être un malheur littéraire : même après Ducis, qui en a tiré d'admirables scènes, un écrivain doué d'une raison plus éclairée peut trouver encore la mine la plus féconde dans Shakespeare. Ce poète, avec tous ses défauts, qu'il est si facile de connaître et d'éviter, ne mérite pas le même rang que les anciens, mais il les a surpassés dans plus d'une circonstance; et notre Corneille lui-même aurait quelquefois des efforts à faire pour atteindre à la hauteur de ce géant dramatique. Il y a surtout dans Shakespeare une connaissance de la nature qui fait de ses ouvrages, médités par le bon sens, une des plus utiles leçons qu'un grand poète puisse donner. Shakespeare, imité par des insensés, produira des monstres; mais il peut, il doit féconder un génie, et contribuer à reculer les bornes de l'art pour les modernes.

Les Allemands ont un théâtre d'emprunt et un théâtre national : dans le premier, ils sont restés inférieurs à leurs modèles, parce qu'ils les ont traduits servilement; dans le second, ils ont produit des compositions vraiment originales. *Jeanne d'Arc*, *Marie Stuart* heureusement transportée sur notre théâtre par M. Lebrun, *Guillaume Tell* et *Don Carlos*, offrent de nouvelles sources d'admiration et de plaisir pour le goût et la raison. La duchesse d'Éboli conduite au crime par une passion cruellement déçue pour don Carlos, la femme de Philippe II aimant le fils de ce prince, et bien plus intéressante que Phèdre, parce qu'elle donne les conseils de la vertu la plus haute à celui pour lequel elle sacrifierait sa vie, le caractère du démon du midi si habilement tracé, le rôle tout-à-fait neuf du marquis de Posa, méritent toute l'estime des connaisseurs. Les Allemands ont agrandi la scène en cherchant à y ramener la nature. Parmi eux, quelques-uns, tels que le vénérable auteur de Werther, ont hasardé une confusion des genres que la raison ne regardera jamais que comme une débauche d'esprit; mais le sage Sophocle serait étonné des découvertes que lui ferait faire le théâtre de Goethe et de Schiller.

Dans la comédie, Molière est un effort de la raison humaine; il domine seul sur toute la scène de Thalie. Observateur plus profond que Montaigne, plus philosophe que Lucrèce ou Bayle, plus éclairé que

Bossuet, plus vrai que Racine dans les mœurs, ce grand moraliste du théâtre l'emporte autant sur les modernes que sur les anciens. La France possède, dans Regnard et dans plusieurs autres écrivains, la monnaie de Molière; mais cette monnaie est encore d'un prix assez élevé. En Espagne, Lopez de Véga, Guillen de Castro et Calderon, mais surtout le premier, ont eu des éclairs de génie, des idées heureuses, des traits d'imagination, des caractères bien dessinés; la raison et l'art leur manquent presque toujours. La comédie d'intrigue semble née en Espagne; ce genre prit racine en Italie, lorsqu'on se fut lassé des farces prétendues pieuses, telles que le Mariage de la Vierge, qui ne donnait son consentement qu'après cette convention avec Joseph: « Nous aurons deux chambres » et deux lits. » Enfin, le cardinal Bibbiena produisit la première comédie italienne dans *la Calandria*. L'Arioste et Machiavel vinrent ensuite, et eurent pour successeur Goldoni, le véritable restaurateur de l'art comique au delà des Alpes. Une licence effrénée met la comédie anglaise autant au dessous de la nôtre sous le rapport moral, qu'elle en est loin par le génie. Shakespeare, heureux sur les deux scènes, comme notre Corneille; Dryden, éloquent traducteur de Virgile; Cibber, Congrève, Sheridan, le chevalier Jean Vanburg; Fielding, si grand peintre dans Tom Jones, au lieu d'égaler Molière, sont à peine des demi-Regnard.

Pour l'ode, les Grecs et les Romains, même en supposant que l'Europe eût le bonheur de retrouver les traces de leur génie, où Horace puisait comme dans une source immortelle, auraient peine à produire des beautés rivales de quelques poëmes lyriques de la Bible. La hauteur de Moïse, d'Isaïe et de Job n'avait probablement été atteinte par aucun poëte profane. Il n'a pas été donné davantage aux modernes de cueillir la palme que Jean-Baptiste Rousseau avait ardemment souhaitée. Ils n'ont pas même un Horace; mais quelques odes de Pétrarque, de Guidi et de Filicaia, la fête d'Alexandre par Dryden, plusieurs chants guerriers de l'Allemagne, respirent un véritable enthousiasme; et la France, en citant Malherbe et Lefranc de Pompignan, auxquels il faut ajouter Le Brun, qui ressemble quelquefois à Pindare, peut s'enorgueillir de posséder dans l'auteur de l'ode au comte de Luc le premier des anciens poëtes lyriques.

Les romans sont la partie brillante des modernes. On y trouve à la fois la tragédie et la comédie, et, dans ces deux genres, une peinture du cœur humain qui étonne et instruit le lecteur. Les romans ont leur Tacite et leur Molière : aussi la lecture de ces ouvrages, frivoles en apparence, dangereux peut-être pour la jeunesse et pour des âmes encore peu affermies dans certaines règles qui doivent diriger la conduite de la vie, est, pour la raison, pour le talent, pour les esprits portés à l'observation, une lecture plus profitable peut-être que celle des philosophes les plus éclairés. On fait de rapides progrès dans la connaisance de la morale, quand on la voit jaillir du choc des passions, toujours parées de leurs fautes par des conséquences inévitables. Des femmes modernes ont presque placé leurs noms à côté de celui de Richardson, l'immortel auteur de Clarisse.

Parmi les nations européennes, les Anglais et les Français seuls ont possédé des orateurs éloquents; mais Démosthènes et Cicéron n'on point encore trouvé d'égaux. Cependant, lord Chatham et son fils, Burke et Fox, Casalès et Barnave, Vergniaud et Mirabeau, ont prononcé à la tribune des discours d'hommes d'état où la plus haute raison s'unit à la plus imposante éloquence. De tous ces hommes, Mirabeau seul donne une idée de Démosthènes. Bossuet lui ressemble encore davantage; et peut-être la parole humaine ne s'est-elle jamais exprimée avec autant d'empire dans aucune langue. Pourquoi faut-il qu'un talent si prodigieux ait été quelquefois profané par la défense aveugle des plus funestes erreurs, et que la morale ait le droit de demander à l'orateur sacré un compte sévère de ses magnifiques mensonges? Elle n'a rien à pardonner à l'orateur qui commença l'oraison funèbre de Louis XIV par ces mots: « Dieu seul est grand, mes frères. » Il est glorieux pour notre patrie de posséder, outre le *Télémaque*, qui est un présent du génie à l'humanité, ce *Petit Carême* qui devrait être le bréviaire des rois. Si le législateur des chrétiens eût voulu affecter la gloire de l'éloquence, on peut penser qu'il aurait parlé comme Massillon, avec le même charme, la même onction, et un peu plus de simplicité. Jésus, comme le sage de La

Fontaine, était ménager du temps et des paroles. La religion chrétienne a fait Bossuet et Massillon, l'antiquité ne pouvait rien produire qui leur ressemblât.

C'est une grave question de savoir si Hume, Robertson, Machiavel, Gravina, Voltaire, peuvent balancer les titres des historiens grecs et romains : mais on peut assurer du moins que les écrits des premiers renferment bien plus de lumières et doivent devenir bien plus utiles aux hommes que ceux des seconds. Voltaire a porté dans l'histoire un esprit de critique et une raison qui ne tendent à rien moins qu'au glorieux succès de détrôner l'erreur et de faire triompher la raison dans l'univers ; Voltaire a réformé presque tous les jugements portés par les siècles passés, et même par les contemporains, sur les choses humaines. Son Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, malgré des imperfections de détail et des inégalités, renferme tout un code de philosophie à l'usage du genre humain ; l'ouvrage de Voltaire se répandra partout et contribuera singulièrement aux progrès de la raison générale.

Dans ce tableau rapide je n'ai cité ni Locke, ni Bacon, ni Clarke, ni Malebranche, ni Montesquieu, ni Buffon, ni Rousseau ; j'ai passé sous silence beaucoup d'autres renommées modernes, qui mettraient un si grand poids dans la balance où l'impartiale justice doit peser les anciens et les modernes ; j'ai même oublié une de mes prédilections, ce La Fontaine, qui est à la fois d'Athènes, de Rome et de Paris, ce Montaigne de la poésie, ce Platon des fabulistes, qui a paré la nudité d'Ésope, tempéré par une douce gaîté l'humeur un peu sévère de Phèdre, l'auteur de tant d'imitations qui sont des créations inimitables, de tant de fables qui sont des comédies comme le Misanthrope et le Tartufe. Je m'accuse encore de beaucoup d'autres omissions, mais je crois avoir mis sous les yeux des lecteurs une grande partie des pièces du procès, et je laisse au public le soin de prononcer la sentence. P.-F. T.

* ANCILLON (David), né à Metz en 1617, fut pasteur de l'église de Meaux depuis 1641 jusqu'en 1653, de celle de Metz depuis 1653 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Il alla demeurer à Francfort, puis à Berlin, où il mourut en 1692. Il a fait une *Apologie* de Luther, de Zwingle, de Calvin et de Bèze.

* ANCILLON (Charles), fils du précédent, suivit son père à Berlin, où ses talents furent bientôt récompensés. Nommé sur-intendant de l'école française, historiographe et conseiller du roi, inspecteur et juge supérieur des tribunaux que les réfugiés avaient en Prusse, il cultiva la littérature au milieu de ces différents emplois. D'autres écrivains de la même famille l'ont également cultivée avec succès. Mort à Berlin en 1715.

* ANCKARSTROEM (J.-J.), gentilhomme suédois, né en 1751, s'est acquis une triste célébrité par le meurtre du roi Gustave III, son souverain. Ce fut dans la nuit du 15 mars 1792 qu'il lui tira, dans une salle de bal masqué, un coup de pistolet à vent, dont il mourut. Il fut condamné à être battu de verges pendant 3 jours, à avoir la main droite coupée, et à être ensuite décapité ; cette sentence fut exécutée le 29 avril 1792.

* ANCKWITZ, nonce du palatinat de Cracovie, ambassadeur de Pologne à la cour de Danemarck ; il revint à Varsovie à la fin de 1792, et l'année suivante il signa le traité d'alliance avec la Russie. Accusé d'avoir voulu soumettre son pays à cette puissance, et convaincu d'après ses lettres surprises dans les papiers du général Ingelstrom, il fut condamné à être pendu. Son corps fut privé de la sépulture de ses aïeux et jeté dans celle des malfaiteurs.

* ANCOURT. *Voyez* Dancourt.

* ANCRE (le maréchal d'). *Voyez* Concino Concini.

ANCRAGE. (*Marine.*) Endroit de la mer où les vaisseaux peuvent jeter l'ancre : ce mot a vieilli (*voyez* Mouillage). *Ancrage* signifie aussi l'action même de jeter l'ancre; c'est dans ce sens qu'on dit payer le droit d'*ancrage*, c'est-à-dire le prix que les gouvernements exigent pour accorder la permission de jeter l'ancre sur les divers points de leurs côtes, baies, rades, havres, etc., où il y a *ancrage*. J.-T. P.

ANCRE. (*Marine.*) Instrument de fer qui, en s'accrochant au fond de la mer, dans les petites profondeurs, retient un vaisseau contre l'effort du vent ou des courants, et empêche ainsi qu'il ne s'éloigne du lieu où l'on veut l'arrêter.

Tout le monde connaît la forme d'une *ancre*. On appelle verge ou tige la principale partie de l'*ancre*, c'est-à-dire celle qui s'étend en ligne droite d'une de ses extrémités à l'autre. A un bout de la verge est un gros

anneau qu'on appelle organeau ; c'est sur cet organeau qu'on amarre le câble, au moyen duquel l'*ancre* arrête le vaisseau. A l'autre bout de la verge se trouvent deux branches appelées bras ; leurs extrémités, façonnées en pelle ronde et pointue, se nomment les pattes de l'*ancre ;* et la pointe qui les termine, bec ; la partie où les bras et la verge se joignent s'appelle la croisée de l'*ancre*. De toutes les parties de l'*ancre*, la plus importante est la pièce de bois qu'on nomme jas, et qui se trouve presque au haut de la verge au dessus de l'organeau. C'est la position du jas, dans un plan perpendiculaire à celui des bras, qui force l'ancre à s'accrocher au fond par une de ses pates. En effet, l'*ancre*, qui est suspendue par l'organeau, étant abandonnée à son poids, tombe d'abord sur la croisée ; la verge, qui ne peut rester dans une position verticale, s'abat naturellement, de manière à ce que, s'il n'y avait point de jas, ou s'il était placé dans le même plan que le bras, l'ancre se trouverait à plat sur le fond, et le vaisseau la trainerait sans qu'elle pût s'accrocher ; mais, dans le mouvement que fait la partie supérieure de l'ancre pour s'abattre, un des bouts du jas rencontre le fond, et comme la traction exercée sur l'organeau ne permet pas au jas de demeurer dans cette position, il tombe à son tour à plat, et faisant faire un quart de révolution à la verge, oblige un des becs à mordre sur le fond.

Les navires ont plusieurs *ancres :* sur les vaisseaux, frégates et autres grands bâtiments, elles sont au nombre de six et quelquefois de sept, de poids différents. La plus forte porte les noms de *grande ancre* ou *maîtresse ancre ;* on l'appelle aussi vulgairement *ancre de miséricorde*. La *maîtresse ancre* d'un vaisseau de 74 canons pèse environ 4000 kilogrammes. Pour la manière de jeter l'*ancre* et de la lever, *voyez* MOUILLER.

L'usage de l'*ancre* remonte à la plus haute antiquité, et l'on s'en est presque toujours servi dans sa forme actuelle. Cependant, depuis quelques années, on a commencé à employer des *ancres* construites sur divers modèles nouveaux; mais l'usage d'aucune de ces *ancres* n'est encore assez généralement adopté pour que nous croyions devoir en donner ici la description. J.-T. P.

ANCRE. (*Technologie.*) La fabrication des ancres présente une des plus belles applications du travail du fer. On se figure, en effet, les difficultés qu'il a fallu surmonter pour parvenir à forger et à manœuvrer des masses métalliques brûlantes qui ont cinq ou six mètres de long, et qui pèsent jusqu'à 4000 kilogrammes.

Par la nature de leur emploi, les ancres doivent jouir de la plus grande ténacité ; ainsi le fer est le seul métal qui puisse entrer dans leur composition : les autres métaux sont trop sujets à se rompre ou à se déformer. Le fer fondu même ne leur convient pas ; il est trop cassant, et quoiqu'il eût été bien commode de couler les ancres comme les pièces d'artillerie, on a dû renoncer à cette idée.

C'est donc seulement sous le marteau de la forge que l'on peut façonner les ancres. On fabrique séparément les diverses parties qui les composent, pour les souder ensuite successivement les unes aux autres ; ces parties sont la tige ou verge, les bras, les pates et l'organeau.

On connait trois méthodes pour fabriquer les ancres ; la première est la plus simple et la plus économique, mais aussi elle est la plus défectueuse. Elle consiste à employer des loupes, c'est-à-dire des morceaux de fer de trois décimètres de grosseur, tels qu'on les obtient immédiatement de l'affinage de la fonte dans les hauts fourneaux. Plusieurs de ces loupes, soudées ensemble sous le gros marteau, et façonnées convenablement, forment une ancre. Cette méthode, qu'on pratiqua d'abord, fut condamnée par l'expérience : il faut que le fer des ancres soit doux et liant ; le fer de loupe, n'étant pas assez forgé et purifié, casse comme de la fonte, et les ancres faites de cette manière font courir trop de dangers aux vaisseaux.

On s'approche davantage du but en y substituant la fabrication par *mises :* cette méthode consiste à forger préalablement des morceaux de fer carrés ou méplats, qu'on façonne en biseau par les bouts, et qu'on soude ensuite, les uns sur les autres successivement, de manière qu'on finit, par cette superposition de pièces, par former une ancre de la grosseur et de la forme convenable. Mais on s'est aperçu que le fer de mise n'était pas encore assez liant, et que d'ailleurs les soudures multipliées que cette méthode exigeait laissaient trop d'incertitude sur leur effet.

Dans l'intervalle, l'Académie des sciences

de Paris proposa pour sujet de prix les trois questions suivantes :

1°. Quelle est la meilleure forme à donner aux ancres des vaisseaux ?

2°. Quelle est la meilleure méthode de les fabriquer ?

3°. Quelle est la meilleure manière de les éprouver ?

La première de ces questions fut pleinement résolue par Jean Bernouilli, et la seconde par M. Trésaguet. Ce dernier fut appelé par M. de Pontchartrain, ministre de la marine, pour veiller à la fabrique des ancres dans les forges royales. C'est alors qu'il mit à exécution, avec un plein succès, les procédés qu'il conseille dans le mémoire couronné par l'Académie, et qui consistaient à former chacune des pièces qui composent une ancre d'un certain nombre de barres de fer soudées ensemble, et toutes à la fois au martinet. Le paquet de barres, bien liées et maintenues ensemble par des liens de fer très-serrés, est porté, à l'aide de grues tournantes, au foyer d'une forge chauffée avec de la houille. On souffle d'abord modérément, ensuite plus fort et continuellement, jusqu'à ce que les barres, même celles du centre, soient suffisamment chaudes pour souder. On place alors le paquet sur l'enclume et sous le martinet, qui, en quelques coups, soude toute la partie chauffée. On continue les mêmes opérations sur toute la longueur du paquet, en chauffant et soudant successivement toutes les parties d'un bout à l'autre, ou en allant du centre vers les bouts.

Chacune des pièces qui composent une ancre étant travaillée de cette manière, on les soude l'une à l'autre dans de grandes forges disposées à cet effet. On soutient ces lourdes masses avec des grues mobiles, et des ouvriers, armés de *ringards* ou de grosses et longues mains de fer, les dirigent de la forge vers l'enclume ou réciproquement, et les font manœuvrer sous les coups multipliés du martinet.

Tel est le mode de fabrication que l'expérience a fait reconnaître comme excellent et le meilleur qu'on pût pratiquer. Nous nous bornerons à cet exposé sommaire, renvoyant ceux qui voudraient prendre une idée plus complète de la fabrication des ancres au mémoire de Réaumur, revu et publié par Duhamel-Dumonceau ; à celui de M. Trésaguet, inséré dans la collection de l'Académie ; et à la description des ancres perfectionnées par M. Brunton, dans le *Repertory of arts and manufactures*, 2e série, tome 27.

Avant de se servir des ancres, il est prudent de les essayer. On élève, à cet effet, l'ancre à une grande hauteur, et on la laisse tomber de tout son poids sur de vieux canons ou de la grosse ferraille placée au dessous. Si elle résiste à cette rude épreuve, elle est jugée bonne ; mais ce moyen d'essai est infidèle : une ancre défectueuse dans une partie peut y résister, si l'effort porte sur les autres endroits plus solides, comme aussi une bonne ancre peut y périr, si toute la force du coup se réunit en un seul point ; d'ailleurs ce n'est pas par percussion, mais par secousse qu'un vaisseau agit contre son ancre : c'est donc par un moyen analogue qu'il convient d'en éprouver la résistance. On fait mordre les bras de l'ancre contre un obstacle invincible, et on tire dessus avec un cabestan jusqu'à ce que le câble casse ; ou avec une presse hydraulique jusqu'à ce qu'elle marque un degré déterminé de traction. Si l'ancre résiste, on peut s'en servir en toute sûreté. L. Séb. L. et M.

ANCRE. (*Architecture.*) Par allusion à l'ancre d'un vaisseau on nomme ainsi une barre de fer en forme de S, T, Y, ou même en ligne droite qui, passé dans l'œil d'un tirant, retient l'écartement de la poussée des voûtes ou des murs d'un bâtiment.

* ANCUS-MARTIUS, 4e roi de Rome, petit-fils de Numa, succéda à Tullus Hostilius, en 640 avant Jésus-Christ, et régna 24 ans. Il fit avec succès la guerre aux Latins, aux Véiens, aux Fidénates, aux Volsques et aux Sabins, recula jusqu'à la mer les bornes de son royaume et construisit le port d'Ostie.

* ANDECA, roi des Suèves en Espagne, au 6e siècle, détrôné par Léovigilde, roi des Wisigoths, qui le fit raser, et l'obligea de se retirer à Badajos, où il mourut peu après.

* ANDEIRO (don JUAN-FERD.), fut exilé en 1375, pour cause d'une intrigue avec Éléonore Tellez, femme du roi Ferdinand ; cette princesse le mit à la tête des affaires après la mort de son mari. Il fut assassiné en 1383, à la suite d'un complot formé contre la reine et lui par les grands du royaume.

* ANDERSON ou ANDREA (LAURENT), né en Suède en 1480. Il fut d'abord prêtre, puis archidiacre, et enfin chancelier de Gustave-Wasa ; il appuya auprès de ce

prince le dogme de Luther qui se répandait en Suède, et fut le mobile de la révolution qui changea la croyance religieuse des Suédois. En 1527, à la diète de Westeras, il fit décider que les intérêts de l'église seraient à la disposition du roi, et fut condamné à perdre la vie pour n'avoir pas révélé une conspiration dont il était instruit; mais il acheta sa grâce à prix d'argent, et mourut en 1552. On lui doit la première *traduction* du Nouveau-Testament en langue suédoise.

* ANDERSON (Edmond), jurisconsulte anglais, né vers 1540; chef-juge de la cour des plaids communs, sous le règne d'Élisabeth et de Jacques Ier; un des commissaires nommés pour faire le procès à la reine d'Écosse; et poursuivit activement toutes les sectes séparées de l'église anglicane. On a de lui : *Jugements rendus sous le règne de la reine Élisabeth par la cour de Common-Bench; Décisions et jugements des tribunaux de Westminster rendus dans les dernières années du règne d'Élisabeth*. Mort en 1605.

* ANDERSON (Alexandre), né en Ecosse, professa les mathématiques à Paris, au commencement du 17e siècle; il a donné : *Supplementum Apollonii redivivi*, où il compléte en effet cet ouvrage de Ghataldi.

* ANDERSON (Jean), médecin anglais, membre des Sociétés royales de Londres et d'Édimbourg, remplit pendant 41 ans la chaire de philosophie naturelle à l'université de Glascow. Parmi ses ouvrages on distingue ses *Institutions de médecine*. Il est mort en 1796, âgé de 70 ans.

* ANDERSON (George), né dans le duché de Sleswig, au commencement du 17e siècle, rédigea en allemand une *Relation* de ses voyages en Orient.

* ANDERSON (Jean), jurisconsulte, né à Hambourg en 1674, secrétaire du conseil syndic et bourgmestre de cette ville; il remplit plusieurs missions, et mourut en 1743. Ses principaux écrits sont : *Renseignements sur l'Islande, le Groënland et le détroit de Davis*, imprimés en allemand; une traduction française par Sellin a été publiée en 1754, 2 vol. in-12; *Glossarium teutonicum et alemanicum*; des *Observations philologiques et physiques sur la Bible*, en allemand. Il a laissé en manuscrit : *Observationes juris germanici ad ductum elementorum juris germanici Heineccii*.

* ANDERSON (Jacques), atronome anglais, né en 1739. L'Écosse lui eut l'obligation d'avoir employé tous les moyens imaginables pour diminuer la disette en 1783 : l'Angleterre lui doit aussi l'amélioration des pêches qui se font au nord de l'Écosse. Il fut membre de la Société royale de Londres, et mourut en 1808. Ses principaux ouvrages en anglais sont : *Essai sur les plantations; Essai sur l'agriculture*; on y trouve une méthode pour dessécher les terrains marécageux. *Observations sur les moyens d'exciter l'industrie nationale; Relation de l'état actuel des Hébrides et de la côte occidentale de l'Écosse*, 1785; *Recherches sur les troupeaux et l'amélioration des laines; l'Abeille*, journal hebdomadaire; *Récréations*, journal d'agriculture et d'histoire naturelle; *Correspondance avec les général Washington, et Recherches sur la rareté des grains; l'Encyclopédie britannique*. Dans un article sur les vents appelés *moussons*, Anderson prédit, avant le retour de Cook, le résultat d'une des découvertes de ce navigateur au sud. Plusieurs de ses écrits, sur l'économie rurale, se trouvent dans le *Weekly magasine* d'Édimbourg, et dans le *Monthly review*.

* ANDERSON (Adam), écrivain écossais, secrétaire de l'amirauté, mort en 1775, a publié une *Histoire de la navigation et du commerce en Angleterre*, Londres, 1764, 2 volumes in-fol.; *ib.*, 1801, 4 volumes in-4o, réimprimé depuis.

* ANDERSON (George), mathématicien et géomètre, né dans le comté de Buckingham, mort en 1806, d'un excès de travail. On a de lui un livre intitulé : *Arenarius*, ou *Traité de l'art de mesurer les terres*, traduit du grec d'Archimède, et un ouvrage sur les changements arrivés dans les affaires de la compagnie des Indes orientales, depuis la paix de 1784.

* ANDERSON (Robert), fabricant d'étoffes de soie à Londres, au 17e siècle, s'occupait de géométrie. On a de lui deux ouvrages : *Propositions stéréométriques*; destinés au jaugeage, Londres, 1668, in-8o; *le Jaugeage perfectionné*, ib., 1669, in-8o.

* ANDERTON (Jacques), controversiste anglais du 17e siècle, a composé plusieurs écrits en faveur du catholicisme, sous le nom de Jean Brereley; le plus remarquable est une *apologie* des protestants en faveur de la religion romaine, Londres, 1604. Le docteur Morton, chapelain du roi, depuis évêque de Durham, y répondit par un appel aux catholiques pour les protestants; mais il le réfuta, en 1608, dans une

2e édition de son ouvrage, pour se mettre à l'abri des lois pénales de son pays contre les catholiques.

* ANDERTON (Laurence), théologien anglais, se fit catholique, et entra chez les jésuites de Saint-Omer, où il fut professeur. On a de lui la *Progéniture des catholiques et des protestants*, Rouen, 1632; *la Triple corde*, Saint-Omer, 1634, in-4o.

* ANDIEN DE CLERMONT, peintre de fleurs; il passa 40 ans en Angleterre, et revint en France à l'époque de la guerre de 1756. Il mourut à Paris en 1783.

*ANDIER DES ROCHES (Étienne Jean), graveur, né à Lyon, mort à Paris en 1741, dans un âge très-avancé. Son principal ouvrage est une suite de *sept cents portraits d'hommes illustres*.

* ANDJOU (Eddyn-Hoçein-Nabab), Indien, auteur du dictionnaire persan, intitulé: *Ferhang-djihanguyry*, renommé dans l'Orient, et dont il existe deux exemplaires à la bibliothèque du roi, à Paris. On ne sait rien de positif sur l'époque ni sur le lieu de la mort de ce savant glossographe oriental qui vivait au 6e siècle, sous le règne du grand-sulthan des Mogols, Akbar.

* ANDLO ou ANDELO (Pierre), natif d'Andlau, petite ville d'Alsace; d'abord professeur en droit à l'université de Bâle, au milieu du 15e siècle, il fut ensuite chanoine de Colmar, et prévôt de l'abbaye de Lutenbach. Son *Essai sur la constitution de l'empire germanique* fut publié après sa mort, en 1603, sur un manuscrit trouvé dans la bibliothèque palatine de Heidelberg.

* ANDOCIDE, orateur grec, né à Athènes, dans le 5e siècle avant Jésus-Christ; il reste de lui quatre discours publiés par Canterus, Bâle, 1566, in-folio., et qui se trouvent aussi dans les *Oratores græci* d'Estienne, 1557, in-fol.: l'abbé Auger les a traduits en français, dans le recueil intitulé les *Orateurs athéniens*, Paris, 1792. Le plus curieux est celui qu'il prononça contre Alcibiade. (*Voyez* Ruhnken, *Hist. critiq. or. græc.*)

* ANDOQUE (Pierre), magistrat de Béziers dans le 17e siècle, a publié une *Histoire du Languedoc avec l'état des provinces voisines*, Béziers, 1648, in-fol., vivement critiquée dans les Annales de Toulouse, par Lafaille, qui assure qu'elle est très-fautive; un *Catalogue* des évêques de Béziers, 1650, in-4o.

* ANDRA (Joseph), professeur d'histoire et de philosophie, né à Lyon en 1714, mort à Toulouse en 1771, fut un grand admirateur de Voltaire et de sa doctrine; il entreprit un abrégé de l'*Essai sur l'histoire générale* de ce même écrivain, et en publia le premier volume en 1770; mais cet ouvrage fut condamné, et fit perdre à son auteur la chaire d'histoire qu'il occupait à Toulouse.

* ANDRADA (Antoine d'), jésuite portugais, né vers l'an 580, se distingua par ses missions dans les Indes et la Tatarie. En 1624, il pénétra dans le Thibet. La *relation* de son voyage fut imprimée à Lisbonne en 1626, et deux ans après, traduite en français. De retour à Goa, ses supérieurs l'employèrent dans plusieurs affaires importantes. Il mourut empoisonné en 1634.

* ANDRADA (Diego-Peyva d'), théologien portugais, né à Coimbre en 1528, fils du grand-trésorier du roi Jean. Après s'être distingué dans les missions, il fut député du roi Jean au concile de Trente. De retour en Portugal, il y mourut en 1575. Il a laissé sept volumes de sermons et d'autres écrits parmi lesquels on cite: *De concilii auctoritate*, ouvrage dans lequel il donne la plus grande latitude à la prérogative du siège apostolique, et qui, pour cette raison, fut honoré des suffrages de la cour de Rome; sa défense du concile de Trente, *Defensio Trid. fidei*, dans laquelle il attribue aux sages du paganisme la foi qui justifie. Leibnitz s'est prévalu de cette opinion pour soutenir l'identité absolue des communions chrétiennes.

* ANDRADA (François d'), frère du précédent, historiographe et conseiller de Philippe III, auteur d'une *Histoire* de Jean III, roi de Portugal, et d'autres ouvrages.

* ANDRADA (Thomas d'), plus connu sous le nom de THOMAS-DE-JÉSUS, réformateur des Augustins déchaussés, suivit le roi Sébastien dans sa malheureuse expédition d'Afrique. La comtesse de Lignarez, sa sœur et le roi d'Espagne, lui envoyèrent de l'argent pour payer sa rançon. Il aima mieux rester dans les fers pour soulager ses compagnons d'infortune. On a de lui un ouvrage pieux et estimé intitulé: *les Souffrances de Jésus*, composé pendant sa captivité. Le Père d'Alcaume, jésuite, l'a traduit en français, Paris, 1692, 2 volumes in-12, réimprimé plusieurs fois.

* ADRADA (Diego d'), fils de François d'Andrada, mort en 1660 à 84 ans, et connu en Portugal par un poème en 12 chants sur

le siége de Chaoul, et par des ouvrages de critique ou de morale.

* ANDRADA (Hyacinthe-Freire d'), né à Beja vers l'an 1597. Le duc d'Olivarez l'admit à sa confiance, prit ses conseils dans les affaires importantes, et lui fit obtenir la riche abbaye de Sainte-Marie-des-Champs. Malgré ces bienfaits, il soutint devant le ministre favori que le roi d'Espagne n'avait sur le Portugal que le droit de la force. Le duc de Bragance, remonté sur le trône de ses ancêtres, lui offrit l'emploi de précepteur du prince de Brésil, et l'évêché de Viseu. André refusa ces deux fonctions : il se retira dans son abbaye; après un assez long séjour, il revint se fixer à Lisbonne, où il mourut en 1657. Son *Histoire* de don Juan de Castro, vice-roi des Indes, périt dans l'incendie de sa maison. La *Vie* qu'il nous a laissée n'est qu'un abrégé de celle qui fut brûlée.

* ANDRADA (Gomez-Freire d'), neveu du précédent, mort général de cavalerie. Il avait composé des ouvrages, qui n'ont point été imprimés.

* ANDRADA (Alphonse), jésuite né à Tolède, en 1590, mort à Madrid en 1670. Il a publié en espagnol un grand nombre d'ouvrages, entre autres : un *Itinéraire historique*, et *les Vies des jésuites illustres.*

* ANDRADA (Ruy, frère d'), général espagnol, auteur d'une *Relation ou Description d'Ormuz et des côtes de Perse*, la publia avec des commentaires portugais, Lisbonne, 1547.

*ANDRADA (Fray-Franç. de RADEZ Y), auteur d'une *Chronique* des trois ordres de chevalerie de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara, Tolède, 1578, in-fol., en espagnol.

* ANDRADE, visionnaire qui en imposa dans le 9e siècle à Léon IV et à Charles-le-Chauve. On a de lui un *Recueil* de visions, fruit d'une imagination déréglée, et un *Poëme* plein de mauvais goût.

* ANDRAGATHIUS, général romain, trahit Adrien en faveur de l'usurpateur Maxime. Il battit Gratien près de Lutèce, et l'assassina dans sa fuite, près de Léon, l'an 383 de Jésus-Christ. Maxime ayant été vaincu et tué par Théodose, l'an 388, Andragathius se jeta dans la mer.

* ANDRÉ (St), apôtre, frère de saint Pierre, naquit à Bethsaïde, se trouva aux noces de Cana et fut témoin du premier miracle de Jésus-Christ. On ne sait rien de positif sur cet apôtre. Après la mort du Sauveur, on croit qu'il souffrit le martyre à Patras.

* ANDRÉ (St), archevêque de Crète, auteur de quelques ouvrages publiés par le P. Combefis, avec ceux de saint Amphiloque, 1644, in-fol. Il se retira dans un monastère de Jérusalem, où il mourut en 720.

* ANDRÉ Ier, roi de Hongrie, prince du sang royal, fils aîné de Ladislas Ier, et concurrent de Pierre Ier, dit l'Allemand. Forcé comme ses frères, de se réfugier en Russie, il en fut néanmoins rappelé en 1047, par les seigneurs hongrois mécontents de Pierre, et parvint à remonter sur le trône. Après avoir promis à la nation hongroise de suivre l'idolâtrie, qui était la religion dominante, à peine fut-il le maître, qu'il força ses sujets d'embrasser le christianisme, et qu'il s'empressa de faire couronner son fils Salomon, âgé de cinq ans, malgré la convention par laquelle Béla, son frère, devait être son héritier. La guerre fut bientôt déclarée entre les deux frères, et les deux armées en vinrent aux mains en 1061. Abandonné par les siens au moment de l'action, André se réfugia dans la forêt de Boxon, où il mourut bientôt de chagrin et de misère. Son frère Béla se fit couronner après sa mort.

* ANDRÉ II, roi de Hongrie, surnommé le Hiérosolymitain, partit pour la Terre-Sainte en 1217, dans la crainte des censures de l'église, dont le pape Honorius III le menaçait, s'il différait plus long-temps d'aller combattre les infidèles. Bientôt après, de retour en Hongrie, il trouva son royaume dans le désordre et la confusion. En 1222, il prit enfin le parti de convoquer une diète générale, et résolut de s'attacher plus étroitement la noblesse et le clergé; il étendit les privilèges que leur avait accordés Saint-Étienne, et proposa ce décret célèbre ou bulle d'or, véritable charte des Hongrois : « Si moi ou mes successeurs voulions enfreindre, en quelque temps que ce soit, vos privilèges, et porter atteinte à la présente constitution, qu'il vous soit permis, en vertu de cette promesse, à vous et à vos descendants, de résister et de vous défendre à force ouverte, sans pouvoir être traités de rebelles. » Une copie de ce serment fut envoyée au pape, une autre mise en dépôt entre les mains du palatin chargé de veiller sur les intérêts de la nation, « afin que, ayant toujours cet écrit devant les

yeux, il ne s'écartât pas de son devoir, et ne souffrit point que les rois ou les nobles oubliassent leur serment. » André fut heureux dans toute les guerres qu'il soutint. Il mourut en 1235, après avoir régné 30 ans. C'est celui de tous les rois de Hongrie dont la mémoire est la plus vénérée.

* ANDRÉ III, roi de Hongrie, petit-fils du précédent, proclamé et couronné à Bude le 11 août 1290. Ses droits au trône furent contestés. L'empereur Rodolphe lui suscita un concurrent dans la personne d'Albert, son propre fils. Le roi de Hongrie avait déjà un autre rival dans Charles Martel, fils de Charles II, roi de Naples. Après avoir pris ses mesures pour résister à ces deux rivaux, il porta cinq ans de suite ses armes en Autriche. Rappelé dans ses états par de nouveaux troubles, il se hâta de faire la paix avec le duc d'Autriche, et de la cimenter par son mariage avec sa fille Agnès; mais il trouva la Hongrie divisée par quelques nobles qui soutenaient son compétiteur Charles, fils du roi de Sicile. Le royaume demeura partagé entre ces deux rivaux, jusqu'à leur mort arrivée en 1301. Charles mourut à Naples, André à Bude le 14 janvier de la même année. Il est le dernier roi de la famille de Saint-Étienne.

* ANDRÉ DE HONGRIE, roi de Naples, second fils de Caribert, roi de Hongrie, épousa Jeanne Ire, reine de Naples, sa cousine. Il n'était âgé que de sept ans, mais déjà son caractère avait une teinte des mœurs encore demi-sauvages des Hongrois. Ce prince voulait être le maître, et Jeanne prétendait qu'il fût seulement le mari de la reine, sans prendre le titre de roi. Louis de Tarente, son cousin, et l'un de ses amants, lui fit souhaiter la mort de son époux; elle fut résolue. D'autres princes du sang, les partisans de la reine, et la reine elle-même, eurent part à ce meurtre en 1345. André n'avait que 19 ans.

* ANDRÉ DE CYRÈNE, prétendu messie, qui se donna pour le libérateur des Juifs, sous le règne de Trajan. Il leur persuada qu'ils rentreraient enfin victorieux dans Jérusalem, s'ils exterminaient tous les infidèles dans les lieux où ils avaient des synagogues. Ils mirent tout à feu et à sang dans la Libye, l'Égypte, et jusque dans l'île de Chypre. Ce ne fut qu'après plusieurs combats sanglants, qu'Adrien, ou, selon d'autres, Martius Turbo, général des troupes romaines, vint à bout de les soumettre.

* ANDRÉ (Jean), célèbre canoniste du 14e siècle, né à Mugello, près de Florence. Il professa 45 ans le droit-canon, et mourut de la peste à Bologne en 1348. On a de lui des *commentaires* sur les Clémentines et sur les six livres des Décrétales.

* ANDRÉ (Jean), né à Xativa, dans le royaume de Valence, de parents mahométans, embrassa le catholicisme en 1487, et fut ordonné prêtre. Il publia, après sa conversion, la *Confusion de la secte de Mahomet*, Séville, 1537, in-8o, traduite en plusieurs langues; la traduction française est de Guy Lefèvre de la Boderie, 1574.

* ANDRÉ (St), né à Avelino, dans le royaume de Naples, en 1521, entra chez les clercs réguliers de Saint-Paul, et fit profession en 1556. Mort à Naples en 1608. Il fut canonisé par le pape Clément XI, en 1612. On a de lui des *OEuvres* théologiques et morales, Naples, 1734, 5 vol. in-4o. Ses *Lettres* ont été recueillies en 2 vol., Naples, 1732, 2 vol. in-4o.

ANDRÉ (Yves-Marie), né en 1675 à Châteaulin, en Basse-Bretagne, jésuite et professeur de mathématiques à Caen, depuis 1726 jusqu'en 1759, mort dans cette ville en 1764. Il fut l'admirateur de Malebranche; son *Essai sur le beau,* imprimé en 1741, in-12, est digne d'un disciple de Platon. Ses œuvres complètes ont paru à Paris en 1766, 3 vol. in-2, par les soins de l'abbé Guyot, son ami.

ANDRÉ (Jacques), théologien de la confession d'Augsbourg, né en 1528, mort en 1590. Ses ouvrages sont presque tous dirigés contre les calvinistes et les catholiques, et tendent à défendre le dogme de l'ubiquité ou de la présence du corps du Christ en tous lieux.

ANDRÉ (Jean-Valentin), aumônier luthérien du duc de Wurtemberg. Affligé de voir les mystères de la religion livrés à de vaines querelles, et les sciences servir d'aliment aux illusions de l'orgueil, ou d'une curiosité frivole, il chercha les moyens de les faire tourner au profit de l'amélioration de l'espèce humaine. Les allusions mystérieuses semées dans ses écrits, ses raisonnements multipliés sur la nécessité de fonder une société consacrée uniquement à la régénération de la religion et des arts, ont fait croire qu'il était le fondateur de l'ordre des Roses-Croix. Ses ouvrages sont nombreux et roulent sur le même sujet. Né dans le Wurtemberg en 1586, mort dans le même duché en 1654.

* ANDRÉ (Valère), né dans le Brabant en 1588, professeur en droit et bibliothécaire de l'université de Louvain, mort en cette ville vers 1656. Sa *bibliothèque belgique,* augmentée par Foppens, 1739, 2 vol. in-4°, passe pour un des meilleurs ouvrages en ce genre.

* ANDRÉ DE St.-NICOLAS, religieux carme, né à Remireront vers 1650, mort à Besançon en 1713. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits concernant l'*Histoire ecclésiastique* de cette dernière ville, et travaillé à celle de la congrégation de Cluni.

* ANDRÉ de Ratisbonne, chanoine de l'église de cette ville, est auteur d'un *Journal* historique des événements, depuis 1222 jusqu'en 1427; d'un *Catalogue* des évêques de Ratisbonne, cités par M. Œfels, dans son recueil *rerum Boïc. scrip.*, Augsbourg, 1763, in-fol. La bibliothèque du roi possède un manuscrit du même auteur, intitulé : *Dialog. de hæresi Bohemic.*, écrit en 1430.

* ANDRÉ (Jean), peintre et religieux dominicain. Ses tableaux, représentant des sujets de dévotion, étaient placés dans plusieurs églises de la capitale. Il mourut à Paris, en 1753, âgé de 91 ans.

* ANDRÉ (Jean), musicien célèbre, né à Offenbach sur le Rhin, en 1741. On a de lui vingt opéras, entre autres *le Potier,* qui eut un grand succès; *Erwin et Elmire,* dont Goethe avait fait les paroles. Il s'était formé presque sans maître. Un excès de travail le conduisit au tombeau en 1799.

* ANDRÉ (Charles), perruquier à Paris, né à Langres en 1722. Un sieur de la Salle de Dampierre, l'un des régisseurs de l'impôt sur les cartes, mit sur son compte, en 1757, une tragédie sur le *Tremblement de terre de Lisbonne.* Cette pièce, qui n'avait jamais été représentée, fut jouée en 1805 sur un théâtre des boulevards. Elle eut 80 représentations, qui furent très-suivies.

* ANDRÉ (N.), chirurgien de la maison royale de Saint-Cyr, et de la Charité de la paroisse Saint-Louis de Versailles pendant la dernière moitié du 18e siècle. On a de lui des ouvrages sur les *Maladies* de l'urètre et de la vessie.

* ANDRÉ (Jean), officier anglais, était membre de la chambre des comptes lorsqu'il entra dans la carrière militaire. Il fut bientôt élevé par son mérite au grade de major. Le général Arnold ayant fait connaître la résolution où il était d'abandonner un poste important à l'armée anglaise, André fut choisi pour cette négociation délicate; mais il échoua malheureusement dans son entreprise, fut arrêté comme espion, et jugé d'après l'ordre du général Washington par un conseil de guerre qui le condamna à être pendu : ce fut en vain qu'il demanda à être traité selon les lois de la guerre; cette sentence ignominieuse fut inhumainement exécutée en 1780. Il n'était âgé que de 29 ans, et mourut avec la plus grande fermeté. La conduite du général américain fut désapprouvée non-seulement par les Anglais, mais par les Américains eux-mêmes. Tout le monde déplora le malheur de cette intéressante victime des lois cruelles de la guerre. Le roi d'Angleterre lui a fait ériger un monument dans l'abbaye de Westminster, à Londres.

* ANDRÉ (P.-N.), plus connu sous le nom de MURVILLE, est mort à Paris en 1815. Il était gendre de la célèbre mademoiselle Arnould. On a de lui : *L'Année champêtre,* poëme en quatre chants, 1807; des *poésies* fugitives; *Abdélazis et Zuleima,* drame. Le 24 décembre 1791, il joua lui-même le rôle de Masser dans cette pièce; *Héloïse et Abailard,* drame en trois actes et en vers, 1813. A l'occasion de quelques démêlés qu'excita cette pièce, il publia contre M. Duval, alors directeur de l'Odéon, une brochure intitulée : *les Infiniment Petits.*

* ANDRÉ (le Père). *Voyez* Boullenger.

* ANDRÉ (le Père). *Voyez* Chrysologue.

* ANDRÉ DEL SARTO. *Voyez* Vannucci.

* ANDRÉA, chanoine de Bergame, vivait à la fin du 9e siècle. Il est auteur d'une *chronique* qui s'étend depuis l'entrée des Lombards en Italie jusqu'à la mort de l'empereur Louis II, c'est-à-dire jusqu'à 874.

* ANDRÉA (Pisano), architecte et sculpteur, né à Pise en 1270. Ses premiers ouvrages eurent tant de succès qu'il fut appelé à Florence pour exécuter, sur les dessins de Giotto, les sculptures de la façade de Sainte-Marie *del fiore,* le plus beau monument de ce siècle. Bientôt après, il fut employé comme ingénieur; éleva des fortifications autour de la ville, menacée par les armées impériales, et prit part à tous les grands travaux de ce temps. Il mourut à Florence en 1345, comblé de biens et d'honneurs.

* ANDRÉA (Jean), né à Vigevano en 1417. Après avoir langui quelques années dans le besoin, il eut le bonheur de s'attacher au cardinal de Cusa, qui lui fit donner le titre de secrétaire de la bibliothèque apostolique. Il fut

employé à corriger les premières éditions d'auteurs latins qui se firent à Rome. Les dates de ces éditions, justement recherchées, s'étendent depuis 1468 jusqu'en 1474; il obtint ensuite l'évêché d'Accia, dans l'île de Corse, d'où il passa bientôt après à celui d'Aléria.

* ANDRÉA (Alex.), écrivain napolitain du 16e siècle, a publié une *traduction* de l'ouvrage de l'empereur Léon sur l'art de la guerre, avec trois discours sur la guerre entre Rome et Naples sous le pape Paul IV, en 1556 et 1557.

* ANDRÉA (Squazella), peintre italien du 16e siècle, élève d'André del Sarto (Vannucci), vint en France avec lui, et fut employé par François Ier. On a de lui au Musée royal une *descente de croix* faussement attribuée à Raphaël.

* ANDRÉA (Onuphre d'), poëte napolitain, l'un des meilleurs de son temps, florissait en 1630, et mourut vers 1647. On a de lui deux *poëmes*, un *recueil* de poésies lyriques, des *discours* sur des sujets de morale et de philosophie.

* ANDRÉADA (Ferdinand d'), amiral portugais, ouvrit le premier des relations commerciales entre l'Europe et la Chine, et commanda en 1518 la flotte de cette nation dans la mer des Indes.

* ANDREÆ (Jean), théologien de la conférence d'Augsbourg, professeur à l'université de Tubingue au 16e siècle, rédigea un formulaire de doctrine propre à terminer toutes les controverses qui déchiraient le luthéranisme naissant. Ce travail, soumis à une commission de théologiens, donna naissance au formulaire d'union qui fit tant de bruit à cette époque, 1576.

* ANDREÆ (Tobie), professeur d'histoire et de grec à Groningue, né à Braunfels en 1604, se fit connaître comme zélé cartésien. On a de lui: *Assertio method. cartes.* et *Brevis explicatio, brevi explicationi mentis humanæ Henrici Regii reposita.*

* ANDREÆ (Jean), archiviste des comtes de Nassau, au commencement du 17e siècle. Il occupa 40 ans cette place. On lui doit l'*histoire* de cette maison, très-précieuse surtout pour la guerre de trente ans.

* ANDREÆ (Jean-Gérard-Reinard), chimiste distingué. En 1765, le roi d'Angleterre le chargea d'examiner les principaux genres de terre de l'électorat d'Hanovre. Il fit imprimer le résultat de ses recherches et d'autres dissertations de physique et de chimie. Il soignait gratuitement les pauvres, et ses qualités sociales le firent généralement aimer. Né à Hanovre en 1724, mort en 1793.

* ANDRÉANI (André), graveur en bois, né à Mantoue en 1500, multiplia par le burin les compositions de Raphael et du Titien. Mort en 1623.

* ANDRÉAS ou ANDRON, médecin grec qui vivait deux siècles avant Jésus-Christ. Dioscoride fait l'éloge de ses connaissances dans l'histoire naturelle; et Celse nous apprend qu'il avait composé beaucoup d'écrits sur la chirurgie et les vertus des médicaments. Ces ouvrages sont perdus.

* ANDRÉAS (Corneille), né en Frise dans le 16e siècle, est auteur d'une *chronique* de cette province faisant suite à celle d'Occo et de Vlieterp., et imprimée avec elle en 1597, in-folio.

* ANDRÉAS, capitaine des gardes de Ptolémée Philopator, fit rendre la liberté à 120,000 juifs, et surveilla, avec Aristée et Démophon, la version des livres saints, dite *version des septante.*

* ANDREHAN (Arnoul d'), maréchal de France sous les rois Jean et Charles V, se distingua dans les campagnes contre les Anglais, fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, et mourut en Espagne où il avait suivi Duguesclin en 1370.

* ANDREI (Ant.-Franç.), né en Corse, député de ce département à la Convention nationale, vota dans le procès de Louis XVI l'appel au peuple, la détention jusqu'à la paix et le sursis, suivit le parti des girondins et partagea leur détention. Entré ensuite au Conseil des cinq-cents, il mourut en 17[illegible].

* ANDREINI (Isabelle), célèbre comédienne née à Padoue en 1562, brilla sur les théâtres d'Italie et de France, et se fit admirer par sa sagesse et ses talents. Elle parlait facilement l'espagnol et le français. On a d'elle des *sonnets, madrigaux*, etc., en italien, Vérone, 1588; *Rime*, Milan, 1601, *Lettere*, Venise, 1607, in-4°. Morte à Lyon en 1604.

* ANDREINI (P.-F.), mari de la précédente, est auteur d'une comédie intitulée *le Bravure del capitan Spavento*, Venise, 1609 et 1624, in-4°; traduite en français par J. de Fonteni, Paris, 1608, in-12.

* ANDREINI (J.-B.), fils du précédent, est auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre médiocres. On recherche cependant sa tragédie d'*Adamo*, Milan, 1613, in-4°,

où l'on prétend que Milton a pris l'idée de son *Paradis perdu*. On a encore d'Andreini trois *traités* en faveur de la comédie et des comédiens, Paris, 1625, rare.

* ANDRELINI (Pub.-Faust.), poète latin moderne, né en Italie vers le milieu du 15e siècle. Il fut couronné à 22 ans par l'Académie de Rome; vint à Paris sous Charles VIII, et fut nommé professeur de belles-lettres et de poétique à l'université. On a de lui beaucoup de *pièces* de circonstance imprimées in-4° et in-8°, 1490-1519; trois livres d'*élégies*, Paris, 1492, in-4°; quatre livres de *poésies érotiques*, Venise, 1501, in-4°; les *Bucoliques*, réimprimées avec un commentaire, Lyon, 1530, in-8°; recueil de cent *distiques moraux*, Paris, 1519, in-4°. Mort en 1518.

* ANDRÉOSSI (François), né à Paris en 1633. Il était mathématicien et ingénieur; on a revendiqué pour lui la gloire d'avoir inventé et entrepris le canal du Languedoc. Diverses pièces ont été publiées à ce sujet dans l'*Histoire du canal du midi* par M. le général Andréossi; dans la réponse de MM. de Caraman, intitulée : *Histoire du Languedoc;* cette question se trouve approfondie dans l'*Histoire du corps du génie* par M. Allent. On a de cet ingénieur une carte du canal de Languedoc, 3 feuilles in-folio, 1669; extrait des *mémoires* concernant la construction du canal royal de communication des deux mers, océane et méditerranée, en Languedoc, 1675. Mort en 1688.

* ANDRÈS (don Juan), ex-jésuite né à Valence au 18e siècle, est auteur de deux ouvrages intitulés : *Il saggio della filosofia del Galileo*, 1776; *del origine, progresso e stato d'ogni letteratura*, Parme, 1782-1793, 7 volumes in-4°, dont le premier a été traduit en français par G. E. Ortolani, Paris, 1805, in-8°. Mort en 1803.

* ANDREWS (Lancelot), théologien, évêque de Winchester, né à Londres en 1565, fut chapelain de la reine Élisabeth, et très en faveur auprès de Jacques Ier. De ses ouvrages, qui sont peu lus aujourd'hui, le plus remarquable est celui qui est intitulé : *La loi morale expliquée,* in-folio, 1642. Mort en 1626.

* ANDRIES (Josse), écrivain ascétique natif de Courtrai, prit en 1606 l'habit de jésuite et se consacra au ministère de la chaire. Gand, Malines et Bruges le possédèrent tour à tour. Mort en 1658, âgé de 71 ans. Ses ouvrages les plus remarquables sont : 1° *Libellus de amoris dei actu et contritione*, Malines, 1626. L'auteur en a donné un abrégé sous le titre : *duæ Claves cœli*, qui a été traduit, en français, en flamand, en espagnol, en italien, en allemand, et en anglais. On en a débité plus de 150,000 exemplaires. 2° *Facile certumque præsidium adversus omne peccatum,* Bruges, 1629, traduit en français, en espagnol, en anglais, et en flamand ; 3° *Necessaria ad salutem scientia,* Anvers, 1653.

* ANDRIESSENS (Henri), peintre, surnommé Manken-Heyn, né à Anvers au 17e siècle, a composé des tableaux d'un dessin pur et fini représentant des sujets animés. Mort en Zélande en 1655.

* ANDRIEU (Marie-Martin-Ant.), adjudant-général français, né à Limoux en 1678, gagna ses différents grades par des actions de courage, et se distingua particulièrement au passage du Mincio et pendant le blocus de Gênes. Ce fut lui que le général Masséna chargea de négocier la capitulation de cette ville. Il avait entrepris la relation de ce siége; mais il interrompit son travail pour se rendre à Saint-Domingue, où il se distingua de nouveau, et mourut en 1802.

* ANDRIEU (Bertrand), graveur en médailles, né à Bordeaux en 1761, mort à Paris en 1822, est auteur d'un grand nombre de productions qui ont pris rang dans les chefs-d'œuvre de la numismatique. Il a gravé une grande partie de la collection des médailles du cabinet et de la bibliothèque du roi; de nombreuses vignettes qui ont enrichi la typographie, et divers modèles des billets de la banque de France. Andrieu est regardé comme le restaurateur de la gravure en médailles, qui était déchue depuis le règne de Louis XIV.

* ANDRIEUX (N.........), négociant et littérateur, né à Tarare, près Lyon, en 1750. On trouve diverses *poésies* de lui dans les *recueils littéraires* du temps. Mort en 1797.

* ANDRISCUS, surnommé Pseudo-Philippe, ou le faux Philippe, homme obscur de la ville d'Adramytte, se fit passer pour Philippe, fils de Persée, roi de Macédoine, à la faveur de la ressemblance qu'il avait avec ce prince. Il se mit à la tête de quelques troupes macédoniennes, et remporta d'abord quelques avantages sur les Romains; mais ensuite il fut vaincu par Cecilius Metellus, et mené en triomphe à Rome l'an 148 avant Jésus-Christ.

* ANDROCLÈS, fils de Codrus, roi

d'Athènes, s'empara de Samos et d'Éphèse, et périt dans une bataille contre les habitants de Priène.

* ANDROCLÈS, fils de Phintas, régna en Messénie de 786 à 743 avant Jésus-Christ. Il périt dans une bataille contre les Lacédémoniens.

* ANDROCLÈS, esclave qui, ayant été livré aux bêtes dans le cirque de Rome vers la fin du 1er siècle, fut reconnu et épargné par un lion dont il avait guéri une blessure.

* ANDROCYDES, peintre de Cyzignac, contemporain et rival de Zeuxis, avait peint avec un art merveilleux les monstres qui entourent Scylla.

*ANDROGÉE (*Mythologie.*), fils de Minos et de Pasiphaé, fut assassiné par quelques jeunes gens d'Athènes et de Mégare irrités de ce qu'il leur avait enlevé tous les prix aux fêtes des Panathénées. Minos, pour en tirer vengeance, fit la guerre aux Athéniens et aux Mégariens, et leur imposa le tribut de sept jeunes garçons et de sept jeunes filles qui tous devaient être livrés au minotaure.

ANDROGYNE. (*Histoire naturelle.*) Mot formé de deux mots grecs qui signifient mâle et femelle, pour désigner des êtres chez lesquels les deux sexes sont réunis ou confondus. En botanique, un arbre ou une plante sont dits androgynes quand un même pied porte des fleurs mâles et des fleurs femelles, tel est le noisetier; une fleur est androgyne, alors que dans son sein les étamines et le pistil sont renfermés ensemble : dans ce cas, la fleur est aussi appelée hermaphrodite. Chez les animaux d'ordre supérieur, l'androgynie ne saurait exister, et l'on verra au mot *hermaphrodite* ce qu'il faut croire de ces monstres auxquels la crédulité publique s'est plus d'une fois laissé prendre; mais dans ces classes que nous supposons être les dernières de la création, et qui dans l'ordre de formation furent sans doute les premières, l'androgynie est fréquente. Les limaces en offrent un singulier exemple : chaque individu s'y trouve muni des deux sexes; il en résulte un double accouplement. D'autres individus, comme les moules et les huîtres, ne sauraient s'unir par un tel acte, ces animaux possédant la faculté de se féconder eux-mêmes. (*Voyez* GÉNÉRATION et HERMAPHRODITE.) B. DE ST.-V.

ANDROÏDE. (*Technologie.*) Mot dérivé du grec ἀνδρός, *homme*, εἶδος, *forme*, et qui désigne un automate à figure humaine, agissant, parlant, ou imitant quelqu'une des fonctions naturelles de l'homme. Nous ferons connaître à l'article *automate*, les plus célèbres de ces inventions curieuses.

L. Séb. L. et M.

* ANDROMACHUS, Sicilien, père de l'historien Timée, recueillit les habitants de Naxos que Denys-l'Ancien avait chassés de leur partie. Il aida Timoléon à rendre la liberté aux Syracusains.

* ANDROMACHUS, lieutenant d'Alexandre, gouverneur de la Syrie et de la Judée, fut brûlé vif par les Samaritains. Alexandre vengea sa mort par le supplice des coupables.

* ANDROMAQUE, fille d'Éétion, roi des Ciliciens du mont Ida, et femme d'Hector. Après la mort de son époux et la prise de Troie, elle eut la douleur de voir son fils Astyanax précipité du haut d'une tour. Dans le partage des captifs, elle tomba au pouvoir de Pyrrhus qui l'emmena en Épire, et l'épousa. Elle en eut trois fils, se maria une troisième fois à Helenus, frère de son premier époux, et régna en Épire avec lui.

* ANDROMÈDE (*Mythologie.*), fille de Céphée et de Cassiope, fut, en punition de la vanité de sa mère, exposée à un monstre marin que suscita Neptune. Persée la délivra et devint son époux.

* ANDRONIACHAR, premier médecin de Néron, passe pour l'inventeur de la *thériaque*, dont il donne le secret dans un poème en vers élégiaques, dédié à Néron. Galien nous l'a conservé dans son *Traité de la thériaque*. Moïse Charras en a publié, en 1668, in-12, une *traduction*. — Son fils lui succéda dans son emploi auprès de Néron, et laissa divers *écrits* qui se sont perdus.

* ANDRONIC Ier, COMNÈNE, fils d'Isaac Comnène, 3e fils d'Alexis Ier, avait servi avec distinction sous Manuel Comnène, qui le tint, pour crime de rébellion, douze années dans les fers. A la mort de Manuel, il entra dans Constantinople avec une armée, fit empoisonner la princesse Marie, sœur du jeune empereur, étrangler l'impératrice mère, massacrer le jeune Alexis II, son pupille, et devint ainsi le seul maître de l'empire. Cependant Pruse et Nicée n'avaient pas encore reconnu l'autorité du tyran; il mit le siége devant ces deux villes qui furent livrées à toutes sortes d'horreurs. S'il faut en croire les historiens, les vergers des environs étaient chargés d'autant de cadavres que de fruits. De re-

tour à Constantinople, il se montra plus féroce encore, et les instruments de sa tyrannie en furent les victimes. La révolte de l'île de Chypre devint le prétexte des proscriptions les plus sanglantes. Ses généraux furent ensuite battus par le roi de Sicile; au lieu de réparer leur défaite, il se mit à consulter les devins, et leur réponse fit naître des soupçons qui tombèrent sur Isaac l'Ange, dont il avait fait égorger toute la famille. Isaac tua l'un des bourreaux envoyé pour exécuter l'arrêt de mort, se sauva dans une église, et fut proclamé empereur. Andronic prit la fuite. Arrêté, chargé de chaînes, il fut lié à un poteau dans la grande cour du palais, déchiré, mutilé, enfin pendu par les pieds. Dans cet état, il respirait encore, lorsqu'un Italien, lui plongeant son épée dans le corps, mit fin à son supplice le 11 septembre 1185. Il était âgé de 75 ans, et avait régné 2 ans.

* ANDRONIC II, fils de Michel Paléologue, né vers l'an 1258. Après la mort de son père, en 1282, il fut reconnu empereur. Son règne est célèbre par les invasions des Turks. Quelques victoires ne suffirent pas pour les arrêter. Il perdit son fils, qu'il avait associé à l'empire, et fut obligé de partager le trône avec son petit-fils qui prétendit avoir les mêmes droits que son père; mais ensuite il voulut encore lui disputer son titre. Forcé de prendre les armes, le jeune Andronic entra vainqueur dans Constantinople, se fit reconnaître pour seul souverain, et relégua le vieillard dans le palais impérial: il aima mieux prendre le froc et s'enfermer dans un monastère, où il mourut en 1332, âgé de 74 ans, après 60 ans de règne.

* ANDRONIC III, PALÉOLOGUE, petit-fils du précédent. Malgré sa valeur, il ne put empêcher les Turks d'approcher de Constantinople, et de transporter le siége de leur empire de la ville de Pruse dans celle de Nicée. Il mourut en 1341, à l'âge de 48 ans. Il avait régné seul environ 13 ans.

* ANDRONIC IV, PALÉOLOGUE, fils aîné de l'empereur Jean V, associé à la puissance souveraine par son père, vers l'an 1355. Son père, qu'il avait voulu détrôner, lui fit d'abord crever un œil; en 1373 il l'obligea de renoncer à l'empire, et de céder ses droits à son frère Manuel. Après son abdication, il finit ses jours dans l'exil.

* ANDRONICUS, né à Céreste en Macédoine. Cet architecte, dont Vitruve fait mention, bâtit une tour au sommet de laquelle il plaça une verge de fer très-mobile, pour indiquer la direction du vent. On voit encore, près d'Athènes, les ruines du monument d'Andronic, appelé la *Tour des Vents*, qui servait de mosquée aux derviches.

* ANDRONICUS DE RHODES, philosophe péripatéticien, florissait à Rome 63 ans avant Jésus-Christ. Il enrichit le premier de *Commentaires* les livres inédits d'Aristote, qui lui furent communiqués par un affranchi de Lucullus, chargé par Sylla de les transcrire. Ces commentaires sont perdus.

* ANDRONICUS, chef de la secte des Androniciens. Ils croyaient que la partie supérieure des femmes était l'ouvrage de Dieu, et la partie inférieure l'ouvrage du diable.

* ANDRONICUS (MARCUS-POMPILIUS), Syrien de nation et de la secte d'Épicure, vivait du temps de Cicéron. Il enseigna la grammaire à Rome.

* ANDRONICUS (LIVIUS), le plus ancien poète comique latin, vivait vers l'an 240 avant Jésus-Christ. On trouve des *fragments* de ses comédies dans les *Comici latini*, Lyon, 1603, Leyde, 1620; dans le *Corpus poetarum*, Genève, 1627, in-4°; et dans la *Collectio pisaurensis*, Pise, 1766, 6 volumes in-4°.

* ANDRONICUS CAMATERUS, auteur ecclésiastique du 12e siècle.

* ANDRONICUS CALLISTUS (JEAN) DE THESSALONIQUE, l'un des savants qui se réfugièrent en Italie, après la prise de Constantinople. Il enseigna le grec à Rome, à Florence, à Ferrare, à Paris du temps de Louis XI. Il mourut en 1478. On a de lui un *Traité des passions* en grec, imprimé par les soins de David Hæschelius, Augsbourg, 1593, in-8°.

* ANDRONICUS (TRANQUILLUS), né en Dalmatie, a publié: *Admonitio ad optimates polonos*, Cracovie, 1545, in-4°; et *Dialogus Tranq. Andronici*.

* ANDROS (EDMOND), gouverneur de la Nouvelle-Angleterre pour le roi Jacques II, eut une administration tyrannique, et fut le ministre des volontés et des mesures arbitraires de son maître. Les Américains ne purent voir tranquillement la violation de leurs droits les plus sacrés, et surtout de cette liberté qu'ils étaient venus chercher dans leurs déserts. En avril 1689 on prend les armes à Boston; les habitants des

campagnes accourent pour soutenir le mouvement; le gouverneur et cinquante des siens sont arrêtés et détenus dans un château-fort jusqu'au mois de février suivant. Après la révolution qui dépouilla le roi Jacques de sa couronne, Andros fut envoyé en Angleterre pour y voir instruire son procès; mais on négligea d'y donner suite, et il mourut tranquillement à Londres en 1714.

* ANDROT (Albert-Auguste), musicien célèbre, remporta le grand prix de composition musicale, proposé par la classe des beaux-arts de l'Institut, en 1804, et mourut à Rome en 1805, âgé de 24 ans.

* ANDROUET DU CERCEAU (Jacques), architecte français au 16e siècle. Le Pont-Neuf fut commencé par lui, en 1578, d'après les ordres de Henri III; en 1596 Henri IV le chargea de continuer la galerie du Louvre. Il bâtit plusieurs hôtels, entre autres l'hôtel de Bretonvilliers et celui des Fermes. Forcé de s'expatrier pour cause de religion, il mourut dans les pays étrangers. Ses principaux écrits sont : *Livre d'architecture*, contenant les plans et dessins de cinquante bâtiments tous différents; *second Livre d'architecture; les plus excellents bâtiments de France;* un autre *Livre d'architecture pour bâtir aux champs; les Édifices romains; leçons de Perspective.*

* ANDRY DE BOISREGARD (Nicolas), d'abord professeur de philosophie aux Grassins, ensuite au collége royal, et doyen de la faculté de médecine. Ce médecin avait un esprit satirique et mordant; il a fait plusieurs ouvrages de littérature et de médecine, qui d'abord eurent du succès, mais qui sont aujourd'hui oubliés. Il mourut à Paris en 1742, âgé de 84 ans, doyen d'âge des professeurs du collége royal.

* ANDRY (Claude), théologien, mort à Lyon en 1718, auteur d'un traité intitulé : *l'Hérésie des protestants, et la vérité du catholicisme mise en évidence,* 1714, 2 volumes in-12; *Suite de l'hérésie des protestants*, 2 volumes, 1716; *la Religion prétendue réformée dévoilée,* Lyon, 1 volume in-12.

* ANDRY (A.), frère des deux précédents, était prêtre habitué de Saint-André-des-Arcs de Paris. On a de lui : *la Consolation intérieure,* ou *le livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, traduit sur un ancien exemplaire nouvellement découvert, Paris, 1690, in-12; la traduction française des *Psaumes* de D. Antoine, roi de Portugal, 1693, in-12; et *la Manière de bien vivre,* traduite de saint Bernard (ou plutôt d'un religieux inconnu), Paris, 1692, in-12.

ANE. *Asinus.* (*Histoire naturelle.*) Espèce du genre cheval. (*Voyez* ce mot.)

* ANEAU ou ANNULUS (Barthélemi), poète latin et français, né à Bourges, vers le commencement du 16e siècle, nommé principal du collége de la Trinité à Lyon, en 1542. Le 21 juin 1565, jour de la procession de la Fête-Dieu, une pierre fut lancée fortement d'une fenêtre de ce collége sur le prêtre qui portait le Saint-Sacrement; les catholiques irrités entrèrent en foule, et, trouvant Aneau, qui passait pour un calviniste secret, ils le massacrèrent.... Ses vers fourmillent de jeux de mots, de pointes et d'équivoques grossières. Les amateurs de livres rares recherchent son *Alector* ou *le coq*, histoire fabuleuse, en prose française supposée traduite d'un fragment grec.

* ANELLI (Angelo), poète italien, mort en 1820, est auteur de plusieurs opéras bouffes et d'un recueil de poésies, sous le titre de *Chroniques du Parnasse*, espèces de satires où il passe en revue les écrivains qui lui paraissent dignes de ses censures.

* ANEMAS, nom de quatre frères qui conspirèrent contre Alexis Comnène, et entraînèrent dans leur complot les plus grands seigneurs de l'empire.

ANÉMOMÈTRE. (*Marine.*) Instrument destiné à indiquer la direction et la force du vent. On peut à la rigueur exécuter un instrument de ce genre qui remplisse son double objet à terre; mais un vaisseau en marche étant mû par le vent, on conçoit qu'il est extrêmement difficile d'y établir une machine qui donne la mesure exacte de cette force; quant à la direction du vent, les girouettes, qui sont des espèces d'*anémomètres*, ne l'indiquent aussi que très-imparfaitement à bord des navires. La différence entre la vraie direction et la direction apparente du vent varie selon la vitesse du navire et l'angle que fait sa route avec la première. M. Bouguer a calculé que cette différence peut aller jusqu'à 18 ou 20 degrés. (*Voyez* Horlogerie.) J.-T. P.

ANÉMONE. *Anemone.* (*Histoire naturelle.*) L'un des ornements printaniers de nos jardins, l'anémone est encore l'une des plus belles fleurs de nos champs. Parmi les espèces dont s'empara la culture, pour les doubler, il en est une, originaire du midi de la France, qui rivalise en éclat avec ce que l'Orient a produit de plus riche en ce

genre. On raconte que l'anémone était entretenue chez les Turks dans les jardins du sérail, et qu'un ambassadeur français, pour s'en procurer de la graine, sur le refus qu'on lui en avait fait, ayant obtenu la permission de visiter le parterre du harem, laissa flotter le pan de sa robe sur des anémones dont les semences étaient en maturité. Quelques-unes de ces semences s'y purent accrocher à l'aide des barbes qui les garnissent, et nous parvinrent par un larcin qui n'était pas nécessaire : l'anémone qui en fut l'objet, *anemone coronaria* des botanistes, et qu'on a crue si long-temps originaire de Constantinople, croissait en France. Nous y possédons aussi l'œil de paon, *anemone pavonina,* qui ne lui cède pas en beauté.

Les anémones se multiplient par la séparation de leurs racines, qui portent le nom de pates ou de griffes. De plus de quarante espèces connues, dix-huit croissent spontanément en Europe, onze dans l'Amérique septentrionale, cinq dans la méridionale, deux dans l'Afrique du sud aux environs du cap de Bonne-Espérance, trois en Orient, cinq en Sibérie, deux dans l'Inde, et une au Japon ; il en est même qui sont communes aux parties septentrionales des deux mondes. Celle qu'on appelle l'*hépatique*, et dont plusieurs botanistes prétendent former un genre distinct, est l'une des premières fleurs qui paraissent aux approches du printemps : on la cultive en bordures dans nos jardins, où la couleur pourpre ou bleue pâle de ses corolles produit le plus charmant effet.

Les anémones n'ont pas d'odeur suave. Pluche, dans son *Spectacle de la nature*, indique quelles sont les perfections requises dans ces fleurs, qui furent autrefois beaucoup plus à la mode parmi les amateurs de parterres qu'elles ne le sont aujourd'hui.

B. de St.-V.

* **ANEN** (Euphrosine), femme poète, épouse d'un riche négociant nommé Martin Hennecke, née à Colberg en 1677, morte en 1715. Elle a laissé des *Poésies* allemandes et latines.

* **ANEURIN**, appelé le prince des bardes et des muses légères, fut un des héros de la bataille de Castracth, dont il fit le sujet d'un *poème*, conservé dans l'archéologie welche, avec une autre pièce intitulée : *l'Ode des mois*. Mort vers 570.

ANÉVRISME. (*Médecine.*) L'objet que ce mot désigne, si l'on voulait le traiter un peu complétement, remplirait une grande partie du volume où il ne doit occuper qu'un espace très-circonscrit. Nous nous bornerons donc à définir le mot et à décrire brièvement les principales circonstances de l'affection qu'il exprime ; les lecteurs que ne satisferait pas ce rapide épitome devront consulter les traités *ex professo* que nous aurons soin de leur indiquer. Anévrisme est un mot grec francisé qui veut dire *dilatation*. Quelques-uns des maîtres de la science disent que l'anévrisme est une tumeur formée par du sang artériel, contenu dans une artère dilatée, ou sorti d'une artère ouverte. Cette définition, malgré notre déférence pour des hommes très-recommandables qui l'ont adoptée, nous paraît susceptible de critique et de correction. Le second membre de l'alternative désigne les effets d'une extravasation de sang, provenant d'une blessure faite à une artère. Nous croyons, avec plusieurs écrivains, que le mot dont il s'agit convient mal, ou ne convient pas du tout pour exprimer cette sorte d'accident, et la précaution dont on use, de donner la qualification de *faux* à ce soi-disant anévrisme, rend plus évidente l'impropriété de terme contre laquelle nous nous élevons. Ainsi l'anévrisme ne peut être, selon nous, qu'une tumeur produite par la dilatation des tuniques dont est formé un tube artériel, et par la stase de sang fluide ou concret, qui a lieu dans la cavité résultante de cette dilatation.

Les artères sont des tubes membraneux qui portent le sang, du cœur dans toutes les parties du corps. Le sang, poussé dans ces vaisseaux par les contractions du ventricule gauche du cœur, les gonfle et les distend. La propriété qu'ils ont de se contracter les fait revenir sur eux-mêmes, et activer l'impulsion que le sang a déjà reçue par l'effort du cœur, du centre vers les extrémités. Ce mouvement alternatif est connu de tout le monde : c'est ce que l'on nomme le pouls.

Les artères sont composées de trois tuniques : la première est appelée externe ou celluleuse, la seconde musculeuse ou moyenne, la troisième se désigne par le nom de tunique interne. La celluleuse est ductile, extensible ; la moyenne se rompt avec la plus grande facilité, et l'interne peut aussi être déchirée par un effort très-médiocre. Ces dispositions devaient être indiquées pour l'intelligence de ce qui va suivre.

La cause prochaine de la dilatation maladive d'une artère est nécessairement l'effort

latéral du sang, qui distend le vaisseau à peu près une fois par chaque seconde ; sa cause éloignée doit être l'affaiblissement d'un point quelconque de l'étendue de l'artère, affaiblissement provenu de quelque violence extérieure ou d'une altération organique spontanée. Quand la maladie est récente, aucune des tuniques n'est rompue ni même amincie, et le sang arrêté et stagnant dans la tumeur, y conserve sa fluidité. Dans cette première période de l'affection, la tumeur est peu volumineuse ; elle ne grossit que très-lentement. Si elle proémine sous la peau, l'on efface aisément, par une légère pression, la saillie qu'elle détermine. Quand on y applique la main, on sent des battements isochrones à ceux du pouls; la maladie ne consiste alors que la distension des trois tuniques. Mais lorsque l'interne et la moyenne sont arrivées à leur plus haut degré possible d'extensibilité, l'effort latéral du sang continuant d'avoir lieu, en produit la déchirure, et la tunique externe se trouvant seule à supporter ces efforts, et pouvant, à raison de sa contexture, se prêter facilement à une plus grande ampliation, l'anévrisme acquiert en peu de temps des dimensions bien plus considérables; le sang qui s'y trouve arrêté, se coagule, se durcit, d'abord dans ses couches les plus extérieures, et successivement dans celles qui sont moins éloignées de l'axe du vaisseau. La tumeur alors est dure, rénitente, et ne peut plus disparaitre sous l'effort d'aucune pression; les battements y sont devenus fort obscurs, ou même on les y trouve convertis en une espèce de frémissement.

Les anévrismes, en se développant, déplacent les parties qui les avoisinent, ou si ces parties résistent et se maintiennent dans leur position, ils les usent et les détruisent, quelle que puisse être leur solidité. Les cartilages, les os mêmes, ne sont pas plus à l'abri de cet effet que le tissu cellulaire et la peau. Ce sont les battements de ces tumeurs qui, à force de se répéter, donnent lieu à ces étonnantes destructions. On sait que la persistance d'une action qu'on serait tenté de regarder comme presque nulle, produit à la longue des résultats dont on était loin de supposer le pouvoir :

Gutta cavat lapidem, non vi, sed sæpe cadendo.

Le dernier terme du développement d'un anévrisme est sa rupture, qui, selon que la tumeur a son siége dans telle ou telle partie, peut admettre le secours de l'art, ou en être tout-à-fait insusceptible. La rupture d'un anévrisme développé dans la poitrine ou le bas-ventre est nécessairement mortelle. Dans la première de ces cavités, le sac anévrismal se trouve quelquefois adossé aux canaux aériens ; il y produit des érosions, des perforations, de manière que, quand il vient à se rompre, le sang se précipite dans ces ouvertures, et le malade en vomit des flots en expirant :

Animam multo cum sanguine *fudit*.

Les circonstances de la mort de Sylla, rapportées par Plutarque, donnent à croire qu'il périt de cette façon, à la suite d'un accès de colère.

Toutes les artères sont susceptibles de dilatations anévrismatiques, dont les signes, les symptômes, le pronostic et le traitement diffèrent d'une manière essentielle, selon que telle ou telle artère est le siége de l'affection.

Le signe pathognomonique de l'anévrisme consiste dans les pulsations de la tumeur, isochrones aux mouvements du pouls; mais il faut prendre garde de ne pas attribuer à une tumeur quelconque les battements que lui communique une artère sur le trajet de laquelle elle se trouve placée.

Les anévrismes du cœur et de l'artère aorte thorachique peuvent être reconnus à des signes particuliers, tirés pour la plupart de certains désordres de la respiration et de la circulation, que l'on apprécie aujourd'hui d'une manière plus exacte, en employant le stéthoscope.

Les anévrismes des artères de la poitrine et de l'abdomen donnent peu de prise à l'action des moyens dont dispose l'art de guérir. On ne peut mettre en usage, pour essayer d'arrêter ou de retarder leurs progrès, que les déplétions sanguines souvent répétées, le repos ou plutôt une immobilité presque absolue, et une diète des plus rigoureuses, portée même jusqu'à l'exténuation des forces du sujet. Cette methode de traitement a été imaginée par *Albertini* et *Valsalva*. Les tumeurs anévrismales des artères des membres se guérissent quelquefois par la compression, ou par l'application des réfrigérants, tels que la neige, la glace pilée. Quand ces agents ne produisent pas le résultat que l'on s'en est promis, on est obligé de recourir à une opération qui consiste à lier l'artère dilatée, et qui suppose

qu'au dessus de l'endroit où se fait la ligature, cette artère donne naissance à des branches collatérales qui pourront, en acquérant un calibre plus considérable, suppléer la voie dans laquelle le sang ne sera plus admis. L'opération de l'anévrisme s'accomplit par deux méthodes, savoir la méthode ancienne ou ordinaire, et celle d'*Anel*, qu'on a aussi appelée méthode de *Hunter*. Dans la première, la tumeur est ouverte, et l'artère liée au dessus et au dessous de la poche anévrismale; dans la seconde, on lie le vaisseau plus haut que sa dilatation, et sans toucher à celle-ci.

Les ouvrages où se trouvent exposés avec le plus de détails l'histoire complète des anévrismes, et ce qui est relatif à leur traitement, sont le *Traité des maladies du cœur* de Corvisart; la *Nosographie chirurgicale* de M. le professeur Richerand; le *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent* de M. le baron Boyer; et surtout les *Réflexions et observations sur l'anévrisme*, par A. Scarpa, traduction de M. Delpech. J.

* ANFOSSI (Pascal), célèbre musicien; ses compositions sacrées et dramatiques, ses tragédies de *Démétrius* et d'*Antigone*, eurent un grand succès en Italie. Il fut porté en triomphe à Rome, vers 1789, et jouit d'une haute considération jusqu'à sa mort arrivée en 1795. Il était âgé d'environ 60 ans.

ANGE (*Religion.*), *messager, envoyé.* Dans l'acception la plus générale, on comprend sous ce nom toutes les créatures d'un ordre supérieur à l'humanité.

Toutes les religions ont admis des êtres intermédiaires entre l'homme et la divinité; presque toutes les ont divisés en deux ordres : les uns président au bien, les autres au mal. Les Grecs et les Romains donnaient à chaque homme un bon et un mauvais *génie;* tout le monde sait ce qui est rapporté du bon *génie* de Socrate, qui le détournait d'agir toutes les fois qu'il était sur le point de s'égarer, et du mauvais *génie* de Brutus, qui lui apparut la veille de la bataille de Philippes. Chez ces deux peuples on rendait un culte aux *génies*, et on leur bâtissait des temples.

Plusieurs philosophes de l'antiquité, les platoniciens entre autres ont aussi admis des substances moyennes entre la nature divine. (*Voyez* Démons, Génies.)

Les Juifs, à l'exception des saducéens, reconnaissaient des anges bons et mauvais; ils appelaient les derniers *satans* ou *ennemis;* ils divisaient les autres en dix ordres, et leur rendaient un culte. On peut penser que cette croyance leur fut en partie communiquée par les peuples auxquels ils furent si long-temps soumis; d'abord, parce que tous les noms de leurs anges sont ou chaldéens ou persans, et qu'ensuite il n'est pas dit un seul mot des mauvais anges dans les cinq livres de Moïse. (*Voyez* Judaïsme.)

Les pères de l'église sont partagés sur la nature des anges. Les uns, comme Origène, Tertullien, saint Justin, Clément d'Alexandrie, saint Augustin, etc., leur donnent des corps matériels; les autres, tels que saint Athanase, saint Cyrille, saint Chrysostome, etc., en font de purs esprits. Ce dernier sentiment a été adopté par le concile de Lactance en l'année 1215, et depuis a été reçu de toute l'église (1)? Le même concile décida, en outre, que tous les anges avaient été créés bons, et que quelques-uns d'entre eux n'étaient devenus mauvais que par leur révolte. Cette doctrine fut établie pour être opposée aux deux principes du *manichéisme*, qui alors revivait dans la secte des Albigeois.

Selon Origène, chaque chrétien, à l'instant du baptême, reçoit un ange gardien; saint Jérôme croit que ce guide est donné à l'homme dès le moment de sa naissance; saint Isidore dit que les anges, sous l'autorité de Dieu, régissent tout dans l'univers, les hommes et les nations. Indépendamment des anges gardiens, l'église reconnait encore de mauvais anges, appelés *diables* ou *démons*, dont l'unique occupation est de séduire les hommes et de les porter vers le mal: on voit que les *anges* des chrétiens ont beaucoup de rapport avec les *génies* des anciens.

L'église ne rend de culte qu'aux trois anges *Michel*, *Raphaël* et *Cabriel.*

Dans le christianisme, les anges sont divisés en trois hiérarchies, et chaque hiérarchie en trois ordres; la première comprend les *séraphins*, les *chérubins* et les *trônes;* la seconde, les *dominations*, les *vertus*, les *puissances;* et la troisième, les *principautés*, les *archanges* et les *anges.*

Ainsi le nom d'ange, qui est commun à tous ces esprits, appartient plus particulièrement à ceux d'entre eux qui occupent le dernier rang dans la hiérarchie céleste.

(1) M. Kératry, dans ses *Inductions physiologiques*, pense que les anges ne sont pas de purs esprits.

Voici les attributs qui sont donnés aux divers ordres d'anges par *Denys* l'Aréopagite :

Les *séraphins* excellent par leur amour, les *chérubins* par leur science ; c'est sur les *trônes* que repose la majesté divine ; les *dominations* ont pouvoir sur les hommes ; les *vertus* renferment la force des miracles ; les *puissances* s'opposent aux démons ; les *principautés* veillent sur les empires, et les *archanges* et les *anges* sont les messagers de Dieu, avec cette seule différence entre eux, que les missions les plus importantes sont aux *archanges*.

Les mahométans aussi reconnaissent des anges ; ils les divisent en différentes classes, et leur attribuent divers emplois, tant dans le ciel que sur la terre ; l'ange *Asraël* saisit les âmes de ceux qui meurent ; les anges *Nékir* et *Munzir* interrogent les morts dès qu'ils sont enterrés, et leur demandent compte de leur foi ; d'autres écrivent les actions des hommes, etc. Ces peuples ont une vénération particulière pour l'ange *Gabriel*, qui, selon eux, apporta à leur prophète, dans un espace de vingt-trois ans, tous les divers chapitres de l'Alcoran. (*Voyez* MAHOMÉTISME.)

Si tous les hommes se sont accordés pour donner des auxiliaires à la Providence, c'est qu'ils ne l'ont jamais comprise que d'après leurs idées relatives d'ordre, de gouvernement, de conservation ; c'est que l'homme ne peut avoir que des idées relatives, et ne peut rien créer ou rien comprendre au delà de ces idées.

La croyance aux *esprits* a produit de tout temps une foule de pratiques superstitieuses, de fausses sciences, par lesquelles les hommes ont essayé, ou de se rendre favorables ces intelligences supérieures, ou, souvent même, de se les soumettre. (*Voyez* ÉVOCATION, MAGIE, SUPERSTITION.) St.-A.

* ANGE DE CLAVASIO (A.), franciscain génois, mort à Coni en Piémont, est auteur de *Summa angelica*, Venise, 1487, in-fol. On lui attribue aussi un traité *des restitutions*, et un autre, de l'*arche de la foi*.

*ANGE DE ST-JOSEPH, carme déchaussé, missionnaire apostolique dans l'Orient. On lui doit : *Pharmacopœa persica*, traduit en latin de la Pharmacopée persane, imprimé en 1681 ; *Gazophylacium linguæ Persarum*, imprimé en 1684, in-fol.

* ANGE DE STE-ROSALIE, augustin déchaussé, savant généalogiste, né à Blois en 1655, et mort à Paris en 1726. Il mit la dernière main au grand ouvrage du P. Anselme, intitulé : *Histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, en 9 volumes in-fol. Les Bénédictins de St-Maur donnèrent, en 1749, une nouvelle édition de son *État de la France*.

* ANGECORT ou ANGECOURT (PERRIN d'), troubadour qui vivait du temps de saint Louis. Ses ouvrages consistent en diverses chansons, dont la 22e semble indiquer qu'il habitait la Provence.

* ANGELA MERICI ou DE BRESCIA, née à Dezenzano, sur le lac de Garda. En 1527, elle fonda les Ursulines à Brescia, et mourut en 1540, âgée de 34 ans.

* ANGELERIO (BONAVENTURE), de Sicile, religieux de l'ordre des frères mineurs de Saint-François, connu par un livre intitulé : *Lux magica academica*, qu'il fit imprimer à Venise en 1686 et 1687. Il vivait encore en 1707.

* ANGELI (PIERRE). *Voyez* ANGELIO.

* ANGELI (BONAVENTURE), savant jurisconsulte, né à Ferrare, et mort à Parme en 1576 ; il fut d'abord chargé des affaires du duc de Ferrare, mais ensuite il alla s'établir à Parme, dont il écrivit l'histoire. Les exemplaires de cette histoire sont très-rares, ceux surtout où certains passages sur P.-L. Farnèse n'ont pas été cartonnés.

* ANGELI (PHILIPPE), peintre, né à Rome vers la fin du 16e siècle. Il fut appelé, en 1612, à la cour de Côme, grand-duc de Florence, et reçut de ce prince des témoignages d'estime. Il composa le premier des paysages conformes aux règles de la perspective la plus sévère.

* ANGELI (NICOLO), graveur. Il eut part aux gravures des fêtes, dessinées par Giulo Parigi, données à Florence en 16[illegible]

* ANGELI ou ANGELY (L'), fou en titre d'office auprès du roi Louis XIII. Il suivit en Flandre le prince de Condé, comme valet d'écurie ; à son retour le prince en fit présent à Louis XIV. Marigny, se trouvant un jour au diner du roi, dit à quelqu'un, en voyant L'Angeli, qui faisait rire le roi par ses folies : « De nous tous autres fous qui avons suivi M. le prince, il n'y a que L'Angeli qui ait fait fortune. »

* ANGELI (JOSEPH), peintre de l'école vénitienne au 18e siècle. On voit au Musée royal de Paris un tableau de lui, représentant un homme appuyé sur son épée

*ANGELI (ÉTIENNE), né à Venise en 16[illegible] Il publia, dans l'intervalle des années 16[illegible]

à 1662, un grand nombre d'ouvrages sur des sujets de géométrie transcendante, et professa les mathématiques à Padoue, où il vivait encore à la fin du 17e siècle.

* ANGELICO (Jean), religieux dominicain et peintre, fut chargé par Nicolas V de peindre sa chapelle, et refusa l'archevêché de Florence que ce pontife lui avait offert. Ce religieux ne peignit que des sujets de dévotion. Il mourut à Rome en 1455, âgé de 68 ans. On voit son portrait et son tombeau dans l'église de la Minerve.

* ANGELIO ou DEGLI ANGELI (Pierre), poëte latin né à Barga, petite ville de la Toscane, professa les langues latine et grecque. Ses ouvrages principaux sont deux poëmes latins, dont l'un a pour titre : *Cynegeticon* ou de la chasse, en six livres; ce poëme lui coûta 20 ans de travail; il a été traduit en vers italiens; l'autre est l'expédition de Godefroi de Bouillon pour le recouvrement de la Terre-Sainte, en 12 livres. Quand il fit réimprimer toutes ses poésies à Rome, il les dédia au cardinal Ferdinand de Médicis, qui lui donna 2,000 florins d'or. Il mourut à Pise en 1596, âgé de 79 ans.

* ANGELIO ou DEGLI ANGELI (Antoine), frère aîné du précédent, précepteur de François et de Ferdinand de Médicis, qui furent grands-ducs de Toscane. Il nous reste trois de ses épîtres latines, imprimées avec les poésies de son frère. Il mourut en 1579.

* ANGELION, statuaire, né à Ægine, florissait vers la 55e olympiade, et fit, avec un de ses compatriotes, la célèbre statue d'Apollon à Delos.

* ANGELIS (Balthazar de), magistrat à Naples, auteur d'un *Apparat sur le Code*, 1635.

* ANGELIS DE SORRENTE (Franç.-Ant. de), voyagea dans les Indes et l'Éthiopie vers 1604. Il a laissé divers ouvrages.

* ANGELIS (Jérôme de), jésuite envoyé dans les Indes en 1623, auteur d'une *Relation du royaume d'Yezo, tributaire du Japon*.

* ANGELIS (Dominique de), historiographe du royaume de Naples, chanoine de Lecce, sa patrie, a publié les vies des hommes de lettres de Salente. Il mourut à Lecce en 1719.

* ANGELIS (Philippe de), peintre de Naples, sous le pontificat d'Urbain VIII; il embellit de ses ouvrages Rome et d'autres villes d'Italie.

ANGELIS (Pompée de), de Syracuse, vécut dans le 16e siècle. Il est auteur d'un *Traité sur l'aumône*, et d'un autre *sur les priviléges du sacré collége*.

* ANGELIS (Secundo de), graveur napolitain qui fut occupé, depuis 1757 jusqu'en 1762, aux gravures d'*Herculanum*.

* ANGELIS (Mutius de), professeur de philosophie et de théologie à Spolette, mort en 1597, a composé des *Commentaires* sur Aristote, sur la *Somme* de saint Thomas, et des *Notes* sur les épîtres de saint Paul.

* ANGELO, jurisconsulte du 15e siècle, fils de Paul de Castro, savant illustre, enseigna 40 ans la jurisprudence à Padoue. Ses ouvrages sont perdus.

* ANGELOCRATOR (Daniel), théologien réformé, né à Corbach en 1569, mort en 1635, fut pasteur à Kœthen. On a de lui des écrits théologiques, et des ouvrages sur l'art métrique des anciens, avec un *traité* des poids, mesures et monnaies, accompagné de tableaux bien faits.

* ANGELOME, professeur de l'École du palais, mort à l'abbaye de Luxeuil, en 854, est auteur de *Commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, sur la *Genèse*, le *livre des Rois* et le *Cantique des Cantiques*, en latin; l'érudition s'y trouve jointe au jugement. Les deux derniers ont été imprimés ensemble à Cologne, 1530, in-4o.

* ANGELONI (François), secrétaire du cardinal Aldobrandini, antiquaire et littérateur, né à Terni dans l'Ombrie; outre l'*histoire* de sa patrie, il a publié un grand ouvrage intitulé : *Histoire métallique* des empereurs romains, dédiée à Louis XIII. Il mourut à Rome en 1652, dans un âge avancé.

* ANGELUCCI (Théodore), poëte latin du 16e siècle, médecin de profession, né près de Tolentino, dans la marche d'Ancône; il fit imprimer, en 1584, à Venise, un ouvrage intitulé : *Sententia quod metaphysica sit eadem quæ physica*, en réponse au livre de F. Patrizi qui venait d'attaquer la philosophie d'Aristote pour lui substituer celle de Platon : il fit aussi une traduction en vers libres de l'*Énéide*; elle est très-estimée en Italie. Il mourut à Montagnana, en 1600.

* ANGELUS (Christophe), savant grec du 17e siècle, réfugié en Angleterre en 1610, se fixa à Oxford, et professa le grec jusqu'à sa mort arrivée en 1638. On lui doit, entre autres ouvrages, un traité en grec et en latin intitulé : *Enchiridion de institutis Græcorum*, où l'on trouve des détails curieux sur les pratiques de la religion grecque.

* ANGELUS ou ENGEL (André), né en 1561 à Stansberg, dans la Marche moyenne, et mort de la peste en 1598, dans cette même ville où il était pasteur. Il a écrit plusieurs ouvrages en allemand, entre autres, un *Abrégé des annales de la Marche de Brandebourg*.

* ANGELY. *Voyez* Angeli (L').

* ANGENNES (Renaut d'), seigneur de Rambouillet, gouverneur du dauphin, fils de Charles VI, et chambellan de ce monarque. Fidèle à la cause de son pupille, il se joignit à la noblesse française qui s'opposait à l'usurpation des Bourguignons et des Anglais, et périt en 1424 à la bataille de Verneuil.

* ANGENNES (Jacques d'), de la même famille, capitaine des gardes-du-corps et lieutenant-général des armées. En 1561, Catherine de Médicis lui donna la mission délicate d'aller en Allemagne proposer aux princes protestants une ligue fédérative pour s'opposer aux résolutions qui allaient être prises au concile de Trente. Cette démarche n'eut pas de suite, et d'Angennes mourut l'année suivante.

* ANGENNES (Charles d'), fils du précédent. Charles IX lui donna l'évêché du Mans, et Pie II, auprès duquel il avait été envoyé en ambassade, l'honora de la pourpre. Il fut l'un des prélats du concile de Trente. Mort en 1587, âgé de 56 ans.

* ANGENNES (Claude d'), frère du précédent, né à Rambouillet en 1538, conseiller-clerc au parlement de Paris, évêque de Noyon, ensuite du Mans, à la place de son frère. Il mourut dans cette ville en 1601. On a de lui des *Remontrances* du clergé de France, une *Lettre* contre l'attentat de Jacques Clément. Elle est imprimée avec une Réponse pleine d'injures contre Henri III, du curé de Saint-Benoit, le fameux ligueur Jean Boucher.

* ANGERIANO (Jérôme), poète napolitain du 16e siècle. Il a laissé des poésies latines fort estimées de son temps. C'est un *recueil* de pièces amoureuses qui furent imprimées avec les poésies de Jean Second.

* ANGERMANN (Jean-Chrétien), célèbre tailleur de pierres à Postdam. Il a construit le pont de Berlin, qui passe pour un chef-d'œuvre, sous le rapport de la coupe des pierres. Il mourut en 1777.

* ANGERS (François), capucin, auteur d'une *Histoire* des missions des capucins à Maroc, imprimée à Madrid en 1644.

* ANGHIERA (Pierre-Martyr), né en 1455 à Arena, sur le lac Majeur. Il se rendit à Rome en 1477, et se mit au service du cardinal Ascanio Sforza Visconti, et ensuite de l'archevêque de Milan. Dix ans après, il passa en Espagne à la suite d'un ambassadeur qui retournait dans cette cour; il fut présenté au roi Ferdinand et à la reine Isabelle, entra au service, fit deux campagnes, quitta les armes pour l'état ecclésiastique, et fut chargé par la reine d'enseigner les belles-lettres aux jeunes seigneurs de sa cour. Le roi Ferdinand le fit son conseiller privé pour les affaires de l'Inde, et lui donna le prieuré de l'église de Grenade avec un bon bénéfice. Après la mort de ce monarque, il eut le même crédit à la cour, obtint une riche abbaye de l'empereur Charles Quint, et mourut à Grenade en 1526. Il a laissé plusieurs ouvrages historiques. Le recueil de ses *lettres* contient un grand nombre de faits particuliers, qui ne se trouvent point ailleurs; il est très-estimé.

* ANGIELINO DEL DUCA, brigand napolitain qui s'est acquis de la célébrité au 16e siècle, comme fléau des nobles et des prélats. Il périt sur l'échafaud.

* ANGIER (Paul), poète du 16e siècle, né en Normandie, auteur d'un poème bizarre intitulé : *Expériences* de Me Paul Angier, cité par Duverdier et imprimé, selon lui, à Paris en 1545, in-16.

* ANGIER (Paul), graveur anglais. Il a donné une *Vue de Tivoli;* une *Ruine d'architecture,* et d'autres pièces d'après Panini. Mort vers 1750.

* ANGILBERT (St), fils d'un grand de la cour de Pépin-le-Bref. Élevé dans le palais de Charlemagne, qui lui donna secrètement sa fille Berthe en mariage, il fut le disciple d'Alcuin et membre de l'Académie du palais. Attaqué d'une maladie mortelle au château de Centule ou de Saint-Riquier en Ponthieu, il fit vœu d'embrasser la vie monastique s'il en relevait : il accomplit ce vœu du consentement de sa femme qui prit le voile. Charlemagne le tira de ce monastère, dont il était abbé, pour le faire secrétaire d'état et maître de sa chapelle. Il fit quatre voyages à Rome; dans le dernier il accompagna le monarque, et le vit sacrer empereur d'Occident; il fut ensuite premier ministre de Pépin, roi d'Italie, et mourut en 814. On a d'Angilbert l'*histoire* de son abbaye, et des pièces de poésie.

* ANGIOLELLO (Jean-Marie), né à Vi-

rence, dans les états de Venise; tombé au pouvoir des Turks dans un voyage sur mer, il fut fait esclave, et suivit en Perse, l'an 1473, Mahomet II, dont il a écrit la *vie*, dédiée à ce sulthan, qui le mit en liberté. Il avait fait une autre *histoire*, celle d'Ussum-Cassan, roi de Perse. On ne sait rien de positif sur l'époque de sa naissance et de sa mort.

* ANGIVILIERS LA BILLARDERIE (Ch.-Claude, comte d'), membre de l'Académie des sciences, conseiller-d'état, et surintendant des bâtiments sous Louis XVI, fut dénoncé, en 1791, à l'Assemblée constituante, qui ordonna, par un décret, la saisie de ses biens. Mort dans l'émigration, à Altona, en 1809.

* ANGLE (chevalier de l'). *V.* Fleuriot.

ANGLES. (*Mathématiques.*) On distingue trois sortes d'angles, selon qu'ils sont formés, ou par deux lignes qui se croisent sur une surface, ou par deux plans qui se coupent suivant une ligne droite, ou enfin par trois plans ou plus dont les intersections vont se réunir en un même point : on conserve la dénomination d'*angles* proprement dits aux figures de la première espèce; ceux de la seconde se nomment *angles dièdres;* ceux de la troisième, *angles polyèdres* ou *angles solides*.

Les angles formés par deux lignes ou *côtés* sont dits *rectilignes* quand ces côtés sont des droites, *curvilignes* quand ce sont des courbes, enfin *mixtilignes* quand l'un des côtés est droit et l'autre courbe. Mais les angles rectilignes sont l'objet d'une théorie particulière, que nous allons exposer.

Mesure des angles rectilignes. Dans le langage ordinaire on donne souvent le nom d'*angle* à la pointe où vont se croiser deux lignes, ou à l'arête d'intersection de deux plans. Le géomètre, plus précis dans ses expressions, attache à ce mot une acception toute différente; il nomme *angle* l'espace compris entre deux lignes *AC*, *BC* (fig. 1, pl. 1 de géométrie): le point *C* de section est ce qu'il appelle le *sommet;* et il désigne l'angle ou par la lettre placée à ce point, ou, pour éviter la confusion lorsque ce sommet est commun à plusieurs angles, par les trois lettres qui sont écrites sur leurs côtés, en ayant soin de placer celle du sommet entre les deux autres: *C* ou *ACB* désigne donc l'angle de la fig. 1; c'est l'espace compris entre les lignes *CA*, *CB* indéfinies: car, en géométrie, *la grandeur d'un angle est indépendante de la longueur de ses côtés*, qu'il faut toujours concevoir prolongés à l'infini; en sorte que, pour faire varier cette grandeur, il faut que le côté *AC* demeurant fixe, la ligne *BC* tourne autour du sommet *C*.

Un angle *BCA*, fig. 1, est dit égal à un autre *bca*, fig. 2, quand l'incidence de leurs côtés respectifs est telle que, transportant l'une des figures de manière à faire coïncider son sommet *C* et un de ses côtés *CA* avec le sommet *c*, et le côté *ca* de l'autre, le côté *CB* tombe sur *cb*, et qu'il y a exacte coïncidence. Si l'angle *acb* est égal à *dcb*, l'angle *acd*, somme des deux précédents, sera double de *acb*; *eca* en sera le triple si *dce* est égal à *dcb*, à *acb*, et ainsi de suite. Et comme l'arc de cercle *abdep*, décrit du sommet *c* comme centre avec un rayon arbitraire, croît et devient en même temps double, triple, etc., il est visible qu'*on peut mesurer un angle donné* eca *par l'arc décrit* ea, *qui a son centre au sommet;* ce qui revient à dire que *ab*, pris pour unité d'arc, est contenu dans l'arc *ae* autant de fois que *acb*, pris pour unité d'angle, l'est dans l'angle *ace*. On conçoit d'après cela ce que les géomètres entendent par un arc de 45, de 50 degrés.... Ils désignent ainsi que l'arc qui les mesure est formé lui-même de 45 ou 50 degrés. (*Voyez* Arc.)

Lorsque l'arc *ae* est commensurable avec celui qu'on a pris pour unité, la proposition précédente est donc démontrée : s'il n'y a pas de commune mesure entre ces deux arcs, elle est encore vraie, ainsi qu'on le reconnait par la méthode des *limites*. (*Voyez* ce mot.)

Voilà donc un moyen très-simple de mesurer tout angle proposé; il suffira de décrire de son sommet pris pour centre, et avec un rayon quelconque, un arc de cercle, et de chercher le nombre de degrés de l'arc qui est limité par la rencontre des deux côtés. (*Voyez* Arc et Rapporteur.)

Et si l'angle dont il s'agit est formé dans la campagne par deux routes qui se croisent, ou par des rayons visuels dirigés d'un lieu vers deux objets désignés, il suffira de tracer sur le papier, à l'aide d'une *planchette* (*voyez* ce mot), les directions dont il s'agit, et d'opérer comme on vient de le dire; ou, plus exactement, on armera une circonférence divisée en degrés de *pinnules*

ou d'une lunette mobile autour du centre, et pouvant se placer sur tous les rayons du cercle : en dirigeant ces pinnules successivement aux deux objets, et lisant sur le limbe l'arc parcouru dans le mouvement du rayon, cet arc sera la mesure de l'angle proposé. C'est sur cette théorie qu'est fondée la construction du *graphomètre*, de la *boussole*, du *cercle répétiteur*, du *théodolite*, et de tous les instruments destinés à mesurer les angles sur le terrain. (*Voyez* ces mots.)

Lorsque les côtés *pc*, *ac* de l'angle embrassent le quart de la circonférence *pa*, on dit que *l'angle est droit* ou *de* 90 *degrés*, ou que la droite *cp* est *perpendiculaire* sur *ac*. Et puisqu'alors l'arc *pm* est aussi de 90 degrés, la droite *pc*, dans son incidence sur *ma*, ne penche pas plus à droite qu'à gauche. On voit aisément que tous les angles *acb*, *bcd*, *dce*, etc., formés par tant de droites qu'on voudra, qui tombent en un point *c*, sur une autre *ma*, forment ensemble 180 degrés, puisqu'ils interceptent la demi-circonférence *mpa*. Ils formeraient 360 degrés par leur réunion, si les droites tombaient en *c* tant en dessus qu'en dessous de *ma*.

L'angle qu'on veut mesurer a quelquefois *son sommet sur la circonférence du cercle*, comme *bad*, fig. 3 : *la mesure de cet angle est la moitié de l'arc* bd *intercepté*. En effet, si on mène des diamètres *gf*, *eh*, parallèles aux côtés respectifs, l'angle *ecf* sera dans le cas prévu ci-dessus; et comme il est égal au proposé, et a pour mesure l'arc *ef*, il ne reste plus qu'à montrer que cet arc *ef* est la moitié de *bd*. Or l'arc *be* est égal à *ah*, et l'arc *fd* à *ga* par la propriété des parallèles; ainsi l'arc *gah*, ou son égal *ef*, est égal à *be* plus *fd*; ainsi *ef* est moitié de *bd*. Quoique cette figure suppose le centre *c* du cercle placé entre les côtés de l'angle, il sera facile de voir que la démonstration serait la même dans le cas contraire : et si l'angle était formé par une tangente et une corde, la proposition subsisterait encore, ainsi qu'on peut s'en assurer.

Le même mode de démonstration s'applique encore au cas où le sommet de l'angle n'est ni au centre du cercle ni à sa circonférence. *L'angle* bad (fig. 4), *dont le sommet est dans le cercle, a pour mesure la moitié de la somme des arcs* bd *plus* ik *interceptés entre ses côtés*. En effet, menez les diamètres *eh*, *fg* parallèles à ces côtés, l'angle proposé *bad*, égal à *ecf*, a pour mesure l'arc *ef*, ou la moitié de la somme des arcs égaux *ef* plus *gh*; reste donc à prouver que cette somme $= bd + ik$. Or, $ef = bd - be - fd$, ou $ef = bd - kh - gi$; d'un autre côté $gh = ik + kh + gi$; d'où $ef + gh = bd + ik$.

Et si le sommet de l'angle était hors du cercle, la mesure de cet angle serait la moitié de la différence des arcs interceptés, ainsi qu'on le démontrerait absolument de la même manière.

Subdivision des angles. Pour couper par moitié l'angle *bca*, fig. 5, prenez sur les côtés des parties égales quelconques *ac*, *bc*; puis des centres *a* et *b* décrivez des arcs d'un rayon arbitraire, pourvu qu'il soit assez grand pour que ces arcs se coupent en un point *f*; la droite *cf* menée de *f* au sommet *c* divise l'angle *acb* en deux parties égales. C'est ce qu'on reconnait aisément en concevant la figure pliée selon *cf*, car le point *a* doit nécessairement tomber en *b*, et l'angle *acf* coïncider avec *bcf*.

Comme on peut de même diviser chaque moitié en deux parties égales, et celles-ci pareillement en deux, etc., on voit qu'il est facile de diviser un angle donné en 2, 4, 8, 16... parties égales; et puisqu'on sait former un angle droit ou de 90°, on pourra, avec le seul secours de la règle et du compas, faire des angles de 45°, 22° $\frac{1}{2}$... Il est bien encore quelques autres angles qu'on peut former en toute rigueur géométrique (*voyez* DÉCAGONE, HEXAGONE); mais pour pouvoir compléter ce genre de problèmes, et *tracer des angles de tous les degrés possibles*, il faudrait savoir diviser en 3, en 5... parties un angle proposé. Or c'est ce qu'on ne sait faire que par tâtonnement à l'aide d'essais qui permettent d'obtenir le tiers, le cinquième, etc., de l'arc de cercle intercepté entre les côtés, et décrit du sommet comme centre. Cette question intéresse beaucoup les arts, puisqu'on ne peut diviser un limbe en degrés qu'en la supposant résolue. On a recours à des tâtonnements, c'est-à-dire qu'à l'aide d'un compas on essaie de trouver les fractions aliquotes de l'arc intercepté, ce qui n'est ni direct ni commode. La construction des *plate-formes* ou machines à diviser est atteinte du même vice. Nous montrerons au mot *trisection* qu'il est impossible de couper un angle en trois parties égales en ne se servant que de la règle et du compas; et nous donnerons au mot *corde* le moyen de résoudre tous les problèmes qui ont pour objet la division des angles et

des arcs, avec une approximation aussi étendue qu'on désire, et la construction des angles et des arcs d'un nombre donné de degrés.

Angles dièdres. L'angle formé par deux plans qui se coupent est l'espace indéfini compris entre ces plans. La mesure de cet angle se trouve en cherchant combien il contient de fois un angle dièdre pris pour unité, ou plutôt c'est le rapport entre ces deux angles dièdres qui est la mesure demandée. Plaçons ces angles l'un dans l'autre de manière à avoir leur arête commune, et coupons-les par un plan perpendiculaire à cette arête : *AEFB*, *ACDB* (fig. 6), seront les deux plans qui forment l'angle dièdre proposé *EFABCD* (on met au milieu les lettres qui désignent l'arête tenant lieu de sommet); *FEABHG* sera l'angle dièdre pris pour unité ; le plan contenant les lignes *AE*, *AG*, *AC* est supposé perpendiculaire à l'arête *AB*.

Or il est facile de voir, par un raisonnement absolument semblable à celui qui a été fait précédemment pour les angles rectilignes, que l'angle dièdre proposé contient l'unité autant de fois que l'angle rectiligne *EAC* contient *EAG*. Ainsi la mesure des angles dièdres revient à celle des angles rectilignes, et se tire en dernière analyse des arcs de cercle.

On voit aussi que toutes les propositions relatives à la division des angles dièdres, à l'égalité de ces angles dans certaines circonstances, à l'intersection des plans parallèles, etc., revient aux mêmes théoremes déduits pour les angles rectilignes.

Angles polyèdres. Ces angles sont ceux qui sont formés au sommet d'une pyramide par les diverses faces triangulaires qui se réunissent en un point commun. Chacun des angles rectilignes formant un de ces corps prend le nom d'*angle plan*. Comme les propriétés géométriques des angles polyedres se rattachent directement à la théorie des *pyramides*, nous renvoyons à ce mot pour traiter ce sujet avec le soin qu'il exige. F.

ANGLETERRE. (*Géographie.*) Royaume de l'Europe qui comprend la partie méridionale de la Grande-Bretagne, et forme avec l'Écosse un seul royaume qui porte le nom de cette île. L'Angleterre est bornée au nord par l'Écosse, à l'est par la mer du Nord, au sud par la Manche, que les habitants du pays nomment canal britannique, à l'ouest par l'océan Atlantique et la partie de cette mer qui, séparant ce royaume de l'Irlande, prend la dénomination de canal de Saint-George ou mer d'Irlande.

L'Angleterre s'étend de 49° 57′ à 55° 49′ de latitude nord, et de 0° 30′ à 8° 5′ de longitude à l'est de Paris. Sa longueur est de 150 lieues, et sa plus grande largeur de 100. Sa surface est de 7,300 lieues carrées. Indépendamment de la principauté de Galles, située à l'ouest et renfermée dans ses limites, elle comprend aussi l'île de Man dans la mer d'Irlande, les Sorlingues à l'extrémité sud-ouest, les îles de Jersey, Guernesey et Aurigny sur la côte de France.

La partie septentrionale et l'occidentale sont montagneuses ; cependant les montagnes ne forment pas des chaînes très-prononcées, et ne s'élèvent pas à une hauteur considérable. Les monts Cheviot, situés entre l'Angleterre et l'Écosse, envoient au sud des ramifications. Le plus central de ces rameaux traverse le royaume ; il offre les cimes de Wharneside, dans l'Yorkshire, qui a 625 toises au dessus du niveau de la mer, et s'avance dans le Derbyshire, où le Peak de Derby, qui est plus remarquable par ses singularités que par sa grande élévation, en est l'extrémité : au delà, les cimes s'abaissent, ses branches se dirigent irrégulièrement de divers côtés, l'une à l'est jusqu'à la mer, dans le Norfolk ; une autre au sud-est, dans le Kent; une troisième au sud-ouest jusqu'au cap Landsend : les Sorlingues en sont en quelque sorte la prolongation. Le rameau occidental est composé de groupes qui finissent par se rattacher aux montagnes du pays de Galles; il en est hérissé. Sa plus haute cime est le Snowdon, 557 toises. Ainsi, l'on voit qu'aucun des monts de l'Angleterre n'entre, à beaucoup près, dans la région des neiges perpétuelles. Les sommets de la plupart des chaînes sont ordinairement humides et marécageux, et couverts de bruyères, d'herbe grossière et de jonc. On peut donc considérer une partie de l'Angleterre comme un pays simplement montueux ; il présente une suite de collines riantes et de belles vallées qui forment des paysages variés.

La côte de l'est, depuis l'embouchure de la Tweed qui fait la limite avec l'Écosse, est d'une élévation médiocre, qui ne varie pas beaucoup jusqu'à l'entrée de la Manche; en quelques endroits elle est bordée d'écueils dangereux, et fameux par des nau-

frages; elle a peu de bons ports : quelquefois c'est une falaise crayeuse, ailleurs une plage sablonneuse, ou bien un terrain marécageux; sur certains points elle est si basse qu'on la découvre de loin, non à des éminences, mais aux clochers des églises. Sur la côte méridionale régnent d'abord les dunes, falaises calcaires dont le sommet est nu, et qui ne produisent qu'une herbe fort courte ; elles s'éloignent ensuite de la mer, puis s'en rapprochent ; enfin la côte devient rocailleuse et dentelée par des baies et des ports. C'est sur cette côte du sud que l'on remarque les caps Beachy, Portland, Goodstart et Lizard ; vers la moitié de sa longueur, l'île de Wight n'est séparée de la grande terre que par des bras de mer de peu de largeur; ses côtes, vers la Manche, sont escarpées. Le commencement de la côte de l'ouest est passablement dentelé : elle est rocailleuse ; les ports sont peu sûrs. Le cap Hartland, la pointe la plus occidentale de cette partie, s'avance en mer entre deux rivages peu élevés. Le canal de Bristol sépare l'Angleterre du pays de Galles, dont la côte, en pente douce dans le midi, devient alternativement âpre et très-haute, puis basse ; dans quelques endroits, le rivage est extrêmement resserré entre l'océan et les montagnes. Les caps Saint-David dans le sud, et Holy-Head dans le nord, sont les principaux de ces bords découpés par des baies profondes. Un canal étroit divise l'île d'Anglesey du reste du pays de Galles. La côte conserve le même caractère jusqu'à la baie de Solway, qui, de l'autre côté, baigne l'Écosse.

Les fleuves de l'Angleterre sont plus célèbres que considérables; leur cours n'a pas une longueur remarquable, mais leurs embouchures, généralement larges, favorisent la navigation et le commerce, parce que de grands navires peuvent y remonter très-loin de la mer. La Tamise prend sa source dans les montagnes de l'ouest, et coule vers le sud-est jusqu'à la mer d'Allemagne, qui reçoit aussi l'Humber, vaste confluent où viennent se réunir plusieurs grandes rivières, entre autres la Trent et l'Ouse, après avoir fertilisé les provinces du centre. La Mersey, après un cours sinueux, arrive dans la mer d'Irlande, au nord du pays de Galles. La Severn prend sa source dans les montagnes de cette contrée, forme un grand détour à l'est, puis court au sud-ouest dans le canal de Bristol. Ces quatre fleuves principaux reçoivent un grand nombre d'affluents dont les eaux se rapprochent de celles d'autres rivières qui vont dans des directions opposées, et facilitent ainsi la navigation intérieure. Plus de cinquante rivières portent des bateaux de cent à cent cinquante tonneaux ; celles du sud et de la partie centrale de l'est offrent un contraste frappant avec celles du nord : les premières promènent lentement leurs eaux sur un lit vaseux entre deux rives unies, au milieu de vastes et fertiles prairies ; celles du nord, claires mais rapides, coulent en torrents sur le gravier entre des bords escarpés.

Dans quelques provinces septentrionales se trouvent de petits lacs situés dans des vallées pittoresques qui offrent un but de voyage d'agrément. Les plus célèbres sont : le Windermer-Water, entre le Lancashire et le Westmoreland, le Haws-Water et le Derwent-Water.

On voit des marais et des tourbières dans l'ouest près des rives de la Mersey ; il y en a de bien plus vastes sur la côte de l'est, dans les comtés de Cambridge, de Northampton et de Lincoln ; dans ce dernier pays, ils sont désignés par les noms de Hollande sud et nord : ils sont coupés par des canaux ; leurs eaux se rendent dans le Wash ou la baie de Boston.

Les eaux minérales sont nombreuses : celles de Bath ; les plus renommées, étaient fréquentées du temps des Romains; on visite principalement celles de Cheltenham, Tunbridge, Bristol, Buxton et Matlock.

Située dans la partie septentrionale de la zone tempérée et baignée de trois côtés par la mer, l'Angleterre a une température extrêmement variable; cependant elle y est plus douce que dans les pays du continent situés sous la même latitude. Le climat est humide, l'air souvent sombre et nébuleux; il y pleut beaucoup ; les gelées n'y sont pas de longue durée ; les vents de mer tempèrent les rigueurs de l'hiver et les chaleurs de l'été : les vents d'ouest, qui sont les plus fréquents, passent pour les plus sains. L'extrême humidité du ciel et de la terre conserve toute l'année à la verdure une fraîcheur inconnue dans d'autres contrées. L'hiver y dure près de huit mois ; l'intérieur est moins sujet que les parties maritimes aux brumes, qui, dès le mois de novembre, enveloppent l'atmosphère. D'ailleurs le climat est sain, et l'on trouve en Angleterre autant de gens

sains et robustes et de vieillards bien portants que dans le reste de l'Europe ; mais ce climat sombre porte à la mélancolie.

Le sol, fréquemment humecté par les pluies, est fertile et bien cultivé dans les provinces de l'est, du centre et du sud ; les bonnes pratiques de l'agriculture y sont introduites depuis long-temps. Ce pays produit beaucoup de grains ; on y soigne l'orge et le houblon, que l'on emploie à faire la bière : quelquefois les récoltes en froment ne sont pas suffisantes pour la consommation, quoique l'on mange peu de pain ; l'usage des pommes de terre y est extrêmement répandu. On cultive aussi beaucoup de plantes potagères, tant pour la nourriture de l'homme que pour celle des bestiaux ; ces animaux ont des pâturages abondants sur les penchants des collines et dans les prairies. A côté de tous ces terrains auxquels on prodigue des soins pour les rendre fertiles, l'étranger est surpris de rencontrer tant de landes immenses ; leur surface s'élève à plusieurs millions d'acres, et cependant on estime qu'un dixième au plus est de nature à ne rien produire.

De vastes espaces, qui conservent encore le nom de forêts, indiquent qu'autrefois ils étaient couverts d'arbres; aujourd'hui, ils n'en offrent qu'un petit nombre épars au milieu de buissons et de bruyères. Cependant le pays ne paraît pas nu, à cause de la grande quantité de bouquets de bois, des haies fréquentes, et des parcs dont sont entourées les maisons de campagne ; on y trouve tous les arbres forestiers de l'Europe tempérée.

Le climat, très-favorable aux fourrages, l'est très-peu aux fruits: les seuls qui mûrissent bien sont les fraises et les groseilles, dans tout le royaume ; les cerises, les poires et les pommes dans les provinces de l'ouest et du sud ; on emploie les dernières à faire du cidre. D'un autre côté, l'on voit les myrtes et d'autres arbrisseaux délicats passer l'hiver en pleine terre, sans abri, sur la côte méridionale du Devonshire baignée par la Manche.

Tout le monde connaît la belle race des chevaux anglais, surtout ceux que l'on destine aux courses, et les chevaux de chasse. Les bœufs sont très-beaux. Les moutons sont de deux sortes : les uns que l'on élève pour leur toison, les autres pour la bonne qualité de leur chair ; c'est surtout du pays de Galles que viennent ceux-ci. L'on nourrit peu de chèvres, en revanche on entretient beaucoup de porcs. L'on soigne beaucoup l'éducation de quelques races de chiens, entre autres des boule-dogues, les plus forts et les plus courageux de leur espèce, et celle de plusieurs sortes de chiens de chasse.

Depuis le neuvième siècle, les loups et les ours ont été extirpés. L'animal carnassier le plus redoutable est le chat sauvage. Le renard est assez commun, et sa chasse est un des exercices favoris d'une classe des propriétaires qui habitent la campagne. Les daims, les chevreuils et les cerfs ne se rencontrent plus que dans les parcs enclos. Les oiseaux n'offrent rien de particulier.

Les rivières de l'Angleterre, la mer qui baigne ses côtes, abondent en poissons excellents. Les saumons sont très-communs dans le nord ; on pêche dans la Manche le pilchard, sorte de hareng qui fait un objet de commerce ; les huitres de Colchester et de Milton sont les plus renommées. La vipère est le seul reptile dangereux.

Les roches calcaires occupent la partie orientale de l'Angleterre ; le terrain du pays voisin de Londres offre de la ressemblance avec celui des environs de Paris : quelques portions de cette région de l'est sont crayeuses. Le granit se montre dans le Cornouailles et dans les provinces occidentales; une partie des montagnes intermédiaires est schisteuses. La pierre de taille se tire généralement de l'île de Portland. Depuis un temps immémorial les mines d'étain du Cornouailles fournissent abondamment ce métal ; on le trouve aussi dans le Devonshire. Les mines de plomb du Derbyshire, d'Aiston dans le Cumberland, et de Mendip dans le Sommerset, sont les plus célèbres. Le cuivre abonde dans l'île d'Anglesey, dans l'Yorkshire, dans le Cornouailles ; la graphite ou mine de plomb dans le Cumberland ; le fer dans plusieurs provinces, notamment dans l'ouest et le nord. On a rencontré dans divers endroits de l'argent corné et divers autres métaux ; enfin, on exploite du sel gemme dans le Cheshire et dans le Norfolk. De toutes les productions minérales de l'Angleterre, la plus précieuse est la houille, non-seulement parce qu'elle fournit le chauffage dont on fait principalement usage, mais aussi parce qu'elle sert à mettre en mouvement, par le moyen des machines à vapeur, les innombrables usines où l'on façonne le fer,

enfin, parce que le transport qui a lieu par mer le long des côtes entretient une pépinière de matelots dans laquelle le gouvernement trouve toujours des sujets pour armer les vaisseaux de guerre. Les mines de houille les plus riches sont dans le Cumberland, le Lancashire, le pays de Galles, et surtout près de Newcastle et de Sunderland dans le Northumberland.

Il n'est pas de pays dont les habitants aient su, comme les Anglais, profiter des productions de leur sol pour créer de nombreuses manufactures; ensuite ils ont appliqué leur industrie à des matières qui leur venaient du dehors, et ont, dans les deux cas, tiré un parti également avantageux des substances qu'ils employaient. Le fini qu'ils savent donner à leurs ouvrages, le bas prix auquel l'aide des machines leur permet de les livrer, les longs termes qu'ils accordent pour le paiement, leur ont assuré un prompt débit dans la plupart des marchés de l'univers. Leurs manufactures sont devenues les plus florissantes que l'on connaisse.

Les draps et les étoffes de laine forment la branche la plus importante de ces manufactures; les principales sont dans les comtés d'York, de Wilts, de Glocester et de Norfolk. Celles de tissus de coton, qui remontent à la première moitié du dix-huitième siècle, ont pris un essor immense; aujourd'hui elles rivalisent avec celles des Indes pour toutes les espèces de toiles et même pour les mousselines. Les manufactures d'étoffes, de rubans et de bas de soie doivent leur origine à des Français forcés de quitter leur pays par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Les fabriques de toile de lin ne sont pas très-importantes; au contraire, tout ce qui tient à la manipulation des métaux y est parvenu à un degré d'activité étonnant. Les fonderies du Staffordshire, de Colebrookedale dans le Shropshire, et plusieurs autres, façonnent les objets les plus massifs, tels que des ancres, des machines et jusqu'à des ponts. Birmingham, Sheffield et Londres sont renommés par la beauté de leurs ouvrages en quincaillerie, en plaqué, en coutellerie; la faïence et la poterie, la verrerie, les cristaux, occupent un grand nombre d'ouvriers dans le Staffordshire, dans le pays de Galles, à Leeds et à Newcastle. Les Anglais ont les premiers perfectionné la tannerie; ils font de très-beaux papiers et de bons chapeaux; ils impriment avec soin : la librairie, grâce à la liberté de la presse, y donne lieu à un commerce considérable. Les instruments de physique, de mathématiques sont d'une précision qui les fait rechercher partout. Enfin, il ne faut pas oublier, parmi les produits de l'industrie anglaise, la bière, qui forme la boisson principale de la population.

Le commerce de l'Angleterre, tant dans l'intérieur qu'au dehors, est immense; il en sera question à l'article de la Grande-Bretagne. Il est facilité par les routes nombreuses qui sont bien entretenues, et par quatre-vingt-dix-sept canaux qui forment une ligne de navigation non interrompue depuis les provinces du nord jusqu'à Londres; leurs ramifications s'étendent dans la plus grande partie du royaume : en n'y comprenant pas ceux dont la longueur ne dépasse pas cinq milles anglais ou deux lieues de France, leur cours total est de 2471 milles (989 l.) On évalue à 50 millions sterling (750 millions) la somme dépensée pour les creuser.

La population de l'Angleterre est considérable relativement à son étendue; d'après le dénombrement de 1820, on y a trouvé

Angleterre.	11,261,437 habitants
Pays de Galles. . .	717,438
Iles normandes. . .	49,427
Man.	40,081
	12,068,383

Formée par le concours de tant de peuples différents, il n'est pas étonnant que la langue anglaise offre des traces de son origine mélangée. Le fond est l'anglo-saxon, branche de la langue teutonne; il s'y mêla ensuite du danois, puis du français. Sous Édouard III elle redevint la langue usitée dans les affaires publiques. On n'y trouve que bien peu de chose de la langue des peuples bretons qui occupaient l'île avant les Saxons; les mots latins proviennent des missionnaires qui prêchèrent le christianisme. La langue anglaise, qui avait déjà produit des poëtes et des prosateurs, se perfectionna lorsque la réformation répandit le goût de la controverse, et surtout pendant les querelles entre les Stuarts et la nation. Vers la fin du dix-septième siècle et dans les premières années du siècle suivant, elle est parvenue au degré de perfection où elle s'est maintenue. Elle abonde en monosyllabes; sa prononciation paraît bizarre aux étrangers, parce qu'elle s'éloi-

gne beaucoup de la manière d'écrire et que les voyelles n'ont pas constamment la même valeur : elle est très-simple dans ses formes grammaticales, riche en expressions, et hardie dans ses tournures. La littérature anglaise tient un rang distingué parmi celles des nations de l'Europe moderne.

Les Gallois parlent un langage que l'on a voulu à tort faire passer pour l'ancien breton ou celtique ; c'est un composé de celtique et de teuton, apporté dans la Bretagne par les Belges ou Cimbres, habitants de la Gaule septentrionale qui, peu de temps avant l'invasion de Jules-César, débarquèrent dans l'île, et forcèrent les indigènes à se retirer dans le nord et en Irlande. C'est à ces Bretons que le conquérant romain fit la guerre. Les Gallois se donnent à eux-mêmes le nom de *Kymri ;* leur langue, autrefois en usage dans le Cornouailles, y est éteinte.

Le dialecte de l'île de Man est du celtique ou gallic mêlé de kymri, de norwégien et d'anglais ; dans les îles normandes, la langue française domine.

Les Anglais sont le peuple de l'Europe dont le caractère offre le plus de singularités et de contrastes, parce que rien ne les oblige à dissimuler leurs penchants ni même leurs caprices. Ils possèdent beaucoup de qualités estimables, et peu d'aimables : ils sont courageux, intrépides, persévérants ; ils ont l'esprit élevé et pénétrant, le jugement sain, de la franchise, de la grandeur dans l'âme ; ils sont généreux, humains, compatissants même, et cependant égoïstes et avides. L'Angleterre est le pays où l'on a le moins de honte de demander et de recevoir de l'argent. « Partout ailleurs, di- » sait un ministre étranger, la pauvreté est » un malheur, ici elle est un crime. » Fier de ses institutions libérales, l'Anglais pousse ce sentiment jusqu'à la morgue : il n'estime que ce qui appartient à sa patrie ; il affecte un dédain prononcé pour tout ce qui lui est étranger ; sa manière la plus naturelle de louer quelqu'un qui a fait une belle action est de s'écrier : « Cet homme mériterait d'être Anglais..... » Il a une gravité et une froideur qui repoussent ; mais s'il accorde son amitié, c'est sans réserve. Il n'est pas cosmopolite ; il vit uniquement pour sa nation et pour sa famille. L'ennui porte les gens riches à voyager sur le continent européen et ailleurs ; ils fréquentent peu les naturels du pays qu'ils parcourent. On ne trouve nulle part autant de prodigues et de joueurs passionnés qu'en Angleterre, les uns par amour de la singularité, d'autres par avidité. La manie des paris est portée en Angleterre à un degré inconcevable. Des gens s'y exterminent à coups de poing pour une somme d'argent. La classe inférieure du peuple est adonnée à l'ivrognerie. Le nombre des criminels condamnés annuellement est très-considérable.

Les Anglais ont peu de dispositions pour les beaux-arts, on ne cite chez eux que très-peu d'hommes qui se soient fait un nom dans cette carrière. La masse de la nation est moins instruite qu'en Allemagne ; cependant les écoles de tous les genres sont répandues dans toutes les parties du royaume. Des hommes doctes ont blâmé le système d'enseignement suivi dans les deux universités d'Oxford et de Cambridge. Il y a peu de pays où les institutions charitables soient plus nombreuses ; plusieurs ont été fondées par des particuliers ; d'autres sont uniquement entretenues par des souscriptions volontaires.

On compte en Angleterre 779 villes ou bourgs et 10,022 paroisses. Les villes épiscopales ont le titre de cité. Le royaume est divisé en 52 comtés ou shires, 40 pour l'Angleterre, 12 pour le pays de Galles.

Londres, en anglais *London*, capitale de l'Angleterre et de la monarchie britannique, est située dans le comté de Middlesex, au milieu d'une vaste plaine arrosée par la Tamise, 95 lieues au nord-ouest de Paris. Cette ville est composée de plusieurs parties qui ont leur administration distincte. 1° La cité de Londres, dans l'est, sur la rive gauche de la Tamise : elle a ses bornes déterminées. C'est la partie la plus commerçante ; elle est habitée par les marchands et les négociants ; elle n'est pas très-bien percée ; elle a beaucoup de rues étroites : on y remarque l'église cathédrale de Saint-Paul, un des plus beaux monuments de l'architecture moderne, la banque, la bourse, l'hôtel du lord-maire, le Guildhall ou l'hôtel de ville, la nouvelle douane, la prison de Newgate, l'hôtel de la compagnie des Indes. A l'extrémité orientale de la cité s'élève la Tour, château gothique entouré de fossés et de remparts ; on y conserve les archives et les joyaux de la couronne ; c'est en même temps une prison d'état et un arsenal : il y a aussi une ménagerie. 2° Westminster, dans

l'ouest, demeure de la cour, de la noblesse et des gens de bon ton, tire son nom de l'église d'un ancien couvent, aujourd'hui collégiale; on y sacre les rois; ils y ont leur tombeau: plusieurs grands hommes et différentes personnes y sont aussi enterrés. A peu de distance est l'édifice dans lequel le parlement s'assemble, et la grande salle, la plus vaste de l'Europe; c'est là que siégent les cours de justice Le palais de Saint-James, résidence royale, ressemble plus à un couvent qu'à la demeure d'un souverain puissant; le parc qui en dépend est agreste et orné de beaux arbres: le roi habite un autre palais. Les bâtiments remarquables de Westminster sont Sommerset-House, où siégent des administrations publiques et des sociétés savantes; les théâtres de Drury-Lane et de Covent-Garden; le palais de Whitehall, qui n'est pas achevé; l'église Saint-Martin; le Panthéon, où se donnent des concerts et des bals; l'opéra, le muséum britannique qui renferme une bibliothèque ainsi que des collections d'objets d'art et curieux dans tous les genres. 3° Southwark, sur la rive droite de la Tamise, habité par des fabricants. Cinq ponts très-larges traversent la Tamise. Près du pont de Londres, dans la cité, est le Monument, grande colonne érigée en mémoire de l'incendie de 1666, qui consuma la majeure partie de cette portion de la ville.

La longueur de Londres est de plus de six milles; comme cette ville n'est pas entourée d'une enceinte, la file des maisons se prolonge jusqu'à des villages qui sont à un et deux milles des barrières où se paie le droit de passe; sa largeur au centre est moins considérable qu'aux extrémités, à cause du coude que forme le fleuve; elle ne va guère au delà de quatre milles. Des rues, larges et bien alignées, avec de beaux trottoirs, et un grand nombre de jolies places (*squares*) qui ont presque toutes dans le centre un beau gazon, des allées d'arbres, et même des bosquets entourés de grilles de fer, quelquefois avec de mauvaises statues au milieu: voilà ce qui distingue Westminster de la cité.

Les maisons, comme par toute l'Angleterre, y sont de briques, généralement à deux étages, bâties très-légèrement et distribuées avec une grande uniformité; les cuisines sont souterraines; tout l'extérieur est noirci par la fumée de la houille.

La population de Londres est, d'après le dernier dénombrement, de 1,273,000 âmes. On compte dans cette ville cent cinquante-six paroisses, cent autres églises, et un nombre à peu près égal de temples ou d'oratoires de communions différentes de l'église anglicane, et six synagogues; seize écoles pour les humanités, cinq pour la théologie, seize pour le droit, près de trois cents générales ou spéciales pour les enfants; deux cent seize hôpitaux publics ou particuliers; et près de mille sept cents autres institutions pour le soulagement de l'humanité.

La position de Londres sur un fleuve large et profond, à vingt-cinq lieues de son embouchure dans la mer, a contribué à rendre cette ville une des plus florissantes de la terre; elle est la plus grande, la plus peuplée et la plus riche de l'Europe, et de nos jours la plus commerçante du monde; quinze mille navires nationaux ou étrangers y arrivent annuellement; ils s'arrêtent au dessous du pont de Londres: un bassin immense creusé à l'est de la Tour reçoit ceux qui viennent des Antilles; il peut en contenir trois cents: de vastes magasins l'entourent. D'autres bassins sur les deux rives de la Tamise sont appropriés à des branches de commerce distinctes: les seuls bâtiments anglais y sont admis.

Londres a de nombreuses manufactures de toile, de coton, de soieries, draps, quincaillerie, chapeaux, cristaux, produits chimiques, cuirs. Les brasseries et les moulins pour la farine forment une des curiosités de la ville par leur immensité.

La Tamise n'a point de quais, et ne se voit guère que des ponts ou de quelques terrasses, ses bords au dessous du pont de Londres sont couverts d'une foule de chantiers et de magasins qui se continuent sans interruption jusqu'à Deptford, où se trouve un arsenal de la marine royale.

La métropole de la Grand-Bretagne s'annonce assez bien quand on y arrive par terre du côté du nord; à mesure qu'on avance dans l'intérieur, on est frappé de l'égalité et de l'uniformité des maisons, qui annoncent une aisance générale. En hiver tout paraît sale et enfumé, du moins à l'extérieur: car à travers les portes et les fenêtres les boutiques n'offrent que des objets propres et frais rangés et disposés de la manière qui leur est la plus avantageuse. En tout temps les trottoirs de chaque côté sont pleins de gens qui marchent à l'abri des

voitures, et sans se heurter les uns les autres, chacun prenant sa droite. Les habitants de Londres, tels qu'on les voit dans les rues, ont l'air passablement ennuyés et tristes. L'étranger est surpris de la quantité et de la beauté des chevaux et des voitures. La police s'y fait la nuit par un très-grand nombre de gardes de nuit (*watchmen*) qui se tiennent dans de petites guérites ou se promènent dans l'espace qui leur est assigné, criant l'heure, veillant au feu, avertissant les personnes qui ont oublié de fermer la porte de leurs maisons, et arrêtant les gens qui troublent le repos public; ils ont en main un grand bâton, une lanterne, et une crécelle au bruit de laquelle viennent se réunir les autres watchmen, qu'ils appellent à eux quand ils ont besoin de renfort; ils s'étendent à une assez grande distance hors de la ville.

Quoiqu'il n'y ait pas de soldats à pied ou à cheval pour faire des patrouilles dans les rues et sur les grands chemins, et que l'action de la police ne soit pas apparente, il ne se commet pas de désordre; en revanche les délits sont très-multipliés, ce qui n'est pas surprenant, car, suivant un rapport de Colquhoun, magistrat de cette ville, elle renferme 20,000 individus qui se lèvent le matin sans savoir comment ils se procureront le moyen de vivre dans la journée, et souvent où ils logeront la nuit suivante; 50,000 filles publiques, 10,000 domestiques des deux sexes sans place, 115,000 filous ou voleurs, et 3,000 recéleurs. On ne peut se faire une idée du nombre de vols qui se commettent dans le port de Londres; on estime que plus de 2,000 vauriens n'ont d'autre industrie que de rôder de nuit autour des navires et des chantiers, et d'y enlever ce qui leur tombe sous la main. On évalue à 5,000 le nombre des cabarets qui sont le réceptacle de ce que la société a de plus corrompu, la ruine des ouvriers, et la source d'une infinité de désordres; il y a de plus quarante-trois maisons de jeu. On compte plus de 16,000 mendiants, et plus de 2,500 personnes traduites annuellement en justice.

Dans la partie occidentale de Londres sont trois grandes promenades publiques qui n'en forment en quelque sorte qu'une: Saint-James's-Park, Green-Park et Hyde-Park. Kensington-Garden est une autre promenade contiguë où le public n'est admis qu'à pied. Au nord de Westminster, on a établi, depuis quelques années, le Regents-Park. Dans les environs de la ville, le Waux-hall et le Ranelagh sont deux grands jardins fermés où l'on donne des bals, des illuminations et des feux d'artifice.

Sur les bords de la Tamise, à deux lieues au dessus de Londres, se trouve l'hôpital militaire de Chelsea, destiné aux invalides de terre; et à la même distance au dessous de la capitale s'élève Greenwich, l'hôpital le plus magnifique et le plus gai du monde; il est réservé aux marins invalides. Sur la principale hauteur du jardin voisin est situé l'observatoire national, d'où les Anglais comptent leur longitude.

Les rois ont, à sept lieues à l'ouest de Londres, le château de Windsor, bâtiment gothique sur la rive droite de la Tamise: l'effet en est très-pittoresque; la vue de dessus la terrasse est magnifique. Plus près de la capitale est Kew, palais moderne bâti dans le style gothique, et remarquable par ses beaux jardins, qui offrent une foule de plantes rares. Le palais de Kensington est contigu à la ville de Londres; le château de Hamptoncourt, plus éloigné, est un vieux bâtiment, dont les jardins sont négligés.

Oxford et Cambridge sont deux villes qui tirent leur lustre principal de la beauté des édifices de leurs colléges; ils sont, la plupart, dans le genre gothique et entretenus avec le plus grand soin. Ces établissements, richement dotés, ont de superbes bibliothèques et de magnifiques collections dans divers genres.

Liverpool, dans le Lancashire, près de l'embouchure de la Mersey, est, après Londres, la ville qui fait le plus grand commerce maritime: on a profité du terrain uni sur lequel elle est bâtie pour y creuser le long du fleuve des bassins vastes et commodes qui, avec les chantiers et les magasins, se prolongent à une grande distance. Liverpool commerce principalement avec l'Irlande, les États-Unis d'Amérique et les Antilles: elle a des fonderies et des verreries, une institution pour les aveugles, des établissements littéraires possédant des bibliothèques considérables, et un jardin botanique. On y compte 119,000 habitants.

Bristol, au confluent de l'Avon et de la Trome dans le Sommersetshire, à sept milles de la mer, fut long-temps la seconde ville de l'Angleterre. Ses rues sont laides, sales, étroites, ses quais larges et commodes;

il y a quelques places modernes assez belles et régulièrement bâties ; la bourse est l'édifice le plus remarquable. Le plus grand commerce de Bristol est avec l'Irlande ; elle en a fait un très-étendu avec l'Amérique et le midi de l'Europe. Elle a de grandes usines en cuivre et des verreries. Sa population, en y comprenant les faubourgs, est de 90,000 âmes.

Bath, dans la même province, sur l'Avon, et dans un enfoncement entre des collines, doit sa célébrité à ses eaux thermales, qui étaient connues des Romains. Suivant l'expression d'un voyageur, c'est une ville qui a l'air d'avoir été jetée en moule d'un seul coup, et qui vient d'en sortir toute jeune et toute fraîche. Toutes les rues sont belles et neuves ; il y a des places magnifiques ; les maisons sont bâties en pierres de taille d'un jaune tendre ; plusieurs bâtiments publics sont d'un bon goût. Bath est le rendez-vous des oisifs du bon ton et des malades ; il n'y a ni commerce ni occupation d'aucune espèce, excepté celle de passer le temps, qui est la plus pénible de toutes. La moitié des habitants ne fait rien, la seconde moitié fournit des riens à la première. Il y a une multitude de boutiques brillantes de tout ce que le luxe peut désirer, et arrangées avec coquetterie. 38,400 habitants.

Falmouth, dans le Cornouailles, petite ville vieille et laide avec un très-bon port et une bonne rade, est à l'entrée de la Manche. C'est de là que partent les paquebots pour le Portugal et l'Amérique.

Plymouth, dans le Devonshire, et situé au fond d'une baie spacieuse, au confluent de la Tamar et de la Plym, est le second port de la marine royale. La ville a des rues étroites, tortueuses et mal pavées. Il s'en est formé une seconde autour des chantiers et l'arsenal, à l'ouest, sur les bords de l'Hamoaze, baie que forme l'embouchure de la Tamar ; c'est là que mouillent les vaisseaux de guerre désarmés. Les navires marchands n'y sont jamais admis ; ils ont l'usage du Catwater, autre baie qui est la bouche de la Plym. Entre le Dock ou l'arsenal et Plymouth, il s'est élevé une troisième ville. Pour défendre la baie de Plymouth de la fureur de la mer, on a commencé en 1812 une digue immense à pierres perdues ; elle aura plus d'un mille de long. 56,000 habitants. A quatre lieues de distance, au large de l'entrée de la baie, le phare d'Eddistone, bâti sur un rocher, est un monument qui joint la hardiesse à l'utilité.

Portsmouth, dans le Hampshire, sur l'île de Portsea, séparé de la grande terre par un canal étroit, est le premier port de la marine royale. La ville est à l'entrée d'une baie longue de cinq milles, et dont l'ouverture est très-resserrée et défendue par des forts et des batteries. Un beau quai conduit de Portsmouth au Common ou Portsea, qui entoure l'arsenal. 40,500 habitants. En face de Portsmouth est Gosport, petite ville près de laquelle il y a un bel hôpital pour la marine. La rade de Spithead est entre l'île de Wight et la grande terre, et celle de Sainte-Hélène à l'est de cette île.

Douvres (*Dover*) dans le Kent, à 24 lieues de Londres, est une ville remplie d'auberges, et où le passage continuel des voyageurs qui vont en France ou qui en reviennent entretient quelque commerce. Le port est médiocre.

Harwich, dans l'Essex, au confluent de la Stour et de l'Orwel, qui forment une baie en entrant dans la mer du Nord, est le port où l'on s'embarque pour la Hollande. Le commerce de pêcherie est assez actif; on vient y prendre des bains de mer.

Norwich, capitale du Norfolk, grande ville fort laide sur le penchant d'une colline baignée par le Wenson, a des manufactures importantes de toiles et tissus de coton, et d'étoffes de laine. 36,800 habitants. Yarmouth, ville de 17,000 habitants, et qui envoie beaucoup de bâtiments à la pêche, est son port.

Hull, ou Kington-upon-Hull, dans l'Yorkshire, tire son nom de la rivière sur laquelle elle est située, à son embouchure dans le Humber : son port, à 7 lieues de la mer, est très-commode ; on y fait des armements pour la pêche de la baleine dans les mers du nord, et des expéditions pour la mer Baltique. Des canaux mettent Hull en communication avec plusieurs villes de l'intérieur, et sa navigation va de cette manière jusqu'à Londres, Bristol et Liverpool. 40,000 habitants.

Newcastle-upon-Tyne, dans le Northumberland, grande ville, a un bon port sur la Tyne, à 3 lieues et demie de son embouchure ; les grands navires s'arrêtent à Shields. Newcastle est entouré de mines de houille ; cette substance combustible, qui fait la base de son commerce, la rend très-

florissante, et a donné naissance dans le voisinage à des verreries, des forges, des laminoirs, des briqueteries, des manufactures de poteries et de produits chimiques. Plus de 8.000 navires sont expédiés tous les ans de ce port. 40,000 habitants.

Sheffield, dans l'Yorkshire, sur une éminence, au confluent du Sheaf et du Dun, est célèbre par ses manufactures de taillanderie, de coutellerie et de plaqué. On y fabrique depuis des gaines de couteaux et de rasoirs, et des boutons de corne, jusqu'à des enclumes. Il y a dans les environs de nombreuses mines de fer et de houille, des fonderies de fer et de cuivre. 35,800 habitants.

Leeds, aussi dans l'Yorkshire sur l'Air, est l'entrepôt des draps fabriqués dans les environs; ils y sont exposés en vente deux fois la semaine, dans deux halles immenses, qui sont les édifices les plus remarquables de la ville. On y fait aussi des draps communs, des ratines et des tapis. Le territoire qui l'entoure abonde en mines de houille dont on a profité pour établir des verreries, différentes usines, une grande manufacture de poterie, et des machines mises en mouvement par la vapeur pour carder la laine et fouler les draps : c'est à Leeds qu'ils reçoivent leur dernier apprêt. 62,600 habitants.

Wakefield, une des plus jolies villes d'Angleterre, et Halifax, sont également dans l'Yorkshire, de grands entrepôts de gros draps et d'étoffes de laine. On expose quelquefois à la halle de Halifax des marchandises pour la valeur de 50,000 liv. sterling à la fois. L'industrie a seule animé la partie de la province où ces trois villes sont situées : on n'y voyait autrefois que des rochers arides et des landes désertes.

Manchester, dans le Lancashire, sur l'Irwell, à un point où cette rivière reçoit l'Irk et le Medlock, est fameuse dans le monde commercial par ses manufactures. On regarde cette ville comme tenant le troisième rang, après la métropole et Liverpool, pour le commerce et les richesses. On y fabrique des velours de coton, des mousselines, des basins, des piqués, des calicots, des percales, en un mot toute espèce de tissus de coton, et des soieries, principalement des mouchoirs de cou et des étoffes noires; enfin, des tissus soie et coton. Ce fut à Manchester que, vers 1780, l'on fit le premier emploi des mécaniques ingénieuses qui filent à la fois plusieurs fils de coton: divers essais avaient déjà été tentés sans réussir; les succès d'Arkwright assurèrent la prospérité des manufactures de l'Angleterre. Les eaux de Manchester sont également bonnes pour teindre et pour blanchir. La ville est entourée de fonderies, de manufactures de chapeaux, de fil d'archal, de produits chimiques. 110,000 habitants.

Birmingham, dans le Warwickshire, sur le penchant d'un coteau baigné par le Réa, est peut-être, à l'exception de Manchester, la ville d'Angleterre où les manufactures sont le plus florissantes; on y fabrique de la quincaillerie dans tous les genres, et du plaqué depuis les objets de luxe et de fantaisie les plus fins jusqu'aux plus communs et aux plus grossiers, des armes à feu et des armes blanches, des machines, des épingles, des boutons, du verre taillé, des médailles, des monnaies étrangères; on y frappe aussi de la monnaie. « Quoique les manufactures y soient conduites en grand, dit un voyageur, quoique la proportion colossale des machines de toute espèce et la perfection à laquelle elles sont portées annoncent que rien n'est épargné, cependant les bâtiments qui contiennent ces appareils sont assez mesquins, faits à diverses reprises et de pièces rapportées; on voit qu'ils ont crû avec les succès de l'établissement, et que l'on n'a pas épuisé ses moyens pour embellir l'extérieur. » Il paraît, d'après le récit du même voyageur, qu'au moins quelques chefs de manufactures n'affectent pas de cacher avec soin aux étrangers leurs machines et leurs procédés. 85,700 habitants.

Nottingham, dans une jolie situation, sur une éminence baignée par une petite rivière, à peu de distance de la Trent, est le siége principal des manufactures de bas de soie et de coton; on y fait aussi de la dentelle et des schalls. 34,300 habitants.

On compte en Angleterre beaucoup d'autres villes florissantes; des bourgs riches et bien peuplés, de beaux villages. C'est le pays de l'Europe où l'aspect de la campagne est le plus agréable par le grand nombre de jolies maisons de campagne, de châteaux et de parcs entretenus avec soin et dont la magnificence n'est pas achetée au prix de la prospérité des chaumières du voisinage. Le peuple a généralement l'air heureux, excepté peut-être dans les grandes

villes de manufactures, où l'on rencontre beaucoup plus qu'ailleurs des hommes vêtus de haillons; c'est ce qui donna lieu à l'observation d'un étranger auquel on montrait à Manchester les magasins d'étoffes, en lui nommant les divers pays du globe auxquels on les destinait : il demanda où était celui qui devait servir à l'habillement des habitants de la ville. Dans la plus grande partie du royaume, au contraire, tout le monde est vêtu de la même manière, et proprement. Aussi un des souverains étrangers qui allèrent, il y a quelques années, visiter le pays au puissant secours duquel ils devaient d'avoir renversé l'homme dont si long-temps ils avaient redouté les entreprises, ne revenait pas de son étonnement en n'apercevant au milieu de la foule aucun signe extérieur de misère. Ce spectacle, nouveau pour ses yeux, lui suggéra cette question : « Où sont les paysans? » On lui répondit que c'étaient les gens qu'il voyait.

Malgré cette apparence d'aisance générale, tous les visages y portent cependant l'empreinte de la tristesse et de la mélancolie. Par une autre singularité, l'égalité est établie par la loi, et il n'y a pas de pays où les rangs soient marqués avec plus d'exactitude, et où cette étiquette s'observe avec plus de ponctualité, même dans les plaisirs publics. E...s.

ANGLETERRE. (*Histoire.*) Dans les temps anciens, l'Angleterre fut connue sous le nom d'*Albion*, qui lui fut donné à cause de la blancheur des falaises de ses côtes méridionales; et sous celui de *Britannia* (Bretagne), qu'elle tenait de ses peuples, les *Britanni*, *Britones*, ou *Brittones* (Bretons), branche des Celtes, dont ils parlaient la langue et avaient les mœurs et les usages. On a lieu de supposer que les Phéniciens et les Carthaginois fréquentèrent les côtes méridionales de cette contrée, où ils venaient chercher l'étain. Ces Bretons entretenaient des relations commerciales avec les Gaulois leurs voisins. César, ayant vaincu ceux-ci, fit, en l'an 55 avant Jésus-Christ, une invasion en Bretagne; elle n'eut pas de suite. Sa tentative de conquête fut reprise sous les règnes de Claude, de Néron et de Domitien, et achevée sous ce dernier par Agricola; les dissensions intestines des Bretons, divisés en un nombre de petits états, jaloux et ennemis les uns des autres, secondèrent les efforts des Romains. Ceux-ci étendirent leur domination jusqu'aux golfes de Dunbarton et d'Édimbourg. Pour mettre la Bretagne à l'abri des ravages des Scots et des Pictes, qui habitaient la Calédonie au nord, ils construisirent un mur en travers de l'île, d'abord de la baie de Solway à Newcastle, ensuite un autre aux confins de leurs possessions. Ils établirent plusieurs colonies dans la Bretagne, réprimèrent les insurrections des naturels, et tinrent de nombreuses garnisons, surtout dans le nord. Ayant été obligés, en 446, de les retirer pour les employer dans la Gaule, les Bretons se donnèrent pour roi Vortigern, un des leurs. Cependant, se sentant trop faibles pour arrêter les incursions des Pictes et des Scots, qui, franchissant les murs, pillaient et saccageaient le pays au sud, ils eurent l'imprudence d'appeler à leur secours les Angles, (peuples de Holstein, d'où vient le nom d'Angleterre), les Saxons, et les Jutiens, peuples teutons de la Germanie occidentale, déjà connus par leurs courses maritimes. Un corps de ces Saxons arrive en Bretage en 450, sous la conduite de Hengist et Horsa leurs chefs. Ces auxiliaires finissent par établir leur domination dans l'île. Il s'ensuivit une longue guerre; les Bretons furent repoussés dans le pays de Galles, où ils réussirent à se maintenir contre les conquérants; un grand nombre, pour échapper au joug, prirent le parti de se réfugier dans la Gaule. Ils y furent reçus par les Francs, qui leur permirent de s'établir dans l'Armorique; cette province porta, depuis cette époque, le nom de Bretagne.

Les Anglo-Saxons fondèrent successivement dans la Bretagne les royaumes de Kent, Sussex, Westsex, Essex, Northumberland, Ost-Anglie et Mercie: chacun avait son monarque particulier, tous étaient liés entre eux par une association politique; c'est ce que l'on appelle l'*heptarchie*. Ce système fédéral, fréquemment troublé par des guerres, subsista jusqu'en 827. Alors Egbert le détruisit, et s'érigea en roi de toute l'Angleterre. Ce fut durant l'heptarchie, en 598, que la religion chrétienne, prêchée par saint Augustin, moine bénédictin, se répandit dans le pays.

Dès le temps d'Egbert, les Danois infestaient les côtes de l'Angleterre; ils troublèrent les successeurs de ce prince. Son petit-fils Alfred réussit, en 878, à chasser

les Danois. Il cultiva et protégea les lettres. Son pays lui doit sa division politique en comtés ou *shires,* districts et cantons : on lui attribue même des institutions plus importantes, telles que le jugement par jury, qu'il eut la gloire de consolider, si, comme le pensent quelques écrivains, il le trouva déjà existant; il promulgua un code de lois civiles, il établit en statut fondamental l'usage des parlements, créa une marine, protégea le commerce et fonda l'université d'Oxford. Il voulait que l'instruction fût un bien commun à tous ses sujets, et punissait par des amendes les parents qui n'envoyaient pas leurs enfants aux écoles publiques. Il consigna dans son testament cet axiome, que les Anglais devaient être aussi libres que leurs pensées, et recommanda en même temps à son fils de s'intituler, ainsi que lui : « Roi par la grâce de Dieu, et par » le consentement des seigneurs et du peu» ple. » Je ne sais, a dit Voltaire, s'il y a jamais eu sur la terre un homme plus digne des respects de la postérité qu'Alfred-le-Grand. C'est à son règne, suivant l'expression de lord Littleton, que commencent l'histoire et la constitution anglaises.

Un règne si glorieux fut bientôt suivi de malheurs. Des Normands Danois reparurent en Angleterre, et y jetèrent encore une fois le trouble et la désolation sous le faible gouvernement des successeurs d'Alfred. Ils imposèrent en 991 aux Anglais un tribut connu sous le nom de *Danegeld;* et, sous la conduite de leurs rois Suénon Ier et Canut, expulsèrent enfin les rois anglo-saxons, et se rendirent maîtres de toute l'Angleterre en 1013 et 1017. Leur domination ne dura pas. Les Anglais s'en affranchirent en 1042, et déférèrent la couronne à Édouard-le-Confesseur, prince du sang de leurs anciens rois. Celui-ci étant mort sans enfants, Harold, comte de Kent, se fit proclamer roi d'Angleterre; mais Guillaume, duc de Normandie, alléguant une promesse verbale d'Édouard de lui laisser le trône, promesse confirmée par un serment que lui avait prêté Harold étant encore comte de Kent, débarqua en Angleterre avec une armée considérable, et remporta une victoire décisive, le 14 octobre 1066, sur Harold, qui fut tué dans la mêlée.

Pour s'assurer sa conquête, il fit construire, dans toutes les parties du royaume, des châteaux-forts qu'il munit de garnisons normandes. Il donna aux compagnons de sa fortune les terres dont il dépouilla les Anglais; il introduisit l'hérédité des fiefs et la loi féodale normande; il ordonna le désarmement des Anglais, leur défendit d'avoir de la lumière chez eux passé huit heures du soir; enfin, il essaya aussi d'abolir leur langue, en établissant des écoles où l'on devait enseigner le normand-français, et en ordonnant de s'en servir dans l'administration et dans les procédures judiciaires. Guillaume devint la souche des rois d'Angleterre qui ont régné jusqu'à nos jours, tous tenant de lui leur droit à la couronne.

La ligne masculine de Guillaume s'étant éteinte, Mathilde, sa petit-fille, qui avait épousé Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, transmit ses droits à son fils Henri II. Celui-ci, qui s'était marié avec Éléonore duchesse de Guyenne, répudiée par Louis VII roi de France, monta sur le trône d'Angleterre en 1154, et apporta ainsi à cette couronne une grande partie de la France occidentale, depuis l'embouchure de la Somme jusqu'aux Pyrénées, à l'exception de la Bretagne. Il ajouta à ses états l'Irlande, dont il fit la conquête en 1172.

La conduite tyrannique de Jean-Sans-Terre, fils de Henri II, amena une révolution dans le gouvernement. Les seigneurs mécontents se liguèrent contre le roi; le pape Innocent III le déposa et adjugea sa couronne au roi de France. En vain Jean fit-il un accommodement avec le pape, et, pour se ménager sa protection, se rendit-il, en 1213, vassal de l'église, en s'engageant à payer au pape, outre le denier de saint Pierre, un tribut annuel de mille marcs d'argent; les barons persistèrent dans leur insurrection, et forcèrent Jean de leur donner en 1215 la grande charte, par laquelle il renonça, pour lui et ses successeurs, à la faculté de lever des impôts sans l'avis du parlement, qui ne comprenait pas encore les communes. Il renouvela à la cité de Londres, ainsi qu'aux villes et aux bourgs du royaume, leurs anciennes libertés et franchises. Enfin, une clause de cette charte porte qu'aucun sujet ne pourra être arrêté, ni emprisonné, ni dépossédé de ses biens, ni privé de la vie, que par un jugement loyal de ses pairs, et conformément à l'ancienne loi du pays, c'est-à-dire la loi anglo-saxonne que Guillaume-le-Conquérant avait abolie. Cette charte, renouve-

lée sous les règnes suivants, a formé la base de la constitution anglaise.

Cependant le roi Jean revint contre cette charte; il la fit casser par Innocent III, qui lança même une bulle d'excommunication contre les barons. Ceux-ci, loin de s'en déconcerter, offrirent la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste roi de France, qui ne fit aucune difficulté de l'accepter; il passa en Angleterre, et y reçut en 1216 le serment de foi et d'hommage des grands. Jean, abandonné de tous ses sujets, se réfugia en Écosse, où il mourut. Cet événement changea soudainement la disposition des esprits. Les barons se rallièrent au parti de Henri, fils de Jean. Le règne de Henri III n'offrit qu'une suite de divisions intestines. Les communes furent admises au parlement en 1266. Édouard, fils et successeur de Henri, fit en 1282 la conquête du pays de Galles, qui avait eu jusqu'alors ses princes particuliers. En 1295, la chambre des communes eut une existence légale.

Les prétentions d'Édouard III à la couronne de France, comme fils d'Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, amenèrent entre ces deux pays des guerres longues et sanglantes; elles commencèrent en 1337, et se terminèrent par l'expulsion entière des Anglais hors de la France. Édouard attira en Angleterre des manufacturiers flamands qui fuyaient les troubles de leur pays; ils établirent les premières fabriques de draps fins. Il refusa le tribut que l'on payait au pape, et le supprima en 1357. Son petit-fils, Richard II, fut détrôné en 1399 par Henri duc de Lancastre, dont le fils, Henri V, fit une invasion en France, conquit la Normandie, confisquée précédemment sur Jean-Sans-Terre, et, profitant des troubles qui déchirèrent le royaume pendant la maladie mentale de Charles VI, conclut en 1420, à Troyes, un traité portant qu'il épouserait Catherine, fille de l'infortuné monarque, et qu'à la mort de ce dernier, sa couronne passerait aux enfants issus du mariage de sa fille avec le prince anglais. Henri mourut à la fleur de son âge, en 1432; son fils Henri VI fut proclamé roi d'Angleterre et de France. Le duc d'York, descendant d'un fils d'Édouard III, lui disputa ses droits au trône d'Angleterre. Les prétentions des deux maisons ensanglantèrent ce royaume pendant trente ans. La maison de Lancastre avait pour emblème la rose rouge, la maison d'York la rose blanche. Ce fut sous ces couleurs opposées que la guerre civile éclata et remplit le pays de carnage. Édouard, duc d'York, monta sur le trône en 1461. Son frère et son successeur, Richard III, perdit la couronne et la vie à la bataille de Botsworth en 1485; il fut le dernier roi de la dynastie des Plantagenets.

Henri VII, son vainqueur, appuyait ses prétentions sur les droits de sa mère, héritière de ceux de la maison de Lancastre; il épousa Élisabeth, fille d'Édouard IV, et réunit ainsi les deux roses. Rendue au calme, l'Angleterre reprit un nouveau lustre; Henri abaissa la noblesse, et releva l'autorité royale qu'il rendit presque absolue. Henri VIII, son fils, prince ami des lettres et instruit, s'érigea d'abord en champion de l'église romaine, en publiant contre Luther un traité qui lui valut du saint-siége le titre de *défenseur de la foi*. Le pape ayant ensuite refusé de casser son mariage avec Catherine d'Aragon, il en prit occasion pour faire abolir par le parlement, en 1534, l'autorité du pontife romain en Angleterre, et s'arrogea la qualité de chef de l'église anglicane, qui lui fut confirmée par le parlement. Les couvents furent supprimés, et leurs biens confisqués au profit de la couronne, en 1539. Henri toucha même au dogme en s'écartant des principes de Luther ainsi que de ceux de l'église romaine et de Calvin. Il persécutait quiconque n'approuvait pas la religion qu'il avait faite à sa fantaisie. Elle ne se maintint pas après sa mort. Sous son successeur, Édouard VI, le calvinisme pur ou presbytérianisme fut introduit; mais Marie sa sœur, qui parvint après lui au trône, en 1553, rétablit la religion catholique, et sévit contre les protestants. Plusieurs prélats expirèrent sur le bûcher. Élisabeth, qui lui succéda en 1558, renversa de nouveau l'autorité du pape; adoptant les principes du calvinisme en tout ce qui concerne le dogme, elle conserva la hiérarchie ecclésiastique; c'est ce qui donna naissance à l'église anglicane ou épiscopale.

Élisabeth gouverna despotiquement; le parlement sanctionnait ses volontés; toutefois sa mémoire est chérie des Anglais. La justice fut plus exactement rendue qu'elle ne l'avait été jusqu'alors; les finances ne furent plus employées qu'à défendre l'état. Élisabeth ranima l'industrie, le commerce et la marine; c'est de son règne que date la grandeur de l'Angleterre. Elle eut toutes les petitesses et les défauts d'une femme coquette; mais, dit Hume, il faut

la considérer sous le rapport d'un être moral revêtu d'une grande autorité, et chargé du gouvernement de l'espèce humaine : ses qualités comme souveraine, quoiqu'il y ait encore des exceptions à faire, méritent les applaudissements et les suffrages universels. Avec elle s'éteignit la maison de Tudor. Jacques Ier, roi d'Écosse, lui succéda, et fut le premier qui régna à la fois sur les deux royaumes de la Grande-Bretagne. Ce prince eut pour successeur l'infortuné Charles Ier qui périt sur l'échafaud en 1649. L'année 1660 vit la restauration : Charles II fut rappelé, et mourut sans enfants. Jacques II, son frère et son successeur, chassé de ses états par ses sujets, en 1688, se réfugia à la cour de Louis XIV, qui l'accueillit avec tous les égards dus au malheur. Aidé des secours du monarque français, et sous le nom de *prétendant*, il fit, pour recouvrer sa couronne, plusieurs tentatives dans lesquelles il échoua.

Le sceptre d'Angleterre passa à Guillaume prince d'Orange, de la maison de Nassau, et gendre du roi détrôné. Généralement aimé de ses sujets, il s'attira cependant le reproche d'avoir eu recours à la corruption pour cimenter son pouvoir, et vit sa fortune trahir souvent son génie au milieu des camps et des batailles ; mais la postérité a honoré dans ce prince le grand capitaine et le grand politique. Anne Stuart, princesse de Danemarck, et belle-sœur de Guillaume, succéda à ce monarque à l'âge de trente-huit ans. Son règne, quoique agité par les divisions de deux partis puissants, les Torys et les Wighs, se soutint avec gloire. Ses qualités la rendirent chère aux Anglais. Elle avait été pieuse, charitable, compatissante ; elle fut appelée *la bonne reine Anne*. Après la mort de cette princesse, le trône fut occupé en 1714 par la maison de Hanovre, actuellement régnante.

P. d'Orléans, *Histoire des Révolutions d'Angleterre*. — Rapin Thoiras, Hume, Smollet, *Histoire d'Angleterre*.

Rois d'Angleterre.

Nota. Cette liste commence par les rois de Westsex, qui se rendirent maitres des sept petits royaumes qui ne furent réunis en un seul que sous Egbert.

Cedric, meurt en.	535
Cheuric.	560
Céolin.	592
Céolric.	597
Céolufe.	611
Cinigisil.	643
Cénowalek.	672
Saxeburge, reine.	673
Census.	685
Escuin.	685
Cedowalla.	689
Ina, se fait moine.	726
Adelard.	740
Cudred.	754
Sigebert, déposé en.	755
Cinulphe.	784
Brithrick.	800

Après la fin de l'Heptarchie saxonne.

Race Saxonne.

Egbert, règne en.	800
Ethelwolf.	838
Ethelbald.	858
Ethelbert.	860
Ethelred Ier.	866
Alfred-le-Grand.	872
Édouard Ier, l'Ancien.	900
Athelstan.	924
Edmond Ier.	940
Edred.	946
Edwy.	955
Edgard-le-Pacifique.	959
Saint Édouard-le-Martyr.	975
Ethelred II.	978
Suénon [Danois].	1014
Ethelred rétabli.	1015
Edmond II.	1016
Canut-le-Grand [Danois]	1015
Harold [Danois].	1036
Hardi Canut [Danois]	1040
Édouard-le-Confesseur.	1042

Race Normande.

Guillaume Ier, le Conquérant.	1066
Guillaume II, le Roux.	1087
Henri Ier, Beauclerc.	1100
Étienne de Blois.	1135

Race d'Anjou ou Plantagenet.

Henri II.	1154
Richard-Cœur-de-Lion.	1189
Jean-Sans-Terre.	1199
Henri III.	1216
Édouard Ier.	1272
Édouard II.	1307
Édouard III.	1327
Richard II.	1377
Henri IV.	1399

Henri V.	1413
Henri VI.	1422
Édouard IV.	1461
Édouard V.	1483
Richard III.	1483
Maison de Tudor.	
Henri VII.	1485
Henri VIII.	1509
Édouard VI.	1547
Jeanne Gray.	1553
Marie.	1553
Élisabeth.	1558
Maison de Stuart.	
Jacques Ier.	1603
Charles Ier.	1625
Interrègne.	
O. Cromwell Protecteur.	1653
R. Cromwell Protecteur.	1658
Restauration de la Maison de Stuart.	
Charles II.	1660
Jacques II.	1685
Maison de Nassau.	
Guillaume de Nassau.	1689
Anne.	1702
Maison de Hanovre.	
Georges Ier.	1714
Georges II.	1727
Georges III.	1760
Georges IV.	1820

* ANGLIVIEL. *Voyez* Beaumelle (la).

* ANGLURE (d'). *Voyez* Givri.

* ANGLUS (Thomas), prêtre catholique anglais du 17e siècle, enthousiaste de la philosophie d'Aristote. Il entreprit d'expliquer, d'après les principes de cette philosophie, les mystères de la religion, tels que la prédestination, le libre arbitre et la grâce. Il écrivit sur ces divers sujets, des ouvrages dont l'obscurité peut être comparée à celle des anciens oracles. Il avait été principal d'un collége à Lisbonne, et sous-principal de celui de Douai.

* ANGOSCIOLA (Hippolyte-Borromée, comtesse d'), de la même famille que saint Charles Borromée, se distingua, au milieu du 16e siècle, par ses talents et ses vertus. Ses *poésies* ont été imprimées.

* ANGOSCIOLA ou ANGUSSOLA (Sophonisbe), née d'une famille noble de Crémone en 1535. Elle eut de bonne heure une réputation en peinture ; le duc d'Albe en informa Philippe II, qui l'invita à venir en Espagne. Elle fit à Madrid le portrait du roi et de la reine, ensuite celui de l'infant don Carlos, qui, dans un mouvement de reconnaissance, alla lui porter un diamant de 1,500 piastres. Le roi lui fit épouser don Fabrice de Moncade, qui l'amena en Sicile, sa patrie. Après la mort de Moncade, elle épousa Horace Lomellini, d'une illustre famille de Gênes. A 67 ans elle devint aveugle, et continua cependant à réunir la société la mieux choisie. Morte à Gênes vers 1620.

* ANGOT (Robert), né à Caen en 1541. Il n'avait que 22 ans lorsqu'il fit imprimer le seul ouvrage qu'il ait laissé. C'est un recueil d'odes, de sonnets, d'épigrammes et d'élégies, intitulé : *Début poétique*. Il renonça de bonne heure à la poésie.

* ANGOULÊME (Charles de VALOIS, duc d'), fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né en 1573, vécut sous cinq rois. Destiné dès son enfance à l'ordre de Malte, il fut pourvu de l'abbaye de la Chaise-Dieu, et devint, à l'âge de 16 ans, grand-prieur de France. Catherine de Médicis lui légua les comtés d'Auvergne et de Lauraguais, et dès lors il quitta l'ordre de Malte pour épouser en 1591 Charlotte, fille du connétable de Montmorency. En 1606, Marguerite de Valois fit casser par le parlement la donation de Médicis : Charles continua cependant à porter le nom de comte d'Auvergne jusqu'en 1519 qu'il obtint du roi le duché d'Angoulême. Il avait été l'un des premiers à reconnaître Henri IV. Impliqué dans la conspiration de Biron, il fut mis à la Bastille ; mais il obtint sa grâce. En 1604, il fut arrêté avec sa sœur, la marquise de Verneuil, et condamné l'année suivante à perdre la tête ; la peine fut commuée en une prison perpétuelle. Il en sortit en 1616, et donna de nouvelles preuves de sa valeur aux siéges de Soissons, de la Rochelle, dans les guerres d'Allemagne, de Languedoc et de Flandre. Il mourut à Paris en 1650, après avoir publié plusieurs ouvrages et en avoir laissé d'autres qui ont vu le jour après sa mort.

* ANGOULÊME (Louis-Emman. de VALOIS), comte d'Alais, fils du précédent et de Charlotte de Montmorency, né à Clermont en Auvergne en 1596. D'abord ecclésiastique, il eut des abbayes dès son enfance, et à l'âge de 16 ans un évêché. Lorsque son frère aîné, Henri, fut mis, pour cause de démence, dans la prison où il resta 50 ans,

Louis-Emmanuel prit le parti des armes, se signala dans les guerres d'Italie et de Lorraine, et fut nommé colonel-général de la cavalerie. Mort à Paris en 1653, laissant une fille qui mourut sans postérité en 1696.

* ANGOULEVENT (CADET), c'était le nom d'un fou du règne de Henri IV. Un plaisant de profession, qui rimait les anecdotes du jour, fit imprimer sous ce nom, en 1615, le recueil intitulé : *Les satires bâtardes, et autres œuvres folâtres* du Cadet Angoulevent.

* ANGRAN D'ALLERAY (DENIS-FRANÇOIS), lieutenant civil du Châtelet de Paris, magistrat célèbre par son savoir et sa probité. Il périt sur l'échafaud en 1794, à l'âge de 69 ans. Interrogé s'il avait fait passer de l'argent aux ennemis de l'état, il répondit sans hésiter qu'il en avait envoyé à la Luzerne, à un de ses gendres. « Ignorais-tu la loi qui le défend? lui dit un des jurés. — Non, mais la loi de la nature a parlé plus haut à mon cœur que la loi de la république.

* ANGREMONT (LOUIS-DAVID-COLNOT), capitaine d'infanterie au commencement de la révolution de 1789, s'attacha au sort de la famille royale, et devint l'agent des princes. Arrêté le 10 août et traduit comme embaucheur devant le tribunal criminel, il fut condamné à mort le 21 août 1792.

* ANGRIANI (MICHEL), de Bologne, général des carmes, mort en 1416. Nous avons de lui un *commentaire* sur les psaumes, sous le nom d'*Incognitus*.

* ANGUERAND ou ANGRAN LE PRINCE, peintre sur verre, né à Beauvais, où il mourut en 1530, dans un âge avancé. Il a décoré de ses peintures la plupart des églises de cette ville.

* ANGUIER (FRANÇOIS), sculpteur célèbre, né à Eu, en Normandie, en 1604, mort à Paris en 1669. On a de lui plusieurs ouvrages. Son chef-d'œuvre est le *Mausolée* du duc de Montmorency, qu'il fit pour l'église des religieuses de Sainte-Marie à Moulins, et qui n'a pas été détruit pendant la révolution.

* ANGUIER (MICHEL), frère du précédent, né à Eu en 1612. Il avait fait la plupart des ouvrages de sculpture qui étaient au Val-de-Grâce. Le groupe en marbre de *La Nativité*, placé sur le maître-autel, était surtout estimé. On admire encore les ornements et les bas-reliefs de l'arc triomphal de la porte Saint-Denis, qu'il avait exécuté sur les dessins de Lebrun. Michel mourut à Paris en 1686.

* ANGUILLA (FRANÇOIS), littérateur du 16e siècle. Il a fait des *Discours italiens* sur les poésies de Sapho, et traduit de Lucien la *dissertation* sur les hommes qui ont vécu long-temps.

* ANGUILLARA (JEAN-ANDRÉ), l'un des plus célèbres poëtes italiens du 16e siècle. Il a fait un *traduction* en octaves des Métamorphoses d'Ovide, très-estimées en Italie. Ce n'est pourtant qu'une imitation libre, mais elle est digne d'éloge pour l'élégance, la poésie et la facilité du style.

* ANGUILLARA (LOUIS), botaniste italien, mort à Padoue en 1590, cité avec éloge par Gesner dans son ouvrage *de Hortis Germaniæ*. Ses découvertes en botanique ont été publiées à Venise sons le titre de *Semplici de Luigi Anguillara,* 1561, in-8°.

ANGULAIRE. (MOUVEMENT, VITESSE.) (*Mathématiques.*) Lorsqu'un corps solide, retenu par un axe fixe, est soumis à l'action de quelques puissances, et qu'il tourne autour de cet axe, ce corps prend une rotation, et l'espace qu'il décrit est nommé mouvement angulaire. L'idée de vitesse qui résulte de cet état de choses se tire de la vitesse que prend un des points du corps : il est clair en effet que tous les points décrivant en même temps des circonférences relatives dont le centre est dans l'axe, leurs vitesses sont très-différentes, puisqu'elles sont entre elles comme ces circonférences ou comme leurs rayons, ou enfin comme les distances des points à l'axe. Ainsi la connaissance de l'une de ces vitesses détermine celle que prend tout autre point du corps solide. Les mécaniciens nomment *vitesse angulaire,* la vitesse des points qui sont situés à la distance $u\,n$ de l'axe : soit v cette vitesse, r la distance d'un autre point quelconque à l'axe ; $r\,v$ sera la vitesse absolue de ce dernier point. F.

* ANHALT (ANT.-E.-G., prince d'), lieutenant-général des armées prussiennes, mort à Mühlengen en 1714 avec la réputation d'un brave guerrier.

* ANHORN (BARTHÉLEMY), né à Slesch, était pasteur d'Eslau au pays des Grisons, et a composé en latin et en allemand des *Traités* de controverse estimés.

*ANHORN (BARTHÉLEMY), qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, était pasteur à Graiss (canton d'Appenzell), et a laissé manuscrits en allemand divers ouvrages sur l'histoire de son pays.

* ANIAN, abbé d'Audenburg dans la West-Flandre, né à Cassel, mort en 1462,

composa une chronique universelle depuis le commencement du monde jusqu'à son temps.

* ANIANUS, astronome et poète dans le 15e siècle. Il composa en vers latins un poëme sur l'astronomie. C'est de lui que sont les vers techniques si connus :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora,
Pisces.

* ANIBERT (Louis-Matthieu), né à Trinquetaille-lez-Arles, en 1742, mort en 1782. Un poëme héroïque, dans le genre de la Pucelle, le fit d'abord connaître ; trois ans avant sa mort, il fit imprimer des *Mémoires historiques sur l'ancienne république d'Arles*, pour servir à l'histoire de la Provence.

* ANICET (St), fut élevé sur la chaire de Saint-Pierre, à Rome, l'an 157 de Jésus-Christ, et succéda au pape saint Pie. Il était originaire de Syrie ; il souffrit le martyre sous le règne de Marc-Aurèle, en l'an 168.

* ANICET, affranchi qui dirigea l'éducation de Néron, et devint ensuite l'instrument de ses crimes. Il conseilla et aida le meurtre d'Agrippine, et concourut à l'exil d'Octavie, en se déclarant coupable d'adultère avec elle.

* ANICH (Pierre), né en 1723 à Ober-Perfuss, près d'Inspruck. Laboureur et berger jusqu'à l'âge de 25 ans, son goût pour les sciences prit sur lui tant d'empire, qu'il alla, dans le collége d'Inspruck, étudier l'astronomie et la géométrie. Il devint bientôt un grand géomètre et l'un des meilleurs mécaniciens de l'Europe, fit deux globes, l'un terrestre et l'autre céleste ; construisit et perfectionna plusieurs instruments de mathématiques, et des cartes du Tyrol admirées pour la précision et la netteté. Il ne jouit que deux mois de la pension de 200 florins que lui avait accordée l'impératrice, et mourut à la fleur de l'âge en 1766.

* ANICHI (Pierre), graveur, né à Florence en 1610. On a de lui : *la Samaritaine charitable ; la sainte Vierge assise, tenant l'enfant Jésus*, et quelques autres pièces.

* ANICHINI (Louis), graveur célèbre, né à Ferrare dans le 16e siècle. Ses plus belles *médailles* sont celles de Henri II et de Paul III.

* ANICIUS (Sextius), préfet du prétoire et consul en 371, sous le règne de Gratien, se distingua par sa bonne administration.

* ANIELLO (Thomas), ou par corruption MAZANIELLO, né dans la ville d'Amalfi, homme du peuple qui vendait du fruit et du poisson dans le marché de Naples. En 1647, un jour où les receveurs le pressaient de payer les droits de ses pommes, il les jeta par terre en appelant le peuple à son secours contre les exacteurs. A l'instant, une multitude irritée l'entoure, il se met à la tête des rebelles, marche avec eux au bureau des gabelles, ensuite au palais du vice-roi, qui se voit forcé de reconnaître l'autorité d'Aniello. Devenu gouverneur, il met le feu à plusieurs édifices de la ville, les signes de la royauté disparaissent, et les massacres succèdent bientôt à l'incendie. Naples passa sept jours entiers dans ces horreurs, après lesquels on parla de paix. Deux jours après, le vice-roi, d'autres disent le peuple, firent assassiner Aniello dans le couvent des Carmes, sans que personne daignât le venger. Le peuple lui rendit des honneurs presque divins.

* ANIEN ou ANIANUS, chronologiste latin, écrivait vers l'an 402.

* ANIEN, jurisconsulte, abrégea, par ordre d'Alaric, le code Théodosien, vers l'an 506.

* ANIEN, diacre pélagien, a traduit en latin quelques *homélies* de saint Jean Chrysostôme.

* ANIKA STROGANOF, de race tatare, naturalisé en Russie, riche commerçant sous le règne d'Iwan Basilowitz. On lui doit en quelque sorte le défrichement de la Sibérie.

ANIMAL. (*Histoire naturelle.*) Pour le commun des hommes, qui réfléchit peu sur la valeur des mots, l'animal est un *être doué de vie :* mais qu'est-ce que la vie ? les végétaux ne vivent-ils pas ? Linnée définissait l'animal un corps organisé vivant et sentant ; et les Cartésiens, une machine agissante dépourvue de toute conscience des mouvements qu'elle exécute. La définition du naturaliste, encore qu'elle ne soit pas rigoureusement exacte, n'était pas déraisonnable ; celle des métaphysiciens était absurde. L'animal n'est point une machine dépourvue de toute conscience ; nous ne chercherons point à prouver qu'il soit doué d'une âme, mais nous renverrons aux expériences des physiologistes modernes, qui ont démontré que tout animal a le sentiment de son existence, et qu'il éprouve la crainte de la douleur. Cette appréhen-

sion est peut-être le seul caractère réel de l'animalité, qu'il est beaucoup plus difficile de définir qu'on ne le pense communément.

En effet, l'animal est organisé, mais le végétal ne l'est-il pas ?

L'animal vit, mais, nous le répétons, qu'est-ce que vivre? La vie n'étant qu'un résultat nécessaire d'un certain système d'organisation (*voyez* Anatomie), les végétaux vivent aussi.

Les animaux sentent. Sentent-ils tous ? et quelques plantes ne sentiraient-elle pas ? Le frémissement qu'éprouvent certaines parties d'un hedysarum, la mobilité des folioles de quelques sensitives, la manière dont se rapprochent les palettes qui terminent les feuilles de la dionée, le ressort de quelques étamines, ne sont-ils que l'effet d'une irritabilité machinale ? Les plantes grimpantes ne choisissent-elles pas les appuis sur lesquels on les voit étendre ou accrocher leurs tiges débiles ? La cuscute, les végétaux munis de vrilles et l'amoureuse valisnierie n'obéissent-ils pas à une sorte de volonté lorsqu'ils alongent ce qu'on pourrait considérer comme des espèces de bras ou de tentacules qui ne s'attachent point indifféremment à tous les corps ?

La faculté locomotrice n'est pas plus qu'un certain mode de vie ou d'irritabilité, un caractère de l'animal ; si l'aigle fend les airs avec la vitesse de la flèche, si l'autruche parcourt le désert avec la rapidité des vents, si le cerf et le coursier laissent à peine une trace sur le sol qu'ils effleurent, si le poisson devance le navire impétueusement poussé par la tempête à la surface des mers, et si le serpent flexible se pelotonne, se déroule et se dresse, comme pour nous éblouir par sa mobilité, une multitude d'animaux ne vivent-ils point immobiles, apathiques, condamnés à végéter ainsi que les plantes ou comme d'obscurs champignons ? N'en est-il pas qui se composent et se développent à la manière des pierres, qui languissent agrégés et gélatineux à la surface du corail ou de quelques substances cornées, et qui semblent enfin présenter au contraire comme le type de la torpeur et de l'insensibilité?

Les caractères chimiques de l'animal ne sont guère plus rigoureux que ceux qu'on a prétendu trouver dans l'exercice de facultés vitales variables à l'infini : les animaux sont généralement composés d'azote, et les végétaux de carbone ; mais, parmi les végétaux, n'en est-il pas, et particulièrement les crucifères, qui sont un composé d'azote comme les substances animales? Il est vrai que les uns absorbent cet oxygène dégagé par les autres, et qu'il se fait un échange de principes entre les deux ordres de corps vivants. Mais, sous quelque rapport que l'on considère l'animal et la plante, on trouvera entre l'un et l'autre une multitude de nuances, tantôt tranchées, tantôt à peine perceptibles, qui ne permettent de les séparer que d'une manière à peu près arbitraire. Nos propres expériences nous ont convaincu que l'animalité n'est point une chose assez déterminée pour qu'on puisse établir le point où elle finit et celui où le végétal commence. Non-seulement il est des êtres chez lesquels les caractères qu'on assigne ordinairement à l'animal existent en décroissant, jusqu'au point où une existence ambiguë semble les rejeter dans le domaine de la botanique, mais nous en avons découvert qui sont évidemment des végétaux par leur insensibilité, par leurs défauts de locomotion et par leur manière de croître, chez lesquels les propagules ou semences sont cependant des êtres doués de toutes les facultés qui caractérisent l'animal le plus actif et le plus vivant. Ce fait, digne d'une grande attention, puisqu'il détruit de fond en comble les deux grandes divisions dans lesquelles on avait prétendu ranger en deux règnes les êtres organisés, a pu contrarier certains systèmes, mais n'en doit pas moins produire tôt ou tard un changement radical dans les méthodes d'histoire naturelle.

Avant notre découverte, il était beaucoup d'êtres ambigus dont l'organisation avait déjà embarrassé les naturalistes. Tournefort, ses prédécesseurs et ses disciples, rangèrent parmi les plantes des productions qui ont été ensuite reconnues pour être des animaux, et qui, depuis Linnée et Pallas, ont été désignées sous le nom ingénieusement équivoque de zoophytes ; ces zoophytes ont jeté la confusion dans les deux règnes, et ont mis à la torture l'esprit des naturalistes qui ont attaché beaucoup d'importance à distinguer le végétal de l'animal ; distinction aussi vaine, aussi peu nécessaire à connaître que celle qu'on supposerait exister entre deux bandes des couleurs de l'arc-en-ciel. Les êtres organisés ne composent qu'une grande série formée d'un nombre infini d'individus dont les uns nous paraissent les moins parfaits parce que leur organisa-

tion plus simple ne les élève guère dans l'échelle des êtres, et dont les autres nous semblent d'une grande importance parce que la complication de leur mécanisme les rapproche de nous.

Nous n'essaierons donc point de définir ce que c'est que l'animal, mais nous ferons connaître les généralités qui concernent les êtres regardés jusqu'ici comme des animaux.

On a coutume d'admettre dans l'animal deux mouvements, dont l'un est volontaire et l'autre purement machinal; le premier est le résultat d'un genre de vie tout différent du second, et le seul peut-être qui soit un vrai caractère pour distinguer l'animal de la plante; il ne saurait exister sans un système nerveux ou du moins équivalent, à l'aide duquel la créature qui exerce ce mouvement volontaire perçoit et exécute ce qu'elle a déterminé par son jugement. Que cette volonté se manifeste d'une manière obscure, elle n'en existe pas moins, mais elle existe en raison de la simplicité ou de la complication de l'être qui ne peut vouloir que parce qu'il a senti et jugé: ainsi le monas et le vibrion, encore qu'on ne distingue en eux aucun viscère, aucun organe, aucun appareil locomotif, lorsqu'ils nagent avec plus ou moins de vélocité en changeant de direction, en évitant ou semblant poursuivre ce qui les environne, agissent en vertu d'une volonté, ainsi que le mammifère le plus rapproché de l'homme par son organisation, lorsqu'il fait des actes semblables. Il suffit d'un sens (le monas et le vibrion en ont au moins un analogue à celui du tact) pour qu'il y ait animalité et tout aussitôt mouvement volontaire. Ce mouvement peut d'ailleurs s'exercer sans locomotion; l'huitre dans la coquille qui la renferme, les petites hydres qui forment comme la floraison des sertulaires, ne parcourent point l'espace environnant comme le peuvent faire les plus petits et les plus simples des microscopiques; mais les contractions de plusieurs parties de leur corps manifestent en diverses circonstances ce mouvement volontaire dont la variété et la rapidité décroissent en raison du décroissement de l'organisation, jusque là qu'on en trouve peut-être quelques preuves chez plusieurs des plantes que nous avons citées au commencement de cet article.

Le second genre de mouvement, ou l'involontaire, est celui qui tient à la vie végétative de l'animal, c'est-à-dire à cette sorte de vie qui le fait croitre et se développer, qui fait qu'indépendamment de sa volonté son cœur bat, son sang circule, que l'assimilation s'opère en lui, en un mot qu'il vit.

Nul organe ne caractérise l'animal; il n'en est pas un qui existe dans tous. La tête, l'estomac, les systèmes circulatoires, en un mot les divers appareils qui font des mammifères, par exemple, des êtres si compliqués, se modifient, disparaissent ou se combinent avec une variété de formes ou de proportions vraiment merveilleuse. Tel de ces organes dont la moindre altération cause la mort la plus prompte dans certains animaux, est à peine utile chez quelques autres, et peut être lacéré et même extrait sans causer la destruction totale. Et ce qui doit paraître plus extraordinaire à ce vulgaire qui ne conçoit guère l'animalité que sur un seul modèle, c'est que, tandis qu'on fait mourir beaucoup d'animaux en leur coupant seulement quelques parties du corps, d'autres peuvent êtres mis impunément en pièces, et chacun des fragments de ceux-ci redevient un animal complet.

Il n'est pas, avons-nous dit, d'organe qui soit commun à tous les animaux ou qui ne varie de forme; ainsi dans les uns la bouche est transversale et unique; dans d'autres, elle peut être longitudinale et se transformer en trompe, en suçoir ou de mille autres façons: les tristomes en ont trois, et les risostomes un grand nombre. Les mammifères ont une tête dont la moindre lésion cause un désordre irréparable avec le prompt anéantissement de toutes leurs facultés; on peut couper cette tête à certains oiseaux sans que ceux-ci cessent de voler et d'agir pendant quelque temps; elle repousse dans les salamandres et dans les limaces; un grand nombre d'êtres animés n'en présentent aucune trace. Les organes générateurs ne varient pas moins dans les créatures qui en sont munies; il en est d'hermaphrodites, tandis qu'il en existe qui sont évidemment privées de sexe. L'appareil respiratoire se modifie en cent façons; les infusoires ne respirent pas. Sans estomac et sans canal digestif, on conçoit difficilement une existence qui se répare, et ce canal digestif semble exister jusque dans des animaux microscopiques; cependant il est des êtres qui en sont dépourvus. Le cœur, que l'homme sent être en lui-même d'une si grande importance

qu'il le regarde comme le premier principe de la vie, et qu'il lui rapporte tous les sentiments dont il est affecté; le cœur, centre de la circulation, généralement unique dans les êtres du premier ordre, est triple dans les céphalopodes, du reste assez dégradés, et disparait totalement dans d'autres animaux où l'on en chercherait en vain les rudiments.

Nous le répétons, parce que cette vérité doit être d'abord reconnue, et il résulte de ce qui vient d'être dit, que les animaux n'ont absolument rien d'essentiellement propre à tous : organes, formes, propriétés, fonctions, tout varie chez eux; ils n'ont de commun, selon nous, qu'une molécule essentiellement agissante, qui s'introduit dans un mucus primordial, pour servir de base aux tissus dont la complication a pu produire, en vertu de certaines lois, toutes les créatures organisées. Cette molécule vivante, pareille dans tous les êtres organisés, qui tend à se réunir aux dépens de ses facultés individuelles, devient la base de l'animal dès qu'un système sensitif vient la rendre susceptible de percevoir, et d'agir au moyen de la volonté que lui communique la présence de ce système; système que l'on appelle nerveux dans les animaux chez lesquels il se rend visible, qui n'est peut-être pas de la même nature chez tous les êtres auxquels il communique l'animalité complète, mais sans lequel la vie ne saurait se régulariser pour se manifester par des mouvements volontaires et se reproduire par la génération.

La matière moléculaire vivante, dont nous démontrerons l'existence au mot *matière* et que nous regardons comme le premier principe de l'animalité, presque imaginée par le grand Buffon, qui dans les écarts d'un brillant génie rencontra parfois les traces de la vérité, entre comme principal agent dans la composition des tissus animaux; tissus dont on a jusqu'ici reconnu quatre espèces, savoir, le cellulaire, le musculeux, le médullaire ou nerveux, et le fibreux.

Le premier, le cellulaire, le plus généralement répandu, forme en quelque sorte le canevas de l'animalité; il est commun aux végétaux comme aux animaux. Composé de lames entre-croisées en tous sens, criblé d'imperceptibles cavités qui communiquent ensemble, il se présente sous la forme de membranes et de vaisseaux; c'est dans son épaisseur que s'accumule la gélatine pour former des cartilages, et que se dépose la matière des os, charpente des organes; la graisse s'y ramasse, les petits vaisseaux s'y ramifient en le pénétrant, et la chaleur s'y développe.

Le second, le musculaire, composé de fibrine, est éminemment contractile; agent direct du mouvement, il forme la partie charnue; les faisceaux fibrillaires dont il est constitué s'entre-croisent ou se roulent selon certaines lois, et composent le cœur, l'estomac, les intestins, en un mot les viscères dont le mouvement est l'essence.

Le troisième, le médullaire ou nerveux, pulpeux, mou, albumineux, paraît jouir de la faculté de sentir, et de lui résultent la mémoire, le jugement et la volonté; protégé par de puissantes membranes, introduit dans tous les organes, c'est lui qui paraît le moteur de la vie intellectuelle, et qui donne aux muscles leur force exécutrice. Sentir est l'attribut de ce tissu, source de perceptions, et pour lequel le sommeil est un temps de suspension nécessaire.

Le quatrième enfin, le fibreux, résistant et impassible, forme les ligaments, les tendons, les membranes destinées à protéger les organes; enchaînant en quelque sorte les os et les muscles, il est comme le lien de l'organisation animale, commis pour en subordonner les parties les unes aux autres.

Outre leurs facultés distinctives, les quatre tissus dont il vient d'être question ont de commun la faculté de se nourrir, au moyen d'un fluide qui, changeant de forme, de couleur et de température, y pénètre en circulant. Ce fluide est le sang, véritable chair coulante, formé d'un sérum que remplissent des corpuscules, sphériques ou ovoïdes, communément désignés par le nom de *globules*, quelle que soit leur forme; rouge, imprégné de chaleur dans les mammifères et les oiseaux; moins rouge, presque froid, peu chargé d'oxygène chez les reptiles et les poissons; sans couleur et à la température environnante dans les mollusques; peu appréciable, mais sans doute existant rudimentairement au moins dans les créatures des derniers ordres inférieurs, qui, préparant l'organisation compliquée des classes élevées, doivent posséder les éléments de ce qui constitue cette organisation, dont l'examen sera renvoyé à l'article que nous lui consacrerons par la suite. (*Voyez* ORGANISATION.)

Quelque impossible qu'il soit, selon nous, de fixer rigoureusement le sens du mot *animal*, et de distinguer les animaux des plantes, on peut cependant, sur les traces de l'illustre Lamarck, établir pour les animaux quelques grands caractères qui leur soient communs, indépendamment de ceux qui les lient avec les végétaux en qualité de corps vivants, et qui seront établis au mot *vie :* nous reconnaîtrons, avec le Linnée de l'époque, neuf de ces grands caractères :

1°. D'avoir des parties instantanément contractiles sur elles-mêmes, ce qui leur donne la faculté de se mouvoir subitement et itérativement ;

2°. De pouvoir se déplacer et agir à volonté, sinon complétement et dans toutes leurs parties, du moins dans une certaine étendue, et selon une volonté marquée ;

3°. De n'exécuter aucun mouvement, total ou partiel, qu'à la suite d'excitations qui provoquent ces mouvements, et de pouvoir répéter ceux-ci autant de fois que l'agent excitateur les peut provoquer ;

4°. De n'offrir aucun rapport saisissable entre les mouvements qu'ils exécutent et la cause qui produit ces mouvements ;

5°. D'avoir leurs solides, ainsi que leurs fluides, participant aux mouvements vitaux ;

6°. De se nourrir de matières à eux étrangères déjà composées, et de digérer ces matières pour se les assimiler ;

7°. D'offrir entre eux une immense disparité dans la composition de leur organisation et dans les facultés qui résultent de cette organisation, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliquées, de manière à ce que leurs parties ne sauraient se transformer les unes dans les autres ;

8°. De pouvoir agir dans l'intérêt de leur conservation (ce caractère, auquel M. de Lamarck substitue l'irritabilité, agissant à divers degrés, et pouvant déterminer une vie sans intelligence, nous paraît le plus définitif, tandis que nous ne saurions concevoir une animalité sans l'instinct de ses besoins et la crainte qui la pousse à la conservation de son existence) ;

9°. De n'avoir enfin aucune tendance dans le développement de leur corps à s'élancer perpendiculairement au plan de l'horizon, et de n'avoir aucun parallélisme dominant dans les canaux qui contiennent leurs fluides.

Tels sont, dit M. de Lamarck, les neuf caractères essentiels qui sont généralement propres aux animaux, et qui les dintinguent éminemment de tout végétal quelconque, ces neuf caractères étant tous en opposition et contradictoires à ceux qui appartiennent aux végétaux. « L'irritabilité n'existe nullement dans les végétaux, ajoute l'illustre savant dont nous venons d'emprunter les paroles; et les zoologistes savent très-bien qu'il n'est pas un seul animal qui ne soit muni de parties instantanément contractiles. »

En effet, si l'on recherche quelle peut être la cause des mouvements de l'animal, on la trouvera dans cette souplesse des parties constitutives, qui permet à celles-ci de transmettre des sensations ; car la transmission n'est qu'un effet de la contractilité qui obéit à une excitation quelconque. Cette faculté peut, à elle seule, tenir lieu de sens, et le tact n'est peut-être que cette faculté même qui se développe d'autant mieux, qu'un système nerveux plus développé en rend les transmissions plus rapides ou plus durables ; et cette irritabilité est tellement un organe général, si l'on peut s'exprimer ainsi, en même temps qu'une condition de l'existence animale, que rien ne saurait recevoir de sensations sans elle, d'où il résulte que les parties des animaux qui ne sont point irritables ou contractiles, telles que les os, la corne et les poils, sont insensibles, et ne jouissent que d'une vie végétative, qui cesse la dernière, et se prolonge encore durant un temps plus ou moins long après le trépas.

Si le véritable caractère de l'animalité existe dans cette contractilité, d'où résulte pour un être la conscience de soi-même, le désir de la conservation et la crainte du danger, ce n'est donc pas dans la manière dont s'exerce la nutrition qu'on doit chercher la différence réelle qui existe entre l'animal et le végétal. On est parti, pour établir ce principe, d'une base fausse, en assurant que tous les animaux possédaient une cavité intestinale qui s'ouvrait par une ou plusieurs bouches, destinées à y introduire une nourriture appropriée. Nous pouvons affirmer qu'il est des animaux qui n'ont ni bouche ni tube intestinal. Pourquoi d'ailleurs ne concevrait-on point un animal qui pût vivre, et s'assimiler les substances nécessaires à son développement et à son existence, par la seule absorption extérieure? Les organes digestifs ne sont pas plus que les autres indispensables à l'animalité ; les animaux du premier ordre des microsco-

piques n'en présentent absolument aucune trace.

En partageant la manière de voir de M. de Lamarck sur l'importance secondaire d'une cavité intestinale, nous ne saurions penser avec lui que l'animalité puisse être séparée de la volonté, car, sans elle, l'être vivant se laisserait mourir, parcequ'il n'éprouverait pas le sentiment qui le détermine à faire tous les efforts dont son organisation le rend capable, pour conserver ce qui lui est le premier des biens.

Nous ne pensons pas non plus que nulle sorte ou particule de matière ne puisse avoir par elle-même la propriété de se mouvoir, ni de vivre, ni de sentir; toute molécule de matière, au contraire, est nécessairement entraînée au mouvement par ses relations avec les autres molécules de nature et de pesanteur différentes.

Le système de M. de Lamarck, à cet égard, implique en quelque sorte contradiction avec les vues ingénieuses que le même philosophe a émises sur les moyens employés par la nature pour instituer la vie animale dans un corps, et composer ensuite progressivement l'organisation d'animaux plus compliqués. Ce grand naturaliste conçoit, 1° que lorsque les molécules gélatineuses, qu'une force réunissante forme dans les eaux et dans les lieux humides, recevront dans leur intérieur des fluides expansifs et répulsifs, dont les milieux environnants sont sans cesse remplis, alors les interstices de ces molécules agglutinées s'agrandiront et formeront des cavités utriculaires; 2° que les particules les plus visqueuses de ces corps gélatineux, constituant alors les parois des cavités utriculaires dont il est question, pourront elles-mêmes recevoir de la part des fluides subtils et expansifs cette tension, cette sorte d'éréthisme qu'on nomme *orgasme*, et qui fait partie de l'état de choses que M. de Lamarck croit être essentiel à l'existence de la vie dans un corps; 3° enfin, que l'orgasme une fois établi dans les parties concrétées du corps gélatineux, ce corps en reçoit aussitôt une faculté absorbante qui le met dans le cas de se pourvoir des fluides qu'il s'approprie, et dont les masses remplissent les utricules qui se sont développées. Dans cet état de choses, il est clair que bientôt la continuité de l'action des fluides subtils et expansifs environnants forcera le liquide des utricules à se déplacer, à s'ouvrir des passages à travers leurs faibles parois, enfin, à subir des mouvements alternatifs et continuels, susceptibles de varier en vitesse et en direction, selon les circonstances; ainsi, par ce mécanisme, voilà la matière gélatineuse organisée, et, qui plus est, déjà vivante, car elle est devenue un véritable tissu cellulaire, fort délicat, dans lequel des fluides propres vont circuler, en raison d'excitations extérieures toujours renouvelées. La matière se sera donc organisée, et la vie s'y sera développée spontanément. Or, la matière peut devenir vivante, et nous irons plus loin, quand nous prouverons, à l'article que nous nous proposons de lui consacrer, qu'il est une matière essentiellement vivante par elle-même.

C'est, comme l'a parfaitement exposé le grand philosophe avec lequel nous nous enorgueillissons de tomber d'accord sur le point important de l'organisation primitive et rudimentaire, c'est par des générations spontanées que procède d'abord la nature; elle n'en peut cependant produire qu'à la faveur des petits corps gélatineux qui font la base de toute organisation vivante; mais ces petits corps gélatineux vivaient déjà individuellement, et leur vie individuelle est mise en commun comme véhicule ou moteur de la vie plus développée dont jouit l'être compliqué qui s'en trouve être une réunion.

Quoi qu'il en soit, il ne doit être question dans cet article que de l'animal. Nous avons vu combien il est difficile de le définir et de le distinguer de la plante; comment, enfin, nulle partie n'est essentielle à son organisation : il est temps, après avoir admiré cette variété de formes dans les organes, de jeter un coup d'œil sur l'immensité d'espèces que renferme le règne dans lequel l'homme doit consentir à se ranger lui-même.

Qu'on reproduise à notre égard les vaines déclamations et les expressions brutales par lesquelles on attaqua ce grand Linnée, qui, le premier, osa comprendre la race humaine dans une classification systématique; qu'on nous reproche de ravaler le prétendu roi de la nature au niveau du singe : ce tyran de tout ce qu'il peut attirer dans sa sphère d'activité n'en sera pas moins un animal. M. Cuvier l'a senti; ce savant, qui, dans l'un de ses immortels ouvrages, n'a pas séparé l'homme du reste de

la création, a cependant établi en sa faveur, et parmi les mammifères, l'ordre des bimanes que caractérisent, selon lui, des mains aux deux extrémités antérieures seulement. « L'homme n'y forme qu'un genre, dit l'il- » lustre professeur du muséum d'histoire » naturelle, et ce genre est unique dans » cet ordre. Comme son histoire nous in- » téresse plus directement, et doit former » l'objet de comparaison auquel nous rap- » porterons celle *des autres animaux*, nous » la traiterons avec plus de détail. »

Ainsi s'exprime M. le baron Cuvier, dont les recherches sur les créatures antédiluviennes ont déjà prouvé la grande antiquité de l'existence animale sur notre planète, et les révolutions nombreuses qui se sont succédé à sa surface, où certains ouvrages consacrés ne supposaient avoir eu lieu qu'un seul grand cataclysme.

M. Cuvier n'a point imaginé, à l'exemple d'un écrivain qui traita poétiquement de l'histoire naturelle, qu'il était de la dignité de notre espèce de s'élever au dessus du règne où son organisation la rejette, pour prendre le vain titre de roi de la terre. C'est à l'article *homme* que nous examinerons jusqu'à quel point cette suprématie doit être reconnue; en attendant, il suffira de remarquer combien les meilleurs esprits, lorsqu'ils ont le courage d'attaquer des préjugés profondément enracinés, font, sans y songer, de concessions à l'erreur. M. Cuvier établit un ordre des *bimanes*, où l'homme est comme retranché en dominateur, et séparé de celui des *quadrumanes*, dans lequel se rangent les singes, dont plusieurs ont avec les sages eux-mêmes tant de conformités anatomiques.

L'homme étant donc compris dans le règne animal, ouvre la marche d'un grand cortége vivant dans l'ouvrage où M. Cuvier établit savamment une classification naturelle de ce règne. Linnée avait donné l'exemple d'une telle disposition; M. de Lamarck a pensé que l'homme, étant en quelque sorte le complément de la création, devait au contraire paraître le dernier dans son histoire, et qu'une méthode naturelle suivant la progression des objets dont elle fixe la place, c'est par les êtres les plus simples, par ceux que nous regardons comme les plus imparfaits, que la classification devait commencer. Cet ordre philosophique se trouve celui dans lequel la Genèse elle-même indique l'ordre de la création; car chez elle les animaux aquatiques furent créés les premiers, les autres suivirent, et l'homme apparut le dernier dans l'univers comme pour en compléter l'ensemble. (*Voyez* CRÉATION.)

Système de Linnée.

Linnée divisa le règne animal en six classes, qu'il caractérisa ainsi qu'il suit :

* Cœur à deux ventricules et à deux oreillettes; sang chaud et rouge.

I. MAMMIFÈRES, *mammaliæ*. Vivipares, les femelles munies de mamelles et allaitant leurs petits. (La plupart ont les mâchoires garnies de dents, le corps couvert de poils, quatre pates, et habitent la terre; leur voix est un langage : quelques exceptions à ces caractères généraux, telles que celles des édentés, des cétacés et d'espèces à peau nue, n'empêchent pas qu'un mammifère ne soit toujours facilement reconnaissable.)

II. OISEAUX, *aves*. Ovipares, ni mamelles, ni lait. (Procédant à l'éducation des petits d'abord par l'incubation; ayant le corps couvert des plumes et des ailes propres au vol, ils se plaisent dans l'air; leur voix est un chant : il est aussi quelques oiseaux dont les ailes oblitérées ne permettent pas la locomotion dans l'air, et d'autres dont l'eau semble être l'élément de prédilection; mais personne ne méconnaîtra la classe dans laquelle les espèces qui font exception doivent se ranger naturellement.)

** Cœur uniloculaire, à une seule oreillette; sang presque froid et rouge.

III. AMPHIBIES, *amphibiæ*. Ovipares, sans mamelles, ni lait, ni poils, ni plumes. (Tous sont munis d'une queue, qui, pour avoir disparu dans les anoures (*voyez* BATRACIENS), n'en existe pas moins dans la jeunesse de ces animaux; leur corps ou partie de leur corps est couvert d'écailles; leur voix est un sifflement; ils ne se mêlent en rien de l'éducation de leurs petits, ont quatre ou deux membres locomoteurs, ou, s'en trouvant totalement privés, sont reduits à la reptation.)

IV. POISSONS, *pisces*. Respirant par des branchies, sortes de poumons externes; ovipares (il n'existe d'accouplement que dans fort peu d'espèces); des nageoires sont les organes de la locomotion; des écailles, les téguments. Les poissons sont muets, et habitent l'eau sans exception.

*** Cœur uniloculaire, sans oreillettes; sang froid et blanc ou consistant dans une espèce de sanie. (Ces caractères sont inexacts, car il

est des animaux à sang rouge dans cette section, et plusieurs n'ont même pas de cœur.)

V. Insectes, *insectæ*. Munis d'antennes, respirant par des stigmates latéraux. (Tous ont des pieds, la plupart ont des ailes, et sont sujets à des métamorphoses.)

VI. Vers, *vermes*. Munis de tentacules, point de pieds ni de véritables nageoires. (La plupart sont mollasses, hermaphrodites ou androgynes. Chez eux les organes de la respiration ou de la nutrition sont infiniment variés, ainsi que le mode de reproduction.)

L'accroissement de nos connaissances en histoire naturelle, a rendu le système de Linnée d'un usage insuffisant. Qu'eût-ce été si, partageant l'indignation de Buffon contre l'arrangement ordonné par le véritable Pline moderne, on eût rejeté toute méthode, pour introduire dans une science exacte cette confusion qu'y voulait faire régner une imagination ardente? Malgré la prose pompeuse de l'écrivain français, on reconnaît aujourd'hui la nécessité des méthodes; on sent la nécessité d'un arrangement basé sur des rapports plus réels que ces formes extérieures, qui furent tout pour des esprits superficiels; il rapproche sans avoir égard à ces formes, ce que l'organisation intime a rapproché dans la nature. Dans cette vue M. le baron Cuvier a perfectionné le système de Linnée de la manière suivante.

Méthode de M. Cuvier.

* Vertébrés, *vertebrati*. Ces animaux ont un squelette intérieur, composé d'une série d'os ajustés à la suite les uns des autres, que parcourt un canal rempli par la substance d'où partent les nerfs, organes de la sensibilité. Cette série d'os, appelée colonne vertébrale, est terminée en avant par une tête qui n'est peut-être elle-même qu'une vertèbre développée, et postérieurement par un coccyx ou queue. Deux cavités, la poitrine et l'abdomen, renferment les principaux organes de la vie. Les sexes sont séparés sur des individus de deux sortes, appelés mâles et femelles; des testicules sont l'apanage des premiers, des ovaires ceux des secondes; une rate, un foie, un pancréas, des mâchoires transversales incombantes, et munies de dents au moins rudimentaires, selon la belle observation de M. Geoffroy-Saint-Hilaire sur le bec des oiseaux, quand ces dents ne se développent pas complètement, et jamais plus de quatre membres, sont les caractères communs à tous les vertébrés. L'organisation de toutes les vertèbres présente une grande analogie, que M. Geoffroy a poursuivie avec une singulière sagacité, en ramenant les plus grandes aberrations apparentes de cette organisation aux types primitifs.

I. Mammifères, *mammaliæ*. Donnant le jour à des petits vivants qu'ils allaitent à l'aide de mamelles; ayant le sang chaud, un cœur à deux ventricules, des poumons, un cerveau volumineux, à corps calleux, cinq sens complets, un diaphragme musculaire entre la poitrine et la cavité abdominale, sept vertèbres cervicales (une espèce qui en a neuf exceptée). Les mammifères, entre lesquels nous sommes rangés, sont généralement les animaux les plus intelligents; on les divise en ordres d'après la conformation de leurs dents et de leurs pieds, organes qui déterminent les mœurs et les habitudes de chaque espèce.

II. Oiseaux, *aves*. Ovipares, les œufs ayant la coquille calcaire; ni lait, ni mamelles; cœur et sang comme dans les mammifères; des poumons; point de diaphragme; point de dents apparentes aux mâchoires qu'on nomme bec; des plumes, des ailes; un sternum en bateau, qui complète l'appareil propre pour le vol; un gésier pour estomac; l'oreille sans pavillon. Ces animaux, les seuls qui dorment debout, sont divisés en ordres que caractérise la forme des pieds et du bec.

III. Reptiles, *reptiliæ*. Ovipares; les œufs sans coquille, quelquefois fécondés sans accouplement; cœur imparfait, sang presque froid et rouge. Les reptiles forment sans doute une classe fort naturelle pour quiconque en a déjà observé et comparé plusieurs espèces, et cependant peu de caractères communs leur sont propres; les uns sont cuirassés et plastronnés, les autres ont le corps nu, ou couvert d'écailles, de plaques et d'anneaux. Ceux-ci sont munis de membres, ceux-là n'en offrent aucun indice, tandis qu'il en est où le nombre et la position de ces membres varient. Enfin, il en est encore qui, passant comme les insectes par diverses métamorphoses, sont de véritables poissons durant la première partie de leur existence, et de petits quadrupèdes le reste de leurs jours.

IV. Poissons, *pisces*. Ovipares, œufs sans coquille ni enveloppe albumineuse, fécondés sans accouplement; cœur impar-

fait, sang froid et rouge, point de membres véritables, mais des nageoires toutes verticales en tiennent lieu; cette disposition verticale des nageoires suffit pour distinguer au premier coup d'œil les poissons des mammifères cétacés qui ont des nageoires horizontales; leur corps est nu, quand il n'est pas écailleux; le squelette va chez eux en décroissant de composition et de solidité, au point d'être presque nul, et réduit à une colonne vertébrale cartilagineuse, dans les dernières espèces de la classe.

** Mollusques, *molluscæ*. Point de squelette; les muscles attachés à une peau molle, tantôt nue, tantôt recouverte d'une coquille de forme très-variable. Le système nerveux est confondu chez ces animaux dans les autres parties; nul organe n'y est protégé par une boite osseuse: ce système nerveux s'y compose de plusieurs ganglions, espèces de petits cerveaux que des filets sensitifs mettent en rapport. Les mollusques, dont les organes nutritifs et générateurs sont fort compliqués selon les ordres auxquels ils appartiennent, paraissent ne posséder de sens que le tact et le goût, et quelques-uns y joignent la vue; ils respirent par des branchies, et l'on compte quelquefois chez eux jusqu'à trois cœurs.

Cuvier divise les mollusques en six ordres: les *céphalopodes*, les *ptéropodes*, les *gastéropodes*, les *acéphales*, les *branchiopodes*, et les *cirrhopodes*. Des modifications notables ayant récemment été apportées à cette classification, c'est au mot *mollusque* qu'on fera connaitre celle-ci.

*** Articulés, *articulosæ*. Ils ont, pour tout système nerveux, deux cordons régnant le long du corps, interrompu de distance en distance par de petits nœuds ou ganglions dont le premier est un peu plus gros que les autres. Leur sang est froid, généralement sanieux et blanc, si ce n'est dans le premier ordre des annélides, où il est encore rouge. Le corps et les membres, quand ces derniers existent, sont formés d'anneaux. Cette grande section renferme des ordres trop disparates pour être considérée comme bien naturelle; elle sera probablement susceptible de révision, ainsi que la suivante.

I. Annélides, *annelides*. Cœur charnu, manifeste; sang rouge; respirant par des branchies dont la position varie; corps composé d'anneaux contractiles; point de pieds, quelquefois des soies à leur place. Les annélides sont hermaphrodites, et probablement ovipares.

II. Crustacés, *crustacei*. Cœur composé d'un ventricule charnu; sang blanc circulant; respirant par des branchies; ayant des antennes, ordinairement au nombre de quatre, et plusieurs mâchoires ou mandibules transverses; ils sont ovipares et les sexes sont séparés chez eux.

III. Arachnides, *arachnidæ*. Tête et thorax réunis en une seule masse; sans antennes et sans branchies; respirant par des trachées ou par des sacs pulmonaires; se reproduisant plusieurs fois, à l'aide de sexes distincts; des œufs à la suite desquels on n'observe pas de métamorphoses complètes dans les jeunes individus; nombre des yeux et des pates variable.

IV. Insectes, *insectæ*. Cœur nul; un fluide lymphatique au lieu de sang les pénètre; respirant par des trachées; corps divisé en trois parties importantes: la tête, qui supporte les antennes, et des yeux à facettes; le thorax où s'articulent les pates, au nombre de six, et les ailes, au nombre de quatre ou de deux; enfin l'abdomen, qui contient les principaux viscères. Les sexes sont séparés entre le mâle et la femelle; il en résulte des œufs à la suite d'un véritable accouplement; les petits subissent d'étranges métamorphoses. Les insectes n'engendrent qu'une fois dans le cours de leur vie. On divise ces animaux en divers ordres d'après des caractères tirés de la bouche, des tarses, des antennes et des ailes.

**** Rayonnés, *radiati*. Cette classe ne se distingue guère des trois précédentes que par des caractères négatifs; à peine les êtres qu'on y rejette ont-ils quelques caractères communs. Ébauches de l'organisation, essais de la nature, on dirait autant de formes rudimentaires qu'il y a d'espèces; aussi n'y voit-on presque nul indice de circulation, ni organes spéciaux pour les sens, ni système nerveux distinct; les organes respiratoires y sont douteux, ceux de la digestion sont quelquefois compliqués; en d'autres circonstances l'animal n'offre qu'un sac digestif sans issue, quelquefois il présente des organes dont on distingue bien l'exercice, mais dont il est difficile d'apprécier les fonctions: il est de ces êtres dont la forme indique une tendance à rayonner, et même un grand nombre qui sont composés de rayons, ou dont les tentacules partent du centre en divergeant

élégamment vers la circonférence ; mais ce caractère est loin de convenir à une classe dans laquelle l'auteur comprend des êtres parfaitement sphériques ou membraneux qui ne présentent rien de divergent en quelque partie que ce soit de leur petite étendue. Tous les rayonnés habitent les eaux.

I. Echinodermes, *echinodermæ*. Organes respiratoires et circulatoires distincts ; les viscères contenus dans une cavité intérieure que forment des appendices disposés en rayons, et souvent disposés en étoile : ils habitent la mer.

II. Intestinaux, *vermes intestini*. Corps alongé, sans aucune espèce de membre, ayant pour tout viscère distinct un canal digestif ; parasites des autres animaux, sans qu'on sache comment ils s'introduisent dans leur intérieur, ni comment ils respirent, ni comment ils se reproduisent.

III. Acalèphes, *acalephæ*. Corps globuleux ou rayonnant, renfermant un sac digestif qui se rend souvent dans l'intérieur en rayonnant aussi ; on n'y distingue ni circulation, ni respiration, ni sexe ; plusieurs donnent cependant des propagules qu'on pourrait prendre pour des œufs, et causent sur la peau, lorsqu'on les touche, des démangeaisons semblables à celles qui résultent de la piqûre de l'ortie. La bouche tient lieu d'anus : ils habitent la mer.

IV. Polypes, *polypi*. Corps mou, contractile, formant un sac intestinal qui n'offre qu'un orifice entouré de tentacules ; ne présentant aucun organe qui puisse faire supposer que ces animaux jouissent d'un autre sens que celui du tact ; on les trouve exclusivement dans les eaux, soit douces, soit salées.

V. Infusoires, *infusoriæ*. Corps essentiellement transparent, contractile et microscopique. M. Cuvier ne leur reconnait aucun organe. On verra par la suite que, parmi les êtres qu'il nommait infusoires d'après ses prédécesseurs, il en est où des appareils locomoteurs, et d'autres organes fort compliqués, dont on ignore l'usage, sont assez fréquents et très-aisément visibles. Nous établirons par la suite que cet ordre ne peut être que provisoire ; une partie des infusoires de M. Cuvier et des naturalistes antérieurs rentrera dans notre règne des psychodiées, le reste sera réparti entre les crustacés, les intestinaux et les acalèphes, comme point de départ de ces ordres dans l'organisation primitive.

Telles sont les divisions de la méthode de M. Cuvier : quant aux espèces qui composent celles-ci, elles sont établies dans les ordres supérieurs, sur la génération ; les animaux qui, par cet acte, produisent des individus féconds, sont réputés de même espèce. Nous examinerons, au mot *génération*, jusqu'à quel point une telle assertion peut être fondée.

Système de M. de Lamarck.

M. de Lamarck, qui, le premier, établit la division des vertébrés et des invertébrés, division qui se trouve l'une des plus tranchées de la nature, a, comme nous l'avons dit, suivi une autre marche que celle de Linnée et de son illustre collègue M. Cuvier. En passant du simple au composé dans l'établissement de sa méthode, en tirant ses grands caractères du développement de la vie, dans l'idée où il était que celle-ci devient plus éminente en raison de la complication des organes, M. de Lamarck a encore suivi les progressions de cette complication des organes et de la vie qui en résulte avec une sagacité admirable. Ses ouvrages sur cette matière sont un code de raison, résultat d'observations immenses, faites dans un esprit dégagé de préjugés, et surtout avec une bonne foi bien rare, même dans l'étude des sciences, où les plus habiles veulent souvent mettre leurs vues à la place des faits. Les métaphysiciens devraient non moins que les naturalistes se nourrir des ouvrages de M. de Lamarck ; ils y puiseraient plus d'idées justes que dans toutes ces vaines méditations, dont les bases, ordinairement hypothétiques, ne produisent que des résultats incertains. Comme la *Philosophie botanique* de Linnée, que Rousseau disait être le livre qui contient le plus de véritable philosophie, l'*Introduction à l'histoire des animaux sans vertèbres* est un ouvrage qu'on ne saurait trop méditer, et dans lequel notre célèbre naturaliste expose les choses avec une lucidité parfaite. Nous avons vérifié presque tous les points de départ de ses raisonnements, et quelque répugnantes que puissent être pour certaines personnes ses idées sur les générations spontanées, sur la nature et sur la manière dont cette mère commune procède pour s'élever du développement fortuit d'une existence imparfaite à une existence achevée, les philosophes seront obligés de s'y ranger toutes

les fois qu'ils prendront la peine d'interroger cette nature elle-même.

* Invertébrés, *invertebrati*. Ceux-ci n'ont pas de squelette; ils sont les moins parfaits; ils se divisent en deux grandes sections.

α. Les animaux apathiques, qui, selon l'auteur, ne sentent pas, et ne se meuvent que par leur irritabilité excitée; ils n'ont ni cerveaux, ni masse médullaire alongée; point de sens, si ce n'est tout au plus un tact obtus; point de membres; des formes variées dans lesquelles on ne remarque aucune disposition articulaire.

I. Infusoires, *infusoriæ*. Microscopiques, gélatineux, transparents, contractiles, sans bouche distincte; aucun organe constant déterminable; génération fissipare, subgemmipare. (Ces caractères, bien plus exacts que ceux qu'on avait assignés jusqu'ici aux microscopiques, en séparent nécessairement, pour les porter à l'ordre suivant, des animaux déjà très-compliqués, où Muller vit encore des infusoires, parce qu'ils échappaient à l'œil désarmé.)

II. Polypes, *polypi*. Les caractères de cette classe sont les mêmes que nous leur avons assignés, en exposant la méthode de M. Cuvier. M. de Lamarck l'augmente avec raison d'animaux qu'on avait regardés comme des infusoires, et qui ne feront partie de notre classe des microscopiques que provisoirement et par extension.

III. Radiaires, *radiati*. Animaux libres, la plupart vagabonds, à corps généralement sub-orbiculaire, renversé, ayant une disposition rayonnante dans ses parties, tant externes qu'internes; dépourvus de tête, d'yeux, et de pates articulées; l'organe de la digestion composé; respirant par des tubes extérieurs qui absorbent l'eau; des amas de germes internes ressemblant à des ovaires.

IV. Vers, *vermes*. Corps mou, alongé, nu, sans tête, sans yeux et sans membres; la bouche constituée par un ou plusieurs suçoirs; point de cerveau ou de moelle noueuse, ce qui ne suppose guère d'autre sens qu'une espèce de tact; nul organe respiratoire. La génération de ces animaux est un mystère; ils vivent et respirent peut-être par l'absorption cutanée qu'exercent les pores de leur superficie.

V. Après sa classe des vers, M. de Lamarck propose provisoirement celle des Épizoaires, dont le corps est mou ou subcutané, diversiforme, muni d'une sorte de tête encore indécise, avec quelques appendices inarticulés, et formant déjà un passage aux insectes.

Ici commence à se développer cette symétrie que nous n'avons pas observée dans les apathiques, et qui ne cessera plus jusqu'à l'homme; symétrie en vertu de laquelle des parties paires opposées, font que la moitié d'un animal, partagé longitudinalement, est, à très-peu près, semblable à l'autre, et qui, dans la série des articulés, ne commence guère à paraître, pour jouer un grand rôle dans l'organisation, que dans les acéphales. Les épizoaires vivent sur les branchies des poissons; ce sont des parasites extérieurs, comme les vers sont des parasites intérieurement nourris par la substance même des animaux, aux dépens desquels ils se développent peut-être spontanément, mais selon des formes déterminées d'avance par les lois de la nature.

β. Les animaux sensibles. Ici apparaissent les formes symétriques par des parties paires et opposées, qui sont sériales lorsqu'elles se répètent. Les organes du mouvement sont attachés sous la peau; le cerveau existe, et une masse médullaire alongée en cordon noueux s'y attache la plupart du temps. Les sens s'y développent successivement, et à l'aide de ces sens les animaux de cette grande section sont susceptibles de certaines perceptions qui deviennent conservables; de là dérive une sorte de mémoire.

I. Insectes, *insectæ*. Articulés, subissant des métamorphoses ou acquérant de nouveaux organes, et ayant dans l'état parfait six pates, deux antennes, deux yeux à réseau, et la peau cornée. Chez la plupart se développent des ailes; ils respirent par des stigmates; on n'y distingue point encore de système bien distinct de circulation. Ces insectes, chez lesquels les deux sexes sont séparés dans des individus mâles et femelles, ne s'unissent qu'une fois dans leur vie, et sont, sans exception, ovipares.

II. Arachnides, *arachnidæ*. Ovipares, ne subissant pas de métamorphoses, n'acquérant jamais de nouvelles parties en se développant, et toujours munies de pates articulées. Ces animaux ont un cœur, et la circulation commence à s'y faire remarquer. Ils respirent par des trachées ou par des branchies; la plupart peuvent s'unir plusieurs fois durant leur vie, et montrent déjà une certaine intelligence.

III. Crustacés, *crustacei*. Ovipares, articulés, aptères, c'est-à-dire sans ailes; des antennes ordinairement au nombre de quatre; munis de cinq ou sept paires de pates; respirant par des branchies, tantôt externes, tantot cachées sous les cotés de l'écaille du corcelet; munis d'un cœur et de vaisseaux pour la circulation, d'une moelle longitudinale, ganglionée, terminée antérieurement par un petit cerveau, et de sexe le plus souvent double.

IV. Annélides, *annelides*. Animaux mollasses, alongés en forme de vers; nus ou habitant dans des tubes où ils n'adhèrent pas; ayant le corps muni soit de segments, soit de rides transverses; souvent sans tète, sans yeux, et sans pates articulées; bouche subterminale, variable; quelquefois des antennes; une moelle longitudinale noueuse, avec des nerfs pour le sentiment et le mouvement; sang rouge, circulant déjà dans des artères et dans des veines. La respiration s'opère par des branchies, dont l'existence a cependant échappé à l'observation chez certaines espèces.

V. Cirrhipèdes, *cirrhipedæ*. Animaux mollasses, sans tête et sans yeux, testacés, fixes, ayant le corps comme renversé, inarticulé, muni d'un manteau, avec des bras antérieurs tentaculaires, cirrheux, multiarticulés; bouche presque inférieure, non saillante, à mâchoires transversales dentées, disposées par paires; les bras en nombre variable, inégaux, disposés sur deux rangs, et composés chacun de deux cirrhes setacés, multiarticulés, ciliés; l'anus terminant un tube en forme de trompe; une moelle noueuse règne dans toute leur longueur; les branchies sont externes, quelquefois cachées; la circulation s'opère par un cœur et par des vaisseaux; leur coquille est élevée sur un pédicule tendineux, flexible, quand elle n'est pas sessile; elle est composée de plusieurs valves inégales, tantôt mobiles, tantôt soudées, et tapissée intérieurement par le manteau.

VI. Conchifères, *conchiferæ*. M. de Lamarck (tom. 5 de son *Histoire des animaux sans vertèbres*) a séparé des mollusques dans la grande division des animaux sensibles, une nouvelle classe qu'il appelle *conchifères*; elle se compose d'êtres mollasses, inarticulés, toujours fixes dans une coquille bivalve; sans tète, sans yeux; ayant une bouche nue, dépourvue de parties dures; munis d'un manteau ample qui enveloppe tout le corps, formant deux lobes en manière de lames. La génération des conchifères, qui sont essentiellement hermaphrodites, s'opère par un mécanisme intérieur et sans accouplement; il en résulte ou des œufs, ou des petits vivants, sans qu'on soit bien fixé à cet égard. Le nom de *conchifères* vient du mot *conque*, employé par les anciens pour désigner certaines coquilles bivalves. Ces coquilles enveloppent le plus communément ici tout l'animal auquel leurs valves sont liées par deux forts ligaments; elles s'ouvrent par le côté, et jouent l'une sur l'autre à l'aide d'une charnière. Les conchifères de M. de Lamarck répondent aux acéphales de M. Cuvier.

VII. Mollusques, *molluscæ*. Animaux mollasses, inarticulés; antérieurement munis d'une tête plus ou moins saillante, ayant des yeux et des tentacules, ou portant à son sommet des bras disposés en couronne; bouche variable, ordinairement armée de parties dures; le corps est muni d'un manteau diversifié, qui enveloppe quelquefois en partie l'animal. Les mollusques respirent par des branchies qui varient par leur disposition, et qui sont rarement symétriques; la circulation est double; le cœur uniloculaire, quelquefois à oreillettes divisées et fort écartées; point de cordon médullaire ganglioné dans la longueur du corps, mais des ganglions épars, un peu rares, et différents nerfs. Les mollusques sont nus, dépourvus de parties solides, ou renfermant intérieurement quelque corps dur ou une coquille, quand la coquille ne leur prête pas l'appui extérieur de sa protection. Les coquilles des mollusques, quand ils en sont munis, ne sont jamais composées de valves liées par une charnière.

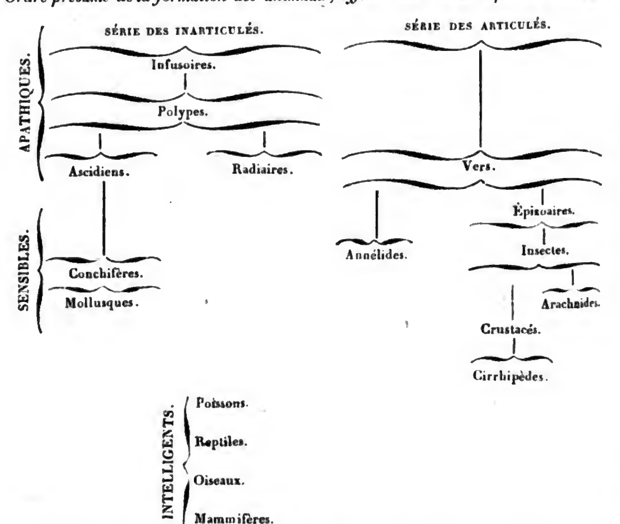
** Vertébrés, *vertebrati*, ou animaux intelligents. Ils sentent, acquièrent des idées conservables, exécutent les opérations de leur volonté d'après ces idées, qui leur en suggèrent de plus en plus compliquées, et sont raisonnables à divers degrés. Outre la colonne vertebrale qui fait l'une des principales parties constitutives des animaux intelligents, ceux-ci possèdent un cerveau et une moelle épinière d'où partent les nerfs, agents directs de toute intelligence; ils ont des sens distincts, les organes du mouvement fixés sur les parties d'un squelette intérieur, et des formes symétriques par parties paires.

Les poissons, les reptiles, les oiseaux

et les mammifères, caractérisés comme ils l'ont été plus haut, sont les quatre classes dont se compose la grande section des animaux auxquels M. de Lamarck reconnait le précieux attribut de l'intelligence.

Dans l'ingénieuse méthode que nous venons d'exposer, on voit combien la progression qui dut être observée par la nature pour la complication des animaux a été heureusement saisie par l'auteur. Le tableau suivant donne l'idée la plus exacte des belles idées de M. de Lamarck.

Ordre présumé de la formation des animaux, offrant deux séries séparées et subrameuses.



Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point notre grand naturaliste philosophe a été en droit de contester l'intelligence aux animaux des premières classes de sa méthode; c'est encore au mot *organisation* que nous discuterons ce point.

Méthode de M. Duméril.

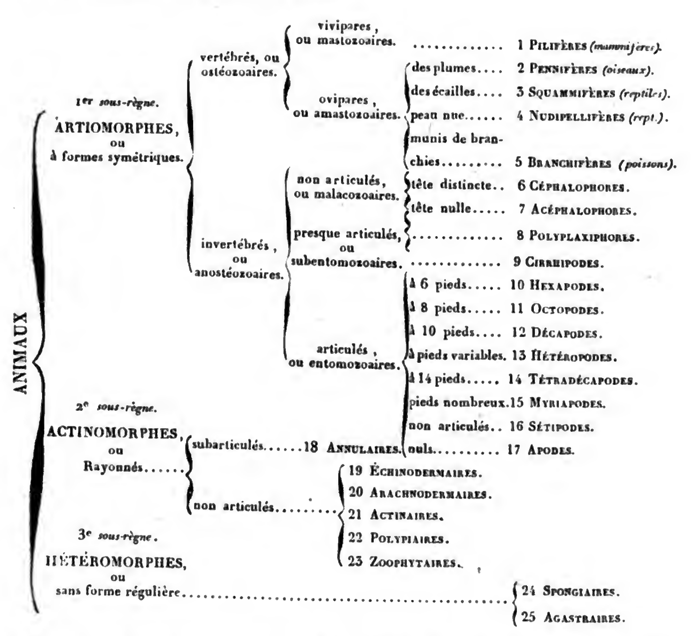
Le savant Duméril, dans un excellent ouvrage intitulé : *Zoologie analytique,* avait, par l'arrangement méthodique qu'il établit, procédé, comme Linnée et M. Cuvier, en passant du composé au plus simple. Il répartit les êtres vivants dans neuf classes, dont le tableau suivant donnera l'idée.

ANIMAUX	VERTÉBRÉS....	à poumons......	vivipares ayant des mamelles.............		1 MAMMIFÈRES.
			sans mamelles....	couverts de plumes...	2 OISEAUX.
				sans plumes.........	3 REPTILES.
		des branchies au lieu de poumons..			4 POISSONS.
	INVERTÉBRÉS.	munis de vaisseaux et de nerfs....	simples, ou inarticulés.................		5 MOLLUSQUES.
			articulés........	munis de membres.....	6 CRUSTACÉS.
				sans membres.........	7 VERS.
		sans vaisseaux...	ayant des membres et des nerfs........		8 INSECTES.
			sans membres ni nerfs................		9 ZOOPHYTES.

Les *zoophytes* de M. Duméril répondent à peu près aux trois premières classes des animaux apathiques de M. de Lamarck ; ses *vers*, aux vers du même auteur, grossis des annélides ; ses *insectes*, aux insectes, plus les arachnides, qu'à l'exemple de Linnée, le savant professeur confond parmi les aptères ; enfin ses *mollusques*, qui sont ceux de M. Cuvier, répondent aux mollusques, aux conchifères et aux cirrhipèdes de M. de Lamarck.

Méthode de M. de Blainville.

M. de Blainville, dont les précieuses observations ont aujourd'hui tant d'influence sur les progrès de l'histoire naturelle, a dû multiplier le nombre des classes dans sa nouvelle distribution systématique du règne animal, que présente le tableau suivant :



Encore que la classification de M. de Blainville soit établie sur d'excellentes bases, et sur des aperçus très-philosophiques, il est douteux que sa nomenclature soit adoptée. Les noms de *pennifères* pour oiseaux, de *nudipellifères* pour reptiles, d'*entomozoaires* pour insectes, et de *branchifères* surtout pour poissons, paraîtront nécessairement d'un usage trop étrange pour qu'on les préfère à ceux que l'habitude a consacrés, et que les Linnée, les Cuvier et les Lamarck ne regardèrent pas comme devant être rejetés du langage de la science.

On doit remarquer combien les invertébrés, plus nombreux dans la nature que les animaux dont un squelette et une colonne vertébrale forment la charpente, ont des formes moins déterminées. La variété de leurs organes appauvris, ou non encore élevés au plus haut degré de développement où l'on conçoit qu'ils eussent pu atteindre, ne permet pas de tracer entre eux des

coupes aussi certaines ; de sorte que, lorsque les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons sont facilement caractérisés, et conservés comme classes dans toutes les méthodes, les invertébrés flottent de divisions en divisions, incertains de la place qui leur doit être assignée.

C'est à l'article où nous traiterons de chacune des classes dont il vient d'être question, que, descendant dans les détails nécessaires pour donner une idée de l'ensemble de la nature, nous occuperons le lecteur des ordres, des genres, et des principales espèces qui s'y viennent grouper.

B. DE ST.-V.

ANIMALCULES. (*Histoire naturelle.*) Ce nom, qui signifie proprement *animaux en diminutif*, fut donné, par les premiers naturalistes qui découvrirent un nouveau monde à l'aide du microscope, aux êtres infiniment petits et vivants, dont l'existence leur était manifestée. Avant Muller, qui les appela *infusoires*, on les étudia très-superficiellement ; et depuis, quelques observateurs qui, pour en avoir beaucoup parlé, ne les ont pas mieux connus, les ont désignés sous d'autres noms impropres, dont ceux d'*animalcules du premier* ou *du second ordre*, ne sont pas les moins vicieux. Nous croyons qu'on doit faire disparaitre tous ces noms du langage de la science, et c'est à l'article *microscopiques* que nous renverrons le lecteur pour connaître les merveilles qui concernent ces premiers essais de l'organisation animale.

B. DE ST.-V.

ANIMAUX. (*Agriculture.*) L'agriculture tire un très-grand parti des animaux domestiques. Le cheval, l'âne, le bœuf, la vache, le buffle, le mouton, la chèvre, le cochon, le lapin, la poule, la pintade, le dindon, le paon, l'oie, le cygne, le canard et le pigeon sont autant d'animaux diversement utiles dans l'industrie agricole.

Les uns, outre les services qu'ils rendent comme puissances mécaniques à la culture des champs et au travail de la ferme, produisent en outre des engrais abondants ; les autres se lient indispensablement à l'exploitation rurale, et sont les plus fermes appuis de sa prospérité. Et, en effet, n'est-ce pas par leur secours que l'on réalise ce principe le moins contesté de la production, et qui consiste à faire consommer dans la ferme une portion des récoltes pour les convertir en viandes variées, peaux, fourrures, laine, suif, beurre, fromages, etc. ? Cette pratique, en changeant la nature des récoltes, est une industrie dont les conséquences sont doublement lucratives pour l'agriculteur. La vente des nouveaux produits le constitue déjà en bénéfice, et il a de plus les engrais qui amendent ses terres, et augmentent leur faculté productive en même temps que leur valeur vénale.

Les anciens n'ignoraient pas les avantages qui résultent, pour la fortune du cultivateur, de l'éducation d'un grand nombre d'animaux domestiques dans la ferme, puisque, chez eux, cette éducation était liée intimement à l'agriculture. Les Romains, outre les engrais féconds qu'ils retiraient de leurs cloaques, s'en procuraient encore de factices à l'aide des volières nombreuses où ils élevaient des oiseaux de toutes espèces.

Nous avons vu chez nous des exemples magiques des bienfaits acquis à l'agriculture par l'accumulation des animaux domestiques dans les exploitations rurales. Des sols stériles ont ainsi été rendus à la culture, et sont devenus, dans un laps de temps très-court, d'une fécondité étonnante. Il est vrai que ces résultats ont été obtenus par le concours d'autres ciconstances ; mais, en ne considérant la multiplication des animaux que comme la conséquence immédiate de la propagation des prairies artificielles, des alambics, etc., il n'en est pas moins vrai que c'est par la connexion intime que ces innovations ont avec l'éducation des bestiaux, et par la nourriture qu'elles procurent, il n'en est pas moins vrai, dis-je, que c'est par cette connexion intime qu'elles ont influé d'une manière aussi heureuse sur la prospérité de notre agriculture. D.

ANIMAUX. (*Technologie.*) De tous les moteurs que l'homme emploie aujourd'hui, les animaux sont les premiers qu'il ait associés à ses travaux, et il s'est même déchargé sur eux du soin des ouvrages les plus pénibles. C'est ainsi que le cheval, le bœuf, le chameau, etc., sont employés à porter des fardeaux, à trainer des charrettes, à haler des bateaux, à labourer la terre, à mouvoir des machines. Nous exposerons à l'article *moteurs* les différentes manières d'utiliser la force des animaux, ainsi que les avantages qui en sont résultés pour les progrès de l'industrie et de la civilisation.

L. Séb. L. et M.

ANIMAUX FOSSILES, ET ANIMAUX PERDUS. (*Histoire naturelle.*) On appelle

animaux fossiles ceux dont les débris, trouvés au sein de la terre ou dans quelque banc pierreux, sont identiques avec les mêmes parties de quelque animal existant. Les animaux perdus sont ceux dont les restes n'ont plus d'analogues parmi les espèces vivantes, et dont les races n'existent plus à la surface du globe ou dans les profondeurs de la mer.

Habitués, dès notre enfance, à l'idée que tout ce qui nous entoure sortit complet du chaos pendant la durée d'une semaine; à nous peindre le père commun des hommes imposant, vers les premiers jours de la création, son nom véritable à chaque individu de la cohorte vivante qui venait animer un univers naissant, nous ne concevons guère que des races nouvelles puissent se développer dans l'univers, et que de vieilles races tout entières en aient pu disparaître.

Cependant nous démontrerons, au mot *création*, que chaque jour quelque génération imprévue peut et doit même augmenter le nombre des êtres vivants; il suffira, dans cet article, de prouver que le temps a détruit jusqu'au souvenir d'existences qu'on n'eût pas reconnues sans les progrès qu'ont faits de nos jours les sciences naturelles, et sans les belles recherches de cet illustre Cuvier, l'un des savants à qui ces sciences ont le plus d'obligation, par la marche véritablement philosophique qu'il contribua tant à leur imprimer.

A peine creusèrent-ils le sol et des veines de rochers, pour en retirer des matériaux de construction, que les ouvriers les moins observateurs ne tardèrent pas à reconnaître, en beaucoup d'endroits, que la terre et la pierre elle-même étaient formées ou remplies de débris qui ne pouvaient avoir appartenu qu'à des créatures autrefois vivantes. Dès qu'on appesantit la réflexion sur ces monuments d'antiques destructions, on y chercha des preuves d'une grande révolution physique, d'un déluge universel, dont la plupart des mythologies ont perpétué la tradition, en représentant ce grand désastre comme un châtiment du ciel mérité par l'impiété de nos pères.

C'est dans cette pensée, et pour lui établir des preuves dans la nature même, qu'on vit long-temps des savants, qui tenaient plus à la lettre qu'au sens des livres sacrés, fouiller les vieux charniers de notre planète, y reconnaître des traces de ces géants dont les désordres avaient surtout provoqué la fureur de Dieu, y supposer des ossements d'hommes qui eussent été témoins du déluge, et qui pussent attester qu'un plan de création ayant été arrêté d'un seul jet, dans le sein de l'Éternel, rien n'avait changé dans les résultats de ce plan après le déluge; les êtres dont on pouvait interroger les ossements, noyés dans ce grand cataclysme, indiquant des animaux pareils à ceux dont un couple avait été sauvé dans l'arche. Dans cet esprit, quelques naturalistes soutenaient encore naguère qu'on devait retrouver les analogues de tous les fossiles, soit dans les parties des grands continents où l'on n'a pas encore pénétré, soit dans les abîmes pélasgiens où la sonde n'a pas jusqu'ici descendu. Les plastrons et les carapaces des tortues fossiles étaient pour eux les crânes de nos premiers parents, confondus dans le limon abandonné par les eaux vengeresses. Une grande salamandre fut un contemporain de ce patriarche qui perpétua notre race; et quelques pièces de bois pétrifié, les débris du vaisseau qui sauva du déluge les êtres destinés à perpétuer leur espèce.

Les anfractuosités d'un sol coupé, le déchirement des vallons, des rocs fracassés, l'entassement des montagnes, l'inclinaison des couches de la terre ou des bancs solides, les traces de fougueux courants, en un mot tous les accidents topographiques qui se remarquent à la surface du globe, furent regardés comme des effets soit de l'ouverture des cataractes célestes, par lesquelles tant d'eaux supérieures s'étaient précipitées sur la terre bientôt délayée, soit de la retraite impétueuse de ces eaux, qu'on indique avoir été fort prompte.

Cependant, si les débris d'animaux de toute espèce dont on regardait les fragments épars, ou réunis en lits immenses, comme des témoignages d'une si terrible révolution, si ces débris eussent effectivement été le résultat d'une brusque catastrophe, ils eussent, sans exception, présenté partout un désordre, un sens dessus dessous, tels que les crues d'eaux, et les débordements de nos moindres ruisseaux en occasionent trop souvent dans nos campagnes quand ils les ravagent. Réaumur observa, le premier, qu'il n'en était pas constamment ainsi, et que si dans beaucoup de circonstances des fossiles se trouvaient entassés confusément, il arrivait aussi qu'en beaucoup de cas on trouvait des restes d'animaux pétrifiés dans la situation où ces

animaux avaient dû vivre naturellement et mourir. Nous connaissons, à Sainte-Croix-du-Mont, dans le riche bassin de la Garonne, des bancs de coquilles, et particulièrement des rochers entièrement formés d'huîtres, qui ont certainement vécu tout le temps nécessaire à leur développement, au lieu même où nous les voyons conservées, sans que le moindre indice puisse faire soupçonner qu'une autre cause que le terme assigné à leur existence et la retraite lente et graduelle des eaux ait causé leur mort, ou mis un terme à leur reproduction successive.

Nous pourrions citer d'autres localités où le même fait peut être facilement vérifié, et les récifs croissants des archipels de l'Asie et de la mer du Sud nous indiqueraient quels moyens emploie la nature pour former, sans le secours d'aucun déluge, d'insensibles et mornes rocs avec les débris d'êtres vivants. Il nous suffira de dire que plusieurs fois les eaux abandonnèrent et reconquirent les mêmes lieux; que si leur invasion put être brusque, leur séjour fut souvent long et leur retraite lente. Nous ajouterons que la surface de notre globe, ou du moins beaucoup de ses parties, furent sujettes à plus d'un déluge ou grandes inondations alternatives, et dont il est resté des traces aussi irrécusables que profondes.

MM. Cuvier et Brongniart ont, par exemple, reconnu, dans leurs importantes recherches sur les ossements fossiles des environs de Paris, que la mer, après avoir long-temps couvert la contrée où s'élève l'immense capitale de la France, et avoir tranquillement déposé les couches diverses qui en forment le sol inférieur, l'abandonna aux eaux douces, qui vinrent s'y accumuler en vastes lacs; que dans ces lacs, par une longue succession de siècles, se formèrent les gypses et les marnes qui recouvrent ces gypses ou alternent avec eux; que des animaux particuliers, dont les ossements remplissent nos pierres, vivant dans ces lacs ou sur leurs bords, laissèrent leurs restes enfouis dans la vase, qui nous les a conservés; qu'à une époque plus récente, la mer vint occuper encore son ancien domaine, et laisser, pour monument de son irruption nouvelle et de son dernier séjour, des bancs composés de ces coquilles qu'elle nourrit; enfin l'onde amère fit une autre fois place à des marais et à des étangs, à la longue existence desquels sont dues ces couches épaisses de pierre remplies de coquilles d'eau douce, ou ces vases supérieures devenues fertiles par leur dessèchement, et dont se composent aujourd'hui les champs qui nourrissent ce Parisien, fort peu soucieux de reconnaître les anophlotherium, les palæotherium, et autres animaux qui vécurent avant lui sur les rives de la Seine.

De tels terrains ont été retrouvés depuis dans la France entière, et partout on y a découvert des ossements d'animaux semblables à ceux dont nos pierres de Montmartre sont remplies. Nous avons nous-même observé en Espagne plusieurs indices d'une même succession de catastrophes; notre savant ami Drapiez les rencontre dans cette Belgique, qui doit s'enorgueillir de nous avoir enlevé un tel citoyen; l'Italie en présente divers exemples, plusieurs parties du monde en présentent également, et sans doute on en doit découvrir un beaucoup plus grand-nombre quand le génie de l'observation pénétrera en tant de lieux qui réclament son œil investigateur.

Toutes les classes d'animaux actuellement existants ont des représentants dans les débris du vieux monde, mais presque aucune des espèces contemporaines ne s'y retrouve. Quelques poissons, quelques coquilles qui vivent encore aujourd'hui, existaient, à la vérité, au temps des races perdues; mais, outre que le nombre de ces espèces aînées est fort peu considérable, c'est toujours loin du tombeau de leurs analogues antiques qu'on rencontre leur patrie présente. Quand il n'y a pas eu anéantissement de races, il y a déplacement total des climats habités par elles; et le même fait s'observe dans le règne végétal: une multitude de plantes ont, comme une multitude d'animaux, disparu de la terre pour y faire place à la nouvelle végétation dont elle est parée. Ces plantes, conservées comme entre les pages d'un herbier naturel dans les épontes des houillères, appartiennent généralement à des familles qui n'existent plus, ou qui maintenant ne sauraient subsister sous le parallèle qu'ombragèrent les plantes maintenant fossiles. Notre jeune ami, M. Adolphe Brongniart, digne fils d'un savant dont les ouvrages sont devenus classiques, et dont le nom s'associe si glorieusement à celui de l'illustre Cuvier, notre jeune ami Brongniart a porté la lu-

mière dans l'histoire des enfouissements végétaux ; nous profiterons de ses découvertes a l'article *fossile* (*voyez* ce mot). Il ne doit être ici question que d'animaux perdus.

On avait cru que les parties molles de ces animaux ne nous seraient jamais connues, et ne pourraient point contribuer à rétablir leur mémoire après les milliers de siècles qui passèrent sur leurs restes. Cependant M. Lamouroux a retrouvé, dans les rochers du Calvados, jusqu'à des éponges et de mollasses alcyons parfaitement reconnaissables. Tout le monde connait l'histoire de ce rhinocéros septentrional, dont la race a disparu, et dont un individu fut retrouvé de nos jours, par l'effet de l'éboulement d'une colline, avec ses poils, sa chair et sa graisse.

Cependant la conservation des parties molles est un cas rare; et de ce qu'on ne rencontre pas fréquemment des restes de radiaires, d'acalèphes et autres animaux qu'on pourrait qualifier de fugaces, on ne doit pas conclure que de tels êtres, inférieurs dans l'échelle de l'organisation aux animaux primitifs communément conservés, n'aient pas précédé ceux-ci dans la création. (*Voyez* ce mot.)

Jamais on n'a rencontré de traces des animaux perdus, dans les roches granitiques, dans les gneiss ou roches feuilletées, plus anciennes probablement que les plantes et que les animaux; il n'en existe point dans l'épaisseur des bancs de houille grasse. C'est dans l'ardoise que l'on commence à retrouver, sinon des fragments solides, du moins des moules qui appartinrent à des êtres doués de vie, mais tellement différents des groupes aujourd'hui vivants, que c'est avec circonspection qu'on doit les rapprocher des crustacés branchiopodes. Ces êtres, qui furent sans doute du nombre des premiers dans lesquels se développa la vie depuis si répandue, avaient été plutôt mentionnés que décrits avant ce même M. Brongniart que nous avons déjà cité. Ce savant, qui sait jeter un nouveau jour sur toutes les matières qu'il traite, a retrouvé l'histoire de ces premiers habitants du monde, et a lu à l'Institut un excellent mémoire où, faisant connaitre leur organisation, il propose de les diviser en deux genres, nommés *callymène* et *ogygie*.

Le calcaire gris et compacte, qui forme la plus grande partie des montagnes adossées aux grandes chaines communément appelées primitives, présente à son tour une multitude de restes dont les analogues vivants ne sont plus connus; tels sont les ammonites, les lenticulaires, les camérines, et les bélemnites. Dans un calcaire probablement plus moderne, apparaissent ensuite les restes de créatures dont les espèces sont perdues, mais dont les genres existent toujours ; ce sont des madrépores, des oursins, des térébratules, des nautiles, des huitres plissées, etc.

Vient ensuite un terrain glaiseux, mais parfois solide, qui sépare la formation précédente, de celle de la craie qui se montre au dessus. Celle-ci, mise à jour au pied des falaises de la Manche, retrouvée dans les fouilles d'où résultèrent ces criptes inférieures de Maestricht, que nous avons ailleurs soigneusement décrites, abonde en crustacés, en débris d'annélides; bientôt des restes de reptiles viennent s'y montrer, et attester une époque où les eaux et leur voisinage étaient peuplés de nouvelles classes d'êtres d'organisation plus compliquée. Des tortues, des crocodiles, de gigantesques lézards du genre monitor, vivaient alors en même temps que les dernières cornes d'Ammon, des baculistes, des turrilites, de petites nautilacées et d'autres genres prêts à disparaitre. Mais les mammifères n'existaient pas ; en vain a-t-on cru retrouver dans le calcaire grossier de Maestricht des bois d'élan ou de cerf; Faujas y prit des fragments de tortue pour des andouillers.

Le calcaire à cérites qui constitue la pierre à bâtir employée le plus communément à Paris, et qui se montre à découvert en beaucoup de parties de France et d'Angleterre, vient après, superposé à l'argile plastique, ou bien à un sable noir rempli de pyrites en décomposition, qui le sépare de la craie ; il renferme, soit à Dax, dans le département des Landes, soit à Mérignac non loin de Bordeaux, soit dans les falunières de la Touraine, soit enfin à Courtagnon et à Grignon près de Paris, d'énormes quantités de coquilles ; et c'est au milieu de six cents espèces au moins, parfaitement bien reconnues, qu'on en trouve environ une dizaine que l'on croit pouvoir regarder comme ayant encore leur progéniture dans le monde actuel.

Les environs de Vérone et de Vicence, dans la Haute-Italie, présentent enfin une formation probablement plus récente, et

fort analogue à celle d'Œningen et de Pappenheim en Franconie ; on y trouve comme dans ces lieux un plus grand nombre d'animaux fossiles mêlés à des animaux perdus. Les poissons surtout s'y entassent, et l'on doit remarquer qu'aux lieux qui paraissent dater de la formation de ce calcaire ne se trouvaient pas encore de vertèbres ; à mesure que ceux-ci paraissent, ils y indiquent un ordre de choses où l'eau devait encore couvrir la plus grande partie de la terre. Car, selon les vieilles archives de l'existence, les poissons furent les premiers, les reptiles vinrent ensuite ; les dauphins, les phoques et les lamantins toujours aquatiques, précèdent les mammifères terrestres ; quand les traces de ces mammifères deviennent plus nombreuses, elles appartiennent encore à des espèces qui fréquentaient les bords des eaux ; enfin le peu d'ornitholithes qui nous sont parvenus, sont des pélicans, des ibis ou des bécasses, qui sont toujours des oiseaux de rivages.

Nous sortirions du cadre où nous sommes forcés de nous renfermer par la nature de cet ouvrage, si nous donnions même la liste de tous les animaux perdus et retrouvés, dont les débris ont formé la croûte extérieure de cette planète où nos débris s'accumuleront à leur tour, sur un sol toujours renouvelé par la poussière des générations qui le foulent. Il suffira d'indiquer par des généralités quelle fut l'importance du rôle que jouèrent ces animaux perdus dans l'ensemble de la création.

Parmi les animaux d'ordre supérieur, nous avons d'abord retrouvé des dauphins, des phoques et des lamantins ; bientôt des pachydermes viennent se joindre ou succéder à ces mammifères marins. Outre des restes d'hippopotames, de rhinocéros et de tapirs dont les dépôts d'alluvions sont remplis, et qui ont servi à reconnaître combien les espèces de ces genres avaient été plus nombreuses qu'elles ne sont aujourd'hui, l'infatigable Cuvier exhuma deux genres entiers qu'il appelle *anoplotherium* et *palæotherium*. Le premier ne se composait pas de moins de cinq espèces ; toutes vivaient dans nos environs, où leurs ossements se sont conservés. Ces ossements indiquent des quadrupèdes qui tenaient le milieu entre le rhinocéros et les chevaux, dont les mâchoires étaient munies de quarante-quatre dents disposées en série non interrompue comme chez l'homme, et dont les pieds, formés de deux doigts, rappellent la conformation des pieds du chameau. L'anoplothérium commun devait être un animal lourd, bas sur jambe, muni d'une queue fort longue, et dont la figure et les mœurs pouvaient avoir quelques rapports avec les mœurs et la figure de la loutre, qui, habitant les eaux, y nage aisément à la poursuite de sa proie. L'anoplothérium secondaire et le moyen devaient au contraire être des animaux assez lestes, si l'on en juge par la longueur de leurs jambes. M. Cuvier remarque avec sagacité que ce dernier animal, évidemment congénère de l'anoplothérium commun et pachyderme comme lui, eût été probablement pris pour un ruminant, s'il eût été rencontré, revêtu de sa peau, par l'un de ces naturalistes qui s'obstinent à classer les animaux d'après leurs formes extérieures. L'anoplothérium commun était gros comme un âne ; le petit et le très-petit, qui constituent la quatrième et la cinquième espèce, n'étaient guère plus grands que le lièvre et le cobaie ou cochon-d'Inde.

Les mastodontes, autres grands animaux perdus, qui furent d'abord regardés comme des éléphants fossiles, ont dû être effectivement fort voisins des éléphants par leur forme extérieure. M. Cuvier croit pouvoir affirmer qu'ils étaient munis d'une trompe. Ils avaient de grandes défenses, outre des dents mâchelières disposées par lames verticales. Cinq espèces de mastodontes sont aujourd'hui suffisamment reconnues, et paraissent avoir existé à une époque de beaucoup postérieure à celle où vécurent les animaux dont les ossements se rencontrent dans les bancs calcaires. Leurs restes ne se sont guère rencontrés que dans la tourbe des marais ; le nouveau monde surtout en présente d'abondants débris. La seconde espèce qu'on y déterre fut commune à l'ancien continent, si l'on en juge par quelques dents trouvées en Saxe, en Belgique, en Sibérie, à Dax, etc.

Le grand mastodonte fut l'espèce la plus remarquable du genre où les naturalistes le classent : non-seulement il fut le plus gros de tous les animaux terrestres qui aient existé, mais il a servi à convaincre les plus incrédules de la possibilité d'une destruction de race. En vain on avait voulu ne voir dans ses débris que ceux d'un éléphant ; ces restes, mieux examinés, ont rétabli

un être gigantesque qui peupla l'Amérique du nord, où sa nourriture devait être totalement végétale, et non animale comme on l'a avancé sans trop savoir pourquoi. On rapporte qu'à Willamsburg, en Virginie, on trouva, à cinq pieds et demi de profondeur, à la surface d'un banc calcaire, de nombreux débris de mastodontes entre lesquels on recueillit une masse de petites branches de feuilles et de graminées à demi broyées, qui souvent paraissait enveloppée par des fragments d'espèces de sacs qu'on regarda comme des tuniques d'estomacs conservés. Plus communément, on a trouvé les ossements du grand mastodonte dans les marais profonds; ils y sont confondus dans la vase, souvent dans leur position naturelle, et disposés verticalement comme si l'animal s'y était enfoncé tout entier. C'est de pareilles localités qu'ont été extraits ces os avec lesquels on a composé les deux squelettes dont l'un se montre aux États-Unis, et l'autre à Londres. Plus long que l'éléphant le plus considérable, le mastodonte gigantesque devait avoir au moins dix pieds de hauteur au garrot, puisque, dépouillé de sa chair, les proportions de ses os en font attribuer dix au squelette. Les naturels de l'Amérique septentrionale voyant la bonne conservation des débris de leur gigantesque animal, où plusieurs prétendent avoir retrouvé jusqu'à des traces de trompe, ont ajouté foi à des traditions bizarres qui se perpétueront sans doute long-temps encore au sujet d'un être dont l'histoire ne peut plus être éclaircie. Ils assurent que la race du grand mastodonte, vulgairement nommé mammouth, a couvert la surface du pays, avec des hommes qui ne le lui cédaient guère sous le rapport des proportions. Ces créatures puissantes eussent tout dévoré; mais le grand Être, voyant qu'elles avaient déjà exterminé les daims et les cerfs des forêts, les foudroya. Un seul mammouth mâle, le plus grand de tous, et qui ne fut que légèrement blessé au côté, se sauva vers les lacs supérieurs du fleuve Saint-Laurent, où probablement il vit encore, comme ce grand bœuf Behémot, réservé aux Juifs, selon le thalmud, pour le grand repas que leur doit donner le Messie. Les Sibériens, environnés de vieux débris d'éléphants, de rhinocéros, et de mastodontes, ont aussi imaginé leur mammouth, dont ils racontent des choses non moins merveilleuses. Leur animal fabuleux vit de racines sous la terre, où, comme la taupe, il se creuse des galeries dont les montagnes sont les taupinières; il ne sort que la nuit, ce qui fait qu'on ne l'a jamais vu.

Le mégathérium ne le cédait guère au mastodonte, non plus qu'à nos éléphants, pour le volume; il habitait l'Amérique du sud, où ses restes ont été retrouvés, particulièrement au Paraguay. On en a rétabli divers squelettes, dont un, parfaitement entier, se trouve au cabinet royal de Madrid; nous l'y avons attentivement examiné, et nous avons reconnu par cet examen combien tout ce qu'avait avancé M. Cuvier sur le mégathérium (voyez *Magasin encyclopédique de l'an IV de la république*) était judicieux. En vain Faujas, qui a confondu cet animal avec le suivant, a-t-il voulu le métamorphoser en carnassier; son système dentaire le reporte dans le voisinage des bradypes et des fourmillers: les proportions n'y font rien dès que les rapports naturels existent. Le mégathérium devait atteindre à la taille des plus gros rhinocéros; le squelette que nous en avons vu a dix pieds de haut sur douze de long; on y compte douze côtes, deux clavicules parfaites qui ont dû faciliter aux membres antérieurs, plus courts que ceux de derrière, des mouvements assez analogues à ceux de nos bras. Les membres de derrière, encore que l'os de la cuisse y soit presque carré, c'est-à-dire aussi épais que haut, sont plus longs; et, à l'inspection des pieds, tout porte à croire que l'animal devait jouir de la faculté de se lever tout droit, et de grimper aux arbres, quand il ne se servait pas de ses ongles pour fouir et chercher les racines qui firent probablement avec le feuillage sa nourriture habituelle.

Le mégalonix est encore un autre grand animal, probablement perdu, qui appartient au même genre que le mégathérium. L'illustre Jefferson, qu'une grande réputation, fondée par la culture des sciences, éleva à la première dignité d'un état libre et puissant, décrivit avant tout autre cette créature sans postérité. Il rapporta quelques traditions qui porteraient à croire qu'un petit nombre d'individus vivent encore dans les parties sauvages des États-Unis, où l'on dit avoir entendu leurs mugissements; mais il est difficile d'ajouter foi à des contes de Sauvages, et les ossements des mégalonix trouvés avec ceux de plusieurs autres animaux détruits dans d'immenses cavernes sont des

témoins bien plus certains de leur disparition que tout ce que peuvent dire sur leur existence actuelle d'ignorantes peuplades portées à confondre les objets les plus distincts. Ce sont les ongles du mégalonix qui valurent à cet animal le nom qu'il porte, et dont la force fit supposer qu'il avait dû s'en servir pour déchirer la chair des autres habitants de l'Amérique, aux premiers temps où l'existence animale vint vivifier ces profondes solitudes.

L'infatigable Cuvier, qui semble lire dans les fragments brisés qui nous restent d'une création effacée, comme l'antiquaire exercé lit dans ses collections où la plupart des médailles sont frustes, a, récemment encore, fait connaître sous les noms de *lophiodon* et de *chæropotame* des genres d'animaux mammifères perdus. Ce savant rétablit les squelettes sur lesquels ont passé des milliers de siècles, avec une adresse extraordinaire ; et comme on doit à ses soins une collection considérable de squelettes appartenant aux espèces contemporaines, chacun peut comparer les différences et les rapports qui existent entre tout débris qu'il rencontre : par ce moyen, ce savant, qui, si l'on peut s'exprimer ainsi, établit la chronologie de la création, nous fournit encore les moyens d'en vérifier les éléments et les dates.

Outre les traces de ces mammifères retrouvés dans le sein des rochers ou de la terre, il en existe dans des localités fort différentes, et qui, pour indiquer des espèces détruites, n'établissent pas que toutes aient été détruites en même temps. Dans l'humus, ou terreau dont se trouvent remplies plusieurs grandes cavernes dont le calcaire des montagnes est souvent pénétré, on rencontre des ossements qui n'ont subi d'altération que celle qu'impriment l'humidité, l'enfouissement, et les oxydes minéraux dont le sol est rempli. Ces ossements, qui font de certaines grottes de l'Allemagne, de la France et de l'Amérique septentrionale, de véritables charniers, appartiennent à des animaux des genres chat, chien et hyène ; un ours de grande taille s'y reconnaît, avec une sarigue.

M. Drapiez a retrouvé le même ours dans le calcaire du Hainaut, province sur laquelle ce savant a donné un ouvrage descriptif qui ne laisse rien à désirer. Quelques restes d'espèces qui appartiennent à des genres d'herbivores se trouvent confondus avec ceux des carnassiers dont il vient d'être question, sans qu'on puisse se rendre compte de l'accumulation de tant de créatures ennemies dans les mêmes retraites. Quelque inondation aurait-elle conduit à la fois, vers les asiles que la nature avait creusés dans ces lieux élevés, des animaux qui, fuyant le danger, avaient, par l'effet d'une terreur commune, renoncé à leurs inimitiés? Entassés dans ces lieux, ces animaux y auraient-ils été noyés, ou s'y seraient-ils dévorés les uns les autres? Quoi qu'il en soit, nous devons faire observer que les restes les plus anciens des mammifères perdus, c'est-à-dire ceux qui se retrouvent dans les couches plus anciennes du globe, appartinrent à des espèces qui vivaient de végétaux ; qu'on ne trouva d'ossements d'animaux de proie que dans les formations récentes. Nous reviendrons sur ce fait à l'article *création*.

Outre les animaux perdus qu'on reconnaît dans les rochers, les couches inférieures du sol et les cavernes, on en rencontre de plus modernes encore dans certaines tourbières : tels sont des cerfs, des élans, et des bœufs de grande taille qui ont dû vivre au temps des premiers hommes, puisqu'on a trouvé, dans quelques endroits où les restes de ces ruminants étaient enfouis, des lames d'épée en cuivre, qui dénotent une époque où la société existait avec ses instruments de carnage.

On trouve aussi en différents points des côtes de la Méditerranée, notamment à Gibraltar, à Cette, à Antibes, à Nice, en Corse, à Cérigo, et en Dalmatie, des masses de brèches ou d'immenses quantités d'os, réunis par un ciment calcaire rougeâtre assez semblable pour l'aspect à de la brique, renfermant des fragments d'antilopes, espèces de lièvres, d'ânes, de bœufs, de moutons, de lagomys, de rats, et peut-être de chevaux. Des brèches pareilles, et remarquables par l'importance des traces qu'elles forment, sont celles des bords du Rio Alambra en Aragon, et qui, connues sous le nom de *las calaveras*, ont été décrites dans notre *Guide du voyageur en Espagne*. Comme, dans ces amas, des restes d'animaux dont les races existent encore se trouvent confondus avec ceux d'animaux dont les races n'existent plus, il est clair que leur formation touche au point de contact d'un changement d'habitants arrivé sur le globe, et à cette époque où tant d'espèces perdues allaient faire place aux espèces nouvelles qui se perpétuent encore de nos jours.

Nous avons déjà vu que des restes d'oiseaux de rivage s'étaient retrouvés dans les environs de Paris même. Mais l'ostéologie des volatiles, si l'on en excepte le bec et les pieds, dont les traces ont jusqu'ici échappé à nos recherches, se ressemble trop dans leurs diverses espèces pour qu'il soit aisé de reconnaître, parmi de vieux débris de squelettes brisés, si les espèces à qui ces débris appartinrent sont les mêmes que nos contemporaines.

Si les oiseaux n'ont pas laissé autant de vestiges de leur existence entre les premières créatures que l'ont fait les mammifères, les reptiles furent en grand nombre, et nous avons vu dans le *Monitor* de Maestricht la preuve de leur extrême antiquité. Les restes des reptiles ont acquis une haute importance entre les naturalistes, par la multiplicité des espèces détruites, par les grandeurs que durent atteindre la plupart de ces espèces, par la bizarrerie de l'organisation qui dut caractériser quelques-uns d'entre eux, enfin par l'histoire de ce grand protée, voisin des salamandres, long-temps fameux comme un véritable anthropolithe, et que Schenzcher fit connaître sous la qualification d'*homme témoin du déluge*.

Les couches d'OEningen, d'Aichstadt et de Pappenheim renferment surtout de ces restes précieux des premiers habitants du globe. L'un d'eux fut d'abord pris pour un oiseau; sa tête, ses mâchoires alongées en bec, les vertèbres de son cou, et surtout ses grandes ailes, donnent en effet à l'empreinte qui s'en est retrouvée l'aspect de l'un de ces volatiles qui, revêtus de plumes, peuplent aujourd'hui les airs; mais nul vestige d'un pareil vêtement ne se retrouvait autour de l'empreinte : des écailles, au contraire, s'y distinguèrent; et quand l'anatomie comparée fut parvenue au point où M. Cuvier l'a portée, on reconnut dans l'être antédiluvien, un saurien, duquel le dragon (*voyez ce mot*) est encore de nos jours un représentant sur le globe; non ce grand dragon mythologique dont l'antiquité fit le redoutable symbole de la force, mais un frêle lézard ailé qui voltige innocemment entre les branchages des pays chauds. Le reptile volant, retrouvé au cœur de l'Allemagne, est aujourd'hui connu sous le nom de ptérodactyle.

Le célèbre anthropolithe d'OEningen, après avoir été, durant plus de trente ans, considéré comme un contemporain du patriarche Noé, qui avait, ainsi que le second père du genre humain, joui de la faculté de voir Dieu face à face, fut, en 1758, regardé par J. Gessner comme le squelette pétrifié d'un silure, sorte de grand poisson des fleuves de l'Europe orientale; depuis, M. Cuvier a démontré que son squelette avait appartenu à quelque espèce gigantesque de protée, espèce de reptile que ses rapports naturels placent parmi les batraciens urodoles à côté des salamandres. L'empreinte est perdue; l'examen philosophique, qui avait métamorphosé le prétendu théoscope en un vil reptile, n'a pas rendu moins sensible la perte de ce morceau précieux. Des restes de tortue, pris pour des débris humains, avaient aussi été regardés comme des crânes où l'on croyait reconnaitre jusqu'à des figures avec leurs cavités orbitaires, leurs pommettes et leurs muscles; Lammanon vint, et prouva, en 1780, la fausseté de telles assertions.

L'idée d'hommes fossiles est tellement enracinée chez notre orgueilleuse espèce, incapable de renoncer aux titres de noblesse que lui donnerait à ses propres yeux sa grande antiquité, que partout où l'on a trouvé des tortues fossiles, partout on a vu des hommes antédiluviens. Drapiez, dont le nom se présente toutes les fois qu'il est question d'observations intéressantes, a décrit, dans son ouvrage sur le Hainaut, des tortues qu'il a figurées, et qui passent pour des anthropolithes; l'on doit convenir qu'une certaine ressemblance a pu justifier l'erreur des carriers qui découvrirent ces débris.

Les poissons sont, avec les reptiles, les animaux dont on trouve le plus de restes dans certaines parties de la terre; on sait que le mont Bolca en est presque entièrement formé. Les corps aplatis de ces animaux ont été comme encaqués en ce lieu; et les galeries du Muséum offrent une série aussi instructive que riche de ces monuments d'un entassement dont on peut deviner la cause. Certaines espèces y sont merveilleusement conservées, comme si la mort les eût frappées simultanément au milieu de l'exercice habituel de leurs facultés; on voit, entre les individus éternisés dans la collection de Paris, un poisson qui en avalait un autre. Dans les schistes bitumineux de Mansfeld, le savant Blainville a reconnu d'autres espèces perdues, dont il a fait les genres palæoniscum, palæotrissum et phyllides.

Quant aux coquilles, le nombre des espèces en est infini dans les entrailles de la terre; des rochers énormes et des bancs sans fin, de vastes contrées, n'en sont que des amas; ce sont leurs fragments, réduits presque en poudre, qui empâtent d'autres plus modernes, à peine altérées. Parmi ces coquilles, il en est dont la taille est énorme; certaines cornes d'Ammon, entre autres, n'étaient pas moins grandes que les roues de nos chars, tandis que l'univalve la plus considérable qui existe de nos jours n'excède guère un pied de longueur.

Que des squelettes solides, les tests presque indestructibles des mollusques et les rameaux pierreux des madrépores triomphent du temps, on le conçoit aisément; mais que des insectes fragiles, les plus petits et les plus faciles à détruire de tous les animaux, aient échappé au pouvoir des âges, l'imagination a peine à le concevoir; cependant les couches qui renferment les débris qui nous occupent présentent encore l'empreinte de frêles diptères. L'ambre jaune ou succin des mers du nord a mis à l'abri de la destruction, des thermites, des mantes, des fourmis, des stipules et des friganes, qui présentent le plus grand rapport avec les insectes que la résine copale englobe aujourd'hui de l'autre côté de la ligne, dans les régions inter-tropicales.

Les débris de ces crustacés, qui, tout revêtus qu'ils sont d'une enveloppe calcaire, ne sont guère plus consistants que la plupart des insectes, sont encore plus nombreux dans les craies, et autres localités où les eaux ont déposé les restes d'antiques créations; ils sont à la vérité peu reconnaissables. Nous avons dit que Lamouroux avait reconnu dans les falaises des environs de Caën des alcyons et des éponges; partout les grands comme les petits animaux ont triomphé d'une destruction complète: cependant l'homme seul ne retrouve, au milieu de l'immense cimetière qu'il fouille, aucun vestige de ses premiers aïeux; en vain l'on a recherché nos ossements parmi ceux des animaux perdus ou fossiles; on n'a rien retrouvé qui leur fût analogue. Les prétendus anthropolithes, ou hommes pétrifiés, se sont toujours métamorphosés en reptiles, sous le flambeau de l'observation; et ceux qu'on a rapportés récemment de la Guadeloupe ne sont que des squelettes enfouis à une époque si voisine de nous, que les os dont ils sont composés, tout environnés qu'ils sont de pierre, n'ont pas encore entièrement perdu leurs qualités chimiques. Nous reviendrons sur ce point, d'un haut intérêt, et qui touche à l'origine historique du genre humain, aux articles *création*, *homme* et *genèse*.

B. de St.-V.

ANIS. (*Technologie.*) Cette semence forme un objet de commerce; on en importe annuellement en France 20 à 30 mille kilogrammes, qui viennent principalement de Malte et du Levant; notre sol en produit aussi, mais c'est Tours et Chinon seulement qui nous fournissent de l'anis en quantité notable. Cette graine aromatique est employée en médecine; elle entre dans la confection de plusieurs liqueurs et de quelques pâtisseries; en Italie, on en met quelquefois dans le pain. Les confiseurs en emploient aussi une assez grande quantité, qu'ils couvrent de sucre, après l'avoir fait sécher, pour faire les bonbons nommés *anis vert*, *anis à la reine* et *petit verdet*. On extrait de l'anis, par distillation, une eau et une huile blanche, d'une odeur forte et pénétrante, et qui possède au plus haut degré les qualités de l'anis. Un gramme de cette huile produit plus d'effet et donne plus d'odeur que 60 grammes de ce dernier: aussi les pharmaciens et les parfumeurs l'emploient-ils, mais à petite dose, pour parfumer leurs pommades, leurs pâtes, et leurs pots-pourris ou mélanges de divers aromates.

L'*anis étoilé*, que nous tirons de la Chine et des Indes, est encore plus estimé, et il sert à faire d'excellentes liqueurs. Le bois d'anis est précieux pour les ouvrages de tour et d'ébénisterie. L. Séb. L. et M.

* ANISIO (Jean), poëte latin moderne, né à Naples vers l'an 1472, mort vers 15[illegible]. Il a fait plusieurs *poëmes* latins et des *sentences morales* en vers ïambiques, réimprimés dans le *Recueil des divers Auteurs sur l'Éducation des enfants*. Il eut plusieurs frères; l'un d'eux, médecin de profession, fut aussi poëte latin.

* ANISSON (Laurent), imprimeur à Lyon et échevin en 1670, est le premier de son nom qui se soit distingué dans la librairie. D'importantes collections sont sorties de ses presses.—Jean, son fils, fut aussi imprimeur à Lyon; il eut en 1701 la direction de l'imprimerie royale, la céda en 1705 à Rigaud son beau-frère, devint député de la ville de Lyon à la chambre du commerce de

Paris, et mourut en 1721. — Jacques, frère de Jean, fut aussi libraire et échevin en 1711. Mort en 1714. — Louis-Laurent, fils de Jacques, fut en 1723 directeur de l'imprimerie royale; il mourut en 1761. — Jacques, frère de Louis-Laurent, obtint la survivance de son père, et mourut en 1788. — Étienne-Alex.-Jacques, fils du précédent, connu sous le nom d'Anisson Duperron, fut directeur de l'imprimerie royale en 1783; il périt sous la guillotine le 25 avril 1794.

* ANJOU (ducs d'). *Voyez* Charles, François, Marguerite, Marie, René-Robert.

* ANJOU (l'), autrefois le pays des Andes ou Andécaviens (*Andecavi*), dont parle Tacite au 3e livre des *Annales*, fut érigé en comté par Louis-le-Bègue, et donné à Tertulle, Breton. C'est par lui que nous commençons la filiation des comtes d'Anjou :

Ingelger, mort en	888
Foulques Ier, le Roux.	938
Foulques II, le Bon	958
Geoffroi Ier.	987
Foulques III, le Noir	1050
Geoffroi II, Martel.	1060
Ermengarde et Geoffroi de Château-Landon.	1080
Geoffroi III, le Barbu	1096
Geoffroi IV.	1106
Foulques IV, Rechin	1109
Foulques V.	1142
Geoffroi V	1150
Geoffroi VI.	1158
Geoffroi VII.	1186
Artus.	1202

Jean-Sans-Terre s'empara de l'Anjou en faisant mourir Artus en 1200. Son procès lui fut fait en France, et ses états furent confisqués par le roi Philippe-Auguste. En 1226, Louis VIII laissa par testament l'Anjou et le Maine à Charles, qui fut roi de Naples et de Sicile; sa petite-fille Marguerite apporta ces deux provinces en dot à Charles de France, comte de Valois, mort en 1325. Son fils, Philippe VI, dit de Valois, réunit ces comtés à la couronne, et le roi Jean donna l'Anjou à son second fils Louis, qui mourut en 1384. Charles IV, comte du Maine, institua, en 1481, Louis XI son héritier. Deux fils de Louis XIV portèrent successivement le titre de comtes d'Anjou, et moururent jeunes. Philippe V, roi d'Espagne, en eut aussi le titre, ainsi que Louis XV, et l'un de ses fils mort en 1733.

* ANKARCRONA (Théodore), amiral suédois, né en 1687, et mort en 1750, conduisit Charles XII de Stralsund en Suède à travers mille dangers, et montra en diverses autres circonstances une grande intrépidité.

* ANLY (Jean), historien, né à Montmédi, florissait vers le milieu du 16e siècle. L'abbaye d'Orval conservait de cet écrivain un manuscrit intitulé : *Recueil et Abrégé de plusieurs Historiens, contenant les faits et gestes des princes d'Ardennes.*

ANNALES. Dans le sens le plus étendu, on comprend sous ce titre tous les éléments dont se compose l'histoire des peuples. Les auteurs ont long-temps varié sur la différence qu'on devait établir entre les annales et l'histoire; mais la valeur de ces deux mots est aujourd'hui clairement déterminée par l'usage.

L'histoire ne peut avoir pour objet qu'une suite d'événements liés formant un tout. Sa narration n'est point soumise sans retour à l'ordre des temps : souvent elle l'interrompt, met en présence les faits de diverses époques, soit pour tirer de ce rapprochement quelque induction ou moralité, soit pour jeter plus de lumière sur les faits eux-mêmes, en montrant le lien qui les unit.

Les annales sont la simple relation des faits, sans autre ordre que celui des temps où ils se sont passés; sans autre lien que la correspondance qui ne peut manquer d'exister entre des événements qui se succèdent dans les mêmes circonstances.

L'histoire ne peut être entreprise que lorsque tous les faits qu'elle doit contenir sont consommés. Les annales peuvent marcher de front avec ceux qu'elles rapportent, année par année, mois par mois, jour par jour.

L'histoire comporte les réflexions et la critique de l'auteur; elle est, par cela seul, et indépendamment de l'exactitude des faits, susceptible de se prêter, à un haut degré, à des vues et à des passions particulières.

Les annales aussi peuvent favoriser des intérêts particuliers, mais seulement en altérant ou dénaturant les faits.

Enfin, la différence capitale qui existe entre les annales et l'histoire est que les unes sont destinées à recueillir les matériaux, l'autre à les mettre en œuvre.

Il semble que ce soit un besoin commun à tous les hommes vivant en société, que

celui de conserver la mémoire des événements dont ils sont affectés. Peut-être ne trouverait-on pas qu'il ait jamais existé une nation qui n'ait eu des annales.

Les plus anciennes dont nous ayons directement connaissance sont celles de la Chine. Les Annales de *Semacouang* remontent jusqu'au règne de Fohi, c'est-à-dire jusqu'en l'an 3331 avant l'ère chrétienne. Cette chronologie, qui donne tant de poids aux calculs et aux raisonnements par lesquels on a démontré l'impossibilité physique d'un déluge universel, a été vivement attaquée et contestée par les missionnaires (1).

Dans tous les anciens états de l'Orient, et particulièrement chez les Égyptiens et les Persans, il y avait de certaines personnes spécialement chargées de tenir les annales. Les Égyptiens surtout passent pour avoir été très-attentifs à conserver, de cette manière, la mémoire des choses considérables qui se passaient chez eux. Diodore de Sicile avait consulté les annales des Égyptiens, et Hérodote rapporte tout ce qu'il avait appris en Égypte des prêtres chargés d'écrire les annales. Moïse, qui avait été élevé à la cour d'Égypte, établit le même usage chez les Hébreux dont il fut le législateur. C'est le sentiment du père Simon : « Moïse, dit-il, établit, dès les » premiers commencements de la républi- » que, cette sorte de scribes que nous pou- » vons appeler écrivains publics ou divins, » pour les distinguer des écrivains parti- » culiers qui ne s'engageaient d'ordinaire à » écrire l'histoire de leur temps que par » des motifs d'intérêt. C'est ce qui a fait » dire à Josèphe que, parmi les Juifs, » il n'était pas permis à chacun d'écrire » des annales. » Le sentiment du père Simon est confirmé par le jésuite Sanctius, par l'évêque d'Avranches Huet, et autres. Les livres sacrés que nous avons aujourd'hui ont été composés sur les annales de ces anciens scribes. Théodoret dit qu'il y a eu plusieurs prophètes (c'est le nom qu'on donnait à ces scribes) dont nous n'avons plus les ouvrages, et dont nous apprenons les noms dans le livre des Paralipomènes. Il ajoute que ces prophètes avaient coutume d'écrire ce qui arrivait de leur temps.

Les Chaldéens, qui avaient une grande prétention à l'antiquité, puisque au temps d'Alexandre ils comptaient 470,000 ans depuis que l'astronomie florissait chez eux, inscrivaient leurs observations sur des briques cuites.

Les fameux marbres du comte d'Arundel, découverts dans l'île de Paros au commencement du dix-septième siècle, contenaient les annales des Athéniens. Elles remontent jusqu'à Cécrops, qui vivait 1582 ans avant notre ère. Ces marbres n'ont été gravés que 1319 ans après Cécrops.

Chez les Romains, les fastes, qui, dans le principe, avaient été consacrés à des objets purement religieux, ne tardèrent point à devenir, dans les mains des pontifes, les véritables annales de la république. Chaque année, le pontife y inscrivait les événements de l'année précédente. Ces fastes historiques furent appelés *annales maximi*. Ils restèrent dans les mains des prêtres pendant 400 ans ; ils n'en sortirent qu'après la mort de M. Scævola. L'histoire de Rome, qui ne fut écrite, pour la première fois, que 500 ans après la fondation de l'empire, a été presque entièrement composée sur ces annales.

Il est remarquable que les pontifes, qui étaient obligés par la loi de donner communication des fastes à tous les citoyens, s'y refusèrent constamment, et que ce ne fut que par surprise qu'on parvint à en extraire quelques parties.

On croit qu'après la mort de M. Scævola les fastes furent interrompus, et que, plus tard, la suite en fut gravée sur des tables de marbre, et exposée aux yeux du public dans le forum, vers les comices. En 1545, on déterra dans ce lieu les fastes capitolins, par lesquels furent remplacées les annales des pontifes.

Dans un état de civilisation moins avancé que celui des peuples dont on vient de parler, ou dans des mœurs différentes, on ne trouve pas toujours d'établissement spécial destiné à conserver la mémoire des faits. Les annales se composent alors de traditions, de contes populaires, de poëmes grossiers, de ballades. Ce sont là les seuls matériaux que l'on ait pu recueillir sur l'histoire des premiers âges des peuples septentrionaux de l'Europe.

Les Péruviens et les Mexicains, qui n'avaient point d'écriture, tenaient pourtant des annales régulières ; les premiers, au moyen de leurs *quipos ;* les autres, au

(1) Une autre chronologie, qui remonte également jusqu'à Fohi, ne donne que 2983 ans avant Jésus-Christ : c'est plusieurs siècles au delà du déluge.

moyen de figures qu'ils traçaient sur des peaux d'animaux ou sur des écorces. Ces figures n'étaient ni des emblèmes ni des symboles, mais bien la représentation des objets eux-mêmes. C'est en quoi elles différaient essentiellement de l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens, à laquelle on a voulu les comparer. Les moyens employés par les Péruviens et les Mexicains pour tenir leurs annales, étaient peu propres à transmettre les faits d'une manière claire et détaillée ; ils devaient surtout présenter de grandes difficultés aux Européens ; aussi n'a-t-on que très-peu de lumières sur l'origine de ces peuples, et même sur leurs institutions au moment de la conquête. A ces difficultés essentielles il faut ajouter celles qui résultèrent de la barbarie des conquérants. Un certain Sumarica, qui fut le premier évêque de Mexico, fit brûler, au nom du Seigneur, et après les avoir exorcisés, tous les tableaux historiques qu'on put découvrir dans cette partie de l'Amérique. Cette action, qui rappelle celles du musulman Omar et du pape Grégoire, eut sans doute le même motif dans l'esprit de son auteur.

Nous manquons d'annales certaines et régulières pour les premiers siècles de notre histoire, ce qui tient à la profonde ignorance où les sociétés de l'Europe furent plongées dans ces temps malheureux, par suite du fanatisme religieux et des désordres civils. On sait que l'art d'écrire a été très-rare en France et en Allemagne jusqu'au quatorzième siècle. Les prêtres seuls étaient capables de tenir des annales. L'histoire des premiers règnes de la monarchie française a été faite presque entièrement sur les écrits de Grégoire, évêque de Tours, qui vivait au sixième siècle : long-temps encore après cette époque, on ne trouve les documents de l'histoire, ou l'histoire elle-même, que dans les écrits des moines.

L'interprétation des annales a donné lieu à de longues querelles parmi les savants. Les prêtres chrétiens ont constamment nié l'authenticité de celles dont l'antiquité contrariait l'autorité des livres saints.

En matière d'antiquité, le scepticisme est non-seulement permis, il est, en quelque sorte, commandé par la raison ; mais s'il faut se défier de la vanité des peuples, qui se complait généralement dans la croyance d'une haute antiquité, il faut se défier aussi des attaques dirigées contre cette innocente prétention, par un intérêt aussi clair, aussi palpable, et d'une aussi grande importance que celui dont on vient de parler.

L'incertitude de l'histoire tient à deux causes principales : d'abord à l'absence, à l'insuffisance ou à l'obscurité des annales, ensuite à leur source.

Le défaut de conformité, que l'on peut remarquer dans presque tous les temps et dans presque tous les pays, entre les intérêts des peuples et ceux des gouvernants, sous quelque nom, sous quelque forme que ceux-ci se présentent, a constamment produit le même effet. L'ignorance étant la première et la plus sûre garantie de la soumission des peuples envers un ordre de choses dans lequel les droits individuels sont méconnus et violés, les gouvernants se sont toujours montrés très-attentifs à la maintenir ou à l'étendre ; et comme la science sociale, ainsi que toute science humaine, est fondée sur l'expérience, et que, par conséquent, le premier pas que les peuples aient à faire dans la carrière de leur émancipation, est d'arriver à la connaissance exacte des faits qui se passent dans leur sein, les gouvernants n'ont pas manqué de se réserver, autant qu'ils l'ont pu, le privilége de les recueillir et de les publier, ayant grand soin de les approprier aux préjugés qu'il leur importait d'entretenir. C'est là tout le secret des événements surnaturels et merveilleux qui nous ont été racontés sur les Égyptiens, sur les Hébreux, sur les Romains, et sur les premiers temps de notre histoire.

A une époque où il n'était plus possible de prétendre au privilége exclusif d'écrire l'histoire, ou d'en recueillir les documents, on a vu des princes confier à des écrivains gagés, sous le titre d'historiographes, le soin de produire leur version. Le gouvernement de Venise, qui, malgré son nom de république, se trouvait à tant d'égards dans le cas des princes absolus, avait aussi des historiographes. Ce titre officiel, qui ne serait plus convenable dans l'état de nos mœurs, est aujourd'hui supprimé; mais les fonctions qu'il indique n'ont point pour cela cessé d'être remplies.

Dans tous les temps, une multitude de causes se sont réunies pour dérober au public, et par conséquent à l'histoire, le véritable caractère des faits. Toutefois, depuis la découverte de l'imprimerie, depuis sur-

tout la diffusion des lettres qui en a été la suite, et qui a amené de si grandes révolutions dans l'organisation des sociétés, les annales des peuples sont devenues assez nombreuses et assez certaines pour que l'historien de bonne foi puisse facilement y trouver la vérité. Aujourd'hui tous les faits qui sont du domaine de l'histoire, les plus minimes comme les plus graves, sont constatés et reproduits par mille mains, et sous mille formes différentes. Les lois, les réglements, les manifestes, les journaux, les mémoires particuliers, les écrits de toute espèce que chaque jour dépose, sont autant d'annales que leur multiplicité met, pour toujours, à l'abri du zèle barbare des Omar, des Grégoire et des Sumarica futurs.

Dans l'état actuel de la civilisation européenne, quelque imparfaite qu'elle soit relativement à ce qu'elle est susceptible de devenir, la violence exercée sur une nation ne saurait jamais replonger son histoire dans les ténèbres. D'abord parce que cette violence, qui ne pourrait être que relative au temps, serait toujours insuffisante pour détruire entièrement ses moyens intérieurs de recueillir les faits et d'en perpétuer la mémoire; et que, dans ce cas même, quelque nation moins assujettie se chargerait de tenir ses annales.

La communication qui existe de nos jours entre les peuples, et qui forme un des traits les plus remarquables de la civilisation moderne, est la plus sûre garantie de la continuité et de la certitude de l'histoire. Il résulte de ce rapprochement que, tant qu'un pays jouira de la publicité, tous les autres y participeront. Les intérêts dont l'existence repose sur l'ignorance de la multitude n'ont plus qu'un moyen d'échapper à la vérité qui les menace, c'est de soumettre la grande communauté des peuples à une même discipline, de subordonner à la puissance d'un centre commun l'action actuellement indépendante de tous les centres particuliers; de rétablir enfin, sous une forme ou sous une autre, l'unité détruite par la réformation. Tel est aussi le but constant vers lequel nous voyons se diriger tous leurs efforts. Il ne parait pas probable que ce but puisse être atteint; ce ne serait que dans ce cas que les annales de l'Europe pourraient présenter aux générations futures l'incertitude et l'obscurité dont celles de nos jours se trouvent affranchies. St.-A.

ANNAM. (*Géographie.*) Empire de l'Asie, situé dans l'est de la presqu'île au delà du Gange, comprend les pays que nous appelons Tonkin et Cochinchine, le Laos, le Camboge et le Tsiampa. Il s'étend de 8° 45′ à 23° 1′ de latitude septentrionale, et de 97° 45′ à 106° 58′ de longitude orientale. Sa longueur est de 370 lieues, et sa largeur de 150; sa surface est de 39,375 lieues carrées. Il est borné au nord par la Chine, dont un vaste désert sablonneux le sépare; à l'est et au sud, par la mer de Chine; au sud-ouest, par le golfe de Siam; à l'ouest, par le royaume de Siam. Une chaine de montagnes qui traverse l'Annam du nord au sud offre des cimes très-hautes; ses branches divisent les différentes parties de l'empire. Les côtes sont partout profondément échancrées; la mer forme au nord le golfe de Tonkin; il y a cependant peu de bons ports, à cause des bancs de sable et du peu de profondeur des fleuves à leur embouchure: on en compte plus de cinquante. Les principaux sont le May-Kong ou Camboge, qui vient des frontières de la Chine, et dans le Tonkin le Sang-Koï.

Le climat du Tonkin est rafraichi, de septembre en mars, par les vents du nord et du sud; les pluies y tombent depuis avril jusqu'en juin, et sont suivies de la plus abondante végétation. La chaleur est insupportable en juillet et août; le froid est assez vif en janvier et février; des digues nombreuses défendent contre les flots de la mer les terres basses, très-fertiles en riz. La partie haute du pays est couverte de forêts.

En Cochinchine, la saison pluvieuse a lieu de septembre en novembre, les trois mois suivants sont assez frais; la température de mars, avril et mai est délicieuse, mais la chaleur est excessive en juin, juillet et août. Le golfe du Tonkin et les mers voisines sont exposés aux ravages des typhons, ouragans affreux qui durent plusieurs heures.

Les forêts de ces contrées sont remplies d'arbres précieux, tels que le tek, le bois de fer, l'arbre à suif, les arbres qui donnent le bois d'aigle, le calambac, le bois de rose, le sandal, la laque. Les oranges y sont exquises. Les principales productions de l'agriculture sont le riz, la canne à sucre, le bétel, l'indigo, le coton, les patates, le melon, la banane et le tabac. Une récolte de riz a lieu en avril, l'autre en octobre. La charrue est extrêmement simple et trainée

par des bœufs ou des buffles. L'arbrisseau à thé est commun, on ne le soigne pas; l'ananas, le cocotier, croissent sans culture.

Les deux pays ont des éléphants énormes; on y chasse aussi le tigre et le buffle, dans les forêts, où l'on rencontre des rhinocéros, des sangliers, des cerfs, des écureuils, et un grand nombre de singes. On élève des petits chevaux, des bœufs, des ânes, et surtout beaucoup de chèvres et de volailles; on n'y voit pas de moutons. La mer abonde en poissons, qui font la nourriture principale des habitants; ils mangent aussi beaucoup de mollusques.

C'est particulièrement sur les côtes de la Cochinchine, et sur les îlots et les écueils qui en sont voisins, que la salangane, espèce d'hirondelle, construit ces nids si recherchés des gourmands chinois.

On récolte beaucoup de soie dans ces contrées; on en fabrique des étoffes; on y fait aussi des toiles de coton, et des tissus d'écorces d'arbre, du papier, de la poterie. On façonne le fer, qui est très-commun; il y a aussi des mines d'argent, de cuivre et d'étain, et un peu d'or. Le commerce extérieur est presque entièrement entre les mains des Chinois; ils en exportent les productions que nous avons citées, ainsi que du poivre, de l'ivoire, du miel, de la cire et de la cannelle. Depuis quelques années, les Européens ont essayé de prendre part à ce trafic, qui est très-avantageux.

On estime la population de l'empire à 23 millions d'habitants. Les Annamitains sont de taille médiocre, ont le visage large, et cependant pas aussi aplati que celui des Chinois, auxquels d'ailleurs ils ressemblent beaucoup. Leur teint est plus olivâtre dans le sud que dans le nord; ils ont les yeux et le nez petits, les cheveux noirs et lisses. Quelques auteurs disent que les femmes sont assez belles. Une longue robe avec de larges manches, une tunique, des caleçons, composent l'habillement; d'ailleurs on va les jambes et les pieds nus. Les vêtements sont en soie ou en coton; et pour les gens de qualité, de couleur noire. On se couvre la tête d'une étoffe roulée en forme de turban, on attache les cheveux en touffe derrière la tête. Une singulière mode est celle d'avoir les dents noircies et les lèvres d'un rouge sanguin, ce qui est dû à l'usage de mâcher du bétel. Les femmes, de même que dans d'autres contrées de l'Orient, teignent leurs ongles en rouge; il est même du bon ton d'avoir les mains et les pieds colorés de la même manière.

Les maisons sont construites en bambous, couvertes en roseaux et en paille de riz, ordinairement situées au milieu de bosquets d'orangers, de citronniers, de cocotiers, et d'autres arbres à fruits. Les femmes ne sont pas enfermées; c'est sur elles que tombent en partie les travaux des champs et les soins les plus pénibles du ménage.

La langue annamitique fait usage des caractères chinois; elle a un grand nombre de mots chinois, et au moins autant dont les racines diffèrent entièrement de cet idiome. Dans le Camboge, on parle un dialecte particulier; les gens lettrés étudient le chinois.

La religion est le bouddhisme. Chaque ville ou village se choisit un génie tutélaire ou patron qui, de même que dans l'ancienne Égypte, est quelquefois un vil animal; plus souvent, et avec plus de raison, c'est un homme qui a bien servi la patrie. On célèbre avec beaucoup de pompe le premier jour de l'année lunaire, et le monarque honore, comme à la Chine, l'agriculture, en labourant un champ. Ainsi que dans cet empire, il y a des fêtes en l'honneur des morts; les enterrements; excepté celui du roi, se font avec beaucoup de faste; les cercueils sont magnifiques, et il entre de la superstition dans le choix de certaines positions pour le lieu de la sépulture. Le monarque est enterré sans bruit, afin de ne pas avertir de son décès les génies ennemis de l'empire, qui pourraient saisir ce moment pour causer de nouveaux désastres. On a une grande foi à la magie et à l'astrologie.

La polygamie y est en vigueur; nulle femme ne s'arroge la qualité d'épouse; les hommes répudient les femmes, suivant leur caprice : le seul consentement des parents est nécessaire pour le mariage, qui n'est point béni par un ministre de la religion. La stérilité est déshonorante pour un ménage, tandis que le mélange de nombreux enfants de plusieurs femmes n'y apporte aucun trouble.

Quoique les Annamitains ressemblent beaucoup aux Chinois, ils sont plus gais, et parlent plus volontiers, mais ils sont généralement moins polis; ils ont le cœur et l'esprit droit, sont généreux, humains, sociables, courageux, intrépides; on les

accuse d'être vains, dissimulés, inconstants et vindicatifs ; ils détestent les Chinois. Ils aiment le jeu, le luxe et la dépense ; ils ont beaucoup de souplesse et d'agilité dans leurs mouvements. Un de leurs divertissements est de se lancer les uns aux autres un ballon, uniquement avec la plante des pieds. Un matelot anglais s'étant pris de dispute avec un Cochinchinois, voulut boxer avec lui ; tandis qu'il manœuvrait pour marquer juste l'endroit où il frapperait son adversaire, le Cochinchinois lui rit au nez, fit une pirouette, et lui appliqua lestement son talon sur la mâchoire, puis s'en alla froidement.

Il y a parmi les Annamitains de très-habiles escamoteurs, des sauteurs, des diseurs de bonne aventure qui divertissent la multitude. Ce peuple a aussi des spectacles d'un genre plus relevé ; on y représente des pièces de théâtre mêlées de chant et de chœurs de musique. Des improvisateurs composent non-seulement des pièces de vers, mais aussi des drames sur un sujet donné.

Les Annamitains sont loin des Chinois et des Japonais, sous le rapport des sciences ; ils se distinguent plus par une mémoire heureuse, et par une imagination brillante, que par la profondeur du raisonnement. Ils ont plusieurs ouvrages écrits avec éloquence ; ils s'attachent à acquérir ce mérite qui fait parvenir aux emplois. Depuis le onzième siècle de Jésus-Christ, ils ont consigné par écrit l'histoire de leur pays. En plusieurs points, ils ne sont que les copistes des Chinois ; ils entendent assez bien le traitement des maladies par l'emploi des plantes de leur patrie.

Il y a des écoles publiques, où l'on donne des leçons de morale, d'économie politique et rurale, d'art militaire, d'éloquence et de poésie. La base principale des études est la connaissance des livres de Confucius. Les lettrés sont très-considérés. Dans tout l'empire il n'y a qu'une imprimerie, à Bac-Kinh ; on y suit le même procédé qu'à la Chine. Les beaux-arts sont dans l'enfance ; les peintres n'ont aucune idée de la perspective, ni de la distribution des ombres, et entendent peu le dessin. La musique est bruyante ; la danse manque d'agrément et de grâce.

Le commerce des provinces de l'intérieur entre elles est très-actif, et a lieu par les rivières et les canaux ; une seule grande route, qui mène de la capitale du Tonkin à celle de la Cochinchine est praticable pour les voitures ; les chevaux ne pourraient guère passer par les autres, que les grandes pluies dégradent aisément ; elles enflent brusquement les innombrables rivières dont le pays est entrecoupé. Dans un instant la plaine est inondée ; les maisons, les villages forment autant d'îles. On navigue en bateau à travers les champs et les haies ; c'est la saison des communications intérieures, des foires et des fêtes populaires. Du reste, la navigation maritime ne s'étend que le long des côtes ; les Annamitains ne s'en éloignent que pour visiter, pendant la saison de la pêche, les îlots de l'archipel des Paracels ; ils ne dépassent pas au nord les frontières de la Chine, et au sud le golfe de Siam. Leurs plus grands navires ne portent pas plus de soixante tonneaux. Ils ont des formes très-élégantes ; celle des voiles qui s'ouvrent et se ferment comme un éventail, est excellente pour prendre le vent au plus près.

La forme du gouvernement fut toujours despotique : le roi ou dova prend le titre de maître des cieux ; il y a, comme à la Chine, plusieurs classes de mandarins. L'armée de terre se monte à 150,000 hommes, uniquement d'infanterie ; elle a souvent battu les Chinois ; l'armée navale est de 120,000 hommes. Les soldats sont armés de fusils à mèche et à platine, de sabres, de piques d'une longueur énorme. On n'emploie plus les éléphants à la guerre que pour le transport des bagages et de l'artillerie. La troupe est exercée d'après les principes de la tactique européenne. L'armée navale ne consiste qu'en galères. Tout homme parvenu à sa dix-huitième année est sujet au service militaire, qui, en temps de paix, n'est que de huit mois.

Les revenus de l'état doivent être considérables ; ils proviennent d'un huitième de toutes les récoltes, d'un droit de dix pour cent sur les marchandises qui entrent dans l'empire, et du produit des mines. La majeure partie des contributions se paie en nature.

L'empire est divisé en six provinces, qui sont subdivisées en arrondissements, en cantons et en communes. Les habitants de chacune de celles-ci se réunissent pour nommer leur chef et répartir les impôts entre les contribuables ; quelques-unes ont de gros revenus. La police est vigilante, le meurtre rare. Les dénombrements se font avec soin ; les lois ont, comme à la

Chine, pour base fondamentale l'autorité paternelle et l'obéissance filiale. Le droit d'aînesse est reconnu; les filles n'ont qu'une petite portion de l'héritage. Les lois sont cruelles; la torture a lieu. Il y a cinq degrés de juridiction, y compris le tribunal du monarque.

L'Annam a été peuplé par des émigrants chinois. Il fut d'abord tributaire de la Chine; la dynastie des Lé gouvernait depuis long-temps, lorsqu'en 1368 le choua, ou maire du palais s'étant rendu héréditaire, réduisit le dova ou roi à n'être qu'un simulacre de monarque. Alors la Cochinchine se détacha de l'empire, et forma, sous la dynastie des Ngayen, un royaume tributaire et bientôt rival du Tonkin; il conquit Camboge et Tsiampa. Vers la fin du dix-huitième siècle, le roi de Tonkin, profitant de troubles qui avaient éclaté dans la Cochinchine, s'empara de ce pays, sous prétexte de défendre les droits des Ngayen, détrônés par les Tay-Sous; un de ceux-ci envahit le Tonkin et extermina la famille des Lé. Cependant l'unique héritier des Ngayen, réfugié chez le roi de Siam, cherchait à former un parti dans le midi du royaume. Un missionnaire catholique français, l'évêque d'Adran, qui jouissait de toute sa confiance, amena son fils en France, et y demanda des secours. Louis XVI saisit cette occasion de former un établissement avantageux dans l'Inde; les événements, et la mauvaise volonté d'un gouverneur de Pondichéry, empêchèrent d'effectuer les promesses faites au jeune prince; il revint avec l'évêque dans son pays, en 1790, accompagné seulement d'un petit nombre de Français : c'en fut assez, avec le courage et la persévérance de son père, pour triompher des usurpateurs. Ngayen reconquit l'héritage de ses pères, et poursuivit ses ennemis jusque dans le Tonkin; il se rendit maître de ce pays, et, prétendant que la maison des Lé était éteinte, il le garda. L'élève de l'évêque d'Adran, qui lui avait succédé, est mort laissant deux fils dont l'aîné est monté sur le trône.

Les principales villes du Laos sont Lantchang, Tsiamaya et Sandépoura; la première est entourée d'une muraille en pierre. Dans le Tonkin, ou Annam septentrional, que les indigènes nomment *Dang-Ngay* (royaume du dehors), on remarque Bak-Kinh (ville du nord), autrefois Dong-Kinh (ville de l'est); c'est de ce nom que les Européens ont fait celui de Tonkin; elle porte aussi celui de Kecheo; elle est sur le Sang-Koï à 40 lieues de la mer : quoique son étendue soit immense, on n'y compte que 40,000 habitants. Des cabanes, des jardins, et des rues fort larges, occupent la plus grande partie de l'espace. Les palais du roi et les maisons des mandarins sont seuls construits en briques séchées au soleil; les habitations royales ont exclusivement le privilége d'être bâties en carré. Les autres villes sont Han-Nim, Kao-Sang et Hun-Nam, le Hean des Hollandais, où ils avaient leur comptoir. Dans la partie cultivée du pays, les villages se touchent, et la grande route présente une suite non interrompue de maisons et de jardins plantés en palmiers.

La Cochinchine, ou Annam méridional, est appelée par les naturels du pays *Dang-Trong* (royaume du dedans) : Sin-Hoé ou Hoé-Fou, sa capitale, est sur un fleuve large, mais peu profond, qui coule sur un lit de sable blanc; quoique peu commode pour la navigation, le port est fréquenté par un grand nombre de jonques du Tonkin et de la Chine. Hoé a une population de 30,000 âmes. Son territoire est très-bien cultivé, sablonneux, peu fertile, beau et très-pittoresque. Les remparts, que l'avant-dernier roi avait commencés et qui ne sont pas encore achevés, ont près de six milles de circonférence, sont entourés d'un double fossé, et fortifiés à l'européenne, avec des bastions, des courtines, des casemates à l'épreuve de la bombe, des glacis et des chemins couverts; on y compte huit cents embrasures. L'arsenal, en très-bon ordre, contient plus de 2000 bouches à feu, principalement en bronze, et coulées dans le pays.

Hoé est à une vingtaine d'heures de distance par eau de Touron ou Han, baie magnifique où plus de mille vaisseaux peuvent mouiller à la fois, et toujours remplie d'un grand nombre de jonques chinoises. Faï-Fou, à une quarantaine de milles au sud de Touron, est le principal entrepôt du commerce avec la Chine, et presque entièrement habité par les Chinois. Saigoun, sur le fleuve de même nom, à cinquante milles de son embouchure, est aussi une ville très-commerçante, dans le Don-Naï ou la Cochinchine méridionale. Le Saïgoun n'a pas de barre à son embouchure, la navigation y est sûre et facile. La ville de Saigoun a

près de 40,000 habitants, elle est fortifiée à l'européenne.

Dans le Camboge (*Tchin-la* en chinois, et que ses habitants nomment Kan-phou-tchi), la capitale est entourée de murs et de fossés; elle a une lieue et demie de tour; toutes les maisons sont couvertes en chaume.

Le Tsiampa ou Bin-Tuam est un pays sablonneux et peu fertile; il produit cependant du coton, de l'indigo, et de la soie grossière; la chaleur y est excessive, et l'air malsain pendant plusieurs mois de l'année.

Alexandre de Rhodes, *Histoire du royaume de Tunquin*, etc. Lyon, 1651, in-4°. — *Divers Voyages et Missions*. Paris, 1653, in-4°. — Marini, *Relation des royaumes de Tunquin et Laos*. Paris, 1651, in-4°. — Borri, *Relation de la Cochinchine*. Paris, 1631, in-12. — Koffler, *Historia Cochinchinæ*. Nuremberg, 1803, in-8°. — La Bissachère, *État actuel du Tunquin, de la Cochinchine*, etc. Paris, 1812, 2 vol. in-8°. — *Description du Camboge*, par M. Abel Remusat (dans les *Nouvelles annales des voyages*, 1819). — *Journal de Calcutta*, etc. E...s.

* ANNAT (le père), jésuite, né à Rhodez en 1607, d'abord censeur des livres à Rome et théologal du général de son ordre, ensuite provincial et confesseur de Louis XIV, pendant seize ans. Il fut l'ennemi déclaré des solitaires de Port-Royal, et provoqua les actes d'autorité du gouvernement pour ériger le formulaire d'Alexandre VII en loi de l'état. Il avait composé sur cette querelle un grand nombre d'*ouvrages* qui sont tombés dans l'oubli. Pascal lui a adressé ses deux dernières *provinciales*. Ayant osé blâmer ouvertement l'amour de Louis XIV pour la duchesse de la Vallière, au moment où cet amour commençait à se déclarer, il fut disgracié par le monarque. Ce jésuite mourut à Paris en 1670.

* ANNAT, neveu du précédent, général de la congrégation de la doctrine chrétienne, est auteur d'un *Apparat méthodique pour la Théologie*, en latin, réimprimé en 1700, mis à l'index à Rome en 1714.

ANNATE. (*Législation.*) Tribut que la cour de Rome avait imposé à tout ecclésiastique pourvu d'un bénéfice. Cet impôt, créé par la papauté, fut l'objet d'énergiques réclamations auprès des rois, notamment auprès de saint Louis, et du parlement de Paris.

Le roi très-chrétien l'abolit par l'art. 5e de sa célèbre pragmatique. Il devait aussi trouver son tombeau dans un arrêt du parlement du 11 septembre 1406; mais les lettres patentes du 10 janvier 1562 le rétablirent. Il subsista jusqu'à l'époque de la révolution française, où parurent les lois des 11 août et 21 septembre 1789, qui prononcèrent l'abolition définitive de ce droit abusif.

* ANNAYA (Pierre), amiral portugais, fonda au 16e siècle, par ordre du roi Emmanuel, un établissement à Sofala, sur les côtes d'Afrique.

* ANNE, mère de Samuel, qu'elle mit au monde après une longue stérilité vers l'an 1124 avant Jésus-Christ.

* ANNE, nom de la femme du vieux Tobie.

* ANNE (Ste), mère de la sainte Vierge; saint Épiphane est le premier père de l'église qui ait révélé son nom; ceux des trois premiers siècles n'en parlent dans aucun de leurs ouvrages. Ce fut Grégoire XIII qui ordonna la fête de sainte Anne, par une bulle du 1er mai 1584.

* ANNE, prophétesse, fille de Phanuel. Elle se consacra au service de Dieu, et reçut le Sauveur du monde quand il fut présenté au temple par sa mère.

* ANNE COMNÈNE, fille de l'empereur Alexis et de l'impératrice Irène Ducas, née en 1083. Quelque temps après la mort de son père, elle se mit à la tête d'une conspiration pour détrôner son frère Jean, et faire monter son mari sur le trône. Tout était prêt: les conjurés n'attendaient plus que Nicéphore Bryenne; mais, retenu par la crainte ou par les remords, il ne parut point, et fit échouer la conspiration. Le lendemain elle fut découverte; l'empereur confisqua les biens des conjurés, et leur fit grâce de la vie. Il offrit les biens d'Anne à l'un de ses favoris, qui le supplia de ne pas dépouiller sa sœur. Elle alla s'ensevelir dans la retraite, où elle écrivit l'histoire de son père, depuis l'an 1081 jusqu'en 1118. On y trouve les défauts qui tiennent au temps de décadence où elle vivait, et l'auteur y est plus fidèle à la piété filiale qu'à la vérité; mais rend compte de faits qui ne se trouvent pas ailleurs. L'*Alexiade* ou l'Histoire d'Alexis, divisée en 15 livres, a été imprimée plusieurs fois; une des meilleures éditions est celle du Louvre, in-fol. 1651. Le président Cousin en a fait une version assez estimée. Anne mourut en 1148, sous le règne de Manuel.

ANNE, dauphine de Viennois, hérita en 1282 des états de son frère, Jean Ier, mort sans postérité. Robert, duc de Bourgogne,

prétendit que cette province était un fief masculin de l'empire, et que l'investiture de l'empereur Rodolphe lui en avait donné la propriété. Anne défendit ses droits, la guerre fut déclarée, et se termina par la médiation de Philippe-le-Bel, qui indemnisa Robert. Anne mourut en 1296.

* ANNE DE SAVOIE, fille du duc Amédée V, devint impératrice d'Orient, par son mariage avec Andronic III, dit le Jeune, en 1337.

* ANNE DE FRANCE, fille aînée de Louis XI et de Charlotte de Savoie, mariée à Pierre II de Beaujeu, duc de Bourbon. Elle fut choisie par son père pour gouverner la France pendant la jeunesse de Charles VIII. Le duc d'Orléans prit les armes pour réclamer dans les affaires du gouvernement la part qu'il croyait due à son rang, fut vaincu et fait prisonnier. Elle le retint captif pendant plus de deux ans dans la grosse tour de Bourges. Il fut mis en liberté par Charles VIII, qui alla lui-même le tirer de prison. Cette princesse avait su gouverner avec prudence et fermeté. Elle mourut en 1522, âgée de 60 ans.

* ANNE DE RUSSIE, fille de Jaroslaw, épousa Henri Ier, roi de France, en 1044. C'est la seule alliance de ce genre contractée entre la Russie et la France. La 9e année de son mariage, elle accoucha d'un fils qui régna sous le nom de Philippe; elle eut depuis deux fils et une fille. Après la mort de Henri Ier, elle accorda sa main à Raoul, comte de Crépy en Valois, quoiqu'il fût marié et parent de son premier époux. Elle osa braver les foudres de l'église; mais, répudiée par ce nouveau mari, elle alla finir ses jours dans sa patrie.

* ANNE DE BRETAGNE, reine de France, née à Nantes en 1476, morte au château de Blois en 1514. Quoiqu'elle eût été promise à Maximilien d'Autriche, elle fut mariée à Charles VIII, roi de France, en 1491, Anne se réservant la souveraineté de ses états. Il fut inséré dans le contrat que, le roi venant à mourir sans enfants, la reine serait obligée d'épouser son successeur à la couronne, et que si elle le précédait, le duché demeurerait à la France. Pendant l'expédition de Charles VIII, elle gouverna le royaume avec beaucoup de sagesse. A la mort de ce prince, Louis XII épousa cette princesse, qu'il avait aimée lorsqu'il était duc d'Orléans. Les revenus de son duché, qu'elle s'était réservés, furent employés à soulager les veuves et les orphelins; elle étendit ses bienfaits sur les savants et sur les guerriers qui s'étaient distingués. Son caractère la portait à dominer, et Louis XII l'excusait en disant : Il faut savoir souffrir quelque chose d'une femme, quand elle aime son mari et son honneur.

*ANNE DE FERRARE, fille d'Hercule II, duc de Ferrare et de René de France, mariée en 1649 à François, duc de Guise, surnommé le Balafré. Elle partagea les dangers et les sentiments de son époux et de ses fils, devenus chefs de la Ligue. Après l'assassinat de son mari, devant Orléans, Anne poursuivit avec ardeur la vengeance qui lui était due et le jugement du meurtrier. Mêlée ensuite dans les factions civiles, la cour la retint prisonnière dans les châteaux de Blois et d'Amboise.

* ANNE D'AUTRICHE, fille aînée de Philippe II, roi d'Espagne, née en 1602, mariée à Louis XIII en 1615. Lorsque Richelieu parvint au ministère, craignant de voir ses ennemis secondés par la reine, il fit tout pour la mettre dans l'impuissance d'agir, l'accusa d'être entrée dans le complot de Chalais pour faire déclarer le monarque impuissant, et donner son épouse à Gaston d'Orléans, frère du roi. Plus tard, réduite encore au rôle d'accusée, elle fut obligée de répondre au chancelier sur les relations qu'elle pouvait avoir avec les ennemis de l'état, et vécut long-temps délaissée. Les deux époux se rapprochèrent; elle devint enceinte et mère de Louis XIV. Le roi, qui mourut après le cardinal ministre, avait cru pouvoir borner l'autorité de la reine; mais à peine avait-il cessé de vivre que son testament fut cassé par le parlement. Anne d'Autriche, proclamée régente, mit toute sa confiance en Mazarin. Le règne d'un étranger donna de la jalousie aux grands, et fit éclater les troubles de la Fronde. Mazarin eut l'art de terminer la guerre civile sans faire aucune concession; et lorsque son fils fut déclaré majeur, la reine lui remit une puissance qu'elle avait su défendre. Morte d'un cancer en 1666.

* ANNE, fille de Jacques II, roi d'Angleterre, et d'Anne Hyde, sa première femme, née en 1664. Elle fut élevée dans la religion anglicane, et mariée au prince George, frère du roi de Danemarck. Après la mort du roi Guillaume, époux de Marie, sa sœur aînée, les Anglais l'appelèrent au trône en 1702. Les victoires de Marlbo-

rough, son général et son favori, firent rejaillir sur son règne une gloire immortelle. Elle entra l'une des premières dans les négociations pour la paix et dans le traité d'Utrecht; et y stipula, non-seulement comme souveraine, mais comme arbitre de l'Europe. Elle avait pris d'abord, mais en vain, des mesures pour rouvrir à son frère, Jacques III, le chemin du trône. L'un de ses actes les plus mémorables c'est d'avoir uni l'Écosse à l'Angleterre pour ne faire qu'une seule domination et qu'un seul parlement où l'on admit 16 pairs écossais et 45 députés de la même nation à la chambre des communes. Elle mourut en 1714.

* ANNE DE CHYPRE, fille de Janus, roi de Chypre et d'Arménie, épousa Louis, duc de Savoie, en 1433, et se rendit célèbre par ses vertus privées et des fondations utiles. Morte à Genève en 1462.

* ANNE DE GONZAGUE, plus connue sous le nom de princesse Palatine, épousa, en 1645, Édouard, comte palatin. Morte à Paris en 1684, après une vie très-agitée. Les *Mémoires* publiés sous son nom en 1786 sont de Senac de Meilhan. Bossuet prononça son oraison funèbre.

* ANNE DE HONGRIE, fille de Ladislas VI, épousa l'empereur Ferdinand d'Autriche en 1527, et lui apporta les couronnes de Hongrie et de Bohême. Morte à Prague en 1547.

* ANNE-MARIE, duchesse de Brunswick. (*Voyez* Brunswick.)

* ANNE IWANOWNA, impératrice de Russie, née en 1693, fille d'Iwan, frère aîné de Pierre-le-Grand, et mariée au duc de Courlande, monta sur le trône des czars en 1730. Elle sut se faire respecter des nations voisines sans prendre part à leurs querelles, si l'on en excepte la guerre qu'elle eut à soutenir contre la Turkie depuis 1737 jusqu'en 1740. Malgré sa douceur de caractère, son ministre Biren, qu'elle avait créé duc de Courlande, fit périr dans les supplices plus de 12,000 personnes, et en exila plus de 20,000 dans les déserts de la Sibérie. Il avait subjugué l'impératrice, qui se jeta plus d'une fois à ses genoux, et prodigua vainement les larmes et les prières pour l'adoucir. Elle mourut d'une maladie de langueur en 1740, laissant la couronne à son petit-neveu Iwan.

* ANNE PETROWNA, fille aînée de Pierre-le-Grand et de Catherine Ire, née en 1706, et mariée en 1725 à Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, morte en 1728, à la fleur de son âge, laissant un fils qui fut ensuite l'infortuné Pierre III.

ANNEAU ASTRONOMIQUE. (*Astronomie.*) Comme cet instrument n'est presque plus en usage, nous nous bornerons à dire que c'est un anneau qu'on maintient suspendu, et qui, ayant un trou par lequel pénètre un rayon solaire, permet d'estimer l'heure de l'observation par l'incidence de ce rayon. Cet instrument est une imitation des *armilles* dont se servaient les anciens, et on peut l'assimiler à un cadran solaire équinoxial portatif, qui s'oriente aisément et peut servir en tous lieux.

ANNEAU DE SATURNE. (*Astronomie.*) Lorsqu'on observe cette planète avec une lunette d'environ quatre pieds de foyer, on la voit ordinairement entourée, en son milieu, d'une ceinture lumineuse qui en est détachée, et laisse un intervalle vide entre elle et le globe, de manière à imiter deux anses; c'est ce corps qu'on a nommé un anneau. Il est opaque, circulaire, plat et fort mince; nous le voyons sous l'apparence d'une ellipse dont le petit axe varie de grandeur selon les temps et les lieux d'où nous l'observons, et qui s'aplatit de plus en plus, jusqu'à disparaître en totalité à certaines époques.

Ces aspects sont visiblement dus à la manière dont ce corps nous renvoie la lumière du soleil. Si ce disque est incliné, et que le soleil et la terre soient situés d'un même côté du plan, il nous apparaît, ainsi qu'on vient de le dire, sous la forme d'une ellipse lumineuse; mais, lorsque ce disque prolongé passe entre nous et le soleil, comme sa surface éclairée est invisible pour nous, nous n'en voyons que l'ombre projetée sur le globe de Saturne; la tranche seule nous apparaîtra, dans les forts télescopes, comme un trait lumineux. Dans d'autres circonstances, c'est au contraire la planète qui porte ombre sur l'anneau, ce qui prouve que tous deux sont des corps opaques. Quand ce plan passera par le soleil, ses surfaces seront l'une et l'autre obscures et invisibles, la tranche seule sera éclairée.

Ces diverses apparences dépendent donc des situations relatives du plan de l'anneau, du soleil et de la terre. Comme l'orbite de Saturne a son diamètre neuf fois et demie plus grand que celui de l'écliptique décrit par la terre en un an, tandis que la révolution de Saturne est de vingt-neuf ans et demie, on se rend facilement raison des

aspects que nous venons de décrire. En effet, le plan de l'anneau se transporte dans l'espace en conservant son parallélisme, et il est évident que, pendant un temps fort long, ce plan prolongé ne rencontrera pas l'écliptique, dont les dimensions sont dix fois moins étendues que l'orbite de la planète. La terre et le soleil sont alors d'un même côté du plan, qui est visible sous la forme d'une ellipse lumineuse. Mais lorsqu'il arrivera que, la planète continuant à se mouvoir, ce plan prolongé rencontrera l'écliptique, la terre, qui décrit cette dernière courbe, se trouvera, par l'effet de son mouvement rapide, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre des points de sections; en sorte qu'on n'aura, durant un certain temps, que l'aspect de la face obscure. Saturne, continuant sa progression lente, ne décrit qu'environ 12° $\frac{1}{2}$ pour que le plan du disque prolongé parcoure toute l'écliptique, après quoi il cesse de remontrer cette courbe; et nous nous retrouvons alors, d'un même côté, avec le soleil qui éclaire la face opposée du disque, et nous la montre de nouveau sous la forme d'une ellipse.

Les retours de ces apparences forment une période d'à peu près quinze ans, mais avec quelques changements dans les positions : l'anneau disparaîtra en 1832, 1848, 1862, 1878, 1891... L'inclinaison de ce disque sur l'écliptique est de 28° 40′, et ses nœuds ont pour longitude 166° et 346° : en sorte que la terre passe à la partie boréale, au premier point, le 8 septembre, et à la face australe, au second, le 5 mars. Ce sont les époques où arrivent les disparitions et réapparitions quand elles sont possibles.

En observant avec soin les points brillants et les taches qui se remarquent sur l'anneau, on a vu qu'ils se déplaçaient rapidement; on en a conclu que ce disque tourne autour du même axe que Saturne, et dans le même temps qui est de 10^h $\frac{1}{2}$. L'épaisseur du disque est fort incertaine, vu l'éloignement; on l'évalue à 1″, ce qui, à cette distance, répond à 1500 lieues; en sorte que ce disque, qui nous semble être mince et plat, est pourtant aussi épais que tout l'hémisphère terrestre.

Nous avons dit que l'anneau est isolé, et laisse un espace vide vers son centre, où Saturne se trouve placé : ce vide, à travers lequel on peut apercevoir les petites étoiles qui sont au delà, est égal à la partie pleine qui forme la largeur de l'anneau, et qui est le tiers du diamètre du globe. Le rayon de Saturne est de 9″; le vide intérieur a 15″ de rayon; celui du cercle intérieur de l'anneau est de 21″; enfin la largeur du vide est de 6″ de chaque côté du globe.

L'anneau est lui-même composé de deux anneaux concentriques détachés l'un de l'autre, qui tournent ensemble, quoique séparés par un vide qu'on aperçoit sous la forme d'une ligne noire et circulaire. Short prétend même avoir vu plusieurs lignes semblables, qui lui ont fait croire que ce corps est composé de diverses couronnes isolées les unes des autres. Du reste, à la manière dont se font les disparitions, on a jugé que la surface de ce disque n'est pas absolument plane, et qu'outre ses éminences et ses irrégularités, qu'on peut comparer à des montagnes, une partie du disque est un peu relevée au dessus du plan de l'autre partie.

On a beaucoup cherché à expliquer comment l'anneau de Saturne a pu se former, et à conjecturer quel en peut être l'usage pour les habitants de cette planète. Nous étendrions beaucoup trop cet article si nous nous jetions dans ce champ d'incertitudes; nous renverrons, à ce sujet, au discours de Maupertuis sur les figures des astres. On trouve, dans la *Mécanique céleste*, un chapitre sur l'anneau de Saturne, où l'illustre auteur de cet ouvrage a appliqué le calcul aux diverses circonstances remarquables de ce singulier corps : nous ne pouvons mieux faire que de recommander la lecture de ce beau travail. F.

ANNEAUX. (*Histoire naturelle.*) De la forme qu'ont certaines parties des plantes ou des animaux des classes inférieures, fut emprunté le nom d'anneaux, pour désigner: 1° dans les champignons, un cercle membraneux entourant le pédicule de diverses espèces, et provenant d'une membrane qui couvrit toute la surface du chapeau avant le développement de celui-ci;

2°. Dans les mousses, un rebord saillant et quelquefois crénelé qui garnit l'orifice de l'urne;

3°. Dans les fougères, un cercle élastique qui, entourant les capsules dans plusieurs espèces, facilite leur rupture, et, au moyen de cette rupture, la dispersion des graines;

4°. Dans les insectes, des parties et non des pièces du corps, qui environnent celui-ci, afin de le contenir, et qu'on pourrait considérer comme appartenant à un sque-

lette extérieur, contenant au lieu d'être contenu;

5°. Enfin, dans les annélides, qui tirent leur nom des anneaux dont ils sont entièrement formés, chaque pièce circulaire d'un corps éminemment contractile qui ressemble à une série de bagues enfilées. Il suffit d'examiner une sangsue pour se faire une idée de cette disposition annulaire.

Tels sont, en histoire naturelle, les anneaux réellement existants. Des personnes, qui ont voulu faire de la métaphysique sur une science rigoureusement exacte, généralisant le mot, ont prétendu que chaque créature était un anneau d'une grande chaine qu'ils s'imaginaient être formée de l'ensemble total de ces créatures, et dont l'homme était le chainon le plus voisin de la divinité: au mot *création* nous démontrerons la vanité d'un système que les moindres observations détruisent, tout séduisant qu'il peut être pour des esprits superficiels. B. DE ST.-V.

ANNEAUX. (*Technologie.*) On fait des anneaux en or (*voyez* ORFÈVRE), en cuivre et en fer. Ces derniers, dont on ne se sert que dans des ouvrages grossiers, se fabriquent avec du fil de fer qu'on tourne en rond, et qu'on soude par les deux bouts.

MM. Japy ont imaginé récemment un outil avec lequel ils plient le fil de fer, le coupent et le rapprochent par les deux bouts, avec tant de précision, qu'on a peine à voir la jointure; ce qui les rend très-propres, et dispense de les souder.

Les anneaux en cuivre sont coulés dans des moules. On les dégrossit ensuite, et on les polit sur le tour. L. Séb. L. et M.

* ANNEBAUT (CLAUDE d'), baron de Retz, maréchal de France, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie avec François Ier. Il eût le bâton de maréchal en 1538, la charge d'amiral en 1543, et fut chargé de l'administration des finances avec le cardinal de Tournon. Mort en 1552.

* ANNEBAUT (d'), cardinal, frère du précédent, mort en 1543.

* ANNEBAUT (JACQUES d'), fils du précédent, fut tué à la bataille de Dreux en 1562.

ANNÉE. (*Astronomie.*) Durée qui comprend le temps de la révolution du soleil dans le zodiaque pour ramener les saisons, et qui forme une des principales périodes dont on se sert pour mesurer de longs intervalles de temps. Mais comme il y a plusieurs espèces de révolutions solaires, et que les planètes, ainsi que la lune, accomplissent aussi des révolutions dans des temps divers, le mot *année* a été pris sous différentes acceptions qu'il est nécessaire d'expliquer.

Si l'on observe attentivement les passages successifs du soleil au point vernal, point qu'on nomme l'équinoxe du printemps, et qui est l'une des sections de l'écliptique avec l'équateur (*voyez* ces mots), on trouve que la durée qui s'écoule entre deux passages consécutifs est de $365^j\,5^h\,48'\,51'',6$, d'après les dernières observations. C'est ce qu'on nomme l'*année tropique*, ou seulement l'*année solaire*. Ce n'est pas qu'on puisse en effet saisir l'instant précis où le centre du soleil se trouve sur l'équateur, mais le calcul, et des observations combinées avant et après ce moment, ramènent les choses au même état que si, en effet, on eût observé le passage même par le point vernal. (*Voyez* ÉQUINOXE.)

Comme les hommes ne peuvent prendre pour mesure des durées écoulées un nombre aussi compliqué, ils ont été conduits à adopter l'un des trois modes suivants pour composer leurs années civiles:

1°. Former leurs années d'un nombre arbitraire de jours, sans avoir égard à la marche du soleil; c'est ainsi qu'en ont agi différents peuples; et parmi les modernes, les musulmans règlent la durée de l'année civile d'une façon tout-à-fait étrangère aux mouvements solaires, comme nous le dirons bientôt.

2°. Se rapprocher de la marche du soleil, en faisant l'année civile de 365 jours, sans considérer l'erreur de près de 6 heures qui résulte de cette supposition. Les anciens Égyptiens avaient adopté ce mode de divisions de la durée, et les rois juraient, en montant au trône, de ne pas consentir à changer cet usage, quoiqu'on connût bien alors que l'année de 365 jours n'était pas exactement celle que détermine la marche du soleil dans l'écliptique. De là la période caniculaire de 1460 ans, qui ramenait le jour initial de l'année civile à l'époque où le soleil occupe le même point de l'écliptique, parce que le quart de jour négligé dans ce système, répété 1460 fois, forme juste une année de 365 jours.

3°. Faire des *intercalations* qui détruisent les erreurs commises en négligeant la fraction. Si l'année tropique était juste de 365 jours 6 heures, on voit qu'il suffirait de donner tous les quatre ans 366 jours à l'année, et de n'en comprendre que 365 dans

les autres années; il y aurait un parfait accord entre l'année civile et celle que donnerait la marche du soleil. C'est cette convention qu'on a adoptée dans le *calendrier Julien,* établi sous le gouvernement de Jules-César, par un Égyptien nommé *Sozigènes;* calendrier qui est encore en usage en Russie, mais qu'on a cessé de suivre en Europe depuis 250 ans environ. Trois années communes, ou de 365 jours, sont suivies d'une *année bissextile* ou de 366 jours. On voit que les 1461 jours compris dans la durée de ces quatre ans accomplissent en effet celle de quatre fois $365^j \frac{1}{4}$, qu'on a supposée être celle de la révolution tropique.

Mais comme, en effet, celle-ci est moins grande de onze minutes, l'addition faite chaque année de ces onze minutes produit environ un jour au bout de cent ans; en sorte que le calendrier Julien n'avait remédié qu'imparfaitement au vice de l'année civile. Pour que cette année pût s'accorder avec l'année tropique, il aurait donc fallu suivre un autre mode d'intercalation. Celui qu'avait adopté jadis un ancien peuple d'Asie est d'une précision et d'une simplicité aussi grande qu'on puisse le désirer dans un sujet de cette nature. Il consistait à placer l'année bissextile, ou de 366 jours, tous les quatre ans, sept fois de suite; mais, à la huitième fois, on ne la plaçait qu'à la cinquième année. Le calcul montre que cette période de trente-trois ans est une de celles qui remplissent le mieux son objet.

L'an 1582, le pape Grégoire XIII prescrivit le mode d'intercalation que nous suivons actuellement en Europe. Les bissextiles sont disposées comme dans le calendrier Julien; mais les années séculaires ne sont jamais bissextiles que de quatre en quatre siècles. Les ans 1700, 1800 et 1900, qui sont bissextiles dans celui-ci, ne le sont pas pour nous; mais l'an 2000 sera de 366 jours. Il résulte de là que nous intercalons 97 jours en 400 ans, au lieu de 100 jours qui sont intercalés dans le style Julien. Les dates de ces deux calendriers ne s'accordent pas entre elles; elles ont actuellement douze jours de différence. Les Russes comptent le 17 quand nous sommes au 29 du mois; et ces dates s'indiquent ainsi dans toutes les correspondances avec ces peuples, $\frac{17}{29}$ janvier.

La complication de la fraction $5^h\ 48'\ 52''$ rend impossible de suivre un mode qui rétablisse l'accord des dates civiles et solaires; et cela est encore plus vrai lorsqu'on considère que, par l'effet des attractions mutuelles qu'exercent les planètes, la durée de l'année solaire varie lentement avec les siècles; et, bien que cette variation soit extrêmement faible, elle n'en existe pas moins, et vient compliquer la question des intercalations. L'année est actuellement plus courte de 11″08, que du temps d'Hipparque (il y a environ 2000 ans).

S'il n'est pas aisé d'accorder ensemble les années civile et solaire, on doit avouer qu'il n'y a aucun avantage à retirer de cet accord. On a considéré comme utile d'attacher les mois et les fêtes aux mêmes saisons, et d'en faire des époques remarquables pour l'agriculture. Mais si on considère que l'erreur du calendrier Julien n'est pas d'un seul jour en un siècle, on avouera qu'on pouvait renoncer sans regret à voir subsister un accord inutile en soi-même; la vie humaine n'aurait pu suffire pour ressentir les effets du système de Jules-César. La réforme grégorienne a donc apporté dans cette question des difficultés bien étrangères aux besoins des peuples.

Il y a plus : l'année de 365 jours, dite de *Nabonassar,* quoique laissant devancer le soleil sur la date civile, et transportant l'époque des équinoxes et des solstices à des dates continuellement plus avancées d'un jour tous les quatre ans, n'apportait pas d'assez grands changements dans ces dates, durant la vie de l'homme, pour qu'on se crût obligé de modifier une méthode aussi simple de mesurer les temps. Les mois étaient, chez les Égyptiens, de trente jours chacun, divisés en trois décades; cinq jours *épagomènes* étaient ajoutés à la fin de l'an, pour compléter le nombre de 365.

On donne le nom d'*année vague* à celle qui n'admet pas les intercalations, et laisse ainsi varier sans cesse les dates des solstices et des équinoxes.

L'année civile des mahométans est réglée sur les révolutions de la lune. Des observations attentives ont prouvé que d'une nouvelle lune à la suivante il s'écoule, en termes moyens, et toutes inégalités compensées, $29^j\ 12^h\ 44'\ 2''\ 8$; cette durée est ce qu'on nomme la *lunaison*. En négligeant les $44'\ 2''8$, on voit que si les mois de 30 et de 29 jours se succédaient sans cesse et alternativement, et que le premier commençât à la nouvelle lune, tous les mois jouiraient à perpétuité de la même propriété;

on pourrait juger des dates par l'étendue des phases lunaires. On donnerait à l'année douze mois ainsi déterminés; et cette durée, accomplissant douze lunaisons, formerait 354 jours.

Mais comme ce calcul ne tient pas compte de douze fois 44′ 2″ 8, l'ordre établi ne laisserait bientôt plus concourir le 1er du mois avec la néoménie, si on ne recourait à la méthode des intercalations. Il est aisé de voir qu'il suffit pour cela d'ajouter onze jours en trente de ces années lunaires, du moins à fort peu près. C'est ce qui s'exécute en donnant trente jours au lieu de 29 au dernier mois des années 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 et 29 du cycle de trente ans. Alors chaque fois que l'accumulation des erreurs causées par le mode suivi produit un jour, on fait disparaître cette différence, en donnant 355 jours à l'année. En effet, trente ans comprennent de la sorte 10631 jours, et c'est ce que donnent à très-peu près trente fois douze lunaisons.

Tel est le calendrier musulman, qui, comme on voit, ne s'accorde nullement avec le nôtre, ni avec la marche du soleil. Que ces années soient supposées commencer ensemble maintenant, et l'année musulmane suivante recommencera onze jours plus tôt que la nôtre, c'est-à-dire le jour où nous compterons le 21 décembre.

Les républicains grecs avaient autrefois adopté cette disposition des mois; mais pour faire accorder les années lunaires et solaires avec leur année civile, ils faisaient en outre des intercalations de mois; en sorte que certaines années, qu'ils nommaient *embolismiques*, avaient treize mois. Ainsi les mois étaient alternativement de trente et vingt-neuf jours, et commençaient tous à la nouvelle lune; et on intercalait, à chaque période de huit ans, trois mois de trente jours; c'était un second sixième mois qu'on donnait à chacune des années 3, 5, 8, 11, 14, 16 et 17 du cycle de dix-neuf ans (*voyez* ce mot). Les années communes avaient 354 jours; les embolismiques en comptaient 384. Après la révolution de ces dix-neuf ans, on recommençait un nouveau cycle parfaitement égal au premier, et ainsi indéfiniment. Cette année commençait à la néoménie qui suit le solstice d'été.

Les Grecs faisaient encore usage d'une période de quatre années, qu'ils nommaient *olympiade*, parce que les jeux olympiques étaient célébrés dans la première année de cette période. Nous renvoyons au mot *calendrier*, où nous traiterons de tout ce qui pourrait rester à désirer sur la manière dont on est convenu de diviser le temps chez les différentes nations.

Les astronomes ont encore tiré des révolutions célestes quelques périodes auxquelles ils ont donné le nom d'année. Expliquons ces distinctions en peu de mots.

Comme, par l'effet de la précession des équinoxes (*voyez* ce mot), le point équinoxial (à partir duquel on compte le temps qui mesure l'année) rétrograde de 50″ 1 par an, il s'ensuit que, lorsque le soleil est revenu à ce point, il n'a pas encore accompli en totalité sa révolution. Il ne sera revenu au même lieu physique qu'après qu'il aura décrit ces 50″ 1, ce qui exige 20′ 20″ environ, à raison de 59′ 8″ $\frac{1}{3}$ en vingt-quatre heures, marche diurne du soleil. Ajoutant ces 20′ 21″ à la durée de l'année tropique, on trouve, pour le temps du retour au même point du ciel ou à la même étoile, 365j 6h 9′ 11″ $\frac{1}{2}$: c'est ce qu'on appelle l'*année sidérale*.

L'orbite apparente que semble décrire le soleil autour de nous, chaque année, n'est point circulaire: cet astre se trouve tantôt plus loin, tantôt plus proche de nous. Cette courbe est réellement une ellipse au foyer de laquelle notre globe paraît demeurer fixé, quoique en effet ce soit le soleil qui reste fixe à ce foyer, tandis que notre globe parcourt l'écliptique en un an; les apparences sont absolument les mêmes dans la première supposition que dans la seconde. Mais cette ellipse ne reste pas immobile dans l'espace; et il est prouvé que l'attraction des planètes l'oblige à tourner dans son plan, en sorte que la droite qui joint les deux sommets opposés (la ligne des *apsides*), tourne très-lentement autour du foyer où nous nous croyons placés. Ce mouvement des apsides n'est que de 11″ 8 par an, en sorte que, combiné avec celui du point équinoxial qui décrit 50″ 1 en sens contraire, en vertu de la précession, la longitude de ce point s'accroît chaque année de 61″ 9.

Le temps nécessaire pour revenir au point équinoxial, ou l'année tropique, ne suffit donc pas pour que, partant du périgée, le soleil y soit revenu, puisque ce point a marché dans le même sens; la différence et le temps qu'il faut à cet astre

pour parcourir l'arc de 61″ 9, dont le périgée et le point vernal se sont éloignés, temps qu'on trouve par le même calcul que précédemment, et qui est de 25′7″2. Ajoutant à l'année tropique, il vient pour le temps du retour à l'apside 365j 5h 13′58″8; c'est ce qu'on nomme l'*année anomalistique*.

Les anciens mesuraient le temps de la révolution du soleil, en observant la durée qui s'écoule entre deux observations où on aperçoit, pour la première fois, une étoile se dégager des rayons du soleil avant son lever. Cet effet sera expliqué au mot *héliaque*. Mais le changement d'obliquité de l'écliptique avec les siècles, et principalement la précession des équinoxes, font que cette durée est très-différente de celle de l'année tropique. Et comme ce temps varie avec les diverses étoiles qu'on observe de la sorte, il faut en conclure que l'*année héliaque* n'est susceptible de mesure qu'à une époque et pour une étoile désignées. C'était surtout Syrius que les anciens Égyptiens avaient l'attention d'observer ainsi. Il est inutile de donner plus d'étendue à cette discussion.

D'après l'idée générale qu'on attache au mot *année*, chaque planète pourra donner une période de même espèce. Le temps que mettra Jupiter à accomplir sa révolution autour du soleil sera appelé l'*année sidérale de Jupiter* (de 4332j 14h et un peu plus). Mars, Saturne, etc., auront pareillement leurs années. En considérant ces planètes par rapport au soleil, le temps qu'elles mettent à revenir à la même distance de cet astre, par exemple en *conjonction* ou en *opposition*, formera l'*année synodique* : on en trouvera les durées exposées au mot *planète*. La lunaison, dont nous avons parlé ci-dessus, n'est autre chose que le temps de la révolution synodique de la lune, qu'il faut distinguer avec soin de sa révolution sidérale, ou du temps nécessaire pour revenir à la même étoile, qui est de 27j 7h 43′ 11″ 5. On trouvera au mot *lune* les durées de tous les mouvements de cet astre, de son orbite, de ses nœuds, etc.

On trouve dans les anciens écrivains, Platon, Flavius, Josèphe, Cicéron, Scaliger, etc., une durée à laquelle on a donné le nom de *grande année*. L'opinion généralement admise que les astres influaient sur les événements terrestres, a fait naitre l'idée que, lorsque les corps célestes se retrouveraient dans les mêmes situations relatives, on verrait se reproduire les mêmes calamités, les mêmes changements, et des périodes semblables de biens et de maux. Le retour de l'âge d'or était promis au renouvellement de cette grande année :

> Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo,
> Jam redit et virgo, redeunt Saturnia regna.

Le *Carmen sæculare* d'Horace, composé pour les jeux séculaires qu'Auguste fit célébrer 17 ans avant notre ère, est une allusion au retour de l'âge d'or : tous les témoignages historiques s'accordent pour établir la croyance générale à ces chimères enfantées par l'astrologie.

Mais les auteurs diffèrent entre eux sur la durée de la grande année. Josèphe veut qu'elle soit de 600 ans, période qui ramène la lune et le soleil aux mêmes points du ciel (*Antiq.*, cap. 3); d'autres la font bien plus étendue, et veulent que ces deux astres et les cinq planètes soient ramenés à la même position. La période caniculaire de 1460 ans a aussi été considérée comme une grande année. Enfin on a donné à cette durée 9, 12, 15, 24, 36, 49, 100, 300 et jusqu'à 470 mille ans. Il serait tout-à-fait inutile de s'arrêter à discuter des opinions sans fondement, et qu'on a tout-à-fait abandonnées depuis que l'astrologie a été regardée comme une maladie de l'esprit humain. Ces choses n'intéressent plus que les personnes qui s'occupent d'étudier les progrès de la philosophie, et nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet. F.

ANNÉLIDES. (*Histoire naturelle.*) Nous avons, dans l'article *animal*, donné les caractères généraux de la classe à laquelle M. de Lamarck, qui l'établit, donna le nom d'annélides. Nous avons fixé, d'après la méthode de ce savant, la place que cette classe doit occuper dans la création; les êtres qui la composent paraissent provenir originairement des vers, dont ils diffèrent par une plus grande complication de parties. « En considérant leur forme générale, dit l'illustre auteur de l'Histoire des animaux sans vertèbres, on sent que ces animaux ne proviennent nullement des crustacés, et qu'ils ont pris leur origine dans une autre source; ils semblent même, à certains égards, plus imparfaits que les arachnides et même que les insectes, puisqu'un grand nombre parmi eux paraissent comme sans tête et sans yeux, que beaucoup sont dépourvus d'antennes, qu'aucun d'eux n'est muni de

pates articulées, et qu'ils semblent même n'avoir pas de cœur bien distinct pour effectuer la circulation de leurs fluides. Ils appartiennent néanmoins à la branche des animaux articulés, dont ils ont le système nerveux; et quant à leur ordre de formation, nous le considérons comme rameau latéral provenant des vers, et qu'il a fallu placer convenablement dans notre distribution générale des animaux. »

Cette place est difficile à fixer dans un ordre rectiligne : celle qu'a été obligé de lui assigner le savant dont nous venons d'emprunter quelques lignes, est éloignée des vers, dont nous pensons avec lui que les annélides sont un mode d'avancement; elle interrompt la liaison assez naturelle des crustacés aux cirrhipèdes. D'un autre côté, ces animaux, dont la circulation commence à se régulariser et s'exerce à l'aide d'un sang rouge, ne devraient-ils pas être placés plus près des animaux intelligents que ces mollusques dont le sang n'a pas encore de couleur? On voit dans cette incertitude la preuve que les annélides sont des êtres fort particuliers, dont la place est comme flottante dans l'ensemble de l'univers. Une grande variété d'organisation détermine parmi elles des divisions assez nombreuses, et qui pourront être encore multipliées, si quelque nouveau Savigny leur accorde son attention. Ce savant est, de tous les naturalistes, celui qui s'est le plus fructueusement occupé de leur histoire. Son ouvrage sur la classe dont il est question ne laisse rien à désirer, et fixe nos connaissances à leur égard.

M. de Lamarck repousse des annélides le genre gordius qu'y avait introduit M. Cuvier, et les divise en trois ordres.

I. Les Apodes, qui ne présentent ni mamelons sétifères, ni rien qui puisse rappeler l'idée de quelque membre que ce soit; ils n'ont pas même de tête. Les sangsues, dont l'homme emprunte de puissants secours contre plusieurs des infirmités qui l'affligent, et ces lombrics que le vulgaire nomme des vers de terre, sont des annélides apodes. (*Voyez* Lombric et Sangsue.)

II. Les Antennées, qui commencent à présenter une tête munie d'yeux, et qui sont, comme les insectes, couronnées d'antennes; des mamelons rétractiles, chargés de soies, et servant à la locomotion, indiquent déjà chez elles les rudiments de membres. Les aphrodites, les néréides, les eunices et les amphinomes, qui sont toutes marines, composent ce second ordre; on en rencontre des espèces brillantes par leurs couleurs variées et nuancées des teintes de l'arc-en-ciel.

III. Les Sédentaires, qui toutes sont renfermées dans des tubes ou dans des tuyaux dont elles ne sortent pas, mais avec lesquels elles n'ont nulle adhérence, encore que ces tubes ou tuyaux soient une partie intime de leur organisation. Ces annélides sédentaires n'ont jamais d'yeux, et vivent fixées sur les corps marins, entre les roches ou dans le sable des plages de l'océan. C'est dans cet ordre que se rangent, entre autres, les *Arénicoles*, vers fort remarquables par la manière dont ils agglutinent, pour s'en former une sorte de fourreau, les débris aréniformes qui composent le rivage, et dont les pêcheurs ramassent de grandes provisions pour en faire d'excellents appâts; les *Dentales*, dont les tuyaux solides, courbés, amincis par l'une de leurs extrémités, imitant en petit une défense d'éléphant, se recherchent dans les collections des amateurs de coquilles, et se trouvent fossiles en plusieurs endroits; les *Sabelles* de nos côtes, qui composent des masses de tuyaux formés de fragments de coquilles; les *Spirorbes*, dont le tube testacé se contourne en spirales orbiculaires, discoïdes, fixées par un côté du disque, et ressemblant déjà à de petites coquilles; enfin, les *Serpules*, dont plusieurs forment ces faisceaux de tuyaux que l'on trouve dans divers cabinets sous le nom de *vermiculites*, et qui s'établissent parmi les rochers, les madrépores et autres corps moindres, en tas assez considérables.

B. de St.-V.

* ANNÈSE, successeur de Mazaniello dans le commandement de Naples. Après avoir cherché inutilement à maintenir la nouvelle république sous la protection de la France et de l'Espagne, il fut mis à mort par ordre de don Juan d'Autriche, qu'il avait lui-même introduit dans Naples.

* ANNESLEY (Arthur), comte d'Anglesey, servit d'abord la cause de Charles Ier, roi d'Angleterre, puis celle de Cromwell, et redevint royaliste. Nommé comte et garde du sceau privé en 1673, il perdit ses dignités en 1682. Mort en 1686. Il a publié des *Mémoires*, Londres, 1693, in-8o. On regrette la perte de son *Histoire* des troubles d'Irlande.

* ANNET (Pierre), maître d'école à

Londres, publia en 1762 un ouvrage irréligieux intitulé : *le Libre investigateur*, en anglais. Il fut condamné à être exposé deux fois au pilori, et ensuite détenu pendant une année. Le public trouva la punition trop sévère. On a encore de P. Annet l'*Examen historique de la vie et des ouvrages de saint Paul*, traduit en français par le baron d'Holbach, 1710, in-12.

* ANNIBAL, général carthaginois, un des plus grands capitaines de l'antiquité, fils d'Amilcar Barca, né l'an 247 avant Jésus-Christ. Son père lui fit jurer dans son enfance de poursuivre les Romains jusqu'à la mort. Proclamé unanimement général des armées carthaginoises en Espagne, à l'âge de 25 ans, il prit et rasa Sagonte contre tous les traités, entreprit d'attaquer les Romains jusque dans leur pays, franchit les Alpes, et entra en Italie avec une armée de 90,000 hommes de pied et 12,000 chevaux, en 218 avant Jésus-Christ. Après avoir pris d'abord Turin, défait complétement Scipion sur le Tésin, et Sempronius sur la Trébie, il traversa les Apennins et envahit l'Étrurie. L'année suivante il battit Cn. Flaminius sur les bords du Trasimène, et lui tua 15,000 hommes. Q. Fabius Maximus l'arrêta quelque temps par sa sage lenteur, mais l'imprudence de Ter. Varron lui rendit bientôt la victoire. Il le défit à Cannes, l'an 216 avant Jésus-Christ, dans une bataille célèbre où les Romains perdirent 40,000 hommes, du nombre desquels était le consul Paul-Émile. On croit que si Annibal eût marché droit à Rome, c'en était fait de la république; mais il alla passer l'hiver à Capoue, où ses troupes s'amollirent. Quand il revint assiéger Rome, il inspira si peu de frayeur, qu'on vendit la terre même sur laquelle il campait. Annibal se soutint encore quelque temps en Italie, mais il trouva un adversaire redoutable dans Marcellus. Scipion ayant transporté le théâtre de la guerre en Afrique, Annibal y fut rappelé. Il perdit en y arrivant la bataille de Zama, l'an 202 avant Jésus-Christ. S'étant échappé, il se retira d'abord à Adramette; mais, poursuivi par les Romains, il se réfugia auprès d'Antiochus, roi de Syrie, puis chez Prusias, roi de Bithynie, et les arma contre les Romains. Enfin, craignant d'être livré par Prusias, il s'empoisonna à 64 ans, 183 avant Jésus-Christ.

* ANNIBAL, fils de Giscon, suffète et général carthaginois, voulant venger la mort de son grand-père Annibal, fut tué devant Himère.

* ANNIBAL, dit l'Ancien, pilla les côtes d'Italie pendant la première guerre punique, et fut ensuite vaincu par le consul Duillius; après cette défaite, il fut lapidé par ses soldats. Il porta la guerre en Sicile, prit et ruina Sélinonte, et périt dans un combat contre les Syracusains, l'an 406 avant Jésus-Christ.

* ANNIBALIEN (Flav.-Claud.), neveu de Constantin, qui le fit roi de Pont, de Cappadoce et d'Arménie, et lui donna sa fille en mariage. Ses soldats, excités par Constance, son cousin, le massacrèrent en 338.

* ANNICÉRIS, de Cyrène, philosophe grec, disciple d'Aristippe, contemporain et ami de Platon, racheta celui-ci lorsqu'il fut vendu comme esclave par Denys-le-Tyran. Il épura la doctrine cyrénaïque en la rapprochant du platonisme.

* ANNICÉRIS, de Cyrène, postérieur au précédent, fit à la philosophie d'Aristippe diverses modifications, et fonda la *secte annicérienne*, dont parle Diogène Laërce.

* ANNICHINO, jurisconsulte napolitain du 17e siècle. Il a publié un *Traité de Jurisprudence*, imprimé à Naples.

* ANNIUS de Viterbe, né à Viterbe vers l'an 1432, mort à Rome en 1502, dominicain et maître du sacré palais sous Alexandre VI. Il a laissé sur l'Écriture-Sainte des *Commentaires* qu'on ne lit plus; mais les savants disputent encore sur l'authenticité des XVII livres d'*antiquités*, Rome, 1498, in-folio, nouvellement réimprimés.

ANNIVERSAIRE, *revenant avec l'année*. Ce mot, composé d'*annus*, année, et *verto* je tourne, se donne aux jours consacrés à perpétuer la mémoire d'un fait accompli à jour pareil dans une année antérieure.

Je viens suivant l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous la fameuse journée
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.
Racine.

La plupart des fêtes sont des *anniversaires*.

Chez les Juifs, la *Pâque* rappelait la sortie d'Égypte; la *Pentecôte*, la promulgation de la loi; le *Purim*, ou la *fête des sorts*, le triomphe d'Esther sur Aman.

Il en est de même chez les chrétiens.

Les solennités de *Noël*, de l'*Épiphanie*, de l'*Ascension*, de la *Pentecôte*, se rattachent au jour même de l'année où fut accompli le mystère qu'elles célèbrent.

Le calendrier n'est, à proprement parler, qu'une série d'*anniversaires*.

La politique aussi a ses *anniversaires*.

Les mois de l'année, pour les Athéniens, étaient un abrégé de leurs annales, et rappelaient les principaux traits de leur gloire, tels que la réunion des peuples de l'Attique par Thésée, le retour de ce prince dans ses états, l'abolition de toutes les dettes opérée par lui, les batailles de Marathon, de Salamine et celle de Platée, dont l'*anniversaire* prenait aussi le nom de *fête de la liberté*.

Le premier jour de l'année, chez les Romains, était pour ainsi dire l'*anniversaire* de la fondation de Rome, époque d'où datait l'ère romaine, *ab Urbe conditâ*. C'étaient aussi des *anniversaires* qu'une partie de leurs fêtes.

Le premier jour de l'année, chez les mahométans, qui datent de l'*hégyre*, ou du jour où Mahomet fut obligé de fuir de la Mekke, est un *anniversaire*.

Tous les peuples ont institué des solennités annuelles, qui trop souvent consacrent des superstitions ridicules, et quelquefois aussi de grands crimes. Antérieurement à la révolution, on célébrait l'anniversaire du supplice du *Suisse de la rue aux Ours*, sottise dont la raison a fait justice.

Parmi les *anniversaires* fondés pendant la révolution, il en est aussi dont la raison a ordonné l'abolition; et en cela elle a été d'accord avec l'humanité. Un des premiers actes du gouvernement consulaire en France, a été d'abolir l'odieuse solennité du 21 janvier.

On appelle encore *anniversaire* le jour qui correspond à celui du décès d'un particulier, et les solennités funèbres qui reviennent annuellement à cette occasion; telle est la *commémoration des morts* dans l'église romaine.

Cette institution se trouve jusque chez les peuples les plus barbares.

Dans le royaume de Bénin, les habitants célèbrent par des sacrifices l'*anniversaire* de la mort de leurs ancêtres.

Les Lapons immolent tous les ans à leurs ancêtres des rennes qu'ils mangent dans un festin.

Au Tonquin, les enfants sont obligés de solenniser toute leur vie l'*anniversaire* de leurs père et mère.

Là on célèbre aussi, avec la plus grande magnificence, l'*anniversaire* de ceux qui sont morts en défendant la patrie. Sur des autels où sont placées leurs images et inscrits leurs noms, on brûle des parfums en chantant des hymnes en leur honneur. Le roi, qui préside à cette fête, à laquelle assistent plus de quarante mille guerriers, salue à quatre reprises les héros qui en sont l'objet, et, par un sentiment non moins juste, décoche cinq flèches contre les effigies des morts qui ont mis leur gloire à troubler l'état, et dont ce jour ramène aussi la punition. Cet exemple est imité par tous les grands; puis on réduit en cendres les simulacres encensés et les simulacres insultés, probablement à l'exemple de ce que la nature a fait des hommes qu'ils représentent.

Cette institution découle d'un sentiment inné chez tous les hommes, la justice. Ce n'est qu'un effet prolongé du ressentiment et de la reconnaissance. La célébration des anniversaires remonte à la plus haute antiquité.

Virgile consacre un des plus beaux chants de son Énéide à décrire les fêtes par lesquelles son héros honora l'*anniversaire* de la mort d'Anchise. Ramené par les vents en Sicile, où il avait laissé les restes de son père, Énée parle ainsi aux Troyens:

> .... L'année a terminé son cours
> Depuis que, dans ces lieux, de l'auteur de mes jours
> J'ai déposé la cendre...
>
> Ce grand jour reverra mes mains religieuses
> Honorer son retour par des pompes pieuses.
>
> DELILLE.

> Annuus exactis completur mensibus orbis,
> Ex quo relliquias divinique ossa parentis
> Condidimus terrâ...
> Annua vota tamen solemnesque ordine pompas
> Exsequerer...

> Honorez donc Anchise, implorez donc les vents,
> Et qu'ils souffrent qu'un fils, en de plus heureux temps,
> Dans les temples pompeux élevés à sa gloire,
> Puisse ainsi *tous les ans* célébrer sa mémoire.
>
> DELILLE.

> Ergo agite, et lætum cuncti celebremus honorem
> Poscamus ventos, *atque hæc me sacra quotannis*
> *Urbe velit positâ templis sibi ferre dicatis.*

La définition de l'*anniversaire* ne saurait

être donnée avec plus d'exactitude et plus d'élégance.

Chez la plupart des peuples de l'Europe, on fête en famille les *anniversaires* de la naissance. Cela est plus raisonnable que de fêter la fête patronale, comme nous le faisons en France. C'est à l'église qu'il faut fêter le saint; à la maison fêtons l'homme.

C'est en battant les Russes et les Autrichiens à Austerlitz, que Napoléon célébra l'*anniversaire* de son couronnement.

Voltaire avait tous les ans la fièvre à l'*anniversaire* de la Saint-Barthélemi. Il écrivait, à cette occasion, le 24 août 1772, époque non-seulement annuelle mais séculaire de cet exécrable événement:

Tu reviens après deux cents ans,
Jour affreux, jour fatal au monde.
Que l'abîme éternel du temps
Te couvre de sa nuit profonde!
Tombe à jamais enseveli
Dans le grand fleuve de l'oubli,
Séjour de notre antique histoire!
Mortels, à souffrir condamnés,
Ce n'est que des jours fortunés
Qu'il faut conserver la mémoire.

Si l'on suivait ce conseil, la mémoire du plus heureux des hommes lui-même ne serait pas surchargée. A. V. A.

* ANNON (St), archevêque de Cologne, fut régent de l'empire pendant la minorité de l'empereur Henri IV. Mort en 1075.

* ANNONA (*Mythologie*.), divinité allégorique, présidait aux approvisionnements des vivres chez les Romains.

*ANNONCIATION (Cather. de l'), dite Bache, native de Tournai; morte en 1647 en odeur de sainteté dans le monastère de Sainte-Catherine à Douai, où elle avait été un modèle de toutes les vertus chrétiennes.

* ANNONE (Jean-Jacques de), né à Bâle en 1728, mort dans la même ville en 1804, y avait professé la rhétorique et ensuite la jurisprudence; il s'occupait avec succès d'histoire naturelle. On a de lui plusieurs *Mémoires* insérés dans les *Acta helvetica*.

ANNUITÉ. (*Mathématiques*.) Nom qu'on donne à une rente qui n'est payée que pendant quelques années, et combinée de telle sorte, qu'à l'expiration de cette durée, l'emprunteur ne doive plus rien, ni capital, ni intérêts. Pour concevoir le calcul des annuités, il faut se représenter que la somme qu'on paie à chaque terme convenu, est formée des intérêts échus et d'un à-compte sur le capital; celui-ci, diminuant par ces à-compte donnés aux divers termes successifs, s'épuise peu à peu, et le remboursement se trouve ainsi complétement effectué. D'un autre côté, puisque le montant de l'intérêt échu devient de plus en plus petit, et qu'à chaque terme on paie la même somme, l'à-compte sur le capital s'accroît sans cesse, ce qui amène la libération du débiteur.

Ce mode d'emprunt est peu usité en France, parce qu'il n'est pas bien connu des capitalistes, qui peut-être ne consentiraient pas volontiers à laisser morceler leurs fonds en recevant une suite d'à-compte et de petites sommes d'un placement difficile. Mais il est éminemment avantageux à l'industrie qui peut fonder de grands établissements avec des fonds d'emprunt; il l'est à l'agriculture, au commerce, et même aux spéculateurs qui veulent agrandir leurs entreprises avec des capitaux étrangers, parce que le remboursement s'opérant peu à peu, on se trouve libéré de toutes dettes, sans avoir tout à coup de grandes sommes à payer. Celui qui a emprunté 10,000 fr. à 5 pour 100 par an pendant dix ans, lorsqu'il a, chaque année, payé les 500 fr. d'intérêt échu, n'en doit pas moins 10,000 fr. à l'expiration des dix années; mais si, à chaque terme, il eût payé 1295 fr., il se serait trouvé ne plus rien devoir, parce que cette somme aurait été partie en paiement d'intérêts échus, partie en à-compte sur le capital emprunté. A la fin de la première année, il ne resterait plus devoir à son créancier que 9,205 fr., dont l'intérêt à 5 pour cent est 460 fr. 25 c.; ainsi le second paiement de 1,295 fr. comprendrait un à-compte de 829 fr. 75 c., et il ne serait plus débiteur que de 8,375 fr. 25 c. En continuant les calculs, on verra qu'après dix ans il se serait totalement libéré.

Si c'était ici le lieu de montrer que l'intérêt d'un capitaliste qui hasarde des fonds dans une entreprise, est certainement de la favoriser et de s'assurer ses rentrées, en consentant à recevoir ces sortes d'à-compte, il serait facile de prouver que les annuités sont aussi bien dans l'intérêt du prêteur que de l'emprunteur. Mais il suffira d'observer que ce dernier n'a pas besoin du consentement de son créancier pour fonder une annuité, puisqu'il peut, en retirant de son entreprise, à chaque terme de paiement, la somme fixée pour la constituer, faire de cette somme deux parts, dont l'une paiera

les intérêts échus, et dont l'autre sera placée et formera un capital qui, s'accroissant de ses propres intérêts, s'élèvera en définitive, au terme fixé pour le remboursement, à la quotité de la somme empruntée. Le débiteur trouvera même dans ce mode l'avantage de pouvoir ne distraire les sommes de son entreprise qu'aux époques où il pourra s'en priver plus commodément, ou même les laisser fructifier à plus haut intérêt dans sa propre spéculation, pourvu qu'il ait soin d'en faire un article séparé dans ses livres.

M. Grémilliet vient de publier un ouvrage (*Nouvelle théorie du calcul des intérêts*), dans lequel il explique la méthode du calcul qu'on doit faire pour trouver l'annuité à payer pour une somme empruntée à un taux d'intérêt quelconque. Des tables qui accompagnent cet ouvrage, permettent de trouver la solution de toutes les questions de ce genre, à l'aide de quelques additions. Nous donnons ici la formule algébrique sur laquelle reposent ces calculs.

Soit c le capital prêté, i l'intérêt de 100 fr. par unité de temps (un mois, un trimestre, six mois ou un an, selon les conventions), t le nombre de ces unités, après lequel temps la libération complète soit effectuée, x l'annuité, ou la somme constante à payer après chaque unité de temps.

Si 100 fr. rapportent i, c fr. rapportent $\frac{ci}{100}$, en sorte qu'après la première unité de temps, l'emprunteur doit $c+\frac{ci}{100}=c\left(1+\frac{i}{100}\right)=cq$, en faisant pour abréger $q=1+\frac{i}{100}$. Mais à la même époque le débiteur paie x; il ne doit donc plus que $c'=cq-x$.

Après le deuxième terme, le paiement de la même somme x réduira la dette à $c''=c'q-x$; c'est ce que prouve le même raisonnement. Au troisième terme, la dette sera réduite à $c'''=c''q-x$, et ainsi de suite. Par des substitutions successives, on trouve :

$$c''=cq^2-qx-x,\ c'''=cq^3-q^2x-qx-x, \text{etc.}$$

et enfin, après n années, il ne restera plus à payer pour se libérer que

$$c^{(n)}=cq^n-x(q^{n-1}+q^{n-2}+q^{n-3}\ldots+q+1).$$

La *progression géométrique* (*voyez* ce mot) contenue entre les parenthèses, équivaut à $\frac{q^n-1}{q-1}$, ainsi $c^{(n)}=cq^n-x\left(\frac{q^n-1}{q-1}\right)$

Transportons-nous maintenant au terme fixé pour la limite de l'opération; t paiements auront été effectués, n sera changé en t, et le premier membre de l'équation sera réduit à o, puisque l'emprunteur ne devra plus rien.

Ainsi $$o=cq^t-\frac{q^t-1}{q-1}x$$

D'où on tire $$x=cq^t\times\frac{q-1}{q^t-1}\ \text{(A)}$$

Équation dans laquelle on suppose $q=1+\frac{i}{100}$. Telle est la valeur de l'annuité, ou de la rente constante, à payer après chaque unité de temps, pour être libéré complètement après t paiements. Le calcul que cette formule exige est rendu bien plus simple en se servant des *logarithmes*. (*Voyez* ce mot.)

On peut même regarder l'une quelconque des quatre quantités x, c, t et q (ou i) comme inconnue, et le reste comme donné, ce qui conduit à trois autres problèmes dont la solution est renfermée dans l'équation qui vient d'être obtenue.

1°. Si par exemple l'inconnue est t, on trouve

$$t=\frac{\log x-\log\left(x-\frac{ci}{100}\right)}{\log\left(1+\frac{1}{100}i\right)}$$

C'est le nombre de paiements de la somme constante x, faits après les temps fixés, qui libèrent un emprunteur de la somme c à i pour cent par chaque terme.

2°. Lorsque l'inconnue est c, on tire de (A)

$$c=\frac{x\,(q^t-1)}{q^t\,(q-1)}$$

Le calcul se simplifie beaucoup en posant

$$y=\frac{100}{i\left(1+\frac{1}{100}i\right)^t}$$

car y est bientôt connu, et on a ensuite

$$c = \frac{(100 - yi)\,x}{i}.$$

La même transformation s'appliquerait aussi à la recherche de x, car on aurait $x = \frac{ci}{100 - yi}$, ce qui résout très-simplement le problème fondamental (A).

3°. Enfin, si l'inconnue est i ou q, l'équation (A) mise sous la forme $cq^{t+1} - (c+x)\,q^t + x = o$, est du degré $t+1$ relativement à q. (*Voyez* Équations des degrés supérieurs.) Ce dernier problème, qui consiste à trouver à quel taux d'intérêt un emprunt doit être fait, pour qu'on se soit acquitté après un temps donné, en payant une annuité convenue, se présente très-rarement, et sa solution dépend de la plus haute analyse.

Comme la durée probable de la vie humaine, pour un individu d'un âge donné est connue par les tables de *mortalité*, un emprunt viager sur une tête pourrait être établi d'après les principes précédents; car cette rente n'est autre chose qu'une annuité dont le terme est celui de la vie, et quoique ce terme soit inconnu, cependant les probabilités peuvent être consultées pour le fixer. (*Voyez* à ce sujet l'article des Probabilités, et celui des Rentes viagères.) F.

ANNUITÉS. (*Économie politique.*) *Voyez* Dette publique.

ANOBLISSEMENT. *Voyez* Noblesse.

ANODINS. (*Médecine.*) Ce mot, dans son acception rigoureuse, désigne les moyens propres à calmer la douleur; mais, comme cet effet peut être produit par des agents très-différents, on a restreint cette dénomination à ceux qui font disparaître la douleur en émoussant la sensibilité naturelle, ou celle qui est accidentellement développée chez l'individu par suite de la maladie.

Cette classe, dont les limites sont mal posées, renferme les narcotiques faibles, comme le pavot indigène, les fleurs de lis, le narcisse des prés, la laitue cultivée. F.R.

ANOMALIE. (*Astronomie.*) Ce mot, qui signifie *irrégularité* (α privatif, ὁμαλὸς, *æqualis*, régulier), désigne un angle qui mesure les irrégularités apparentes des mouvements planétaires. Les *orbites* des *planètes* (*voyez* ces mots) sont des ellipses au foyer desquelles est placé le soleil; la droite qui joint les deux sommets opposés, ou le grand axe de cette courbe, est la ligne à laquelle on rapporte la situation variable de chacun de ces corps : imaginez une droite, ou rayon recteur, dirigée du soleil à la planète, à un instant quelconque; l'angle formé par cette ligne et le grand axe, ou la distance de la planète au sommet le plus proche du soleil (le *périhélie*), est ce qu'on nomme l'*anomalie vraie*.

Concevez un cercle circonscrit à l'ellipse, ayant le grand axe pour diamètre; menez par la planète une perpendiculaire à cette droite, puis joignez le centre au point de la circonférence qui est situé à la rencontre de cette perpendiculaire; l'angle formé par cette ligne et l'arc, ou la distance de ce point de section au sommet, est l'*anomalie excentrique*. Ce serait l'anomalie vraie d'une planète fictive qui décrirait la circonférence, si le spectateur était placé au centre, et si la planète supposée avait toujours même abscisse que la véritable. Cette anomalie excentrique ne doit être considérée que comme un angle auxiliaire, dont l'introduction dans les calculs les rend plus faciles à faire.

Enfin, concevez un mobile qui tournerait uniformément autour du soleil, en se retrouvant sur l'axe, en même temps que la planète, à chaque révolution; la distance de ce corps au périhélie, angle qui croîtra proportionnellement au temps, est l'*anomalie moyenne*. Comme les vitesses des planètes sont presque constantes, et que leurs orbes sont à peu près des cercles, les astronomes trouvent très-commode de supposer à chacun de ces astres des mouvements uniformes et circulaires, parce qu'une simple multiplication donne à tout moment le lieu qu'il occupe dans le ciel; ils corrigent ensuite le résultat de l'effet des altérations du mouvement supposé (*voyez* Équation du centre, Perturbations, Lois de Képler), effet qui est en général peu considérable. Rien n'est plus facile que de lier les anomalies vraie ou moyenne à l'anomalie excentrique, par deux équations entre lesquelles il faudrait éliminer celle-ci, si on n'avait la ressource d'un calcul simple et facile, pour la faire servir à la détermination de l'anomalie vraie, connaissant la moyenne (*voyez* Approximation). Tous ces calculs seront exposés, par la suite, aux divers mots que nous avons cités. F.

ANOMALISTIQUE. (*Astronomie.*) Temps qu'une planète, qui part de l'un des som-

mets de son orbite, met à y revenir (*voyez* Année) : ce temps diffère de la révolution sidérale parce que l'axe de l'orbite varie de position. (*Voyez* Inégalités.)

* ANOMÉENS, nom d'une secte, dérivée de l'arianisme (*voyez* ce nom). C'est par une extrême ignorance dans l'histoire des opinions religieuses, que le nom d'anoméens a été attribué à la secte des antinoméens, dont Jean Islebius Agricola fut le fondateur dans le 16e siècle. (*Voyez* Agricola (J.-Isleb.), et Antinoméens.)

* ANONYME DE St.-GALL (l'), moine de l'abbaye de ce nom, a écrit au 9e siècle l'*Histoire de Charlemagne*, à la sollicitation de l'empereur Charles-le-Gros. Le style de cet historien, dont on n'a pu jusqu'à présent découvrir le nom, est dur et obscur, mais il rend compte de faits qu'on ne trouve pas ailleurs, et qui font regretter la perte d'une partie de son ouvrage.

ANONYME. (*Bibliographie.*) Ce mot se dit des écrivains dont on ne sait pas le nom, et des ouvrages dont on ne connait pas l'auteur : il est opposé à *pseudonyme*, auteur supposé (*voyez* ce mot). La multiplication des ouvrages a aussi multiplié le nombre des anonymes, et souvent ces anonymes ont excité un grand intérêt. Les savants ont fait d'inutiles recherches jusqu'à ce jour pour connaître l'auteur du *Neuvième siècle*, dont le bénédictin Placide Porcheron a publié la géographie en 1688, sous le titre de l'*Anonyme de Ravenne*. Le cardinal de Richelieu n'a pu, malgré l'immense pouvoir dont il était revêtu, découvrir l'auteur de la violente satire publiée contre lui vers 1633, sous ce titre : *Le Gouvernement présent, ou Éloge de son éminence*, pièce de mille vers in-8o. Les Anglais cherchent en vain, depuis près de quatre-vingts ans, le véritable auteur des *Lettres de Junius*.

On peut distinguer trois espèces d'anonymes, l'auteur d'un ouvrage, son éditeur et son traducteur. Les anonymes de ces trois genres sont si communs dans nos bibliothèques actuelles, qu'on peut les porter au tiers du nombre d'articles dont elles sont composées. La connaissance de ces anonymes fait partie de la science d'un *bibliothécaire* ; une place de ce genre n'est donc pas aussi facile à remplir qu'on le pense communément. Aussi je crois avoir rendu un assez grand service à mes confrères présents et futurs, en livrant à l'impression le fruit de quarante années d'études littéraires et bibliographiques, sous ce titre : *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des auteurs, traducteurs et éditeurs ; accompagné de notes historiques et critiques*, Paris, Barrois l'aîné, 1822 et années suivantes, 4 vol. in-8o. J'ai réalisé dans ce travail le plan que le savant bibliothécaire Baillet avait tracé, sur la fin du dix-septième siècle, en publiant l'excellent volume intitulé : *Auteurs déguisés*, Paris, 1690, in-12. (*Voyez* Bibliothécaire.) B... r.

* ANOT (Pierre-Nicolas), docteur en théologie, né en 1762, mort en 1823. Il suivait la carrière de l'instruction publique, lorsque la révolution française l'obligea de fuir en pays étranger. Il se rendit à Malte où il passa le temps de son émigration. De retour en France en 1802, il fut nommé vicaire de la métropole de Reims. L'exercice de son ministère ecclésiastique ne l'empêcha point de se livrer à la culture des lettres. On a de lui quelques ouvrages historiques et littéraires, une *Oraison funèbre de Louis XVI*, et des *Sermons*, composés pour l'association de la Providence, établie à Reims.

* ANQUETIL (Louis-Pierre), né à Paris en 1723. Ayant terminé, à l'âge de 18 ans, ses études au collége Mazarin, il entra dans la congrégation de Sainte-Geneviève. Envoyé ensuite au prieuré de Sainte-Barbe, il y étudia la théologie sous le P. le Courayer. Après avoir professé successivement les belles-lettres, la philosophie et la théologie, il s'adonna particulièrement à l'étude de l'histoire. Son séjour à Reims, en qualité de directeur du séminaire, lui fit concevoir l'idée et lui donna le moyen d'écrire l'histoire de cette ville, qu'il publia en 1756, 3 vol. in-12, ouvrage plein de recherches, et débarrassé de toutes les superfluités dont les historiens précédents l'avaient surchargée. Il passa ensuite à la direction du collége de Senlis, et ce fut là qu'il composa *l'Esprit de la Ligue*, 1767, 3 vol in-12, un des meilleurs morceaux d'histoire du 18e siècle. Jeté pendant le règne de la terreur dans la prison de Saint-Lazare, Anquetil conserva encore assez de calme et de sérénité pour s'y livrer à un travail important, *le Précis de l'histoire universelle*, 1797, 9 vol. in-12. Nommé successivement membre de l'Institut, em-

ployé aux archives du ministère des relations extérieures, et décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur, Anquetil, plus qu'octogénaire, publia son *Histoire de France*, où, sans atteindre Rollin, il a rendu un grand service à son pays. D'une humeur toujours égale, d'une santé robuste, il consacrait dix heures par jour au travail le plus assidu, et méditait à 84 ans de vastes entreprises littéraires. On a encore de lui: *Intrigue du cabinet sous Henri IV, sous Louis XIII, et la minorité de Louis XIV*, Paris, 1780. Le style de cette production est faible; on dirait que l'auteur a craint de peindre à grands traits ou le caractère, ou les opérations, ou les rigueurs tyranniques du cardinal de Richelieu. *Louis XIV, sa cour et le régent*, 1789, 4 vol. in-12; réimprimé en 1794, 5 vol. in-12; espèce de recueil d'anecdotes, dont très-peu sont saillantes; *Vie du maréchal de Villars*, écrite par lui-même, suivie du *Journal de la cour*, de 1724 à 1734, Paris, 1787, 4 vol. in-12; *Motifs des guerres et des traités de paix de la France, pendant les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, 1798, in-8°; *Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI*, 1804, 14 vol. in-12, réimprimée in-8° et in-18. C'est une histoire succincte, régulièrement distribuée par dates, qui présente la suite des faits sans accessoires étrangers, et assez étendue pour donner une idée juste des événements; *Notice sur la vie d'Anquetil Duperron* son frère, savant distingué, auquel ses voyages dans l'Inde, ses recherches sur la langue et les institutions du pays, et sa traduction du *Zend-Avesta*, avaient, depuis long-temps, ouvert les portes de l'Académie des inscriptions; enfin plusieurs *dissertations* insérées dans les Mémoires de l'Institut. Anquetil est mort le 6 septembre 1808.

* ANQUETIL-DUPERRON (Abraham-Hyacinthe), frère de l'historien. Né à Paris sans fortune et sans appui, il devint l'un des hommes les plus érudits du 18e siècle. Il connaissait presque toutes les langues vivantes et les langues orientales. Parti soldat et le sac sur le dos pour se rendre dans l'Inde, il en revint riche de cent quatre-vingts manuscrits, fut associé à l'Académie des belles-lettres, et publia successivement le fruit de ses voyages: le recueil des livres sacrés des Perses, sous le titre de *Zend-Avesta*, accompagné d'une *Relation* de ses voyages et d'une *Vie de Zoroastre*; la *Législation orientale*; *Recherches historiques et géographiques sur l'Inde*; *de la Dignité du commerce et de l'État du commerçant*; l'*Inde en rapport avec l'Europe*; la *traduction* latine d'un ouvrage persan intitulé: *Secrets qu'il ne faut pas révéler*. Outre ces ouvrages, il avait lu plusieurs *mémoires* à l'Académie, et laissa un grand nombre de manuscrits. Mort à Paris en 1805.

* ANRAAT (Pierre van), peintre de portraits qui épousa la fille du poète J. van der Veen, dont il avait d'abord admiré les ouvrages, s'établit en 1672 à Amsterdam, où il finit sa carrière.

* ANSALDO (J.-André), peintre, né à Voltri en 1584. On a de lui de bonnes copies de Paul Véronèse.

* ANSALONI (Giordano), missionnaire au Japon, y périt victime de son zèle en 1634. On lui attribue un *traité* des superstitions de la Chine, resté manuscrit.

* ANSALONI (Sébastien), de Palerme, astronome, né en 1599, a laissé des *traités* d'astronomie et un *almanach perpétuel*.

* ANSART (André-Joseph), bénédictin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, né dans l'Artois en 1723, a, pendant quelque temps, fait partie des savants de cet ordre occupés de travaux littéraires; mais ayant été nommé procureur d'une autre maison de bénédictins, il disparut avec les fonds qui lui avaient été confiés. Ne pouvant reparaître dans la congrégation, il s'attacha à l'ordre de Malte, se fit recevoir avocat au parlement, et fut nommé prieur curé d'un village près Paris. Mort en 1790. Il a publié plusieurs ouvrages relatifs à l'*histoire* ecclésiastique, peu estimés aujourd'hui, et qu'on présume avoir été pillés par lui dans les archives de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

* ANSARD (Louis-Joseph-Auguste), cousin du précédent, chanoine régulier de France, né dans l'Artois en 1748, a publié en 1784, à Châlons-sur-Marne, un premier volume d'un ouvrage intitulé: *Bibliothèque littéraire du Maine*, qui devait se composer de 8 volumes, et c'est à tort que cet ouvrage est attribué à André-Joseph Ansart.

* ANSBERT (St), évêque de Rouen, mort en 698.

* ANSCHAIRE (St), l'apôtre du Nord, naquit en 801 à Tourhout dans la West-Flandre. Après avoir prêché dans le Danemarck et la Suède, l'empereur Louis-le-Pieux le nomma évêque d'Hambourg; quelques années après, cet évêché fut réuni à celui de

Brême, où il mourut d'une dyssenterie en 864. Il fonda la bibliothèque du couvent de Corvey en Westphalie (dont il était abbé), qui renfermait plusieurs manuscrits précieux de l'antiquité, et à laquelle on doit surtout les *Annales* de Tacite. Il ne nous reste d'Anschaire que quelques *Lettres* et l'ouvrage intitulé : *Liber de vitâ et miraculis S. Wiload*, Cologne, 1642, in-8°, avec la vie de l'auteur.

* ANSEAUME (N.), mort à Paris en 1784, écrivain modeste et laborieux, souffleur et secrétaire à la Comédie italienne, contribua avec succès à la renaissance de l'opéra-comique de la foire. On a de lui plus de 25 opéras-comiques, parmi lesquels il n'est resté au théâtre que la *Clochette* et le *Tableau parlant*.

ANSE DE PANIER. (*Mathématiques.*) Les personnes qui ne sont pas versées dans les sciences mathématiques trouvent quelque difficulté à décrire une *ellipse;* les maçons, les jardiniers et même les architectes substituent à cette courbe une suite d'arcs de cercle placés bout à bout, et dont l'ensemble imite la forme elliptique : c'est ce qu'ils appellent une *anse de panier*. Exposons les conditions auxquelles cette courbe doit satisfaire, en commençant par celle qui a trois centres.

Soient AA' et SS' (fig. 7, pl. 1 de *géométrie*) les deux axes rectangles donnés, O le centre de l'ellipse : on imagine que des centres B et B' on ait tracé les arcs de cercle DAd, $D'A'd'$; ces centres B et B' doivent être situés quelque part sur le grand axe AA', et à égale distance du centre O, pour que la courbe soit symétrique et tombe perpendiculairement en A et A' sur le grand axe. Des centres C et C', situés sur le petit axe et à égale distance de O, on décrira les arcs DSD', $dS'd'$, qui raccorderont les premiers ; mais les rayons AB, CS, devront être tels qu'il n'y ait à leur rencontre D aucun *jarret* ou *brisure*. Les tangentes menées en D aux arcs AD et SD devront donc coïncider, ce qui exige que la droite BC, qui joint les deux centres, passe par ce point D de jonction de ces arcs, puisque la perpendiculaire menée en D sur CD, sera cette tangente commune.

Faisons $AO=a$, $SO=b$, $AB=x$, $DC=y$; on a $BC=y-x$, $OC=y-b$, $BO=a-x$; le triangle rectangle BOC donne $BC^2=OC^2+BO^2$, savoir :

$$(y-x)^2=(y-b)^2+(a-x)^2,$$

ou

$$-2xy=a^2+b^2-2ax-2by. \quad (1)$$

Cette équation lie les rayons inconnus x et y aux données a et b, mais ne suffit pas pour déterminer ces rayons; ainsi le problème admet une infinité de solutions. Mais pour que l'ensemble plaise à l'œil, il convient que la différence des rayons, comparée à l'un d'eux, ou le rapport $\frac{y-x}{x}$ soit le plus petit possible : d'où $\frac{y}{x}-1=$ *minimum,* savoir : $xdy-ydx=o$. L'équation (1) donne

$$y=\frac{a^2+{}^2b-2ax}{2(b-x)}, \text{ d'où } dy=\frac{(a-b)^2dx}{2(b-x)^2}.$$

En substituant ces valeurs dans l'équation $xdy=ydx$, on trouve une relation en x sans y, qui donne

$$x=\frac{a^2+b^2\pm(a-b)\sqrt{a^2+b^2}}{2a} \quad (2)$$

et comme l'équation (1) est symétrique, en changeant a en b, x en y, et réciproquement, on trouve de suite

$$y=\frac{a^2+b^2\mp(a-b)\sqrt{a^2+b^2}}{2b}. \quad (3)$$

Pour construire ces équations, tirons la droite AS qui est $=\sqrt{(a^2+b^2)}$, puis prenons $Sm=a-b=$ la différence des demi-axes OA, OS ; le milieu F de Am, donne $AF=\frac{1}{2}(AS-Sm)=\frac{1}{2}(\sqrt{a^2+b^2}-(a-b))$; et la valeur de x devient, en prenant le signe inférieur,

$$x=\frac{\sqrt{a^2+b^2}}{a}\times AF=\frac{AS\times AF}{AO}.$$

Ainsi x est une 4e proportionnelle à AO, AS et AF : la perpendiculaire DB menée en F sur AS, donnera le centre B, puisque les triangles semblables AFB, ASO, conduisent à la proportion $AO:AS::AF:AB$, qui donne $AB=x$. Parcillement on voit que $SF=AF+Sm=\frac{1}{2}(\sqrt{a^2+b^2}+(a-b))$, ce qui change la valeur de y en

$$y=\frac{\sqrt{a^2+b^2}}{b}\times SF=\frac{AS\times SF}{SO}.$$

Or les triangles semblables ASO, CSF, donnent la proportion $SO:AS::SF:SC$, ce qui démontre que $SC=y$. Voici donc la

construction de l'anse de panier à trois centres.

Après avoir tracé les deux axes donnés *AA'*, *SS'*, se coupant à angles droits et en parties respectivement égales, on tirera *AS*, et on prendra *SA* égal à l'excès de l'un de ces axes sur l'autre ; au milieu *F* de *Am*, on abaissera sur cette ligne la perpendiculaire *DBC*, qui donnera en *B* et *C* les deux autres centres, les rayons *AB* et *CS*, et le point *D* de jonction des arcs. Le reste de la courbe sera facile à décrire.

Nous n'avons tenu compte que du signe inférieur des valeurs de x et y, on construirait de même l'autre racine ; mais la courbe qui en résulterait, n'ayant aucune ressemblance avec l'ellipse, ne convient pas à la question. En architecture, si on veut faire une voûte *surbaissée ASA'*, le *diamètre AA'* est l'espace des *pieds-droits*, ou l'ouverture de la voûte, *SO* est *la montée* : le contraire a lieu quand la voûte doit être surmontée *SAS'*.

Lorsque les axes diffèrent beaucoup entre eux, par exemple quand la montée est moindre que le quart du diamètre, cette construction ne saurait plus convenir, parce que les arcs qui sont aux sommets *AA'* auraient des courbures trop différentes de celle de l'arc intermédiaire *DD'*, et la figure serait désagréable à l'œil. On fait alors l'anse de panier à *cinq centres*. Dans la fig. 1, la courbe n'a été déterminée qu'à l'aide d'une condition de *minimum* qui lie les deux rayons x et y, et est entièrement accessoire; le problème devient bien plus indéterminé encore lorsque l'anse a cinq centres : mais il serait superflu de nous arrêter sur ce sujet, puisque la figure, en se compliquant, n'a plus aucun avantage sur l'*ellipse*, qui, dans tous les cas, devrait même être préférée, à raison de sa forme élégante et de ses propriétés. F.

ANSE DE PANIER. (*Architecture.*) On appelle ainsi la courbure d'une voûte surbaissée dont la hauteur est moindre que son demi-diamètre horizontal ; elle forme la moitié d'une ellipse, et par conséquent se trace de plusieurs points de centre. D... T.

* ANSEGISE, abbé de Fontenelle, sous Louis-le-Débonnaire, est auteur d'un *recueil* des capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, imprimé par les soins des frères Pithou, et dont Baluze a donné une édition en 1677, 2 vol. in-folio. Mort en 834.

* ANSEGISE, abbé de Saint-Michel, archevêque de Sens au 9e siècle, sacra en 879 Louis III et Carloman, fils de Louis-le-Bel, et mourut en 883, généralement estimé par ses vertus et ses talents. Il avait été nommé primat des Gaules et de Germanie par le pape Jean VIII ; mais plusieurs évêques s'opposèrent à cette nouvelle primatie.

* ANSELME (St), né en 1033 à Aost, abbé du Bec en France, archevêque de Cantorbéry en Angleterre. Zélé défenseur des prérogatives du clergé, il lutta constamment contre le pouvoir. Guillaume-le-Roux le fit sortir d'Angleterre ; mais Henri Ier, son frère et son successeur, l'y rappela. Saint Anselme est mort en 1109. On a de lui quelques écrits de piété et de morale sur la discipline ecclésiastique. Il est le premier qui ait prescrit le célibat ecclésiastique en Angleterre.

* ANSELME (St), Mantouan, évêque de Lucques en Toscane, mort en 1086, légat de Léon IX en Lombardie. Il a fait un traité pour prouver que les princes temporels ne peuvent disposer des biens de l'église, et une *Apologie de Grégoire VII*.

* ANSELME (Pierre de Guibours, le père), augustin déchaussé, connu par son *histoire* généalogique et chronologique de la maison de France, et des grands-officiers de la couronne. Cet ouvrage, d'abord imparfait, est devenu important par le travail de ses continuateurs, comme source de renseignements utiles. Leur édition a 9 vol. in-folio, 1726-33.

* ANSELME de Laon, doyen et archidiacre de cette ville, mort en 1117, professa la théologie dans l'université de Paris. On a de lui une *Glose* interlinéaire sur la Bible, imprimée avec celle de Lyra.

* ANSELME (Antoine), abbé, connu par des *sermons*, des *panégyriques*, et quelques *dissertations* insérées dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, et belles-lettres dont il était associé. Madame de Sévigné parle de lui dans une lettre du 8 avril 1689. Mort en 1737.

* ANSELME (George), médecin et poète latin du 16e siècle, né à Parme, mort en 1511.

* ANSELME (George), aïeul du précédent, mathématicien et astronome, est mort en 1440.

* ANSELMI (Michel-Ange), peintre italien, né à Lucques en 1491, et mort en 1554. On a de lui au Musée royal un

tableau de la *Vierge* présentant son fils à l'adoration des Mages.

* ANSELMO (Antoine), né à Anvers, fut échevin et avocat fiscal ; il a beaucoup écrit sur le droit belgique ; ses ouvrages sont connus sous le titre d'*Opera juridica*. Mort en 1668.

* ANSER, poète latin, parasite de Marc-Antoine, qui paya ses louanges par le don d'une maison de campagne à Salerne. Virgile et Ovide l'ont ridiculisé dans leurs vers.

* ANSGARDE, femme de Louis-le-Bel, et mère de Louis III et de Carloman, fut répudiée par son époux, et mourut vers 880.

* ANSHELM (Valère), médecin et conseiller de la ville de Berne en 1629, est auteur de *tables* chronologiques depuis la création du monde jusqu'en 1540, Berne, 1540, et de quelques autres écrits.

* ANSHELMUS (Thomas), imprimeur hollandais, né à Bade au 16e siècle. Ses éditions ont été fort recherchées.

* ANSLO (Reinier), poète hollandais, né à Amsterdam en 1626, passa sa vie en Italie ; mais il est incertain s'il abjura la réforme. Mort à Pérouse en 1669, il avait toujours conservé les bonnes grâces du pape Innocent X, des cardinaux et de la reine de Suède. Toutes ses poésies publiées à Rotterdam, 1713, in-8o, sont en faveur du catholicisme ; on y trouve même une tragédie des noces parisiennes ou de la Saint-Barthélemi.

* ANSON (George), célèbre amiral anglais, né en 1697, entra fort jeune dans la marine ; après plusieurs voyages, où il se fit remarquer par son habileté, il fut chargé d'une expédition contre les établissements espagnols dans l'Amérique méridionale ; il y réussit complétement, et fut comblé à son retour des faveurs de George II. Une victoire qu'il remporta ensuite en 1757 sur le chef d'escadre français, la Jonquère, lui valut la pairie. Nommé amiral en 1761, il mourut l'année suivante. On a publié la *relation* de son voyage autour du monde, Londres, 1746, in-4o ; traduite en français, Amsterdam, 1749, en un vol. in-4o ; Paris, 1750, in-4o, et réimprimée ensuite en 4 vol. in-12.

* ANSON (Pierre-Hubert), membre de l'Assemblée constituante et de plusieurs Sociétés, et administrateur des postes de France, a donné les *Lettres* de milady Montagu, traduites de l'anglais, Paris, 1795, deux vol. in-12 ; les *Odes* d'Anacréon en vers français, traduction assez fidèle, mais dépourvue des beautés de l'original, Paris, 1795, 1 vol. in-12 : divers *mémoires*, *discours* et *poésies* insérés dans les recueils du temps. Il est mort en 1810.

* ANSPRAND, roi des Lombards, fut vaincu par Ragembert, duc de Turin ; obligé de fuir en Bavière, il remonta ensuite sur le trône après avoir défait Aribert, fils de Ragembert. Mort vers l'an 712.

* ANSSE de Villoison. *Voyez* Villoison.

* ANSTEYN (Christophe), poète anglais, né en 1724, fut obligé de quitter l'université de Cambridge pour avoir publié une *satire* contre diverses personnes du temps. Il se fixa à Bath, où il mourut en 1805. Il est auteur de diverses *poésies* et autres morceaux de littérature.

* ANSTIS (Jean), savant antiquaire et roi d'armes anglais, mort en 1744, a laissé des *observations* héraldiques sur les ordres de chevalerie de la Jarretière et du Bain, 1725, in-4o, etc.

* ANTALCIDE, général spartiate, conclut avec Artaxerce, roi des Perses, l'an 387 avant Jésus-Christ, cette paix ignominieuse connue sous le nom de paix d'Antalcide, qui rendait tributaires du roi barbare toutes les villes grecques de l'Asie-Mineure. Poursuivi par la haine générale, il fut réduit à se laisser mourir de faim.

* ANTANDRE, guerrier syracusain, frère d'Agathoclès, dont il écrivit l'*histoire* qui s'est perdue.

* ANTARAH, poète arabe, un des auteurs du recueil intitulé : *Moallah-ça*. Il vivait avant Mahomet.

ANTARCTIQUE. (*Astronomie*.) Épithète qu'on donne au pôle austral, par opposition au boréal, qu'on nomme *arctique*. (*Voyez* Pôle.)

ANTECHRIST. (*Religion*.) C'est le nom que les chrétiens donnent généralement à tous ceux qui repoussent leur croyance ; mais ils l'emploient plus particulièrement pour désigner un tyran qui, vers le temps de la fin du monde, doit paraître sur la terre, la soumettre tout entière à sa puissance, et y faire triompher le sacrilége et l'apostasie. Voici ce qui est annoncé de ce tyran et de son règne.

Il se déclarera l'ennemi de Jésus-Christ et des saints, blasphèmera le nom de Dieu, s'assiéra dans son temple, usurpera son

culte, se disant Dieu lui-même; ce qu'il s'efforcera de prouver par une foule de prodiges et de signes miraculeux, qui séduiront la plupart des hommes, et auxquels les élus seuls auront le pouvoir de résister. Il mettra à mort les deux témoins de Jésus-Christ, qui auront été envoyés pour convertir les Juifs et les Gentils. Il ôtera de même la vie à tous ceux qui refuseront de l'adorer; mais enfin, après un règne de trois ans et demi, signalé par les plus grands forfaits, lui-même sera anéanti par le *souffle de Jésus-Christ, par l'éclat de sa présence,* et précipité pour jamais dans *l'étang de soufre et de feu.* L'instant de sa chute sera celui de la consommation des siècles et du jugement dernier.

La connaissance de l'Antechrist nous vient des apôtres. Saint Paul, dans sa deuxième épître aux Thessaloniciens, paraît l'avoir clairement désigné, lorsqu'il dit, en parlant de la fin du monde, *que ce jour-là ne viendra pas qu'on n'ait vu paraître l'homme du péché, le fils de perdition.* Saint Jean, dans sa première épître, se sert positivement du nom d'Antechrist; mais c'est principalement sur les visions de l'Apocalypse que se fonde cette croyance.

Tous les pères semblent s'être accordés sur l'avénement de l'Antechrist aux approches du dernier jour; tous paraissent l'avoir compris comme un être réel et unique, qui toutefois aurait des précurseurs;. mais ils ne s'accordent ni sur sa nature, ni sur son origine, ni sur le lieu de sa naissance. Les uns pensent qu'il n'aura qu'une chair fantastique, d'autres voient en lui un démon incarné; mais la plupart croient que cet ennemi de Dieu, dont la puissance doit être si grande, ne sera qu'un homme : *Quis verò is est ?* dit saint Chrysostome; *an Satanas ? Nequaquam; sed homo quispiam omnem Satanæ energiam adeptus.* Et saint Jean Damascène : *Verum homo ex fornicatione parietur,* etc. Saint Augustin, saint Irénée, saint Hippolyte, saint Grégoire et autres, se fondant sur une prophétie de Jacob et sur un passage de Jérémie, pensent que l'Antechrist naîtra de la tribu de Dan. Saint Jérôme donne un autre sens à ces prophéties; mais il dit que l'Antechrist sortira de la nation juive, et qu'il viendra de Babylone.

Quant au temps de son avénement, toute la tradition enseigne qu'il n'aura lieu qu'après la destruction de l'empire romain. Mais ici que faut-il entendre par l'empire romain ?

L'obscurité de l'Écriture et l'incertitude de la tradition, touchant l'Antechrist, ont laissé le champ libre, sur ce sujet, à une foule d'opinions, d'interprétations, de prédictions, qui, indépendamment de la bizarrerie dont elles sont empreintes, par la nature même du sujet, sont encore remarquables par le défaut d'harmonie qui existe entre elles.

Raban Maur, archevêque de Mayence, qui vivait au neuvième siècle, a fait un traité sur la vie et les mœurs de l'Antechrist.

Thomas Malvenda, dominicain espagnol, a publié en 1604, un grand ouvrage divisé en treize livres, dans lequel il donne, d'après les autorités et d'après ses propres lumières, toute l'histoire de l'Antechrist; sa naissance, son enfance, son éducation, ses mœurs, sa puissance, ses guerres, ses persécutions et sa mort, y sont rapportées dans le plus grand détail. Cet ouvrage a servi de base et de guide à la dissertation que l'on trouve sur le même sujet dans la Bible d'Avignon.

Bossuet n'a pas craint de contredire le sentiment des pères, en rapportant aux premiers temps des persécutions de l'église un grand nombre des passages de l'Apocalypse dont ils avaient appliqué le sens à l'Antechrist.

Mais, de toutes les opinions émises sur cette matière, la plus remarquable, sans contredit, est celle des protestants, qui, dans leur dix-septième synode général, tenu à Gap en 1603, déclarèrent que le pape était l'Antechrist.

Cette décision fut-elle dictée par la haine, ou commandée par la conviction? Si l'on veut en apprécier la moralité, il faut d'abord résoudre cette question; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, elle donne une idée peu favorable de l'état des esprits au temps où elle fut portée.

Cette singulière opinion, qui fut présentée aux protestants comme un article de foi, ne fit pas tout le bruit qu'on en pouvait attendre à une pareille époque; il paraît même qu'elle ne tarda pas à tomber dans l'oubli. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'après un espace de plus de quatre-vingts ans, elle fut reproduite par divers écrivains, et notamment par le ministre Jurieu, dans un livre qu'il publia en 1686, ayant

pour titre : *De l'accomplissement des prophéties et de la délivrance prochaine de l'église*. Mais déjà s'approchait le terme au delà duquel de semblables discussions ne devaient plus prétendre à fixer l'attention publique.

Beaucoup d'autres ouvrages sur l'Antechrist furent encore publiés dans le cours des seizième et dix-septième siècles, tant du côté des protestants que du côté des catholiques : mais ils sont de trop peu d'importance pour être mentionnés ici.

L'église de Rome, dont les décisions en matière de dogme n'ont jamais éprouvé de retard, n'a pas encore jugé à propos de se prononcer sur les opinions émises dans son sein, touchant l'Antechrist, et de fixer sur ce point la croyance de ceux qui soumettent leur raison à son autorité : d'où l'on peut conclure, indépendamment de toute autre observation, que cette doctrine, qui est tout-à-fait étrangère à la morale, n'a pas non plus de relation nécessaire avec les dogmes dont l'église catholique s'est déclarée dépositaire et conservatrice.

Ceux qui pensent que toutes les religions du globe reposent sur un même fond de croyance, soit qu'ils admettent entre elles une filiation historique, soit qu'ils jugent que l'esprit humain, partout le même dans son essence, étant dans tous les lieux porté aux idées religieuses par des causes de même nature, doive constamment donner naissance aux mêmes dogmes, sauf les accidents de la forme, ceux-là, disons-nous, pourront voir dans l'Antechrist le mauvais principe ou l'auteur du mal, que l'on trouve avoir été admis dans toutes les théogonies, et nommé dans toutes les langues.

Les Juifs, qui considèrent la religion chrétienne comme une institution humaine, voient encore dans l'Antechrist une invention par laquelle les fondateurs de cette religion ont voulu la mettre à l'abri des entreprises des sectaires à venir. Dans cette hypothèse, il semble que l'Antechrist ait été principalement opposé au Messie qu'ils attendent. St.-A.

ANTÉDILUVIENS. *Voyez* Chronologie.

* ANTÉE (*Mythologie.*), géant et brigand de Lybie, fils de Neptune et de la terre, défiait les passants à la lutte, et les faisait périr. Hercule le souleva en l'air afin de l'étouffer, parce que quand il touchait la terre il reprenait de nouvelles forces.

* ANTELMI (Nicolas), chanoine de Fréjus en Provence au 17e siècle, a composé 2 vol. des recherches qu'il avait faites des titres du chapitre de son église ; il est auteur d'un autre ouvrage intitulé : *Adversaria*.

* ANTELMI (Pierre), neveu du précédent, reçu à Paris docteur en théologie, succéda à son oncle dans le canonicat, et mourut en 1668. Il a rectifié les leçons de l'office de saint Léonce, patron de l'église de Fréjus.

* ANTELMI (Joseph), frère de Nicolas, aussi chanoine de Fréjus, grand-vicaire de l'évêché de Pamiers, a composé un grand nombre d'écrits sur l'*histoire* de Fréjus, et de savantes *dissertations* sur l'*histoire* ecclésiastique, imprimés en 1730. Il a laissé des matériaux d'un grand nombre d'autres ouvrages qu'il avait entrepris.

* ANTELMI (P.-Thomas), né à Trigance en Provence, fut professeur de mathématiques à l'école militaire, puis inspecteur des études. Il a traduit les *fables* de Lessing, Paris, 1764, in-12 ; la *Messiade* de Klopstock, *ibid.*, 1769, et un ouvrage de Mlle Agnesi, intitulé : *Traité du calcul différentiel et intégral*, ibid. 1775, in-8° ; son *Traité de Dynamique* est resté inédit. Mort en 1783.

FIN DU PREMIER VOLUME.

